UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

La Bibliotheque Des Predicateurs

Qui Contient Les Principaux Sujets De La Morale Chrétienne, Mis par ordre alphabétique

A - C

Houdry, Vincent

Lyon, 1716

C.

urn:nbn:de:hbz:466:1-75847

Visual Library

monde coûte bien davantage. On aime la gloire; pourquoi donc ne pas chercher la veritable? On s'aime soi-même; & quand cherchera-t-on ses veritables interêts? *Le même.*

De la Beatitude accidentelle pour l'ame & pour le corps dans le Ciel.

Qu'y a-t-il de plus charmant que d'avoir un corps incorruptible, souple, agile, subtil, qui se portera presque en un moment par des espaces immenses? Si l'on compte la beauté pour une partie du bonheur; qu'y a-t-il de plus charmant que d'avoir un corps plus brillant que le soleil? Le commandement a de puissans attraits pour les grandes ames: que sera-ce donc d'être assis dans le trône de Dieu même, de commander à toutes les créatures, d'avoir tout l'Univers pour son Royaume; que sera-ce encore de joüir pendant toute l'éternité de cet empire universel? Qu'y a-t-il de plus agréable que de voir l'Univers selon tous ses aspects imaginables? de découvrir les causes de tous les effets que nous admirons? de penetrer l'art de Dieu qui nous y est si caché dans les ouvrages de la nature? On ne peut concevoir une condition plus heureuse. Cependant tout ce qu'on peut imaginer de cette recompense, n'est rien en comparaison de la verité; puisque l'œil n'a jamais vû, que l'oreille n'a jamais entendu, & que l'esprit humain n'a jamais compris ce que Dieu a preparé pour ceux qui l'aiment. *Le P. Mauduit. Traité de la Religion contre les Athées.*

Un veritable Chrétien ne doit penser qu'au Ciel.

Une ame chrétienne, selon sa premiere impression, doit vivre sur la terre comme si elle n'y étoit pas; son esprit ne doit s'occuper que des choses spirituelles, tous ses mouvemens doivent tendre vers Dieu, ses démarches doivent être tournées vers son bienheureux terme, ses pensées ne doivent être que pour l'autre vie: son tresor est dans l'éternité, & son cœur doit être où est son tresor. Si elle cesse de soûpirer vers sa bienheureuse patrie, elle ne merite pas d'y entrer; si elle se plaît dans son exil, elle est indigne de l'heritage celeste, qui lui étoit destiné. Sa joye doit être les pensées qu'elle éleve vers son Dieu; ses inquiétudes doivent être bannies & dissipées par ses desirs vers sa felicité; sa consolation doit être les promesses de son Dieu, & elle ne doit la trouver que dans l'attente où elle est de la possession de son bonheur. *Le Pere Massillon, dans un Sermon de la Prosperité.*

Esperance du Ciel & du bonheur éternel.

Vous ne vous contentez pas, Seigneur, de nous faire voir des yeux de la foi, les biens infinis que vous preparez à ceux qui vous aiment; vous y élevez encore notre cœur par l'esperance, qui est un avant-goût de la Beatitude, & un plaisir passager, qui précede le plaisir éternel. Mais comment, Seigneur, revêtus de tant de miseres, oserons-nous élever nos yeux & nos cœurs vers cette Jerusalem celeste, qui est votre trône, nous qui habitons sur la terre, qui est votre marche-pied? Cependant comme vous avez bien voulu, par votre misericorde infinie, nous faire pour le Ciel, nonobstant les infirmitez de la chair, qui nous empêchent de participer, autant qu'il seroit necessaire, à la saintété de votre Esprit, vous nous avez commandé de l'esperer, de quelques miseres que nous fussions revêtus. Le même Esprit qui nous fait demander votre grace, nous fait esperer en vous, & comme c'est moins par nous que nous esperons, que votre Esprit saint qui nous fait esperer, nous devons avoir une entiere confiance. Tout ce que vous avez fait pour nous, tout ce que vous nous faites faire pour vous, tout ce que vous nous avez promis, sont des motifs tres-puissans, pour esperer votre lumiere divine, parmi les tenebres & les ombres de la mort, dans lesquelles nous vivons dans ce sejour mortel. Et nous devons l'esperer avec d'autant plus de fermeté, qu'il vous a plû de nous engager votre parole, & de nous l'engager avec serment, & de nous revêtir des merites infinis de Jesus-Christ votre Fils. *Auteur anonyme & moderne.*

C

CHRISTIANISME,

RELIGION CHRE'TIENNE, SON EXCELLENCE, son Etablissement, Motifs de credibilité, Persecutions, Martyrs, & Miracles.

AVERTISSEMENT.

IL n'y a point de Sujet qu'il soit plus à propos de separer de plusieurs autres qui y ont du rapport, que celui-ci. Parler de l'établissement du Christianisme, de la Religion Chrétienne, de l'Eglise, de la Foi & de la Loi de Jesus-Christ, c'est parler de la même chose en des termes differens: Cependant la Religion Chrétienne, la Foi, l'Eglise, & la Loi de l'Evangile, sont des sujets qu'on ne doit pas confondre, à moins de prendre un sujet trop ample, & plus propre d'un livre que d'un juste discours. Ainsi en parlant du Christianisme, ou de la Religion Chrétienne, nous nous bornerons à son établissement, à son progrés, & aux motifs de credibilité, pour en faire voir la verité, & l'obligation que tous les hommes ont de l'embrasser. Car pour ce qui est de la vocation au Christianisme, du nom & des devoirs du Chrétien, nous en avons déja parlé, en traitant des obligations du Baptesme.

Or dans ce sujet du Christianisme, ou de la Religion Chrétienne, ainsi restraint & limité, ce que le Prédicateur doit avoir en vuë, c'est de confirmer ses Auditeurs dans la verité de cette Religion, de leur faire connoistre & admirer la bonté de Dieu à leur égard, de les avoir fait naistre dans un temps auquel la Religion est établie; de leur donner une haute

idée

idée de son excellence & de sa sainteté, & par ce moyen de les engager à répondre par la sainteté de leur vie à cet incomparable bienfait.

Ce qu'il y a donc à observer dans un Sermon sur cette matiere, c'est de ne point empieter sur les autres, comme seroit de parler de la nature & des conditions de la Foi, de s'étendre sur les marques de la veritable Eglise, ou sur les obligations du Christianisme: qui sont d'autres sujets qu'il ne faut pas confondre avec celui-ci, lequel fournit assez dequoi faire un discours solide & fructueux.

PARAGRAPHE PREMIER.

Divers Desseins & Plans de Discours sur ce sujet.

I. ON peut faire un beau discours sur l'excellence de la Religion Chrétienne, en faisant voir qu'elle est la seule qui perfectionne, & qui éleve l'homme, & le conduit sûrement à sa fin, qui est d'être éternellement heureux. Pour cela, il ne faut que se souvenir que deux facultez distinguent l'homme de tous les autres animaux, sçavoir l'entendement & la volonté. Or la Religion Chrétienne conduit & perfectionne l'un & l'autre. Elle conduit sûrement l'entendement par les veritez qu'elle enseigne: elle regle parfaitement la volonté par la Morale qu'elle prescrit. C'est ce qui fera le partage du Sermon.

1. Pour ce qui est de conduire l'entendement, de l'élever & de l'ennoblir, on le peut prouver par la comparaison avec quatre sortes de Sectes qui sont opposées à la Religion Chrétienne, sçavoir celle des Payens, celle des Juifs, celle des Athées, & celle des Heretiques. Les Payens la détruisent par une multiplicité monstrueuse de divinitez. Les Juifs l'obscurcissent par leurs figures. Les Heretiques l'alterent par leurs bizarreries, n'en croyant que ce qu'il leur plaît. Les Athées l'étouffent, & n'en ont point du tout. Mais ni les uns ni les autres ne trouveront jamais ni de sûreté ni de repos d'esprit que dans la Religion Chrétienne. 1°. Pour les Payens, qui n'ont suivi que leurs imaginations, quelle confusion de langages dans cette tour de Babel? pas une Nation qui n'ait ses Dieux differens; & Rome qui les a tous reçus, a exclu la seule veritable Religion. Quelle erreur & quel aveuglement dans les plus sages même du Paganisme? Le premier & le plus ancien qui a fait profession de la Philosophie a été un visionnaire; celui qu'ils ont appellé le Divin, est quelquefois moins qu'homme; le plus grand de leurs genies, après avoir disputé & reconnu qu'il n'y avoit qu'un Dieu, conclut que chacun pouvoit adorer ceux qu'il lui plairoit. 2°. Les Juifs ont eu à la verité la Religion veritable; mais ce n'étoit que des figures & des ombres: & maintenant que la verité a succedé, ils s'aveuglent dans le grand jour de la lumiere de l'Evangile; ils attendent celui qui est déja venu, & méconnoissent celui qui les a éclairez. 3°. Les Athées combattent plus que tous les autres la Religion Chrétienne; mais quelle opiniâtreté de ne pas se rendre à des raisons qui convainquent le reste des hommes? Il n'y a que la Religion Chrétienne, qui éclaire l'entendement, en chasse l'erreur, & nous fait trouver ce que nous cherchons inutilement dans toutes les autres Religions. 4°. Les Heretiques croyent une partie de nos Mysteres; mais dans quelle incertitude ne vivent-ils point? quelle inconstance d'opinions? toutes les années ce ne sont plus les mêmes, & à peine en trouvez-vous deux qui s'accordent: c'est que la raison est trop foible en matiere de Religion. Il n'y a que la Religion que les Prophetes ont prédite plusieurs siécles auparavant; que les Apôtres ont prêchée par tout le monde, que les Martyrs ont scellée de leur sang, & qui s'est conservée jusqu'à maintenant malgré les persecutions, les schismes, & les heresies. Et après s'être un peu étendu sur chacune de ces preuves, il faut conclure qu'elle éclaire notre entendement par les lumieres de la Foi qu'elle a apportée au monde.

2. Elle regle notre volonté par sa Morale toute sainte: & pour en être convaincu, on peut suivre le même ordre que nous avons tenu dans le premier point: En la comparant 1°. avec la Morale des Payens. Je ne dis pas seulement avec la vie qu'ils ont menée, puisqu'ils ont consacré les vices en adorant des Dieux vicieux; mais encore avec leurs préceptes, puisqu'ils n'ont cherché qu'à regler une Republique en politiques, & non pas à perfectionner l'homme par de veritables vertus: aussi n'ont-ils été vertueux qu'en apparence, & par ostentation. 2°. Les Juifs étoient charnels & grossiers, & il leur a fallu permettre bien des choses, dont la perfection n'étoit reservée qu'à la Morale Chrétienne. 3°. Les Athées n'ont que de l'impieté, & n'ont embrassé ce parti que pour s'abandonner impunément à leurs voluptez brutales. 4°. Les Heretiques n'ont autre dessein que de s'exempter des obligations que la veritable Religion leur impose. Mais quelle est la sainteté de la Morale Chrétienne? y a-t-il rien de plus élevé, de plus parfait, de plus innocent, dans ses préceptes & dans ses conseils? de quel bonheur joüiroit le monde, s'il se gouvernoit par ses maximes? Les Princes n'auroient que de la tendresse pour leurs Sujets, les Sujets que de l'amour pour leurs Princes: quelle fidelité dans les Mariages! que de bonne foi dans les Artisans! que de modestie & d'honnêteté dans toutes les femmes! que de pieté & de conscience dans la Justice! quelle Republique plus heureuse! quelles Loix plus saintes & plus justes? &c. Mais helas! faut-il que les Chrétiens se joignent ici avec les Payens, les Athées, les Juifs & les Heretiques pour combattre la Morale Chrétienne? car pour justifier leurs passions, ils pratiquent celle de toutes les Sectes: ce qu'on peut faire voir par une belle induction.

II. QUE l'établissement de la Religion Chrétienne est l'ouvrage de Dieu.

1°. Parce qu'elle a éclairé le monde, & l'a délivré de l'aveuglement inconcevable, où l'idolatrie l'avoit plongé durant tant de siécles.

2°. Parce qu'elle a changé les mœurs des hommes, détruit tous les vices, aboli les coûtumes les plus abominables, & fait pratiquer des vertus qui étoient auparavant inconnuës.

3°. Parce qu'elle a triomphé de toutes les forces humaines unies pour la détruire & pour s'opposer à son établissement.

III. Que c'est une Religion toute divine & qui ne peut venir que de Dieu.

1°. Pour la hauteur des Mysteres & des Veritez qu'elle nous découvre, & que l'esprit humain n'auroit jamais pû imaginer.

2°. Pour la sainteté des mœurs qu'elle a introduite dans le monde qu'elle a purgé des vices & des abominations qui s'y commettoient.

3°. Pour la maniere de son établissement, le temps, les lieux où elle s'est introduite, & la qualité des personnes qu'elle a attirées.

IV. C'est l'Ouvrage de Dieu, si nous considerons les obstacles qu'il a fallu vaincre pour l'établir & la persuader aux hommes.

1°. Les premiers viennent du dedans; sçavoir la repugnance & les revoltes de l'esprit contre des verités surprenantes, & dont les plus sages n'avoient jamais entendu parler; & les difficultez qu'éprouvoit la volonté à se rendre à des loix severes & si contraires aux inclinations les plus naturelles.

2°. Les seconds venoient du dehors: les persecutions cruelles qu'on faisoit à cette Religion naissante, la fureur des Tyrans animez à sa ruïne & qui avoient conspiré sa perte, les tourmens horribles & affreux qu'on exerçoit sur ceux qui embrassoient cette nouvelle Religion; tourmens capables d'effrayer & d'ébranler les plus fermes, & les plus intrepides, s'ils n'eussent été soûtenus par une force divine.

V. Tous les hommes doivent embrasser la Religion Chrétienne, pour peu qu'ils suivent les lumieres de la raison & du bon sens.

1°. Parce que c'est la mieux établie, ayant été reçuë du consentement des plus sages, & des plus grands genies du monde, qui se sont rendus aux preuves & aux convictions manifestes qui en font voir la verité.

2°. Parce qu'elle est la plus conforme à la raison, en nous enseignant la plus noble fin pour laquelle les hommes sont créez, & nous donnant les moyens les plus infaillibles pour y parvenir.

3°. Parce qu'elle est la plus propre à conserver le bon reglement des Etats & des Familles.

VI. Pour établir la Religion Chrétienne, Dieu a employé la force, & la foiblesse tout à la fois.

1°. La force de son bras a paru visiblement dans les prodiges, & les miracles qu'il a faits pour en montrer la verité, & qui ont obligé les plus opiniâtres à se rendre à des preuves si évidentes.

2°. Il a employé les moyens les plus foibles, & qui semblent avoir le moins de rapport à une si haute entrepriſe; sçavoir les Apôtres grossiers, ignorans, sans armes, & sans finances; ensuite sa Croix, ses humiliations. *Infirma mundi elegit Deus, ut confundat fortia.*

VII. 1°. La Religion Chrétienne vient de Dieu: l'on n'en peut douter: La maniere dont elle s'est établie, son progrés, les moyens dont il s'est servi, les oppositions qu'on y a faites, & les succés qu'elle a eus, en sont des convictions manifestes.

2°. Elle nous mene & conduit à Dieu par la sainteté de vie qu'elle nous prescrit, & par les veritez qu'elle nous enseigne.

VIII. Premier Point. Ne pas croire & embrasser la Religion Chrétienne, c'est le dernier aveuglement; puisqu'elle est fondée sur les preuves les plus incontestables, qui sont, 1°. Les Propheties qu'on voit si visiblement accomplies. 2°. Les miracles operez en sa faveur, que ses ennemis même les plus declarez n'ont osé contester. 3°. Et enfin le consentement unanime des plus grands hommes du monde.

Second Point. Ne pas vivre selon ses loix, ses préceptes, & les veritez qu'elle nous enseigne, c'est la derniere imprudence, & la plus haute temerité qu'on puisse s'imaginer; puis que c'est s'exposer à être éternellement malheureux.

IX. Sur l'établissement du Christianisme: Montrer que c'est le doigt de Dieu; puisqu'il s'est répandu par tout le monde.

1°. Quelque incroyables que paruſſent les Mysteres & les Veritez qu'il propose.

2°. Quelque impossibles que paruſſent les Loix & les Préceptes qu'il impose à ceux qui l'embrassent.

3°. Quelque impuissans & disproportionnez que fussent les Moyens dont on s'est servi pour l'établir.

X. La verité de la Religion se peut prouver invinciblement par son étenduë & le progrés qu'elle a fait, si l'on a égard à 4. circonstances.

La 1. est la qualité de la Doctrine qu'elle enseigne.

La 2. Les personnes qui l'ont prêchée.

La 3. La disposition des Peuples ausquels on l'a annoncée.

La 4. La resolution & le courage de ceux qui l'ont embrassée les premiers.

XI. La Religion Chrétienne a trois avantages qui l'élevent au-dessus de toutes les autres, & qui l'ont fait recevoir de tous les Peuples.

Le 1. est qu'elle est la plus raisonnable, & la plus conforme au bon sens & à la droite raison: ce qui se peut prouver par la comparaison qu'on en peut faire avec les autres.

Le 2. C'est la plus veritable, puisqu'elle vient de Dieu, & qu'elle inspire des sentimens plus dignes de la Majesté Divine.

Le 3. Elle est la plus sainte, puisqu'elle éleve l'homme à une plus haute perfection, en banniſſant tous les vices, & portant à toutes les vertus.

XII. 1°. Il falloit être Dieu pour établir la Religion Chrétienne, contre tous les efforts des Puiſſances de la terre, contre les erreurs enracinées du Paganisme, dont tout le monde étoit prévenu, contre l'autorité & les raisonnemens de tous les Philosophes, & de tous les Sçavans.

2°. La Religion Chrétienne prouve reciproquement la Divinité de son Auteur, par la sublimité de sa Doctrine, la sainteté de sa Morale, par la gloire qu'elle rend à Dieu.

XIII. La Religion Chrétienne est la seule veritable, & la seule qu'il faut embrasser.

1°. Parce qu'elle est établie de Dieu, & qu'un Dieu seul en a pû être l'Auteur.

2°. Parce qu'elle seule rend à Dieu l'honneur qui lui est dû, & le culte qu'il exige de ses créatures, qui est la fin de la Religion.

3°. Parce qu'elle seule enseigne & donne à l'homme les moyens infaillibles pour parvenir à sa fin.

XIV. Les obstacles qu'il a fallu surmonter pour établir la Religion Chrétienne, montrent qu'elle est toute divine.

1°. Obstacles du côté de la Religion payenne qu'il falloit détruire, nonobstant les préjugez de la naissance, les coûtumes établies depuis tant de siécles, & si universellement

reçuës, & enfin nonobſtant les exemples des Souverains & de tous les Sages de l'antiquité.

2°. Obſtacles du côté de la Religion qu'il falloit établir : l'eſprit s'y oppoſoit ; car c'étoient des veritez inconcevables, des Myſteres impenetrables à la raiſon humaine : la volonté n'y avoit pas moins de repugnance ; c'étoit des maximes qui combattoient nos inclinations les plus naturelles.

3°. Obſtacles enfin du côté des Souverains, & des Puiſſances de la terre : on ſçait les perſecutions ſanglantes contre cette Religion.

XV. Que l'établiſſement de la Religion Chrétienne eſt le plus grand de tous les miracles.

1. Fonder cette Religion étoit un projet qui ne pouvoit s'exécuter naturellement, quelques moyens humains qu'on eût pû y employer : & par conſequent l'exécution de ce projet eſt un miracle tout viſible.

2. On n'y a employé nul moyen humain : c'eſt ce qui rend le miracle plus ſurprenant.

3. On y a employé des moyens tout contraires, des moyens qui dans l'ordre naturel devoient être des obſtacles invincibles : c'eſt le comble des merveilles. *Pris du Pere de la Colombiere, Sermon 43.*

XVI. Pour être perſuadé que l'établiſſement de la Religion Chrétienne eſt un ouvrage tout divin,

1°. Il faut examiner le caractere, & l'eſprit de cette Religion, qu'il falloit établir, & tracer le plan de cette grande entrepriſe.

2°. Voir quels furent les ouvriers qui ont travaillé ſur ce plan.

3°. La maniere dont ils y ont travaillé.

4°. Les fruits étonnans de leur travail.

Ainſi dans cet ouvrage nous trouverons tout à la fois le projet le plus difficile, les ouvriers les plus foibles, les moyens les plus impuiſſans, & cependant le ſuccés le plus prompt, & le plus prodigieux. *Pris du Pere Girouſt, dans ſon Avent.*

XVII. Sur le même établiſſement du Chriſtianiſme.

1°. Le deſſein du Fils de Dieu dans l'établiſſement de la Religion Chrétienne a été tout divin.

2°. Les moyens dont il s'eſt ſervi pour l'exécuter n'ont rien eu d'humain.

3°. Le ſuccés, & l'effet de cette entrepriſe a été plus qu'humain.

XVIII. Notre Religion renferme deux avantages qui ne ſe trouvent aujourd'hui dans aucune autre.

Le 1. La verité : toutes les autres étant non ſeulement fauſſes, mais encore extravagantes, & contraires au bon ſens. C'eſt pourquoi nous devons la ſoûmiſſion de nos eſprits à tout ce qu'elle nous enſeigne.

Le 2. eſt la ſainteté qui ne ſe trouve point dans toutes les autres. C'eſt pourquoi nous devons vivre ſelon ſes maximes.

XIX. Deux ſortes de perſonnes ſe ſont partagées, & ſe partagent encore aujourd'hui à l'égard de la Religion.

Les premieres ne la veulent pas recevoir, comme les Athées, les Idolâtres, & les Libertins, de peur d'être obligez de pratiquer ſes maximes & de vivre conformément à cette loi.

Les ſecondes la reçoivent à la verité, mais la deshonorent par leurs mœurs, & par les deſordres de leur vie.

XX. *Hæc eſt victoria quæ vincit mundum fides noſtra.* Double victoire de la Religion Chrétienne ſur le Paganiſme, qui montre qu'elle eſt la ſeule veritable, & que ſon Auteur n'a pû être qu'un Dieu.

La premiere eſt ſur toute la force & la puiſſance humaine, qui s'eſt inutilement armée pour la détruire.

La ſeconde, ſur l'eſprit, la ſcience, & la ſubtilité des Philoſophes les plus prévenus contre elle, & les plus animez à la combattre. *Pris de l'Auteur des Sermons ſur tous les ſujets de la Morale Chrétienne, dans ſon Avent.*

XXI. 1°. Tout fidele doit apprendre quel eſt le bonheur d'être appellé à la veritable Religion.

2°. Tout fidele doit apprendre les moyens qu'il y a de demeurer dans la veritable Religion.

XXII. Cette Religion que le Sauveur a établie porte tout le caractere de Dieu, & eſt marquée de ſon ſceau pour deux raiſons qui en prouvent invinciblement la verité.

1°. Parce que jamais deſſein n'a été plus traverſé & plus combattu que celui de fonder la Religion Chrétienne.

2°. Parce que malgré tous les obſtacles qu'on a formez pour en ruïner le deſſein, il n'y en a jamais eu dont le ſuccés ait été plus heureux. Une Religion fondée malgré toutes les oppoſitions des Puiſſances de la terre les plus formidables : Une Religion victorieuſe de toutes les contradictions faites par toutes les plus redoutables Puiſſances de la terre.

PARAGRAPHE SECOND.

Les Sources où l'on peut trouver dequoi remplir ces deſſeins, & les Auteurs qui en traitent.

Les Saints Peres. Saint Auguſtin a fait un livre, *De vera Religione*, où il y a quantité de choſes qui viennent à ce ſujet.

Le même, au livre, *De utilitate credendi*, parle des ſuperſtitions des Payens, & de la ſainteté de la Religion Chrétienne, & des motifs que nous avons de l'embraſſer.

Le même en parle encore au liv. 22. De la Cité de Dieu, ch. 7. & 8.

Le même, ſur le Pſeaume 32. parle des merveilles qu'ont fait les Apôtres, en leur appliquant ces paroles du Prophete : *Verbo Domini cœli firmati ſunt, & ſpiritu oris ejus omnis virtus eorum.*

Le même, ſur le Pſeaume 44. en expliquant ces paroles de ſaint Matthieu, *Sedebitis ſuper ſedes judicantes duodecim Tribus Iſraël*, montre que cette recompenſe que Dieu a reſervée aux Apôtres répond à leurs grandes actions, & aux importans ſervices qu'ils ont rendus à la Religion.

Le même, ſur ces paroles du Pſeaume 96. *Ignis ante ipſum præcedet, & inflammabit in circuitu inimicos ejus*, montre comme les Apôtres embraſez du feu du Saint Eſprit, ont parcouru tout le monde, & embraſé du même feu les cœurs des ennemis du nom Chrétien.

Saint Chryſoſtome, *Homil. 2. in Epiſt. Pauli ad Roman.* expliquant ces paroles, *Quoniam fides veſtra annunciatur in univerſo mundo*, parle du prodigieux changement de mœurs qu'a fait dans le monde la Religion Chrétienne.

Le même, *Homil. 8. in Epiſt. 2. ad Corinth.* prouve la puiſſance de Dieu, d'avoir fait de

si grandes choses avec de si foibles instrumens.

Le même, *Homil. 32. in Genesim*, s'étend sur ce prodige de voir le monde converti par douze pauvres Pêcheurs.

Le même, dans le livre qui a pour titre, *Adversus Gentiles*, & qui se trouve au 5. Tome, fait un long discours pour montrer que la Religion Chrétienne ne peut être que l'ouvrage de la puissance de Dieu ; & prouve par là la divinité de Jesus-Christ.

Le même, Homel. 34. sur saint Matthieu, expliquant ces paroles, *Ecce ego mitto vos sicut oves in medio luporum*, montre comme les Apôtres sans apprehender ni les Puissances de la terre, ni les plus effroyables supplices, ont porté la foi par tout le monde.

Le même, *Homil. 7. in 1. ad Corinth.* montre comme nonobstant tous les obstacles, & toutes les forces de l'Univers, ces mêmes Apôtres ont établi la Religion, & ce qu'ils ont souffert pour cela.

Les Apologies de saint Justin, d'Athénagore, de Tertullien, contiennent de belles choses en faveur de la Religion ; & les ouvrages de Minutius Felix.

Les Theologiens. Je cite en cette matiere les Theologiens, parce qu'ils ont traité ce sujet plûtôt par des faits constans, que par de longs raisonnemens. Les principaux sont,

Saint Thomas, dans les livres *Contra gentes.*

Lessius, *De vera Religione capescenda.*

Savonarola, *Triumphus Fidei.*

Bagotius, *Apologeticus Fidei.*

Elizalde.

Le P. Petiot, Démonstrations Theologiques pour établir la Religion Chrétienne.

Les Livres spirituels & autres. Grenade, dans son Catechisme, seconde Partie, traite en dix ou douze chapitres, des Excellences de la Religion Chrétienne.

Le P. Caussin, l. 2. de la Cour Sainte, parle d'abord contre les Athées, & prouve la verité de notre Religion.

Abadie, seconde Partie du Traité de la Religion Chrétienne, ch. 5. de la 4. section, montre que Jesus-Christ a été marqué fort clairement par les anciens Oracles.

Le même, ch. 6. 7. 8. 9. jusqu'au 14. montre que les Prophetes ont exactement marqué le temps de la venuë du Messie, & prouve dans tout son livre la verité de la Religion.

Pere Mauduit, Traité de la Religion contre les Athées.

Il y a un livre intitulé, de la Verité de la Religion Chrétienne, imprimé en l'an 87. sans nom de l'Auteur, où il est parlé de tout ce qui regarde la Religion Chrétienne, & particulierement des miracles qui l'ont confirmée.

Le livre de Grotius sur la verité de la Religion Chrétienne est assez connu, & il semble que c'est sur le plan qu'il en a tracé, que plusieurs autres ont travaillé.

Monsieur Hüet en a traité doctement & amplement au livre *de Demonstratione Evangelica.*

Le Vassor Prêtre de l'Oratoire en a fait un assez gros livre in 4°.

Monsieur Morel Docteur en Theologie de la Societé de Sorbonne en a fait un Traité intitulé, *Demonstration de la Verité de la Religion Chrétienne.*

Monsieur le Marquis de Pianesse en a aussi fait un beau Traité en Italien, traduit en François par le P. Bouhours.

Les Prédicateurs. Le P. Texier, Sermon pour le Mardi de la troisiéme semaine de Carême, parle de l'établissement de l'Eglise.

Le même, dans sa Dominicale, au second Dimanche de l'Avent, où il parle des preuves de la divinité de Jesus-Christ.

Le P. de la Colombiere, Serm. 43. pour le second Dimanche de l'Avent, parle de l'établissement du Christianisme.

Le même en traite encore dans ses Reflexions Chrétiennes.

Le P. Giroust, dans son Avent, prouve par cet établissement miraculeux la verité de notre Religion.

Le P. d'Orleans traite aussi ce motif de credibilité, dans le Sermon de la Religion.

L'Auteur des Sermons sur tous les sujets de la Morale Chrétienne, a aussi un Sermon sur ce sujet, où il prétend prouver la verité de notre Religion, par son établissement merveilleux.

Ceux qui ont fait des Recueils sur la Foi, & sur l'Eglise, ont parlé de la verité, & de l'excellence de notre Religion sous ces noms & ces titres differens.

PARAGRAPHE TROISIE'ME.

Passages, exemples, & applications de l'Ecriture sur ce sujet.

In omnem terram exivit sonus eorum, & in fines orbis terræ verba eorum. Psalm. 18.

Leur bruit s'est répandu dans toute la terre, & leurs paroles se sont fait entendre jusques aux extrêmitez du monde.

Plantasti radices ejus, & implevit terram; operuit montes umbra ejus... Extendit palmites suos usque ad mare, & usque ad flumen propagines ejus. Psalm. 79.

Vous avez planté & affermi ses racines, & elle a rempli la terre : son ombre a couvert les montagnes ; elle a étendu ses branches jusqu'à la mer, & ses rejettons jusques au fleuve.

Testimonia tua credibilia facta sunt nimis. Psalm. 92.

Vos témoignages, Seigneur, sont tres-dignes de créance.

Quam magnificata sunt opera tua, Domine! nimis profundæ factæ sunt cogitationes tuæ. Psalm. 91.

Que vos ouvrages, Seigneur, sont grands & magnifiques ! que vos pensées sont profondes & impenetrables !

Omnes gentes quascunque fecisti venient, & adorabunt coram te Domine. Psalm. 85.

Toutes les nations que vous avez créées, viendront se prosterner devant vous, & vous adorer.

Non fecit taliter omni nationi, & judicia sua non manifestavit eis. Psalm. 147.

Il n'a point traité de la sorte toutes les autres nations, & il ne leur a point manifesté ses préceptes.

A Domino factum est istud, & est mirabile in oculis nostris. Psalm. 117.

C'est le Seigneur qui a fait cela ; & c'est ce qui paroît admirable à nos yeux.

Quare fremuerunt gentes, & populi meditati sunt inania? adstiterunt reges terræ, & Principes convenerunt in unum, adversus Do-

Pourquoi les nations se sont-elles soûlevées avec un grand bruit, & les peuples ont-ils formé de vains desseins? Les Rois de la terre se sont oppo-

minum, & adversus Christum ejus. Psalm. 2.

sez, & les Princes se sont assemblez contre le Seigneur, & contre son Christ & son Oinct.

Initio cognovi de testimoniis tuis, quia in æternum fundasti ea. Psalm. 118.

J'ai connu dès le commencement que vous avez établi pour toute l'éternité les témoignages de votre Loi.

Populus qui habitabat in tenebris vidit lucem magnam, habitantibus in regione umbræ mortis, lux orta est eis. Isaïæ 9.

Le peuple qui marchoit dans les tenebres, a vû une grande lumiere, & le jour s'est levé pour ceux qui habitoient dans la region de l'ombre de la mort.

Ducam cæcos in viam quam nesciunt, & in semitis quas ignoraverunt, ambulare eos faciam: ponam tenebras coram eis in lucem, & prava in recta. Idem, c. 42.

Je conduirai les aveugles dans une voye qui leur étoit inconnuë, & je les ferai marcher dans des sentiers qu'ils avoient ignorez jusqu'à present. Je ferai que les tenebres devant eux se changeront en lumiere, & que les chemins tortus seront redressez.

Beati sumus, quia quæ Deo placent manifesta sunt nobis. Baruch. 4.

Nous sommes heureux, parce que Dieu nous a découvert ce qui lui est agréable.

Euntes docete omnes gentes, baptizantes eos in nomine Patris, &c. Matth. 28.

Allez & instruisez tous les peuples, les baptisant au nom du Pere, & du Fils, & du S. Esprit.

Ite, prædicate Evangelium omni creaturæ. Marc. 16.

Allez par tout le monde, prêchez l'Evangile à toutes les créatures.

Illi profecti prædicaverunt ubique, Domino cooperante, & sermonem confirmante, sequentibus signis. Ibid.

Et eux étant partis prêcherent par tout, le Seigneur cooperant avec eux, & confirmant sa parole, par les miracles qui l'accompagnoient.

Confiteor tibi Pater, quia abscondisti hæc à sapientibus, & prudentibus, & revelasti ea parvulis. Matth. 11.

Je vous rends gloire, mon Pere, de ce que vous avez caché ces choses aux sages & aux prudens, & que vous les avez revelées aux simples & aux petits.

Lumen ad revelationem gentium. Luc. 2.

C'est la lumiere qui éclairera toutes les nations.

Præcepit nobis Dominus prædicare populis, & testificari quia ipse est qui constitutus est à Deo judex vivorum & mortuorum. Act. 10.

Il nous a commandé de prêcher, & de témoigner aux peuples que c'est lui qui a été établi de Dieu pour être le Juge des vivans & des morts.

De hac secta notum est nobis, quia ubique ei contradicitur. Act. 28.

Ce que nous sçavons de cette secte, c'est qu'on la combat par tout.

Fides vestra annunciatur in universo mundo. Ad Roman. 1.

Votre Foi est annoncée par tout le monde.

Sermo meus non in persuasibilibus humanæ sapientiæ verbis, sed in ostensione spiritûs & virtutis. 1. ad Corinth. 2.

Lors que je suis venu vers vous, pour vous annoncer l'Evangile, je n'ai point employé en vous prêchant, les discours persuasifs de la sagesse humaine, mais les effets sensibles de l'esprit & de la vertu de Dieu.

Quæ stulta sunt mundi elegit Deus, ut confundat sapientes; & ea quæ non sunt, ut ea quæ sunt destrueret, ut non glorietur omnis caro in conspectu Dei. Ibid. c. 1.

Dieu a choisi les moins sages selon le monde, pour confondre les sages, & ce qui n'étoit rien, pour détruire ce qui étoit de plus grand, afin qu'aucun homme ne se glorifie devant lui.

Quia in Dei sapientia non cognovit mundus per sapientiam Deum, placuit Deo per stultitiam prædicationis salvos facere credentes. Ibid. c. 1.

Dieu voyant que le monde, avec la sagesse humaine, ne l'avoit pas reconnu dans les ouvrages de sa sagesse divine, il lui a plû de sauver, par la folie de la prédication, ceux qui croiroient en lui.

Quod stultum est Dei, sapientius est hominibus; & quod infirmum est Dei, fortius est hominibus. Ibid.

Ce qui paroît en Dieu une folie, est plus sage que la sagesse de tous les hommes; & ce qui paroît en Dieu une foiblesse, est plus fort que la force de tous les hommes.

O insensati Galatæ! quis vos fascinavit non obedire veritati? Ad Galat. 3.

O Galates insensez! qui vous a ensorcellez pour vous rendre ainsi rebelles à la verité?

State & nolite iterum jugo servitutis contineri. Ad Galat. 5.

Demeurez fermes, & ne vous remettez point de nouveau sous le joug de la servitude.

Contestante Deo signis & portentis, & variis virtutibus. Ad Hebr. 2.

Dieu a rendu témoignage à notre doctrine, par les miracles, par les prodiges, par les differens effets de sa puissance.

Hæc est victoria quæ vincit mundum fides nostra. 1. Joann. c. 5.

La victoire par laquelle le monde est vaincu est un effet de notre foi.

Exemples pris de l'Ecriture.

Les Figures & les Propheties de l'ancienne Loi.

DAns l'ancienne Loi, qui ne contenoit que des figures de nos Mysteres, & de ce qui devoit s'accomplir en effet dans la nouvelle, rien n'est plus souvent, ni plus clairement prophetisé, & figuré, que l'établissement, le progrés, l'étenduë de la Foi & la nouvelle Religion que le Messie devoit faire publier, comme on peut voir par les passages que nous avons rapportez: de sorte que les Propheties accomplies si précisément dans le temps, & dans les lieux qui y sont marquez, sont un des principaux motifs de credibilité de la Religion Chrétienne; puisque c'est par là que l'on convainc invinciblement les Juifs d'erreur & d'illusion, & que le Messie promis & attendu depuis tant de siécles est venu, & que les Figures & Propheties sont visiblement accomplies en la personne, & la Religion de Jesus-Christ.

Figure de la conquête de la terre promise.

Les combats que le Peuple de Dieu donna, & les victoires qu'il remporta pour faire la conquête de la terre promise, sont aussi une figure des combats qu'il a fallu donner & soûtenir, des difficultez qu'il a fallu surmonter, des obstacles qu'il a fallu vaincre, & des victoires qu'il a fallu remporter pour détruire le Paganisme, & pour soûmettre à l'empire de Jesus-Christ tant de nations si

differentes, les unes barbares, & les autres polies & civilisées, qui n'ont pas moins coûté de peines & de travaux les unes que les autres.

Les persecutions faites aux anciens Prophetes marquoient celles que devoient souffrir les Apôtres, &c.

Les persecutions qui ont été faites aux Prophetes de l'ancienne Loi, lorsqu'ils ont voulu reformer les mœurs des peuples, & qu'ils les ont menacez de la colere de Dieu, representent aussi les persecutions suscitées contre les Apôtres qui ont prêché aux peuples les veritez de l'Evangile, & contre les premiers Chrétiens qui les ont observées. C'est ce que le Fils de Dieu lui-même reprochoit aux Juifs, & ce que l'Eglise a éprouvé durant plus de trois siécles entiers.

La Religion Chrétienne fondée par Jesus-Christ même.

Comme la nouvelle Religion que nous appellons le Christianisme, a été fondée par Jesus-Christ même, & qu'elle contient les Mysteres, les Veritez, & la Doctrine qu'il nous a enseignées, c'est aussi de là qu'on tire la principale & la plus forte preuve de la verité de cette Religion; parce qu'il a clairement fait voir qu'il étoit Fils de Dieu, le Messie qu'on attendoit, & le Souverain Legislateur: & cela par la multitude & la grandeur des miracles qu'il a operez, que les ennemis même les plus declarez de notre Religion n'ont pû contester; or ces miracles ayant été faits en confirmation de sa Mission, de sa Divinité, & de sa Doctrine, on ne peut revoquer en doute que la Religion qu'il a établie ne soit veritable.

Le fruit des premieres Prédications des Apôtres dans Jerusalem.

Les premieres conquêtes que fit cette nouvelle Religion furent dans Jerusalem même, où elle avoit pris naissance, lorsque les Apôtres sortirent du Cenacle, où ils avoient reçu le saint Esprit, tout embrasez de ce feu divin, & qu'ils commencerent à prêcher, en sorte qu'étant auparavant reconnus pour gens grossiers & ignorans, ils furent tellement éclairez des lumieres de ce divin Esprit, & animez d'une telle ardeur, qu'ils parurent en public, & furent entendus en toutes sortes de langues, publiant sans crainte les merveilles du Seigneur, la divinité de leur Maître qu'ils avoient vû ressuscité. Ce fut alors que commença proprement la nouvelle Loi, & cette nouvelle Religion; & saint Pierre dans les deux premieres Prédications qu'il fit, convertit jusqu'à huit mille personnes, qui furent les prémices des conquêtes que les Apôtres firent dans la suite.

Les Apôtres s'appliquerent bientôt à la conversion des Gentils.

La nouvelle Eglise & la nouvelle Religion étant fondée dans Jerusalem, saint Pierre fut envoyé pour baptiser Corneille Centurion Romain; & Dieu fit connoître à cet Apôtre que la Grace & la Prédication de l'Evangile devoit être répanduë sur les Gentils: ce fut par une mysterieuse vision d'un grand vase en forme d'un linceul, où étoient differentes especes d'animaux, d'oiseaux, serpens, & insectes, que saint Pierre eut horreur de manger, comme une voix du Ciel le lui ordonnoit; mais Dieu lui fit entendre par là, qu'il n'y auroit plus de distinction de nation ni de personnes, & qu'il vouloit réünir tous les peuples dans une même Religion, en lui adressant pour ce sujet Corneille Centurion né & élevé dans le Paganisme, mais où, à cela près, il menoit une vie innocente, craignant Dieu, faisant de longues prieres & de grandes aumônes: & ce fut le premier des Gentils appellé au Christianisme.

La premiere persecution contre la Religion Chrétienne suscitée par les Juifs.

Une sanglante persecution s'éleva bientôt contre les nouveaux Chrétiens, suscitée par les Juifs: car quoi qu'ils vissent les miracles que faisoient les Apôtres, ils n'en furent pas plus touchez ou convaincus, que de ceux du Fils de Dieu, dont ils avoient été les témoins. Le zele de conserver leurs anciennes traditions, & défendre la loi de Moyse, les porta jusqu'à la fureur contre saint Etienne, dont le martyre est décrit dans les Actes des Apôtres. C'est le premier qui a donné l'exemple, & inspiré le courage à une infinité d'autres, de répandre leur sang pour la défense de la Foi. Aussi a-t-il eu l'honneur d'être le premier Martyr, & d'avoir souffert la mort pour Jesus-Christ, par ceux de sa Nation.

Saint Paul choisi pour être Apôtre des Gentils.

La Religion Chrétienne ne s'étendit gueres que dans la Judée, jusqu'à la vocation miraculeuse de saint Paul, qui en étant auparavant le Persecuteur declaré, en devint le grand Apôtre, & celui qui dans l'Apostolat a plus travaillé que tous les autres; puisque c'est à lui que la Religion est redevable de ses plus grands progrés.

APPLICATIONS.

La Religion Chrétienne est plus cruellement persecutée par les mauvais Chrétiens que par les Tyrans.

Sæpe expugnaverunt me à juventute mea: etenim non potuerunt mihi. Psalm. 128. C'est saint Augustin qui fait parler ainsi l'Eglise aux Chrétiens. Mes enfans, nous dit cette sainte Mere, j'ai bien été combattuë dès mes premieres années; mais les plus puissantes attaques n'ont eu aucun succés contre moi, & je suis toûjours demeurée victorieuse. Les Tyrans pouvoient bien ôter la vie aux Martyrs; mais les cœurs de ces saints Martyrs étoient toûjours à moi. On déchiroit leurs membres, & on brûloit leurs corps; mais leurs persecuteurs ne pouvoient leur faire tendre les bras, pour presenter de l'encens aux faux Dieux. C'étoient alors des temps de guerre; mais presentement au milieu de la paix, sans tyrans, sans bourreaux, sans supplices, où en suis-je, Chrétiens? où en êtes-vous? combien se trouve-t-il de personnes qui démentent par leurs actions, leur Religion, après l'avoir confessée de bouche? *Sæpe expugnaverunt me.* J'ai bien eu des assauts à repousser; mais les ennemis que j'ai maintenant à vaincre, sont d'autant plus dangereux, qu'ils le paroissent moins, &c. *Pris du Pere Girousi, Sermon de la verité de la Religion, dans son Avent.*

Les Chrétiens se sont multipliez par les persecutions.

Quid faciemus hominibus istis? Act. 4. disoient les Juifs, dans le conseil qu'ils tinrent pour empêcher les progrés de la Religion Chrétienne, qui ne faisoit alors que commencer. Quelle sorte de gens est-ce ici? que ferons-nous pour les arrêter, & empêcher que le mal ne s'étende plus loin? nous travaillons à leur avancement, & à leur multiplication, en voulant les opprimer. Certes on pouvoit dire des Chrétiens persecutez par les Tyrans, ce qui est dit dans l'Exode du peuple de Dieu affligé dans l'Egypte par Pharaon, *quantòque opprimebat eos, tantò magis multiplicabantur & crescebant*, ils croissoient & se multiplioient par la persecution. Ce qui a fait dire à Tertullien que le sang des Chrétiens que l'on versoit à force de tourmens étoit la semence des Chrétiens: & l'on peut ajoûter que la Religion est encore aujourd'hui semblable à ces grosses rivieres, qui perdant d'un côté quelque partie de leur lit, s'étendent en même temps d'un autre côté. *P. Texier. Sermon pour le Mercredi de la troisiéme semaine de Carême.*

Les persécutions ont commencé aussi-tôt que le Christianisme même.

Jam securis ad radicem arboris posita est. Luc. 3. A peine ce nouvel arbre est-il formé qu'on met la coignée à la racine pour l'abattre, & le renverser par terre; on le taille, on le coupe de toutes parts, on y applique le feu, on allume tout autour un bucher capable de consumer une forêt toute entiere; & cet arbre ne laisse pas de subsister. Que dis-je, il subsiste? il se fortifie sous les coups qu'on lui donne, il se nourrit dans cet horrible incendie, il y croît de telle sorte, qu'en peu de temps il peut donner retraite aux oiseaux du ciel, & couvrir toute la terre de son ombre. Les Tyrans ont peri malheureusement, les Empereurs sont morts, les Empires mêmes sont tombez, nul soin, nulle force n'a pû les en garentir; & la Religion qu'ils ont si cruellement persecutée, à la ruïne de laquelle ils ont travaillé avec tant d'ardeur, durant tant d'années; la Religion dis-je fleurit au milieu de tant de ruïnes, elle triomphe, & triomphera éternellement. *P. de la Colombiere. Serm.* 43.

L'établissement de la Religion est uniquement l'ouvrage de Dieu.

Ab Oriente adducam semen tuum, & ab Aquilone congregabo te: dicam Aquiloni, da; & Austro, noli prohibere; affer filios meos de longinquo, & filias meas ab extremis terræ. Isaïæ 43. Dieu l'avoit ainsi prédit, & l'avoit promis par son Prophete; Prenez confiance, je dirai à l'Orient, qu'on m'amene des enfans; je ferai le même commandement à l'Occident; j'ordonnerai au Septentrion & au Midi qu'on les laisse venir. Tout s'assemblera sous mes ordres, & conspirera à former mon Eglise. Dieu ne dit pas, j'armerai l'Orient & l'Occident, je ferai marcher en bataille le Septentrion & le Midi. De tels moyens peuvent bien être necessaires dans les entreprises humaines: mais c'est le Seigneur Tout-puissant qui préside à celle-ci; il ne faut que le bras du Seigneur pour l'executer. *Le P. Girousl, dans son Avent.*

Le même sujet.

A Domino factum est istud, & est mirabile in oculis nostris. Psalm. 117. C'est de la sorte que l'on peut s'écrier, en voyant l'execution d'une si grande entreprise par de si foibles moyens, comme est la conversion de tout le monde par douze pauvres Pêcheurs ignorans & grossiers. Est-ce donc là cette Troupe choisie, qui doit paroître avec confiance devant les plus augustes Senats, & faire trembler les Juges de la terre jusques sur les Tribunaux où ils sont assis, qui doit soûmettre les Grands, instruire les Rois, enseigner les Philosophes, convertir le monde? Oüi, Seigneur! voilà les Ouvriers que vous avez destinez à cette œuvre merveilleuse: mais ils sont encore trop forts, puisque vous voulez, mon Dieu, vous joindre à eux, & seconder leurs travaux: aussi ne leur falloit-il pas un secours moins puissant que le vôtre; & sans un coup extraordinaire, je ne dis point seulement de votre doigt, mais de votre bras, à quoi auroient abouti tous leurs soins, & qu'en pouvoient-ils tirer autre chose qu'une connoissance & une épreuve sensible de leur foiblesse? Quand donc je les vois dans leurs courses Apostoliques faire autant de conquêtes qu'ils visitent de Provinces; & dans l'espace de quelques mois, tout au plus de quelques années, bâtir des Temples, ériger des Autels, former des Eglises, & grossir sans cesse le Troupeau de Jesus-Christ; j'adore, mon Dieu, votre Providence qui éclate toute entiere dans ce miracle, & je m'écrie avec votre Prophete: *A Domino factum est istud, & est mirabile in oculis nostris. Le même.*

Combien la Loi de Jesus-Christ est douce, quoi qu'elle paroisse élevée & difficile.

Erit in diebus illis præparatus mons domûs Domini in vertice montium, & fluent ad eum omnes gentes. Isaïæ 2. La Maison du Seigneur, c'est-à-dire l'Eglise & la Religion, sera comme une maison placée sur le sommet des plus hautes montagnes, & vers laquelle toutes les nations doivent couler. Quelle façon de s'exprimer! on peut bien couler dans une vallée, & se laisser aller au penchant d'une colline; mais qui a jamais entendu dire que du pied des montagnes on coulât jusqu'à la cime? Voici le mystere, la Maison du Seigneur c'est la Religion Chrétienne: elle est infiniment au-dessus des autres Religions, & par l'élevation & par la pureté de sa Morale. Pour parvenir à cette montagne Evangelique, il faut faire effort & grimper; cependant toute élevée qu'elle est, l'impression a été si forte, qu'on a vû les peuples y venir en foule, & avec tant de précipitation, qu'on eût dit qu'on n'y montoit pas, mais qu'on y couloit, qu'on y descendoit; c'est-à-dire que, quoi que cette Loi soit severe, on s'y soûmet néanmoins, & qu'on court dans la voye des Commandemens de Dieu, comme parle le Prophete Royal. *Le même.*

PARAGRAPHE QUATRIE'ME.

Pensées & Passages des Saints Peres sur ce Sujet.

Quomodo credidissent Philosophi, nisi rei quæ non videbatur evidenter, miracula fecissent fidem? August. l. 22. de Civit. Dei, c. 7.

COmment les Philosophes eussent-ils ajoûté foi à nos Mysteres, dont ils n'avoient nulle évidence, si les miracles qu'ils voyoient ne les leur eussent persuadez?

Quisquis adhuc prodigia, ut credat, inquirit, magnum ipse prodigium est, qui mundo credente, non credit. Idem.

Celui qui après la conversion du monde, demande encore des miracles pour croire, est lui-même un prodige d'opiniâtreté, de ne pas croire une chose dont tout l'Univers a été convaincu.

Si per Apostolos, ut eis crederetur, etiam ista miracula facta esse non creduntur, hoc nobis unum grande miraculum sufficit, quòd terrarum orbis sine miraculis credidit. Idem, de Civit. l. 22. cap. 5.

Si on ne croit pas que les Apôtres ayent fait des miracles pour faire croire les veritez qu'ils prêchoient, cela même est un grand miracle, que toute la terre ait cru sans miracles des choses qui paroissent si peu croyables.

Quid factum est de tot mortibus Martyrum, nisi ut tanquam irrigatâ terrâ sanguine Testium Christi, pullularet ubique seges? Idem.

Qu'est-il arrivé de la mort des Martyrs, sinon que la terre arrosée du sang de ces illustres Témoins, produiroit une ample moisson d'autres saints Martyrs?

Ut mirabilior esset gratia & potentia Dei, quæ de tam duris animis, tam tenebrosis mentibus, tam inimicis cordibus faceret fidelem

C'est afin que la grace d'un Dieu, & son pouvoir divin parût avec plus d'éclat, que de cette multitude d'esprits si opiniâtres dans leurs senti-

populum & subditum. S. Prosper.

mens, si aveuglez dans leurs erreurs, de cœurs si endurcis, & si ennemis de la Foi, il en ait fait un peuple fidele, & docile à l'Evangile.

Sanguis Martyrum semen Christianorum; quoties metimur, plures efficimur. Tertull. in Apol. c. ultimo.

Le sang des Martyrs est comme une semence de Chrétiens; plus on nous affoiblit & on nous moissonne, pour ainsi dire, plus nous croissons, & nous nous multiplions.

Exquisitio quoque pœnæ illecebra est. Idem.

La grandeur des supplices qu'on invente pour nous épouvanter, semble pour nous un attrait.

Sola vobis templa relinquimus, adeò omnia vestra implemus. Scilicet urbes, domos, &c. Idem.

Nous ne vous laissons plus que vos temples en partage, car tous les autres lieux sont remplis de Chrétiens que vous fuyez & que vous avez en horreur.

Incarcerabantur, torquebantur (Christiani) *multiplicabantur.* Idem.

On emprisonnoit les Chrétiens, on leur faisoit souffrir des tourmens inouïs; & tout cela ne servoit qu'à les multiplier.

Christi regnum & nomen ubique creditur, ab omnibus gentibus colitur, ubique regnat, ubique adoratur. Idem.

On croit aujourd'hui Jesus-Christ par toute la terre, son Royaume est étendu par tout, par tout on l'adore, & on lui rend le culte qu'il merite.

Nisi verum esset Evangelium, nunquam sanguine defenderetur. Hieron. Epist. 150. ad Hedib.

Si l'Evangile n'étoit veritable, on ne le défendroit pas par l'effusion de son sang.

Sola Ecclesia persecutionibus sletit, Martyriis coronata est. Idem.

La seule Eglise entre toutes les societez s'est affermie par les persecutions, & le nombre des Martyrs a fait sa gloire & son triomphe.

Magister suspensus, & servi vincti sunt, & quotidie Religio crescit. Idem.

L'Auteur de cette Religion a été crucifié, ses Sectateurs ont été enchaînez comme des criminels, & nonobstant cela cette Religion croît, & fleurit tous les jours de plus en plus.

Domine, si quod credimus, error est, à te decepti sumus; nam ea quæ credimus, confirmata signis & prodigiis fuere, quæ non nisi per te facta sunt. Richard. à S. Vict. l. 2. de Trinit. c. 2.

Seigneur, si ce que nous croyons est une erreur & une illusion, c'est vous-même qui nous avez trompez; parce qu'il est autorisé par des signes & des prodiges, qu'il n'y a que vous qui puisse operer.

Esset omnibus signis mirabilius, si ad credendum tam ardua, ad operandum tam difficilia, ad sperandum tam alta, mundus absque mirabilibus signis inductus fuisset. S. Thomas contra Gentes, l. 1. c. 6.

Ce seroit une chose plus surprenante que tous les miracles, si pour croire des choses si élevées, si difficiles à pratiquer, & pour esperer de si hautes recompenses, le monde y eût été poussé, sans qu'il eût été besoin de prodiges.

Magna insania Evangelio non credere, cujus veritatem sanguis Martyrum clamat, Apostolicæ resonant voces, prodigia probant, ratio confirmat, elementa loquuntur, dæmones confitentur; sed longè major insania, si de veritate Evangelii non dubites, vivere tamen quasi de ejus falsitate non dubitares. Picus Mirand. Epist. 2.

C'est une grande folie de ne pas croire l'Evangile, dont le sang de tant de Martyrs publie si hautement la verité, & que la voix des Apôtres a fait retentir par tout, à quoi la raison est obligée de se rendre, à laquelle tous les élemens ont rendu témoignage, & que les demons mêmes sont forcez d'avoüer; mais c'est bien une plus grande folie, de ne douter nullement de la verité de l'Evangile, & de vivre néanmoins, comme si on ne doutoit point qu'il ne fût faux.

In Asia prope jam desolata esse templa Deorum, eo quòd Christiana Religio non tantùm civitates, sed etiam vicos occupasset. Plinius Junior, Epist. ad Traj.

On nous fait sçavoir que dans l'Asie, les Temples de nos Dieux sont deserts, & entierement abandonnez; parce que la Religion Chrétienne remplit non seulement les villes, mais même les bourgades & les villages.

PARAGRAPHE CINQUIE'ME.

Ce qu'on peut tirer de la Theologie par rapport à ce sujet.

Ce que c'est que la Religion Chrétienne.

LA Religion Chrétienne est celle qui a été établie par Jesus-Christ, & qui outre un seul Dieu en trois personnes, Tout-puissant, Créateur du Ciel & de la Terre, reconnoît ce même Jesus-Christ pour vrai Dieu & pour vrai Homme, qui est venu au monde pour racheter tous les hommes au prix de son Sang & de sa Mort. Les Articles de cette Religion sont compris dans l'Evangile, qui est appellé la Nouvelle Loi, qui contient des faits, des Mysteres, & des préceptes, que tous ceux qui l'ont embrassée dans le Baptême sont obligez de croire, & d'observer en vivant conformément aux maximes de cette Loi.

Pour plaire à Dieu, &

Comme il est évident par la seule lumiere naturelle, qu'il y a un Dieu Créateur de cet Univers, il n'est pas moins clair par la même lumiere, qu'il le faut servir & adorer: car dès qu'on reconnoît un souverain Etre créateur de toutes choses, on se sent obligé de lui obéïr, de lui offrir des prieres, & des actions de graces; parce qu'il nous a faits ce que nous sommes par sa toute-puissance, & qu'il nous conserve par sa bonté. C'est une Loi imprimée si nettement, & si profondément dans tous les esprits, que les Sages du Paganisme, sans autre lumiere, ont avoüé que les honneurs souverains lui sont dûs, & que l'on ne peut refuser sans crime, de les lui rendre. Or ce culte qu'on lui rend, & la Loi qui l'ordonne, qui le regle, & qui l'explique, s'appelle Religion. Mais comme la plûpart des hommes se sont attachez, par un amour déreglé,

pour faire son salut, il faut necessairement suivre la Religion qu'il nous prescrit.

déreglé, aux choſes de la terre, ils ne ſe ſont auſſi formé que des Divinitez qui favoriſoient leurs paſſions ; & enſuite leur ont rendu leurs hommages ſelon leur caprice. Comme donc les Payens n'ont point connu le vrai Dieu, ils n'ont point auſſi été inſtruits de la maniere dont il falloit l'honorer : d'où il s'enſuit qu'il n'y a point d'homme de bon ſens, qui connoiſſant Dieu tel que nous le connoiſſons, puiſſe douter qu'il ne doive ſuivre & embraſſer la Religion qu'il lui a preſcrite ; & s'il veut rechercher quelle eſt cette Religion, qui ne reconnoiſſe auſſi-tôt que c'eſt la ſeule Chrétienne ; toutes les autres étant ou abolies, comme la Juifve, ou fauſſes & ſuperſtitieuſes, comme la Mahometane, & celle des Payens.

La ſeule Religion Chrétienne eſt la veritable.

Il n'y a rien de plus conſtamment vrai, & même de plus évident, que la ſeule Religion Chrétienne eſt la veritable, & ſelon l'ordre de la volonté de Dieu ; parce qu'elle ne publie que des Myſteres de ſa ſageſſe, de ſa bonté, & de ſa puiſſance ; qu'elle ne parle que de ſes jugemens incomprehenſibles ; qu'elle ne contient rien qui ne ſoit en tout conforme à la raiſon & aux bonnes mœurs ; qu'elle a été approuvée & confirmée de Dieu par les oracles de ſes Prophetes, & par une infinité de miracles ; qu'elle a produit une infinité de ſaints Perſonnages, auſſi illuſtres par leur ſcience que par leur ſainteté. Tout cela eſt viſible à ceux qui veulent ouvrir les yeux à toutes ces marques de verité, & conſiderer tous les traits que cette Religion porte d'une inſtitution toute divine.

Que la Religion Chrétienne eſt croyable en la conſiderant par ſes propres traits.

On voit que la ſeule Religion Chrétienne nous apprend ce qui de ſoi eſt évident par la lumiere de la raiſon, qu'il y a un ſeul Dieu, qui a tiré cet Univers du néant, qui nous a donné une ame immortelle avec un empire ſur toutes nos actions. & qui a un ſoin particulier de nous par ſa providence ; & que comme il a une parfaite Juſtice, ou pour mieux dire qu'il eſt la Juſtice même, il doit enfin recompenſer les gens de bien, & punir les méchans. On voit en particulier, que la ſeule Religion Chrétienne nous commande ce que nous dicte la raiſon, comme le premier & inviolable devoir, qu'il faut aimer un Dieu ſeul par-deſſus toutes choſes, & le ſervir fidelement, ſans jamais ſouffrir que l'honneur qui lui appartient ſoit déferé à un autre, ou qu'aucune choſe du monde nous ſepare de ſon amour & de ſon ſervice. On voit qu'elle ſeule preſcrit conformément à la raiſon, comme l'homme doit aimer ſon prochain ainſi que ſoi-même, lui faiſant tout le bien qu'il peut, ſans lui faire jamais aucun mal, & qu'elle donne cette Regle ſi juſte de ne point faire, non pas même à notre ennemi, ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fit. On voit qu'elle nous commande de ſuivre par tout la vertu, & de fuir le vice ; qu'elle défend non ſeulement de faire le mal, quel qu'il puiſſe être, mais même d'en avoir les deſirs, & les ſeules penſées ; en un mot qu'elle inſtruit ſuffiſamment tous les hommes ſur ce qu'ils doivent ſçavoir pour ſe retirer du vice, & pour vivre ſaintement. On voit enfin que la ſeule Religion Chrétienne enſeigne ſelon la raiſon, auſſi-bien que ſelon la Foi, que Dieu ſeul eſt le ſouverain bien, qui peut remplir le cœur de l'homme, & le rendre bienheureux, & qu'il doit rapporter tous ſes deſſeins & toutes ſes actions à ſa gloire : qui eſt donc celui qui conſiderant tout cela, ne conclura auſſi-tôt qu'elle eſt toute divine & croyable d'elle-même ?

Le changement de mœurs qu'elle a opere, prouve qu'elle eſt ſainte & par conſequent veritable.

Si l'on doit juger de la cauſe par les effets ; cette Religion n'a pas plûtôt été prêchée par toutes les Nations, & par toutes les parties du monde, qu'elle a converti un nombre innombrable d'hommes qui menoient une vie criminelle, & déteſtable, dans les abominations de l'idolâtrie, dans les impietez des arts magiques, dans les infamies, dans les violences, & dans les homicides : & l'on voit encore tous les jours qu'elle produit les mêmes effets dans les Païs des Barbares & des Sauvages, où elle eſt annoncée. Car ces peuples qui menoient une vie brutale dans une longue habitude de vices, n'ont pas plûtôt été inſtruits des veritez chrétiennes, qu'ils ont quitté leurs mauvaiſes coûtumes, & ſont entrez dans l'exercice de toutes les vertus, & de la pieté.

La Religion Chrétienne ne peut être une impoſture.

On ne peut ſans extravagance attribuer à un impoſteur une Religion ſi parfaite dans ſa naiſſance qu'on n'y peut rien ajoûter qui n'en diminuë la perfection ; une Religion qui propoſe ſes Myſteres ſans adouciſſement, avec autorité & avec confiance, qui ramene les hommes des ſens à l'eſprit, qui anéantit la corruption, qui rétablit les principes de droiture qui étoient dans notre ame, qui nous enſeigne à glorifier Dieu aux dépens de la volupté & de l'amour propre, à élever Dieu, & à nous abaiſſer nous-mêmes, à nous ſoûmettre à Dieu qui eſt plus que nous, & à nous élever au-deſſus des choſes qui nous ſont aſſujetties, contraire à la politique mondaine, & encore plus à la corruption, élevant la raiſon, & conſolant le cœur, & étant auſſi admirable à l'un que ſalutaire à l'autre.

La Religion Chrétienne procure veritablement de la gloire à Dieu.

La fin de la Religion étant d'honorer Dieu, & de ſanctifier l'homme, il eſt hors de doute que la Religion Chrétienne fait l'un & l'autre d'une maniere à faire concevoir d'abord qu'elle eſt l'ouvrage de Dieu, & qu'il n'y en peut avoir de plus parfaite. Nous avons déja vû comme elle éleve l'homme à une haute ſainteté ; mais il n'eſt pas moins conſtant qu'elle procure avantageuſement la gloire de Dieu, puiſqu'elle fait connoître ſa nature, découvre ſes divines perfections, & nous en donne une plus noble idée, que celle que tous les Philoſophes, & les eſprits les plus penetrans s'en ſont jamais formée. Elle nous le repreſente bon & aimable auſſi-bien que grand & juſte ; elle apprend aux hommes qu'il gouverne tout par ſa providence, qu'il fait ſervir le mal à notre bien, qu'il pourvoit à nos beſoins par ſa bonté, que ſa fidelité & ſa juſtice ne lui permettent point de ſupporter nos déreglemens, & que néanmoins ſa miſericorde n'a point de bornes. Enſuite elle nous porte à l'aimer, à l'honorer, à le ſervir ; elle nous enſeigne même la maniere de le faire ; & comme c'eſt ſa fin, elle apprend aux hommes à rendre à Dieu la gloire qui lui eſt dûë.

Témoignages rendus en faveur de la Religion Chrétienne.

On peut dire ſur ce point, que les mêmes témoignages qui ont été rendus à la perſonne du Fils de Dieu, ont été pareillement rendus à ſa doctrine, à la verité de l'Evangile, & conſequemment à la Religion qu'il a établie. Voici les principaux. Le premier eſt celui des Prophetes qui en rendent témoignage en foule, par une longue & perpetuelle ſucceſſion d'oracles plus clairs les uns que les autres, qui parlent de ce Meſſie & de ſa Loi. Le ſecond eſt celui de Jean-Baptiſte, témoignage d'autant plus certain, qu'il avoit

été prédit dans l'ancien Testament, & que Jesus-Christ même & ses Disciples ne cessent de ramener les Juifs à ce témoignage d'autant plus considerable, que Jean-Baptiste ne pouvoit être soupçonné ni de complaisance, ni d'interêt. Le troisiéme est celui des Apôtres, témoins éprouvez par la rigueur des tourmens, & qui n'ayant nul interêt d'abuser les hommes, ont soûtenu & défendu la verité aux dépens de leur vie, & resisté à la force des supplices capables d'arracher l'aveu des plus grands crimes, s'ils se fussent sentis coupables de la moindre fourberie dans le témoignage qu'ils rendoient de la personne & de la doctrine de leur Maitre. Le quatriéme est le témoignage du Pere Eternel, par une voix qui se fit entendre du Ciel, dans la Transfiguration du Sauveur, *Hic est Filius meus in quo mihi benè complacui, ipsum audite.* Le cinquiéme enfin est celui des ennemis mêmes de notre Religion. Les Juifs & les Gentils en ont rendu un aveu favorable : la conduite de la Providence, & la force de la verité leur ont fait reconnoître en mille occasions, que cette Religion étoit la plus sainte & la plus raisonnable, lors même qu'ils s'en sont montrez les plus implacables ennemis.

Les moyens dont Dieu s'est servi pour établir cette Religion, prouvent qu'elle est son ouvrage.

Rien ne prouve si bien la puissance de la Divinité, que les effets produits par des causes, qui n'ont pas par elles-mêmes la vertu de les produire, ou qui ont même une vertu toute opposée. C'est ainsi que Jesus-Christ a prouvé sa Divinité en établissant sa Loi, & sa Religion, en se servant de l'ignorance pour combattre les Scavans ; de veritez dures & incomprehensibles, pour détruire des erreurs plausibles, favorables à la nature, & à la corruption ; de la mort, afin de se faire reconnoître pour Dieu ; & en obligeant les plus éclairez du monde à confesser que jusqu'alors ils s'étoient trompez. Quand pour venir à bout de cette entrepriſe, on auroit employé les armes, la politique, l'éloquence, ce seroit un prodige de valeur, un miracle de prudence, & un effet d'une éloquence toute divine ; mais c'est le miracle des miracles de l'avoir fait avec des moyens, qui selon les regles ordinaires, étoient des obstacles à ce dessein.

Le progrès surprenant qu'a fait cette Religion, est une grande preuve que Dieu a travaillé à son établissement.

Cette Religion a fait de grands progrés, & fort rapides dans ses commencemens, & de là l'on peut tirer une preuve convainquante que c'est uniquement l'ouvrage de Dieu, si nous considerons tous les grands obstacles, qui s'opposoient à cet établissement. On sçait qu'ils étoient naturellement insurmontables de la part de ceux qui prêchoient cette Doctrine, de ceux à qui on la prêchoit, de la part des Princes & des Souverains qui s'y opposoient, & de cette Doctrine même qui choquoit également l'esprit & la volonté, dans les veritez qu'elle proposoit, & qu'elle obligeoit d'embrasser. Qui ne croira donc que c'est ici le doigt de Dieu, quand il considerera que cette Religion qui a commencé dans un coin de la Judée s'est étenduë jusques aux extrêmitez de la terre habitable, qu'elle a penetré en divers endroits de l'Affrique, au fond de l'Orient, & enfin dans le nouveau Monde ? ce qui paroît principalement dans ses premiers commencemens & dans le succés du ministere des Apôtres, puis qu'il n'a fallu qu'une seule Prédication pour la conversion de quatre mille ames selon le nombre des Auditeurs : ce qui n'auroit rien de surprenant, si les veritez qu'on publioit eussent été favorables à la nature, plausibles, & qu'on eût obligé par la force des armes à les recevoir.

La preuve de la verité de la Religion tirée des miracles.

C'est particulierement des miracles que les Apôtres se sont servis pour prouver les mysteres & les veritez qu'ils annonçoient aux Peuples : ce sont les moyens qu'ils ont employez pour détruire l'Idolâtrie, & pour convertir le monde. En effet les Historiens même profanes, & les Tyrans qui faisoient mourir les Martyrs, avoüent que les premiers Chrétiens & les Martyrs faisoient des prodiges qui surpassoient les forces de la nature, c'est pourquoi ils les appelloient des Magiciens. Sur quoi l'on peut faire ce dilemme : ou ces choses prodigieuses étoient faites par la vertu de Dieu, ou par celle des demons. On ne peut pas dire que ceux dont la vertu étoit admirée même de leurs ennemis, eussent quelque intelligence avec le demon : outre que le demon eût agi contre lui-même & détruit son propre empire en favorisant une Religion qui declaroit la guerre à tous les vices, & qui le chassoit lui-même de tous les lieux dont il avoit pris possession. C'est donc Dieu qui a parlé par ces miracles, & qui a montré par les Aveugles éclairez, & les Morts ressuscitez, que cette nouvelle Religion étoit l'ouvrage de ses mains ; & comme il est impossible que Dieu puisse autoriser l'imposture & le mensonge, un seul miracle fait en faveur de cette Religion en prouve invinciblement la verité.

Raisonnement de S. Augustin sur les miracles faits dans l'établissement de la Religion.

Ou bien (dit saint Augustin) la Religion Chrétienne s'est établie par des miracles, ou sans miracles. S'il y a eu des miracles, dans cet établissement, c'est inconteſtablement la veritable Religion ; parce que les miracles ne peuvent venir que de Dieu qui les opere, ou par lui-même, ou par ses ministres, & qui en est toûjours le principe, comme l'Auteur & le Maître de la nature, les miracles sont donc proprement la parole & le témoignage de Dieu : or Dieu la premiere & la souveraine Verité peut-il porter témoignage à l'erreur, & ne seroit-ce pas se contredire lui-même & se démentir ? Mais si cet admirable établissement de notre Religion s'est fait sans miracles, il n'en est que plus miraculeux ; car qui peut se figurer, sans s'élever au-dessus des voyes communes, qu'un tel dessein conduit par de tels ouvriers, & avec de tels moyens, ait eu un succés si prompt, si constant, si parfait ?

Réponse à ce que l'on peut objecter contre les miracles faits en faveur de la Religion.

Quelque incredule ou quelque impie pourroit dire que les miracles de Jesus-Christ & des Apôtres ne sont pas toûjours des marques certaines d'une vocation divine ; puis qu'au sentiment de l'Ecriture, un faux Prophete est capable d'en faire, comme Moyse, chap. 3. du Deuteronome, en avertit le Peuple d'Israël, & comme les Magiciens de Pharaon en firent en sa presence, & que dans l'Evangile, le Fils de Dieu lui-même nous avertit que l'Antechriſt & de faux Prophetes feront de grands signes, & de grands miracles, jusqu'à seduire les Elûs s'il étoit possible. Mais outre que ces faux miracles ne sont que des prestiges, dont le temps découvre & a découvert la fausseté, & que ceux de Jesus-Christ & de ses Apôtres ont un certain caractere de verité que la magie, & l'art des demons ne peut contrefaire, il faut faire attention que nous ne nous contentons pas de dire

re que Jesus-Christ a fait de grands & de veritables miracles, mais qu'il les a faits avec toutes les marques d'une sagesse irreprochable, qu'il a declaré expressément qu'il les faisoit pour rendre témoignage à sa Doctrine ; & nous voyons par leurs diverses circonstances, qu'ils se rapportent tous à cette fin. La declaration de Jesus-Christ est donc veritable, il merite d'être cru préferablement à tout autre sur un sujet de cette nature : car en ces occasions Dieu ne pourroit autoriser de faux miracles qui porteroient des caracteres si visibles de la verité.

Verité des miracles de Jesus-Christ.

Les miracles que Jesus-Christ a faits en confirmation de la verité de sa Doctrine, n'ont pas été des miracles faits en cachette, sans circonstances & sans témoins ; mais ils ont été publiez, notoires à tout le monde, bien circonstanciez, qui ont eu souvent tout un peuple pour témoin ; ce qui donnoit un moyen facile d'en découvrir la verité ou la fausseté. Par exemple, il n'y avoit rien de si facile que de sçavoir si Jesus-Christ avoit veritablement ressuscité le Lazare. Le miracle étoit arrivé à un homme de qualité, connu dans la ville de Jerusalem ; on y devoit donc sçavoir publiquement qu'il étoit mort, & qu'il avoit été trois ou quatre jours dans le sepulchre : aussi ne l'ignoroit-on pas ; puisque plusieurs des plus qualifiez de la ville furent pour consoler les Sœurs du défunct sur la mort de leur Frere. On ne pouvoit ignorer non plus qu'il ne fût ressuscité à la parole de Jesus-Christ ; puisque les mêmes personnes qui doutoient auparavant du pouvoir que le peuple attribuoit à ce nouveau Prophete, en furent témoins, & que cet homme ressuscité par un miracle si public & si authentique vécut long-temps ensuite, & paroissoit comme auparavant dans la ville ; jusques-là que les Scribes & les Pharisiens penserent à lui ôter la vie, pour étouffer le bruit que faisoit ce miracle parmi le peuple, qui au retour de Bethanie, alla au-devant du Sauveur, & le reçut comme en triomphe. Jamais miracle n'a été mieux circonstancié, plus public, & plus reconnu pour tel ; on peut dire le même de celui de l'Aveugle-né, & des autres, à la reserve de ceux de sa naissance, qui n'ont été connus qu'à Marie & à saint Joseph.

La disproportion des moyens que le Fils de Dieu a employez pour cet ouvrage, prouve que lui seul en est l'auteur.

Les Esprits forts, les Libertins & les Athées se plaignent de ce que la Religion défend aux Chrétiens de raisonner sur les veritez de la Foi, & leur ordonne de se soûmettre aveuglément à ce qui leur a été revelé. Mais je leur permets de raisonner sur l'établissement de cette Religion ; je les somme même de me répondre au raisonnement que je leur fais. Lorsque l'instrument dont on se sert pour agir, n'a aucune vertu proportionnée pour produire l'effet, il faut necessairement recourir à la cause principale, & dire que c'est elle qui l'a produit : par exemple un pinceau qui ne se remuë point, n'est pas capable de donner tous les traits, & toutes les beautez à un tableau ; il faut dire que c'est la main sçavante du Peintre qui le conduit, qui fait cet ouvrage. La bouë qu'on met dans les yeux d'un Aveugle-né, n'est pas propre assurément à lui donner la vûë ; donc ce miracle ne doit pas être attribué à la bouë, mais à la main toute-puissante de celui qui s'en sert. Or est-il que dans les douze Apôtres, destituez de credit, d'argent, de force, de science & d'éloquence, il n'y a point de vertu proportionnée pour produire cet effet prodigieux du renversement de toutes les Idoles, & l'établissement d'une créance si incomprehensible, & si difficile dans sa Morale ; malgré les oppositions de toutes les Puissances du monde, & la resistance de presque tout le genre humain : donc il faut attribuer cet effet à une cause principale qui est secrete & cachée. Or cette cause cachée ne peut être que Dieu.

Que les Mysteres de notre Religion sont croyables.

Si le Fils de Dieu nous oblige à croire des Mysteres qui sont au-dessus de la raison, ce n'est qu'après nous avoir fait voir qu'ils sont croyables, & qu'ils n'ont rien qui choque le bon sens & la raison. Sur quoi saint Augustin au liv. 22. de la Cité de Dieu ch. 7. & 8. fait ce dilemme qui doit convaincre les Incredules & les Libertins d'aujourd'hui. Les Mysteres du Christianisme proposez par les Apôtres dans les premiers siécles, sçavans & polis, paroissoient croyables en eux-mêmes, ou bien incroyables. S'ils paroissoient croyables à des Philosophes qui avoient vécu dans l'idolâtrie, ils le doivent assurément paroître davantage à tous ceux qui sont nez & élevez dans la Religion Chrétienne : pourquoi donc ne les croirez-vous point aujourd'hui, qu'ils sont éclaircis, examinez, & approuvez par les plus sçavans hommes, & les plus grands genies, qui ayent jamais été ? *Cur ergo Philosophis credentibus, iste infidelis non credet ?* dit ce saint Docteur. Que si ces Mysteres & ces veritez ne paroissent pas croyables en eux-mêmes, il faut donc qu'ils ayent été rendus croyables par quelque autre voye ; ce qui ne s'est pû faire que par les miracles : autrement ce seroit un grand miracle, que tout le monde eût cru sans miracles, une chose qui paroissoit incroyable. *Quomodo crediderent, nisi rei quæ non videbatur evidenter, miracula fecissent fidem ?*

Le moyen d'être convaincu des veritez, & des Mysteres de notre Religion.

Quel égarement est celui des Incredules, & des Libertins de notre temps ? ils veulent s'instruire de la Religion, car ils en parlent & en disputent souvent ; mais comment est-ce qu'ils s'y prennent ? ils commencent à l'examiner par ce qu'elle a de profond & d'obscur, ils s'attachent d'abord aux Mysteres, & y trouvant des difficultez, qui les leur rendent incomprehensibles, ils concluent à la rejetter. Les Mysteres sont obscurs, il est vrai, & si jamais vous n'envisagez dans la Religion que les Mysteres, vous ne vous y soûmettrez pas. Mais au lieu d'envisager les Mysteres, envisagez la revelation. Si vous l'examinez à loisir, attentivement & de bonne foi, elle vous paroîtra, comme elle est, sûre, indubitable, certaine ; & la revelation admise, vous vous soûmettrez sans peine aux Mysteres, vous les respecterez, vous les adorerez, & vous employerez votre raison à les croire sans les comprendre.

C'est contre la raison de vouloir critiquer la Religion Chrétienne après les preuves que nous avons de sa verité.

La raison nous dit, que nous ne devons pas trop déferer à nos vûës naturelles, & à ses connoissances ; que dans les choses de Dieu, il faut avoir recours à des lumieres superieures & moins trompeuses ; & que quelque éclairée que puisse être la raison, la foi & l'autorité de Dieu doivent l'emporter sur elle. C'est ce que la raison nous dicte ; de sorte que quand nous lui permettons de critiquer & de censurer les points de notre foi, nous lui donnons non seulement plus qu'elle ne demande, mais encore ce qu'elle ne demande pas.

PARAGRAPHE SIXIE'ME.

Les Endroits choisis des Livres spirituels, & des Prédicateurs recens, sur ce sujet.

La Religion Chrétienne est conforme à la raison.

ON ne peut embrasser la veritable Religion, que Dieu même a établie, sans prendre le meilleur parti en toutes manieres, & sans suivre les plus pures lumieres de la raison : Car enfin Dieu ne sçauroit porter les hommes qu'à ce qui est le plus excellent, & la doctrine d'un Maître également bon & sage, qui se sert de la nature & de la revelation pour nous instruire, doit se soûtenir par tout, & avoir des principes qui ne se démentent jamais : & si la necessité d'une Religion est fondée sur la lumiere naturelle, ne faut-il pas que la vraye Religion y soit conforme elle-même, non seulement dans sa substance, mais aussi dans ses suites, & dans ses effets ? Outre cela, comme la connoissance d'un Dieu est le principe de toutes les vertus morales, & comme dès qu'on nie la Divinité, on s'abandonne à toutes sortes de vices, ainsi la vraye Religion étant la connoissance de Dieu la plus parfaite qu'on puisse avoir en cette vie, on doit y trouver ce qui perfectionne la nature raisonnable. *Pris de la verité de la Religion Chrétienne de Mr. le Marquis de Pianesse, traduit par le P. Bouhours, chap. 5.*

Le Christianisme nous ordonne tout ce qu'il y a de plus conforme à l'équité naturelle.

Où trouvera-t-on des lumieres & des motifs capables de nous assujettir à la raison, comme il y en a dans le Christianisme ? Il porte sur son frontispice le grand principe de la nature, de ne faire point à autrui ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fit, & de faire aux autres ce que nous voudrions qui nous fût fait à nous-mêmes. Il ne permet pas la moindre chose contre le droit naturel ; il condamne les défauts les plus legers, & ceux même qui ont été presque inconnus à toutes les autres religions, & aux sectes les plus austeres des Philosophes. Il promet de grandes recompenses à la vertu, il menace le vice de châtimens effroyables. Il nous excite fortement à l'une, & il employe toutes sortes de moyens pour nous détourner de l'autre : jusques-là qu'il s'efforce d'en retrancher toutes les occasions, & d'en arracher toutes les racines. Il nous commande la continence, & par ce seul commandement, il bannit du monde une infinité de divisions, de desordres, & de malheurs. Il nous commande le mépris des plaisirs, des pompes & des grandeurs de la terre. Il nous défend la vaine gloire & l'orgueil ; il nous ordonne de nous appliquer serieusement à la connoissance de nous-mêmes, & par là ôte toutes les jalousies, les querelles, & tous les procez. Il chasse tous les vices avec tous les maux qui en sont inseparables, & il introduit toutes les vertus avec tous les biens qui les accompagnent. *Le même.*

Si la Religion Chrétienne n'étoit pas vraye, on en auroit reconnu la fausseté.

Si le Christianisme étoit une religion fausse, & s'il y avoit de l'erreur, & de la fausseté dans ses principes, ou de la contradiction, comment se peut-il faire qu'une multitude innombrable de sçavans personnages tant Grecs que Latins, & nez parmi les nations les plus polies ; que tant d'esprits si subtils & si penetrans, n'ayent pas découvert dans l'espace de tant de siécles, la fausseté de cette religion, avant que de l'embrasser, ou après l'avoir embrassée ? Dites-moi, je vous prie, pourquoi ils l'ont professée ? pourquoi ils s'y sont attachez si constamment ? Plusieurs d'entre eux avoient été nourris dans des religions differentes, & avoient sucé presque avec le laict la haine du Christianisme. Il y en a eu, qui pour en faire profession, ont été obligez de perdre les biens qu'ils possedoient, & le rang qu'ils tenoient dans le monde ; d'autres ont été contraints de perdre la vie. Où a-t-on jamais vû un homme qui ait choisi une erreur si incommode & si fâcheuse ? *Le même.*

De la fausseté & de l'impieté de la Religion payenne.

Il n'y a rien de si vain ni de si sacrilege que l'idolatrie, qui nâquit long-temps après la création du monde, & qui se partagea en tant de sectes diverses, unies seulement dans le culte impie de plusieurs Dieux, & d'une infinité d'Idoles, à la honte éternelle du genre humain. Tout ce qu'il y a eu de grands hommes dans cette religion, ou plûtôt dans cette superstition, se sont declarez contre elle, & s'en sont moquez. Il ne faut que lire ce qu'en ont dit Socrate, Aristote, Ciceron, Seneque, Epictete, & tant d'autres Philosophes, & on verra l'estime qu'ils en faisoient. Je ne parle point des crimes de ces divinitez prétenduës, de l'institution de leurs sottes ceremonies, & des ordures de leurs fêtes abominables : mais qui ne s'étonnera qu'ils ayent adoré jusqu'à des insectes & à des animaux ? On ne peut même y penser sans horreur, ou sans gemir sur un tel aveuglement. *Le même.*

Notre Religion devoit être surnaturelle & revelée.

Il étoit necessaire que la felicité parfaite de l'homme étant dans une autre vie, la vraye Religion portât ses vûës au-delà du raisonnement naturel qui est renfermé dans les bornes de la vie presente, pour nous proposer notre derniere fin, avec les moyens assurez qui y conduisent. Or qui ne voit qu'il étoit impossible qu'on rendît à la Majesté divine le culte qui lui est dû, si elle n'en declaroit la forme elle-même, & si l'obéïssance de l'homme ne fait le prix & la meilleure partie de ce culte ? Les plus petits Princes de la terre ne peuvent être bien servis, s'ils ne font entendre auparavant comment ils veulent qu'on les serve. Il étoit donc necessaire pour cela, que la Religion nous fût revelée ; qu'elle fût établie sur l'infaillibilité de la divine parole, afin que se mettant à couvert d'un côté de la subtilité des doctes, & s'accommodant de l'autre à la foiblesse des ignorans, elle fût de la sorte proportionnée à tout le monde. Donc la raison humaine étant aussi infirme que nous l'experimentons tous les jours, elle ne pouvoit être le fondement de la Religion veritable, & il falloit de necessité que la revelation divine le fût, elle qui est appuyée sur l'autorité de Dieu même, & qui est au-dessus du raisonnement naturel. *Le même.* *S. Thomas l. 1. contra gentes c. 5.*

Dès-là qu'on connoit que notre Religion nous a été revelée, on n'y peut rien trouver à redire.

Tout ce que nous connoissons suffisamment comme verité de Dieu, ne peut être que tres-vrai, & doit être cru, sans qu'on puisse raisonnablement y contredire : on n'y peut même rien trouver qui choque la bienséance ou la raison, quoi qu'en dise, ou qu'en puisse dire l'esprit humain, si sujet à se tromper, & si prompt à décider, si foible en ses connoissances, & si hardi à défendre ses opinions. Or la Religion Chrétienne a des marques qui nous font connoître suffisamment qu'elle est revelée de Dieu, donc les choses qu'elle enseigne sont toutes adorables, toutes tres-

tr es-vrayes, & doivent être reçuës comme telles, selon les regles d'un juste raisonnement: elles excluent aussi par une consequence neeessaire, toute fausseté & toute contradiction. *Le même.*

Du Mahometisme, combien cette religion est fausse.

Que dirons-nous du Mahometisme, qui est venu tant de siécles après les autres religions, & qui pour cette seule raison, doit être rejetté des personnes de bon sens? Outre la créance d'un seul Dieu, qu'il a apprise des Chrétiens & des Juifs, il n'enseigne presque rien qui n'ait été tiré de leurs livres avec peu de fidelité, ou qui n'ait peu de conformité avec la raison, ou enfin qui n'enveloppe des contradictions, & qui ne se détruise soi-même. Il publie pour ses revelations des choses qu'il a prises, qu'il a alterées du Nouveau Testament, & qui étoient écrites plusieurs siécles avant qu'il nâquît. Celui qui en est l'auteur se declare Prophete, & ne dit rien de l'avenir. Il fait état de la loi de Moyse, & il en prend la Circoncision sans sçavoir pourquoi. Il reconnoît Jesus pour Prophete, pour le Messie, pour le plus saint des hommes; sans prendre garde que s'il n'avoit pas été en même temps Dieu, ainsi qu'il s'est declaré, il auroit été, si je l'ose dire, le plus scelerat, le plus temeraire, & le plus insensé de tous les hommes d'avoir voulu se faire passer pour Dieu. Le Mahometisme enfin loue la Religion Chrétienne qui l'a précedé, il honore les Prophetes, & les Saints de l'un & de l'autre Testament, & admet l'Evangile, comme ayant été revelé de Dieu à Jesus-Christ; sans s'appercevoir que ce même Evangile annoncé par la souveraine Verité qui ne peut mentir, assure que les hommes ne se sauveront que par l'observation de ce qu'il enseigne, & que par consequent l'Alcoran, que Mahomet fait succeder à l'Evangile, est inutile, & faux tout ensemble. *Le même.*

Ce qu'a fait la Religion Chrétienne, dont l'entreprise seule passeroit pour folie, à en juger par la seule raison.

Peut-on concevoir une manie, ou une fureur égale à celle d'un homme, qui prétendroit sans le secours de la puissance divine, établir les veritez qu'enseigne notre Religion, & non seulement persuader à ses Disciples une doctrine si incroyable; mais les obliger à la persuader eux-mêmes aux autres, aux dépens de leur propre vie, après avoir vû mourir leur Maître sur une Croix? Qui a jamais oüi dire, qui a jamais imaginé une chose plus ridicule, que de se mettre en tête qu'on pourra tromper les hommes jusqu'à ce point, & par une voye si grossiere, si disproportionnée & si extravagante en apparence? Et cependant cette extravagance, cette folie, a été appuyée & soûtenuë, de sorte que toute la sagesse humaine n'a pû la confondre, ni la convaincre de la moindre fausseté. C'est cette folie prétenduë qui a détruit l'empire des demons, qui a renversé les Idoles, dont le culte étoit si ancien, & si enraciné dans le monde: c'est elle, qui après avoir aboli les superstitions prophanes, & les loix impies du Paganisme, a établi la connoissance & l'adoration du vrai Dieu, que tous les peuples de la terre ne connoissoient point, si vous en exceptez les Juifs: c'est elle enfin, qui a reformé les mœurs & les coûtumes, qui a introduit l'humanité, la douceur, l'humilité parmi les nations les plus fieres & les plus barbares. Est-il croyable que celui qui a fondé une telle Religion ait été un furieux & un insensé, comme il faudroit l'avoüer, s'il n'avoit point été Dieu, & que les autres n'eussent point été inspirez de Dieu. *Le même.*

Les miracles étoient necessaires dans l'établissement du Christianisme.

A la naissance de l'Eglise, pour établir le Christianisme sur les ruines de l'idolatrie, & des autres sectes, qui avoient corrompu le monde, le don des miracles fut accordé liberalement aux hommes, comme étant alors absolument neceſſaire. Mais depuis l'établissement & la confirmation de la Foi, Dieu, qui ne fait rien d'inutile, ne l'a pas communiqué avec la même abondance; & sa conduite en ce point, a été conforme à celle des hommes, qui n'ont pas les mêmes soins d'un arbre, quand il a jetté de profondes racines, & poussé de fortes branches, que quand il ne fait que d'être planté... Mais si vous me dites que n'ayant point vû ces miracles des siécles passez, vous ne pouvez en être touché: Je vous répondrai, que si vous voulez ouvrir les yeux, vous les verrez encore dans la suite du Christianisme. Ces temples si anciens, qui après avoir servi au culte impie des Idoles, ont été consacrez à celui de Dieu; ces masses de pierres, & ces colosses de marbre que le temps n'a pû encore consumer, ces monumens si augustes & si venerables, qui subsistent depuis tant de siécles, vous parlent continuellement & vous annoncent que c'est par la vertu de ces operations miraculeuses qu'ils ont été ou bâtis, ou purifiez; que les choses dont on voit encore durer les effets, ne sont pas des contes ni des fables. *Le même.*

On ne peut nier que la Religion Chrétienne ne s'est étenduë que par la voye des miracles.

Pour peu qu'on veuille s'en éclaircir, on ne peut ignorer que la Religion Chrétienne ne s'est étenduë en tant de lieux & parmi tant de personnes, que par la voye des miracles; n'ayant pû le faire ni par la force des armes, comme la Mahometane; ni par le déreglement des mœurs, comme la Payenne; ni par la subtilité du raisonnement, ou par les artifices de l'éloquence, comme les sectes des Philosophes & des Sophistes. On me peut opposer que les Gentils ont aussi leurs miracles; du moins leurs Auteurs, ausquels nous ajoûtons foi en d'autres choses, rapportent des évenemens merveilleux, tirés des histoires anciennes & écrites du temps des fables: Mais si le Paganisme a eu des miracles, pourquoi ne les a-t-il pas opposez à ceux du Christianisme, dans le temps qu'il lui faisoit une si cruelle guerre? Et pourquoi les Gentils ont-ils embrassé la Religion Chrétienne, qui n'avoit point de preuve plus commune ni plus forte que les miracles qu'elle employoit pour les convertir? De plus, si ceux des Payens venoient de Dieu, qui seul en fait de veritables, pourquoi Dieu permettoit-il qu'il s'en fit en faveur des Chrétiens, & que les miracles du Christianisme l'emportassent sur les autres, pour le nombre, pour la qualité, pour l'évidence, & pour l'efficace, comme les prodiges de Moyse l'emportoient sur les enchantemens des Magiciens de Pharaon? Donc, ou il n'y a point eu de miracles parmi les Payens, ou ces prétendus miracles n'ont été que les ouvrages des demons, indignes d'être comparez avec ceux de Dieu, qui les a détruits. *Le même.*

La preuve des miracles invincible.

Si nos adversaires sont assez opiniâtres, & assez furieux pour s'aveugler eux-mêmes, de peur de voir, quelques efforts qu'ils fassent, de quelques subtilitez qu'ils se servent, ils ne se sauveront pas de ce dilemme, qui est pris de saint Augustin; ou les miracles que nous alleguons pour preuve de la Religion Chrétienne, ont été faits à la naissance de l'Egli-

se, ou ils n'y ont pas été faits ; s'ils ont été faits, il n'y a point de replique au raisonnement, par lequel on établit la revelation divine ; s'ils n'ont pas été faits, il y a donc eu un miracle, plus grand que tous ceux-là ; & c'est la conversion du monde, faite sans miracles. *Le même.*

Des persecutions contre les premiers Chrétiens.

Les premiers Chrétiens n'avoient devant les yeux que des bourreaux, que des prisons, que des chevalets, que des images affreuses de la mort. Ils étoient persecutez comme des scelerats, & des sacrileges, durant les trois premiers siécles de l'Eglise ; c'est-à-dire tandis que le Christianisme s'établissoit dans l'Empire ; mais de quelle maniere l'étoient-ils ? Que la cruauté étoit ingenieuse à les tourmenter ! Que de differentes especes de mort ! Que de supplices inoüis ! Combien de millions de Martyrs de tout âge, de tout sexe, de toute condition, & de tout pays ! Quelle force, quelle patience, quelle joye, ne faisoient-ils point paroître dans les feux, & sur les roües ! On ne peut pas donner une foible idée de cela, bien loin d'en faire une narration exacte. *Le même.*

Le progrés de la Religion Mahometane peut être comparé avec celui du Christianisme.

Qu'on ne dise point que la religion Mahometane, & les autres sectes ont eu de grands succés dans le monde ; car enfin les differences qui se rencontrent entre le Christianisme & le Mahometisme, & qui sont assez visibles, prouvent la verité de l'un, & la fausseté de l'autre. Ne sçait-on pas que les violences, les intrigues, les voluptez, les interêts, sont les principes & les fondemens de la religion Mahometane, aussi-bien que des autres sectes, qui ont corrompu une partie du Christianisme ? Il ne faut que lire les Histoires, pour en être entierement convaincu. Car n'est-il pas vrai que la Loi de Mahomet commença à se répandre dans une nation grossiere & barbare ; que pour ne trouver point d'obstacles, elle s'accommoda en quelque façon aux dogmes & aux ceremonies des religions qui l'avoient précedée ; comme il paroît par la Circoncision qu'elle a prise des Juifs, par l'honneur qu'elle rend à Jesus-Christ, & l'estime qu'elle fait du Christianisme, sans donner à connoître les raisons qu'elle a euës de s'en éloigner ? Elle n'a point enseigné des choses sublimes, & capables d'étonner l'esprit humain. L'impie Mahomet a été un usurpateur & un tyran, qui a planté sa loi avec l'épée ; qui au lieu de raison, n'a employé que l'injustice & la violence, pour étendre & établir ses conquêtes. D'un autre côté il a adouci les contradictions & les absurditez de sa loi, par je ne sçai quelle apparence de bien public, & par tout ce qui peut flater les sens : de sorte qu'elles ne pouvoient être d'abord ni découvertes, ni refutées parmi des peuples ignorans. De plus quelles persecutions a-t-elle souffertes ? Qu'a-t-elle de commun avec l'Eglise, qui s'est multipliée par la mort de ses enfans, & qui toute foible qu'elle étoit, a triomphé de la puissance de ses ennemis ? *Le même.*

Sommaire des preuves de la Religion Chrétienne.

Pour ramasser en peu de mots tout ce que nous en avons dit, les preuves de la Religion Chrétienne consistent dans la conformité de ses maximes, & de ses préceptes avec la lumiere naturelle ; dans la convenance qu'il y a entre la grandeur de ses mysteres, & celle de Dieu ; dans les secours qu'elle donne, dans les recompenses qu'elle propose à la vertu ; dans les remedes qu'elle applique aux vices, dans les châtimens dont elle les menace ; dans la pureté de vie, & dans la perfection éminente, où elle conduit ceux qui suivent exactement les regles de sa morale. Ajoûtez à cela l'idolatrie abattuë, la reformation des mœurs introduite par tout ; la conversion de tant de peuples differens, & des plus sçavans hommes, qui après l'avoir long-temps examinée, vaincus enfin par la force de la verité, se sont faits Chrétiens. *Le même.*

Reconnoissance pour le bienfait de notre vocation au Christianisme.

Pour nous qui sommes Chrétiens, & avons connu ces divines veritez presque aussi-tôt que nous avons eu les yeux ouverts, quels sentimens de gratitude ne devons-nous point avoir pour une faveur si insigne, que Dieu a refusée à tant de Sages, & à une infinité d'hommes, qui faisoient profession de vivre selon les principes de l'honnêteté naturelle ? Comment une si douce pensée ne nous fait-elle pas fondre tout en larmes ? Reconnoissons cette foi qui nous distingue des Juifs, des Idolâtres, & des Mahometans, pour le tresor le plus precieux qui nous puisse venir du Ciel ; embrassons-la de tout notre cœur ; mais sur-tout faisons-en la regle de nos actions, & de toute notre conduite. Car si c'est une si grande opiniâtreté de fermer les yeux à la verité du Christianisme ; c'est une folie bien plus grande, & qui sera punie beaucoup plus severement, de croire cette doctrine vraye, & de vivre après l'avoir reçuë, comme si on ne doutoit point qu'elle ne fût fausse. *Le même.*

Les raisons qui prouvent la verité de notre Religion, prouvent aussi qu'il en faut suivre les maximes.

Si la doctrine de l'Evangile est veritable, & sur-tout si elle est prouvée par des choses aussi fortes & aussi touchantes, que le sont tous les grands miracles, qui lui servent de fondement ; il est visible qu'il faut vivre necessairement comme elle nous l'ordonne, quelque difficulté qu'on y trouve. La raison de cette consequence se prend de la felicité inconcevable que la Religion Chrétienne nous propose. De tous les motifs qui peuvent nous porter au bien, on n'en conçoit point de plus puissant, que l'esperance d'une gloire & d'une beatitude éternelle que notre Religion nous promet pour recompense. Ni les biens, ni les maux de cette vie n'ont rien qui puisse entrer en comparaison avec elle ; ce qui fait que nous y trouvons tout ce qui est necessaire pour resister aux charmes & aux menaces du monde, & pour combler une ame de cette joye inénarrable & glorieuse, qui surpasse toute intelligence, & qui la remplit de force & de courage. Il n'y a rien après cela, de si fâcheux, ni de si contraire à nos inclinations, dans la pratique la plus severe & la plus exacte des préceptes de l'Evangile, qui ne devienne doux & aisé, par l'esperance d'une si grande recompense. Il n'y a rien aussi, qui nous doive être trop cher ou trop difficile, lors qu'il s'agit de faire ou de souffrir quelque chose, pour s'en assurer la possession & la joüissance. La mort qui sans cela, seroit un mal extrême & sans ressource, n'a rien que d'heureux, lors qu'elle est soufferte pour la profession de l'Evangile, & de notre Religion. *Pris d'un Auteur anonyme.*

Comparaison de l'établissement de l'Eglise avec le grain de senevé.

L'Eglise ou la Religion Chrétienne que Jesus-Christ compare à un grain de senevé, pour les justes rapports qui se trouvent entre l'un & l'autre, est un ouvrage si digne de la puissance de Dieu, que je puis dire que jamais elle ne s'est fait sentir avec plus d'éclat, que lors qu'il s'est agi de fonder son Eglise sur les ruïnes des Idoles qui étoient adorées par tout

C'eſt un miracle dans la nature, qu'il ſorte un arbre d'une ſemence auſſi petite que l'eſt le grain de ſenevé, & étende tellement ſes branches que les oiſeaux du Ciel viennent s'y repoſer. Mais n'eſt-ce pas un autre prodige dans la grace, que Dieu voulant réünir les hommes pour en faire ſon peuple & ſon royaume, ſe ſoit ſervi de la prédication de l'Evangile, & que cette parole émanée de ſon Eſprit, & annoncée par les Apôtres, ſemée dans un champ comme une riche ſemence, ait tellement cru en peu de temps, que les Têtes couronnées, & les Puiſſances de la terre ſe ſoient eſtimées heureuſes de venir s'y repoſer pour y trouver le ſalut? *Sermon manuſcrit.*

On n'a point déguiſé ni adouci les veritez chrétiennes pour les faire embraſſer aux Infideles.

Si l'on eût propoſé aux Infideles des veritez ſi claires & ſi évidentes, qu'ils euſſent pû en tomber d'accord à la ſeule expoſition qu'on leur en eût faite; ſi on leur eût ouvert un chemin aiſé qui les eût conduits au bonheur dont on flatoit leur eſperance pour l'autre vie; ſi ne pouvant convaincre leur eſprit indocile, on ſe fût ſervi de paroles flateuſes pour gagner leur volonté; ſi on eût employé les charmes de l'éloquence pour adoucir les rigueurs d'une loi qui les revoltoit, parce qu'elle declare la guerre aux plus tendres inclinations de la nature, peut-être la merveille ne ſeroit pas ſi étonnante, qu'ils ſe fuſſent rendus, & qu'ils euſſent embraſſé cette Religion. Mais non, on ne cherche aucun de ces détours & de ces ménagemens pour prévenir les Infideles: on prend même tout le contrepied. Accoûtumez à des Idoles qu'ils voyent & qu'ils touchent, on ne leur parle que d'un Dieu inviſible, d'un Dieu renfermant trois perſonnes dans une ſeule eſſence, d'un Dieu incarné, d'un Dieu fait enfant & aſſujetti à toutes les foibleſſes d'un enfant. On leur prêche une morale auſtere, rebutante, ſevere, qui abaiſſe l'eſprit, revolte le cœur, qui deſarme les paſſions, qui donne la mort aux ſens, qui met tout l'homme dans un état violent, qui apprend aux avares, aux orgueilleux, aux ſenſuels qui ont vieilli dans le vice, le mépris du monde, le deſintereſſement, l'humilité, le renoncement à ſoi-même: quel miracle donc n'a-t-il point fallu pour leur faire embraſſer cette Religion? *Le même.*

Les moyens dont s'eſt ſervi Dieu, pour convertir les peuples idolâtres.

De quels moyens ſe ſervira Dieu pour l'execution d'un ſi penible & ſi magnifique deſſein? A votre avis prendra-t-il pour ſes Miniſtres les Princes & les Grands de la terre? Non, l'on auroit attribué les merveilles de la Morale Chrétienne au deſir de retenir les peuples dans leur devoir, en les obligeant de s'unir par la charité. *Non hos elegit Dominus.* Choiſira-t-il les Philoſophes? Non, on auroit attribué le deſintereſſement, dont le Chriſtianiſme fait profeſſion, à la ſublimité des ſentimens que la Philoſophie peut inſpirer. *Non hos elegit Dominus.* Choiſira-t-il les Orateurs pour perſuader de ſi grandes veritez, mais qui leur paroiſſent incroyables? Non, car on auroit cru qu'ils euſſent ſeduit les hommes par les charmes de leur éloquence. *Neque hos elegit.* Sur qui donc a-t-il arrêté les yeux pour une ſi grande & ſi laborieuſe entrepriſe? Sur de timides pêcheurs, perſonnes ſimples, ſans richeſſes, ſans armes, ſans autorité, ſans ſecours humains. C'eſt que Dieu voulant montrer que la prédication de ſa Loi eſt ſon ouvrage, a voulu triompher de l'orgueil de l'homme par la baſſeſſe, & ſe ſervir des moyens les moins propres, les moins ſages ſelon le monde, & les plus foibles en effet, pour confondre ce que le monde a de plus ſage, de plus grand & de plus puiſſant. *Le même.*

Quel a été le ſuccés d'une ſi grande entrepriſe.

Si vous voulez ſçavoir quel a été le ſuccés d'une ſi grande entrepriſe, je vous dirai ces paroles de l'Evangile qui furent dites à une autre occaſion: *Veni & vide.* Venez & voyez, quel en fut le prompt & rapide cours contre toutes les idées que s'en fuſſent formées les ſages & les politiques du monde. Ces douze pêcheurs qui n'avoient jamais appris ni lettres, ni ſciences, attaquent le monde idolâtre, confondent les Sages, inſtruiſent les Grands, convertiſſent les peuples, briſent les Idoles, renverſent leurs temples & leurs autels, & aſſujettiſſent toute la terre à l'empire d'un Dieu crucifié. *Veni & vide.* Venez & voyez, les Idoles qu'on avoit adorées dans tous les ſiécles paſſez, foulées aux pieds, briſées ou fonduës, le culte du demon aboli; l'Evangile, cette Loi ſi regoureuſe, & ſi contraire aux inclinations de la nature, reçu & approuvé; un homme crucifié avec la derniere ignominie, cru & reconnu pour veritable Dieu. *Veni & vide.* Venez & voyez. Quoi! le changement univerſel du monde, ſes mœurs corrompuës à l'excés, devenuës toutes ſaintes, les vices les plus inveterez détruits, les Rois & les Empereurs adorer la Croix qui avoit paru un ſcandale aux Juifs, & une folie aux Gentils. *Le même.*

Perſecutions contre les premiers Chrétiens.

Si les ſupplices ceſſoient, la haine & le mépris ne ceſſoient jamais; il étoit toûjours permis de dire des injures aux Chrétiens, de parler & d'écrire contre eux, de s'en moquer, de s'en jouër en plein théatre; tout cela étoit non ſeulement impuni, mais approuvé & autoriſé, & les ſeuls paſſages de Celſe rapportez par Origene ſuffiſent pour faire voir avec quelle indignité ils étoient traitez; ils ne pouvoient éviter de voir tous les jours les ceremonies prophanes des Payens, de rencontrer par tout des ſtatuës infames, & des lieux publics de débauches, d'entendre de toutes parts des diſcours impies & diſſolus. Il falloit ſans doute de la force & de la fermeté de cœur, pour conſerver au milieu de tant d'obſtacles une foi ſi vive, & des mœurs ſi pures. *Monſieur Fleuri, liv. des Mœurs des Chrétiens.*

La puiſſance d'un Dieu paroît dans l'établiſſement du Chriſtianiſme. 1. *ad Cor.* 1. *Matth.* 10. *Luc.* 14.

Ce ne fut point l'éloquence des Apôtres qui établit la Foi & la Religion; leur langage étoit ſimple & ſans fard: *Non in ſapientia verbi.* Ce ne fut pas la facile croyance de leur doctrine; c'étoit un Dieu crucifié qu'ils prêchoient: *Prædicamus Chriſtum, & hunc crucifixum.* Ce ne fut pas l'indulgence de leur morale; car ils ne parloient, comme leur Maître, que de Croix, que de pauvreté, que de patience: *Qui non accipit Crucem ſuam, qui non renunciaverit omnibus quæ poſſidet.* Et comment le monde entier s'eſt-il donc rendu à une prédication ſi nouvelle & ſi étrange? Tant de gens habiles auroient-ils pû ſoumettre leur eſprit à des veritez ſi inconcevables? Tant de perſonnes noyez dans la volupté, auroient-ils pû ſe reſoudre à embraſſer tant de mortification, ſi les Apôtres étant porteurs des ordres de Dieu, n'avoient été les inſtrumens de ſa puiſſance, & ſi ces nuages divins n'avoient étonné toute la terre par leurs éclairs, avant que de l'arroſer par leurs pluyes? *Monſieur Fromentieres, Sermon des Miracles.*

De l'établiſſement de la Religion. L'entrepriſe des Apôtres.

N'admirez-vous pas la hardieſſe avec laquelle douze pauvres pêcheurs partagent le monde entre eux? Il eſt vrai que les ſucceſ-

seurs d'Alexandre le partagerent ; mais c'étoit un monde tout conquis, au lieu que les Disciples du Sauveur le partagent à conquerir ; l'un se charge de subjuguer l'Asie, l'autre l'Egypte, un autre les Indes, & des pays où la puissance des plus grands Empires ne parvint jamais. Ce qu'il y a de plus surprenant, tous viennent à bout de leurs expeditions, & par quels moyens ? c'est encore ici la merveille ; par une doctrine contraire aux sens, & à la raison du moins en apparence, en prêchant un Dieu crucifié. *Le même, Serm. de la Transfiguration.*

Les Apôtres n'avoient nul interêt d'abuser les hommes, s'ils n'eussent pas été convaincus des veritez qu'ils prêchoient.

Si les Apôtres n'eussent pas été convaincus de la verité de ce qu'ils prêchoient, qu'auroit-il importé à quelques pauvres abusez, que les Gentils connussent ou ne connussent point le vrai Dieu ? A de faux témoins, que les hommes ne fussent ni fourbes, ni menteurs ? A des gens haïs & detestez, que les hommes s'aimassent les uns les autres ? A des victimes de la haine publique, que leurs ennemis se reconciliassent avec Dieu ? Qui croira que ces hommes ayent voulu être méchans pour nous rendre gens de bien ? Tromper tout le genre humain, pour faire de la fidelité une loi sacrée & inviolable ? Devenir ennemis de leur nation, pour nous rendre charitables envers tout le monde, & que par la plus signalée de toutes les impostures, & le plus grand de tous les crimes, on se proposât d'établir une Religion qui va à sanctifier le genre humain ? *Abadie. Traité de la Verité de la Religion. Tome 3.*

Foiblesse des moyens dont Dieu s'est servi pour établir sa Religion.

Rien ne paroît plus admirable, que le dessein que Jesus-Christ avoit de conquerir le monde, que les instrumens dont il s'est servi pour l'executer. Il meditoit le renversement des Empires, la ruïne des Idoles, la défaite des demons ; il sembloit que pour achever de si grands desseins, il fallût amasser quantité d'argent & de troupes, qui engagées par l'esperance du butin se portassent à une entreprise si difficile ; cependant dans le choix qu'il fait de douze Pêcheurs, il leur commande de renoncer au peu de bien que leur naissance leur a donné, leur défendant de porter les armes, de faire aucunes provisions, & en cet équipage si extraordinaire il les envoye à la conquête de l'Univers. Chose étrange ! il veut que leur foiblesse abatte la puissance des Rois, que leur bassesse confonde la grandeur des Monarques ; & de peur, dit saint Ambroise, que l'on ne croye qu'il a acheté le monde, & qu'il ne l'a pas conquis, il veut que tous ses soldats soient pauvres. *Non divites sed piscatores Christus elegit, ne mundum redemisse divitiis videretur. Monsieur Fromentieres, Panegyr. des Saints de l'Ordre de S. Benoît.*

Le progrés & l'accroissement de la Religion.

De petits commencemens, elle a pris en peu de temps de si grands accroissemens, qu'elle a surpassé les plus grands Empires du monde, dans son étenduë, & dans sa durée : dans son étenduë ; car elle ne s'est pas contentée des bornes de l'Empire Romain ; la grace du Christianisme, dit saint Prosper, a soûmis plusieurs nations au sceptre de la Croix, que Rome n'avoit point domptées par les armes : dans sa durée ; car, comme dit saint Augustin, elle s'éleve au-dessus de toutes les grandeurs de la terre, qui n'ont point de stabilité, parce qu'elles sont sujettes à l'inconstance & à la conduite des temps. Tous les Empires du monde tomberont enfin dans le néant, mais le Royaume du Fils de Dieu n'aura point de fin. *P. Nouet, dans ses Meditations. Tome 5.*

'Combien la Religion Chrétienne est necessaire & importante.

Il faut bien que la Religion Chrétienne soit necessaire & importante, puisque la sagesse de Dieu nous conduit à elle par tant de chemins ; & elle doit être bien admirable & bien magnifique, puisqu'en quelque sorte le ciel & la terre, le passé & le present, les évenemens qui suivent le cours ordinaire de la nature, & ceux qui sont surnaturels & miraculeux, les Prophetes enfin & les Apôtres qui ne se connoissoient point les uns les autres, s'accordent à nous la faire connoître & à nous la faire admirer. *Abadie. Tome 2. du Traité de la Verité de la Religion Chrétienne, quatrième Section.*

Du témoignage des Martyrs.

Il y a quelques religions qui peuvent avoir eu leurs Martyrs ; mais quels Martyrs ? des superstitieux qui s'exposent à la mort sans sçavoir ce qu'ils font ; comme ces Barbares qui se jettent en foule au-devant de leur Idole, afin que ce Colosse les écrase sous ses roues en passant : mais on ne trouvera point d'autre religion que la Chrétienne, qui ait été confirmée par le sang d'une multitude de Martyrs éclairez, qui souffrent pour défendre ce qu'ils ont vû ; qui de vicieux qu'ils étoient, soient devenus Saints par la foi qu'ils ont en leur Maître, & qui enfin répandus en tous lieux, mourans sans que leur nombre diminuë, & se perpetuant en quelque sorte par la mort, souffrent avec joye, par la certitude qu'ils ont d'être couronnez après leur mort : certitude qu'ils tirent de ce qu'ils ont vû pendant leur vie. *Le même.*

Excellence de la Morale Chrétienne au-dessus de toutes les autres.

Pour peu qu'on penetre dans le fond des autres religions, on trouve qu'elles tendent à détruire les principes de droiture que Dieu a mis dans l'ame de tous les hommes, & à flater leur corruption. Celui qui considerera la Religion Chrétienne, trouvera au contraire qu'elle tend à détruire la corruption, & à rétablir ces principes de droiture dans nos ames. Les Payens flatent leurs passions jusqu'à leur bâtir des autels. Mahomet aime la prosperité temporelle, jusqu'à en faire la fin, & la recompense de la religion. Les Gnostiques s'imaginent que lorsqu'ils sont arrivez à un degré de connoissance, qu'ils appellent l'état de perfection, ils peuvent commettre toutes sortes d'actions sans scrupule, & que ce qui seroit peché pour les autres ne l'est point pour eux. Quels égaremens ! quelle impieté ! & combien la Religion Chrétienne est-elle admirable, lorsque seule entre toutes les religions, elle nous fait connoître notre corruption & la guerit par des remedes aussi salutaires à l'esprit qu'incommodes à la chair. Les autres religions ont voulu que la divinité portât l'image de l'homme ; & par là, ceux qui les ont instituées n'ont pû manquer de representer la divinité foible, miserable & souillée de vices, comme tous les hommes le sont : au lieu que la Religion Chrétienne nous enseigne que l'homme doit porter l'image de Dieu, ce qui nous engage à nous rendre parfaits, comme nous convenons que Dieu est saint & parfait. Si le desordre paroît effroyable, peut-on s'empêcher de reconnoître que le rétablissement est divin ? *Le même.*

Sur le même sujet.

Avant la Religion Chrétienne, on n'avoit jamais sçû qu'il fallût porter sa Croix, estimer bienheureux les pauvres d'esprit, & ceux qui souffrent persecution pour la justice ; qu'on dût aimer ses ennemis, & prier pour ceux qui

nous perſecutent; qu'il fallût non ſeulement ſe conſoler au milieu des maux & des traverſes, mais ſe réjoüir d'être affligé, & regarder la meſure de ſes ſouffrances comme la meſure de ſa gloire & de ſon bonheur. Les hommes n'avoient jamais eu de telles penſées. Les paradoxes des Stoïciens cedent beaucoup à ceux-ci, & nous voyons avec ſurpriſe que des Pêcheurs ſimples & groſſiers dans leur langage, ont eu des maximes auſſi élevées au-deſſus de la portée de l'eſprit, qu'elles ſe trouvent contraires au penchant du cœur. *Le même.*

De l'excellence de nos myſteres.

Les myſteres que Dieu nous a revelez dans ſa Religion reſſemblent à cette colomne de nuée qui conduiſoit les enfans d'Iſraël dans le deſert; ils ont comme elle un côté lumineux, & un côté obſcur. Nous ne les voyons pas en eux-mêmes, ni par les lumieres de la raiſon; ils n'ont pas cette évidence que nous demandons dans les démonſtrations metaphyſiques: mais la revelation en eſt claire, & les motifs qui nous obligent à les croire ont toute l'évidence morale qu'on peut deſirer, & en les conſiderant par cet endroit, qui a pourtant quelque obſcurité, puiſque nous ne les connoiſſons que par la foi, ils ſont grands, ſublimes, conformes à la nature des choſes dignes de Dieu, & tres-étroitement liez avec les principes les plus inviolables de notre cœur & de notre eſprit. *Le même.*

Les Oracles que rendoient les idoles ont ceſſé à la naiſſance de la Religion Chrétienne.

Que les Payens nous apprennent pourquoi leurs oracles ſe ſont tûs à point nommé, lors que les Apôtres ont annoncé les myſteres du Chriſtianiſme; & comment le ſon de ces ſaints hommes étant allé juſqu'au bout de l'Univers, il a impoſé un éternel ſilence à des oracles qui avoient ſi long-temps parlé: ce qui a mis les Auteurs payens dans la neceſſité de rechercher la cauſe de ce ſilence ſi inopiné. Car de dire comme Julien l'Apoſtat, que les oracles ſe ſont tûs auſſi parmi les Juifs, cela ne fait rien pour leur défenſe, puiſque nos Prophetes avoient prédit que le don de prophetie ſeroit aboli; mais où eſt-ce que les oracles payens avoient prédit leur propre ſilence? *Le même.*

Ceux qui ont ſouffert pour la Religion, étoient perſuadez qu'elle étoit veritable.

Il eſt difficile de ſe perſuader que des gens qui ont une étincelle de bon ſens renoncent à leurs biens, & ſouffrent courageuſement la mort pour défendre une cauſe, s'ils n'avoient de puiſſantes raiſons pour la croire bonne, comme ont fait les Martyrs. Car ce ne ſont pas ſeulement ici des gens, qui étant nez Chrétiens, ſuivent aveuglément le préjugé de la naiſſance & de l'éducation; il s'agit d'une infinité de perſonnes, qui de Payens ſe ſont faits Chrétiens, & qui exempts des préjugez favorables de la naiſſance & de l'éducation, & en ayant de tout contraires à la Religion Chrétienne, meurent pour elle après l'avoir connuë. Des gens qui ſont nez & qui vivent paiſiblement dans une religion, peuvent croire aveuglément ce qu'on y croit: mais celui qui connoîtra tant ſoit peu le cœur de l'homme, ne pourra s'imaginer que des gens renoncent à ces préjugez, & faſſent violence à leurs plus cheres inclinations pour embraſſer une religion perſecutée par les Puiſſances, & pourſuivie par le feu, ſans l'examiner auparavant, & ſans ſçavoir bien pourquoi ils l'embraſſent. *Abadie, Traité de la Verité de la Religion Chrétienne.*

Si les Apôtres avoient été ſeduits comme des Pêcheurs conſternez, qui devoient reconnoître avec confuſion qu'ils ont été trompez; des Pêcheurs timides pouvoient-ils inventer une fable, la prêcher avec tant de confiance, la ſoûtenir avec tant de hardieſſe, & s'expoſer aux tourmens & à la mort pour défendre une fiction incroyable? Peut-il tomber dans l'eſprit d'un ſeul, qu'il pourroit ſeduire les hommes en faiſant un faux rapport? & quand cela tomberoit dans l'eſprit d'un ſeul, les autres ſeroient-ils aſſez extravagans, pour approuver ſa penſée? Eſt-il poſſible qu'aucun d'eux ne ſe dédiſe, qu'aucun d'eux ne ſe coupe, & qu'ils dépoſent unanimement malgré les ſupplices, un fait qu'ils ſçavent bien qui eſt faux & chimerique? cela paroît abſurde & incroyable. *Le même.*

La Religion Chrétienne ne peut être une illuſion.

Qui s'imaginera, ſi c'étoit une illuſion, qu'elle ait été reçuë comme de concert par tout l'Univers, & qu'elle ſe trouve jointe avec cette Morale ſi belle, ſi ſublime, ſi pleine d'équité, que les ennemis mêmes de notre Religion ont toûjours eſtimée? & qu'enfin toutes les vertus naiſſent de l'erreur, & pour ainſi parler, du ſein de cette folie qui change le monde, & ſanctifie le genre humain, accompliſſant les oracles qui avoient prédit la vocation des Gentils? Que ſi ces hommes ne ſe trompent pas eux-mêmes, encore moins peut-on les ſoupçonner de vouloir tromper les autres. *Le même.*

Le choix des moyens que Dieu a pris, montre qu'il eſt auteur de cette Religion.

Le choix des moyens ſi bas, ſi abjects, dont il a plû à Dieu de ſe ſervir dans l'execution du plus grand & du plus magnifique deſſein qui fut jamais, nous montre encore mieux que toute autre choſe, que c'eſt le doigt de Dieu qui a agi dans cette rencontre. S'il avoit pris pour ſes miniſtres des Princes & des Grands de la terre, on auroit peut-être attribué les merveilles de la Morale Chrétienne à la politique, & au deſſein de retenir les peuples dans le devoir; s'il avoit choiſi des Philoſophes, on auroit attribué leur deſintereſſement heroïque à la ſingularité, & à l'orgueil de leur ſecte, & à la ſublimité des ſentimens que la Philoſophie inſpire; s'il avoit choiſi des Orateurs, on auroit cru qu'ils auroient ſeduit les hommes par les attraits de leur éloquence; s'il en avoit pris de fort puiſſans & de fort riches, on auroit penſé que le ſuccés de leur prédication ſeroit dû à leurs liberalitez. *Le même.*

Les autres religions ſe ſont établies par la proſperité.

C'eſt une choſe bien remarquable que toutes les religions ſe ſont établies à la faveur des proſperitez éclatantes, comme la Mahometane & la Payenne, ou par l'adreſſe des perſonnes élevées en dignité, & que le Chriſtianiſme au contraire, ſe ſoit rendu le maître en un ſi petit eſpace de temps, du cœur & de l'eſprit des hommes, lorſqu'il n'étoit accompagné que de miſeres & d'opprobres, & que les Princes de la terre employoient toute leur adreſſe à l'anéantir dès ſa naiſſance, & inventoient pour cet effet des ſupplices qu'aucun autre interêt n'a jamais pû inventer. *Le même.*

Singularité admirable de la Religion Chrétienne.

La mort de ſon auteur lui a donné la vie, & ceux qui ont été choiſis pour l'établir, n'ont eu que les miracles pour armes, & pour trompettes la parole de l'Evangile; ils ont payé de leurs perſonnes à la défenſe de cette Religion, & le ſang qu'ils ont répandu pour la maintenir, lui a plus acquis de ſujets, que leur prédication peut-être n'en a fait. Où trouver une façon plus ſurprenante de fonder un Etat & une Religion, que celle-là, par le meurtre de ſon auteur, par la mort de

ſes plus conſiderables têtes, par le martyre de ſes propres ſujets ? De plus comment s'eſt-elle répanduë, par où a-t-elle fait ſes progrés ? Auroit-elle pû tenir tête, armée ſeulement de patience & de vertu, à la puiſſance des armes, à la ſageſſe des Philoſophes, à l'éloquence des Orateurs, ſi elle n'eût eu quelque choſe de divin ? Auroit-elle pû ſubſiſter parmi tant d'ennemis qui l'attaquoient de tous côtez, malgré tant de ſi violentes, & de ſi continuelles perſecutions ? *Pris d'un Auteur anonyme.*

Le témoignage que les Payens ont rendu à la Religion Chrétienne.

Le témoignage que les Payens ont été contraints de rendre à la Religion Chrétienne, n'eſt pas un des moindres avantages qui en releve la gloire ; tout le monde ſçait celui que lui rendit l'un de leurs Magiſtrats, qui pour obéïr à l'ordre qu'il avoit reçu de l'Empereur, de faire une exacte recherche de la vie des Chrétiens, & des crimes dont on les accuſoit ; récrivit en ces termes à l'Empereur Trajan : qu'outre la ferme reſolution à ne point ſacrifier aux Dieux, il n'avoit point appris autre choſe de leur Religion, par la dépoſition même de leurs renegats, ſinon qu'ils avoient coûtume de s'aſſembler à certains jours pour chanter enſemble des Hymnes à Jeſus-Chriſt comme à un Dieu, & pour s'obliger par ſerment non pas à faire quelque crime, mais à fuïr les larcins, les vols, les adulteres, les fraudes, & les perfidies. Voilà le témoignage que les ennemis mêmes du Chriſtianiſme ont été contraints de lui rendre ; car après s'être informez de ſa doctrine & de ſes maximes, ils déclarent à leur honte, ce qu'ils devroient cacher pour leur honneur, que ſon crime conſiſte en ce qu'il a tous les crimes en horreur, & qu'il défend d'en commettre aucun. On peut bien en croire les Payens quand ils parlent à l'avantage de la Religion Chrétienne qu'ils ont condamnée, & qu'ils ont fait gloire de perſecuter. Perſonne ne ment pour ſe couvrir d'infamie ; & cependant ces Infideles éblouïs de la lumiere qui frappoit leurs yeux, ont pris la verité & la vertu, pour le menſonge & pour le vice, & juſtifié les Chrétiens, en les accuſant de ce qu'ils faiſoient profeſſion ouverte d'une doctrine qui les obligeoit à éviter tout mal, & qui ne leur permet pas de faire une action criminelle. *Monſieur Morel, l. de la Verité de la Religion.*

Les Propheties & les miracles ſont des témoignages certains de la verité de cette Religion.

Il n'eſt pas beſoin d'argumens pris de la lumiere naturelle, pour faire reconnoître que Dieu a approuvé la foi de l'Evangile ; il ne faut qu'ouvrir les yeux pour voir les Propheties qui ont prédit long-temps devant l'état du Chriſtianiſme, avec toutes ſes circonſtances particulieres, tous les grands miracles qui ſe ſont faits pour en confirmer la doctrine toute celeſte, & les ſaintes ceremonies. On doit reconnoître à ces traits viſibles de la toute-puiſſance de Dieu, qu'il en eſt lui-même l'auteur, & l'approbateur tout enſemble ; puiſque lui ſeul peut faire de ſemblables miracles contre les loix, & au-deſſus des forces de la nature. *Le même.*

Les Propheties accomplies.

Liſez les Ecritures & conſiderez les Propheties qui ont annoncé long-temps devant l'établiſſement que Dieu vouloit faire de la Religion Chrétienne, & vous reconnoîtrez que lui ſeul en eſt l'auteur, n'y ayant que lui qui ait pû inſpirer & éclairer les Prophetes dans cette ſcience. On voit comme ils ont prédit la maniere, le lieu, & le temps de la naiſſance de Jeſus-Chriſt, les miracles de ſa vie & de ſa mort, & l'établiſſement de l'Egliſe ſur les ruïnes de l'idolatrie. Ils ont écrit pluſieurs ſiécles devant, que Dieu nous donneroit ce ſigne de ſa puiſſance & de ſa bonté, *Qu'une Vierge concevroit & enfanteroit un fils qui ſeroit appellé Dieu avec nous* : Que Bethlehem ſeroit le lieu, *où naîtroit celui, dont la naiſſance eſt dés le commencement, & dés le jour de l'éternité, pour être le Seigneur d'Iſraël* : *Que le ſceptre ne ſeroit point ravi de la maiſon de Juda, ni des mains d'un Prince iſſu de ſon ſang, qu'au temps que ſeroit envoyé, celui qui devoit l'être, ſçavoir le Meſſie.* Et ſans parler en détail de toutes les Propheties, le ſeul Iſaïe a parlé en quelques lieux ſi clairement de la paſſion du Sauveur, & de la gloire de ſon nom parmi les Gentils, qu'on diroit en les liſant que c'eſt plûtôt un Evangeliſte qui a décrit les choſes déja arrivées, qu'un Prophete qui a prédit long-temps devant les choſes à venir. *Le même.* *Iſaïæ 7.* *Mich. 5.* *Gen. 49.*

La joye avec laquelle ont ſouffert les Martyrs, eſt une preuve qu'ils étoient ſoûtenus d'une force inviſible.

Ce qui eſt de plus admirable, & qui a rendu comme viſible la preſence de la grace de Dieu inviſible, eſt la joye que témoignoient les Martyrs ſur les rouës & au milieu des plus affreux ſupplices. Car qui peut ſe ſouvenir que des millions de perſonnes de tout païs, de tout ſexe, & de toutes conditions, ayent ſouffert avec joye de ſi cruels tourmens pour défendre la Religion Chrétienne, ſans conclure en même temps, qu'il n'y a que le Dieu vivant qu'elle honore, qui ait pû remplir leurs cœurs d'une douceur incomparable, & ſi charmante, qu'elle leur ait donné une joye interieure & ſenſible, qui ne peut venir que de la grace de Dieu ? *Le même.*

La difficulté de croire les veritez de la Religion Chrétienne, montre que Dieu a agi dans la converſion des Payens.

S'il eſt toûjours difficile de ſe défaire des premieres impreſſions dont on eſt prévenu ; quelle raiſon auroit pû convertir tous les hommes qui étoient préoccupez des illuſions & des erreurs du Paganiſme, pour leur faire embraſſer la foi de Jeſus-Chriſt, qui eſt au-deſſus de toute intelligence, qui eſt contraire à leurs paſſions, & qui combat tous leurs ſens ? Quelle raiſon auroit pû faire croire que Dieu, qui eſt immortel & bienheureux, s'eſt fait homme mortel & paſſible pour le ſalut des hommes qui étoient rebelles à ſes volontez ? Quelle raiſon auroit pû perſuader les hommes, qui ſe portent par leur amour propre, & par l'enchantement de leurs paſſions avec tant d'ardeur aux plaiſirs, aux richeſſes, & aux honneurs, de mépriſer tous ces biens ſenſibles, pour n'avoir plus d'objet de leurs deſirs que la gloire de Dieu ? Quelle raiſon les auroit pû animer au martyre, au milieu des feux & des rouës ? Quelle raiſon encore pourroit faire ces changemens miraculeux que l'on voit tous les jours ? Certes ces admirables changemens, ces converſions de l'infidelité à la foi, de l'erreur à la verité, des habitudes à toutes ſortes de vices, à une vie ſainte & vertueuſe, ne peuvent être que l'ouvrage de l'eſprit de Dieu tout-puiſſant, & non pas la perſuaſion des hommes. *Le même.*

La neceſſité que nous avions de la Religion Chrétienne.

Dans l'état où nous ſommes après la chûte d'Adam, dépendans de nos ſens, & de notre imagination, aſſujettis aux paſſions, eſclaves de ce qui nous donne du plaiſir, nous ne pouvons pas rompre de nous-mêmes des chaînes, dont nous ne ſentons pas la peſanteur, ni nous délivrer d'une captivité qui nous enchante. Cela nous a convaincus de la neceſſité d'une revelation qui non ſeulement nous inſtruiſit de nos devoirs, mais qui nous donnât encore les ſecours & les moyens neceſſaires pour les remplir auſſi parfaitement que nous le pouvons. Or il n'y a que la Religion & la Morale de

Jesus-Christ qui ayent ces caracteres essentiels à une revelation parfaite, de promettre un bonheur solide & veritable, d'enseigner le chemin d'y parvenir d'une maniere proportionnée à la capacité de tout le monde, & de donner les secours necessaires pour surmonter les obstacles que nous trouvons dans la recherche de la verité, & dans la pratique de la vertu. Je dis que la Religion Chrétienne donne des préceptes proportionnez à tout le monde, parce que tous les hommes doivent être appellez également à la Religion Chrétienne, grands & petits, riches & pauvres, sçavans & ignorans, sans aucune distinction. *Le Vassor, Traité de la veritable Religion, l. 4. part. 2. ch. 1.*

Contre les Incredules & les Libertins.

Je voudrois bien que ces gens-là nous dissent sincerement s'ils ont jamais medité avec application sur l'esprit de la Religion Chrétienne, sur celui qui en est l'auteur, sur ceux qui l'ont premierement annoncée aux Payens, sur le grand progrés que les Apôtres & leurs Disciples ont fait en si peu de temps, & sur ce nombre presque infini de Martyrs qui ont souffert les plus cruels supplices, durant trois siécles entiers. Ont-ils comparé ces choses les unes avec les autres? se sont-ils demandé à eux-mêmes comment il est possible qu'une Religion si contraire à toutes les autres religions du monde dans sa morale, dans ses mysteres, dans ses promesses, & si opposée aux préjugez & aux passions des hommes, ait été embrassée par tant de personnes qui ont renoncé pour elle, à tout ce qu'il y a d'éclatant & d'agréable dans le monde? Si ces Messieurs y ont pensé serieusement, d'où vient qu'ils n'en ont pas conclu que les faits principaux, dont nous nous servons pour démontrer la verité de notre Religion, sont certains & incontestables? car enfin il me semble que tout cela saute aux yeux de tous ceux qui y veulent faire attention. *Le même, c. 6.*

L'endroit par où il semble que la Religion Chrétienne devoit rebuter tout le monde.

La Religion Chrétienne renverse toutes les religions qui étoient avant elle dans le monde, elle condamne le Paganisme de sacrilege, & d'extravagance: si elle reçoit les points fondamentaux du Judaïsme, elle soûtient qu'il est corrompu par mille fausses traditions; elle abolit ce qu'il y avoit d'éclatant & de pompeux dans le culte, pour ne s'attacher qu'à une adoration spirituelle; elle ne parle que de mortification, de penitence, de renoncement aux plaisirs & à soi-même; & quelle recompense nous promet-elle pour un si grand sacrifice? Des biens infinis & éternels à la verité; mais on ne les goûte point ici-bas, on ne les sent point: elle nous fait esperer la Resurrection des morts, la chose du monde la plus incroyable aux Payens; car quand saint Paul en voulut parler dans l'Areopage, & aux Philosophes d'Athenes, on se moqua de lui, & on le traita de discoureur. Enfin pour avoir part aux promesses de la Religion Chrétienne, il faut mettre toute sa confiance en Jesus-Christ crucifié; & n'est-ce pas là ce qui fait le scandale des Juifs, & ce qui paroît une folie aux Gentils? On doit encore se préparer à souffrir en ce monde tous les maux imaginables, à être haï, persecuté & maltraité durant toute sa vie; qu'y avoit-il donc dans cette Religion qui pût attirer les gens? *Le même.*

Difficultez dans la pratique des maximes de cette Religion.

Quels combats ne faut-il pas soûtenir tous les jours pour vivre selon les maximes de cette Religion? peut-on sans se faire une extrême violence, se resoudre de haïr ce qu'on a de plus cher, & d'aimer ce qui paroît le plus odieux? Il faut pour cela que la foi fasse dans l'homme un renversement semblable à celui qu'elle a fait dans tout l'Univers, lorsqu'elle a été annoncée par les Apôtres, & comme elle a porté les peuples à brûler les idoles qu'ils adoroient, & à adorer la Croix qu'ils brûloient, elle fait le même dans l'homme Chrétien. *Monsieur La Font, dans ses Entretiens Ecclesiastiques.*

Grandeur de l'entreprise d'établir cette nouvelle Religion.

Il falloit confondre toute la prudence du siécle, convaincre les plus habiles politiques de fausseté & de mensonge, & leur faire avoüer à tous leur ignorance, & l'illusion qui les trompoit. Il falloit anéantir en quelque sorte toute la puissance humaine, rendre inutiles tous les efforts des Grands du monde, resister aux Empereurs, & triompher de toute la fureur des Tyrans. Enfin il falloit autant livrer de combats, & remporter autant de victoires, qu'il y avoit d'hommes. Ce n'étoit pas même par l'endroit le plus foible qu'il falloit commencer: mais par l'Etat le plus florissant du monde; par l'Empire Romain, par Rome même. Après avoir démoli, il falloit sur les ruïnes de l'idolatrie bâtir & élever, quoi? la Religion de Jesus-Christ; ce saint Edifice, que ni les plus longues revolutions des temps, ni les plus violens orages ne devoient jamais abattre, ni même ébranler. Il s'agissoit, dis-je, de publier dans le monde & d'y faire recevoir une foi toute opposée à nos vûës les plus ordinaires, & aux opinions les plus établies parmi les Philosophes, les maîtres alors, & les oracles du peuple. Il y a plus: il s'agissoit de faire agréer aux hommes naturellement sensibles sur l'honneur, une loi, qui portoit un caractere d'ignominie & de honte, depuis que Jesus-Christ son auteur avoit été publiquement accusé & crucifié. Quel sujet de scandale pour les Payens? & quelle occasion de dire ce qu'en effet ils dirent plus d'une fois, que la Religion Chrétienne étoit la Religion des scelerats; puisque le Docteur même & le Chef des Chrétiens avoit été condamné au plus infame supplice? Pour moi il me paroît que ce plan, tel que je vous le propose, renferme dans l'execution des difficultez insurmontables; & une Religion qui s'élevera de la sorte sur le débris de toutes les autres, malgré la sublimité de ses mysteres, & la severité de sa morale, doit sans doute avoir quelque chose de surnaturel, & ne peut venir que de Dieu. *Le Pere Girousst, dans son Avent, Sermon de la Verité de la Religion Chrétienne.*

Comme les Apôtres se diviserent & se partagerent.

Euntes docete omnes gentes, baptizantes eos, &c. Les Apôtres obéissent à ce commandement, ils se partagent, ils partent; disons mieux, ils volent; de l'Orient à l'Occident, du Midi au Septentrion, ils parcourent les plus vastes regions; il ne falloit pas qu'ils s'arrêtassent long-temps dans une même contrée: ils devoient seulement s'y montrer, & de là se transporter dans une autre, autrement ils n'auroient pû fournir toute la carriere, ni remplir dans toute son étenduë leur vocation. Chaque Royaume, chaque Empire ne les retient qu'autant qu'il est necessaire, pour qu'ils s'y fassent écouter, & pour y annoncer la Religion qu'ils prêchent; dès qu'ils ont parlé, leurs paroles percent les cœurs, & tout en ressent l'efficace. *Illi autem profecti prædicaverunt ubique. Le même.*

Sans un secours du Ciel extraordinaire, les Apôtres n'eussent pû faire ce qu'ils ont si heureusement executé.

Oüi, Seigneur, voilà les ouvriers que vous aviez destinez à une œuvre si merveilleuse : mais ils étoient encore trop forts, puisque vous vouliez, mon Dieu, vous joindre à eux, & seconder leurs travaux : aussi il ne leur falloit pas un secours moins puissant que le votre ; & sans un coup extraordinaire, je ne dis point seulement de votre doigt, mais de votre bras, à quoi auroient abouti tous leurs soins, & qu'en pouvoient-ils retirer autre chose qu'une connoissance, & une épreuve sensible de leur foiblesse ? Quand donc je les vois dans leurs courses Apostoliques, faire autant de conquêtes qu'ils visitent de Provinces ; & dans l'espace de quelques mois, tout au plus de quelques années, bâtir des Temples, ériger des Autels, former des Eglises, & grossir sans cesse le troupeau de Jesus-Christ ; j'adore, mon Dieu, votre Providence, qui éclate toute entiere dans ce miracle, & je m'écrie avec votre Prophete, que c'est vous seul qui l'avez fait, *a Domino factum est istud, & est mirabile in oculis nostris. Le même.*

Tout conspira d'abord pour détruire la Religion Chrétienne.

Quels partis & quelles intrigues, quels mouvemens excita dans le monde la Religion Chrétienne, dès que les Apôtres commencerent à la publier? Tout conjura contre elle, tout s'interessa à sa perte : mais à en juger par le succés, il semble que tout ait travaillé pour elle, & se soit interessé à sa conservation. Les Romains si jaloux de l'honneur de leurs Dieux, furent les premiers & les plus ardens à l'attaquer ; & bientôt leur exemple fut suivi de toutes les autres nations. Dès que Pierre veut parler à Rome, il est chargé de fers ; saint Paul reçoit après le même traitement. Parmi tous les peuples, c'est un déchaînement universel, & des grands & des petits contre l'Evangile, & contre ceux qui le prêchent. On leur dresse par tout des piéges ; on les accable de coups, on leur suscite de fausses accusations, on les tient étroitement resserrez dans des cachots : mais efforts inutiles ! la Religion qu'ils annoncent n'en avance pas moins, elle vole dans les villes, & dans les bourgades ; elle se fait entendre dans des maisons particulieres, & dans les places publiques ; elle entre dans les palais des Princes, & elle s'insinuë jusques dans celui-même de Neron, de ce Tyran si odieux au reste des hommes, & si fameux par ses barbares cruautez. Les Empereurs ont porté des édits sanglans contre les sectateurs de cette Religion naissante ; on en a fait de frequentes perquisitions ; on a bâti des prisons pour eux, & on les y a renfermez : Qu'est-il arrivé? Les lieux destinez pour être la demeure des criminels, sont devenus la demeure des Saints. *Le même.*

La difficulté qu'il y avoit d'attirer les hommes à la Religion Chrétienne, montre que Dieu en étoit l'auteur.

Dieu a voulu que l'établissement de la Religion Chrétienne fût si admirable, qu'en le considerant avec attention, on ne pût douter que Dieu n'en fût l'auteur. En effet pour fonder la Religion Chrétienne, il falloit détruire cette ancienne & superbe Babylone, c'est-à-dire l'idolatrie, à laquelle la superstition des peuples servoit pour ainsi dire de bastion imprenable ; il falloit arracher du sein des vieillards les dieux de leurs peres, il falloit separer les meres d'avec leurs filles, les Princes d'avec leurs Sujets ; il falloit déraciner les créances communes établies depuis tant de siécles, & fortifiées par la corruption des mœurs, dont elles autorisoient le déreglement ; il falloit abattre les têtes des Empereurs, humilier l'orgueil des faux sages, perdre, comme dit saint Paul, la science des Philosophes, & faire prendre une nouvelle face à toute la terre ; il falloit convaincre les sages de folie, les sçavans d'ignorance, les peuples de superstition, & planter la Croix de Jesus-Christ sur la ruïne de toutes les fausses divinitez qui lui étoient contraires : car après avoir ruïné l'empire du demon, il falloit établir celui du vrai Dieu ; il falloit que les ouvriers de ce grand édifice démolissent d'une main & qu'ils bâtissent de l'autre ; qu'en abolissant des erreurs reçuës & agréables, ils établissent des créances inoüies, & aussi contraires en apparence à la raison qu'elles le sont en effet aux passions ; qu'en posant pour fondement de la nouvelle Religion, la créance d'un Dieu crucifié, on fît embrasser, comme une suite necessaire, sa doctrine qui ne prêchoit que mortification, severité, souffrance, détachement. Voilà quelle est cette Religion qu'il falloit établir : ce dessein pouvoit-il tomber dans l'esprit d'un homme? ne falloit-il pas être Dieu pour l'avoir conçu? *Pris des Essais de Sermons pour l'Avent, l'Impie confondu devant Dieu.*

Le seul plan de cet ouvrage & de cette entreprise, montre que l'auteur étoit Dieu.

Choisissons, dit saint Augustin, quelque grand politique, & quelque genie du premier ordre, qui fasse le plan de la Religion à laquelle tous les hommes doivent se soûmettre. Le Paganisme est établi ; il le faut détruire, il faut mettre une digue à ce torrent de l'idolatrie qui inonde tout l'Univers, il faut abattre les Idoles & leurs temples, & faire changer tout le monde entier & d'esprit & de vie. Prenons le plan de cette Religion, sur ces paroles du premier chapitre de saint Jean, *In principio erat Verbum, & Deus erat Verbum. Et Verbum caro factum est* ; car voilà toute la Religion renfermée dans ces paroles : *Au commencement étoit le Verbe, & le Verbe étoit Dieu.* Quelles étonnantes & incroyables veritez, pour servir de plan & d'entrée à une Religion nouvelle, d'ailleurs si contraire à toutes les inclinations de la nature! Cependant l'établissement de cette Religion si incroyable, si inoüie, si rebutante, est l'ouvrage de douze hommes grossiers, pauvres, sans pouvoir, sans art, sans éloquence, sans force, sans argent, calomniez, persecutez, tourmentez, & mis à mort par tout où ils veulent prêcher cette doctrine. Celui qui est à la tête de ces douze hommes, n'est pas un Prince accompagné de puissance & de majesté ; il a mis, dit saint Augustin, toute sa puissance, non dans le fer, mais dans le bois honteux de la Croix : *Domuit mundum, non ferro, sed ligno.* Voilà quels Chefs & quelles armées ce Roi de gloire a choisi, pour se faire reconnoître le Dieu du ciel & de la terre. Hé mon Dieu, non seulement les caracteres de votre doigt divin sont imprimez visiblement dans ce grand ouvrage ; mais on voit qu'il a fallu déployer toute la force de votre bras pour délivrer Israël de la servitude d'Egypte, & pour établir la Religion Chrétienne sur les ruïnes de l'idolatrie. *Fecit potentiam in brachio suo. Le même.*

Notre Religion est sainte & nous porte à la saintété.

Lex Domini immaculata convertens animas. Psalm. 18. Toutes les autres religions n'ont pas la vertu de faire des Saints, c'est le privilege de la seule Religion Chrétienne, & c'est la fin pour laquelle Dieu l'a établie. Nous lisons dans les Apologies des premiers Chrétiens, ce qu'ils étoient & ce que nous devons être.

Les

Les Payens ne trouvoient point de motifs plus puiſſans pour ſe convertir, que le témoignage que la ſainteté des premiers Fideles rendoit à la verité de leur Religion; mais cette Religion eſt autant deshonorée par ceux qui violent ſes loix, qu'elle eſt honorée par ceux qui les ſuivent. Ainſi ſes interêts ſont entre nos mains; nous en ſommes les dépoſitaires. Quel motif plus preſſant voulez-vous pour vous obliger à la ſainteté, que de penſer qu'il eſt en votre pouvoir de couvrir la Religion, ou de gloire ou d'opprobre? C'étoit la raiſon dont ſe ſervoit ſaint Paul, pour exhorter les premiers Chrétiens à obſerver fidelement leur loi. *Ut verbum Dei non ſcandalizetur in vobis. Là-même.*

Contre ceux qui approuvent toutes les religions.

Après tant de motifs de credibilité, & de reflexions ſerieuſes ſur la verité de notre Religion, regardons avec horreur ce Syſtême affreux de religion, qui en les approuvant toutes, n'en reconnoît aucune. Monſtrueuſe invention du libertinage qui cherche à ſe ménager une funeſte tranquillité dans ſes deſordres! Atheïſme déguiſé, ſous lequel une infinité d'impies cachent l'horreur de l'Apoſtaſie ſecrete, où leur déreglement les a précipitez, &c. *Là-même.*

La Religion Chrétienne étoit la plus difficile à établir.

La Religion Chrétienne étoit ſans doute la plus difficile à établir; rien n'y flate les ſens, tout y eſt au-deſſus de l'homme. J'examine toutes les religions de la terre, ou plûtôt toutes les perſuaſions qui tiennent lieu de religion, je vois les Deïſtes ne s'aſſujettir qu'à la ſeule adoration d'un Dieu: pour ſe retrancher là, il ne faut que s'en rapporter à la ſimple raiſon, elle ne dit rien de plus; principe humain. Je vois les Athées nier qu'il y ait un Dieu: pour en venir là, il ne faut que s'abandonner aux fauſſes ſubtilitez de la raiſon corrompuë; principe humain. Je vois l'idolatrie dominer durant les ſiécles entiers, malgré toutes les lumieres de la raiſon: mais auſſi j'y vois un libertinage affreux, un débordement de paſſions autoriſé par l'exemple des divinitez fabuleuſes; principe humain. J'y vois une grande partie du monde aſſujettie au Mahometiſme: mais je vois un Mahomet à la tête des armées, abuſer de l'ignorance & de la foibleſſe des peuples, leur impoſer ſon Alcoran par la violence des armes, & leur arracher la foi en leur ôtant la liberté; principe humain. La Religion Chrétienne eſt la ſeule, qui ſans mettre en œuvre la paſſion, l'artifice, la violence, s'établit, s'accroît, ſe fortifie. *Actions Chrétiennes. Paneg. de S. François Xavier.*

Si Jeſus-Chriſt n'eût été Dieu, il n'auroit pû détruire la religion Juive, ni la Payenne.

Il n'y a jamais eu que deux religions au monde qui ayent précedé la venuë de Jeſus-Chriſt: celle du vrai Dieu profeſſée par les Juifs, & celle des faux Dieux qui étoit ſuivie par les Gentils. Cependant le Sauveur avoit à combattre & à vaincre l'une & l'autre pour établir la ſienne ſur la ruïne de toutes les deux. Or comment eût-il pû le faire, s'il n'eût pas été le vrai Dieu? le Dieu tout-puiſſant qui avoit établi celle de Moyſe, & qui avoit conſervé la Religion des Juifs durant tant de ſiécles, malgré l'effort de toutes les puiſſances humaines, qui avoient tenté tant de fois de l'exterminer, auroit-il ſouffert que Jeſus l'eût abolie; qu'il eût changé le ſacrifice qui eſt l'eſſentiel de la Religion; qu'il eût abrogé les ceremonies legales qui étoient commandées en termes exprés dans la Loi de Dieu? Qui peut changer ce que Dieu a établi de plus eſſentiel dans la Religion, par laquelle il veut être honoré, ſi ce n'eſt Dieu lui-même? Or Jeſus-Chriſt l'a fait, & le Dieu tout-puiſſant qui avoit établi cette Religion l'a autoriſée par de grands miracles; & la Religion Judaïque eſt devenuë la Religion Chrétienne par l'autorité de Jeſus-Chriſt. D'un autre côté, comment auroit-t-il pû exterminer la religion des faux Dieux, s'il n'avoit été le vrai Dieu? Puiſqu'elle avoit pour appui l'enfer & les demons, qu'elle étoit ſoûtenuë par toutes les Puiſſances ſouveraines qui regnoient au monde: preſque tout l'Univers étoit attaché à la ſuperſtition des Idoles, avec ce zele ardent que l'on reſſent pour la Religion. Comment eſt-ce que Jeſus-Chriſt, qui paroiſſoit un homme infirme, auroit été plus fort que tout l'enfer, que toutes les puiſſances des Empires, plus fort que toute la multitude innombrable des Idolâtres, pour leur arracher du cœur une religion qu'ils cheriſſoient, & leur en faire embraſſer une autre pour laquelle ils avoient une extrême horreur? Le moyen qu'un homme eût exécuté ce grand deſſein, s'il n'avoit été un Dieu tout-puiſſant. *Le P. d'Argentan Capucin, dans ſes Conferences Theologiques. Conference 3.*

De la Morale qu'enſeigne la Religion Chrétienne.

La Morale qu'enſeigne l'Inſtituteur de ma Religion, porte ſi viſiblement avec elle le caractere de la Divinité, que les Payens mêmes avoüoient qu'elle étoit au-deſſus de l'homme. Il n'eſt rien de plus pur, de plus ſaint, de plus propre à rendre les hommes juſtes, moderez, ſecourables les uns aux autres, tranquilles, contens, pacifiques; rien de plus capable, en un mot, de les rendre parfaits & heureux, que les maximes de l'Evangile. *Le Pere d'Orleans. Sermon de la Religion.*

Des miracles faits pour autoriſer la Religion.

Dieu ſeul peut faire des miracles, là nature a de certaines loix que ſon ſeul auteur peut forcer. Or quelles ſortes de miracles n'ont point été faits en faveur, & en confirmation de ma foi? Nous n'avons pas vû ces miracles, mais nous en avons des témoins ſi ſûrs, que ſans choquer toutes les regles de la prudence & de la raiſon, perſonne ne peut en douter: Témoins ſages, témoins ſçavans, témoins ayant le dernier interêt à ne ſe pas laiſſer tromper; témoins, avant que d'avoir vû, prévenus contre ce qu'ils devoient voir; témoins en nombre preſque infini, de toutes nations, de toutes ſectes, de tout caractere d'eſprit: témoins qui ſont morts la plûpart pour confirmer la verité de ce qu'ils nous ont rapporté, & que les plus affreux ſupplices n'ont pû faire changer de ſentiment. *Le même.*

La qualité des perſonnes qui ont reçu la Religion, en montre la verité.

Ce n'eſt point par la ſimplicité des peuples que la Religion s'eſt introduite. Il y auroit quelque apparence, ſi l'on avoit commencé à la prêcher parmi des nations barbares, ou s'il n'y avoit que des barbares qui euſſent reçu la foi: mais qui de toutes les nations ont les premiers reçu l'Evangile? ce ſont les Juifs, les Grecs, les Romains; les plus ſages, les meilleurs eſprits, les genies les plus élevez ſe ſont fait honneur d'en être non pas ſeulement les Diſciples, mais les Martyrs & les Défenſeurs. Le Portique & le Lycée furent deſertez en moins de trois ou quatre ſiécles, de gens d'eſprit & de ſçavans; & les Payens eurent la honte de voir une ſecte qu'ils avoient traitée de folie, devenir la Religion de tous leurs Sages. *Le même.*

La qualité de ceux qui ont prêché les premiers cette

Les Apôtres ſans étude, ſans art, ſans éloquence, ont convaincu les ſçavans, & perſuadé les orateurs. Foibles, deſarmez, ſans appui, ils ont ſoûmis les Maîtres du monde, &

Religion, & leurs succés.

porté, comme dit saint Leon, la Croix sur le front des Cesars. En vain l'enfer s'est ligué contre eux, en vain les Princes de la terre se sont unis pour les détruire, en vain les nations attachées à leurs anciennes superstitions se sont fait une vertu barbare de les sacrifier à leurs Idoles. Malgré ces ligues & ces efforts, le monde est devenu Chrétien: par quelle vertu, sinon par celle qu'imprime le bras du Tout-puissant aux instrumens dont il se sert? A cela que peuvent opposer les Incredules? Nier l'histoire, les faits, les miracles sur lesquels nous établissons la verité de notre Foi: il seroit moins contre le bon sens de nier qu'il y eût jamais eu d'Empire des Perses, des Grecs, des Romains. Personne ne s'est interessé à s'inscrire en faux contre ceux qui ont écrit les histoires de ces peuples; & il seroit bien moins improbable de dire que ce sont des Romans qu'on a crus, parce qu'ils ont plû, que de prétendre que l'Evangile, & les écrits des Apôtres, où sont contenus les miracles qui ont autorisé notre Foi, fussent des fictions inventées pour imposer aux credules. *Le même.*

Il n'est pas moins glorieux à la Religion d'être combatuë par les impies, que d'être suivie par les gens de bien.

C'est un problême de sçavoir lequel des deux fait plus d'honneur à la croyance du Christianisme, ou d'être suivie de ceux qui la suivent, ou d'être combattuë de ceux qui la rejettent. S'il est glorieux à la Religion d'avoir trouvé de la soûmission en tant d'ames pures, innocentes, chastes, temperantes, équitables: il ne lui est gueres moins honorable, que des cœurs corrompus, injustes, plongez dans l'ordure des sales plaisirs, s'élevent contre ses maximes, & ne se soûmettent pas à sa foi. Car ces Libertins sont des gens qui élevez dans les principes de la Religion, ne se sont avisez d'en vouloir douter que depuis qu'ils sont vicieux. Le Libertin est un homme qui veut douter, & douter de sa religion; non pas pour en examiner une autre qui lui ait paru plus sûre, ou plus sensée, ou plus parfaite, mais précisément pour douter de la verité de la sienne. *Le même.*

La confusion où l'on vivoit dans le Paganisme à l'égard de la Religion.

Representez-vous, s'il vous plaît, la confusion extrême où l'on vivoit à l'égard de la Religion lors que le Fils de Dieu se fit homme: il n'y avoit point de créature ni au ciel ni sur la terre, depuis les plus nobles jusqu'aux plus viles, qui n'eussent des temples & des autels en quelque partie du monde. Là c'est le Soleil qu'on adore, ici c'est la Lune; ailleurs c'est un homme, une femme, un enfant. Il y a des pays, où l'on offre des sacrifices aux animaux que l'on sacrifie aux autres Dieux; il y en a, où les insectes qui rampent sur la terre, sont élevez sur l'autel: ce peuple plie le genou devant un arbre, cet autre donne de l'encens à un oignon, cet autre revere un phantôme que son imagination lui a formé dans son sommeil: il y a des nations qui reconnoissent toutes ces fausses divinitez, il y a des sectes qui n'en reconnoissent aucune; les unes ont un plein pouvoir de faire des dieux de tout ce qu'ils aiment, les autres prennent la liberté d'abroger les anciens dont ils ne sont pas contens. Enfin on ne sçauroit dire jusqu'à quel point les erreurs s'étoient multipliées; autant de peuples, autant de provinces, autant de villes, ce sont autant de divinitez, autant de religions differentes. *Pere de la Colombiere. Sermon* 43.

Il faut que tous les esprits se soûmettent aux veritez & aux mysteres de notre Religion.

Que tous les Athées, tous les Libertins, tous les Heretiques s'élevent contre ma créance, voici un argument qui renverse tous leurs sophismes, qui les tourne même à notre avantage. Vous trouvez mille raisons qui semblent combattre nos plus grands mysteres: Oüi; mais malgré toutes ces raisons ils ont été crus ces mysteres, tout l'Univers n'a pas laissé de les adorer: donc il faut dire necessairement ou que tous les hommes ont été surpris, ce qui est même ridicule à penser, ou qu'ils ont été éclairez d'une raison plus qu'humaine, qu'une vertu surnaturelle les a comme contraints de soûmettre leur esprit. De sorte que toutes les difficultez qui arrêtent les incredules, toutes les absurditez qu'ils croyent découvrir dans la doctrine de la Foi, tout ce qu'ils y trouvent d'apparentes contradictions, tout ce qui leur paroît nouveau, surprenant, contraire au sens commun, inconcevable, impossible; leurs plus forts argumens, leurs démonstrations prétenduës; tout cela bien loin de m'ébranler dans ma créance, m'y confirme davantage, & m'y rend inébranlable. Toutes ces difficultez n'ont pas empêché la Religion de s'établir; elle n'a pas laissé d'être reconnuë de tous les peuples pour la veritable Religion, elle a été embrassée de ceux même qui lui avoient opposé ces raisonnemens, & qui en avoient le mieux penetré la force. *Le même.*

La difficulté qu'il y avoit d'introduire le Christianisme.

Quelle apparence d'introduire une si grande reforme dans un monde si gâté & si corrompu? Plûtôt que de porter les hommes à ce changement ne leur fera-t-on pas changer de nature? Cependant ce changement s'est fait presque tout à coup. Le Christianisme avec ses dures loix a été reçu par les peuples les plus voluptueux, les plus mols, les plus superbes, les plus indociles, les plus brutaux. Ces Commandemens, que nos mauvais Chrétiens trouvent impossibles, ont été acceptez des Romains, des Grecs, des Scythes, des Persans, des Indiens, des Egyptiens, des peuples du Mexique & du Canada. Ils n'ont point été rebutez par la severité de cette Morale; elle n'a pas empêché qu'ils n'ayent embrassé la foi du Sauveur aux dépens de leurs biens & de leurs vies. *Le même.*

Les prodiges qui ont operé la conversion des Gentils.

Nos Annales sont remplies des merveilles qui ont operé la conversion des Gentils; ce ne sont par tout que guerisons de malades, que resurrections de morts, que tempêtes, ou émuës, ou calmées au gré des Apôtres. Une même langue est entenduë de cent peuples differens, tous les oracles deviennent muets à l'arrivée d'un Prédicateur Evangelique, tous les démons sortent des corps au seul nom de Jesus-Christ; les Idoles, les temples mêmes tombent par terre à la priere d'un simple Chrétien, les lions affamez reverent les Martyrs qu'on leur donne en proye, le feu respecte les Vierges, & consume les Payens qui l'ont allumé, &c. Voilà, Messieurs, ce qui a forcé l'Univers à croire ce que nous croyons, voilà les argumens dont on s'est servi pour convaincre les Infideles. *Le même.*

Les persecutions élevées contre la Religion Chrétienne.

Cette Religion n'a pas plûtôt paru dans le monde, que le monde entier s'est élevé contre elle pour la détruire. On a crié de toutes parts comme au feu; on a fait couler par tout des fleuves de sang pour étouffer cette étincelle qui venoit comme de sortir des cendres de Jesus-Christ: le feu n'a pas laissé de s'allumer aux quatre coins de la terre. Saint Augustin compte jusqu'à quatorze grandes persecutions dans les deux premiers siécles de l'Eglise. Elle en a souffert une de la part des Juifs, dix sous les Empereurs de Rome,

Rome, une autre sous Valens, & la derniere dans la Perse sous le Roi Sapor. C'est-à-dire, que durant plus de deux cens ans, quiconque vouloit embrasser la Foi de Jesus-Christ, devoit se resoudre à perdre les biens, les emplois, les honneurs, la liberté, & même la vie. *Le même.*

Si nous étions trompez dans notre Foi & dans notre Religion, nous serions disculpez devant Dieu.

Quand je paroîtrai devant Dieu, si par impossible j'avois été trompé dans le choix de ma Religion, je lui dirois avec un grand Saint, qu'il a donné un tel caractere de verité à notre Foi, & des marques si incontestables de la certitude de la revelation qu'il a faite de tous nos mysteres, que si j'ai été trompé, c'est lui-même qui nous a trompés: *Domine, si decepti sumus, à te decepti sumus.* Mais de plus, Seigneur, si j'ai été trompé, ce n'a été que dans la pensée que je vous plaisois. J'ai envisagé tous ceux qui faisoient profession de vous adorer, & de tant de differentes especes de culte qu'on vous rendoit, j'ai fait choix de celui qui m'a paru le plus raisonnable, & le plus saint. Si je me suis trompé dans ce choix, du moins ce n'a pas été par mes passions; puisque cette Religion est la seule qui les anéantisse, & qui détruise jusqu'aux mouvemens interieurs. Par quel motif pourrois-je y avoir été poussé, que par celui de vous plaire? Par l'amour des biens? elle les mépriſe, elle conseille de s'en dépoüiller, elle défend absolument d'y avoir quelque attache; par l'amour des plaisirs? elle les retranche, elle donne des bornes tres-étroites à ceux qu'elle permet, &c. *Le même, dans ses Reflexions Chrétiennes.*

Le Christianisme n'est pas l'ouvrage des Apôtres, mais de Dieu.

Si le Christianisme est l'ouvrage des Apôtres, & non pas d'un Dieu, il a donc été en leur pouvoir de le faire plus favorable pour eux-mêmes: mais bien loin qu'ils ayent eu un tel dessein, on diroit qu'ils n'ont songé qu'à introduire une Religion absolument opposée au genie & aux inclinations de tout le monde; elle ne flate ni le voluptueux dans ses plaisirs, ni l'ambitieux dans sa passion déreglée, ni l'avare dans sa soif pour les richesses; elle étouffe même les passions dominantes, & ordonne de les reprimer; contraire en cela à la Religion de Mahomet, qui autorise les mêmes passions, & semble n'avoir été établie que pour confirmer les hommes dans leur corruption naturelle, le Christianisme ne s'accommodoit ni à l'humeur ou aux esperances des Juifs, ni au genie ou aux coûtumes des Payens. *Liv. intitulé, la Défense de la Religion Chrétienne contre les Déistes.*

De l'établissement de la Foi, & de la grandeur de cette entrepriſe.

Si vous voulez penetrer plus avant dans la grandeur de cette entrepriſe: Il s'agit de ruïner l'empire du demon, & la tyrannie qu'il exerçoit sur les ames; empire aussi ancien que le monde, & qui par son antiquité même s'affermissoit tous les jours. Il s'agit d'étouffer la convoitise, & de faire mourir l'amour propre, pour faire vivre la charité. Il faut renverser des temples & des autels soûtenus par l'éloquence des Orateurs, par la sageſſe des Philosophes, par la politique des Magistrats, par l'autorité des Monarques, & par la puissance des demons. Il faut faire rendre à un Dieu inconnu les hommages & les adorations qu'il avoit perdu par une prescription de plusieurs siécles. C'est ce que Jesus-Christ entreprend. *P. Dozenne, liv. de la Divinité de Jesus.*

f Des troubles à l'occasion de l'établissement de la Religion.

Lorsque nous considerons l'état où le monde s'est trouvé par les troubles & les diſſensions qu'on a vû naître à l'occasion de l'Evangile, nous ne trouvons point d'images plus capables de nous le representer que l'état où se trouva le monde lorsqu'il n'étoit encore qu'un cahos. La terre étoit vuide & sans forme; les principes de la vie y combattoient contre les principes de la mort; la lumiere y étoit mêlée avec les tenebres; ce n'étoit là que desordre & que confusion. Mais l'esprit de Dieu se mouvoit sur la face de l'abîme, & préparoit les causes secondes pour faire sortir la lumiere des tenebres, la paix, du sein de la guerre, & cet Univers si parfait & si regulier, du milieu de ce desordre, & de ce déreglement apparent. Tel a été l'état & la confusion où le monde s'est trouvé à l'occasion de l'Evangile: la lumiere a combattu contre les tenebres, la vie a été mêlée avec la mort, le Ciel a combattu contre la terre, & le feu du saint Esprit a été mêlé avec la chair & le sang. On a vû les divisions naître entre les familles, dans les Etats, dans les Republiques; il semble que tout ait été en confusion. *Livre intitulé, les Caracteres du Chrétien.*

Persecutions contre les premiers Chrétiens, & contre la Religion.

Le pere qui aime son fils avec tendresse, ne croit plus voir en son fils devenu Chrétien, qu'un fils dénaturé; le serviteur qui avoit du respect & de la soûmission pour son maître, non seulement se croit dispensé de la fidelité qui lui est dûë, mais croit être dans l'obligation de le trahir; les Princes qui aiment le repos de leurs Sujets, les Empereurs les plus clemens sont ceux qui répandent le sang des Chrétiens avec plus de joye: ainsi se divisent les Puissances, qui étoient unies par les liens les plus sacrez; les peres & les enfans, les serviteurs & les maîtres, les Princes & les Sujets, les Magistrats & les peuples sont partagez. *Le même.*

Repreſentez-vous les Chrétiens qui fuyent par tout, & qu'on chasse par tout, qui cherchent un exil, & qui n'en trouvent point. C'est peu que de les bannir de la societé des hommes, on ne veut pas même les laisser vivre parmi les bêtes sauvages. Les ours, & les tygres des forêts les épargnent, mais les hommes les traînent aux supplices; la pitié est éteinte pour eux dans le cœur des hommes, & le peuple qui voit presque toûjours avec quelque mouvement de compassion, les plus grands criminels sur l'échaffaut, solemnise publiquement les souffrances des Chrétiens, par des cris d'allegresse. On dresse par tout des gibets & des roues; on les déchire par le fer, on les consume par le feu, on leur fait souffrir une longue suite de morts, en coupant tous les membres de leurs corps l'un après l'autre. On ménage avec cruauté, les momens qui leur restent à vivre; on les arrache aux supplices, pour les faire servir dans les théatres au divertissement du peuple. Leurs corps tout déchirez sont exposez aux bêtes sauvages. *Le même.*

Des incredules & des infideles de ce temps.

Il se trouve encore de ces esprits incredules, qui après l'accompliſſement de tout ce qui a été prédit, après avoir vû la consommation des mysteres de Jesus-Christ, l'excellence de son Evangile, la manifestation de ses dons, la sageſſe de ses maximes, la vanité des pompes du siécle, la destruction des Idoles, la confusion de la puissance des Cesars, les efforts même de tout l'Univers contre lui, doutent encore de la verité de la Religion, demandent encore des prodiges nouveaux, &

entreprennent eux seuls de contredire, ce que les travaux Apostoliques ont établi, ce que la prudence de tant de Prédicateurs a augmenté, ce que tant de miracles ont confirmé, ce que la pureté de tant de Vierges a honoré, ce que les austeritez de tant d'Anachoretes ont scellé, ce que le sacrifice & le détachement de tant de Serviteurs de Jesus-Christ ont autorisé, ce qu'enfin les exemples de tant de grands hommes ont inspiré. C'est ce qu'une Religion de 17. siécles consecutifs, toûjours la même & toûjours uniforme, si universellement reçuë dans l'esprit de tous les peuples, semble suffisamment autoriser. Car (Mrs.) au milieu du triomphe de la Religion, il s'éleve encore en secret, des enfans de revolte, que le Seigneur a abandonnés à la vanité de leurs folles pensées, à l'égarement de leur raison, & à la corruption de leurs sens, qui blasphêment ce qu'ils ignorent, qui nient ce qu'ils ne comprennent pas; des hommes impies qui changent la grace de Dieu en inspirations mondaines, sa lumiere en tenebres; des hommes rebelles, qui mépriſent toute domination, qui rejettent toute autorité hors la leur, qui corrompent toutes leurs voyes comme des animaux sans raison, & qui sont reservez à souffrir un jour la peine de leurs blasphêmes au juste jugement de Dieu. *Pris d'un Sermon manuscrit, sur la Religion, attribué au Pere Massillon.*

La Loi & la Religion de Jesus-Christ a soûmis tout le monde.

La loi de Jesus-Christ a trouvé tout l'Univers docile, & soûmis à ses maximes, les Cesars à qui elle défendoit les plaisirs, les peuples à qui elle commandoit la dépendance; les ambitieux à qui elle prêchoit l'humilité, les voluptueux à qui elle prêchoit les souffrances; les riches à qui elle prêchoit le dépoüillement, les pauvres à qui elle ordonnoit d'aimer leur indigence, & tous les hommes, à qui elle prêchoit la mortification, la penitence, le renoncement à soi-même, & des violences rebutantes. Cette Foi cependant & cette Religion prêchée par douze pauvres Pêcheurs sans science, sans talent, sans autorité, sans appui, sans faveur, a soûmis l'Univers entier, qui a reconnu ses incomprehensibles mysteres; & la folie de la Croix alors a été plus sage aux yeux du monde même, que la sagesse du siécle. Que dis-je (mes Freres) tout se tourne contre elle, & tout cela ne sert qu'à la multiplier. Etre fidele & être Martyr étoit la même chose: & plus les persecutions qu'elle souffroit, étoient violentes, plus sa force augmentoit, & le sang des Martyrs devenoit une semence feconde de Chrétiens. *Le même.*

Combien les Mysteres de notre Religion sont admirables, & sublimes.

Pour peu que les fideles fussent disposez à être touchez des mysteres de notre Religion, ils ne se lasseroient jamais de les considerer. Tout y est grand, sublime, veritable, surprenant, merveilleux; & la reflexion y découvriroit des nouveautez, qui réveilleroient la reconnoissance, l'émulation, la magnanimité, l'amour de la veritable gloire. Un Dieu naissant, vivant, & mourant; des Grands devenus Anachoretes, des Martyrs chantans au milieu des flammes, des morts ressuscitez, des Pêcheurs Apôtres & soûmettans toute la terre, des miracles de toute espece, & operez par toutes sortes de personnes, des Propheties justifiées par une infinité d'évenemens admirables, &c. Ce sont là des spectacles, qui n'imposent point à la raison par la fiction, par le déguisement, par des incidens amenez & ménagez avec art, par des dénoüemens étudiez. *Liv. intitulé, Remarques sur divers sujets de Religion & de Morale. Tome 2.*

La Religion Chrétienne souffre qu'on en examine la verité & les raisons qu'on a de les embrasser.

La Religion Chrétienne ordonne que l'on sçache les articles essentiels qu'elle renferme, elle autorise les Docteurs qui les expliquent, qui entrent dans le détail de leurs principes & de leurs consequences, elle trouve bon qu'on ne les embrasse qu'après être convaincu des raisons qu'on a de les embrasser: elle permet que l'on dispute sur la verité, que l'on examine la force des objections qu'on peut leur opposer. Il est vrai qu'elle demande la soûmission de notre entendement & de notre volonté, mais soûmission prudente, éclairée. La raison n'est point choquée de ce qu'elle lui presente d'obscur: au contraire la raison convient de la necessité de ses tenebres, & elle ne sçauroit douter de l'objet qu'elles cachent. Ces mysteres paroissent adorables, ils consolent, ils honorent celui qui s'y soûmet avec une humble docilité. Tout y est pur, tout y est sublime, tout y est admirable & merveilleux, & ils asservissent l'esprit avec autant de douceur que de sûreté. Les autres religions ne peuvent subsister qu'en se jouant de la foiblesse & de l'ignorance de leurs sectateurs. *Le même.*

La Religion Chrétienne ne peut souffrir aucun peché.

Les autres Legislateurs ont accommodé leurs préceptes à leur religion, & comme les religions differentes qui ont été & qui sont encore, n'ont point les mêmes ceremonies, & le même culte, elles n'ont point aussi la même morale, à certaines maximes près que la nature seule enseigne. Encore s'est-on declaré contre ces maximes, selon le caprice des passions qui avoient plus ou moins d'empire sur les esprits. Il n'y a que la Loi Chrétienne qui ait défendu tous les pechez sans aucune restriction, qui commande une sainteté absoluë & universelle, qui exige de ses sectateurs une pureté & une integrité, sans tache. Le Dieu qu'elle adore a une sainteté parfaite & infinie, qui ne sçauroit rien souffrir de ce qu'il condamne necessairement; n'est-ce pas là une preuve invincible que seule elle enseigne la verité? Il y a une liaison indissoluble entre la verité & la vertu: une erreur peut s'allier avec un vice, & un vice avec une erreur: la Religion qui ne peut rien souffrir de mauvais, ne peut rien souffrir de faux. La Loi Chrétienne porte plus loin sa sainteté, elle coupe chemin au mal jusques dans sa source. Il est commandé au Chrétien de regler son interieur, ses pensées, ses desirs, ses craintes, ses esperances, ses affections & ses aversions. *Le même*

C'est sur notre Religion que nous serons un jour examinez & jugez.

Pensée touchante! mais sur-tout pensée terrible! C'est sur ma Religion qu'on me jugera. Ah! Chrétiens, la grande parole! Comprenons-en toute l'étenduë & toute la force; c'est ma Religion qui me jugera; cette Religion si sainte, si pure, si irreprehensible; cette Religion si ennemie de mon amour propre, si contraire à mes inclinations, si opposée à l'esprit du monde, dont je suis rempli. Cette Religion aussi exacte & aussi severe dans ses maximes, que Dieu l'est dans ses jugemens, ou plûtôt dont les maximes ne sont autre chose que le jugement de Dieu même. C'est sur elle que Dieu décidera de mon sort éternel; C'est sur elle que roulera l'examen de ma vie: & il ne sera point en mon pouvoir de la recuser, & je n'aurai point droit de demander que mes actions soient pesées dans une autre balance, & je ne serai point reçu

reçu à me juſtifier ſur d'autres principes que les ſiens. Quelque excuſe que j'allegue à Dieu, il me rappellera toûjours à cette Religion, & m'obligera à répondre ſur autant d'articles qu'elle m'aura enſeigné de veritez ; il n'y en aura pas une qui ne ſoit pour moi la matiere d'une diſcuſſion rigoureuſe. Pour éviter, Chrétiens, celle qu'on en fera un jour, prévenons-la, en la faiſant maintenant nous-mêmes. *Le P. Girouſt. Tome* 1.

Difficulté de faire recevoir les maximes de la Religion Chrétienne.

Ce n'étoit pas une moindre difficulté, de faire recevoir les maximes de la Religion Chrétienne, que ſes myſteres. Car à preſent que nous ſommes convaincus de ſes maximes, & que toutes ſes veritez nous ſont connuës, à peine pouvons-nous les goûter ; à peine pouvons-nous les croire ; à peine pouvons-nous y aſſujettir : qu'étoit-ce donc que de les prêcher dans la Cour des Herodes, & des Nerons ? dans la Synagogue des Juifs, dans les Academies des Philoſophes, dans l'Areopage d'Athenes, où ces maximes étoient en horreur, où l'on ne pouvoit accuſer que de folie & de renverſement d'eſprit ceux qui les prêchoient? Qui eût cru alors qu'on ſe feroit enſuite honneur de ces veritez, qu'il y auroit des perſonnes de tout âge, de toute condition, & de tout ſexe qui les embraſſeroient, & qui mourroient pour leur défenſe? Cependant c'eſt ce qui eſt arrivé; & c'eſt de là qu'il faut conclure que dans notre Religion il n'y a rien que de divin. *Tris d'un Sermon manuſcrit ſur la Religion, attribué au P. de la Ruë.*

L'entrepriſe des Apôtres auroit paſſé pour chimerique.

Lorſque je vois Pierre entrer dans Rome & dans les Palais des Grands, un étranger, un inconnu, ſans aucun talent naturel, ſans éloquence, ſans livres, ſans argent, ſans amis, ſans protecteur ; Je m'étonne de ſa hardieſſe : & ſi je lui demande où il va, & ce qu'il prétend faire, que me répond-il ? Je m'en vais, dit-il, renverſer les temples des Idoles, changer toute la religion du monde, détruire la ſuperſtition payenne, & mettre la Croix de Jeſus-Chriſt ſur la tête des Rois & des Empereurs. Quelle chimere ! Quelle viſion ! Cependant quelques années après, je vois ces temples renverſez, ces Idoles foulées aux pieds, cette ſuperſtition détruite, cette Croix ſur la tête des Rois & des Empereurs. Eſt-ce là un effet de la politique des hommes ? Non ſans doute, ce ne peut être qu'un effet de la toute-puiſſance de Dieu, & un caractere de la verité, & de l'excellence de notre Religion. *Le même.*

La Religion Chrétienne n'eſt point une invention de la politique.

Je ne puis m'empêcher de concevoir de l'indignation contre ces libertins, & ces prétendus eſprits forts, qui regardent le Chriſtianiſme comme une invention de la politique, pour retenir les peuples dans le devoir. Il eſt vrai que de toutes les ſectes il n'y en a aucune, où la police ſoit mieux obſervée, les Princes ſoient plus fidelement ſervis, où toutes les loix de l'équité & de l'humanité ſoient plus exactement obſervées que dans la nôtre, comme diſoit autrefois Tertullien aux Idolâtres : mais c'eſt manquer contre tous les préceptes de la raiſon, & du bon ſens, que de croire que des gens tels qu'on ſçait qu'ont été les Apôtres, ſans pouvoir, ſans lettres, ſans ſcience, ſans argent, ſans protection, ayent pû d'abord l'établir contre la ſageſſe des Politiques, la molleſſe du ſiécle, & la fureur des Tyrans. Non, non, dit Minutius Felix, cela ne ſe peut ; il n'y a qu'une ſouveraine intelligence qui ait pû conduire cet ouvrage. *Le même.*

On n'a plus nul prétexte de douter aujourd'hui de la verité de notre Religion.

Les difficultez, les doutes, les contradictions apparentes, & les faux raiſonnemens, n'ont rien diminué de la verité de l'Egliſe, & du Chriſtianiſme ; & ils en diminueront la croyance dans votre eſprit, après tant de ſiécles ? après le conſentement unanime, & la ſoûmiſſion univerſelle des plus grands eſprits de la terre? Quelle bizarrerie ? Je veux m'en rapporter à des libertins, & à des Athées, & non pas au ſentiment de tous les ſages ! Je veux déferer à une autorité qui m'eſt inconnuë, & à des preuves fauſſes ; & je ne veux pas croire aux miracles, & à la doctrine du Fils de Dieu ! Peut-on voir quelque choſe de plus ridicule & de plus extravagant? *Le même.*

Motif de credibilité pris du changement de Religion dans tout le monde.

C'eſt un fait dont il n'eſt pas poſſible de douter, qu'avant la Religion Chrétienne, tous les Peuples, hors les Juifs, étoient idolâtres. C'en eſt un autre non moins conſtant, puiſque les yeux en ſont encore témoins aujourd'hui, que ces peuples ont changé de Religion, & d'infideles ſont devenus Chrétiens : il n'en faut pas davantage pour prouver invinciblement les miracles. Car enfin comment s'eſt pû faire un ſi grand changement de tant de nations, ſinon par un grand nombre de merveilles au-deſſus de la nature, qui prouvoient la doctrine nouvelle que l'on prêchoit ? Eſt-ce qu'on fera paſſer tant de millions d'hommes pour des enfans dont on tournoit l'eſprit comme on vouloit, & à qui l'on faiſoit changer de Religion à la premiere parole qu'on leur en portoit ? Eſt-ce qu'on les prendra pour des ſtupides, qui ſe laiſſoient faſciner les yeux, & qui recevoient ſans diſcernement tout ce qu'on leur faiſoit accroire ? Pour ſe deſabuſer de ce ſoupçon, on n'a qu'à voir dans les hiſtoires, les étranges violences auſquelles les peuples ſe ſont portez, pour défendre les erreurs que les Prédicateurs de l'Evangile leur vouloient arracher ; & l'on connoîtra qu'ils n'ont pû ſe rendre après tant de combats, que parce qu'ils avoient été vaincus par la force des miracles. *Le P. Mauduit, Traité de la Religion contre les Athées.*

On ne peut ſoupçonner de fourberie la fidelité des Apôtres qui ont prêché la foi.

Prendra-t-on encore les Apôtres pour des fourbes ambitieux, qui prenoient plaiſir à tromper les hommes, & qui aimoient mieux ſouffrir les morts les plus cruelles, que de retracter ce qu'ils avoient une fois avancé ? Il faudroit pour cela que douze pauvres Pêcheurs euſſent été capables d'une auſſi étrange reſolution, que de s'accorder enſemble à débiter des fables par tout le monde, ſans que les plus grandes perſecutions qu'ils s'attiroient par là, leur ayent fait abandonner une ſi folle entrepriſe. Il faudroit faire voir qu'il eſt poſſible que tant de peuples, qui n'avoient nul interêt à s'y engager, ayent reçu cette fourberie où il n'y avoit rien à gagner pour eux que des perſecutions ; qu'ils l'ayent ſoûtenuë au peril de leur vie, par leurs écrits, & par leurs travaux, & qu'ils l'ayent fait paſſer juſqu'à nos jours par une tradition perpetuelle qui dure encore. *Le même.*

Contre les incredules qui ne veulent pas ſe rendre à tant de témoignages.

A moins d'avoir une préſomption extravagante, & un orgueil de demon, qui perſuade à ceux qui combattent la Religion Chrétienne qu'ils ſont les ſeuls intelligens, peuvent-ils quitter cette foule de témoins, qui parlent à l'avantage de cette Religion, pour s'attacher au témoignage, & à l'autorité de quelques autres ? Qui ſont donc ceux qui appuyent leurs ſentimens ? Sont-ce des

Docteurs irreprochables dans leurs mœurs ? Sont-ce des Saints d'une vie exemplaire ? Non, ce sont des gens sans esprit, sans étude solide ; ce sont des gens plongez dans les débauches les plus outrées : voilà leurs Docteurs & leurs Martyrs. Mais ils sont si peu assurez dans leur croyance particuliere, que lorsqu'ils se trouvent dans quelque affliction, ou bien qu'ils craignent la mort, ils quittent leurs sentimens, ils se dédisent, ils tremblent, ils fremissent à la pensée de la mort, ils appellent des Prêtres, ils tâchent de se confesser, & de deux mille qui ont vêcu dans ces sentimens, il n'y en a pas trois qui y veuillent mourir. *P. Texier, dans l'Impie malheureux. Sermon de la Foi.*

De la preuve tirée des miracles en faveur de la Religion.

Quand on dit que les miracles autorisent notre Religion, cette preuve n'est-elle pas aussi forte qu'elle est incontestable, puisqu'ils ont été faits à la vûë de tout le monde, & que les plus grands ennemis de notre Religion en ont été témoins, ou du moins n'ont jamais osé les contester ? L'éclypse du Soleil grande & effroyable arrivée à la mort du Fils de Dieu, les tombeaux ouverts, & les rochers brisez : qui n'auroit du respect pour des témoignages si authentiques ? Et peut-on accuser après cela notre Religion de fausseté, en voyant de si forts témoignages de la divinité de son Auteur ? Saint Luc ne nous parle-t-il pas du don des langues, & dont tant de milliers d'hommes qui se trouverent alors à Jerusalem, furent les témoins irreprochables ? S'est-il jamais trouvé quelqu'un qui ait osé refuter ces témoignages ? Bien davantage, il se trouve dans toutes les sectes des gens qui s'accordent touchant la verité de ces miracles. Phlegon parmi les Grecs ne fait-il pas mention de l'éclypse du Soleil arrivée à la mort de Jesus-Christ sous l'Empereur Tibere ? il marque même l'Olympiade, &c. *Pris d'un Sermon manuscrit.*

C'est un grand miracle que la conversion du monde.

Davantage comment le monde s'est-il soûmis à une doctrine si étrange, & si nouvelle que celle qu'avoit enseignée Jesus-Christ ? Remontons s'il vous plaît dans les siécles les plus proches de cet heureux temps ; comment tant de gens ont-ils pû se laisser convertir sans la force des miracles ? tant de peuples & de nations differentes auroient-ils pû sortir de l'erreur, pour embrasser les veritez évangeliques, si les miracles ne leur en eussent persuadé la verité, si les Apôtres n'avoient été les successeurs de la puissance de leur Maître ? Que si après ces reflexions il se trouve quelqu'un assez opiniâtre pour nier les miracles de notre Religion, & s'il se trouve encore des Chrétiens capables de soûtenir que le monde a pû être converti sans miracles, il faut, dit saint Augustin, qu'il nie les verités les plus claires, & les plus évidentes. Oüi, tous ces libertins, & ces gens qui font les esprits forts, sont forcez de croire ou que le monde n'a pas été converti, ou qu'il a été converti par les miracles. *Là-même.*

La gloire de l'établissement de la Religion Chrétienne n'est dûë qu'à Dieu seul.

Le Fils de Dieu choisit des Pêcheurs, qui étoient grossiers & ignorans, pour être les premiers fondateurs de son Eglise & de sa Religion ; il a voulu tirer le Christianisme d'une espece de néant : & comme pour marquer sa puissance, il tira le monde du néant, sans qu'aucune matiere préexistât, & voulut que les Astres trouvassent leur berceau dans les abîmes, qui paroissoient être les plus contraires à la formation des créatures ; de même pour montrer que sa Loi & sa Religion étoit un ouvrage divin, à l'établissement duquel l'industrie humaine n'a rien contribué, il a voulu que ce qu'il y avoit de foiblesse, de roture, & d'ignorance, servît pour donner naissance à cet illustre chef-d'œuvre. Il pouvoit choisir des Philosophes & des Orateurs, pour être les chefs de ce bel ouvrage ; il pouvoit choisir des Empereurs qui le maintinssent par leur autorité : cependant pour s'attribuer à lui seul la gloire d'un si grand œuvre, il n'a pris que ce qu'il y a de plus ignorant & de plus foible, de peur qu'on n'attribuât à la force de la puissance seculiere, ou au raisonnement de la sagesse mondaine l'effet le plus éclatant de sa grace. Mais lors qu'il n'y a plus eu de danger qu'on eût ces sortes de soupçons, & que cet édifice se soûtenant sur ses propres fondemens, n'appreheндoit ni foudres, ni orages, il a été de l'interêt de la gloire du Fils de Dieu, & de son Eglise, de voir les Empereurs se prosterner sur le tombeau d'un pauvre pêcheur, & implorer son secours, le sceptre bas, & les larmes aux yeux. *Le P. Thomassin, Prêtre de l'Oratoire, dans les Reflexions qu'il a faites sur les Confessions de saint Augustin.*

La verité de la Religion Chrétienne & les preuves qui l'autorisent.

Le Christianisme doit mettre l'esprit dans une parfaite quiétude, quand on le voit soûtenu de tous les argumens necessaires à l'établissement d'une verité. Les principes de la Morale, l'esprit de l'homme, sa liberté, sa conscience, tout se joint avec la revelation. D'un autre côté l'antiquité de la vraye Religion, sa durée au milieu de tant de revolutions, la sublimité de ses dogmes, la sainteté de ses loix, la pureté de son culte, l'accomplissement de ses Propheties, la certitude, le nombre des miracles, la constance des Martyrs, tous ces rayons aboutissent au même centre, & forment un point de lumiere qu'on ne sçauroit ne pas sentir, pour peu qu'on ouvre les yeux. Auſſi la Religion n'éprouveroit-elle aucune contradiction, si elle n'enseignoit que des veritez speculatives, l'esprit ne se rebuteroit pas de l'obscurité des Mysteres ; les systêmes qu'on oppose à la Religion ne renferment-ils pas autant de difficultez que ce qu'elle propose de plus incomprehensible ? Mais elle ne se contente pas d'instruire l'esprit, elle veut encore reformer le cœur : la grandeur de son entrepriſe arme contre elle les passions. Voilà l'origine de l'incredulité : on ne peut renoncer aux voluptez criminelles, on veut vivre dans le crime ; la Religion ne le permet pas, & devient un joug accablant. *Pris du Journal de Trevoux, mois de Juin 1706.*

Le changement que le Christianisme a fait dans les mœurs.

Comme la Religion Chrétienne a fait changer de face à l'Univers, il semble qu'elle ait auſſi fait changer de nature à l'homme dès que le Christianisme se fut répandu dans le monde. La plûpart des desordres qui étoient des suites de l'idolatrie ayant cessé, le genre humain prit une nouvelle face ; mais ce ne fut pas seulement au-dehors qu'il se fit un changement si surprenant. A peine une ame étoit-elle penetrée des sentimens de la foi, qu'elle devenoit toute differente d'elle-même, perdant d'abord les inclinations naturelles à l'homme ; elle haïssoit la gloire, elle mépriſoit la vie, & bien loin d'aimer le plaisir, elle s'assujettissoit sans peine aux mortifications d'une vie penitente, & s'exposoit sans crainte aux douleurs d'une mort cruelle. *Pris du Recueil des Piéces presentées à l'Ac-*

Les fruits & les vertus qu'a produit la Religion Chrétienne.

cademie Françoise, en l'année 1689. 2. discours.

Avec la foi des mysteres, les vertus les plus éminentes, & les pratiques les plus penibles se sont répanduës par toute la terre; les Disciples de Jesus-Christ l'ont suivi dans les voyes les plus difficiles. Souffrir tout pour la verité a été parmi ses enfans un exercice ordinaire, & pour imiter le Sauveur, ils ont couru aux tourmens avec plus d'ardeur que les autres n'ont fait aux delices. On ne peut compter les exemples des riches qui se sont appauvris pour aider les pauvres, ni des pauvres qui ont preferé la pauvreté aux richesses, ni des vierges qui ont imité sur la terre la vie des Anges, ni des Pasteurs charitables qui se sont fait tout à tous, toûjours prêts à donner à leur troupeau, non seulement leurs veilles & leurs travaux, mais leur propre vie. La vie de saint Jean-Baptiste qui paroît si surprenante aux Juifs, est devenuë commune parmi les Fideles, les deserts ont été peuplez de ses imitateurs. *Monsieur Bossuet, dans le Discours sur l'Histoire Universelle.*

La promptitude surprenante avec laquelle la Religion Chrétienne s'est répanduë par toute la terre.

La promptitude inouïe avec laquelle la Religion Chrétienne a fait un si grand changement dans tout le monde est un miracle visible. Jesus-Christ avoit prédit que son Evangile seroit bientôt prêché par toute la terre; cette merveille devoit arriver bientôt après sa mort, & il avoit dit, qu'après l'avoir élevé de terre, c'est-à-dire qu'on l'auroit attaché à la Croix, il attireroit à lui toutes choses. Ses Apôtres n'avoient pas encore achevé leur course, & saint Paul disoit déja aux Romains que leur foi étoit annoncée dans tout le monde; il disoit aux Colossiens que l'Evangile étoit oüi de toute créature qui étoit sous le ciel, qu'il étoit prêché, qu'il fructifioit, qu'il croissoit par tout l'Univers. Une tradition constante nous apprend que saint Thomas le porta aux Indes, & les autres en d'autres pays éloignez. Mais on n'a pas besoin d'histoire pour confirmer cette verité, l'effet parle, & on voit assez avec combien de raison saint Paul applique aux Apôtres ce passage du Psalmiste; *leur voix s'est fait entendre par toute la terre, & leur parole a été portée jusqu'aux extrémitez du monde.* Sous leurs disciples il n'y avoit presque plus de pays si reculé, & si inconnu, où l'Evangile n'eût penetré. *Le même.*

Le courage que la perfuasion des veritez du Christianisme inspiroit aux premiers Chrétiens.

C'est la Religion Chrétienne qui a inspiré la force, la vertu, & le courage à ceux qui ont embrassé la foi contre la violence des Tyrans. La conspiration des peuples, les édits des Empereurs, les tourmens qu'on leur preparoit, les tortures impitoyables, auxquelles on croyoit que nulle patience humaine ne pouvoit resister, les flammes, les chevalets, & tout ce que l'enfer & le monde ensemble ont pû imaginer de supplices, n'a servi qu'à les rendre plus invincibles dans les combats qu'ils ont soûtenus, & à augmenter la gloire de leurs triomphes. La cause de toutes ces victoires, c'est que persuadez des veritez de la Religion Chrétienne, ils n'ont eu que du mépris pour ceux qui pouvoient, comme dit le Fils de Dieu, tuer leurs corps, & qui n'avoient point de pouvoir sur leurs ames. Ils sçavoient que tous les maux exterieurs, de quelque nature qu'ils fussent, étoient de peu de durée, & que les recompenses de ceux qui les souffroient pour la Foi étoient éternelles. *L'Abbé de la Trappe, dans ses Reflexions Morales sur saint Matthieu.*

Il y a dequoi confondre l'incredulité des plus opiniâtres, & je ne sçai pas quelle ame peut être assez dure pour y resister, quand on pense que Dieu a entrepris le plus grand œuvre qui ait jamais été, & qu'il s'est servi pour l'execution de ce dessein des personnes du monde qui en étoient les plus indignes & les plus incapables, & qui n'avoient pas les premiers principes, & les premiers élemens de cette force, de cette vertu, de cette sagesse, de cette intelligence, & de toutes les autres qualitez, sans lesquelles le succés de l'entreprise paroissoit impossible. C'est un prodige, Seigneur, que vous avez fait par cette même puissance, par laquelle vous avez rendu la vûë aux aveugles, vous avez chassé les demons, vous avez appaisé les tempêtes, vous avez gueri toutes les maladies, & enfin vous avez rendu la vie à ceux qui l'avoient perduë, & rappellé les morts de leurs sepulchres. Enfans des hommes, je ne puis m'empêcher de le dire avec votre Prophete, jusqu'à quand demeurerez-vous incredules après tant de merveilles? jusqu'à quand vous laisserez-vous seduire par la vanité de vos imaginations & de vos pensées? jusqu'à quand abandonnerez-vous la verité, pour courir après le mensonge? jusqu'à quand préfererez-vous la foiblesse de vos raisonnemens à la sagesse, & à la force d'un Dieu? *Filii hominum usque quò gravi corde? ut quid diligitis vanitatem, & quæritis mendacium? Le même.*

COLERE,

EMPORTEMENT, DOUCEUR, MANSUETUDE, &c.

AVERTISSEMENT.

LE mal & le remede ne sont pas plus l'objet de la science du Medecin, qu'il est du devoir du Prédicateur qui veut inspirer de l'horreur de la colere, de parler en mesme temps de la mansuetude & de la douceur qui la reprime & la modere. Aussi les joindrons-nous ensemble, parce qu'il seroit inutile de representer les excés & les desordres de cette passion, sans en suggerer le remede; comme il serviroit de peu à un Pilote de connoistre les causes qui excitent la tempeste, les présages qui l'annoncent, & le peril où elle met le vaisseau, s'il ne sçavoit l'art d'éviter le naufrage dont il est menacé.

Ce n'est pas qu'on ne puisse faire un discours particulier sur la douceur Chrétienne; mais alors on parlera de la colere comme de son contraire, afin que la peinture affreuse qu'on en fera, serve à relever la plus aimable de toutes les vertus. Ainsi de quelque coté que l'on veuille prendre ce sujet, on ne peut gueres le bien traiter sans y faire entrer ces deux cho-

ſes ſi oppoſées, qui ſe ſont mutuellement connoiſtre par leur oppoſition. Je crois néanmoins qu'en parlant à un grand auditoire, comme il eſt plus ordinaire d'invectiver contre les vices, que d'exciter aux vertus les plus parfaites, il ſera plus à propos d'inſiſter davantage ſur le déreglement de la colere, & de ne parler de la douceur & de la manſuetude, que comme un moyen qu'on ſuggere d'arreſter, & de moderer les excés de cette impetueuſe paſſion. Mais quelque parti qu'on veuille prendre, nous meſlerons ici l'un avec l'autre, & nous donnerons ce que nous avons recueilli ſur cette matiere, qui a été le principal ſujet de la Morale des anciens Philoſophes, & qui peut eſtre encore d'un plus grand uſage dans la Morale Chrétienne, & d'un plus grand fruit dans les chaires des Prédicateurs.

PARAGRAPHE PREMIER.

Divers Deſſeins & Plans de Diſcours ſur ce ſujet.

I. QUoi que la Colere conſiderée comme paſſion ne ſoit ni vice ni vertu, & même qu'elle ſoit donnée à l'homme par l'Auteur de la nature, pour le porter aux plus grandes & aux plus nobles actions; il faut avoüer néanmoins que depuis la corruption de notre nature, elle n'eſt pas tellement indifferente au bien & au mal, qu'elle ne panche plûtôt du côté du mal que du bien, & que dans ſon déreglement, elle ne ſoit ordinairement la cauſe des plus grands maux & des plus grands crimes. Il en eſt comme de la concupiſcence qui ſe prend toûjours en mauvaiſe part, & que même l'Apôtre appelle peché; non qu'elle le ſoit en effet; mais parce qu'elle nous porte au peché, & qu'elle eſt la ſource & le principe de tous les pechez; & que Dieu l'a laiſſée à l'homme après même que le peché originel eſt effacé, pour lui ſervir d'exercice en lui reſiſtant, en l'affoibliſſant, & en tâchant de la détruire autant qu'il lui eſt poſſible. Il en eſt, dis-je, de même de la colere, qui eſt la principale paſſion de l'appetit iraſcible qui porte ſon nom. Si elle étoit demeurée dans l'ordre & dans l'état où Dieu l'avoit créée d'abord, ſoûmiſe à la raiſon, & à la loi de Dieu, je n'aurois garde de vous exhorter à la reprimer, & à la dompter; mais dans le déreglement où elle eſt maintenant, & auquel elle nous porte, j'ai deſſein de vous repreſenter les maux qu'elle cauſe; 1°. A celui qui ſe laiſſe aller à cette impetueuſe paſſion; 2°. A celui qui l'a excitée, ou qui en eſt l'objet; 3°. Les maux & les effets funeſtes qu'elle fait voir & reſſentir par tout: D'où je prétens conclure, qu'il faut travailler à la reprimer, & ſi l'on ne peut pas la détruire abſolument, ne s'en ſervir du moins qu'aux uſages pour leſquels elle eſt faite, en lui donnant un juſte & ſaint objet. C'eſt le ſujet & le partage de ce diſcours.

Premier Point. Le mal qu'elle cauſe à celui qui ſe laiſſe aller à cette violente & furieuſe paſſion, eſt 1°. de lui faire perdre la raiſon, & enſuite la reſſemblance qu'il a avec Dieu entant qu'homme. On ſçait aſſez à quelle folie, & à quelle extravagance en vient un homme dans la fougue de la colere; auſſi, dit-on, qu'il ne ſe poſſede pas; qu'il n'eſt pas en ſon bon ſens, & qu'il a perdu la raiſon: auſſi a-t-il honte de lui-même, quand il eſt revenu de ſon emportement; & s'il eſt ſage, il fait des excuſes à ceux qui l'ont vû en cet état: mais pendant qu'il y eſt, il n'eſt capable ni d'avis, ni de remontrance; il ne diſtingue ni parens, ni amis; en un mot, c'eſt le ſentiment de tous les ſages, que la colere eſt une courte folie, qui prive pour un temps de l'uſage de la raiſon. 2°. Elle lui ravit la paix, par le trouble qu'elle met dans toutes les puiſſances de ſon ame, & qu'on fait aſſez paroître par les mouvemens déreglez du corps. Sur quoi on peut faire la peinture d'un homme en colere, de l'émotion de ſon cœur, de l'agitation de ſon eſprit, de la confuſion de ſes penſées, qui tendent toutes à tirer vengeance de l'injure qu'il a reçuë, & qui eſt ſouvent imaginaire, &c. 3°. Elle lui fait perdre la grace, puiſque la colere qu'on ne reprime pas, eſt un peché grief, & même du nombre des pechez capitaux; mais quoi que cet effet de faire perdre la grace lui ſoit commun avec tous les autres pechez mortels, ce que la colere a de particulier, eſt qu'elle fait commettre une infinité de pechez qui rendent un homme plus criminel, & plus éloigné de l'amitié de Dieu.

Second Point. Pour le mal qu'elle cauſe au prochain, & à celui qui en eſt l'objet, c'eſt aſſez de ſçavoir que ſelon l'idée & la notion que l'on donne de la colere, c'eſt un deſir de tirer vengeance de quelque injure, & par conſequent qu'elle eſt entierement oppoſée à la charité, puiſque bien loin de lui faire tout le bien que l'on peut, on lui fait, ou on lui ſouhaite tout le mal que la fureur nous inſpire, les calomnies & les médiſances les plus atroces, les affronts les plus ſenſibles, les inſultes, les mauvais traitemens, & ſouvent la mort même.

Troiſiéme Point. Les maux qui ſuivent la Colere, & qui ſont les effets de cette paſſion, ſont les plus pernicieux, les diviſions, les querelles, les guerres, & les inimitiez les plus irreconciliables. Combien de ſang a-t-elle répandu? Combien de villes a-t-elle reduites en cendres? Quelle déſolation n'a-t-elle point cauſée dans les Provinces & dans les Royaumes entiers, &c.

Concluſion. Tous ces maux & tous ces deſordres nous doivent inſpirer de l'horreur d'une paſſion ſi furieuſe: mais ſi nous ne pouvons la déraciner entierement, tâchons du moins de la reprimer quand elle ſe ſoûleve malgré nous, de la dompter par la douceur & la moderation chrétienne; & même d'en faire un bon uſage, en l'employant à reprimer les injuſtices, les abus, & les deſordres que nous voyons commettre, & ſur-tout contre nous-mêmes, dans la penitence que nous ferons de nos pechez.

II. RIEN n'attire davantage la colere de Dieu, que la colere des hommes. En voici trois raiſons qui feront le partage d'un diſcours.

Premiere Raiſon. Parce qu'il n'y a point de peché plus oppoſé à Dieu, dont la nature, comme parle l'Ecriture, eſt la bonté même, la miſericorde, & la douceur. C'eſt en cela qu'il veut que nous lui ſoyons ſemblables; c'eſt la vertu que le Fils de Dieu a voulu que nous appriſſions de lui-même: *Diſcite*

Matt. 11. *à me quia mitis sum. Apparuit humanitas Salvatoris nostri.* Il semble même que ce soit la nature de l'homme, & que l'humanité & la mansuetude le distingue des autres animaux; ainsi la colere est le vice qui est le plus opposé à Dieu, & à l'homme même, & qui offense le plus l'un & l'autre.

Ad Titum 3.

Seconde Raison, & seconde Partie. Parce qu'il n'y a point de vice qui fasse commettre plus de pechez, & de plus grands, & en moins de temps; & par consequent qui offense davantage la souveraine Majesté, & qui attire plûtôt les effets de sa colere.

Troisiéme Raison. Parce qu'il n'y a point de peché plus contraire à la charité du prochain, que le Fils de Dieu a tellement à cœur; en effet, quand une personne est en colere contre une autre, il n'y a point de mal, de tort, d'injure, d'insulte qu'elle ne lui fasse, ou qu'elle ne lui souhaite.

III. 1°. C'est le peché le plus indigne d'un homme, puisqu'il le dégrade & le met au rang des bêtes, en lui faisant perdre la raison, la prudence, le discernement, & le rend incapable de conseil.

2°. Le plus outrageux à Dieu, à qui l'on s'en prend par des juremens & des blasphêmes, & des imprécations qu'il a souvent puni par des vengeances éclatantes.

3°. Le plus insupportable aux hommes, envers lesquels on perd tout respect & toute charité.

IV. S. Gregoire, au cinquiéme livre de ses Morales, dit que la Colere fait perdre à l'homme trois choses, qui peuvent faire le partage d'un juste discours.

1°. La raison, & ensuite le discernement, ce qui est le plus propre de l'homme.

Jacobi 1. 2°. La justice: *Ira viri, justitiam Dei non operatur.* On peut montrer combien elle est souvent injuste dans son principe, dans sa conduite, & dans ses effets.

3°. La paix & la douceur de la societé civile.

V. 1°. La douceur & la mansuetude chrétienne est le moyen de reprimer notre colere propre, puisqu'elle naît de la mortification de nos passions.

2°. C'est le moyen de calmer & d'appaiser la colere d'autrui: *Responsio mollis frangit iram*, comme dit l'Ecriture.

Prov. 15.

3°. C'est enfin le moyen de fléchir celle de Dieu, qui en usera à notre égard, de la même maniere que nous en userons envers les autres.

VI. 1°. Quoi que cette passion soit donnée à l'homme pour reprimer l'injustice, il n'y en a point d'ordinaire de plus injuste dans son principe & dans sa conduite, puisqu'elle s'emporte pour les plus legers sujets.

2°. Quoi qu'elle nous doive porter & exciter aux heroïques vertus, elle est sujette aux plus grands & aux plus blâmables excés, si on ne la regle, & si on s'y laisse emporter.

3°. Quoi qu'elle soit necessaire pour les plus grandes & les plus saintes actions, cependant elle gâte les meilleures, & en empêche le succés, si on ne sçait la moderer & la regler.

VII. La douceur & la mansuetude chrétienne nous procure trois avantages incomparables.

Le premier est qu'elle nous rend maîtres de notre propre cœur, de nos passions, & de tous les mouvemens de notre ame: *Beati mites, quoniam ipsi possidebunt terram. In patientia vestra possidebitis animas vestras.*

Matth. 5. *Luc.* 21.

Le second, elle nous rend maîtres des cœurs de tous les hommes, rien n'étant plus capable de nous acquerir l'amitié de tout le monde, que la douceur, qui en effet nous rend aimables.

Le troisiéme, elle nous rend maîtres du cœur de Dieu, qui appelle bienheureux ceux qui possedent cette vertu; c'est par ce moyen que Moyse & David ont gagné le cœur de Dieu.

VIII. Hugues de S. Victor a dit, que l'orgueil nous ôtoit Dieu, l'envie le prochain, & que la Colere nous déroboit à nous-mêmes; mais il me semble qu'on pourroit dire avec juste raison, que la Colere nous ôte & ravit tous les trois.

1°. Elle nous fait perdre Dieu en l'offensant d'une maniere particuliere.

2°. Elle nous fait perdre l'amitié & l'affection du prochain, à qui l'on se rend odieux.

3°. Elle nous dérobe en quelque maniere à nous-mêmes, en nous ôtant la lumiere de la raison.

IX. Que la Colere est opposée aux principales vertus du Christianisme.

1°. A la justice: *Ira viri, justitiam Dei non Jacobi 1. operatur.* Il est aisé de faire voir en quoi, & comment.

2°. A la charité, par les insultes & les outrages qu'on fait au prochain.

3°. A la douceur & à l'humilité, qui est la vertu que le Fils de Dieu a voulu que nous apprissions de lui-même.

X. La difformité de ce vice consiste en ce que,

1°. Il nous ôte & nous fait perdre la ressemblance que nous avions avec Dieu, dans la nature & dans la grace.

2°. La ressemblance avec Jesus-Christ, que tout Chrétien doit prendre pour modele.

3°. Il nous rend dissemblables à nous-mêmes, pour nous rendre semblables aux bêtes, & aux demons mêmes.

XI. 1°. La Colere détruit l'homme raisonnable.

2°. Elle détruit l'homme Chrétien. *Pris des Essais de Sermons. Tome 2. du Carême.*

XII. 1°. Il faut reprimer, & arrêter sa propre colere.

2°. Il faut ceder à celle d'autrui. *Pris du Dictionnaire Moral. Sermon sur ce sujet.*

XIII. 1°. Dans le premier Point on peut expliquer comment, & en quelles rencontres nous pechons par la colere.

2°. Les remedes qu'il faut apporter à ce peché: *Pris du P. Texier, Sermon pour le cinquiéme Dimanche après la Pentecôte.*

XIV. Pour travailler utilement à déraciner la Colere, il faut la considerer en trois temps differens.

Premier, avant qu'elle soit excitée, pour la prévenir.

Second, dans le temps qu'elle dure, afin de l'étouffer aussi-tôt, & ne lui pas permettre d'exciter sa violence.

Troisiéme, quand elle est passée, afin de reparer le mal qu'elle a fait. *Pris des Sermons reformez du P. Le Jeune.*

XV. 1°. Combien la colere où l'on se laisse emporter est criminelle & déplaît à Dieu.

2°. Elle est odieuse aux hommes, & ennemie de la vie civile.

PARAGRAPHE SECOND.

Les Sources où l'on peut trouver dequoi remplir ces desseins, & les Auteurs qui en traitent.

Les Saints Peres.

SAint Augustin, dans l'Epître 115. *ad Nebridium*, explique la nature de cette passion, & comme on se fâche même contre les choses insensibles.

Le même, sur le Pseaume 4. expliquant ces paroles du Prophete, *Irascimini, & nolite peccare*, montre qu'il y a une Colere juste & sainte, comme celle de se mettre en colere contre ses propres pechez dans la Penitence.

Le même, *Serm.* 16. *de Verbis Domini*, & dans la 40. Homelie des 50. montre la difference qu'il y a entre la colere & la haine; & au liv. premier *de Serm. Dom. in Monte*, il fait voir que l'une se change aisément en l'autre.

Le même, *Epist.* 149. *ad Prosuturum*, prouve qu'il vaut mieux ne se fâcher point du tout, que de se fâcher avec raison.

Le même, sur le Pseaume 25. montre qu'il ne faut pas garder sa colere jusqu'au lendemain; & donne une belle explication des paroles de l'Apôtre: *Sol non occidat super iracundiam vestram.*

Ad Eph. 4.

Le même, *au liv. premier, ch.* 19. *de Serm. Dom. in Monte*, montre par quels degrez la Colere croît, & devient un grand peché.

Le même, sur le Pseaume 30. *Serm.* 2. *expos.* 2. montre qu'il faut resister d'abord à la colere, & ne la pas laisser vieillir.

Le même, liv. 4. ch. 16. *de Civit. Dei*, explique encore la nature de cette passion.

Le même, ou plûtôt l'Auteur du livre *de Conflict. vitior. & virtut.* montre de quelle maniere il faut resister à la colere.

Le même en parle encore en plusieurs endroits de ses livres: mais seulement en passant, & en peu de mots.

Saint Gregoire, liv. 5. de ses Morales sur le ch. 30. de Job, fait un long discours sur la Colere; où il fait une ample description d'un homme dans l'emportement de cette passion, & ensuite en explique les symptômes, les degrez, les differences, les effets, &c.

Le même, au liv. 21. des mêmes Morales sur le 4. ch. de Job, explique les paroles du Fils de Dieu: *Qui irascitur fratri suo, &c.*

Le même, dans le même liv. 5. que nous avons marqué, explique en détail les maux que la Colere cause à celui qui s'y laisse aller. Il y donne encore plusieurs sages conseils sur la maniere dont il faut la reprimer.

Le même, dans sa Pastorale, 3. part. ad 17. dit encore plusieurs belles choses sur cette passion.

Le même, liv. 8. *Epist.* 51. *Leontio Exconsuli*, donne à ce Seigneur plusieurs préceptes pour dompter la colere, & l'instruit des sujets, & des occasions où il s'y doit mettre.

Saint Ambroise, liv. 1. ch. 21. de ses Offices, montre comme il faut se précautionner contre les mouvemens de la colere ou les adoucir, & s'abstenir de dire des paroles choquantes.

Le même, sur le Pseaume 36. fait voir les violences que les personnes en colere exercent pour se venger.

Le même, *In precat. ad Miss.* represente les effets de cette même passion sur le corps de ceux qui en sont possedez.

Saint Jerôme, *l.* 2. *Comment. in Epist. ad Ephes.* explique ces paroles de saint Paul: *Nolite locum dare diabolo.*

Le même, *l.* 11. *in cap.* 36. *Isaiæ*, montre qu'il faut se donner de garde d'aigrir & d'irriter davantage ceux qui sont en colere.

Le même, *l.* 2. *in cap.* 12. *Proverb.* expliquant ces paroles, *Fatuus indicat statim iram suam*, donne plusieurs sages avis sur ce sujet.

Le même, sur ces paroles du ch. 29. des Proverbes, *Totum spiritum suum profert stultus*, montre la differente maniere dont l'homme sage, & l'homme insensé, usent de la colere.

Le même, en son Apologie contre Rufin, & dans le liv. 2. sur les chap. 12. 18. & 19. des Proverbes, en parle; & dans le liv. 1. sur le ch. 4. du Prophete Michée.

Saint Chrysostome, *Homil.* 58. *in Genesim*, fait voir quelle est la violence de la colere, & comment il la faut calmer dans les autres.

Le même, *Homil.* 3. *in c.* 1. *Epist. Joannis*, montre que quand on se sent émû de colere, il faut l'étouffer au plûtôt, & ne la point fomenter.

Le même, dans l'Homel. 47. sur saint Jean, donne de sages conseils sur ce qu'on doit faire, quand on nous donne sujet de nous mettre en colere.

Le même, dans l'Homel. 17. sur les Actes des Apôtres, a un long discours sur la Colere, où il touche éloquemment tout ce qui regarde ce sujet; & continuë dans l'Homel. 39. & 41. sur ces mêmes Actes, cette matiere.

Le même, au livre, *De Compunctione cordis*, blâme ce vice, & montre combien il est indigne d'un homme.

Le même, Homel. 29. au Peuple d'Antioche, montre qu'il vaut mieux vivre avec les bêtes qu'avec un homme sujet à la colere.

S. Basile, *Homil.* 10. *ex variis*, traite à fond ce sujet; elle est traduite en François par l'Abbé de Bellegarde.

Cassien, *l.* 2. *Instit.* parle de ce vice.

Les Livres spirituels.

Loüis de Grenade, dans la Guide des Pecheurs, l. 2.

Loüis du Pont en parle aussi dans sa Guide spirituelle.

Jacobus Alvares, Tome 2. *de perfect. l.* 1. *part.* 2. *c.* 9. *&* 10.

Saint François de Sales, Introduction à la Vie devote, 3. part. ch. 8.

Le Cardinal Bona, dans son livre des Voyes qui conduisent au Ciel, traite solidement cette matiere.

Bernardus Rossignolius, *l.* 2. *de Disciplina Christi.*

Le P. Gaudier.

Le P. Nepveu, liv. intitulé, l'Esprit du Christianisme, traité 5. parle de la douceur, & de la colere, & dans ses Reflexions Chrétiennes, Tomes 1. 2. & 3.

Le Pere Croiset, 2. Tome de ses Reflexions spirituelles.

Autres Livres qui en parlent doctrinalement.

Lobetius a fait un traité de la Colere, où il explique la nature, & les effets de cette passion.

Canisius, Tome 3. *de Justitia Christi.* §. 8.

A Vega, *de virtut. & vitiis. c.* 5.

Le P. Theophile Renault.

Monsieur Coëffeteau, dans le Tableau des Passions humaines.

Monsieur de la Chambre, Medecin, a traité ce sujet à sa maniere, & en dit de belles choses.

Le P. Senault, liv. de l'Usage des Passions.

Le P. Cauffin, dans la Cour Sainte, Traité des Passions.

Velasquez, sur l'Epître de saint Paul aux Philippiens.

Seneque, Plutarque, & Petrarque en ont fait des Traitez.

Les Prédicateurs recens, Mathias Faber. *Conc. 5. 6. & 7. in Domin. 5. post Pentec.*

Marchantius, *in Horto Past. & in Tub. Sacerd. tract. 6.*

Le Dictionnaire Moral a deux Sermons sur ce sujet avec plusieurs reflexions.

Le P. le Jeune, Prêtre de l'Oratoire, mis depuis peu en meilleur François.

Essais de Sermons, pour le Lundi de la troisiéme semaine de Carême.

L'Auteur des Sermons sur tous les sujets de la Morale Chrétienne, parle de la Colere, dans son Carême, le même jour.

Le P. Texier, Sermon pour le cinquiéme Dimanche après la Pent.

Monsieur Chenart, 2. Tome de ses Discours.

Les Peres Segneri & Albrizi, Prédicateurs Italiens.

Ceux qui ont fait des Recueils sur ce sujet, Busée, *in Panario*, verb. *Ira.*

Le même, verb. *mansuetudo*, *in Viridario.*

Stapleton, *in Domin. 5. post Pentec.*

Idem in Dom. Passionis.

Labatha, Mansi, Bercorius, Summa Prædicantium. } *verb.* Ira.

PARAGRAPHE TROISIE'ME.

Passages, exemples, & applications de l'Ecriture sur ce sujet.

Desine ab ira, & derelinque furorem. Psalm. 36.

Irascimini, & nolite peccare. Psalm. 4.

Non te superet ira. Job. 36.

Virum stultum interficit iracundia. Idem, 5.

Mansueti hæreditabunt terram, & delectabuntur in multitudine pacis. Psalm. 36.

Spiritum ad irascendum facilem quis poterit sustinere? Proverb. 18.

Impetum concitati ferre quis poterit? Proverb. 27.

Vir iracundus suscitat rixas, qui patiens est mitigat suscitatas. Prov. 15.

Qui ad indignandum facilis est, erit ad peccandum proclivior. Prov. 29.

Noli esse amicus homini iracundo, neque ambules cum viro furioso. Prov. 22.

Responsio mollis frangit iram, sermo durus suscitat furorem. Prov. 15.

Qui provocat iras, producit discordias. Prov. 30.

Ira, & furor, utraque execrabilia sunt. Eccli. 27.

Noli esse sicut leo in domo tua. Eccli. 4.

Ne sis velox ad irascendum. Eccle. 7.

Auser iram à corde tuo. Eccle. 11.

Fili in mansuetudine serva animam tuam. Eccli. 10.

Homo homini reservat iram, & à Deo quærit medelam. Eccli. 28.

Homo iracundus intendit litem. Ibidem.

Memorare timoris Domini, & non iracaris proximo. Ibidem.

Qui irascitur fratri suo, reus erit judicio. Matth. 5.

Beati mites, quoniam ipsi possidebunt terram. Idem, ibidem.

Discite à me, quia mitis sum & humilis corde. Matth. 11.

In patientia vestra possidebitis animas vestras. Luc. 21.

Date locum iræ. Ad Rom. 12.

Sol non occidat super iracundiam vestram, nolite locum dare diabolo. Ad Ephes. 4.

Omnem ostendentes mansuetudinem ad omnes homines. Ad Titum 3.

Sit homo tardus ad iram. Jacobi 1.

Ira viri, justitiam Dei non operatur. Idem, ibidem.

Obsecro vos per mansuetudinem Christi.

Quittez tous les mouvemens de colere & de fureur.

Mettez-vous en colere; mais gardez-vous de pecher.

Que la colere ne vous surmonte point.

La colere fait mourir l'insensé.

La terre tombera en partage à ceux qui sont doux; & ils se verront comblez de joye dans l'abondance de la paix.

Qui pourra soûtenir un esprit qui s'emporte aisément de colere?

Qui pourra soûtenir la violence d'un homme emporté?

L'homme colére excite des querelles; celui qui est patient appaise celles qui étoient déja nées.

Celui qui se fâche aisément sera plus prompt à pecher.

Ne soyez point ami d'un homme colére, & ne vivez point avec un homme furieux.

La parole douce dompte la colere; la parole dure excite la fureur.

Celui qui excite la colere, produit les querelles.

La colere & la fureur sont toutes deux exécrables devant Dieu.

Ne soyez pas comme un lion dans votre maison.

Ne soyez pas prompt à vous mettre en colere.

Banniſſez la colere de votre cœur.

Mon fils conservez votre ame dans la douceur.

L'homme garde sa colere contre un homme, & il ose demander à Dieu qu'il le gueriſſe.

L'homme en colere allume les querelles.

Ayez la crainte de Dieu devant les yeux, & ne vous mettez point en colere contre votre prochain.

Quiconque se met en colere contre son frere, meritera d'être condamné par le jugement.

Bienheureux sont ceux qui sont doux, parce qu'ils poſſederont la terre.

Apprenez de moi que je suis doux & humble de cœur.

C'est par votre patience que vous poſſederez vos ames.

Donnez lieu à la colere.

Que le Soleil ne se couche point sur votre colere, ne donnez point de lieu & d'entrée au demon.

Témoignez toute douceur à l'égard de tous les hommes.

Que l'homme soit lent à se mettre en colere.

La colere de l'homme n'accomplit point la justice de Dieu.

Je vous conjure par la douceur & la manſue-

2. ad Corinth. 12.

Si præoccupatus fuerit homo in aliquo delicto, vos qui spirituales estis, hujusmodi instruite in spiritu lenitatis. Ad Galat. 6.

tude de Jesus-Christ.

Si quelqu'un est tombé par surprise en quelque peché, vous autres qui êtes spirituels, ayez soin de le relever dans un esprit de douceur.

Exemples tirez de l'Ancien Testament.

L'exemple de Jacob qui ceda à la colere de son frere Esaü.

IL est dit dans l'Ecriture qu'il faut donner le temps à la colere de passer, & de s'éteindre d'elle-même. Jacob, pour calmer l'esprit de son frere, aima mieux ceder; & suivant les conseils de sa mere, il se bannit volontairement de sa propre maison, de peur d'aigrir par sa presence l'esprit d'Esaü qui étoit envenimé contre lui; il attendit que sa colere fût ralentie, & Dieu approuva son procedé. Il se servit encore de toutes sortes de moyens pour adoucir son frere, & pour gagner son amitié; il lui fit de grands presens, pour lui ôter le souvenir, & le chagrin de la faute qu'il avoit faite, en perdant la benediction de son Pere. Voilà les mesures qu'il faut garder, pour appaiser la colere de ceux qui sont animez contre nous; si l'on ne peut la guerir par raison, il faut avoir recours à l'artifice; la patience est d'un grand secours, & le temps ralentit les passions les plus violentes. *Ceci est pris du liv. 1. des Offices de saint Ambroise, ch. 21.*

Comme David se comporta envers Semeï qui l'outrageoit de paroles.

Avec quelle douceur David supporta-t-il la malignité, & l'insolence de Semeï! injurié, & outragé injustement, il se regarde, non comme un Roi, qui peut sans rien craindre, faire mourir ceux qui ont l'insolence de le mépriser; & il n'avoit qu'à laisser faire ceux qui animez d'un juste zele, s'offroient à tirer vengeance de cet outrage fait à l'Oint du Seigneur: Mais comme un homme sourd qui n'entend rien des injures qu'on lui dit, ou plûtôt comme un penitent qui reçoit cette humiliation, & cet affront de la main de Dieu, c'est le Seigneur, dit ce Prince pacifique, qui a suscité Semeï, pour dire des injures à David. Quand il s'entendit nommer homme injuste, & cruel, il n'en parut point émû; il le souffrit patiemment & s'humilia, & crut meriter toutes les injures qu'on lui disoit: ainsi qu'un homme vous dise toutes les extravagances qu'il voudra, ne faites pas semblant de les entendre; ces paroles seront une bonne école pour vous apprendre la patience: si vous ne paroissez point touché de ce qu'il vous dit, c'est une marque que vous êtes maître de vous-même; si ce qu'il vous dit vous allarme, renfermez du moins votre chagrin dans vous-même, & empêchez que le trouble de votre cœur ne paroisse au dehors. *Tiré du Sermon de saint Basile, de la Colere.*

Exemples des coleres saintes, justes & raisonnables.

Il ne faut qu'ouvrir les Livres saints pour y remarquer qu'il y a des coleres justes, raisonnables & saintes, que Dieu même a inspirées, approuvées, & même commandées. Moïse qui étoit le plus doux de tous les hommes, anima les Levites au massacre de leurs freres, pour les punir du crime d'idolatrie; *Que chacun de vous*, dit-il, *prenne une épée, & allez de porte en porte, faites le tour du camp, que chacun tue son frere & son voisin*; & après qu'ils eurent obeï à ses ordres, il leur dit: *Vous avez aujourd'hui consacré vos mains à Dieu, en les baignant dans le sang de votre enfant & de votre frere, afin que vous receviez la benediction.* Qu'est-ce qui a merité de si grands éloges à Phinées, si ce n'est l'indignation qui l'anima contre deux personnes impudiques, qu'il tua de sa propre main dans l'action infame qu'ils commettoient? Phinées étoit fort humain de son naturel; mais il ne pût souffrir cette impudence, & se laissa aller aux justes mouvemens de sa colere, en poignardant les deux coupables. Samuël transporté d'un juste courroux tua, en presence de tout le monde, Agag, Roi d'Amalec, que Saül avoit épargné contre les ordres de Dieu. Helie fit condamner à la mort quatre cens cinquante Prêtres, qui abusoient de leur ministere, & quatre cens hommes qui servoient aux sacrifices, & qui mangeoient à la table de Jesabel. Ce qui fait voir que la colere peut aider quelquefois à faire des actions legitimes; mais comme c'étoit par l'ordre de Dieu, ou par inspiration divine, cela n'autorise pas les Souverains à punir, ou à venger leurs injures par eux-mêmes.

Exemples des excés où porte la colere la plus injuste.

Pour les excés où en sont venus ceux qui se sont laissé emporter à une injuste colere, souvent même pour les plus legers sujets. Le Texte sacré nous en fournit tant d'exemples, qu'à peine peut-on les compter; en voici quelques-uns des principaux. Le premier, la colere qui transporta Saül, lorsqu'il entendit les chants de triomphe, dans lesquels il crût qu'on lui préferoit David en valeur & en merite: *Saül percussit mille, & David decem millia.* Car à quelles violences cette colere ne le porta-t-elle pas ensuite contre David, qu'il ne pût jamais voir de bon œil, & qu'il ne cessa de persecuter? 1. Reg. 18.

La colere où entra Nabuchodonozor contre les trois enfans qui refuserent d'adorer sa statuë, alla au-delà de toutes bornes, puis qu'elle le porta jusqu'à les faire aussi-tôt jetter dans une fournaise ardente, dont les flammes s'élevoient 49. coudées au-dessus; ce qui montre l'excés de la fureur dont il étoit lui-même embrasé.

Celle du superbe Aman, dont il est parlé dans le livre d'Esther, ne fut gueres moins violente, & pour un sujet encore plus leger; puisque pour venger un mépris imaginaire, qu'il crut que Mardochée faisoit de sa personne, en manquant de le saluer, il prit la barbare resolution de faire massacrer tous les Juifs qui se trouveroient dans les Etats d'Assuerus, & fit préparer pour Mardochée une croix haute de 50. coudées, à laquelle Aman lui-même fut attaché, par une juste punition du Ciel.

Celle de l'impie Antiochus contre ceux qui refuserent de renoncer à la Loi du vrai Dieu, & d'adorer les Idoles, est specialement marquée dans l'Ecriture, & l'on sçait à quelles cruautez inoüies elle le porta contre les Machabées, qui ne voulurent point déferer à ses édits impies & sacrileges.

La prudence d'Abigaïl nous apprend comme il faut appaiser ceux qui sont irritez contre nous.

La prudence d'Abigaïl est loüée dans l'Ecriture, pour avoir calmé l'esprit de David, extrêmement aigri & irrité contre Nabal son époux. David, pour quelque refus qu'il avoit reçu, venoit à dessein de mettre tout à feu & à sang dans la maison de Nabal; mais cette femme adroite étant allée au-devant de lui, lorsqu'il étoit le plus animé, sçut si bien l'adoucir, & ménager son esprit par sa soûmission, par ses paroles respectueuses, par ses humbles remontrances, & par les presens qu'elle

qu'elle lui fit, qu'elle fit rentrer David en lui-même de sorte que revenu de son emportement contre le mari, il loüa l'adresse & la sagesse de la femme, qui avoit sçu si bien s'insinuer dans son esprit, & empêché de commettre des violences, dont il ne se fût pas abstenu dans la colere où il étoit. Beni soit le Dieu d'Israël, s'écria-t-il, qui a envoyé cette femme à ma rencontre, pour arrêter la main qui alloit répandre tant de sang, & tirer une cruelle vengeance d'une injure qu'il valoit mieux dissimuler: & vous femme, je vous souhaite les benedictions du ciel, pour m'avoir empêché de commettre un crime dont je me serois repenti: retournez en paix dans votre maison: David a oublié sa douceur pour cette fois, mais il vous en donnera des preuves à l'avenir, en oubliant entierement l'injure qu'il a reçuë.

Exemples tirez du Nouveau Testament.

Le Fils de Dieu fit paroître de la colere contre les profanateurs du Temple.

QUand on écrit ou qu'on déclame contre la colere, on entend toûjours parler de celle qui est injuste, ou trop violente; car ce n'est point pecher contre la douceur & la mansuetude, que de témoigner de la colere contre les crimes & les desordres, particulierement ceux que nous avons obligation de corriger, ou droit de punir: mais il ne faut jamais que cette colere aille jusqu'à l'emportement. Ainsi nous voyons dans l'Ecriture, que non seulement Moïse & David, si recommandables pour leur douceur, se sont mis plusieurs fois en colere; mais que le Sauveur même, qui a été le plus parfait modele de cette vertu, & qui a voulu que nous l'apprissions de lui, a employé cette passion, mais sans en ressentir le trouble ni l'émotion, pour venger les outrages de son Pere, en armant de foüets & de cordes ses mains adorables, & faisant paroître sur son visage le juste ressentiment de cette injure: mais pour cette seule fois qu'il a fait paroître de la colere, combien d'exemples nous a-t-il donné de sa douceur, & de son invincible patience?

Le Fils de Dieu a été un modele de douceur & de mansuetude.

Quoi que Jesus-Christ nous ait donné de beaux exemples sur toutes les vertus, il n'en est point dont il nous ait donné un plus grand nombre d'exemples, & de plus éclatans, que de la douceur, pour marquer qu'il en avoit la pratique infiniment à cœur, & qu'elle renfermoit particulierement son esprit. Aussi le Prophete Isaïe voulant faire le caractere du Messie, sans parler de sa doctrine, ni de ses miracles, ni de toutes ses autres vertus, apporte seulement les charmes de sa douceur; *il ne sera*, dit-il, *ni chagrin, ni emporté; il ne contestera point; on n'entendra point les éclats de sa voix au dehors; il ne brisera point un roseau cassé; il n'achevera point d'éteindre la méche qui fume encore.* Quoi qu'il eût à vivre avec des gens aussi grossiers qu'étoient ses Disciples, & qui par leur rusticité donnerent si souvent de l'exercice à sa patience, manqua-t-il jamais de douceur pour eux? Avec quelle condescendance ne s'accommoda-t-il pas à leurs foiblesses? Avec quelle bonté n'instruisit-il pas leur ignorance? Avec quelle patience ne souffrit-il pas leurs défauts? S'il fut obligé de les reprendre quelquefois, ne fut-ce pas toûjours avec beaucoup de charité & de douceur? Que n'eut-il pas à souffrir du zele indiscret de ces mêmes Disciples, comme lors que quelques-uns voulurent faire descendre le feu du Ciel sur une ville, pour se venger de l'incivilité des habitans qui n'avoient pas voulu les recevoir; ou de l'importunité du peuple, lorsqu'ils le fatiguoient par des demandes extravagantes, & par des questions inutiles? Mais les Pharisiens mirent sa patience & sa douceur à une plus rude épreuve par les piéges qu'ils lui tendirent, par les questions captieuses qu'ils lui proposerent, par les insultes qu'ils lui firent, par les calomnies horribles qu'ils lui susciterent. Quoi qu'il eût une horreur infinie pour le peché, en eut-il moins de charité & de douceur pour les pecheurs? En rebuta-t-il jamais un seul? Ne les rechercha-t-il pas avec empressement? Ne les accueillit-il pas avec une extrême douceur? Plus ils étoient miserables, plus ils paroissoient aimables pour lui, & la grandeur de leurs maux bien loin de le dégoûter, ne faisoit que redoubler les mouvemens de sa compassion. Mais le théatre où il fit particulierement éclater sa patience & sa douceur, fut le temps de sa passion, dont le détail seroit trop long, & nous porteroit trop loin. *Tout ceci est pris du P. Nepveu, dans le Livre intitulé, l'Esprit du Christianisme.*

La colere d'Herode qui fit mourir les Innocens.

Nous avons dans l'Evangile l'exemple de la plus furieuse colere, & la plus emportée qui fut jamais dans la personne d'Herode l'Ascalonite, lequel allarmé de la nouvelle de la naissance du Messie, qu'il croyoit lui devoir ôter la couronne, & trompé par les Mages qui étoient venus de l'Orient pour adorer le nouveau Roi sous la conduite d'une nouvelle étoile, qui leur avoit apparu, entra dans une si furieuse colere, qu'il fit massacrer tous les Enfans qui se trouverent dans la bourgade de Bethlehem, & aux environs; afin d'envelopper dans ce massacre, le Messie nouveau né, par une cruauté qui n'avoit point eu d'exemple: ce qui fait voir qu'il n'y a point d'excés dont ne soit capable un esprit ambitieux quand il est irrité.

La colere & la haine dont les Pharisiens furent animez contre le Fils de Dieu.

Comme la colere n'est differente de la haine que par la durée, qui vit jamais une haine plus furieuse, & une colere plus opiniâtre, que celle que les Pharisiens conçurent contre Jesus-Christ, qu'ils persecuterent avec fureur jusqu'à la mort, qu'ils lui firent enfin souffrir avec toutes les cruautez imaginables? Ils s'emporterent souvent de colere contre lui. *Hæc audientes Pharisæi indignati sunt*, dit l'Evangile: *repleti sunt irâ hæc audientes*: cette colere alla jusqu'à la fureur; car ils le chercherent souvent pour lui ôter la vie; ils exciterent le peuple contre lui, jusqu'à vouloir le lapider, & à le traîner avec violence sur le haut d'une montagne, à dessein de le précipiter. Ce qui obligea souvent le Fils de Dieu de se retirer; d'autres fois de se tenir caché, & ne point paroître en public; & quelquefois même de se rendre invisible pour se mettre à couvert de leur violence: mais quand le temps marqué par les ordres de son Pere fut venu, & qu'il eut donné main levée à la haine & à la fureur de ses ennemis, alors ils conspirerent sa mort, qui fut l'effet de la rage, & de la haine la plus envenimée qui fut jamais.

UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Applications de quelques passages de l'Ecriture sur ce sujet.

Comparaison d'un homme en colere avec la mer agitée.

Impii quasi mare fervens. Isaïe 57. Le Prophete Isaïe compare l'homme dans l'emportement de sa colere à la mer lorsqu'elle est agitée des vents & des tempêtes. Cette idée renferme une grande instruction. Rien ne represente mieux le ciel que la mer. Quand elle est calme, c'est comme un grand miroir qui represente tous les mouvemens des cieux, & dans lequel les astres & les étoiles semblent se reproduire ; mais dès-lors que l'orage a troublé le calme des eaux, toutes ces images celestes disparoissent. Tel est l'homme raisonnable : tandis que le calme est dans son cœur, la Divinité semble être representée dans son ame ; mais aussi-tôt que l'orage a troublé ce calme, l'image divine disparoit, & cet homme n'est plus que le portrait du demon, dont il represente les blasphêmes & les fureurs. *Essais de Sermons, pour le Lundi de la troisiéme Semaine de Carême.*

Moyen de ralentir le feu de la colere.

Nonne ardorem refrigerabit vos ? Eccli. c. 18. Il en est de la colere, comme d'un vaisseau rempli de quelque liqueur, lequel bouillonne auprès d'un grand feu, & dont un peu d'eau froide rabat aussi-tôt les bouillons, & l'empêche de se soûlever davantage. Ainsi, quelque emportement de colere dont un homme puisse être prévenu, aussi-tôt qu'on lui répond doucement, il est contraint de se remettre, & de calmer les fougues de cette dangereuse passion. Ne me dites point, dit saint Chrysostome, que ce que vous répondrez à cet homme passionné, ne sera que pour éteindre sa colere : car je vous avertis qu'il en est de la colere, comme d'un incendie ; tout ce qu'on jette dessus ne sert que de matiere à un plus grand embrasement : ainsi quoi que vous disiez à un homme emporté, il ne servira qu'à l'emporter davantage. *Le même, pour le cinquiéme Dimanche apres la Pentecôte.*

Comme le Fils de Dieu a été un modele de douceur.

Discite à me quia mitis sum. Matth. 11. Apprenez de moi que je suis doux. Cette belle vertu parut en toute sa perfection dans le Sauveur du monde : on n'entendit point sa voix dans les places publiques, dit le Prophete ; il renvoyoit les plus grands pecheurs, avec des paroles de paix & de consolation ; il se laissa conduire à la mort comme une innocente brebis qui se tait devant celui qui lui ôte sa toison ; il répondit aux Disciples, qui vouloient faire descendre le feu du ciel sur un peuple ingrat, qu'ils ne sçavoient de quel esprit ils étoient poussez, voulant leur faire comprendre que l'esprit de la douceur devoit être le leur, comme il étoit le sien ; il pria pour ses bourreaux, & il tâcha d'excuser leur crime ; & si pendant sa vie, il fit des corrections dures & severes aux Scribes & aux Pharisiens, c'est qu'il voyoit leur cœur plein d'envie, de fiel, d'animosité, & des autres passions contraires à cette divine vertu de la douceur, sans laquelle toutes les observations exterieures de la Loi ne servoient qu'à nourrir leur orgueil. *Le même.*

Saint Paul semble dire que le Fils de Dieu a été la douceur même.

Benignitas, & humanitas apparuit Salvatoris nostri Dei. Ad Titum 3. Saint Paul, pour dire que le Verbe s'est incarné, dit que l'Humanité, c'est-à-dire, la mansuetude & la benignité de Dieu a paru aux yeux des hommes ; comme si tout Jesus-Christ n'étoit que douceur, & s'il ne s'étoit fait homme que pour nous faire voir la clemence de Dieu ; enfin, comme si toute l'œconomie de l'Incarnation n'étoit qu'une démonstration évidente de l'ineffable débonnaireté de Dieu. On n'avoit, dit saint Bernard, que trop de connoissance de son pouvoir infini, de sa sagesse, & des rigueurs de sa justice redoutable, mais on ne sçavoit pas encore les excés de sa clemence. *Dites à la fille de Sion que ce Roi de mansuetude vient :* comme si les hommes n'attendoient rien d'un Dieu incarné, que de la clemence & de la douceur.

De combien de pechez est coupable une personne en colere & emportée.

Qui iratcitur fratri suo, reus erit judicio. Matth. 5. Celui qui se met en colere contre son frere, sera coupable au jugement, ou sera puni par le jugement. Tout ce que font ces personnes emportées en cet état de fureur volontaire, tout ce qu'elles disent, & tout ce qu'elles pensent, n'est que pour satisfaire leur humeur violente ; & parce qu'elles la devroient reprimer & la dompter au lieu de lui obéir, tout ce qu'elles font pour la fomenter au lieu de la détruire, devient pour elles autant de chefs d'accusations devant le souverain Juge : mais avant que de paroître à ce redoutable jugement, tous ces pecheurs impatiens qui ne veulent rien souffrir de tout ce qui leur déplait, se trouvent coupables de tout ce qu'ils meditent & ce qu'ils projettent pour contenter leur passion, de tout ce qu'ils ont resolu de faire contre leur prochain, de toutes les injures qu'ils disent, de toutes les médisances & les calomnies qu'ils font, de toutes les querelles qu'ils suscitent, de toutes les haines & les inimitiez qu'ils font naître, & qu'ils nourrissent dans leur cœur. *Qui iratcitur fratri suo, reus erit judicio.*

Ce qu'il faut faire quand la colere s'est élevée dans notre cœur, sans l'avoir prévûë.

Usque huc venies, & hic confringes tumentes fluctus tuos. Job. 38. Quand quelque mouvement de colere s'éleve malgré nous dans notre cœur, & sans que nous l'ayons prévû, si-tôt que nous nous en appercevons, il faut que la volonté fasse le même commandement à cette passion fougueuse, que Dieu fit autrefois à la mer : *Huc usque venies, & hic confringes tumentes fluctus tuos :* Vous viendrez jusques là, & vous ne passerez point plus avant ; ce grain de sable fut comme la barriere que Dieu mit aux flots de la mer, & qu'il leur défendit de franchir. De même vous ne pouvez pas quelquefois empêcher la colere de s'élever, ni prévoir cette tempête qui s'excite dans votre ame ; mais si-tôt qu'elle arrive à la raison, qui est cette loi naturelle que Dieu a écrite de son doigt : *Huc usque venies*, il faut qu'elle arrête là, que la volonté lui intime ses ordres, & qu'usant de la puissance qu'elle a reçuë de Dieu, elle appaise ces mouvemens qui l'ont troublée. *Pris de l'Auteur des Sermons sur tous les sujets de la Morale Chrétienne. Sermon pour le Lundi de la troisiéme Semaine de Carême.*

C'est à Dieu à nous faire justice, il ne faut pas que notre colere le previenne.

Date locum iræ. Ad Roman. 12. C'est l'Apôtre saint Paul qui de la part de Dieu nous dit ces paroles, ausquelles on peut donner ce sens : Arrêtez-vous, colere humaine, & faites place à celle de Dieu, qui veut bien vous faire justice, & venger l'injure qu'on vous a faite : il ne vous appartient pas d'en tirer vengeance ; c'est à lui que la gloire en est dûë : *Scriptum est enim*, ajoûte ici l'Apôtre, *mihi vindicta, & ego retribuam, dicit Dominus.* Dieu s'est reservé l'honneur de vous venger,

en

en combattant celui qui vous offense, & en terminant lui seul une querelle, qui autrement causeroit d'étranges desordres ; n'usurpez rien sur ses droits, dont il est extrêmement jaloux, & ne lui ôtez pas l'honneur qu'il veut avoir de vous défendre sans second. *Quem enim honorem litabimus Deo, si nobis arbitrium defensionis arrogaverimus*, dit Tertullien. *Pris du Sermon de Monsieur Maimbourg, pour le cinquiéme Mardi de Carême.* L. de patientia.

PARAGRAPHE QUATRIE'ME.

Pensées & Passages des Saints Peres sur ce Sujet.

Ira hominis est perturbatio animi conciati. Auguſt. Serm. 124. in Joann.

Nulli irascenti ira sua videtur injusta. Idem, lib. de vera innoc. c. 319.

Nondum odimus eos quibus iracimur; sed ista ira si manserit, & non citò evulsa fuerit, crescit, & fit odium. Idem, in Psalm. 30. Serm. 2. exposit. 2.

Ira hominis turbida est, & non sine cruciatu animi. L. 2. quæst. ad Simpl. quæst. 2.

Ira est libido vindictæ, quæ inveterata fit odium. Idem, lib. 50. Homil. Homil. 42.

Non fratri irascitur, qui peccato fratris irascitur. Qui ergo fratri, non peccato irascitur, sine causa irascitur. Idem, lib. 1. Retract. c. 19.

A verbis durioribus parcite, quæ si emissa fuerint ex ore vestro, non pigeat ex ipso ore proferre medicamenta, ex quo facta sunt vulnera. Idem, Epist. 109. ad Monachas.

Salubrius est etiam iræ justè pulsanti non aperire penetralia cordis, quam admittere non facilè recessuram. Idem.

Quæ iracundia sanari potest, si patientiâ Filii Dei non sanetur ? Idem, de agone Christ. c. 11.

In disciplina Christiana non tam quæritur utrum pius animus irascatur, sed quare ? De Civit. Dei, l. 9. c. 5.

Quidquid ulcerato animo dixeris, pœnientis est impetus, non charitas corrigentis. Auguſt. in c. 6. Epist. ad Galat.

Non mediocre est mitigare iracundiam, non inferius quam omnino non commoveri : hoc nostrum est ; naturæ illud. Ambros. de Offic. lib. 1.

Qui citò irascitur, quia citò motus est, desinit irasci alteri ; qui autem iram suam vult probare justam, plus inflammatur. Idem, ibidem.

Iram, quam homo prævenire non potest, mitigare potest. Idem ad Vercell. Episc.

Contra iracundiæ malum, opponimus suavissimum patientiæ bonum. Idem.

Ira, si ultra modum efferbuerit, atrociter mentem exulcerat, sensum hebetat, linguam immutat, oculos obumbrat, totumque corpus perturbat. Idem in Prec. ad Miss.

Resiste iræ si potes, cede si non potes. Lib. 1. de Offic. c. 21.

Per iram sapientia perditur, ut quid, quove ordine agendum sit nesciatur. Greg. l. 5. Moral.

Plerumque per silentium clausa ira intra mentem vehementius æstuat, & clamosas tacita voces format. Idem, ibid.

Janua vitiorum omnium iracundia est, quâ clausâ virtutibus intrinsecus dabitur quies ; apertâ verò, ad omne facinus armabitur ani-

LA colere dans l'homme est le trouble & l'émotion d'un esprit émû & violemment agité.

Personne ne croit que sa colere soit injuste & déraisonnable, lors qu'il s'y met.

Nous n'avons pas encore conçu une haine formée envers ceux contre lesquels nous nous mettons en colere : mais si cette colere demeure quelque tems dans le cœur, elle devient une veritable haine.

La colere de l'homme est tumultueuse, & ne s'émeut pas sans causer une grande peine à l'esprit.

La colere est un desir de vengeance, laquelle quand on la conserve long-temps, se change en haine.

Celui qui se met en colere contre le peché de son frere, ne se met pas pour cela en colere contre sa personne. Celui donc qui se fâche contre son frere, au lieu d'être fâché de son peché, n'a nul sujet de se mettre en colere.

Abstenez-vous de paroles dures & piquantes, & s'il vous en échappe quelqu'une, n'ayez pas de peine d'y appliquer le remede de la même bouche, qui a fait une si sensible playe.

Il vaut mieux ne point ouvrir la porte de son cœur à une colere même juste, que de ne la pouvoir chasser qu'avec peine après lui avoir donné entrée.

Qui peut guerir la colere, si la patience du Fils de Dieu ne la guerit pas ?

Dans l'école du Christianisme, on ne s'informe pas tant si une ame pieuse s'est mise en colere, que du sujet pour lequel elle s'y est mise.

Tout ce que vous direz pendant que l'esprit est aigri, sera plûtôt l'effet d'un desir de punir ou de tirer vengeance, que l'effet de la Charité qui veut corriger le coupable.

Ce n'est pas une moindre violence qu'il se faut faire pour appaiser la colere, que de ne s'y point mettre du tout ; l'un est notre ouvrage, & l'autre celui de la nature.

Celui qui est prompt à se mettre en colere, comme il s'est bientôt emporté, il s'appaise aussi bientôt ; mais celui qui veut justifier sa colere, s'irrite & s'enflamme davantage.

Si un homme ne peut pas prévenir la colere, qui s'excite en son cœur malgré lui, il peut du moins l'appaiser.

Contre le mal fâcheux de la colere, nous devons opposer un bien infiniment doux & souhaitable, qui est la patience.

Si la colere passe les justes bornes, elle fait une cruelle playe à l'ame qui s'y laisse emporter, émousse le sentiment, épaissit la langue, trouble la vûë, & met le trouble dans tout le corps.

Resistez au mouvement de la colere, si vous pouvez ; si vous ne pouvez pas, cedez-y, mais pour un peu de temps.

On perd la sageſſe & la prudence dans la colere ; en sorte qu'on ne sçait ce qu'on doit faire, ni de quel biais s'y prendre.

Il arrive souvent que la colere qu'on couvre sous un morne silence, s'enflamme davantage dans le cœur, & qu'en se taisant au-dehors, elle crie bien haut au-dedans.

La colere est la porte de tous les vices : quand cette porte est fermée, toutes les vertus sont en repos au-dedans ; mais quand elle est ouverte, l'es-

mus. Hieronym. in Prov. l. 3. c. 29.

Mansuetudo imaginem Dei in nobis servat, sed ira dissipat. August.

Ira si vehementiùs inflammetur, hominem de mentis statu dejicit. Greg. Nazianz. in deplorat. calam. animæ suæ.

Irasci hominis est, iram non perficere Christiani. Salvianus Epist. 9.

Una ira omnibus armata est criminibus. S. Paulinus Epist. 2.

Vehemens ira brevi momento res nefandas molitur. Chrysost. Homil. 3. in Joann.

Feræ potiùs quàm iracundo homini cohabitandum est. Idem, Homil. 29. ad popul. Antioch.

Priorem semetipsum punit & castigat intra semetipsum tumens, adversus se pugnans & exardescens. Idem, ibidem.

Ira hominem in ferarum rabiem perducit, & dracone sæviorem efficit. Idem, Homil. 4. in Matth.

Ira, voluntarius dæmon, insania spontanea. Homil. 46. de diversis.

Nescio quis possit regnum Dei possidere, cùm is, qui irascitur, à regno separetur. Hieron. in cap. 5. Epist. ad Galat.

Quid refert inter provocantem & provocatum, nisi quòd ille prior in maleficio deprehenditur, iste posterior. Tertull. l. de patient. c. 10.

Ira vincitur lenitate, mansuetudine furor extinguitur. Chrysost. Serm. 58.

Hæc est natura iræ, ut dilata languescat, & pereat, prolata verò magis ac magis conflagret. Beda sup. Parad. l. 2.

Non irasci, ubi irascendum est, peccatum est; plus verò irasci quàm irascendum est, peccatum peccato addere est. Bernardus in Epist.

Superbia mihi aufert Deum, invidia proximum, ira meipsum. Hugo à S. Victore.

Utendum est irâ ut milite, non ut duce. Senec. l. 4. de ira. c. 4.

Iracundiam qui vincit, hostem superat maximum. Idem.

prit est en état de commettre tous les crimes.

La douceur conserve en nous l'image que Dieu y a imprimée de sa ressemblance : mais la colere l'efface & la dissipe.

Si la colere s'enflamme outre mesure, elle met l'esprit hors de sa situation ordinaire.

C'est la nature de l'homme de se laisser prévenir par la colere ; mais c'est le propre du Chrétien de ne point executer les choses ausquelles elle nous porte.

La seule colere est, pour ainsi dire, armée de tous les crimes.

Un violent emportement de colere fait faire d'étranges choses, & commettre de grands crimes en peu de temps.

Il vaut mieux habiter avec une bête farouche, qu'avec un homme sujet à s'emporter de colere.

Un homme en colere se punit tout le premier, en s'élevant, & combattant contre lui-même, & s'enflammant de rage.

La colere conduit un homme jusqu'à la fureur des bêtes, & le rend plus cruel qu'un dragon.

La colere est un demon auquel nous nous soûmettons de notre plein gré, & une folie volontaire.

Je ne sçai qui pourra posseder le Royaume du Ciel, puisque celui qui se met en colere en est exclus.

Quelle difference pouvons-nous mettre entre celui qui attaque, & celui qui se défend de la même maniere, sinon que l'un est le premier à faire le mal, & l'autre le suit.

La douceur calme la colere, & la mansuetude appaise, & éteint la fureur d'un homme emporté.

C'est le propre de la colere de se ralentir & de s'éteindre tout-à-fait, quand on temporise, & de s'enflammer davantage quand on la prolonge & qu'on l'entretient.

Ne se point mettre en colere, quand il est necessaire de s'y mettre, c'est peché ; mais s'émouvoir & s'emporter plus qu'on ne doit, quand il faut s'y mettre, c'est ajoûter peché sur peché.

L'orgueil me fait perdre Dieu, l'envie le prochain, & la colere me ravit à moi-même.

Il faut se servir de la colere comme d'un soldat pour obéïr, & non pas comme d'un chef pour nous y laisser conduire.

Celui qui surmonte sa colere, est victorieux d'un puissant ennemi.

PARAGRAPHE CINQUIE'ME.

Ce qu'on peut tirer de la Theologie par rapport à ce sujet.

Distinction qu'il faut mettre entre la colere qui est passion, & celle qui est un vice.

IL faut remarquer d'abord qu'il ne s'agit pas ici de la Colere, entant qu'elle est une passion naturelle, qui non seulement est sans peché, lorsqu'elle est conduite par la raison; mais qui est même necessaire pour les grandes & heroïques actions, & d'un grand secours pour toutes les vertus, où il se trouve quelque grande difficulté à vaincre, & quelque puissant obstacle à surmonter : mais il est question du vice de la colere, qui emporte l'ame à de grandes violences, & souvent à des extrêmitez, où elle ne garde plus de mesures dans l'execution de ses desseins, contre ceux qu'elle attaque. Car alors ce n'est plus une passion humaine, qui produit en nous un mouvement de promptitude qui nous trouble, & dont les premiers mouvemens sont pardonnables ; mais c'est une fureur qui porte les hommes à d'étranges excés, & à des crimes horribles.

Définition de la Colere en general.

Saint Thomas 2. 2. quest. 48. art. 2. dit, que ce n'est autre chose qu'un desir & un appetit de vengeance, laquelle en quelque occasion peut être justement recherchée, d'où ce saint Docteur conclud que cette passion du côté de son objet n'est pas mauvaise ; quoi qu'elle le puisse être par excés ou par défaut; c'est-à-dire, lorsqu'on se courrouce plus que la raison ne le permet, ou qu'on ne s'irrite pas quand il est necessaire, sçavoir quand il s'agit de l'interêt de Dieu ou de la justice. Saint Augustin en donne une idée un peu differente, & veut que ce soit un mouvement impetueux & turbulent de l'appetit, pour lever les obstacles qui nous empêchent d'agir avec toute la facilité que nous souhaiterions. Cette définition est en effet plus generale, & s'étend jusques aux choses privées de raison, & même insensibles, contre lesquelles nous nous mettons souvent en colere ; mais pour en

donner

donner une idée juste & entiere, qui en explique la nature & les effets, il faut dire, que c'est une ardente passion, qui sur l'apparence de nous pouvoir venger, nous anime au ressentiment d'un mépris ou d'une injure, qu'on croit qui nous est faite, ou à ceux que nous cherissons, & qui nous porte à rompre les obstacles qui s'opposent à nos desseins.

Définition de la douceur, & de la mansuetude.

La douceur & la mansuetude qui est opposée à la colere, n'est pas une passion, mais une vertu, laquelle reprime, ou modere la colere, lorsqu'elle s'excite contre ceux de qui nous avons reçu quelque injure ou quelque affront. Elle est differente de la clemence, comme remarque saint Ambroise, & après lui saint Thomas, en ce que la clemence consiste proprement à moderer la peine & le châtiment exterieur que merite un criminel, ou celui qui nous a offensés injustement; mais la mansuetude & la douceur, modere, calme, appaise, ou reprime entierement la passion de la colere; ce qui fait que ces deux vertus sont differentes dans leur objet, & dans leur effet, quoi qu'on les confonde assez souvent.

Difference de l'indignation & de la colere.

La colere & l'indignation, qui sont deux termes dont on se sert en cette matiere, & que l'on confond aussi ordinairement, sont pourtant differentes de nom & d'effet: Car l'indignation est un mouvement, & une espece d'aiguillon vif & subit, qui surprend la raison, & qui ne nous est pas libre; d'où vient que c'est proprement la premiere émotion de la passion de colere, qui s'excite à la vûë, ou au recit de quelque chose, qui choque ou la raison, ou notre inclination: & par la colere on entend proprement une tristesse plus volontaire, & plus constante que l'on fomente, & qui conserve le desir de se venger à l'occasion. Or l'on peche en ces deux manieres: la premiere, en ne reprimant pas ce mouvement subit, après que la raison a fait une suffisante reflexion sur l'injustice de notre colere, ou sur l'excés où elle nous emporte: la seconde, en fomentant le desir de vengeance qu'elle nous inspire en attendant le temps de la faire éclater, ou se servant d'artifice pour l'executer.

Quand la colere est peché, & quel peché c'est.

La colere, dit encore Saint Thomas, est quelquefois peché, & quelquefois elle ne l'est pas. Car si elle passe les bornes de la raison, ou qu'elle agisse contre ses ordres, la voilà condamnée par l'Apôtre, & mise au rang des pechez; mais si elle garde la mesure, & la regle de la raison, alors elle ne peut être peché: car il n'y a point de peché, qui ne soit contraire à la raison. Pour sçavoir maintenant quelle sorte de peché c'est, ce même saint Docteur dit, premierement que le mouvement déreglé de la colere considerée par rapport à son objet, est peché mortel de sa nature, parce qu'alors il recherche une injuste vengeance, & agit en même temps contre la justice & la charité: Secondement, qu'il peut arriver que le mouvement déreglé de cette colere, de la part de son objet, qui n'est autre que la vengeance, ne sera qu'un peché veniel & leger, supposé que l'acte soit imparfait; ce qui arrive lorsque ce mouvement prévient la raison, ou qu'on recherche une vengeance legere, ou de peu de consideration.

Differentes especes de colere.

Le déreglement de cette passion, selon ce même Ange de l'Ecole, se peut prendre de trois chefs: ou de la disposition d'un naturel ardent & bilieux, qui nous porte à nous irriter facilement; ou de la durée de la colere, lorsque l'injure reçuë demeurant fortement imprimée dans notre esprit, nous cause une tristesse qui nous rend fâcheux & insupportables à nous-mêmes; ou bien de la vengeance recherchée avec un desir opiniâtre. De là est venuë cette division qui partage la colere en trois especes; sçavoir, colere aiguë ou prompte, colere amere, colere difficile. Au premier rang sont ceux qui s'irritent pour des sujets tres-legers, & presque à tous momens; les moindres choses les emportent, une parole, un geste, une mine froide, un leger accident suffit pour cela. Au second rang, est cette amertume même, que saint Paul nous commande de bannir de nos cœurs: *omnis amaritudo, & ira tollatur à vobis*: C'est la colere de ceux qui ne font autre chose que de se ronger eux-mêmes, & qui étant dans l'impuissance de se venger, en conservent toûjours un furieux desir, qu'ils couvrent sous les froideurs d'un visage pâle, & défait. Enfin au troisiéme rang sont les furieux, qui écument, qui enragent, & qui paroissant avec un visage farouche, ressemblent à de veritables energumenes, en s'abandonnant aux furieux emportemens de cette passion. *Ad Eph. 4.*

Quand, & en combien de manieres la colere est criminelle au dehors.

Notre colere est criminelle au dehors; premierement lorsqu'elle éclate en paroles aigres, ameres, piquantes, accompagnées même d'injures, de médisances, de calomnies, d'imprécations, de juremens, & de blasphêmes; secondement, lorsque non seulement elle a enflammé le cœur, & répandu son venin dans la bouche; mais encore lorsqu'elle paroît dans nos actions par le dommage que nous faisons à notre prochain, dans son bien, dans son honneur, ou dans sa vie, pour satisfaire notre vengeance. Cette passion peut encore être considerée d'une autre maniere, non pas tant comme un desir déreglé de vengeance, que comme une sensibilité excessive, une delicatesse d'esprit, qui fait que dans les maux qui nous arrivent, nous nous abandonnons à une tristesse desordonnée. C'est ce que nous appellons impatience, qui nous porte aux plaintes, & aux murmures, bien souvent même contre Dieu.

Raison du commandement que Dieu nous a fait de ne nous point mettre en colere.

Dans ce commandement, on voit clairement la difference qu'il y a entre la Loi, & l'Evangile: la Loi défendoit seulement l'homicide; mais l'Evangile défend même la colere, qui est la passion qui porte à l'homicide. Ainsi, le Fils de Dieu ajoûte cette perfection à la Loi de Moyse, par la Loi qu'il est venu établir; parce qu'au lieu que selon l'explication que donnoient les Docteurs de la Loi ancienne, & les Pharisiens, elle ne défendoit que l'action exterieure du meurtre, & de l'homicide; il veut, par la nouvelle, en ôter le principe & la cause, & pour ainsi dire, en arracher la racine.

Autre chose est de se mettre en colere contre son frere, & contre les desordres de son frere.

Cependant les Theologiens, examinant les paroles dans lesquelles est conçu le précepte de ne nous point mettre en colere contre notre frere: *omnis qui iratcitur fratri suo*: les Theologiens, dis-je, remarquent, qu'autre chose est de se mettre en colere contre son frere, & autre chose de se mettre en colere contre les vices de son frere. C'est une chose loüable de se mettre en colere contre les vices de son frere; mais non pas contre son frere même. Nous devons aimer la personne de notre frere, parce qu'il est une créature de Dieu, comme nous;

mais nous devons haïr son peché, parce que c'est l'ouvrage du demon. Or parce qu'il y a danger de tomber dans le malheur de haïr la personne qui peche, en pensant seulement haïr son peché, le meilleur est de concevoir plûtôt de la douleur de la chûte du prochain, que non pas de la colere, & de l'indignation.

Remede contre la colere.

Comme on ne peut guerir un mal sans en connoître la cause, il faut examiner quels sont les principes de la colere, pour y appliquer les remedes qui leur sont opposez : car si la colere est l'effet d'un temperament ardent, d'un esprit, & d'une humeur boüillante, le remede est alors de s'appliquer serieusement à vaincre son humeur, à dompter, & à mortifier ses passions, & de se faire une loi de n'agir, & de ne parler jamais, quand on se sent de l'émotion, quelque raisonnable qu'elle paroisse.

Si la colere vient d'un fond d'orgueil, qui nous fait croire que tout nous est dû, & qu'on ne nous rend pas assez d'honneur, ou que l'on nous mépriſe, le remede sera de nous efforcer d'acquerir l'humilité : car c'est sans doute pour cela, que le Fils de Dieu veut, que nous apprenions de lui-même l'humilité avec la douceur; parce qu'un homme humble est toûjours doux, & moderé. Que si enfin la colere vient de l'attachement que nous avons à certains biens, dont nous ne pouvons souffrir qu'on nous prive, sans emportement; le remede est de moderer nos desirs, & de renoncer à ces attachemens déreglez.

De la douceur, d'où elle naît, & ses effets.

La douceur est une vertu à l'épreuve de tous les maux, de toutes les injures, & de tous les accidens de cette vie ; en sorte que rien ne nous trouble, rien ne nous irrite, rien ne nous peut mettre en colere : elle est l'effet d'une invincible patience, d'une profonde humilité, d'une mortification continuelle de nos passions, qu'elle tient si assujetties à la raison, qu'elle ne leur permet pas le moindre mouvement déreglé: c'est une vertu qui renferme, ou suppose presque toutes les vertus. Il ne faut donc pas s'imaginer que ce soit l'effet d'un esprit lent, d'un naturel heureux, d'une bonne éducation, ou d'une honnêteté naturelle, quoi que tout cela soient de grandes disposition pour l'acquerir. C'est une effusion du saint Esprit dans une ame. Il n'y a qu'un Chrétien, & un parfait Chrétien, qui puisse avoir cette vertu, & on n'est point veritablement Chrétien quand on ne l'a pas.

Comme cette douceur moderе la colere.

La douceur ne détruit pas tout-à-fait la colere, puisque celle-ci peut être juste, qu'elle est souvent un effet du zele, & un remede aux défauts qu'il veut corriger ; mais la douceur modere, & regle la colere ; elle fait qu'on ne s'y met ni souvent, ni aisément, & qu'on ne s'y met que pour de grandes raisons. Elle souffre que la colere soûtienne quelquefois la raison ; mais non pas qu'elle la prévienne, ou la trouble; elle empêche les emportemens, & les mauvais traitemens ; elle bannit les paroles aigres, & outrageuses ; si elle permet quelques reproches, elle ne souffre pas qu'ils soient offensans : elle veut qu'ils soient un effet de la charité, & du zele, & non pas de la passion.

PARAGRAPHE SIXIE'ME.

Les Endroits choisis des Livres spirituels, & des Prédicateurs recens, sur ce sujet.

La colere juste & raisonnable est d'un grand secours pour la vertu.

QUand on invective avec tant de chaleur contre la colere, on entend toûjours parler de celle qui est injuste, & violente, qui après avoir troublé la raison, nous porte à cet excés, dont nous rougissons nous-mêmes, après que notre esprit a repris sa situation ordinaire : car on ne peut nier que cette passion ne soit necessaire pour les grandes actions. C'est elle qui excite les vertus languissantes, qui donne de l'ardeur à celles qui combattent, & qui leur inspire ce beau feu, dont elles doivent être animées. Sans le secours de cette passion, les plus excellentes vertus se relâcheroient à tout moment : La justice ne se porteroit pas à la vengeance des crimes avec tout le zele qu'elle doit : la valeur ne produiroit pas ces grandes & heroïques actions qui la font admirer, & qui la rendent redoutable, si elle n'étoit sollicitée par une juste colere ; sans elle nous n'aurions pas cette noble indignation que l'ame conçoit pour les choses injustes; ce vertueux chagrin, & cette sainte impatience qui nous prend à la vûë des vices & des desordres, ainsi que le ressentoit le saint Roi David, ne nous feroit pas dire avec lui : *Tabescere me fecit zelus meus, quia obliti sunt verba tua.* Mon zele m'a flétri le cœur, & fait sécher sur mes pieds, lorsque j'ai vû cet oubli presque general, où l'on vit de votre sainte Loi, ô mon Dieu ! C'est donc cette juste colere conduite par la raison, qui sert d'aiguillon à toutes les vertus, pour nous faire avancer vers le Ciel. C'est d'elle que prend sa naissance ce juste dépit dont l'ame se sent piquée à la rencontre des obstacles qui la traversent dans l'accomplissement des volontez de Dieu, & dont elle tire les forces necessaires pour les surmonter. C'est, en un mot, cette juste & raisonnable colere qui a formé les Phinées, les Elies, les Josias, les saints Jean-Baptistes, les Ambroises, les Chrysostomes, & tous ces grands Zelateurs de la gloire de Dieu, qui ont exposé leur vie, & employé des paroles de feu pour confondre & détruire le vice. Cette passion donc ménagée & conduite par la raison, est bonne, & lorsqu'elle suit les mouvemens du saint Esprit, elle fait les bons Juges, les zelez Prédicateurs, & les saints Penitens. *Le P. Texier, dans sa Dominic. Sermon pour le cinquiéme Dimanche après la Pent.*

Ps. 118.

De la douceur qui doit moderer, ou reprimer la colere.

La douceur qui doit reprimer ou moderer la colere, est une vertu, qui nous porte à parler doucement & amiablement à ceux qui nous attaquent, qui nous contrarient, & qui nous offensent par leurs paroles, ou par leurs actions : qui fait que selon les principes de l'Evangile, nous rendons le bien pour le mal, nous prions pour ceux qui nous persecutent, nous effaçons autant qu'il nous est possible, le souvenir du tort qu'on nous a fait. C'est un divin écoulement de la suavité de l'esprit de Dieu, dont il est parlé dans la Sagesse, *Spiritus suavis, benefaciens, benignus, stabilis:* qui nous donne une moderation d'esprit, que l'amertume de dehors n'aigrit point; une tranquillité d'ame qui ne peut être alterée ni troublée : cette mansuetude est comme l'éclat de la divine charité, qui nous donne une conversation facile, & affable avec tout le mon-

Sap. 7.

de, & qui fait que nous regardons, & que nous ſupportons les défauts du prochain, ſans rebut, ſans aigreur, & avec compaſſion. *Le même.*

Il n'y a point de vice plus commun que la colere.

Quoi que la colere ſoit ſi pernicieuſe, il n'y a point néanmoins de paſſion qui ſoit plus commune; & il ſemble que la nature, pour nous punir de tous nos crimes, ait voulu, que comme une furie vengereſſe, elle perſecutât tous les hommes. Il ne ſe voit point de nation, qui n'en reſſente la fureur, & de tant de peuples differens en coûtumes, en habits, & en langages, il ne s'en eſt point encore trouvé qui ſoit exempt de cette cruelle paſſion. Nous avons vû des peuples entiers, qui ſe ſont défendus contre le luxe, à la faveur de la pauvreté, & qui ont conſervé leur innocence, pour n'avoir jamais connu les richeſſes. Nous en ſçavons, qui pour n'avoir point de demeure arrêtée, ſont dans un perpetuel mouvement, & changent de lieu quand ils ne trouvent plus dequoi vivre dans celui où ils ſont. Nous en connoiſſons d'autres, qui poſſedent tout en commun, ne ſçavent point diſputer pour une partie, & ne connoiſſent point les injuſtices que l'avarice a fait naître parmi nous. Mais il ne s'en eſt point encore trouvé qui ſoit exempt de la colere: elle regne parmi les peuples civiliſez, auſſi-bien que parmi les barbares; elle commande en tous les lieux de la terre. *Le P. Senault, de l'Uſage des Paſſions; de la paſſion de la Colere.*

Les effets que la colere a produits de tout temps dans le monde.

Cette paſſion produit d'étranges effets dans le monde: elle en a mille fois changé la face depuis ſa naiſſance; il n'y a point de Province, où elle n'ait fait quelques dégâts, & l'on ne trouve point de Royaume qui ne ſe reſſente encore de ſa violence. Ces ruïnes, qui ont autrefois été les fondemens de quelque ſuperbe Ville, ſont les reſtes de la colere; ces Monarchies qui gouvernoient autrefois toute la terre, & que nous ne connoiſſons plus que par l'hiſtoire, ne ſe plaignent pas tant de la fortune que de la colere; ces grands Princes, dont l'orgueil eſt reduit en poudre, ſoûpirent dans leurs tombeaux, & n'accuſent que la colere de la perte de leur vie, & de la ruïne de leurs Etats. Les uns ont été aſſaſſinez dans leur lit, les autres comme des victimes, ont été immolez auprès des autels; les uns ont fini malheureuſement leurs jours au milieu de leurs armées, & tant de ſoldats qui les environnoient ne les ont pû défendre de la mort, les autres ont perdu la vie ſur leur trône, ſans que cet éclat qui brille ſur le viſage des Rois, pût étonner leurs meurtriers; les uns ont vû leurs propres enfans attenter à leur perſonne, les autres ont vû répandre leur ſang, par la main de leurs eſclaves: mais ſans ſe plaindre de leurs parricides, ils ne ſe plaignent que de la colere, & oubliant leurs propres deſaſtres, ils ne condamnent que cette paſſion, qui en eſt la ſource feconde & malheureuſe. *Le même, qui a traduit ce que Seneque en a dit au liv. 1. de la Colere, ch. 2.*

La colere cauſe bien des deſordres en peu de temps.

Nous ſerions perdus, ſi la colere étoit auſſi opiniâtre qu'elle eſt prompte à ſe ſoûlever; & la terre ne ſeroit plus qu'une ſolitude, ſi cette paſſion avoit autant de durée qu'elle a de chaleur. La nature ne pouvoit mieux nous faire paroître le ſoin de notre conſervation, qu'en donnant des bornes étroites à la plus farouche de toutes les paſſions: encore ne laiſſe-t-elle pas de cauſer beaucoup de malheurs en ce peu de temps qu'elle dure: car outre qu'elle trouble l'eſprit de l'homme, qu'elle altere ſa couleur, qu'elle allume des flammes dans ſes yeux, qu'elle met des menaces dans ſa bouche, & qu'elle arme ſes mains de tout ce qu'elle rencontre, elle produit de plus les étranges effets, que nous venons de rapporter. *Le même.*

Cette paſſion veut toûjours paroître juſte & raiſonnable, même dans ſes excés.

Cette paſſion veut toûjours paroître raiſonnable, même dans ſes excés: car elle cherche toûjours des excuſes à ſes crimes: quoi qu'elle répande le ſang humain, qu'elle immole des victimes innocentes, qu'elle renverſe des villes entieres, & que ſous leurs ruïnes elle enſeveliſſe leurs habitans; elle veut que l'on croye qu'elle eſt raiſonnable: ſouvent elle reconnoît elle-même l'injuſtice de ſes reſſentimens; néanmoins elle perſevere ſans raiſon, de peur qu'on ne s'imagine qu'elle a commencé ſans ſujet. Son injuſtice la rend opiniâtre; elle veut que ſon excés ſoit une preuve de ſa juſtice, & que tout le monde s'imagine qu'elle a puni juſtement ſes ennemis, parce qu'elle les a punis ſeverement. Voilà ce que la colere a de plus inſolent que les autres paſſions, qui dans leur déreglement ſont aveugles; mais celle-ci abuſe impudemment de la raiſon, & l'employe pour excuſer ſes crimes, après s'en être ſervie pour les commettre. *Le même.*

La colere eſt la cauſe de tous les crimes.

Elle eſt la cauſe de tous les maux, & il ne ſe commet point de crimes dont elle ne ſoit coupable. Il n'y a rien de plus fâcheux que les inimitiez: n'eſt-ce pas la colere qui les entretient? Y a-t-il rien de plus cruel que le meurtre? eh! qui le conſeille que la colere? Quoi de plus funeſte que la guerre? mais ignore-t-on que c'eſt la colere qui l'allume? Elle étouffe même toutes les autres paſſions, quand elle regne dans une ame; & elle eſt ſi abſoluë en ſa tyrannie, qu'elle change l'amour en haine, & la pitié en fureur. On a vû des avares trahir leurs inclinations, pour contenter leur colere; il s'eſt trouvé des ambitieux qui ont refuſé les honneurs qu'on leur preſentoit, & qui ont foulé aux pieds les diadêmes, parce que la colere, qui occupoit toute leur ame, en avoit éteint les deſirs de leur gloire. *Le même.*

Toute choſe eſt capable d'exciter la colere.

Ce qu'il y a de plus fâcheux dans cette fougueuſe paſſion, c'eſt qu'elle tire ſa naiſſance de toutes choſes; car encore qu'elle ſe répande comme les embraſemens, il ne faut qu'une étincelle pour l'allumer: elle eſt ſi facile à s'émouvoir, que ſouvent ce qui devroit l'appaiſer, l'irrite, & ce qui pourroit la ſatisfaire, l'offenſe. La negligence d'un ſerviteur met un homme en fougue, la liberté d'un ami le jette dans le deſeſpoir, & la raillerie d'un ennemi l'engage dans le combat. Avec tous ces malheurs, la colere ſeroit ſupportable, ſi elle pouvoit prendre conſeil; mais elle eſt ſi violente dans ſa naiſſance même, qu'elle eſt incapable de recevoir les avis qu'on lui donne: car elle ne croît pas ſucceſſivement, comme les autres paſſions; elle ne fait pas ſon progrés avec le temps; il ne lui faut pas des mois pour jetter des racines dans notre cœur, un moment lui ſuffit pour ſe former, elle a déja toutes ſes forces quand elle naît. *Le même.*

Il eſt malaiſé de ſe bien ſervir de la colere.

Il n'eſt rien de plus mal-aiſé que de bien uſer de la colere; & elle eſt ſi farouche, qu'il eſt plus facile de l'éteindre, que de la regler; & de la bannir tout-à-fait de notre ame, que de la moderer: car elle eſt ſi violente, qu'on ne peut la reprimer, & elle eſt ſi ſoudaine, qu'on ne la ſçauroit prévenir. Ses premiers mouvemens ne ſont pas en notre

pouvoir, & dès-lors qu'ils ſont élevez, elle a fait la plus grande partie de ſes ravages. Les autres paſſions ſont redoutables en leur progrés, comme les ſcorpions qui portent leur venin à la queuë : une haine naiſſante ſe peut guerir ; mais quand elle s'eſt accruë avec le temps, elle ſurmonte tous les remedes : une envie qui n'eſt pas encore bien formée, ſe peut effacer ; mais quand elle a pris toutes ſes forces, il faut que le ciel faſſe des miracles pour l'étouffer : un amour qui n'a pas encore paſſé des yeux dans le cœur, s'éteint auſſi-tôt qu'il s'eſt allumé ; mais quand il a penetré dans le fond de l'ame, qu'il a porté ſes flammes dans la volonté, il faut bien du temps pour l'amortir ; & ſi la haine, le dépit, & la jalouſie ne viennent au ſecours de la raiſon, elle aura bien de la peine à triompher d'un ſi puiſſant ennemi. Mais la colere a toutes ſes forces dans ſon berceau ; elle eſt grande auſſi-tôt qu'elle eſt formée ; & comme ſi elle étoit de la nature des eſprits, elle n'a point beſoin du temps pour s'accroître : de ſorte qu'elle eſt difficile à vaincre dès-lors qu'elle commence à combattre, & contre la nature des autres paſſions, elle eſt plus à craindre dans ſa naiſſance que dans ſon progrés. *Le même.*

C'eſt contre nous-mêmes que nous pouvons faire un bon uſage de la colere.

Sans chercher tant de remedes à un mal ſi dangereux, nous pouvons uſer de la colere contre nous-mêmes avec aſſurance, & permettre à cette paſſion de punir les crimes, dont nous ſommes les ſeuls coupables : l'amour propre empêchera bien ſon excés, & ſans conſulter tant de maîtres, le ſoin que nous avons de nous conſerver, nous défendra bien de l'excés de cette paſſion. C'eſt contre nous qu'il eſt raiſonnable de l'exercer, puiſque tant de juſtes motifs nous y convient. C'eſt dans la penitence que nous la pouvons employer legitimement, ſans craindre que ſon excés nous faſſe perdre la douceur, ou que ſa violence nous faſſe oublier la charité : car il ſemble que cette vertu qui punit le crime, ne ſoit qu'une colere adoucie, & que le penitent qui ſe fait la guerre, ne ſoit qu'un homme irrité contre ſoi-même, comme parle ſaint Auguſtin : *quid eſt homo pœnitens, niſi ſibi iratus homo?* Il peut être ſon juge, ſa partie, ſon témoin, & ſans offenſer la juſtice, il peut executer les arrêts qu'il a prononcez contre lui-même. Heureuſe colere, qui n'offenſe que l'homme pour appaiſer Dieu ; & qui par de legeres peines ſe délivre des ſupplices éternels, & ſe prépare la felicité des Anges! *Le même.*

Hom. 4. ex 50.

Il faut étouffer la colere dans ſon commencement.

Le grand ſecret pour dompter la colere, c'eſt de l'étouffer dans ſes premiers commencemens, ſelon cet avertiſſement de l'Apôtre : *Sol non occidat ſuper iracundiam veſtram* : Que le Soleil ne ſe couche point ſur votre colere ; c'eſt-à-dire ne permettez pas que votre raiſon, qui doit être le Soleil de votre ame, ſe laiſſe ſurprendre, & éclypſer par votre emportement ; & ne donnez pas le temps au demon, par une colere précipitée, de prendre poſſeſſion de votre ame : *Nolite locum dare diabolo.* La colere, dit ſaint Chryſoſtome, eſt une bête feroce ; vous ne la pouvez dompter ſi vous ne l'adouciſſez, & ſi vous ne vous en rendez le maître dès qu'elle commence à naître. Il eſt remarqué dans le premier Livre des Rois, que David prenoit les ours, & les lions par la tête, pour les étouffer : figure qui nous apprend que nous ne pouvons dompter ce lion furieux de la colere ; car c'eſt ainſi que l'Ecriture l'appelle ; ſi nous ne l'attaquons dans ſon commencement, & dans ſes premiers mouvemens. *Eſſais de Sermons pour la Dominicale. Serm. pour le 5. Dimanche aprés la Pent.*

Ad Eph. 4.

Ibidem.

La colere ôte le repos.

Le 1. effet de la colere eſt d'ôter le repos à celui qui l'a fait naître. C'eſt un monſtre cruel qui commence par devorer ſon propre pere, & par lui déchirer le cœur. L'on peut juger de l'interieur d'un homme qui eſt dans la colere, par l'exterieur ; l'on peut voir ce qui ſe paſſe dans ſon ame, par ce qui ſe paſſe ſur ſon viſage ; ſon cœur n'eſt pas moins dans l'agitation, que ſes yeux, & que ſa langue ; & quelle que ſoit ſa furie, elle lui fait beaucoup plus de mal à lui-même qu'à ceux qu'il menace & qu'il frappe. Ce fut ſans doute pour cela, que Dieu défendit qu'on tuât Caïn ; il voulut que la colere, qui l'avoit fait le bourreau de ſon frere, devînt le ſien propre, & que les peines cruelles qui accompagnent cette paſſion, fuſſent les malheureux commencemens des ſupplices qui lui étoient préparez dans l'enfer. *Les mêmes. Serm. pour le Lundi de la troiſiéme Semaine de Carême.*

La colere eſt une eſpece de folie.

Quelle paſſion plus odieuſe que la colere, & plus indigne d'un honnête homme, & d'un homme Chrétien ! les peuples un peu civiliſez, quoi que payens, en ont eu horreur ; les plus barbares l'ont reprouvée, dès qu'ils ſont devenus fideles. La colere eſt une freneſie, courte à la verité, mais qui ne tient pas moins de la folie : elle eſt toûjours accompagnée de fureur, & d'une eſpece d'alienation d'eſprit. Que ſignifient ces émotions imprevûës de l'ame, qui ne lui laiſſent pas le temps de déliberer ; toutes ces ſaillies impetueuſes ſi reſſemblantes à des accés de fiévre, & à des redoublemens ? Que ſignifie ce viſage alteré, ces regards furieux, ces paroles offenſantes, ces emportemens violens, toûjours prêts à fondre en orages ? Sont-ce des marques d'un homme ſage ? Tout le monde convient qu'on ne doit pas attendre de raiſon d'un homme en colere ; ſes eſprits animaux ne ſont pas les plus déreglez ; l'agitation du ſang n'eſt pas le ſeul effet de ſa bile : nulle paſſion ne montre & ne prouve tant de foibleſſe d'eſprit que celle-ci : *Ira in ſinu ſtulti requieſcit.* C'eſt la brutalité des animaux qui les fait ſuivre les mouvemens de leur colere : de quelle ſource vient celle qui rend les hommes ſi peu raiſonnables ? Education, beau naturel, politeſſe, belles manieres, bon cœur, tout diſparoît, tout s'éclypſe dès que ces convulſions reviennent ; on diroit que ce n'eſt plus le même homme. On oublie ſes propres interêts ; on s'oublie ſoi-même : mais que de troubles ! quel dégât, quels funeſtes effets de ces emportemens ! *Le P. Croiſet. Tome 2. de ſes Reflexions ſpirituelles.*

Eccle. 7.

C'eſt choſe indigne de ſe mettre en colere pour peu de choſe.

Il arrive quelquefois des choſes ſi choquantes & ſi déraiſonnables, qu'il faut être bien maître de ſoi-même, pour pouvoir retenir ſa colere ; mais c'eſt une grande foibleſſe & une choſe bien indigne de s'emporter pour des riens. Car quel en eſt le ſujet aſſez ordinairement ? C'eſt une réponſe bruſque, un mot échapé ſans deſſein ; c'eſt une bêtiſe d'un ſerviteur ſans malice ; c'eſt un rien, en un mot, qui cauſe ce grand fracas : Voilà ſouvent l'étincelle qui allume cet incendie ; & cela parmi des perſonnes honnêtes d'ailleurs, gens d'eſprit, obligeans même, quand ils ne ſont

pas en colere ; mais eût-on toutes les plus belles qualitez, le merite de toutes est obscurci dans un sujet esclave d'une passion si brutale. Ces absences de raison rendent une ame bien mépriſable. Quelle reputation peut subsister, quand on se dément avec tant d'éclat? Quelle vertu peut croître dans un fond, sujet à tant d'orages? L'estime accompagne-t-elle jamais les intervalles de fureur ? L'indignation, ou du moins la pitié, est la seule grace qu'on fait à ces malades. *Le même.*

Une personne qui se met souvent en colere perd toute son autorité & se rend mépriſable.

Quelle autorité peut conserver dans sa famille, ou dans son domestique, une personne qui ne sçait pas maîtriser sa mauvaise humeur, ni regler ses premiers mouvemens? Ces airs toûjours chagrins, ces tons éternellement menaçans, ces torrens d'injures adouciſſent-ils fort les esprits ? gagnent-ils les cœurs? devient-on fort respectable à force de paroître colére, & toûjours prêt à prendre feu à la moindre étincelle? en est-on plus aimé? Pour être heureux, il faut faire en sorte que ceux avec qui on vit, le soient avec nous. *Le même.*

Les triſtes effets de la colere.

Il est étrange que les triſtes effets de cette effrenée passion, ne servent qu'à la décrier sans l'affoiblir. Querelles sanglantes, procés mal-à-propos intentez, inimitiez immortelles, pertes de biens, accidens, coups funestes, malheurs que la mort même ne termine pas: ce sont les fruits amers de la colere. On gemit, on se repent, on se lamente ; mais que sert de retenir la main, quand la pierre est jettée ? Le feu éteint ne laiſſe que des cendres. On avouë qu'on est emporté, on déteste sa violence ; mais que sert cet aveu? Le calme ne dure pas long-temps, l'intemperie de l'humeur cauſe bientôt de nouveaux accés, & les nuages de nouvelles tempêtes. *Le même.*

D'où vient la colere, & quelle en est la cauſe la plus ordinaire.

La colere vient de l'extrême senſibilité que nous avons pour tout ce qui nous bleſſe. C'est l'orgueil qui l'excite & qui l'embraſe. On a beau accuſer le naturel, la bile, le temperament : jamais homme humble ne fut colére ; les tempêtes ne sont jamais sans vents violens : la douceur qui en est le contrepoison est inſeparable de l'humilité chrétienne. La colere est incompatible avec l'innocence, un cœur qui s'aigrit si aiſément est bien gâté. La colere ne doit jamais agir de son chef, & toute seule, il faut qu'elle soit à la suite de la vertu & de la raiſon pour être bonne à quelque chose ; tout ce que fait la colere seule, est toûjours mal fait. Faut-il faire une faute pour en reprendre une autre ? Un enfant, un domestique s'oublie ; ne peut-on l'avertir de son devoir qu'en s'emportant ? La mauvaise humeur déplaît & irrite ; la colere effraye & étourdit ; mais elle ne corrige pas. N'y aura-t-il jamais que la passion qui puiſſe reprendre le vice ? Pourquoi ne pas relever les fautes avec douceur ? *Le même.*

La colere rend les hommes pires que les bêtes les plus farouches.

Saint Chryſoſtome adreſſant son discours à ceux qui se laiſſent emporter à la colere, leur dit à peu près ces paroles dans l'Homelie 4. sur saint Matthieu. Les bêtes, quoi que naturellement farouches, s'apprivoiſent par l'artifice des hommes ; mais vous, qui les rendez douces, de sauvages qu'elles étoient, comment pouvez-vous vous excuſer, puis que vous vous dépoüillez de la douceur qui vous étoit naturelle, pour vous revêtir de la cruauté des bêtes, après avoir forcé les bêtes à quitter leur cruauté naturelle pour imiter la douceur des hommes? Vous apprivoiſez le lion, & le rendez traitable, & vous devenez vous-mêmes plus furieux & plus intraitables, que les lions ! Quelle excuſe vous reſtera-t-il donc, de voir que vous forcez en quelque maniere un lion à devenir homme, pendant que vous ne vous mettez pas en peine de ce qu'étant homme, vous agiſſez en lion? Vous donnez à l'un ce que la nature lui refuſe, & vous ôtez à l'autre ce que la nature lui avoit donné. Vous élevez les bêtes farouches à la dignité de l'homme, & vous vous dégradez vous-mêmes, pour vous rabaiſſer à l'état de bête. Ce seroit sans doute une chose étonnante, & que tout le monde regarderoit comme un prodige, si l'on voyoit une bête tenir un homme lié, le traîner par tout où elle voudroit, & se rendre maîtreſſe abſoluë de celui à qui elle doit obéïr. Le monde est rempli de ces gens, qui sont dominez par la colere, qui comme une bête furieuſe, les entraîne liez après elle, & néanmoins personne ne s'en étonne, personne n'y prend garde ; & ce qui est plus déplorable, ce spectacle est si commun, qu'on ne s'en apperçoit pas même. *Tiré des Sermons corrigez du P. le Jeune. Tome 5.*

Peinture d'un homme qui est en colere.

Le déreglement de l'ame paſſe juſqu'au corps : car quand un homme est embraſé du feu de la colere, on voit que le corps lui tremble ; il écume de la bouche ; ce feu lui monte au viſage ; ses yeux étincellent ; il devient méconnoiſſable à ceux-mêmes qui le connoiſſent le mieux, & il est peu different d'un homme qui est poſſedé du demon. Il ne faudroit faire pour donner horreur de ce vice, que ce que faiſoient ces anciens peuples, pour donner horreur de l'yvrognerie à leurs enfans. Ils leur faiſoient conſiderer un eſclave, qu'ils faiſoient enyvrer exprés ; ils leur faiſoient remarquer les poſtures indécentes qu'il faiſoit en cet état ; les actions ridicules, les mouvemens irreguliers du corps, les paroles deshonnêtes qu'il proferoit, & les autres déreglemens qui sont une suite neceſſaire de l'yvrognerie. Il n'en falloit pas davantage pour leur donner horreur d'un vice si brutal, & si indigne d'un homme. De même pour donner averſion de la colere, il ne faut que conſiderer quelqu'un, qui est poſſedé de cette paſſion ; remarquer ses actions, ses mouvemens, ses paroles, ses yeux, sa bouche, son viſage, pour voir le déreglement de son ame, & concevoir enſuite l'horreur que ce vice merite. *Le même.*

Après que la colere est paſſée, il est bon de rentrer dans soi-même, & de reſléchir ſur le ſujet de notre colere.

Après que les mouvemens impetueux de la colere sont aſſoupis, il est bon de rentrer en soi-même, & de se dire interieurement : Hé bien ! je me suis emporté, & dans mon emportement, j'ai fait beaucoup de bruit ; j'ai dit & fait bien des choſes, que je voudrois bien maintenant n'être point arrivées. Quel ſujet avois-je de m'oublier de la sorte, quelle occaſion m'avoit-on donnée de m'échapper ainſi ? & vous verrez que pour l'ordinaire ce n'est qu'une bagatelle, pour laquelle, après que le nuage de la paſſion ſera diſſipé, & que la raiſon vous ſera revenuë, vous auriez honte de témoigner le moindre sentiment. Croyez-moi, diſoit ce sage Payen, la plûpart du temps, les choſes pour leſquelles nous nous échauffons si fort, sont fort legeres. Or dans la reflexion que vous faites sur le sujet de votre colere, je demande pourquoi ne vous fâchez-vous pas maintenant comme vous faiſiez alors ? C'est qu'alors la paſſion vous

troubloit, & vous faisoit voir la chose plus grande qu'elle n'étoit en effet ; au lieu que maintenant votre colere étant appaisée, & votre passion assoupie, vous voyez que la chose ne meritoit pas que vous vous emportassiez de la sorte. *Le même.*

On s'imagine souvent des sujets qui ne furent jamais, dont on s'irrite.

Il ne faut pas oublier, que cette passion, outre les autres défauts qui lui sont propres, a encore celui-ci, qu'elle est ingenieuse à trouver des sujets & des occasions de s'aigrir, ou plûtôt à se les imaginer : car tel s'est mis en l'esprit qu'on a eu dessein de le choquer par telle parole, qui a été dite par mégarde, & sans penser à lui ; & là-dessus il s'emporte ; ou bien s'il dissimule alors son ressentiment, il ne manquera pas de le faire éclater quand il en trouvera l'occasion. Tel souvent se persuade qu'on le méprise, & qu'on n'a pas pour lui tous les égards qu'on devroit avoir pour son merite ; il en paroît ému : tel croit qu'on perd le respect qu'on lui doit, & cet autre s'imagine qu'on le bute en toutes les rencontres, &c. *Pris d'un Auteur anonyme.*

Ce qu'il faut faire quand on nous attaque injustement.

Un méchant homme vous attaque injustement : Dieu qui est le protecteur de l'innocence se range de votre côté, & se declare pour vous ; mais si vous vous emportez contre cet homme, vous ne meritez plus que Dieu se declare pour vous. Mais prenez garde qu'il y a ici deux coleres ; la vôtre qui s'émeut, & dont les premiers mouvemens ne sont pas libres ; & celle de Dieu, contre celui qui vous a fait tort. La vôtre qui a peine à se tenir en cette occasion, s'enflamme, & voudroit bien repousser l'injure par l'injure. Attendez, voici Dieu, qui, armé de sa justice pour combattre en votre faveur, crie hautement : *Date locum iræ* : Arrêtez-vous colere humaine, & faites place à la mienne pour démêler cette querelle. Dieu s'est reservé cet honneur de vous venger ; n'usurpez rien sur ses droits, dont il est infiniment jaloux, & ne lui ôtez pas l'honneur de vous défendre sans second. *Date locum iræ.* Faites place à la colere divine, qui veut être votre défenseur & vuider lui-même cette querelle. *Monsieur Maimbourg, Sermon pour le 4. Mardi de Carême.*

Comparaison de la colere avec un torrent.

Quand il fait quelque grand orage, un torrent paroît tout-à-coup, qui roule avec beaucoup d'impetuosité ses eaux enflées par les pluyes, par les ruisseaux, & par les ravines : Si vous entreprenez de l'arrêter, en opposant quelque obstacle à son cours, il fait un effroyable bruit, il s'éleve, il écume, il pousse des flots, qui se précipitant & se roulant les uns sur les autres, se répandent par toute la campagne voisine, où ils font un épouvantable ravage ; ôtez les digues, laissez-le passer, dans peu d'heures l'orage ayant cessé, il aura déchargé sans dommage toutes ses eaux & toute la fureur dans la mer, où il se va perdre. Un homme est en colere, & durant l'orage de cette passion qui fait une horrible tempête dans son ame, & trouble toute sa raison, il se décharge furieusement en injures & en outrages ; vous lui resistez fortement, vous vous opposez à sa violence par la vôtre ; vous lui répondez d'un ton encore plus fier, & d'un air plus imperieux que le sien ; qu'arrive-t-il ? il en devient plus furieux ; il s'emporte, il se perd, il ne sçait plus ce qu'il dit, ni ce qu'il fait. Ne dites rien, retirez-vous, cedez-lui pour un peu de temps, donnez passage à ce torrent : en peu de momens, sa colere étant passée, & l'orage appaisé, il sera honteux de tant de foiblesses, & n'aura plus que le regret de s'être emporté contre vous, & la volonté de vous satisfaire. *Le même.*

Notre interêt nous engage à ceder à la colere des autres.

Notre interêt particulier nous oblige à ceder à la violence d'autrui, quand il est en colere ; parce que nous voulant défendre par les mêmes armes, nous perdons la paix, & nous nous rendons aussi criminels que celui dont nous nous plaignons. Nous sommes même plus odieux à Dieu, en ce que d'un mal nous en faisons deux, & que celui que nous ajoûtons au premier, n'est pas moindre que celui-ci. C'est la pensée de Tertullien : *Hoc quidem loco, malitia displicet Deo, quòd malum duplicat.* Car enfin, poursuit ce Pere, quelle difference pouvons-nous mettre entre celui qui attaque, & celui qui se défend de la même maniere, sinon que l'un est le premier à faire le mal, & l'autre le suit. *Quid refert inter provocantem & provocatum, nisi quòd ille prior in maleficio deprehenditur, iste posterior.* Or on n'a point égard à l'ordre dans le desordre, & ceux que la ressemblance de mœurs a mis en même rang, ne sont point distinguez par la difference de celui qu'ils gardent en commettant le crime. *Le même.*

Les effets de cette furieuse passion.

Les personnes sujettes à cette furieuse passion, sont comparées dans l'Ecriture, aux bêtes ; parce qu'elles imitent leur malignité, & que ceux qui sont dans la disposition de faire toutes sortes de maux, peuvent à bon droit être mis au nombre des bêtes feroces & envenimées, qui portent une haine naturelle aux hommes : la legereté de la langue, les paroles inconsiderées, la violence des mains, les calomnies, les reproches, les injures, les coups, & tous les autres desordres qu'il est impossible de raconter, sont les effets & les fruits de la colere. C'est cette passion qui éguise les épées, qui fait que les hommes s'entretuent, que les freres ne s'entreconnoissent plus les uns les autres, que les peres & les enfans étouffent tous les sentimens que la nature leur inspire. Un homme irrité ne se connoît plus lui-même ; il ne respecte ni la vieillesse, ni la vertu, ni le sang ; il oublie les bienfaits, & n'est point touché de ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes.

La colere est une frenesie d'un moment ; ceux qui en sont transportez, se negligent eux-mêmes pour se venger, & s'exposent à toutes sortes de perils. Le souvenir des injures qu'on leur a faites, est comme un aiguillon qui les pique ; leur esprit agité n'a point de repos, jusqu'à ce qu'ils ayent causé quelque grand chagrin, ou fait quelque tort considerable à ceux qui les ont offensez, quand ils devroient s'en faire à eux-mêmes, comme il arrive assez souvent. *Pris d'un Sermon de saint Basile sur la Colere, traduit par l'Abbé de Bellegarde.*

Continuation du même sujet.

La colere se rend absolument maîtresse de l'esprit, comme la flamme s'empare d'une matiere seche, & l'embrase en un moment. Il est impossible de raconter toutes les extravagances que fait un homme en cet état ; il court sans ordre & sans dessein ; il attaque tous ceux qu'il rencontre ; ses pieds, ses mains, toutes les parties de son corps deviennent les instrumens de sa fureur. Si deux hommes que la colere agite se rencontrent, ils se font tous les maux que sont capables de se faire des gens poussez par le demon ; ils se déchirent, ils se blessent, ils se tuent : l'un commence le combat, l'autre veut se venger ; l'un presse, l'autre resiste ; ils se portent de rudes coups ; la

fureur qui les emporte, empêche qu'ils n'en ressentent la douleur; & l'ardeur qu'ils ont de se venger ne leur permet pas de faire des reflexions sur leurs blessures. Chrétiens ne guerissez pas un mal par un mal encore plus grand; ne disputez point ensemble à qui se fera de plus grands outrages. Dans les querelles, celui qui croit triompher succombe, & il est le plus chargé de pechez. *Le même.*

La colere est opposée à la raison.

Il n'est point de vice plus opposé à la raison que la colere; on cesse d'être raisonnable, quand on devient emporté; & ne cesse-t-on pas d'être homme quand on cesse d'être raisonnable? Les autres passions troublent la raison, mais celle-ci l'éteint. Aussi la colere reduit-elle un homme au rang des bêtes, & même des plus furieuses: c'est pour cela que le S. Esprit compare un homme en colere à un lion, qui ne fait sentir sa force, que par le mal qu'il fait aux autres. Comme la raison est le frein qui arrête les emportemens de notre passion, dès qu'on n'a plus ce frein, on est capable de se laisser aller à tous les desordres. Un homme en colere est comme un vaisseau sans pilote & sans gouvernail, qui se laisse aller au gré des vents & de la tempête, pour aller ensuite briser sur un rocher. *Le P. Nepveu, liv. de l'Esprit du Christianisme. Traité. 5. ch. 4.*

Un homme en colere est souvent furieux.

Un homme emporté dans son domestique a plus l'air d'une bête feroce que d'un homme; c'est, dit le Sage, un lion déchaîné, qui porte par tout la frayeur & le desordre; tout le monde le craint, tout le monde le fuit. C'est une mer en furie; il n'y a point de digue qui la puisse arrêter, il n'a point d'autres bornes que celles de son pouvoir & de sa passion; autant de mouvemens, de paroles & d'actions, sont autant de pechez. *Le même, dans ses Reflexions, Tome 1.*

La douceur fait qu'on se possede, au lieu que dans la colere on n'est pas maître de soi.

Comme rien ne nous fait mieux connoître la beauté, l'utilité, & la necessité de la lumiere, que l'horreur des tenebres; aussi rien ne nous fait mieux sentir la beauté, les avantages, & la necessité de la douceur, que la laideur du vice contraire, & les desordres où il engage l'homme, c'est-à-dire, la colere. La douceur fait qu'un homme se possede lui-même, & le rend maître de son propre cœur. Comme la colere, ni aucune passion violente ne le domine, il est maître de tous ses mouvemens, & il ne s'en éleve gueres sans son ordre; tout lui obéït chez lui, parce qu'il obéït toûjours à la raison, & que sa raison est toûjours parfaitement soûmise à Dieu. Au contraire un homme en colere, dit-on, est hors de lui-même: comment pourroit-il voir ce qui s'y passe, & regler ses mouvemens? esclave de ses passions, & sur-tout de sa colere, comment pourroit-il les dominer & les reprimer? Mais un homme doux est toûjours chez soi, il n'en sort point; toûjours attentif à soi, il voit tout ce qui se passe chez lui, rien ne lui échappe, toûjours maître de lui-même & de son cœur, il est maître de ses passions & de tous ses mouvemens, & il les calme avec facilité. *Le même.*

La colere est ordinairement injuste.

Nul, dit saint Augustin, ne croit sa colere injuste, & il n'est point pourtant de plus injuste passion. Elle est ordinairement injuste dans son principe: car souvent c'est une bagatelle, une parole dite sans reflexion, une imagination, un soupçon sans fondement, une action tres-innocente prise de travers, qui met une personne hors d'elle-même, & la porte quelquefois aux dernieres extrêmitez. Elle est injuste dans sa conduite: remedie-t-on à un mal par un plus grand mal, ou plutôt par le plus grand de tous les maux, qui est le peché? Corrige-t-on bien une faute legere, & souvent imaginaire, par une faute tres-réelle, & souvent tres-griéve? Le mal dont on se veut venger approche-t-il de celui qu'on se fait à soi-même en se voulant venger? en se laissant transporter à la colere, on perd la raison, la paix, la charité, & la grace. Celui contre qui vous vous mettez en colere, & que vous regardez comme votre ennemi, peut-il jamais vous faire autant de mal, que vous vous en faites à vous-même? Enfin la colere est tres-injuste dans ses suites; quels pechez & quels desordres ne cause-t-elle pas? L'homme colére, quand il est transporté de cette passion, ne dit pas une parole, il ne fait pas une démarche, il ne forme pas un mouvement qui ne soit un peché: & lors même qu'il paroît punir avec justice, il est injuste en la maniere emportée dont il le fait; mais encore plus par le peu de proportion qui se trouve ordinairement entre la faute prétenduë qu'il veut punir, & la peine qu'il lui impose. *Le même.*

Les remedes qu'il faut apporter à la colere.

La colere est dans quelques-uns l'effet d'un temperament ardent, d'un esprit vif, & d'une humeur boüillante. Le remede est alors de s'appliquer serieusement à vaincre son humeur, à dompter & à mortifier ses passions; se souvenant que la vertu ne consiste pas à n'avoir point de passions, mais à sçavoir les combattre & les vaincre; que se laisser dominer par son humeur, non seulement ce n'est pas agir en Chrétien, mais même en homme; que la raison & la grace doivent être les regles de la conduite d'un Chrétien, & non pas la passion; que c'est en cela que consiste ce renoncement à soi-même, & cette sainte violence, sans laquelle on ne peut emporter le Ciel; & enfin que toute devotion qui n'aboutit pas là, est une pure illusion; que les Saints n'ont point été Saints pour n'avoir point eu de passions, mais pour avoir sçû les vaincre; puisque les plus grands Saints ont été quelquefois ceux qui ont eu les passions les plus fortes, & que c'est par l'extrême violence qu'ils ont été obligez de se faire, qu'ils sont parvenus à une si éminente saintetè. *Le même.*

Autre remede à cette passion.

Un autre remede à cette passion si violente, & si emportée, est de se faire une loi, de n'agir & de ne parler jamais quand on se sent dans l'émotion, quelque raisonnable qu'elle paroisse, sur-tout quand elle est un peu forte. Il est plus aisé de se taire que de parler sans aigreur & sans emportement. Quand on se sent ému, une parole d'aigreur qui nous échappe augmente l'émotion du cœur, & l'enflamme au lieu de le soulager, ou de le calmer en le soulageant comme on se l'imagine; on passe alors de l'aigreur à la colere, & de la colere à l'emportement. Lors même qu'on se sent obligé de reprendre une faute, il faut autant qu'on peut, ou reprimer sa colere ou suspendre la correction; il faut calmer son cœur, pour être en état de regler le cœur des autres, & de remedier à leurs foiblesses. La passion ne guerit point la passion, mais elle l'aigrit; il faut être maître de soi-même pour être maître des autres. *Le même.*

La colere vient souvent de l'orgueil.

Un homme vain croit toûjours qu'on lui doit tout, & qu'on ne lui rend jamais assez; la moindre apparence de mépris, le met hors de lui, & on n'est gueres en colere, que parce qu'on est orgueilleux. C'est pour cela sans

doute que le Fils de Dieu joint l'humilité avec la douceur, parce qu'elle en est la cause. Un homme humble est toûjours doux & moderé : comme il croit que rien ne lui est dû, on lui en rend toûjours trop ; plein qu'il est de mépris pour lui-même, il est persuadé qu'on lui rend justice quand on le mépriſe ; & ainsi il ne croit pas avoir droit de s'emporter, ni même de se plaindre ; comme son humilité lui fait prendre ordinairement la derniere place, il ne trouve personne qui la lui dispute, ni qui lui donne sujet de se mettre en colere. *Le même.*

Elle vient aussi de l'attachement à quelque bien, dont on se voit privé.

La colere vient quelquefois de l'attache excessive que nous avons à de certains biens ; d'où il arrive que nous ne pouvons ensuite souffrir sans emportement qu'on nous en prive ; la seule apprehension que nous avons de les perdre, nous met dans l'émotion, & nous dispose à l'emportement, dès-là que nous nous voyons en quelque danger de les perdre. Si l'on veut donc éviter les desordres de la colere, il faut regler nos desirs, & moderer nos attachemens : Car on supporte sans impatience & sans emportement, la perte d'un bien qu'on possedoit sans grande attache. *Le même.*

Il faut se fâcher contre soi-même quand on s'est emporté.

Notre colere n'ira pas loin, si nous ne la laissons jamais impunie : Imposons-nous toûjours quelque peine proportionnée à notre faute, soit en demandant pardon aux personnes contre qui nous nous sommes emportez, si elles nous sont ou superieures ou égales ; soit en reparant les paroles dures & emportées, par des paroles douces & obligeantes, si elles nous sont inferieures ; soit enfin, en nous condamnant nous-mêmes à quelque aumône, ou à quelque autre peine. Il n'est gueres de colere qui pût tenir contre ces remedes, si on étoit fidele à s'en servir. *Le même.*

La douceur modere le zele, & l'empêche de s'emporter.

La douceur modere le zele, de peur qu'il n'aille jusqu'à l'emportement, & qu'il ne devienne indiscret ou amer par trop d'ardeur ; elle adoucit tellement les reprimandes, qu'elle fait sentir au coupable, pour peu de raison, & d'équité qu'il lui reste, qu'on en veut plus à sa faute qu'à sa personne, & qu'on veut le corriger & non pas l'aigrir & le fâcher. Que si on est obligé d'en venir quelquefois jusqu'à le punir, la douceur fait qu'on le punit toûjours avec peine, qu'on le ménage en le punissant, & que la peine est toûjours moindre que la faute ; de sorte que le coupable est obligé de reconnoître, s'il ne veut pas s'aveugler, que les peines qu'on lui impose, sont plûtôt les effets d'une charité pleine de tendresse & de compassion, que d'une passion aveugle ou emportée. *Le même.*

Comme la douceur regle & modere la colere.

La douceur ne détruit pas tout-à-fait la colere, puisqu'elle peut être juste, qu'elle est souvent un effet du zele, & un remede aux défauts qu'on veut corriger ; mais la douceur modere & regle la colere ; elle fait qu'on ne se met ni aisément, ni souvent en colere, & qu'on ne s'y met que pour de grandes raisons. La douceur souffre que la colere soûtienne quelquefois la raison ; mais non pas qu'elle la prévienne ou la trouble ; elle empêche les emportemens & les mauvais traitemens ; elle bannit les paroles aigres ou outrageuses ; si elle permet quelques reproches, elle ne souffre pas qu'ils soient offensans ; elle veut qu'ils soient un effet du zele & de la charité, & non pas de la passion. Gardez-vous ces mesures dans votre colere ? Si vous ne le faites pas, croyez-vous que ce soit un moyen propre à corriger une faute, que d'en faire peut-être une plus grande ? *Le même, dans ses Reflexions. Tome 3.*

Quelles sont les personnes les plus sujettes à la colere.

Ceux qui menent une vie commode, & qui joüissent des douceurs & des plaisirs de ce monde, sont sujets à s'emporter ; la moindre chose qui trouble leur repos les irrite, & leur devient insupportable. Bien loin de reprimer alors les mouvemens d'une colere naissante, ils s'y abandonnent sans reflexion, & leur esprit comme endormi dans le sein de l'oisiveté, & de la volupté, ne fait aucun effort pour resister aux premieres saillies : car quelle apparence qu'une ame delicate modere une colere qu'elle ressent, & qu'elle fasse ce que les esprits les plus courageux peuvent à peine faire ? Ils veulent se satisfaire en autant de manieres, qu'ils peuvent aimer de differens objets ; mais comme ces satisfactions qui sont en grand nombre, ne peuvent gueres se rencontrer en même temps ; dès que le moindre accident vient à déranger cet ordre de plaisirs, aussi-tôt leur colere éclate, & fait d'étranges ravages. Ici c'est un serviteur qu'on accuse de mal-propreté ou de bêtise ; là, c'est un artisan qu'on traite d'incommode, & d'importun : tantôt, c'est un voisin contre lequel on se déchaîne ; tantôt, c'est un parent ou un étranger à qui l'on dit mille duretez. Ces sortes d'esprits prompts s'échauffent à la moindre contradiction ; un petit mépris, une raillerie, un clin d'œil, tout les irrite, & les fait sortir hors d'eux-mêmes. *Tris du Dictionnaire Moral. 1. Discours sur la Colere.*

La colere opiniâtre est la plus dangereuse.

Quelque aveugle qu'on dépeigne la colere, elle n'est souvent que trop ingenieuse, & n'a que trop de lumieres, qui ne servent qu'à la rendre plus opiniâtre. Les premiers mouvemens étant involontaires, sont pardonnables : mais quand on vient à refléchir sur son peché, & qu'on y persevere ; quand on cherche, ou à surpasser, ou du moins à égaler l'injure qu'on a reçuë, c'est une malice consommée. Ces coleres muettes se cachent quelque temps, afin d'éclater quand on n'y pense plus, & de porter des coups d'autant plus surs qu'on a eu plus de temps de ménager l'occasion de se venger : & c'est une des raisons pour lesquelles le saint Esprit nous avertit de ne pas laisser coucher le soleil sur notre colere. Quand le soleil ne dissipe pas les nuages pendant le jour, ils se ramassent, & s'épaississent durant la nuit, pour former des orages, & des tonnerres, qui renversent tout ce qui s'oppose à leur passage. Quand au lieu de travailler à moderer ses emportemens, on se sert de sa raison, & de sa passion pour les grossir, quels desordres ne produisent-ils point, quelle division dans les familles, dans un voisinage, parmi les grands & les petits, les riches & les pauvres ? *Le même.*

Les effets de la colere.

Si vous y prenez garde, la colere fait dans le corps civil, ce que fait la fiévre dans le corps naturel. Cette fiévre met les humeurs en mouvement, & les enflamme, le sang s'échauffe, le pouls s'éleve, le cœur palpite, toute l'habitude du corps est déreglée : image trop naturelle de ce que fait la colere dans la societé civile. Elle enflamme les esprits, elle agite le cœur, elle met tout le corps politique en desordre, dérangeant ce qu'il y a de plus regulier, troublant ce qu'il y a de plus paisible, separant ce qu'il y a de plus uni, renversant ce qu'il y a de plus ferme. *Le même, dans le second Discours.*

Je

Notre naturel & notre humeur n'est pas une excuse recevable.

Je ne puis faire autrement, me dira cette personne emportée, & d'un naturel boüillant; j'avouë que vous n'êtes pas maître de vos premiers mouvemens, qu'un objet qui vous déplaît, qu'une parole de raillerie, & de mépris allume votre bile, & vous emporte presque sans que vous vous en apperceviez; mais avoüez aussi qu'avec le secours de la grace, vous pouvez par la violence que vous vous ferez, empêcher que cette colere précipitée ne vous porte à ces fâcheux excés où souvent vous vous sentez porté. Combien de fois avez-vous reconnu votre faute? Combien de fois avez-vous promis que vous n'y retomberiez plus? & avec cela, combien de fois avez-vous manqué de parole? C'est mon humeur, dites-vous, il faudroit donc me refondre. Mais c'est cette humeur même que vous devez vous efforcer de vaincre; c'est par là que vous devez commencer à travailler à votre salut. *Le même.*

Le bonheur que posséderont ceux qui surmonteront leur colere.

Beati mites, quoniam possidebunt terram, dit le Sauveur du monde. Vous serez bienheureux dès cette vie, parce que vous posséderez la terre de votre cœur; voilà la recompense qu'il vous promet dès cette vie. Bien loin de repousser injure par injure, & malediction par malediction, cedez à la colere de vos freres, retirez-vous, taisez-vous, attendez que l'orage soit passé; vous ferez ce que le Sauveur a fait, & de son côté il fera pour vous ce que tout autre que lui ne pourroit faire, enchaînant sous l'empire de sa grace le monstre le plus feroce, & le plus indompté; vous rendant maître de vous-même par l'assujettissement de la passion la plus fougueuse, & la plus rebelle; vous donnant cette satisfaction que dans votre fidelité aux devoirs que sa Religion vous impose, vous trouverez même de l'avantage, par un grand repos d'esprit, & par la paix dont vous joüirez. *Le même.*

Combien la colere est à craindre.

La colere est une passion turbulente, précipitée, ardente; disons mieux, c'est un vice remuant, impetueux, qui ne sçait ce que c'est que se renfermer dans les bornes de la raison, & de la justice; caractere qui fait sa difference d'avec les autres. L'envie se cache, le jugement temeraire se fait en secret, l'avarice n'ose se produire, la médisance prend ses précautions pour ne pas éclater; mais la colere, sans garder ces mesures, se produit avec insolence, & scandale. Quand l'Ecriture parle de cette colere, elle la compare tantôt au tonnerre, qui porte la terreur, & la consternation par tout, & tantôt à un incendiaire, qui met le feu dans une forêt, ou dans une maison. *Le même.*

Peinture, ou caractere de la colere.

La colere, qui rappelle le souvenir des injures qu'on a reçuës, est une passion qu'on a de se venger, une prompte émotion de bile, une violente, & précipitée inflammation de cœur, un mouvement plein d'amertume, une saillie subite qui trouble toutes les puissances de l'ame, & qui la rend toute difforme. Cette colere est une haine de la justice, la peste des vertus, un ver qui ronge l'esprit; c'est un éloignement de toute amitié, une douleur, qui, quoi que sensible & cuisante, ne laisse pas d'être accompagnée d'une fausse douceur qu'on trouve à satisfaire sa passion: c'est l'idée que saint Jean Climaque s'en forme. *Le même.*

Autre caractere de cette passion.

Ce même Pere compare la colere dans le cœur de l'homme à un abcés, qui corrompt la partie malade où il est, & n'y laisse qu'un amas d'ordures; elle se forme insensiblement dans le cœur par les soupçons, par les rapports, & les mauvais services; mais quand elle éclate, & qu'elle créve, c'est un égout par où le peché se décharge, & dont il est tres-difficile de détourner le cours. Ce n'est pas tant un emportement pardonnable, qu'une fureur criminelle; ce n'est pas tant une brusquerie qui passe, qu'un opiniâtre ressentiment; ce n'est pas tant un dépit qui a prévenu la raison, qu'une indignation dure & cruelle, qui se porte aux derniers excés. *Le même.*

Ce qui excite le plus ordinairement la colere.

Je ne trouve rien de plus beau que de se mettre au-dessus d'une certaine espece de colere où la plûpart des hommes sont sujets; car elle leur fait faire quelquefois de si bizarres choses, que la folie ne fait gueres pis. Un homme raisonnable ne la fait jamais éclater, que parce qu'il est sensible à la gloire, puis qu'elle n'est proprement qu'un effet de la sensibilité de son cœur, de la delicatesse de son esprit, & de la justesse de son discernement. Car la colere en un homme sans esprit est plûtôt brutalité que colere: En effet le moyen de souffrir une injustice, quand on a l'esprit équitable, sans en avoir le cœur émû; ou de souffrir une injure sans colere, si on aime la gloire avec ardeur? Il est pourtant à remarquer, que tous les orgueilleux sont fort coléres, & que le veritable magnanime ne l'est pas, parce qu'il n'est jamais surpris de nul évenement, & qu'il se tient toûjours préparé aux plus fâcheux qui lui peuvent arriver. *Pris des Conferences de Mademoiselle Scudery. Confer. sur la colere.*

La colere se change facilement en fureur.

On peut remarquer que presque toutes les passions inspirent des desirs agréables; & que la colere ne peut inspirer que des desirs de vengeance, qui ne sont jamais tranquilles. En effet une grande colere se convertit ordinairement en fureur, & la seule difference qu'il y a, c'est que la simple colere se passe plus promptement que la fureur qu'elle fait naître; & l'on peut même dire que la colere précede toûjours la cruauté, quoi qu'elle n'en soit pas toûjours suivie; c'est pourquoi on ne sçauroit apporter trop de soin à reprimer la colere de ceux qui peuvent tout ce qu'ils veulent: car quand elle regne dans le cœur de ceux qui regnent sur les autres, elle peut avoir de terribles suites. *La-même.*

D'où naît la colere, & qui sont ceux qui y sont les plus sujets.

Ce qui fait que la colere porte à la cruauté, c'est qu'elle aggrandit, & grossit tous les objets qui la peuvent faire naître: elle trouble l'esprit, elle aveugle le jugement, elle est de tous les âges, elle naît de toutes choses, sensibles, & insensibles. L'amour, l'amitié, la haine, les plaisirs même la font naître; & elle s'attache jusqu'aux bêtes, qui ne doivent jamais être un objet de colere. Les joüeurs y sont particulierement sujets, parce que plusieurs passions se joignent en une, & c'est ce qui fait jetter les cartes, & les dez dans le feu, & faire cent choses ridicules, & inutiles. Les malades, dont le mal affoiblit quelquefois la raison, se mettent en colere pour des bagatelles, dont ils ont honte, quand ils se portent bien. Elle est même, si l'on peut parler ainsi, une source inépuisable de querelles, & sa malignité est si grande, qu'elle ne peut presque jamais faire aucun bien, & peut causer mille maux. En un mot, elle peut servir à se faire craindre, & ne peut jamais servir à se faire aimer. Les gens défians, & soupçonneux y sont

plus sujets que les autres, car enfin il faut que la colere ait quelque raison fausse ou veritable qui la fasse naître: & le mal est, que quand la volonté la laisse croître, elle va toûjours plus loin que la raison ne veut. *La-même.*

La colere fait naître la haine.

Souvent la colere fait naître la haine, & c'est une des choses qui la rend plus dangereuse. Un pere qui reprend ses enfans, le doit faire sans s'emporter; les maîtres qui grondent toûjours avec emportement ceux qui les servent, sont les plus mal servis; un homme qui parle en colere à son ami, pour le corriger de quelque défaut, l'irrite, & ne le corrige pas. L'interêt même de la Religion ne doit point donner de colere; il faut défendre les autels avec zele, avec vigueur, & jamais avec emportement. De sorte qu'on peut dire hardiment, que de toutes les imperfections humaines, il n'y en a point de moins autorisée par la Religion, ni de moins excusable par la raison naturelle; puis qu'elle n'a nul fondement, ni dans l'interêt, ni dans le plaisir, & que nous en pouvons absolument être les maîtres quand nous voulons. *La-même.*

De la nature de la colere.

Il en est de la colere comme de la poudre; lorsqu'elle prend feu dans le grand air, elle s'évapore, elle se répand, & elle ne fait mal à personne: mais quand elle s'enflamme dans un lieu resserré, elle y cause des secousses, des agitations violentes, & elle renverse tout pour se faire des ouvertures; ainsi la colere que l'on compte pour rien dans le monde a des suites funestes. *L'Abbé de la Trappe, dans l'explication de la Regle de saint Benoit.*

La colere est la marque d'un petit esprit.

C'est le propre d'un grand cœur de n'avoir point d'aigreur ni d'emportement, & de n'user jamais de paroles injurieuses ni piquantes. Un petit esprit ne peut retenir sa colere, & n'est point maître de sa passion; il ressemble à ces petits animaux qu'on ne peut toucher qu'ils ne mordent; car tout ce qui est foible, croit qu'on le blesse quand on le touche, & ne peut même souffrir la main qui le flate, & qui le caresse. *Le P. Noüet, dans ses Meditations.*

Des menaces dans la colere.

Les menaces dans les personnes qui sont en colere marquent proprement un desir de vengeance pour l'avenir, & une impuissance de se venger pour le present; on declare par là qu'on desire de faire quelque jour ce qu'on n'est pas en état de faire presentement; & ainsi elles ne conviennent point à des Chrétiens, qui ne doivent avoir pour leurs ennemis, que des pensées de paix, que des pensées pour leur conversion, & pour leur veritable bien. *Pris des Essais de Morale.*

La colere groffit les injures.

Ignorez-vous que lorsqu'on est emporté de colere, les moindres choses paroissent insupportables, & ce qui est le moins injurieux se groffit à nos yeux & paroît comme un outrage sanglant? Ce que vous appellez un petit mot a souvent causé des meurtres, & ruïné des villes entieres. Comme lorsque nous aimons quelqu'un, les choses les plus insupportables nous semblent legeres; de même lorsque nous le haïssons, les choses legeres nous paroissent insupportables: quoi qu'une parole soit dite sans dessein, nous voulons croire qu'elle vient d'un cœur envenimé contre nous. Saint Paul dit, que le soleil ne se couche point sur votre colere; il craint que la nuit trouvant seule cette personne offensée n'envenime ses playes: durant le jour, cette passion se dissipe par les distractions, & le commerce du monde; mais durant la nuit, lorsqu'on est seul, & qu'on s'entretient de l'injure qu'on a reçuë, il s'excite dans l'ame des mouvemens plus violens, & la passion s'aigrit davantage. Saint Paul prévenant ce mal, veut qu'on se reconcilie avant que le soleil se couche, afin que le demon ne prenne point occasion du repos de la nuit, pour rallumer notre colere, & pour la rendre plus vive, & plus forte. *Pris d'une Homelie de saint Chrysostome, de la traduction de Mr. Marsilly.*

La colere fait beaucoup de mal en peu de temps.

Cette maladie est si violente, qu'en un moment elle perd celui qu'elle possede: de là vient que le moment de sa fureur est le moment de sa chûte. C'est ce qu'il y a de particulier, & d'épouvantable dans cette passion: elle ne peut pas durer long-temps, & cependant dans le peu qu'elle dure, elle cause des maux presque irreparables; si sa durée égaloit sa violence, personne ne lui pourroit resister. *Pris d'un Auteur inconnu.*

De la douceur opposée à la colere.

Il n'y a point d'esprit si farouche que la douceur ne gagne: point de si emporté qu'elle n'appaise; la plus violente colere, dit le Saint Esprit, ne peut tenir contre une parole douce, & obligeante; quelque force qu'ait le zele, la douceur en convertit plus que lui; combien a-t-elle emporté de cœurs qui avoient resisté au zele? le zele du Sauveur effraya les prophanateurs du Temple, mais il n'est point marqué qu'il les changea; il les punit, mais sans les convertir. Au contraire, les plus endurcis ne pûrent se défendre des charmes de sa douceur. Les Publicains, les Madelaines, & les plus grands pecheurs furent obligez de s'y rendre. Le moyen de ne pas aimer un homme, qui bien loin de rendre le mal pour le mal, ne dit pas même une parole aigre, qui ne défend pas même la verité avec trop de chaleur, qui ne soûtient pas ses droits avec opiniâtreté, qui aime mieux perdre son bien que sa douceur, & qui ne répond aux injures que par de bons offices? *Le P. Nepveu, dans ses Reflexions.*

Eloge de la douceur.

C'est une vertu qui renferme, ou qui suppose presque toutes les autres vertus; c'est une effusion de l'onction du saint Esprit dans une ame; c'est la marque la plus sensible de la plenitude de Jesus-Christ dans un cœur. Il n'y a qu'un Chrétien, & un parfait Chrétien, qui puisse avoir cette vertu: mais on n'est point veritablement Chrétien, quand on ne l'a point; parce qu'on n'a point l'esprit de Jesus-Christ. Vos impatiences si ordinaires, vos aigreurs, & peut-être vos emportemens, ne font-ils point voir que vous n'êtes point un veritable Chrétien, étant si peu semblable à celui qui s'est donné pour modele de cette vertu? *Discite à me quia mitis sum, & humilis corde. Le même.* *Matt. 11.*

Violence de la colere.

Ce n'est pas exagerer, dit saint Basile, que de comparer la colere à un torrent, qui ne distingue rien dans son cours rapide; qui ravage tout indifferemment; qui renverse, qui emporte maisons, cabanes, palais, jardins, arbres, hommes. Tout cede à ses vagues furieuses; les digues l'irritent, les obstacles l'enflent; ce qu'il ne peut entraîner le fait écumer, & mugir, comme s'il étoit indigné contre sa foiblesse, & contre la force qui la lui fait sentir. Je ne veux point examiner ce que la Religion nous rend respectable, pour representer l'emportement de la colere. Il suffit de se ressouvenir de ce que les bienséances, & le commerce de la vie nous obligent de considerer: l'âge, le merite, la vertu,

tu, le sang, les bienfaits : il faut être bien farouches pour oublier tout cela, & le sacrifier en quelque maniere à l'aveugle satisfaction d'une passion. La colere n'est pas plûtôt allumée dans un cœur, qu'elle y étouffe la consideration qu'il doit faire d'une vieillesse venerable, des liaisons les plus étroites & les plus sacrées, des faveurs les plus engageantes. Sa flamme se prend sans discernement à tout ce qu'elle rencontre dans son chemin. Une personne qui s'attire le respect par une prudence consommée ou qui s'est fait une grande reputation par son esprit, par son sçavoir, par son habileté ; un allié à qui l'on est uni par les nœuds les plus étroits ; un bienfaiteur liberal, qui n'a rien épargné pour nous attacher à lui : la colere ne fera pas attention au caractere de ces personnes ; violant ainsi toutes les loix les plus indispensables de la societé civile. L'extravagance de ses démarches est toute visible, on ne se donne pas pourtant la peine de l'envisager de près. *Livre intitulé, Remarques sur divers sujets de Religion & de Morale. Tome 3.*

Les suites & les desordres de la colere.

Vous sçavez (Messieurs) quelles sont les suites ordinaires de la colere ; car soit qu'on la regarde en Philosophe, soit qu'on la considere en Chrétien, elle est la cause des plus grands déreglemens. A ne consulter que la raison, y a-t-il une source plus feconde en injustices ? Dans les transports de cette passion, sçait-on se moderer, & se tenir dans les bornes de l'équité ? Quand bien même il nous seroit encore permis aujourd'hui comme autrefois, de redemander œil pour œil, seroit-ce dans la colere qu'il faudroit exiger ces droits ? C'est elle qui nous grossit les sujets de plaintes que nous avons à faire d'un ennemi ; c'est elle qui nous fait exiger au-delà de l'offense reçuë ; vous en êtes de bons juges dans la personne d'autrui. Combien avez-vous vû de personnes, qu'un outrage avoit irritez, demander d'injustes satisfactions, & ne se contenter jamais de celles qu'on leur offroit : vous avez été étonnez de leurs prétensions. Cependant c'étoient peut-être des gens d'un fort bon sens en tout le reste : mais la passion les rendoit injustes & déraisonnables. D'ailleurs en bons politiques, la colere n'est pas moins préjudiciable ; c'est elle qui nous rend la fable du monde, qui nous rend mépriſables à nos égaux, & l'objet de l'aversion publique. Quel fond peut-on faire sur un homme emporté, que tout cabre, & que rien n'arrête ? De quel usage est-il pour le monde ? Sans doute vous en convenez (Messieurs) & c'est pour cela même, dites-vous, que vous ne voulez point avoir affaire à lui. *Sermon manuscrit.*

Pourquoi l'Apôtre ne veut pas qu'on garde sa colere après le coucher du soleil.

Sol non occidat super iracundiam vestram. Ad Ephes. 4. Pour prévenir les suites funestes de la colere, & empêcher qu'elle ne se change en haine, il faut, dit l'Apôtre, que la fin du jour soit la fin de vos ressentimens : c'est une maxime que vous avez entendu dire cent fois ; mais en avez-vous bien penetré tout le sens ? Pourquoi, dit saint Chrysostome, l'Apôtre borne-t-il votre colere au coucher du Soleil ? Pourquoi veut-il que les ombres de la nuit ne nous trouvent pas la haine dans le cœur ? C'est, dit ce saint Docteur, que dans le calme de la nuit, les objets de nos passions reviennent en foule à un esprit desoccupé ; c'est qu'alors l'attention n'étant point partagée, les idées sont bien plus vives. Quel malheur seroit-ce donc de rappeller alors une pensée de vengeance que l'on a conçuë dans la colere ! de la regoûter, de la fomenter ! quelle affreuse figure ne prendroit pas alors un ennemi odieux ? Quelle noirceur les tenebres de la nuit ne répandroient-elles pas sur sa personne ? Semblable à un spectre nous ne l'envisagerions qu'avec horreur, & l'imagination prévenuë seduiroit bientôt le cœur. *Le même.*

La colere criminelle & habituelle ne peut prétendre au royaume du Ciel, où regne la paix & la douceur.

N'est-il pas juste que la colere, étant le peché le plus opposé à l'union, & à la paix, qui regne souverainement dans le Ciel, elle en soit éternellement bannie, & que les personnes coleres ayant dans ce monde troublé la douceur de la concorde, & le nœud sacré qui doit lier tous les Chrétiens ensemble, ils soient enfin separez de ce grand corps, dont la charité unit tous les membres, & condamnez à demeurer avec ceux qui vivent dans une fureur continuelle : d'où il faut conclure que les personnes sujettes à s'emporter, s'ils ne travaillent à dompter cette passion, sont bien éloignez de la voye de salut. *Sermon manuscrit.*

Les victoires, & les conquêtes de la douceur.

Qui a rendu, je vous prie, les Apôtres, les Princes du monde, & les Maîtres de l'Univers, si ce n'est la mansuetude & la douceur ? Allez, leur dit le Sauveur du monde, je vous envoye comme des brebis innocentes parmi des loups ravissans. Pour toutes armes il ne leur donne que la mansuetude d'un agneau : & pour établir saint Pierre son Vicaire en terre, ne le sonda-t-il pas sur cet article, en lui commettant le gouvernement de ses brebis, & en l'examinant tout à la fois sur la tendresse de sa charité ? En effet, saint Antonin assure que saint Pierre pleuroit sans cesse, non pas tant son peché, que du souvenir qu'il avoit de la douceur de son bon Maître. Vit-on jamais un cœur plus benin que celui de saint Paul, qui avoit été un persecuteur furieux, écumant de colere & de rage contre le troupeau de Jesus-Christ, mais après avoir éprouvé la douceur de la misericorde d'un Dieu mort pour son amour, devint ensuite un agneau ? Ce grand Apôtre n'a jamais mieux fait que quand il a agi par douceur, & par esprit de mansuetude, comme il conseille de faire lui-même. Sa douceur a été plus efficace que son pouvoir, & ses anathêmes lancez contre les pecheurs, n'ont jamais eu plus d'effet que quand il les a lancez contre soi-même, c'est-à-dire, que quand par un excés de bonté il a voulu être anathême pour les plus cruels ennemis qu'il eût au monde.

L'esprit calme d'un Prince, calme les cœurs des hommes ; quiconque veut être grand, & faire de grandes actions, il faut qu'il se resolve de forcer son cœur à prendre la loi de la clemence : s'il se laisse aller à la passion, s'il est emporté par ses fougues, & les boüillons de son sang, il ne fera jamais rien : l'Ange Gardien des vertus est la mansuetude ; car elle ne les laisse jamais démentir de leur devoir. *Tris d'un manuscrit.*

Quelques avis de S. Ambroise touchant la colere.

Il faut s'accoûtumer à faire toutes ses actions avec un esprit tranquille ; un long usage peut corriger le naturel le plus farouche : mais parce que plusieurs ont l'humeur si impetueuse & si violente, qu'il est assez difficile qu'ils se changent entierement, il faut qu'ils fassent des reflexions sur les sujets qui peuvent les mettre en colere, pour se guerir peu-à-peu par la raison. Quand la colere les surprend, & qu'elle prévient toutes leurs reflexions, il

faut du moins tâcher de l'adoucir ; si on ne peut pas en être absolument le maître. Il est quelquefois à propos de resister fortement à la passion ; il faut quelquefois aussi se relâcher, tandis que les premiers transports s'évaporent ; comme il est marqué dans l'Ecriture ; donnez le temps à la colere de passer, & de s'éteindre d'elle-même. Il ne faut pas de plus grands efforts pour s'empêcher de se mettre en colere, que pour se moderer quand on y est. L'un est l'effet du temperament, & l'autre de la raison. Ces petites saillies, qui ont plûtôt de l'agrément que de l'aigreur, sont innocentes dans les enfans ; ils s'échauffent & s'appaisent dans un moment, & se reconcilient avec plus de plaisir ; il ne faut point avoir honte de les imiter, après cet oracle du Sauveur du monde ; *si vous ne devenez semblables à de petits enfans, vous n'entrerez point dans le Royaume des Cieux.* Ne répondez point avec emportement à un homme qui est en colere ; s'il dit des extravagances, pourquoi voulez-vous faire la même faute que lui ? Quand deux pierres se choquent, il en sort des étincelles. *Pris du liv. 1. des Offices de saint Ambroise, ch. 21. de la traduction de l'Abbé de Bellegarde.*

De la nature de la colere.

La colere est un mouvement turbulent de l'ame, par lequel elle s'éleve contre la cause du mal, & de l'injure qu'elle ressent, avec un desir violent de s'en venger. L'on peut juger par la nature de cette passion, qu'elle ne peut produire que de tres-mauvais effets. Quelques-uns ont dit qu'elle sert pour s'opposer à l'injustice des méchans, pour conserver l'équité, & pour soûtenir la gloire de Dieu. Mais alors ce n'est pas colere, c'est fermeté, c'est courage, c'est zele. L'impetuosité de la colere ne peut compatir avec l'égalité, & la tranquillité de la justice ; & l'on cesse d'avoir raison dès-lors qu'on se sert de la colere pour la défendre. *Pris de l'Abbé de Bretteville, dans le traité de l'Eloquence de la Chaire & du Barreau, l. 4*

Eloge de la douceur, ses effets & ses avantages.

Le Fils de Dieu nous declare que ceux qui sont doux posséderont la terre, afin d'établir parmi nous cette charité qui est la plenitude & la consommation de la loi, de laquelle la douceur, qui est le lien de la societé des hommes, est comme un effet & une marque principale : *Gluten animarum, societas fidelium.* C'est elle qui fait qu'ils vivent ensemble, sans que jamais cette vertu toute divine soit alterée. Elle prévient & appaise les mouvemens qui s'éleveroient souvent dans les rencontres desagréables ; elle fait que l'on supporte les foiblesses & les imperfections de son prochain, & que ceux qui vivent dans la retraite, & dans des congregations saintes, y vivent dans la paix, & n'en troublent point l'ordre ; selon cette parole du saint Esprit, qui veut que l'on porte les fardeaux les uns des autres : *Alter alterius onera portate. L'Abbé de la Trappe, dans ses Reflexions Morales sur l'Evangile de saint Matthieu.*

COMMANDEMENS DE DIEU,

OBLIGATION DE LES OBSERVER, L'OBEISSANCE qui est dûë aux Loix de ce Souverain Legislateur.

AVERTISSEMENT.

NOus ne parlons ici de la Loi de Dieu que par rapport aux Commandemens qu'elle contient, & à l'Obligation de les observer. C'est pourquoi nous ne touchons point à l'obéissance en general, dont nous parlerons en son lieu, ni aux maximes de l'Evangile, quoi que la plûpart soient aussi des Commandemens. Ce sujet paroist vague d'abord, comme plusieurs autres ; mais il est assez determiné & restraint, dès-lors qu'on ne parle point de chaque Commandement en particulier, si ce n'est pour servir d'exemple, ou pour expliquer ce qui est commun à tous les autres. Ainsi l'on peut faire un discours instructif sur l'Observation des Commandemens de Dieu, ou sur l'Obéissance qu'on doit à la Loi, comme on en fait sur les Passions, sur la Penitence, & sur les autres sujets, qu'on peut considerer en general, quoi qu'ils ayent plusieurs membres dont chacun peut fournir la matiere d'un Sermon propre & particulier.

Il faut aussi remarquer, qu'encore que les Catechistes prennent ordinairement le Décalogue, ou les Commandemens de Dieu & de l'Eglise pour sujet de leurs instructions familieres, comme étant les premiers élemens du Christianisme, qu'on doit enseigner aux enfans, cela n'empesche pas qu'on ne puisse parler en Prédicateur, d'une matiere si importante, qu'on ne sçauroit trop rebattre, puisque sans l'Observation des Commandemens, les adultes ne peuvent estre sauvez, & que l'infraction de ces Loix sacrées est l'unique cause de leur damnation. Ajoûtez qu'il n'y a presque point de Sermon où ce sujet n'ait quelque part, s'il n'en fait pas le principal dessein ; parce que c'est sur cela que roule presque toute la Morale Chrétienne.

PARAGRAPHE PREMIER.

Divers Plans & Desseins de Discours sur ce sujet.

I. *HIc est Filius meus dilectus, ipsum audite.* Jamais Dieu ne s'est fait voir avec plus de majesté, que lorsqu'il a été question d'intimer & d'autoriser sa Loi sur le Mont de Sinaï : quelle terreur, & appareil ! Et aujourd'hui sur le Mont de Thabor, il se pare de sa gloire, son visage

visage est plus éclatant que le soleil; Moïse & Elie sont à ses côtez, dont l'un est son grand Legislateur, & l'autre fut armé de zele contre les infracteurs de sa Loi.

Deux sortes de personnes s'opposent à l'observation de la Loi de Dieu : les uns la violent impunément; ce sont les Libertins : & les autres la negligent ; ce sont les Chrétiens lâches, amateurs d'eux-mêmes, & peu fervens : les uns l'accusent d'injustice, de gêner leur liberté, & de leur en défendre l'usage; & les seconds l'accusent de trop de severité, de leur faire un devoir d'une vie rude, fâcheuse & incommode. Contre ces deux sortes de personnes, j'avance ces deux propositions qui feront le partage de ce discours : La premiere, que la Loi de Dieu est juste, & l'équité même : La seconde, qu'elle est facile & aisée à observer ; & ainsi que nous y sommes obligez, & par justice, & par notre propre interêt.

Pour la premiere, la Loi de Dieu est juste: en voici quelques raisons. 1°. Du côté de Dieu, il est juste qu'il fasse des Loix, afin qu'il fasse connoître son indépendance, & son souverain domaine. Un Roi ne fait jamais mieux voir sa souveraine grandeur qu'en faisant observer ses volontez, & en intimant ses Loix; car alors il montre qu'il a le pouvoir de se faire obéïr. Ainsi Dieu ne se fit jamais mieux connoître, & n'imprima jamais une plus haute idée de sa majesté à son peuple, que quand il lui donna l'ancienne Loi. N'est-il pas juste qu'étant Souverain, il soit obéï, & que les hommes le reconnoissent en cette qualité: *Psalm. 9.* *Constitue Legislatorem super eos, ut sciant gentes quoniam homines sunt.* 2°. Ses Loix mêmes sont justes, & il n'y a rien de plus équitable; & par ses Loix entendons ses dix Commandemens. Car autant que ce principe est vrai, qu'il y a un Dieu, un premier Etre, souverain, indépendant, maître absolu de l'Univers, autant ces consequences sont-elles justes : Donc il le faut honorer & le servir, respecter son nom, avoir des temps & des jours reglez pour lui rendre son culte. Et dans la seconde Table, ce principe est la premiere regle de l'équité, qu'il ne faut pas faire à autrui, ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fît à nous-mêmes : D'où il s'ensuit qu'il ne faut point ravir le bien d'autrui, lui ôter sa reputation, soüiller sa couche. Toutes ces Loix sont fondées sur l'équité naturelle ; les nations les plus barbares les connoissent; les Philosophes avec tous leurs raisonnemens n'ont rien inventé de plus parfait. Les consequences que nous devons en tirer sont ; 1°. Que nous sommes obligez de les observer; 2°. Qu'il punit éternellement ceux qui les violent, parce qu'ils offensent un Dieu qu'ils connoissent; 3°. Que nous ne pouvons autrement témoigner que nous sommes soûmis à Dieu, que par l'observation de ses Loix.

La seconde proposition, que la Loi de Dieu est facile. Cette proposition n'est point du nombre de ces paradoxes, dont l'esprit n'est jamais content, quelque raison qu'on lui en apporte; c'est une verité fondée sur la paro- *1. Joan. 5.* le de Dieu : *& mandata ejus gravia non sunt.* En voici les raisons. 1°. L'infraction en est plus fâcheuse que l'observation. Pensez aux craintes, & aux remords de conscience quand on les viole ; aux inquiétudes d'esprit quand il s'agit de commettre un crime ; combien un miserable plaisir cause de chagrins. 2°. Les Loix de Dieu ne sont pas plus difficiles que celles du monde. Considerez ce que font souffrir les loix de la bienséance, les loix de l'avarice : que de serviles complaisances ausquelles il faut s'assujettir pour complaire aux hommes! les impies mêmes le reconnoissent : *Ambulavimus vias difficiles, lassati sumus in via iniquitatis.* *Sapient. c. 5.* 3°. Dieu adoucit la peine par l'onction qu'il verse sur le joug qu'il nous oblige de porter : *Jugum meum suave est, & onus meum leve, &c.* *Matth. c. 11.* La consequence qu'il en faut tirer, est qu'il faut observer ces Loix sans adoucissement, parce que cela nous expose à les violer, & qu'on les viole effectivement en les interpretant, en les modifiant; comme on peut faire voir par l'induction de chaque Commandement. Il faut finir par les maledictions que Moïse donne à ceux qui violeront la Loi de Dieu. *C'est le plan d'un Sermon du P. Catron.*

I I. 1°. L'OBSERVATION des Commandemens de Dieu fait la gloire d'un Chrétien : parce que servir Dieu c'est regner, & que le plus essentiel service que nous sommes obligez de lui rendre, c'est d'observer ses Commandemens, & de lui obéïr.

2°. Cette observation exacte, & fidelle fait notre sainteté, puisque c'est en cela qu'elle consiste principalement, de ne l'offenser jamais, & de ne jamais nous détourner des sentiers de la justice.

3°. Elle fait son merite, sa couronne, & le sujet de sa recompense : c'est ainsi que parle S. Paul, *corona justitiæ.* Dieu pouvoit nous obliger à le servir gratuitement; mais il est si magnifique, qu'il recompense d'un poids de gloire immense nos moindres services.

I I I. 1°. IL faut s'appliquer à connoître la Loi que Dieu nous a intimée; sçavoir, ce qu'elle commande, & ce qu'elle défend : car le prétexte de l'ignorance ne peut excuser un Chrétien, à qui on l'enseigne dès son enfance, & qui a tant de moyens de s'en instruire.

2°. Il faut la pratiquer, l'observer inviolablement; en vain alleguerons-nous la difficulté, puisque nous en avons le pouvoir, & que Dieu ne nous commande rien au-dessus de nos forces, & qu'elle n'est pas si difficile que quelques-uns se l'imaginent, étant infiniment adoucie par la grace.

I V. TROIS choses s'opposent en nous à l'observation de la Loi, & des Preceptes que Dieu nous impose; mais malgré ces trois difficultez qui nous paroissent insurmontables, nous pouvons, & nous devons les observer.

1°. Notre raison aveuglée par la passion, qui demande pourquoi Dieu a ordonné ceci & cela; & qui trouve toûjours à redire à ses ordres.

2°. La corruption de notre cœur, ou la malice de notre volonté, qui se revolte contre cette Loi, parce qu'elle est contraire à nos inclinations, & au penchant de notre nature.

3°. Une delicatesse effroyable de notre amour propre, qui ne peut souffrir la moindre gêne ni la moindre contrainte : *Confregisti Jerem. c. 2.* *jugum, & dixisti non serviam.*

V. ON peut faire un discours sur l'excellence de la Loi, que Dieu a donnée aux hommes, & des Commandemens qu'il les a obligez d'observer, afin de les engager & les exciter par là à y être fideles.

1°. Cette excellence se prend de la dignité de leur Auteur ; puisque c'est Dieu qui a écrit cette Loi de son propre doigt, & qui a donné ces Commandemens aux hommes.

2°. On peut juger de la perfection de ces Commandemens, par leur substance, c'est-à-

dire, par les choſes qu'ils contiennent; puis qu'il n'y a ni vertu qui n'y ſoit commandée, ni vice qui n'y ſoit défendu.

3°. Par la dignité de leur fin: puiſqu'ils ont pour but, non un bien caduque & periſſable, mais un bonheur éternel.

VI. Voici trois manquemens conſiderables que les hommes commettent dans l'obſervation de la Loi de Dieu.

1°. La Loi de Dieu nous doit reformer, c'eſt-à-dire, rendre plus ſaints, & plus parfaits; & nous voulons la reformer nous-mêmes par nos adouciſſemens.

2°. La Loi de Dieu doit être obſervée entierement; & nous ne l'obſervons qu'à demi, & nous en retranchons toûjours quelque partie, à laquelle nous ne voulons point nous ſoûmettre, ſans faire reflexion, que manquer en quelque point, c'eſt ſe rendre coupable de l'infraction de toute la Loi.

3°. La Loi de Dieu doit demeurer telle que Dieu l'a intimée; & nous l'alterons, & la corrompons par nos fauſſes traditions, comme faiſoient les Scribes, & les Phariſiens.

VII. Ces trois propoſitions peuvent faire le partage d'un diſcours.

La premiere, Qu'on ne peut être ſauvé ſans l'exacte, & conſtante obſervation des Commandemens de Dieu.

La ſeconde, Qu'il eſt en notre pouvoir de les obſerver, & que Dieu nous donne les graces, & les forces neceſſaires pour cela.

La troiſiéme, Qu'il eſt même facile de les obſerver, & par conſequent que tout prétexte, & toute excuſe eſt inutile pour s'en diſpenſer.

VIII. 1°. Il y va de l'interêt de Dieu de donner des Loix aux hommes, & de les obliger à obſerver ſes Commandemens; puiſque ſans cela, ſon autorité ſouveraine, ſa juſtice, ſa providence, n'auroient pas lieu de paroître.

2°. Il y va du bien, & de l'interêt des hommes de garder ſes Loix, & ſes Commandemens; leur ſalut, & leur bonheur éternel y eſt attaché, ils évitent les châtimens de ſa juſtice, & ils attirent pour cette vie mille benedictions du Ciel.

IX. 1°. Les uns accuſent la Loi de Dieu d'injuſtice, de leur avoir fait des Commandemens qu'il leur eſt impoſſible de garder: 2°. Les autres de trop de ſeverité, de leur avoir fait des Commandemens ſi rudes, & ſi difficiles. C'eſt à ces deux accuſations qu'il faut répondre: 1°. en montrant l'équité de cette Loi: 2°. ſa douceur.

X. 1°. Dieu veut qu'on obéiſſe à ſa Loi, par une obéiſſance ſoûmiſe, ſans raiſonner ſur les Commandemens qu'il nous fait.

2°. Par une obéiſſance genereuſe: il ne veut point de lâches qui ſe rebutent des moindres difficultez qu'il rencontrent.

3°. Par une obéiſſance fidelle & generale, qui s'étende à tous les préceptes ſans exception, & ſans prétendre s'en diſpenſer pour quelque occaſion, & ſur quelque prétexte que ce ſoit.

XI. 1°. Ce ne peut être l'ignorance qui nous empêche d'obſerver la Loi de Dieu; parce que Dieu en nous donnant ſa Loi, nous a donné toutes les lumieres neceſſaires pour la connoître parfaitement.

2°. Ce ne peut être la foibleſſe qui nous empêche d'obſerver la Loi de Dieu; parce qu'en nous l'impoſant, il nous a donné toutes les forces, tous les ſecours, & toutes les graces abſolument neceſſaires pour pouvoir pleinement l'accomplir. *Pris du P. Girouſt, 2. Sermon de l'Avent.*

XII. Les avantages des Commandemens de la nouvelle Loi ſur ceux de l'ancienne: ils ſont compris en ces trois paroles de ſaint Auguſtin: *Mandata facta ſunt pauciora, faciliora, feliciora.*

1°. Le nombre en eſt plus petit, puiſque le Sauveur nous a déchargez de tant de préceptes de l'ancienne Loi.

2°. Ils ſont plus faciles, parce que la grace eſt plus abondante.

3°. Le fruit en eſt plus prompt, & la recompenſe plus ample. *Pris du même.*

XIII. 1°. Quoi que les Commandemens de Dieu nous ſoient évidens, ſouvent nous feignons les ignorer, de crainte d'être obligez de les obſerver.

2°. Quoi que nous en connoiſſions l'obligation, nous negligeons de les garder, faute de connoître le malheur que nous nous attirons en les violant.

XIV. 1°. La Loi de Dieu eſt un frein pour nous empêcher de faire le mal, par les rigoureux châtimens dont elle menace ceux qui la violeront.

2°. C'eſt un flambeau qui nous guide, & qui nous conduit pour faire le bien: *Præceptum Domini lucidum, illuminans oculos. Lucerna pedibus meis verbum tuum.* *Pſal. 18. Pſal. 118.*

XV. Il faut trois choſes pour rendre une Loi indiſpenſable, & lui donner autorité ſur l'eſprit des hommes.

1°. Il faut une autorité ſouveraine, & abſoluë; autrement on ne s'y ſoûmettra pas.

2°. Il faut que cette Loi ſoit intimée, connuë, & publiée; en ſorte que perſonne ne puiſſe prétendre cauſe d'ignorance.

3°. Il faut enfin que cette Loi ſoit juſte & équitable, & que le public, & le particulier ait interêt à l'obſerver: tout cela ſe rencontre dans la Loi de Dieu.

XVI. 1°. La liberté de la Loi de l'Evangile eſt oppoſée à l'eſclavage de la loi du monde.

2°. La douceur de la Loi de l'Evangile eſt oppoſée à la rigueur de la loi du monde.

3°. La ſainteté de la Loi de l'Evangile eſt oppoſée à l'impureté de la loi du monde.

XVII. Les Chrétiens commettent trois attentats contre la Loi de Dieu, & les mêmes que le Fils de Dieu reprenoit dans les Phariſiens.

Le premier, étoit la tradition contre la Loi: *Irritum feciſtis mandatum Dei propter traditiones veſtras.* Le monde a une infinité de loix qui ſemblent avoir preſcrit contre la Loi de Dieu.

Le ſecond eſt la fauſſe interpretation de la Loi; en effet chacun l'interprete à ſa mode, & l'on donne des ſens détournez aux préceptes les plus clairs.

Le troiſiéme eſt l'obſervation exterieure, & ſuperficielle de la Loi, ſans en avoir l'eſprit. *Pris du Pere de la Rue, Sermon pour le Mercredi de la troiſiéme Semaine de Carême.*

PARAGRAPHE SECOND.

Les Sources où l'on peut trouver dequoi remplir ces deſſeins, & les Auteurs qui en traitent.

Les Saints Peres. Saint Auguſtin, *Lib. de Natura, & Gratia, c. 69.* prouve que Dieu ne fait point de Commandemens impoſſibles, parce qu'il eſt juſte; mais que dans les choſes difficiles,

nous devons implorer son secours, & que tout est facile à la charité.

Il enseigne la même chose au Sermon 6. *de tempore*, & sur le Psеaume 67.

Le même, *l. 8. c. 6. de Genesi ad litteram*, rend raison pourquoi Dieu défendit à Adam de manger d'un fruit qui étoit dans le Paradis terrestre.

Il dit, & enseigne la même chose, *Conc. 2. in Psalm. 70.*

Le même, *lib. 14. de Civit. Dei*, parle de la desobéïssance d'Adam, & du Commandement que Dieu lui fit.

Le même, sur le Psеaume 118. *Conc. 5.* expliquant ces paroles, *Ne repellas me à mandatis tuis*, montre que sans le secours de la grace, nous ne pourrions de nos propres forces accomplir tous les Commandemens de Dieu; & il repete la même doctrine dans ce Psеaume même. *Conc. 17.*

Le même, dans l'exposition du Psеaume 43. montre que les Commandemens de Dieu sont doux, & faciles aux personnes spirituelles, & au contraire fort rudes aux personnes charnelles, & attachées au monde.

Le même, sur le Psеaume 118. expliquant ces paroles, *Non abscondas à me mandata tua*, montre qui sont ceux qui ne connoissent point ces Commandemens, quoi qu'ils soient clairs, & évidens à tout le monde.

Le même, dans l'exposition du Psеaume 57. parle amplement de la Loi naturelle que Dieu a écrite dans nos cœurs.

Saint Jerôme expliquant ces paroles, *Si non audieritis me ut ambuletis in lege mea, &c.* rapporte les menaces que Dieu fait à ceux qui ne gardent pas sa Loi.

Le même, dans ce qu'il a écrit à Etesiph, & dans les trois livres contre les Pelagiens, montre que les Commandemens de Dieu sont possibles; mais que la grace est necessaire pour les observer.

Le même, sur le 23. chap. de Saint Matthieu, explique ces paroles de la Loi de Moïse qui commandoit aux Juifs de porter les Commandemens de Dieu liez dans la main, & devant les yeux; & ce Saint dit que de les porter dans sa main, c'est les accomplir, & que les avoir devant les yeux, c'est les mediter sans cesse.

Le même, *Epist. 26. ad Pammachium*, montre que Dieu nous laisse la liberté d'observer les Conseils Evangeliques, & ce qui est d'une plus haute perfection.

Il montre la même chose dans une Epître à Démetriade.

Le même, *Epist. 14. ad Celantiam de ratione piè vivendi*, montre qu'il n'y a que ceux qui observent les Préceptes, lesquels sont la volonté de Dieu; & par consequent que ce sont ceux-là seuls qui entreront dans le ciel.

Le même, *lib. 2. contra Pelagianos*, montre que le Fils de Dieu appelle ses Commandemens legers, par comparaison à la superstition des Pharisiens, qui ajoûtoient tant de ceremonies à ceux que la Loi prescrivoit, que personne ne les pouvoit accomplir.

Le même, *Epist. 1. ad Demetriadem*, montre qu'il faut accomplir tous les Préceptes, & non pas seulement faire choix de quelques-uns, & les préferer aux autres.

Saint Cyprien, *Serm. de Baptismo Christi*, montre que la Loi de Dieu n'a rien d'impossible, de trop rude, ni de trop austere.

Saint Leon, *Serm. 5. de Epiph.* montre combien le joug du Sauveur du monde est doux.

Le même, *Serm. 11. de Quadrag.* montre que c'est par la regle des Commandemens de Dieu, que nous devons examiner notre vie, & que Dieu l'examinera un jour.

Tertullien, *lib. 2. ad uxorem, c. 1.* explique la difference qu'il y a entre les Préceptes & les Conseils.

Origene, sur l'Epître de Saint Paul aux Romains, dans l'exposition du chap. 8. expliquant ces paroles, *quis nos separabit à charitate Christi*, montre qu'il faut observer les Commandemens de Dieu préferablement à tout le reste.

Le même, *Homil. 16. in cap. 26. Levitici*, parle des benedictions que Dieu répand sur ceux qui gardent ses Commandemens.

Le même, *lib. 3. in cap. 3. Epistolæ Pauli ad Roman.* montre qu'il faut accomplir les Préceptes avant les Conseils, & préferablement aux inspirations particulieres.

Saint Basile, *tract. 2. de Bapt.* montre que si ceux qui sont negligens à observer les Commandemens de Dieu sont punis, que sera-ce de ceux qui les violent ou qui manquent à les observer?

Saint Chrysostome, *lib. 1. de Compunctione cordis*, montre que les Commandemens de Dieu sont faciles à observer.

Le même, *Homil. 10. in 2. ad Corinth.* montre que la peine & la difficulté qu'il y a de garder les Préceptes, vient uniquement de notre lâcheté.

Le même, *Homil. 34. in Matth.* prouve qu'il est facile de garder les Commandemens, par l'exemple de ceux qui les ont exactement observez.

Le même, *Homil. 19. ad Popul. Antioch.* se plaint de ce que le monde commande à ses esclaves des choses plus difficiles, que Dieu ne fait à ses serviteurs.

Le même, *Homil. in illud Pauli: Salutate Priscam & Aquilam*, montre la difference des Préceptes & des Conseils.

Le même, en plusieurs endroits, montre la facilité qu'il y a de garder les Préceptes. *Homil. 57. in Matth. Homil. 28. operis imperfecti; Homil. 1. & 9. in primam ad Corinth. Homil. 16. in Epist. ad Hebræos*, & au Sermon de la Charité.

Les Livres spirituels & autres.

Canisius, *in opere Catechistico*, fait un long traité, pour montrer que les Préceptes ne sont pas impossibles.

Le Catechisme du Concile de Trente, 3. part. §. 1. parle des Commandemens de Dieu en general.

Saint Bernard, *Tract. de Præcepto & dispensatione.*

Saint Bonaventure, *in opusculis.*

Saint Thomas, *opusculo 4.*

Cajetanus, *in opusculis.*

Joannes Vitalis, *in Speculo morali.*

Dandinus, *in Ethicis sacris.* part. 4. l. 42.

Hortus Pastorum, *Tract. 2. Lect. 1. & 2.*

Monsieur de Richelieu, dans l'instruction du Chrétien, Leçon 7. parle des Préceptes du Décalogue.

Raynerius de Pisis, *in Pantheologia.*

Grenade, en la Guide des pecheurs, l. 1. ch. 22. parle des avantages de ceux qui observent la Loi de Dieu.

Tous les Casuistes, les Catechistes, & plusieurs Theologiens, traitent ce sujet, chacun en leur maniere.

Les Prédicateurs.

Dans les Essais de Morale pour le Carême, Tome 2. Serm. pour le Mercredi de la 3. Se-

maine, il eſt parlé de la Tranſgreſſion des Commandemens, & de l'oppoſition de la Loi de Dieu à celle du monde.

Le Pere Girouſt, dans ſon Avent, a un Sermon ſur l'obſervation de la Loi. Sermons attribuez au Pere de la Ruë. Sermon pour le Mercredi de la troiſiéme Semaine de Carême.

Dans les Sermons qui courent ſous le nom du Pere Bourdaloue, il y en a deux ſur la Loi du Fils de Dieu.

L'Auteur des Sermons ſur tous les ſujets de la Morale Chrétienne, parle de l'obſervation des Commandemens.

Ceux qui ont fait des Recueils ſur ce ſujet.

Dans le Sermon de la Purification. Tome 1. des Myſteres de Notre-Dame.

Peraldus, Labatha, Buſée, v. *Obedientia.*

PARAGRAPHE TROISIE'ME.

Paſſages, exemples, & applications de l'Ecriture ſur ce ſujet.

Benedicentur in ſemine tuo omnes gentes terræ, eò quòd obedierit Abraham voci meæ, & cuſtodierit præcepta & mandata mea. Geneſ. 26.

Toutes les nations de la terre ſeront benies dans celui qui ſortira de vous, parce qu'Abraham a obéï à ma voix, qu'il a gardé mes Préceptes & mes Commandemens.

Uſque quò non vultis cuſtodire mandata mea, & legem meam? Exod. 16.

Juſqu'à quand refuſerez-vous de garder mes Commandemens & ma Loi?

Si in præceptis meis ambulaveritis, & mandata mea cuſtodieritis, & feceritis ea, dabo vobis pluvias temporibus ſuis, &c. Levit. 26.

Si vous marchez ſelon mes Préceptes, ſi vous gardez, & ſi vous pratiquez mes Commandemens, je vous donnerai les pluyes propres à chaque ſaiſon.

Cuſtodi mandata ejus atque præcepta, quæ ego præcipio tibi, ut bene ſit tibi, & filiis tuis poſt te. Deuter. 4.

Gardez ſes Préceptes & ſes Commandemens que je vous preſcris aujourd'hui, afin que vous ſoyez heureux, vous & vos enfans après vous.

Cuſtodite & facite quæ præcepit Dominus Deus vobis, non declinabitis neque ad dexteram neque ad ſiniſtram. Ibid. c. 5.

Obſervez & executez ce que le Seigneur vous a commandé; vous ne vous détournerez ni à droit, ni à gauche.

Erunt verba hæc quæ ego præcipio tibi hodie, in corde tuo; & narrabis ea filiis tuis, & meditaberis in eis, ſedens in domo tua, & ambulans in itinere, &c. Ibid. c. 6.

Ces paroles & ces ordonnances ſeront gravées dans votre cœur; vous les raconterez à vos enfans; vous les mediterez aſſis dans votre maiſon, & marchant dans le chemin; la nuit dans les intervalles du ſommeil, le matin à votre réveil.

Dominus elegit te hodie, ut ſis ei populus peculiaris, & cuſtodias omnia præcepta illius. Ibid. c. 26.

Le Seigneur vous a choiſi aujourd'hui, afin que vous ſoyez ſon peuple particulier, afin que vous obſerviez ſes Préceptes.

Si audire nolueris vocem Domini Dei tui, venient ſuper te maledictiones iſtæ, & apprehendent te; maledictus eris in civitate, maledictus in agro, &c. Ibid. c. 28.

Si vous ne voulez point écouter la voix du Seigneur votre Dieu, & que vous ne gardiez pas toutes ſes ordonnances, toutes ces malédictions viendront fondre ſur vous; vous ſerez maudit dans la ville & dans les champs, &c.

Mandatum hoc quod ego præcipio tibi hodie, non ſupra te eſt, neque procul poſitum, &c. Ibid. c. 30.

Ce Commandement que je vous preſcris aujourd'hui n'eſt point au-deſſus de vous, & il n'eſt point éloigné de vous, &c.

Signatum eſt ſuper nos lumen vultûs tui, Domine. Pſalm. 118.

La lumiere de votre viſage eſt gravée ſur nous, Seigneur.

Tu mandaſti mandata tua cuſtodiri nimis. Pſalm. 11.

Vous avez ordonné que vos Commandemens ſoient gardez exactement.

Beatus homo qui timet Dominum, in mandatis ejus volet nimis. Pſalm. 111.

Heureux eſt l'homme qui craint le Seigneur, & qui a une volonté ardente d'accomplir ſes Commandemens.

In corde meo abſcondi eloquia tua, ut non peccem tibi. Pſalm. 118.

J'ai caché vos paroles au fond de mon cœur, afin que je ne peche point devant vous.

Deus meus volui, & legem tuam in medio cordis mei. Pſalm. 39.

C'eſt, mon Dieu, ce que j'ai voulu, & je ne deſire que votre Loi au fond de mon cœur.

Qui fingis laborem in præcepto? Pſal. 93.

Pourquoi feignez-vous un Précepte penible à obſerver?

Inclinavi cor meum ad faciendas juſtificationes tuas in æternum propter retributionem. Pſalm. 118.

J'ai porté mon cœur à accomplir éternellement vos ordonnances pleines de juſtice, à cauſe de la recompenſe que vous y avez attachée.

Pax multa diligentibus legem tuam. Ibidem.

Ceux qui aiment votre Loi, joüiſſent d'une grande paix.

Ambulabam in latitudine, quia mandata tua exquiſivi. Ibidem.

Je marchois au large, parce que j'ai recherché vos Commandemens.

Præceptum Domini lucidum, illuminans oculos. Pſalm. 18.

Le Précepte du Seigneur eſt tout rempli de lumiere, & il éclaire les yeux.

In quo corrigit adoleſcentior viam ſuam? in cuſtodiendo ſermones tuos. Pſalm. 118.

Comment celui qui eſt jeune corrigera-t-il ſa voye? ce ſera en accompliſſant vos paroles.

Maledicti qui declinant à mandatis tuis. Ibidem.

Ceux-là ſont maudits, qui ſe détournent de vos Préceptes.

Beati immaculati in via, qui ambulant in lege Domini. Ibidem.

Heureux ceux qui ſe conſervent ſans tache, dans la voye; qui marchent dans la Loi du Seigneur.

Beatus vir... in lege Domini voluntas ejus, & in lege ejus meditabitur die ac nocte. Pſalm. 1.

Heureux l'homme dont la volonté eſt attachée à la Loi du Seigneur, & qui medite jour & nuit cette Loi.

Beati qui ſcrutantur teſtimonia ejus; in to-

Heureux ceux qui s'efforcent de connoître les

to corde exquirunt eum. Pſalm. 118.

Tunc non confundar cùm perſpexero in omnibus mandatis tuis. Ibidem.

Viam mandatorum tuorum cucurri cùm dilataſti cor meum. Ibidem.

Da mihi intellectum, & ſcrutabor legem tuam, & cuſtodiam illam in toto corde meo. Ibidem.

Meditabar in mandatis tuis quæ dilexi. Ibidem.

Memor fui nocte nominis tui, Domine, & cuſtodivi legem tuam. Ibidem.

Portio mea Domine, dixi cuſtodire legem tuam. Ibidem.

In toto corde meo ſcrutabor mandata tua. Ibidem.

Lex tua meditatio mea eſt. Ibidem.

Omnia mandata tua veritas. Ibidem.

Salvum me fac, quoniam juſtificationes tuas exquiſivi. Ibidem.

Quomodo dilexi legem tuam Domine, totâ die meditatio mea eſt. Ibidem.

Super omnes docentes me intellexi, quia teſtimonia tua meditatio mea eſt. Ibidem.

A judiciis tuis non declinavi, quia tu legem poſuiſti mihi. Ibidem.

Lucerna pedibus meis verbum tuum, & lumen ſemitis meis. Ibidem.

Da mihi intellectum, ut ſciam teſtimonia tua. Ibidem.

Exitus aquarum deduxerunt oculi mei, quia non cuſtodierunt legem tuam. Ibidem.

Longè à peccatoribus ſalus, quia juſtificationes tuas non exquiſierunt. Ibidem.

Vide quoniam mandata tua dilexi Domine. Ibidem.

Iniquitatem odio habui, legem autem tuam dilexi. Ibidem.

Servavi mandata tua, & teſtimonia tua, quia omnes viæ meæ in conſpectu tuo. Ibidem.

Omnia mandata tua æquitas. Ibidem.

Fili ſerva mandata & vives, & legem quaſi pupillam oculi ſcribe eam in tabulis cordis tui. Proverb. 7.

Deum time, & mandata ejus obſerva: hoc eſt enim omnis homo. Eccle. 12.

Quis permanſit in mandatis ejus, & derelictus eſt? Eccli. 2.

Qui timent Dominum, cuſtodiunt mandata illius. Ibidem.

Deus ab initio conſtituit hominem, & reliquit eum in manu conſilii ſui; adjecit mandata & præcepta ſua. Ibidem, c. 15.

Si volueris mandata ſervare, conſervabunt te. Ibidem.

Qui credit Deo, attendit mandatis. Idem, c. 32.

Utinam attendiſſes mandata mea! facta fuiſſet ſicut flumen pax tua. Iſaïæ 48.

Dabo legem meam in viſceribus eorum, & in corde eorum ſcribam eam. Jerem. 31.

Salutare ſacrificium eſt attendere mandatis, & diſcedere ab omni iniquitate. Eccli. 35.

Computruit jugum à facie olei. Iſaïæ 10.

Væ vobis qui reliquiſtis legem Domini altiſſimi. Eccli. 41.

témoignages de ſa Loi, & qui le cherchent de tout leur cœur.

Je ne ſerai point confondu, lorſque j'aurai toujours devant les yeux vos Préceptes.

J'ai couru dans la voye de vos Commandemens, lorſque vous avez élargi mon cœur.

Donnez-moi l'intelligence, & je m'appliquerai à connoître votre Loi, & la garderai de tout mon cœur.

Je meditois ſans ceſſe ſur vos Commandemens.

Je me ſuis ſouvenu, Seigneur, de votre Nom durant la nuit, & j'ai gardé votre Loi.

Vous êtes, Seigneur, mon partage; j'ai reſolu de garder votre Loi.

Pour moi, je chercherai de tout mon cœur vos Commandemens.

Votre Loi eſt le ſujet de toute ma meditation.

Tous vos Commandemens ſont remplis de verité.

Sauvez-moi; parce que j'ai recherché vos Ordonnances, qui ſont pleines de juſtice.

Comment eſt-ce, Seigneur, que j'ai aimé votre Loi? elle eſt le ſujet de ma meditation jour & nuit.

J'ai plus eu d'intelligence que tous ceux qui m'inſtruiſoient; parce que les témoignages de votre Loi étoient le ſujet de ma meditation.

Je ne me ſuis point écarté de vos jugemens; parce que vous m'avez preſcrit une Loi.

Votre parole eſt une lampe qui éclaire mes pieds, & une lumiere qui me fait voir les ſentiers où je dois marcher.

Donnez-moi l'intelligence, afin que je connoiſſe les témoignages de votre Loi.

Mes yeux ont répandu des ruiſſeaux de larmes; parce qu'ils n'ont pas gardé votre Loi.

Le ſalut eſt loin des pecheurs; parce qu'ils n'ont point recherché la juſtice de vos Ordonnances.

Voyez, Seigneur, comme j'ai aimé vos Commandemens.

J'ai haï l'iniquité, mais j'ai aimé votre Loi.

J'ai obſervé vos Commandemens, & les témoignages de votre Loi; parce que toutes mes voyes ſont expoſées à vos yeux.

Tous vos Commandemens ſont pleins d'équité.

Obſervez, mon fils, mes Commandemens, & vous vivrez: gardez ma Loi comme la prunelle de votre œil.

Craignez Dieu, & obſervez ſes Commandemens; car c'eſt là le tout de l'homme.

Qui eſt l'homme qui eſt demeuré ferme dans les Commandemens de Dieu, & qui en ait été abandonné?

Ceux qui craignent Dieu, garderont ſes Commandemens.

Dieu dès le commencement a créé l'homme, & l'a laiſſé dans la main de ſon conſeil; il lui a donné de plus ſes Commandemens & ſes Préceptes.

Si vous voulez obſerver les Commandemens, ils vous conſerveront.

Celui qui croit en Dieu, eſt attentif à ce qu'il ordonne.

O ſi vous vous fuſſiez appliqué à mes Préceptes! votre paix ſeroit abondante comme un fleuve.

J'imprimerai ma Loi dans leurs entrailles, & je l'écrirai dans leur cœur.

C'eſt un ſacrifice ſalutaire que d'être attentif à garder les Commandemens, & ſe retirer de toute iniquité.

Son joug qui vous accabloit s'eſt amolli, & a été comme réduit en poudre à cauſe de l'huile.

Malheur à vous, hommes impies, qui avez abandonné la Loi du Dieu très-haut.

Altiora te ne quæsieris ; sed quæ præcepit tibi Deus, illa cogita semper. Idem, c. 3.

Ne recherchez point ce qui est au-dessus de vous, & ne tâchez point de penetrer ce qui surpasse vos forces ; mais pensez toûjours à ce que Dieu vous a commandé.

Si audieris præcepta Domini, & custodieris ea, venient super te benedictiones. Deuter. 28.

Si vous écoutez la voix du Seigneur, en gardant ses Commandemens, toutes ses benedictions se répandront sur vous, & vous en serez comblé.

Hic liber mandatorum Dei, & lex quæ est in æternum : omnes qui timent eam, pervenient ad vitam ; qui autem dereliquerunt eam, in mortem. Baruch. c. 4.

C'est ici la Loi des Commandemens de Dieu, & la Loi qui subsiste éternellement. Tous ceux qui la gardent arriveront à la vie, & ceux qui l'abandonnent tomberont dans la mort.

Irritum fecistis mandatum Dei propter traditiones vestras. Matth. 15.

Vous avez rendu inutile le Commandement de Dieu par vos traditions.

Si vis ad vitam ingredi, serva mandata. Idem, c. 19.

Si vous voulez entrer en la vie, gardez les Commandemens.

Irritum facitis præceptum Dei, ut traditionem vestram servetis. Marc. 7.

Vous détruisez le Commandement de Dieu pour garder votre tradition.

Euntes docete omnes gentes... docentes eos servare omnia quæcumque mandavi vobis. Matth. 28.

Allez, & instruisez tous les peuples en leur apprenant toutes les choses que je vous ai recommandées.

Fac hoc, & vives. Luc. c. 10.

Faites cela, & vous vivrez.

Magister bone, quid boni faciam ut habeam vitam æternam? qui dixit ei :.. Si vis ad vitam ingredi, serva mandata. Matt. c. 19. v. 16. 17.

Bon Maître, qu'ai-je de bon à faire pour obtenir la vie éternelle? Jesus lui répondit :.. Si vous voulez parvenir à la vie, gardez les Commandemens.

Non veni solvere legem, sed adimplere. Matth. c. 5.

Ne pensez pas que je sois venu détruire la Loi ; je ne suis pas venu la détruire, mais l'accomplir.

Jugum meum suave est, & onus meum leve. Idem, c. 11.

Mon joug est doux, & mon fardeau est leger.

Non enim auditores legis justi sunt apud Deum ; sed factores legis justificabuntur. Ad Roman. 2.

Ce ne sont point ceux qui écoutent la Loi, qui sont justes ; ce sont ceux qui la gardent.

Præcipio tibi coram Deo, qui vivificat omnia, & Christo Jesu, ut serves mandatum sine macula, irreprehensibile. 1. ad Timoth. 6.

Je vous ordonne devant Dieu, qui fait vivre tout ce qui vit, & devant Jesus-Christ, de garder les Préceptes sans tache & sans reproche.

Qui servat mandata ejus, in illo manet, & ipse in eo. 1. Joan. 3.

Celui qui garde les Commandemens de Dieu, demeure en Dieu, & Dieu en lui.

Hæc est charitas Dei ut mandata ejus custodiamus ; & mandata ejus gravia non sunt. 1. Joann. 5.

L'amour que nous avons pour Dieu consiste à garder ses Commandemens ; & ses Commandemens ne sont point penibles.

In hoc scimus quoniam cognovimus eum, si mandata ejus observemus. Ibid. c. 2.

Ce qui nous fait connoître que nous le connoissons *veritablement*, est si nous gardons ses Commandemens.

Qui dicit se nosse eum, & mandata ejus non custodit, mendax est, & in hoc veritas non est. Ibidem.

Celui qui dit qu'il le connoît, & qui ne garde pas ses Commandemens, est un menteur, & la verité n'est point en lui.

Qui peccat in uno, factus est omnium reus. Jacob. 2.

Celui qui viole la Loi en un seul point, est coupable comme l'ayant toute violée.

Qui habet mandata mea, & servat ea, ille est qui diligit me. Joann. 14.

Celui qui a mes Commandemens & qui les garde, c'est celui-là qui m'aime.

Exemples de l'Ancien Testament.

L'exemple d'Adam.

ADam a été le premier qui a reçu de Dieu un Commandement, & le premier qui l'a violé. Sur quoi l'on pourroit faire bien des questions, que ce n'est pas ici le lieu de développer : Par exemple, pourquoi Dieu imposa une Loi à celui qu'il avoit établi pour commander à tous les animaux, & pour être comme le Roi de toutes les créatures ; comment ce premier homme doüé de tant de sagesse, & dont l'esprit étoit éclairé de si belles lumieres, se laissa persuader de violer le Commandement de son Créateur, qu'il reconnoissoit pour l'auteur de sa vie, & qui l'avoit menacé de la mort en cas de desobéïssance ; & comment enfin ce Commandement violé a été la cause de la perte de toute sa posterité, & de tous les maux, qui depuis ont inondé toute la terre. Laissons toutes ces questions pour répondre seulement à la premiere. Dieu donna une Loi à Adam, pour lui apprendre qu'il avoit un Souverain de qui il dépendoit, & à qui il devoit obéïr. Outre que Dieu voulant qu'il meritât le bonheur éternel pour lequel il l'avoit créé, il ne le pouvoit meriter par un moyen plus juste & plus conforme à son état, que par sa soûmission aux ordres de son Souverain. Mais la punition que Dieu tire de la rebellion de ce premier homme, qui étoit le chef-d'œuvre de ses mains, montre quels châtimens doivent attendre ceux qui auront l'audace & la temerité de violer les loix & les commandemens de ce Dieu vengeur.

L'exemple d'Abraham.

Comme Adam est le premier, qui par l'exemple de sa desobéïssance a porté les hommes à violer les Loix du Seigneur, Abraham est proposé aux hommes comme le premier & le plus illustre modele de l'obéïssance qui est dûë au souverain Maître de l'Univers. En effet, il n'y en a point après le Fils de Dieu, dont la fidelité ait été éprouvée par de plus rudes Commandemens. Il reçut ordre de quitter son païs, & le lieu de sa naissance, pour s'aller établir dans un autre, qui étoit pour lui un lieu d'exil, & il obéït sans replique. Il se soûmit à la Loi de la Circoncision, que Dieu lui ordonna de commencer par lui-même. Enfin ce qui a signalé l'obéïssance de ce saint Patriarche, & qui a attiré toutes les be-

nedictions du Ciel sur lui, & sur toute sa posterité, c'est de s'être tenu prêt d'obéir à Dieu dans la chose qui lui devoit être la plus rude, & la plus sensible; sçavoir, de faire un sacrifice de son propre fils, qui étoit l'esperance de la nombreuse posterité que Dieu même lui avoit promise par le moyen de ce même fils. Il n'écouta point là-dessus les sentimens de la nature, & ne s'arrêta point à la contradiction apparente qu'il voyoit entre le Commandement que Dieu lui faisoit, & la promesse que Dieu lui avoit faite. Les Loix que Dieu a depuis faites à tous les hommes n'ont rien de si rude à beaucoup près.

L'exemple de Moyse.

Ce grand homme, dont Dieu se servit pour délivrer son peuple de la captivité de l'Egypte, porte le nom de Legislateur, parce que ce fut lui, qui intima l'ancienne Loi à ce peuple indocile, qui ne se conduisoit que par la crainte; aussi cette Loi fut-elle donnée sur le mont Sinaï, dont la vûë effroyable des éclairs qui en sortoient, le bruit terrible des tonnerres, & le son effrayant des trompettes qui retentissoient de toutes parts, empêchoit le peuple d'approcher. Ce fut ainsi que Dieu publia les dix Commandemens qui sont contenus dans cette Loi, & qui seront jusqu'à la fin des siécles la regle de notre vie, en sorte qu'on ne les peut violer sans commettre un crime, & se rendre coupable de rebellion contre la Divine Majesté. On ne peut douter que Moïse, qui fut choisi de Dieu pour être le heraut de cette Loi, n'en ait aussi été le plus fidele observateur; car s'il obéit aux ordres particuliers que Dieu lui donna, comme d'aller trouver Pharaon, de conduire son peuple à travers les flots de la mer rouge, & à d'autres Commandemens semblables, où il eut besoin de la plus ferme & de la plus constante resolution: il faut croire que Dieu s'étant servi de lui pour faire garder sa Loi aux autres, il fut aussi le plus fidele à la garder lui-même le premier; puisqu'il punit ensuite si rigoureusement ceux qui la violerent, & qu'il n'y a menaces qu'il n'ait faites, & maledictions qu'il n'ait fulminées contre ceux qui la violeront.

Autres exemples de l'Ecriture.

Il seroit inutile de ramasser ici une multitude d'exemples, soit de ceux qui ont observé fidelement la Loi de Dieu, soit de ceux qui ont été severement punis pour l'avoir violée; puisque tous les justes de l'ancien Testament n'ont merité ce nom, & ne l'ont été effectivement, que pour avoir été exacts observateurs de la Loi, & que tous les crimes qui ont été commis depuis la naissance du monde, n'ont été que des infractions de la Loi naturelle, ou de la Loi écrite, comme les benedictions, & toutes les faveurs temporelles & spirituelles dont Dieu a comblé les anciens Patriarches & les Prophetes, ont été des recompenses de leur fidelité en ce point. Mais je ne puis ômettre trois personnes qui ont été plus religieux observateurs de la Loi de Dieu, & à qui l'Ecriture donne cet éloge plus particulierement.

L'exemple de Job.

Le 1. est le saint homme Job, lequel quoique dans la Loi de la nature, est appellé juste & craignant Dieu, & qui lui-même, dans la plainte qu'il fait à Dieu dans l'amertume de son cœur, le prend à témoin de son innocence. Ce qui fait qu'Origene dit de lui, qu'il a observé toute la Loi, avant même que la Loi fût portée: *ante legem, & extra legem adimplevit omnia.* *L. 1. in Job.*

L'exemple de David. *Act. 13.*

Le 2. est le saint Roi David, à qui le Texte sacré rend ce témoignage: *Inveni David virum secundùm cor meum, qui faciet omnes voluntates meas.* Ce grand Roi s'oublia pourtant une fois en commettant un adultere & un homicide; crimes si expressément défendus par la Loi: mais sa Penitence est aussi connuë que ses crimes, qu'il repara par une infinité d'actions de justice, jusques-là qu'il n'y a aucun de ses Pseaumes où il ne parle de sa fidelité à observer la Loi de Dieu; & le 118. est tout entier sur ce sujet.

L'exemple de Tobie.

Le 3. enfin est Tobie, à qui l'Ecriture rend pareillement ce glorieux témoignage, d'avoir observé avec une fidelité inviolable, la Loi de Dieu dès son enfance, & de s'être distingué par là entre tous ceux de sa nation: puis qu'étant du nombre des captifs, ni les menaces d'un puissant Roi, ni l'exemple de ses compatriotes, ni les reproches de sa femme ne pûrent jamais le détourner de son devoir, & de l'obéissance qu'il devoit à Dieu: ce qu'il recommanda ensuite à son fils, comme le plus precieux heritage qu'il lui pût laisser.

Exemples du Nouveau Testament.

L'exemple du Fils de Dieu.

LE Fils de Dieu, Sauveur du monde, est l'auteur de la nouvelle Loi qui n'a rien changé dans le Décalogue, & ce qu'elle y a ajoûté, a été pour faire observer chaque Commandement dans une plus haute perfection, en donnant plus d'étenduë au précepte de la charité, & retranchant jusques à la racine & à la source de ce qui pourroit causer une criminelle infraction de la Loi. Il est vrai qu'il a déchargé les Chrétiens de toutes les ceremonies legales, & des autres observances, qui étoient bonnes & saintes en ce temps-là; mais qui n'étant que des figures devoient cesser si-tôt que la verité auroit paru. Mais pour nous porter à nous soûmettre à ce qui étoit essentiel dans la Loi ancienne, pour la conduite de notre vie, ce Fils de Dieu s'y est voulu assujettir lui-même: *Matth. 5.* *non veni solvere legem, sed adimplere*: De sorte que son exemple ne doit pas moins avoir de force sur nos esprits que les Commandemens qu'il a autorisez, & renouvellez. C'est ce qu'il dit à saint Jean-Baptiste, en se presentant à lui pour recevoir son Baptême: *Decet nos implere omnem justitiam.* Il nous convient d'accomplir toute justice. Ces paroles ne peuvent signifier autre chose, sinon: comme je suis venu pour être le Legislateur des Loix saintes & parfaites qui sont celles de l'Evangile, j'en veux aussi être l'observateur; & en cela j'accomplirai toute la justice, laquelle ne consiste que dans l'observation de ces Loix, que personne n'observera, qu'il ne soit juste & parfait. *Matth. 3.*

L'exemple des Saints de la nouvelle Loi.

A l'exemple de Jesus-Christ, il faudroit joindre celui de tous les Saints de la nouvelle Loi; puisque la veritable sainteté consiste à observer les Loix & les Commandemens de Dieu, & que ceux-là ont été les plus Saints qui les ont observez le plus parfaitement. C'est ce que signifie le nom de juste, que l'Evangile leur donne, comme à saint Joseph, au saint Vieillard Simeon, & à quelques autres: & toutes les fois qu'il est parlé des Justes dans l'Ecriture, il faut entendre ceux qui ont été fideles à observer les Loix, & les Commandemens du Seigneur.

Pourquoi les hommes ont besoin de Loix pour se conduire.

Constitue Legislatorem super eos, ut sciant gentes quoniam homines sunt. Psalm. 9. C'est, ce me semble, un beau sens que l'on peut donner à ces paroles de David. Il considere cette liberté effrenée des Payens, qui les faisoit vivre sans Loi & sans dépendance. Dans cet état, il faut qu'ils se croyent ou des Dieux ou des bêtes. Dieu est trop grand pour être reglé par une Loi superieure, la bête est trop stupide pour être reglée par une obéissance raisonnable. Quiconque veut vivre sans Loi, s'éleve ou s'abaisse à l'un de ces degrez, & dans tous les deux il n'est point homme. Mais, grand Dieu! envoyez-leur un Legislateur qui les place dans leur veritable rang, & qui, leur faisant voir qu'ils ne sont pas bêtes, puis qu'ils ont de la raison pour être conduits; qu'ils ne sont pas aussi Dieux, parce qu'ils ont trop de foiblesse pour se conduire eux-mêmes, leur apprenne par consequent qu'ils sont hommes, libres à la verité, mais libres avec une Loi: *Constitue Legislatorem super eos. Pris de Monsieur Mascaron, dans une de ses Oraisons Funebres.*

En quel sens celui qui viole un point de la Loi est censé violer toute la Loi.

Quicumque totam legem servaverit, offendat autem in uno, factus est omnium reus. Jacob. 2. Quiconque ayant gardé toute la Loi, la viole en un seul point, est coupable comme s'il l'avoit toute violée. La sainteté chrétienne doit se former de la pratique, & de l'observation de toute la Loi. C'est ce que l'on doit conclure des paroles de cet Apôtre, qui ne se contente pas de dire qu'on est coupable de l'infraction de toute la Loi, pour en avoir violé un seul article; mais il le prouve: Car celui, dit-il, qui a dit: *Ne commettez point d'adultere*, dit aussi: *Ne tuez point.* Si vous tuez, quoi que vous ne commettiez point d'adultere, vous êtes violateurs de la Loi. Ces paroles prouvent qu'un Chrétien ne peut choisir une Loi particuliere; mais que toutes ensemble doivent former sa sainteté. Non qu'il faille entendre ces paroles en ce sens, que celui qui n'étant pas adultere est homicide, soit aussi coupable que celui qui est tout ensemble homicide & adultere; c'est-à-dire, que celui qui ne peche que contre une Loi, soit en effet transgresseur de chacune en particulier: ce n'est point là le sens de l'Apôtre, mais bien qu'en violant une seule Loi on est transgresseur de toute la Loi; ou à cause qu'en violant cette Loi toute seule, on est dans la disposition de violer toutes les autres; ou parce qu'en la transgressant toute seule, on peche contre la charité, d'où dépend toute la Loi & les Prophetes, & on est ainsi en quelque façon transgresseur de toute la Loi.

Fili serva mandata & vives, & Legem quasi pupillam oculi, &c. Prov. 7. Le Sage ne pouvoit nous exprimer plus vivement avec quel soin nous devons garder la Loi de Dieu, que de la comparer à la prunelle de l'œil, qui est la chose du monde que nous conservons avec le plus de soin; parce qu'elle peut être facilement blessée, & que toutes les blessures en sont dangereuses, pour être infiniment delicate: c'est pourquoi, la nature a eu soin de l'entourer afin de la défendre. On peut dire le même de la Loi de Dieu, qu'il est facile de violer, parce que pour cela, il ne faut qu'une pensée, qu'un regard, qu'un acte de la volonté, quoi qu'il ne passe point au dehors; & d'ailleurs, il vaudroit mieux s'arracher les yeux, comme parle le Sauveur, que de souffrir qu'ils nous scandalisent par la vûë de quelque objet, qui nous porte à violer la Loi de Dieu.

Comme la Loi de Dieu est une lumiere qui nous éclaire.

Præceptum Domini lucidum, illuminans oculos. Psalm. 18. La Loi de Dieu, & les préceptes qu'elle contient, ne peuvent être mieux comparez qu'à un flambeau, qui nous éclaire, & qui nous conduit parmi les tenebres de cette vie, parce que c'est par ce moyen que nous découvrons les piéges qu'on nous tend, & les embûches qu'on nous dresse. La voye par laquelle nous marchons durant cette nuit obscure, c'est-à-dire, dans l'ignorance de ce qui est bien ou mal & dans le danger de prendre l'un pour l'autre, nous découvrons à la faveur de ce flambeau, la route qu'il faut suivre, les écueils qu'il faut éviter. Nous jugeons ce qui est bien par la conformité avec cette Loi, & nous connoissons ce qui est mal, quand il y est contraire. De maniere que comme la Loi du peché, ainsi que parle l'Apôtre, nous aveugle, ou nous met un voile devant les yeux, pour nous empêcher de discerner le bien d'avec le mal: la Loi de Dieu tout au contraire, nous ouvre les yeux, & nous éclaire pour découvrir les précipices qui nous environnent, & par ce moyen nous empêche d'y tomber. C'est pourquoi le même Prophete Royal l'appelle encore une lumiere & un flambeau qui conduit nos pas. *Lucerna pedibus meis verbum tuum.*

PARAGRAPHE QUATRIE'ME.

Pensées & Passages des Saints Peres sur ce Sujet.

NOn erat unde se homo habere Dominum cogitaret, nisi & aliquid ei juberetur, & aliquid prohiberetur. August. in Genes.

Oportuit sic hominem prius fieri, ut bene velle posset & male; gratis, si bene, nec impune, si male. Idem, in Enchirid.

Conforta me Domine ut possim; da quod jubes, & jube quod vis. Idem, lib. Conf. 10. c. 19.

Deus non impossibilia jubet, sed jubendo monet & facere quod possis, & petere quod non possis. Idem, l. de natura & gratia, c. 43.

Sicut obedientia secundi hominis eò prædicabilior, quia factus est obediens usque ad

L'Homme n'auroit pas eu sujet de croire qu'il eût un Souverain au-dessus de lui, si on ne lui eût commandé & défendu quelque chose.

Il a fallu que l'homme fût créé avant qu'il fit & qu'il voulût faire bien ou mal, afin qu'il fit le bien sans en esperer de recompense, & qu'il ne fût pas impuni s'il faisoit le mal.

Seigneur, donnez-moi la force d'accomplir ce que vous commandez, & commandez alors tout ce qu'il vous plaira.

Dieu ne commande point des choses impossibles; mais en commandant, il vous avertit de faire de votre part ce qui est en votre pouvoir, & de lui demander ce qui n'y est pas.

Comme l'obéissance du second Adam a été d'autant plus louable, qu'il s'est fait obéissant jusqu'à

mortem;

mortem ; ita inobedientia primi hominis eò deteſtabilior ; quò factus eſt inobediens uſque ad mortem. Idem , lib. 14. de Civit. Dei.

la mort ; de même la deſobéïſſance du premier a été d'autant plus blâmable & plus criminelle, qu'il a été deſobéïſſant juſqu'à meriter d'être puni de mort.

Ubi magna eſt inobedientiæ pœna propoſita, & res a Creatore facilis imperata, quiſnam ſatis explicet quantum malum ſit non obedire in re facili, & tantæ poteſtatis imperio, & tanto terrenti ſupplicio ? Idem, ibidem.

Voyant qu'on a menacé la deſobéïſſance d'un ſi grand châtiment, & que ce que le Créateur commandoit, étoit ſi facile à executer ; qui peut dire, quel mal c'eſt que de deſobéïr en une choſe ſi aiſée, après un commandement fait avec une telle autorité, & ſous peine d'un ſi redoutable châtiment ?

Si quis unum mandatum cuſtodiat, & aliud prævaricatur, nihil ei prodeſt. Idem, l. de Parad.

Si quelqu'un obſerve un des Commandemens ; & eſt prévaricateur dans un autre, l'obſervation du premier ne lui ſervira de rien.

Non eſt amicus recti, quando ſi fieri poſſet, mallet id quod rectum eſt, non juberi. Idem, in Pſalm. 66.

Celui-là n'aime pas le bien, qui pouvant le faire, aimeroit mieux qu'il ne lui fût pas ordonné de le faire.

Mandata in nova lege, facta ſunt pauciora, faciliora, feliciora. Idem.

Dans la nouvelle Loi, les Préceptes qu'on nous a faits, ſont beaucoup moins en nombre, beaucoup plus faciles à executer, & plus avantageux pour nous.

Præcepta Dominica & multa ſunt & unum ; multa per diverſitatem operis, unum in radice dilectionis. Idem, Homil. 19. in Evang.

On peut dire que les Préceptes du Seigneur ſont pluſieurs en nombre ; & ne ſont qu'un ſeul ; pluſieurs, par rapport à la diverſité des choſes qui ſont commandées, & un ſeul dans la charité, qui eſt la racine d'où ils naiſſent tous.

Data eſt hominibus conſcripta lex, non quia in cordibus ſcripta non erat, ſed quia tu fugitivus eras cordis tui, ab illa comprehenderis, & ad teipſum revocaris. Idem in Pſalm. 57.

On a donné aux hommes une Loi écrite, non qu'elle ne fût déja gravée dans leurs cœurs ; mais parce qu'on ſe cache à ſon propre cœur, & qu'on fuit de connoître cette Loi : mais elle nous arrête, & nous rappelle à nous-mêmes, étant écrite.

Nulla eſt anima quamvis perverſa, quæ tamen ratiocinari poſſit, in cujus conſcientia non loquatur Deus. Quis enim in cordibus hominum ſcripſit legem naturalem niſi Deus ? Idem de Serm. Domini in monte, c. 15.

Il n'y a point d'homme ſi méchant & ſi abandonné, pourvû qu'il puiſſe raiſonner, à qui Dieu ne parle au fond de la conſcience ; car qui a écrit au fond du cœur humain la Loi naturelle, ſi ce n'eſt Dieu même ?

Manu formatoris noſtri, in ipſis cordibus noſtris veritas ſcripſit, quod tibi non vis fieri, alteri non feceris. *Hæc, & antequam lex daretur, nemo ignorare permiſſus eſt, ut eſſet unde judicarentur & quibus non eſſet data lex.* Idem in Pſalm. 57.

C'eſt la verité même qui a écrit dans nos cœurs par la main du Créateur cette Loi : *Ne faites point à autrui ce que vous ne ſouhaitez pas qu'on vous faſſe à vous-même.* Avant que cette Loi fût intimée, il n'étoit permis à perſonne de l'ignorer, afin qu'il y eût dequoi convaincre ceux-mêmes qui n'ont pas reçu de Loi.

Mandatis Dei rectis atque arduis, humana non contemperatur infirmitas, niſi præveniens ejus adjuvet charitas. Idem in Pſalm. 118. Serm. 5.

L'infirmité humaine n'eſt pas d'elle-même aſſez droite, pour obſerver les Commandemens de Dieu également juſtes & difficiles, ſans qu'elle ſoit aidée & prévenuë par la charité du Seigneur.

Si aliquid juſſerit Deus, quod ſecundùm homines videatur injuſtum, juſtum credatur & fiat ; cujus voluntas eſt ſola vera juſtitia. Idem l. de ſingul. Cleric.

Si Dieu commande quelque choſe qui ſemble injuſte au jugement des hommes, il faut croire qu'elle eſt juſte, & l'executer ; car ſa volonté ſeule eſt la veritable juſtice.

Æquo jure mandatur omnibus, nullus ab hoc imperio liber eſt. (Loquitur de præceptis divinis.) Hieron. Epiſt. ad Celantiam.

Les Commandemens ſont faits pour tout le monde, & perſonne n'en eſt exempt.

In quovis propoſito, in quovis gradu, æquale peccatum eſt, vel prohibita admittere, vel juſſa non facere. Idem in Epiſt.

Quelque choſe qu'on vous propoſe, & en quelque degré de perfection que ce ſoit, le peché eſt égal, ou de faire contre ce qui eſt ordonné, ou d'ômettre ce qui eſt commandé.

Non præcepiſſet hoc qui bonus & juſtus eſt, niſi etiam facultatem, quâ id faceremus, fuiſſet largitus. Baſil. in regul. brev.

Celui qui eſt eſſentiellement bon & juſte, ne nous auroit pas commandé telle choſe, s'il ne nous avoit donné la force & le moyen de l'executer.

Execramur blaſphemiam eorum, qui dicunt aliquid homini a Deo eſſe præceptum, ut mandata Dei non a ſingulis, ſed ab omnibus in commune poſſent ſervari. Hieron. in explanat. Symb. ad Damaſum.

Nous avons en exécration le blaſphême de ceux qui diſent, que Dieu à la verité a fait quelques Commandemens à l'homme : mais que ſes Commandemens ne peuvent être gardez de chacun en particulier ; que c'eſt ſeulement afin qu'ils puiſſent être gardez de tous en commun.

Ad naturam obſequii prior eſt voluntas imperantis, quam utilitas obſequentis. Tertull.

Il eſt de la nature de l'obéïſſance, que la volonté de celui qui commande aille devant l'eſperance du bien qu'en recevra celui qui obéït.

Si quis dixerit Dei præcepta homini etiam juſtificato, & ſub gratia conſtituto, eſſe ad obſervandum impoſſibilia, anathema ſit. Concil. Trid. Can. 18.

Si quelqu'un oſe dire qu'il eſt impoſſible à un homme juſtifié, & en état de grace, de garder les Commandemens de Dieu, qu'il ſoit anathême.

Jugum meum suave est, & onus meum leve, ait Dominus; & nos è contra gravia efficimus quæ ille levia constituit; & quæ ille suavia posuit, nos facimus amara peccando. Chrysost. de compunct. cordis.

Mon joug est doux, & mon fardeau est leger, dit le Seigneur; & nous au contraire, nous rendons rude & pesant, ce qu'il a rendu leger; & ce qu'il a fait doux & agréable, nous le rendons amer & insupportable en pechant.

Deus jussit, & audes interrogare si legem implere est possibile. Idem, Homil. 8. ad Popul. Antioch.

Dieu a parlé & commandé, & vous osez demander s'il est possible d'accomplir sa Loi? y a-t-il lieu d'en douter?

Justè enim nobis instat præcepto, qui præcurrit auxilio. S. Leo, Serm. 16. de pass. Domini.

Le Fils de Dieu est en droit de nous presser d'accomplir ses Préceptes, après qu'il nous en a donné le moyen par sa grace.

Lex Dei, lex semper, lex ad omnes, à cujus observatione nulla potest esse exemptio. Guill. Parisiensis.

La Loi de Dieu est une Loi éternelle, qui subsiste toûjours, qui oblige tout le monde, & de laquelle il n'y a, ni ne peut y avoir d'exemption.

Naturæ lege homo scire compellitur, seu pravum, sive rectum sit quod operatur. Greg. in cap. 27. Job.

L'homme doit sçavoir par la Loi naturelle, si ce qu'il fait est bien ou mal fait.

Tunc Decalogi mandata perficimus, cùm quatuor libros Evangelii custodimus. Idem, Homil. 16. in Evang.

Nous observons les Préceptes du Décalogue, lorsque nous observons les quatre livres de l'Evangile.

Gravia mandata non sunt electis, quia dum æternæ vitæ gloriam magno desiderio appetunt, præcepta Evangelica gratanter ferunt. Idem l. 5. in Reg.

Les Commandemens ne sont pas fâcheux aux Prédestinez; parce que lorsqu'ils aspirent à la gloire de la vie éternelle, ils se soûmettent volontiers aux Préceptes Evangeliques.

PARAGRAPHE CINQUIE'ME.

Ce qu'on peut tirer de la Theologie par rapport à ce sujet.

Ce que c'est que Loi & Commandement.

QUelque difference que l'on mette entre la Loi & le Commandement, il est constant que l'un & l'autre doit être fait par une autorité legitime, & avoir pour but & pour fin de conduire nos actions à une fin loüable, honnête & conforme à la raison: soit en nous excitant à faire une chose par voye d'empire & de commandement, soit en nous interdisant l'usage d'une autre, par le pouvoir d'établir & d'ordonner des peines & des recompenses.

Du Décalogue & de la Loi de Dieu.

Le mot de Décalogue signifie une Loi, qui comprend dix Commandemens, les plus excellens, les plus justes & les plus conformes à l'équité naturelle qui puissent être au monde; soit que nous considerions leur auteur, qui est Dieu même; soit l'excellence de leur fin, puisqu'ils ont pour but, non un bien caduque & perissable, mais un bonheur éternel; soit enfin que nous envisagions les choses qu'ils contiennent, puisqu'il n'y a ni vertu qui n'y soit commandée, ni vice qui n'y soit défendu: Saint Augustin dit que c'est l'abregé de toutes les Loix.

Quæst. 401. sup. Exod.

En effet, quoi que Dieu eût fait plusieurs Commandemens aux Israëlites, nous voyons néanmoins qu'il se contenta de donner à Moïse les deux Tables, qu'on appelle les Tables de la Loi, & qu'il ordonna de les mettre dans l'Arche, pour être dans tous les siécles à venir les témoins de sa volonté. Ainsi, si l'on examine les choses exactement, l'on verra que tous les autres Commandemens sont renfermez dans les dix Commandemens de ces deux Tables; de même ceux-ci sont compris dans ceux de l'amour de Dieu, & de l'amour du prochain, dans lesquels, comme Jesus-Christ l'enseigne, toute la Loi, & les Prophetes sont renfermez. Il faut seulement remarquer, que lorsque Dieu a donné à Moyse sa Loi, il ne lui a pas tant donné une lumiere nouvelle pour la conduite des hommes, que rétabli & rendu plus éclatante celle qu'il avoit imprimée dans leur ame, & qui étoit obscurcie par la corruption inveterée de leur cœur; de peur qu'entendant dire que la Loi de Moyse est abolie, on ne s'imagine qu'on n'est plus obligé d'observer les Commandemens de ces deux Tables. Car il est certain que ce qui oblige d'obéir à ces Commandemens, ce n'est pas parce qu'ils ont été donnez par Moyse; mais parce qu'ils sont comme imprimez naturellement dans le cœur de tous les hommes, & que le Fils de Dieu les a lui-même confirmez & expliquez dans l'Evangile.

Pourquoi Dieu a donné cette Loi aux hommes.

Dieu en la création du monde imprima au cœur des hommes une Loi naturelle, c'est-à-dire une lumiere & une connoissance, par laquelle son instinct naturel lui dicte ce qu'il doit faire; depuis considerant que le penchant qu'ils avoient au peché, & l'habitude qu'ils y avoient prise, avoit comme effacé de leur cœur cette Loi, & que la malice de plusieurs leur faisoit feindre de l'ignorer, afin de justifier sa conduite devant le monde, il resolut par sa bonté, de leur en mettre une devant les yeux, qui les obligeât par un nouveau titre, d'observer ce qui d'abord avoit été écrit en leur cœur. Or cette Loi, qu'il a ainsi donnée aux hommes par Moyse, est divisée en deux Tables par rapport à la diversité de son objet, qui est Dieu & le prochain; parce que son but est de sauver l'homme, en lui faisant rendre à Dieu & au prochain ce qu'il leur doit. En la premiere est contenu tout ce que nous devons à Dieu. En la seconde est contenuë la maniere avec laquelle nous devons nous gouverner avec notre prochain.

De la Loi éternelle, naturelle, divine, &c.

Quoi que cette Loi compriſe, & renfermée dans ces dix Commandemens, s'appelle communément, la Loi ancienne, la Loi écrite, ou la Loi de Moyse, on l'exprime encore par d'autres noms qui signifient la même chose, & qui nous en font seulement concevoir l'excellence. Car on l'appelle quelquefois Loi Naturelle, entant qu'elle est connuë de tout homme raisonnable, & qu'il n'y a point de peuple si barbare, qui par la seule lumiere de la raison, ne connoisse ce qui est bien ou mal fait; d'autres fois on lui donne le nom de Loi Eternelle, quoi qu'elle n'en soit

soit qu'un rayon, & une participation. C'est ainsi qu'en parle le Prophete Royal : *signatum est super nos lumen vultûs tui* : & quelques Philosophes Payens sont demeurez d'accord qu'il n'y avoit point de Loi juste, & raisonnable, qui ne tirât son origine de la Loi Eternelle, qui est dans Dieu même. Cette Loi de plus s'appelle Divine, Positive, & Ecrite; parce que Dieu, qui en est veritablement l'auteur, ne s'est pas contenté de l'intimer de paroles, mais l'a écrite de son doigt, comme parlent les saints Peres, & elle est passée jusqu'à nous après avoir été renouvellée, ratifiée, & confirmée par Jesus-Christ le nouveau Legislateur.

Psalm. 4.

Difference de la Loi nouvelle & de l'ancienne.

Saint Thomas 1. 2. *Quæst.* 98. *art.* 1. dit, qu'il est constant, & indubitable que l'ancienne Loi étoit bonne; & l'Apôtre dit qu'elle est sainte, & que ses préceptes sont saints, bons, & justes; outre qu'elle étoit tres-conforme à la droite raison, puisqu'elle reprimoit la concupiscence, & défendoit les pechez qui sont manifestement contraires à la droite raison : mais elle étoit imparfaite, en ce qu'elle n'étoit pas de soi suffisante, & capable de conduire les sujets qu'elle gouvernoit à leur derniere fin; parce qu'elle ne leur conferoit pas la grace, sans laquelle on ne peut pas obtenir la beatitude éternelle : & cette grace étoit reservée à la Loi de Jesus-Christ. De sorte que cette ancienne Loi défendoit le peché, mais elle n'avoit pas droit de l'effacer; ce privilege étant reservé au seul sang de Jesus-Christ ou à sa grace. Donc, comme la Loi ancienne, par la défense qu'elle faisoit du peché, operoit quelque chose pour l'acquisition de la felicité éternelle, c'est en cela qu'elle étoit bonne : mais parce qu'elle ne conferoit pas la grace, c'est en cela qu'elle étoit imparfaite, selon l'Apôtre. Voilà ce qu'en dit saint Thomas.

Des préceptes affirmatifs & negatifs.

Il est bon en cette matiere de ne pas oublier la difference qu'il y a entre les Préceptes Affirmatifs, qui ordonnent de faire une chose, & ceux qu'on appelle Negatifs, qui défendent de la faire; sçavoir, que ceux-ci obligent toûjours, en tout temps, en toutes les rencontres; par exemple, le précepte qui défend de prendre le bien d'autrui, ou de médire de son prochain, est pour toûjours : Au lieu que les Préceptes Affirmatifs, par exemple, de faire l'aumône, ou d'exercer quelque œuvre de charité, n'obligent qu'en certaines circonstances, & en certaines rencontres : mais il arrive assez souvent que le Negatif est renfermé dans l'Affirmatif; par exemple, le Commandement que nous avons d'aimer notre prochain, nous oblige en même temps de ne le haïr jamais.

La difference des Commandemens & des Conseils.

En parlant des Commandemens de Dieu, il est tout-à-fait necessaire de ne les pas confondre avec les Conseils, afin de ne pas outrer les veritez qu'on avance. La difference s'en peut aisément remarquer, par la seule signification des termes, puisqu'il n'y a personne qui ne conçoive assez que commander, & conseiller, sont deux choses tout-à-fait differentes : car celui qui commande, veut absolument que la chose se fasse; au lieu que celui qui la conseille seulement, laisse la liberté de la faire ou de l'ômettre : outre que ce que Dieu commande, & dont il fait un précepte absolu, est moins parfait, & plus facile à exécuter, que ce qu'il conseille simplement; que le Conseil est de tout un autre merite, & sera tout autrement recompensé. Mais voici trois choses qui nous feront connoître si une chose est de précepte, ou seulement de conseil. La premiere, lorsque l'Ecriture use du mot de commander; parce que cette expression d'autorité marque une précise necessité d'obéïr. La seconde, quand elle menace de l'enfer; parce que cette condamnation marque une infraction formelle de la Loi. La troisiéme, quand l'exécution est ordonnée à tous absolument, & indifferemment; parce que c'est une marque d'une obligation constante, & indispensable.

Tout le monde sçait qu'afin qu'une Loi oblige ceux qui y sont soûmis, à l'observer, elle doit être connuë; en sorte qu'on ne puisse point prétexter qu'on l'a ignorée : car il seroit injuste de punir une personne, pour n'avoir pas obéï à la volonté d'un Souverain, qu'il n'a pû connoître. De sorte, qu'il est constant que nulle Loi n'a la force de lier & d'obliger, si elle n'est suffisamment publiée, & que la promulgation de la Loi, est du moins une condition necessaire, sans laquelle elle n'a point de pouvoir. C'est pourquoi Dieu qui a voulu être obéï de ses créatures, n'a pas manqué de faire connoître ses volontez à l'homme en quelque état qu'il ait été. Dans l'état de la nature il a imprimé la Loi Naturelle dans le fond de son ame. Avec quelle ceremonie n'a-t-il point fait publier l'ancienne Loi qu'il a donnée à son peuple? Celle de l'Evangile a été portée, & prêchée par tout le monde, & les nations barbares qui n'en ont point oüi parler, ont pour regle de leur conduite la Loi naturelle qu'ils ne peuvent ignorer sans une stupidité qui les rende incapables de raison. C'est pourquoi tous les hommes sont obligez d'observer la Loi divine prise en general.

La Loi de Dieu nous est suffisamment connuë en quelque état que nous soyons.

Pour resoudre cette question, il faut distinguer ces Préceptes naturels en trois ordres. Il y en a de primitifs, & d'universels, dont la connoissance se tire du sens que les termes seuls presentent à notre esprit; tel qu'est celui-ci : *Qu'il ne faut pas faire à autrui ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fît.* Il y en a d'autres qui ne sont pas d'une si vaste étenduë, qu'on infere immediatement des précedens, comme des conclusions de leurs principes; tels que sont les préceptes du Décalogue. Il y en a enfin qu'on infere à la verité des mêmes premiers principes, mais par des consequences plus éloignées, & plus obscures, & par de longs raisonnemens. Pour les préceptes du premier ordre, il est constant qu'il n'y a personne qui ait l'usage de raison, qui les puisse ignorer, puisque la nature les a profondément gravez dans nos cœurs; comme on ne peut douter de ce principe speculatif, que le tout est plus grand que sa partie. Pour ceux du second ordre, c'est l'opinion commune, & celle de Saint Thomas, que quelqu'un pourroit, du moins pour quelque peu de temps, en avoir une ignorance invincible, & involontaire : mais non pas pour une durée de temps fort considerable; parce qu'il n'est pas possible, quand le vice n'a point obscurci la raison, qu'on ne vienne enfin à tirer la consequence naturelle, & necessaire du principe qu'on connoît évidemment : par exemple, qu'il ne faut ni outrager personne, ni lui ravir son bien, quand on connoît qu'il ne faut pas faire à autrui, ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fît. Pour les pré-

S'il est possible que quelqu'un ait une ignorance invincible des préceptes naturels.

2. 2. *quæst.* 94. *art.* 4. & 6.

ceptes du troisiéme rang, il est aisé, & même ordinaire de voir des personnes dans une ignorance invincible; parce que sans instruction, ou sans une grande penetration, il est difficile de voir toutes les consequences si éloignées des premiers principes, qu'on ne tire que par de longs raisonnemens.

Les Commandemens de Dieu ne sont pas impossibles.

De la necessité de garder les Commandemens de Dieu. *Matt.* 19.

Rien n'est plus capable de convaincre de l'obligation que l'on a de garder les Commandemens de Dieu, que la necessité qu'il y a de les observer, pour être sauvé: *Si vis ad vitam ingredi, serva mandata.* Et on ne peut trop insister sur cette verité, parce qu'il se trouve encore aujourd'hui des gens assez impies, & assez aveuglez, pour soûtenir, que soit que les Commandemens de Dieu soient faciles ou difficiles à observer, l'observation n'en est pas necessaire à salut. Ce qui renverse toutes les maximes du Christianisme, & tous les fondemens de la Religion. En effet, quoi qu'un homme, avant que d'accomplir toutes les œuvres de la Loi, puisse être justifié, & devenir bon, d'impie qu'il étoit auparavant, il n'est pas possible néanmoins, que celui qui a l'usage de la raison puisse quitter son impieté, & devenir juste, s'il n'est dans la disposition de garder tous les Commandemens de Dieu.

C'est une étrange illusion, que celle qui persuade aux Heretiques, que le salut est impossible à quelques-uns, & qu'il y a des Commandemens de Dieu, que l'on ne peut point observer. On sçait bien que le paralytique ne peut point combattre, ni un mort marcher, si on ne rend la santé à l'un, & la vie à l'autre: ainsi sans doute, un pecheur ou un infidele ne peut accomplir la Loi de Dieu, s'il n'a rien pour cela que sa nature malade, & son franc-arbitre sans secours; mais si Dieu est toûjours prêt de lui donner sa grace, comme il ne la refuse jamais, du moins quand on l'en sollicite, & qu'on la lui demande, qu'est-ce qu'il y a d'impossible en cela? C'est pourquoi dès-lors que Dieu nous oblige d'observer sa Loi, il faut conclure que l'observation n'en est pas impossible, comme disent les Heretiques; la justice, & la bonté de Dieu ne peuvent permettre qu'il nous oblige à rien qui passe nos forces.

La Loi de Dieu doit l'emporter sur les Loix des hommes.

La Loi de Dieu ne souffre point de comparaison avec celle des hommes; & dès-là que celle des hommes choque l'interêt de la Religion, & la blesse, nous en sommes dispensez par un titre plus ancien, & plus juste; puis qu'il vient de Dieu à qui nous sommes obligez, avant que de l'être aux hommes.

PARAGRAPHE SIXIE'ME.

Les endroits choisis des Livres spirituels, & des Prédicateurs modernes.

La nouvelle Loi est douce en comparaison de l'ancienne.

SAint Pierre parlant de l'ancienne Loi, l'appelloit un joug, non pas un joug leger & doux, comme celui de Jesus-Christ; mais tellement pesant, disoit-il, que ni nos Peres ni nous, ne l'avons pû porter. Vous vous recriez quelquefois, Chrétiens, sur la multitude de vos obligations; que seroit-ce, si vous vous trouviez encore assujettis à toutes ces ceremonies, dont la Loi de Moïse faisoit autant de préceptes, & dont l'usage est aboli dans le Christianisme? que diriez-vous de tant d'observances, & de pratiques differentes? Il falloit dompter par là l'indocilité des Juifs, & tenir ces esprits grossiers & intraitables dans la dépendance & la contrainte. Aussi étoit-ce un temps de servitude; & Dieu souverain Seigneur, & maître absolu de toutes choses, gouvernoit alors son peuple beaucoup plus par la crainte que par l'amour. Mais vous que j'ai rassemblez dans le sein de mon royaume, poursuit le Seigneur, ce n'est ni par la terreur des menaces, ni par la violence des coups que je veux vous forcer de vous tourner vers moi; ce n'est ni par la rigueur, ni par le nombre de mes Commandemens; Ce n'est pas tant un fardeau que je vous ai imposé, en vous la donnant cette Loi nouvelle, qu'un fardeau dont je vous délivre en faisant cesser la Loi que Moïse mon serviteur avoit reçuë sur la montagne: cette Loi si étenduë dans ses devoirs, & non moins rigoureuse dans ses châtimens. J'étois pour les autres un Juge plein de severité; je serai pour vous un Pere plein de douceur: J'ai exercé sur eux tout mon empire; j'exercerai envers vous toute ma misericorde, soit en abregeant ma Loi, soit en vous la facilitant par une grace plus abondante. *Le P. Girouſt, en son Avent. Sermon sur l'Observance de la Loi de Dieu.*

que Dieu nous impose.

La grace facilite la Loi, & les Commandemens

Merveilleux effets de la grace! Plus on veut faire pour Dieu, plus on trouve de forces: plus le poids dont on se charge paroît dur, & accablant, plus il devient aisé à porter; parce que moins on s'épargne soi-même, plus Dieu répand liberalement sa grace; & qu'il n'est rien dans une vie chrétienne, de si rigoureux, que la grace ne puisse adoucir. Il est vrai que la Loi de Jesus-Christ, est plus parfaite que les autres: mais en est-elle pour cela plus difficile? Non; car au degré de perfection, où la Loi nous appelle, répond une égale mesure de graces, pour nous aider à y parvenir. *Le même.*

Dieu promet de recompenser ceux qui observeront sa Loi.

Dieu ne vous a pas donné sa Loi pour la negliger, comme il ne vous en recommande pas aussi l'observation, pour ne vous en point recompenser. Souverain Legislateur, & Seigneur, il pouvoit vous demander une obéissance parfaite, sans autre fruit pour vous, que de rendre à son souverain domaine l'hommage qui lui est dû; & vous-mêmes touchez de ses bienfaits, vous devriez vous soûmettre à ses ordres, sans autre dessein, que de lui marquer votre reconnoissance; & il sçait combien notre propre interêt nous anime Il y a eu tout l'égard que vous pouvez attendre d'un maître également liberal, & puissant. Tous ses tresors vous sont ouverts; & tous ses tresors sont à vous, pour peu que vous vous fassiez de violence, afin de garder la Loi qu'il vous a donnée. *Le même.*

La Loi de Dieu est un fardeau qui nous soulage, au lieu de nous accabler. *Jacobi* 1.

La Loi de Dieu n'est pas une Loi qui nous charge, ni qui opprime ou affoiblisse notre liberté; au contraire, elle la perfectionne, & la conserve: d'où vient que l'Apôtre saint Jacques nomme cette Loi de Dieu, une Loi de parfaite liberté: *qui perspexerit in legem perfectam libertatis, & permanserit in ea.* C'est-à-dire, que nous soûmettant au joug de cette Loi, nous experimentons la verité que Jesus-Christ nous enseigne, qui est que pour être veritablement libre, il faut prendre son joug, qui est doux, & agréable, qui donne un parfait repos à nos ames. Il semble que ce soit un paradoxe, de dire qu'un fardeau allege, & qu'un joug donne la liberté, & le repos: c'est

c'eſt néanmoins une verité avoüée par tous ceux qui ont voulu en faire l'épreuve. Voilà, mes Freres, dit ſaint Auguſtin, la difference qu'il y a entre le joug de Jeſus-Chriſt, & le joug des autres maîtres, quels qu'ils ſoient : *Alia ſarcina premit te, Chriſti ſarcina ſublevat te ; alia ſarcina pondus habet, Chriſti ſarcina pennas habet* : Les autres charges nous abaiſſent, nous accablent ; mais celle de Jeſus-Chriſt, qui eſt la Loi qu'il nous impoſe, nous éleve, & nous ſoûtient : les autres fardeaux ont de la peſanteur, celui du joug de Jeſus-Chriſt a des aîles : *Chriſti ſarcina pennas habet.* Si vous ôtez les aîles à un oiſeau, il ſemble que vous le déchargez ; cependant il eſt vrai que vous le mettez dans un état qu'il ne peut plus s'élever, & il ſe ſent bien plus peſant que lorſqu'il avoit ſes aîles. Rendez-lui la charge que vous lui avez ôtée, c'eſt-à-dire, ſes aîles ; il ſe trouvera plus leger, & il volera : *Redeat onus, & volat.* Voilà quel eſt le fardeau de la Loi de Dieu. Comme l'oiſeau qui n'a point d'aîles paroît plus déchargé, & néanmoins il eſt plus peſant, puiſqu'il ne peut plus s'élever de terre : auſſi l'ame, qui a ſecoüé le joug de la Loi de Dieu, ſemble plus déchargée que celle qui eſt ſous le joug ; cependant il eſt conſtant qu'elle eſt plus appeſantie, plus accablée, plus attachée à la terre par ſes convoitiſes ; & au contraire, celle qui porte le joug de Jeſus-Chriſt, eſt élevée par ſon propre fardeau : *Chriſti ſarcina pennas habet. P. Texier. Dominicale. Sermon 7. aprés la Pentecôte.*

Aug. in Pſ. 39.

Les pecheurs qui veulent ſecoüer le joug des Loix de Dieu, ſont eſclaves de leurs paſſions.

Vous vous trompez, pecheurs, lorſque devenus idolâtres de votre liberté, ou pour mieux dire, de votre libertinage, vous ſecoüez le joug de la Loi de Dieu, & vous dites que vous ne ſervirez pas : *confregiſti jugum meum, & dixiſti, non ſerviam.* Il n'eſt point de créature indépendante ; vous ſervirez malgré vous : ſi vous ne ſervez pas à Dieu, vous ſervirez au demon ; ſi vous ne voulez pas porter le joug de Jeſus-Chriſt, il faudra prendre celui du monde ; ſi vous n'êtes pas ſous la Loi de la grace, vous gemirez ſous la loi du peché. Ne ſçavez-vous pas, dit l'Apôtre, que vous demeurez eſclaves de celui à qui vous obéïſſez ? *An neſcitis quia ſervi eſtis ejus cui obeditis, ſive peccati ad mortem, ſive obeditionis ad juſtitiam ?* Oüi, en verité, nous le ſçavons, & nous le ſentons ; & il n'eſt point de pecheur ſi idolâtre de ſes paſſions, qui ne ſoit contraint d'avoüer qu'il connoît par ſon experience le déplorable état où s'engagent ceux qui abandonnent la Loi de Dieu. *Le même.*

Jerem. 2.

Ad Rom. 6.

Les malédictions que s'attirent ceux qui violent les Commandemens de Dieu.

Comme ceux qui marchent dans la voye des Commandemens de Dieu, y trouvent non ſeulement leur veritable gloire, mais encore la protection ſinguliere de Dieu, ſur leur perſonne, ſur leur famille, & ſur leurs biens, que Dieu promet de benir, & de multiplier : tout au contraire, à moins de démentir l'Ecriture ſainte, il faut avoüer que le mépris habituel de la Loi de Dieu, cette infraction de ſes Commandemens, attire toutes ſortes de malédictions ſur ceux qui en ſont coupables. Il faut que cette juſte menace de Dieu s'accompliſſe : Si vous refuſez d'obéir à la voix du Seigneur, vous attirerez ſur vous toutes ces terribles malédictions. Vous ſerez maudit en vos biens, maudit en vos enfans, maudit aux champs, maudit à la ville, &c. *Maledicti, qui declinant à mandatis tuis. Le même.*

Pſ. 118.

Celui qui ne garde point les Commandemens de Dieu, n'a point la charité, ni d'amour pour Dieu. 1. *Joan. 2. Joann. 6. 14.*

Le Fils de Dieu même nous aſſure, que quiconque dit qu'il a la charité, & qui ne garde point ſes Commandemens, eſt un impoſteur : *Qui dicit ſe noſſe eum, & mandata ejus non cuſtodit, mendax eſt.* Et ailleurs : ſi vous voulez montrer que vous m'aimez, gardez mes Commandemens : *ſi diligitis me, mandata mea ſervate.* Sans cette exacte obéïſſance, quelques bonnes œuvres que nous faſſions, Dieu nous regarde comme des rebelles, & comme ſes ennemis : c'eſt donc mal-à-propos que ces perſonnes ſe perſuadent que Dieu couronnera les preſens d'un ennemi, & qu'il recevra le tribut de quelques aumônes, de quelques jeûnes ou de quelques prieres, de ceux qui refuſent de lui payer le principal tribut qu'il demande, qui eſt celui de leur amour, & de leur cœur ; lequel ne peut être à Dieu s'il ne lui eſt obéïſſant, & s'il ne garde ſa Loi, & ſes Commandemens. *Le même.*

Il y en a peu qui gardent comme ils doivent les Commandemens de Dieu.

In Lege Domini voluntas ejus. Pſalm. 1. Voilà la devotion ſolide, qui conſiſte dans cette ſainte reſolution de mourir plûtôt que de violer la Loi de Dieu. Mais qu'il y en a peu parmi nous dans cet état, qui eſt cependant d'une neceſſité abſoluë pour être ſauvé ! Si nous examinons bien notre cœur, nous trouverons que notre volonté n'eſt pas dans la Loi de Dieu, mais plûtôt dans la loi de nos propres paſſions, dans la loi de la chair, dans la loi du monde. La Loi de Dieu défend la vengeance ; la loi du monde la commande. La Loi de Dieu défend la molleſſe, l'adultere, la luxure ; la loi de la chair y porte, & y engage ceux qui la ſuivent. La Loi de Dieu défend le larcin & l'uſure : avare & uſurier public, qui par des contracts uſuraires, par des concuſſions, par mille ſortes d'injuſtices, enleves l'heritage de la veuve & de l'orphelin, où eſt ta volonté ? La Loi de Dieu défend les excés de bouche, les débauches, les yvrogneries ; où eſt votre volonté, voluptueux, qui n'avez point d'autre Dieu que votre ventre, & qui cherchez par toutes ſortes de voyes la ſatisfaction de vos ſens ? Pourſuivez cet examen, & vous trouverez que votre volonté n'eſt point attachée, comme elle devroit, à la Loi de Dieu ; mais engagée malheureuſement dans les vanitez & les pompes du ſiécle, dans les deſirs & les paſſions déreglées de la chair. *Le même.*

Fauſſe eſperance des pecheurs qui violent continuellement les Loix de Dieu.

Les mauvais Chrétiens n'ont point la Loi de Dieu écrite dans le cœur, & ne la meditent jamais. Comme ils n'aiment qu'eux-mêmes, & qu'ils n'ont ni crainte ni amour pour Dieu, ils violent continuellement les divins Préceptes, parce qu'ils recherchent en toutes choſes à faire leur volonté propre, & non la volonté de Dieu. Cependant, ſelon la verité, il n'y a point d'autre entrée dans le ciel, que l'obſervation des Commandemens : Or s'il eſt ainſi, comme il eſt inconteſtable, je ne ſçai à quoi penſent tant de Chrétiens, dont la vie eſt une continuelle infraction de la Loi divine ; une continuelle rebellion aux volontez de ce ſouverain Legiſlateur. Ils eſperent néanmoins que Dieu leur fera miſericorde, & qu'ils ſe convertiront un jour. C'eſt ainſi que le demon les ſeduit, & les joüe, & qu'eux-mêmes ſe flatent, ſans faire reflexion qu'il n'y a point de bonheur à eſperer pour ceux qui ſont dans la reſolution de ne pas garder les Commandemens de Dieu. *Morale Chrétienne, l. 5. ſect. 2. art. 1.*

Le devoir le plus eſſentiel du Chrétien,

Le devoir d'un Chrétien est de connoître, & d'observer la Loi de Dieu. *Ps.* 118.

c'est de connoître, de retenir, d'aimer, & de pratiquer exactement les Commandemens du Seigneur. C'étoit la disposition du Prophete, quand il demandoit à Dieu *l'intelligence de sa Loi*, ou quand il lui disoit, *qu'elle étoit presente non seulement a sa memoire*, mais *qu'elle étoit cachée dans le fond de son cœur* ; & tantôt enfin, *que son ame a gardé les témoignages de sa Loi, & les a aimez tres-ardemment.* Mais qui croiroit qu'il y a des Chrétiens, qui ne sont point instruits de la Loi de Dieu, qui ne la connoissent point, & qui refusent de la connoître, parce qu'ils ne veulent pas s'y soûmettre ? D'autres qui s'en occupent si peu, qu'elle n'est jamais presente à leur esprit ; plusieurs, qui au lieu de l'aimer, n'ont que de l'aversion pour elle, parce qu'elle les contraint dans leurs inclinations qu'ils veulent suivre absolument ; une infinité qui bien loin de vivre dans l'obéïssance à la Loi de Dieu, vivent dans une rebellion continuelle à ses ordres ? Que chacun s'examine, & rentre en soi-même, pour approfondir, s'il n'ignore pas entierement la Loi du Seigneur, ou s'il ne la viole pas tous les jours malgré ses propres lumieres : car tout le mal que nous faisons, vient, ou de ce que nous ignorons ce que nous devons sçavoir, ou de ce qu'approuvant le bien, nous ne laissons pas de commettre le mal. *L'Abbé de Monmorel. Homel. sur l'Evang. du Dim. de la Pentecôte.*

On observe quelques Commandemens de Dieu, & on viole les autres.

Au lieu d'avoir cette charité qui consiste dans l'observation des Commandemens de Dieu, *hæc est charitas Dei ut mandata ejus custodiamus*, nous en accomplissons quelques-uns, & nous transgressons les autres, comme si la transgression d'un seul ne nous rendoit pas coupables de la transgression de tous : assez soûmis pour obéïr au Seigneur dans les choses que le cœur ne reclame point ; mais toûjours disposez à la revolte, s'il exige de nous le sacrifice de la passion favorite. En quoi nous sommes aussi coupables que Saül, qui malgré l'ordre qu'il avoit reçu du Seigneur, de marcher contre les Amalecites, de les tailler en piéces, de passer tout au fil de l'épée, sans faire grace à aucun des ennemis, épargna le Roi des Amalecites, & merita par cette reserve, d'attirer sur lui la colere, & la vengeance de Dieu. *Le même. Discours sur l'Evang. du 17. Dim. d'après la Pentecôte.*

Les Commandemens ne sont difficiles qu'à ceux qui n'aiment point Dieu. *Joan.* 14. 1. *Joan.* 5.

La Loi de Dieu nous paroît-elle difficile ; c'est que nous avons peu d'amour. La Loi de Dieu est douce en tout ce qu'elle contient à celui dont le cœur est plein de charité. *L'amour*, dit saint Jean, *consiste à garder ses Commandemens, & ses Commandemens ne sont point penibles.* Ils ne sont point penibles, quand l'amour les fait garder : s'ils vous paroissent penibles, c'est que votre cœur est plein de l'amour du monde & de vous-même, & vuide de l'amour de Dieu. Saint Augustin fait parler le Seigneur, & lui met dans la bouche ces paroles & ces plaintes qui sont si raisonnables : L'avarice commande les choses les plus dures, voyez ce que j'ordonne, & faites-en comparaison : L'avarice commande de passer les mers, d'aller dans les pays les plus inconnus, de s'exposer à mille perils ; l'avarice est obéïe, toutes mes Loix sont rejettées. N'est-il pas honteux que le monde ait plus d'autorité que Dieu ? qu'on oppose de continuelles difficultez, quand c'est Dieu qui parle ; qu'on en surmonte tous les jours de plus considerables, quand il est question de plaire au monde ? *Mr. Lambert, dans les Discours Ecclesiast. 18. Disc. de l'Obéïssance.*

Il faut accomplir les Commandemens de Dieu, de cœur & avec joye.

C'est un principe general ; dans tout ce que Dieu ordonne, ce qu'il demande en premier lieu c'est le cœur. Dieu vous commande-t-il de faire l'aumône ; il veut que vous la fassiez de cœur, & il vous declare qu'il aime celui qui donne avec joye. Dieu nous demande-t-il des œuvres, des hommages exterieurs, des témoignages de notre dépendance ; il nous fait entendre que si ces œuvres ne partent du cœur, il nous rejettera avec ce peuple hypocrite, qui l'honore des lévres, pendant que leur cœur est tres-éloigné de lui. Ceux-là donc déplaisent à Dieu qui desavoüent de cœur les actions, qu'ils sont obligez de faire par des raisons de bienséance, ou d'autres considerations humaines. Ceux-là n'obéïssent pas comme ils doivent, à ses Loix, qui obéïssent en murmurant, avec chagrin, & avec défiance. C'étoit le défaut du peuple Juif, qui a tant de fois irrité Dieu par ses défiances & par ses murmures. J'entens le Seigneur qui s'en plaint d'une maniere si touchante : *Jusqu'à quand ce peuple impie & ingrat murmurera-t-il contre moi ?* Et vous sçavez comment ce peuple en a été châtié, & quelle rigueur Dieu a exercée contre lui. *Le même.* *Num.* 10.

Il est utile de prêcher sur l'observation des Commandemens de Dieu.

Quelqu'un pourroit dire d'abord, que parler de l'observation des Commandemens de Dieu, est un sujet dont les personnes les plus simples & les plus grossieres sont pleinement instruites, & que c'est s'amuser à des choses qu'on enseigne aux enfans. Ah ! plût à Dieu, Messieurs, plût à Dieu, encore une fois, que comme ce sont les premiers rudimens du Christianisme, ils fussent aussi les premieres pratiques du Chrétien ! Tout le monde sçait les Commandemens à la lettre ; mais il y en a peu qui en ayent l'esprit : Tout le monde a appris les dix Préceptes de son Dieu ; mais tout le monde ne sçait pas précisément en quoi ils consistent, & quelles sont les conditions essentielles pour les bien observer : & comme c'est de là que dépend le salut ; ce sujet ne peut être de plus grande importance. *Pris d'un Sermon manuscrit.*

Il faut obéïr aux Commandemens de Dieu, sans demander la raison pourquoi.

Il y a des Loix humaines que les Princes exercent sur leurs Sujets, & il y a des Loix divines que Dieu a imposées à tous les peuples ; mais il y a cette difference que dans les Loix humaines, l'homme a droit quelquefois de demander pourquoi, & que dans les Loix divines il n'en a point ; & si vous voulez sçavoir ce qui fait cette difference, c'est la difference des Legislateurs : car la Loi humaine est sujette à l'imperfection, & à l'inconstance ; mais les Loix divines sont toûjours constantes & parfaites. La Loi humaine est capable d'imperfection, & nous voyons que la Loi du Prince prend souvent la place de la verité, & que souvent une Loi impie subsiste au préjudice de la Loi divine : Or dans cette occasion, l'homme Chrétien non seulement peut demander pourquoi cette Loi est publiée, & se récrier contre elle ; mais il ne doit jamais s'y soûmettre, & plûtôt exposer sa vie, que de se rendre à l'injuste volonté du Legislateur. *Le même.*

Toutes les Loix de Dieu sont justes. *Ps.* 118.

Si je demande au Prophete Royal, ce que sont les Loix de Dieu, il me répondra : *Omnia mandata tua æquitas* : Que ces Loix ne sont que justice, & rectitude ; mais rectitude & justice telle, qu'elle sert de regle à toutes les personnes qui veulent être innocentes ; mais rectitu-

de telle, que jamais l'homme ne sera parfait, qu'autant qu'il en pourra approcher, & s'y conformer; rectitude si admirable, que Dieu même n'a point d'autre regle de sa conduite, parce qu'il est l'équité même, & la premiere regle de tout ce qui est droit & juste. Lors donc que Dieu proteste qu'il n'y a que sainteté & que justice dans ses Loix, ne faut-il pas les suivre, & les prendre pour regle de notre conduite? *Le même.*

Dieu ne peut souffrir qu'on raisonne sur ses Commandemens.

S. Augustin se fait un adversaire qui lui objecte l'injustice apparente qui se trouve dans le Commandement que Dieu fit à Adam. Il y avoit, dit l'impie, qui trouve à redire au Précepte que Dieu lui imposa, il y avoit dans le Paradis terrestre, un arbre; & cet arbre, ou étoit bon ou étoit mauvais: s'il étoit bon, pourquoi Dieu défendoit-il à Adam de manger de son fruit? & s'il étoit mauvais, que faisoit-il dans le Paradis? *Si arbor bona est, quare non tango? si mala, quid facit in paradiso?* Cet arbre, mon Frere, étoit bon, mais il n'étoit pas permis d'en manger, répond S. Augustin. *Te obedientem volo:* Je veux être obéï. C'est la réponse que Dieu fait à toutes nos demandes sur cet article. *Te obedientem volo.* Je suis le tout, & tu es le néant; je suis le Souverain, & tu es une créature: *Deus sum, & tu fumus.* Voilà toutes les raisons qu'on doit rendre dans le Christianisme. Dieu est le maître, & vous êtes le serviteur. Dieu dit: je le veux; & vous n'avez point, dit Tertullien, d'autre raison à demander à Dieu: *Quid vis? Deus præcepit*; c'est un Dieu qui commande, rendez-vous à un Dieu qui parle, & qui ne veut point qu'on lui demande de raison, comme lui-même n'a point coûtume d'en rendre: *Sit pro ratione voluntas. Le même.*

Sur le même sujet.

Nobis curiositate non est opus post Christum, nec inquisitione post Evangelium, dit Tertullien; depuis que la Loi de Dieu a parlé, il ne nous est plus permis de chercher, de demander, & de nous informer davantage; parce que c'est un Homme-Dieu qui nous a imposé cette Loi. En effet, dans toutes les questions naturelles, ou de morale, ou de droit, peut-on aller plus avant que le premier principe? Or ce premier principe c'est la volonté de Dieu, c'est donc la derniere raison & la premiere regle, & l'on ne peut aller plus avant. Dans la Politique, quand le Souverain a donné un arrêt, & qu'il a ajoûté au bas, car tel est notre plaisir, il n'y a plus à representer, il faut obéïr, & la raison est sa volonté. *Le même.*

L'autorité de Dieu, qui est auteur de la Loi, nous oblige à la garder.

La premiere & la plus puissante raison qui nous oblige à garder la Loi, & les Commandemens de Dieu, c'est de considerer que Dieu même en est l'auteur: car quoi que selon le témoignage de l'Apôtre, la Loi ancienne ait été donnée par les Anges, on ne peut néanmoins douter que ce ne soit Dieu même qui en soit l'auteur: car non seulement les paroles du Legislateur sont une preuve incontestable de cette verité; elle est encore confirmée par un nombre presque infini de passages de l'Ecriture. Mais de plus, il n'y a personne qui n'experimente en soi-même, que Dieu a gravé dans son cœur une Loi secrete, qui lui fait discerner ce qui est bon, de ce qui est mauvais; ce qui est honnête, de ce qui est honteux; ce qui est juste, de ce qui est injuste. Comme donc cette Loi n'est de sa nature, en rien differente de celle qui a été écrite, on ne peut douter que Dieu ne soit l'auteur de cette Loi écrite, comme il l'est de cette Loi naturelle. *Le Catechisme du Concile de Trente, sur les Commandemens de Dieu.*

Sur le même sujet.

La pensée donc que c'est Dieu, qui est l'auteur de cette Loi, est tres-puissante, pour persuader qu'on y doit obéïr: car d'une part, on ne peut douter de sa sagesse, & de sa justice dans ce qu'il ordonne; & de l'autre, l'on doit être persuadé, qu'on ne peut se soustraire au pouvoir absolu qu'il a de punir notre desobéïssance. Aussi voyons-nous que lorsque Dieu recommande à son peuple, par ses Prophetes, de garder sa Loi, il leur represente toûjours qu'il est leur Seigneur, & leur Dieu. C'est ce qui paroît par ces premieres paroles du Décalogue: *Je suis le Seigneur votre Dieu.* Et par celles-ci du Prophete Malachie: *Si je suis votre Seigneur, où est la crainte que vous me devez? Le même.* *Exod.* 20. *Malach.* 1.

Dieu en donnant une Loi aux hommes, fait voir la grandeur de sa misericorde & de sa bonté.

Il ne faut pas ômettre ici une chose, qui fait voir la grandeur de la misericorde de Dieu, & la plenitude des richesses de sa bonté envers les hommes; qui est, que quoi qu'il eût pû nous obliger de le servir, & de le glorifier sans esperance d'aucune recompense, néanmoins il a tellement joint notre propre utilité à sa gloire, qu'il a voulu que ce qui serviroit à sa gloire, nous fût aussi utile & avantageux. C'est ce que le Prophete n'a pas manqué de marquer par ces paroles: *Il y a de grandes recompenses pour ceux qui gardent ses Commandemens.* Car non seulement Dieu promet à ceux qui les gardent de les benir, & de les rendre heureux dans ce monde, en les remplissant de toutes sortes de biens: mais il leur promet encore une grande recompense dans le Ciel, & une mesure pressée, entassée, & qui se répandra par-dessus. *Le même.*

L'homme doit obéïr à Dieu librement.

Tertullien remarque qu'il y a cette difference entre la création de l'homme, & la production du reste de l'Univers, que les autres créatures ont été faites par une voix de commandement, *Fiat*; pour montrer que ces créatures portoient par la maniere même de leur création, le caractere de leur dépendance; au lieu qu'il fit l'homme de ses propres mains, sans y employer de commandement, ni aucune parole imperieuse; pour montrer la liberté qu'il avoit en lui-même, & le domaine qu'il devoit avoir sur le reste de l'Univers. Mais si Dieu n'usa pas de ce commandement en le créant, il s'en servit après l'avoir créé; & pour essayer sa premiere fidelité, il lui défendit de manger du fruit de vie. Ce fut pour lui dire, qu'il ne lui avoit donné ni sa liberté ni son empire, qu'afin qu'il obéït plus glorieusement à ses Loix. *Mr. Biroat, dans le Paneg. de saint Maur.*

Les créatures insensibles obéïssent à Dieu.

N'avez-vous jamais vû la mer en courroux, qui pousse ses flots contre le rivage, & qui semble ne vouloir plus faire qu'un élement de l'eau & de la terre? Mais comme si elle lisoit la Loi de Dieu écrite sur le sable, & comme se repentant de sa hardiesse, & de sa temerité, elle se retire, & n'avance pas seulement d'un pas les limites que Dieu lui a prescrites: *Ut divinas Leges*, dit Tertullien, *tantò magis homo custodiret, quantò etiam illas elementa servassent.* Hé! d'où vient que nous n'apprenons pas par cet exemple, d'obéïr à Dieu, cet élement étant si prompt à executer ses ordres, quoi qu'il soit insensible? *Tempestates*, dit saint Jerôme, *verbum Dei faciunt, & tu non facis?* Les tempêtes obéïssent à Dieu, la mer, nonobstant ses fougues, s'arrête au lieu que Dieu lui a marqué; tous les élemens

ont, comme dit le Prophete, une obéïſſance
Pſ. 110. exacte pour tous ſes ordres : *Exquiſita in omnes voluntates ejus* : Et l'homme ſeul, qui eſt le plus obligé de rendre obéïſſance à Dieu, la lui refuſe ! La mer rompt l'impetuoſité de ſa furie ; & l'homme ne pourra arrêter les ſaillies de ſon cœur ! Les élemens ſe font violence pour executer les ordres de leur Créateur ; & l'homme à cette haute voix qui remuë tout, demeure immobile ! *Reina Serm.* 3.

Les Commandemens de Dieu ſont juſtes & conformes à la raiſon.

Saint Chryſoſtome a fort judicieuſement remarqué, que dans le Décalogue que Dieu a donné à ſon peuple, il ne rend aucune raiſon ni des Commandemens, ni des défenſes qu'il leur fait : en défendant l'adultere & l'homicide, il n'ajoûte pas, parce que ce ſont de grands maux ; en commandant l'honneur des Parens, il ne rend pas pour raiſon, la juſtice qu'il y a d'aimer ceux à qui nous devons la vie : Dieu avoit déja mis toutes ces raiſons dans le cœur de l'homme ; & ſa propre conſcience, par une lumiere interieure, prévenoit tout ce qu'on auroit pû lui dire, pour autoriſer l'équité de ſes Commandemens & de ſes défenſes : *Quoniam præveniens conſcientia hæc omnia nos docuit. Mr. Maſcaron, dans une Harangue funebre.*

Il faut garder tous les Commandemens de Dieu.

Quelle idée doit-on avoir de ces gens dont la vie eſt mêlée de bien & de mal, & qui ſe flatent que le mal eſt excuſé & juſtifié par le bien qu'ils font ? car quand ils ne ſeroient coupables que d'un ſeul peché, & qu'ils obſerveroient toute la Loi de Dieu, à ce peché près ; cette ſeule Loi negligée & violée aura toûjours plus de force devant Dieu, que toutes leurs vertus & leurs bonnes œuvres. Car tant s'en faut que le bien qu'ils font, excuſe leurs pechez, que leurs pechez au contraire, quand il n'y en auroit qu'un ſeul, gâte & corrompt tout le bien qu'ils font ; & l'on peut dire de ce peché, ce qu'on a dit autrefois d'un ancien Capitaine, qui fit mourir un homme ſage, parce qu'il avoit pris la liberté de lui remontrer qu'il ne devoit pas exiger ni ſouffrir qu'on lui rendît les honneurs divins. Il appelle cette action le crime éternel d'Alexandre, parce qu'on l'oppoſera toûjours à toutes les autres, & qu'elle obſcurcira éternellement la reputation de ſes victoires : *crimen æternum Alexandri, quod nulla virtus, nulla bellorum felicitas redimit.* Vous me dites qu'il n'y a rien de ſi honnête, de ſi obligeant, ni de ſi charitable que ce jeune homme ; mais il eſt certain qu'il a un méchant commerce ; il n'eſt rien de ſi devot que cette femme, on la voit ſouvent dans les hôpitaux & dans les priſons ; mais avec tout cela elle eſt un peu ſujette à la médiſance, & ne s'en corrige point ; vous me dites que cet Officier eſt un homme d'exemple, d'une grande probité & integrité, qu'il rend juſtice exactement à tout le monde : tout cela va bien juſques-là ; mais vous ne dites pas qu'il ne pardonne jamais à ceux qui l'ont offenſé. Il n'en faut pas davantage pour rendre inutile tout le bien qu'il fait. Ce n'eſt pas aſſez de garder un Précepte, il faut les garder tous. *Eſſais de Morale.*

Les grands ſont plus ſujets à violer la Loi de Dieu, que les autres.

Le Prophete Jeremie affligé de voir qu'il n'y avoit perſonne parmi le peuple de Jeruſalem, qui ne violât impunément la Loi de Dieu, ayant trouvé que les Magiſtrats y étoient injuſtes, les Marchans uſuriers, les pauvres mêmes impatiens & envieux, ſe reſolut enfin de s'adreſſer aux grands & aux puiſſans de l'Etat, croyant ſans doute, que plus ils avoient reçu de Dieu, plus ils ſeroient ſoûmis à ſes ordres. *Ibo ad optimates.* *Jerem.* 5. Mais helas ! qu'il fut trompé dans ſon eſperance ! *& ecce hi magis conſregerunt jugum.* Il trouva qu'ils avoient encore ſecoué le joug avec plus de liberté. Je crains qu'en cherchant parmi les grands la ſoûmiſſion que je ne trouve pas parmi le peuple pour les Commandemens de Dieu & de l'Egliſe, je la trouve encore moins parmi les grands, parce qu'ils s'imaginent, qu'un des privileges de leur condition, c'eſt de les mettre au-deſſus de toutes les Loix, & que tout ce qui les borne, ou qui les contraint, eſt un attentat qu'on fait à leur rang, & à leur puiſſance. Le peuple, qui oſe peu de choſe, ne ſe tire ſouvent de la regle qu'en tremblant : mais les grands, n'ayant rien qui les arrête, rompent hardiment tous les liens, dont la religion voudroit retenir leurs inclinations, & reduire à l'obéïſſance leur convoitiſe : *Ruperunt vincula. Mr. Fromentieres, Sermon de la Purification.* *Jerem.* 5.

Les menaces que Dieu fait dans l'Ecriture aux tranſgreſſeurs de ſa Loi.

Ecoutez Chrétiens, & fremiſſez aux menaces terribles que Dieu fait contre les tranſgreſſeurs de ſa Loi, au livre du Levitique, & conſiderez dans les châtimens temporels que Dieu annonce aux Juifs infideles à ſes Commandemens, l'image des punitions éternelles qu'il vous prepare, ſi vous imitez leur ingratitude & leur deſobéïſſance. Si vous ne m'écoutez pas, dit le Seigneur, ſi vous mépriſez mes jugemens, & mes Loix, ſi vous rendez vain le pacte que je fais avec vous, j'envoyerai ſur la terre des ſéchereſſes qui conſumeront vos ſemences, & des armées qui ravageront vos moiſſons ; je vous livrerai entre les mains de vos ennemis, & vous fuirez, ſans que perſonne vous pourſuive ; je vous donnerai un Ciel de fer, & une terre d'airain ; je remplirai vos champs d'inſectes qui rendront vos travaux inutiles, & vos campagnes abandonnées. Si tous ces châtimens ne vous font pas revenir de vos deſordres, je tirerai ſur vous le glaive vengeur du pacte que vous avez rompu ; j'envoyerai dans vos villes la peſte & la guerre, qui en feront d'affreuſes ſolitudes, j'exciterai contre vous une fureur contraire à celle qui vous élevera contre moi, je renverſerai vos ſynagogues & vos temples ; vous deviendrez un objet d'abomination pour mon cœur, je vous ferai l'opprobre de toutes les nations, & je vous jetterai au vent comme la pouſſiere dans toutes les parties de la terre où je vous diſperſerai. Ainſi parle le Dieu des armées, contre les violateurs de l'alliance éternelle qu'il fit autrefois avec ſon peuple, & qu'il a renouvellée avec les Chrétiens. Ces étonnantes expreſſions, qui perdent preſque toute leur force dans ma bouche, en conſervent néanmoins encore aſſez pour faire connoître aux tranſgreſſeurs des Commandemens divins, les châtimens qu'ils doivent attendre, par ceux qui n'en ſont que la figure. *Eſſais de Sermons des Paneg. Tome 2. Sermon pour le jour de la Purification.*

Les Commandemens de Dieu ſont juſtes.

Dieu n'enſeignant que la verité, ne commande auſſi rien qui ne ſoit juſte & bon. S'il nous commande d'aimer Dieu, eſt-il rien de plus juſte, & n'eſt-ce pas un grand bonheur pour l'homme de pouvoir aimer Dieu ? S'il nous commande d'aimer notre prochain, n'eſt-il pas juſte qu'un frere aime ſon frere ? S'il nous défend la vengeance, n'eſt-ce pas

avec justice ? Les membres du corps mystique de Jesus-Christ doivent-ils avoir moins d'amour, que les membres du corps naturel? Un bras feroit-il du mal à l'autre ? Une main qui auroit reçu quelque playe de l'autre, se vengeroit-elle ? Enfin, Dieu nous défendant le mal, & nous commandant de faire le bien, peut-il nous faire des Commandemens plus justes? Mais la nature repugne de pardonner à un ennemi, de faire du bien à ceux qui nous ont offensez; si la nature étoit bien reglée, elle n'auroit pas ces repugnances, qui lui viennent du peché. Abraham ne balança point lorsque Dieu lui commanda de lui sacrifier son fils : il obéït sans repugnance, sans murmure, & sans plainte ; parce qu'il sçavoit que Dieu est juste en tout ce qu'il commande. Mais quel bonheur & quelle felicité ne promet-il pas à ceux qui lui seront fideles ? *Les mêmes Essais, pour le 2. Dimanche d'après Pâques.*

Dieu en nous faisant des Commandemens pourvoit à sa gloire & à notre bonheur.

L'hommage legitime & indispensable que nous devons rendre à Dieu, c'est une exacte observation de sa Loi. Voulez-vous entrer dans la vie ? observez les Commandemens : *Si vis ad vitam ingredi, serva mandata.* C'est par là, que Dieu trouve la double fin qu'il a euë en créant des créatures raisonnables, capables de le connoître, de le servir, & de l'honorer ; puisque son intention a été de les rendre heureuses elles-mêmes, & en même temps d'en tirer une gloire exterieure, qui sans rien ajoûter à sa felicité essentielle qu'il trouve en lui-même, ne laisse pas de la rendre plus parfaite. Ce Dieu de grandeur & de majesté se répand tout entier dans une ame fidelle, par l'effusion de sa grace, & les hommes qui sont l'objet de l'amour & de la complaisance de Dieu, sont les fideles observateurs de sa Loi, qui lui rendent autant qu'ils peuvent le tribut de leur soûmission & de leur obéïssance ; qui employent pour lui tout ce qu'ils ont reçu de lui, & qui consacrent à son service tous les biens qu'ils tiennent de sa liberalité. *Les mêmes, pour le 22. Dim. après la Pent.*

On n'est jamais plus libre que quand on est soûmis à Dieu.

On se trompe quand on s'imagine que c'est perdre la liberté que de se soûmettre à Dieu, en observant ses Commandemens. Il est aisé de faire voir que la volonté de l'homme n'est jamais plus libre que lorsqu'elle est soûmise à la volonté de Dieu : *Voluntas nunquam est magis libera, quam cum est magis ancilla*, dit saint Augustin. Dans la nature, les choses ne sont jamais dans un état plus doux, que lorsqu'elles sont dans l'ordre. Le corps n'est jamais plus tranquille que lorsqu'il est soûmis à l'empire de l'ame, parce que c'est l'ordre du corps d'être inferieur à l'ame ; & dès-lors qu'il voudra sortir de cette dépendance, il ne sera plus libre ; mais il sera dans un état violent. Ainsi l'ame n'est jamais plus tranquille, que lorsqu'elle est plus soûmise à Dieu ; parce que c'est l'ordre de l'ame d'être assujettie à Dieu ; & si elle ne veut pas être dans un état inquiet, & violent, elle n'a qu'à ne sortir jamais de cette soûmission, & de cette dépendance, en s'attachant inviolablement à l'observation de sa Loi. *Voluntas nostra vaga, instabilis, inquieta*, dit saint Prosper : La volonté de l'homme est inconstante, vague, & inquiéte ; elle ne peut être fixée ni être en repos que par la Loi de Dieu qui la met dans l'ordre. Qu'appelle-t-on mettre un homme en liberté dans le monde ? n'est-ce pas le tirer de prison, & le délivrer de la captivité ? La Loi de Dieu fait cela, elle délivre un pecheur de la captivité où ses passions le tiennent. *Les mêmes. Sermon pour le Mercredi de la troisiéme Semaine de Carême.*

Il faut obéir à Dieu en toutes choses.

C'est une obéïssance trop delicate de ne vouloir obéir que dans les choses qui nous plaisent, & de laisser celles qui ne nous sont pas agréables ; des serviteurs comme nous sommes tous à l'égard de Dieu, ne doivent pas prendre la liberté de faire ces discernemens à l'égard des Commandemens de leur Maître, & nous ne souffririons pas chez nous des gens qui agiroient de la sorte : puisque l'on peut dire que voulant se partager pour faire notre volonté, ils ne feroient jamais que leur volonté, & jamais la nôtre. Si donc nous, qui ne sommes rien, voulons que l'on obéïsse à tout ce que nous commandons ; quelle profonde obéïssance devons-nous à Dieu ? C'est l'exemple qu'Abraham nous a donné, qui nous apprend à ne rien refuser à Dieu de tout ce qu'il nous demande; à être prêts à toute heure de lui rendre ce que nous avons reçu de lui ; à ne nous jamais défier de la solidité de ses promesses, quoi qu'il nous commande des choses qui semblent même les détruire ; & ne préferer jamais à lui-même les biens qu'il nous a donnez. *Livre intitulé, la Vie des Saints de l'Ancien Testament. Vie d'Abraham.*

De la Loi naturelle & de l'ignorance invincible.

Si la raison a fait naufrage avec l'innocence d'Adam, & si l'esprit humain est destitué de connoissance, il n'est pas plus coupable que les animaux brutes qui suivent un instinct aveugle. Si l'homme n'a point trouvé de Loi écrite dans son cœur, il ne peut être coupable pour l'avoir violée, & il est absous de plein droit, par son ignorance invincible. Mais quoi que l'homme ait soüillé sa pureté originaire, le peché n'a point effacé tous les préceptes que Dieu avoit gravez dans le fond de son ame, & n'a point entierement éteint la lumiere naturelle. On met au nombre des connoissances, qui n'ont point peri par la chûte d'Adam, l'existence d'un Dieu, que la seule inspection de la machine de l'Univers presente d'abord à l'esprit; l'immortalité de l'ame, la verité des peines, & des recompenses à venir ; ainsi l'on ne peut imputer aux Idolâtres, à qui l'Evangile n'a point été prêché, d'autres crimes que ceux qu'ils commettent contre ces premiers principes, l'ignorance invincible ne les excusant que jusques-là. *Traité de la Conscience.*

Du joug & des Commandemens du Fils de Dieu.

Le Fils de Dieu, qui regarde ses Préceptes, & ses Loix comme un joug, nous assure en même temps qu'il est leger. Ne mépriſez point le soin de votre salut comme s'il étoit aisé de s'en mettre en possession ; car il faut se charger d'un joug pour y parvenir. Mais ne vous laissez point rebuter pour les difficultez, comme si elles étoient insurmontables ; car c'est un joug leger : La grace, qui regenere l'ame, rend les préceptes doux, & faciles. Et comme les vapeurs, & les exhalaisons, toutes pesantes qu'elles sont, s'élevent facilement à la moyenne region de l'air, lorsque le Soleil les attire ; il n'y a que les parties les plus grossieres qui retombent ; ainsi les affections que le saint Esprit anime s'élevent au Ciel, & s'attachent à Dieu ; la grace rétablit tous les jours nos forces qui déchéent : & comme le demon presente continuellement de nouveaux instrumens du peché, l'esprit de Dieu

fournit de son côté de nouveaux secours qui soûtiennent l'ame, & qui la rendent victorieuse. *Pris du Traité de la Conscience.*

Le peché ne se commet, que par l'infraction des Loix de Dieu.

Dans tout peché il y a de la rebellion contre Dieu : ils ont rompu mes chaînes, disoit-il lui-même, en parlant aux Israëlites. Le rebelle ne dit pas toûjours qu'il veut détrôner son Prince; il cache son dessein, & voile son entrepriſe trop odieuse : mais lorsqu'il viole ses Loix, qu'il brise ses armes, & ses statuës, & au lieu de lui rendre les justes hommages qu'il lui doit, qu'il marche sous les étendars de l'ennemi, la rebellion est averée. Or que fait le pecheur? il foule aux pieds les Loix du Souverain; il déchire ou efface son image, il viole impunément ses Loix, ausquelles il ne veut nullement s'assujettir, voulant être maître de lui-même, & de sa conduite. *La même.*

Des rudes Loix du monde, & de la douceur du joug du Sauveur.

Ah! que les Loix du monde, du demon, & de nos passions exigent de nous des choses bien plus rudes, & plus penibles, que celles que les Loix de Dieu demandent de nous! Que le joug que ces cruels maitres nous imposent, est bien plus dur, & bien plus pesant que celui de Dieu! Voyez ce qu'anciennement le demon a exigé des Idolâtres, dans le détestable culte qu'il s'est fait rendre. Il les a obligez à lui immoler leurs propres enfans, & à verser eux-mêmes le sang de ces victimes innocentes sur les autels, ou à les livrer à des Prêtres plus inhumains que des tigres, qui les jettoient en leur presence, dans les flammes ardentes. Cependant avec quelle promptitude, & avec quelle aveugle soûmission, des Rois mêmes ont-ils observé ces loix barbares, & inhumaines, malgré les tendresses de la nature? A-t-on jamais vû dans les peuples qui ont adoré le vrai Dieu, une obéïssance à ses Loix, semblable à celle que ces Infideles ont renduë à des loix si tyranniques & si cruelles? Voyez encore ce que le monde fait endurer à ceux qui font profession de suivre ses loix. Que de peines, de chagrins, & d'inquiétudes leur causent-elles? que d'allarmes, & de soupçons? que de contrainte, & de violence? Combien de fois faut-il qu'ils trahissent leurs sentimens, & qu'ils combattent leurs plus secretes inclinations? Combien faut-il qu'ils courent de risques, & de hazards; qu'ils éprouvent de veilles, & de lassitudes; qu'ils essuyent d'injures, & de rebuts pour acquerir, ou pour ne pas perdre les bonnes graces d'un grand Seigneur? Cependant avec quelle volonté se soûmet-on à des loix si dures? Avec quelle ardeur embrasse-t-on les choses les plus penibles qu'elles imposent? Allegue-t-on pour s'en dispenser, sa foiblesse, & son impuissance, comme on fait à l'égard des choses prescrites par la Loi de Dieu, pour peu qu'on les trouve ameres à son goût? Enfin voyez quel pouvoir ont sur nous les loix tyranniques de nos passions; que demandent-elles, que ceux qui s'en sont rendus esclaves ne soient prêts de leur accorder? Ne dit-on pas tous les jours à l'ambition, à l'avarice, à l'amour prophane : *Quid me vis facere?* Fallût-il fouler aux pieds les Loix les plus inviolables de la raison, & de la nature? Fallût-il remplir de sang, & de carnage sa patrie, exposer sa vie, & sa liberté à mille perils, entreprendre les choses les plus difficiles, & endurer les plus fâcheuses : on ne craint ni ces peines, ni ces dangers, pour contenter les desirs des passions dont on est possedé. Bon Dieu! quel renversement! Quel desordre, que votre legitime autorité soit moins reconnuë que celle de tous les tyrans! *Mr. de la Font. Entretiens Eccles. pour le Carême.*

Act. 9.

Tout pecheur viole les Loix de Dieu.

Que fait le pecheur quand il peche? il veut se soustraire au joug de la grace, pour se soûmettre à celui de la nature; il s'attache aux loix, & aux maximes du monde, d'où il arrive qu'il se soustrait aux Loix du souverain Legislateur. Soûmis à la passion qui le domine, il secoüe le joug du Tout-puissant; seul rebelle à la Loi de son Dieu, il entreprend de l'interpreter à sa mode, & de l'élargir autant qu'il veut, de l'accommoder, & de la tourner enfin à son gré : parlons plus juste; il la rejette, il la méconnoît, il la contredit, il la détruit : *dissipaverunt legem tuam.* Le mondain dit, je ne puis pas m'assujettir à tant de devoirs génans, & onereux; je ferai bien telle, & telle chose, que je puis accorder avec le monde, &c. *Pris d'un Sermon manuscrit.*

La nouvelle Loi demande de nous les mêmes choses à peu près que demandoit l'ancienne.

Il faut supposer que la Loi nouvelle exige de nous, à quelques ceremonies près, ausquelles elle en a substitué d'autres, les mêmes choses que l'ancienne Loi exigeoit de ses sectateurs; puisque Jesus-Christ dit expressément, qu'il n'est pas venu pour l'abolir, mais pour l'accomplir exactement, & que quiconque n'en observera pas jusqu'au moindre point les préceptes, n'aura point de part au Royaume des Cieux. Ainsi ce n'est pas par la dispense des préceptes, que la Loi nouvelle est differente de l'ancienne, mais par l'étenduë, & par la perfection de ces mêmes préceptes. *Le Pere d'Orleans. Sermon sur la Severité de l'Evangile.*

Difference de la nouvelle & de l'ancienne Loi.

Cette Loi de l'Evangile ne souffre aucun relâchement tel qu'il soit contre les choses qu'elle ordonne; elle n'abandonne rien à la dureté du cœur; immuable comme celui qui la donne, elle ne fléchit point sous l'interpretation des hommes; les traditions, ni les coûtumes ne sçauroient rien prescrire contre elle. La Loi de Moïse avoit plié sur certains points pour s'accommoder à l'infirmité de ce peuple, & Dieu même avoit ratifié l'indulgence du Legislateur. La Loi de Jesus-Christ ne plie point. L'incontinence a fait souvent effort pour en obtenir l'usage du libelle : l'Eglise y a toûjours resisté. Les Docteurs se sont quelquefois relâchez, pour condescendre aux foiblesses des tiédes, à des interpretations de la Loi favorables aux passions humaines : l'Eglise les a toûjours rejettez, & pour interpreter la Loi, n'a jamais consulté que la Loi même. *Le même.*

Dans l'ancienne Loi il y a eu de grands Saints, qui ont pratiqué de grandes vertus, & se sont fait de grandes violences.

Quand Jesus-Christ disoit aux Apôtres que depuis les jours de Jean-Baptiste, le Royaume des Cieux souffre violence, & qu'il n'y a que ceux qui se la font qui puissent esperer d'y parvenir; il ne vouloit pas dire par là que ceux qui avoient vécu dans l'ancienne Loi, & avant les jours de Jean-Baptiste, n'eussent eu besoin aussi-bien que nous, de se faire violence pour se sauver. Avant les jours de Jean-Baptiste, il a fallu, comme aujourd'hui, se faire violence, pour garder la Loi malgré la convoitise, & les passions : car avant les jours de Jean-Baptiste il y a eu dans le cœur de l'homme, & des desirs à moderer, & une ambition à regler; des amours illicites à étouffer, & de fortes haines à éteindre. C'étoit avant les jours de Jean-Baptiste, qu'Abraham surmontant l'amour, & les sentimens paternels, se fit la violence de consentir à la mort de son propre fils, & à être lui-même

le Prêtre d'un sacrifice si douloureux. Ce fut avant les jours de Jean-Baptiste, que vainqueur de la volupté, Joseph se fit la violence de resister aux recherches, & aux sollicitations de son impudique maîtresse. C'étoit avant les jours de Jean-Baptiste, que Moyse voulant montrer qu'il étoit vrai Israëlite, se fit la violence de rejetter une couronne qu'on lui offroit, & qu'il avoit entre les mains. Lors donc que le Sauveur disoit que depuis les jours de Jean-Baptiste, le Royaume des Cieux souffre violence, il vouloit dire que pour se sauver dans la Religion établie depuis les jours de Jean-Baptiste, il faut être disposé à se faire encore une plus grande violence que celle que les anciens s'étoient faite. *Le même.*

Il faut souvent regarder & mediter la Loi de Dieu pour découvrir nos defauts.

Saint Jacques nous avertit que ce ne sont pas ceux qui auront seulement écouté la Loi, qui seront justifiez devant Dieu; mais ceux qui l'auront pratiquée. C'est pourquoi il ajoûte, que ceux qui l'écoutent, & qui ne l'observent pas, ressemblent à un homme, qui en passant se regarde dans un miroir, sans faire aucune attention aux taches qui sont sur son visage: voulant dire par là, que la Loi de Dieu doit être le miroir dans lequel nous nous devons regarder, non en passant, & avec negligence, pour oublier aussi-tôt ce que nous sommes; mais comme font les femmes, qui ont presque toûjours leur miroir devant elles, & s'y regardent à tous momens. Et c'est, dit saint Gregoire, la raison pour laquelle Moyse ordonna que ce grand vaisseau plein d'eau, qui devoit être à l'entrée du Tabernacle, où les Prêtres en y entrant se devoient laver, fût composé de miroirs d'airain, dont se servoient les femmes qui demeuroient à l'entrée du Tabernacle; afin qu'en se lavant, ils se regardassent, & se souvinssent d'effacer les ordures qu'ils remarquoient sur leurs personnes, & qu'il n'y eût rien en eux, qui fût indigne de la majesté de Dieu. Ce saint Pape dit que ces miroirs étoient la figure des divins préceptes, dans lesquels les ames saintes se doivent incessamment considerer, afin de découvrir les défauts qui se pourroient insensiblement glisser dans leurs actions. *Morale Chrétienne sur le Pater. l. 6. sect. 2. art. 7.*

Hom. 17. in Evang.

Un Chrétien doit accomplir toute la Loi.

Il est évident que la sainteté chrétienne dépend de l'accomplissement de toute la Loi, & que nous devons dire avec notre Legislateur: *Il faut que nous accomplissions toute justice*, c'est-à-dire, toute la Loi, d'où dépend toute notre justice. Ainsi le dessein de Dieu en donnant sa Loi, a été de former un homme tout spirituel, & parfait, &, si on le peut dire, pour donner à sa sainteté un corps qui eût autant de parties qu'il a prescrit de Loix. Par consequent, comme le corps seroit monstrueux, s'il lui manquoit quelqu'un de ses membres, le Chrétien le seroit aussi, s'il vouloit violer une seule Loi, quoi qu'il gardât toutes les autres; puisqu'il n'y en a aucune qui ne soit une partie, & comme un membre du corps de sa sainteté. Si bien que comme un seul défaut suffit pour ôter à quoi que ce soit sa perfection, il faut aussi que tout contribuë à la lui donner, suivant la maxime qui est commune, & reçuë de tout le monde. *Mr. Sarazin, Tome 1. de son Avent. Sermon de* JESUS-CHRIST *Legislateur.*

Matth. 3.

Il ne peut y avoir d'excuses de violer les Loix & les Commandemens de Dieu.

C'est l'effet d'un aveuglement incroyable dans le pecheur, de chercher des raisons pour excuser sa desobeïssance à la Loi de Dieu; s'il la viole, il est necessairement criminel. C'est un Dieu qui commande, c'est un homme qui doit & qui peut obéir; la revolte ne souffre pas de prétexte. Mais qui pourroit croire que le pecheur allegue quelquefois le Commandement même que Dieu lui fait, comme une raison de le violer? La Loi, dit-il, est trop gênante, elle exige trop de choses; plus de liberté favoriseroit ma soûmission, & j'executerois plus volontiers un ordre, qui m'imposeroit moins de contrainte. Il y a dans ce raisonnement, une contradiction, qui marque une perversité extravagante. Le pecheur veut dire qu'il seroit moins coupable, s'il étoit plus libre; qu'il se défendroit plus aisément d'une mauvaise action, s'il lui étoit permis de la commettre. Il devroit faire reflexion que Dieu ne peut autoriser rien de mauvais, & qu'il approuveroit le crime que sa Loi ne nous interdiroit pas. *Livre intitulé, Remarques sur divers sujets de Religion & de Morale.*

Il y a peu de personnes qui observent les Commandemens de Dieu.

Où sont maintenant observez les Commandemens de Dieu, & par qui? Attachons-nous à quelques points generaux, & plus importans. Est-ce parmi le grand nombre, que sont exactement suivies les regles les plus inviolables de la pudeur, & de l'honnêteté chrétienne? Quelle innocence dans les pensées? Quelle pureté dans les sentimens? Quelle modestie dans les paroles? Quelle retenuë dans les actions? Où la trouverons-nous desormais cette belle vertu? Chez les petits? Mais c'est là que le vice domine avec d'autant plus d'empire, qu'il se trouve souvent secondé par l'interêt. L'interêt triomphe de tout; & quand une fois il persuade le crime, il y a peu de resolutions si bien affermies, qui tiennent long-temps contre une si dangereuse tentation. Chez les Grands? Tout y inspire la molleſſe, tant de parures, tant d'habillemens immodestes! l'oisiveté, la bonne chere, le jeu, les compagnies, les spectacles! Dans les conditions mediocres? il est vrai, qu'on y a vû plus long-temps de la regularité & de l'ordre; mais peu à peu la contagion a gagné par tout. *Le Pere Girouſt, dans l'Avent, Tome 1. Serm. sur La Coûtume.*

Ce que c'est que la Loi eternelle.

Il suffit de sçavoir que la Loi en general est une regle de nos actions, qui donne le prix & le merite à celles qui lui sont conformes, comme elle condamne celles qui ne le sont pas: & supposé cette notion qui n'a pas de difficulté, la Loi éternelle, selon saint Augustin, est la souveraine raison, par laquelle il est juste que toutes choses soient dans l'ordre; cela veut dire que Dieu, en qualité de souveraine raison, commande tout ce qui est dans l'ordre, & défend tout ce qui est contraire à l'ordre. Or cet ordre que Dieu établit en toutes choses, & qu'il défend de troubler, considéré dans les choses mêmes, peut s'appeller la Loi naturelle: mais comme cet ordre nous doit être connu, proprement la Loi naturelle consiste dans une lumiere de l'entendement, par laquelle nous discernons le bien & le mal; & l'on doit prendre pour un Commandement de cette Loi tout ce que la raison nous dicte naturellement. *Auteur anonyme.*

Lib. 1. de lib. Arb.

Il faut aimer la Loi, & les Commandemens pour les bien observer.

Il est vrai que quand on n'aime point la justice, le Commandement ne fait que réveiller & irriter la passion qui étoit comme morte, ou du moins assoupie, parce qu'elle ne produisoit pas des desirs si violens, & qu'elle

ne faisoit pas de si grands efforts tandis qu'elle avoit la liberté de se satisfaire. De plus, l'amour de l'indépendance souffrant avec peine la contrainte de la Loi qui l'assujettit, ne cherche qu'à secoüer le joug, & à s'affranchir de la servitude; c'est pourquoi il suffit qu'une chose soit défenduë, pour que nous en ayons une furieuse envie : mais lorsque le saint Esprit répand la charité dans le cœur, il nous fait aimer tout ce que la Loi nous commande, il nous fait trouver du plaisir, & mettre notre gloire dans notre assujettissement & notre dépendance ; au lieu de haïr l'autorité du commandement comme une tyrannie qui nous incommode, nous l'aimons & nous l'embrassons comme un avis charitable que l'on nous donne pour notre bien. *Le même.*

C'est souvent le seul Commandement que l'on viole, qui fait qu'une chose défenduë ou commandée devient un peché, quoi qu'indifferente d'elle-même.

Saint Augustin observe que Dieu commande quelquefois des choses qui sont de nulle consequence, & qu'il en défend d'autres qui ne paroissent pas criminelles en elles-mêmes. Soit que par là il ait voulu dompter l'orgueil de l'homme qui veut naturellement être indépendant, & qui ne peut souffrir de contrainte ; soit qu'il ait voulu faire entendre que quoi que la chose en laquelle on lui obéït soit de peu d'importance, elle devient considerable devant ses yeux ; il est toûjours constant que quelque indifferente que puisse être la chose défenduë ou commandée, c'est le commandement que l'on viole qui fait le peché, & qu'il ne faut point alleguer d'autre raison pour obliger une personne à se soûmettre, que le commandement qu'une autorité legitime en a fait. *Le même.*

Les Commandemens de Dieu ne sont pas impossibles,

Il est vrai que le royaume des cieux est d'un accés difficile ; que le chemin qui y conduit est étroit, qu'il en faut faire la conquête à vive force, & l'emporter par violence. Si les sentimens de la nature sont écoutez, les Loix de Dieu sont fâcheuses ; & il est tres-difficile en l'état où nous sommes de resister tous les jours, à toute heure, & à tous momens, au monde, à la chair, aux parens, aux amis, & à tant d'autres objets qui nous charment, & qui nous attirent : mais ce qui nous doit consoler, & relever notre courage, c'est que nous pouvons tout avec la grace, qui ne nous manquera jamais ; grace, qui nous rend son joug doux & agréable, & le fardeau qu'il nous impose leger. Si bien que comme l'observation des Préceptes est indispensablement imposée à tous les adultes, dans l'état de la nature corrompuë, il faut par la même raison, que la grace, & le pouvoir de les observer soit donné à tous : autrement il seroit vrai de dire, que les Commandemens que Dieu fait à tous les hommes, les obligeroient à l'impossible. Hé à quel Dieu aurions-nous affaire, qui exigeroit de nous des services impossibles ! Il est trop bon, & trop fidele, s'écrie saint Paul, pour demander jamais rien de ses serviteurs qui aille au-delà de leurs forces ; la Loi de Dieu ne part point d'un tribunal d'injustice, ou d'un trône de rigueur ; elle est douce en sa pratique, & si elle a quelque chose qui paroisse un peu gênant, l'onction de sa grace l'adoucit. *Pris du Pere Antoine de saint Martin de la Porte. Troisiéme Partie de la Conduite de la grace.*

En quel sens, celui qui viole un point de la Loi est coupable de l'avoir violée tout entiere.

Quiconque, dit l'Apôtre saint Jacques, viole une partie de la Loi, est coupable contre toute la Loi, comme s'il l'avoit toute violée. La raison de cela est, que toutes les parties de la Loi viennent également de Dieu. Celui qui a dit : Tu ne tueras point, est celui-là même qui a dit : Tu ne seras point impudique. Si donc content de n'être point impudique, vous laissez aller votre cœur à tous les sentimens de vengeance que vous inspire une forte haine, vous êtes transgresseur de toute la Loi, & vous serez traité comme tel. *P. d'Orleans. Sermon de la Severité de l'Evangile.*

Les libertins accommodent la Loi à leurs dereglemens.

Souvent pour défendre ses vices, & se fortifier dans ses erreurs, on donne aux paroles de la Loi un faux sens ; & comme si la souveraine Verité pouvoit se tromper, ou tromper les autres, on met tout en usage pour faire combattre la Loi contre la Loi même. Le Juste l'étudie avec une grande droiture d'intention, pour voir les choses telles qu'elles sont en elles-mêmes ; la vanité des grandeurs du monde, la fausseté de ses esperances, la fourberie de ses promesses ; & comme il la cherche avec une grande simplicité de cœur, il se remplit de ses lumieres : *Qui quærit Legem, replebitur ab ea.* Mais le libertin qui la veut accommoder à ses passions, n'en prend qu'une occasion de chûte & de scandale : *Qui infidiosè agit, scandalizabitur in ea.* C'est là cependant la caractere des gens du monde, de vouloir tout reduire à leur sens, d'examiner d'un air critique les veritez de la Religion, ou souvent même d'en negliger l'étude, pendant qu'on est habile en une infinité d'autres choses. *Pris du Dictionnaire Moral. Second Discours sur les Bacchanales.* *Eccli.* 24.

Dieu est l'auteur de la Loi, ce qui nous oblige à la garder exactement.

Pour accomplir parfaitement la Loi divine, il faut se convaincre fortement que Dieu en est l'auteur. J'ai reconnu, Seigneur, dit le Prophete Royal, que vous avez fondé, de toute éternité, les témoignages de votre sainte & irrevocable volonté declarée aux hommes dans les articles de la Loi : *Initio cognovi de testimoniis tuis, quia in æternum fundasti ea.* Car lorsqu'on est veritablement persuadé de ce grand principe de la Religion, il influë, pour ainsi parler, sur tout le cours de notre vie, une exactitude respectueuse à observer la Loi de Dieu dans toutes les occasions qui s'en presentent. Les hommes retranchent de cette Loi ce qui leur plaît ; ils l'expliquent selon leurs interêts, & leurs passions ; ils font prendre à cette Loi inflexible, dit saint Augustin, les plis tortueux de leurs desirs dereglez : mais, Seigneur, votre Loi divine demeure toûjours droite, pendant que nous nous efforçons de la fléchir, & de la tordre selon nos inclinations corrompuës. Le souverain Juge, qui est le seul interprete de la Loi, nous jugera & nous condamnera par la Loi même : alors disparoîtront tous ces adoucissemens de la Loi, toutes ces dispenses injustes de la Loi, tous ces faux prétextes dont on se sert pour colorer les transgressions de la Loi ; & les pecheurs seront les premiers à reconnoître l'équité de cette Loi qui les condamnera. *Justus es Domine, & rectum judicium tuum. Pris des Essais de Sermons pour l'Avent.* *Ps.* 118. *Ps.* 118.

Les grands & les riches ne sont pas dispensez d'observer les Commandemens de Dieu.

La grandeur & l'opulence met les riches & les grands à couvert des miseres du temps ; mais les exempte-t-elle des Loix de l'Evangile ? Et quand on a plus de bien que les autres, a-t-on droit d'avoir moins de pieté & de religion ? A la verité, la licence des mœurs, le libertinage de cœur & d'esprit, & la conduite si peu religieuse de la plûpart de ceux qu'on appelle les heureux du siécle, tout cela ne donne-t-il pas droit de demander si les gens

gens de qualité, & les gens riches ont quelque privilege qui les dispense de la severité de la Loi Chrétienne ; & si l'inégalité des conditions dans le monde ne suppose point quelque diversité des Commandemens de Dieu à l'égard de ceux qui vivent dans la même Religion. Mais à moins qu'on ignore les premiers principes du Christianisme, peut-on douter que ces Loix ne soient universelles ? Il n'y a qu'un Evangile, il ne peut y avoir qu'une Morale. Les maximes de Jesus-Christ sont invariables ; nulle condition qui n'y soit soûmise ; personne n'en est exempt. Il y a differentes places dans le ciel, il est vrai, mais il n'y a qu'une seule voye qui y conduise. Le Prince & le sujet, le riche & le pauvre ne peuvent avoir que la même regle de mœurs, s'ils ont la même Foi. Nulle dispense, nulle exemption, mêmes maximes, mêmes conseils, mêmes préceptes. S'il y a quelque adoucissement, quelque interpretation dans cette varieté d'états, ce n'est pas en faveur des riches. Le salut doit plus coûter aux grands qu'à ceux qui menent une vie penible & obscure. Où il y a plus d'obstacles à surmonter, il y a plus de violence à se faire. Les richesses n'élargissent pas le chemin étroit qui mene au ciel, elles l'embarrassent. Les difficultez extrêmes que trouve un homme riche de faire son salut, ne viennent que de la facilité de se perdre dans l'abondance. *Le P. Croiset. 2. Tome de ses Reflexions spirituelles.*

COMMUNION.

PREPARATION A LA COMMUNION, Bonne & Mauvaise Communion, Frequente Communion, &c.

AVERTISSEMENT.

NOus ne parlerons ici du Sacrement de l'Eucharistie qu'entant qu'il est reçu par les Fideles, ce qui s'appelle proprement Communion ; & nous reserverons pour le Tome des Mysteres qui regardent le Fils de Dieu, ce que nous avons recueilli sur celui-ci, sur son institution, son excellence ; sur la presence réelle du corps & du sang du Sauveur ; sur l'amour qu'il nous y témoigne, & sur la grandeur du present qu'il a fait aux hommes. J'ai cru en devoir user de la sorte dans un sujet si ample, & qui peut fournir de matiere à plusieurs discours. Ainsi nous n'avons ramassé que ce qui peut nous porter à recevoir dignement Le Fils de Dieu ; la préparation qu'il y faut apporter, soit necessaire, soit de bienseance ; les defauts qu'il faut éviter ; les sentimens que nous devons exciter en nous-mesmes, en possedant ce riche tresor ; l'outrage qu'on fait à ce Dieu immolé pour notre amour, en le recevant indignement ; le frequent usage de la Communion, & le fruit que nous en devons retirer ; en un mot, tout ce qui peut contribuer à faire une bonne & sainte Communion.

Ce qu'il y a à remarquer pour ceux qui se serviront de ce recueil, c'est, qu'entre tant d'Auteurs qui ont parlé de ce sujet, chacun à leur maniere, & par rapport à leur profession, Theologiens, Casuistes, Controversistes, Catechistes, Livres spirituels, & Sermonnaires, je n'ai choisi que les plus connus, & ce que j'ai trouvé de plus propre pour la Chaire, sans descendre dans un detail trop particulier, ni aux pratiques pour bien communier, lesquelles sont arbitraires, & aussi differentes, qu'il y a de personnes qui communient.

Ceux qui font des Octaves sur ce sujet, trouveront dans ce recueil assez de matiere morale pour les fournir, en attendant que nous donnions le reste que nous avons recueilli sur cet auguste & adorable Mystere.

PARAGRAPHE PREMIER.

Differens Desseins, & Plans de Discours sur ce sujet.

I. TRois considerations nous peuvent infiniment aider à faire une bonne, & fructueuse Communion, & nous instruisent en même temps de la maniere dont il s'y faut prendre.

La premiere, nous recevons un Dieu saint, & qui est la saintetè même : il faut donc approcher de ce divin Sacrement avec une conscience pure, & exempte de tout peché mortel. C'est une disposition absolument necessaire, & l'on peut s'étendre sur les moyens qu'il faut employer pour cela, sçavoir un examen serieux de toutes ses actions, une confession exacte de tous ses pechez, une douleur sincere d'avoir offensé la divine Majesté, avec une resolution ferme de quitter le peché, & l'affection qu'on y avoit.

La seconde, c'est une Majesté infinie, qui daigne bien venir à nous, & dans nous-mêmes : il faut donc le recevoir avec humilité, & avec les sentimens du plus profond respect qui nous sera possible, à l'exemple du Centurion de l'Evangile, dont l'Eglise a retenu les paroles : *Domine non sum dignus ut intres sub tectum meum, &c.* Les motifs qui peuvent exciter ces sentimens, se doivent prendre de la grandeur de celui qui se donne à nous, & de notre bassesse, & de notre indignité, laquelle seroit capable de nous éloigner éternellement de ce Sacrement, si lui-même ne nous commandoit d'en approcher sous peine d'encourir sa disgrace, & de n'avoir jamais de part à son Royaume, comme il menaça saint Pierre. *Matth. 8.*

La troisiéme, nous recevons dans la Communion, un Dieu liberal, qui vient à nous

pour nous combler de biens, & faire une profusion de toutes ses richesses, autant qu'il nous trouvera capables de les recevoir : il faut donc y apporter de notre part des actions de graces, des sentimens de reconnoissance; lui offrir & lui donner reciproquement ce que nous sçavons qu'il souhaite de nous avec plus de passion, notre cœur, notre amour, la victoire de nos vices, & de nos passions; sur-tout comme il est dans la disposition de répandre sur nous toutes ses faveurs, il ne faut pas manquer de lui demander ce qu'il juge lui-même nous être le plus necessaire, & ce qui peut contribuer à nous rendre plus parfaits, & plus agréables à ses yeux.

II. Sur les dispositions qu'il faut apporter pour recevoir le Corps adorable du Fils de Dieu.

1°. C'est une nourriture, & par conséquent pour la prendre il faut être vivant; puisque la nourriture dans la bouche d'un mort ne fait que s'y corrompre, & le corrompre lui-même : Il faut vivre de la vie de la grace; le précepte que nous en avons, y est exprés, & les menaces qu'on nous fait, si nous la recevons en état de mort, sont terribles. C'est le Sacrement des vivans, & non pas des morts.

2°. Il faut avoir faim pour recevoir cette divine nourriture ; c'est-à-dire en avoir un grand desir, si nous voulons qu'elle nous profite : & nous devons témoigner un empressement de recevoir le Fils de Dieu, égal à celui qu'il a de se donner à nous : *Desiderio desideravi hoc pascha manducare vobiscum.* Luc. 22.

3°. Il faut prendre souvent cette nourriture celeste & divine pour entretenir la vie de nos ames, comme on use souvent de la nourriture materielle pour conserver la vie du corps.

III. Le Fils de Dieu donne lui-même à son Corps dans ce divin Sacrement, le nom de pain, pour nous marquer les deux principaux effets qu'il a sur nos ames, par rapport à ceux que le pain materiel, & ordinaire a sur nos corps.

Le premier est de nous conserver la vie. C'est pourquoi il s'appelle, *panis vitæ*, & *panis vivus*; Il augmente & conserve la vie de la grace, & la donne même en certains cas; & enfin il nous donne droit à la vie éternelle. Joan. 6.

Le second, c'est de nous fortifier, & de nous soûtenir ; c'est pourquoi l'Ecriture en parle en ces termes, *Robur panis, panis confortans.* Ce pain celeste, soûtient l'ame dans ses foiblesses, & ses défaillances, lui donne la force pour resister à tous ses ennemis, le monde, la chair, & le demon. *Pris des Essais de Sermons pour le Carême. Tome premier.*

IV. Sur les qualitez de celui que nous recevons dans la Communion.

1°. Nous devons le recevoir comme notre Mediateur, & notre Sauveur : il faut lui préparer les voyes.

2°. Comme notre Medecin qui nous doit guerir : il faut lui découvrir nos miseres.

3°. Comme notre Juge, qu'il faut gagner, &c.

V. Sur la préparation que l'on doit apporter pour communier dignement, en faisant voir dans la premiere partie les motifs qui nous y obligent, & dans la seconde, quelle doit être en particulier cette préparation.

Pour la premiere, le premier motif est pris de la dignité de celui qui vient à nous ; car ce n'est pas seulement un Prince de la terre; mais le Souverain de la terre, & du Ciel ; & montrer que Dieu ne s'est jamais communiqué aux hommes, qu'il n'ait demandé comme une condition necessaire que les hommes se préparassent à le recevoir, comme dans l'Incarnation. La seconde est la maniere dont il se donne à nous comme une nourriture pour faire avec nous une même chose, par la plus étroite de toutes les unions. Il faut donc mettre du rapport entre ces deux termes, Dieu, & l'homme, ce qui ne se peut faire que par la saintetè. La troisiéme est la fin pour laquelle il vient à nous, sçavoir pour nous communiquer, par lui-même, ses dons & ses graces. Or jamais Dieu n'a accordé de faveur extraordinaire aux hommes, qu'il n'ait voulu qu'ils se disposassent de leur part à la recevoir ; à plus forte raison veut-il qu'on le fasse pour recevoir ce divin Sacrement, qui est le plus excellent de tous les dons qu'il ait faits aux hommes.

Pour la seconde ; la meilleure disposition que nous puissions apporter à le recevoir, c'est d'imiter la maniere dont il se donne à nous. Voyez pour cela, ce qu'il fait dans le Cenacle pour instituer ce Sacrement. Mais on peut reduire ces dispositions à deux principales. La premiere, à l'exemption de toute soüillure mortelle representée par le lavement des pieds : Il faut laver ses pechez dans le Sacrement de Penitence. La seconde est de bienséance, & consiste dans les actes, & dans la pratique des vertus que nous pouvons exercer avant que d'approcher de cet auguste Mystere ; sçavoir d'un ardent desir de le recevoir, d'une profonde humilité, de confiance, & d'amour, &c. *L'Auteur des Sermons sur tous les sujets de la Morale Chrétienne. 2. Sermon de l'Octave du saint Sacrement.*

VI. 1°. L'idée d'une bonne Communion dans la reception que les Disciples du Sauveur lui firent à son entrée dans Jerusalem, peu de jours avant sa Passion.

2°. L'idée d'une Communion indigne, & sacrilege dans la reception que lui font les Pharisiens. *C'est le dessein du Pere Bourdaloue, dans le Sermon pour le Dimanche des Rameaux.*

VII. Sur l'accueil que nous devons faire au Fils de Dieu en le recevant dans nous-mêmes.

Premier P. En quoi consiste cet accueil; à peu près comme celui que l'on feroit à un ami que nous cherissons tendrement, & qui a essuyé mille fatigues, & mille travaux pour venir nous rendre visite? 1°. à lui marquer la joye que nous avons de le voir: mais quel accueil froid la plûpart des Chrétiens font-ils au Fils de Dieu, & avec quelle indifference le reçoivent-ils? 2°. à embrasser tendrement celui qui s'unit si intimement à nous dans ce mystere, & après avoir examiné l'étroite union que le Fils de Dieu contracte avec nous, il faut nous unir à lui par une ardente charité. 3°. il faut faire de cœur, ce que l'on fait à ses amis par pur compliment; lui faire offre de nous-mêmes, & de tout ce que nous avons; & en un mot comme il se donne tout à nous, nous donner entierement à lui.

Second P. Les avantages qui nous reviendront de ce bon accueil que nous lui aurons fait, si nous sçavons bien ménager les heureux momens de sa presence. 1°. On peut faire des progrés admirables dans son amitié, en faisant notre cour à ce Prince du ciel, & de la terre. 2°. C'est le temps le plus favorable pour obtenir de lui des graces, & des bienfaits.

faits. 3°. C'eſt alors que nous pouvons plus particulierement ménager, & aſſurer l'affaire de notre ſalut, &c. *L'Auteur des Sermons ſur tous les ſujets de la Morale Chrétienne. Troiſiéme Sermon de l'Octave.*

VIII. Du fruit que nous devons retirer de la Communion.

1°. C'eſt un remede préſervatif pour les pecheurs qui ſortent, & ſe relevent de l'état du peché, & qui font leurs efforts pour n'y plus retomber.

2°. C'eſt un mets, & une nourriture pour les juſtes; elle les fait croître en vertu, & les rend plus forts, & plus robuſtes.

3°. C'eſt un feſtin delicieux pour les parfaits; ils y goûtent des joyes inexplicables. *Eſſais de Sermons. Tome 2.*

IX. Ce que le Fils de Dieu nous donne dans une bonne, & ſainte Communion.

Premier P. Il nous donne ſon cœur, pour l'unir étroitement avec les nôtres, par des marques ſenſibles de ſon amour.

Second, il nous donne ſon eſprit, pour nous faire entrer dans une parfaite conformité de ſentimens, & d'inclination avec lui.

Troiſiéme, il nous donne ſon corps comme une nourriture, pour l'incorporer en quelque maniere avec les nôtres. *L'Auteur des Diſcours Chrétiens, quatriéme Diſcours ſur l'Octave.*

X. Du fruit que nous devons retirer de la Communion. On peut rapporter tous les fruits que nous devons retirer de la Communion à un ſeul auquel on peut reduire tous les autres, ſçavoir à la ſainteté; puiſque la fin que le Fils de Dieu a euë en ſe communiquant à nous dans ce Sacrement, a été de nous ſanctifier. Or cette ſainteté conſiſte:

Premierement, dans la pureté de l'ame, comme l'enſeigne ſaint Thomas, c'eſt-à-dire dans l'éloignement du peché, & de toute affection déreglée aux choſes de la terre; & c'eſt à quoi ce Sacrement nous porte, & où un Chrétien peut parvenir par ſon moyen.

Secondement, dans une union ferme, & conſtante avec Dieu, c'eſt-à-dire un attachement à ſon ſervice, & à toutes ſes volontés. Or c'eſt par le bon uſage de l'Euchariſtie, que l'on peut acquerir cet état. *L'Auteur des Sermons ſur tous les ſujets, &c. 5. Sermon de l'Octave.*

XI. Sur l'Evangile dans l'Octave du ſaint Sacrement: *Homo quidam fecit cœnam magnam, &c.*

Premier Point. Ce feſtin eſt veritablement grand. 1°. Par rapport à celui qui l'a préparé, & qui nous y invite. 2°. Pour la multitude des conviez, *vocavit multos.* 3°. A raiſon des mets qu'on y ſert, qui ſont le Corps, & le Sang d'un Dieu. *Luc. 14.*

Second Point. Le malheur de ceux qui s'en excuſent: *Amen dico vobis, nemo virorum illorum guſtabit cœnam meam. Dans les Eſſais de Sermons. Tome 4.* *Ibidem.*

XII. Il y a trois ſortes de perſonnes qui ne reçoivent point les graces, & les benedictions que Dieu nous deſtine dans le feſtin de l'Euchariſtie.

Les premiers ſont ceux qui s'en approchent rarement, & qui ſe privent eux-mêmes des fruits qu'ils en pourroient retirer par des Communions plus frequentes.

Les ſeconds ſont ceux qui n'en approchent pas avec la robe nuptiale, c'eſt-à-dire en état de grace, & qui bien loin d'y recevoir des graces y trouvent leur condamnation.

Les troiſiémes, ceux qui s'en approchent avec tiédeur, & qui conſervent l'affection, & l'attachement à des pechez veniels d'habitude, & en matiere dangereuſe. *M. la Font, en ſa Dom.*

XIII. On peut auſſi conſiderer dans les deux points d'un Diſcours,

Premierement, la charité immenſe du Fils de Dieu, qui invite tout le monde à ce grand feſtin.

Secondement, l'indifference criminelle de ceux qui refuſent de s'y trouver. *Mr. Joly. Tome 3. de ſes Prônes.*

XIV. Sur la frequente Communion. Les faux prétextes qui nous en éloignent.

Premier, on s'en éloigne ſur un faux prétexte de pieté, & de reſpect envers ce divin Sacrement, mais au fond c'eſt par une veritable indevotion.

Second, faux prétexte d'une plus grande préparation, mais en effet c'eſt par un veritable libertinage.

Troiſiéme, faux prétexte d'affaires, & d'occupations neceſſaires, mais au vrai c'eſt une negligence inſupportable de ſon ſalut.

XV. Deux ſortes de gens s'éloignent de la Communion, par deux ſortes d'abus, qu'on peut refuter dans les deux parties d'un diſcours.

Les premiers ſont les pecheurs qui s'en jugent indignes, mais qui au lieu de s'efforcer de ſe rendre dignes d'en approcher, s'en retirent pour perſeverer dans leurs deſordres, & de crainte d'être obligez de quitter leurs mauvaiſes habitudes.

Les ſeconds ſont ceux qui s'en abſtiennent, parce qu'ils n'en deviennent pas meilleurs; & il faut leur faire voir que le veritable moyen de le devenir, eſt de s'en approcher ſouvent avec la préparation neceſſaire; comme au contraire c'eſt devenir pire, que de s'en éloigner, ou de la differer un temps trop conſiderable.

XVI. On peut renfermer ce qu'il y a de plus important ſur le ſujet de la frequente Communion, dans le retour de ces deux propoſitions; premiere, que la vraye pieté nous porte à communier ſouvent; ſeconde, que la frequente Communion nourrit, & affermit la vraye pieté.

Pour la premiere. Quoi qu'on ne puiſſe blâmer qu'on s'abſtienne quelquefois de communier par reſpect, ſelon ſaint Auguſtin; cependant la confiance, & la charité ſont préferables à ce reſpect: & il ſemble que ce point doit être hors de toute conteſtation; puiſque la veritable pieté nous porte à ce frequent uſage. En effet la veritable pieté ſe peut conſiderer par rapport à trois choſes qui portent les Chrétiens aux bonnes actions. 1°. A l'eſprit de penitence. Car le Fils de Dieu ne ſe comporte pas autrement aujourd'hui envers les pecheurs, qu'il faiſoit lorſqu'il vivoit ſur la terre; or il invitoit les pecheurs penitens, il converſoit avec eux, & loin de les rebuter, il mangeoit à leur table, &c. 2°. L'eſprit de Religion nous porte auſſi à communier ſouvent, puiſque par là on honore Dieu, & le reſpect conſiſte à s'en approcher dignement. 3°. L'eſprit de la charité, & de l'amour de Dieu nous y porte, parce que cet amour tend à l'union la plus étroite.

Pour la ſeconde propoſition. Afin d'affermir la veritable pieté, trois choſes ſont neceſſaires. 1. Il faut un engagement qui nous y porte. 2. Il faut un motif. 3. Il faut un

moyen. Or ces trois choſes ſe trouvent dans l'uſage frequent de la Communion.

XVII. Les motifs qui nous doivent porter à communier ſouvent.

1. Nous devons communier ſouvent, parce que le Fils de Dieu lui-même nous y invite ; & l'on peut dire que ç'a été ſon deſſein, en donnant ſon corps aux hommes comme une nourriture.

2. Nous devons communier ſouvent, parce que l'Egliſe nous y exhorte : on ſçait aſſez quelle étoit la pratique des premiers Chrétiens, & comme l'Egliſe s'eſt declarée ſur ce point dans le Concile de Trente.

3. Nous devons communier ſouvent, parce que notre beſoin, & notre propre interêt nous en preſſe. *P. Nepveu, dans ſes Reflexions. Tome 2.*

XVIII. En préſuppoſant toûjours, qu'il ne faut point ſeparer ces deux choſes, communier ſouvent, & communier dignement, on peut avancer ces deux propoſitions, pour ſujet, & pour partage d'un diſcours.

Premiere, que la principale cauſe des Communions indignes, eſt qu'elles ſont trop rares. 1. Parce qu'on laiſſe fortifier les habitudes dans le peché. 2. Qu'on marque évidemment par cette conduite, qu'on ne veut pas changer de vie. 3. Qu'il y a danger de ne s'examiner pas aſſez exactement, & enſuite de faire une mauvaiſe confeſſion, qui rendroit la Communion ſacrilege.

La ſeconde, qu'il eſt aiſé de communier dignement en communiant ſouvent. 1. parce qu'en communiant ſouvent on s'unit davantage à Dieu. 2. qu'on fait de bonnes actions pour s'y diſpoſer. 3. qu'une Communion ſert de diſpoſition à une autre. 4. parce qu'on reçoit des faveurs, pour conſerver la grace, & pour acquerir de nouveaux merites, qui nous rendent plus dignes d'approcher de la ſainte Table.

XIX. On peut prendre pour ſujet d'un diſcours, de refuter, & détruire trois autres prétextes, que quelques-uns alleguent pour ſe diſpenſer de communier ſouvent.

Premier, je ne ſuis pas digne d'approcher du Saint des ſaints : il eſt aiſé de refuter ce prétexte ; car il s'enſuivroit de là qu'il ne faudroit jamais communier : car quand en ſerez-vous dignes, &c.

Le ſecond eſt ſur l'abus que pluſieurs font des Communions frequentes : mais quand cela ſeroit, ſeroit-ce une excuſe raiſonnable de ſe priver d'un bien, parce que pluſieurs en abuſent.

Le troiſiéme n'a pas plus de fondement que les deux autres, ſçavoir que c'eſt une coûtume qui s'eſt introduite depuis peu, & ignorée de nos Peres, qui étoient auſſi gens de bien que nous. Il eſt aiſé de refuter ce prétexte, & de montrer tout le contraire.

XX. On peut auſſi partager cette matiere de la frequente Communion en deux points.

Premier, que c'eſt une ſainte pratique, & un conſeil infiniment utile, de communier ſouvent, & dignement.

Second, que tous les prétextes qu'on apporte ordinairement, pour s'en diſpenſer, ſont vains, & frivoles.

Les preuves du premier point ſont priſes des effets de la nourriture, qui ſont, 1. De conſerver la vie ; 2. De donner la force, & la vigueur ; 3. De nous faire croître en ſe changeant en notre propre ſubſtance : ce qui ſe peut appliquer à la nourriture celeſte de l'Euchariſtie, & conclure de là, qu'il la faut donc prendre ſouvent.

Les preuves du ſecond point ſont de refuter en particulier les prétextes qui ſont aſſez connus, & que nous avons déja rapportez. *C'eſt le deſſein de l'Auteur des Sermons ſur tous les ſujets de la Morale. Sermon ſur le ſecond Dimanche après la Pentecôte.*

On peut auſſi montrer en deux points differens, XXI.

Premierement, que c'eſt la pieté, & la devotion, qui ont introduit la frequente Communion.

Secondement, que c'eſt le libertinage, & l'indevotion, qui ont aboli la frequente Communion. *Pris d'un Sermon du Pere Eſtienne Chamillart ſur ce ſujet.*

Sur les Communions ſacrileges. On peut faire voir les abîmes d'iniquité où conduiſent les Communions criminelles. XXII.

Premier point, il ſuffit à un homme de rompre indignement ce pain de vie, pour tomber inſenſiblement dans l'infidelité.

Second, il doit craindre de devenir bientôt un impie, & un homme ſans religion.

Troiſiéme, il doit apprehender de ſe voir bientôt un impudique : en trois mots, perdre la foi, n'avoir horreur d'aucune impieté, ſe plonger dans toutes ſortes d'ordures, ſont trois effets preſque inévitables d'une mauvaiſe Communion. *Le même, dans un Sermon ſur ce ſujet.*

Ce divin Sacrement qu'on appelle communément un Sacrement de vie, devient un Sacrement de mort à l'égard de la plûpart. XXIII.

1°. Un Sacrement de mort à l'égard du Fils de Dieu, que l'on fait mourir au dedans de ſoi.

2°. Un Sacrement de mort à l'égard de nous-mêmes. *L'Auteur des Sermons ſur tous les ſujets, &c.*

Autre deſſein de Sermon ſur la Communion mauvaiſe, & ſacrilege. XXIV.

Premier point. La grandeur, & l'énormité de ce crime qui renferme, 1. Une ingratitude monſtrueuſe ; 2. Une perfidie horrible ; 3. Une prophanation ſacrilege de la choſe du monde la plus ſainte.

Second point. Les ſuites, & les effets ordinaires de cet horrible crime. 1°. L'aveuglement d'eſprit qui fait qu'on ne voit point le danger évident de ſa damnation, auquel on s'expoſe. 2°. L'endurciſſement de cœur que rien n'eſt capable d'amollir, témoin celui de Judas. 3°. Enfin le deſeſpoir, & l'impenitence. Car à la mort quelle eſperance peut-on avoir en ce Dieu qu'on a trahi, & qu'on a fait mourir d'une maniere plus cruelle que ne firent les Juifs.

Sur le même ſujet de la mauvaiſe Communion, il faut montrer, 1°. Que c'eſt un grand peché ; 2°. Que c'eſt le peché de bien des gens ; 3°. Que c'eſt le peché, dont Dieu tire une plus terrible vengeance. XXV.

Pour le premier point ; c'eſt outrager le Fils de Dieu dans ſon propre corps, & prophaner la choſe la plus ſacrée. Voyez comme Dieu veut qu'on traite les choſes ſaintes, les Temples, les Autels. C'eſt ſe rendre coupable de ſon ſang, & de ſa mort.

Pour le ſecond ; c'eſt le peché de bien des gens, & ſouvent de ceux qui crient le plus haut contre les Communions indignes ; & l'on pourroit dire de pluſieurs ce que le Sauveur dit à l'occaſion de Judas : *Ecce qui intin-* Marc. 14.

git

git mecum manum in catino. Ecce: C'eſt ce Juge inique, & corrompu. *Ecce*: C'eſt ce débauché, & ce voluptueux, qui n'eſt pas reſolu de renoncer à ſes débauches, & de quitter l'occaſion: c'eſt cette mondaine; cet hypocrite.

Pour ce qui eſt du troiſiéme, rien n'eſt plus aiſé que de le juſtifier, par les terribles châtimens que Dieu exerce ſur eux dans le temps, & dans l'éternité, ſur l'ame, & ſur le corps, &c.

SUR la mauvaiſe Communion. XXVI.

Premier Point. Comme rien n'honore plus Dieu qu'une bonne Communion, rien auſſi ne le deshonore davantage qu'une mauvaiſe, & ſacrilege.

Second. Il n'y a point de crime qui offenſe Dieu plus outrageuſement.

Troiſiéme. Il n'y en a point que Dieu pardonne plus difficilement. *Pere Nepveu, Tome 2. de ſes Reflexions Chrétiennes.*

PARAGRAPHE SECOND.

Les ſources, où l'on peut trouver dequoi remplir ces Deſſeins, & les Auteurs qui en traitent.

Les ſaints Peres.

SAint Cyprien, *Serm. de Lapſis*, parle de l'énormité du crime de ceux qui communient indignement.

S. Auguſtin, *Epiſt. 118. ad Januarium*, declare nettement ſon ſentiment ſur les Communions rares & frequentes, & donne de judicieuſes regles ſur cela.

Le même, ou l'Auteur des Sermons *ad Fratres in Eremo*, Serm. 37. montre avec quelle pureté on doit recevoir ce Sacrement, par l'exemple des Prêtres payens d'Ethiopie.

Origene, Homel. 13. ſur le Levitique, parle de la diſpoſition avec laquelle on doit recevoir l'Euchariſtie.

Le même, dans l'Hom. 35. ſur S. Matthieu, parle de ceux qui la reçoivent avec un mauvais deſſein.

S. Baſile, *Homil. 1. de Baptiſmo*, invective contre ceux qui reçoivent le ſacré Corps du Sauveur en mauvais état, & montre avec quelles diſpoſitions il faut le recevoir.

S. Jerôme, dans l'Apologie pour les Livres contre Jovinien, dit ſon ſentiment ſur la coûtume qui étoit à Rome de ſon temps, de communier tous les jours.

Le même, *l. 2. in cap. 9. Zachariæ*, expliquant ces paroles, *quid bonum ejus, & quid pulchrum ejus, niſi frumentum electorum?* parle des effets propres de cette divine nourriture.

S. Ambroiſe, dans les livres *de Sacramentis*, & particulierement dans le 5e. livre, dit de belles choſes ſur les diſpoſitions qu'il faut apporter à ce Sacrement, ſur ſes effets, & ſur la frequente Communion.

S. Gregoire, *l. 3. in cap. 6. primi Reg.* ſur ces paroles, *percuſſit autem Dominus de viris Bethſamitibus, eo quod vidiſſent arcam Domini*, parle fort au long de ceux qui traitent indignement, ou peu reſpectueuſement les ſaints Myſteres.

S. Bernard, *Serm. de Cœna Domini*, fait voir les effets de ce Sacrement; & comme nous lui ſommes redevables de la victoire de nos vices & de nos paſſions.

S. Chryſoſtome, Tome 5. Homel. 61. montre que celui qui ne veut pas recevoir la Communion, ne merite pas d'aſſiſter aux prieres communes des fideles.

Le même, Homel. 3. ſur l'Epître aux Epheſiens, montre que nous devons approcher avec reſpect de la ſainte Table, & que nous ne devons point refuſer de nous y trouver.

Le même, dans l'Homel. 17. ſur l'Epître aux Hebreux, montre qui ſont ceux qui s'en doivent approcher plus ſouvent & plus rarement.

Le même, dans l'Homel. 7. ſur le ch. 2. de S. Matthieu, compare ceux qui communient en état de peché, à Herode, qui feignit de vouloir venir adorer le Meſſie, après que les Mages l'auroient trouvé.

Le même, dans l'Homel. 45. ſur ſaint Jean, après avoir établi que c'eſt le pain de vie, parle des effets qu'il a, & de la force qu'il nous communique, &c.

Le même, dans l'Homel. 24. ſur l'Epître premiere de ſaint Paul aux Corinth. montre avec quelle diſpoſition il faut en approcher.

Le même, Homel. 28. expliquant ces paroles de ſaint Paul, montre l'énormité du crime de ceux qui communient indignement; & fait le même au Sermon 3. ſur l'Epître de ſaint Paul aux Epheſiens.

Le même, dans l'Homel. 60. au Peuple d'Antioche, montre avec quelle pureté nous devons approcher de cet auguſte Sacrement.

Le même, dans l'Homel. 5. ſur la premiere à Timothée, montre que pour approcher de la ſainte Table, il faut moins avoir égard à la longueur du temps que l'on n'a pas communié, qu'à l'état de notre conſcience.

Les Livres ſpirituels.

Thomas à Kempis, l. 4. de l'Imitation de Jeſus-Chriſt.

Denis le Chartreux, *in Operibus Minor. Tom. 2.*

Loüis de Grenade.

Alphonſe Rodriguez, part. 2. de la Perfect. Traité 7.

Loüis Du Pont. Tome 1. de la Perfect. Traité 4.

Saint François de Sales, dans l'Introduction à la Vie devote, part. 2. ch. 20. & 21.

Recupitus. *de ſignis Prædeſt. &c. ſigno decimo.*

Le Pere Nouet, dans ſes Meditations ſur la Vie de Jeſus-Chriſt dans le ſaint Sacrement.

Le Pere Nepveu, dans les Entretiens durant l'Octave du ſaint Sacrement.

Le même, dans ſes Reflexions Chrétiennes, Tome 2. & Tome 4.

Nicolaus Lancicius. *Opuſculo ſpiritali 14. de Efficacia Euchariſtiæ.*

Le Pere Antoine de Saint Martin de la Porte, dans la Conduite de la grace, derniere partie: où il fait voir que la frequente Communion eſt un puiſſant moyen pour impetrer la grace finale; & quelle doit être la préparation à cette frequente Communion.

Le Pere Paul de Barry, dans la Solitude de Philagie, 10. jour.

Le Pere Croiſet, Tome 2. de ſes Reflexions ſpirituelles, parle des diſpoſitions neceſſaires pour communier tous les jours.

Le Pere Cauſſin, dans la Cour Sainte, liv. 3. ſect. 12. traite de la Prat. de la Communion.

Le Catechiſme du Concile de Trente, lors qu'il parle du Sacrement de l'Euchariſtie.

Il y a une infinité de livres ſpirituels, en toutes les langues, qui contiennent des traitez, des conduites, & des pratiques pour bien communier. Il ſeroit impoſſible de les marquer tous: mais je ne puis en ômettre un qui paroît depuis peu, compoſé par le R. P. Vaubert de la Compagnie de Jeſus, intitulé, *Traité de la Communion, ou Conduite pour com-*

munier saintement; dans lequel est traité d'une maniere également solide & onctueuse, tout ce qu'on peut souhaiter sur ce sujet.

Les Prédecesseurs.

Sans parler des plus anciens qui dans les Octaves qu'ils nous ont laissées, n'ont pas ômis de parler de la Communion; voici ceux où l'on trouvera plus de choses du goût de notre temps.

Le Pere Castillon, dans son Octave sur les desseins de Jesus-Christ dans l'institution du saint Sacrement de l'Autel, a un Sermon de la frequente Communion.

Le Pere de la Rue, Serm. pour le jour des Rameaux.

Le même, dans le dernier Sermon de son Octave, considere l'Eucharistie comme un pain & un viatique, pour nous soûtenir en la vie & en la mort.

Le Pere Delingendes, dans le 2. Sermon de son Octave écrite en latin, parle des effets de ce Sacrement; d'où il conclut que c'est un Sacrement d'amour.

Le même, dans le 7. Sermon, explique l'union qui est entre le Corps du Fils de Dieu, & celui qui le reçoit.

Monsieur Biroat, dans son Octave, quoi qu'il ne parle pas expressément de la Communion, a néanmoins bien des choses qui y conviennent.

L'Auteur des discours chrétiens, dans le 5. Sermon de l'Octave, traite des bonnes & des mauvaises Communions; & dans le 7. montre que l'Eucharistie est un tresor de colere pour ceux qui s'en approchent indignement.

Le Pere Texier a aussi dans son Octave quelques Sermons sur ce sujet.

Reina, Auteur Italien traduit en latin, Sermon 35. de son Carême, parle de la vie divine que ce divin Sacrement nous communique; & de plusieurs autres choses qui regardent la Communion.

L'Auteur des Sermons sur tous les sujets de la Morale Chrétienne, a pris pour sujet de son Octave du saint Sacrement, tout ce qui regarde uniquement la Communion: sçavoir la préparation qu'il y faut apporter; l'accueil que nous devons faire au Fils de Dieu; de la frequente Communion, le fruit que nous en devons retirer; & de la mauvaise Communion, &c.

Ceux qui ont fait des Recueils sur cette matiere.

Tous ceux qui ont fait imprimer des Octaves sur le saint Sacrement, ont quelque Sermon sur ce sujet, comme le plus moral, & le plus fructueux.

Tous ceux qui ont fait des lieux communs sur les matieres de pieté, n'ont eu garde d'ômettre celle-ci. Voici ceux qui en ont traité plus au long & plus en particulier.

Loüis de Grenade. *Titul. Eucharistia*, dans ses lieux communs.

Busée a mis en ordre dans six chapitres de son *Viridarium*, tout ce qu'il a pû trouver sur la Communion. *Tit. Eucharistia.*

Labatha s'est encore plus étendu que les autres sur ce sujet. *Tit. Eucharistia.*

Raynerius de Pisis. *Tit. Eucharistia.*

Drexellius. *in rosis*, select. part. 2. c. 8.

Lohner. *Tit. Eucharistia.*

PARAGRAPHE TROISIE'ME.

Passages, exemples, & applications de l'Ecriture sur ce sujet.

Panis cor hominis confirmet. Psalm. 103.

Calix meus inebrians quam præclarus est! Psalm. 22.

Calicem salutaris accipiam, & nomen Domini invocabo. Psalm. 115.

Edent pauperes & saturabuntur, & laudabunt Dominum qui requirunt eum, vivent corda eorum in sæculum sæculi. Psalm. 21.

Et ambulavit in fortitudine cibi illius quadraginta diebus & 40. noctibus. 3. Reg. c. 19.

Venite, comedite panem meum, & bibite vinum quod miscui vobis. Prov. 9.

Angelorum escâ nutrivisti populum tuum, & paratum panem de cœlo præstitisti illis, sine labore, omne delectamentum in se habentem, & omnis saporis suavitatem. Sapient. 16.

Quid enim bonum ejus est, & quid pulchrum ejus, nisi frumentum electorum, & vinum germinans virgines? Zachar. 9.

Haurietis aquas in gaudio de fontibus Salvatoris. Isaïæ 18.

Coinquinabar in medio eorum. Ezech. 22.

Ecce ego vobiscum sum usque ad consummationem sæculi. Matth. 28.

Nisi manducaveritis carnem filii hominis, & biberitis ejus sanguinem, non habebitis vitam in vobis. Joann. 6.

Panis quem ego dabo, caro mea est pro mundi vita. Ibidem.

Hic est panis de cœlo descendens, ut si quis ex ipso manducaverit, non moriatur. Joan. 6.

Qui manducat meam carnem, & bibit meum sanguinem, habet vitam æternam; & ego resuscitabo eum in novissimo die. Ibidem.

Caro mea verè est cibus, & sanguis meus verè est potus. Ibidem.

LE pain qui fortifie le cœur de l'homme.

Que mon calice qui a la force d'enyvrer est admirable!

Je prendrai le calice du salut, & j'invoquerai le nom du Seigneur.

Les pauvres mangeront, & ils seront rassasiez; & ceux qui cherchent le Seigneur, le loüeront, leurs cœurs vivront dans toute l'éternité.

Elie étant fortifié par cette nourriture marcha 40. jours & 40. nuits.

Venez, mangez le pain que je vous donne, & bûvez le vin que je vous ai préparé.

Vous avez donné à votre peuple la nourriture des Anges; vous leur avez fait pleuvoir du ciel un pain préparé sans aucun travail, qui renfermoit en soi tout ce qu'il y a de delicieux, & tout ce qui peut être agréable au goût.

Qu'est-ce que le Seigneur a de bon & d'excellent, sinon le froment des Elûs, & le vin qui germe les Vierges?

Vous puiserez avec joye les eaux salutaires de la grace dans les sources du Sauveur.

J'étois deshonoré honteusement au milieu d'eux.

Je serai toûjours avec vous jusqu'à la consommation des siécles.

Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, & ne bûvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous.

Le pain que je donnerai, c'est ma chair *que je dois donner* pour la vie du monde.

Voici le pain qui est descendu du Ciel, afin que celui qui en mange ne meure point.

Celui qui mange ma chair, & boit mon sang, a la vie éternelle; & je le ressuscitérai au dernier jour.

Ma chair est veritablement viande, & mon sang est veritablement breuvage.

Si quis manducaverit ex hoc pane, vivet in æternum. Ibidem.

Celui qui mangera ce pain, vivra éternellement.

Probet autem seipsum homo, & sic de pane illo edat, & de calice bibat. 1. ad Cor. c. 11.

Que l'homme donc s'éprouve soi-même, & qu'il mange ainsi ce pain, & boive ce calice.

Quotiescumque manducabitis panem hunc & calicem bibetis, mortem Domini annunciabitis donec veniat. Ibidem.

Toutes les fois que vous mangerez ce pain, & que vous boirez ce calice, vous annoncerez la mort du Seigneur, jusqu'à ce qu'il vienne.

Quicumque manducaverit panem hunc, vel biberit calicem Domini indignè, reus erit Corporis & Sanguinis Domini. Ibidem.

Quiconque mangera de ce pain, ou boira de cette coupe indignement, sera coupable de crime contre le Corps & le Sang de Jesus-Christ.

Qui manducat & bibit indignè, judicium sibi manducat & bibit, non dijudicans Corpus Domini. Ibidem.

Celui qui en mange & en boit indignement, mange & boit sa condamnation, faute de discerner le Corps du Seigneur.

Calix benedictionis cui benedicimus, nonne communicatio sanguinis Christi est? & panis quem frangimus, nonne participatio corporis Domini est? 1. ad Corinth. 10.

N'est-il pas vrai que le calice de benediction, que nous benissons, est la communion du Sang de Jesus-Christ; & que le pain que nous rompons, est la communion du Corps du Seigneur?

Non potestis calicem Domini bibere, & calicem dæmoniorum: non potestis mensæ Domini participes esse, & mensæ dæmoniorum. Ibid.

Vous ne pouvez pas boire le calice du Seigneur, & le calice des demons; vous ne pouvez pas participer à la table du Seigneur, & à la table des demons.

Sicut misit me vivens Pater, & ego vivo propter Patrem; & qui manducat me, & ipse vivet propter me. Joann. 6.

Comme mon Pere qui m'a envoyé est vivant, & que je vis par mon Pere; de même celui qui me mange vivra aussi par moi.

Erant perseverantes in communicatione fractionis panis. Act. 2.

Ils perseveroient dans la communication de la fraction du pain.

Irritam quis faciens legem Moysi, sine ulla miseratione moritur: quanto putatis deteriora mereri supplicia, qui Filium Dei conculcaverit, & sanguinem testamenti pollutum duxerit? Ad Hebr. 10.

Celui qui viole la Loi de Moïse, est condamné à mort sans misericorde: combien donc croyez-vous que celui-là sera jugé digne d'un plus grand supplice, qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu, & aura tenu pour une chose vile & profane le sang de l'alliance?

Nauseat anima nostra super cibo isto levissimo. Numer. 21.

Notre ame est déja dégoûtée de cette viande si legere.

Panem nostrum quotidianum da nobis hodie. Luc. 11.

Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour.

Aruit cor meum, quia oblitus sum comedere panem meum. Psalm. 101.

Mon cœur s'est desséché, parce que j'ai oublié de manger mon pain.

Exemples, ou figures de l'Ancien Testament.

La Manne, figure de l'Eucharistie.

TOut le monde sçait que la Manne a été une des principales figures de l'Eucharistie; le Fils de Dieu même l'insinuë, lorsqu'il donne la préference au pain celeste & vivant, qu'il veut donner aux hommes dans la nouvelle Loi, sur cet ancien pain fait de la main des Anges. La ressemblance de ces deux mets celestes se trouve particulierement dans leurs effets, entant que la Manne avoit toutes sortes de goûts, comme a maintenant l'Eucharistie; l'une pour le corps, & l'autre pour l'esprit: mais le Sauveur y a mis cette difference, que la Manne ne garentissoit point les Israëlites de la mort; au lieu que l'Eucharistie donne droit à nos corps de ressusciter un jour, & à nos ames, de vivre de la vie de la grace, & de la gloire: *Patres vestri manducaverunt manna, & mortui sunt; qui manducat hunc panem, vivet in æternum.* *Joan. 6.*

L'Arche d'Alliance, autre figure.

L'Arche de l'ancienne Alliance, a aussi été la figure du Sacrement de la nouvelle. Cette Arche étoit la consolation des Peuples, leur refuge, & leur force, lorsqu'ils étoient pressez par leurs ennemis: cependant elle causa la perte des Bethsamites, & Dieu en extermina plus de cinquante mille, parce qu'ils la regarderent avec peu de reverence. Oza fut aussi frappé de mort, dans l'instant même, parce qu'il eut la temerité d'étendre la main pour la soûtenir: mais Obededom la vit dans sa maison avec un sort bien different; & le Seigneur le combla de benedictions & de prosperitez, pour recompenser la pieté, & la religion, avec laquelle ce saint Israëlite l'avoit reçuë. Ce sont des instructions pour nous. Car si Dieu a traité avec tant de rigueur ceux qui n'ont pas rendu à la figure tout le respect qui lui étoit dû; de quelle severité n'usera-t-il point à l'égard de ceux qui n'auront pas pour la réalité cette religion profonde, qu'elle exige de tous ceux qui en approchent: & que n'est-on pas obligé de faire, pour ne pas changer en un poison funeste, ce qui nous est donné pour le remede de tous nos maux, & pour ne point trouver malheureusement la mort dans la source de la vie?

Le Festin d'Assuerus.

Le Festin d'Assuerus dura la moitié d'une année sans discontinuer; & l'Ecriture remarque que cette derniere circonstance fit admirer la magnificence de ce Prince par toute la terre. Le Festin de Jesus-Christ dans l'Eucharistie ne durera pas un an, mais il durera jusqu'à la consommation des siécles: *Ecce ego vobiscum sum usque ad consummationem sæculi.* *Matt. 28.* Quelque magnificence qu'il y eût dans le festin d'Assuerus, & qu'il puisse y avoir dans ceux que l'on fait dans ce monde, il faut toûjours avoüer que leur peu de durée en rend la joye fort imparfaite; il n'en est pas ainsi du festin du Fils de Dieu, puisqu'il durera jusqu'à la fin des siécles. S'il ne duroit qu'un jour, on pourroit peut-être dire que le temps est passé, & qu'il n'est plus permis d'y revenir: mais le temps de ce festin ne passe point; il recommence tous les jours, & il est en notre pouvoir de nous servir de cette divine nourriture.

L'Agneau Paschal.

L'Agneau Paschal a été une autre figure de ce divin Sacrement, & qui n'est pas moins connuë que la premiere. On sçait avec quelle ceremonie il étoit premierement immolé, & ensuite mangé avec des pains sans levain; ce qui represente l'Eucharistie, en qualité de sacrifice, & de Sacrement, & de nourriture; en quoi cette figure paroît plus noble

que les autres, puisqu'elle represente tous les rapports sous lesquels on peut considerer l'Eucharistie.

La figure du Buisson ardent nous represente la maniere dont il faut approcher du Sacrement de l'Eucharistie.

Quand Dieu se manifesta la premiere fois sous l'image d'un buisson ardent, Moïse surpris, & étonné de cet objet, voulut d'abord s'en approcher, pour en reconnoître plus particulierement la merveille; mais dans ce moment il oüit une voix qui lui dit: *Solve calceamenta pedum tuorum; locus in quo stas, terra sancta est.* Dieu voulut d'abord arrêter le mouvement temeraire, & précipité, qui portoit Moïse vers le buisson; parce que quand il s'agit de sa presence, l'homme ne sçauroit jamais apporter trop de précaution, ni agir avec trop de retenuë; & quant au commandement qu'il lui fit de déchausser ses souliers, il est constant que sous la figure de cette action corporelle, il voulut lui commander une sanctification interieure: car c'est autant que s'il lui eût ordonné de se dépoüiller de tout ce qu'il pouvoit avoir de bas, & de terrestre, & de se purifier de ses anciennes soüillures. Ce qui nous apprend avec quelle pureté nous devons approcher de l'Eucharistie, où le Fils de Dieu est present d'une maniere toute autre que dans le buisson où il se fit voir à Moïse: puisque son corps, & son sang y sont réellement & veritablement presens; & ensuite, sa personne, & sa divinité. D'où l'on doit juger combien il est necessaire de le recevoir avec le recueillement de toute notre ame, & l'élevation de toutes nos pensées au-dessus de toutes les choses terrestres; & faisant une reflexion sincere sur nous-mêmes, pour voir si nous ne sommes pas indignes d'approcher de cette divine Table.

Exod. 3.

Le pain que mangea Elie, & qui lui donna des forces.

Souvenons-nous de ce qui arriva au Prophete Elie. Il fuyoit les persecutions de la cruelle Jesabel, & après avoir erré dans une solitude affreuse sans nul rafraîchissement, fatigué du chemin, épuisé de forces, il se coucha à terre pour prendre un peu de repos. N'est-ce pas là une peinture naïve de l'état où se trouvent tous les jours une infinité de Chrétiens? A peine ce Prophete fut-il endormi, qu'un Ange le réveilla, en lui criant: levez-vous & mangez. Il obéit, & si-tôt qu'il eut goûté d'un pain cuit sous la cendre, qu'il trouva auprès de sa tête, ses forces revinrent, il marcha sans peine, jusqu'à la montagne d'Oreb. On peut dire la même chose aux ames foibles, & languissantes: Levez-vous, prenez, & mangez ce pain celeste de l'Eucharistie, dont le pain d'Elie n'étoit que la figure, & vous vous sentirez fortifiez; vous marcherez à grands pas dans les sentiers de la vertu; vous vous éleverez à la plus sublime perfection representée par cette montagne, dont le nom signifie vision de Dieu. Il est vrai que ce Prophete, après avoir mangé la premiere fois de ce pain, retomba dans son assoupissement; mais l'Ange lui ordonna d'en manger de nouveau: pour nous apprendre que si une Communion ne réchauffe pas entierement notre cœur, nous devons la réiterer jusqu'à ce que nous ayons rallumé notre premiere ferveur.

Quelques figures qui montrent avec quelle pureté il faut approcher de ce Sacrement.

Nous voyons dans le Levitique, que celui qui étant immonde, avoit la hardiesse de participer aux victimes sanctifiées par l'offrande, que les enfans d'Israël en avoient faite au Seigneur, étoit condamné à mort: *Omnis homo qui accesserit ad ea quæ consecrata sunt, & quæ obtulerunt filii Israël Domino, in quo est immunditia, peribit coram Domino.* Nous lisons dans les Nombres, que les enfans d'Aaron, pour avoir porté sur l'Autel un feu étranger, furent consumez par une flamme vengeresse qui en sortit. Nous trouvons dans le second Livre des Rois, qu'Oza, pour avoir eu la hardiesse de toucher l'Arche, n'étant pas Prêtre, fut mis à mort par le Seigneur, qui ne pût souffrir des mains si hardies, quoi qu'elles ne fussent étenduës que pour le soûtien de l'Arche qui chanceloit. Combien donc plus justement meritent la mort, ceux qui participent indignement, non à la chair morte des agneaux, & des taureaux, mais à la chair vivante, immortelle, & divine de Jesus-Christ?

Levit. 22.

Exemples & Paraboles du Nouveau Testament.

La Parabole de celui qui étoit entré au festin sans avoir la robe nuptiale.

POur assister à ce festin celeste, & communier dignement, il faut être en grace, & avoir la charité. Nous en avons une belle figure dans la parabole de l'Evangile, où celui qui étoit entré au Festin des Nôces sans avoir la robe nuptiale, en fut chassé honteusement. Le Roi ne pouvant souffrir l'insolence qu'il avoit euë de se presenter à sa table, en si mauvais état, commanda qu'on l'en arrachât avec violence, & qu'on le jettât mains & pieds liez dans les tenebres exterieures. C'est la charité qui est cette robe nuptiale, dont il se faut revêtir pour entrer dans la Salle du celeste Banquet, si l'on ne veut encourir l'indignation de celui qui nous y invite, & s'exposer aux plus terribles châtimens. Et il ne faut pas qu'elle soit parfaite pour être admis à cette Table.

Il n'est pas absolument necessaire pour communier d'être parfait.

C'est ce que le Sauveur nous enseigne, quand sous la parabole d'un Pere de famille, qui invite à son festin les malades, les aveugles, & les boiteux; il appelle à sa sainte table ceux même qui sont encore imparfaits: c'est ce que nous enseigne l'ancienne pratique de l'Eglise, qui donnoit la Communion aux petits enfans, & à tous les adultes, le même jour qu'ils étoient baptisez, & aux heretiques le jour qu'ils étoient reconciliez. Car il est évident que ni les uns ni les autres n'étoient point encore arrivez à une haute perfection; & quand on la differoit à certains pecheurs, long-temps après leur confession, ce n'étoit point que l'Eglise jugeât qu'il fallût avoir une perfection extraordinaire pour communier; mais c'étoit pour s'assurer de la sincerité de leur conversion, & pour leur donner, par une si rigoureuse punition, plus d'horreur de leurs crimes.

Punition de ceux qui communient indignement dans l'exemple de Judas.

Le malheureux Judas est un exemple terrible pour ceux qui communient indignement: *& post buccellam introivit in eum Sathanas.* Il n'eut pas plûtôt reçu indignement le Corps de son Maître, qu'il fut livré à la puissance du demon, qui en prit une nouvelle possession. Avant ce peché, le Fils de Dieu lui avoit donné de puissantes inspirations pour le retirer de l'avarice à laquelle il étoit enclin; il lui avoit donné le pouvoir de faire des miracles, il l'avoit comblé de ses faveurs & de ses graces: mais dès qu'il eut l'insolence de manger son Corps, & de boire son Sang en état de peché, il fut livré au pouvoir de Sathan. Le Fils de Dieu permit que le demon s'emparât de lui, & qu'il le portât ensuite à trahir son maître, & le poussât enfin dans le desespoir, pour faire comprendre à tout le monde la grandeur de son crime, par la grandeur de son châtiment.

Joan. 13.

APPLICATIONS.

In quocumque die comederis ex eo, morte morieris. Genes. 2.

Le demon nous detourne tant qu'il peut de la Communion.

LE demon tient à notre égard une conduite opposée à celle qu'il a tenuë avec tant de succés à l'égard de nos premiers Parens. Dieu leur ayant défendu sous peine de mort, de manger d'un certain fruit, le demon entreprit de leur persuader qu'au lieu de mourir en le mangeant, ils deviendroient des dieux : & par malheur, il ne réüssit que trop bien dans son entrepriſe. Mais le Sauveur, pour nous attirer à la Communion, nous assure que ce pain celeste nous communiquera une vie immortelle & divine ; & nous menace de la mort, si nous n'en usons. Or que fait le demon, pour s'opposer en tout aux desseins du Fils de Dieu ? il fait accroire à plusieurs que s'ils le mangent, ils y trouveront la mort : parce qu'ils ne sont pas dignes d'en approcher. *C'est une remarque tirée de l'Abbé Rupert.*

C'est par la Communion qu'on devient semblable à Jesus-Christ.

Genes. 1.

Le demon tenta encore nos premiers Peres, en leur disant : mangez ce fruit, & vous serez comme des dieux : *Eritis sicut dii.* Ils le crurent préferablement à la parole de Dieu même, qui les avoit menacez de la mort, au moment qu'ils en goûteroient. Pour remedier à ce desordre, le Sauveur nous tente à son tour, & nous dit : mangez mon corps, bûvez mon sang, & vous deviendrez des dieux. En effet ce pain celeste est d'une nature bien differente de celle du pain ordinaire. Nous ne le changeons pas en notre substance, quand nous le prenons : c'est lui au contraire qui nous change ; ce qui se doit entendre moralement, dans ce sens, qu'il nous rend semblables à lui. C'est la pensée de S. Augustin, qui fait dire au Sauveur : *Non ego mutabor in te, sed tu mutaberis in me.*

L'humilité ne nous doit pas empêcher de communier.

Joan. 13.

Exi à me, quia homo peccator sum. Luc. 5. Ce furent les paroles que dit l'Apôtre saint Pierre, quand il se défendit par une humilité hors de saison, de l'honneur que son Maître lui vouloit faire en lui lavant les pieds. Ce sentiment est bon & juste dans un Chrétien que le Fils de Dieu invite à sa table ; mais il ne doit pas le détourner d'en approcher, & d'y recevoir son Sauveur ; autrement ce seroit s'exposer à la menace qu'il fit à ce même Apôtre : *si non lavero te, non habebis partem mecum.* Jugeons-nous toûjours indignes de cette grace ; mais quand nous pouvons la recevoir, ne nous en privons pas. *C'est le sentiment de l'Auteur du livre de l'Imitation de* JESUS-CHRIST.

Qui manducat meam carnem, & bibit meum sanguinem, in me manet, & ego in eo. Joann. 6. Celui qui mange ma chair, & boit mon sang, demeure en moi, & je demeure aussi en lui. Il faut conclure de ces paroles que cette viande, & ce breuvage sont bien autrement unis à notre substance, que ne le sont nos alimens ordinaires. Car quoi que l'on dise, que celui qui prend quelque nourriture, l'a au-dedans de soi, on ne s'est jamais avisé de dire, qu'il demeure dans cette nourriture : on parleroit même improprement, si l'on disoit que cette nourriture demeure en lui, puisqu'elle est corruptible, & qu'elle se convertit en sa substance.

De la Communion indigne.

Adhuc escæ eorum erant in ore ipsorum ; & ira Dei ascendit super eos. Psalm. 77. On peut dire de ceux qui communient indignement, ce que le Prophete Royal dit des Israëlites ; lorsque, dégoûtez de la manne que Dieu leur avoit donnée pour les nourrir dans le desert, ils demanderent d'autres viandes, & regretterent celles qu'ils avoient quittées dans l'Egypte : sçavoir que la colere de Dieu éclata sur eux, quand ils avoient encore dans la bouche les viandes qui leur avoient été envoyées par un miracle. En effet dans l'instant même que l'on reçoit en état de peché mortel, ce mets sacré, on mange son jugement, & sa propre condamnation. Vous diriez que comme les choses qui nous servent de nourriture, s'incorporent & s'unissent si étroitement à nous, qu'il est impossible ensuite de les en separer, ainsi la colere de Dieu, dont notre jugement & notre condamnation sont le propre effet, demeure comme attachée à notre propre personne, par une sacrilege Communion.

Changement que fait en nous une bonne Communion.

Caro mea verè est cibus, & sanguis meus verè est potus. Joan. 6. Saint Ambroise, au liv. 5. des Sacremens, ch. 4. fait mention de deux sortes de transmutations dans cet adorable Mystere, & même prétend que l'une sert de preuve à l'autre. La premiere est un changement miraculeux de la substance du pain & du vin, en la substance du Corps & du Sang de Jesus-Christ : & la deuxiéme, qui pour n'être que morale ne laisse pas d'être miraculeuse, & au-dessus des forces de la nature, est un changement du vieil homme en l'homme nouveau ; puisqu'après une bonne Communion, on change de mœurs, de conduite, de desirs, d'affections ; on quitte ses vieilles habitudes, & on en prend de toutes contraires ; ce qui a fait dire à saint Augustin : *perit quodammodo humana mens, & fit divina.* In Psalmum 35.

Voici encore quelques passages de l'Ecriture dont on peut faire une heureuse application à ce sujet.

Si vel vestimentum ejus tetigero, salva ero. Marc. 5.

Qui intingit mecum manum in paropside, hic me tradet. Matth. 26.

Ecce tetigit hoc labia tua. Isaïæ 6.

PARAGRAPHE QUATRIE'ME.

Pensées & Passages des Saints Peres sur ce Sujet.

DUm caro Corpore & Sanguine Christi vescitur, de Deo anima sagimatur. Tertull. de resurrect. carn. c. 8.

Hunc panem dari quotidie postulamus, ne dum absentes, & non communicantes à cœlesti Pane prohibemur, a Christi Corpore separemur. Cyprian. de Orat. Dominica.

Timendum est & orandum, ne, dum quis

PEndant que notre chair est nourrie du Corps & du Sang de Jesus-Christ, l'ame est pour ainsi dire engraissée de Dieu même.

Nous demandons tous les jours à Dieu ce pain, de peur qu'en étant separez, & ne le recevant point dans la Communion, nous ne soyons en même temps separez du Corps mystique de J. C.

Il y a à craindre que celui qui s'abstient de la

abſtinens ſeparatur à Chriſti Corpore, procul remaneat a ſalute; comminante ipſo, & dicente, niſi manducaveritis Carnem Filii hominis, non habebitis vitam in vobis. Idem, ibidem.

Mens deficit quam recepta Euchariſtia non erigit. Idem, Epiſt. 30.

Quos excitamus & hortamur ad prælium, non inermes nudoſque relinquimus, ſed protectione Corporis & Sanguinis Chriſti munimus. Idem, Epiſt. 45. ad Cornel.

Euchariſtia fidelem à ſe alienat, & ex terreno facit cœleſtem. Idem, l. 2. Epiſt. Epiſt. 3. ad Cæcil.

Qui ſumit Euchariſtiam indignè, reus eſt carnis Dominicæ, ac ſi Dominum occidiſſet, & Sanguinem ejus fudiſſet. Idem, Tract. de lapſis.

Quomodo morietur cui cibus vita eſt? Ambroſ. Serm. 18. in Pſalm. 118.

Ille panis vitæ æternæ, qui animam noſtram fulcit. Idem, in Pſalm. 118.

Chriſtus mihi cibus, Chriſtus mihi potus: non jam ad ſatietatem mei annuos expecto proventus; Chriſtus mihi quotidie miniſtratur. Idem, ibidem.

Viviſicat Corpus Chriſti, & ad incorruptionem ſuâ participatione perducit. Cyrill. Alex. l. 3. in Joan. c. 37.

Chriſtus in hoc Sacramento ſævientem membrorum legem ſedat, colliſos redintegrat, perturbationes animi extinguit. Idem, l. 4. in Joan. cap. 17.

Quemadmodum ſi quis igne liquefactam ceram alteri ceræ ſimiliter liquefactæ ita miſcuerit, ut unum quid ex utriſque factum videatur; ſic communicatione Corporis & Sanguinis Chriſti, ipſe in nobis eſt, & nos in ipſo. Idem, l. 10. c. 13.

Communicare per ſingulos dies, & participare de ſacro Corpore & Sanguine Chriſti, pulchrum eſt & valde utile, ipſo manifeſte dicente: qui manducat meam Carnem & bibit meum Sanguinem, habet vitam æternam. Baſil. ad Cæſariam Patriciam.

Quid eſt proprium eorum qui manducant panem & bibunt poculum Dei? Ut jam non ſibi vivant, ſed ei, qui pro ipſis mortuus eſt. Idem.

Conveniſtis frangentes panem unum, qui pharmacum immortalitatis eſt, antidotum ne moriamur, ſed vivamus ſemper in Jeſu Chriſto. S. Ignatius Martyr, Epiſt. ad Epheſ.

Dedi eis eſum Corporis mei, ipſe & cibus & conviva. Hieronym. in cap. 11. Oſeæ.

Corpus noſtrum conſequitur immortalitatem, Corporis Chriſti immortalitati conjunctum. Greg. Nyſſ. orat. Catech. c. 37.

Deifica Communio. S. Dionyſ. l. de Eccleſ. Hierarch. c. 1.

Æternæ vitæ eſca. Hilarius de Trinit.

Punici Chriſtiani, ſacramentum Corporis Chriſti nihil aliud quam vitam vocant. Auguſt. l. de peccat. merit. & remiſſ. c. 24.

Corpore & ſanguine, quo quotidie in Eccleſia paſcimur & potamur, participes unius ſummæ charitatis efficimur. Auguſt. ibid. c. 14.

Non quod videtur, ſed quod creditur, paſcit. Idem, contra Fauſtum.

Ille non audet honorando ſumere, & ille honorando, non audet ullum diem prætermit-

Communion, & ſe ſepare du Corps du Sauveur, ne s'éloigne en même temps du ſalut éternel; vû que lui-même menace, & declare que ſi vous ne mangez la Chair du Fils de l'homme, vous n'aurez point la vie en vous-mêmes.

Il faut que l'ame ſoit dans une entiere défaillance, lorſque la divine Euchariſtie ne l'excite & ne la releve pas.

Nous n'expoſons pas ſans armes, & dénuez de tout ſecours, ceux que nous exhortons à combattre contre les tyrans & les perſecuteurs; mais nous les muniſſons de la protection du Corps & du Sang de Jeſus-Chriſt.

L'Euchariſtie éleve le fidele au-deſſus de lui-même, & d'un homme terreſtre en fait un homme tout celeſte.

Celui qui reçoit indignement l'adorable Euchariſtie, eſt coupable de la chair du Seigneur; comme s'il lui avoit donné la mort, & s'il avoit verſé ſon ſang.

Comment celui-là pourroit-il mourir éternellement, à qui la vie même ſert d'aliment?

C'eſt le pain de la vie éternelle, qui nourrit & ſoûtient notre ame.

Jeſus-Chriſt eſt mon aliment, Jeſus-Chriſt eſt mon breuvage; je n'ai point beſoin de revenus chaque année pour me raſſaſier, puiſqu'on me donne tous les jours J. C. pour nourriture.

Le Corps de Jeſus-Chriſt eſt vivifiant, & rend incorruptibles ceux qui y participent.

Jeſus-Chriſt dans ce Sacrement reprime la loi des membres qui ſe revoltent contre l'eſprit, rétablit les forces de ceux qui ſont entierement affoiblis, & calme les troubles de l'eſprit.

Comme quand on mêle une cire fonduë & liquefiée par le feu, avec une autre toute ſemblable, en ſorte que des deux il ne s'en fait qu'une; de même par la communion du Corps & du Sang de Jeſus-Chriſt, il eſt dans nous, & nous dans lui.

Communier tous les jours, & participer au Corps & au Sang de Jeſus-Chriſt, c'eſt une choſe bonne & tres-utile; puiſque lui-même nous dit expreſſément: celui qui mange ma Chair & qui boit mon Sang, a la vie éternelle.

Quelle eſt l'obligation particuliere de ceux qui mangent le pain, & qui boivent la coupe du Seigneur? C'eſt de ne plus vivre pour eux, mais pour celui qui eſt mort pour eux.

Dans les aſſemblées des fideles, vous rompez un ſeul & même pain, qui eſt le remede pour obtenir l'immortalité, & l'antidote, qui nous preſervant de la mort, nous fait vivre éternellement en J. C.

J'ai donné aux hommes mon propre Corps pour aliment; & ſuis tout enſemble leur mets, & celui qui eſt à table avec eux.

Notre corps acquiert l'immortalité, étant uni à l'immortalité du Corps de Jeſus-Chriſt.

La Communion qui rend un homme tout divin.

C'eſt un mets qui donne la vie éternelle.

Les Chrétiens de Carthage ne donnent point d'autre nom au Sacrement du Corps de Jeſus-Chriſt, que le nom de Vie.

Par le Corps & le Sang qui nous ſert tous les jours de mets & de breuvage dans l'Egliſe, nous ſommes faits participans d'une charité toute divine.

Ce n'eſt pas ce que nous voyons & qui tombe ſous nos ſens, qui nous nourrit dans l'Euchariſtie; mais ce que nous croyons & qui eſt caché.

Celui-là n'oſe recevoir ce Sacrement par reſpect; & celui-ci n'oſe paſſer aucun jour ſans le

tore; contemptum solum non vult cibus iste. Idem, tract. 60. in Joann.

Peccata, si non tanta sunt, ut excommunicandus quisque videatur, non debet se a quotidiana medicina Dominici Corporis separare. Idem, ibidem.

Quotidie Eucharistiæ Communionem percipere, nec laudo, nec reprehendo: omnibus tamen Dominicis diebus suadeo & hortor; si tamen mens sine voluntate peccandi sit. Author lib. de Eccl. dogm. qui tribuitur Augustino.

Accipe quotidie, quod quotidie tibi prosit; sic vive, ut quotidie merearis accipere. Qui non meretur quotidie accipere, non meretur post annum accipere. Ibidem.

Datum nobis est pignus, in quo sentimus ejus dulcedinem, & desideramus ipsum vitæ fontem, ubi sobriâ ebrietate inundamur. Talis ebrietas non evertit mentem, sed rapit sursum, & oblivionem præstat omnium terrenorum. August. l. de agone Christ.

Dominus Angelorum factus est homo, ut panem Angelorum manducaret homo. Idem, Serm. 13. de temp.

Illud bibere, quid est nisi vivere? manduca vitam, bibe vitam. Idem, Homil. de verbis Dom.

Cum cibo & potu, id appetant homines, ut non esuriant neque sitiant; hoc verò non præstat nisi ille cibus & potus, qui eos a quibus sumitur, incorruptibiles facit, & immortales. Idem, tract. 26. in Joann.

Cibus sum grandiorum: cresce & manducabis me: nec tu me mutabis, sicut cibum carnis, in te, sed tu mutaberis in me. Idem, l. 7. Confess.

In Christi Corpore vita nostra consistit: mutet ergo vitam qui vult accipere vitam; si non mutet vitam, ad judicium accipiet vitam. Idem, Serm. de temp.

Panis iste famem interioris hominis requirit. Idem.

Calix tuus inebrians quàm præclarus est! Hoc calice inebriati erant Martyres, quando ad passionem euntes, suos non agnoscebant. Idem, in Psalm. 35.

Sacramento Corporis Domini subjugatus est mundus. August. ad Januarium.

Si quoties effunditur Sanguis, in remissionem peccatorum funditur, debeo illum semper accipere, ut semper mihi peccata dimittantur. Qui semper pecco, semper debeo habere medicinam. Ambros. de Sacramentis.

Hic Sanguis animæ nobilitatem non sinit languescere, hic Sanguis facit ut imago in nobis regni floreat. Chrysostom. Homil. 45. in Joannem.

Tanquam Leones ignem spirantes ab hac mensa recedamus, diabolo facti terribiles. Idem, Homil. 61. ad Popul. Antioch.

Dum huic nos unimur, efficimur unum Christi corpus, & una caro. Idem, Homil. 83. in Matth.

Non minùs detestabile est in os pollutum quàm in sterquilinium mittere Dei Filium. Idem.

Non est audacia sæpe accedere, sed indigne vel semel. Idem.

Quemadmodum frigida accessio periculosa est; ita nulla mysticæ hujus cœnæ participatio, pestis est & interitus. Idem, Homil. 24. super 1. ad Corinth.

recevoir : ce mets sacré n'improuve que celui qui le mépriſe.

Si les pechez que nous avons commis, ne ſont pas tels qu'on doive exclure une perſonne de la Communion; on ne doit pas la priver du remede journalier de ſes défauts, en la ſeparant du Corps du Seigneur.

Je n'approuve ni ne blâme la Communion de tous les jours; mais je conſeille & j'exhorte d'approcher tous les Dimanches de ce divin Sacrement, pourvû qu'on ſoit ſans peché, & dans la reſolution de ne point pecher.

Recevez tous les jours ce qui vous peut être utile tous les jours; vivez de telle ſorte que vous vous rendiez digne de le recevoir tous les jours. Celui qui n'eſt pas digne de le recevoir chaque jour, n'eſt pas digne de le recevoir au bout d'une année.

On nous a donné un precieux gage, où nous reſſentons déja la douceur qui nous fait ſouhaiter la ſource de la vie, & où étant ſobrement enyvrez nous goûtons une ſainte joye. Car cette yvreſſe ne trouble point l'eſprit; mais l'éleve au-deſſus de lui-même, & lui fait oublier toutes les choſes de la terre.

Le Seigneur des Anges s'eſt fait homme, afin que l'homme mangeât le pain des Anges.

Boire ce ſaint breuvage, qu'eſt-ce autre choſe que vivre d'une vie ſainte & divine? mangez & bûvez la vie même.

Comme les hommes par les alimens & la boiſſon ne prétendent autre choſe que de ne plus reſſentir ni la faim ni la ſoif; c'eſt ce qu'ils ne peuvent faire que par le moyen de ce mets divin, & par ce breuvage ſacré, qui rendent ceux qui les reçoivent incorruptibles & immortels.

Je ſuis la nourriture des grands: mangez-moi donc, & vous croîtrez; & vous ne me changerez pas en vous, comme on fait les autres viandes, mais vous ſerez transformé en moi.

Notre vie ſpirituelle ſe ſoûtient & ſubſiſte par le Corps de J. C. Que celui-là donc change de vie, qui veut recevoir la vie; car s'il ne change de vie & de conduite, il reçoit à ſa condamnation ce pain de vie.

Ce pain celeſte veut être pris & mangé avec la faim ſpirituelle de l'homme interieur.

Que ce Calice qui enyvre ſaintement eſt admirable! Les Martyrs en étoient enyvrez, lors qu'allant avec joye aux ſupplices, ils ne connoiſſoient ni leurs proches, ni leurs amis.

C'eſt par le Sacrement du Corps adorable du Seigneur, que le monde a été vaincu & ſoûmis.

Si toutes les fois que le Sang de Jeſus-Chriſt eſt verſé, c'eſt pour la remiſſion des pechez; ne dois-je pas le recevoir toûjours, puiſque je ſuis toûjours pecheur? & ſi je ſuis toûjours malade, ne ſuis-je pas toûjours obligé de recevoir le medecin?

Le Sang du Sauveur qui coule avec le nôtre, ne ſouffre pas que la nobleſſe de notre ame ſoit ſans courage; ce même Sang fait refleurir en nous l'image du royaume de Jeſus-Chriſt.

Nous devons ſortir de cette table comme des lions animez d'un feu divin, & terribles aux demons mêmes.

Lorſque nous nous uniſſons à Jeſus-Chriſt dans ce Sacrement, nous ne faiſons plus qu'un même corps, & qu'une même chair avec lui.

Ce n'eſt pas une choſe moins déteſtable de recevoir dans une bouche ſoüillée, le Corps de Jeſus-Chriſt, que de le jetter dans un fumier.

Ce n'eſt point préſomption de s'approcher ſouvent de la Communion; mais c'en eſt une horrible de s'en approcher une fois indignement.

Comme il eſt dangereux de communier dans un état de tiédeur; auſſi ne communier jamais, c'eſt la peſte & la mort de l'ame.

Spem nobis de futuris præbet, quippe qui nobis hic seipsum tradidit, multò magis id faciet in futuro. Idem, Homil. 6. ad Popul. Antioch.

Dieu nous donne espérance dans ce Sacrement de ce qu'il nous promet pour l'avenir : car celui qui s'est livré tout à nous en ce monde, se donnera à plus forte raison dans l'autre.

Quis Pastor oves proprio pascit cruore?... ipse autem nos proprio pascit sanguine. Et per omnia nos sibi coagmentat. Idem, Homil. 83. in Matth.

Quel est le Pasteur qui nourrit ses brebis de son propre sang ? mais le Fils de Dieu nous nourrit du sien, pour nous unir en toutes manieres, & nous faire une même chose avec lui.

Parentes, filios sæpe aliis tradunt alendos. Ego autem, ait Christus, *non ita ; sed carnibus meis alo, & meipsum vobis appono.* Idem, Homil. 61. ad Popul. Antioch.

Il arrive souvent que les parens donnent à des étrangers leurs enfans à nourrir ; mais moi, dit le Fils de Dieu, je n'en use pas de même ; je les nourris de ma propre chair, & je me donne moi-même pour être leur aliment.

Unicuique fidelium se Christus per mysterium commiscet. Homil. 83. in Matth.

Jesus-Christ par ce Mystere s'unit & s'incorpore à chaque fidele en particulier.

Unum corpus efficimur, membra ex carne ejus, & ex ossibus ejus ; ut autem non tantùm charitate hoc fiamus, verùm etiam ipsa re, in illam commisceamur carnem, hoc per escam efficitur, quam nobis largitus est. Idem, Homil. 61. ad Popul. Antioch.

Nous devenons un même corps avec le Sauveur, membres composez de sa chair & de ses os ; mais afin que cela ne se fasse pas seulement par charité, mais réellement & effectivement, il a voulu que ce fût par le moyen de la nourriture qu'il nous a donnée, en nous donnant son propre Corps.

Os spirituali igne repletum. Ita vocat os sumentis Eucharistiam. Idem. Homil. 83. in Matth.

La bouche qui reçoit le Corps de Jesus-Christ, est toute remplie d'un feu celeste & divin.

Nemo nauseans accedat, nemo remissus ; sed excitati, incensi, ac ferventes omnes accedant. Idem in Matth.

Que nul ne vienne à ce Sacrement avec dégoût, ni avec tiédeur & tout languissant ; mais que tous en approchent avec ferveur, & ardens en l'amour de Dieu.

Non aliud agit participatio Corporis & Sanguinis Christi, quam ut ad id quod sumimus transeamus. S. Leo de Pass. Dom.

La participation du Corps & du Sang du Sauveur ne tend à operer autre chose en nous, qu'un changement de nous-mêmes en la nourriture que nous prenons.

Cibus ejus ipse sum, Christus Dominus cùm pascit, pascitur. Bernard.

Je suis dans ce Sacrement le mets & la nourriture de Jesus-Christ. Lorsqu'il nous nourrit, il veut que nous le nourrissions reciproquement des vertus que nous pratiquons.

Duo illud Sacramentum operatur in nobis, ut videlicet & sensum minuat in minimis, & in gravioribus peccatis tollat omnino consensum. Idem, Serm. in cœna Domini.

Ce divin Sacrement opere deux choses en nous ; il diminuë le sentiment & le plaisir dans les petits pechez, & il empêche le consentement que nous pourrions donner aux plus griefs.

Spiritalis insitio... si ejus sacratissimæ inseramur vitæ, consortes Dei, divinorumque participes reddimur. Dionys. in Eccles. Hierarch.

Nous sommes spirituellement entez dans cet Homme-Dieu, & si nous vivons de sa vie toute sainte, nous sommes participans de sa nature divine, & de tout ce qu'il y a de divin.

Accedere indignè horrendum judicium ; non accedere ex notabili negligentia, vel contemptu, damnabile est. Sanctus Bonaventura de Præp. ad Miss. c. 4.

Communier indignement, c'est s'attirer une éternelle condamnation : ne pas communier par negligence, ou par mépris, c'est se perdre.

Terretur adversarius, dum videt Christiani labia Christi cruore rubentia ; agnoscit enim præsto esse suæ perditionis indicium, & divinæ victoriæ, quâ captivatus & obrutus est, non tolerat instrumentum. Petrus Damiani, opusc. de instit. monast.

Le demon notre ennemi prend la fuite, effrayé de voir les lévres d'un Chrétien teintes & rougies du Sang de Jesus-Christ ; car ce spectacle lui met devant les yeux le signe de sa perte, & il ne peut souffrir la vuë de l'instrument dont on s'est servi pour le vaincre, l'abattre & l'enchaîner.

Notissimum futuræ felicitatis indicium, ac divinæ miserationis præsagium certum. Laurent. Justinian. Serm. de Euch.

Ce Mystere est le signe & le gage de notre bonheur futur, & un présage certain de la misericorde divine envers nous.

Toties homo Angelorum manducat panem, quoties Corporis & Sanguinis Christi percipit sacramentum : nam quantumvis non eodem modo quo illi, eundem tamen manducant cibum. Idem, ibidem.

L'homme mange autant de fois le pain des Anges, qu'il reçoit de fois le Sacrement du Corps & du Sang de Jesus-Christ : car quoi qu'il ne le mange pas de la même maniere que font les Anges, c'est cependant le même mets.

Spiritualis dulcedo tanquam in proprio fonte gustatur. D. Thomas opusc. 57.

En recevant ce Sacrement on goûte dans la source la douceur spirituelle dont Dieu favorise les ames saintes.

Si in mortali cibo tanta vis inest, ut quotidie vitam labentem reparet, viresque restituat ; Idem sentiendum de hoc immortali cibo, in quo vita etiam præstatur. Paschas. l. de Corp. & Sang. Christi.

Si l'aliment corporel a tant de force & de vertu, que de reparer la vie, & de rétablir les forces qui diminuent & s'affoiblissent chaque jour ; nous devons croire le même de ce mets immortel & tout divin, qui nous donne la vie même.

Concorporei & consanguinei Christi facti estis. Cyrill. Jerosolym. Serm. Catech.

Par un effet merveilleux de ce Sacrement on peut dire, que vous êtes devenus un même corps, & un même sang avec Jesus-Christ.

Amabile futuræ jucunditatis præludium. Matth. Wormatiensis.

C'est un aimable prélude de la joye que nous goûterons un jour.

Antidotum,

Antidotum, quo à peccatis mortalibus præservamur. Concil. Trid. sess. 13. c. 2.

C'est un antidote qui nous préserve des pechez mortels.

Panem vitæ æternæ, & calicem salutis perpetuæ. Canon Missæ.

Nous prenons le pain de la vie future, & le calice du salut éternel.

In cassum assistimus altari, si nullus est qui communicet: si non es hostiâ dignus, nec oratione. Chrysostom. in Epist. ad Timoth. Homil. 5.

C'est en vain que nous travaillons au sacrifice de l'autel, si personne n'y participe en recevant la Communion : si vous n'êtes pas digne de recevoir votre Dieu immolé pour vous, vous n'êtes pas digne non plus de le prier.

Hoc est quod universa perturbat, quia non munditiâ animi, verum intervallo temporis longiore, conflare meritum putas. Idem, ibidem.

Voilà ce qui renverse tout : on regle la disposition qu'il faut apporter à ce Sacrement, non sur la pureté de l'ame ; mais sur l'intervalle du temps qu'on ne s'en est approché.

Et nos ille possideat, & nos illum possideamus. August. tract. 2. in Joann.

Possedons Jesus-Christ, & que Jesus-Christ nous possede reciproquement dans ce Sacrement.

Quomodo non exultet anima, quæ se sentit dignam effectam divini Verbi præsentiâ? Laurent. Justinian. l. de cast. Con. c. 22.

Comment une ame chrétienne ne sent-elle point une extrême joye, dans la pensée que le Verbe divin la juge digne de sa presence ?

Cogita quali sis insignitus honore, quali mensâ fruaris. Chrysost. Homil. 60. ad Popul. Antioch.

Pensez quel honneur vous recevez en ce divin Sacrement, & à quelle table vous êtes admis.

Per cibum istum sacratissimum in suam nos Christus traducit naturam, Deiformesque nos reddit. Dionys. de cœlesti Hierarch.

Par cet aliment sacré, Jesus-Christ nous transforme en sa propre nature, & nous rend, en quelque maniere, des dieux.

Ipse convivа & convivium, ipse comedens & qui comeditur. Hieron. Epist. 150. ad Hedib.

Il est en même temps le festin & celui qui y invite, le mets qui y est servi, & celui qui le mange.

Qui amat hanc carnem, non est amicus carnis suæ. Greg. Nyssen.

Celui qui aime cette chair divine, ne peut être ami de sa propre chair, ni la traiter avec tant de delicatesse.

PARAGRAPHE CINQUIE'ME.

Ce qu'on peut tirer de la Theologie par rapport à ce sujet.

Ce que c'est que Communion, & communier. 1. *ad Corinth.* 10.

ON exprime ordinairement la reception du Corps adorable du Fils de Dieu dans l'Eucharistie, par le nom de Communion, pour se conformer à ces paroles de l'Apôtre : *N'est-il pas vrai que le Calice de benediction, que nous benissons, est la communion du Sang de Jesus-Christ; & que le pain que nous rompons, est la communion du Corps du Seigneur ?* parce que selon saint Jean de Damas, ce Sacrement non seulement nous unit à Jesus-Christ, & nous rend participans de sa chair & de sa divinité; mais même qu'il nous unit les uns aux autres dans le même Jesus-Christ, & nous y incorpore, pour ainsi dire, afin de ne faire tous qu'un corps avec lui. De maniere que communier, c'est recevoir le Corps & le Sang d'un Dieu fait homme, qui voulant s'unir à nous étroitement, & nous donner les dernieres marques de son amour, se met sous les apparences du pain & du vin, afin de se faire par ce moyen notre nourriture.

La necessité de recevoir ce Sacrement. *Quest.* 73. *art.* 3.

La necessité de recevoir le Corps du Sauveur n'est qu'une necessité de précepte, & encore à l'égard des Adultes qui sont baptisez, lorsqu'ils le peuvent. C'est pourquoi S. Thomas conclud, que l'usage, & la reception actuelle du Sacrement de l'Autel, considerée en elle-même, n'est pas de necessité de salut ; soit parce que celui qui ne peut le recevoir actuellement, peut avoir la grace, & le salut par le saint desir de recevoir ce Sacrement, comme un Catechumene peut obtenir le salut par le Baptême d'amour, & de desir ; soit enfin, parce que pour obtenir le salut, il suffit de participer à l'unité de l'Eglise, ou du Corps mystique de Jesus-Christ, par la foi, & par la charité.

L'Eucharistie est necessaire pour obte-

On peut dire cependant que l'Eucharistie est le plus efficace, & le plus necessaire de tous les moyens que le Fils de Dieu nous ait laissez pour nous rendre participans de son immortalité. Il suffit pour en être convaincu de sçavoir que le Sauveur nous a declaré en la personne de ses Disciples, que la vie éternelle n'est point pour ceux qui ne mangeront pas sa Chair, & qui ne boiront pas son Sang : *Nisi manducaveritis Carnem Filii hominis, & biberitis ejus Sanguinem, non habebitis vitam in vobis.* Cette exclusion est si expresse, qu'il est impossible de douter de l'obligation. C'est une grace qui est attachée à ce grand Mystere, & l'on ne peut s'en éloigner qu'on ne se prive de l'effet qu'il opere dans ceux qui s'en approchent.

nit l'immortalité.

Joan. 6.

Il est vrai que le Baptême confere la vie de la grace, & que la Penitence la rend à ceux qui ont eu le malheur de la perdre ; mais il est vrai aussi que ces deux Sacremens ne reçoivent cette vertu, que du Corps, & du Sang de Jesus-Christ, comme de leur source. C'est sa mort qui en a été le veritable principe : c'est l'effusion de son Sang, qui a obtenu de Dieu, & qui a merité cet avantage ; mais cette vie nous est communiquée par le Sacrement de sa mort d'une maniere plus excellente, plus noble, & plus abondante. Le Baptême donne le commencement à cette vie, la Penitence la repare ; mais la participation du Corps, & du Sang de Jesus-Christ la nourrit, la soûtient, & la fortifie ; elle lui donne la perfection ; & nous sçavons qu'elle la préserve d'une infinité de dangers où elle est exposée.

Les autres Sacremens ne reçoivent leur vertu que de celui-ci.

En quel sens il faut entendre que l'Eucharistie communique la grace,

Quand on dit que l'Eucharistie communique la grace, ce n'est pas qu'il ne soit necessaire que celui qui veut communier dignement, ait auparavant reçu la grace ; mais c'est premierement, parce que la premiere grace, sans laquelle personne ne doit recevoir ce Sacrement, y reçoit un merveilleux accroissement : & que comme le corps n'est pas seu-

lement conſervé par la nourriture corporelle, mais même en reçoit une nouvelle augmentation de forces ; de même auſſi l'Euchariſtie, qui eſt la nourriture ſpirituelle de l'ame, n'entretient pas ſeulement ſa vie ſpirituelle, mais elle lui donne encore de nouvelles forces. Secondement, c'eſt parce que ce Sacrement contient l'auteur de la grace ; & comme Jeſus-Chriſt venant au monde viſiblement a donné la grace : ainſi venant en nous ſacramentellement par la Communion, il opere en nous la vie de la grace. Troiſiémement, quoi que ſelon le ſentiment de tous les Theologiens, ce Sacrement ne confere pas la grace juſtifiante, dans l'intention premiere de ſon divin Inſtituteur, à cauſe qu'il eſt un Sacrement des vivans, qui ſuppoſe que nous ayons la vie; il opere néanmoins cette grace en nous, dans la commune opinion des mêmes Theologiens, quand on eſt coupable de quelque peché mortel qu'on ne connoît pas, & qu'on reçoit la Communion de bonne foi croyant être en grace, avec un acte d'attrition.

Le propre effet de l'Euchariſtie ſur nos ames.

Le Sauveur non content de nous avoir donné la vie par la Communion, s'en ſert encore pour nous fortifier contre nos ennemis, pour guerir ces langueurs & ces maladies ſpirituelles, & pour élever nos ames, comme par degrez, à la perfection de la charité. Car ſelon Saint Thomas, la nourriture ſpirituelle produit, par rapport à la vie de l'ame, les mêmes effets que la nourriture corporelle produit par rapport à la vie du corps ; celle-ci conſerve, & repare les forces du corps, & celle-là perfectionne les forces ſpirituelles de l'ame.

Du même ſujet.

Il eſt encore à remarquer qu'outre la grace univerſelle, qui eſt attachée à tous les Sacremens, chacun d'eux en a une qui lui eſt propre : par le Baptême nous recevons la premiere de toutes les graces ; par la Confirmation, elle ſe fortifie en nous ; par la Penitence, nous gueriſſons de nos bleſſures ; par l'Extrême-Onction, nous nous muniſſons contre les attaques de la mort ; mais par l'Euchariſtie, nous ſommes nourris, & vivons de Dieu. Nous devenons enfans de Dieu par le Baptême ; nous demeurons inébranlables dans la foi par la Confirmation ; nos pechez nous ſont remis par la miſericorde de Dieu dans la Penitence : mais nous contractons avec Dieu une nouvelle union par l'Euchariſtie.

Comment nous ſommes unis au Fils de Dieu par la Communion.

Il faut diſtinguer avec les Peres, & les Theologiens, deux Corps dans Jeſus-Chriſt ; un Corps naturel, & un Corps myſtique. Il s'eſt revêtu du premier dans le ſein de la ſainte Vierge ; mais il a formé le ſecond, de tous les fideles. Or par la digne reception de ſon Corps naturel, nous devenons les membres de ſon Corps myſtique, d'une maniere plus excellente que par les autres Sacremens. Le Corps myſtique de Jeſus-Chriſt, dit ſaint Thomas, c'eſt l'Egliſe, il en eſt le Chef, tous les fideles en état de grace en ſont les membres, & c'eſt par la Communion que nous y ſommes incorporez.

Les diſpoſitions neceſſaires pour bien communier.

La premiere diſpoſition où il faut être, pour recevoir dignement le Sacrement de l'Euchariſtie, eſt de faire le diſcernement qu'il y a entre cette Table ſacrée, & les tables prophanes ; entre ce Pain celeſte, & le pain commun, & ordinaire : & c'eſt ce que l'on fait lors que l'on croit que c'eſt le vrai Corps, & le vrai Sang de notre Seigneur, que les Anges adorent dans le Ciel ; car il faut ſe contenter d'admirer la profondeur de ce Myſtere, ſans vouloir, par des recherches trop curieuſes, en penetrer la maniere. La ſeconde diſpoſition eſt d'examiner ſoigneuſement notre conſcience, & ſi nous ne ſommes point ſoüillez de quelque peché mortel, afin de l'effacer par la Contrition, & la Confeſſion. Car le Concile de Trente a défini que perſonne ne peut ſans crime, recevoir l'Euchariſtie en peché mortel, s'il ne s'en eſt auparavant purifié par la Confeſſion, lorſqu'il peut avoir un Prêtre pour ſe confeſſer, quand même il lui ſembleroit en avoir de la Contrition. La troiſiéme eſt d'examiner ſi nous ſommes en paix avec le prochain, & ſi nous ne conſervons point d'aigreur, ou quelque animoſité ſecrete contre lui. Car le Fils de Dieu a expreſſément ordonné de quitter l'Autel pour aller ſe reconcilier, ſi nous reconnoiſſons avoir quelque choſe à nous reprocher ſur ce chapitre. Voilà les diſpoſitions abſolument neceſſaires ; ſans parler des autres de bienſéance de corps, & d'eſprit, que l'on ſçait aſſez.

Raiſons & motifs qui nous obligent de communier ſouvent.

Nous devons communier ſouvent, 1°. parce que le Fils de Dieu nous y invite. Nos foibleſſes n'y ſont point un obſtacle pourvû qu'elles nous déplaiſent. Il invite à ce divin Banquet les infirmes mêmes, les aveugles, & les boiteux, pour marquer qu'on n'en eſt point exclus pour n'avoir pas une ſanté parfaite. 2°. Nous devons communier ſouvent, parce que l'Egliſe nous en preſſe. Elle nous témoigne ce ſentiment, par le conſentement unanime des Peres qui ſont ſes Interpretes ; elle a inſpiré ce ſentiment aux premiers Chrétiens ; & tant que ſes enfans ont ſuivi une ſi ſainte pratique, ils ont été de veritables Saints. 3°. Nous devons communier ſouvent, parce que notre interêt nous y engage ; puiſqu'on ne peut exprimer les avantages que l'on retire de ce frequent uſage.

Regles pour la frequente Communion.

Voici à peu près les regles, qu'on doit obſerver ſur ce point. 1°. La Communion frequente eſt par elle-même préferable à la Communion rare. 2°. C'eſt une temerité de blâmer abſolument la frequente Communion, après la declaration du Concile de Trente là-deſſus. 3°. La Communion doit être plus ou moins frequente à proportion du beſoin qu'on en a, des diſpoſitions qu'on y apporte, & du fruit qu'on en retire. 4°. La diſpoſition abſolument neceſſaire pour la Communion, eſt celle que demande le Concile de Trente, laquelle conſiſte dans une Confeſſion entiere des pechez mortels, un regret ſincere de les avoir commis, & une ferme reſolution de ne les plus commettre. 5°. Prétendre cependant que ceux qui n'ont que cette ſeule diſpoſition puiſſent ou doivent communier tous les jours, c'eſt un ſentiment contraire à la raiſon, au ſentiment de tous les Peres, & à la pratique des plus ſages Directeurs. 6°. Ceux qui ne commettent jamais de peché veniel de propos déliberé, & qui ſont fort détachez du monde, & d'eux-mêmes, ne peuvent communier trop ſouvent.

Saint Thomas demande s'il peut être permis de communier tous les jours, & il conclud : 1°. Que ſi le ſaint Sacrement eſt conſideré dans ce qu'il contient, dans ſa vertu, & ſon efficace, rien n'empêche qu'il ne ſoit pris tous les jours : & même il le doit être, afin que chaque jour nous en puiſſions recueillir les fruits avantageux ; & c'eſt pour cela que *Quæſt. 8. art. 20.*

Saint

Saint Auguſtin l'appelle pain quotidien: 2°. Que celui qui tous les jours eſt en état de recevoir ce divin Sacrement, peut communier tous les jours: ce qui fait dire à Saint Auguſtin, que nous devons vivre ſi ſaintement, que nous ſoyons tous les jours en état de le recevoir: 3°. Qu'il n'eſt pas utile à tous de communier tous les jours, mais ſeulement lorſqu'ils ſe trouvent ſaintement diſpoſez.

Le Sacrement de l'Euchariſtie remet les pechez veniels.

C'eſt l'opinion de Saint Thomas, & après lui de tous les Theologiens, que les pechez veniels nous ſont remis par la vertu du ſaint Sacrement de l'Autel, reçu en état de grace, ſelon le Pape Innocent, qui outre cela aſſure que le même Sacrement nous préſerve à l'avenir des mortels, par la force qu'il nous donne de nous maintenir en la grace: parce, dit ce ſaint Docteur, que comme l'aliment corporel nous fortifie, & repare en nous les eſprits vitaux qui ſe conſument, & ſe diſſipent à toute heure; ainſi la nourriture ſpirituelle de ce divin Sacrement, repare en nous, par ſon uſage, les forces de l'eſprit attenuées, & diſſipées par la concupiſcence, ou par les pechez veniels. A quoi l'on peut ajoûter que comme les pechez veniels diminuent en nous la ferveur de la charité; pour la rallumer, & la rendre plus ardente, il importe de s'approcher ſouvent de l'Euchariſtie avec devotion, & reverence, puiſque c'eſt un remede journalier contre nos infirmitez journalieres, ainſi que parle Saint Ambroiſe.

L'acquiſition de la gloire eſt l'effet de ce Sacrement.

Sur ce que dit le Fils de Dieu dans l'Evangile, que celui qui mangera ſon Corps, & qui boira ſon Sang, aura la vie éternelle; les Theologiens demandent avec Saint Thomas, ſi l'acquiſition de la vie éternelle eſt l'effet de la Communion: & ils répondent qu'oüi, parce qu'il y a deux choſes à conſiderer dans le Sacrement de l'Autel. La premiere eſt celle d'où ce Sacrement emprunte ſon efficace, & ſa vertu, qui eſt Jeſus-Chriſt même, & ſa Mort que ce Sacrement repreſente; la ſeconde eſt la choſe, par laquelle ce Sacrement a ſon effet, qui eſt l'uſage de ce Sacrement qu'on appelle Communion. A l'égard de la premiere, Jeſus-Chriſt, par ſa mort & ſes ſouffrances, nous a, ſelon l'Apôtre, ouvert la porte du Ciel, acquis la poſſeſſion de la gloire, & le droit d'y prétendre: à l'égard de la ſeconde, nous poſſedons dès cette vie, quoi qu'encore imparfaitement, l'unité de la charité, qui ſera, ſelon Saint Auguſtin, parfaitement poſſedée dans la vie future de la gloire: d'où il s'enſuit auſſi que l'acquiſition de la gloire eſt l'effet du Sacrement de l'Autel.

Si la Communion fait quelque impreſſion ſur le corps, par laquelle il doive reſſuſciter glorieux.

Quelques Theologiens demandent auſſi ſi nos corps reçoivent quelque impreſſion particuliere de l'uſage de l'Euchariſtie, pour avoir en eux un germe de l'immortalité. On ne peut dire qu'il communique à nos corps quelque qualité qui par ſa vertu puiſſe leur rendre la vie; car ce ſeroit les mettre en état de reſſuſciter avant le temps: mais on peut répondre qu'ayant été conſacrez par la liaiſon qu'ils ont euë avec le Corps du Sauveur, cette union & cette affinité agit moralement: c'eſt-à-dire qu'elle ſollicite le Sauveur à reſſuſciter les Prédeſtinez qui ont en eux comme un precieux reſte de l'Euchariſtie; au lieu qu'un reprouvé n'a plus ce ſolliciteur du rétabliſſement de ſa vie, à cauſe qu'il a perdu ſa conſecration par ſes crimes, & par les déſordres de ſa vie déreglée, à peu près comme nos Egliſes ſont polluës, quand on y commet de certains crimes. Si ce ſentiment de quelques Theologiens peut être combattu, il ne peut être condamné, puiſqu'il ne choque aucun article de notre Foi, & qu'il a pour garand.

De l'union que le Corps du Fils de Dieu a avec nous enſuite de la Communion.

Comme le Fils de Dieu nous a aſſuré que ſa chair étoit vraiment viande, & ſon ſang vraiment breuvage; il ſemble avoir attaché notre idée à ce qui ſe fait par la nourriture de nos corps; ſçavoir de devenir une même choſe avec celui qui la mange, & qui la change en ſa propre ſubſtance; ce qui ſemble même autoriſé par les expreſſions de pluſieurs ſaints Peres, particulierement de ſaint Chryſoſtome, & de ſaint Cyrille de Jeruſalem. Mais la Theologie, qui examine les choſes à la rigueur, nous enſeigne qu'il ne faut pas prendre ce divin aliment comme un de ceux de la terre, qui conſervent, & qui ſont croître nos corps, en ſe changeant en eux, & s'identifiant avec eux. Non cette chair ſacrée ne devient pas une même choſe, c'eſt-à-dire une même nature, ou une même ſubſtance avec notre chair, autrement nous ſerions tous unis perſonnellement au Verbe, par la Communion: penſée qui a flaté autrefois quelques ames devotes, & qui leur a paru capable de les conſoler; mais qui a été rejettée de l'Ecole comme ayant des ſuites, & des conſequences choquantes, & oppoſées à ce que nous devons croire de ce myſtere. Cet homme Dieu eſt reçu à la verité, & renfermé dans notre corps, mais c'eſt pour ſervir de nourriture à notre ame, non pas à ce corps groſſier, & materiel. Mais auſſi ce n'eſt pas une ſimple preſence locale: c'eſt quelque choſe de plus, & tous les Peres diſent que le Corps adorable s'unit aux nôtres, non ſeulement durant les momens qu'il eſt dans nous réellement, mais même après qu'il ceſſe d'être ſous les eſpeces: & comme ils veulent que cette union ne ſoit pas ſeulement morale, il eſt difficile de l'expliquer, à moins de dire qu'elle eſt toute particuliere; ſçavoir qu'elle eſt morale en ſoi, mais fondée ſur la réelle, & naturelle qui a précedé.

Les effets de l'Euchariſtie ſur nos ames.

Premierement l'Euchariſtie produit toûjours dans les ames bien diſpoſées, quelque nouveau degré de grace ſanctifiante, & fait croître les habitudes de Foi, d'Eſperance, & de Charité. 2°. Elle perfectionne les dons du Saint Eſprit. 3°. Elle augmente les vertus morales, & infuſes, la Prudence, la Force, la Temperance, la Juſtice. 4°. Elle nous excite par des graces actuelles à produire des actes de toutes les vertus. 5°. Elle apporte une douceur, une onction, & une joye dont l'ame eſt ſouvent penetrée.

Les fruits de l'Euchariſtie.

Les fruits de l'Euchariſtie ſont à peu près les mêmes que ſes effets, & ſe peuvent reduire à quatre. Le premier, eſt l'augmentation de la grace ſanctifiante, & des vertus infuſes. Le ſecond, eſt le renouvellement de la ferveur & la remiſſion des pechez veniels. Le troiſiéme, eſt cette douceur que le Sauveur nous fait goûter par ſes graces actuelles, & qui nous facilitent la pratique des vertus chrétiennes. Le quatriéme conſiſte dans les ſecours que le Sauveur nous donne en vertu de ce Sacrement, pour conſerver la vie de l'ame, pour vaincre nos ennemis, & pour faire tous les jours de nouveaux progrés dans la vie ſpirituelle.

Le grand progrés que nous pouvons

Le Sauveur, ſuivant l'opinion de quelques Theologiens, augmente à tout moment, durant tout le temps qu'il eſt réellement pre-

faire dans la grace durant le temps que le Fils de Dieu demeure en nous.

sent dans nos cœurs, toutes les graces qu'il nous confere en vertu de ce Sacrement, à mesure que l'ame, après l'avoir reçu, perfectionne ses premieres dispositions : comme un soleil qui va toûjours croissant, & qui répand à chaque moment de plus belles & de plus vives lumieres : mais c'est un Soleil de Justice, qui n'augmente ses liberalitez, qu'à mesure que l'ame s'en rend digne, & qu'elle se les attire par un plus ardent amour.

Des Communions sans devotion.

Personne n'ignore combien une Communion sacrilege est un crime horrible ; mais tout le monde ne fait pas reflexion sur les biens dont on se prive par une Communion tiéde, sans devotion, & avec dissipation d'esprit. Mais saint Thomas nous l'enseigne dans son Commentaire sur les Epîtres de saint Paul ; où après avoir dit qu'il y a plusieurs especes de Communions indignes, il compte pour la seconde, celles qui se font sans devotion. Ce défaut de devotion, dit ce saint Docteur, n'est quelquefois qu'un peché veniel ; comme quand on communie avec un esprit distrait, & occupé d'affaires seculieres, quoi qu'on conserve habituellement le respect dû au Sacrement : Il ne nous rend pas coupables du Corps, & du Sang de Jesus-Christ, de la maniere dont saint Paul l'entend ; mais il nous prive des principaux fruits de l'Eucharistie ; & l'on peut dire que c'est une des principales raisons, qui empêchent les ames d'avancer dans la vie spirituelle.

PARAGRAPHE SIXIE'ME.

Les Endroits choisis des Livres spirituels, & des Prédicateurs recens, sur ce sujet.

Dessein qu'a eu le Fils de Dieu en se donnant à nous dans le Sacrement de l'Autel.

A Parler en general, on peut dire que ce dessein est grand : sans cela, le Fils de Dieu auroit-il, pour l'exécuter, operé tant de miracles, & changé les loix ordinaires de la nature, en détruisant la substance du pain, & du vin, en renfermant son Corps, son Sang, son Ame, sa Divinité, dans un si petit espace, & en cachant sous des voiles si vils, & si obscurs tout l'éclat de sa majesté ? S'il avoit seulement prétendu, par ce Sacrement, produire la grace sanctifiante, étoit-il necessaire qu'il se trouvât present en personne dans celui-ci ? ne pouvoit-il pas la donner avec un morceau de pain dans l'Eucharistie, de même qu'il la confere avec un peu d'eau dans le Baptême ? Mais quel est ce grand dessein, qui releve si fort ce Sacrement au-dessus des autres, & qui en fait le caractere particulier ? Personne ne peut mieux nous en instruire que celui qui en est l'Auteur. Voici comme il s'en explique : *C'est ici le pain qui est venu du Ciel : si quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement ; le pain que je donnerai, c'est ma chair pour la vie du monde*, &c. Remarquez avec saint Chrysostome, que le Sauveur, toutes les fois qu'il parle de l'Eucharistie, nous promet toûjours de nous donner la vie. Pourquoi cela ? si ce n'est pour nous apprendre que c'est là son effet propre ? Mais quelle sorte de vie ? On ne peut douter, dit saint Anselme, qu'en prenant cette nourriture celeste, nous ne cherchions plûtôt la vie de l'ame que la vie du corps. Or la charité est la vie de l'ame raisonnable ; & par consequent, la vie que Dieu nous veut communiquer, est une vie divine, & toute d'amour. *P. Vaubert. Traité de la Communion, premiere partie. pag. 2.*

Joan. 6.

Sentiment de reconnoissance pour ce bienfait incomparable.

Mon Sauveur, vous êtes veritablement mon Pere, puisque vous me donnez la vie dans ce Mystere, & une vie toute divine : vous êtes dans le Ciel assis à la droite de votre Pere sur un trône de gloire ; mais vous ne dédaignez pas, ô bonté infinie ! de descendre tous les jours plusieurs fois sur la terre, pour visiter vos enfans, pour les combler de graces, & de bienfaits ; ou plûtôt vous les aimez si tendrement, que vous voulez vivre éternellement parmi eux, pour leur donner & leur conserver la vie. Que n'ai-je donc aussi un cœur de fils à votre égard, d'un fils rempli de respect & de tendresse ! Fut-il jamais un Pere comparable à vous ? Vous m'avez donné la vie par l'effusion de tout votre Sang : mais quelle vie ? une vie sainte, une vie immortelle, une vie divine : & pour l'entretenir cette admirable vie, vous me donnez votre Corps à manger, & votre Sang à boire : où est le pere qui ait jamais rien fait de pareil ? On a vû des peres & des meres assez barbares, pour se nourrir de la chair de leurs propres enfans ; mais en a-t-on vû d'assez charitables pour nourrir leurs enfans de leur chair ? Les meres à la verité les nourrissent de leur lait ; mais souvent elles s'en dispensent, & ce lait n'est qu'une legere partie de leur substance. Vous seul, ô le plus aimable de tous les Peres ! vous seul donnez votre Corps, votre Sang, votre Ame, votre Divinité, tout ce que vous êtes, pour nous nourrir durant toute notre vie. *Le même. 4. part. 2. entretien avec notre Seign.*

Douleur & regret de s'être rendu indigne de cette faveur.

Je ne puis, mon Divin Sauveur, vous exprimer la vive douleur dont je suis penetré, quand je pense que je me suis rendu si souvent indigne de cette excessive bonté. Combien de fois me suis-je éloigné de vous, plus ingrat & plus dénaturé que l'Enfant prodigue ? Mais si je l'ai suivi dans ses égaremens, je reviens, à son exemple, auprès de vous, tout couvert de confusion, & j'espere que vous voudrez bien me recevoir avec la même tendresse, que son Pere le reçut. Je pourrois dire avec plus de verité que lui, que je ne merite pas d'être mis au rang de vos enfans : mais je connois votre cœur ; & depuis que vous avez bien voulu me faire manger à la table des Anges, à votre table, j'ose me promettre que vous voudrez bien me regarder encore comme votre enfant. *Le même.*

Ce que le Fils de Dieu nous enseigne par l'état où il s'est mis dans ce Sacrement.

Pourquoi le Sauveur détruit-il toute la substance du pain & du vin, sans se mêler avec elle ? C'est pour nous apprendre l'obligation que nous avons après la Communion de détruire en nous tout ce qu'il y a de terrestre, & toutes les inclinations de la chair & du sang. Pourquoi conserve-t-il les apparences du pain & du vin ? C'est pour nous apprendre que nous pouvons encore nous acquitter des fonctions ordinaires de la vie humaine : nous pouvons agir, parler, boire, manger, vaquer à nos affaires. Mais comme ce n'est plus le pain qui soûtient ces accidens ; de même ce n'est plus la nature, ni la raison humaine, qui doit être l'ame & le principe de ces actions naturelles & civiles, mais la grace. Pourquoi est-il environné de ces accidens sans y être attaché, comme l'étoit leur substance naturelle ? C'est pour nous apprendre que tandis que nous sommes occupez des affaires temporelles, & des biens de cette vie, nous n'y devons avoir aucun attachement, nous en devons être parfaitement

faitement détachez de cœur & d'affection. Enfin ces accidens qui reçoivent l'impression des créatures, qui peuvent être rompus & divisez, sans que le Corps du Sauveur en soit ni changé, ni alteré, nous apprennent que tandis que les hommes, & les divers évenemens de la vie changent la face de nos affaires, nous devons voir tous ces changemens sans les sentir, ou du moins sans en être interieurement agitez, ni inquiétez. O qu'un Chrétien qui seroit dans ces dispositions, seroit parfaitement mort à tout ce qui est sensible, & qu'il imiteroit parfaitement ce divin modele ! *Le même, dans la 4. partie.*

Ce Sacrement nous est donné pour nous faire croître en vertu.

Les enfans croissent en mangeant, & à mesure qu'ils croissent, ils font paroître plus de raison & de sagesse dans leur conduite. Jesus-Christ en nous donnant si souvent son Corps & son Sang pour nourrir notre ame, attend que nous croîtrons en vertu, & que nous ferons paroître dans nos mœurs plus de sainteté ; & quand nous y manquons, nous l'offensons sensiblement. Considerez toutes les merveilles qu'il opere dans ce Sacrement : remettez-vous devant les yeux les miracles de sa puissance, l'excés de ses liberalitez. Croyez-vous le pouvoir frustrer impunément de la fin qu'il s'est proposée en vous donnant tant & de si insignes témoignages de son amour ? Or un Chrétien qui approche souvent de la sainte table, sans en devenir plus saint, offense personnellement Jesus-Christ, par un endroit qui lui est infiniment sensible : il donne lieu de douter des merveilleux effets qu'on lui attribuë : il fournit aux mondains un specieux prétexte de s'en éloigner : il fait dire aux indevots, que puisqu'on n'en devient pas meilleur, il est inutile d'en approcher si souvent. Je tremble, quand j'entens saint Basile, qui dit en termes exprés, que non seulement celui qui communie indignement, mais celui qui communie inutilement, & sans fruit, boit & mange la condamnation : *Otiosè & inutiliter edens. Le même. Troisiéme partie, ch. 4. art. 6.*

On ne croit pas en vertu tout d'un coup, & par une seule Communion.

Encore que le Sauveur ait dessein de nous élever par le Sacrement de l'Eucharistie à l'état le plus sublime de la perfection ; il ne faut pas s'imaginer que ce soit l'ouvrage d'un jour, & qu'on y arrive par une seule Communion. Il agit dans l'ordre de la grace à peu près comme dans l'ordre de la nature. Les enfans ne croissent que peu à peu, & en prenant souvent de la nourriture ; ainsi les ames n'avancent en vertu, qu'à mesure qu'elles se nourrissent de ce pain celeste. La vie spirituelle, aussi-bien que la naturelle, a pour ainsi dire, ses differens âges, & le Sauveur proportionne ses operations à l'état où il trouve les personnes qui le reçoivent. Il est le lait des enfans, le medecin des malades, & la nourriture solide des ames parfaites. Mais dans quelque état que nous soyons, ce n'est pour l'ordinaire que par degrez, & par de saintes Communions, qu'il nous communique une éminente sainteté. *Le même. 1. part. ch. 7. art. 1.*

Il ne faut pas s'allarmer, si l'on ne remarque pas un changement si notable dans ses mœurs après la Communion.

Quand on dit qu'il faut profiter de la Communion, c'est mal à propos que certaines consciences timorées se troublent, s'allarment, & se retirent même quelquefois de la sainte table, à cause qu'elles ne remarquent dans leur vie aucun changement considerable. Pourvû que ces personnes conservent toûjours le desir de se donner entierement à Dieu, qu'elles l'offensent plus rarement, que la violence de leurs passions diminuë, qu'elles évitent plus soigneusement les occasions de pecher, & qu'elles soient plus regulieres à s'acquitter de leurs devoirs ; leurs Communions ne sont pas inutiles, & ce seroit imprudence d'en diminuer le nombre. Il leur arrive à peu près la même chose qu'à ceux qui sont enfermez dans un vaisseau, & qui voyagent sur mer : ils font souvent bien du chemin sans s'en appercevoir. *Le même. 2. part. ch. 4. art. 7.*

Preparation à la Communion.

Si nous ne devions communier qu'une fois dans la vie, nous devrions employer tous les momens de la vie à nous y préparer ; & quelque application que nous y apportassions, quelques efforts que nous fissions, nous n'en ferions pas trop ; & nous pourrions dire avec autant de verité que l'humble Centenier : *Seigneur, je n'en suis pas digne.* Cette seule pensée, je dois communier un jour, devroit nous tenir dans un respect & dans un tremblement continuel, dans une attention continuelle à Dieu, & dans une vigilance extraordinaire sur tous les mouvemens de notre cœur, de peur qu'il ne lui en échapât aucun contraire à la pureté necessaire pour recevoir un Dieu qui est la pureté même. Mais comme lui-même a la bonté de nous accorder la grace de communier plus souvent, & que notre foiblesse ou l'embarras de nos affaires ne nous permettent pas d'employer tout notre temps à cette grande action ; il faut au moins que nous ne bornions pas, comme font plusieurs, notre préparation au peu de temps qui précede immediatement la Communion, mais que nous commencions du moins à nous y préparer dès la veille. *Le P. Nepveu, dans ses Reflexions Chrétiennes. Tome 4.* *Matth. 8.*

Motifs qui nous doivent porter à cette préparation.

La majesté & la sainteté de celui qui vient à nous dans la Communion, les grands desseins pour lesquels il y vient, les grands miracles qu'il opere pour accomplir ses desseins ; enfin notre bassesse & notre indignité nous engagent à faire tous nos efforts, à mettre tout en œuvre pour nous préparer à le recevoir. Si le Sacrement de l'Eucharistie est le plus saint, & le plus auguste de nos Sacremens, la Communion qui nous y fait participer, est la plus grande & la plus importante action de notre vie. Que si nous n'employons pas autant de temps à nous préparer à la Communion, que le demanderoit la grandeur de celui que nous y recevons ; nous devons au moins suppléer par notre ferveur, à la longueur du temps qui nous manque ; & par un saint empressement à faire ce que nous pouvons, aux grands apprêts que la dignité de celui que nous recevons exigeroit de nous. Quand nous employerions toutes les forces de notre ame, toute l'application de notre esprit, toute la tendresse de notre cœur à nous préparer à une action si sainte, nous ne devrions pourtant approcher de ces divins mysteres qu'avec une grande confusion, dans la vive persuasion de notre indignité : ce sont là les sentimens des plus grands Saints. Quels doivent donc être les nôtres ? & quelle doit être notre confusion & notre crainte, quand nous osons approcher de ces redoutables mysteres avec un esprit dissipé, des sens égarez, un cœur partagé ? &c. *Le même. Tome 2. dès mêmes Reflexions.*

Du peu de préparation qu'on y apporte ordinairement.

La maniere dont communient la plûpart des Chrétiens, ne doit-elle pas faire gemir tous les gens de bien ? On croit que c'est assez d'avoir confessé ses pechez, sans examen ;

sans douleur, & sans un regret veritable : on court du confessionnal à la sainte table, sans autre motif que de s'acquitter promptement d'un devoir, qui gêne l'esprit, & l'imagination ; de maniere qu'au lieu d'y recevoir le pain de vie, on y reçoit, dit saint Cyprien, le poison d'une Communion précipitée : *præcipitatæ communicationis Christi venenum.* Il ne faut pas à la verité donner dans l'erreur de ceux, qui par un faux zele, poussent si loin cette préparation, que personne presque n'y peut atteindre, & ne font que détourner les Fideles d'un si juste devoir : mais aussi il faut bien se donner de garde de l'autre extrémité, qui est de se contenter d'une préparation assez legere, & de n'apporter pas la circonspection qui est necessaire à ce festin que le Fils de Dieu nous a préparé avec tant d'appareil. *Pris d'un Auteur anonyme.*

L'Eucharistie corrige nos defauts, & nous rend saints & vertueux.

Saint Thomas explique cet effet de l'Eucharistie en nous, par la comparaison d'une greffe entée sur un arbre sauvage. C'est le propre, dit-il, du rejetton d'un bon arbre, quand il est enté sur un sauvageon, de prévaloir par sa vertu naturelle, & de communiquer sa vertu au sauvageon, en lui ôtant son amertume, & en lui faisant porter de bons fruits, semblables aux siens ; de même le Corps de Jesus-Christ étant comme enté dans nous, corrige nos défauts, nous communique sa bonté, & la vertu de produire des feuilles, des fleurs, & des fruits de justice, semblables à ceux qu'il produit lui-même. *Pere Vaubert. 1. part. ch. 2. art. 7.*

Le Fils de Dieu nous rend semblables à lui par le moyen de la Communion.

Le Sauveur par le moyen de la Communion nous rend semblables à lui : ce que saint Thomas en l'Opuscule 58. ch. 20. explique par la comparaison d'un cachet, appliqué sur de la cire molle, où il imprime sa figure. Quand nous recevons la Communion, dit ce saint Docteur, Jesus-Christ applique son Corps comme un cachet sur nos cœurs brûlans de l'amour de Dieu, purifiez par la Penitence, attendris par l'amour du prochain : non pour être changé en nous, car il est immuable ; mais pour nous transformer en lui, en imprimant dans nos ames l'image de sa bonté & de ses perfections. Lorsque l'Epoux du Cantique invite l'Epouse à le mettre comme un cachet sur son cœur & sur ses bras, c'est le Fils de Dieu, suivant l'explication d'un grand Maître de la vie spirituelle, qui nous exhorte à la Communion, pour imprimer sa ressemblance dans nos ames : par cette impression il y retrace, lui qui est la figure de la substance de son Pere, l'image de Dieu effacée par le peché, & leur communique une beauté toute divine. *Le même, premiere part. ch. 2. art. 4.*

Les joyes & les delices que Dieu fait quelquefois ressentir à ceux qui communient dignement.

Le même saint Thomas parle des plaisirs que Dieu fait quelquefois ressentir aux ames fidelles ; c'est, dit-il, lorsque le Fils de Dieu fait sentir sa presence par une connoissance experimentale. Ce n'est plus la suavité de la grace, mais la douceur de la Divinité même unie à l'Humanité du Sauveur, que l'on goûte : ce n'est plus simplement par la foi, que l'ame connoît qu'elle posséde son Dieu ; mais elle le sent, pour ainsi dire, elle le touche, elle l'embrasse spirituellement. Ces momens sont courts, dit saint Bernard, mais ils sont infiniment delicieux : *Felix hora, sed brevis mora :* ce sont, dit un autre Pere, d'aimables préludes de la felicité éternelle : *Futuræ felicitatis amabile præludium. Le même. 1. part. ch. 3.*

Des delices qui sont comme attachées à une bonne Communion.

Il est encore à remarquer que ces delices spirituelles sont comme une proprieté attachée à la Communion : car Dieu, dit un illustre & sçavant Cardinal, en renfermant dans ce Sacrement la vive source de toutes les consolations celestes, n'a pas seulement prétendu nous conferer la grace sanctifiante, mais exciter aussi dans nos cœurs les plus tendres sentimens de devotion ; de maniere que quand une ame bien disposée ne recevroit aucune augmentation de grace, elle ne laisseroit pas de ressentir la douceur de cette delicieuse nourriture. On dira peut-être : bien des gens communient sans ressentir nulle douceur ; mais n'est-ce pas un grand sujet de joye, quand il n'y en auroit point d'autre, qu'une ame fidelle fasse reflexion qu'elle reçoit en communiant, un tresor, où toutes les richesses du ciel sont renfermées ; qu'elle reçoit le veritable Medecin des ames, qui guerira toutes ses maladies : cette seule pensée, sans autre consideration, ne doit-elle pas être consolante à une ame fidelle, convaincuë de ces veritez ? Outre qu'il arrive aussi que la Communion répand dans l'ame des joyes sensibles, lorsque le Sauveur fait goûter la douceur de la grace. Car dans ce moment l'ame charmée de ce goût delicieux, embaumée de ce parfum celeste, s'enflamme des saintes ardeurs de l'Amour divin, chante les loüanges du Seigneur, se dévouë à son service, éclate en tendres soûpirs, se fond, se liquefie en devotion, & joüit, dans cet amoureux entretien, d'un bonheur inexplicable. *Le même. 1. part. ch. 3. art. 5.*

Sur le mauvais accueil que l'on fait souvent au Fils de Dieu, quand il vient à nous.

Un ami allant rendre visite à son ami, entre chez lui le cœur plein de tendresse, le visage épanoui, les bras ouverts, & prêt à l'embrasser : si son ami le reçoit d'un air indifferent, & qu'au lieu de venir à lui, il s'entretienne avec d'autres personnes, ou qu'occupé de quelque bagatelle, il daigne à peine le regarder ; en verité, y a-t-il rien au monde de plus capable de déconcerter ce bon ami, & de lui glacer le cœur ? Mais si au contraire celui qui reçoit la visite répond aux démonstrations d'amitié de celui qui la fait, s'il court au-devant de lui avec empressement, l'amour peint dans les yeux ; s'il le caresse & l'embrasse : quelle est la douceur qu'ils goûtent tant qu'ils se tiennent embrassez ? leur silence, leurs paroles, leurs manieres, tout contribuë à enflammer de plus en plus leurs cœurs : & durant ces heureux momens quelle grace peuvent-ils se refuser l'un à l'autre ? Voilà la peinture de ce qui se passe dans la Communion. Le Sauveur est cet ami fidele qui descend du ciel pour nous rendre visite ; il entre chez nous le cœur brûlant d'amour, & les mains pleines de graces & de bienfaits : mais helas ! avec quelle indifference, avec quel froid le reçoivent des ames, ou actuellement distraites & occupées de toute autre chose, ou attachées par des affections volontaires à des bagatelles & à des riens ? Faut-il donc s'étonner si une reception si froide lui resserre le cœur & lui ferme les mains ? *Le même. 3. part. ch. 3. art. 7.*

De l'union que nous avons avec Jesus-Christ dans ce Sacrement.

Par ce divin Sacrement, nous sommes unis immediatement au Corps & au Sang de Jesus-Christ, & par le moyen de son Corps & de son Sang, à son Ame, & à sa Divinité ; son Corps se mêle avec notre corps, son Sang avec notre sang ; son Ame se joint avec notre ame : d'où resulte en nous un changement accidentel, qui nous rend semblables à ce Sau-

veur. Ainſi il faut que ſon imagination arrête & regle la nôtre, que ſon entendement éclaire le nôtre, ſa volonté échauffe & fortifie notre volonté, ſon appetit modere le nôtre, ſes ſens purifient les nôtres; il faut qu'il arrache nos mauvaiſes habitudes. Auſſi étouffe-t-il les ſemences du peché, il tempere nos humeurs, & diſpoſe tout de telle ſorte, que la pratique de la vertu nous devient aiſée. *Pris d'un Auteur anonyme.*

Il contracte avec nous la plus étroite de toutes les unions dans ce Sacrement.

De toutes les unions il n'y en a point de plus forte que celle des alimens avec la perſonne qui les reçoit. Toutes les autres peuvent ſe détruire; celle de l'ame avec le corps, par la ſeparation que fait la mort; celle des Sujets avec leur Souverain, par la rebellion; celle des enfans avec leurs peres, par la deſobéïſſance; celle des amis avec leurs amis, par l'infidelité; celle des époux avec leurs épouſes, par le divorce: mais l'union de l'aliment avec le corps qui l'a reçu, eſt une union indiſſoluble. Elle devroit donc être éternelle avec Jeſus-Chriſt; mais ce que les bourreaux & les tyrans avec tous leurs ſupplices, ce que l'enfer & tous les demons ne peuvent faire avec leur rage; le peché le fait, & le pecheur y conſent. Jeſus-Chriſt de ſon côté voudroit bien demeurer toûjours avec nous; en pouvons-nous douter après tant d'aſſurances qu'il nous en donne? mais faut-il que volontairement, de ſang froid, pour un leger interêt, pour un rien, nous ſeparions ce qu'il a ſi étroitement uni? Il ſe donne à nous dans la Communion, afin que nous vivions de ſa vie même: & nous ne nous ſoucions point de cette vie. *Cette penſée a beſoin de quelque explication, comme nous en avons averti. Mr. Joly, Tome 3. de ſes Prônes; pour le Dimanche du ſaint Sacrement.*

Explication de cette union.

Saint Cyprien aſſure que quoi que cette union n'arrive pas juſqu'à l'unité de ſubſtance, elle va juſqu'à une liaiſon tres-étroite, & pareille à celle qui eſt entre deux freres: *hæc unitas non quidem uſque ad conſubſtantialitatem Chriſti, ſed tamen uſque ad germaniſſimam quandam ſocietatem pervenit.* Le Fils de Dieu paſſe plus avant, & aſſure que ceux qui mangent ſa Chair, lui ſeront unis comme il eſt uni à
Joann. 6. ſon Pere. *Sicut miſit me vivens Pater; & ego vivo propter Patrem.* De ſorte que Saint Hilaire ſe ſert de cet argument contre les Ariens, pour leur prouver la conſubſtantialité du Verbe avec le Pere éternel. Car ſuppoſant comme un principe aſſuré que nous demeurons une même ſubſtance, une même chair, & un même corps avec Jeſus-Chriſt, il en tire cette conſequence: qu'il faut donc auſſi avoüer que le Pere & le Fils ſont la même choſe, & qu'il n'y a point d'autre diſtinction entre eux que celle des perſonnes. *Pris d'un Auteur anonyme.*

Il faut communier, mais dignement.

La grande maxime qui doit ſervir de regle à un Chrétien, eſt de ne ſeparer jamais ces deux veritez: l'une que le Fils de Dieu lui commande de manger ſon Corps, l'autre qu'il lui défend de le manger indignement; l'une qui lui dit que la Chair de ſon Dieu doit être la nourriture de ſon ame, l'autre qu'il faut prendre cette nourriture en bon état; l'une qu'il eſt impoſſible de conſerver la vie ſurnaturelle ſans cet aliment, l'autre que cet aliment eſt nuiſible quand l'ame eſt mal diſpoſée: c'eſt-à-dire qu'on ne peut avoir la vie de la grace ſans la participation de l'Euchariſtie, & que cette Euchariſtie eſt extrêmement préjudiciable quand on la reçoit en peché mortel. Si un pecheur s'attache à l'une de ces veritez ſans prendre l'autre, il s'égare: au contraire, s'il embraſſe toutes les deux, il trouvera un admirable éclairciſſement. Jeſus-Chriſt me défend de manger ſa Chair quand le peché regne en moi: il ne faut pas donc que je préſume alors de la manger; & ſi je ne la mange, je n'aurai pas la vie éternelle: il faut donc que je ſorte de l'état où je ſuis, pour me rendre digne, ou plûtôt pour ne me pas rendre indigne de la manger: car je ne puis me diſpenſer d'obéïr à ces deux commandemens. Si je communie avec indignité, je deviens coupable de la prophanation du Corps de Jeſus-Chriſt; voilà l'interêt de Jeſus-Chriſt qui me fait retirer: mais ſi je ne communie pas, je deviens homicide de moi-même; voilà mon interêt qui m'oblige de m'approcher. Si je ne mange pas la Chair de mon Dieu, je ne puis vivre; ſi je la mange indignement, je mange mon jugement: reſte donc un ſeul parti à prendre, qui eſt de renoncer à mon peché & de corriger mes deſordres, pour me mettre en état de manger ce pain de Vie. *Pere Bourdaloüe, Sermon de la Frequente Communion.*

D'où ſont venuës les diviſions ſur le ſujet de la frequente Communion.

Les diviſions, & les partis qui ont fait gemir l'Egliſe ſur le ſujet de la frequente Communion, ne ſont venuës que de ce qu'on a ſeparé ces deux choſes eſſentiellement inſeparables. Les uns par un zele indiſcret, retiroient entierement les pecheurs de la Communion, en les menaçant; les autres les invitoient à s'en approcher par une trop grande confiance. Ceux-là leur diſoient: *Qui manducat & bibit indigné, judicium ſibi manducat & bibit:* 1. *ad Cor* 11. Celui qui reçoit ce Corps & ce Sang adorable indignement, reçoit ſon jugement & ſa condamnation. Ceux-ci au contraire leur repreſentoient ces paroles: *Niſi manducaveritis Carnem Filii hominis, & biberitis ejus Sanguinem, non habebitis vitam in vobis.* Si vous ne mangez la Chair du Fils de Dieu, & ſi vous ne buvez ſon Sang, vous n'aurez point la vie éternelle; les uns & les autres cauſoient du deſordre. Si l'on n'eût point ſeparé ces deux propoſitions; ſi on eût joint l'invitation aux menaces, & les menaces à l'invitation: ſi l'on eût invité les Chrétiens à la Communion, en les menaçant de l'enfer s'ils communioient mal; & ſi on eût menacé les pecheurs indignes de la Communion, en les exhortant en même temps à quitter leurs pechez pour communier dignement, on eût apporté un temperament ſalutaire, qui eût ſervi à la gloire de l'Egliſe, & à l'édification des fideles. *Eſſais de Sermons pour le Carême, le Jeudi d'après les Cendres.*

Qui ſont ceux qu'on doit eloigner de la Communion.

La Table de Jeſus-Chriſt ſur la terre eſt le ſymbole de celle du ciel; & comme rien d'impur ne peut entrer dans le ciel, rien d'impur ne peut approcher de la ſainte Table de Jeſus-Chriſt: comme il n'y a que deux voyes pour entrer dans le ciel, l'innocence du Baptême, ou la Penitence après le peché; il n'y a auſſi que ces deux mêmes voyes pour participer au feſtin de Jeſus-Chriſt. Jamais perſonne n'eſt entré dans le ciel, & jamais perſonne n'y entrera, que par la Penitence, ou par l'innocence: auſſi perſonne ne participera jamais aux merites de Jeſus-Chriſt dans le ſaint Sacrement, que par l'une de ces deux voyes. Quand l'Egliſe faiſoit dire autrefois par un Diacre: *Sancta Sanctis*: que l'on ne

donne les choſes ſaintes qu'aux Saints ; n'étoit-ce pas pour nous inſtruire, que ceux qui ſont dans le peché ne doivent jamais s'en approcher ? Loin donc de ces ſaints myſteres ceux qui font de leur vie un cercle & un enchaînement de pechez, & de fauſſes penitences : ceux qui font une converſion apparente, & qui retombent auſſi-tôt ; qui vont vomir aux pieds d'un Prêtre les ordures de leur cœur, & qui retournent auſſi-tôt à leur vomiſſement : *Foris canes.* Loin d'ici ces gens qui empoiſonnent les autres par leurs ſcandales, & par leur mauvais exemple : *Foris venefici.* Loin d'ici ces gens qui gardent dans leur cœur des haines immortelles, & des vengeances irreconciliables : *Foris homicidæ.* Loin d'ici tous les impudiques, & tous ceux qui ſont engagez dans des commerces deshonnêtes : *Foris impudici.* Enfin loin de nos Autels ces idolâtres du monde, qui ſe forment mille vaines idoles qu'ils adorent, & qui n'aiment que la vanité & le menſonge : *Foris idolis ſervientes, & omnis qui amat & facit mendacium. Là-même, pour le 19. Dimanche d'après la Pentecôte.*

Apoc. 22.

Ceux qui fomentent des inimitiez, ſont indignes d'approcher de ce Sacrement.

Les ſaints Peres appellent l'Euchariſtie, un Sacrement de paix, de charité, & d'union ; ce qui ſuffit pour nous faire comprendre combien ſont indignes d'en approcher, ceux qui ont des inimitiez les uns contre les autres, qui couvent dans leur cœur des vengeances ſecretes ; vû particulierement que nous proteſtons tous les jours dans le ſacrifice de notre Religion, de ne conſerver rien plus cherement que la paix & la charité mutuelle : & après le commandement exprés que le Fils de Dieu nous a fait de quitter même le ſacrifice, ſi lorſqu'étant prêts de l'offrir nous nous ſouvenons que notre frere a quelque choſe contre nous. *Auteur anonyme.*

Ceux qui communient & qui perſeverent dans leurs deſordres.

Telle eſt la conduite d'une infinité de gens du monde : ils participent au Corps & au Sang de Jeſus-Chriſt, par des Communions ou plus ou moins frequentes ; mais ils ne laiſſent pas de perſeverer dans leurs vieilles habitudes : comme s'ils ne pouvoient s'en paſſer, qu'elles fuſſent eſſentielles à leur condition, & qu'il ne fût pas poſſible d'être dans des places élevées, & ne les pas avoir. Ainſi il ſe peut dire que la vie de Jeſus-Chriſt ne leur eſt point communiquée, qu'ils mangent la Chair de cette victime adorable ſans en recevoir l'eſprit, & que ce grand Myſtere fait en eux tout le contraire de ce qu'il y devroit faire ; c'eſt-à-dire qu'au lieu de les ſanctifier il les condamne : en un mot, qu'ils ſont indignes d'en approcher, à moins qu'ils ne faſſent tous leurs efforts pour rompre ces vicieuſes habitudes. *L'Abbé de la Trappe. Conference pour le jour du ſaint Sacrement.*

La vie de la grace eſt aiſée à perdre ; mais nous la conſervons par le moyen de l'Euchariſtie.

Saint Paul nous avertit que la grace, qui eſt la vie de notre ame, eſt un précieux treſor que nous portons dans des vaſes bien fragiles. Combien d'ennemis également artificieux & puiſſans mettent tout en uſage pour nous l'enlever ? La cupidité, le monde & le demon, ont conjuré notre perte : la cupidité nous donne un furieux panchant vers les biens periſſables ; le monde étale à nos yeux tout ce qu'il a de plus engageant pour nous ſeduire ; le demon, qui exerce une eſpece d'empire ſur la cupidité, & dans le monde, ſe ſert des inclinations corrompuës de l'une, & des attraits trompeurs de l'autre, pour détruire l'amour de J. C. dans nos cœurs, & pour faire regner à ſa place, l'amour déreglé des créatures. Expoſez à tant de hazards, agitez de guerres domeſtiques & étrangeres, diviſez au dedans, aſſiégez au dehors, attaquez continuellement par tant d'ennemis qui conſpirent à nous ôter la vie de l'ame ; helas ! à qui avoir recours ? A Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie. Vous trouverez dans ce Sacrement des forces & des armes pour reſiſter à tous ces ennemis, & pour les vaincre. *Pere Vaubert. premiere part. ch. 5. art. 1.*

Comme ce Sacrement donnoit de la force aux Martyrs.

C'étoit un ſpectacle digne d'admiration, durant le temps des perſecutions de l'Egliſe, de voir une jeune perſonne, d'une naiſſance diſtinguée, dans la fleur de l'âge, favoriſée de la nature & de la fortune, une Agnés, une Catherine, & tant d'autres, rebuter les alliances les plus illuſtres, & braver les plus affreux ſupplices : de voir un Pere environné de ſa famille & de ſes amis, penetrez de douleur, proſternez à ſes pieds, qui le conjuroient par tout ce que la nature & l'amitié ont de plus tendre & de plus touchant, de ne les point plonger dans les derniers malheurs en les abandonnant ; monter cependant avec des yeux ſecs, & avec un air tranquille, ſur l'échaffaut où il alloit expirer : de voir un jeune homme étendu ſur des braſiers ardens, tenaillé par des bourreaux impitoyables, demeurer ferme en la foi ; ſans être pour cela plus touché, que s'il eût eu un cœur de marbre & un corps de fer. D'où leur venoit, je vous prie, une ſi prodigieuſe conſtance ? D'un breuvage merveilleux, répondent les Peres ; du Sang de Jeſus-Chriſt que l'Egliſe leur donnoit à boire, pour les diſpoſer à de ſi rudes combats. *Le même. ch. 5. art. 4.*

Le même Sacrement nous ſoûtient dans les perſecutions qu'on nous ſuſcite.

Le même Sauveur qui a répandu ſon Sang ſur la Croix, pour donner aux Martyrs la force de verſer le leur, nous donne ce même Sang, pour nous ſoûtenir dans ce Martyre non ſanglant, que les perſecutions du monde, que les afflictions preſentes, la pauvreté, les maladies, & les mépris nous font endurer. Mais après tout, gardons-nous bien de croire que le Sauveur opere tout ſeul ces admirables effets, & qu'après avoir communié, nous n'ayons plus rien à faire. L'Euchariſtie nous donne du courage & des armes pour vaincre nos ennemis, mais elle ne nous diſpenſe pas de les combattre ; elle les affoiblit, mais elle ne les détruit pas entierement ; Jeſus-Chriſt nous fortifie dans les ſouffrances, mais il ne prétend pas nous en exempter. Car enfin l'Euchariſtie ne rendoit pas les Martyrs invulnerables, ni inſenſibles, mais elle les rendoit victorieux au milieu des plus horribles tourmens. *Le même.*

Tout ce que nous avons de vertu, nous vient de cet adorable myſtere auquel nous participons.

Mes Freres, dit ſaint Bernard, ſi quelqu'un de vous trouve du changement dans ſa vie & dans ſon eſprit ; ſi vous n'avez plus d'ardeur ni de paſſion pour les choſes du monde ; ſi la colere, ſi l'envie, ſi la ſenſualité, ſi les autres vices ſont amortis peu-à-peu, s'ils n'ont pas tant de force, ni ne font plus tant d'impreſſion ſur vos cœurs ; ne vous donnez point la vanité de ces victoires, rendez graces à Jeſus-Chriſt dans ce Sacrement : *Quoniam virtus Sacramenti operatur in vobis*, dit ce Saint : c'eſt la force & la vertu de cet adorable Sacrement, qui metamorphoſe des hommes de chair & de terre, & en fait des eſprits celeſtes, &c. *Le P. Caſtillon, dans ſon Octave.*

Quel crime c'eſt de re-

Pour parler à ceux qui après avoir communié retombent preſque incontinent dans

Retourner à ses dereglemens après la Communion.

le peché mortel, je les conjure de considerer avec quel zele les saints Peres se sont élevez contre ces rechûtes, & en quels termes ils en representent, & l'indignité & les terribles suites. Retourner après la Communion à ses premiers déreglemens, c'est, disent-ils, prophaner le temple du S. Esprit; c'est deshonorer le Corps mystique de Jesus-Christ; c'est à l'exemple de Judas, le trahir & le livrer lui-même à ses ennemis. On vous a confié le Corps de Jesus-Christ, dit S. Athanase, vous êtes son domicile, il demeure chez vous: que dis-je? vous êtes devenu un membre de son Corps: faites-lui donc honneur par vos vertus, ou du moins ne le trahissez point comme Judas. En combien d'endroits S. Chrysostome a-t-il déployé son éloquence pour recommander aux fideles la pureté de vie après la Communion, & pour faire sentir l'énormité speciale qui se trouve dans ces rechûtes? *Le même. 3. part. ch. 4. art. 3.*

Communions indignes & sacrileges.

Ceux qui communient indignement sont les prophanateurs du Corps & du Sang du Seigneur, qui mangent & boivent leur jugement, selon S. Paul, & qui trouvent la mort dans l'usage d'un Sacrement, qui leur devroit apporter un accroissement de grace & de vie. Chose étonnante! ce Mystere qui est le trône le plus auguste de la divine misericorde, est en même temps le siege le plus redoutable de sa justice. Je vois sortir en même temps de la même bouche du Fils de Dieu un arrêt de vie & de prédestination en faveur des justes, qui s'en approchent avec la pureté, la charité, & les dispositions qu'il faut; & un arrêt de mort & de reprobation contre les pecheurs qui ont la temerité de s'en approcher avec une conscience impure & souillée de quelque crime. *Mr. la Font. Entretiens Ecclesiastiques, pour le 14. Dimanche après la Pentecote.*

L'énormité du crime de communier en mauvais état.

Je souhaiterois pouvoir vous donner une vive idée de l'énormité de cet attentat; car on n'en connoît pas assez la grandeur, on ne comprend pas combien c'est faire une atroce & sanglante injure à Jesus-Christ, de recevoir son Corps en état de peché mortel. Ah! sans doute, les indignes Communions seroient plus rares qu'elles ne sont, si on comprenoit que c'est faire outrage & violence au Corps du Seigneur; que c'est un attentat commis en la personne du même Fils de Dieu. Si on étoit bien penetré de cette pensée, on trouveroit peu de gens assez abandonnez de Dieu, assez esclaves de leurs passions pour se porter jusqu'à ce point de fureur. Sçavez-vous donc ce que c'est, selon S. Paul, que faire une Communion sacrilege? C'est faire à la personne même du Fils de Dieu le plus grand outrage qu'il soit capable de recevoir, depuis que l'état glorieux, où il est entré, l'a rendu inviolable aux atteintes des créatures. C'est se rendre coupable, dit cet Apôtre, de son Corps adorable & de son Sang: *Reus erit Corporis & Sanguinis Domini.* Vous sçavez qu'il y a grande difference entre manquer de respect, & de soûmission pour la Loi d'un Prince, & les insultes & les outrages que l'on fait même à sa personne. Ces derniers attentats sont bien plus horribles & plus énormes. Voilà cependant jusques où ceux qui communient indignement en viennent: ils ne s'arrêtent pas au violement de ses ordonnances; on s'en prend même à sa personne, en traitant indignement un Mystere, qui renferme réellement son Corps & son Sang. *Le même. Dimanche 19. après la Pent.*

1. *ad Cor.* 11.

Les châtimens que Dieu tire de ceux qui communient indignement.

Saint Paul après avoir assuré que ceux qui reçoivent indignement le Corps & le Sang du Sauveur du monde, mangeoient leur jugement & leur condamnation, ajoûte que ce n'est qu'à la prophanation de ce Sacrement, qu'ils ont faite en le recevant sans la pureté & sans la reverence qui lui est dûë, qu'il faut attribuer la mort d'un si grand nombre de leurs freres, & de tant de maladies funestes, & contagieuses que Dieu leur avoit envoyées: *Ideò inter vos multi infirmi, & imbecilles, & dormiunt multi.* Sçavez-vous, leur dit-il, d'où viennent tant de maladies qui vous affligent, tant de fleaux du Ciel qui vous persecutent, tant de morts si soudaines & si frequentes? Ah! il ne faut point les attribuer ni au déreglement des saisons, ni à la corruption de l'air, ni même à vos excés & à vos débauches; tous ces maux qui vous font gemir, ont une cause superieure, & plus élevée, & sont des vengeances du Ciel, des coups de la colere du Tout-puissant, & des châtimens qu'il tire de vos indignes Communions. *Le même.* 1. *ad Cor.* 11.

L'endurcissement vient le plus souvent des mauvaises Communions.

Avant une Communion sacrilege, on ne peche qu'en tremblant, on n'étouffe qu'avec peine les remords de la conscience; mais quand on s'est approché de sang froid, sans les dispositions necessaires de la table de la Communion, on tombe alors dans l'abîme de l'iniquité, on étouffe toutes les lumieres, & la voix secrete de la conscience; & il se fait alors un malheureux silence au milieu du cœur des pecheurs, plus funeste à leur ame que le sacrilege même. Toutes les barrieres qui sembloient retenir un pecheur sont rompuës; rien n'est plus capable de l'arrêter. Il est retenu par des habitudes plus fortes dans le crime, il renouë ses intrigues avec plus de passion, il s'engage avec plus de fureur dans ses desordres, son cœur devient plus endurci, & ainsi il devient la proye du demon. *Pris d'un Sermon attribué au P. Bourdaloue.*

Cette prophanation du Sang d'un Dieu demande vengeance. *Genes. 4.*

Il me semble que le Sang du Sauveur du monde reçu si indignement crie plus haut que celui d'Abel, & demande vengeance d'être placé dans un lieu aussi infect que l'est le cœur d'une personne en peché mortel: *Vox sanguinis fratris tui clamat ad me de terra.* Lorsque ce Sang a été répandu sur la Croix, il a merité le pardon de nos crimes: & si la voix de ce Sang demandoit justice contre les Juifs, & les Bourreaux qui le versoient avec tant de cruauté, le Sauveur du haut de la Croix demandoit pardon pour eux, parce qu'ils ne sçavoient ce qu'ils faisoient: mais ici, ce Sang reçu dans l'estomac d'un homme en peché, & dont la vertu est étouffée par l'indignité de cet homme; cette prophanation de la chose du monde la plus sainte & la plus précieuse, ne trouve point d'excuse & n'en reçoit point. Ce Sang a une voix de plainte & de reproche qui monte jusqu'au trône de Dieu. *Pris d'un Auteur anonyme.*

L'empire du demon sur celui qui communie indignement.

Selon S. Isidore de Damiette, le demon n'attaque qu'avec précaution, un pecheur qui n'ose, par respect, s'approcher de la sainte Table: mais quand il a communié indignement, le demon ne garde plus de mesure avec lui; il s'empare de son cœur comme de celui de Judas, & regardant une action si détestable comme le dernier degré de folie & de stupidité, il le juge capable de tout. Considerez ce qui arriva à Judas; c'est une remarque de S. Cyprien: Le demon ne prit point possession

de son ame tandis qu'il ne mangeoit que l'Agneau Paschal; mais au même instant que ce traître eut reçû le pain sacré, il quitte la compagnie de son Maître, il court au desespoir & à la mort. *P. Vaubert. part. 3. ch. 1. art. 4.*

Punition de ceux qui communient indignement.

En considerant l'affreuse peinture du crime, & de la punition de ceux qui communient indignement, tremblez-vous, ou ne tremblez-vous pas? Coupable d'un homicide, vous seriez infailliblement condamné; & après avoir outragé si cruellement Jesus-Christ, vous croiriez pouvoir échapper la condamnation que S. Paul a prononcée, contre ceux qui reçoivent dans un cœur souillé son Corps adorable? Au reste quand je me sers des noires couleurs que les Peres me fournissent, pour representer l'horrible attentat de ceux qui communient indignement, & les épouvantables châtimens dont ils sont menacez, je proteste après S. Chrysostome, que ce n'est pas pour éloigner les fideles de la Communion, mais pour les empêcher de s'en approcher sans préparation. *Le même.*

En quel sens il faut entendre que ceux qui communient indignement, mangent leur jugement, & leur condamnation.

Quand S. Paul parle de ces sortes de personnes, il declare qu'en buvant le Sang, & en mangeant la Chair de Jesus-Christ, ils boivent & mangent leur jugement. Il ne se contente pas de dire qu'ils reçoivent leur jugement; il dit qu'ils le mangent & le boivent: pour montrer que leur condamnation n'est pas moins inseparable de cette mauvaise action, que la boisson & l'aliment le sont du corps qui s'en nourrit, & auquel ils s'unissent inseparablement: ou plûtôt pour nous faire comprendre que leur peché est si énorme, que leur perte & leur condamnation est alors aussi certaine, que si elle étoit prononcée par la bouche du Dieu même qu'ils offensent. En un mot, de même que ce Dieu nous assure que celui qui ne croit pas est déja jugé, S. Paul nous apprend que celui qui communie indignement est dès à present condamné. *Mr. Grenier. l. du bon & frequent usage de la Communion.*

Pourquoi le Corps du Sauveur a un si étrange effet à l'égard des impies.

Il ne faut pas s'étonner que ce Corps adorable, qui a été l'instrument & la cause de notre salut, devienne le principe, & pour ainsi dire, l'arrêt de notre condamnation; il ne faut pas s'étonner que ce Sang précieux & saint, qui a lavé tous nos crimes, & payé toutes nos dettes, nous rende debiteurs de la justice de Dieu, souille nos ames, au lieu de les purifier: leur vertu n'est pas moindre sur l'Autel que sur la Croix. Mais comme ce Sang fut versé sur le Calvaire pour le bonheur de ceux qui crurent en Jesus-Christ, & pour le malheur de ceux qui l'outragerent & le crucifierent; il est bû sur les Autels pour la justification de ceux qui le reçoivent, en honorant Jesus-Christ, & pour la reprobation de ceux qui l'offensent en le recevant. *Le même.*

Les menaces que Dieu fait à ceux qui communient indignement.

Dieu mit un Cherubin avec un glaive de feu à l'entrée du Paradis terrestre, afin qu'il empêchât Adam de manger du fruit de vie après son peché. Le Paradis terrestre étoit la figure de l'Eglise; & le fruit de vie, la veritable image de l'Eucharistie. Pourquoi ne dirons-nous pas avec l'Abbé Paschase, que Dieu en défendant au premier pecheur de se nourrir du fruit de vie, fit connoître à tous les pecheurs obstinez, qu'ils doivent s'abstenir de manger le pain Eucharistique; & que par le glaive de feu qui intimida Adam, il nous apprit que la crainte de la mort & des flammes éternelles dont nous sommes menacez si nous communions indignement, devoit nous empêcher de prendre le Corps de J. C. lorsque nous sommes en peché. Ce n'est qu'à celui qui a vaincu, dit Dieu dans l'Apocalypse, que je permets de manger de l'Arbre de Vie: ce n'est aussi qu'à celui qui a vaincu le péché, que je permets de prendre mon Corps qui donne la vie éternelle. *Le même.*

L'Eucharistie est vie pour les uns, & un principe de mort pour les autres.

Nous voyons tous les jours que les viandes les plus exquises, & les plus nourrissantes se pourrissent plûtôt que les autres dans un mauvais estomac, & que les liqueurs les plus odoriferantes, deviennent les plus puantes dans un vase sale & infecté; nous sçavons que la Manne qui étoit la figure de l'Eucharistie, se conserva fort long-temps sans aucune alteration dans l'Arche d'Alliance, & qu'elle se corrompoit dans une seule nuit, & se changeoit en vers, dans la maison de ceux qui la vouloient garder contre l'ordre de Dieu. Pourquoi trouverons-nous étrange que cette même Eucharistie, qui renouvelle la vertu de ceux qui la reçoivent dans une ame pure & innocente, augmente la corruption, & la malice de ceux qui la prennent en peché mortel? *Le même.*

En communiant indignement on trahit le Fils de Dieu par un baiser, comme fit Judas.

C'est une verité que prêchent souvent les Prédicateurs, que quiconque s'approche indignement de la Communion, imite le traître Judas; non seulement quand ce malheureux reçut le Fils de Dieu dans la derniere Cene, mais encore quand par un baiser sacrilege, il le trahit dans le jardin des Olives. Car je me represente que ce même Sauveur fait la même demande à ceux qui viennent recevoir son sacré Corps en état de peché, qu'il fit à ce traître: *Amice ad quid venisti?* Mon cher ami, quel dessein est-ce qui t'amene ici? pour quel sujet viens-tu? Pour moi j'y viens pour t'embrasser, & pour te donner le plus précieux gage de mon amitié, qui est le baiser de paix; & toi tu y viens avec un cœur enveniné de haine, pour me livrer à mes ennemis: j'y viens les bienfaits en la main, quoi que tu sois le plus indigne de les recevoir; & toi, pour m'outrager par la plus execrable trahison: je viens pour te donner mon propre Corps à manger, & mon Sang à boire; & toi pour t'en servir comme d'un poison, pour t'ôter la vie, & à moi en même temps. *Amice ad quid venisti?* Encore une fois, à quel dessein viens-tu ici? Car qui pourroit expliquer l'excés de cet outrage & de cette perfidie, qui n'a point d'autre but que de changer le plus grand de tous les biens en le plus grand de tous les maux. *Pris d'un Sermon manuscrit.* *Matt. 26.*

Il ne faut pas approcher de ce Sacrement avec un esprit de haine ou de vengeance.

Celui, dit S. Augustin, qui reçoit le Sacrement de l'unité, sans conserver le lien de la paix & de la charité, bien loin de profiter de ce Mystere, il y trouve un témoignage contre lui-même: *Mysterium non accipit pro se, sed testimonium contra se.* Qu'il ne m'arrive jamais, disoit S. Bernard, d'approcher du Sacrifice de paix avec un esprit troublé de colere; ou de recevoir en mauvaise intelligence avec qui que ce soit, le Sacrement, dans lequel, Dieu, comme la Foi me l'enseigne, reconcilie le monde avec lui. Quiconque veut communier dignement, ne doit avoir d'inimitié ni de ressentiment contre personne. *P. Vaubert. part. 3. ch. 2. art. 13.*

L'endurcissement de ceux qui ne craignent point de communier en mauvais état.

Que pourrois-je dire qui fût capable de toucher des gens qui en sont venus jusqu'à ne point craindre de commettre un sacrilege, en communiant avec un peché mortel sur la conscience; si les exemples de tant d'é-

clatantes vengeances, dont on voit dans les Histoires Ecclesiastiques que le Fils de Dieu a puni un si horrible attentat, si les remontrances des saints Peres qui les menacent de la mort éternelle en mangeant leur jugement ne sont pas capables d'arrêter leur fureur?

Du peu de fruit des Communions.

C'est le sentiment de tous les Peres, qu'un des signes les plus évidens du desordre interieur de l'ame, une des marques les plus terribles de l'abandonnement de Dieu, c'est l'usage frequent des Sacremens sans aucun fruit: car les Sacremens étant instituez pour maintenir & pour augmenter la grace, comme le pain est destiné pour nourrir, & pour soûtenir le corps, dès-là que ma foiblesse & ma langueur ne cesse point par l'usage des Sacremens & particulierement par celui de l'Eucharistie; je dois craindre pour mon ame, ce que je dois craindre pour mon corps, s'il ne pouvoit se rétablir par la nourriture. Ce fut la malediction de Dieu pour Jerusalem. *Ecce Dominator Dominus auferet a Jerusalem validum & fortem. .. Omne robur panis,* Malediction, non pas d'envoyer la famine, & d'arracher le pain de la bouche à ces ingrats, mais dans l'abondance du pain, d'ôter au pain même la force, & d'anéantir la vertu qu'il a de nourrir. Ah Messieurs! le pain de Dieu ne manque pas aux fideles, ni les Ministres pour le distribuer; mais la force manque à ce pain, parce qu'elle est empêchée par l'indisposition de l'homme. On met la devotion dans le nombre des Sacremens, & non pas dans le nombre des vertus. On compte combien de fois on a communié par semaine; non pas combien de victoires on a remporté sur ses passions. On a des temps reglez pour recevoir Jesus-Christ; nul temps pour imiter J. C. Terrible sujet d'apprehension pour les devots du siécle. *Pris d'un Sermon manuscrit.*

Isaïe 3.

Le Fils de Dieu nous invite à communier souvent.

On ne peut nier que le Fils de Dieu, qui a institué le Sacrement de l'Eucharistie, ne nous invite à la recevoir souvent, & qu'il ne l'ait fait d'une maniere fort pressante. Il a promis l'immortalité, la vie éternelle, & même une vie divine à ceux qui communieroient; il a menacé de mort, il a reprouvé ceux qui s'éloigneroient de sa table; il veut que tout le monde y soit appellé, qu'on force ceux qui en sont dégoûtez; tout le monde sçait que pour obéir ou aux préceptes ou aux conseils de l'Evangile, les premiers fideles recevoient tous les jours le Corps du Sauveur, & que cette coûtume a passé bientôt après comme une espece de Loi Ecclesiastique. *P. de la Colombiere. Sermon de la Frequente Communion.*

Les saints Peres ont inveétivé contre les Communions sacrileges, mais jamais contre les Communions frequentes.

Il est vrai que les Peres ont parlé avec beaucoup de force contre les Communions sacrileges, mais jamais contre les Communions frequentes; qu'ils nous invitent souvent à approcher de l'Autel avec beaucoup de respect, mais jamais à nous en retirer par respect: & j'ose dire qu'on n'en peut citer un seul qui conseille cette maniere d'humilité. Les Conciles eussent-ils fait paroître un si grand desir de voir cet usage rétabli parmi les fideles, s'il y avoit plus de vertu, plus de merite, plus d'honneur pour Dieu, à nous éloigner qu'à nous approcher de la sainte Table? S'il y avoit quelque irreverence à s'y presenter avec les dispositions necessaires, on auroit quelque sujet de nous en détourner; mais bien loin de cela, &c. *Le même.*

On prétend s'excuser de communier plus souvent, sur ce qu'on ne vit pas assez saintement; mais c'est ce qui m'étonne, que pouvant vivre assez bien pour obliger notre Dieu à descendre tous les jours dans nous, & à venir réellement & corporellement dans notre sein, nous aimons mieux nous priver d'un si grand bien, que de nous y disposer par la reformation de nos mœurs. Mais comment croirons-nous que vous differez votre Communion sur la consideration de votre indignité, tandis que nous verrons que vous ne laissez pas de vous en rendre tous les jours plus indigne, par la multiplication des mêmes fautes qui vous obligent à la differer? Si vous aviez des sentimens d'une veneration si profonde pour le Corps adorable du Sauveur; ne songeriez-vous point davantage à vous rendre digne de le recevoir souvent, qu'à vous en priver, parce que vous en êtes indigne? Que si vous êtes veritablement resolu de vous reformer, vous meritez dès-là de communier dès demain: mais si vous voulez continuer de vivre comme vous avez vécu jusqu'à present, pouvez-vous douter que dans un an ou deux, vous meriterez encore moins de participer aux saints Mysteres? Ou commencez dès maintenant à purifier votre cœur, pour communier la premiere fois avec plus de reverence, ou cessez de dire que le terme que vous prenez, est un effet du respect interieur que vous avez pour le Corps du Sauveur. Il est bien étrange de vouloir faire passer pour vertu, l'attache que nous avons à nos habitudes vicieuses. *Le même.*

Fausse excuse de communier plus souvent sur son indignité.

C'est l'amour d'une fausse liberté, qui se trouveroit trop gênée par des Communions frequentes. On craint de rentrer si souvent dans une conscience impure, on craint l'humiliation de la Confession, on craint que les plaisirs ne soient pas seulement interrompus pour un jour, mais encore troublez pour longtemps, par les saintes pensées, qui ont coûtume d'accompagner les saintes actions. En un mot, il faut se retirer du desordre, ou de la table sainte: & on aime mieux se priver de celle-ci, que d'être obligé de vivre en Chrétien. Mais nous voulons faire accroire, que nous faisons par zele de notre avancement spirituel, ce qui est un effet visible de notre tiédeur, & du peu d'envie que nous avons de nous convertir. Car on ne manque pas de dire qu'on craint qu'en communiant si souvent, on ne s'y accoûtume de telle sorte, qu'on n'en retire plus le fruit qu'on en devoit esperer. Disons plûtôt qu'en communiant plus souvent, nous en retirerions plus de fruit que nous ne souhaiterions. *Le même.*

La veritable raison qui empêche qu'on ne communie souvent.

Qu'est-ce, je vous prie, qui entretient ces sortes de gens dans une si grande indifference pour ce divin Sacrement? Ce n'est pas précisément qu'ils se croyent indignes d'y participer; c'est qu'ils se croyent hors d'état de faire ce qui pourroit les en rendre dignes: C'est peut-être qu'ils craignent même d'en devenir dignes en y participant plus souvent. Je m'explique: on sent que si l'on multiplie les Confessions & les Communions, il faudra moderer le jeu, donner des bornes au luxe, retrancher beaucoup de commerces qu'on avoit avec le monde; que l'usage des Sacremens demande necessairement cette reforme, qu'il la produit même insensiblement comme malgré nous: on prévoit le combat qu'on auroit à soûtenir contre Dieu, les reproches qu'il faudroit essuyer de la part de sa

C'est l'amour du libertinage qui nous empêche de communier souvent.

conſcience, ſi l'on prétendoit allier une vie tiéde avec des Communions ſi ſouvent reïterées. *Le même.*

Ceux qui communient rarement ſe mettent en un tres-évident danger de communier indignement, & s'y expoſent beaucoup plus en un ſens, que ceux qui communient ſouvent. Si dans ce long intervalle qui ſe paſſe d'une Communion à une autre, vous travailliez à combattre vos paſſions, & à arracher peu à peu ces funeſtes liaiſons que vous aviez au monde; ſi vous cherchiez les moyens propres pour déraciner tantôt un vice & tantôt un autre; ſi vous employïez la meilleure partie du temps à rechercher les pechez auſquels vous connoiſſez être attaché depuis tant d'années: ſi cela étoit; approchez hardiment de la Communion, vous dirois-je, & que ce délai que vous avez apporté ne vous faſſe point de peine. Mais on n'a preſque jamais ces vûës: ſi l'on differe à communier, c'eſt à cauſe qu'on ne veut pas ſe corriger; ſi l'on s'éloigne de la ſainte Table, c'eſt qu'on aime mieux vivre dans ſes anciennes habitudes que d'y renoncer pour jamais. *Tiré des Sermons Moraux. Sermon ſur ce ſujet.*

Ceux qui communient rarement ſont plus ſujets à communier indignement.

Il y a quelquefois de mauvais Chrétiens qui croyent ſe tirer d'affaire en diſant qu'il vaut mieux ne communier pas à Pâques, que de communier indignement, cela eſt vrai; mais l'un & l'autre ne laiſſe pas d'être une étrange abomination. C'eſt un grand crime de communier en mauvais état; mais je ne ſçai ſi c'en eſt un moindre de negliger de ſe mettre en bon état pour communier au temps que l'Egliſe l'ordonne ſi expreſſément. Car outre le mépris qu'on fait alors de l'autorité de l'Egliſe, il faut neceſſairement qu'un pecheur conçoive alors une nouvelle reſolution de perſeverer dans le mal, & d'y perſeverer long-temps; & une reſolution ferme, priſe de ſang froid, avec une parfaite connoiſſance, & une déliberation entiere; une reſolution formée dans le temps même qu'il eſt averti de ſon devoir, qu'on le ſollicite, qu'on le preſſe, qu'on le menace d'excommunication. Quelle plus noire malice? Quelle plus diabolique obſtination?

De la Communion Paſchale.

Souffrez que je vous diſe la verité, pecheurs, ſi vous ne la voulez pas dire. Voilà ce qui vous empêche de communier: *Villam emi, juga boum emi quinque, &c.* En vain vous vous ſervez d'un prétexte de vertu pour couvrir vos pechez; Dieu voit le fond de votre cœur, il ſçait que vous l'outragez en faiſant ſemblant de le reſpecter. Hé! que ſert l'artifice & le déguiſement avec celui qui a formé le cœur, & qui voit tout ce qui s'y paſſe? S'il n'étoit queſtion de ne pas paroître que devant les hommes, je vous permettrois de cacher votre libertinage ſous l'apparence des plus belles vertus; votre hypocriſie auroit au moins cela de bon, qu'elle empêcheroit le ſcandale de vos pechez: mais il s'agit principalement d'être ſaint devant Dieu, qui voit tout, qui ſçait tout, & à qui rien n'eſt caché. *Eſſais de Sermons.*

Les prétextes veritables que peuvent apporter les pecheurs, pour ne pas communier. *Luc.* 14.

Demander combien de fois une ame chrétienne doit s'approcher de la ſainte Table, c'eſt veritablement comme qui demanderoit combien de fois un enfant doit ſuccer la mammelle de ſa mere. Certes il le doit faire autant de fois que la nature la lui fait deſirer: & la mere ne lui refuſe point le lait autant de fois qu'il le demande, ſçachant qu'il a beſoin de nourriture pour ſe fortifier & pour croître. Ainſi une ame fidelle reçoit le Corps du Sauveur ſelon le deſir qu'elle a de cette viande celeſte, que l'Egliſe lui preſente comme la nourriture qui lui eſt convenable; & pourvû qu'elle ait le cœur pur, & qu'elle mene une vie ſans reproche, elle a droit de s'en approcher ſouvent; parce qu'il faut que la grace prenne en elle de nouveaux accroiſſemens, qu'elle amortiſſe les ſentimens de l'amour du ſiécle, & la rende forte & vigoureuſe pour combattre & vaincre les ennemis de ſon ſalut. *Pris d'un Sermon manuſcrit.*

Combien de fois il faut communier durant l'année.

C'eſt un prétexte ridicule de croire que l'éloignement de la Communion ſoit un effet d'une humilité reſpectueuſe: car ſi ce motif étoit ſincere, & qu'il vînt d'une ame veritablement humble; à force de faire impreſſion ſur cette ame, cette vertu l'engageroit à ſe mettre en état de n'être pas indigne de communier: en ſorte que ſi d'abord elle n'embraſſoit pas toute la perfection, elle y arriveroit inſenſiblement, & par degrez. Or c'eſt ce qui ne ſe voit pas: car aucune de ces ames ne ſe corrige de ſes défauts, & ne ſonge pas même à s'en corriger, étant toûjours ſujettes aux mêmes vices, toûjours engagées dans les mêmes habitudes, toûjours adonnées aux vanitez & aux plaiſirs. Que ſeroient-elles ſi elles étoient veritablement humbles? elles ſe priveroient de ces divertiſſemens ordinaires, elles retrancheroient ce luxe par un ſacrifice volontaire, elles tâcheroient en un mot de s'en rendre dignes. Or elles ne font rien de tout cela, elles avoüent même qu'elles n'y penſent pas; ce n'eſt donc pas un motif qui les empêche d'approcher de ce Sacrement? *Pris d'un Sermon manuſcrit.*

On ne doit pas ſe retirer de la Communion ſous prétexte d'humilité.

Ce motif va à retirer tous les hommes des Autels, & à anéantir toute la devotion; & il eſt d'autant plus à craindre, qu'on s'en défie le moins. S'il faut raiſonner ſur les mêmes principes, ils ne devroient pas aller à la Meſſe par reſpect, ni faire aucune fonction exterieure de Religion, mais reſerver tout à l'interieur: c'eſt à quoi leur libertinage tend inſenſiblement. Car ſi je dois m'abſtenir de communier en alleguant mon indignité, je puis me ſervir de ce prétexte pour ne pas aller à la Meſſe: voilà à quoi il conduit, ce beau prétexte. Que les Prélats faſſent des Ordonnances, que les Paſteurs ſe ſervent de leur autorité, & que les Prêtres ſelon la grace de leur miniſtere employent leur zele pour chaſſer des Autels ceux qui en ſont indignes; j'en ſuis ravi, je les loüe: mais que des Libertins, & des Libertines, gens ſans caractere, & ſans capacité, ſans lumieres, s'érigent à donner des regles touchant la Communion, & à faire voir ce que c'eſt que la veritable pieté, & qu'un ſiécle auſſi éclairé que le nôtre s'y laiſſe corrompre, & aveugler; c'eſt je vous avouë ce que je ne puis ſouffrir. *Le même.*

De ceux qui diſent qu'ils s'abſtiennent de la Communion par reſpect.

Il faut imiter en ce point l'action de ſaint Pierre qui ſe jetta aux genoux du Fils de Dieu pour les embraſſer, en diſant: Seigneur retirez-vous, parce que je ſuis un homme pecheur. L'action de cet Apôtre ne s'accorde pas ce ſemble avec ſes paroles Il embraſſe les genoux de ſon Maître, & les ſerre tant qu'il peut, & en même temps il le prie de s'éloigner de lui: ſa parole contredit ſon action; & ce qu'il fait eſt contraire à ce qu'il dit. D'où vient cette contradiction? De deux mouvemens qui s'élevent dans ſon cœur tout à la fois;

Il faut conſerver le ſentiment de reſpect, & s'en approcher avec cela.

fois ; l'un d'humilité, l'autre d'amour. C'eſt un homme tranſporté par ſon amour, qui ne tend qu'à s'approcher de ſon Maître & qu'à s'attacher à ſa perſonne ; car l'amour ne peut ſouffrir l'éloignement de ſon objet : c'eſt un homme abîmé dans l'humilité, qui s'anéantit en la preſence de ſon Seigneur, dont la grandeur eſt un poids qui l'accable : Seigneur éloignez-vous de moi, vous êtes trop grand pour moi, & je ſuis trop vil & trop petit en votre preſence ; demeurez dans vous-même, & me renvoyez dans mon néant, pour y rendre hommage à la ſouveraineté de votre être. Voilà quels doivent être les veritables ſentimens d'un Chrétien dans la Communion : l'humilité l'en doit éloigner, & lui faire dire avec un profond reſpect : *Exi à me, quia homo peccator ſum* ; ou : *Domine, non ſum dignus* ; je ne ſuis pas digne de vous recevoir, je n'oſerois paroître devant vous ; je ne puis ſoûtenir l'éclat de votre majeſté. Mais en même temps l'amour les doit autant attacher à ſa bonté, que l'humilité les éloigne de ſa grandeur ; il faut ſe jetter à ſes pieds, il faut le recevoir dans ſon cœur. *Le P. Nouet, dans ſes Meditations.*

Luc. 5. Matth 8.

L'experience fait voir que la frequente Communion contribuë aux bonnes mœurs, & à vivre plus ſaintement.

Qu'eſt-il beſoin de raiſons quand l'experience parle : je dis l'experience de tous les temps, l'experience de toutes ſortes de perſonnes, enfin, mon cher Auditeur, votre experience propre. Rappellons ces premiers temps de l'Egliſe naiſſante, où les Chrétiens ſe faiſoient un devoir de participer tous les jours aux divins Myſteres. Quelle innocence de vie, & de mœurs ! quel détachement des choſes de la terre ! quelle paix, quelle charité floriſſoit alors parmi les fideles ! mais ſur tout, quelle conſtance dans la foi ! quelle fermeté dans la grace, juſqu'à aimer mieux ſouffrir la perte de leurs biens, l'exil, les chaînes, la mort, & les ſupplices les plus cruels, que de feindre un moment, que d'offrir un grain d'encens aux Idoles ! *Erant perſeverantes in communicatione fractionis panis :* C'étoit du conſtant uſage de la Communion, qu'ils tiroient leurs forces, leur courage, leur magnanimité, leur perſeverance. De là deſcendons juſqu'à ces malheureux temps où nous ſommes : jugeons (Meſſieurs) quelle difference. On s'eſt éloigné peu à peu du Sacrement ; le frequent uſage ne s'en eſt conſervé que dans les Cloîtres, & parmi un petit nombre de perſonnes dignes encore de l'ancienne Egliſe ; les riches Eccleſiaſtiques ont laiſſé la celebration journaliere des divins Myſteres à ceux qui en tirent leur ſubſiſtance ; les fideles n'ont plus communié que trois ou quatre fois l'année ; beaucoup ſe ſont contentez de la Communion annuelle de Pâques. Qu'eſt-il arrivé ? Les mœurs ſe ſont corrompuës, la diſcipline s'eſt relâchée, le ſel de la terre a perdu ſa force, les coûtumes des Payens ont été rappellées, l'interêt, l'ambition, la diſcorde, ont éteint la charité ; un torrent de vices, & de ſcandales ont déſolé la face du Monde Chrétien. Tant il eſt vrai que la pureté des mœurs, & la conſervation de l'innocence, dépend du frequent uſage de l'Euchariſtie, & que les crimes ſe multiplient, ſuivant que les Communions deviennent plus rares. *Pris d'un Sermon manuſcrit.*

Act. 2.

Notre propre experience nous apprend la même choſe.

Si vous avez jamais eu l'habitude de communier ſouvent (mon cher Auditeur) & qu'enſuite vous l'ayez perduë, comparez-vous vous-même à vous-même dans ces differens états : & vous reconnoîtrez par votre propre experience, la verité de ce que je dis. Quel étiez-vous, quand vous faiſiez ſi exactement vos devotions tous les mois, tous les quinze jours, à toutes les fêtes conſiderables ? Quelle étoit votre crainte de Dieu dans ces temps heureux ? quelle horreur n'aviez-vous point du peché mortel ? Votre delicateſſe alloit juſqu'au ſcrupule. Vous avez quitté dans la ſuite une coûtume ſi ſalutaire ; qu'avez-vous fait ? Vous pouvez bien dire avec le Prophete Royal : *Aruit cor meum, quoniam oblitus ſum comedere panem meum* : que votre cœur s'eſt deſſéché, parce que vous avez oublié de manger le pain qui vous ſoûtenoit. La tentation vous ayant trouvé foible, vous avez bientôt ſuccombé ; vous vous êtes apprivoiſé avec le peché, vous le commettez ſans remords, vous vous perdez. Heureux pourtant, ſi profitant de votre malheur, vous repreniez une pratique, dont votre experience vous fait bien voir la neceſſité. *Le même.*

Il ne faut pas permettre de frequentes Communions aux perſonnes qui ne travaillent pas à ſe corriger de leurs defauts.

Malheureux tout Directeur, qui permet des Communions trop frequentes à des ames qui n'ont pas un veritable deſſein d'éviter des défauts notables, quoi qu'ils ne ſoient que veniels, ou qui ne travaillent pas ſerieuſement à s'en corriger. C'eſt un diſſipateur du Corps & du Sang du Fils de Dieu, un temeraire qui fait un métier qu'il ignore, un aveugle enfin qui en conduit d'autres dans le précipice. Il faut regler le nombre de leurs Communions ſur le fruit qu'elles en retirent, & qu'elles en veulent retirer. Il ne m'appartient pas de rien preſcrire à perſonne en cette matiere. *Le même.*

Celui qui communie indignement, mange ſon jugement & ſa condamnation.

Vous ſçavez (Meſſieurs) que la nourriture eſt inſeparable de celui qui la prend. J'ai mangé du pain : cet aliment ſe change en mon ſang, & en ma chair ; en ſorte qu'il n'y a plus moyen de les diviſer ; & ne devient qu'un avec moi. Celui qui a communié indignement, a mangé ſon jugement, & il l'a comme converti en lui-même. Vous diriez que l'Apôtre fait alluſion à la coûtume de ces peuples, ou plûtôt de ces Juges anciens, qui faiſoient avaler aux criminels l'arrêt de leur condamnation, pour marquer qu'il étoit irrevocable. Ah Meſſieurs ! m'expliquai-je aſſez, & concevez-vous aſſez la force de cette expreſſion : *Judicium ſibi manducat, & bibit.* Ah Dieu ! ſi le jugement étoit ſeulement écrit ſur le papier, on pourroit le rompre, & le déchirer ; s'il étoit prononcé ſimplement, on pourroit le revoquer ; ſi on ne le mettoit que dans la bouche, on pourroit le rejetter ; mais on le mange, il paſſe dans nos veines, dans la moëlle de nos os, comme parle le Prophete, & dans notre propre ſubſtance ; il s'incorpore en nous : & comment le rappeller ! Faites que le coupable, & le jugement ne ſoient pas la même choſe : Dieu revoquera l'un, & fera grace à l'autre ; mais comme ils ſont confondus, ils ne ſe diſtinguent plus. Pitoyable ſort de ceux qui communient indignement ! *Pris d'un Sermon manuſcrit.*

1. ad Cor. 15.

Qui ſont ceux qui communient indignement.

Lorſque j'entreprens de faire ſentir au pecheur, qui par une Communion indigne ſe rend coupable du Corps & du Sang de Jeſus-Chriſt, toute l'énormité de ſa prophanation ; je ne parle pas de ces ames noires, qui viennent de ſang froid ſe preſenter à la Table ſacrée, pour fouler aux pieds la ſainteté de nos Myſteres ; je ne parle point de ces lâches, qui portant les Myſteres de la foi dans une

conscience toute souillée, ne viennent aux pieds des Autels, que pour cacher l'horreur de leur impieté, & qui aiment mieux se charger de toutes les malédictions du Ciel, que d'encourir les disgraces, & les censures des hommes. Il faudroit de vrais carreaux, & non pas des discours, pour foudroyer de telles abominations; il ne faudroit leur parler que comme saint Pierre parla à Ananie, & à Saphira; pour les faire servir, par leur mort précipitée, d'exemple à tous les fideles, jetter la terreur dans les cœurs des impies, & consoler les ames justes. Ce n'est point à ces sortes de pecheurs que je parle. Je ne parle qu'à ces esprits mondains, que la coûtume ou la bienséance attire aux pieds des Autels; à qui la conscience ne reproche ni crimes cachez, ni feinte, ni dissimulation; qui observent les dehors de la Penitence, & de la modestie; mais qui portent toutes leurs passions au fond de leur cœur; qui toûjours pleins d'amour propre & vuides de l'amour de Dieu, ne s'approchent jamais des Sacremens que pour les prophaner, &c. *Pris d'un Sermon manuscrit.*

L'indignité du crime qu'on commet par une Communion sacrilege.

Le pecheur, par une Communion indigne, fait descendre jusques dans la corruption d'une conscience souillée, l'Auteur même de toute pureté. Quelle union plus ignominieuse, quelle alliance plus monstrueuse que celle du peché avec la sainteté même; que la presence du demon, & la presence de Dieu dans un cœur? quoi de plus injurieux que d'élever dans un même lieu, un autel à Jesus-Christ & à Belial; de joindre des passions honteuses, des interêts sordides avec la participation du Mystere de pureté & de charité; d'incorporer la Chair de son Dieu avec une chair corrompuë de pechez? Voilà ce que fait la Communion indigne. Le pecheur s'attaque au Corps même de Jesus-Christ par cette mauvaise Communion, au lieu que les autres crimes sont étrangers à ce divin Corps. Quelle horreur! Un Dieu saint & terrible sort du Sanctuaire, pour venir habiter dans l'ame du pecheur, & se transformer en sa substance. Où sont vos foudres, ô Dieu redoutable! pour venger l'ignominie de cet affront, & punir l'énormité d'un si grand outrage? *Le même.*

Suite du même sujet.

Si ce crime est affreux par l'union intime qui se fait, de la sainteté de Dieu avec la corruption du peché, il ne l'est pas moins par rapport au saint Sacrement, & au Sang de Jesus-Christ qu'il prophane. Comme Jesus-Christ s'immole réellement dans ce Mystere, & qu'il ne fait que renouveller l'oblation sainte qu'il offrit sur la Croix, à son Pere; de même les fideles qui participent à ce Sacrement, annoncent chaque jour la mort du Seigneur, jusqu'à ce qu'il vienne; & ils ne peuvent le faire qu'en se conformant à l'esprit de Jesus-Christ sacrifié & immolé pour les pechez de son peuple. Or le pecheur qui communie en état de peché est bien éloigné de la sainteté de Jesus-Christ, qu'il a étouffée dans son cœur. Il ne communie donc que pour renouveller la mort de Jesus-Christ, comme les bourreaux, en se rendant coupable de son Corps & de son Sang; & encore d'une maniere plus cruelle. *Le même.*

Les Punitions de ce crime.

Quand par une Communion indigne, le pecheur prophane la sainteté de nos Mysteres, quel fruit, quelle utilité peut revenir d'un tel attentat? quels malheurs au contraire n'en arrive-t-il pas? N'est-ce pas de là que viennent les fleaux, ces calamitez presque universelles, ces désolations des villes & des campagnes? N'est-il pas de l'interêt public d'éloigner ces prophanateurs? *Le même.*

Après une mauvaise Communion on devient vicieux à l'excés.

Après avoir fait ce pas, & une si funeste démarche, tous les crimes ne coûtent plus rien: au sortir des saints Mysteres prophanez, on est prêt de livrer Jesus-Christ à ses ennemis, & de tout entreprendre. C'est pourquoi de tous les pecheurs, les plus desesperez sont ceux qui font des Communions indignes: on n'est point après cela, vicieux à demi: le sacerdoce dans une ame souillée devient la désolation de l'abomination: point de Prêtre qui soit mediocrement corrompu; tout est outré & sans moderation. Il y a enfin une espece de malediction dans la Communion indigne, qui ne s'efface presque jamais. Une ame qui pousse jusques-là sa malice peut bien sortir des déreglemens les plus grossiers de sa vie, par quelques considerations humaines; mais elle est en évident danger de mourir dans l'impenitence. Car dès-là un tel homme est d'ordinaire sans regret du passé, sans précaution pour l'avenir, sans larmes ni douleur pour le present; de là moins de pudeur & de retenuë; de là on le voit plus hardi & plus effronté pour commettre toutes sortes de crimes. Avant sa Communion sacrilege, il lui restoit quelques principes de Religion & de pieté, quelque sentiment de salut: mais a-t-il franchi ce pas; tout est éteint, tout est anéanti. Avant que de communier, il lui restoit quelques desirs de conversion, excitez par la proximité des fêtes, & le bon exemple des fideles; mais le devoir paschal accompli, tout est dissipé; ce trouble qui remuoit sa conscience, ne parle plus; tous les remords s'appaisent, & on est dans une dangereuse sécurité. *Pris d'un Sermon manuscrit.*

Exhortation à faire une bonne Communion & à se donner de garde d'en faire une mauvaise, *Deut.* 4.

Tout ce qui me reste, c'est de vous adresser ces paroles de Moïse, si convenables à ce sujet; paroles qu'il adressoit aux Juifs après leur avoir proposé le bien ou le mal, la vie ou la mort, la benediction ou la malediction: *Testes invoco hodie cœlum & terram, quòd proposuerim vobis vitam & mortem, benedictionem & maledictionem*: J'atteste aujourd'hui le ciel & la terre, qu'en ce jour je vous ai proposé la vie & la mort, le comble de tous les biens, & l'excés de tous les maux. En vous invitant à une Communion sainte, je vous ai representé ce qui peut rendre la vie la plus heureuse; au contraire en vous montrant le crime de ceux qui communient indignement, je vous ai representé ce qui peut vous arriver de plus fatal. Je vous ai proposé, d'un côté la source de tous les biens, & de l'autre, la source de tous les maux. J'en atteste donc le ciel & la terre. Un jour viendra, que ce ciel & cette terre répondront à mes vœux; un jour, où sortant de cette vie, pour paroître devant votre Juge, ils vous reprocheront les bienfaits que Dieu vous propose par ma bouche, si vous n'avez eu le soin d'en profiter. *Le Pere de la Rue, Serm. pour le jour des Rameaux.*

Combien le Fils de Dieu merite d'être honoré des hommes dans ce divin Sacrement.

Comme il n'est point de Mystere, où ce divin Sauveur nous témoigne plus de tendresse, que dans l'Eucharistie; aussi n'en est-il point où il s'abaisse davantage, pour nous témoigner son amour. Dépouillé de cet air de majesté, qui se fait sentir jusques dans ses plus profondes humiliations; déguisé sous les foibles apparences du pain, caché sous ces espe-

ces

ces sacramentelles, non seulement Jesus-Christ ne paroît pas Dieu ; il n'y paroît pas même homme ; & dans un tel déguisement, à quel mépris n'est-il point exposé ? Cependant cet homme ainsi déguisé est le Créateur de toutes choses, le souverain Maître de l'Univers, le Juge de tous les hommes; & si nous voulons un titre encore plus engageant & plus tendre, notre Pere & notre Redempteur; c'est lui qui fait la parfaite felicité de tous les Bienheureux ; arbitre de notre sort éternel, lui seul peut faire notre bonheur ; c'est là ce divin Sauveur si formidable à tout l'enfer, devant qui toutes les puissances du ciel & de la terre tremblent, & au seul nom de qui tout genou doit fléchir par respect. Le croyons-nous ? le regardons-nous comme tel ? & les honneurs que nous lui rendons dans cet adorable Sacrement, répondent-ils de notre créance ? Mais à nous voir en sa presence, peut-on raisonnablement juger que nous le croyions? *Le Pere Croiset. 1. Tome de ses Retraites spirituelles pour un jour de chaque mois.*

Suite du même sujet.

Rien ne devoit être si propre à dédommager le Fils de Dieu des ignominies de sa passion, & de toutes les indignitez qu'il avoit souffertes durant sa vie mortelle, que sa demeure sur les autels. Ce n'est plus au milieu d'un peuple revolté & ennemi ; ce n'est plus au milieu d'une nation dépravée & pervertie qu'il habite; c'est dans les temples des Chrétiens, c'est parmi ses propres enfans; c'est au milieu d'un peuple qui le reconnoît pour son Redempteur, qui fait profession de l'aimer & de le servir ; au milieu d'un peuple fidele. Quel hommage de tous les cœurs, quel culte plus respectueux que celui qu'on doit lui rendre sur ces autels ! & à quels honneurs ne doit-il pas s'attendre ? Mon Dieu, que de reproches nous fait là-dessus notre raison, notre conscience, & qu'il est affreux de comparer notre conduite avec notre créance sur ce point ! *Le même.*

La frequente Communion est le moyen d'obtenir une heureuse mort.

La Communion frequente doit être considerée comme le moyen le plus puissant pour nous procurer une heureuse mort. Car en supposant qu'il y a une liaison inseparable entre la vie éternelle, & la sainte mort, le Fils de Dieu ne nous assure-t-il pas que celui qui mangera son Corps, & boira son Sang, possedera la vie éternelle ? & comme si ce n'étoit pas encore assez pour nous en persuader, il ajoûte son serment à tant de promesses réiterées : je vous jure, dit-il, que celui qui mangera ce pain, vivra éternellement. Or il est certain que cette promesse du Sauveur ne se doit pas entendre de ceux qui communieront seulement une fois en leur vie, ou qui se contenteront de le faire une fois l'an ; autrement il n'y auroit presque point de Chrétien qui ne fût sauvé. Il faut donc que cette promesse soit attachée à la frequente Communion. *Pris d'un Auteur anonyme.*

Prétextes que peuvent apporter les gens de bien.

Je n'en suis pas digne, dit-on. Attendez-vous à vous en rendre digne, & à vous juger tel, pour vous en approcher ? Si cela est, vous ne vous en approcherez jamais. Quel est l'homme pour saint qu'il soit qui se juge digne de communier ? C'est une bonne disposition pour communier que de s'en juger indigne, & de faire tout ce qu'on peut pour s'en rendre digne. Notre humilité supplée à notre indignité. Si vous renoncez au peché par une douleur sincere, & une resolution efficace de ne le plus commettre; dès-là l'Eglise ne vous en juge pas indigne, & vous croit suffisamment disposé. Il seroit souhaitable que tout le monde eût une saintete parfaite pour s'approcher de la Communion : mais l'exiger, c'est en exclure presque tout le monde, malgré l'invitation si generale du Sauveur ; c'est demander pour disposition à la Communion, ce qui en doit être le fruit. Quand le Sauveur communia ses Disciples, étoient-ils parfaits ? ils en étoient bien éloignez. *Pere Nepveu, dans ses Reflexions Chrétiennes, part. 4.*

On s'excuse sur sa froideur, & sur sa lâcheté.

Je suis si froid, si lâche, si foible, dit-on. Vous vous excusez d'approcher du feu, parce que vous avez froid ; de prendre de la nourriture, parce que vous êtes foible ; de vous servir des remedes, parce que vous êtes malade. N'est-ce pas raisonner à contre-sens ? Si vous êtes froid, non pas de cette froideur mortelle qui exclut la charité, mais de celle qui exclut la ferveur, comment pouvez-vous mieux vous échauffer, qu'en vous approchant de cette fournaise du divin amour ? Si vous êtes foible, fortifiez-vous en mangeant le pain des forts. D'autres apportent pour raison de s'éloigner de la Communion, le peu de fruit qu'ils en retirent : mais à qui tient-il qu'ils n'en profitent ? Après tout, qui sont ceux qui avancent le plus dans la vertu ; ou ceux qui communient souvent, ou ceux qui communient rarement ? peut-être Dieu vous cache-t-il votre progrés, pour vous tenir dans l'humilité : ce progrés ne laisse pas d'être considerable, quoi qu'il ne soit pas sensiblé. *Le même.*

Après la Communion il ne faut pas retourner à ses pechez.

Quel sujet de confusion pour vous, si Jesus-Christ après avoir sanctifié votre ame par sa presence réelle, après vous avoir nourri de sa Chair & de son Sang, pouvoit justement se plaindre qu'il a comblé de ses bienfaits des ingrats : *Hospitabitur, & pascet, & potabit ingratos.* Peut-être helas ! n'a-t-il que trop souvent formé contre nous cette plainte. Donnons-nous de garde de faire desormais à notre Dieu un tel affront... Disons-lui plûtôt de cœur : Je veux, mon Dieu ! que toutes les puissances de mon corps & de mon ame, qui n'ont servi jusqu'ici qu'à vous offenser, ne soient occupées desormais qu'à publier vos bontez. Ces yeux qui sont les témoins de vos merveilles dans cet auguste Sacrement, ces yeux coupables de tant de regards criminels, seront employez à pleurer mes infidelitez : cette langue que vous avez sanctifiée par l'attouchement de votre sacré Corps, ne sera plus l'instrument de la médisance & de la calomnie; & ce cœur qui va devenir votre temple & votre tabernacle, ne sera plus souillé de ces mauvais desirs, qui vous ont si souvent obligé de vous retirer de moi, &c. *Pris du Pere Paul Segneri Italien. Liv. intitulé, la Sagesse.* *Eccli. 29.*

Avis de S. François de Sales sur le sujet de la frequente Communion. *Introduct. à la Vie devote. ch. 21.*

Communiez souvent, dit l'incomparable Evêque de Geneve, communiez souvent, parce qu'il vous faut apprendre à bien recevoir Jesus-Christ ; & l'on ne fait gueres bien une action en laquelle on ne s'exerce pas souvent : parce que, ou vous en avez la commodité, si vous êtes délivré des embarras du siécle, ou vous en avez necessité, supposé que vous soyez accablé d'affaires ; parce qu'étant fort, vous ne deviendrez point foible, & étant foible vous deviendrez fort. Comme foible, comme fort, comme malade, comme imparfait, vous avez besoin de communiquer souvent avec celui qui est votre force, votre perfection, votre medecin. Voilà le sentiment de ce grand Saint. En effet quoi de plus digne

d'une ame devote, que de prévenir ſes miſeres & ſes infirmitez, qui ſont comme les appanages de notre nature; que de ſe mettre en état, au milieu du tumulte d'un domeſtique & de la ſocieté civile, de ſe conſerver ferme & ſtable; que de s'inſtruire à manger dignement ce Corps & ce Sang d'un Dieu fait Homme?

La force que ce Sacrement inſpiroit aux premiers Chrétiens.

Faut-il s'étonner ſi les premiers Chrétiens ſortis de ces lieux ſaints, couroient au martyre? En vain les tyrans étaloient à leurs yeux, biens, plaiſirs, honneurs, dignitez, & ce qui peut flater le cœur humain: En vain les bourreaux préparoient les chevalets, dreſſoient les rouës & les gibets, allumoient les feux, creuſoient les foſſes, préparoient les chaudiéres boüillantes: En vain une femme par ſes pleurs, des enfans par leurs careſſes, des parens par leurs prieres, des amis par leurs reproches, vouloient arrêter ces genereux Athletes; plus il y avoit à ſurmonter, plus il y avoit à ſacrifier; plus il y avoit à ſouffrir, plus ils s'animoient au combat; & ſemblables à des lions étincelans de feu, ils ſentoient leur grand cœur prendre de nouvelles forces, à meſure que le danger augmentoit: *Ut Leones*, ce ſont les paroles, & la comparaiſon de Saint Chryſoſtome, *Ut Leones flammas ſpirantes, ſic ab hac menſa diſcedimus. Le Pere Etienne Chamillart, dans un Sermon de la Frequente Communion.*

La grande pureté qu'il faudroit apporter à ce divin Myſtere.

Si c'eſt un Dieu infiniment ſaint qui veut s'unir à nous, il faut donc qu'un fidele, qui participe à ces divins myſteres, ait une pureté de cœur parfaite & angelique: car c'eſt la diſpoſition la plus naturelle, & la plus conforme aux deſſeins de Jeſus-Chriſt, & à la dignité de cet auguſte Sacrement. Je ne prétens point vous expliquer ici de quelle union le Sauveur des hommes s'unit à ceux qui le mangent: il ſuffit pour mon deſſein de dire qu'elle eſt ſi grande, & ſi intime, que les ſaints Peres aſſurent que dans la Communion, Jeſus devient en quelque maniere la même chair avec nous: *Nos in unam*, dit Saint Chryſoſtome, *cum illo maſſam reducimur; Chriſti Corpus unum, & Caro una facti ſumus.* Or quand ce Dieu vivant ſe voulut faire un corps mortel, Marie ſeule, c'eſt-à-dire la plus pure, & la plus ſainte de toutes les créatures, la Vierge des vierges, merita cet honneur; & encore Saint Ambroiſe ne croit point faire de tort à la Mere, adreſſant au Fils ces paroles: *Tu ad liberandum ſuſcepturus hominem, non horruiſti Virginis uterum.* Quelle pureté de cœur, quelle netteté d'ame demanderoit donc d'un Chrétien ce veritable Agneau! Il faudroit qu'il fût mort au peché, au monde, & à ſoi-même, & qu'il ne vêcût plus que pour Dieu ſeul; il faudroit qu'il fût parvenu à une application conſtante & invincible aux choſes du ciel, qu'il fût uni étroitement à ſon Créateur; il faudroit en un mot, qu'il fût parfait & irreprochable: c'eſt-à-dire, qu'il faudroit que ſon cœur fût libre de toute attache, ſon eſprit vuide du ſouvenir & de l'idée des créatures, &c. *Le même.*

Il faut approcher de la ſainte Table avec un grand deſir.

S'il eſt vrai qu'une des meilleures diſpoſitions pour profiter d'une viande materielle, eſt de la manger avec appetit, diſons que brûler d'une ſainte impatience, & avoir un grand empreſſement d'approcher de la Table du Seigneur, c'eſt y apporter une des meilleures & des plus ſûres préparations que l'on puiſſe avoir pour bien communier; puiſque le Corps de Jeſus-Chriſt dans cet auguſte Sacrement, eſt à nos ames, ce que le pain eſt à nos corps. C'eſt le raiſonnement des ſaints Peres, & principalement de ſaint Ambroiſe, qui veut que nous ſentions dans nous-mêmes ces ſaints empreſſemens, dont étoient animez les Patriarches de l'ancienne Loi, & que nous diſions avec bien plus de raiſon qu'eux: *Veni Domine, & noli tardare*; que nous nous regardions comme malades, dès que nous n'avons pas pour ce Pain de Vie, la même faim, & le même appetit, que nous avons pour le pain qui ſuſtente nos corps. *Le même.*

Comme ce Sacrement ſurpaſſe tous les autres.

Les merites de Jeſus-Chriſt nous ſont dans les autres Sacremens appliquez par parties, & pour quelques fins particulieres; au lieu qu'ici c'eſt la ſource des graces, qui nous eſt communiquée, & dont les effets ſont preſque infinis: c'eſt pourquoi quelques ſaints Peres l'ont appellé une extenſion & une continuation du Myſtere de l'Incarnation. Là il avoit uni ſa Divinité à la nature humaine, il continuë ici d'unir ſon humanité ſainte à notre chair: & la Theologie enſeigne qu'il laiſſe à nos corps un droit & un titre à l'immortalité; car ils ne peuvent être les membres d'un corps immortel, s'ils ne joüiſſent du même privilege. *Le même.*

L'humilité eſt la meilleure diſpoſition pour communier.

L'humilité eſt de toutes les diſpoſitions la plus neceſſaire pour approcher de vous, mon Seigneur, & mon Dieu, dans l'Euchariſtie; puiſque votre Majeſté y eſt abaiſſée, & votre Divinité anéantie d'une nouvelle façon. Vous étiez quelque choſe dans l'Incarnation, quoi que vous fuſſiez anéanti; mais dans ce Sacrement vous n'êtes preſque rien, par les diminutions de votre condition humaine: vous ne cachiez que le Dieu, & vous nous laiſſiez voir l'homme dans ce premier état; mais dans celui-ci, vous dérobez à nos yeux l'homme & le Dieu tout enſemble. Vous ne pouviez vous approcher de nous qu'en vous anéantiſſant, & c'eſt à proportion de vos anéantiſſemens que vous vous êtes plus approché de nous. Vous vous êtes fait homme, ſacré Verbe de Dieu, afin de nous faire des dieux par imitation; & vous vous êtes revêtu des eſpeces du pain, afin de nous faire en quelque maniere des dieux en effet. *Auteur anonyme.*

Sur le peu de fruit que l'on retire de la Communion.

Jeſus-Chriſt touche de ſa main un malade, & il le guerit; la femme qui avoit touché le bord de ſa robe, recouvre la ſanté: je n'en ſuis pas ſurpris; mais ce qui m'étonne, c'eſt qu'approchant ſi ſouvent de nos ſacrez Myſteres, nous ſoyons toûjours les mêmes. Ce n'eſt plus le bord de la robe du Sauveur qu'on a le bonheur de toucher maintenant; c'eſt le Corps, c'eſt le Sang adorable de Jeſus-Chriſt qu'on touche, qu'on reçoit, & qu'on mange: & on reſte auſſi languiſſant, auſſi malade que ſi on n'en avoit jamais approché. Quelle paſſion vaincuë après tant de Communions? Quel vice corrigé? Quelle vertu acquiſe? Une ſeule Communion peut ſuffire pour faire un Saint: j'en puis compter cent & au-delà; & je ſuis auſſi imparfait, peut-être même plus vicieux que je n'étois avant que j'euſſe le bonheur de recevoir cette divine nourriture. Le dégoût que nous avons de cette manne celeſte, ſignifie-t-elle beaucoup de ſanté? La langueur, la foibleſſe, les infirmitez ſpirituelles que nous ſentons après tant de Communions, ne nous préſagent-elles pas une mort prochaine? Et nous ſommes tranquilles, & nous n'y penſons pas!

Qui

Qui nous rassure? *Le Pere Croiset, au Tome* 1. *de ses Retraites que nous avons déja citées.*

L'étroite alliance qu'on contracte avec Jesus-Christ dans la Communion.

Ce n'est pas seulement pour demeurer en nous que le Fils de Dieu se donne dans l'Eucharistie, il veut encore que nous demeurions en lui ; & non seulement comme un hôte, qui fait demeurer en sa maison ceux qu'il loge, mais c'est pour nous unir étroitement à lui. Le terme dont on se sert pour l'exprimer, quand on participe à la reception de son sacré Corps, fait bien entendre cette verité. On l'appelle Communion, c'est-à-dire une union commune entre le Fils de Dieu & l'ame qui le reçoit ; il se donne tout entier à nous, nous devons nous donner entierement à lui. Il nous communique dans ce Sacrement adorable son esprit, sa vie, ses dispositions : nous y devons donc recevoir son esprit, n'agir plus que par ses divins mouvemens, ne vivre plus que de sa vie, avoir tous les mêmes sentimens : notre temperament se forme selon notre nourriture, elle est divine, il faut être tout divin. *Mr. Boudon, livre intitulé, le Chrétien inconnu.*

Sentimens qu'on peut avoir après avoir reçu le corps du Fils de Dieu dans la Communion.

Quoi ! le Corps de mon divin Sauveur repose en moi, il est lui-même le dépôt de son amour ; je suis magnifiquement regalé à la table de Dieu, & des mêmes mets dont Dieu se nourrit ; je suis rempli des mysteres & des grandeurs de Dieu ; toutes les richesses de Dieu sont en moi, & je possede veritablement tous ses tresors ; un Dieu incarné, mouvant & glorieux est logé jusques sur mon cœur ; la gloire du Pere Eternel m'est donnée comme une chose qui m'appartient : & je n'aurai pas des sentimens de joye conformes à la grandeur de ces biens si charmans ! ces divins objets n'occuperont pas mes pensées du moins pendant le temps que je les possede ! ces delicieuses plenitudes me laisseront-elles affamé, faute de leur donner l'attention qu'elles meritent ? quelle insensibilité ! &c. *Auteur anonyme.*

C'est un Mystere d'amour, il faut se préparer à le recevoir par un ardent amour.

La grande préparation pour communier dignement, c'est d'aimer celui que l'on reçoit : c'est l'amour qui a obligé Jesus-Christ de nous accorder cette sainte nourriture, c'est l'amour qui nous la doit faire chercher ; c'est l'amour qui nous doit faire demander ce pain des Anges à notre Pere celeste, c'est l'amour qui nous accorde ce don inestimable ; & c'est le seul amour qui nous en peut faire profiter. Prions Dieu que le feu divin détruise en nous tout ce qu'il y a de froid, tout ce qui nous attache aux créatures, tout ce qui reste en nous de tenebres & de corruption : prions-le qu'il nous donne une charité ardente, qui purifie notre cœur, qui y consume toutes les affections étrangeres, & qui ruïne toutes les passions du vieil homme. *Le même.*

Effets de la Communion.

Si les Disciples qui alloient à Emaüs en la compagnie de Jesus-Christ ressentirent tresvivement que ses paroles embrasoient leur cœur d'un feu extraordinaire ; quel embrasement se doit faire dans le nôtre, lorsque non seulement le Verbe divin nous parle, mais qu'il devient notre nourriture, & qu'il habite en nous ? Le moyen de vivre de feu, sans en être consumé entierement, & sans être tout transformé en feu ? C'est par l'amour que nous communiquons avec Jesus-Christ ; c'est par l'amour que nous nous en nourrissons, & c'est cet amour, quand il est parfait, qui détruit tout ce que nous sommes, & qui nous change si parfaitement en tout ce qu'il est, que nous ne sommes plus qu'un même corps, & qu'un même esprit avec lui. *Mr. de Sainte Marte. Tome* 1. *de ses Traitez de pieté. Traité de la Communion.*

Nous acquerons la perfection & croissons en saintete par le moyen de la Communion.

La Vie spirituelle, comme celle du corps, a ses âges differens ; elle a son commencement, son progrés & sa perfection. Nous naissons, & nous devenons les enfans de Dieu par la grace du Baptême, ou par celle de la Penitence : nous croissons, & nous avançons dans cette vie par les bonnes œuvres, qui sont les operations du S. Esprit : & puis en participant à la divine Eucharistie, nous sommes unis & incorporez pleinement en Jesus-Christ, & nous devenons plus parfaitement les membres du corps dont il est le Chef ; nous croissons en lui & par lui, jusqu'à l'âge de l'homme parfait. *Le même.*

Par le moyen de la Communion, nous devenons une même chair avec Jesus-Christ.

Comme dans le Mystere de l'Incarnation le Verbe devient chair, & cette chair est remplie de la divinité qui habite en elle ; un Dieu devient homme, & est revêtu de toutes les foiblesses humaines, excepté de l'ignorance & du peché ; un homme devient Dieu, & participe à toutes ses grandeurs, & cet homme-Dieu est Jesus-Christ : ainsi dans le Mystere de la sainte Eucharistie, il se fait comme une seconde Incarnation ; car en prenant la chair du Fils de Dieu, elle devient la nôtre, & la nôtre devient celle du Fils Dieu ; nous devenons avec lui un même Jesus-Christ, comme il est un même Dieu avec son Pere. *Le même.*

Faux prétextes qui éloignent plusieurs personnes de la Communion.

Quoi de plus plausible que le prétendu respect, qui éloigne tant d'ames du Pain de vie ? A les en croire, c'est une vive foi qui leur inspire cette sainte frayeur, c'est une idée juste des Mysteres de notre Religion, qui les empêche d'y participer, c'est un respect, c'est une humilité profonde qui ne leur permet pas d'approcher de la sainte Table ; c'est en un mot pour être devot qu'on n'a pas cette devotion. On est trop foible, dit-on, pour oser manger souvent le pain des forts ; on n'est pas assez pur, assez saint pour se nourrir du Pain des Anges. Ce n'est pas assez d'être appellé au festin, il faut y apporter la robe des nôces. Quelle charité, quelle ferveur ne faut-il pas avoir, & dans quelles dispositions ne faut-il pas être pour recevoir la divine Eucharistie ? C'est un acte de religion de s'en éloigner par respect ; mais n'est-ce pas une insigne impieté de s'en éloigner par dégoût & par une veritable indevotion ? & c'est le caractere de ces faux humbles. Ce n'est point le respect qui éloigne du festin les conviez à la nôce. Si l'on avoit veritablement les sentimens qui servent de prétextes à ces frivoles excuses, on ne sçauroit être en de meilleures dispositions pour bien communier ; mais l'esprit en ceci, comme en bien d'autres choses, suit l'illusion du cœur. On aime les défauts qui nous bannissent du festin, il faut bien trouver quelque excuse apparente. Il en coûteroit d'étouffer ses ressentimens, de vaincre ses passions, de rompre bien des liens qui captivent le cœur ; d'être plus mortifié, plus regulier, plus recueilli, plus humble. La Communion frequente engage indispensablement à ces sacrifices. En ne communiant pas on se passe de ces dispositions qui coûteroient trop, & on se fait honneur de son immortification même, en publiant que c'est par respect qu'on ne communie point. Rien n'est plus artifi-

cieux que l'amour propre quand il s'agit de nous éblouïr. *Le Pere Croiset. 2. Tome de ses Reflexions spirituelles.*

Suite du même sujet.

Vain respect que celui qui ne fait rien faire pour se rendre moins indigne ; faux respect que celui qui n'inspire nulle douleur, nul regret de son indignité. Les conviez de la parabole confesserent du moins de bonne foi les vrayes raisons qui les arrêterent; au lieu que ces indifferens affectent de ne les pas connoître, & se cachent à eux-mêmes la cause de leur refus. Qui ne voit que cette apparence de respect n'est qu'un voile dont on se couvre, & dont l'amour propre se fait honneur? L'illusion est palpable : ce n'est pas humilité, c'est froideur, c'est indifference, c'est dégoût de cette divine nourriture : n'avoir pas d'appetit pour ce Pain celeste, c'est être dangereusement malade. *Domine, de hoc pane scriptum est*, dit saint Ambroise, *omnes qui elongant se a te, peribunt. Le même.*

C'est un déreglement de communier tous les jours sans en tirer aucun fruit.

C'est un déreglement injurieux à Dieu, que d'aimer mieux se priver du Corps & du Sang même de Jesus-Christ, que de se défaire de ses propres imperfections. En est-ce un moindre de vouloir se nourrir tous les jours de ce Corps & de ce Sang adorable, sans devenir moins imparfait? Ceux qui s'excusent du festin dont parle l'Evangile, sont reprouvez: quel est le sort de celui qui s'y rend sans la robe des nôces ? L'illusion est visible dans ceux qui s'en éloignent sur de frivoles prétextes ; mais est-elle moins à craindre dans ces personnes du monde qui communient tous les jours sans fruit ? *Le même.*

L'orgueil & l'amour propre sont à craindre dans la Communion de tous les jours.

L'orgueil est subtil, sur-tout en matiere de devotion ; il fait faire bien des personnages, & il donne aux choses la couleur & la forme qu'il lui plaît. La Communion de tous les jours porte un caractere de distinction qui fait honneur, & donne une haute idée de la vertu de la personne qui communie. Etre admis tous les jours à la sainte Table, ce n'est pas le privilege de toutes sortes de gens. L'amour propre aime la distinction jusques dans l'humilité, & ne pouvant plus se contenter dans une personne devote, de ce qui distingue dans le grand monde, cherche à se distinguer dans la devotion même. Ce n'est pas même toûjours l'ostentation qu'il cherche, il trouve souvent dans son propre fond toute sa complaisance ; son seul témoignage lui suffit. Cette devotion plaît, sur-tout quand elle coûte peu. Comme on reçoit tous les jours Jesus-Christ, on s'accoûtume, on se familiarise pour ainsi dire, avec son hôte. Ce n'est plus une attention étudiée sur tous ses sentimens ; ce n'est plus une exacte censure de toutes ses actions, ni une delicatesse de conscience, qui rende une ame plus pure : ces grands empressemens ne durent presque que les premiers jours. Qu'il est à craindre que Jesus-Christ devenu le pain de tous les jours, ne devienne pour bien des gens une nourriture commune! cette devotion fait honneur, l'amour propre s'en accommode, pourvû qu'elle le laisse vivre : mais quel fruit en tire-t-on, si l'amour propre vit toûjours dans sa liberté ? *Le même.*

Pour communier tous les jours, il faut avoir une charité extraordinaire.

Il seroit à souhaiter qu'on eût une Foi aussi vive & aussi genereuse, une Charité aussi pure & aussi ardente, une pieté aussi solide & aussi consommée que les premiers Fideles, pour avoir le même privilege. Jesus-Christ se donnoit à eux tous les jours, & tous les jours ces Heros Chrétiens donnoient à Jesus-Christ de nouvelles preuves de leur fidelité & de leur zele : mais quand on ne trouve rien d'extraordinaire dans une ame, qu'un entêtement opiniâtre à vouloir communier tous les jours, a-t-on droit de la croire dans les dispositions necessaires, & n'a-t-on pas à craindre l'illusion? *Le même.*

Le peu de fruit que souvent on retire de la Communion.

Nous avons l'avantage, Seigneur, de vous recevoir dans notre sein par la participation des saints Mysteres, & au sortir de cette action toute divine, nous nous trouvons tels que nous étions auparavant. Chacun reprend ses soins & ses affaires accoûtumées, ses occupations, ses habitudes, ses amusemens, sans qu'il paroisse aucun changement dans sa vie ; il est sec, dissipé, indiscret dans ses paroles, injuste dans ses desseins, sujet à ses passions; enfin on ne diroit pas à sa conduite qu'il ait eu la moindre part aux graces que vous lui avez accordées. Que peut-on inferer, Seigneur, d'une si grande indifference, sinon, que selon la Prophetie du saint vieillard Simeon, vous êtes la mort des uns, & la resurrection des autres? *Ecce positus est hic in ruinam & in resurrectionem multorum. L'Abbé de la Trappe, dans ses Reflexions Morales sur l'Evangile de S. Luc.*

COMPAGNIES, ET CONVERSATION.

BONNES ET MAUVAISES COMPAGNIES; Conversation inutile, dangereuse; bons & mauvais Entretiens, & Discours; Frequentation des Méchans.

AVERTISSEMENT.

IL n'est pas necessaire d'avertir que ce Titre, sous lequel on traite de la Conversation Chrétienne, & des bonnes & mauvaises Compagnies, a du rapport, & même quelque liaison avec d'autres titres, qui le renferment, ou qui le suppose nt ; par exemple, avec l'amitié & le choix des amis, la fuite des occasions du peché, le bon & le mauvais exemple, & même avec la charité, ou le zele qu'on doit avoir pour le salut du prochain : mais je crois que le Prédicateur doit prendre garde de ne pas confondre tellement ces differens sujets, qu'il dise de l'un, tout ce qui est propre & particulier des autres. Il est aisé d'éviter ce défaut, puisque chacun de ces titres fournit assez de matiere pour en faire autant de differens Discours. Ainsi, je tascherai de les démesler moi-même, & je ne ra-

masserai que ce qui convient naturellement aux bonnes & aux mauvaises Compagnies ; sçavoir, le fruit qu'on peut retirer de la Conversation avec les gens de bien, & le danger où l'on s'expose dans le commerce des méchans ; les bons discours dont on doit s'entretenir, les défauts qu'il faut éviter dans la Conversation, & le bien qu'on y peut faire.

Si cependant le plan du Discours que le Prédicateur s'est tracé, obligeoit à s'étendre sur quelqu'une des matieres, qui y ont une connexion assez grande, on pourra consulter les autres titres, dont nous avons déja parlé, & que nous rapporterons dans leur propre lieu. Je crois de plus, que ce n'est pas un avis inutile, de faire attention, que dans ce titre de Compagnie, & de Conversation, qui semble un peu vague, on peut se borner à la fuite des mauvaises Compagnies, ou bien au danger auquel on est exposé dans la frequentation des méchans ; à l'avantage qu'on retire du commerce avec les gens de bien, ou mesme aux seuls bons discours qu'on doit faire entrer dans les conversations. J'ai néanmoins jugé à propos de joindre tout cela ensemble, pour ne pas multiplier les titres, & cependant suggerer plusieurs desseins à ceux qui voudront travailler sur cette matiere.

PARAGRAPHE PREMIER.

Differens Desseins, & Plans de Discours sur ce sujet.

I. QUELLE doit être la Conversation des Chrétiens; sur ces paroles de saint Paul: *Nostra autem conversatio in cœlis est.* Ad Philip. 3.

L'Apôtre en ce peu de paroles a renfermé & prescrit la maniere dont les Chrétiens doivent converser les uns avec les autres, & en general avec le prochain. Le sens des paroles de S. Paul est que nous vivons déja en quelque façon dans le ciel, que nous en sommes comme les citoyens, par la vive esperance d'y arriver, & par la créance certaine de la fin à laquelle nous sommes créés, qui est de posseder un jour le royaume celeste : d'où l'on peut inferer que nos conversations doivent avoir quelque ressemblance avec celles des Bienheureux dans le ciel : avantage que nous nous procurerons,

1°. En conversant, & recherchant à lier conversation avec des personnes saintes, & qui sont en reputation d'une haute vertu.

2°. En ne tenant que des discours de pieté ; pour nous instruire des moyens qui conduisent au ciel, & pour les apprendre à ceux avec qui nous conversons.

3°. En pratiquant la charité, l'union, & toutes les vertus qu'on peut exercer dans cet heureux commerce. De cette maniere, notre conversation sur la terre sera dans le ciel, & pour le ciel ; & nous en ferons un moyen de nous animer à travailler pour l'acquerir & le meriter. Cela peut servir de division & de partage d'un Discours, en faisant dans chaque point, l'opposition des Conversations Chrétiennes, avec celles que l'on peut appeller mondaines, indifferentes & criminelles ; 1°. Qui se lient avec des personnes vicieuses, avec qui l'on est en évident danger de se pervertir & de se corrompre ; 2°. Où l'on ne tient que des discours inutiles où tout roule sur les nouvelles du temps, sur les differens interêts des Princes, ou bien sur le prochain que l'on met en jeu, & dont on fait des médisances & des railleries ; & enfin, sur des bagatelles. Il faut faire voir combien ces discours sont peu dignes d'un Chrétien, lequel étant déja habitant du ciel, en doit tenir le langage. 3°. Il faudra marquer les défauts & les pechez les plus ordinaires, qui se commettent dans les entretiens des méchans ; s'étendre ensuite sur les vertus qui doivent assaisonner, pour ainsi dire, nos conversations ; & montrer le fruit qu'on y peut faire, & qu'on en peut retirer.

II. SUR la compagnie des méchans.

Trois choses nous engagent ordinairement dans la compagnie des méchans, & ces trois choses nous imposent aussi trois sortes de devoirs & d'obligations differentes.

La premiere est notre propre inclination, qui nous porte souvent à les frequenter : & il y a pour cela même une obligation indispensable de les fuir, & de se retirer au plûtôt de leur compagnie, quand on s'y est engagé sans les connoître ; tout cela de crainte de les imiter, & de devenir comme eux.

La seconde est la neceſſité ; quand nous y sommes contraints par les engagemens de notre état, & de notre condition, ou de notre naissance ; engagemens qu'il n'est pas permis de rompre ; & en ce cas il faut prendre soin de profiter même de la compagnie des méchans, en souffrant leurs saillies avec patience ; en nous confirmant toûjours davantage dans l'averſion contre le vice, par la vûë des maux où il jette, & le sentiment desagréable qu'il nous cause.

La troisiéme enfin, est la charité, qui quelquefois nous pousse à les aller même chercher ; & alors nous devons travailler à les rendre meilleurs, par notre exemple, & par nos salutaires avis. *Ce dessein est pris de l'Auteur des Sermons sur tous les sujets de la Morale Chrétienne. Dans la Dominicale. Sermon pour le 5. Dimanche après l'Epiph.*

III. SUR la compagnie des personnes vertueuses, & les conversations qu'on lie avec elles. On peut examiner, premierement l'utilité qu'on en retire pour devenir homme de bien, en profitant de leurs instructions, de leurs conseils, de leurs bons exemples ; ce qui est immanquable.

Secondement la douceur & le plaisir qu'on y trouve ; puisque l'on traite avec des gens, en qui l'on peut prendre confiance, qui ont de la charité pour nous, & du zele pour nos veritables interêts.

Troisiémement la gloire qui nous revient de ne frequenter que des gens d'honneur, & d'une probité reconnuë ; car on ne peut manquer d'acquerir la reputation neceſſaire de gens qui du moins souhaitent bien vivre. Insensiblement nous prenons les mœurs de ceux avec qui nous conversons ; & rien de tout ce que nous apprenons de ceux-ci, ne nous peut être qu'honorable.

IV. 1°. IL faut fuir & éviter les mauvaises compagnies. Les raisons en sont évidentes. En premier lieu, on s'y pervertit quand on

est innocent. En second lieu, on se confirme & on s'autorise dans ses desordres, quand on a commencé d'être vicieux. En troisiéme lieu, on court même sort & même fortune que les méchans avec lesquels on est lié.

2°. Quels sont les pecheurs, dont on doit plus particulierement éviter la conversation & la compagnie? Premierement, ceux qui ouvertement font profession de libertinage, d'impieté, d'heresie & de débauches. Secondement, ceux qui ne nous portent pas directement au mal, mais qui nous détournent de faire le bien, & de nous acquitter de nos devoirs. Troisiémement, ceux qui couvertement & adroitement nous veulent engager dans leur parti, qui ont une doctrine suspecte; qui ne nous portent pas ouvertement au mal, qui semblent même nous inspirer une severité de mœurs non commune: mais qui dans le fond sont des guides passionnez & aveugles qui voudroient nous précipiter avec eux.

V. QUAND il est permis de converser avec les méchans, & quand on est obligé de se retirer de leur compagnie. Il est constant qu'il y a toûjours du danger de demeurer dans une mauvaise compagnie; & d'ailleurs il n'est pas moins certain qu'il y en a, dont on ne peut se separer, & par consequent, que la Loi Chrétienne ne nous oblige pas de les éviter toutes; & qu'en certaines occasions elle se contente d'une separation de cœur & de volonté. Or les occasions où l'on peut demeurer en gardant les précautions necessaires, avec les personnes vicieuses, & les occasions où l'on doit s'en éloigner, puisqu'on le peut, feront les deux parties d'un discours instructif & de pratique.

Les occasions, où l'on n'est pas obligé de se retirer d'une compagnie mauvaise, sont prises: 1°. De la naissance: un fils de famille ne peut pas quitter la maison de son pere, où il a de mauvais exemples devant les yeux, & des personnes vicieuses avec lesquelles il est obligé de vivre. Ce qu'il doit faire alors pour n'être pas infecté de cet air contagieux, est de se tenir sur ses gardes, de songer qu'il a un Pere au Ciel à qui il doit bien davantage. 2°. De l'état où l'on s'est engagé par l'ordre de la Providence: comme quand une femme a un mari débauché, impie, adonné à toutes sortes de vices: elle ne doit point le quitter; mais s'efforcer de le gagner par sa douceur & ses complaisances. 3°. On peut demeurer quelque temps dans la compagnie des pecheurs, quand on voit quelque esperance de les ramener à leur devoir.

Les occasions, où il est défendu de converser plus long-temps avec les méchans, les libertins, & les impies, sont: 1°. Quand dans leur compagnie, & les conversations frequentes qu'on a avec eux, on donne lieu de croire, ou de soupçonner qu'on favorise le libertinage, ou qu'on est d'intelligence avec ceux qu'il faut éviter; qu'on entre dans leurs desseins & dans leurs pensées. 2°. Quand bien loin de voir qu'il y ait quelque esperance de les convertir, il y a danger d'être pervertis nous-mêmes: car alors il faut tout risquer pour mettre en assurance son salut. 3°. Quand on donne par là occasion de scandale aux autres, qui sont excitez ou autorisez par ce moyen à frequenter des personnes vicieuses & déreglées.

VI. LA conduite qu'il faut observer, quand on est obligé de vivre en societé, & de converser avec les méchans.

1°. Il faut s'éloigner, du moins de cœur & d'affection, de leurs desordres, & de leurs manieres d'agir; & s'il n'est pas permis de haïr leurs personnes, non plus que de s'en separer d'effet & de corps, il faut du moins s'en separer d'esprit & de volonté, en haïssant leurs vices & leurs déreglemens.

2°. Il faut souffrir constamment leurs persecutions, leurs railleries, leurs insultes, sans se désister pour cela, de s'acquitter de ses devoirs.

3°. Il faut s'efforcer de les gagner, par le bon exemple qu'on leur donne, de patience, & de charité.

VII. SUR les Compagnies en general.

1°. Il faut fuir les mauvaises compagnies, comme une occasion de peché, & la cause la plus ordinaire de la perte des hommes.

2°. Il faut se rendre complaisant aux compagnies des personnes vertueuses; de peur de les rebuter, & de ne retirer aucun fruit de leur conversation.

3°. Il faut s'efforcer de donner bonne édification dans toutes les compagnies, où le hazard nous fait trouver; afin de s'y rendre utile.

VIII. SUR la compagnie & la conversation des gens de bien.

1°. Il faut la rechercher comme un azile à la vertu & à l'innocence, qui est bannie de tout le reste du monde.

2°. Il faut en tirer du fruit & du profit, comme d'une école de pieté, de vertu, & de saintetè, où l'on se perfectionne toûjours, non seulement pour la politesse de la vie civile, mais encore pour l'exactitude de la vie chrétienne.

IX. SUR la conversation entre personnes de different sexe; qu'on ne peut absolument interdire, pourvû qu'elle ait ces trois conditions.

La premiere, qu'elle soit innocente, c'est-à-dire, que l'intention n'en soit point criminelle, mais bonne & sainte.

La seconde, qu'elle soit honnête, & modeste, sans se rien permettre qui choque la pudeur, soit en paroles, soit en actions.

X. CE qu'il faut pour faire une conversation chrétienne.

Premierement, Dieu n'y doit pas être oublié; c'est-à-dire, que les discours en doivent être, de choses pieuses, & qui aillent à l'édification de ceux qui conversent, & qui s'entretiennent.

Secondement, Le Prochain n'y doit point être offensé, par des médisances, des railleries piquantes, des contentions & des querelles.

Troisiémement, Ceux qui conversent n'y doivent point paroître dissipez, ni se laisser aller à des immodesties, indignes ou de leur profession, ou de leur caractere.

XI. DES bons discours dans les conversations.

1°. L'interêt de la Religion, & de la profession que nous avons embrassée, nous oblige à ne tenir que des discours édifians.

2°. Le zele & la charité nous doit faire embrasser cette occasion comme le moyen le plus propre de porter le prochain à la vertu.

XII. DES compagnies & des conversations mondaines.

1°. Elles corrompent & pervertissent peu à peu, les ames les plus innocentes, & dont le naturel est porté au bien & à la vertu.

2°. Elles scandalizent, avec juste sujet, celles qu'elles ne pervertissent pas.

3°. Elles empêchent celles qu'elles ont perverties, de penser à leur conversion, de crainte d'en être raillées, & de servir de sujet d'entretien.

XIII. Sur les compagnies & les conversations en general.

1°. Il faut examiner & étudier l'humeur, le naturel, & les inclinations de ceux avec lesquels on veut vivre en societé, & entrer ordinairement en conversation ; parce que de là dépendent les bonnes ou mauvaises mœurs.

2°. Il faut se défier des charmes & du plaisir que l'on trouve dans la conversation de ceux avec qui on est entré en commerce.

3°. On doit moderer l'inclination & le desir qu'on a de voir les compagnies, par un desir contraire de s'en priver quand on le pourra, & par un amour de la retraite, laquelle est la marque d'un esprit qui goûte les choses de Dieu.

XIV. Pourquoi il est si dangereux à la jeunesse de frequenter de mauvaises compagnies : c'est,

1°. A cause de la foiblesse de l'âge, susceptible de toutes les mauvaises impressions ; écueil le plus dangereux qui se trouve dans la vie, & à quoi les Saints exhortent de prendre garde, les peres & les meres, & ceux qui sont commis à la conduite de cet âge.

2°. Parce qu'il n'est pas facile de les retirer de ce danger, quand ils ont formé leurs habitudes.

3°. Parce que naturellement ils imitent plûtôt le mal que le bien ; & que les premieres impressions qu'ils prennent dans les mauvaises compagnies, leur demeurent toute leur vie.

XV. Le Fils de Dieu dans la vie sociable & qu'il a menée parmi les hommes, nous apprend particulierement trois choses.

La premiere, la maniere de converser utilement avec les hommes ; en obligeant tout le monde, en instruisant les uns, montrant l'exemple aux autres, & faisant du bien à tous.

La seconde, à supporter les défauts de ceux avec qui l'on est obligé de vivre, comme il supportoit les grossieretez de ses Disciples, &c.

La troisiéme, la force avec laquelle il faut resister aux mauvais exemples, & se declarer pour la vertu.

PARAGRAPHE SECOND.

Les sources, où l'on peut trouver dequoi remplir ces Desseins, & les Auteurs qui en traitent.

Les saints Peres. Saint Ambroise, au livre 1. des Offices, parle de la conduite qu'il faut tenir à l'égard des personnes bizarres & incommodes dans les conversations.

Le même, au chap. 45. du même livre, montre l'utilité qu'apporte la societé & la liaison qu'on a avec les gens de bien.

Le même, sur Saint Luc, liv. 4. & dans le Sermon sur la Chaire de Saint Pierre, montre le danger qu'il y a de se trouver en la compagnie des méchans.

Saint Augustin, au livre 2. chap. 9. de ses Confessions, rapporte avec douleur, combien la mauvaise compagnie des libertins de son âge, lui fut contagieuse.

Le même, au livre 3. chap. 8. & 9. confesse qu'il n'eût osé commettre les pechez dont il s'accuse, s'il eût été seul ; & que les mauvaises compagnies les lui faisoient commettre.

Saint Jerôme, dans l'Epître 4. *ad Furiam*, lui ordonne de fuïr les compagnies des jeunes gens, & particulierement des libertins.

Le même, dans l'Epître à Saint Damase Pape, en alleguant ces paroles d'Isaïe, *In medio populi polluta labia habentis ego habito*, montre combien il est important d'éviter les mauvaises compagnies. *Isaïæ 6.*

Le même, traite encore ce sujet, dans l'Epître 47.

Origene, sur le livre de Job, loüe ce saint homme, particulierement de ce que vivant parmi les Gentils, il demeura fidele au vrai Dieu, & ne se laissa point corrompre, ni infecter de leurs mœurs.

Saint Basile, *in Regulis fusiùs disputatis, quæst.* 6. montre par plusieurs passages de l'Ecriture, combien la compagnie & la conversation des méchans est pernicieuse aux gens de bien.

Le même parle encore du même sujet dans l'Homelie 9.

Saint Chrysostome, au Tome 5. a une Homelie qui est la 24. laquelle a pour titre, *de Conversatione optima.*

Saint Gregoire, livre 1. sur Job, chap. 1. montre l'utilité que l'on peut retirer de la societé avec les méchans qu'on ne peut fuïr, ni quitter.

Le même, traite encore fort au long le même sujet, dans l'Homel. 9. sur Ezechiel.

Le même, *in Psalm.* 1. *Pœnitentialem*, expliquant ces paroles du Prophete Royal, *Discedite à me omnes qui operamini iniquitatem*, montre qu'il ne faut point contracter de societé avec les méchans. *Psal. 6.*

Trithemius, *lib.* 1. *ad Monach.* a une Homelie entiere, qui a pour titre : *De pravorum consortio fugiendo.*

Livres spirituels, & autres. Le Pere Suffren, dans le 1. Tome de l'Année Chrétienne, a fait un ample & solide Traité de la Conversation, où il a ramassé presque tout ce qui s'en peut dire.

Le Pere Dozennes, dans le liv. intitulé, *La Morale de* Jesus-Christ, a un entretien sur la Conversation.

Le Pere Nepveu, au Tome 3. de ses Reflexions Chrétiennes, en a une sur la Conversation.

Le même, dans sa Retraite, a une Consideration tres-utile, sur ce sujet.

Le Livre intitulé, *Instruction Chrétienne pour l'Education des filles, ch.* 8. montre combien les conversations mondaines avec de jeunes gens sont pernicieuses à leur innocence.

Livre intitulé, *Instruction de la Jeunesse en la pieté chrétienne.* Par Mr Gobinet.

Le Pere Crasset, livre intitulé, *le Chrétien en solitude*, dans la sixiéme Consideration.

Les Prédicateurs. Mathias Faber, *part.* 3. *Operis tripartiti, in variis concionibus.*

Engelgrave, *in cœlo empireo, in fest. Epiphan.*

L'Auteur des Sermons sur tous les sujets de la Morale Chrétienne, en a un sur la frequentation des méchans, & des mauvaises compagnies. *Tome* 1. *de la Dominicale, Serm. pour le* 5. *Dimanche après l'Epiphanie.*

Le même, dans le Tome des Mysteres de la sainte Vierge, Serm. de la Visitation, parle des discours qu'on doit tenir dans les visites & dans les conversations, & de la maniere dont on s'y doit comporter.

Le même, au Tome 4. des Sermons particuliers, en a un, des bons discours qu'on doit tenir dans les conversations ; & ce Sermon regarde particulierement les Personnes Religieuses.

Ceux qui ont ramassé des materiaux sur ce sujet.

Loüis de Grenade, dans ses Lieux Communs. *verb. Societas.*

Busæus, *in Panario. verb. Societas mala.*
Drexellius, *in Niceta. l. 1. c. 9.*
Stapleton, *in Promptuario Morali, variis in locis, sed præcipuè in Domin. 16. post Pentecosten. punct. 1.*
Berchorius.
Labatha. } *verb. Societas.*

PARAGRAPHE TROISIE'ME.

Passages, exemples, & applications de l'Ecriture sur ce sujet.

Recedite à tabernaculis hominum impiorum, & nolite tangere quæ ad eos pertinent, ne involvamini in peccatis eorum. Num. 16.

REtirez-vous des tentes des hommes impies, & ne touchez à rien qui leur appartienne, de peur que vous ne soyez enveloppez dans leurs pechez.

Beatus vir qui non abiit in consilio impiorum, & in via peccatorum non stetit, & in cathedra pestilentiæ non sedit. Psalm. 1.

Heureux l'homme qui ne s'est point laissé aller à suivre le conseil des impies, qui ne s'est point arrêté dans la voye des pecheurs, & qui ne s'est point assis dans la chaire pestilente des libertins.

Non sedi cum concilio vanitatis, & cum iniqua gerentibus non introibo. Psalm. 25.

Je ne me suis point assis dans l'assemblée de la vanité & du mensonge.

Commisti sunt inter gentes, & didicerunt opera eorum. Psalm. 105.

Ils se mêlerent parmi les nations, & ils apprirent à les imiter dans leurs œuvres.

Discedite à me omnes, qui operamini iniquitatem. Psalm. 6.

Eloignez-vous de moi, vous tous qui commettez l'iniquité.

Declinate à me maligni. Psalm. 118.

Retirez-vous de moi, vous qui êtes pleins de malignité.

Non adhæsit mihi cor pravum, declinantem à me malignum non cognoscebam ; detrahentem secretò proximo suo, hunc persequebar ; superbo oculo & insatiabili corde, cum hoc non edebam. Psalm. 100.

Je marchois dans l'innocence de mon cœur ; je ne connoissois point celui qu'une conduite maligne éloignoit de moi ; je persecutois celui qui médisoit en secret de son prochain ; je ne mangeois point avec ceux dont l'œil est superbe, & le cœur insatiable.

Vidi prævaricantes, & tabescebam... Super inimicos tuos tabescam... Tabescere me fecit zelus meus. Psalm. 118.

J'ai vû les prévaricateurs de vos Ordonnances, & je séchois de douleur... Je séchois d'ennui, à cause de vos ennemis, &c.

Ecce quàm bonum & quàm jucundum habitare fratres in unum ! Psalm. 132.

Ah ! que c'est une chose bonne & agréable que les freres soient unis ensemble !

Fili mi, si te lactaverint peccatores, ne acquiescas eis,... ne ambules cum eis, prohibe pedem tuum à semitis eorum ; pedes enim illorum ad malum currunt. Prov. 1.

Mon fils, si les pecheurs vous attirent par leurs caresses, ne vous laissez pas aller à eux ; empêchez que votre pied ne marche dans leurs sentiers ; car leurs pieds courent au mal.

Qui cum sapientibus graditur, sapiens erit ; amicus stultorum, similis efficitur. Prov. 13.

Celui qui marche avec les sages, deviendra sage : l'ami des insensez leur ressemblera.

Ne æmuleris viros malos, ne desideres esse cum eis. Prov. 24.

Ne portez point d'envie aux méchans, & ne desirez point d'être avec eux.

Abominantur justi virum impium ; & abominantur impii eos, qui in recta sunt via. Prov. 29.

Les justes ont en abomination les méchans ; & les méchans ont en abomination ceux qui marchent dans les voyes droites.

Noli esse amicus homini iracundo, neque ambules cum viro furioso ; ne forte discas semitas ejus, & sumas scandalum animæ tuæ. Proverb. 22.

Ne soyez point ami d'un homme colére, & ne vivez point avec un homme furieux ; de peur qu'il ne vous apprenne à vivre comme lui, & que vous ne donniez à votre ame un sujet de chûte.

Cum viro sensato assiduus esto, quemcumque cognoveris observantem timorem Dei. Eccli. 37.

Tenez-vous sans cesse auprès d'un homme bien sensé, lorsque vous en aurez reconnu quelqu'un qui craigne vraiment Dieu.

Qui tetigerit picem, inquinabitur ab ea ; & qui communicaverit superbo, induet superbiam. Eccli. 13.

Celui qui touche la poix, en sera gâté ; & celui qui se joint au superbe, deviendra superbe.

Cave ne cum habitatoribus terræ illius jungas amicitias, quæ sint tibi in ruinam. Exod. 34.

Prenez garde de ne jamais faire amitié avec les gens de cette terre ; ce qui ne serviroit qu'à attirer votre ruïne.

Omnis homo simili sui sociabitur. Eccli. 13.

Tout homme s'unit avec son semblable.

Discede ab iniquo, & deficient mala abs te. Eccli. 7.

Retirez-vous de l'injuste, & le peché se retirera de vous.

Recedite, recedite exinde ; pollutum nolite tangere, exite de medio ejus. Isaïæ 52.

Retirez-vous, retirez-vous, sortez de Babylone, ne touchez rien d'impur ; sortez du milieu d'elle.

Egredimini de Babylone, fugite à Chaldæis. Isaïæ 48.

Sortez de Babylone, fuyez les Chaldéens.

Recedite de medio Babylonis, & de terra Chaldæorum egredimini. Jerem. 50.

Fuyez du milieu de Babylone, sortez du pays des Chaldéens.

Ubi duo vel tres congregati fuerint in nomine meo, ibi sum in medio eorum. Matth. 18.

En quelque lieu que se trouvent deux ou trois personnes assemblées en mon nom, je m'y trouve au milieu d'eux.

Cum publicanis & peccatoribus manducat magister vester. Matth. 9. & Marc. 2.

Pourquoi votre Maître mange-t-il avec des Publicains, & des gens de mauvaise vie?

Hic peccatores recipit, & manducat cum illis. Luc. 15.

Cét homme reçoit des gens de mauvaise vie, & mange avec eux.

Modicum fermentum totam massam corrumpit. 1. ad Corinth. c. 5.

Un peu de levain aigrit toute la pâte.

Quæ participatio justitiæ cum iniquitate, aut quæ societas luci ad tenebras? quæ autem conventio Christi ad Belial? 2. ad Cor. 6.

Quelle union peut-il y avoir entre la justice & l'iniquité? Quel commerce entre la lumiere & les tenebres? Quel accord entre Jesus-Christ & Belial?

Omnis sermo malus ex ore vestro non procedat; sed si quis bonus ad ædificationem fidei, ut det gratiam audientibus. Ad Ephes. 4.

Qu'aucun mauvais discours ne sorte de votre bouche; mais qu'il n'en sorte que de bons, & d'édifians, afin qu'ils inspirent la pieté à ceux qui les écoutent.

Corrumpunt mores bonos colloquia mala. 1. ad Corinth. 15.

Les mauvais entretiens gâtent les bonnes mœurs.

Nostra autem conversatio in cœlis est. Ad Philipp. 3.

Pour nous, notre conversation est déja dans le Ciel.

Scripsi vobis, ne commisceamini fornicariis, &c. Cum ejusmodi nec cibum sumere. 1. ad Corinth. 5.

Je vous ai écrit dans une lettre que vous n'eussiez point de commerce avec les fornicateurs, que vous ne mangiez pas même avec eux.

Nolite communicare operibus infructuosis tenebrarum, magis autem redarguite. Ad Ephes. 5.

Ne prenez point de part aux œuvres infructueuses des tenebres; mais au contraire condamnez-les.

Ne commisceamini cum eo, ut confundatur. 2. ad Thessal. c. 3.

N'ayez point de commerce avec une personne rebelle, afin qu'il ait de la confusion & de la honte.

Annunciamus vobis, fratres, in nomine Domini nostri Jesu Christi, ut subtrahatis vos ab omni fratre deambulante inordinate. 2. ad Thessal. 3.

Nous vous ordonnons, mes freres, au nom de Notre Seigneur Jesus-Christ, de vous retirer de tous ceux d'entre vos freres, qui se conduisent d'une maniere déreglée.

In omni conversatione vestra sancti sitis. 1. Petr. c. 1.

Soyez saints en toute la conduite de votre vie.

Conversationem vestram inter gentes habentes bonam. Ibid. c. 2.

Conduisez-vous parmi les Gentils d'une maniere pure & sainte.

Exite de illa populus meus, ut ne participes sitis delictorum ejus, & de plagis ejus non accipiatis. Apocal. 18.

Sortez de Babylone, mon peuple, de peur que vous n'ayez part à ses pechez, & que vous ne soyez envelopé dans ses playes.

Exemples de l'Ancien Testament.

L'exemple d'Henoch.

LE monde commençoit déja à se corrompre du temps d'Henoch, & la corruption croissant de jour en jour, ce saint Patriarche, qui étoit toûjours demeuré fidele à Dieu, & qui avoit conservé son innocence jusqu'alors, eût été en danger de la perdre, s'il eût été plus long-temps parmi tant de criminels, dont il ne pouvoit éviter le commerce, & la compagnie. C'est pourquoi, par une insigne faveur du Ciel, il fut enlevé tout d'un coup d'entre les hommes, de peur, dit l'Ecriture, que par ce commerce, la malice des autres ne passât jusques à lui, & ne gatât cet esprit droit & cette ame innocente. Dieu fit en sa faveur une chose assez singuliere, qu'on n'avoit point encore vûë, qui fut de le retirer de ce monde, sans subir la loi commune de la mort. Tant il est vrai, que la societé des méchans est contagieuse à l'innocence, & capable de corrompre la vertu la plus solide, & la mieux établie.

L'exemple de Loth.

Loth en quittant la compagnie d'Abraham, le plus saint de tous les hommes, qui fussent alors au monde, alla choisir sa demeure parmi le peuple le plus corrompu qui fût sur la terre. Or quoi que quelques saints Peres remarquent que la divine Providence destina ce saint homme aux Sodomites, afin que la vûë de son innocence les fit rougir de leurs infames desordres, & les portât à se convertir; le peu de fruit que ce peuple retira de son exemple, fait assez connoître que la compagnie des gens de bien a moins de force pour porter les méchans à la vertu, que le commerce avec les méchans n'en a pour pervertir les plus saints. Loth se soûtint néanmoins parmi les abominations de Sodome; il voyoit la corruption generale de tout ce peuple; mais il la voyoit avec horreur, & en gemissant: aussi le miracle que Dieu fit en sa consideration, marque assez le soin que la Providence prend des Justes. Il le retira, cet homme de bien, & l'arracha, comme par violence, lui & sa famille, du milieu de ces scelerats, sur lesquels il alloit faire éclater sa vengeance. Il attendit que Loth fût sorti, & conduit en lieu de sûreté: & alors le feu du Ciel reduisit en cendre cette ville infame, & consuma tout ce qui étoit dedans. Dans cette retraite forcée de Loth, on peut voir, comme dans un exemple sensible, que Dieu non seulement protege les bons, mais encore differe en consideration des bons de punir les méchans; car Abraham, à qui Dieu avoit fait connoître le dessein qu'il avoit pris, de détruire cette ville, pour les abominations qui s'y commettoient, conjura le Seigneur de ne pas confondre les innocens avec les coupables; & en vint jusqu'à lui faire promettre, que s'il s'y trouvoit seulement dix hommes justes, parmi tant de criminels, il suspendroit l'effet de sa colere, & pardonneroit à tant de coupables, en faveur de ce peu d'innocens.

L'exemple du saint homme Job.

Voici l'éloge, par où l'Ecriture commence la vie du saint homme Job, qui étoit recommandable par tant d'autres endroits: *Vir erat in terra Hus, justus, & simplex.* C'étoit un homme de bien, qui vivoit dans une terre infidelle, appellée Hus. Quoi donc, pourroit-on demander, est-ce un si grand miracle de voir un homme juste dans tout un païs? Combien y en avoit-il d'autres sur la terre,

Job. 1.

dont on ne parloit pas ? Mais avoir été fidele au milieu des Idolâtres, dont cette terre étoit le sejour, sans jamais avoir donné dans leurs erreurs ; mais être demeuré juste parmi tant d'impies, sans participer à leurs crimes : c'est une gloire qui lui étoit singuliere, & qui l'a rendu glorieux devant Dieu, & devant les hommes.

L'exemple de Tobie.

En quelque societé qu'on se rencontre, quand c'est par l'ordre de la Providence, & non pas par notre propre choix, on peut toûjours imiter le jeune Tobie, lequel dans son païs, & dans sa captivité, n'eut jamais de part à la corruption de ceux, avec qui il étoit obligé de vivre. S'il étoit dans son païs ; lorsque les autres alloient adorer les Veaux d'or, il fuyoit leur compagnie, & se retiroit dans le temple du vrai Dieu, pour lui offrir ses vœux, & ses sacrifices : *Solus fugiebat consortia omnium, sed pergebat in Jerusalem, ad templum Domini* : & s'il fut à Ninive, esclave d'un vainqueur infidele, lorsque toute sa Tribu mangeoit des viandes prophanes des Gentils, il conserva l'innocence de son ame, & ne se soüilla jamais de leur nourriture, & moins encore de leurs vices. D'où il faut conclure, que si l'on ne peut corporellement éviter la compagnie des hommes mauvais, on le peut spirituellement ; & que si nous ne pouvons éloigner le monde de nos yeux, nous le pouvons éloigner de notre cœur.

Tob. c. 1.

Les bons empêchent la ruïne & la perte des méchans.

Saint Ambroise demande pourquoi Dieu differa si long-temps d'abîmer le monde par un déluge universel ; & il répond, qu'il avoit souffert avec patience tant de crimes horribles dont les hommes se soüilloient tous les jours, pendant que quelques justes, qui vivoient encore sur la terre, ne participoient point à l'iniquité des autres : mais depuis que toute chair eut corrompu la voye de la justice, & qu'il ne restoit plus que Noé, & sa famille exempte de cette corruption generale, alors rien ne fut plus capable d'arrêter la colere de Dieu, de l'empêcher de détruire son ouvrage : il ouvrit les cataractes du ciel, & purgea le monde soüillé de tant d'ordures, par un déluge d'eau, ne reservant que le juste Noé avec sa famille, pour repeupler la terre, & y faire un monde nouveau.

Comme il y a du danger pour les bons de vivre avec les méchans, il y a du profit pour les méchans de converser avec les bons.

Nous lisons dans l'Ecriture une chose assez surprenante : c'est que quand il fut question de rappeller les Israëlites, & de les retirer de Babylone, après une captivité de plus de soixante ans, il y eut un combat entre les deux Anges Tutelaires de ces deux peuples : l'un demandoit à Dieu qu'ils fortifiassent au plûtôt, de crainte qu'ils ne se corrompissent par le mêlange de ces infideles ; & l'autre prioit qu'ils y demeurassent, pour le salut, & la conversion des Babyloniens, qui étoient commis à sa conduite ; chacun avoit ses interêts differens, chacun ses craintes, chacun ses vûës. D'où vient cela ? C'est que s'il y a du danger pour les bons, de vivre avec les méchans, il y a du profit pour les méchans, de vivre avec les bons.

Dieu défend aux justes de rechercher la compagnie des méchans.

Dieu a toûjours défendu aux justes tout commerce avec les méchans, de peur qu'ils ne fussent infectez de leurs vices ; & qu'attirez par leur exemple, ils ne quittassent les sentiers de la justice. Ainsi nous lisons dans la Genese, qu'il commanda à Abraham d'abandonner son païs, sa demeure, & tous ceux avec qui il étoit lié par la proximité du sang, & par les alliances les plus étroites, pour aller dans une autre contrée, & là, y faire d'autres habitudes : comme si tout ami de Dieu qu'il étoit, il y eût eu à craindre qu'il n'eût pas continué toûjours de l'être dans un païs, qui lui étoit ennemi. Dans l'Exode, ch. 34. Dieu ne voulut pas que son peuple contractât des alliances avec des femmes étrangeres, de peur qu'elles ne le détournassent du culte du vrai Dieu ; comme il arriva depuis à Salomon, quoi qu'il fût le plus sage des hommes. Et nous voyons dans le livre de Josué, ch. 23. avec quelles menaces il reïtere cette même défense, & fait connoître à ce même peuple, à quels crimes ces alliances l'engageroient, & de quels malheurs elles seroient suivies.

Dieu a fait souvent du bien, & des faveurs même temporelles aux méchans, en consideration des bons.

Cependant nous apprenons dans le même Texte sacré, que quand par les ordres de la divine Providence, les bons ont été obligés de vivre, & d'habiter avec les méchans, il a fait du bien à ceux-ci, en consideration de ceux-là. Ainsi, il augmentoit les biens de Laban, à cause de Jacob qui étoit son gendre, pendant tout le temps qu'il fut à son service ; & il benit la maison de Putiphar en faveur de Joseph. Saül prophetisa, se trouvant en la compagnie des Prophetes ; & Dieu a souvent fait misericorde à son peuple en consideration d'Abraham, d'Isaac & de Jacob. Ce qui a fait dire à saint Chrysostome, que les Saints, non seulement ceux qui sont dans le Ciel, mais encore ceux qui vivent sur la terre, sont les protecteurs, & les défenseurs des Villes, des Provinces, & des Royaumes, en y attirant les benedictions du Ciel.

La Providence a voulu de tout temps, que les bons & les méchans fussent mêlez ensemble.

Depuis la naissance du monde, les bons, & les méchans ont toûjours été mêlez, & confondus ensemble, par un ordre special de la Providence, & cela non seulement dans les villes, mais même dans les familles particulieres, afin que les bons servissent d'exemple aux méchans, & les méchans d'exercice à la vertu des bons. Dans la premiere famille du monde, qui fut celle d'Adam, Abel, & Caïn vécurent assez long-temps ensemble. Entre les enfans de Noé, qui étoient entrez dans l'Arche, l'un manqua de respect à son pere, & en fut maudit. Dans la famille d'Abraham, Ismaël après avoir été quelque temps avec Isaac, merita d'être chassé de la maison. Dans celle de Jacob, de douze enfans qu'il y avoit, Joseph qui étoit le plus innocent fut vendu par les onze autres, & il s'en fallut peu, qu'ils ne lui ôtassent la vie.

La conduite que Dieu a gardée, à l'egard des bons qui ont recherché l'appui & l'alliance des méchans.

Dieu a gardé une autre conduite à l'égard des Justes, qui d'eux-mêmes, & contre ses ordres, se sont mêlez parmi les méchans, ou se sont associez avec eux : car il a permis que les uns se soient pervertis, comme les enfans de Seth, qui étoient d'abord instruits dans le culte, & dans la crainte du vrai Dieu ; mais qui ne tarderent gueres à se corrompre, par l'alliance qu'ils contracterent avec les enfans de Caïn heritiers de l'impieté de leur pere. D'autres ont reçu de grandes reprimandes de la part de Dieu, comme le saint Roi Josaphat, pour avoir lié amitié, & fait une étroite union avec l'impie Achab : & d'autres enfin, ont été severement punis, comme le vaillant Judas Machabée, qui fut vaincu, & mis à mort, pour avoir recherché l'alliance des Romains, & fait un traité de confederation avec eux.

UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Exemples du Nouveau Teſtament.

Exemple de ſaint Jean-Baptiſte.

LE grand Précurſeur du Fils de Dieu eſt loüé par l'Egliſe de ce que dès ſes plus tendres années il ſe retira dans un deſert, & y demeura juſqu'à ce qu'il fallut annoncer la venuë du Meſſie, ſans aucun commerce avec les hommes, de peur d'être infecté par l'air contagieux du monde, & par la compagnie des pecheurs. De maniere qu'il eſt regardé comme le Patriarche, & le modele des Solitaires, c'eſt-à-dire, de ceux qui vivent ſeparez des hommes, qui pourroient par leurs exemples, & par leurs diſcours, les entraîner dans le déreglement.

Des Pelerins d'Emaüs.

L'exemple des Pelerins d'Emaüs nous apprend quelle force ont les bons, & pieux diſcours, pour inſpirer la ferveur, & ranimer ceux qui ſe ſont relâchez dans le ſervice de Dieu : car de chancelans dans la foi qu'étoient ces deux diſciples du Sauveur, conſternez de la mort de celui qu'ils avoient ſuivi comme leur Maître, le Fils de Dieu ne ſe fut pas plûtôt joint de compagnie, & entretenu avec eux quelque temps, que ces flambeaux éteints & encore fumans, ſe rallumerent aux premieres approches du feu divin qu'il leur inſpira, & s'en retournerent à Jeruſalem tout embraſez d'une nouvelle ardeur. *Nonne cor noſtrum ardens erat in nobis, dum loqueretur in via, & aperiret nobis ſcripturas.* Luc. 24.

Dieu permit la chûte du premier, & du Chef de ſes Apôtres, non ſeulement pour lui faire connoître ſa foibleſſe, & le punir de ſa préſomption ; mais encore, au ſentiment de quelques ſaints Peres, pour s'être engagé dans une mauvaiſe compagnie, en ſe mêlant parmi les gardes, & les ſerviteurs du Pontife, qu'on avoit envoyez pour ſe ſaiſir du Sauveur dans le jardin des Olives, & qui le traitoient indignement dans la ſale de ce Juge, où on l'avoit abandonné, & livré à leurs railleries, & à leurs inſultes.

La cauſe de la chûte de ſaint Pierre.

Il arrive aſſez ſouvent que Dieu arrête ſa colere, & ſuſpend les châtimens qu'il tireroit des méchans ſans les égards qu'il a pour les juſtes, qu'il ne veut pas envelopper dans leur malheur. Ainſi nous liſons aux Actes des Apôtres, ch. 27. que ſaint Paul étant dans le vaiſſeau qui le devoit conduire à Rome, une ſi furieuſe tempête s'éleva, que tous ceux qui étoient dans le navire au nombre de 276. perſonnes, deſeſpererent de leur vie, & crurent leur perte infaillible : mais l'Ange du Seigneur s'étant apparu à ſaint Paul, l'aſſura qu'en ſa conſideration aucun de ceux qui l'accompagnoient dans ce voyage ne periroit : & c'eſt ce que leur valut la compagnie de ce grand Apôtre : *Ecce donavit tibi Deus omnes qui navigant tecum.* Act. 27.

Dieu épargne quelquefois les méchans en conſideration des juſtes.

Applications de quelques paſſages de l'Ecriture ſur ce ſujet.

Charitas patiens eſt, benigna eſt, &c. 1. ad Corinth. 13. La charité eſt tout-à-fait neceſſaire dans les converſations, pour empêcher qu'elles ne ſoient mauvaiſes, & pour les rendre ſaintes : & c'eſt une choſe aſſez remarquable, que toutes les conditions, & les effets que ſaint Paul attribuë à la charité dans ce fameux paſſage, n'ont jamais plus lieu, & ne ſont de plus d'uſage que dans les converſations. Car elle en bannit l'orgueil, l'interêt, la colere, les ſoupçons deſavantageux qu'on a du prochain, & les conteſtations, qui en troublent toute la douceur. Comme au contraire, la patience, l'affabilité, la complaiſance, & les autres vertus qui accompagnent la charité, y trouvent leur place, & en font l'agrément. On y doit faire gloire de s'y laiſſer vaincre plûtôt que de conteſter opiniâtrement ; on n'y doit offenſer perſonne, & ne s'offenſer de rien ; on doit s'efforcer de plaire à tout le monde, mais de maniere qu'on ne déplaiſe point à Dieu. Ainſi ſçavoir l'art de bien converſer, c'eſt mettre en pratique la charité dans toutes ſes parties.

Bannir les méchans de ſa compagnie, c'eſt en bannir le peché.

Auferte malum ex vobis. 1. ad Corinth. 5. Le ſçavant Auteur du Commentaire, qui eſt dans les œuvres de ſaint Ambroiſe, explique ces paroles de l'Apôtre en deux manieres ; la premiere, banniſſez un méchant homme de votre compagnie ; & la ſeconde, éloignez, & banniſſez de vous le peché qui eſt le ſeul mal qui ſoit au monde : *Auferte malum ex vobis.* Mais en quelque ſens qu'on prenne ces paroles, l'un revient à l'autre ; car l'Apôtre nous avertit d'éloigner un méchant homme de notre compagnie, comme d'éloigner tout peché de notre cœur ; parce que nous ne pouvons frequenter les perſonnes vicieuſes ſans peché, & ſans offenſer Dieu, qui nous défend de nous mettre en danger de les imiter & de participer à leurs deſordres.

Ne commiſceamini cum illo. 2. ad Theſſal. 3. Ces termes dont ſe ſert l'Apôtre pour nous porter à éviter la frequentation d'un méchant homme, ſont remarquables : car il ne dit pas ſeulement, ne liez point de converſation avec lui ; mais ne vous mêlez point avec lui. L'eau qui eſt pure ne ſe corrompt pas, quoi qu'elle ſoit proche d'une eau gâtée ; mais elle ſe corrompt ſi on les mêle enſemble, & le mêlange fait ce que la proximité ne peut faire. Si l'on verſoit la moitié d'un verre d'eau chaude avec la moitié d'un verre d'eau froide, leurs qualitez ne ſe mêleroient pas moins que leurs ſubſtances ; l'eau chaude perdroit une partie de ſa chaleur, la froide perdroit une partie de ſa froideur. La même choſe n'arriveroit pas ſi on mêloit de l'eau pure avec de l'eau ſale ; l'eau pure deviendroit ſale par ce mêlange, mais la ſale ne ſe nettoyeroit pas. Vous frequentez ſouvent un libertin, vous lui rendez, & il vous rend pluſieurs viſites ; ce ne ſont pas de ſimples approches, c'eſt un mêlange ſelon l'Apôtre ; mais malheureux mêlange ! ce méchant ne ſe convertit ni par vos avertiſſemens, ni par vos exemples ; vous vous rebutez de le reprendre ; vous n'oſez plus le faire ; cette eau demeure auſſi corrompuë qu'elle l'étoit : il n'en eſt pas de même de votre part ; vous perdez votre innocence ; les vices ſurmontent vos reſolutions comme vos avertiſſemens, & vos exemples ; vous étiez comme l'eau la plus claire, vous vous gâtez comme elle, par ce mêlange.

On ſe corrompt plus ordinairement avec les méchans ; qu'on ne les convertit.

Si te lactaverint peccatores, &c. Prov. 1. Rien ne nous exprime mieux la maniere, dont le vice s'inſinuë dans la converſation des perſonnes vicieuſes, que la comparaiſon que le Sage en fait avec le lait : ſoit qu'il veuille dire par là, que le vice ſe coule doucement, avec agrément, & avec plaiſir, par maniere de divertiſſement ; ſoit que comme les nourrices communiquent avec le lait, leurs mœurs & leurs inclinations aux enfans qu'elles nour-

Les perſonnes vicieuſes dont la converſation eſt la plus agréable, ſont les plus dangereuſes.

rissent ; soit parce qu'au rapport des Medecins, le poison n'est jamais plus dangereux, & ne donne plûtôt la mort, que quand il est pris dans le lait. Ainsi les pecheurs les plus pernicieux sont ceux qui inspirent le vice, & la corruption avec plus d'adresse, & plus agréablement dans des conversations enjoüées.

On ne doit rien avoir de commun avec les méchans.

Excutite pulverem de pedibus vestris, &c. Matth. 10. On est en peine de sçavoir d'où venoit cette coûtume parmi les Juifs, de secoüer la poussiere de ses souliers, en sortant d'un lieu où l'on avoit été mal reçu ; & ce que le Sauveur vouloit enseigner par là à ses Apôtres, quand on leur auroit refusé l'entrée des villes, où ils se seroient presentez, pour y prêcher l'Evangile. Le sçavant Cardinal Cajetan dit, que c'est pour montrer par là, qu'on ne veut rien avoir de commun avec les pecheurs, dont on desespere la conversion ; qu'on ne veut rien prendre d'eux, non pas même un grain de poussiere ; & comme ils ne veulent pas recevoir de nous, le bien & les vertus qu'on leur veut inspirer ; qu'on ne veut pas aussi être soüillé de la moindre ordure qui vienne de leur part, puisque c'est tout ce qu'on pourroit remporter dans leur compagnie, des entretiens qu'on auroit avec eux.

A quoi les méchans quelquefois sont utiles aux bons.

Major serviet minori. Genes. 25. C'est ce que l'Ecriture dit d'Esaü & de Jacob, que l'aîné seroit serviteur du cadet. *Serviet*, comme l'interprete saint Augustin : non seulement il lui sera soûmis & sujet, comme on l'explique communément, mais il lui servira ; comme on dit qu'un homme nous a servi en pensant nous nuire ; qu'il a procuré notre bien, & avancé nos affaires, lorsqu'il les croyoit ruïner entierement : *Serviet non obsequendo, sed vexando.*

Modicum fermentum totam massam corrumpit. 1. ad Corinth. c. 5. Un peu de levain aigrit toute la pâte. L'Apôtre en parlant de la sorte, suppose qu'un seul méchant homme pouvoit corrompre toute une masse composée de saints : combien plus maintenant toute une multitude de méchans peut-elle perdre & corrompre une seule ame ? Aussi y a-t-il cette difference entre notre siécle & celui de saint Paul, qu'au lieu qu'alors on separoit les méchans d'avec les bons ; il faut au contraire aujourd'hui que les gens de bien se separent de ceux qui ne le sont pas : parce qu'alors il y avoit peu de méchans parmi les Chrétiens, & beaucoup de bons, & qu'aujourd'hui il y a si peu de bons, & une infinité de méchans. Mais dans cette separation d'avec les méchans, il faut toûjours garder dans le cœur, l'union & la charité avec eux ; & si l'on s'en separe de corps, il faut simplement que ce soit pour renoncer à leur vie, & pour n'avoir de commerce avec eux que le moins que l'on peut, sans blesser la prudence & la charité : *Si ab iniquis recedere non potes, recede ab iniquitate*, dit saint Augustin.

PARAGRAPHE QUATRIE'ME.

Passages & Pensées des Saints Peres sur ce Sujet.

AD institutionem jungi bonis, multùm prodest, & ad probitatis testimonium. Ambros. l. 1. Offic. c. 45.

LE commerce avec les gens de bien nous est extrêmement utile pour notre instruction, & pour servir d'un témoignage de notre probité & de notre vertu.

Ostendunt adolescentes, eorum se imitatores esse quibus adhæserint : ea convalescit opinio, quòd ab iis acceperint vivendi similitudinem, cum quibus conversandi hauserint cupiditatem. Idem, ibidem.

Les jeunes gens montrent qu'ils suivent les exemples de ceux à qui ils se lient & s'attachent ; & c'est une opinion qu'on ne peut s'ôter de l'esprit, qu'ils ressemblent à ceux qu'ils frequentent, & avec qui ils ont une si familiere conversation.

Gratulandum est cùm mali de Ecclesia separantur, ne columbas, ne oves Christi sævâ suâ & venenatâ contagione prædentur. Cyprian. de simpl. Prælat.

Il faut se réjoüir, lorsque les méchans sont separez de l'Eglise, & de la societé des Fideles, de peur que par leur venin contagieux, ils ne gâtent ou n'enlevent les colombes & les brebis de J. C.

Fuge personas in quibus potest malæ conversationis esse suspicio. Hieronym. Epist. ad Geruntiam.

Fuyez les personnes dont on a sujet de soupçonner que la conversation est pernicieuse.

Proclivis est malorum imitatio ; & quorum virtutes assequi nequeas, citò imiteris vitia. Idem Epist. 7.

On se sent une grande pente à suivre l'exemple des méchans ; & on imite bientôt les vices de ceux, à la probité & à la vertu desquels on ne sçauroit arriver.

Quid tibi necesse est in ea versari domo, in qua necesse habeas aut perire aut recedere? quis mortalium juxta viperam securos somnos carpit? Idem Epist. 147.

Quelle necessité avez-vous de demeurer dans une maison, qu'il vous faut necessairement resoudre à quitter, ou bien perir ? quel est l'homme du monde qui puisse dormir en assurance proche d'un serpent ?

In solitudine, citò obrepit superbia. Idem Epist. 4.

L'orgueil se glisse bientôt dans l'esprit d'une personne qui mene une vie solitaire.

Tales habeto socios, quorum consortio non infameris. Idem Epist. ad Nepot.

Joignez-vous à la compagnie des personnes, dont la societé & la frequentation ne vous puisse causer d'infamie ni de confusion.

Præceps ibam tantâ cæcitate, ut inter coætaneos meos me puderet minoris dedecoris, cùm audirem eos jactantes flagitia sua, & tantò gloriantes magis, quantò magis turpes essent. August. l. 2. Confess. c. 9.

Je courois dans la voye de l'iniquité avec un tel aveuglement d'esprit, que j'avois honte de n'être pas aussi vicieux que les autres, lorsque j'entendois mes compagnons qui faisoient gloire de leurs crimes, & qui en tiroient d'autant plus de vanité, qu'ils étoient plus infames.

Libebat malum facere non solùm libidine facti, sed etiam laudis. Idem, ibidem.

Je voulois faire le mal, non seulement pour le plaisir que j'avois de le commettre, mais par le desir d'en être loüé.

Ne putetis gratis malos esse in hoc mundo, & nihil boni de illis agere Deum: omnis malus aut ideò vivit ut corrigatur, aut ut per illum bonus exerceatur. Idem in Psal. 54.

Ne pensez pas que les méchans soient dans le monde sans nul dessein & que Dieu n'en tire aucun bien: tout méchant est laissé dans ce monde, ou bien afin qu'il se corrige, ou bien afin qu'il serve à exercer la vertu des bons.

Tu scis Domine, dum talia loqueretur, ut mundus nobis inter verba vilesceret. Ita loquitur de matre sua. Idem in Confess.

Vous sçavez, Seigneur, pendant que cette sainte femme tenoit ces pieux discours, & parloit du Ciel, combien nous avions de mépris, & de dégoût pour toutes les choses de ce monde.

Nihil ita persequitur vitam justorum, ut vita iniquorum; non, dum cogitur imitari quod displicet, sed dum cogitur tolerare quod videt. Idem.

Rien n'afflige tant les bons, que la vie des mauvais; non qu'ils soient contraints d'imiter ce qui leur déplaît, mais parce qu'ils sont obligez de supporter ce qu'ils voyent.

Coram pio vivens impie, etsi non obligat consentientem, cruciat tamen sentientem. Idem.

L'homme méchant, en vivant mal en presence de l'homme de bien, quoi qu'il ne l'oblige pas de consentir au mal qu'il le force à voir, il afflige néanmoins le bon cœur de ce même juste, qui ne peut manquer de ressentir le mal qu'il voit.

Non eas conversationi habenas immittit, Paulus, *ut quoniam necesse est convivere, & compeccare possimus: licet convivere; commori non licet.* Tertull. de idolol.

Saint Paul ne lâche point la bride à la conversation; il ne nous permet pas de pecher avec les hommes, parce que nous ne pouvons pas nous empêcher de vivre avec eux: nous pouvons vivre en leur compagnie; mais il ne nous est pas permis de mourir à la grace comme eux.

Pensate quaeso, ubi erit patientia, si deest quod toleretur! Ego Abel non suspicor, qui Cain non habuerit; boni enim, si fuerint sine malis, perfecti esse non possunt; quia nimirum purgantur. Greg. l. 9. Epist. Epist. 39.

Que deviendra, je vous prie, la vertu de patience, si l'on n'a rien à souffrir? Je ne regarde point comme un autre Abel, celui qui n'a pas un Caïn pour frere; car les bons ne peuvent être parfaits sans être exercez par les méchans; seule chose qui les peut bien purifier.

Ipsa malorum societas, purgatio bonorum est. Idem, ibidem.

La seule compagnie des méchans purge les bons de ce qu'ils ont d'imparfait.

Vitari societas malorum debet, ne, si forte corrigi non valent, ad imitationem trahant; & cùm ipsi non mutentur, eos qui sibi conjuncti fuerint, pervertant. Idem Homil. 9. super Ezech.

Il faut éviter la compagnie des méchans, de peur que demeurant incorrigibles, leur exemple ne porte à les imiter, & qu'en restant tels qu'ils sont, ils ne changent & ne pervertissent ceux qui les frequentent.

Sicut malus aër assiduo flatu tractus inficit corpus, ita perversa locutio assidue audita infirmantium inficit animos, ut tabescant delectatione pravi operis, assiduitate curiosi sermonis. Idem, ibidem.

Comme le mauvais air qu'on attire en respirant, infecte le corps; de même les discours mauvais gâtent & corrompent l'esprit des foibles qui les entendent; en sorte que par la curiosité d'écouter de mauvais discours, ils achevent de se corrompre, en faisant le mal qu'ils ont appris.

Non valde laudabile est bonum esse cum bonis, sed bonum esse cum malis: sicut enim gravioris culpae est inter bonos bonum non esse, ita immensi praeconii est bonum etiam inter malos extitisse. Greg. l. 1. Moral. c. 1.

Ce n'est pas une grande loüange d'être bon avec les bons; mais c'en est une singuliere d'être bon avec les mauvais: car comme c'est une chose plus blâmable de n'être pas homme de bien parmi les bons; c'est de même un grand fond d'éloge d'être vertueux parmi les personnes vicieuses.

Bonus sic malo connectitur, ut aut pares reddantur, aut citò ab invicem separentur; amicitiae enim, pares aut quaerunt, aut faciunt. Chrysost. sup. Matth.

C'est le sort de ces liaisons entre un homme de bien & un homme de mauvaises mœurs, qu'il faut de necessité ou qu'ils prennent les mêmes inclinations, ou qu'ils cessent au plûtôt d'avoir commerce l'un avec l'autre: parce que les amitiez ne cherchent qu'à unir des cœurs qui se trouvent déja semblables entr'eux, ou si elles font tant que d'unir deux cœurs differens, de les rendre bientôt semblables.

Rerum natura est, ut quoties bonus malo conjungitur, non ex bono malus melioretur, sed ex malo bonus contaminetur. Idem, ibidem.

Le monde est ainsi fait, que quand un homme de bien est lié d'amitié avec un méchant, le méchant ne devient pas meilleur par cette liaison; mais plûtôt l'homme de bien se gâte par le commerce avec le méchant.

Melius est habere malorum odium quàm consortium. Sicut bona multa habet communis vita Sanctorum, sic plurima mala affert societas malorum. Isid. l. 2. Colloq.

Il vaut mieux être dans la haine des méchans que dans leur compagnie: car comme c'est un grand bien que de vivre avec les Saints, de même la societé des méchans est cause de bien des maux.

Inter bonos bonum esse salutem habet, inter malos verò laudem. Illud tantae felicitatis est quantae etiam securitatis; hoc autem tantum habet virtutis quantum difficultatis. Bern. in Epist.

Etre bon parmi les bons, c'est être assuré de son salut; mais être bon parmi les méchans, merite une loüange plus particuliere: l'un est l'effet d'un aussi grand bonheur que l'est cette assurance, dont il est la source; & l'autre, d'une vertu plus grande à proportion de la difficulté qui s'y trouve.

Bonos in consilio, bonos in obsequio, & bonos habeas contubernales, qui vitae & hone-

Ne prenez conseil que des gens de bien: n'en prenez point d'autres à votre service; ne vivez &

ſtatis tuæ cuſtodes ſint & teſtes. Idem, ibidem.

ne demeurez qu'avec des perſonnes de ce caractere, qui ſoient comme les gardiens, & les témoins de votre vertu.

Remedium eſt, quem converti velle non videris, vitare, ſi poſſis. Caſſiod. in Pſal. 19.

Voici le remede contre la contagion des méchans; c'eſt de fuir, ſi vous pouvez, ceux où vous ne voyez aucune envie de converſion.

Hi veraciter boni ſunt, qui in bonitate perſiſtere etiam inter malos poſſunt. Gregor. in Moral.

Ceux-là ſont veritablement bons & vertueux qui conſervent leur innocence parmi les méchans.

Omnium ſocietatum nulla præſtantior, nulla firmior eſt, quàm cùm viri boni moribus ſimiles, ſunt familiaritate conjuncti. Seneca, Epiſt. 11.

De toutes les ſocietez humaines, il n'y en a point de plus excellente, ni de plus ferme, que celle des gens de bien, ſemblables en vertus, qui vivent enſemble familierement, & qui ſont liez d'une étroite amitié.

Nulla res magis animos inhoneſtos, & in pravum inclinabiles revocat ad rectum, quàm bonorum virorum converſatio; paulatim enim deſcendit in pectora, & vim præceptorum obtinet frequenter aſpici, frequenter audiri. Idem, ibidem.

Rien n'eſt plus capable de remettre dans le bien, des eſprits portez au mal, que la converſation des gens de bien; elle agit peu à peu ſur les cœurs; & voir & entendre ſouvent des perſonnes de vertu, tient lieu des préceptes les plus efficaces.

Cum iis converſare, qui te meliorem facturi ſunt; illos admitte quos tu potes facere meliores. Idem, ibidem.

Liez converſation avec ceux qui vous peuvent rendre meilleur, & plus vertueux; & recevez en votre compagnie ceux que vous pouvez vous-même rendre meilleurs.

Sumuntur à converſantibus mores: & ut quædam in contactos corporis vitia tranſeunt, ita animus vitia ſua proximis tradit. Idem, l. 3. de ira.

On prend les mœurs & les manieres de ceux avec qui l'on converſe; & comme il y a des maladies du corps qui ſe communiquent à ceux qui s'approchent; de même l'eſprit tranſmet ſes vices à ceux que l'on frequente.

Nemo vitioſus non aliquod nobis vitium aut commendat, aut imprimit, aut allinit. Idem, Epiſt. 7.

Il n'y a point de perſonnes vicieuſes qui quand on les frequente, ou ne nous inſpirent l'eſtime du vice, ou ne nous en impriment l'amour, ou ne nous en laiſſent du moins la teinture.

PARAGRAPHE CINQUIE'ME.

Ce qu'on peut tirer de la Theologie par rapport à ce ſujet.

Ce que c'eſt que Societé, Compagnie, & Converſation.

SOcieté, ſelon ſaint Thomas, *in opuſc. contra impugn. Religionem. c. 5.* à prendre ce terme dans ſon ſens le plus propre, eſt une union de deux ou de pluſieurs perſonnes, qui vivent ou qui habitent enſemble, pour leur utilité commune, ou pour une plus grande commodité de la vie, & de leur emploi. Mais comme nous traitons ici plus particulierement de la converſation, qui a une autre fin & un autre motif; je crois que l'on peut dire, que c'eſt une ſocieté ou une union priſe en un ſens plus étendu, de perſonnes qui s'aſſemblent, ou qui ſe rencontrent par hazard, pour s'entretenir des choſes qui ſe preſentent, & qui d'ordinaire ne ſont ni prémeditées, ni concertées. De là vient, que la converſation eſt differente, par rapport aux perſonnes, aux diſcours qu'on y tient, & à la fin qu'on s'y propoſe. Ainſi elle eſt bonne ou mauvaiſe, ſerieuſe ou enjoüée, utile ou dangereuſe, honnête, ſcandaleuſe, indifferente, ſelon ces differentes circonſtances. Et comme la fin qu'on s'y propoſe ordinairement, eſt de paſſer agréablement le temps, on ne doit pas proprement donner le nom de converſation à une aſſemblée de Magiſtrats, qui déliberent d'une affaire où le public eſt intereſſé; ni à une conſulte de Medecins qu'on appelle pour dire leur avis ſur une maladie, & pour en donner le remede; ni à un Conſeil où des Juges s'aſſemblent pour décider d'un procés: mais ſeulement à une ſocieté d'amis, ou de perſonnes d'un commerce aiſé, qui ſe voyent, qui ſe viſitent à deſſein de s'entretenir, & de contribuer mutuellement à la douceur, & à la perfection de la vie, ſuivant que l'occaſion peut s'en preſenter.

L'homme ſe plaît à la ſocieté; & la converſation eſt neceſſaire dans tous les états de la vie civile.

L'homme étant né ſociable, il ſe plaît naturellement, dit Ariſtote, à la ſocieté & à la converſation, & l'on peut dire que la ſocieté eſt neceſſaire dans tous les états de la vie humaine. L'homme s'y porte comme à une choſe qui le deſennuye & qui lui convient: elle ſert même beaucoup à la vertu, dit ſaint Jerôme; parce que la ſainteté du prochain nous inſtruit, & nous humilie. Mais pour rendre utile cette ſocieté que nous aimons, il faut en uſer avec beaucoup de moderation & de prudence. Comme la ſolitude a quelque choſe de triſte & d'affreux; la foule du monde n'eſt pas moins incommode que dangereuſe. L'état le plus ſouhaitable eſt un milieu entre l'une & l'autre, dans le commerce de quelques perſonnes choiſies, que l'on pratique pour éviter l'ennui de la retraite, & l'accablement de la multitude.

La vie ſociable eſt en bien des choſes préferable à la vie ſolitaire.

Quoi que la vie ſolitaire ſe paſſe plus innocemment que celle qu'on mene dans un continuel commerce avec les hommes, on ne peut nier cependant que la vie ſociable n'ait des avantages bien conſiderables ſur la ſolitude; puiſque l'homme ſolitaire ne peut exercer quantité de vertus que peut pratiquer celui qui converſe avec le monde. Car quelle charité exercera le premier envers le prochain malade ou affligé, s'il ne voit perſonne? Quelle patience, ſi perſonne ne lui reſiſte, ou ne lui fait de la peine? Quelle obéïſſance ou quelle ſoûmiſſion, ſi perſonne ne lui commande, & n'eſt au-deſſus de lui? Tout au contraire, dans la vie ſociable on a ſans ceſſe occaſion de pratiquer beaucoup de vertus, quand ce ne ſeroit que de ſupporter les défauts des autres; outre que les exemples de vertu de ceux avec qui l'on converſe, ſont de grands & de puiſſans motifs pour nous porter au bien, & nous

animer

animer à les imiter.

Sur quoi est fondée la societé & la converſation.

Tous les hommes entretiennent les uns avec les autres une certaine societé generale & universelle, fondée sur la ressemblance de nature; les habitans d'une même ville en ont entre eux une, fondée sur de communs interêts; les amis particuliers, sur une sympathie d'humeurs, & sur de bons offices reciproques; les parens, sur des liaisons encore plus fortes & plus étroites: mais les Chrétiens font un corps qui doit être animé de la charité: charité qui doit aussi être le principal motif de leurs converſations.

Le choix qu'on doit faire de ceux avec qui on doit vivre & converſer.

Comme nous sommes plus portez à imiter les vices & les mauvaises qualitez des autres, que leurs vertus, il faut se donner de garde de frequenter les mauvaises compagnies; & c'est le sentiment commun, que nous devenons d'ordinaire semblables à ceux que nous hantons: c'est pourquoi, nous devons toûjours nous souvenir de l'avertissement que saint Paul donne aux Chrétiens de Corinthe, que les mauvais entretiens corrompent les bonnes mœurs, comme les bons entretiens font un effet tout contraire. Si bien que la converſation a des effets oppoſez; & que selon qu'on la prend, elle peut guerir ou causer de grands maux. Il faut donc faire choix des personnes avec lesquelles on doit converſer ordinairement, & fuir la converſation de celles qui nous peuvent gâter & corrompre.

Regle pour bien converſer.

C'est une regle & une maxime que nous donnent les saints Peres, que pour mener une vie sainte & spirituelle, on doit, autant qu'il est en notre liberté, & que notre état & notre condition le permettent, pancher plûtôt du côté de la retraite, que de la converſation; en sorte que ce ne soit qu'avec peine qu'on quitte sa solitude, & par le desir d'un plus grand bien. Cela fera, qu'on sera moins dissipé quand on se trouvera dans les compagnies, & qu'on ne s'épanchera pas tant au dehors. Et en general pour apprendre à bien converſer avec le monde, il faudroit que notre converſation, comme celle de l'Apôtre, fût ordinairement dans le Ciel, avec les Saints & avec Dieu même, afin d'inspirer aux autres dans l'occasion les bons sentimens que nous aurions puisez dans cette converſation celeste.

Quand on doit fuir ou rechercher la compagnie des méchans.

Quoi que Dieu, dans l'Ecriture, nous ordonne de fuir la compagnie & la converſation des méchans, il ne faut pas néanmoins esperer les pouvoir fuir absolument, non plus que de vivre en aucun lieu du monde, où il ne s'en trouve jamais. Ce mêlange des bons & des méchans a été sagement établi par l'ordre de la divine Providence, pour le bien des uns & des autres; afin que les méchans profitaſſent de la compagnie des bons, & que les bons ne manquaſſent jamais d'occasions de pratiquer la patience, & d'autres heroïques vertus. C'est pourquoi, Dieu ne défend pas aux juſtes de vivre & de demeurer avec les pecheurs, quand on n'est point en danger de se pervertir dans leur compagnie; & souvent la charité nous oblige de les rechercher, quand il y a esperance de leur être utile, & de les convertir.

Sur le même sujet.

On ne disconvient pas qu'on ne puisse parler, voyager, trafiquer, & avoir d'autres commerces indifferens, avec toutes sortes de personnes; qu'on ne puisse demeurer quelque temps dans une compagnie, où l'on aura trouvé, & où il survienda un méchant homme; qu'on ne puisse lier quelque converſation avec lui, quand on ne le connoît pas, ou qu'on a conçu quelque esperance de le ramener à son devoir. Il faudroit se resoudre à un entier divorce avec tout le monde, s'il falloit se separer de tous ceux qui ne vivent pas selon Dieu. C'est saint Paul qui a tiré lui-même cette conſequence. L'Egliſe même nous permet de parler familierement à ceux qu'elle a separez de son corps pour leur vie scandaleuſe, quand ils ne sont pas dénoncez; elle nous permet de les voir, & d'agir avec eux, si nous en esperons quelque avantage; & même pour ceux qu'elle ne tolere pas, quoi que à cet égard elle nous prescrive des regles tres-severes qu'il faut sçavoir & observer, elle ne nous défend pas dans des occasions de neceſſité, de charité même, d'avoir avec eux, encore quelque reste de leger commerce. Mais ce que l'Apôtre nous ordonne, c'est de nous retirer de la converſation d'une personne particuliere, quand nous avons reconnu les desordres de sa vie, & que nous avons éprouvé, que nos avertiſſemens, nos exemples, & nos prieres ne font rien sur son esprit.

Quand on est préciſément obligé de se retirer de la converſation d'un homme vicieux.

Quand un méchant homme nous sollicite au peché par son mauvais exemple; si de plus il y ajoûte les promeſſes, les presens, les careſſes, les menaces; s'il se sert de son autorité, & du pouvoir qu'il a sur nous pour nous y obliger: on est obligé alors de se retirer le plûtôt qu'il nous est poſſible, d'une compagnie si dangereuſe, d'une converſation, & d'un commerce qui nous mettent en un danger manifeste d'être éternellement separez de Dieu. Et si quelque raison, jugée ſuffiſante par un Directeur éclairé & vertueux, nous contraint d'y demeurer pour quelque temps, ou qu'on ne puiſſe s'en retirer, sans bleſſer la charité, & sans causer un mal plus grand, il faut nous resoudre de la quitter le plûtôt qu'il nous sera poſſible; il faut en attendant cette heureuſe occasion, nous en éloigner de cœur, prier Dieu avec ardeur, pour eux, & pour nous; nous servir de toutes les induſtries, que notre esprit, que la charité nous pourront ſuggerer, pour executer la resolution que nous avons priſe, de nous retirer, & de renoncer pour jamais à leur converſation.

De la converſation entre les personnes de different sexe.

La converſation entre les personnes de different sexe n'est pas absolument mauvaise ni défenduë; elle est même autoriſée par l'exemple de pluſieurs grands Saints; souvent la charité y oblige; & on ne la peut blâmer quand l'âge, la profeſſion, & l'emploi la met hors de tout soupçon: cependant elle doit être reglée par la prudence; en sorte qu'on ne donne nulle occasion d'en parler ou d'en juger mal. Mais on ne peut aſſez blâmer ces converſations enjoüées, qui ne sont preſque jamais innocentes; ces tête-à-tête, qui marquent une trop grande familiarité, & qui donnent juſte sujet de croire qu'il y a de la paſſion de part & d'autre, particulierement dans un âge qui n'en est que trop ſuſceptible.

Les mauvaises compagnies sont miſes au nombre des occaſions prochaines.

Comme les mauvaises compagnies sont miſes au nombre des occaſions prochaines, au moins à l'égard de quelques-uns, puiſque c'en est une espece, & même l'une des plus dangereuſes, & des plus ordinaires; il est évident que tout ce qui se dit de l'une, se peut dire de l'autre, pour ce qui regarde l'obligation de les fuir, de s'en retirer quand on s'ap-

perçoit du peril ; & pour le risque que l'on y court de son salut. C'est pourquoi nous reservons à ce titre, ce qu'il y a de commun entre ces deux sujets.

PARAGRAPHE SIXIE'ME.

Les Endroits choisis des Livres spirituels, & des Prédicateurs recens, sur ce sujet.

L'On se damne dans la compagnie des méchans.

L'On se damne communément dans la compagnie des méchans ; & l'on peut en apporter deux principales raisons. La premiere, est la complaisance qu'on affecte dans la vie civile & dans la societé : & la seconde, est un faux sentiment d'honneur, qui fait qu'on s'imagine qu'il y auroit de la honte à ne pas faire comme les autres. Saint Augustin déplore cette fatale complaisance, qui fait que pour ne pas déplaire à ceux avec qui nous vivons, nous approuvons, & nous faisons ce qu'ils font ; complaisance en effet qui lui avoit fait faire une infinité de pechez. O amitié trop ennemie ! s'écrie-t-il ; ô tromperie inconcevable de l'ame ! Par complaisance & par divertissement, sans desir de profiter ni de nuire, sans passion, & sans interêt, on fait un mal que l'on n'aime pas ; & cela, parce que plusieurs, que l'on aime, le font. Dès qu'on entend seulement dire : allons, faisons ; on a honte de n'être pas impudent : *Cùm dicitur : eamus, faciamus ; pudet non esse impudentem.* De combien de relâchemens & de desordres est cause dans toutes sortes d'états le desir de plaire à ceux avec qui l'on vit ? Selon les loix de cette fausse complaisance, combien de fois est-on contraint de faire violence à son esprit & à son cœur, pour faire ce que font les autres, & pour ne pas choquer la compagnie ? *Pudet non esse impudentem.* Fut-il jamais une telle lâcheté contre Dieu, ou plûtôt contre soi-même, que de tyranniser son propre naturel, pour agréer aux autres ? *Essais de Sermons. Tome 3. du Carême. Sermon pour le Vendredi de la semaine de la Passion.*

Confess. l. 2. c. 9.

Dans les mauvaises compagnies on se persuade qu'il y va de son honneur de faire comme les autres.

La complaisance va jusqu'à nous persuader qu'il y va de notre honneur de faire comme les autres, dans une compagnie ; on s'imagine que c'est une honte de pratiquer la vertu, lorsqu'on la pratique tout seul... Combien en voyons-nous qui ne sont pas méchans, & qui font semblant de l'être, pour n'être pas pris pour singuliers ? Ils seroient bons, s'ils pouvoient l'être sans s'exposer à la haine & à la raillerie de leurs compagnons : mais il faut qu'ils trahissent leur bon naturel, & qu'ils forcent l'inclination qu'ils ont à la vertu, pour contrefaire le vice, & pour avoir part à la fausse gloire de commettre hardiment le peché. N'est-ce pas ce qui engage les hommes à se glorifier même des pechez dont ils ne sont pas coupables ? Rien n'est plus touchant que la maniere dont saint Augustin pleure ce malheur, où il étoit tombé dans sa jeunesse. Je me précipitois avec un tel aveuglement, dit-il, que parmi ceux de mon âge, j'avois honte de n'avoir pas tant de choses honteuses à dire que les autres. J'entendois qu'ils se vantoient de leurs crimes, & qu'ils en faisoient d'autant plus de gloire, qu'ils étoient plus infames : j'avois alors envie, non d'avoir le plaisir de commettre des pechez, mais d'être loüé de les avoir commis. Qu'y a-t-il qui merite d'être blâmé que le vice ? Et cependant je me rendois plus vicieux, de peur qu'on ne me blâmât ; & quand je n'avois pas dequoi m'égaler aux plus grands pecheurs, je feignois d'avoir fait ce que je n'avois pas fait, pour ne paroître pas d'autant plus deshonoré, que j'étois plus innocent ; & pour ne pas me rendre plus mépriſable, parce que j'étois plus chaste. Est-il possible que le demon puisse obliger des Chrétiens, non seulement à resister à la grace, mais à contraindre leur naturel, & à violenter leur temperament, pour se damner malgré eux-mêmes ? Etrange illusion de cet ennemi du genre humain ! lors qu'il voit que l'homme ne trouve plus de plaisir au peché, il lui fait trouver de l'honneur ! *La-même.*

On se damne dans le monde par troupes & par compagnie.

De là vient que les ames se précipitent dans l'enfer par troupes ; ainsi qu'il est écrit dans l'Evangile, que l'yvraye est jettée dans le feu par faisceaux : *Alligate ea in fasciculos ad comburendum.* Et l'on peut dire, que si l'on voit une si grande foule de Chrétiens qui se perdent dans la voye large & spacieuse, qui conduit à la mort ; ce qui les assemble est cette societé de méchans, par laquelle, & dans laquelle ils sont liez & comme enchaînez les uns avec les autres, comme les anneaux d'une même chaîne se suivent lorsqu'on en tire quelqu'un. De sorte que la plûpart de ceux qui se damnent, tombent en enfer, comme ceux qui perissent ensemble dans un naufrage ; plus ils s'embrassent, & s'attachent les uns aux autres, plus ils contribuent à leur mort. *La-même.*

Matth. 1.

Necessité de la conversation.

De quelques dangers que la conversation menace l'innocence, quelques piéges que la vertu ait sujet de redouter, quand elle approche des hommes, quand elle parle & qu'elle agit avec eux ; les besoins du corps & de l'ame ne nous permettent pas de vivre dans une retraite perpetuelle. Ceux qui s'ensevelissent dans les solitudes avec la plus ferme & la plus constante resolution, ne peuvent quelquefois pas se dispenser de se separer pour quelque temps du commerce des Anges, de revenir avec les hommes, & de recevoir d'eux les secours dont ils ne peuvent se passer, & que les rochers & les forêts ne peuvent pas leur fournir. C'est ce qui obligeoit les Solitaires autrefois de conserver du moins entre eux quelque societé, & étoit cause que plusieurs ne pouvoient pas s'en dispenser avec les autres hommes, pour les besoins de la nature & de la conscience. Mais c'est ce qui oblige tous les hommes d'apprendre à se bien gouverner dans un commerce qu'ils ne peuvent éviter : & cette étude est d'autant plus necessaire, que notre conduite peut être aussi pernicieuse aux autres, que celle des autres nous peut être dommageable, & que le danger est égal de l'une & de l'autre part. *Tiré des Discours sur les Sujets les plus ordinaires des Desordres du monde, par le Pere Heliodore de Paris, Capucin. Neuviéme Discours, de la Conversation.*

Un homme vertueux se gâte & se corrompt dans la compagnie des libertins.

Vous étiez éloigné du peché ; vous aviez de l'horreur de tout ce qui pouvoit déplaire à Dieu ; & quelque panchant que la convoitise conservât pour le crime, la grace l'emportoit sur ces restes du peché, & elle vous soûtenoit contre les inclinations de la nature : mais les mauvaises compagnies ont agi sur vous, avec la nature, & avec la convoitise, & vous ont gagné le cœur, & l'ont enfin en-

gagé à prendre le parti du vice, en quittant celui de la vertu. La joye qui paroiſſoit ſur le viſage & dans les actions, quoi qu'elle ne fût pas dans le cœur d'un libertin, ſes manieres, ſes diſcours vous ont fait concevoir quelque ombrage de notre Religion, qui eſt embarraſſante & incommode à la nature corrompuë, & vous ont donné du goût pour des ſentimens qui laiſſent offenſer Dieu ſans chagrin. De ſorte que trompé par de fauſſes apparences, vous vous êtes trouvé inſenſiblement dans le libertinage, pour ne vous être pas éloigné de cette mauvaiſe compagnie; comme Dieu vous l'ordonnoit. *Le même.*

Quoi qu'on ne commette pas d'ailleurs de peché dans une mauvaiſe compagnie, c'en eſt un de la frequenter.

Je veux que juſqu'ici, vous n'ayez encore peché, par la grace de Dieu; vous ne laiſſerez pas d'être puni pour avoir frequenté cette mauvaiſe compagnie: parce que ſi vous aviez eu l'éloignement que Dieu vous ordonne d'avoir de ces pechez, vous ne vous en ſeriez pas approché de ſi près; & ſi vous euſſiez eſtimé la grace, autant que Dieu vous le commande, vous ne vous ſeriez pas expoſé à la perdre. Vous n'avez pas commis les mêmes pechez que ces perſonnes dont vous avez recherché la compagnie; mais vous en avez commis d'autres en les frequentant, contre l'ordre de Dieu, qui vous avoit défendu ce commerce. Vous avez offenſé Dieu, non pas peut-être par des pechez de même eſpece que les leurs; mais par pluſieurs autres pechez, par un grand nombre de viſites, ou reçuës ou renduës: & Dieu veuille que vous n'ayez pas commis les mêmes pechez, du moins de volonté. *Le même.*

Faites reflexion, je vous prie, aux paroles preſſantes dont ſe ſert l'Apôtre ſaint Paul, pour nous obliger à quitter une mauvaiſe compagnie, où nous nous ſerions trouvez par hazard: *Exite de medio eorum, & ſeparamini, dicit Dominus, & immundum ne tetigeritis, &c.* Sortez au plûtôt d'avec ces perſonnes, dit le Seigneur, ſeparez-vous de ces pecheurs, & ne touchez point à ce qui eſt impur; & je vous recevrai, & je ſerai votre Pere, & vous ſerez mes enfans, dit le Seigneur Tout-puiſſant. Remarquez de quelle importance eſt cette retraite. Cet Apôtre ne ſe contente pas de l'autorité que Jeſus-Chriſt lui a donnée, il cite Moyſe, il cite Iſaïe, & Jeremie; il fait parler Dieu par lui-même; il dit deux fois que c'eſt Dieu lui-même qui parle, & qui commande de ſe retirer d'avec les méchans; il fait repeter deux fois ce commandement à Dieu; il cite un paſſage d'Iſaïe, où ce précepte eſt repeté quatre fois differentes; & il nous fait ſouvenir que c'eſt le Tout-puiſſant, qui nous donne cet ordre. *Le même.*

2. *ad Cor.* 6. *Iſaïæ* 52.

Le danger où l'on eſt d'offenſer Dieu dans les mauvaiſes compagnies.

Dieu nous oblige encore davantage à nous retirer des mauvaiſes compagnies, quand elles nous pouſſent au mal, comme il arrive ſouvent, & vont à nous faire tomber: car alors le danger de nous perdre eſt plus grand; nous nous fatiguons nous-mêmes de notre reſiſtance. Nous ſommes quelquefois ſi ébranlez par ces coups redoublez, & par notre propre foibleſſe; nous ſommes quelquefois ſi peu ſur nos gardes: qu'après nous être défendus contre pluſieurs attaques, nous nous laiſſons renverſer par le moindre ſouffle; & une parole en fera plus dans ce mauvais inſtant, que tous les efforts précedens n'en ont pû faire. Comment donc Dieu pourroit-il nous permettre de demeurer dans un poſte ſi dangereux, lui qui nous défend de demeurer dans un moins redoutable? Comment ne nous obligeroit-il pas de nous retirer d'un lieu où nous avons beaucoup plus à craindre, que dans pluſieurs autres d'où il nous commande de ſortir? *Le même.*

Obligation de fuir la compagnie des perſonnes ſcandaleuſes.

L'obligation de vous retirer de la compagnie d'un méchant, eſt encore bien plus forte, ſi ſes crimes ſont devenus publics, ſi ſa vie eſt ſcandaleuſe, ſi le monde eſt informé de ſes deſordres; & vous ne pouvez continuer de le voir ſans contribuer à l'entretenir dans le peché, ſans vous rendre ſuſpect de ſes crimes, ſans devenir coupable des effets du ſcandale qu'il donnera. Peut-être un reſte de pudeur contraindroit pluſieurs perſonnes ſcandaleuſes à reformer leur vie, ſi on avoit aſſez de courage, & de fidelité pour ſe retirer de leur compagnie, & pour n'avoir plus de commerce avec eux. Cet éloignement leur ouvriroit les yeux, & leur feroit connoître l'horreur, qu'ils doivent avoir d'une conduite, dont perſonne ne peut ſupporter l'infamie; leur cœur ſe ſoûleveroit contre une corruption, dont l'odeur même eſt inſupportable à ceux qui les approchent. Vos vilites leur font croire qu'ils ne ſont pas ſi décriez, puiſque vous n'apprehendez pas de les voir; & que l'infection n'eſt pas ſi grande, puiſque vous ne la ſentez pas, & qu'au moins vous n'en faites rien paroître. C'eſt une raiſon que ſaint Paul apporte pour nous preſſer de nous en retirer: N'ayez point de commerce avec celui qui mene une vie déreglée, afin qu'il rougiſſe d'une conduite, dont l'infamie éloigne de lui ceux qu'il croyoit être ſes meilleurs amis. Que la honte gueriſſe un eſprit qui conſidere moins Dieu que les hommes; & que l'affront, & le déplaiſir d'être abandonné des hommes, lui apprennent à craindre d'être éternellement ſeparé d'avec Dieu. *Le même.*

On perd ſa reputation dans la compagnie des gens de mauvaiſe vie.

Il eſt impoſſible que vous ne perdiez votre reputation, ſi vous continuez de frequenter une mauvaiſe compagnie. Car enfin, le moyen que le monde croye que vous haïſſez des vices, que vous voyez ſi ſouvent, & de ſi bon œil? Le moyen qu'il juge qu'ils vous déplaiſent, puiſque vous aimez mieux expoſer votre reputation, que de vous abſtenir de voir ceux qui font une profeſſion publique de les commettre? Le moyen que votre ſanté ne ſoit pas ſuſpecte, quand on ſçait que vous allez ſi ſouvent, & que vous demeurez ſi long-temps dans un lieu contagieux, & avec des perſonnes infectées? Vous n'êtes pas peut-être un libertin, & plongé dans des débauches honteuſes, comme celui que vous hantez; mais vous donnez occaſion, dit ſaint Chryſoſtome, de croire que vous y êtes livré; vous ſcandaliſez votre prochain, & vous êtes cauſe qu'il vous juge auſſi méchant, que ceux que vous frequentez. *Le même.*

Les ſuites des ſcandales qu'on donne en frequentant les mauvaiſes compagnies.

Quelles ſont ces ſuites, & que peut-il arriver de ces ſcandales? Ces ſcandales ſeront cauſe que pluſieurs prendront, comme vous, la liberté de voir les méchantes compagnies; mettront l'honneur; & la conſcience ſous les pieds, comme vous; en attireront d'autres, comme vous; leur perſuaderont de ſacrifier leur reputation à leur plaiſir, comme vous; ils ſeront cauſe que les uns, & les autres ſe perdront, & qu'ils en perdront d'autres, comme vous; que vous répondrez à Dieu de leur perte, & de la vôtre; puiſqu'ils ne ſe ſont

égarez qu'en vous suivant, & que Dieu vous avoit défendu de leur montrer ce chemin de perdition, par votre exemple. *Le même.*

On se rend complice & coupable des desordres qui se commettent dans les mauvaises compagnies, en les frequentant.

Un arbre produit le même fruit avec la branche qui est entée sur une des siennes ; & vous produisez les mêmes méchans effets avec les mauvaises compagnies que vous hantez. Vous en serez donc puni avec ces méchantes compagnies. La justice punit ceux qui accompagnent les voleurs, quoi que les nouveaux venus n'ayent peut-être encore rien pris : elle ne les punit pas à cause qu'ils avoient dessein de voler ; car les loix humaines ne punissent pas d'ordinaire la seule volonté de commettre le crime ; la justice les punit parce qu'ils aidoient en effet à voler, que leur presence seule effrayoit les passans, & rendoit les voleurs plus hardis. Vous êtes en mauvaise compagnie, & quand vous n'auriez pas commis les mêmes crimes, vous contribuez à les faire commettre par l'assurance que vous donnez aux coupables, & par le scandale que vous donnez à ceux qui vous connoissent. *Le même.*

Il est difficile de converser avec les hommes sans offenser Dieu, & sans blesser la conscience.

Qu'il est difficile de converser avec les hommes sans offenser Dieu, & sans blesser la conscience ! Il faut être un homme parfait, dit saint Jacques, pour ne point pecher en parlant. Mais aussi, ajoûte-t-il, celui qui ne peut pas gouverner sa langue se trompe lui-même, s'il croit être un veritable Chrétien. Je n'ai jamais été parmi les hommes, disoit un Ancien, que je n'en sois revenu moins homme, c'est-à-dire, moins homme de bien. N'est-il pas vrai que vos conversations sont la matiere la plus ordinaire de vos confessions ? C'est donc sur quoi nous devons veiller particulierement, & être davantage sur nos gardes. *Le Pere Nepveu. Tome 3. de ses Reflexions Chrétiennes.*

L'inutilité de la plûpart des conversations.

Il y a plusieurs défauts à éviter dans la conversation, mais le plus ordinaire, est l'inutilité ; car quel est le sujet de l'entretien de la plûpart des femmes, même de celles qui passent pour devotes ? des bagatelles, de vrais riens. Y parle-t-on jamais de Dieu ? on passeroit pour ridicule. Rien fait-il mieux comprendre la corruption des Chrétiens ? rien nous doit-il mieux faire sentir combien nous aimons peu Dieu ? Si nous vous aimions, mon Dieu ! nous penserions souvent à vous, & si nous y pensions, nous en parlerions ; si vous n'êtes point dans notre bouche, c'est que vous n'êtes point dans notre cœur. Et comment y pourriez-vous être ? comment pourriez-vous vous y accorder avec le monde qui y regne ? Mais si les conversations inutiles sont à condamner, que sera-ce de celles qui sont dangereuses, & criminelles, qui sont remplies de vains discours, ou de paroles médisantes, & impures ? *Le même.*

Des entretiens ordinaires des gens du monde.

Quelle est la matiere la plus ordinaire de l'entretien des plus honnêtes gens, de ceux qui passent pour les moins déreglez ? tout y roule sur l'estime des richesses, des honneurs, & des plaisirs. Sur ces principes, on y débite une infinité de maximes contraires à l'Evangile, & par consequent fausses, sans que personne se recrie là-contre. Si quelqu'un avançoit des propositions contraires aux veritez speculatives de l'Evangile, pour peu qu'on eût de sentiment de Religion, on s'éleveroit contre une telle impieté ; mais qu'on débite des maximes contraires aux veritez de l'Evangile, on y applaudit : & après tout, sont-elles moins de la Foi ? Cependant, un Chrétien qui n'auroit point d'autres défauts à se reprocher dans ses conversations, se sçauroit bon gré, & croiroit qu'on lui en devroit tenir compte ; mais n'en rendra-t-il point compte lui-même devant ce tribunal rigoureux, où l'on jugera même les paroles oiseuses ? *Le même.*

Des mauvais discours dans les entretiens.

N'est-il pas encore plus déplorable, de voir des Chrétiens prophaner par des discours mal-honnêtes & impurs, une langue si souvent teinte du Sang de Jesus-Christ ; de voir des femmes, qui ont la pudeur & la modestie pour partage, & qui se disent Chrétiennes, souffrir dans les autres, des paroles libres & équivoques ; les exciter par le plaisir qu'on s'apperçoit qu'elles y prennent, & se les permettre même ? On compte pour rien ces paroles ; on traite cela d'enjoüement ; & cependant l'Apôtre les met parmi les pechez qui nous bannissent du Ciel ; & cependant elles soüillent la conscience de ceux qui les disent, & perdent souvent les ames de ceux qui les entendent. Helas ! à combien de jeunes personnes, une parole équivoque, une parole impure a-t-elle fait perdre l'innocence ? Cette parole équivoque fait naître une mauvaise pensée ; une mauvaise pensée est suivie d'un mauvais desir ; & un mauvais desir fait perir une ame en la rendant criminelle : quel cruel enjoüement, qui aboutit à perdre des ames que Jesus-Christ a rachetées de son propre Sang ! Malheur à vous si vous y avez quelque part ! si vous ne le pleurez maintenant, quelles larmes ne vous fera-t-il pas verser un jour ! *Le même.*

Regles d'une conversation honnête & chrétienne.

Pour bien converser, il faut un grand sens, qui discerne ce qu'il faut dire, & ce qu'il faut faire, selon les circonstances des temps, des lieux, & des personnes : car quand bien la chose seroit belle de soi, ce n'est pas un grand ornement de discours, quand elle n'est pas dite en son temps ; comme les vases les plus riches ne sont pas tant des ornemens de cabinet, qu'un embarras, quand ils ne sont pas mis en leur place. Il faut de la bonté pour se rendre égal à ceux qui conversent avec nous ; sinon dans la condition, au moins dans la familiarité. C'est ce qui fait que le plaisir de la conversation, n'est gueres pour les Rois ; soit à cause qu'ils ne se peuvent rendre égaux, soit à cause que quand ils se veulent abaisser, on ne peut souffrir leur familiarité sans respect. Il faut de l'honnêteté dans les actions & dans les paroles ; parce que, si nous conversons en hommes, nous respectons les yeux & les oreilles de ceux qui sont avec nous ; si nous conversons en Chrétiens, nous devons respecter notre conscience. Il faut une humeur agréable, parce qu'il n'y a rien qui se communique si aisément que l'humeur ; si elle est triste, nous attristons les autres ; si elle est gaye, nous les divertissons ; si elle est plaintive & mécontente, nous leur inspirons nôtre chagrin. C'est elle qui fait la pluye & le beau temps dans la conversation, & pour dire tout en deux mots, la conversation demande une familiarité sans bassesse, un respect sans crainte, un épanchement sans indécence, une honnêteté sans contrainte. *Liv. intitulé, la Conduite du Sage. Tome 1. ch. 1.*

Défauts qu'il faut éviter dans la conversation.

Il faut éviter la maniere imperieuse & l'ascendant ; parce que cela marque une ame fié-

re, dont on a naturellement de l'averſion. Il ne faut pas y parler d'une maniere déciſive; car c'eſt ôter aux autres la liberté d'examiner, & de juger par leurs propres lumieres, qui eſt une domination injuſte, & capable d'exciter dans nos égaux, un deſir ſecret de contredire, & de reſiſter plûtôt que de ſe laiſſer perſuader. Si on ne peut avoir la conformité de ſentimens, à cauſe que ce privilege n'eſt que pour les grands amis, il faut du moins conſerver les devoirs de la civilité humaine, en s'abſtenant de conteſter avec opiniatreté, & de vouloir l'emporter à quelque prix que ce ſoit; car il eſt difficile autrement de conſerver la paix, & de ne pas donner occaſion à des querelles. On peut raiſonner avec ceux qui s'oppoſent à nos ſentimens; mais il faut ſe donner de garde de témoigner de l'aigreur dans ſon raiſonnement; parce que ceux qui ne ſont pas convaincus par nos raiſons, ne ſeront pas ébranlez par notre dépit, ni par l'éclat de notre voix: & pour l'ordinaire, ce ne ſont pas tant nos ſentimens qui choquent, que la maniere de les propoſer. Ainſi quand on voit que la contradiction eſt plus capable d'exciter l'aigreur, que la curioſité, un Chrétien & un honnête homme doit s'en abſtenir, & refuter par ſon ſilence, ce qu'il n'a pû refuter par ſes raiſons. Dans les reprehenſions qu'on eſt quelquefois obligé de faire, il faut éviter un air imperieux, hautain, & chagrin qui ne ſert ſouvent qu'à nous attirer un ſecret mépris de ceux que nous voulons corriger; & dans les avis qu'on eſt obligé de donner, il n'y faut jamais mêler de raillerie piquante, qui fait qu'on les reçoit en mauvaiſe part. *Le même, Tome 2. la Conduite du Sage avec ſes égaux.*

La complaiſance qu'il faut avoir dans la converſation.

Comme les perſonnes vertueuſes avec leſquelles on lie converſation, n'exigeront jamais rien de nous qui ſoit contraire à notre devoir, nous ne pouvons avoir pour elles qu'une complaiſance innocente; & nous ne devons pas apprehender de déplaire à Dieu, en nous conformant à des compagnies, qui n'ont point d'autre prétenſion que celle de lui plaire. Mais dans les converſations indifferentes avec les perſonnes que le hazard nous fait rencontrer, la complaiſance chrétienne ne s'étend point juſqu'aux paroles & aux actions qui déplaiſent à Dieu. Une compagnie s'entretient aux dépens du prochain; on déchire l'abſent, on le condamne ſans l'entendre: une compagnie s'entretient de diſcours libres, peu honnêtes, ou tout-à-fait impies; nous ne pouvons pas témoigner de la complaiſance dans ces occaſions, ſans trahir notre conſcience, & la fidelité que nous devons à Dieu; nous ne pouvons pas nous abandonner à des jeux exceſſifs, dans des parties de débauches, ſans abandonner le parti de Dieu, & cette facilité eſt indigne du nom de complaiſance, qu'elle deshonore quand elle le prend. *Dans les Diſcours ſur les Deſordres, que nous avons déja cité.*

Des compagnies mondaines.

Le monde que le Fils de Dieu a maudit & reprouvé, où ſe trouve-t-il que dans ces compagnies, & dans ces aſſemblées, où le méchant devient pire, & où le juſte eſt tenté de ſe corrompre? Dans ces aſſemblées où paroiſſent en triomphe la molleſſe & le luxe, où ſous un exterieur honnête ſe diſent des mots équivoques & à double ſens; où toute l'occupation n'eſt que de plaire, & de ſe faire diſtinguer par quelque endroit; où la reputation la mieux établie n'eſt pas ſans flétriſſure, ni l'innocence la plus pure n'eſt pas ſans tentation? Ce ſont ces compagnies qu'un Chrétien doit fuir, s'il veut éviter les maledictions du Fils de Dieu: car vouloir accorder la profeſſion du Chriſtianiſme, ou, ce qui eſt encore plus injuſte, la devotion même avec la frequentation de ces compagnies, & les perſonnes de ce caractere; c'eſt ſe faire de nouvelles maximes, & un nouvel Evangile. *Tris du Dictionnaire Moral. Tome 2. ſecond Diſcours ſur la Devotion.*

Il ſe gliſſe ſouvent bien des défauts dans les converſations pieuſes.

Les gens de pieté même traitent ſouvent des affaires de Dieu d'une maniere toute humaine. On les commence aſſez par le mouvement du Saint Eſprit; mais on les continuë, & on les finit par les mouvemens de la nature, on s'y recherche, & on veut être écouté; on veut être applaudi; on veut que ſes ſentimens prévalent: & il n'y a rien de plus ordinaire que de voir des entretiens de pieté devenir des conteſtations, ou dégenerer en converſations inutiles, vaines, & curieuſes. C'eſt ce qui a fait que le Prophete s'eſt obſervé de ſi près, & qu'il s'eſt quelquefois abſtenu de parler des choſes ſaintes: *Obmutui, & ſilui à bonis. L'Abbé de la Trappe. Tome 2. des Devoirs de la Vie Monaſtique.* *Pſal. 38.*

Le danger qu'on court dans les mauvaiſes compagnies.

Les perſonnes d'une complexion foible ne s'expoſent pas à tous les climats; ceux dont le poulmon eſt alteré, apprehendent de reſpirer un air trop ſubtil: & nous, qui portons la grace dans un vaſe fragile, qui connoiſſons notre foibleſſe par une ſuite d'experiences, qui ne ſommes jamais ſortis d'une compagnie, comme nous y ſommes entrez, nous irons par tout, entendrons tout, parlerons de tout, & croirons conſerver notre innocence pendant que les vertus les plus robuſtes ſont énervées? Erreur, abus tout viſible. Nous nous engageons avec imprudence: nous nous comporterons avec lâcheté; nous n'en ſortirons enfin qu'avec confuſion. *Dans les Actions Chrétiennes du Pere Simon de la Vierge, Religieux Carme. Tome 4.*

Le fruit ſpirituel qu'on peut faire dans une converſation particuliere.

Une converſation particuliere eſt quelquefois plus touchante & plus profitable, qu'une prédication fort animée. C'eſt là qu'une perſonne prend pour elle-même ce que vous lui dites, parce que vous ne parlez point à d'autres; & c'eſt là que n'étant point ſur ſes gardes, un diſcours auquel elle ne s'attendoit pas, eſt un coup de fléche imprévû qui lui penetre le cœur. Outre que la converſation étant plus douce & plus complaiſante, s'inſinuë plus agréablement dans l'eſprit: car nous voulons être ménagez, & nous nous laiſſons gagner à la douceur. *P. Dozenne, dans la Morale de* JESUS-CHRIST, *ſur la Converſation.*

La force qu'ont les diſcours particuliers ſur notre eſprit. *1. Petri 4.*

Il faut que nous parlions aux hommes comme Dieu a coûtume de nous parler à nous-mêmes: *Si quis loquitur quaſi ſermones Dei.* Or quand Dieu nous parle au cœur, c'eſt en particulier, & de quelque choſe qui nous touche perſonnellement; c'eſt à l'improviſte, & toûjours avec attrait, lors même qu'il nous fait des reproches & des menaces. Si la parole de Dieu, comme l'experience le montre, eſt ſi puiſſante dans un bon livre, combien ſera-t-elle plus animée dans la bouche d'un homme de bien? Saint Paul nous le fait entendre par la liaiſon de ces paroles: *Sermo Dei vivus & efficax.* Cette divine parole eſt comme ſans ame ſur le papier; mais la vive voix lui donne de la vie & de la force. *Le même.* *Ad Hebr 4.*

Les entretiens qu'on doit fuir.

Fuyez particulierement les entretiens, qui bleſſent la charité que Jeſus-Chriſt nous a tant recommandée, & ceux qui peuvent lui donner la moindre atteinte. La contradiction douce & moderée ſert quelquefois à entretenir la converſation, qui ſans cela viendroit à languir; mais quand on ſe pique de l'emporter, & qu'au défaut de la raiſon, le cœur s'aigrit, & la voix s'éleve, juſqu'à dire quelque choſe de deſobligeant; c'eſt ce qui eſt indigne d'un homme ſage, & ce que le ſaint Eſprit a condamné de folie : *Labia ſtulti miſcent ſe rixis, & os ejus jurgia provocat.* Imitez donc les Apôtres, qui parloient ſelon que le ſaint Eſprit les faiſoit parler, & ne vous contentant pas d'éviter les mauvais diſcours, ayez ſoin d'en introduire de bons. *Le même.*

Prov. c. 18.

La charité nous oblige quelquefois à converſer avec les hommes.

Les Saints & les perſonnes vertueuſes ne doivent pas toûjours s'éloigner du reſte des hommes; car ils ſont le ſel de la terre, pour empêcher la corruption, & la lumiere du monde, pour en diſſiper les tenebres. Il y a dans la converſation bien des diſcours inutiles: mais auſſi il y a dans la retraite un ſilence dont on doit rendre compte à Dieu, comme des paroles; parce que la converſation eſt l'un des plus puiſſans moyens d'attirer le prochain au ſervice de Dieu, & de l'animer à la pratique de la vertu. Il faut donc entre ces deux extrémitez prendre un certain temperament, où Dieu ſoit glorifié : il faut monter ſur la montagne pour converſer avec lui; mais il en faut deſcendre pour traiter avec les hommes; il faut enfin imiter Moïſe, qui levoit le voile de deſſus ſon viſage, quand il traitoit avec Dieu, & qui l'abaiſſoit quand il traitoit avec les Iſraëlites, par condeſcendance à leur foibleſſe; parce qu'ils ne pouvoient ſoûtenir l'éclat qui ſortoit de ſa face & de ſes yeux. *Le même.*

Converſation trop libre des jeunes gens avec les femmes.

Les jeunes gens ſe ſont mis aujourd'hui ſur un certain pied de libertinage, qu'ils n'ont preſque plus d'honnêteté pour le ſexe, & ne gardent preſque plus de meſures : ils n'ont plus cet air de civilité, d'honnêteté, & de reſpect avec lequel on traitoit autrefois les femmes; ils en uſent au moins pour la plûpart d'une maniere toute oppoſée. Car ils n'épargnent point la pudeur du ſexe; ils les traitent cavalierement; ils ſe piquent d'être libres avec les filles; on les voit inſolens en actions & en paroles, dire & faire des choſes, dont ils devroient rougir eux-mêmes, s'ils avoient un peu de Chriſtianiſme. De ſorte, que la ſageſſe d'une fille Chrétienne & vertueuſe, eſt de fuir avec ſoin ces perſonnes d'un caractere ſi mal-honnête, & la prudence d'une mere Chrétienne eſt d'éloigner tous ceux, qui deviennent ſuſpects par des converſations, & des viſites trop frequentes. *Pris de l'Inſtruction pour l'Education des Filles, par Mr. l'Abbé de Fenelon.*

Avec quelles femmes on peut converſer.

On peut converſer avec les femmes qui ont une pieté ſolide, une converſation douce, & agréable; qui ſont des Academies celebres de vertu, comme Saint Jerôme parle de Sainte Paule: & Saint Pierre dit, que la bonne, & loüable converſation des Dames étoit neceſſaire pour le progrés de l'Evangile: mais il faut y apporter de la moderation, &c. *Le même.*

Des filles mondaines qui aiment & qui recherchent les converſations.

Je ne dirai point que ces manieres trop libres, & trop enjoüées ſont entierement oppoſées à la modeſtie chrétienne, que l'Apôtre recommande aux perſonnes du ſexe; mais je dirai que l'entêtement où elles ſont pour la plûpart de ſe perſuader qu'elles ne ſeroient jamais recherchées en mariage, ſi elles n'alloient, pour ainſi dire, rechercher ceux qui les doivent prévenir: que cette mauvaiſe opinion trahit bien ſouvent leur fortune; parce que pour n'être pas aſſez rares, on les eſtime trop communes; & quelque retenuë qu'on ait à porter un jugement ſur leur maniere d'agir, le peu de ſcrupule qu'elles ſe donnent de prendre toutes ſortes de libertez, les fait paſſer dans l'eſprit des perſonnes de bon ſens, pour des perſonnes licentieuſes, & pour des libertines. En effet, l'experience fait voir que ces filles riantes, & coquettes, qui prennent le grand air, qui ſortent ſouvent, qui aiment le grand jour, qui cherchent les compagnies, les regals, les tête-à-tête, les cadeaux, qui ſouffrent qu'on leur en conte, ſont ordinairement plus pourſuivies qu'elles ne ſont recherchées; qu'on les flate plus qu'on ne les eſtime. On les loüe en public, & on les blâme en ſecret; on s'en moque, on s'en divertit, & elles deviennent la fable du public, & le joüet de tout le monde. Car quand même elles ſeroient ſages, le monde eſt fait de telle maniere, qu'il n'eſtime que ce qu'il voit rarement; & dès le moment qu'une perſonne frequente ſouvent, on ſe familiariſe, & on paſſe, comme on dit, de la familiarité au mépris. *Le même.*

Comment il ſe faut comporter avec les gens qui nous choquent dans les converſations.

Il faut apporter bien des ſoins pour nous tenir en garde dans les converſations, contre ceux qui nous pouſſent, qui nous aigriſſent, & qui diſent des choſes capables d'allumer le feu de notre colere. Quand on ſe trouve donc embarqué avec des gens bizarres, qui ne gardent point de meſures, & qui nous diſent en face des choſes tres-choquantes, & dures à digerer, il faut ſe retrancher dans le ſilence, & le meilleur parti, c'eſt de ne point répondre à des gens ſi déraiſonnables. Ceux qui nous outragent, & qui nous traitent brutalement, ſouhaitent qu'on leur réponde avec dépit; le ſilence qu'on affecte alors les deſeſpere, & ils ne peuvent empêcher que leur chagrin ne paroiſſe; ils font tout ce qu'ils peuvent pour nous aigrir, & pour nous faire parler: mais la meilleure methode pour les déconcerter, c'eſt de ne rien dire, & de les abandonner à leur emportement. Cette fierté les deſarme, & leur fait connoître qu'on les neglige, ou qu'on les mépriſe: mais ſi vous vous engagez à répondre, ils croyent que vous êtes défait. *Pris des Offices de ſaint Ambroiſe, traduits en François par l'Abbé de Bellegarde, ch. 5.*

Les peres Chrétiens doivent veiller ſur leurs enfans, & leur interdire les mauvaiſes compagnies.

Ceux qui veulent élever leurs enfans en peres vraiment Chrétiens, doivent avoir grand ſoin d'éloigner tous les obſtacles à la vertu. Or ils ne peuvent ignorer que la frequentation des compagnies libertines, eſt le plus grand, & le plus pernicieux de ces obſtacles; ils doivent donc les en ſeparer abſolument, & les en retirer avec toute l'autorité que Dieu, & la nature leur ont donné ſur leurs perſonnes, & ſur leur conduite; & uſer du même pouvoir ſur ces enfans, qu'ſi par imprudence ou par caprice, ils vouloient ſe mêler parmi des peſtiferez, ou s'expoſer à une grêle de mouſquetade; puiſqu'il eſt conſtant que les mauvaiſes compagnies ne ſont pas moins dangereuſes, & contagieuſes, qu'un hôpital de peſtiferez aux perſonnes ſaines. Il s'en trouve cependant d'aſſez barbares, pour

les abandonner à ces dangereuses, & pernicieuses compagnies, sous esperance de les en retirer, ou par un mariage, ou par une charge, ou par quelque emploi qui leur donnera assez d'occupation ; sans faire reflexion qu'ils les laissent frapper plus dangereusement de la contagion des vices, & recevoir des playes plus profondes qui deviennent incurables dans la suite. *Le même.*

La maniere de vivre & de converser avec les méchans, quand la charité, ou la necessité nous y engage.

Pour ce qui regarde le choix des compagnies que nous devons frequenter, saint Paul nous défend de prendre même notre repas avec les méchans, si ce n'est pour leur faire du bien ; de peur d'imiter ou d'approuver leur conduite : mais si le zele de leur salut nous oblige de traiter avec eux, la charité nous enseignera le temps, & la maniere de le faire, sans préjudice pour nous, & sans scandale pour le prochain. A l'égard de la familiarité, qui rend les conversations plus frequentes, il n'en faut avoir, autant qu'on peut, qu'avec ceux qui ont pour la vertu les mêmes inclinations que nous : s'il ne s'en trouve point, il sera bon de se rendre honnête, doux, affable à tout le monde, & de n'être familier avec personne. C'est une grande vertu de sçavoir souffrir & se taire ; sans laquelle on ne peut posseder la paix interieure, qui est sur-tout necessaire, lorsqu'on est obligé de converser avec des personnes, dont les mœurs, la condition, & les manieres sont differentes des nôtres. Voir & dissimuler sans cesse des choses qui déplaisent, & qu'on desapprouve avec raison, est une des plus fâcheuses choses de la vie ; particulierement pour les gens de bien, lorsque Dieu les attire à lui, & qu'il les éleve par la communication de son esprit, au-dessus des sentimens humains, & des vûës grossieres de la chair & du sang. *Pris du livre intitulé, les Souffrances de notre Seigneur, traduit en François par le Pere Alleaume. Tome 1.*

On veut être semblable à ceux que l'on frequente, & on le devient en effet.

Tel qui n'est pas méchant, ne fait-il pas semblant de l'être, pour ressembler à tant de méchans qui l'environnent, & pour ne pas paroître singulier ? Il trahit donc son bon naturel, de peur de se faire remarquer ; il force l'inclination qu'il avoit à la vertu, pour contrefaire le vice, & pour avoir la mauvaise gloire de faire le mal aussi-bien que les autres. N'est-ce pas même ce qui porte les hommes à tirer vanité des pechez dont ils ne sont pas coupables ? & saint Augustin ne s'accuse-t-il pas d'avoir été de ce nombre, avant son Baptême, durant sa licentieuse jeunesse ? C'est ainsi que la liberté de la conversation fait d'un homme naturellement discret & retenu, un médisant, & un railleur : c'est ainsi que la vanité fait d'une femme naturellement modeste & severe, une mondaine, & une libertine : c'est ainsi que l'exemple des grandes dépenses qu'un homme voit faire à ceux qu'il frequente, l'oblige comme malgré lui, à devenir prodigue, pour n'être pas mépriſé des autres, &c. *Tiré du livre intitulé, le Chrétien du temps, part. 4. ch. 14.*

Il faut bien déliberer pour voir quelles personnes nous devons frequenter.

Qu'on considere avec attention en quelle compagnie on est engagé, soit par la naissance, soit par élection, soit par d'autres rencontres : qu'on sçache qu'en un temps corrompu comme est celui-ci, où la plûpart des Chrétiens ne pensent qu'à faire leur fortune, ou à passer agréablement leur temps, ou à vivre selon leur humeur & leur caprice ; il faut se défier du confident, & de l'ami, & de soi-même, & ne frequenter que ceux, qui par leurs discours, leur exemple, les avertissemens charitables qu'ils nous donnent, nous peuvent être d'un plus grand secours, pour devenir plus gens de bien ; qu'en quelque condition de vie qu'on se trouve, on doit éviter la compagnie de ceux qui menent une vie déreglée, & se separer de ceux que l'on voit, & que l'on reconnoît être dans le desordre. Quand on rebâtit Jerusalem du temps de Nehemias & d'Esdras, la premiere chose qu'on fit, fut *de separer la race des enfans d'Israël d'avec tout enfant étranger.* Que si l'éloignement du lieu & de la conversation, nous est impossible, comme il arrive souvent, tenons-nous en paix dans la societé où notre condition nous engage, tandis que nous ne pouvons pas rompre le lien, ou de la naissance, ou de la vocation, ou de l'emploi, ou de quelque autre commerce inseparable : mais si nous vivons en Egypte, ne vivons pas en Egyptiens ; si nous sacrifions en Babylone, ou à Ninive, ne sacrifions point en Babyloniens, ni en Assyriens. *Le même, ch. 27.*

Il est rare qu'on parle de Dieu dans les compagnies.

Un veritable Chrétien, qui doit avoir l'esprit & le cœur tout rempli de Dieu, ne devroit aussi parler que de Dieu : mais au contraire, on est étonné quand on voit aujourd'hui un Chrétien qui parle de Dieu dans les compagnies ; on le regarde comme un étranger, qui ne parle pas le langage du païs ; & comme si personne ne l'entendoit, personne ne lui répond, pour soûtenir une conversation, qui traite des choses du Ciel ; parce que c'est une region qui leur est inconnuë : & on voit par experience, que qui veut mettre toute une grande compagnie de gens du monde en interdit, & la rendre muette, on n'a qu'à lui parler de Dieu ; & si vous continuez tant soit peu, vous verrez bientôt plusieurs s'ennuyer, & prendre congé de la compagnie. D'où vient cela, sinon de ce que personne ne sçauroit parler de ce qu'il ne sçait point ? On ne connoît quasi point Dieu, & le pis est, qu'on ne s'étudie point à le connoître : outre que comme on parle volontiers de ce qu'on aime & de ce qui nous tient le plus au cœur ; si on aimoit veritablement Dieu par-dessus toutes choses, comme nous le devons, ne seroit-il pas le sujet ordinaire de nos entretiens ? *Pris des Conferences Theologiques du Pere d'Argentan, Capucin. Conference 30.*

De la conversation en general.

C'est une maxime tres-commune parmi les personnes de pieté, qu'on perd toûjours quelque chose dans les conversations qu'on a avec les hommes, & qu'on a toûjours sujet de se repentir d'y avoir été. Il est bien difficile qu'on n'y apprenne quelque chose qu'il vaudroit mieux ignorer ; qu'on ne se laisse aller à dire ce qui devroit être enseveli dans le silence, & à juger des choses dont on ne devroit pas juger ; que les passions de nos freres ne fassent impression sur notre cœur ; ou que notre amour propre ne nous courbe & ne nous plie trop par un excés de complaisance ; enfin qu'il ne s'excite en nous quelque orage qui trouble la paix de notre ame, ou qui nous détourne de l'attention que nous sommes obligez d'avoir à Dieu. *Pris du livre intitulé, Traitez de pieté, ou Discours sur divers sujets de la Morale Chrétienne.*

On s'entre-communique ses défauts dans les conver-

Comme chacun a son amour propre, des interêts particuliers, de mauvaises humeurs, des passions, des travers d'esprit, des emportemens, des foiblesses, des vûës bizar-

lations, & on les fait bientôt connoître.

res, de faux raisonnemens, des attaches, & des aversions secretes; toutes ces choses se découvrent & se remarquent dans les conversations: mais outre cela, les amis qui en ont de frequentes ensemble, s'entre-communiquent ces défauts, ou au moins ceux qui ne passent point pour défauts dans leur esprit, comme un mauvais maître, qui ne débite que des faussetez, ne laisse pas de les persuader à ses disciples; ainsi leur societé devient une source des mêmes erreurs, des mêmes égaremens, & souvent des mêmes crimes. *Le même.*

Il faut souffrir bien des discours inutiles dans la conversation, en attendant le temps de faire naître quelque bon entretien.

Si l'on faisoit une serieuse attention à tout ce qui se dit de froid, de vain & de puerile dans les entretiens ordinaires, on auroit honte de parler ou d'écouter, & on se condamneroit peut-être à un silence perpetuel, qui seroit une chose pire dans le commerce, que les discours inutiles. Il faut donc s'accommoder à tous les esprits; permettre quelquefois le recit des fausses nouvelles, les vagues reflexions sur le gouvernement present, & le débit des beaux sentimens qui reviennent toûjours les mêmes, en étudiant le temps & l'occasion de faire entrer quelque discours plus utile, ou de ramener les entretiens les plus indifferens, à quelque conclusion instructive & salutaire, qui est proprement l'art de converser chrétiennement. *Mr. de la Bruyere. Caractere de la Societé & de la Conversation.*

Des mauvais discours qui font le sujet des entretiens des libertins.

Il semble qu'on n'ait pas l'air du monde auprès des libertins, si on ne salit ses discours par des expressions qui ressentent les lieux des plus infames débauches; si on ne vomit des blasphêmes, dont l'insolence revolte tout honnête homme. Les sottises les plus ridicules sont les beaux faits dont on se pare; il faut être esclave jusqu'à oublier que telle débauche dont on se vante sans l'avoir faite, telle faveur chymerique dont on se flate, telle confidence sur laquelle on s'applaudit, tel billet dont on parle, & qui ne fut jamais écrit, tel bon mot, ou plûtôt telle grossiereté, qu'on assure qu'on a dite, est ce qui les met en credit: *Tantopere laboratur ut peccetur*, dit saint Chrysologue. *Pris d'un Traité sur le respect humain, par le Pere l'Anglois.*

Tout nous oblige à nous separer de la conversation des méchans.

La raison, l'honneur, la bienséance, tout nous oblige à nous détacher de la conversation des méchans. La raison nous dit, qu'à courir trop long-temps après des gens qui s'égarent, & qu'on ne peut ramener dans le devoir, on court risque de s'égarer soi-même. L'honneur nous apprend qu'il ne peut subsister dans la societé des gens corrompus, & que les liaisons qu'on a avec eux, deshonorent. La bienséance nous dicte qu'il doit y avoir du rapport entre nos mœurs, & ceux que nous frequentons, & que c'est autoriser le vice, que de vivre dans des liaisons familieres avec les vicieux. *Pris du Traité de l'amitié de Mr. Marsilly. liv. 2.*

Des conversations dangereuses.

J'appelle conversations dangereuses, ces conversations familieres des personnes de different sexe, où la pureté & l'innocence sont dans un continuel danger. Pourquoi de propos déliberé s'exposer à un malheur qu'on ne peut jamais reparer? pourquoi s'aveugler jusqu'à un tel point? Peut-on après cela s'excuser sur la fragilité de la chair, ou sur la force de la tentation? Ce n'est pas être fragile, c'est le devenir à plaisir; ce n'est pas simplement être tenté, c'est le vouloir être. Qui ne sçait pas, & peut-être même à ses dépens, quelle est la force d'un objet flateur, quand il est present? Elle est aussi grande que celle de l'aiman qui attire le fer: mais éloignez l'aiman, & le fer n'en sentira plus l'impression. C'est ce qui a determiné l'Eglise à faire tant de reglemens contre les Ecclesiastiques, qui ont des femmes suspectes dans leurs maisons: je dis suspectes; car les défenses tombent précisément sur cela, sans examiner si le mal est, ou n'est pas tel qu'on le peut soupçonner; & c'est pour cela que les Prédicateurs déployent si souvent toute la force de leur zele, pour invectiver contre ces sortes de conversations. *Le Pere Segneri, dans le livre intitulé, Pratique des devoirs des Curez, traduit en François par le Pere Buffier.*

Sur le même sujet.

Si un Ministre de la parole de Dieu crie contre ce desordre, ou s'éleve contre ces conversations dangereuses, on le prend pour un homme qui vient d'un autre monde, qui s'effarouche de son ombre, & on traite ces familiaritez & ces privautez de bagatelles. Que je dise à cette Dame, qu'elle s'expose au peril: moi, me dira-t-elle, j'en suis bien éloignée, on m'arracheroit plûtôt la vie, qu'un consentement qui me deshonore: c'est mon parent, c'est mon ami pour lequel je n'ai que des sentimens d'honneur. Vous le dites, vous le pensez, & peut-être vous est-il impossible de n'avoir pas ces sentimens: car enfin on ne passe pas aisément d'une extrémité à l'autre. Il y a en nous un certain naturel de pudeur, qui ne se perd que par un certain enchaînement de pechez: ce n'est d'abord, qu'honnêteté, que civilité, complaisance, amitié, bienséance. Mais quand David, aussi saint que vous, alloit se promener sur la terrasse de son palais, avoit-il dessein de tomber dans l'impureté? Et cependant cette legere occasion fournie par hazard, fut suivie d'un adultere: & si je vous disois tout ce que les Historiens nous apprennent des suites de ces conversations familieres, vous fremiriez d'horreur. *Pris d'un Sermon manuscrit.*

Des discours sales & lascifs dans les conversations.

Les pecheurs, dans l'Ecriture, sont comparez à deux sortes de sepulchres. Les uns sont appellez des sepulchres blanchis: *Sepulchra dealbata:* Ce sont les hypocrites, qui ont de belles paroles, & de mauvaises affections. Mais les autres sont comparez à des sepulchres ouverts: *Sepulchrum patens est guttur eorum:* Ce sont ceux qui ne proferent que de mauvaises paroles, dont la bouche est plus sale & plus corrompuë que des sepulchres ouverts. Du moins, dit Origene, il reste aux premiers quelque espece de pudeur: ils sont impurs; mais ils cachent tellement leur corruption, que l'infection qu'ils contiennent, ne passe point à d'autres: ce sont des sepulchres fermez; on ne sent point l'odeur des cadavres qu'ils renferment. Mais les seconds veulent communiquer leur corruption à ceux qui les approchent; ils versent le poison à pleine bouche dans leur conversation, & se familiarisent tellement les paroles impures, qu'ils les débitent sans honte, à tous ceux qui les veulent écouter. *Sermon manuscrit.* *Matt. 23.* *Psal. 5.*

Des mêmes entretiens.

Quoi que ces obscenitez, ces sales paroles, & ces impudiques entretiens soient moins criminels que les actions, ils sont néanmoins de grands pechez. J'appelle obscenitez, ces galanteries, ces mots nouvellement inventez pour exprimer les démarches d'un impudique, ces portraits des mondaines, & des effeminez

effeminez du siécle, ces poësies tendres, ces mots à double entente : tous ouvrages que la cupidité écoute avec plaisir, que la cupidité fait apprendre, & qu'une bouche impure recite avec passion, & exprime avec vivacité dans les conversations : ouvrages, dis-je, trop funestes, qui portent la mort dans les ames, & les rendent impures, aussi-bien que celles qui les conçoivent. La langue est comme le canal dont l'esprit se sert, pour corrompre le cœur des hommes. Les paroles qu'un impudique a une fois proferées, allument ensuite peu-à-peu une flamme, dans le cœur de ceux qui les ont écoutées, qu'on ne peut éteindre qu'avec un torrent de larmes. Pernicieux commerce de la langue avec le cœur & l'esprit, qui ne sont, ce semble, d'intelligence, que pour nous faire perir avec plus de facilité ! malheureuse intelligence, dont nous ne ressentons que trop les funestes effets ! *Le même.*

Des mauvaises compagnies en general.

Fuyez le commerce de ces hommes dévoüez au mal, qui n'ont que leurs passions pour guides : les discours qu'ils tiennent, les exemples qu'ils donnent, les actions qu'ils font, mineront bientôt la delicatesse de votre conscience. Si vous vous laissez gagner par leurs caresses empoisonnées, & si vous n'avez pas la force de rompre une societé aussi funeste, vous aurez bientôt la complaisance de faire tout ce qu'ils font ; c'est mettre votre vertu à une épreuve trop dangereuse. Pour peu que vous les pratiquiez, votre experience vous apprendra bientôt de quoi ils sont capables. Les fourberies, les violences, les perfidies, les trahisons, les plus grands crimes, ne leur coûtent rien, & ils vous engageront malgré vous à être complices de leurs desordres : ils ne garderont point de mesures dans leurs emportemens ; sans avoir nul égard pour les bienséances, sans se soucier de leur reputation, sans chercher même des prétextes pour sauver les apparences, & pour pallier les injustices. *Mr. l'Abbé de Bellegarde sur les Livres Moraux de l'Ancien Testament, dans les Proverbes de Salomon.*

Du même sujet.

Quelle vertu ne faut-il pas avoir pour ne pas suivre des exemples qu'on a toûjours devant les yeux ? Le panchant de la nature corrompuë nous porte à imiter plûtôt le mal que le bien : quand ce panchant est fortifié par les mauvais discours, & par le mauvais exemple de ceux que nous frequentons, on se sent comme entraîné sans qu'on puisse resister à ce torrent. Voilà la source de tant de malheurs où se plonge une jeunesse inconsiderée, qui ne s'apperçoit de son desordre, que quand il n'y a plus de ressource, parce que la voye des méchans est pleine de tenebres ; ils vont d'abîme en abîme, & de précipice en précipice, sans connoître leur égarement ; au lieu que les gens de bien marchent dans une voye lumineuse, où ils n'ont point à craindre de s'égarer. *Le même.*

Des conversations enjoüées, & trop libres.

Il est d'une extrême importance d'éviter ces sortes de conversations, où le cœur s'épanche par excés, l'interieur se dissipe, la concupiscence s'allume ; & bien qu'alors on ne s'apperçoive d'aucun danger, néanmoins on n'ira pas loin sans ressentir de tres-mauvais effets ; car à la premiere occasion, la nature, qui est déja comme préparée au mal, par cette conversation libre & enjoüée, succombera bien plus aisément. Ainsi l'on tombe peu à peu dans un abîme de maux, dont on a bien de la peine à sortir, rien n'étant plus rare & plus difficile que de revenir de ces sortes d'égaremens, & de rompre des habitudes, dans lesquelles on a malheureusement vieilli durant le cours de plusieurs années. Il importe donc infiniment de fuir les commencemens d'un mal, qui a de si fâcheuses suites. *Mr. Fléchier. Panegyrique de Sainte Madelaine.*

Les mauvaises compagnies sont un obstacle au salut de plusieurs jeunes gens.

Qui me donnera des paroles assez puissantes, pour faire comprendre combien les mauvaises compagnies sont un grand obstacle au salut ; & pour mettre clairement devant les yeux la multitude des jeunes gens qui se perdent tous les jours par la frequentation des méchans. C'est là le piége où le demon attend ordinairement la jeunesse : & quand il ne peut les perdre par le défaut d'instruction, par l'indulgence des parens, ou par l'indocilité de leur esprit, par l'inconstance, ou par la honte de faire le bien ; il les pervertit par la frequentation des personnes vicieuses. Leurs discours, & leurs exemples lui servent d'instrument, pour corrompre les plus saints, & pour renverser l'état d'une bonne conscience : & souvent par l'un de ces moyens, il a jetté dans d'étranges desordres des ames qui avoient presque ignoré le peché, & qui avoient conservé la vertu, parmi les plus dangereuses tentations. O Dieu ! est-il possible que cet ennemi des hommes ne trouve point d'instrument plus puissant pour perdre les hommes, que les hommes mêmes ; & qu'il faille que les hommes lui servent de ministres, pour lui faire exercer contre leurs propres freres, la rage qu'il a conçuë contre eux ! Je ne sçai lequel des deux je dois déplorer davantage, ou ceux qui contribuent par leurs discours, & par leur exemple à la perte des autres, ou ceux qui se laissent pervertir par eux, faute de les fuir, & d'éviter leur conversation, plus que celle des pestiferez. *Mr. Gobinet, livre intitulé, Instruction de la Jeunesse en la pieté chrétienne, troisiéme partie.*

Contre ceux qui corrompent les autres par leur exemple & par leurs discours.

Les personnes dont la conversation est si pernicieuse à l'innocence des autres, ne sont-elles pas bien miserables, de perdre ceux pour qui Jesus-Christ est mort ; & comme si ce n'étoit pas assez qu'ils se damnent eux-mêmes, être encore la cause de la damnation de leurs propres freres, être les auteurs de leur dépravation, & des pechez qu'ils commettent, être les instrumens de la malice du demon ; & faire par eux-mêmes le propre office de cet ennemi de Dieu, qui est, de pousser les hommes au peché, & les précipiter dans les enfers. Malheureux Caïn ! vous répondrez de l'ame de vos freres ; la voix de leur sang que vous avez répandu, c'est-à-dire, de leur salut que vous avez perdu, crie à Dieu vengeance contre vous ; il le recherchera de votre main ; vous lui en rendrez compte, ame pour ame : *Sanguinem ejus de manu tua requiram. Le même.* *Genes. 4.*

Aveuglement de ceux qui se laissent pervertir par les mauvaises compagnies.

D'un autre côté, n'est-ce pas un aveuglement déplorable que celui de ceux qui se laissent pervertir par la conversation des méchans ? Car ce n'est pas faute d'avoir été souvent avertis, qu'il n'y a rien de plus dangereux que les mauvaises compagnies ; que c'est là l'écueil de la vertu, où tant de personnes font des naufrages irreparables, & souvent même après en avoir fait l'experience par eux-mêmes. Après cela, ne se pas garder de ce précipice, aller librement, & sans crainte en ces compagnies qu'ils devroient fuir comme la mort ; ô Dieu ! quel aveugle-

ment ! O amitié, s'écrie saint Auguſtin, trop ennemie du bien des ames ! ô aveuglement d'eſprit, qui fait faire le mal par la ſeule imitation, & pour complaire aux autres, lors qu'ils diſent : allons, faiſons, & on a honte de n'avoir pas perdu toute honte ! *Le même.*

Exemple dans S. Auguſtin de ce que peuvent faire les mauvaiſes compagnies. *L. 2. Confeſſ. c. 3.*

Afin qu'on voye clairement l'extrémité du deſordre où les mauvaiſes compagnies peuvent reduire un jeune homme, écoutez ce que ſaint Auguſtin rapporte de lui-même, déplorant le miſerable état où il avoit été reduit par ce moyen. „ J'allois, dit-il, me précipitant dans le vice avec un tel aveuglement, que parmi ceux de mon âge, j'avois honte d'être moins méchant que les autres, lorſque je les entendois faire gloire de leurs pechez, & ſe glorifier d'autant plus, qu'ils étoient plus vicieux ; & je me portois à faire le mal non ſeulement pour le plaiſir de l'action, mais pour le plaiſir d'être loüé de l'avoir fait. Qu'y a-t-il au monde de blâmable, ſi ce n'eſt le vice ? & moi, j'étois ſi corrompu, que je voulois devenir plus vicieux, de peur d'être blâmé ; & quand je ne trouvois pas en moi, dequoi paroître auſſi méchant que les plus dépravez, je feignois des pechez que je n'avois pas faits, de peur de n'être pas eſtimé à cauſe de mon innocence, & de peur d'être d'autant plus mépriſé, que je paroiſſois plus chaſte. Voilà quels étoient les compagnons avec leſquels je cheminois dans la malheureuſe Babylone, me roulant dans la fange comme dans des parfums précieux. Voilà le déplorable état où les mauvaiſes compagnies avoient reduit ſaint Auguſtin dans ſa jeuneſſe, d'où il n'a pû ſe retirer qu'avec des difficultez épouvantables, & par des miracles tout particuliers de la grace de Dieu. D'où nous apprenons quelles ſont les compagnies que nous devons particulierement abhorrer; ſçavoir, celles de ceux qui ſont profeſſion ouverte du vice, des impies, des libertins ; de tous ceux qui ne ſe cachent pas des plus grands vices, tels que ſont l'impureté, les juremens, l'yvrognerie ; mais qui s'en glorifient, *qui ſe réjoüiſſent*, comme dit le Sage, *de leurs mauvaiſes actions, & qui font gloire des plus grands crimes* ; & enfin de tous ceux qui vous portent au mal, & qui tâchent de vous corrompre par leurs mauvais diſcours, ou par leurs mauvais exemples. *Le même.*

Prov. 2.

Des entretiens inutiles, &c.

L'on contracte tant de pouſſiere dans la vie du monde, que les vrayes qualitez des enfans de Dieu en ſont toutes défigurées, & que tous les diſcours qu'on y fait, tiennent plus du vieil homme, que du nouveau ; de l'eſprit du monde, que de l'eſprit de Dieu. C'eſt ce qui oblige à n'avoir de commerce avec les hommes, qu'avec de grandes précautions ; à veiller ſur ce que l'on dit aux autres, de peur de leur nuire ; & ſur ce que les autres nous diſent, de peur qu'ils ne nous nuiſent : car il eſt incroyable combien les entretiens ſans précaution, impriment de mauvaiſes ſemences dans les eſprits ; & l'on peut dire, que c'eſt une des cauſes les plus generales de la corruption du monde. Ce n'eſt ni des livres, ni des prédications, ni des leçons des maîtres, que les jeunes gens tirent leur morale, & leurs ſentimens ; c'eſt de la converſation, & des diſcours ordinaires qu'ils entendent ; cela fait toute une autre impreſſion que les leçons expreſſes : & au lieu qu'il y a peu de gens, en qui les diſcours, qui ont la forme de ſermons, faſſent de grands changemens, il y en a tres-peu qui ne ſoient emportez par les maximes, qu'ils tirent des entretiens ordinaires. *Eſſais de Morale. Tome 5.*

Les viſites & entretiens ſont quelquefois neceſſaires.

Les viſites, quand elles ſont faites comme il faut, ſont des devoirs de la vie chrétienne, comme les autres actions de charité. Ce ſont des liens neceſſaires de la ſocieté civile, des moyens d'augmenter, & d'entretenir l'union des cœurs, & enfin des occaſions propres, ou à édifier le prochain, ou à en recevoir de l'édification. Les hommes ne ſont pas d'ordinaire aſſez ſpirituels pour ſe paſſer de ces ſecours ; il faut quelque nourriture auſſi-bien à leur charité envers les hommes, qu'à leur pieté envers Dieu : & comme leur amour envers Dieu s'évanoüiroit bientôt s'ils n'avoient aucun commerce avec lui, par le moyen de la priere & des bonnes œuvres, qu'ils font en vûë de lui plaire ; de même la charité envers les hommes ſe refroidiroit bientôt, ſi elle n'étoit entretenuë par des témoignages de charité. *Là-même.*

Des converſations pieuſes, & comme on doit ſouvent parler de Dieu.

Ceux qui aiment le Fils de Dieu, reçoivent ordinairement trois dons ſignalez du Ciel ; le premier eſt de parler à Dieu ; le ſecond, d'écouter Dieu ; & le troiſiéme, de parler de Dieu. Si vous ne vous plaiſez pas à parler du Sauveur, c'eſt un ſigne manifeſte que vous avez peu d'amour pour lui ; car la bouche parle de l'abondance du cœur ; les hommes parlent volontiers de ce qu'ils aiment, & reciproquement ils prennent plaiſir qu'on leur parle de ce qu'ils ont continuellement dans la penſée. Saint Auguſtin racontant le diſcours qu'il eut avec ſa mere, touchant la felicité des Saints, dit, que cette conference le combla d'une ſi grande joye, que tout ce qu'il y a de charmant & d'agréable dans le monde, ne lui ſembloit digne que de mépris. C'eſt une promeſſe qu'a fait le Fils de Dieu, qu'en quelque lieu que deux ou trois perſonnes aſſemblées en ſon nom ſe rencontrent, il ſe trouve au milieu d'elles. C'eſt ce qui arriva effectivement à deux de ſes Diſciples, qui alloient à Emaüs ; car comme ils s'entretenoient ſur le chemin, de la Paſſion du Sauveur, & de ſa Reſurrection, il ſe joignit à eux, & remplit leur cœur d'une ſi douce conſolation, qu'ils s'entre-diſoient au retour : *Nonne cor noſtrum ardens erat in nobis, dum loqueretur in via ? Le P. Nouët, dans ſes Meditations.*

Luc. 24.

Sur le même ſujet.

Le Fils de Dieu étant venu ſur la terre pour traiter avec nous des choſes divines, & pour décrier les maximes du monde, il lui eût été meſſéant de parler d'autre choſe : ſon origine étoit du Ciel ; ſes paroles devoient donc être toutes celeſtes : ſon office étoit de ſauver les ames, de les retirer du chemin de perdition, & de leur apprendre celui du Ciel ; ſes diſcours devoient donc être proportionnez à ſon emploi. Il eſt la parole du Pere Eternel, & l'image de ſes perfections ; de quoi nous devoit-il donc parler, que des grandeurs de ſon Pere, & de l'honneur que nous lui devons ? Je ſuis entré au monde, Dieu m'a mis dans ſon Egliſe, pour rendre témoignage à la verité ; je ne dois donc point m'éloigner de ma fin, ni m'occuper, ni m'entretenir des vanitez du monde. Il eſt meſſéant à un Chrétien qui eſt né du ſaint Eſprit, de ſe plaire à des entretiens inutiles : il n'eſt point un homme du monde ; il ne doit donc point parler le langage du monde. Il eſt encore plus meſſéant à un Religieux, qui eſt tout dévoüé, & conſacré au ſervice de Dieu, de le

faire ;

faire : tout doit être divin en sa personne : tout y doit respirer la sainteté, jusqu'à la moindre parole, &c. *Le même.*

' Il faut tellement entrer dans le commerce du monde, qu'on n'en prenne pas les vices.

Si votre état vous oblige de converser parmi les hommes, entrez à la bonne heure dans le commerce du monde ; mais ne vous mêlez pas avec les gens du monde, ne prenez pas leur esprit, ne suivez pas leurs manieres de vie : *Non utique transire in Ægyptum criminosum est, sed transire in mores Ægyptiorum*, dit saint Ambroise. Ce n'est pas un crime de passer en Egypte, mais c'est un crime de passer dans les mœurs des Egyptiens. Moyse alla dans l'Egypte, & ne s'y perdit pas ; parce qu'il ne se mêla point parmi les Egyptiens, & ne se laissa point corrompre par leur exemple, & par leurs discours. *Le même.*

' De la bonne conversation.

Un des plus importans avis qu'on puisse donner à ceux qui aspirent à la vertu, est d'avoir à cœur la bonne conversation, où l'esprit se forme doucement à la vertu. L'exemple des autres fait à une personne des impressions secretes, mais fortes, qui l'attirent sans qu'il s'en apperçoive : il prend insensiblement leurs sentimens, & leurs maximes ; il apprend à parler & à faire comme eux ; il croit devoir faire ce qu'il voit faire aux autres. Un esprit bien né a honte de se laisser surmonter dans le bien, par ses semblables. Or il y a deux sortes de personnes vertueuses, avec lesquelles vous pouvez converser. Vous le pouvez faire, premierement, avec les personnes sages, qui vous surpassent en âge, aussi-bien qu'en sagesse & en vertu ; c'est un avis du Sage : *Trouvez-vous en la compagnie des Sages anciens, & joignez-vous de tout votre cœur a leur sagesse* ; c'est-à-dire, prenez plaisir en leur compagnie, & à profiter de leurs sages discours, & de leurs bons exemples. Secondement, avec ceux de votre âge & de votre profession, que vous connoissez être portez à la vertu. Leur exemple fera impression sur votre esprit, & il vous attirera doucemen à leur imitation. *Mr. Gobinet, seconde partie de l'Instruction de la Jeunesse.*

Prov. c. 6.

Entre les mauvaises compagnies, ceux qui sont de même profession que nous, sont d'un plus grand danger. *2. Paral. 24.*

Entre les mauvaises compagnies donnez-vous de garde des personnes de votre profession. Vous les rencontrerez souvent : vous aurez plus de peine à leur resister ; on se laisse gagner plus facilement par les semblables. Le Roi Joas, qui avoit vécu si saintement durant sa jeunesse, sous la conduite du grand Prêtre Joïadas, fut perverti par ses courtisans, jusqu'à tomber dans l'idolatrie par leur sollicitation. Soyez donc sur vos gardes ; afin que si vous ne pouvez éviter entierement la rencontre de ces compagnies, au moins vous ne vous y corrompiez pas. *Le même.*

La compagnie des personnes oisives est tres-dangereuse.

Fuyez la compagnie des jeunes gens oisifs & fainéans, qui n'ont aucun emploi, ou qui s'acquittent mal de celui dans lequel ils sont. Leur exemple vous jettera dans l'oisiveté. Ils vous attireront par leurs discours ; ils vous persuaderont de quitter votre emploi & votre travail, & de vous donner du bon temps ; ils vous apprendront à aimer le jeu, à frequenter les bals & les comedies ; & de cette vie oisive vous jetteront dans le vice. Et tenez pour certain qu'il n'y a point de compagnie plus dangereuse pour vous, que celle-là. *Le même.*

Autres mauvaises compagnies qui sont à éviter.

C'est avec beaucoup de raison que Saint Pierre recommande aux Fideles d'être des Saints dans leur conversation ; car on peut dire, que de toutes les actions de la journée, c'est celle où Dieu est le plus offensé. Chacun sçait comment les choses s'y passent, combien il s'y dit d'impietez, combien des langues impudiques ou médisantes y font naître de pechez, & combien de malheurs sont sortis de cette source. Pour rendre la vôtre chrétienne, & vous y comporter sagement, fuyez autant que vous pourrez la conversation, non seulement des personnes impies & libertines, mais encore médisantes, railleuses, & mondaines, dont la vanité & la galanterie sont le sujet ordinaire, & où on débite une infinité de maximes fausses & contraires à celles de l'Evangile. Evitez ce tête-à-tête, si dangereux aux personnes de different sexe. Et ne dites point que vous trouvez dans votre vertu, dequoi resister aux artifices dont on pourroit se servir pour vous surprendre. Car qui vous donne cette securité ? Est-ce votre conscience, dont vous connoissez la corruption ? Sera-ce la grace de Dieu ? L'a-t-il promise quand on cherche le danger ? Quoi donc ? votre experience, qui ne vous fait peut-être que trop connoître les suites funestes de ces conversations ? *Auteur anonyme.*

Des visites, comme il les faut regler.

Il y a trois sortes de visites ordinaires parmi les gens du monde ; les unes sont necessaires, pour des affaires de consequence ; les autres de bienséance, telles que sont celles que se rendent les amis & les proches ; & les autres, celles que l'on fait pour passer le temps. Je n'ai rien à dire des premieres, qui sont souvent indispensables ; ou bien à quoi la charité nous engage. Celles qui sont de bienséance doivent être rares, courtes, utiles, & modestes. Pour ce qui est des troisiémes, il faut absolument les retrancher, & ne pas être du nombre de ces personnes qui passent une grande partie de leur vie, à recevoir & à rendre des visites, comptant pour rien la perte du temps, qui ne leur a été donné que pour travailler à leur salut. Que gagnerez-vous à visiter ? on ne voit presque dans les compagnies que de mauvais exemples, on n'y entend que de mauvais discours. N'y a-t-il point dans ces visites & dans ces conversations de danger pour l'innocence ? l'exemple est puissant, la nature est fragile. Comment resisterez-vous au torrent de la coûtume & de l'exemple ? avez-vous assez de resolution pour empêcher les médisances, pour arrêter les mauvais discours, & pour en substituer de bons ? qui vous pourra souffrir dans les compagnies, si vous ne pouvez rien souffrir ? & en quelle conscience pouvez-vous souffrir que Dieu soit offensé en votre presence ? *Le même.*

Soin qu'il faut avoir d'éviter les conversations dangereuses.

Ce soin doit être d'autant plus grand, que tout parle dans une conversation ; la contenance, le geste, les regards, les habits ; & tout y est à craindre. Un jeune homme lie une conversation avec une personne d'un autre sexe ; il en louë la beauté, ou l'esprit ; il lui dit des paroles équivoques, mais qui tout équivoques qu'elles sont, signifient beaucoup de choses ; il sonde de quel côté elle panche ; il chante auprès d'elle ; il lui applique les mots de ses chansons ; & lui fait connoître par mille signes ce qu'il n'oseroit lui dire à découvert : *loquitur nutibus ; & quod metuit dicere ; significat affectibus.* Cette fille quelque sage & modeste qu'elle soit d'abord, commence à s'appercevoir qu'elle a quelque avantage au-dessus des autres, & en recevant, quoi que froidement, les complimens qu'on

lui fait, elle s'en sert comme d'autant de preuves, pour se persuader qu'elle est belle. De là vient ce soin de s'ajuster, pour plaire davantage, & se faire remarquer dans les compagnies; de là cette affectation d'avoir beaucoup d'ornemens; ce soin de se parer, de se poudrer, &c. *Pris du Pere de la Colombiere.*

Les peres & les meres doivent prendre garde quelles compagnies frequentent leurs enfans.

Apprenez de là peres & meres, que vous répondrez un jour, au jugement de Dieu, de ces libertez que vous donnez à vos enfans, de voir toutes sortes de compagnies. Vous dites que vous ne laissez aller cette fille qu'avec ses parens; mais prenez-vous garde si ces parens n'ont point l'esprit du monde, & si elles n'entretiennent pas de dangereuses habitudes. Sainte Therese dit, que peu s'en fallut qu'elle ne se perdît en la compagnie de sa cousine germaine. Sa mere ne lui pouvoit honnêtement refuser l'entrée de sa maison: mais parce que cette cousine aimoit la galanterie, elle avouë que sans une grace particuliere du Ciel, elle se seroit pervertie avec elle. *Le même.*

Quoi! l'on sera toute une journée auprès du feu sans s'échauffer? quoi, dans ces conversations, & proche de cette Dame, qui n'est pas bien innocente, conserver son innocence! quoi dans ces entretiens de tête-à-tête, que Tertullien appelle, *consistorium privatum libidinis*, le parquet privé de l'impureté, on aura des pensées bien pures & bien chastes! Vous en croirez tout ce qu'il vous plaira; mais sçavez-vous comme Tertullien appelle ces gens, qui prétendent de pareilles choses? Il les appelle des *Danseurs de corde* de la pudeur & de la chasteté: *Funambuli pudicitiæ & castitatis.* C'est-à-dire, que comme il ne faut presque rien, qu'un petit tremblement de pied, un petit relâchement de corde, un pied mal placé, pour lui casser la tête; de même, il ne faut presque rien en cet état, il ne faut qu'une seule pensée, ou un compliment un peu trop bien reçu, pour faire naufrage. *Pris d'un Auteur anonyme.*

Des discours de pieté dans les conversations.

C'est une experience qu'on fait tous les jours: Une mere parle avec plaisir de ses enfans; un joüeur ne parle que de jeu; une Dame mondaine, que de parures & d'ajustemens; & une ame qui aime Dieu ne parle que de Dieu: *ex abundantia cordis os loquitur.* *Matth. 13.* C'est aussi avec plaisir qu'on en entend parler, & si les conversations ne roulent que sur des sujets qui flatent un peu notre passion, elles deviennent bientôt languissantes, & ennuyeuses. Voulez-vous donc sçavoir si vous aimez Dieu? considerez de quoi vous parlez, & de quoi vous entendez volontiers parler. A juger par cet endroit de la charité, dont la plûpart des Chrétiens qui vivent dans le monde, sont animez; helas! que nous y trouverions peu d'amateurs du Fils de Dieu! si on leur demandoit, comme aux deux Disciples qui alloient à Emaüs: quel est le sujet de vos entretiens? combien peu de gens pourroient répondre avec eux: c'est de Jesus-Christ, homme puissant en œuvres & en paroles, que nous parlons? Mais ce qui est bien pis, on rougiroit d'en parler; & si on l'osoit, on verroit bientôt la compagnie, ou se separer, ou garder un morne silence. O mon Dieu! que vous êtes peu aimé, & que vous avez sujet de vous plaindre d'être mort dans le cœur de la plûpart des hommes! *Oblivioni datus sum, tanquam mortuus à corde.* *Psal. 30.* *Auteur anonyme.*

Que peut-on dire, & que doit-on penser de ceux qui n'ont presque d'autre occupation, ni d'autre divertissement dans le monde, que de voir & d'entretenir des femmes? & que doit-on croire de celles-ci, qui passent les heures, & les après-dînées dans des conversations de cajoleries. Le moyen que les uns & les autres, (je dis ces hommes & ces femmes,) n'ayent pas incessamment l'esprit rempli de mauvaises idées, & de sales imaginations? Le cœur humain est de lui-même si enclin à cette infame passion; il a tant de peine à s'en défendre, lors même qu'il est seul: comment donc pourroit-il s'en preserver dans un commerce perpetuel de cajoleries, de paroles équivoques, de regards, & souvent de libertez indécentes? Comment s'en garentir au milieu de l'occasion, & en presence des objets qui le sollicitent? Tous ces amusemens, me dira quelqu'un, ne font aucune mauvaise impression sur mon esprit, & ne donnent aucune atteinte à ma conscience. Ne faut-il pas avoir perdu l'esprit pour parler de la sorte, dit un Pere de l'Eglise? c'est saint Jerôme: car peut-on, dit-il, marcher pieds nuds sur les brasiers sans se brûler? La conscience, ajoûte-t-il, ne me reproche rien là-dessus. Je m'en rapporte: peut-être ne l'a-t-il jamais bien examinée. Ce qu'on en peut juger, c'est que d'avoir ces sentimens, c'est déja avoir étouffé les remords de la conscience, & une marque qu'on fera bientôt une profession ouverte du libertinage. *Le Pere Gegou, livre intitulé, l'Usage du Sacrement de Penitence.*

Conversations dangereuses entre les personnes de different sexe.

On est obligé de fuir toutes les compagnies, s'il est vrai, comme disent quelques-uns, qu'il est impossible de s'abstenir d'y offenser Dieu.

Quand on represente aux gens du monde, le peril qu'il y a pour eux & pour les autres, à ouvrir dans les conversations, ou a continuer des discours qui blessent l'honnêteté, qui blessent la reputation de leurs freres, qui blessent même la Religion: vous avez raison, disent-ils; mais il faudroit donc être muet, vû que toutes les conversations roulent aujourd'hui sur ces trois points, l'impieté, la médisance, & ce qu'on appelle galanterie. D'ailleurs à moins d'être de bronze, on ne sçauroit se défendre des mauvaises pensées & des mauvais desirs au milieu d'une compagnie où tout conspire à les faire naître. Voilà ce qu'on entend dire tous les jours, à des personnes qui prétendent par là justifier en quelque sorte leurs déreglemens: mais ils se trompent. S'il est impossible de voir le monde, de se trouver dans les compagnies, sans offenser Dieu en quelqu'une de ces manieres, vous êtes donc obligé de vous retirer de ce dangereux commerce, & de ne vous trouver en aucune compagnie. *Le Pere de la Colombiere. Sermon 57. de la Fuite du Monde.*

On ne retourne presque jamais innocent de ces compagnies libres & enjoüées.

Dites-moi, s'il vous plaît: dans ces grandes compagnies, dans ces longues conversations, que vous avez avec certaines gens, avec des hommes & des femmes, qui ne songent qu'à se divertir, & à passer le temps agréablement, avez-vous quelquefois passé un jour tout entier, sans faire quelque détraction, ou du moins sans en entendre; sans vous divertir aux dépens de votre prochain, ou sans prendre plaisir aux railleries qu'on en a faites? Je ne parle point des mauvais desirs que vous avez inspirez aux autres, & dont les soins que vous prenez de plaire, de vous habiller à votre avantage, ne vous rendent que trop coupable: mais oseriez-vous dire, que vous avez toûjours rapporté des assemblées, un cœur aussi chaste, aussi libre, une imagination

imagination auſſi pure, que vous les aviez portez ? ô Dieu ! peut-on douter qu'il eſt difficile de vivre innocemment dans ces compagnies, où l'on voit que toutes les difficultez qui peuvent s'oppoſer à l'innocence, ſont tout viſiblement raſſemblées ? *Le même.*

Il eſt facile de ſe corrompre avec les méchans, & de prendre les vices de ceux avec qui l'on converſe.

Il eſt tres-difficile de demeurer long-temps parmi des peſtiferez ſans contracter leur maladie ; mais la peſte qui corrompt les ames, eſt infiniment plus dangereuſe que celle du corps. On ſe porte naturellement à vivre comme on voit vivre les autres : l'exemple de ceux avec qui nous converſons, & qui ſont nos amis, nous accoûtume à leurs déreglemens, & nous les fait aimer. Les vices ſont des monſtres, que nous ne voyons avec horreur, que quand ils ſont éloignez ; mais ſi nous les laiſſons approcher, ils charment nos yeux, & ne paroiſſant plus ce qu'ils ſont, ils ont aſſez d'agrément, pour nous plaire juſqu'à occuper nos ſens, & à ſe rendre enfin par tous ces degrez, les maîtres de notre cœur. C'eſt pourquoi, ſi nous voulons les vaincre, il faut les combattre de loin, & mettre, s'il ſe peut, un grand eſpace entre nous & eux. Il ne ſe faut jamais trouver avec les amateurs du monde, dont la ſeule vûë, & encore plus la converſation eſt capable d'exciter en nous tout ce que nous avons de corrompu. Car nous ſommes tres-diſpoſez à recevoir les impreſſions du peché : & nos ſens, notre imagination, toutes les puiſſances de notre ame ſont autant de canaux, par où toutes ſortes d'iniquitez s'inſinuent dans le fond de notre cœur : tous les mauvais diſcours que nous entendons, & toutes les actions déreglées que nous voyons, produiſent de pernicieux effets dans notre ame. C'eſt pourquoi, l'unique moyen d'empêcher que les perſonnes corrompuës ne nous corrompent, eſt de nous en ſeparer autant que nous le pouvons. *Mr. de Sainte Marthe. Tome 2. de ſes Traitez de Pieté, de l'Obligation de fuir le monde.*

Aſſemblées mondaines.

Les aſſemblées des gens du monde ſont le grand théatre du luxe, & de tout ce qu'on appelle mondanité. Chacun y joüe chaque jour ſon rôle, & il y en a peu de ceux qui y aſſiſtent, qui n'y ſoient joüez : Tel croit d'y être l'admiration du cercle, qui lui fait pitié. La diſſimulation y prend le nom de bienſéance ; à la faveur de cette politeſſe étudiée, dont chacun ſe pique, une aſſemblée devient une vraye comedie, d'où chacun ſort beaucoup ſatisfait de ſoi-même, & toûjours mécontent d'autrui. Là regne un luxe poli, qui devient tous les jours plus contagieux ; un raffinement de plaiſirs, qui eſt ſi fort du goût de tout le monde ; une vie molle, autoriſée par l'exemple ; un air mondain qui impoſe. Là regnent ces maximes du monde, ſi contraires à celles de Jeſus-Chriſt ; là toutes les paſſions s'inſinuent doucement dans le cœur, & le corrompent. Et certes quelle vertu à l'épreuve de tant de piéges ? Quelle innocence perſeverera au milieu de tant de perils ? *Le Pere Croiſet, dans ſes Reflexions Chrétiennes.*

Suite du même ſujet.

Rien de plus faſtueux ; rien de plus brillant que ces ſortes d'aſſemblées. L'envie que chacun a d'y primer, fait qu'on n'oublie rien pour y plaire : l'art s'épuiſe en ajuſtemens, & le cœur en vains deſirs ; chacun y va pour ſe faire admirer. L'eſprit du monde qui préſide à ces aſſemblées, y étale toutes ſes maximes, comme autant de loix. Quelque dures, & quelque gênantes qu'elles ſoient, il n'eſt pas permis d'y trouver à dire. Tout ce qui plaît à cette multitude de mondains, qui compoſent le cercle, en matiere de luxe, de ſpectacle, de divertiſſement, eſt reçu comme un oracle. On diroit que le monde eſt l'idole de l'aſſemblée ; du moins il ne s'y trouve perſonne qui ne le ſerve en eſclave. *Le même.*

Danger qu'il y a dans les compagnies, & aſſemblées du grand monde.

L'on veut que parmi tant d'objets qui plaiſent en effet, le cœur conduit par les yeux, ſoit aſſez maître de lui-même pour ne s'y pas attacher. On veut que tout ſoit innocent dans ces converſations, où tout le diſcours roule d'ordinaire ſur la galanterie, & où l'on ne ſe fait nul ſcrupule de mille façons de parler, toutes propres à infecter l'eſprit. Tout y eſt plein d'écueils, l'air même y eſt contagieux ; le poiſon entre par les oreilles & par les yeux : & qui l'empêchera de penetrer juſqu'au cœur ? Tout y ébloüit ; tout y tente ; tout y ſeduit. Nul préſervatif contre un mal ſi preſent, nul ſecours, nul remede. On veut que tout ſoit innocent dans ces aſſemblées mondaines ; & l'on demande froidement quel mal il y a dans ces rendez-vous du beau monde. Ceux qui le demandent, ne le ſçavent que trop. *Le même.*

Ces aſſemblées & ces compagnies du grand monde, corrompent les plus beaux naturels.

Fuſſiez-vous né pour la vertu, euſſiez-vous eu l'éducation la plus chrétienne ; il n'y a point de ſi heureux naturel, point de ſi bons principes, que le monde, dans ces aſſemblées, n'altere bientôt. Il diſſipe une ame, il la flate, il l'éloigne de Dieu, il la corrompt ; & ſi elle rentre quelquefois dans elle-même, c'eſt pour ſe voir livrée à de rudes repentirs. Un eſprit perverti par les déreglemens du cœur, des mœurs corrompuës par la frequentation des libertins, un reſte d'éducation, de Chriſtianiſme preſque éteint, font regretter à bien des gens ces jours heureux & innocens, où l'âge les éloignoit de ces contagieuſes aſſemblées, & où une vie reglée les mettoit à couvert de tant de perils. *Le même.*

De ceux chez qui ſe tiennent ces aſſemblées du grand monde.

Si c'eſt un mal d'être de ces aſſemblées, que doit-on penſer de ceux chez qui elles ſe font ? Que n'aura-t-on pas à leur reprocher, & quel compte n'auront pas à rendre ces perſonnes ſi obligeantes, qui veulent bien ſe perdre, pour procurer aux autres des plaiſirs ; qui font de leurs maiſons des rendez-vous publics de tout ce qu'on appelle beau monde ; chez qui à peine oſe-t-on ſe dire Chrétien, & où toute vertu ſemble proſcrite ? Quels piéges ces perſonnes ne tendent-elles pas à l'innocence, en aſſemblant chez elles tout ce qui fait naître, & qui nourrit les paſſions ; & qui faiſant de leurs maiſons une Academie de plaiſirs, en font en même temps le théatre de la plus licentieuſe mondanité, & l'école du luxe ? Ce n'eſt pas ſeulement du mal qui s'y fait, que ces perſonnes doivent répondre au Souverain Juge ; à quels autres deſordres leurs aſſemblées ne donnent-elles pas occaſion ? Mais ſi ces aſſemblées mondaines ne ſont pas pleines de tant d'écueils, elles n'en ſont pas moins contagieuſes. La ſeule oiſiveté qui y regne, ne les rend-elle pas illicites ? à la verité, l'innocence n'y eſt pas toûjours attaquée à force ouverte : mais on y eſt vaincu par la molleſſe, avant même que de combattre ; & l'on peut dire que l'eſprit de pieté s'y éteint même par la ſeule inaction. On s'y rend tous les jours pour paſſer le temps, parce, dit-on, qu'on ne ſçait que faire ailleurs ; comme ſi un Chrétien qui a tant de devoirs à remplir, pouvoit trouver quelque

jour, quelques heures, où il n'ait rien à faire. *Le même.*

Les conversations de la plûpart de ceux qu'on appelle honnêtes gens, ne roulent que sur des bagatelles.

Que fait-on dans les conversations qui passent pour les plus innocentes des honnêtes gens? on s'entretient de nouvelles, de ce qui se passe dans une ville, des bruits qui courent, & en un mot, de bagatelles. Tantôt c'est une partie de jeu, & tantôt une historiette, qui fait le fond de ces vives & spirituelles conversations. Voilà dequoi s'entretiennent dans ces assemblées du beau monde, ces gens qui se piquent de bel esprit & de bon goût; ces grands genies, qui se flatent d'être seuls les dépositaires du bon sens; ces gens enfin, qui traitent de petits esprits les personnes pieuses, & qui regardent en pitié tous ceux, qui plus Chrétiens, sont moins oisifs qu'eux. D'ailleurs, c'est la médisance qui soûtient la conversation, & qui desennuye la compagnie: sans cette pointe, tout languit, & c'est d'ordinaire aux dépens de ceux qui sont partie de ces societez, que les autres s'entretiennent. Le mal & le bien y sont également un sujet de raillerie: tout dépend de sçavoir donner aux meilleures choses un tour malin; & ce n'est gueres que dans cette malignité d'expressions & de pensées que consiste ce bel esprit, qui brille dans les conversations. *Le même P. Croiset.*

Conversations & visites sous prétexte de charité, ou de bienséance.

Il est vrai qu'il y a des assemblées de galanterie & de jeu, dont l'ennemi du salut, toûjours ingenieux à tromper, fait aujourd'hui un devoir même de charité, ou du moins de civilité & de bienséance. C'est le prétexte, c'est le specieux motif qu'on se propose dans ces visites, qu'on fait à ces personnes mondaines, qu'une legere indisposition oblige de garder la chambre, & chez qui l'esprit du monde rassemble tout ce qu'il y a de gens de bonne compagnie, & qui aiment le plaisir. On a beau s'étourdir dans le monde, on a beau se roidir contre sa propre raison, & contre la grace; on sent que l'esprit du Christianisme reprouve, condamne ces visites d'oisiveté, ces societez de plaisirs, ces conversations enjoüées, médisantes ou libertines. *Le même.*

Quelles doivent être les visites & les conversations chrétiennes.

La Religion ne condamne pas toutes sortes d'assemblées & de visites. Il y en a de chrétiennes: il y en a donc qui sont permises; mais elles ne sont jamais telles, dès qu'il y a du danger. Il faut que la charité, ou du moins le devoir d'une obéissance chrétienne en soit le motif. Les affaires domestiques, & encore moins celles du salut ne doivent jamais souffrir du temps qu'on y met. Toute assiduité marque quelque attachement dangereux, ou une oisiveté criminelle. Chacun y doit être exemplaire, & se comporter de telle sorte dans ces visites & dans ces assemblées, qu'on ne se repente jamais d'y avoir été. *Le même.*

Compagnies mondaines: le danger qu'on y court.

Si le monde est une grande mer pleine d'orages, les assemblées mondaines en sont les plus dangereux écueils. On ne s'en défie pas, parce que tout y rit, tout y paroît tranquille; mais il y a des tempêtes sans éclat: on ne perit pas seulement par un coup de vent; les naufrages qui arrivent dans un grand calme, sont plus tristes, & on perit toûjours sans ressource, quand on perit sans avoir prévû le danger. Que de personnes en pourroient rendre un témoignage, d'autant plus recevable, qu'il seroit moins suspect; & combien de gens doivent à ces assemblées de plaisirs, leur dernier malheur? La douceur du poison fait qu'on l'avale avec complaisance: tout y est danger; mais tout y charme: & c'est ce qui fait qu'on se fâche contre ceux-mêmes qui font appercevoir le danger. *Le même P. Croiset, dans ses Reflexions Chretiennes.*

L'effet que font les mauvais discours.

Comme un discours reglé fait des impressions de pieté, un discours déreglé produit des pensées & des impressions de peché. Un homme qui parle d'une maniere peu honnête & peu chaste, fait voir que ses pensées ne sont ni chastes ni honnêtes, & que son cœur est déreglé, selon cette parole de l'Evangile: *C'est de l'abondance du cœur que la bouche parle.* Matt. 12. De tels discours corrompent les bonnes mœurs, parce qu'ils font naître dans les esprits des pensées contraires à la vertu; & ces pensées produisent des affections déreglées dans le cœur. C'est là l'effet naturel de tels discours, dans la foiblesse & la corruption où le peché nous a reduits; lorsqu'on les écoute sans précaution, & plus encore par inclination, comme il n'est que trop ordinaire dans les compagnies, & dans les conversations. *Auteur anonyme.*

Le sujet des entretiens & des conversations des personnes mondaines.

Quel est, je vous prie, le sujet de ces longs entretiens & des conversations des gens du monde? Avantures galantes, contes plaisans, bruits de ville, reflexions sur les ajustemens, sur les modes, nouveaux projets de divertissemens, raffinement de delicatesse sur la santé, censure sur la vie exemplaire des gens de bien, critique, raillerie, bons mots; voilà ce qui fait l'entretien, & tres-souvent la plus serieuse occupation de tout ce qu'il y a de plus brillant & de plus distingué dans une ville: car il ne faut pas s'attendre à des conversations plus solides dans ces assemblées d'oisiveté. On y est des heures entieres à y faire l'analyse d'une coëffure, l'apologie d'une nouvelle mode, l'éloge d'un nouveau jeu. *Le P. Croiset. 2. tome de ses Reflexions Chretiennes.*

Dieu permet qu'en ce monde les méchans vivent avec les bons, pour les desseins qu'il a.

Vous laissez en ce monde, Seigneur, vos serviteurs mêlez avec vos ennemis, & vous voulez qu'ils vivent, & qu'ils soient ensemble, comme s'ils n'avoient pas des pensées & des sentimens differens, & tout contraires. Vous en differez la separation, jusqu'au temps de la moisson: *Sinite utraque crescere usque ad messem*: c'est-à-dire, jusqu'à ce jour auquel vous devez faire cette grande division, si certaine, & si attenduë; lorsque vous viendrez dans les nuées tout brillant de l'éclat de votre majesté divine, pour rendre aux hommes par un jugement universel, ce qu'ils auront merité de votre justice, ou de votre misericorde; en condamnant à des peines éternelles, ceux qui se seront attiré votre colere par le mépris de vos saintes loix, & en recompensant la fidelité de ceux qui auront preferé à toutes choses, le bonheur & la gloire de vous servir: *Colligite primum zizania, & alligate ea in fasciculos, &c.* Matt. 13.

CONFESSION.

SACREMENT DE PENITENCE, & les Parties qui le composent, &c.

AVERTISSEMENT.

LA premiere chose qu'il est à propos de remarquer sur ce sujet, c'est, que quoi que le Sacrement de Penitence, soit toujours joint avec la vertu qui porte ce mesme nom de Penitence, il ne faut pas cependant le confondre avec elle; parce que ce sont deux sujets qu'on doit traiter separément, & qui peuvent fournir assez de matiere à des Sermons differens. De mesme, quoi que la conversion du pecheur commence par une entiere & sincere Confession de ses pechez; ce n'est pas non plus sous ce rapport qu'il faut considerer ici la Confession; mais entant que c'est un Sacrement, & un remede institué pour obtenir la remission des pechez commis après le Bapteſme: car ce seroit une matiere infinie, si l'on vouloit comprendre ici tout ce qui regarde la Penitence en general. Il faut donc se borner uniquement à ce qui est propre du Sacrement de Penitence; sçavoir à son institution; à l'obligation qu'ont les pecheurs de s'y soumettre; aux parties qui le composent; à la douleur d'avoir offensé la divine Majesté, au propos ferme de ne plus commettre le peché, à la declaration entiere & sincere des pechez qu'on a commis, & à la satisfaction qu'on nous ordonne d'en faire.

La seconde chose à quoi il est bon de prendre garde, est que la Confession étant un Sacrement de la nouvelle Loi, ou, si l'on aime mieux donner tout d'un temps ici à ce nom, la signification plus particuliere qu'il a coustume d'y avoir, étant une partie de ce Sacrement; tout ce que nous trouvons dans l'ancien Testament, qui tombe sur le mesme nom, se doit entendre de l'aveu, que Dieu a toujours voulu que les pecheurs lui fissent de leurs crimes, avant que de leur en accorder le pardon: sens plus general dans lequel les saints Peres parlent souvent de la Confession, quoi qu'en d'autres endroits, ils parlent clairement de celle qui est faite au Prestre qui a la puissance de nous absoudre. Mais comme la Confession faite aux Ministres du Seigneur est censée faite à Dieu mesme, ce ne sera point detourner de leur sens propre les passages des Peres & de l'Ecriture, que de les appliquer à notre sujet.

La troisiéme chose enfin dont j'ai cru qu'on devoit estre averti, c'est que nous ne rapporterons sur cette matiere, que ce qui peut entrer dans un Sermon; sans parler en détail de ce qu'on apprend dans les Catechismes, ou dans les Instructions familieres; nous contentant d'avertir, qu'un Prédicateur ne doit pas laisser d'exhorter dans l'occasion les personnes mesmes les plus éclairées, de les rappeller de temps en temps dans leur esprit, ces Instructions plus familieres, soit en les lisant dans les livres, soit en réveillant là-dessus l'exercice de leur memoire; pour ne pas tomber dans les défauts, qui peuvent si facilement rendre la Confession, ou inutile, ou sacrilege.

PARAGRAPHE PREMIER.

Differens Desseins, & Plans de Discours sur ce sujet.

1. IL y a trois choses qui ont coûtume de détourner les pecheurs d'approcher du tribunal de la Confession, & de se servir d'un remede si salutaire, & indispensable; sçavoir la peine de la préparation qu'il y faut apporter; la honte de découvrir ses pechez & les plus secretes pensées de son cœur; & enfin, la difficulté qu'on a de rompre les attachemens au peché. Ce sont les trois choses qu'on peut combattre dans les trois parties d'un discours, en faisant voir qu'elles ne doivent nullement nous détourner d'avoir recours à cet heureux remede.

Premierement, il y a de la peine à examiner ses pechez, à rappeller dans sa memoire tant d'affreuses images, à entrer dans la discussion de tant de pensées honteuses, de desseins infames: on ne veut point débroüiller ce cahos; ou plûtôt on s'imagine qu'on n'en viendra jamais à bout. Mais qu'est-ce à dire: je ne puis rentrer dans moi-même, ni me souvenir de tant d'actions criminelles? c'est-à-dire, que vous voulez continuer d'offenser Dieu. Qu'est-ce à dire, que vous avez horreur seulement de penser à la Confession, sinon que vous cherchez un prétexte specieux pour ne point sortir de l'état où vous êtes? Mais 1°. Vous n'éviterez pas cette discussion, qu'il vous faudra faire un jour necessairement, ou bien mourir dans l'impenitence finale, qui est le dernier des malheurs. 2°. Plus vous differerez, plus vous trouverez de difficulté à faire cet examen; parce que vous accumulerez toûjours de nouveaux pechez. Vous êtes semblables à ces malades qui ont horreur des remedes; mais qui enfin sont obligez de les prendre, de crainte de mourir; ils soufrent la peine de l'aversion qu'ils ont, du danger qu'ils courent, & du remede qu'ils ont tant de difficulté de prendre. 3°. La peine est incomparablement plus grande de porter ce fardeau, par cela même qu'on ne veut point s'en décharger. Car comptez-vous pour rien les remords de conscience, la crainte de mourir dans son peché; de penser qu'on est ennemi de Dieu, & que sa justice nous poursuit? Il y a cent fois moins de peine à se décharger une bonne fois de ses pechez, que de les garder plus long-temps, parmi tant de remords qui nous déchirent le cœur, &c.

Secondement, la honte de confesser ses pe-

chez, donne de l'averſion pour la Confeſſion : car en effet ceux qui ont le moins de honte à commettre le peché, en ont ſouvent le plus à le declarer. On exagerera cette confuſion & cette peine ; mais après tout, elle n'eſt qu'imaginaire, ou du moins elle eſt infiniment adoucie par la conſideration de la perſonne à qui nous declarons nos pechez : c'eſt à un homme pecheur comme nous, qui a ſouvent beſoin du même remede ; qui a plus de compaſſion de nos miſeres, que d'horreur de nos perſonnes ; qui doit plus admirer le courage avec lequel nous avons paſſé par-deſſus cette honte, que la foibleſſe qui nous a fait ſuccomber au peché ; qui eſt obligé à un ſecret inviolable, & qui ne peut jamais ſe ſervir, pour quelque raiſon que ce ſoit, de la connoiſſance que vous lui donnez de l'état de votre vie ; & que vous obligez à être votre ami, par la confidence que vous lui faites, & par le choix que vous avez fait de ſa perſonne, pour lui confier ce que vous avez au monde de plus ſecret. Tout ce que vous avez ſi bien ménagé, ô mon Dieu ! pour nous faciliter cette Confeſſion, prouve que vous en êtes l'Auteur, &c.

La 3. partie eſt la peine & la difficulté de quitter les attachemens qu'on a au peché, à ſes divertiſſemens, à ſes plaiſirs ; les efforts qu'il faut faire pour rompre ſes mauvaiſes habitudes, & en un mot, pour changer de vie & de conduite. Mais ſi nous conſiderons, 1°. que nous ne devons point eſperer de ſalut ni de miſericorde, ſi nous ne prenons cette ferme reſolution ; & que c'eſt une condition qui eſt eſſentiellement attachée au pardon que Dieu nous accorde ; 2°. que la grace du Sacrement applanit, & facilite cette démarche que nous craignons tant de faire ; 3°. que c'eſt bien la moindre choſe que Dieu peut exiger de ceux qui l'ont ſi outrageuſement offenſé : ſi nous conſiderons, dis-je, ces trois choſes, nous experimenterons, comme ſaint Auguſtin, que tout ce grand amas de difficultez ſont des phantômes qui nous effrayent, & que nous trouverons moins de peine au ſervice de Dieu, que nous n'en trouvions auparavant à vivre dans le deſordre, & à contenter nos paſſions, &c.

II. On peut faire un diſcours fort utile, ſur le Silence criminel, par lequel on cele ſes pechez au Sacrement de Penitence. Il y a trois cauſes de ce ſilence, qui en font comme trois eſpeces, dont un Chrétien ſe doit donner de garde, & qui feront le partage du Sermon. 1°. Un Silence d'Ignorance : on manque à declarer ſes pechez, parce qu'on ne les connoît pas. 2°. Un Silence de Crainte & de Honte, qui fait qu'on n'oſe les declarer. 3°. Un Silence de Malice : on ne veut pas les dire ; ou bien l'on cele de deſſein formé les circonſtances neceſſaires pour en faire connoître la nature & l'énormité.

Pour le Silence d'Ignorance ; on peut ſe ſervir de ces paroles du Prophete : *miſericordia & veritas obviaverunt ſibi.* Lorſque la verité ſort de la bouche du pecheur, la miſericorde ſort de la bouche de Dieu, qui pardonne le peché : mais le ſilence de l'homme met obſtacle à cette miſericorde, quand ce ſilence vient d'une ignorance groſſiere, affectée, & par conſequent criminelle. Et ſuivant ſaint Bernard, cette ignorance eſt cauſée par le peu de ſoin qu'on prend de s'examiner ; *ſciendi incuriâ* : par la negligence de s'inſtruire de ce qui eſt peché, & de ce qui ne l'eſt pas ; *deſidia diſcendi*, &c. *Pſal.* 84.

Il faut enſuite faire voir par rapport au Silence de Crainte & de Honte, combien c'eſt une choſe indigne, 1°. de n'avoir point de honte quand il s'agit de commettre le peché, & d'en avoir tant dès-là qu'il s'agit de le declarer ; 2°. d'apprehender une confuſion paſſagere, & de n'en point craindre une éternelle, qu'on ſera obligé de ſubir un jour ; 3°. de ne pas voir que cette confuſion n'eſt qu'imaginaire ; car celui à qui nous découvrons nos pechez, eſt pecheur lui-même, & connoît par ſa propre experience, la foibleſſe & la miſere de l'homme.

Pour ce qui regarde le Silence de Malice, ou celui par lequel on cele volontairement des pechez griefs. Il faut faire voir dans quel labyrinthe on ſe jette, & de quel abus criminel on ſe charge. On ne fuit pas la Confeſſion ; on n'y cache pas ſon peché par crainte & par honte : au contraire on eſt plus hardi ; on ne veut pas que ce ſoit un peché, au moins de quelque conſequence ; & par là on veut être en droit de n'en pas parler. Ou bien on prétend dire ſes pechez, mais n'en ſubir pas pour cela la honte. 1°. On en excuſe la griéveté, par mille prétextes, & on uſe de mille tours artificieux pour les déguiſer. 2°. On s'en accuſe en general ſous des noms qui n'en font point comprendre la malice : par exemple, on s'accuſera d'immodeſtie, de legereté, de curioſité ; & ſous ces noms on fera paſſer des pechez honteux qu'on cache par ce ſilence artificieux.

III. L'UTILITE' que nous retirons de la Confeſſion.

Nous pouvons conſiderer l'homme dans deux états ; ſçavoir, 1°. Dans l'état du peché auquel nous avons beſoin de remede ; 2°. Dans l'état de grace où nous avons beſoin d'être affermis.

Pour le premier état ; la Confeſſion, le plus ſouverain & le plus efficace de tous les remedes, fait en nous trois choſes. 1°. Elle nous humilie à la vûë de nos pechez ; ce qui eſt une grande diſpoſition pour en obtenir le pardon. *Cor contritum & humiliatum Deus non deſpicies.* 2°. Elle excite en nous un regret & une douleur ſincere de nos pechez. 3°. Elle nous en fait faire penitence. *Pſal.* 50.

Pour le ſecond, qui eſt de nous empêcher de retomber. 1°. Elle nous fait prendre une ferme reſolution d'être plus fideles à Dieu à l'avenir. 2°. Elle nous oblige à éviter les occaſions qui nous ont fait tomber. 3°. Elle nous ſoûmet à des peines qui nous retiennent dans le devoir, & dans la crainte d'offenſer Dieu.

IV. 1°. LA Confeſſion eſt une Loi à laquelle tous les pecheurs ſont obligez de ſe ſoûmettre : Loi divine, inſtituée par le Fils de Dieu même, Loi juſte, Loi ſage.

2°. C'eſt une Loi à laquelle tous les pecheurs ont interêt à ſe ſoûmettre : Loi favorable autant que ſevere, & dont la rigueur eſt accompagnée de tant de douceur, & de miſericorde.

V. POUR faire une bonne Confeſſion, trois principales conditions, dont on peut faire autant de points d'un diſcours.

Premiere condition. La Recherche de nos pechez doit être exacte. Expliquer ſur quoi, & comment il faut examiner ſa conſcience.

Seconde. L'Accusation, & la declaration que nous faisons de nos pechez, doit être sincere, sans s'excuser, sans accuser le prochain, sans rien déguiser, ni rien imposer à celui que le Fils de Dieu a établi pour juge dans ce tribunal.

Troisiéme. La Resolution de quitter le peché, & de changer de conduite, doit être ferme & constante. Expliquer bien cela de même.

VI. Sur les deux principaux Défauts qui rendent mauvaises ou défectueuses la plûpart des Confessions.

1°. Le défaut de sincerité rend la plûpart de nos Confessions mauvaises. On déguise ses pechez ; on n'en dit pas les circonstances aggravantes ; on en oublie une partie faute d'examen ; on se prépare legerement, au lieu de dire avec le Prophete : *Recogitabo omnes annos meos in amaritudine animæ meæ.* Isaïe 38.

2°. Le défaut de douleur fait que nous ne retirons aucun fruit de nos Confessions. Il faut expliquer les qualitez, & les conditions de cette douleur ; & sur-tout, comme avec le regret du passé, elle renferme la resolution de changer de vie, & de renoncer à tous les attachemens criminels.

On peut partager cela autrement en déchargeant le premier point de ce qui ne fait pas si directement partie de la sincerité : & le proposer dans les termes suivans, *Tirez d'un Sermon manuscrit.*

VII. Les Raisons pour lesquelles la Confession, qui est un remede si souverain, est le plus souvent inutile.

La premiere, est un défaut de lumiere dans l'examen de nos pechez.

La seconde, un défaut de sincerité dans l'accusation & la manifestation qu'on en fait à un Confesseur.

La troisiéme, un défaut de repentir & de douleur.

VIII. Un autre sujet qui a beaucoup de rapport avec le précedent, est de rechercher les causes pourquoi on tire souvent peu de fruit de la Confession.

La premiere, est qu'on n'approche pas de ce Sacrement avec les dispositions necessaires.

La seconde, parce qu'on ne s'accuse pas comme il faut de ses pechez.

La troisiéme, parce qu'on ne met pas en pratique les bonnes resolutions qu'on a faites, & les salutaires avis que le Confesseur nous a donnez.

IX. On peut proposer deux questions pour partage & pour sujet d'un discours. La premiere ; ce que c'est que Confession, & à quoi elle engage un Chrétien qui va s'accuser de ses pechez. La seconde ; quelles en sont les parties, ou les conditions absolument necessaires. En deux mots ; quelle est la Nature & l'Essence de la Confession sacramentelle ; quelles en sont les Regles & les Conditions.

Pour la premiere : la Confession consiste, 1°. à se declarer pecheur aux pieds d'un Prêtre ; 2°. à se declarer non seulement pecheur en general, mais en particulier, dans le nombre & dans l'espece sur chaque article ; 3°. à expliquer encore les engagemens, les liaisons, & les occasions de ses pechez.

Pour la seconde : trois vertus ou trois qualitez sont necessaires pour une bonne Confession. 1°. Une sainte simplicité à s'accuser de ses pechez, sans déguisement & sans excuse. 2°. Une profonde humilité pour s'anéantir devant Dieu. 3°. Une douleur surnaturelle. *Pris d'un Sermon manuscrit.*

Se proposer d'adoucir les peines, & les difficultez qu'on trouve dans la Confession ; qui sont, 1°. de renoncer à son Secret, en découvrant à un Confesseur ce qu'on a de plus caché ; 2°. de renoncer à son Honneur, en manifestant ses desordres ; 3°. d'abandonner sa propre justification, en s'accusant soi-même. Contre ces trois difficultez, il faut faire voir : X.

Premierement, qu'on assure son Secret en le declarant, puisque le secret de la Confession est inviolable.

Secondement, qu'on conserve son honneur & sa reputation au lieu de se deshonorer dans l'esprit d'un Confesseur, qui admire notre humilité & notre courage, lorsque nous lui découvrons nos foiblesses.

Troisiémement, qu'en s'accusant, & en se declarant criminel, on est justifié devant Dieu. Ainsi l'on assure son secret par la confidence qu'on en fait ; on trouve son honneur en declarant son infamie ; & enfin sa justification dans l'accusation de ses crimes : ce qui ouvre un assez beau champ pour parler de la Confession d'une maniere non commune. *Tiré d'un Sermon manuscrit.*

On peut prendre pour sujet & pour division, les avantages que nous retirons de la Confession, & les conditions qu'on exige pour la rendre bonne & fructueuse. XI.

1°. Pour les avantages ; on les peut prendre de ces paroles de Saint Ambroise, dont l'explication fera le plan de la premiere partie : *Confessio peccata remittit ; confessio merita restituit ; confessio vermis aciem obtundit.* La Confession remet les pechez ; elle nous rétablit dans nos droits, & nous rend tous les merites de nos bonnes actions, que le peché nous avoit ravis ; elle émousse la pointe du ver de conscience.

2°. Pour les conditions qu'il y faut apporter, afin de la rendre bonne, & parfaite. 1°. Elle doit être précedée d'un serieux examen. 2°. Elle doit être une declaration sincere, & entiere de tous nos pechez. 3°. Elle doit être accompagnée d'une veritable douleur, & d'un ferme propos de se corriger.

Pour faire une bonne Confession, & afin qu'elle ait tout l'effet pour lequel elle a été instituée, trois choses sont necessaires. XII.

La premiere : il faut nous reconnoître coupables au tribunal de notre conscience, afin d'éviter la condamnation, sans cela inévitable, du Juge souverain.

La seconde : il faut concevoir une vive douleur de nos pechez, si nous voulons en obtenir le pardon.

La troisiéme : il faut nous punir nous-mêmes, par une juste satisfaction, & qui soit proportionnée à nos crimes, pour éviter la severe punition que Dieu en fera un jour.

Les défauts des Confessions de la plûpart des Chrétiens. XIII.

1°. On confesse ses pechez sans douleur de les avoir commis.

2°. On les confesse sans resolution de les quitter, & de s'en corriger à l'avenir.

3°. Sans dessein de les expier, par une digne satisfaction.

On peut prendre pour division ces paroles du Prophete Royal : *cor contritum & humiliatum Deus non despicies.* XIV. Psal. 50.

1°. Approchons-nous de ce Sacrement

avec un cœur contrit ; & nous passerons par-dessus toutes les difficultez, qui ont coûtume de rebuter tant de Chrétiens, & qui les éloignent de ce Sacrement.

2°. Approchons-en avec humilité ; & nous éviterons tous les défauts, où tant de Chrétiens qui font tant que de se confesser, ne laissent pas de tomber par le mauvais usage qu'ils font de ce Sacrement. C'est en ce sens que Tertullien appelle la Penitence: *Prosternendi atque humilificandi hominis disciplina.*

XV. La Confession doit être considerée comme un remede de nos pechez: Or on connoît la bonté d'un remede, à ces trois marques; 1°. s'il agit sûrement; 2°. s'il agit promptement ; 3°. s'il agit doucement. Pour un pecheur donc, & pour une ame criminelle & malade,

Premierement, le Sacrement de Penitence est un remede sûr. C'est le Fils de Dieu même qui l'a institué ; & par consequent il est aussi infaillible que l'est la parole divine.

Secondement, c'est un remede prompt. Il nous guerit tout sur l'heure ; nous sommes justifiez si-tôt que nous avons confessé nos pechez, & que nous en avons reçu l'absolution.

Troisiémement, c'est un remede aussi doux qu'il est efficace ; quelque rigueur que quelques-uns y trouvent, & quelque peine qu'ils ayent à s'y soûmettre. *Pris du P. Girouſt, dans son Avent.*

XVI. Ce même Sacrement de Penitence, peut être aussi consideré comme un jugement, tel qu'il est en effet, dans lequel on doit remarquer trois choses qui lui sont essentielles.

La premiere, est le Penitent qui s'accuse. Quelle est la maniere dont il le doit faire, pour obtenir misericorde, & la remission de ses pechez ?

La seconde, le Juge qui prononce. Quels sont ses devoirs, son pouvoir, & ses obligations ?

La troisiéme, est la sentence. En combien de sens nous est-elle favorable ? *Pris du même.*

XVII. Sur ces paroles du Sauveur : *Quorum remiſeritis peccata, remittuntur eis; & quorum retinueritis, retenta sunt.* Il me semble qu'on y trouve trois choses clairement exprimées, & dont on peut faire le partage d'un discours. *Joan. 20.*

La premiere, qu'il y a un Sacrement de Penitence institué par le Fils de Dieu même; puisque c'est des paroles mêmes de l'Institution, qu'on infere qu'il y en a un ; & par consequent, que la Confession entiere de tous nos pechez est de droit divin.

La seconde, est l'Efficace de ce Sacrement, de remettre tous les pechez de quelque nature qu'ils soient, & pour énormes qu'ils puissent être.

La troisiéme, sa necessité, & l'obligation de nous y soûmettre ; mais necessité, qui nous est infiniment avantageuse. *Pris du même.*

XVIII. La Confession nous fournit tout l'avantage possible, pour faire une veritable penitence de nos pechez.

Premierement, elle humilie le pecheur, qui est l'état où Dieu le veut, & la premiere reparation que la justice divine exige de lui: parce que par le peché, il s'est élevé contre Dieu : *prosternendi atque humilificandi hominis disciplina*, comme nous avons dit que l'appelle Tertullien.

Secondement, elle lui inspire de la douleur de ses pechez, & un esprit de componction.

Troisiémement, elle lui donne le moyen d'expier ses pechez par une satisfaction, qui jointe avec le Sacrement est infiniment efficace. *Pris du même.*

XIX. On peut encore considerer le Sacrement par rapport à trois sortes de personnes qui y contribuent, & qui y interviennent; sçavoir,

1°. Par rapport au Fils de Dieu, qui en est l'Auteur, & qui a institué la Confession, pour satisfaire en même temps sa misericorde & sa justice.

2°. Par rapport au Prêtre, qui en est le Ministre ; qui fait en même temps l'office de Juge, pour connoître des pechez, & les remettre ; de Medecin, pour guerir les playes de notre ame, & y appliquer le remede ; d'Ami, pour donner des avis salutaires.

3°. Par rapport au Pecheur, qui doit apporter à ce Sacrement les dispositions, & les conditions necessaires.

XX. Sur les Effets d'une bonne & sincere Confession.

1°. Elle change Dieu à notre égard ; d'ennemi qu'il étoit, elle le rend notre ami, par une parfaite reconciliation ; elle change sa haine en amour, & sa justice en misericorde.

2°. Elle change le Pecheur, par une parfaite conversion : de coupable & de criminel qu'il étoit, elle lui rend son innocence ; le rend juste, & agréable aux yeux de Dieu, de soüillé & d'odieux qu'il étoit, &c.

3°. Elle change le peché, & la peine qui lui étoit dûë.

XXI. On peut encore considerer dans le Sacrement de Penitence,

1°. Son Institution, qui est de droit divin, & qui oblige tous les pecheurs à soûmettre leurs pechez aux clefs de l'Eglise.

2°. Son Utilité, & le fruit que les hommes en reçoivent.

3°. La Maniere dont il faut s'acquitter de ce devoir.

XXII. Les Causes de l'inutilité ou du peu de fruit de la Confession en general.

1°. C'est qu'on n'en approche pas avec les dispositions necessaires : & quelles doivent être ces dispositions.

2°. C'est qu'on ne s'accuse pas comme il faut : & quels sont les défauts que l'on commet dans la manifestation de ses pechez.

3°. Parce qu'on ne met pas en pratique les bonnes resolutions qu'on a faites : & quelles sont les sources de cette inconstance.

XXIII. Nous tombons ordinairement en deux erreurs dans nos Confessions : erreurs qui empêchent qu'elles ne soient suivies d'une veritable conversion.

La premiere est que nous nous croyons plus innocens que nous ne sommes, faute de bien sonder le fond de nos consciences.

La seconde, que nous nous croyons vraiment penitens, lorsque nous ne le sommes point du tout. *Ce deſſein eſt pris du Pere de la Colombiere. Tome 4.*

XXIV. Du crime de celer un peché grief en Confession.

Dans la premiere partie on fera voir combien ce silence est funeste dans ses Effets.

Dans la seconde, combien il est déraisonnable dans ses Causes. *Pris de Mr. Biroat.*

XXV. On ne doit point craindre l'infamie, ni apprehender de perdre sa reputation, en confessant ses pechez.

1°. Dans l'estime de Dieu ; puisque la veritable gloire auprès de lui, c'est d'être dans

sa grace, & dans son amitié.

2°. A l'égard du Prêtre, qui entend vos desordres; puisqu'il voit en même temps vos larmes, votre humilité, votre changement, les témoignages de votre penitence.

3. Du côté de ceux qui vous voyent dans cette action si humiliante, & qui ne peuvent en être que bien édifiez.

PARAGRAPHE SECOND.

Les sources, où l'on peut trouver dequoi remplir ces Desseins, & les Auteurs qui en traitent.

SAns parler ni des Theologiens Scholastiques, ni des Casuistes, ni des Controversistes, qui traitent ce sujet, chacun à leur maniere, non plus que d'une infinité de livres qui contiennent des Formulaires de Confession, ou des Instructions familieres pour se bien confesser; voici ceux qui peuvent être de plus d'usage aux Prédicateurs.

Les saints Peres.

Saint Ambroise, l. 2. de la Penitence, montre combien il est inutile de tenir nos pechez cachez, & de n'oser les declarer.

Le même, au chap. 7 du même livre, exhorte les Fideles à confesser leurs pechez, & à prévenir par ce moyen la manifestation que le souverain Juge en fera un jour.

Saint Gregoire le Grand, liv. 11. de ses Morales, ch. 19. parle de la sincerité que nous devons apporter dans la Confession de nos pechez.

Le même, traite ce même sujet sur le ch. 36. de Job, & au liv. 26. de ses Morales, ch. 26.

Job. 31. Le même, au liv. 22. de ses Morales, expliquant ces paroles de Job, *si abscondi, quasi homo, peccatum meum*, montre que la Confession qu'on fait de ses pechez, est un grand acte d'humilité.

Le même, sur le 31. ch. de Job, fait voir combien les excuses que nous apportons, pour défendre ou pour diminuer nos pechez, irritent Dieu, & l'offensent souvent plus que nos pechez mêmes.

Le même, sur ces paroles du Psеaume 32. *Nec est in spiritu ejus dolus*, montre qu'un esprit droit, sincere, & sans artifice, est celui qui ne dissimule point ses pechez, mais qui les découvre ingenuement.

Saint Augustin, Sermon 49. *de verbis Domini, in Evang. secundùm Joannem*, montre combien la Confession de nos pechez est necessaire pour obtenir misericorde.

Le même, sur ces paroles du bon Larron, *Neque tu times qui in eadem damnatione es*, montre que c'est augmenter ses pechez que de les excuser; & qu'il les faut confesser sans déguisement.

Le même, en l'exposition du Psеaume 66. parle fort au long de la Confession sincere qu'on doit faire de ses pechez; & au l. 20. de la Cité de Dieu, ch. 9.

Le même, en parle encore au liv. *De vera & falsa Pœnitentia.*

Le même, sur ces paroles du Psеaume 36. *Revela Domino viam tuam, & spera in eo*: sur ces paroles du Psеaume 84. *Veritas de terra orta est*; & sur le Psеaume 95.

Le même, au Sermon *de Confessione*, apporte la difference de la Confession, que la justice humaine contraint les criminels de faire à force de tourmens, & de celle que l'on fait à Dieu & à ses Ministres.

Le même, enfin, sur le Psеaume 117. rapporte les deux differentes explications du mot de Confession, qui se prend quelquefois dans l'Ecriture pour la louange qu'on donne à Dieu, & quelquefois pour la declaration qu'on fait de ses pechez.

Saint Chrysostome, *Serm. de Confess. peccat.* fait une longue exhortation aux pecheurs de confesser les pechez qu'ils ont commis, & leur en apporte les plus puissans motifs.

Le même, *Homil.* 20. *in Genesim*, exalte la misericorde de Dieu de se contenter de la Confession sincere de nos pechez, pour nous en accorder le pardon.

Le même, Homel. 31. sur l'Epître aux Hebreux, fait un ample discours sur l'utilité que nous retirons de la Confession de nos pechez.

Le même, Homel. 3. de la Penitence, montre combien il est important de vaincre la honte, & la crainte que nous avons de nous declarer coupables.

Le même, traite le même sujet dans l'Homel. *de Pœnit. & Remissione.*

Le même, sur le Psеaume 106. *Confitemini Domino quoniam bonus*, montre que c'est un plus grand peché de refuser de se confesser, que de violer la loi.

Origene, Homel. 3. sur le Levitique, montre qu'il ne faut point rougir de confesser les pechez qu'on a commis, mais seulement de les commettre.

Le même, établit la même verité, sur les chapitres 12. & 13. du même livre du Levitique. Il en parle encore dans l'Homel. 2. sur le Psеaume 37. & dans l'Homelie 1. sur le Psеaume 36. expliquant ces paroles: *Revela Domino viam tuam*; & dans l'Homel. 8. sur les ch. 12. & 13. de saint Luc.

Saint Bernard, Epist. 113. expliquant ces paroles du Psеaume 95. *Confessio & pulchritudo in conspectu ejus*, montre combien la Confession sincere que nous faisons de nos pechez, plaît à Dieu.

Le même, dans ses Sentences, rapporte les quatre choses, qui empêchent qu'on ne fasse une bonne Confession; sçavoir, la honte, la crainte, la présomption, & le desespoir.

Le même, parle de la Confession, dans le Sermon premier sur la Circoncision, dans le Sermon de saint André, & dans le Traité, *ad Milites Templi.*

Hugues de saint Victor, au ch. 8. du Traité, *de Remissione peccatorum*, établit la necessité de la Confession.

Le même, dans le livre des Oeuvres mêlées, distingue trois sortes de silence, & trois choses dans lesquelles consiste la Confession.

Le même, dans le titre 100. marque sept degrez que la Confession doit avoir pour être parfaite.

Saint Laurent Justinien, dans le Traité de la Mort spirituelle de l'ame, parle des avantages & de la necessité d'une bonne Confession: ce qu'il fait encore plus amplement, dans un Traité de la Perfection Religieuse.

Guillaume de Paris, dans son Traité du Sacrement de Penitence, donne de tres-utiles instructions sur ce sujet; & combat fortement l'erreur de ceux, qui soûtiennent qu'il ne se faut confesser qu'à Dieu seul.

Les Livres spirituels.

Le P. Louïs de Grenade, second Traité de la

Penitence, donne sept avis pour faire une bonne Confession ; & marque les défauts qui ont coûtume de la rendre nulle.

Le P. Croiset, Tome 1. de ses Reflexions Chrétiennes.

Le Pedagogue Chrétien, part. 2. ch. 15.

Fulvius Andratius, en a fait un livre entier.

Nicolaus Lancicius, opusc. 12. fol. 146. & 285.

Le même, opusc. 13. ch. 12.

Bernardinus Rosignolius, l. 1. c. 9. & 10.

Marchantius. Tract. 5. Candelabri Myst. lect. 6.

Canisius, in Opere Catechistico.

Le P. Caussin, dans la Cour Sainte, liv. 3. section 9. & 10. traite de la necessité, & de la pratique de la Confession.

Le Cardinal de Richelieu, livre de la Perfection du Chrétien, ch. 12. & les suivans, où il parle de l'institution, de la necessité, & de l'utilité de la Confession.

Le P. Gegou, livre intitulé, l'Usage du Sacrement de Penitence, où il traite au long tout ce qui regarde cette matiere.

Livre intitulé, Conduite Chrétienne, par un Auteur anonyme.

Il y a une infinité d'autres Conduites, de Formulaires, & d'Instructions sur cette matiere, qu'il seroit trop long de rapporter, & qui ne disent qu'en d'autres termes ce que nous avons dit de plus important sur ce sujet.

Les Prédicateurs.

Osorius, *tomo 4. qui inscribitur Sylva*, a deux Sermons de suite sur ce sujet.

Thomas Stapletonus. *Textu 4. in Domin. 1. post Pent.*

Molinier, sur le 5. Dimanche de Carême.

Mathias Faber. *In Domin. 3. Advent. Conc. 6. & 7.*

Le même. *Domin. 3. post Epiph. Conc. 3.*

Le même. *Domin. 3. Quadr. Conc. 6. & 7.*

Le même. *Domin. 4. Quadr. Conc. 3. & 4.*

Le même. *Domin. 13. post Pent. Conc. 9.*

Le Pere Texier, Serm. pour le 3. Dim. de Carême.

Le Pere le Jeune, Prêtre de l'Oratoire.

Le Pere Masson, aussi Prêtre de l'Oratoire. Sermon 15. de l'Avent.

Le Pere de la Colombiere, au commencement du Tome 4. de ses Sermons.

Le même en parle encore dans ses Reflexions Chrétiennes.

Mr. Joly, Prône pour le 5. Dimanche de Carême, où il parle de la Communion Paschale.

Le Pere d'Orleans, Tome 1. des Sermons & Instructions Chrétiennes sur diverses matieres.

Le Pere Maimbourg, Sermon sur le 2. Vendredi de Carême.

Le Pere Duneau, Sermon pour le 4. Vendredi de l'Avent.

Le Pere Giroust, dans le 2. Tome de l'Avent.

Le Dictionnaire Moral a deux Sermons sur ce sujet.

L'Auteur des Sermons sur tous les sujets de la Morale Chrétienne, dans le 2. Tome du Carême.

L'Auteur des Discours Chrétiens, Serm. pour le Dim. 11. après la Pentecôte.

Les Discours Moraux. *Serm. sur ce sujet.*

Mr. de la Font. Prône pour le Dimanche des Rameaux.

Grenade, dans ses Lieux Communs. *Tit. Pœnitentia, & Confessio.*

Ceux qui ont fait des Recueils sur ce sujet.

Raynerius de Pisis, in Pantheologia. *Tit. Confessio.*

Labata. *Tit. Confessio.*

Lohner. *Tit. Confessio.*

PARAGRAPHE TROISIE'ME.

Passages, exemples, & applications de l'Ecriture sur ce sujet.

Vir sive mulier, cùm fecerint ex omnibus peccatis quæ solent hominibus accidere, & per negligentiam transgressi fuerint mandatum Domini, atque deliquerint, peccatum suum confitebuntur. Numer. 5.

Leprosus adducetur ad Sacerdotem, vel ad unum quemlibet filiorum ejus. Ibid. c. 13.

Fili mi, da gloriam Domino Deo Israël, & confitere, atque indica mihi quid feceris, ne abscondas; & dixit ei: verè ego peccavi. Josue 7.

Si abscondi, quasi homo, peccatum meum, & celavi in sinu meo iniquitatem meam. Job 31.

Sacrificium Deo spiritus contribulatus; cor contritum & humiliatum Deus non despicies. Psalm. 50.

Iniquitatem meam annunciabo, & cogitabo pro peccato meo. Psalm. 37.

Recogitabo tibi omnes annos meos in amaritudine animæ meæ. Isaïæ 38.

Præoccupemus faciem ejus in confessione. Psalm. 94.

Dixi: confitebor adversùm me injustitiam meam Domino; & tu remisisti impietatem peccati mei. Psalm. 31.

Delictum meum cognitum tibi feci, & injustitiam meam non abscondi. Ibidem.

Qui abscondit scelera sua, non dirigetur; qui autem confessus fuerit ea, misericordiam consequetur. Proverb. 28.

Lorsqu'un homme ou une femme auront commis quelqu'un des pechez qui arrivent d'ordinaire aux hommes, & qu'ils auront violé par negligence le commandement du Seigneur, & qu'ils seront tombez en faute, ils confesseront leur peché.

Tout lépreux sera presenté au Prêtre, ou à quelqu'un de ses enfans.

Mon fils, rendez gloire au Seigneur Dieu d'Israël; confessez votre faute, & declarez-moi ce que vous avez fait, sans rien cacher. Et Achan lui répondit: c'est la verité, j'ai peché.

Si j'ai tenu mon peché secret, comme les hommes font d'ordinaire, & si j'ai caché mon iniquité dans mon sein.

Un esprit brisé de douleur est un sacrifice digne de Dieu: vous ne mépriserez pas, Seigneur, un cœur contrit & humilié.

Je declarerai mon iniquité, & je serai toûjours occupé de la pensée de mes pechez.

Je repasserai devant vous toutes les années de ma vie, dans l'amertume de mon ame.

Hâtons-nous de nous presenter devant Dieu, pour celebrer ses loüanges & confesser nos pechez.

J'ai dit: je declarerai au Seigneur, & je confesserai contre moi-même mon injustice; & vous m'avez aussi-tôt remis l'impieté de mon peché.

Je vous ai fait connoître mon peché, & je n'ai point caché davantage mon injustice.

Celui qui cache ses crimes, ne réussira point; mais celui qui les confesse, obtiendra misericorde.

Ante

Ante mortem confitere.
A mortuo quasi nihil, perit confessio. Confiteberis vivens, vivus & sanus confiteberis, & laudabis Deum, & gloriaberis in miserationibus illius. Eccli. 17.

Rendez-vous à la verité avant votre mort.
La loüange de Dieu, ni la Confession de ses propres crimes, n'est point pour les morts; elle leur est inutile; ce qu'ils avoüent est comme rien: mais confessez vos iniquitez & les grandeurs du Seigneur pendant cette vie, & vous vous glorifierez dans ses misericordes.

Pro anima tua non confundaris dicere verum: est enim confusio adducens peccatum, & est confusio adducens gloriam & gratiam. Eccli. 4.
Non confundaris confiteri peccata tua. Idem, ibidem.

Ne rougissez point de dire la verité lorsqu'il s'agit de votre ame; car il y a une confusion qui fait tomber dans le peché; & il y en a une qui attire la gloire & la grace.
Ne rougissez point de confesser vos pechez.

Creavi fructum labiorum, pacem. Isaïæ 57.

J'ai produit la paix, qui est le fruit de vos lévres; c'est-à-dire, d'une humble Confession.

Colligata est iniquitas Ephraim, absconditum peccatum ejus: dolores parturientis venient ei. Osee 13.

Toutes les iniquitez d'Ephraïm sont liées ensemble; son peché est reservé dans mon secret: il sera comme une femme surprise par les douleurs de l'enfantement.

Quodcumque ligaveris super terram, erit ligatum & in cœlis; & quodcumque solveris super terram, erit solutum & in cœlis. Matth. 16.

Tout ce que vous lierez sur la terre, sera lié dans les cieux; & tout ce que vous délierez sur la terre, sera aussi délié dans les cieux.

Vade, ostende te Sacerdoti, & offer pro emundatione tua, sicut præcepit Moyses. Luc. 5.

Allez vous montrer au Prêtre, & offrez pour votre gueriſon, ce que Moïse a ordonné.

Ite, ostendite vos Sacerdotibus. Luc. 17.

Allez vous montrer aux Prêtres, (*dit Jesus-Christ a des Lépreux.*)

Ecce sanus factus es: jam noli peccare, ne deterius tibi aliquid contingat. Joann. 5.

Vous voilà gueri: gardez-vous de retourner à vos pechez, de peur qu'il ne vous arrive quelque chose de pis.

Sicut misit me Pater, & ego mitto vos. Hæc cum dixisset, insufflavit, & dixit eis: Accipite Spiritum sanctum; quorum remiseritis peccata, remittuntur eis; & quorum retinueritis, retenta sunt. Idem, c. 20.

Je vous envoye, comme mon Pere m'a envoyé. Après avoir parlé de la sorte, il souffla sur eux en leur disant: *Recevez le Saint Esprit; les pechez que vous remettrez seront remis, & ceux que vous ne remettrez pas, ne seront pas remis.*

Multi credentium veniebant, confitentes, & annunciantes actus suos. Act. 19.

Plusieurs de ceux qui avoient crû, venoient confesser & declarer ce qu'ils avoient fait de mal.

Si confiteamur peccata nostra, Deus fidelis est & justus, ut remittat nobis peccata nostra, & emundet nos ab omni iniquitate. 1. Joan. 1.

Si nous confessons nos pechez, Dieu est fidele & juste, pour nous les remettre, & pour nous purifier de toute iniquité.

Exemples, ou figures de l'Ancienne Loi.

Les Lépreux étoient obligez de découvrir leur maladie.

NOus lisons dans le Levitique, que celui qui étoit couvert de lépre, étoit obligé d'avoir ses vêtemens décousus, afin de faire paroître son infirmité: ce qui est une belle figure de ce que doit faire celui, dont l'ame est couverte de lépre; c'est-à-dire, qui est couvert de pechez. Il ne faut point qu'il se fasse de vêtemens, pour couvrir la honte de ses crimes; il faut au contraire qu'il les découvre, & qu'il les confesse. Cacher ses playes, c'est ne vouloir point guerir; & ne vouloir point guerir, c'est vouloir mourir. Si donc le silence, & le secret en cette conjoncture nous cause la mort, il faut conclure au contraire, que la confession & la declaration des pechez, nous rend la vie, & nous fait renaître d'une maniere extraordinaire.

Les Prêtres de l'ancienne Loi ne gueriſſoient pas la lépre corporelle, mais les Prêtres de la nouvelle Loi gueriſſent la lépre du peché.

C'étoit au Souverain Prêtre de l'ancienne Loi à juger de ceux que l'on croyoit atteints de la lépre corporelle; & cela les obligeoit de se montrer à lui, quoi qu'il ne pût les en guerir; & c'est à cette Loi que le Fils de Dieu fit allusion, quand il envoya pour se montrer aux Prêtres, les dix Lépreux qui s'adresserent à lui pour être gueris: *ite, ostendite vos Sacerdotibus.* Maintenant dans la nouvelle Loi, les Prêtres sont les juges, & tout ensemble les medecins de la lépre spirituelle, & il n'y en a point qu'ils ne puissent guerir, puisqu'ils ont entre les mains le remede souverain du Sang de notre Sauveur. Nous devons donc avoir d'autant moins de honte de leur découvrir tout ce qu'il y a de corrompu en nous, qu'il n'y a d'incurable que ce que l'orgueil & l'amour propre nous feroit cacher.

Luc. 17.

L'exemple de Naaman.

Quand Elisée fit dire à Naaman de se baigner sept fois dans le Jourdain, & qu'il seroit gueri de sa lépre; Naaman mépriſa d'abord cet avis, & crut que le Prophete se moquoit de lui: mais, Seigneur, lui dit-on, lorsqu'il se disposoit déja à s'en retourner, si le Prophete demandoit de vous une chose difficile, il en faudroit passer par là; & il n'y a rien à quoi vous ne dûssiez vous assujettir, pour trouver le remede que vous cherchez. Or puisqu'il vous est seulement ordonné de vous baigner dans le Jourdain, pourquoi negligez-vous un remede aussi aisé que celui-là; & que vous coûtera-t-il d'en faire l'épreuve? Naaman suivit ce conseil, & tout à coup il recouvra la santé. On pourroit dire quelque chose de semblable, au sujet de la Confession sacramentelle. S'il falloit passer les nuits en de longues & de penibles veilles, s'il falloit vous dépoüiller de tous vos biens & en faire des aumônes, s'il falloit traverser les mers, & livrer votre corps à toute la rigueur du fer & du feu, pour obtenir le pardon de vos crimes; vous devriez en passer par où on voudroit, & subir toutes les conditions les plus rudes: à plus forte raison, quand il ne s'agit que de confesser vos pechez avec une sincere douleur.

Dieu a toûjours exigé l'aveu & la confession des pechez.

C'est une chose remarquable que dans la Loi de nature, & dans la Loi écrite, Dieu a toûjours exigé des Pecheurs l'aveu & la confession de leurs crimes, avant que de leur en

dans la Loi de nature, & dans la Loi écrite.

accorder le pardon. C'eſt pour cela, qu'au ſentiment de quelques ſaints Peres, quand il interrogea Adam & Eve après leur tranſgreſſion, ce n'étoit pas qu'il ignorât leur crime : mais c'eſt qu'il vouloit qu'ils le confeſſaſſent eux-mêmes, dans la vûë de leur remettre toutes les peines dont il les avoit menacez ; ſi au lieu de le cacher & de l'excuſer, comme ils firent, ils l'euſſent avoüé de bonne foi. Les mêmes Saints Peres diſent la même choſe de Caïn. De même, nous voyons dans la Loi écrite, que quand le peuple de Dieu a reconnu & confeſſé ſon infidelité, il lui en a auſſi-tôt accordé le pardon, & fait ceſſer les fleaux de ſa juſtice. Comme quand après leurs murmures contre Moïſe, il envoya des ſerpens dont la morſure cauſoit une douleur ſemblable à celle que cauſe le feu, & dont pluſieurs mouroient ; ce peuple eut recours à Moïſe, confeſſa le tort qu'il avoit d'avoir murmuré contre lui, & auſſi-tôt le châtiment ceſſa. Il y a dans l'Ecriture une infinité d'exemples de cette nature, qu'il ſeroit trop long de rapporter.

L'exemple de David.

Nous apprenons pourtant de l'exemple de David, que quoi que Dieu pardonne le peché quant à l'offenſe, après une humble confeſſion, & une ſincere douleur, il ne laiſſe pas de le punir par des peines temporelles. Ce Prince après l'adultere & l'homicide qu'il avoit commis, fut repris & averti de la part de Dieu par le Prophete Nathan. Il ne diſſimula point ſes crimes, quelque honteux & horribles qu'ils fuſſent ; & auſſi-tôt il entendit de la bouche de ce même Prophete, le pardon que Dieu lui accorda : *Tranſtulit quoque Dominus peccatum tuum* : Mais ce fut avec cette reſtriction, que l'enfant conçu par un crime mourroit, & que les fleaux de la juſtice divine ne ceſſeroient point, que les pechez de ce Roi ne fuſſent entierement expiez. 2. Reg. c. 12.

Exemples & figures de la Nouvelle Loi.

Parmi les Juifs il y avoit une eſpece de confeſſion.

DAns l'Evangile de ſaint Matthieu chap. 3. & dans celui de ſaint Marc ch. 1. il eſt rapporté que ſaint Jean-Baptiſte ayant prêché le Baptême de la Penitence le long du Jourdain, les peuples accouroient au bruit de cette voix, & confeſſoient leurs pechez : *Confitentes peccata ſua* ; quoi que cette confeſſion ne fût pas alors un Sacrement, qui n'étoit pas encore inſtitué. C'eſt une preuve qu'il y avoit parmi les Juifs une eſpece de confeſſion, lors qu'ils vouloient ſe retirer de leurs deſordres, & faire penitence. Mais quand nous liſons dans les Actes, que les pecheurs venoient ſe jetter aux pieds des Apôtres, & confeſſoient les pechez qu'ils avoient commis : *Confitentes & annuntiantes actus ſuos* ; ils mettoient alors en pratique, il n'y a pas de doute, le précepte que le Fils de Dieu avoit fait de la Confeſſion ; & les Apôtres exerçoient le pouvoir qu'ils avoient reçu de Jeſus-Chriſt, de remettre les pechez.

Act. c. 19.

Il y a un Sacrement de Penitence inſtitué par Jeſus-Chriſt.

L'inſtitution de ce Sacrement eſt authentiquement prouvée par ces paroles de Jeſus-Chriſt, en ſaint Jean ch. 20. *Accipite Spiritum Sanctum : quorum remiſeritis peccata, &c.* Car pour remettre les pechez, en qualité de juges établis pour cela, & pour diſtinguer ceux qu'il faut remettre ou retenir, comme parle le Fils de Dieu, il faut en avoir une pleine & entiere connoiſſance ; & pour les connoître, il faut de neceſſité que les coupables les declarent, en ſorte qu'on juge de leur nature & de leur griéveté. C'eſt ſur ce raiſonnement invincible que l'Egliſe a toûjours exercé le pouvoir, qu'elle a reçu du Fils de Dieu, de remettre les pechez, & qu'elle le communique aux Prêtres de la nouvelle Loi.

Ce Sacrement a été figuré par la Piſcine Probatique.

La Piſcine Probatique dont il eſt parlé dans l'Evangile de ſaint Jean, a été une figure de ce Sacrement, qui guerit celui qui y a recours, de quelque maladie ſpirituelle que ce ſoit, & quelque griéve qu'elle puiſſe être. La grace qui nous y attire eſt exprimée par l'Ange qui remuoit cette eau, & dont le mouvement avertiſſoit du temps, qu'il falloit ſe jetter dedans. L'eau dans laquelle il falloit ſe plonger, repreſente le Sang du Sauveur, qui lave tous les pechez, & guerit toutes les infirmitez de l'ame. Les malades qui doivent s'y plonger, ſont les pecheurs qui cherchent, & qui ſouhaitent leur gueriſon : & ce qui eſt à remarquer, c'eſt que ce prodige a ceſſé peu de temps après la mort du Fils de Dieu ; comme pour dire que la figure étoit deſormais inutile, depuis que la verité avoit paru, qui eſt l'inſtitution de ce Sacrement.

Autre figure dans la reſurrection de Lazare.

Les Saints Peres, & entre autres Saint Auguſtin, & Saint Gregoire, reconnoiſſent une autre figure de la Confeſſion, dans la reſurrection de Lazare, que le Fils de Dieu fit ſortir du ſepulchre, par la vertu de ſa parole toute-puiſſante. Car le mort n'eut pas plûtôt reçu la vie, que le Sauveur commanda qu'on lui ôtât le ſuaire dont il étoit enveloppé, & les liens dont ſes pieds & ſes mains étoient attachez : *ſolvite eum, & ſinite abire.* Ce qui, au ſentiment de ces Peres, repreſente les pecheurs, qui appellez par la voix interieure du Fils de Dieu, & par l'inſpiration divine, ſortent de leurs pechez, comme d'un tombeau, où ils étoient enſevelis, & qui par une bonne & ſincere confeſſion, ſont déliez des chaînes & des liens qui les tenoient attachez, ſi-tôt qu'ils ont reçu l'abſolution du Prêtre. Sur quoi on peut ſuppoſer, avec ces mêmes Peres, que ce fut aux Apôtres que le Sauveur s'adreſſa pour délier ce mort reſſuſcité : figure du pouvoir qu'il leur donna depuis, & en leurs perſonnes, à tous leurs ſucceſſeurs, de délier les pecheurs, appellez par la grace divine, & ſortis du tombeau par leur propre confeſſion : *Solvite, & ſinite abire.* Que ſi ce fut à quelques-uns des autres Juifs qui étoient preſens, qu'il s'adreſſa ; la commiſſion que reçurent ceux-ci, figuroit toûjours celle qui fut enſuite donnée aux Apôtres. *Joan. 11.*

Le modele d'une humble & ſincere confeſſion dans l'Enfant Prodigue.

En liſant dans l'Evangile le retour de l'Enfant Prodigue, on y reconnoît le veritable portrait d'un pecheur penitent, qui vient declarer ſes pechez à l'oreille d'un Confeſſeur : *Pater peccavi in cœlum & coram te.* Vous ſçavez comment ce Prodigue quitta la maiſon de ſon pere. Après lui avoir demandé ſon partage, il s'en alla dans un païs éloigné, & là, en peu de temps il diſſipa tout. Que faire dans ſa miſere ; à qui avoir recours ? il prend la reſolution de revenir à ſon pere : & vous ſçavez de même comme il en fut reçu. De tant loin que ſon pere l'apperçut, il courut au-devant de lui : & au lieu de lui faire des reproches, ſon cœur s'attendrit ; il releve ce fils qui s'étoit jetté à ſes pieds, l'embraſſe, lui fait donner une robe neuve, lui fait un feſtin. Voilà une image ſenſible de la conduite de Dieu à l'égard d'un pecheur penitent qui n'a qu'à s'approcher du tribunal de la *Luc. 15.*

la Confession, pour rentrer dans tous ses droits ; & qui n'a pas plûtôt achevé de s'accuser, que l'absolution suit, & que tous ses pechez lui sont pardonnez.

Applications de quelques passages de l'Ecriture.

Psalm. 31. Nos pechez ne peuvent être cachez à Dieu, quoi qu'on les puisse cacher aux hommes.

Beati, quorum remissæ sunt iniquitates, & quorum tecta sunt peccata, dit le Prophete Royal. Bienheureux sont ceux dont les iniquitez sont remises, & dont les pechez sont couverts. Mais qui peut les cacher ? Ce ne sont ni les solitudes, ni les lieux les plus écartez, puisque Dieu est par tout, & a toûjours les yeux ouverts sur toutes nos actions ; ce ne sont pas les tenebres de la plus obscure nuit, puisque ces mêmes yeux percent les tenebres les plus épaisses ; ce n'est pas non plus la fidelité inviolable d'un ami discret, puisque toutes ces précautions sont inutiles à l'égard de Dieu, qui ne peut rien ignorer, & qui revelera un jour tous ces mysteres d'iniquité. Voulez-vous sçavoir le moyen de cacher par un saint & heureux artifice, les pechez que vous cacherez inutilement par votre dissimulation, ou par votre orgueil ? C'est, dit saint Ambroise, de les découvrir vous-même, en les confessant ingenuëment : car par là, vous trouvez le moyen de les tenir si secrets, que jamais il n'en sera parlé. Les oubliez-vous ? Dieu s'en souvient. Vous en souvenez-vous ? Dieu les oublie. Les cachez-vous aux Prêtres ? Dieu les manifestera. Vous en accusez-vous devant eux ? Dieu n'en parlera pas plus que si vous ne les aviez jamais commis.

C'est un sacrilege que de celer un peché mortel dans la Confession.

La Foi est un sacrifice de la raison : manquer à croire un seul article de Foi, c'est n'en croire aucun. De même, l'Ecriture appelle la Confession, le sacrifice des lévres : retenir un seul peché mortel volontairement, ce n'est pas faire une confession, c'est un sacrilege. La contrition est le sacrifice du cœur ; ce doit être un holocauste : s'il y a un seul peché que vous ne détestiez pas, cette reserve rend votre sacrifice non seulement inutile, mais abominable. Il ne faut pas imiter Saül, qui ne voulut immoler à Dieu que ce qui étoit de plus vil, & épargna le Roi Agag, à qui Dieu vouloit faire sentir sa juste vengeance.

Il y a des pecheurs qui excusent leurs pechez lors qu'ils les declarent en Confession.

Si me justificare voluero, os meum condemnabit me. Job. 10. Ces paroles se peuvent appliquer à ceux qui en s'accusant de leurs pechez, les excusent, & veulent se justifier. Mais leur propre bouche les condamne : car s'ils ne se sentent pas coupables de tels pechez, pourquoi s'en accusent-ils en Confession ? On ne sçauroit excuser ces faux penitens, dont l'orgueil, l'impieté, & la honte de se declarer coupables, empêchent les effets de la Confession. Ils s'accusent, & se condamnent en même temps, & de la même bouche dont ils prétendent se justifier.

Le soin qu'il faut apporter à examiner ses pechez. *Job.* 9.

Verebar omnia opera mea, dit le saint homme Job. Plus j'examinois mes actions, plus j'apprehendois, parce que j'avois affaire à un Dieu, qui ne me pardonnera rien. Pour approcher dignement du tribunal de la Penitence, il faut prendre tout le soin necessaire pour se bien examiner ; repasser dans l'amertume de son cœur toute sa vie, se citer au tribunal d'une conscience timorée qui ne fasse rien à la legere ; parce qu'on doit être persuadé, que quand on se neglige, & qu'on passe legerement sur la discussion de ses desordres, Dieu punira cette negligence, & reformera nos jugemens volages & précipitez. Il faut donc faire pour le plus important de tous les comptes, ce que nous faisons pour nos interêts temporels.

Job. c. 7. Il ne faut point rougir de confesser ses pechez.

Non parcam ori meo. Je n'épargnerai point ma bouche. Saint Gregoire applique ces paroles du saint homme Job, à un parfait penitent : car, comme dit ce Pere, celui-là n'épargne pas sa bouche, qui ne rougit point de confesser le mal qu'il a fait, parce que faire agir sa bouche en cette occasion, n'est autre chose que de l'employer à la confession de ses pechez : *Ori suo non parcit, qui confiteri malum quod fecit, non erubescit.*

Psal. 77. De la fausse penitence.

Lingua suâ mentiti sunt ei, cor autem eorum non erat rectum cum eo. On peut sans difficulté appliquer ces paroles à la Confession : car la fausse penitence qui se fait par l'abus des Confessions, est une penitence trompeuse, en laquelle on ment à Dieu même, lorsqu'on croit seulement abuser de la credulité d'un homme. Et l'on peut ajoûter que le cœur de ces faux penitens n'a pas été droit en la presence de Dieu, parce que la premiere satisfaction que Dieu demande de nous, est l'aveu, & la condamnation de nos pechez : *Ecce confitebor adversum me injustitiam meam Domino*, comme dit ce même Prophete. *Psal.* 31.

Il faut que le Confesseur soit charitable, & ne rebute pas le Penitent.

Hominem non habeo, Joan. 5. Ces paroles du pauvre Paralytique, qui gemissoit depuis trente-huit ans sur le bord de la Piscine, peuvent être mises dans la bouche d'un pecheur, qui a croupi long-temps dans son peché, & qui par malheur, rencontre un Confesseur bizarre, sans zele, sans compassion, qui rebute son Penitent, au lieu de l'aider à décharger sa conscience, & à se remettre bien avec Dieu ; ou bien qui tombe entre les mains d'un Confesseur lâche, complaisant, interessé, qui n'a rien moins en vûë que l'interêt du salut de l'ame d'un Penitent : car alors ce pecheur se perd, & se damne plûtôt par la faute du Confesseur, que par la sienne, & peut bien dire qu'il n'a point trouvé un homme charitable, qui lui donnât le secours dont il avoit besoin : *Hominem non habeo.*

La puissance que le Sauveur donne à ses Apôtres de remettre les pechez, est celle-là même qu'il a reçuë de son Pere.

Sicut misit me Pater, & ego mitto vos. Hæc cùm dixisset, insufflavit, & dixit eis : Accipite Spiritum sanctum ; quorum remiseritis peccata, &c. Joan. 20. Jesus-Christ envoye ses Disciples, comme son Pere l'a envoyé lui-même. Or comment est-ce que son Pere l'a envoyé ? Ce n'a pas été en lui donnant le pouvoir de juger les hommes ; mais de lier, & de délier leurs pechez, selon les termes du Fils de Dieu même ; c'est-à-dire, de les remettre, & de ne les pas remettre : n'est-ce donc pas là aussi la puissance qu'il a donnée à ses Apôtres, & à l'Eglise representée dans les Apôtres ?

Le nombre de nos pechez ne doit pas nous effrayer, en sorte que nous perdions la confiance.

Quand Dieu proteste par son Prophete, qu'il a jetté nos pechez dans la mer, pour être entierement ensevelis dans les eaux, & pour ne plus paroître ; ne diroit-on pas que ce Prophete veut faire allusion à ce que dit Moyse quand il eut passé la Mer Rouge, à la tête du peuple de Dieu ? Les Israëlites furent saisis de frayeur, en se voyant poursuivis au travers des flots, par une nombreuse armée : c'étoit Pharaon avec les Egyptiens. Sur cela que fait le saint Conducteur ? Il arrête le peuple, il lui reproche la défiance qu'il fait paroître : Hé quoi, vous craignez ; & le sujet de votre crainte, ce sont les troupes qui vien-

nent après vous ! mais tournez la tête ; regardez-les : car dans un moment, vous n'en verrez plus aucun : *Ægyptios, quos nunc videtis, nequaquam ultra videbitis.* Pecheurs, vous penſez à vous convertir, mais le nombre de vos pechez vous épouvante, ce ſont autant d'ennemis qui vous pourſuivent ; mais ne perdez pas pour cela confiance ; regardez-les, & bientôt ils diſparoîtront.

Exod. c. 14.

Quelque profond que ſoit l'abîme de nos pechez, la miſericorde de Dieu nous donne une reſſource dans la Confeſſion.

Non me demergat tempeſtas aquæ, neque abſorbeat me profundum, neque urgeat ſuper me puteus os ſuum. Pſalm. 129. Ce puits dont parle le Prophete, c'eſt, dit ſaint Auguſtin, la profondeur de l'iniquité des hommes : Celui qui y tombe, tombe aſſurément, de haut, dans un abîme profond. Mais ſi étant tombé dans cet abîme par un malheur, qui n'eſt que trop ordinaire, le pecheur confeſſe ſes pechez, & s'il en a un veritable regret ; Dieu ne ferme pas l'ouverture de ce puits ſur lui, pour lui ôter toute eſperance d'en ſortir, ſelon cette autre parole du Pſalmiſte, *De profundis clamavi ad te Domine, &c.* au contraire il lui tend la main, il lui preſente ſon ſecours. Mais ſi le pecheur, tombé de la ſorte, vient à mépriſer le ſecours que Dieu lui offre, alors Dieu ferme ce puits ſur cet obſtiné, parce que cet obſtiné ferme ſa bouche, & refuſe de confeſſer ſes crimes. C'eſt l'explication que S. Auguſtin donne de ce paſſage du Prophete.

PARAGRAPHE QUATRIE'ME.

Paſſages & Penſées des Saints Peres ſur ce Sujet.

DEus noſter, quia pius eſt & miſericors, vult ut peccata confiteamur in hoc ſæculo, ne pro illis confundamur poſtmodum in futuro. Auguſtin. Homil. 12. ex 50.

PArce que notre Dieu eſt bon & miſericordieux, il veut que nous confeſſions nos pechez en cette vie, afin qu'ils ne nous ſoient pas, dans l'autre, le ſujet d'une éternelle confuſion.

Non operui ſed aperui peccata, ut tu operires ; non celavi, ut tegeres : nam quando homo detegit, Deus tegit ; cùm homo celat, Deus nudat ; cùm homo agnoſcit, Deus ignoſcit. Idem, in Pſalmum 84.

Je n'ai point (Seigneur) tenu mes pechez cachez, afin que vous les couvriſſiez vous-même ; je ne les ai point celez, afin que vous ne les fiſſiez point paroître. En effet Dieu cache ce que l'homme découvre, & découvre ce que l'homme veut celer ; les pechez que l'homme avouë & reconnoît humblement, Dieu les pardonne miſericordieuſement.

Non confitentis, conſcientia ſaniem collegerat, apoſtema tumebat, cruciabat te, requieſcere non ſinebat : adhibet medicus fomenta verborum ; tu agnoſce medici manum, confitere, peccatum exeat in confeſſione, & exeat ſanies. Idem, in Pſalm. 60.

Faute de confeſſer votre peché, votre conſcience bleſſée avoit amaſſé de la pourriture & du pus, & fait un apoſtume qui vous cauſoit de la douleur, & ne vous donnoit point de repos. Le Medecin de votre ame y applique le remede de ſa parole ſalutaire : reconnoiſſez la main de ce Medecin charitable ; confeſſez-vous, & par cette Confeſſion, faites ſortir le pus avec le peché.

Si non confeſſus lateas, inconfeſſus damnaberis. Idem in Pſalm.

Si vous penſez vous cacher en ne confeſſant pas vos pechez, vous ſerez condamné pour ne vous en être pas accuſé.

Cur confiteri erubeſcis peccata tua? Peccator ſum ſicut & tu ; homo ſum ; humani nihil à me alienum puto : confitere homo homini ; homo peccator, homini peccatori. Idem, ibid.

Pourquoi, ô homme, crains-tu, & rougis-tu, lorſque tu t'adreſſes à moi pour te confeſſer ? Je ſuis homme comme toi, & peut-être plus grand pecheur que toi.

O homo, quid times confiteri ? Illud quod per conſcientiam ſcio, minùs ſcio, quam illud quod neſcio. Idem, Serm. ad frat. in Eremo.

N'ayez point de honte de confeſſer vos pechez ; car je ſçai moins ce que vous me dites par votre Confeſſion, que ce que je ne ſçai point du tout.

Quid eſt infelicius, quid perverſius quam de ipſo vulnere, quod latere non poteſt, non erubeſcere, & de ligatura ipſius erubeſcere? Idem. de Pœnit. medic. c. 3.

Quoi de plus malheureux, & de plus coupable, que de ſe glorifier de ſa playe, & d'avoir honte de la ligature qui la guerit ?

Sic facit, Deus, *ut pulchritudinem vinculi utilitas quædam conſequatur.* Idem, ibidem.

Dieu fait comme un habile maître, qui fait ſi bien une ligature, que la même écharpe qui ſoûtient le bras, eſt en même temps un ornement & un remede pour le malade.

In judicio confundentur perniciosè, qui modò nolunt confundi ſalubriter. Idem, in Pſ. 85.

Ceux-là ſeront malheureuſement confondus au jour du jugement, qui ne veulent pas ſouffrir maintenant une ſalutaire confuſion.

Non te pudeat coram uno dicere, quod non te puduit forſitan coram multis, & cum multis facere. Idem.

Ne vous faites pas un ſujet de honte de confeſſer en particulier & à un ſeul, ce que vous n'avez point rougi de faire en public, & en preſence de pluſieurs qui ont peut-être été vos complices.

Ad hoc Deus exigit confeſſionem, ut liberet humilem ; ad hoc damnat non confitentem, ut puniat ſuperbum. Idem, in Pſalm. 66.

Dieu oblige le pecheur à confeſſer ſes crimes, afin de ſauver l'humble ; & il condamne celui qui ne l'a pas fait, pour punir le ſuperbe.

Melius eſt coram uno aliquantulum ruboris ferre, quàm in die judicii, coram tot millibus hominum, gravi repulsâ denotatum tabeſcere. Idem, l. 2. de viſit. infirm. c. 5.

Il vaut mieux ſouffrir un peu de confuſion devant un ſeul homme, que d'être rejetté comme criminel, au jour du jugement, & de ſécher de honte devant tant de millions d'hommes.

Millies peccaſti, millies pœnitere ; aſſiduè infunde medicamenta. Chryſoſt. in Pſalm. 50.

Vous avez peché mille fois, ayez mille fois recours au Sacrement de Penitence ; vous ne ſçauriez en épuiſer la vertu medecinale.

Aſcende tribunal mentis tuæ, eſto ibi judex ; torqueat

Montez dans le tribunal de votre conſcience,

torqueat te timor, erumpat confessio. August. Homil. 2. ex 50.

Oportet ut oderis in te opus tuum, alioquin non salvabit in te opus suum. Idem, tract. in Joannem.

Damnaberis tacitus, qui posses liberari confessus. Idem.

Reum constitue te ante te. Idem.

Quomodo potest medicus sanare, quod ægrotus ostendere erubescit ? Idem.

Præveniamus eum in confessione antequam veniat ; nos confitendo damnemus quod fecimus, ut ille quod coronet inveniat, & non quod damnet. Idem, in Psalm. 94.

Sanaberis, si ostendas te medico : non quia ille non videt, si tu ei abscondas ; sed ipsa confessio initium sanitatis est. Idem, Homil. 12. ex 50.

Confitere modò quod tu fecisti in Deum, & confiteberis quod tibi fecerit Deus. Quid fecisti ? peccata ; quid facit tibi Deus confitenti iniquitatem tuam ? dimittit peccata. Idem, in Psalm. 29.

Qui confiteri vult peccata, ut inveniat gratiam, quærat Sacerdotem scientem ligare & solvere ; ne, cùm negligens circa se extiterit, negligatur ab eo, qui eum misericorditer monet. Idem, de vera Pœnit.

Nemo sibi dicat, occultè ago apud Deum. Ergo sine causa dictum est, quæ solveritis in terra erunt soluta & in cœlo ? Ergo sine causa sunt claves datæ Ecclesiæ Dei ? Frustramus Evangelium, frustramur verba Christi. Idem, Homil. 49. ex 50.

Qui peccata sua occultat, & erubescit salubriter confiteri ; Deum, quem judicem habebit, habebit & ultorem. Idem, Serm. 66. de tempore.

Tu factus es peccati tui defensor : quomodo erit Deus Liberator ? ut ergo sit ille Liberator, esto tu accusator. Idem, in Psalm. 68.

Præveniamus eum ; ne ipse nos præveniat : post confessionem non asseret ultionem, si & tu post confessionem non repetas iniquitatem : præveni antequam præveniaris. Idem, in Psalm. 34.

Multi assiduè se dicunt peccatores, & tamen delectat eos peccare : professio est, non emendatio ; accusatur anima, non sanatur ; pronunciatur offensa, sed non tollitur. Idem, Serm. de Nativ. Domini.

Nemo mihi dicat : ago pœnitentiam in corde. Ut tibi cœlum aperiatur, aperi os tuum Sacerdoti : hæc sola est porta paradisi. Idem.

Ex misericordia præcipit Dominus ut nemo pœniteat in occulto : in hoc enim quod per seipsum dicit Sacerdoti, & erubescentiam vincit timore Dei offensi, fit venia criminis. Idem, lib. de vera & falsa Pœnit.

Quid est peccatorum confessio, nisi quædam vulnerum ruptio ? Gregor. Homil. 24. in Evangel.

Vulnera clausa plus cruciant. Idem, l. 7. Moral. c. 17.

Adam & Eva requisiti fuerant, ut peccata

& soyez votre juge vous-même ; que la crainte vous mette à la torture, pour tirer de votre bouche une sincere confession.

Il faut haïr vos pechez, que vous aimiez auparavant comme votre ouvrage ; autrement il ne sauvera pas son ouvrage, qui est vous-même.

Vous serez condamné pour vous être tû, pouvant être délivré en confessant vos crimes.

Soyez vous-même le criminel & votre juge.

Le Medecin peut-il guerir une playe, que le malade a honte de découvrir ?

Prévenons ce Juge par une salutaire confession, avant qu'il vienne pour nous juger ; condamnons ce que nous avons fait, en le confessant humblement ; afin que quand il viendra, il ne trouve rien en nous qu'il doive condamner, mais plûtôt recompenser.

Vous serez gueri si vous découvrez votre mal à ce divin Medecin : non qu'il ignore ce que vous voulez lui cacher ; mais c'est que votre confession est le commencement de votre guerison.

Confessez ce que vous avez fait contre Dieu, & vous confesserez en même temps ce que Dieu a fait pour vous. Qu'avez-vous fait ? bien des pechez : & que fait Dieu quand vous confessez ces pechez ? il vous les remet, & les pardonne liberalement.

Celui qui veut confesser ses pechez, pour recouvrer la grace qu'il a perduë, qu'il cherche un Prêtre, qui sçache lier & délier ; de crainte que s'il est negligent en ce qui le touche de si près, il ne soit aussi pareillement negligé, & rebuté de celui, qui l'avertit par un pur effet de sa misericorde.

Que personne ne se flate, en disant, je traite secretement avec Dieu, pour obtenir le pardon de mes pechez. Quoi ? c'est donc en vain qu'il est dit, tout ce que vous aurez délié sur la terre sera délié dans le Ciel ? Ce sera en vain que l'Eglise a reçu le pouvoir des clefs ? rendrons-nous inutile l'Evangile, & les paroles de Jesus-Christ ?

Celui qui cache ses pechez, & qui a honte de les confesser, pour en recevoir le pardon, il aura Dieu pour vengeur, ne l'ayant pas voulu avoir pour juge.

Vous avez voulu vous disculper, des pechez dont vous étiez coupable : comment Dieu sera-il votre Liberateur ? afin donc que Dieu vous absolve, soyez vous-même votre accusateur.

Prévenons le Seigneur, de crainte qu'il ne nous prévienne : après la confession de vos pechez, il ne se vengera point si vous ne retournez point à vos iniquitez : prévenez-le avant qu'il vous prévienne.

Plusieurs se disent sans cesse grands pecheurs, & se plaisent néanmoins dans leurs pechez : c'est avoüer ce que l'on est, & non pas s'en corriger : l'ame s'accuse, mais elle n'est pas guerie pour cela ; on declare son crime, mais on ne l'efface pas.

Que personne ne dise : je fais penitence dans le secret de mon cœur. Afin qu'on vous ouvre le ciel, ouvrez vous-même la bouche pour declarer vos pechez à un Prêtre. Voilà la seule porte par laquelle vous puissiez entrer au ciel.

C'est par un effet de sa misericorde, que le Seigneur ordonne, que personne ne se contente de la penitence secrete du cœur ; car le pardon de ses crimes lui est accordé, sur l'aveu qu'il en fait lui-même au Prêtre, & lorsqu'il surmonte la honte qu'il a de faire cet aveu, par la crainte d'un Dieu offensé.

Qu'est-ce que la confession que l'on fait de ses pechez, sinon une ouverture qu'on fait aux playes de la conscience, pour en faire sortir le pus ?

Les playes cachées & interieures sont celles qui causent le plus de douleur.

Adam & Eve furent sollicitez d'effacer par

tum quod transgrediendo commiserant, confitendo delerent. Idem, lib. 2. Moral.

Virus peccati salubriter aperitur in Confessione, quod pestifere latebat in mente. Idem, Homil. 40.

Hæc sunt veræ humilitatis testimonia: & iniquitatem suam cognoscere, & cognitam voce Confessionis aperire. Idem, l. 22. Moral.

Plerumque gravioris certaminis est, commissa peccata prodere, quam non admissa vitare. Idem, ibidem.

Qui promereri vult quod expetit, debet malum confiteri quod fecit: valde enim facile est ut peccatorem se quisque fateatur, cùm nihil pro peccato suo patiatur. Idem, lib. 8. Moral.

Qui corde non convertitur, quid prodest ei si peccata sua confiteatur? Idem, in Pastorali.

Mirentur in sancto Job castitatis continentiam, mirentur integritatem justitiæ, mirentur viscera pietatis; ego in eo non minus admiror confessionem humillimam peccatorum, quam tot sublimia gesta virtutum. Idem, l. 22. Mor.

Peccatum tale debet esse in confessione, quale fuit in operatione. Idem, l. 5. in 1. Reg. cap. 14.

Qui se accusat, etiamsi peccator sit, justus esse incipit; cessat enim vindicta divina, si confessio præcurrat humana. Ambros. in Ps. Beati immaculati in via.

Compendium omnium pœnarum, confessio. Idem.

Si vis justificari, fatere delictum tuum; solvit enim criminum nexus verecunda confessio peccatorum. Idem, l. de Pœnit. c. 6.

Si te ipse accusaveris, accusatorem nullum timebis; si te deleueris ipse, etsi mortuus fueris, revivisces. Idem, l. 2. de Pœnit. c. 2.

Qui jaces in tenebris conscientiæ, & delictorum tuorum sordibus, exi foras, delictum proprium prode, ut justificeris; ore enim confessio fit ad salutem. Idem, ibidem.

Remedium nostrum, sæpe triumphus diaboli. Idem.

Erubescere debemus & emendare peccatum, non defendere; quoniam pudore culpa minuitur, defensione cumulatur. Ambros. lib. de Caïn & Abel.

Nihil homini utilius, nihil salubrius, quàm ut statim post peccatum, confessionem peccati non differat. Hieronym. in Regul.

Oportet Sacerdotem, cùm peccatorum audierit varietates, scire quid ligandum, quid solvendum sit. Idem, in cap. 16. Matth.

Quid horres fateri, quod libenter ac propere commisisti? Idem, Epist. 4.

Sententiam servi corriget Dominus; & pax ista periculosa dantibus, accipientibus nihil omnino profutura. Cyprian. tract. de lapsis.

Exomologesim faciunt conscientiæ, animi sui pondus exponunt. Idem, ibidem.

Si erubescat ægrotus vulnus medico confiteri; quod ignorat medicina, non curat. Hieronym.

Tantùm relevat confessio delictorum, quantùm dissimulatio aggravat. Tertull. lib. de Pœnit. c. 19.

Pœnitentia est humiliaciendi & prosternendi hominis disciplina. Idem, ibidem.

une sincere Confession, le peché qu'ils avoient commis, en violant les ordres de Dieu.

On fait sortir par la Confession, comme par une ouverture salutaire, le pus & le venin du peché, qui eût infailliblement causé la mort, s'il fût demeuré dans le cœur.

Voilà les marques évidentes d'une veritable humilité: reconnoître son peché, & le découvrir en Confession.

Il en coûte souvent de plus grands combats, pour découvrir & declarer ses pechez, que pour les éviter avant de les commettre.

Celui qui veut meriter le pardon de ses pechez, qu'il souhaite, doit avoüer en Confession le mal qu'il a fait; car il n'est pas mal-aisé de se declarer pecheur, quand on n'encourt aucune peine pour avoir peché.

Que sert-il à l'homme de se confesser, si son cœur n'est tourné vers Dieu, & entierement détaché du peché?

On peut admirer avec raison dans le saint homme Job, sa chasteté, sa justice, & toutes ses autres vertus; pour moi, je ne trouve rien de plus grand & de plus admirable en lui, que la confession humble de ses pechez.

On doit declarer dans la Confession, le peché tel qu'il a été commis.

Celui qui étoit pecheur, commence à devenir juste, lorsqu'il s'accuse de ses pechez: car la vengeance divine cesse, lorsque la confession de l'homme la prévient.

La Confession contient en abregé toutes les autres peines.

Si vous voulez être justifié devant Dieu, confessez votre peché; un humble aveu de vos crimes les efface entierement.

Si vous vous accusez vous-même, vous ne craindrez point d'être accusé; & quand même le peché vous auroit donné la mort, la confession de votre peché vous rendra la vie.

Vous qui languissez dans les tenebres de votre conscience, & dans l'ordure de vos pechez, declarez votre peché, afin de vous justifier; car la confession que vous faites de bouche, est pour cela.

Souvent nous faisons de notre remede le triomphe du diable.

Nous devons rougir & nous confesser de nos pechez, & non pas les excuser & les défendre: parce que la honte qu'on témoigne d'avoir failli, diminuë la faute; au lieu que l'excuse l'aggrave, & y met le comble.

Il n'y a point de plus utile ni de plus salutaire remede au peché, que de ne point differer de le confesser, après l'avoir commis.

Il est necessaire qu'un Prêtre, après avoir entendu les differens pechez de ceux qui s'accusent, sçache ce qu'il faut lier & délier.

Pourquoi avez-vous tant de peine à confesser, ce que vous avez si tôt & si facilement commis?

Le Seigneur corrigera la sentence d'absolution que son Ministre aura prononcée: & un pardon accordé de cette maniere est dangereux pour celui qui l'accorde, & ne profite de rien à celui qui le reçoit.

Les pecheurs font la confession de leurs pechez, & exposent au Prêtre le poids qui charge leur conscience.

Comment guerir un malade, qui cache son mal? la medecine ne guerit pas, ce qu'elle ne connoît point.

La confession que le pecheur fait de ses pechez, le soulage autant que le déguisement, ou la reticence le charge.

La Penitence est l'art d'abaisser & d'humilier l'homme devant Dieu.

Cum sua erubescentia pereunt. Idem, ibidem.

An melius est damnatum latêre, quàm palam absolvi? Idem, ibid. c. 10.

Quid consortes casuum tuorum fugis? Idem, ibid. c. 9.

Ut nobis conderèntur exempla confitendorum potiùs delictorum, quàm negandorum, & jam tunc initiaretur Evangelica Doctrina. Idem, lib. 2. contra Marcionem. Loquitur de Adam, & de Caïn.

Exomologesis est, quâ delictum Domino nostrum confitemur; non quidem ut ignaro, sed quatenus satisfactio confessione disponitur. Idem, lib. de Pœnit.

Pleroſque hoc opus, ut publicationem sui aut suffugere, aut de die in diem differre præsumo, pudoris magis memores, quam salutis. Idem, ibidem.

Exomologesis est, Presbyteris advolvi, ut temporali afflictione, æterna supplicia expungat: cùm igitur provolvit hominem, magis relevat; cùm accusat, excusat; cùm condemnat, absolvit. Idem, ibidem.

In forensibus judiciis, post confessionem vita & mors; apud dominicum autem tribunal, post confessionem criminum datur corona. Chrysost. Serm. de Pœnitentia.

Sacerdotibus, non corporis lepram, verùm animæ sordes, non dico, purgatas probare, sed purgare prorsus concessum est. Idem, lib. 3. de Sacerdotio.

Cùm nosset Sathanas quia peccatum verecundiam habet, Pœnitentia fiduciam; ordinem reprobus commutavit & invertit; Pœnitentiæ dedit verecundiam, fiduciam peccato. Idem, Procem. in Isaïam.

Illis non Judex, sed Advocatus est Christus, qui se propriâ confessione damnarunt. Cassiodorus in Psalm.

Confessio sanat, confessio justificat, confessio peccatis veniam donat: omnis spes in confessione consistit; in confessione locus misericordiæ est; nulla tam gravis culpa, quæ per confessionem non habeat veniam. Isidorus, l. 1. c. 10.

Novum judicii genus, in quo reus si excusatur, condemnatur; si accusat se, absolvitur. Zeno Veron. Serm. ad Neophytos.

Non remanet in judicio condemnandum, quod fuerit confessione purgatum. S. Leo Papa in Serm.

Proximum ad innocentiam tenet locum, verecunda peccati confessio. Valerius in Serm.

Ex eo unusquisque justus esse incipit, ex quo sui accusator extiterit. Isidor.

Quibus malum facere pudor non est, & pudor est confiteri. Chrysol. Serm. 34.

Eorumdem criminum accusatores, & excusatores. Salvian. l. 3. de Gubern.

Ex retentione & oppressione peccati, nascitur cordis obstinatio. Petrus Blesensis.

Gehennam recordamini, quam vobis exomologesis extinguit. Pacianus in Paræneſi ad Pœnit.

Qui claves regni cœlorum habentes, ante diem judicii judicant. Hieronym. Epist. ad Heliodorum. (Loquitur de Sacerdotibus.)

Omne quod remordet conscientiam confitere

Ils se perdent par leur mauvaise honte, en ne confessant pas leurs pechez.

Vaut-il mieux être damné en secret, que d'être absous avec un peu de honte?

Pourquoi craignez-vous de declarer les chûtes que vous avez faites, à ceux qui sont sujets à en faire aussi-bien que vous?

Afin qu'Adam & Caïn nous servissent d'exemples, de confesser plûtôt nos pechez, que de les cacher & de les desavoüer, & que dès ce temps-là, on commençât à établir la doctrine de l'Evangile.

On appelle *Exomologese*, la Confession par laquelle nous declarons notre peché au Seigneur; non qu'il l'ignore, mais parce que par cette confession, on se met en état de le satisfaire.

Je présume que plusieurs qui ont plus de soin de ménager leur honte que leur salut, tâchent d'éviter ou de differer de jour en jour la confession de leurs pechez, qu'ils regardent comme une diffamation qu'on fait de soi-même.

Se confesser, c'est se jetter aux pieds d'un Prêtre, afin que par une peine temporelle, on évite l'obligation de subir un supplice éternel. Lors donc que cette confession abaisse de la sorte un homme, elle le relevé; lorsqu'elle l'accuse, elle l'excuse; & lorsqu'elle le condamne, elle l'absout.

Au lieu que dans la justice humaine, dès qu'un coupable est convaincu, il est condamné; ici la confession du crime est suivie de l'absolution du pecheur.

On a donné le pouvoir aux Prêtres de la nouvelle Loi, non de juger si la lépre du corps est veritable, & de la nettoyer, s'ils la jugent telle; mais de purger & de nettoyer les soüillures de l'ame, qui sont les pechez.

L'ennemi de notre salut sçachant que la confusion est attachée au peché, & que la penitence au contraire inspire une sainte hardiesse, il renverse cet ordre, il met de la honte dans la penitence, & de la hardiesse dans le peché.

Jesus-Christ est, non pas le Juge, mais l'Avocat & le Défenseur de ceux qui se condamnent eux-mêmes, par leur propre confession.

C'est la confession qui guerit les maladies de l'ame; c'est elle qui nous justifie, qui obtient le pardon de nos pechez, qui fait toute l'esperance de notre reconciliation avec Dieu. C'est ce qui donne lieu à la misericorde de Dieu; car il n'y a point de peché si énorme, qui ne soit remis par la confession.

Voilà un jugement bien nouveau, dans lequel, si le criminel s'excuse, il est condamné; & s'il s'accuse, il est aussi-tôt absous.

Ce qui a été une fois absous & purgé par la Confession, ne sera point condamné & puni au jugement de Dieu.

Après une vie innocente & exempte de tout peché, ce qui tient le second rang, est l'humble confession de ses pechez.

Chacun commence à être justifié, dès-lors qu'il s'accuse lui-même de ses pechez.

On n'a point honte de faire le mal, & l'on a honte de se confesser.

Des personnes qui s'accusent, & qui s'excusent des mêmes pechez qu'ils ont commis.

Du silence des confessions, naît l'obstination du cœur.

Pensez aux supplices de l'enfer, dont la confession de vos pechez, qui les ont meritez, vous délivre.

Ayant reçu les clefs du Ciel, ils sont établis juges avant le jour du dernier jugement.

Confessez-vous humblement, exactement; si-

humiliter, purè, fideliter. Bernard. Serm. 16. in Cantic.

Si fortè pudor est tibi, uni homini & peccatori peccatum tuum exponere, quid facturus es in die judicii, ubi omnibus exposita tua conscientia patebit? Idem in Sententiis.

Confessio peccatoris, est vita; justi, gloria: & necessaria est peccatori, & justum nihilominus decet. Idem, Epist. 14.

O perversitas! non pudet inquinari, & ablui pudet! Idem, Epist. 185.

Omnis spes veniæ & concordiæ est, in confessione vera: simulata namque confessio non est confessio, sed duplex confusio. Idem, in Medit. c. 37.

Cur te pudet peccatum tuum docere, quem non puduit facere? cur erubescis Deo confiteri, cujus oculis non potes abscondi? Idem, in Sentent.

Sit veræ compunctionis indicium, opportunitatis fuga, subtractio occasionis. Idem, Serm. 1. de Resurrect.

Peccator debet seipsum diligenter excutere, & conscientiæ suæ sinus omnes & latebras explorare. Concil. Trid. Sess. & Can. 5.

delement, de tout ce que votre conscience vous reproche, & dont vous vous sentez coupable.

Si vous avez honte maintenant de confesser vos pechez à un seul homme pecheur comme vous; que sera-ce donc au jour du Jugement, où votre conscience criminelle sera exposée à la vûë de tout l'Univers?

La confession des pechez donne la vie au pecheur, fait la gloire du juste; si elle est absolument necessaire à l'un, elle est utile & bienséante à l'autre.

O aveuglement de l'homme! il n'a pas honte de se souïller, & il a honte d'être nettoyé.

Toute l'esperance que nous avons d'obtenir misericorde de Dieu, & le pardon de nos pechez, est fondée sur la sincere confession que nous en faisons; car pour celle qui est feinte, c'est plûtôt une double confusion qu'on aura à soûtenir devant Dieu.

Pourquoi avez-vous honte de declarer un peché, que vous n'avez pas eu honte de commettre? pourquoi rougir de declarer à Dieu, ce qu'il vous est impossible de lui cacher?

Donnez pour marque que vous êtes veritablement touché de douleur de vos pechez, le retranchement des moyens, & la fuite des occasions d'y retomber.

Un pecheur doit s'examiner avec soin, & soüiller dans tous les replis de sa conscience, pour voir en quoi il a offensé Dieu.

PARAGRAPHE CINQUIE'ME.

Ce qu'on peut tirer de la Theologie par rapport à ce sujet.

Définition de la Confession, & sa nature.

LA Confession sacramentelle est une accusation que l'on fait de ses pechez, afin d'en obtenir le pardon, par la vertu des clefs qui ont été données à l'Eglise. On l'appelle une accusation, parce que dans la Confession, on ne doit pas dire ses pechez, par maniere d'ostentation, & comme si l'on vouloit en tirer de la gloire; ni par maniere d'un recit, comme si on racontoit une histoire: mais en s'accusant avec humilité, & avec douleur, de les avoir commis. Les Saints Peres ont suivi cette définition, quoi qu'ils l'ayent exprimée en d'autres termes. Ainsi, Saint Augustin définit la Confession: Une accusation que l'on fait d'un peché caché, dans l'esperance d'en obtenir pardon; & Saint Gregoire: Une détestation de ses pechez. Ce qui étant renfermé dans la premiere définition, y doit être rapporté.

Les personnes à qui se doit faire la Confession.

Il est évident, puisque le Fils de Dieu a donné aux Prêtres la puissance de retenir & de remettre les pechez, qu'il les en a en même temps rendu les juges. Car comme le Concile de Trente a remarqué, l'on ne peut porter un jugement veritable de quoi que ce soit, si l'on n'en a une connoissance parfaite; & l'on ne peut garder les regles de la justice, dans les peines qu'on doit imposer aux criminels, si l'on ne connoît parfaitement la qualité de leurs crimes; & par consequent, il faut que les Prêtres connoissent par la Confession des Penitens, tous leurs pechez en particulier, afin qu'ils en puissent juger, & leur imposer des peines proportionnées.

De la necessité du Sacrement de Penitence.

Ce n'est pas assez de croire que Jesus-Christ a institué la Confession; il faut encore être persuadé qu'il en a commandé l'usage comme absolument necessaire; tout pecheur, qui a commis un peché mortel, ne pouvant recouvrer la vie de son ame que par ce moyen. C'est ce que ce même Sauveur nous a marqué clairement, lorsqu'il a exprimé par les clefs du Royaume du Ciel, la puissance d'administrer ce Sacrement. Car de même qu'on ne peut entrer dans un lieu fermé de toutes parts, que par le moyen de celui qui en a les clefs, on ne peut aussi être admis dans le Ciel, si le Prêtre, à qui le Sauveur en a confié les clefs, n'en ouvre les portes: & si cela se pouvoit faire autrement, on ne voit pas que l'usage des clefs fût d'aucune necessité dans l'Eglise; puisque ce seroit inutilement que le Prêtre, à qui la puissance des clefs a été donnée, interdiroit l'entrée du Ciel à quelqu'un, s'il pouvoit y entrer par une autre voye. C'est ce qu'enseigne Saint Augustin, en l'Homel. 401. & Saint Ambroise l. 2. de la Penitence, ch. 2.

La confession delivre de la mort du peché.

La Confession sacramentelle délivre de la mort du peché, soit parce que dans le sens plus propre où nous la prenons ici, elle fait partie du Sacrement de Penitence, qui délivre de cette mort; soit parce que c'est même plus particulierement, suivant Saint Thomas, dans cette confession que le Penitent fait de ses pechez à un Prêtre, que ce Sacrement non seulement s'opere, mais trouve son achevement: *Pœnitentia in quantum est Sacramentum præcipuè in confessione perficitur:* sçavoir, entant que par cet aveu, le pecheur se soûmet aux Ministres de l'Eglise, qui peuvent l'absoudre, & lui administrer le Sacrement de vie, en lui imposant une satisfaction convenable, suivant la taxe qu'ils jugent eux-mêmes à propos d'en faire. De plus le Sacrement de Penitence confere la grace d'où resulte la remission de la coulpe. Il faut donc que la confession qui a part au premier effet, coopere de même au second; & que dans l'usage actuel qu'on fait d'elle en ce Sacrement, elle remette effectivement la coulpe, supposé que celle-ci n'ait pas été déja le-

Supplem. D. Thom. qu. 10. a. 1.

vée par la douleur seule ; ce qui arrive lors que la Contrition précedente n'est qu'imparfaite ; c'est-à-dire, lorsqu'elle n'est qu'une simple Attrition. Que si la coulpe a été remise par le moyen d'une Contrition parfaite, alors la Confession actuelle augmente la grace, pourvû qu'il n'y ait point d'obstacle de la part de celui qui se confesse. Et la même Confession ne laisse pas d'être censée, avoir contribué encore par avance, virtuellement, comme on dit, à cette remission plus prompte de la coulpe, obtenuë par l'effort d'une douleur pleine : parce qu'en ce cas la Contrition n'a de force, qu'autant qu'elle tient comme enveloppée dans son sein, la Confession même, par le desir qu'il faut qu'un penitent vraiment touché, ait de manifester son crime à un Prêtre.

Ibid. concl. 2.

Elle change la peine éternelle en temporelle. *Ibid. art. 2. concl. 2.*

Pour les mêmes raisons, la Confession a la force & la vertu de nous délivrer de la peine éternelle dûë au peché mortel, & de la changer en une peine temporelle, tellement diminuée & affoiblie par l'efficace merveilleuse de ce Sacrement, qu'elle est renduë comme proportionnée aux forces & à la vertu de la personne convertie. Car quoi que cette dette, si on en reserve l'extinction jusqu'à l'autre vie, n'expose à rien moins qu'à tous les feux du Purgatoire, la vertu des clefs fait qu'on peut l'acquitter plus doucement en cette vie : ce qui se fait aussi, par les jeûnes, par les prieres, par les aumônes, par les mortifications, & par toutes les bonnes œuvres.

La Confession leve même une partie de la peine temporelle dûë au peché.

Si la Confession est considerée comme simplement de la part du penitent, qui se confesse, & fait en cela un acte de vertu ; elle délivre même dès-là, d'une partie de la peine temporelle dûë aux pechez, à laquelle le Sacrement laissoit le pecheur obligé, en lui remettant son iniquité quant à la coulpe & à la peine éternelle : elle le fait, dis-je, parce qu'à raison de la honte, elle passe pour une peine ; & comme toute peine volontairement acceptée, peut être une diminution de cette dette qui restoit, ayant la force de satisfaire, de là vient que plus on se confesse souvent d'un même peché, remis par des Confessions précedentes, plus aussi la peine, qui étoit dûë à ce peché, se trouve diminuée.

La Confession facilite le salut. *Le Catechisme du Concile de Trente, traité du Sacrement de Penit. §. 7.*

C'est pour nous rendre le salut plus facile, que le Fils de Dieu a établi la Confession, & le Sacrement de Penitence. Car quoi que l'on avouë que la Contrition efface les pechez ; néanmoins comme tout le monde convient qu'il faut pour cela, qu'elle soit si forte, si vive, & si ardente, que la douleur qu'elle produit dans l'ame, soit proportionnée à la grandeur des crimes ; & que cependant il y a peu de personnes, dont la douleur puisse arriver jusqu'à cette perfection ; il y en auroit par consequent tres-peu qui pûssent obtenir par cette voye, le pardon de leurs crimes. Il a donc été necessaire, que Dieu, qui est infiniment bon & misericordieux, pourvût au salut de tous les hommes, par un moyen plus facile : & c'est ce qu'il a fait d'une maniere admirable, en donnant à l'Eglise les clefs du Royaume du Ciel. Car c'est une verité de Foi, que celui qui a de la douleur de ses pechez, & qui fait resolution de ne les plus commettre à l'avenir, en obtient la remission par la vertu des clefs, après qu'il s'en est confessé au Prêtre, quoi que sa douleur ne fût pas telle, qu'elle fût suffisante par elle-même pour en obtenir le pardon. C'est la doctrine constante des Saints Peres qui enseignent tous, que c'est par les clefs de l'Eglise, que le Ciel nous est ouvert ; & c'est de quoi on ne peut plus douter après que le Concile de Florence a défini, que la remission des pechez est l'effet du Sacrement de Penitence.

Ce qu'il y a dans la Confession, d'institution divine, & d'institution ecclesiastique.

Que la Confession sacramentelle soit necessaire pour obtenir la remission de ses pechez, & que ce soit Jesus-Christ qui l'a instituée, ce sont deux veritez, qui ont été définies par le Concile de Trente, & qui ont toûjours été enseignées par l'Eglise Catholique, comme il se voit par quantité de passages des Saints Peres, où ils declarent distinctement, que la Loi de la Confession sacramentelle, que quelques-uns d'eux appellent, selon l'explication grecque, *Exomologese*, ou *Exagese*, doit être regardée comme une Loi Evangelique, que Jesus-Christ a établie ; à laquelle l'Eglise de son autorité a joint encore des ceremonies solemnelles, qui, bien qu'elles n'y soient pas essentielles, contribuent néanmoins beaucoup, à en faire connoître l'excellence & la dignité, & disposent les Penitens, par la pieté qu'elles leur inspirent, à obtenir de Dieu plus promptement le pardon de leurs pechez. Ces ceremonies sont de se presenter aux pieds du Prêtre, la tête nuë, les mains jointes, comme un suppliant, & en d'autres semblables postures, qui ne sont pas essentielles à la Confession.

Quelle Confession il y avoit dans la Loi de Nature, & dans la Loi Ecrite.

Dans la Loi de Nature, la Confession se faisoit seulement à Dieu. C'est pour cela, suivant la remarque de Tertullien, que Dieu interrogea nos premiers Peres après leur peché : *Interrogavit Deus quasi incertus, ut daret eis locum confitendi, & hoc nomine relevandi.* Dans la Loi Ecrite, la Confession ne se faisoit pas seulement à Dieu, mais encore aux Prêtres ; puisque, comme nous lisons dans le Levitique, les pecheurs devoient offrir par les mains des Prêtres, des sacrifices differens, selon la difference, & la grieveté des pechez. Or les Prêtres n'eussent pas pû les connoître, si les pecheurs ne les eussent declarez.

De la Confession de ceux qui alloient pour recevoir le Baptême de S. Jean-Baptiste.

Nous apprenons de Saint Matthieu, que les pecheurs, qui touchez par la prédication de saint Jean, s'adressoient à lui pour le Baptême, avant que de le recevoir, lui faisoient la Confession de leurs pechez : *Baptizabantur ab eo in Jordane, confitentes peccata sua.* Il est certain néanmoins, qu'encore que le Baptême de Saint Jean fût donné, ainsi que porte l'Evangile, pour la remission de leurs pechez, *in remissionem peccatorum* ; il ne conferoit pas néanmoins la grace, ni ne causoit pas la remission des pechez ; parce qu'il n'étoit pas un Sacrement, mais seulement une disposition aux Sacremens que Jesus-Christ devoit bientôt instituer. On peut dire le même de la Confession que les peuples faisoient à ce grand Saint : ce n'étoit point une Confession sacramentelle ; cette espece de Confession n'étant pas encore instituée : de sorte que saint Jean-Baptiste, non plus que tous les Prêtres de l'ancienne Loi, n'avoient pouvoir que de prier Dieu pour les pecheurs, & de les exhorter à obtenir le pardon de leurs offenses par leur contrition.

Du temps auquel on est obligé de se confesser.

Le Concile de Trente prononce Anathême contre tous ceux qui diront, que tous les Fideles ne sont pas obligez de se confesser une fois l'an : *Si quis dixerit ad confessionem non teneri omnes Christi Fideles semel in anno, Ana-*

thema sit. Or quoi que ce Commandement de l'Eglise n'oblige en rigueur à se confesser qu'une fois l'an; néanmoins, si l'on veut assurer son salut, l'on ne doit pas manquer de se confesser, ou toutes les fois que l'on se trouve en danger de mort, ou toutes les fois que l'on est obligé de faire quelque action qui est incompatible avec le peché, comme lorsqu'on veut administrer, ou recevoir quelque Sacrement; mais sur-tout il n'y faut pas manquer, quand on a commis quelque faute considerable, de peur de laisser le temps au demon & au peché de se retrancher & de s'établir, & aux passions, de se fortifier; & de peur de s'attirer de la part de Dieu quelque grande punition, & entre autres cet abandon, ou ces autres peines spirituelles, qui suivent l'attache au peché; cette chaîne si dangereuse, qui nous lie lorsqu'on y croupit, & fait qu'on y persevere malgré les remords. Tandis que la faute nous paroît encore extraordinaire: je dis par rapport à notre état interieur, & en matiere de perfection autant que par rapport aux devoirs les plus necessaires; ces remords sont assez sensibles: mais negligez-les; differez de vous convertir, & d'accourir ensuite au commun remede; qu'il y a lieu de craindre que bientôt le calus ne se forme!

On doit declarer en Confession, les circonstances qui aggravent le peché.

Il ne suffit pas de confesser les pechez mortels, il faut encore marquer les circonstances qui accompagnent chaque peché, & qui en augmentent ou diminuent la malice. Car il y a des circonstances si considerables, qu'elles sont seules capables de faire qu'une action soit peché mortel. Ainsi un homme qui en a tué un autre, doit marquer si c'étoit un Ecclesiastique, ou un seculier; de même, lors qu'on s'accuse d'un vol, il en faut marquer la qualité. Car celui qui, par exemple, vole un écu, est incomparablement moins coupable, que celui qui en vole cent ou deux cens; & celui-là encore plus criminel, qui vole quelque chose consacrée à Dieu. Il faut dire la même chose du temps & du lieu, quand ces circonstances augmentent le peché, de telle sorte qu'à en juger moralement, & suivant le sentiment le plus commun des hommes, il devient effectivement équivalent à deux ou à plusieurs autres; soit que ces circonstances multiplient l'espece, soit qu'elles ne fassent même que comme multiplier considerablement le nombre. Il faut cependant remarquer qu'à l'égard des circonstances aggravantes qui changent l'espece du peché, telle par exemple, qu'est la qualité de la matiere dérobée, quand ce qu'on dérobe est chose sacrée; circonstance qui fait que cette action n'est plus simplement un peché de larcin, mais un sacrilege; l'obligation ne souffre aucune dispute; tout penitent doit là-dessus entierement se declarer; le Concile l'a décidé: au lieu qu'à l'égard des autres circonstances qui laissent l'action dans la même espece, telles que celles d'un vol plus ou moins considérable par sa matiere seule, il y a quelque difficulté. Si cependant on considere, que ce même Concile n'exige pas moins qu'on declare le nombre que l'espece des pechez griefs; & qu'un larcin de cent écus en vaut lui seul plusieurs autres, comme il est visible, qu'on pourroit faire chacun à part, & qui tous pourroient encore être griefs dans l'étenduë de cette même somme; on n'aura pas de peine à voir, pourquoi, tout bien considéré, il n'y a pas de penitent sincere, qui, en ces cas-là, puisse effectivement bien se rassûrer, à moins que de dire à peu près les choses comme il les a faites; & cela non seulement quand la difference est si grande, mais toutes les fois qu'elle l'est moralement assez, pour rendre le peché plus grief.

Il faut que la Confession soit entiere.

Il faut sans doute, que la Confession soit entiere, & parfaite; c'est-à-dire, qu'il faut découvrir au Prêtre tous ses pechez mortels, pour honteux & cachez qu'ils soient: car pour les veniels qui ne font pas perdre la grace de Dieu, & que l'on commet plus souvent; quoi que ce soit une bonne chose, & même tres-utile de les confesser, comme la pratique des personnes de pieté le fait assez voir, néanmoins on peut sans peché, ne s'en point confesser; & on peut les expier par plusieurs autres moyens. Mais de là cependant naissent deux questions qu'il n'est pas inutile de toucher encore. La premiere: si on est toûjours obligé de declarer expressément tous les pechez mortels qu'on a eu le malheur de commettre: & à cela il est aisé de répondre, qu'hors de certains cas de necessité & souvent de vraye impossibilité même, qu'on sçait assez en general & qu'on peut mieux voir dans les livres, la Confession doit être entiere. La seconde: si dans les occasions où la maladie par exemple, le danger pressant, le défaut réel de memoire empêchent de pouvoir donner à la Confession cette espece d'*integrité* que l'on nomme materielle, & permettent au penitent de se reduire à la formelle, toûjours tout au moins necessaire, qui consiste à dire ce que l'on peut de ses pechez, avec une intention sincere de les accuser tous si on le pouvoit: si dans ces occasions, dis-je, on peut obtenir vraiment le pardon de tous les pechez griefs que l'on ne dit pas; puisqu'il y en a que souvent on ne pense pas même à détester, mais qu'on ignore absolument. La réponse à cette question, est qu'il faut necessairement que la douleur & le propos tombent au moins en general sur tous ces pechez; & qu'ainsi l'on ne sçauroit écouter avec trop de soin les Theologiens, lorsqu'ils nous avertissent de donner à notre douleur, autant que nous pouvons, les motifs les plus surnaturels, & par là les plus étendus & les plus universels. Ce qui se doit appliquer à proportion aux pechez veniels eux-mêmes, si on veut à cet égard, tirer de la Confession tout le fruit qu'on en peut attendre.

Des parties qui composent ce Sacrement.

Tout le monde sçait assez que la Confession, du côté du penitent, demande necessairement trois choses, sans lesquelles elle est nulle, & souvent même un sacrilege; sçavoir, 1°. Une douleur surnaturelle, & une détestation de tous ses pechez, avec un ferme propos de ne les plus commettre; 2°. Une declaration entiere & sincere de tous les pechez mortels; & enfin, la satisfaction qui n'y entre que comme partie integrante. Le reste regarde le Confesseur.

De la douleur ou contrition des pechez commis.

La Contrition est une douleur & une détestation des pechez commis, jointe à la volonté de n'en plus commettre à l'avenir. C'est ainsi que le Concile de Trente la définit, sess. 14. & il ajoûte un peu après, en parlant du mouvement de la contrition: C'est ainsi qu'elle prépare à recevoir la remission des pechez, si elle est jointe à la confiance en la misericorde de Dieu. De là il faut conclure, que la contrition ne consiste pas seulement à ne pecher plus, ou à former le dessein d'embras-

ſer une vie nouvelle, ou même à l'embraſſer effectivement ; mais particulierement à déteſter ſa vie paſſée, & à prendre les moyens de l'expier. Or quand le Concile définit, que la contrition eſt une douleur, il faut voir de quel fond il veut plus directement que cette douleur parte. Il ne demande pas neceſſairement qu'elle ſoit exterieure & ſenſible : ce ſeroit l'aller chercher dans les ſens & dans les facultez interieures qui en dépendent. Ce n'eſt pas de là du moins originairement & comme en premier reſſort qu'il la demande. C'eſt une action de la volonté, & il eſt certain que cette douleur doit être telle, que l'on ne s'en puiſſe imaginer une plus grande. Nulle autre faculté n'en ſçauroit fournir une, de la force de celles que la volonté peut produire : nulle n'eſt capable d'un ſi grand effort, ni ne peut porter ſes actes ſi loin. La contrition parfaite eſt un acte de charité qui eſt formé par la crainte filiale. Il eſt évident qu'elle ne doit par conſequent point avoir d'autre meſure que la charité même ; & que comme Dieu doit être ſouverainement aimé, l'on doit auſſi, autant qu'on peut, déteſter ſouverainement le peché. Or quelle autre puiſſance dans l'homme peut faire cela que la volonté ? Les autres facultez doivent bien agir ; mais c'eſt par ſon mouvement & dans ſa dépendance.

De l'Attrition ; quel en doit être le motif.

Comme l'on ſçait aſſez la difference qui eſt entre l'Attrition, qui s'appelle une Contrition imparfaite, d'avec celle qui eſt parfaite, & qui s'appelle ſimplement Contrition ; il faut ſeulement remarquer, que toute douleur du peché n'eſt pas ſuffiſante, même avec le Sacrement, ſi elle n'eſt conçuë par un motif ſurnaturel ; tel que l'eſt ordinairement, de voir que le peché nous prive du bonheur éternel, & qu'il nous aſſujettit aux peines de l'enfer ; ou enfin la difformité du peché même, comme contraire à la Loi de Dieu. Cette douleur au reſte doit exclure toute affection au peché, & renfermer une reſolution ferme & ſincere de ne le plus commettre. De là vient, que de concevoir de la douleur de ſes pechez, parce qu'ils nous privent des biens temporels, ou qu'ils nous attirent des diſgraces de fortune, des maladies, ou de ſemblables châtimens ; ce n'eſt pas une veritable attrition, ni qui diſpoſe dans le Sacrement, à recevoir la grace de la juſtification ; ce que le Concile de Trente attribuë pourtant à l'attrition veritable.

Quel crime c'eſt que de celer un peché en Confeſſion.

Pour ce qui regarde l'accuſation & la declaration des pechez, qui eſt la ſeconde partie du Sacrement de Penitence, & qui lui donne le nom de Confeſſion ; outre ce que nous en avons dit, il faut être bien perſuadé, que celer un peché mortel, eſt non ſeulement un obſtacle à l'abſolution, mais de plus un nouveau peché, & un ſacrilege ; parce qu'on viole la ſainteté de ce Sacrement, & qu'on rend ſa ſignification fauſſe. Sur quoi, il faut ſuppoſer deux choſes : La premiere, que Dieu ne remet jamais un peché ſans l'autre, parce que la grace n'en peut ſouffrir aucun : La ſeconde, qu'il ne remet jamais un peché, s'il n'eſt confeſſé, ſuppoſé que l'on puiſſe s'en ſouvenir. Or, que fait-on, quand on retient un peché dans la Confeſſion ? on empêche l'abſolution de ce peché, & de tous les autres par conſequent ; car s'il en demeure un ſeul, ils y reſtent tous : & l'on y en ajoûte un plus grief que tous les autres.

La Satisfaction fait une partie du Sacrement de Penitence, quoi que ſeulement integrante, comme on l'appelle. Elle doit être impoſée par l'ordre du Prêtre, pour l'expiation des pechez du Penitent, qui la doit accepter, dans la reſolution ferme & conſtante de ſe corriger. La raiſon eſt, que quoi que Dieu remette toûjours dans le Sacrement de Penitence, & par l'abſolution du Prêtre, la coulpe du peché, & la peine de la mort éternelle qui lui eſt dûë ; toutefois il eſt aſſuré qu'il ne remet pas toûjours les reſtes du peché, ni les peines temporelles qui lui ſont dûës ; comme le declare le Concile de Trente, & comme il eſt évident par pluſieurs exemples de l'Ecriture ſainte : outre qu'il y va de la juſtice & de la bonté de Dieu, de ne pas permettre que nos pechez nous ſoient entierement remis, ſans en faire aucune ſatisfaction, de crainte qu'on ne prenne ſujet de là, de croire qu'ils ſont moindres qu'ils ne ſont en effet, & qu'on ne retombe dans de plus grands, quand l'occaſion s'en preſentera. Or, on eſt obligé d'accepter la penitence impoſée par le Confeſſeur, ſi on a les forces de l'accomplir : car ſi l'on impoſoit à quelqu'un des jeûnes trop rigoureux, qui ruïnaſſent ſa ſanté, ou des aumônes exceſſives, qui l'incommodaſſent notablement, il doit repreſenter modeſtement, & demander une penitence plus ſortable à ſa condition.

De la Satisfaction.

En quel ſens la ſatisfaction eſt une partie integrante du Sacrement de Penitence.

Quand on dit que la ſatisfaction n'eſt qu'une partie integrante du Sacrement de Penitence, il faut bien remarquer qu'on ne parle que de la ſatisfaction réelle & effective, ou pour parler plus clairement, de l'exercice actuel des œuvres ſatisfactoires. Car à l'égard de la volonté de ſatisfaire à Dieu pour les pechez commis contre ſa divine Majeſté ; & d'embraſſer toutes les peines propres à cette fin ; il eſt indubitable que cette volonté eſt auſſi eſſentielle à la Penitence que la douleur d'avoir offenſé Dieu ; cette volonté étant enfermée dans la douleur d'avoir peché. En effet, eſt-il concevable, qu'une ame ſoit penetrée d'une vive douleur d'avoir offenſé Dieu, & que cette douleur n'excite pas en elle, le deſſein de lui ſatisfaire pour les pechez commis contre lui ? Non ; c'eſt une marque évidente qu'on n'eſt point touché d'un vrai repentir des pechez commis contre Dieu, lorſqu'on ne ſent point un ardent deſir de lui ſatisfaire ; & c'eſt une preuve qu'on ne hait point ſon peché, ſi l'on n'eſt point dans le deſſein d'exercer une ſevere vengeance contre tout ce qui en a été l'occaſion, ou la cauſe. La plus ordinaire eſt le corps, qui en doit auſſi porter la peine.

C'eſt une difficulté qui vient ſouvent dans la pratique, & que les Caſuiſtes ne manquent pas de propoſer, que celle-ci ; ſçavoir, ſi pour donner l'abſolution à un pecheur d'habitude, il ſuffit qu'il témoigne avoir envie de s'amender, & de ſe ſervir des remedes qu'on voudra lui ordonner. A cette queſtion les Theologiens répondent, que ſi l'habitude eſt inveterée, & que le prétendu penitent ne ſe ſoit jamais mis en peine, de chercher les remedes contre cette habitude ; ou ſi ces moyens lui ayant été preſcrits, il a negligé de s'en ſervir, & n'a pas laiſſé d'approcher, en cet état, des Sacremens, ſans autre effet que d'augmenter ſes deſordres ; il n'y a nul doute que le Confeſſeur ne lui peut donner l'abſolution. Le pecheur dit, qu'il a de la douleur, & une ferme reſolution de changer devie, il pre-

met d'employer tous les remedes qu'on lui voudra prescrire : mais il a toûjours tenu le même langage ; lorsqu'il s'est presenté au tribunal de la Penitence, autrement on ne lui auroit pas donné l'absolution ; & néanmoins tous ces discours & ces belles promesses n'ont été suivies d'aucun effet : comment donc un Confesseur peut-il encore aujourd'hui compter sur la parole d'un homme, qu'il voit n'en avoir jamais gardé aucune en pareille occasion ? qu'y a-t-il dans la promesse qu'il fait aujourd'hui, qui merite plus de créance que n'en meritoient les précedentes ?

Difference de la douleur & de la détestation du peché.

On confond communément, quand on parle de la contrition, & de la penitence, les mots de Douleur & de Détestation du peché. Il est vrai, qu'elles ne sont jamais separées dans la penitence. Il y a néanmoins de la difference entre ces deux sentimens de l'ame : car la Détestation de son peché, signifie proprement la haine & l'horreur qu'on en conçoit, après en avoir connu l'énormité ; & la Douleur, est une tristesse, & une amertume de cœur, qui, ensuite de cette haine, naît dans l'ame qui se trouve coupable du peché. De sorte que la douleur du peché commis, n'est qu'un effet, & une suite de la haine qu'on lui porte ; & que par consequent la penitence, qui consiste particulierement dans la contrition, consiste plûtôt dans la douleur que dans la détestation de l'injure faite au Seigneur ; puisque la contrition consiste elle-même, à parler précisément, dans cette douleur. Il est vrai cependant de dire après saint Augustin, qu'il n'y a que la haine du peché, qui fasse la vraye penitence : *Pœnitentiam certam non facit, nisi odium peccati* ; parce qu'il n'y a que la haine du peché, qui produise ce regret & cette douleur de l'avoir commis.

Il faut absolument détester tous ses pechez mortels, tant ceux dont on se souvient, que ceux dont on ne se souvient pas.

Il faut, pour recevoir l'absolution de ses pechez mortels, les détester tous & sans reserve, soit qu'on les déteste distinctement, & chacun en particulier, s'ils sont presens à la memoire ; soit qu'on les déteste seulement en general, s'ils n'y sont pas presens. La raison en est évidente : regretter & détester le peché, comme on le doit, par une vraye penitence, c'est le détester, entant qu'il est une offense de Dieu, & une injure qui lui est faite, & comme le souverain mal, qui nous prive de sa grace & de son amitié. Or cette consideration trouve son fondement dans tous les pechez mortels : Donc vous les devez également détester ; & si vous pensiez en détester quelqu'un, & n'en pas détester un autre, cette distinction seroit une preuve évidente que vous ne détesteriez pas en vûë de Dieu, ni en sa consideration, celui-même que vous penseriez détester ; & par consequent votre douleur prétenduë ne seroit point un sentiment de penitence. Il faut donc que la douleur soit universelle, & qu'elle tombe sur tous les pechez qu'on a commis.

Du pouvoir qu'ont les Prêtres de remettre les pechez dans le Sacrement de Penitence

Les Saints Peres fondez sur le témoignage des saintes Lettres, ont cru sans hesiter, que le Fils de Dieu a donné aux Prêtres le pouvoir d'absoudre de tout peché. S. Ambroise écrivant contre les Novatiens : Ces gens-là, dit-il, prétendent honorer le Fils de Dieu, en disant qu'il n'y a que lui qui puisse remettre les pechez ; n'est-ce pas là ce que prêchent les Heretiques de notre temps ? Mais bien loin de l'honorer ils le font passer pour menteur, qui est le plus grand outrage qu'on lui puisse faire. Personne, continuë ce Pere, ne le deshonore davantage, que celui qui veut renverser l'ordre qu'il a établi, & ruïner le pouvoir qu'il a donné à ses Ministres ; car puisqu'il a dit dans l'Evangile : *Recevez le S. Esprit ; les pechez seront remis a ceux a qui vous les remettrez* ; qui des deux lui rend plus d'honneur ; celui qui défere à sa parole, ou celui qui s'y oppose, & qui veut détruire ce qu'il a si sagement établi ? Les Novatiens disent qu'ils pardonnent les fautes legeres ; mais le Sauveur, poursuit saint Ambroise, n'use d'aucune restriction ; il promet de faire grace à tout le monde ; il donne à ses Prêtres le pouvoir d'absoudre de tout, sans rien excepter. Que peut-on dire de plus décisif ?

Lib. 17. de Pœnit. c. 2.

Saint Jerôme parlant des Prêtres, *Epist. 1. ad Heliod.* dit, que comme ils sont les Successeurs des Apôtres, ils ont les clefs du Royaume des Cieux, & jugent en quelque maniere, avant que le jour du jugement soit venu. Saint Augustin, sur le Pseaume cent & uniéme, fait cette ingenieuse reflexion : Que serviroit au Lazare de sortir de son tombeau, si l'on ne disoit aux Apôtres : *Déliez-le, & le laissez aller ?* Quand on vous dit, qu'un homme se repent de ses pechez, il est déja ressuscité ; & quand on ajoûte, qu'en se confessant il découvre sa conscience, il est déja sorti du tombeau comme le Lazare ; mais il n'est pas encore délié. Quand est-il délié, & qui sont ceux qui le délient ? *Tout ce que vous délierez sur la terre*, dit le Sauveur, *sera délié dans le Ciel.* C'est donc avec raison que l'Eglise peut absoudre des pechez.

Témoignage de saint Jerôme & de saint Augustin sur ce sujet. *Conc. 2. in Ps. 101.*

Saint Chrysostome au sujet de ces paroles de Notre Seigneur, *Les pechez seront remis à quiconque vous les remettrez* : Où sont, dit-il, ceux qui prétendent qu'il n'appartient point aux hommes de remettre les pechez ? Pierre les remet ; il reçoit avec une grande joye les penitens, & exerce cette puissance que Dieu a donnée à tous les Prêtres. Le même, en un autre endroit, exprime son sentiment en ces termes les plus clairs qu'on pût souhaiter. Les Prêtres seuls parmi les Juifs, pouvoient guerir la lépre du corps ; ou pour parler plus exactement, ils pouvoient declarer qu'elle étoit guerie. Nos Prêtres sont bien plus puissans : car ils peuvent, je ne dis pas, declarer guerie, mais guerir effectivement, la lépre, non pas du corps, mais de l'ame. C'est pourquoi, ceux qui les mépriſent, sont, à mon avis, plus criminels que ne fut Dathan avec ses complices. C'est ainsi que parle ce Pere, qui semble avoir eu dessein de condamner par avance les Heretiques de ces derniers siécles, qui disent que les Prêtres ne remettent point les pechez, mais qu'ils declarent seulement que les pechez sont remis.

Sentiment de saint Chrysostome sur ce même sujet. *Serm. 48.*

Lib. 3. de Sacerd. c. 4.

Il y a deux choses dans le Sacrement de Confession, qui semblent difficiles à croire. L'une est, que les hommes ayent le pouvoir de remettre les pechez ; l'autre, qu'il faille necessairement les leur confesser, & que sans cette condition, l'on ne puisse en être absous. Cela supposé, on peut raisonner de cette sorte contre les Sectaires de notre temps. Les Docteurs & les Prélats les plus celebres de l'antiquité, & les plus proches du temps des Apôtres, avec tous les peuples qu'ils avoient sous leur conduite, ont cru ces deux points : Donc, il faut que les Apôtres en ayent instruit les Fideles de la primitive Eglise, qui les ont crus comme des articles de foi. Car, si après

Conclusion qu'il faut tirer de l'autorité de ces SS. Peres, & des autres qu'il seroit trop long de rapporter.

si après la mort des Apôtres, des gens sans nom & sans caractere, eussent essayé d'en établir la créance, il se fût trouvé sans doute parmi tant de milliers de Chrétiens, répandus dans toute la terre, beaucoup de personnes qui auroient desapprouvé & combattu une doctrine si nouvelle, si inouïe, & qui contenoit des choses si difficiles à croire, & mal-aisées à pratiquer : une nouveauté comme celle-là, ne se seroit pas introduite dans l'Eglise, sans faire du bruit, & sans que plusieurs reclamassent, & fissent tous leurs efforts pour l'étouffer dans sa naissance.

La satisfaction pour la peine

L'Eglise nous enseigne, que nous avons deux voyes pour contenter la justice de Dieu; l'une, ordinaire, & l'autre, extraordinaire; l'une, facile, & l'autre, difficile; l'une, de rigueur, l'autre de privilege. La premiere, se fait lorsque nous payons la peine qui reste ordinairement après la remission de la coulpe, par une penitence rigoureuse, par les macerations du corps, par la ferveur des oraisons, & par la liberalité des aumônes. La seconde voye est lorsque nous contentons la justice de Dieu, par les satisfactions abondantes de Jesus-Christ, de la B. Vierge, & des Saints, qui nous sont appliquées, par l'autorité du Chef de l'Eglise, dans les Jubilés, & dans les Indulgences Plenieres qu'il nous accorde.

qui est dûe à nos pechez, après la remission de la coulpe, se peut faire en deux manieres.

PARAGRAPHE SIXIE'ME.

Les Endroits choisis des Livres spirituels, & des Prédicateurs recens, sur ce sujet.

De l'utilité de la Confession.

TOutes les personnes de pieté sont persuadées, que tout ce que nous voyons, que Dieu a conservé jusques-ici dans l'Eglise, de sainteté, de pieté, & de religion, doit être particulierement attribué à la Confession : c'est pourquoi, il ne faut pas s'étonner, si l'ennemi commun des hommes, ayant dessein de détruire entierement la Religion, d'introduire le libertinage, la corruption des mœurs, & toutes sortes de desordres parmi les Chrétiens, a fait tous ses efforts, au siécle passé, pour anéantir cette partie de la penitence, qui sert comme de défense & de bouclier à la vertu chrétienne. En effet, cette sainte pratique n'est pas seulement utile à maintenir la pieté ; elle l'est encore pour entretenir la societé humaine : puisqu'il est constant, que si l'on aboliſſoit de la discipline Ecclesiastique, la Confession sacramentelle, non seulement le monde seroit rempli d'une infinité de crimes cachez ; mais même les hommes étant corrompus par l'habitude du peché, n'auroient plus de honte de le commettre publiquement, & de s'engager tous les jours dans de plus grands desordres. La honte qu'un homme a de se confesser, est comme un frein qui arrête le desir & la liberté qu'il a de pecher, & qui reprime la malice de son cœur. *Pris du Catechisme du Concile de Trente. Traité du Sacrement de Penitence. § 7. de la Confession.*

La Confession doit être frequente

La Confession doit être frequente ; car rien n'est plus utile à un homme qui se sent coupable de quelque peché mortel, que de s'en confesser le plus promptement qu'il lui est possible, afin de prévenir les maux dont il est menacé. Et certes, quand même on pourroit se promettre une plus longue vie, ne seroit-ce pas une chose bien honteuse, qu'ayant tant de soin de la netteté de nos corps, & de la propreté de nos habits, nous en eussions beaucoup moins pour empêcher que notre ame ne ternit sa gloire & sa beauté, par les taches honteuses du peché ? *La même.*

Nos pechez doivent être découverts ou dans le Tribunal de la Confession, ou dans celui du jugement.

Il y a deux Tribunaux où nos pechez doivent paroître ; le Tribunal de la Penitence, & celui du Jugement general : si nous les découvrons dans le premier, ils ne paroîtront point dans le second. L'une ou l'autre de ces deux hontes est inévitable ; choisissez, & de peur de vous tromper dans le choix, faites comparaison de l'une & de l'autre. La honte que vous souffrez dans la Confession est legere ; vous découvrez votre peché à un Confesseur discret, compatissant, charitable, qui adoucit votre peine tant qu'il peut, qui vous donne l'absolution, & qui vous ouvre le Ciel : mais au Jugement, ah ! quelle confusion ? votre peché ne sera pas revelé à un homme seul, mais à tout le monde ; non à un homme compatissant & charitable, mais à vos ennemis ; non à un homme qui vous console, mais à des hommes qui vous condamneront avec Dieu, & qui vous accableront de reproches ; à cet ami que vous avez trahi, à ce mari que vous avez trompé, à cet innocent que vous avez calomnié, & dont vous avez déchiré la reputation. Si vous avez honte de découvrir maintenant ce peché secret ; que sera-ce à ce jugement, où il sera impossible de vous cacher, & où ce sera une peine intolerable de vous montrer ? Où irez-vous alors ? que deviendra cette langue qui n'aura point voulu parler, & ce visage qui aura si bien dissimulé ? Ne sera-ce point alors que vous direz aux montagnes, de tomber sur vous, & que vous souhaiterez, mais en vain, que l'enfer s'ouvre pour vous cacher ? Vous pouvez maintenant, en confessant votre crime, prévenir cette confusion, & la faire retomber sur le demon qui en est l'auteur. *L'Auteur des Discours Chrétiens. Discours sur les Défauts qui rendent les Confessions inutiles.*

A quoi s'exposent ceux qui different à se confesser.

Vous sçavez qu'étant en peché mortel, vous êtes l'ennemi de Dieu, & l'objet de sa haine & de sa colere ; comment pouvez-vous en soûtenir le poids, & demeurer un seul moment dans cet état ? comment n'en appreheudez-vous point les suites, qui ne sont rien moins qu'un malheur éternel ? Et cependant vous demeurez dans cet état, non pas des momens, ni des jours, mais des années entieres ! Sçachant qu'il y a un moyen d'appaiser ce souverain Maître, & que ce moyen est également sûr & facile ; sçavoir la Confession : qu'il ne faut qu'avouer vos crimes, pour en obtenir le pardon ; que vous declarer coupable, pour vous justifier : sçachant que Dieu même vous offre ce moyen, qu'il vous invite à vous en servir ; vous deliberez si vous vous servirez de ce moyen, & vous differez des années entieres, à vous en servir, à vous reconcilier avec un aussi redoutable ennemi, & à vous mettre à couvert des effets d'une colere toute-puissante ! fut-il jamais une conduite plus incomprehensible ? C'est pourtant celle de tous ceux qui ayant des pechez mortels sur la conscience, different d'approcher du Sacrement de Penitence. *Pere Neppveu. Reflexions Chrétiennes. Tome 2.*

La Confession n'est point une invention

La Confession n'est point une invention des hommes ; elle est établie par Jesus-Christ.

humaine, mais elle est d'institution divine. En effet, si c'est un joug si penible, & si ce n'est pas Jesus-Christ qui l'a imposé; pouvons-nous comprendre que les hommes, dans la suite des temps ayent laissé établir une Loi aussi rigoureuse que celle-là, par d'autres hommes comme eux, sans le remarquer, sans se récrier contre une pareille innovation, & sans se plaindre? Quoi! les Conciles n'en auroient point parlé, les Histoires n'en auroient fait aucune mention, on auroit passé sous silence un point si important? Il est donc vrai, puisque nous ne voyons aucun temps, où l'usage de la Confession ait commencé depuis Jesus-Christ dans le Christianisme, que c'est Jesus-Christ même qui l'a institué, & de qui nous l'avons reçu : *Quorum remiseritis peccata remittuntur eis, & quorum retinueritis, retenta sunt. Avent du Pere Girouſt. Sermon ſur la Confeſſion.*

Joan. 20.

La douceur de la conduite de Dieu dans ce Sacrement.

Si dans la justice humaine, il ne s'agissoit pour avoir la remission de ses crimes, que de les declarer, il ne faudroit plus de prisons, ni de tourmens; il n'y a pas un criminel qui n'achetât sa grace à si peu de frais. Quand un Prince, dit saint Chrysostome, a été offensé, que de longueurs, que de negociations, que de soûmissions pour l'appaiser! Il faut laisser refroidir peu à peu sa colere; il n'est pas encore temps de lui parler; il faut le ménager. On gagne des gens, qui approchent de sa personne, on cherche de l'appui auprès des Ministres; on paye bien cher le témoignage d'un favori, que l'on veut mettre dans ses interêts. Cependant les années se passent à attendre, & quelquefois à attendre sans fruit. Mais dans la justice divine, à l'égard de Dieu, de ce grand & souverain Maître; disons mieux, de ce bon, & favorable Maître, il n'y a point tant de mesures à prendre: confiez-vous en lui; vous pouvez avoir recours à lui quand vous le voudrez; point d'autre Mediateur que le premier Ministre qui se presente à vous; point d'autre dépense que la douleur de votre ame, & quelques larmes de vos yeux. Sans même que les yeux pleurent, il suffit que le cœur soit touché, & qu'il s'explique par la bouche. *Le même.*

La peine de la Confession est adoucie par la paix & le calme de la conscience, qui la suit.

Le Sacrement de Penitence est un remede, qui ne peut operer si sûrement, ni si promptement, qu'il ne travaille un peu le malade; mais s'il en coûte, & s'il y a quelque effort à faire, on en est bien payé par l'onction que Dieu répand dans une ame, & par le repos qu'il lui fait goûter. Ce qui nous en doit d'abord convaincre, c'est notre propre sentiment: quel calme, quelle suavité interieure ne ressent-on pas quelquefois, après une Confession? Le pecheur éprouve bien, que c'étoit de fausses idées qui l'en éloignoient, & une crainte vaine qui l'arrêtoit. Quelle sainte liberté! il semble qu'on est déchargé d'un fardeau pesant que l'on portoit. M'en voilà quitte enfin; j'ai parlé, j'ai jetté le venin que j'avois sur le cœur. La Grace, qui accompagne le Sacrement, agit d'une maniere si insinuante, qu'on perd tout le souvenir des difficultez, que l'on a eu à surmonter, & si l'on a un reproche à se faire, c'est de ne s'être pas mis plûtôt en état de connoître le Seigneur, & de profiter d'un remede, dont il sçait si bien reparer l'amertume. *Le même.*

Facilité de la Confession.

Quel plus grand avantage puis-je souhaiter dans ce jugement, que d'être seul écouté, & cru dans ma propre cause? point d'autre témoin que moi. C'est par là, mon Dieu! c'est par ces innocens artifices que vous nous mettez à couvert de la calomnie. C'est seulement sur mon témoignage que l'on décide; c'est à moi que l'on s'en rapporte sur le nombre, sur la qualité des faits, sur les vûës & les intentions que je me suis proposées. Je m'adresse d'abord à mon Juge: ce n'est point par violence que l'on m'y conduit, c'est moi-même qui le cherche, tout se passe entre lui & moi, sans qu'il soit necessaire que personne y soit appellé. Mais encore, quel est-il, ce Juge? O homme! c'est un homme comme vous; un homme foible & fragile comme vous; pecheur comme vous; connoissant ses propres infirmitez, & engagé par là même de compatir aux vôtres; c'est un homme obligé par toutes les loix divines & humaines à un secret inviolable. Sa langue est tellement liée, que rien ne la peut délier; & j'avouë que je reconnois en cela, un miracle perpetuel de la Penitence, &c. *Le même.*

De la honte qu'on a de découvrir ses pechez.

Helas! que sert de cacher pour un temps ce qu'on ne peut cacher pour toûjours? que sert d'éviter une honte passagere, si l'on ne peut éviter une honte éternelle? Le Prophete Osée nous avertit, que plus le pecheur cache ses iniquitez en cette vie, plus il souffre de confusion dans l'autre : *Colligata eſt iniquitas Ephraim, abſconditum peccatum ejus; dolores parturientis venient ei.* La honte est une suite neceſſaire du peché : si vous la souffrez en cette vie, elle sera salutaire pour vous; mais si vous attendez à la souffrir dans l'autre, ce sera une honte pernicieuse & insupportable: *In judicio confundentur perniciosè, qui modò nolunt confundi ſalubriter.* Nous avons une preuve de cette verité dans la personne de David, qui reçut d'autant plus de honte de son crime, qu'il avoit pris plus de soin de le cacher : *Tu feciſti abſconditè; ego autem faciam verbum iſtud in conſpectu omnis Iſraël, & in conſpectu ſolis.* Triste figure de la confusion que recevra le pecheur, qui aura évité la sainte honte de la Penitence! Etrange insensibilité du cœur de l'homme à l'égard de son salut éternel! Si un criminel étoit assûré d'éviter la honte de son supplice, en le confessant seulement à un de ses juges, le demon auroit beau le tenter. Il est sans doute que cet homme ne manqueroit pas d'avoüer ingenuëment son crime, & que la honte de cette confession ne le toucheroit pas. *Eſſais de Sermons. Tome 4. Serm. pour le 3. Dimanche de Carême.*

Oſee c. 13.

2. Reg. c. 12.

De la même honte.

J'avouë que cette declaration de nos pechez les plus énormes & les plus secrets à un Confesseur, ne se peut faire sans en recevoir de la confusion; mais je dis qu'il la faut accepter avec courage, & benir Dieu, de ce qu'ayant merité la confusion éternelle des damnez, il se contente de nous faire rougir, deux ou trois momens, devant un homme. Dieu pouvoit-il demander aux criminels une satisfaction plus douce, pour les recevoir en grace, que l'aveu & la confession de leurs crimes? C'est le seul juge qui agit de la sorte. La justice humaine n'attend que cet aveu pour prononcer des arrêts de mort; les Juges de la terre pressent les criminels de leur dire s'ils sont coupables, non pour les absoudre, mais pour les punir; les gibets, les rouës, les chevalets, & plusieurs autres supplices doivent suivre immediatement cette confession de leurs fautes : mais le Juge du Ciel, dont la justice

sa justice en cette vie, est toute remplie de misericorde, n'agit pas de la sorte. *Pere Texier, Dominicale, Tome 1. troisiéme Dimanche du Carême.*

De l'institution du Sacrement de Penitence.

Jamais Sacrement n'a été institué par Jesus-Christ, avec plus de solemnité & de clarté que celui de la Confession. Jesus-Christ après sa Resurrection, appelle ses Apôtres, & leur dit : comme mon Pere m'a envoyé, je vous envoye ; c'est-à-dire, je vous envoye pour la même fin que mon Pere m'a envoyé, qui est pour remettre les pechez : & parce que cet emploi surpasse infiniment les forces de l'homme, recevez mon saint Esprit. Ce sera par la vertu de cet Esprit, que les pechez que vous remettrez, seront remis ; & ceux que vous retiendrez, c'est-à-dire, que vous ne remettrez pas, ne seront pas remis. Voilà ce ministere de reconciliation donné aux Apôtres dont parle saint Paul ; voilà le pouvoir de juger, dont il fait mention dans sa premiere Epître : *Nonne de iis, qui intus sunt, vos judicatis ?* Ce qui fait que saint Jerôme considerant nos Prêtres, comme les successeurs des Apôtres, dit, qu'ils jugent en quelque façon, avant le jugement : *Qui claves regni cœlorum habentes, ante diem judicii judicant. Le même.*

1. Corint. c. 5. Epist. ad Heliod.

D'où vient le peu de fruit que l'on tire des Confessions.

Nous ne voulons pas guerir, nos maladies nous plaisent, & nous aimons les maux qui nous accablent : voilà en deux mots, la raison pourquoi le Sacrement agit si peu, & qu'il y a si peu de conversions veritables. Nous ne faisons la plûpart du temps que de vains efforts d'une volonté languissante, qui ne produit rien qu'un essai & une fausse image de Penitence. Ce n'est jamais qu'un Je voudrois ; & quand nous nous disons à nous-mêmes que nous voulons, tout cela n'est qu'illusion ; notre lâcheté peut convaincre aisément tout ce que nous disons d'imposture. De là vient qu'on ne fait qu'une Confession superficielle ; qu'on craint de rentrer dans soi-même, pour y sonder les plus secrets mouvemens de notre cœur ; que nous n'avons pas une ferme resolution de rompre les attachemens criminels, qui empêchent que nous ne soyons entierement à Dieu ; & enfin que nous nous contentons de mettre un leger appareil aux playes de notre conscience, &c. *Pris d'un Sermon manuscrit.*

Le Sang du Fils de Dieu nous est appliqué dans le Sacrement de Penitence.

Le Fils de Dieu offrant son sang pour en faire un remede à tous nos pechez, en fait un reservoir au Sacrement de Penitence, pour nous en appliquer tout le merite. C'est là que nous recevons la vertu de ce sang precieux, & que par elle, nos pechez sont effacez : *Sanguis Christi emundat nos ab omni peccato.* Quand il se fit ainsi notre victime, il offrit son sang pour les Infideles, & pour les Heretiques ; mais parce qu'il ne leur est pas appliqué dans la Piscine de ce Sacrement, qui n'est que dans l'Eglise, ce grand remede leur est inutile, & il n'y a point pour eux de remission des pechez. *Monsieur Maimbourg. Serm. pour le 2. Vendredi de Carême.*

1. Joan. 1.

De la honte de confesser ses pechez.

Le demon n'est jamais plus artificieux pour nous tromper, que lorsque nous voulons faire une bonne confession. Comme il connoît la force & la vertu du Sacrement de Penitence, quand il est reçu avec les dispositions necessaires, il fait tous ses efforts pour nous en priver, en nous inspirant une mauvaise honte, qui nous empêche d'avoüer en secret, des pechez qu'on n'a pas eu honte de commettre. Cela arrive sur-tout à ceux qui sont engagez dans des pechez honteux ; ils sont tout mysterieux, lorsqu'ils s'approchent du Tribunal de la Penitence ; ils couvrent leurs playes au lieu de les montrer ; & par là, ils se ferment la porte de la misericorde, que le saint Esprit a promis d'ouvrir au merite d'une Confession humble & sincere. Il y a une bonne, & une mauvaise honte dans la Confession ; l'une chrétienne, & l'autre diabolique ; l'une fondée sur l'humilité, & l'autre sur l'orgueil. Il faut que le pecheur rougisse de son crime dans ce monde, pour n'en rougir pas dans l'autre, à la face du Ciel, & de la terre ; & qu'en se considerant tout couvert de la lépre honteuse du peché, il ait honte de paroître devant Dieu dans un état si miserable. Mais cette honte salutaire, que le pecheur conçoit de ses desordres, bien loin de lui fermer la bouche, fait qu'il se hâte de les confesser devant Dieu, & de les aller reveler au Ministre du Sacrement, qui doit le laver de ses ordures. Ainsi cette honte que Dieu lui inspire, le fait parler ; au lieu que la honte qui vient du demon, le fait taire. *Essais de Sermons pour la Dominicale. Serm. pour le 14. Dim. après la Pent.*

Combien la Confession est consolante.

Il n'est rien de plus consolant dans la Religion Chrétienne que la Confession. C'est par là, dit Saint Ambroise, que nous imposons silence aux remords importuns de notre conscience, & que prévenant le jugement d'un Dieu severe, en nous accusant nous-mêmes, nous fléchissons sa rigueur, & nous l'obligeons à nous pardonner : *Dixi, confitebor adversum me injustitiam meam Domino, & tu remisisti impietatem peccati mei.* Plus nous nous accusons rigoureusement, plus notre juge est prêt à nous excuser ; & dans ce nouveau genre de jugement le criminel qui confesse son crime est absous, & celui qui le dissimule est puni. La sagesse de Dieu a voulu attacher le pardon de nos crimes, à cet aveu humiliant, & faire de la confession de nos fautes, comme l'entrée d'une vie chrétienne & penitente : *introite portas ejus in confessione.* La majesté de Dieu qui a été offensée par l'insolence de la créature rebelle à ses loix, ne pourroit trouver une reparation plus digne d'elle, que l'humiliation du pecheur prosterné, qui s'accuse comme coupable. C'est pour cela que Tertullien appelle la Confession, la science & le secret d'abattre l'orgueil de l'homme, & de reparer l'outrage fait à Dieu. *Les mêmes Essais, dans l'Avent.*

Psal. 31.

Psal. 99.

Negligence de la plûpart des Chrétiens à connoître & examiner leurs pechez.

Combien y a-t-il de personnes qui vivent dans une negligence affectée de leur salut, & qui ne font jamais de reflexion serieuse sur l'état de leur conscience ; qui craignent d'en sonder les playes, & d'en percer tous les replis, pour n'y pas voir des desordres, qu'ils veulent se cacher à eux-mêmes pour éviter la peine d'y remedier ? L'ignorance de ces pecheurs, bien loin de les excuser, est un crime volontaire, qu'ils ajoûtent à tous les autres ; c'est une ignorance de leur volonté, & non de leur entendement ; ils ne voyent pas ce qu'ils ne veulent pas voir ; ils forment eux-mêmes le nuage qui leur cache la lumiere. L'ignorance de ces pecheurs negligens vient de leur paresse : *Noluit intelligere ut bene ageret.* Ils ne veulent pas entendre cette voix secrete de leur conscience, qui les accuse, & qui les presse de s'en accuser eux-mêmes ; ils tâchent d'en peu sçavoir, afin d'en peu declarer ; ils ne veulent pas exami-

Psal. 35.

ner si ces contracts sont usuraires, de peur qu'on ne les oblige à restitution. *La-même.*

La Confession doit être sincere.

Puisque Dieu vous pardonne sans déguisement, vous devez vous accuser sans artifice : vous êtes le seul accusateur, & le seul témoin qui puisse declarer vos offenses ; & Dieu n'employe aucune autre gêne, pour tirer de votre bouche l'aveu de vos crimes, que les mouvemens de sa grace, & les remords de votre conscience, dit Tertullien. Ainsi plus vous serez un severe accusateur de vous-même, plus trouverez-vous un juge indulgent. Cependant on ne sçauroit s'imaginer les détours imperceptibles, dont la plûpart des pecheurs se servent, pour déguiser leurs pechez même en les confessant ; ils se trompent les premiers, pour mieux tromper leur juge, & c'est d'eux, dont le Prophete parle, lorsqu'il dit que l'iniquité s'est mentie à elle-même : *Mentita est iniquitas sibi.* *La-même.*

Psal. 26.

Dieu ne se contente pas de la confession de cœur, il demande encore celle de bouche.

Ama confessionem, si amas decorem, dit saint Bernard : *bonum animæ ornamentum Confessio.* Si vous aimez la beauté de votre ame, aimez la Confession : c'est elle qui la peut orner, & retracer tous les traits de beauté, qui y étoient effacez par le peché. Mais quoi, dira-t-on? Dieu a-t-il besoin d'une declaration de bouche? ne lit-il pas dans nos cœurs? n'y voit-il pas ce qui s'y passe ? Hà ! dit un Pere, il demande cet aveu : *Non ut agnoscat, sed ut ignoscat* : non pas pour mieux nous connoître ; car il voit jusqu'aux moindres replis de nos consciences ; mais afin de nous pouvoir pardonner. Il lui suffit que nous lui découvrions nos pechez, pour les couvrir lui-même ; il lui suffit que nous nous accusions, pour nous excuser ; il lui suffit que nous nous condamnions, pour nous absoudre. La Confession peut-elle avoir rien de plus avantageux ? *Le P. Masson, Prêtre de l'Oratoire. 15. Sermon de l'Avent.*

Les avantages de la Confession.

Le Sacrement de Penitence, est un sacré Tribunal, établi plûtôt pour faire misericorde aux coupables que pour les punir. Que nous y sommes traitez, d'une maniere bien differente de celle dont on use dans les Tribunaux seculiers ? Ceux qui sont nos parties demandent notre condamnation : quand nous sommes convaincus des crimes qu'on nous impose, cette conviction est la cause qu'on nous condamne, & le juge prononce alors contre nous. Qui est notre partie dans le jugement dont nous parlons? c'est Dieu qui demande notre salut. Qui est notre juge? c'est Dieu, & un de ses Ministres, qui tient sa place & nous absout, qui prononce un arrêt qui nous délie & nous délivre : & l'aveu de nos manquemens contribuë à nous obtenir grace. Quelle bonté pour nous, mon Dieu ! & quels avantages ne retirons-nous pas de ce Sacrement, que votre bonté a établi pour remedier à nos maux ! *Le même.*

La Confession est un enfantement à la grace qui ne peut être sans douleur.

Saint Chrysostome appelle notre renaissance à la grace : *Partus spiritualis, partus ex gratia* : Un Enfantement spirituel, qui a cela de commun avec l'enfantement corporel, qu'il ne se fait point sans douleur ; car le seul rapport qu'il y a entre ces deux enfantemens, entre ces deux naissances, c'est que dans l'une & dans l'autre il y a à souffrir. On souffre pour faire naître un corps ; il faut souffrir pour faire renaître une ame qui étoit morte par ses pechez : *Ibi dolores ut parturientis.* *Psal.* 47. En effet, quelle peine n'a pas quelquefois une personne, quand il lui faut declarer un commerce secret, un commerce honteux ; quand il lui faut découvrir ce qu'il y a de plus caché au fond de son cœur, ses foiblesses, ses intrigues, ses complaisances, ses libertez criminelles ; quand il lui faut sacrifier à l'oreille d'un homme sa reputation? *Ibi dolores ut parturientis.* On s'est caché souvent à soi-même, pour commettre des choses, qu'alors on revele : on n'a plus de honte, parce qu'on n'a plus d'amour que pour Dieu ; & abandonnant toutes considerations humaines, on fait voir tout ce que l'on est, sur-tout dans l'interieur, pendant qu'à l'exterieur on paroît tout autre. J'avouë qu'il y a de la peine ; mais c'est une peine qu'il faut surmonter. *Le même.*

On doit se confesser dans le dessein de se corriger, & de changer de conduite.

Que cherche-t-on dans la Confession ? à changer de vie, à retourner sincerement à Dieu, à lui demander la grace de rompre pour toûjours les liens qui nous attachent à la creature, à detester les pechez que l'on a commis, & à prendre toutes les mesures necessaires pour n'en commettre plus, qui meritent d'être detestez ? Point du tout ; mais on y cherche à s'acquitter exterieurement des devoirs de Chrétien ; à convaincre les autres, & à se persuader soi-même qu'on mene une conduite reguliere, par l'exactitude avec laquelle on s'approche des Sacremens ; mais sur-tout, l'on cherche à étouffer les remords de sa conscience, dont on ne veut point souffrir le reproche. Or voici comme on parvient à se procurer cette tranquillité, qui est le but des desirs de tous les hommes. Nous sommes coupables de mille foiblesses sur lesquelles nous gemissons volontiers, & que nous detestons d'assez bonne foi ; & cette douleur apparente suffit pour nous persuader de la validité de notre Confession. Mais il est un peché favori, l'enfant du cœur, la source de tous nos desordres, sur lequel on s'étourdit ; dont tantôt on ne s'accuse que comme d'un peché de passage, au lieu de le faire connoître pour un peché d'habitude & inveteré ; & voilà pourquoi on change de Confesseur, parce qu'on ne veut pas changer de peché : tantôt même on le supprime tout-à-fait ; soit qu'aveuglé en sa faveur, on n'en voit point la difformité ; soit qu'on ne puisse se resoudre à confesser toûjours un peché qu'on n'est point fâché d'avoir commis. Ainsi à force de se tromper, & de tromper un Confesseur, on fait tant, qu'on met ce peché au nombre des choses permises, ou du moins indifferentes ; & qu'on arrête les remords, qui nous avoient inquiété long-temps. *L'Abbé de Monmorel, sur le 3. Dimanche de Carême.*

De la douleur qu'on doit avoir des pechez que l'on confesse.

La partie la plus essentielle du Sacrement de Confession, est d'avoir un repentir sincere de ses desordres, avec une ferme resolution de ne plus pecher à l'avenir ; à être tellement changé, que le cœur soit tout different de ce qu'il étoit auparavant : c'est-à-dire, qu'il faut aimer ce que l'on a haï, & haïr ce que l'on a aimé ; avoir de la douleur de n'en avoir pas toûjours eu, & se réjoüir de cette douleur ; preferer cette tristesse, qui selon Dieu, produit, pour le salut, une penitence stable, à toutes les folles joyes du siécle ; trouver amer, ce qui autrefois nous avoit paru doux ; être enfin dans une telle disposition, que ce qui avoit fait auparavant les delices des sens, fasse le supplice de l'ame. *Le même. Homel. sur le 4. Dimanche de l'Avent.* 2. *Corinth. c.* 17.

Quelle doit être la do-

L'autre partie du Sacrement de Penitence, consiste à confesser ses pechez, à découvrir

claration de ſes pechez.

vrir dans les replis les plus ſecrets du cœur, ceux que nous voudrions cacher aux autres, & à nous-mêmes; à en expliquer la ſource & l'origine, les circonſtances & la malice, les ſuites & les conſequences; ſans s'accuſer, comme de pechez de paſſage & de fragilité, des crimes d'une habitude inveterée; à montrer enfin ſes playes telles qu'elles ſont, & à avoir une ſainte confuſion, qui nous humilie devant le Seigneur. Eſt-ce ainſi que l'on ſe confeſſe? Les uns s'accuſent aſſez ſincerement de certains pechez; mais ils cherchent toûjours à pallier, & à excuſer celui que le cœur reclame; les autres ne font, pour ainſi dire, que reciter de temps en temps leurs crimes, comme une hiſtoire qu'ils racontent: il ſemble que ce ſoit uniquement l'affaire de leur memoire, qui doive s'en reſſouvenir; & non pas de leur cœur, qui ait à les déteſter: aſſez fideles à avoüer leurs pechez, ſans être contrits de les avoir faits. *Le même.*

Il ne faut pas differer long-temps à ſe confeſſer.

Pourquoi tant differer votre Confeſſion? plus vous differerez, plus vous aurez envie de differer, & plus vous aurez ce ſemble de raiſons de le faire. Plus vous differerez, plus vous multiplierez vos pechez, & plus enſuite vous aurez de peine à vous en ſouvenir. Mais ſi vous les oubliez, croyez-vous pour cela que Dieu les oublie? Croyez-vous qu'un oubli que vous avez pû éviter, ou prévenir, & qui eſt l'effet d'une negligence volontaire, & d'un retardement criminel, vous excuſe devant Dieu? Si cela étoit, il ne faudroit qu'être negligent pour rendre ſa Confeſſion plus aiſée. Eſt-ce une bonne diſpoſition pour ſe confeſſer, que de le faire rarement? Apprend-t-on à faire une action, en la pratiquant peu ſouvent? Acquererez-vous de bonnes habitudes de penitence, en n'en pratiquant les actes qu'une fois l'an? Eſt-ce bien ſe diſpoſer à la gueriſon, que de differer toûjours le remede, & de ne l'appliquer que quand le mal eſt inveteré, & qu'il eſt preſque incurable? Croyez-vous que ſes difficultez diminuent par ce retardement; ou plûtôt ne voyez-vous pas qu'elles augmentent? Les pechez s'enracineront, les habitudes ſe fortifieront, & la volonté s'affoiblira. *Le Pere Nepveu, dans ſes Reflexions Chrétiennes. Tome premier.*

De l'abus qu'on fait de la Confeſſion.

Il n'y a rien de ſi ſaint, ni ſi efficace qu'une Confeſſion accompagnée de toutes ſes circonſtances, qui nous faiſant frapper avec beaucoup d'ardeur, & avec perſeverance à la porte de la miſericorde de Dieu, ne manque jamais de nous l'ouvrir, ni de nous en procurer les effets. Mais on a auſſi ſujet de déplorer avec gemiſſement & avec larmes, l'aveuglement & la dureté des hommes, qui abuſent d'un moyen ſi avantageux, & ſi capable de leur procurer toutes ſortes de biens; qui prophanent une choſe ſi ſainte & ſi ſalutaire. Cependant, rien n'eſt plus commun ni plus ordinaire que cet abus, & l'experience continuelle en fournit des preuves convainquantes: Car quoi qu'on ne vit jamais tant de Confeſſeurs, & que les Egliſes ſoient pleines de gens, qui n'ont point de repos juſqu'à ce qu'ils ayent déchargé leur memoire de leurs crimes; les deſordres ne furent jamais plus grands dans toutes ſortes de conditions; & il ſemble que les perſonnes qui s'en accuſent le plus ſouvent, n'en ſont que plus hardis à les commettre tout de nouveau. S'ils font l'hiſtoire de leurs pechez aux Prêtres qui veulent les écouter, c'eſt ſans aucun ſentiment de Dieu, ſans aucun mouvement de componction, ſans aucun deſir de ſe corriger, & de faire penitence; & avec cette fauſſe perſuaſion que tout eſt fait quand ils ſe ſont confeſſez, ils s'aſſurent ſur un ſi mauvais fondement, par la facilité qu'ils trouvent à obtenir la remiſſion de leurs pechez, par la condeſcendance de leurs Confeſſeurs; & craignent d'autant moins de continuer leurs deſordres, qu'ils ont moins de peine à faire cent confeſſions, qu'à ſe corriger une ſeule fois. *Pris d'un Traité de la frequente Confeſſion.*

De l'eſprit avec lequel nous devons approcher de ce Sacrement.

Nous avons tout ſujet d'eſperer le pardon de nos crimes, quelque grands & énormes qu'ils ſoient, quand un veritable regret nous porte à les confeſſer; quand nous approchons du tribunal de la Penitence avec crainte, & avec tremblement; quand nous baiſſons la tête ſous ce joug avec une profonde humilité; quand nous y portons un cœur contrit & anéanti; quand nous recevons avec docilité, les conſeils qu'on nous y donne; quand nous nous y ſoûmettons ſans reſerve; quand nous en embraſſons les rigueurs avec courage. *Là-même.*

Sentimens qu'il faut avoir de la Confeſſion.

Quand vous vous preſentez au Sacrement de la Penitence, ne vous imaginez pas que le Prêtre ſoit tout ſeul: il y a un Confeſſeur, ou plûtôt un Juge inviſible, qui eſt aſſis ſur le même tribunal; C'eſt Jeſus-Chriſt qui entend votre confeſſion, pour vous abſoudre lui-même. Il étend ſa main ſanglante avec le Prêtre; il prononce les paroles de votre abſolution, par la bouche de ce Miniſtre; il vous applique ſon propre ſang, il vous confere ſa grace; & tout l'Enfer ne ſçauroit empêcher cette reconciliation d'un pecheur, ſi de ſon côté il s'y diſpoſe. Mais ce que les demons ne ſçauroient faire, avec toute leur fureur, ils le font par votre ſilence, ſi dans une confeſſion imparfaite, vous ſupprimez votre peché. *Mr. Biroat. Premier Sermon pour le 3. Dimanche de Carême.*

Quel crime c'eſt que de celer un peché en Confeſſion.

O funeſte ſilence! qui arrête les paroles du Verbe Divin, & quoi qu'il ſoit la parole toute-puiſſante, l'oblige à ſe taire! Oüi, il veut parler en votre faveur, il veut prononcer les paroles de votre abſolution: & cela avec d'autant plus d'ardeur, que ce ſont les plus glorieuſes paroles qu'il puiſſe prononcer au dehors de ſoi; non ſeulement à raiſon de l'effet qu'elles produiſent, qui eſt la ſanctification du pecheur, le plus grand de ſes ouvrages; mais auſſi, parce qu'il a acheté cherement la puiſſance qui eſt ſignifiée par ces paroles. C'eſt donc l'affront le plus injurieux que nous puiſſions lui faire en cette occaſion. *Le même.*

L'embarras où l'on ſe jette par une Confeſſion ſacrilege.

Si vous allez une ſeconde fois de la même façon, à la Confeſſion, vous contractez toûjours de plus grands obſtacles, juſqu'à ce qu'il ſe faſſe un labyrinthe de confeſſions ſacrileges, où le pecheur étant envelopé, eſt dans un abîme de tenebres, & dans une impoſſibilité de ſe convertir. Car on craint de plus en plus de venir à cette Confeſſion, qui repare les défauts des confeſſions précedentes, qui découvre ces ſacrileges multipliez; & elle paroît ſi pleine d'horreur, de gênes, & de tourmens, que pour ne pas s'engager dans ces difficultez, on aime mieux perſeverer dans le ſilence; & remettant ainſi de mois en mois, on fait de la ſuite de ſes confeſſions, la ſuite de ſes ſacrileges. C'eſt ce qui a damné une infinité de Chrétiens. La cauſe de leur perte n'a pas été d'avoir commis cet adultere; mais de l'avoir celé après l'avoir commis: la diſſimulation de leur maladie l'a ren-

duë incurable ; & n'ayant jamais eu de langue pour se confesser, ils en auront pendant l'éternité, pour se plaindre de leur silence même. Ah ! silence, que tu es donc cruel dans tes effets ! mais que tu es déraisonnable dans tes causes ! *Le même.*

La cause la plus ordinaire qui fait celer un peché en Confession, est la honte de le confesser.

Le plus ordinaire moyen dont le demon se sert pour rendre les Confessions imparfaites, & le lien le plus commun dont il lie leur langue, est une honte naturelle que nous avons de declarer nos pechez ; invention d'autant plus dangereuse, que la crainte du deshonneur est une des plus violentes passions de notre nature, & des plus difficiles à surmonter. Dieu même nous avoit donné la honte pour servir de frein à notre liberté, & pour nous détourner du peché : d'où vient cette difficulté naturelle, que nous avons à l'offenser, lors même qu'il n'y a point de témoins. C'est cette loüable pudeur qui fait rougir une personne innocente, au premier abord d'un peché, s'il est tant soit peu honteux ; comme si l'ame vouloit se déguiser sous ce voile, pour n'être pas apperçuë en cet état. C'est cette honte qui fait chercher la solitude & la nuit, pour commettre les crimes, & les cacher aux yeux des hommes. Mais helas ! que les demons ont bien renversé l'usage de cette passion, puisqu'ils font servir, pour nous rendre criminels, ce que Dieu nous avoit donné, pour nous empêcher de l'être ! Quand il faut offenser Dieu, le demon nous rend impudens ; quand il faut confesser le peché, il nous rend timides : il nous ôte la honte quand il faut faire le mal, & nous la rend, quand il faut prendre le remede ; aussi cruel quand il la rend, que quand il l'ôte ; comme qui ôteroit les armes à un soldat, quand il se doit défendre de son ennemi, & les lui remettroit entre les mains, pour se tuer lui-même. Quoi donc, dira une ame coupable, faut-il que j'aille reveler dans une confession, ce qui s'est passé dans les tenebres ; cette trahison, cette lâcheté, cette impureté secrete ; ce que je n'ose dire à moi-même, &c. *Le même.*

Les gênes de la conscience, quand on a celé un peche grief en Confession.

Nous avons honte de paroître criminels au tribunal de la Penitence ! & ne sçavons-nous pas que pour avoir notre grace, il faut avoüer notre peché ? Nous craignons de découvrir cette playe à un Confesseur ! & n'avons-nous pas appris que pour guerir un mal, il faut le dire ? Certes, quand il n'y auroit autre chose que les gênes de conscience, dans un peché mortel, quand il demeure caché ; ces remords, ces craintes, ces frayeurs sont si épouvantables à un Chrétien, que ce seroit agir prudemment, que de s'en délivrer au prix d'une petite difficulté, & d'immoler cette honte & cette confusion à la paix de sa conscience. Mais voyez un peu dans quelle perplexité se trouve un pecheur, qui croit comme un article de Foi, la necessité d'une confession entiere. Il faut donc qu'il se confesse, ou qu'il se damne ; il n'y a point de milieu : la honte d'un moment, ou une éternité de supplices ; un enfer, ou une confession ; rougir d'un peu de confusion, ou d'un feu éternel. Ne faut-il pas être bien insensé, dit un saint Pere, de faire difficulté d'acheter un bonheur éternel, par une confusion qui passe en un moment ? *Peccator erubescet, perpetuam vitam præsenti pudore mercari ? Le même.*

Pacianus Paræn. ad Pœnitent.

Le peché qu'on cele en Confession, sera découvert au jugement dernier.

Il y a deux jugemens, où nos pechez doivent paroître ; le premier, est le tribunal de la Penitence ; le second est celui du jugement : si nous les découvrons au premier, ils ne paroîtront pas au second ; mais on produira au jugement, ce que nous n'aurons pas confessé dans le tribunal de la Penitence. Il y a de la honte de tous côtez ; honte de confesser un peché, & honte de le voir publié à la vûë de l'Univers : l'un ou l'autre est inévitable. Faisons-en la comparaison, pour voir laquelle sera plus supportable. D'un côté, la honte que vous souffrez dans la confession, est une confusion assez legere ; vous ne dites ce peché qu'à un homme seul ; vous choisissez un Confesseur discret, & à qui vous avez de la confiance ; il porte compassion à votre foiblesse ; il soulage votre pudeur : d'un autre côte, la honte soufferte au jugement, sera extrême ; ce ne sera pas à l'oreille d'un Confesseur que ce peché sera revelé, mais à la vûë de tout le monde ; la quantité de témoins redoublera votre confusion ; il faudra que cette femme fasse une confession generale à la vûë de ses parens, de sa mere qu'elle a trompée, de son mari qu'elle a trahi, & de ses amis qui l'estimoient honnête femme. Jugez par cette comparaison de l'injustice de votre silence. *Le même.*

La peine qu'il y a de confesser après une confession sacrilege.

Après une confession sacrilege, vous avez encore plus de peine à vous confesser ; parce qu'il faut vous accuser, non seulement des pechez que vous avez omis, mais encore du sacrilege que vous avez commis. Si vous vous confessez deux ou trois fois de cette sorte, vous ne revenez plus à faire une bonne Confession. Vous ne pouvez presque plus vous resoudre à refaire toutes ces Confessions mal faites, & à découvrir tant de Communions & de Confessions sacrileges, entassées les unes sur les autres. Vous aimez mieux demeurer dans le silence, & rouler de sacrilege en sacrilege, que d'entreprendre une chose si difficile. Cependant, Dieu diminuë sa grace, le demon affermit sa tyrannie ; & quand il faut faire sa derniere Confession, dont dépend le salut, on ne le peut. *L'Auteur des Discours Chrétiens. Tome 4. Sermon sur les Défauts des Confessions.*

Quand & comment un Confesseur doit avoir de la condescendance pour les pecheurs.

Vous pouvez avoir quelque condescendance pour les foiblesses des Penitens : mais n'en ayez jamais nulle pour leurs passions. Quand vous verrez un Penitent foible, & dont l'estomac est ruïné, ne lui imposez pas de longs jeûnes ; quand vous verrez un homme dans les grandes affaires, engagé dans le commerce, & dans le negoce, ne lui ordonnez pas de longues prieres ; quand vous en verrez un autre incommodé dans son domestique, ne l'engagez pas à beaucoup d'aumônes : mais soit qu'il soit foible, soit qu'il se porte bien ; soit qu'il ait des affaires, soit qu'il n'en ait point ; soit qu'il soit pauvre, soit qu'il soit riche ; n'épargnez jamais ses passions. Cet homme conserve une haine inveterée, cet autre aime le plaisir & la débauche, celui-ci, par une démangeaison de parler, ne peut s'empêcher de médire ; c'est en ces occasions, que vous devez vous servir de votre autorité & de vos lumieres ; ne soyez jamais si lâches que de les épargner. *Mr. Joly, dans ses Prônes. Tome 1. pour le Dim. dans l'Oct. de Noël.*

De ceux qui se choquent des penitences ou des remontrances de leurs Confesseurs.

Il se trouve des penitens assez déraisonnables pour improuver la conduite de leur Confesseur, quand il use de quelque severité à leur égard, pour les obliger à quelque restitution ou à quelque reparation d'honneur, ou à rompre tout commerce avec certaines personnes : c'est-à-dire, qu'ils veulent que leurs Confesseurs se rendent pour l'amour d'eux, infideles à leur ministere & à leur devoir ; & que pour complaire à des penitens delicats & in-

corrigibles, ils précipitent une absolution, quoi que ces penitens soient dans la plus grande indignité de la recevoir. Ils se plaignent hautement & avec aigreur, comme si les Confesseurs avoient grand tort de ne se vouloir pas damner avec eux. *Pris d'un Auteur anonyme.*

De l'abus ou mauvais usage qu'on fait de la Confession.

Le demon, qui n'ignore pas qu'étant fragiles, comme nous sommes, nous ne pourrions manquer de perir sans ce remede, n'oublie rien pour nous le ravir, ou pour nous le rendre inutile. Il est venu à bout de l'ôter entierement à ceux qui sont hors de l'Eglise Romaine : il porte nos Catholiques à ne s'en servir que rarement; & lorsqu'ils y ont recours, il tâche de le leur tourner en poison, par le peu de préparation qu'ils y apportent. C'est un grand malheur sans doute, que dans le même Sacrement qui a été établi pour notre reconciliation, nous trouvions le sujet d'une plus grande disgrace; qu'il nous arrive la même chose qu'à ceux qui se noyent en prenant le bain qui leur étoit ordonné pour leur santé. Mais quelle peut être la source d'un si grand malheur ? C'est qu'on se sert mal de ce remede, &c. *Pere de la Colombiere. Tome 4. Sermon sur ce sujet.*

Le défaut d'examen necessaire à la Confession.

Il y a des personnes, qui dans l'examen qu'elles font d'elles-mêmes, ne vont point jusqu'au fond de l'ame; parce que dans ce fond elles entrevoyent un amas de corruption, qu'elles craignent de découvrir entierement, de peur qu'une plus grande connoissance ne les oblige à se reformer. C'est pourquoi, on se contente de passer legerement sur ce qu'on a fait depuis sa derniere Confession; on s'attache aux fautes qu'on peut retrancher, sans donner atteinte à certain plan de vie qu'on s'est tracé à soi-même, sur les regles du monde, & de l'amour propre, & qu'on n'a pas envie de changer; & ce plan, auquel on ne touche point quand on s'examine, renferme mille maximes contraires aux maximes de Jesus-Christ. Cependant, de peur d'être obligé effectivement de changer de vie, ou réveiller les reproches de la conscience, on ferme les yeux à tous ces desordres; on se persuade que ce n'est rien, & que si l'on peche quelquefois en vivant de la sorte, ce sont des effets de la fragilité, plûtôt que des occasions où l'on s'engage. *Le même.*

On a souvent peu de douleur de ses pechez, & peu de resolution de s'amender.

Jugez combien notre douleur est legere, & notre resolution foible; non seulement on s'excuse, on déguise, on diminuë ses pechez par des expressions foibles & ambiguës; mais encore après les avoir à peine avouez, on dispute avec le Confesseur pour un jeûne de deux ou trois jours, on se défend de faire une aumône, on ne peut consentir à se priver d'une legere satisfaction. Quel repentir est celui-ci? quelle resolution de renoncer au peché, puis qu'on ne peut se resoudre d'en prendre les moyens? On voit à la verité quelquefois de vrais penitens, se venir jetter aux pieds d'un Prêtre; mais ils sont rares, & il est aisé de les distinguer. Car alors il me semble voir des malades, qui ne peuvent plus supporter le mal qui les tuë, & qui veulent guerir à quelque prix que ce soit : qu'on perce, qu'on coupe, qu'on brûle, pourvû qu'on me soulage; il n'importe par quel tourment on mette fin à mon supplice. Mais il y en a d'autres, qu'on a de la peine à faire rentrer en eux-mêmes, &c. *Le même.*

Avant que de venir à confesse, il faut avoir quitté l'occasion prochaine du peché.

Qu'est-il necessaire de chercher si loin des preuves de sincerité, dans le propos que nous faisons de changer de vie; puisque dans le temps même qu'on fait ce propos, on est encore bien souvent dans le desordre dont on s'accuse? par exemple, vous avez chez vous une personne, dont tout le monde est scandalizé; ou bien vous êtes dans une maison, où vous avez une occasion prochaine d'offenser Dieu : vous dites que vous êtes dans le dessein d'ôter ce scandale, de sortir de ce peril; mais pourquoi ne l'avez-vous pas fait avant que de vous approcher du Sacrement de Confession? Comment osez-vous paroître aux yeux de votre juge, sans lui avoir donné cette preuve de votre repentir? Comment osez-vous dire que vous ne retomberez plus dans le crime, après vous être confessé; puis que vous ne le quittez pas même pour vous confesser? N'étoit-il pas plus à propos, n'y avoit-il pas plus de bienséance, de commencer par vous reconcilier avec votre ennemi, par restituer ce bien mal acquis, par reparer le tort que vous avez fait à la reputation de votre frere ? Pourquoi voulez-vous attendre après la Confession à vous acquitter de ces obligations indispensables? Voulez-vous que je vous le dise, c'est parce que vous avez une volonté secrete de ne rien faire de tout cela. *Le même.*

La Confession pour être valide doit renfermer une douleur generale de tous les pechez griefs, & une resolution ferme de les quitter.

C'est la premiere instruction qu'on donne à ceux qu'on prépare aux Sacremens, que la necessité d'avoir une douleur generale de tous les pechez qu'on a commis, & une égale resolution de n'en commettre plus aucun. Sans cela, point d'absolution, point de reconciliation; sans cela, point de remission des pechez. Je m'accuse de cent pechez; parmi ces cent, me repentant des autres, & resolu de les éviter, j'en dérobe un seul à mon repentir, & l'excepte de ma resolution : soit que je le fasse expressément, soit que je le fasse tacitement; loin d'être reconcilié avec Dieu, je n'en deviens que plus criminel; loin d'être gueri de mes blessures, je ne fais que les envenimer; loin de m'affranchir de mes liens, je ne fais qu'aggraver mon joug, & augmenter ma servitude. C'est ce qu'aucun Chrétien n'ignore; mais c'est à quoi dans la pratique, beaucoup ne pensent point assez. *Le P. d'Orleans. Tome 1. Sermon de la Confession.*

Défauts dans le choix d'un Confesseur.

Souvent au lieu de choisir un Ministre habile, & capable de nous aider par ses conseils, nous en prenons un au hazard; & le prenons souvent dans un temps, où accablé par la multitude, il ne peut nous donner le loisir & l'application, necessaire à nous aider efficacement. Hé ! combien même en voyons-nous, qui exprès, & de dessein formé, choisissent pour se confesser, ceux qui, parmi les Confesseurs, passent pour n'y regarder pas de si près ? Un homme de ce caractere, n'est pas plûtôt connu, qu'il devient le Confesseur de tous les mondains; c'est-à-dire, le Directeur de tous ceux qui se veulent égarer. La maniere dont eux-mêmes en parlent, fait assez voir ce qu'ils en pensent : juste châtiment d'un indigne Ministre du Sacrement, & d'un dispensateur sacrilege du sang & des merites de Jesus-Christ ! Mais ne vous imaginez pas, que le châtiment du Ministre soit la décharge du Penitent. Vous vous sçavez bon gré, ame mondaine, vous vous applaudissez vous-même, d'avoir trouvé un Confesseur facile, & de bonne composition. Helas ! c'est tant pis pour vous; vous aviez besoin d'en trouver un d'une conduite toute contraire. Vous

aviez besoin d'un Confesseur, qui découvrît par ses lumieres, ce que votre ignorance vous cache; & vous en avez choisi un, peut-être, aussi ignorant que vous. Vous aviez besoin d'un Confesseur exact, qui pesât ce que l'amour propre vous fait passer legerement; & vous en avez choisi un, dont la negligence s'est trouvée d'accord avec vos passions pour vous tromper. Vous aviez besoin d'un Confesseur ferme, qui eût le courage de porter, par une cruauté charitable, le fer & le feu dans vos playes; & vous en avez choisi un cruellement indulgent. Qu'avez-vous fait par là, sinon d'aigrir davantage vos maux, & peut-être de les rendre incurables? *Le même.*

Défauts qu'on commet en s'accusant.

L'homme n'aime pas à se voir soi-même dans toute sa perversité, encore moins à se montrer aux autres. Nous tenons ce défaut, d'Adam. Honteux de lui-même après son peché, & insupportable à ses propres yeux, il s'alla cacher sous un arbre; & sa honte le rendant ingenieux, il se fit un habit de feuilles. Mais enfin, contraint de paroître, pour répondre de son peché; au lieu de le confesser humblement, il le déguise, il l'envelope, il en supprime les circonstances; il y ajoûte des excuses; au lieu de dire en un mot, j'ai peché, il fait un discours, où il ne marque que confusément son peché: *Mulier quam dedisti mihi, dedit mihi de ligno, & comedi.* Au lieu de développer les pechez d'orgueil, de desobéissance, d'ingratitude, renfermez dans son intemperance, & tous plus grands que son intemperance même, il les envelope tous au contraire dans ce seul mot: *Comedi*, j'ai mangé. Combien de semblables confessions! Combien de gens, qui en de longs discours confondent & envelopent des pechez, qu'un Confesseur ne voit qu'à demi! Combien qui en renferment plusieurs en des termes qui n'en marquent qu'un, qui n'est souvent que le moindre? J'ai mal parlé du prochain, dit l'un; je me suis mis en colere, dit l'autre; j'ai trop joüé, dit celui-ci: mais celui qui a mal parlé, dit-il, que ç'a été la vengeance & la haine, qui l'a fait parler? dit-il, que ce qu'il a dit sans douter & affirmativement, n'est fondé que sur la temerité de ses soupçons? dit-il, que ceux dont il a parlé, en ont perdu leur reputation? Celui qui s'accuse de colere, ajoûte-t-il, que cette colere lui cause de grands emportemens, trouble la paix de sa famille, remplit de murmures ses domestiques, le rend insupportable à ses voisins? Celui qui se confesse d'excés au jeu, confesse-t-il que ces excés vont à interesser sa famille, à mal payer ses créanciers, à ruïner l'heritage de ses enfans, à le mettre hors d'état de faire l'aumône? &c. *Le même.*

Genes. 3.

De l'examen serieux qu'il faut faire avant la Confession.

La Confession demande un serieux examen, & beaucoup de reflexions. C'est un compte qu'il faut rendre à Dieu; peut-on le rendre sans en examiner les articles? C'est un aveu de tout le mal qu'on a fait, & qu'on est obligé de découvrir dans toutes ses circonstances; peut-on le faire sans de grandes informations? C'est un jugement qu'il faut prononcer contre soi, & qui doit être annullé dans un tribunal superieur, s'il n'a pas été bien prononcé; peut-on prendre trop de temps pour ne s'y pas tromper? Ayant donc à regler des comptes sur lesquels vous serez, ou condamnez ou absous, selon que vous les aurez bien ou mal faits; la premiere chose que vous êtes obligez de faire, est de rentrer dans vous-mêmes, d'examiner les desordres de votre vie passée, &c. *Mr. Joly. Prône pour le 5. Dim. de Carême.*

De l'accusation qu'on fait de soi-même dans la Confession.

Si le penitent doit avoir la vigilance & l'exactitude d'un bon juge dans l'examen de ses pechez, il doit avoir l'esprit & la passion d'un accusateur dans la confession qu'il en fait. Ce n'est pas assez qu'il les declare au Prêtre, comme il raconteroit l'histoire d'un autre; il faut qu'il fasse cette confession avec un zele de justice, & un esprit de vengeance contre soi-même: *Animo accusatoris*, dit le Concile de Trente, *ut ea in nobis vindicare cupiamus*; il faut qu'il s'en accuse dans la vûë d'en porter la peine qui lui est dûë, & d'en offrir à Dieu une convenable satisfaction. Car de quoi serviroit d'avoir fait un examen si rigoureux de sa conscience, s'il déguisoit ensuite dans sa Confession, s'il pallioit de divers prétextes, s'il amoindrissoit le mal qu'il a fait? C'est donc manquer à une des plus importantes conditions de la Confession, de rejetter sur autrui une partie de la faute dont on s'accuse; d'alleguer toutes les excuses qui sont capables de l'amoindrir, & d'ômettre les circonstances qui l'aggravent, & qui peuvent mieux découvrir le fond du cœur au Confesseur. Agir de la sorte, n'est-ce pas plûtôt vouloir se justifier, que s'accuser sincerement? Mais c'est se tromper, c'est se rendre indigne du pardon que l'on recevroit par un humble aveu; c'est se fermer, selon les Peres, la porte de la divine misericorde, de n'ouvrir pas assez son cœur. *Mr. de la Font, dans la suite des Entretiens Ecclesiastiques, pour le 6. Dimanche de Carême.*

Sess. 14.

Loin que la Confession soit un joug trop dur, c'est un effet de la misericorde de Dieu à notre égard.

Croyez-vous que Dieu exige trop de vous, après que vous l'avez offensé, de ne vouloir point vous pardonner, qu'après que vous aurez fait une entiere declaration de vos pechez à ses Ministres, sous le sceau inviolable du Sacrement? Eh! si nous concevions comme il faut, quelle est l'énormité d'un peché mortel, combien effroyable est l'outrage qu'il fait à Dieu, combien les droits de sa justice sont immenses, combien toutes les reparations que nous pouvons faire de cet attentat, sont disproportionnées à la satisfaction qui lui en est dûë; nous serions sans doute ravis de la bonté, & de la condescendance ineffable de notre Dieu; nous ne sçaurions assez admirer, qu'étant si grand, si puissant, si saint, si independant de ses créatures; après avoir été si indignement traité des hommes, il daigne pourtant nous recevoir en ses bonnes graces & nous offrir le pardon de nos pechez, pourvû que nous en ayons un vrai repentir, & que nous en fassions une pleine declaration à ses Ministres. *Le même.*

Sentimens de reconnoissance pour un si grand bienfait.

Ah, Seigneur! c'est trop de bonté; c'est un trop grand relâchement des droits infinis de votre justice; c'est une trop grande condescendance. Quand vous exigeriez de nous, pour l'expiation d'un peché mortel, toutes les plus rigoureuses austeritez; quand vous nous ordonneriez de passer le reste de notre vie dans les pleurs, les gemissemens, dans le retranchement de toutes les aises, enfin dans tous les exercices de la penitence les plus humilians, & les plus penibles; encore seroit-ce une grande misericorde, & un inestimable bonheur pour nous, d'obtenir pardon de nos crimes de cette sorte. Mais Seigneur! que votre misericorde est bien plus grande & plus obligeante à notre égard!

je n'y sçaurois penser sans des transports d'admiration ! vous vous engagez à les pardonner, pourvû que les hommes en ayent un vrai repentir, & qu'ils en fassent une sincere confession dans le tribunal de la Penitence. *Le même.*

L'absolution est nulle quand on a trompé le Confesseur.

Ne vous flatez point de l'absolution que vous donne un Confesseur que vous trompez; il en est comme de la grace que le Prince accorde à un criminel : s'il a déguisé la verité du fait, s'il n'a tout fidelement exposé; il ne tient rien, sa grace est cassée & revoquée. Je veux que le Confesseur vous ait donné l'absolution, vous croyant disposé à la recevoir; elle ne vous servira de rien, si vous avez celé un de vos pechez à escient. Ne croyez pas que Dieu ratifie dans le Ciel, ce que son Ministre a fait sur la terre : au contraire, il casse & met à néant la sentence, que ce Ministre a prononcée en votre faveur. Voilà le bel avantage que vous tirez de votre honte, & de votre dissimulation : au lieu que si vous eussiez fait une confession entiere & sincere de vos pechez, vous en eussiez obtenu le pardon. Que si vous voulez éviter la confusion publique, que les méchans recevront de leurs desordres au jour du dernier jugement, n'ayez point de honte d'en faire un aveu secret dans le tribunal de la Confession, declarez humblement toutes les mauvaises intentions que vous avez euës, tous les mauvais desseins que vous avez formez, toutes les transgressions que vous avez faites des Loix de Dieu, sans user de déguisement. Si vous trompez, dit saint Augustin, votre Confesseur, vous vous tromperez plus dangereusement vous-même. *Le même.*

Aug. l. 2. de visit. infirm. c. 7.

Quelle doit être la confession de nos pechez.

La confession de nos pechez doit non seulement être humble; mais il faut aussi qu'elle soit simple & ingenuë, sans excuser l'intention, quand elle est mauvaise; sans diminuer sa faute, quand elle est considerable; sans la rejetter malicieusement sur d'autres, quand elle est personnelle. Excuser son intention, ce n'est pas se confesser, c'est se défendre & se justifier; diminuer sa faute, ce n'est pas non plus se confesser, c'est être ingrat, & méconnoître la bonté de celui qui la pardonne. Enfin, rejetter sa faute sur un autre, ce n'est pas non plus se confesser, c'est en accuser d'autres en sa place, & se rendre coupable de ces paroles de malice, dont David prioit Dieu de ne permettre pas qu'il se servît. *Pris de saint Bernard. Serm. 16. sur les Cantiques.*

Le Confesseur n'a point mauvaise opinion de son penitent, qui lui découvre ses pechez.

Du côté du Confesseur, il n'y a nul sujet de craindre qu'en lui découvrant les pechez qu'on a commis, il ait mauvaise opinion de son Penitent. En même temps que le Confesseur l'écoute, il se regarde lui-même, & touché de compassion de la foiblesse d'autrui, il se represente qu'il seroit tombé dans des desordres encore peut-être plus grands, que ne sont ceux qu'on lui revele, si Dieu l'avoit abandonné à la corruption de sa nature. Frappé de cette pensée, il aime, il estime la candeur & l'humilité de son Penitent; & faisant de serieuses reflexions sur soi-même, il apprend que les hommes ayant presque tous les mêmes inclinations, il n'y a point de pechez qu'un homme tel qu'il soit, ne commît, s'il étoit délaissé de celui qui est le Créateur de tous les hommes : *Nullum est peccatum quod non faciat homo, si deseratur ab eo, à quo factus est omnis homo. Pris du Dictionnaire Moral. Tome 1. Reflexions sur la Confession.*

Les mauvaises Confessions viennent quelquefois du côté du Confesseur, & quelquefois du côté du Penitent.

Est-ce le Confesseur qui flate son Penitent? est-ce le Penitent qui trompe son Confesseur? c'est souvent l'un & l'autre. Celui-là trop indulgent, remet quelquefois une partie de la penitence à de grands pecheurs, croyant avoir déja beaucoup gagné sur eux, de les avoir obligez de venir à confesse : & celui-ci ne cherche qu'à s'acquitter à bon marché d'une dette qui lui pese beaucoup, aux approches d'une grande fête. Celui-là demande, celui-ci promet : ils sortent l'un & l'autre assez contens; le Confesseur, de la soûmission, & du bon propos de son Penitent; le Penitent, de la douceur & de la condescendance de son Confesseur; mais Dieu est-il content de l'un & de l'autre? *Là-même.*

De la Confession en general, ou de la condamnation de soi-même, qui y dispose.

La penitence n'est autre chose qu'une espece de jugement dont la forme est bien particuliere; car si vous me demandez qui est celui qui préside à ce jugement? je vous réponds que c'est celui qui y paroît en qualité de coupable; c'est-à-dire, le pecheur, qui fait tout à la fois deux fonctions, celle de juge, & celle de criminel. *Ascendit homo adversum se, tribunal mentis suæ, atque ita constituto adversum se judicio, adest accusatrix cogitatio, testis conscientia, metus carnifex*, dit saint Augustin dans le livre des 50. Homelies : L'homme pecheur se fait un tribunal dans son cœur; il se cite comme un criminel, il comparoît comme un coupable; il écoute sa pensée comme une accusatrice, sa conscience comme un témoin; & animé du zele de satisfaire à Dieu, il prononce un arrêt contre soi, & se condamne : ensuite il se va accuser, & faire une declaration de tous ses pechez à un Confesseur. *Pere Bourdaloue, dans un Sermon de la Penitence qui court sous son nom.*

De la misericorde de Dieu dans le Sacrement de Penitence.

Goûtons la consolation que nous avons de sçavoir, que le Sauveur a laissé à son Eglise une infinité d'heritiers de sa douceur; ou, pour parler avec saint Ambroise, tant de Vicaires de son amour, que nous ne sçaurions manquer d'hommes qui nous distribuent par tout son Sang adorable, qui le fassent couler sur les pecheurs avec la même charité, que lui-même l'a répandu pour eux. Quelle consolation de sçavoir que le Prêtre est établi dans le tribunal de la Confession, Dieu de l'homme; non pour le perdre, mais comme le Sauveur même des Nations! Quelle confiance enfin, ne devons-nous point avoir au Sacrement de Penitence, à l'administration duquel, notre Sauveur n'a pas commis un Ange, dont la saintetè & l'impeccabilité nous feroit trembler; mais des hommes capables de compatir à notre infirmité; des pecheurs comme nous, qui ont eux-mêmes besoin de la misericorde que nous lui demandons. Serions-nous maintenant comme le Paralytique, qui manque d'homme pour le jetter dans la piscine? mais les Ministres de Jesus-Christ sont multipliez par tout; nos Eglises sont ouvertes, nos tribunaux sont tout prêts; nos Sacremens, ces ruisseaux sacrez, sont toûjours pleins du sang de Jesus-Christ, pour nous laver & pour nous guerir. Que pouvons-nous donc alleguer pour notre excuse? & serons-nous assez malheureux pour ignorer que toutes ces bontez de Dieu doivent nous porter à la penitence? *Monsieur Fromentieres. Sermon de la Penitence.*

Il faut du courage pour découvrir ses pechez les plus cachez & les plus honteux.

Si tous les pechez étoient du nombre de ceux qui ne deshonorent point dans le monde, & qui ne touchent point à la reputation; si c'étoient de ces pechez que le monde consacre même, & dont tant de gens se font un point de merite & de distinction, comme la vanité, l'ambition, la haine, la vengeance, le luxe; on ne s'étonneroit pas que des personnes eussent le courage de les découvrir. Mais des commerces honteux, des desordres qui portent avec soi tant de confusion! Ah! quand il faut les découvrir, quoi que sous le sceau de la Confession, quelle violence; & quelle confusion d'esprit! quoi? j'irai découvrir à un homme comme moi un peché qui n'est connu que de Dieu; que personne ne sçait, que je voudrois cacher à moi-même? il vaudroit presque autant être à l'agonie, & souffrir le martyre; car c'est un martyre en effet, & une espece d'agonie, qui ne fait pas couler le sang des veines, mais qui le fait monter au visage, par cette pudeur qu'on peut nommer la voix de la Penitence. *Monsieur de Saint Martin. Serm. de Sainte Madelaine.*

De l'employ d'un Confesseur.

C'est un employ aussi triste, qu'il est difficile: car qu'y a-t-il de plus ennuyeux que d'entendre tout le détail des passions & des foiblesses humaines, de voir à découvert les mysteres d'iniquité, les ignominies cachées du monde: *Occulta dedecoris*, comme parle l'Apôtre; de n'avoir l'imagination remplie que de fâcheuses images, de l'impureté, ou de la vanité des hommes; d'être comme le confident de tous leurs desordres, le témoin de la fecondité du peché, & de la corruption de la nature? Je dis difficile, & où l'on doit se conduire avec plus de circonspection & de crainte. Car qu'est-ce qu'un Confesseur? c'est un homme revêtu de la puissance de Dieu, & à qui Jesus-Christ a donné le pouvoir de lier, & de délier; un homme qui doit sauver les autres; qui doit avoir compassion des pecheurs, mais qui doit être irreconciliable ennemi du peché; en sorte que par un judicieux temperament de douceur & de severité, il sçache ménager les interêts de la misericorde & de la justice, pour attirer l'une, & satisfaire l'autre tout ensemble, sans leur faire perdre aucun de leurs droits. *Monsieur Fléchier, dans ses Panegyriques.*

L'ignorance est un faux prétexte dans l'accusation de nos pechez.

Il est vrai que l'ignorance, si elle est invincible, peut excuser un pecheur, & le dispenser de s'en accuser en confession; mais c'est le plus souvent un faux prétexte. Car appellerai-je une ignorance invincible, celle d'un homme, qui ayant une legere indisposition court aussi-tôt au Medecin, lui fait un détail de son mal, lui découvre toutes les causes, qui apparemment le lui ont attiré; & qui étant blessé à mort, & en état de se perdre, s'il n'y met ordre, laisse couler les mois, & les années entieres, sans se confesser? Appellerai-je une ignorance invincible, celle d'un autre, qui ne manquant ni de Directeurs charitables, ni de Theologiens habiles, ni de Confesseurs judicieux, vit dans un profond & volontaire oubli de ses fautes, s'érige lui-même en Casuiste, & ne se confesse pas de plusieurs pechez, comme s'ils cessoient de l'être, parce qu'il ne les croit pas tels? Si par une negligence affectée de ne s'examiner jamais; si par une habitude criminelle à passer une & deux années sans aller à confesse, il oublie des pechez considerables, ou des circonstances aggravantes; si pour avoir souvent étouffé la voix de sa conscience, il s'est fait une fausse tranquillité; si de peur de s'éclaircir sur beaucoup de chefs, qui l'obligeroient à de fâcheuses reparations de biens ou d'honneur, il se flate qu'il n'y a point de peché, là où il y en a; si tout autre conseil que le sien lui est suspect: n'ai-je pas sujet de craindre, que ne s'acquittant pas de l'obligation qu'il a, il ne reçoit pas la grace de l'absolution? *Pris des Discours Moraux. Disc. de la Confession.*

Pour s'être confessé on ne doit pas pour cela être sans crainte & dans une entiere assurance.

Je me suis confessé, il est vrai; mais avec quelle douleur, avec quelle haine de mes pechez? Cette douleur étoit-elle plus grande, que toutes les douleurs dont mon cœur peut être penetré? cette haine produisoit-elle dans mon ame une horreur, non seulement de mon peché, mais encore de tous les objets, qui en ont été l'occasion & la cause? cette horreur m'a-t-elle éloigné de ces occasions, m'a-t-elle animé d'une sainte vengeance, & contre moi, & contre ces occasions? ne les ai-je point recherchées avec les mêmes complaisances que je faisois avant ma penitence? ai-je travaillé à détruire mes mauvaises habitudes? y a-t-il eu ensuite quelque amendement en ma vie? point du tout. Je n'ai donc peut-être jusques à present, jamais fait une bonne Confession. *Pris d'un Auteur anonyme.*

Plus nous nous reconnoissons coupables, plus Dieu nous fait misericorde.

Le commencement des bonnes œuvres, c'est la confession des mauvaises, dit Saint Augustin. Regardez en vous ce que vous ne voulez pas que Dieu y regarde; mettez devant vous, ce que vous voulez que Dieu mette derriere lui; *sit ante te quod non vis esse ante eum.* Si Dieu couvre vos pechez, il les guerit; s'il les découvre, il les punit: faites ce que vous voulez l'empêcher de faire; découvrez-les, afin qu'il les couvre; punissez-les, afin qu'il les gueriss. Que gagnerois-je, mon Dieu! dit le même Saint Augustin dans ses Confessions, si je ne me confessois pas à vous? je ne me cacherois pas à vos yeux, mais je vous cacherois aux miens; je cesserois de vous connoître, & vous ne cesseriez pas de me voir: *Te mihi abscondam, non me tibi.* Mais parce que mes pleurs parlent pour moi, & que je me declare coupable, je vous connois, je vous aime, je vous desire. *Monsieur de Maruc. Paneg. de Saint Augustin.*

La confession de ses pechez est un acte heroïque de vertu.

Peut-être n'avez-vous rien fait de si heroïque dans toute votre vie, que cet aveu de votre peché: & vous craignez que cela ne vous décrie dans l'esprit d'un homme, qui a sujet de s'humilier lui-même, en voyant une si grande vertu; qui loue Dieu, qui admire la force de la grace, qui benit son aimable Providence, laquelle permet des chûtes dans ses Elûs, pour leur donner occasion de s'élever à des vertus non communes; qui pleure de joye & de consolation, tandis que vous rougissez de honte! Mais oubliez tout cela, si vous craignez Dieu; si vous l'aimez, profitez de votre repugnance. *Le Pere de la Colombiere, dans ses Reflexions Chrétiennes.*

De la sincerité qu'il faut apporter à la confession de ses pechez.

Quoi que la sincerité ne soit jamais plus recommandée, & le déguisement jamais plus criminel, que dans le Sacrement de Penitence, où l'on doit faire connoître le nombre & la qualité de ses crimes; c'est cependant là, où l'on use ordinairement de plus de dissimulation. Car n'est-il pas vrai, que le soin de la plûpart des pecheurs, lorsqu'ils se préparent à la Penitence & à la Confession, c'est, non pas de connoître leurs maux pour en demander la guerison, mais d'étudier en quels ter-

mes ils les exposeront à un Confesseur, pour éviter une trop grande confusion? L'arrangement, les termes figurez, qui adoucissent l'horreur de leurs pechez, est presque la seule disposition qu'ils apportent à la Confession; & etre prêt à se confesser, c'est presque la même chose que d'avoir trouvé cette methode. On fait dans la Confession des incidens, qui rendent le Penitent plus coupable que les crimes mêmes qu'il declare; on cherche des tours ingenieux qui cachent toute la honte de la corruption de notre cœur; on tâche d'inspirer de la compassion à un Confesseur pour une passion favorite qu'on voudroit épargner; on apporte mille prétextes, pour excuser ses desordres; on adoucit, on flate, on pallie le crime: Enfin pour cacher les déplorables charmes d'une longue habitude qu'on ne veut pas quitter, on choisit un nouveau Confesseur, on lui raconte ses foiblesses comme de nouveaux pechez, & on n'a garde de faire connoître le commerce qui dure depuis si long-temps; & que tant de confessions n'ont encore pû rompre: on cache sous un dehors specieux tout le venin de la passion. *Pris du Pere Massillon, dans un Sermon sur ce sujet.*

De la douleur qu'on doit avoir de ses pechez.

Toutes les autres dispositions ne sont que des préparations exterieures à la Confession; la douleur en est l'ame, & en fait le merite. La vertu du Sacrement peut suppléer aux autres défauts, lorsqu'on a une veritable détestation de tous ses pechez; mais rien ne peut suppléer au défaut de cette douleur: tout le reste peut être remplacé par la douleur; mais la douleur ne peut être remplacée par quelque chose que ce puisse être. Cependant rien de plus rare dans les Penitens qui viennent à confesse, que cette douleur à laquelle la remission des pechez est attachée. *Le même.*

Du motif de la douleur de nos pechez.

Pour ce qui est du motif de cette douleur, quoi que le plus parfait soit d'avoir offensé un Dieu si bon, & si misericordieux, ce que nous appellons une contrition parfaite; & qu'il faille tâcher de concevoir cette douleur: cependant comme il est peu de gens qui ne se conduisent plûtôt par la crainte ou par l'esperance, que par cet amour plus pur & desintéressé; Dieu qui a eu égard à notre foiblesse, se contente, avec le Sacrement, de la douleur moins parfaite, pourvû qu'elle soit excitée par un motif surnaturel, & qu'elle exclue entierement l'attachement au peché, & qu'elle soit accompagnée de la resolution ferme de ne le plus commettre. Je sçai même, & c'est le Sage qui me l'apprend, que la crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse, & qu'il est toûjours avantageux de percer des yeux de la foi les abîmes affreux de l'enfer, pour faire de ce spectacle un frein salutaire, qui retienne le pecheur; Je sçai que c'est un motif de componction que l'Eglise reçoit, que les Saints ont toûjours eu devant les yeux, & dont on se sert dans les Chaires chrétiennes, pour troubler la fausse paix des pecheurs. Grand Dieu! si malgré la vûë de ces flammes dévorantes, malgré toute l'horreur de ces abîmes, que vous avez creusez aux pecheurs, ils ne laissent pas de vous offenser; Ah! que seroit-ce, si ôtant cette digue à la temerité des pecheurs, nous les obligions de fermer les yeux à ce spectacle terrible? *Le même.*

La Confession obtient le pardon entier de tous nos pechez. 1. *Joan.* c. 1.

Le premier avantage d'une bonne & sainte Confession, est qu'elle nous obtient le pardon des pechez que nous avons commis: il n'en faut pas douter, dit Saint Jean: *Si confiteamur peccata nostra, fidelis est Deus & justus, ut remittat nobis peccata nostra:* Si nous confessons nos pechez, Dieu est fidele & juste, pour nous les pardonner. Voici donc, Chrétiens, un grand sujet de consolation pour vous: quand vous auriez commis les pechez, que tous les reprouvez ensemble ont pû commettre, je vous assure que Dieu vous les pardonnera, si vous en faites une bonne & une sincere confession: quand votre ame seroit plus noire que les charbons, elle deviendra plus blanche que la neige; quand elle seroit plus obscure que la nuit la plus tenebreuse du monde, elle deviendra mille fois plus brillante, & plus éclatante que le soleil qui nous éclaire; quand elle seroit affreuse comme le demon, elle deviendra comme un Ange. O Dieu! quelle merveille! & qui pourroit jamais exprimer les admirables changemens qui se font dans une ame par le moyen d'une bonne Confession, & en un moment; par la force des paroles de l'absolution! elle passe d'une extrêmité de malheur, à une extrêmité de bonheur; elle passe de la mort à la vie, & de l'enfer au ciel: & ainsi, celui qui étoit esclave du demon par son peché, devient enfant de Dieu par la grace; & en un mot, le pecheur sort d'un abîme de misere & de malediction, & entre dans le comble du bonheur & de benediction. *Pris d'un Auteur anonyme.*

Dans ce jugement, nous sommes nous-mêmes nos accusateurs.

Quelle bonté de Dieu, de nous avoir établis dans ce Sacrement, pour accusateurs personnels de nos propres fautes! quelle confusion seroit-ce pour nous, si Dieu avoit établi d'autres hommes pour nos accusateurs; comme il arrive dans les jugemens ordinaires; & s'il avoit voulu que ce fussent d'autres témoins que nous qui parussent devant les Prêtres, comme devant nos juges; pour déposer contre nous! Mais Jesus-Christ cherche notre salut, & non pas notre confusion. C'est pour cela qu'il ne nous a pas donné d'autres accusateurs que notre propre conscience, afin que si le pardon nous manquoit, nous ne puissions nous plaindre que de nous-mêmes, & non pas de la dureté des juges, ni de l'animosité des accusateurs. *Pris d'un Auteur anonyme.*

Le Prêtre comme juge prononce sur notre Confession.

Saint Chrysostome, dans la cinquiéme de ses Homelies sur l'Epître aux Corinthiens, demande, d'où vient qu'au tribunal de la Confession nous confessons nos crimes les plus cachez, & que sur cette confession se fait notre jugement? les juges de la terre n'en usent pas ainsi; car jamais ils ne jugent & ne prononcent leur jugement que sur des choses, dont il y a une parfaite conviction. Mais, dit ce saint Docteur, nous avons d'autres regles, que ces juges du monde n'ont pas; car nous ne faisons pas profession de punir, comme ils font, les criminels; & nous nous contentons de les soûmettre à l'Eglise, laquelle les oblige de faire penitence de leurs crimes. *Le Pere Bourdaloüe, en un Sermon de la Confession.*

Dieu nous pardonne, quand nous reconnoissons & confessons nos pechez. *Psal.* 50.

Le Prophete Royal voulant prévenir la justice de Dieu en sa colere, lui demande grace & misericorde: *Miserere mei Deus, secundum magnam misericordiam tuam.* C'est ainsi qu'il s'écrie, & demande cette grande grace, & cette misericorde, qui le lave, & le purge; en sorte qu'il ne reste en lui aucune soüillure de ses pechez: *amplius lava me ab iniquitate mea.* *Ibidem.* Et pourquoi cela? parce qu'il avoüe qu'il a peché, & qu'il reconnoît l'énormité de son

Ibidem. crime: *quoniam iniquitatem meam ego cognoſco.* Quelle conſequence eſt-ce là? demande Saint Chryſologue: parce qu'il reconnoît ſa faute, il veut que Dieu lui pardonne; cela eſt-il juſte? Cependant c'eſt ainſi que parle ce ſaint Roi: il eſt vrai, Seigneur, que la confeſſion de mes crimes eſt une ſatisfaction legere; mais puiſque vous vous en contentez, je ne vous en preſente point d'autre, & je n'ai point d'autre voye que celle-là, pour me reconcilier avec vous: pardonnez-moi donc mes pechez, parce que je les reconnois: *Quoniam iniquitatem meam ego cognoſco. Le même.*

Ibidem. La Confeſſion eſt une ſource de graces: *Haurietis aquas in gaudio de fontibus Salvatoris.* Mais que fait le demon qui eſt ennemi mortel de notre ſalut? Il voit que la confeſſion de nos pechez eſt une ſource pure: il y met du venin pour l'infecter, par le mauvais uſage qu'il en fait faire, où la deſſéche en nous empêchant de nous confeſſer; & ſen cela, il fait comme Holopherne fit autrefois à la ville de Betulie, lequel fit rompre tous les canaux des fontaines des Iſraëlites, pour les faire mourir de ſoif. C'eſt ainſi que le demon rompt le canal de ce Sacrement, où le Sang de Jeſus-Chriſt coule dans nos ames. Il nous donne du dégoût de la Confeſſion, & nous en détourne: il nous dit qu'il y a du danger que nous nous en ſervions mal, & nous repreſente le deſavantage, qu'il y a d'en mal uſer; il nous dit qu'il n'en faut pas trop ſouvent approcher; mais il ne dit pas qu'en approcher ſouvent, c'eſt bien fait: il nous dit qu'en cela il faut témoigner un grand reſpect; mais il ne nous dit pas que l'uſage en eſt bon, quand il eſt accompagné de reſpect. *Le même.*

Artifice du démon pour nous détourner de la Confeſſion. *Iſaïæ.* 12.

Les ſecours qu'on peut tirer des avis d'un Confeſſeur.

Outre la grace qui eſt attachée au Sacrement, pour nous empêcher de retomber dans le peché, quel pouvoir n'a pas un Confeſſeur ſur les ames qui ont entierement reſolu de ſe confier en lui? qu'eſt-ce qu'il ne leur fait pas faire quand il a ſçû les gagner, & à quoi ne les oblige-t-il pas, pour ce qui regarde le ſalut? quels commerces ne leur fait-il pas rompre, & quels engagemens ne leur fait-il pas quitter? quel ſoin, quand il eſt zelé, ne prend-il pas pour leur arracher les violentes paſſions du cœur? quels reſſentimens n'étouffe-t-il pas? à quelle reconciliation ne porte-t-il pas ceux qu'il voit avoir de l'inimitié les uns contre les autres? ne rend-il pas les ames deſintereſſées? ne leur fait-il pas renoncer aux injuſtices & aux uſures? ne les oblige-t-il pas à reſtituer les biens mal acquis? C'eſt ce que produit la direction, & à quoi un Confeſſeur doit s'appliquer. *Le même.*

Le bien que produit la Confeſſion pour les bonnes mœurs.

Il faut ajoûter que l'uſage de la Confeſſion eſt un grand frein pour arrêter la conſcience, & la tenir dans la crainte & dans le devoir; en ſorte, qu'un homme n'a pas la penſée de paſſer outre dans le peché, quand il fait reflexion à la peine & à la honte qu'il aura de s'en confeſſer. Cette penſée produit à peu près les mêmes effets que la mort; car elle le fait ſouvenir qu'il faut qu'il paroiſſe devant le tribunal de la penitence, comme s'il devoit paroître devant Dieu pour être jugé. Que peut-on dire davantage? l'uſage de la Confeſſion retire une ame des pechez, & la fortifie dans ſa foibleſſe, pour reſiſter aux tentations les plus fortes & les plus violentes; au lieu que ceux qui ſecoüent le joug de la Confeſſion, ou qui ne ſe confeſſent que rarement, ſe laiſſent aller à toutes ſortes de deſordres, & de pechez. *Le même.*

De l'obligation que l'Egliſe impoſe de ſe confeſſer du moins une fois l'année.

La plus grande partie des Chrétiens regardent la Confeſſion, comme une potion amere, que le Medecin preſente à ſon malade qui ne l'enviſage qu'avec horreur, & ne la prend qu'avec regret. Cependant, c'eſt l'unique remede pour guerir leur ame du peché, & décharger leur conſcience de ce fardeau énorme qui l'accable. Ils ſe contentent de s'approcher une fois l'an du Tribunal de la Penitence, ſeulement pour obéïr au commandement de l'Egliſe, ne penetrant pas ſon eſprit, & ſa conduite. Car ſi elle ne nous ordonne ce remede qu'une fois l'an, elle ne prétend pas favoriſer par là l'endurciſſement des pecheurs, qui abuſent de cette tolerance, qui prennent un jour de l'année pour dire, & pour declarer leurs pechez, & ſe reſervent tous les autres pour les commettre; mais elle veut au contraire empêcher qu'ils ne s'endurciſſent par un plus long délai, &c. *Pris d'un Sermon manuſcrit.*

Du ſecret & du ſceau de la Confeſſion.

Votre ſecret eſt ſans doute plus aſſuré dans le cœur de votre Confeſſeur que dans le vôtre: car vous avez la liberté d'en parler, & votre Confeſſeur ne l'a pas; vous pouvez le découvrir quand il vous plaît, mais cela n'eſt pas permis à celui qui ne le ſçait que par le ſceau de la Confeſſion. Une femme perduë comptera ſes galanteries; elle ſe vantera du nombre funeſte de ſes conquêtes, & publiera ſes crimes les plus cachez, quand ſa paſſion l'emportera; au lieu que la langue du Confeſſeur eſt liée. Il doit même oublier tout ce que vous lui avez dit, & ne s'en ſouvenir jamais; Il n'a pas même ſouvent des yeux pour vous connoître, ni de memoire pour retenir les pechez que vous lui dites: de maniere que les lui declarer, c'eſt comme ne les dire à perſonne. C'eſt en ce ſens que je puis employer ces paroles de l'Ecriture: *Secretorum ſcrutatores quaſi non ſint*: Dieu a établi des juges ſur la conſcience des peuples, qui ſont comme des Dieux, ou plûtôt qui ſont comme s'ils n'étoient point. *Le même.* *Iſaïæ* 40.

Du même ſujet.

Le Prophete Royal avoit bien raiſon d'appeller bienheureux ceux dont les pechez ſont cachez: *Beati quorum tecta ſunt peccata*: Tels ſont ceux qui ſeront découverts dans la Confeſſion: *Nunquam magis tecta, quam in Confeſſione detecta*, dit un Pere de l'Egliſe: car Dieu ne juge pas deux fois une même cauſe. C'eſt donc bien cacher ſon ſecret, que de le reveler; car c'eſt alors qu'une ame penitente peut veritablement dire: *Secretum meum mihi*: mon ſecret eſt à moi; j'en ſuis aſſuré, quand je l'ai découvert dans la Confeſſion: auparavant je craignois qu'il ne fût manifeſté; mais maintenant il n'y a plus de danger. Malheureux Chrétien! qui veux cacher ton crime, & qui prétens le mettre à couvert par tes ſacrileges; ſçache que ta conſcience l'a vû, qu'elle le ſçait, qu'elle en eſt témoin, qu'elle parlera à la fin, & découvrira ton ſecret à la face de toute la terre. Mais le moyen d'éviter ce malheur; c'eſt de le découvrir ſans attendre ces funeſtes extrêmitez. Découvrir ſon peché dans le Sacrement de Penitence, c'eſt l'arracher à la juſtice de Dieu, qui l'auroit infailliblement manifeſté. Les pechez que nous revelons, ſeront cachez pour toûjours; & au contraire, ceux que nous cachons, ſeront infailliblement revelez: *Nihil opertum quod non reveletur.* Vous n'oſez découvrir vos pechez; vous les cachez à un Prêtre qui eſt obligé à un ſecret inviolable: & vous ne prenez *Pſal.* 31. *Luc.* 12.

nez pas garde, qu'ils paroîtront un jour aux yeux des Anges, & à la face de l'Univers, & que vous en recevrez alors toute la confusion, que vous voulez éviter maintenant toute legere qu'elle est ! *Le même.*

Le peu de satisfaction que l'on fait à Dieu pour ses pechez.

Nous n'avons pas le courage de nous imposer à nous-mêmes des austeritez : au contraire, le peu d'abstinences & le peu de jeûnes que l'Eglise nous ordonne, nous est à charge, & nous ne cessons de nous en plaindre : nos Confesseurs nous trouvent si lâches, qu'ils craignent de nous accabler par les moindres penitences. Mais vous, Seigneur, pour suppléer à ce défaut, vous envoyez souvent aux pecheurs des peines plus proportionnées à votre justice. Il envoye des maladies, des pertes de biens, des afflictions publiques & domestiques, &c. *Auteur anonyme.*

On peut satisfaire à Dieu par toutes les œuvres penibles, prises par le motif de penitence.

Les peines & les mortifications interieures que nous souffrons, les chagrins, les ennuis, les croix domestiques, les embarras d'affaires, les perplexitez, & les sécheresses où nous nous trouvons, peuvent entrer en satisfaction de nos pechez : car qu'importe que l'esprit ou la chair, le cœur ou le corps souffrent, pourvû que ces mortifications entrent en ligne de compte, & qu'elles nous tiennent lieu de penitence ? Une passion domptée, une passion à laquelle on retranche les objets vers lesquels elle se porte ; une passion reprimée & enchaînée, est un sacrifice tres-agréable à Dieu ; & tous les Peres avoüent que ce sacrifice lui plaît encore davantage, que toutes les mortifications exterieures. *Mr. Joly. Premier Prône du Jubilé.*

Il faut examiner soigneusement sa conscience, pour faire une bonne Confession.

Il faut confesser tous ses pechez ; & en oublier de mortels, faute d'avoir pris le temps necessaire pour se bien examiner, c'est rendre sa confession nulle. Après avoir mené une vie oisive & sensuelle, avoir passé plusieurs mois dans un enchaînement de crimes, frequenté de mauvaises compagnies, lié des amitiez ou des commerces criminels, negligé les devoirs essentiels de son état, peché par pensées, par paroles, & par actions, en une infinité de rencontres : Après tout cela, dis-je, donner à l'examen de sa conscience un leger intervalle avant de se confesser, se presenter précipitamment aux sacrez Tribunaux, sans presque sçavoir ce dont on s'accuse, dire un fatras de choses inutiles, & ne descendre pas dans le détail de celles qu'il faut absolument découvrir ; est-ce là faire une bonne Confession ? Peut-on en si peu de temps rappeller toute sa vie passée, les parties d'iniquité qu'on a liées, les mauvaises pensées qu'on a euës, les médisances qu'on a faites, les scandales qu'on a causez ; les injustices qu'on a commises, les vengeances qu'on a exécutées, ou projettées ; le tort qu'on a fait à son prochain, dans sa reputation ou dans ses biens ; la negligence qu'on a apportée à remplir les obligations de son état ? Telles sont les Confessions d'une infinité de gens, qui après plusieurs mois, & quelquefois des années entieres, ne sçavent que dire à confesse, quoi que le nombre de leurs pechez surpasse celui de leurs cheveux. *Le Dictionnaire Moral, dans ses Reflexions sur les Indulgences.*

Qualitez ou conditions que doit avoir la confession pour être bien faite.

La Confession pour être bien faite doit avoir ces qualitez. Elle doit être précise, sans embarras de paroles, & de choses inutiles, où souvent on fait plus connoître les défauts des autres, que les siens propres ; en quoi l'on fait mal, lorsqu'on pense bien faire. Il faut expliquer nettement & distinctement l'espece, le nombre, & les circonstances de ses pechez, lorsqu'elles les rendent notablement plus griefs ; les motifs qu'on a eu en pechant ; & même les causes, & les habitudes du peché. Car si la Confession est la declaration d'une maladie secrete, ou d'une blessure cachée, comment le Confesseur, qui est autant Medecin que Juge, pourra-t-il guerir cette maladie & cette blessure, s'il ne connoît pas les causes du mal ? Elle doit être simple, sans exageration, & sans excuses ; elle doit être modeste, & conçuë en des termes qui ne blessent point la pudeur, lors même qu'on est obligé de découvrir des crimes où cette vertu est offensée. Elle doit être humble, accompagnée de l'esprit de componction, qui produit dans l'ame du pecheur la confusion, & une sainte tristesse, à la vûë de ses pechez, & de la bonté d'un Dieu offensé. *Auteur anonyme.*

De l'examen de conscience qui doit préceder la Confession.

Le Penitent ne represente pas seulement la personne d'un criminel dans le tribunal de la Penitence ; il fait encore le personnage de témoin & d'accusateur contre soi-même. Il est donc necessaire, pour pouvoir faire les informations requises en ce jugement, que le pecheur s'applique à l'examen de sa conscience, & qu'il fasse une exacte recherche de ses pensées, de ses paroles & de ses actions, pour connoître le nombre de ses pechez, & en distinguer les circonstances & les qualitez, afin de les détester au fond de son cœur, & de les declarer ensuite dans la Confession. Pour cela, il faut qu'il implore humblement le secours du Ciel, & de ses lumieres ; qu'il adore la Majesté divine ; qu'il reconnoisse en la presence de son juge, qu'il est un miserable criminel, qui quoi que tout couvert & tout rempli d'iniquitez, ne les peut toutefois reconnoître sans le secours de sa grace : il faut qu'il le conjure de conduire & d'achever son ouvrage, d'éclairer son esprit pour reconnoître le nombre & l'énormité de ses pechez, & de toucher son cœur d'un vif repentir de les avoir commis. *Le P. Gegou. Livre intitulé, l'Usage du Sacrement de Penitence.*

Quand on a une veritable douleur de ses pechez, on sent du soulagement à s'en confesser.

Il semble que Jesus-Christ, établissant l'obligation de declarer son peché au Prêtre, ait voulu procurer au penitent de la douceur & du soulagement. Disons-le de bonne foi, lorsque le repentir est sincere, & que la douleur est veritable, n'est-il pas vrai qu'on ne sent plus gueres de peine à avoüer son crime ? Je vous en prens à témoin, vous tous que le Seigneur a touchez quelquefois des traits d'une veritable componction. Alors, certes, alors un penitent abîmé dans son affliction, cherche soigneusement avec qui la partager ; on est gros de son secret, on se sent affoibli sous un fardeau, qui n'est devenu pesant, que parce qu'on n'est soulagé de personne ; on n'attend plus qu'un consolateur, dans le sein duquel on répande sa douleur. J'en ai connu, qui ne trouvoient de la consolation, qu'à faire part à un Confesseur charitable des sentimens que la grace leur avoit fait concevoir. Avec quelle joye venoient-ils pleurer à mes pieds ! qu'il leur étoit doux d'entendre cette consolante parole : vos pechez vous sont remis ; allez, commencez à goûter la paix que le peché vous avoit ôtée ! Avoüons-le franchement, lorsqu'on accuse de trop de severité ou d'injustice, l'obligation de confesser son crime, lors même qu'on sent de si fortes repu-

gnances à le faire ; souvent la douleur du peché est bien superficielle, & la détestation legere. *Sermon manuscrit du Pere Catrou.*

Déguisement & autres defauts qui rendent la Confession sacrilege.

Si jusques dans le sacré Tribunal je me flate moi-même, si j'use de dissimulation avec moi-même, si je suis d'intelligence avec ma passion, si je me prévaus contre Dieu de ma fragilité ; si je qualifie mes pechez de la maniere qu'il me plaît, adoucissant les uns, déguisant les autres ; donnant à ceux-ci l'apparence d'une droite intention, couvrant ceux-là du prétexte d'une malheureuse necessité ; si je décide toûjours en ma faveur ; si dans les doutes qui naissent sur certaines injustices que je commets, & qui attirent sur elles des obligations onereuses, je conclus dans tous mes raisonnemens à ma décharge ; en sorte que quelque injure, ou quelque dommage qu'ait reçu de moi le prochain, je ne me trouve jamais obligé, selon mes principes, à nulle reparation : Enfin, si pour ne me pas engager dans une discussion, & une recherche, qui me causeroit un trouble fâcheux, mais un trouble necessaire ; je me contente d'une revûë précipitée, & pour user de cette maniere de parler, j'étourdis les difficultez de ma conscience, plûtôt que je ne les éclaircis : si c'est ainsi que je me comporte ; Ah ! ma penitence est chymerique & reprouvée de Dieu. Pourquoi ? parce qu'elle n'est pas conforme au jugement de Dieu ; Dieu & moi nous avons deux poids, deux mesures differentes : & c'est là ce que l'Ecriture appelle iniquité & abomination. *Le P. Bourdaloüe, en ses veritables Sermons. Tome 1. de la Severité de la Penitence.*

Severité raisonnable que doivent avoir les Confesseurs dans le Tribunal de la Confession.

Le Tribunal de la Penitence, où les Ministres de ce Sacrement président, est dans un sens le Tribunal de la misericorde ; mais le Tribunal de la misericorde de Dieu, & non de leur misericorde, ni de la nôtre : moins encore de la leur que de la nôtre. Car si par un défaut de zele, leur misericorde vient à s'y mêler ; ou si par un aveuglement d'esprit, nous y faisons entrer la nôtre : je le repete, & malheur à moi, si je ne vous en avertissois pas ; de ce Tribunal de la misericorde de Dieu, nous devons passer au Tribunal de la justice ; mais d'une justice sans misericorde. Voila le fondement que vous devez poser ; fondement sur lequel les premiers fideles appuyoient cette severe discipline qui s'observoit parmi eux : *Apud nos*, disoient-ils, au rapport de Tertullien, *districtè judicatur, tanquam apud certos de divino judicio* : Nous nous jugeons severement & exactement, parce que nous sçavons qu'il y a une justice rigoureuse qui nous attend, & que nous avons toûjours en vûë. *Le même.*

Abus que les Confesseurs commettent dans le Tribunal de la Penitence.

Dans le Tribunal de la Penitence, tout sacré qu'il est, quels abus n'y commet-on pas ? Avec quelle facilité n'y absout-on pas quelquefois les plus indignes & les plus endurcis pecheurs ? Quelle distinction n'y fait-on pas de leurs personnes ? & de quelle indulgence n'y use-t-on pas pour s'accommoder à leur delicatesse ? Autrefois on y procedoit avec une severité de discipline, qui honoroit Dieu, aux dépens du pecheur : maintenant, vous diriez que tout le secret, est d'y ménager le pecheur aux dépens de Dieu. A mesure que l'iniquité s'est accruë, la Penitence s'est mitigée. En comparaison de ces siécles fervens, où elle étoit dans sa vigueur, par une malheureuse prescription, elle n'est plus que l'ombre de ce qu'elle a été. A peine nous reste-t-il des traces de ces Canons si venerables, qui pour des pechez aujourd'hui communs, ordonnoient des années entieres de satisfactions, & de satisfactions rigoureuses. Cependant, Dieu n'a point changé, & ses droits immuables & éternels subsistent toûjours. Mais n'imputons point à d'autres qu'à nous-mêmes ces relâchemens de la Penitence. C'est nous-mêmes, Chrétiens, reconnoissons-le avec douleur ; c'est nous-mêmes, qui par la dureté de nos cœurs, forçons en quelque sorte les Ministres de Jesus-Christ, à avoir pour nous dans le saint Tribunal ces condescendances & ces ménagemens, dont nous répondrons encore plus qu'eux, & qui ne peuvent aboutir qu'à notre perdition, & à notre ruïne. C'est nous qui par nos artifices, trouvons le moyen d'énerver leur zele, & de corrompre même leur fidelité. *Le même, dans le second Sermon du Jugement.*

La Confession sans douleur de ses pechez est sacrilege.

Un pecheur qui paroît au Tribunal de la Penitence avec une fausse douleur, n'a point sans doute une juste idée de son crime. Le sacrilege qu'il est sur le point de commettre, lui fait assez d'horreur, pour l'obliger à s'en abstenir, s'il lui restoit quelque étincelle de pieté, & quelque sentiment de conscience ; mais il ne considere que fort legerement, & confusément son impieté. Une raison de bienséance ; la crainte d'avoir à se reprocher un mépris universel de tout exercice de Religion ; la terreur qu'il n'a pû encore étouffer des jugemens de Dieu : semblables motifs ne lui permettent pas d'abandonner tout-à-fait les Autels. Il se presente au Prêtre pour lui faire un froid recit de ses pechez, & pour lui arracher une absolution, qu'il prévoit tranquillement qui ne doit apporter aucun changement dans ses mœurs. Il n'en est pas moins coupable, pour ne pas sonder son cœur avec assez d'attention ; son indolence dans une démarche si redoutable, le rend même plus criminel. Peut-il sans se resoudre à un attentat énorme, s'exposer à abuser si indignement du Sang de Jesus-Christ ? La sainteté du Sacrement, qu'il prophane ; la misericorde de Dieu, dont il se joüe ; le remede de ses playes, qu'il empoisonne ; la ressource de son salut, qu'il se ferme ; il ne sçauroit s'étourdir sur ces sujets : il n'en est pas néanmoins assez touché, pour être effrayé d'un sacrilege ; il va à confesse, il s'accuse, il reçoit l'absolution, il se retire content, & de lui-même, & du Confesseur ; mais tout est criant dans son crime. *Livre intitulé, Remarques sur divers sujets de Religion & de Morale. Tome 3.*

Souvent on s'adresse à des Confesseurs qu'on connoît être laches & condescendans.

C'est souvent aux Ministres qui ont la foiblesse de déguiser la verité qu'on s'adresse ; c'est à leurs pieds qu'on va se décharger du poids accablant de ses iniquitez ; c'est à eux qu'on va proposer ses doutes, dans l'esperance qu'ils auront plus d'indulgence que ceux qu'ils accusent d'être trop rigides. On s'informe donc lesquels sont les plus complaisans & les plus raisonnables, parce qu'on n'oseroit dire, les plus laches & les plus complaisans : on demande s'ils sçavent le monde ; s'ils font un juste discernement de la qualité, de l'âge, du sexe, du rang, de l'emploi : s'ils possedent bien l'art de distinguer le grand du petit ; les jeunes gens, des vieillards ; le riche, du pauvre ; & l'homme public, de l'homme privé ; s'ils sont assez habiles pour conclure que le jeûne & la priere, la retraite, la mortification, & le renon-

renoncement à soi-même & au monde, n'est preserit qu'aux Religieux & aux Solitaires. On tremble quand on approche de leur tribunal, & on en sort rassuré. On va chercher ceux qu'on estime les plus doux; & des pechez qu'on declare à leurs pieds, on en dit plus ou moins, selon qu'on est plus ou moins flaté du Confesseur; & la criminelle lâcheté du Ministre, qui nous cache toute l'énormité de nos crimes, ne nous permet pas d'en faire une penitence proportionnée. Et voilà ce que le peuple cherche. *Le P. de la Rue. Sermon pour le Dimanche de la Passion.*

Dieu se contente de l'attrition avec le Sacrement.

Comme la douleur d'avoir commis le peché, est ce qui fait une partie essentielle du Sacrement de Penitence, quoi que la contrition soit une douleur plus parfaite, Dieu se contente de l'attrition, pourvû qu'elle soit veritable; que ce soit un regret veritable d'avoir offensé Dieu, accompagné d'une ferme protestation de n'y plus retourner. Est-il mal-aisé à un Chrétien d'avoir ce regret, & de concevoir une vive douleur de son peché, par un semblable motif? encore n'est-il pas besoin que cette douleur soit sensible; il suffit d'avoir le regret dans l'ame. Est-il donc mal-aisé à un Chrétien qui vit dans l'Eglise, où il a tant de motifs qui peuvent causer cette douleur, & tant de raisons qui la persuadent; où, s'il est sensible à ses pertes, il voit tant d'objets, qui lui reprochent son peché; où, s'il est sensible à la crainte, la Foi lui ouvre un enfer qu'il a merité, un paradis qu'il a pû perdre? Mais quoi? n'est-il pas besoin de faire de longues penitences avant que de recevoir l'absolution? Je dis que ces dispositions ne sont pas necessaires, qu'il suffit d'avoir un vrai repentir de ses pechez, avec le Sacrement de Penitence, pour avoir la remission de ses pechez, & rentrer en grace avec Dieu: qu'il est necessaire de faire ensuite des austeritez, des jeûnes, & des mortifications, pour satisfaire au droit, que la justice de Dieu s'est reservé, pour punir temporellement les crimes dont la coulpe est effacée, pour ôter les restes des pechez. Malheur à nous, si par une negligence coupable nous ômettons ces moyens, qui sont glorieux à Dieu, & salutaires aux hommes. C'est ce qui a conduit les Antoines & les Hilarions dans les deserts; ce qui a armé les mains de saint Jerôme, de cailloux pour frapper sa poitrine: mais c'est à quoi on satisfait du moins en partie par les peines enjointes par le Confesseur, & par les peines volontaires que s'impose le Penitent: & c'est à quoi suppléent les indulgences, qui puisent dans les tresors de l'Eglise & dans les satisfactions abondantes du Sauveur, dequoi contenter la justice de Dieu, pour les peines temporelles que nous avons meritées par nos pechez, & dont nous n'avons pas fait une entiere penitence. *Monsieur Biroat, dans les Sermons separez, sur quelques Dimanches de l'année.*

La conversion du pecheur n'est point entiere sans la Confession.

Si le premier pas de la conversion d'un pecheur, & le grand moyen de retourner à Dieu, est le changement du cœur, soit par une veritable contrition sans le Sacrement, ou par une attrition avec le Sacrement; il est certain qu'il faut que la bouche ait part à ce renouvellement de l'homme: en sorte, dit saint Chrysostome, après un grand Apôtre, que comme il faut que le cœur croye & aime, pour être justifié, il faut que la bouche s'ouvre, pour confesser & manifester ses desordres: *Corde creditur ad justitiam, ore autem confessio fit ad salutem.* Un veritable Penitent doit être comme l'Enfant Prodigue, qui reconnoissant sa faute, & se voyant dans la disposition de l'avoüer & d'en demander pardon, s'écrioit: *Ibo ad Patrem meum.* Je m'en retournerai à mon Pere; je lui dirai avec toute sorte d'ingenuïté, & de simplicité, tout ce que j'ai fait contre lui; je lui exposerai toutes les circonstances de mes ingratitudes & de mes infidelitez; je lui dirai dans la douleur de mon cœur: *Pater, peccavi in cœlum & coram te.* Mon Pere, j'ai peché contre le Ciel & contre vous. Je ne me sers pas ici d'artifice, pour cacher, pour dissimuler, ou pour excuser mes pechez; je les avoüe ingenuëment: *Pater, peccavi in cœlum & coram te, jam non sum dignus vocari filius tuus*: J'ai peché contre le ciel, & je vous ai offensé; & dans l'état où je me trouve, je ne suis pas digne d'être appellé votre fils. *Pris d'un Sermon manuscrit.*

Ad Rom. 10.

Luc. 15.

Ibidem.

La Confession est inutile à l'égard de plusieurs, parce qu'ils se confessent mal.

D'où vient l'inutilité de ce divin remede, à l'égard de tant de pecheurs? d'où vient qu'on approche si souvent sans fruit des Sacremens, autrefois si efficaces? Ont-ils perdu quelque chose de leur premiere vertu, par la difference des temps? Les prémices du Sang de Jesus-Christ, étoient-elles plus puissantes qu'elles ne sont maintenant? les tresors de la misericorde du Seigneur sont-ils moins ouverts de nôtre temps, qu'ils ne l'étoient à la naissance de la Foi? Ou bien, en est-il de la misericorde de Dieu comme des choses humaines, qui sont toûjours imparfaites dans les commencemens, & s'affoiblissent peu à peu avec le nombre des années? D'où vient donc que l'on ne vit jamais tant de pecheurs autour de nos tribunaux sacrez, & que l'on ne vit jamais moins de veritables Penitens? D'où vient que dans un temps, où la corruption a rendu ce remede si necessaire, où l'indulgence des Ministres, & la condescendance de l'Eglise le rend si facile & si favorable; peu s'en faut que l'on ne s'en dispense tout-à-fait, ou que, si l'on en approche, c'est presque toûjours inutilement? La raison est, qu'on ne s'en approche pas avec les dispositions necessaires; qu'on ne s'accuse pas comme il faut; qu'on ne pratique pas ce qu'on a resolu, & qu'on ne fait pas ce qu'on a appris. *Pris d'un Sermon manuscrit.*

Du défaut de preparation dans la Confession.

Le défaut d'un suffisant examen est le défaut de la préparation. Comment voulez-vous que si peu de temps suffise pour bien examiner une conscience, que vous n'avez jamais bien observée, que vous n'avez jamais pris soin de connoître; & peut-on si aisément connoître les desirs d'un cœur, dont le principe est corrompu? Comment voulez-vous démêler tant d'intrigues, tant de mesures prises, tant de parties d'iniquité concertées, & dont les occasions ont manqué plûtôt que les desirs? Comment voulez-vous connoître toutes les pensées mauvaises, qui s'échappent en un instant; les injustes desirs, qui s'évanoüissent presque en même temps? Aussi voyons-nous dans le tribunal de la Penitence, des aveugles qui ne se connoissent pas eux-mêmes, des ignorans qui ne sçavent ce qu'ils veulent dire: qu'entendons-nous que des histoires vagues, qu'un recit mal ordonné de mille choses grossieres, & qui souvent n'ont nul rapport au peché qu'on veut

declarer ? *Le même.*

Dispositions qu'il faut apporter à ce Sacrement.

Quelles sont les dispositions que vous apportez au Sacrement de Penitence ? Venez-vous à ce Tribunal pour y laisser vos passions, vous défaire de cette vivacité que vous sentez pour ce plaisir ? Y venez-vous avec une componction qui vous brise le cœur ; qui vous fasse haïr ce que vous avez tant aimé, & aimer souverainement ce que vous avez haï mal-à-propos ? En sortez-vous, en un mot, justifié & absous aux yeux de Dieu ; ou bien toûjours confessé & jamais corrigé ? De là vient que le même jour qui avoit réjoüi les Anges de votre conversion, les a ensuite attristez de votre rebellion. *Le même.*

L'horreur & la haine du peché.

Combien en trouve-t-on parmi les Penitens d'aujourd'hui, qui envisagent leurs desordres, & tout ce qui en a été la cause, avec horreur & avec haine ? Ne conservent-ils pas après leur confession, & leur penitence prétenduë, les mêmes inclinations pour leur débauche & pour les occasions qui en ont été la cause ? N'y pensent-ils pas avec la même complaisance ? On ne demande pas d'eux une haine sensible, qui ne dépend point de nous ; on ne parle que d'une haine formée dans la volonté, dont nous sommes les maîtres. Ne reprennent-ils pas incontinent après les ceremonies exterieures de leur penitence, la vie qu'ils sembloient avoir détestée ? Quelle contrition est-ce là ? est-ce là être animé d'une sainte haine contre le peché ? est-ce là être penetré d'une douleur sincere qui doit surpasser toutes les autres douleurs, dont un homme est capable ? est-ce là haïr, & détester le peché au-delà de toutes les peines qui lui peuvent arriver en cette vie ? est-ce là être dans la resolution de tout souffrir, & de tout perdre, plûtôt que de retourner à ses desordres ? Si ces personnes ont fait quelque grande perte, si on leur a fait quelque déplaisir ; ce sont des chagrins & des emportemens ; ce sont des ressentimens implacables contre ceux qu'ils s'imaginent en avoir été la cause & l'occasion : & par le peché ils ont perdu l'amitié de Dieu, ils ont perdu le droit à son heritage ; & ils ne versent pas une seule larme ; ils ont l'ame aussi tranquille que s'il ne leur étoit rien arrivé de fâcheux ! & je croirai que cette penitence a été veritable & sincere ? *Le Pere Gegou. Livre intitulé, l'Usage du Sacrement de Penitence.*

Les deux extrêmitez qu'il faut éviter dans la recherche & l'examen des pechez pour faire une bonne Confession.

Quoi que le peu de soin & d'exactitude, soit le plus ordinaire & le plus dangereux de tous les défauts, qui arrivent dans la discussion de la conscience, & l'examen des pechez que l'on doit confesser ; on ne laisse pas de manquer souvent en ce point, par une extrêmité toute contraire. Il se trouve tous les jours des ames scrupuleuses, qui ne sont jamais contentes de leur examen ; elles s'imaginent avoir toûjours oublié quelque chose ; & dans cette crainte, elles ne cessent de s'inquiéter, & de donner, pour ainsi dire, la torture à leur memoire. C'est une grande illusion, & un piége dangereux du demon. Car qu'arrive-t-il de là ? qu'elles ne sçauroient s'appliquer à autre chose ; qu'elles laissent le plus important dans la Penitence, je veux dire, la consideration de la griéveté de leurs pechez, la douleur & le repentir de les avoir commis, l'étude des moyens de s'amender. Elles ne s'appliquent ni à la meditation, ni à la lecture, ni à aucun autre exercice que ce soit : tout leur esprit est appliqué à se souvenir de leurs fautes, dont la plus pernicieuse est ce trouble, qui les empêche de penser à la douleur de leurs pechez. *Le même.*

Dieu exige des peines & des satisfactions volontaires des pechez remis par le Sacrement de Confession.

Si la remission des pechez qui s'obtient par la Penitence, n'étoit accompagnée d'aucune peine, ni suivie d'aucune satisfaction ; si toutes les absolutions étoient autant d'indulgences pleniéres, le Sacrement de Confession ne serviroit aucunement à détourner le pecheur des pechez qu'il sembleroit avoir détestez. Pourquoi ? parce que rien n'est plus capable de produire cet effet, que la crainte du châtiment qui suit le peché. Ainsi retranchez le châtiment & la peine de la penitence ; vous lâchez la bride à toutes les passions, & détruisez par ce moyen la penitence, laquelle, pour être veritable, doit être un préservatif contre le retour du peché. C'est là, au sentiment de Saint Chrysostome, la principale raison, pourquoi Dieu ne manque jamais de tirer quelque punition du peché, même après avoir remis la faute au coupable. *Le même.*

Continuation du même sujet.

Les Conciles & les saints Docteurs enseignent d'un commun consentement, que les œuvres satisfactoires doivent être tres-rigoureuses, & proportionnées aux pechez, & que sans cela un grand pecheur ne doit jamais esperer d'arriver à une parfaite conversion ; & que c'est détruire la Penitence, d'en retrancher les travaux, & les austeritez proportionnées à la multitude & à la griéveté du peché. Il ne sert de rien, dit Saint Gregoire le Grand, de confesser ses pechez, si la Confession n'est suivie de la punition legitime de son peché ; & on ne doit point tenir un pecheur pour veritablement converti, que lors qu'avouant son peché par ses paroles, il tâche de l'effacer, & d'en arracher tous les restes par l'austerité de la Penitence : mais affliction & austerité, qui soit proportionnée à la grandeur de les fautes : *Cum digna afflictionis austeritate*, ajoûte ce grand Pape. Le Fils de Dieu maudit autrefois un arbre, qui étoit revêtu de belles feuilles, mais qui ne portoit point de fruit. De même, le Sauveur ne reçoit point ces beaux appareils de Penitence ; ce ne sont que des feuilles de cette plante salutaire : il demande des fruits, qui ne sont autres que les mortifications, les austeritez, & les exercices laborieux de la penitence ; & qui soient dignes de cette vertu, c'est-à-dire, proportionnez aux fautes du Penitent : *Facite fructus dignos pœnitentiæ.* Ce n'est pas la même chose, conclut enfin ce saint Pape, d'un homme dont la vie a été toute déreglée, & d'un autre dont les déreglemens ont été moins considerables ; de celui qui n'a commis que des fautes legeres, & de celui qui en a commis d'énormes. Il faut que chacun embrasse une penitence proportionnée à ses fautes, & que celui qui en a fait de plus griéves, embrasse aussi des exercices d'une vie plus austere, & plus rigoureuse : *Facite fructus dignos pœnitentiæ. Le même.*

Des Confesseurs qui imposent aux penitens de trop legeres penitences ; & des Penitens, qui refusent souvent les plus petites.

Malheur, s'écrie le Prophete, à ceux qui mettent des couffins sous le coude des pecheurs, & des oreillers sous leur tête, pour les surprendre & pour les perdre. En effet, n'est-ce pas laisser perir par leur dissimulation, & par leur condescendance, les ames que Dieu leur a commises, & du salut desquelles ils doivent répondre ? Non, encore une fois, ce n'est pas là travailler à leur guerison, c'est les tuer, comme

comme parle le Clergé de Rome écrivant à S. Cyprien. Mais si ces lâches Confesseurs sont coupables, ces penitens delicats le sont bien plus, qui negligent d'accomplir des penitences si legeres, & si peu proportionnées à leurs pechez, & qui se dispensent des jeûnes, des aumônes, ou des petites prieres qui leur ont été enjointes; qui disputent contre leurs Confesseurs, & refusent d'accepter les moindres mortifications qu'on leur veut imposer: comme si menant la même vie, & dans la jouïssance des mêmes plaisirs, qui ne sont pas peut-être absolument vicieux; comme si dans la recherche des divertissemens de ce monde, les plus honnêtes, il étoit possible de guerir les vieilles playes de son ame, quand même on n'en contracteroit pas de nouvelles. Ne nous flatons donc point, Chrétiens, en une matiere si importante. Nous sommes coupables de tant de crimes, notre vie est si déreglée! il en faut faire penitence, ou se resoudre à perir éternellement. Que ne fait-on pas tous les jours pour se délivrer de quelque accés de fiévre? On jeûne, on souffre des incisions, on se prive du commerce, & des divertissemens du monde; & pour arrêter les effets de la colere de Dieu, pour fléchir sa misericorde, pour éviter les châtimens de sa justice, on refuse d'embrasser quelques mortifications, & de se soûmettre à une penitence salutaire. *Le même.*

Des mauvaises Confessions, faites par coûtume, ou par respect humain.

Que pensez-vous de ces Confessions annuelles, que vous faites à Pâques, plus par respect humain, & par politique, que par Religion? De ces Confessions que vous faites avec tant de précipitation, avec si peu d'examen, & si peu de douleur? De ces Confessions que vous faites à des Confesseurs ignorans, commodes, foibles, qui tremblent devant vous, dans un Tribunal, où ils devroient être vos juges; & qui au lieu de vous resister, comme il le faudroit, souvent sur bien des articles, vous passent tout ce que vous voulez? De ces Confessions, après lesquelles on n'a jamais vû de changement dans vos mœurs; après lesquelles vous n'avez fait aucune des reparations que vous étiez obligé de faire? *Le Pere le Valois. Lettre neuviéme sur la Retraite.*

On se trompe souvent dans le jugement que l'on fait de ses propres fautes.

Il se trouve des personnes si aveugles, qu'ils ne connoissent pas leurs plus grandes fautes, & qu'ils ne les confessent point. On voit des femmes tres-fiéres, & tres-aigres envers leurs maris, & leurs domestiques, sensuelles en toutes choses, negligentes dans l'éducation de leurs enfans, hardies à parler de leur prochain, peu compatissantes aux miseres des pauvres; qui cependant ne s'accusent presque jamais de rien dans leurs Confessions, sinon qu'elles ont eu des distractions dans leurs prieres, & qu'elles ont dit des paroles inutiles. Le plus grand service qu'on leur puisse rendre, c'est de les aider à sortir de leur aveuglement, en les instruisant de leurs devoirs, & les obligeant d'y faire reflexion. *Monsieur de sainte Marthe. Tome 1. de ses Traitez de Pieté.*

Esperance que nous devons concevoir en nous presentant au Sacrement de Penitence.

Divin Sauveur, vous avez établi un Trône de grace dans votre Eglise, & vous m'assurez qu'il est dressé pour les pecheurs; vous me le découvrez par la lumiere que vous daignez répandre dans mon esprit, & par le saint mouvement de confiance que vous imprimez dans mon cœur; vous m'y appellez par la bouche de vos Pasteurs, & de vos Ministres, & par vos inspirations secretes; vous me faites concevoir le desir de m'en approcher, me promettant de me faire éprouver, combien vous avez de douceur & de bonté. Puis-je après cela, ne pas esperer que vous n'acheviez l'œuvre de votre grace; & qu'après m'avoir délivré de la mort, vous ne me donniez une vie toute nouvelle, afin que je chante éternellement vos misericordes, comme parle votre Prophete? Ainsi, je ne craindrai point de vous adresser les paroles de ce saint Roi penitent: Ayez pitié de moi, Seigneur, selon la grandeur de votre misericorde, & effacez, selon la multitude de vos bontez, l'iniquité que j'ai commise. Cessez de considerer mes crimes, & perdez le souvenir de mes offenses. Ne me rejettez point de devant votre face, & ne retirez pas de moi votre Esprit saint. *Livre intitulé, Entretiens de l'Abbé Jean & du Prêtre Eusebe.* *Psal. 50.*

L'importance de l'emploi d'un Confesseur & d'un Directeur, & les qualitez qu'ils doivent avoir.

La direction des ames est un des plus saints & des plus importans emplois de l'Eglise. Mais est-il sans danger? Le zele est-il toûjours bien pur? la charité est-elle le seul mobile? quelque penible, & dangereux que soit ce ministere sacré, si c'est Dieu qui vous y a appellez, sa grace sçaura bien vous y soûtenir; vous vous en acquitterez avec dignité & avec fruit: mais si vous n'êtes pas du nombre de ceux que Dieu a choisis pour le salut d'Israël: *Ipsi autem non erant de semine virorum illorum, per quos salus facta est in Israël:* que ne risque-t-on pas de s'ingerer sans vocation, sans mission dans un si formidable ministere? Les maladies de l'ame demandent un Medecin habile: il faut de la prudence, de l'étude, de la science, & encore plus de pieté. Une severité outrée est autant à craindre qu'une criminelle indulgence; celle-là aigrit souvent les playes, & celle-ci les augmente & les nourrit. Monter sur ce Tribunal sacré, sans autre secours que celui de son propre esprit, sans autres lumieres que les naturelles; ne connoître, ni la nature du mal qu'on doit traiter, ni les differentes causes qu'on doit juger, qui sont toutes de consequence, n'est-ce pas exposer le salut de ceux qu'on traite, ou qu'on juge; n'est-ce point mettre en danger son propre salut? il n'est point de ministere, il n'est point de fonction dans l'Eglise, qui demande plus de vertu, plus de vigilance, plus d'attention. *Le P. Croiset. 2. Tome de ses Reflexions.* *1. Machab. 5.*

Ce qui est necessaire pour faire une bonne Confession generale de ses pechez.

Si nous voulons sincerement nous convertir, voici comme il s'y faut prendre, & ce qui est necessaire. Impatiens de voir nos pechez lavez & effacez par le Sacrement de la Penitence, nous ne devons rien oublier de ce qui dépend de nous, pour avoir une connoissance parfaite des crimes que nous avons commis; nous devons parcourir jusqu'aux premieres années de notre plus tendre jeunesse, & nous rendre compte des moindres égaremens de notre cœur, & employer un temps considerable à développer le fond de nos consciences. Avons-nous découvert par une discussion de cette nature les crimes que nous nous étions cachez, déguisez, justifiez dans le temps de nos tenebres? il faut chercher l'oint du Seigneur & prosternez à ses genoux, lui faire un détail de ce nombre infini de foiblesses. Que de peines, que de troubles, que d'inquiétudes, que de craintes, que d'accablemens mortels, avant que d'en venir là! Plus l'on creuse, & plus l'on est effrayé de l'abîme où l'on se voit plongé: plus l'on dissipe les nuages qu'une aveugle passion avoit répandus sur notre ame; plus l'on apperçoit combien l'on étoit près

de sa perte: plus on développe les plis & replis cachez de sa conscience; plus l'on sent le poids des infidelitez qu'on y découvre. Mais par un long & ample détail avons-nous mis nos fautes dans tout leur jour, les avons-nous confessées, & en avons-nous eu le pardon & la remission; ne nous croyons pas pour cela déchargez du pesant fardeau, qui nous accabloit: car nous ne devons pas agir comme si jamais nous n'avions été pecheurs; car nous devons penser que Dieu exige autre chose de nous, qui est de satisfaire à sa justice par une rigoureuse penitence. *Tiré d'un Sermon manuscrit du Pere Etienne Chamillard.*

CONFIANCE EN DIEU.

AVERTISSEMENT.

LA Confiance en Dieu peut faire le sujet d'un discours particulier, quoi que souvent elle fasse partie d'autres sujets, qui nous portent à cette vertu, & qui ont pour but de la faire naistre dans nos cœurs. Tels sont, la Misericorde de Dieu, quand il s'agit du pardon de nos pechez, d'obtenir les graces necessaires à notre salut; telle est encore la Providence Divine, pour les necessitez temporelles, & les besoins de cette vie. Nous parlerons en leur lieu de la Misericorde Divine, & de la Providence en laquelle les hommes doivent mettre leur confiance; mais ici nous traitons de cette Confiance en general, pour ce qui regarde particulierement les besoins de cette vie; en quoi les hommes en manquent le plus ordinairement.

Il est si souvent parlé dans l'Ecriture de cette Confiance en Dieu, dans le sens que nous la prenons, & les seuls Pseaumes de David sont remplis de si beaux sentimens sur ce sujet, qu'on ne peut manquer de matiere, pour en faire un discours consolant, instructif, & pathetique tout à la fois.

PARAGRAPHE PREMIER.

Differens Desseins, & Plans de Discours sur ce sujet.

I. TROIS propositions feront le partage de ce discours. La premiere est, qu'il n'est rien de plus juste & de plus équitable, que d'avoir une entiere confiance en Dieu: La seconde, qu'il n'y a rien de plus glorieux à Dieu, ni qu'il ait plus à cœur, & qu'il demande avec plus d'empressement, que cette confiance: La troisiéme, qu'il n'y a rien de plus digne d'un cœur genereux, que de s'y abandonner sans reserve.

Pour la premiere proposition. Il est aisé de prouver qu'il n'y a rien de plus juste & de plus équitable que de mettre toute sa confiance en Dieu. Car s'il est impossible de vivre sans avoir confiance en quelqu'un; à qui voulez-vous qu'un enfant se fie, qu'à son pere, & à un pere qui le cherit tendrement, qui est même si jaloux de ce titre, qu'il ne veut pas qu'un autre y prétende que lui seul; & qui possede toutes les qualitez d'un Pere dans un souverain degré, l'amour, un soin paternel, une tendresse sans égale; un Pere enfin qui prend interêt à tout ce qui nous regarde? 2°. A qui un ami se doit-il fier à plus juste droit qu'à son ami, dont il a éprouvé la fidelité en mille rencontres; qui ne lui a jamais manqué de parole, qui l'a secouru dans tous ses besoins, qui lui a rendu mille bons offices, & des services essentiels? 3°. Un debiteur se peut-il fier à personne si justement qu'à celui qui s'est fait sa caution, qui a répondu pour lui de tout son bien? A qui voulez-vous enfin que la créature se fie qu'à son Créateur, qui lui a donné l'être, qui l'a conservée, & qui a tout fait pour elle? Dieu ramasse & réunit tous ces titres & une infinité d'autres, qui nous donnent droit d'avoir recours à lui dans toutes nos necessitez.

Pour la seconde proposition. Rien n'est plus glorieux à Dieu, & ne l'honore davantage; car c'est reconnoître son souverain domaine, & l'entiere dépendance que nous avons de lui. C'est pourquoi saint Basile parle de cette confiance comme du sacrifice, & soûtient qu'on ne peut non plus mettre sa confiance en un autre qu'en Dieu, que rendre à un autre, le souverain culte que renferme le sacrifice: & nous pouvons ajoûter à cette pensée, que comme par le sacrifice on fait une protestation solemnelle à Dieu, qu'on le reconnoît pour Souverain; on lui rend un pareil hommage par la confiance. C'est un ferment de fidelité, par lequel nous nous obligeons de ne dépendre que de lui seul. Or qui doute qu'on n'honore Dieu & par ce ferment & par ce sacrifice? Outre qu'il n'est rien qui honore Dieu davantage que les hauts sentimens que nous avons de lui, de sa bonté, de sa sagesse, de sa fidelité; & on ne peut mieux témoigner ces hauts sentimens, qu'en mettant en lui toute sa confiance, & s'abandonnant entierement à sa conduite.

Pour la troisiéme proposition, que rien n'est plus digne d'un cœur grand & genereux que cette confiance entiere & sans reserve qu'on a en Dieu; quoi de plus vrai encore? Comment pourroit-on, sans une force extrême, s'élever au-dessus des sens, & de tout ce qui est créé, pour s'attacher uniquement à Dieu, & ne dépendre que de lui? ne faut-il pas un courage plus qu'humain pour n'être point ébranlé par tous les accidens de cette vie, pour se roidir contre toutes les disgraces de la fortune, & enfin pour esperer contre toute esperance? Comme l'esprit se met au-dessus de toutes les choses de la terre, lorsqu'il en connoît l'inconstance & la fragilité; un cœur de même qui ne craint rien que Dieu, & qui a mis en lui toute sa confiance, défie tout ce qui est dans l'Univers de lui pouvoir nuire. Et voilà ce qui a fait voir le courage & la grandeur d'ame des Martyrs, & ce que le Prophete Royal a publié en tant d'endroits.

II. On peut prendre pour dessein d'un discours, les principaux Motifs qui nous obligent à mettre notre confiance en Dieu.

Le premier, est sa bonté & l'amour qu'il a pour nous, qui le porte à faire du bien à ses plus grands ennemis, à des ingrats, à des infideles qui n'attendent rien de lui, & même qui se servent de ses propres bienfaits pour l'outrager. Quelle confiance ne doivent donc point avoir en lui, ceux qui le servent, & qui n'attendent de secours que de lui dans tous leurs besoins?

Le second, est la fidelité de ses promesses, & de sa parole. Il s'est engagé dans toutes les pages de l'Ecriture, de nous secourir; il a même ajoûté son jurement à sa parole, afin; comme dit l'Apôtre, que notre confiance fût inébranlable, étant appuyée sur ces deux fondemens si solides, &c.

Le troisiéme, est notre propre témoignage; puisque nous avons déja tant de fois éprouvé son assistance en des occasions où tout sembloit desesperé, & dans lesquelles nous eussions infailliblement succombé, s'il ne nous eût soûtenus: & comme nous l'avons reconnu nous-mêmes, & que nous en avons été convaincus, pourquoi manquons-nous de confiance dans les rencontres, ou dans les besoins les plus ordinaires?

III. Les qualitez ou les conditions que doit avoir la Confiance en Dieu.

1°. Elle doit être entiere, & sans reserve: c'est-à-dire, qu'il faut s'appuyer sur lui en toutes choses. Car il y a des personnes qui dans les choses spirituelles, & qui regardent leur salut, ont assez de confiance en la bonté divine, & bien souvent n'en ont que trop; mais qui en ont peu, ou n'en ont point du tout dans les choses temporelles, & pour les necessitez de cette vie. Ce partage est infiniment injurieux à Dieu, & indigne d'un Chrétien.

2°. Elle doit être prompte: c'est-à-dire, qu'on ne doit pas attendre à l'extrémité pour recourir à Dieu, ni après avoir éprouvé l'inutilité de tous les autres moyens; ce qui est ordinaire à plusieurs personnes, qui ne pensent à Dieu, que quand tout le reste leur a manqué; au lieu que c'est à lui, le premier, qu'ils ont dû avoir recours.

3°. Elle doit être ferme & inébranlable; en sorte qu'on ne se rebute pas pour les difficultez & les obstacles, & lorsque l'on voit que les choses ne réüssissent pas d'abord comme nous le souhaitions; mais qu'on persevere, & qu'on espere même contre toute esperance, & contre toutes les apparences de pouvoir réüssir.

IV. Voici deux propositions, qui fourniront encore assez de matiere pour un discours.

La premiere est, qu'on ne peut témoigner à Dieu un plus grand amour que de mettre en lui toute sa confiance; comme on ne peut marquer plus d'affection à un ami que par la confiance qu'on lui témoigne. On fait voir par là qu'on l'estime, ce Dieu de bonté, qu'on se repose sur sa fidelité; on lui ouvre son cœur, on lui met ses interêts entre les mains. Jamais on n'a douté que la confiance ne fût la premiere & la plus certaine marque d'une amitié pleine & sincere.

La seconde, que c'est aussi alors que Dieu reciproquement nous témoigne plus d'amour; car il ne refuse rien à ceux qui lui demandent quelque chose avec une parfaite confiance; il les protege & les défend, envers tous & contre tous, il en prend un soin particulier. Cette confiance est la marque la plus certaine qu'une ame puisse avoir, que Dieu a un amour special pour elle.

V. 1°. La Confiance en Dieu est une preuve convaincante de la grandeur de notre Foi, & l'on peut dire que l'une est la regle & la mesure de l'autre.

2°. C'est la perfection de l'Esperance, ou pour mieux dire, le plus haut degré de cette Esperance; quand on se confie sans reserve en Dieu.

3°. C'est la marque la plus assurée de notre Charité; puisque plus on aime Dieu, plus on a de confiance en lui.

VI. En mettant sa confiance en Dieu, on participe à ses divines Perfections.

1°. On participe à sa Sainteté; parce qu'on se dégage par là de toutes les choses de la terre, dont on n'attend rien; pour s'unir & s'attacher entierement à Dieu, dont on espere tout.

2°. En se dépoüillant de sa propre foiblesse, pour la changer avec la force de Dieu, on participe à cette force inestimable, comme l'assure le saint Roi Prophete: *Qui confidunt in Domino mutabunt fortitudinem.* Aussi un homme qui se confie entierement en Dieu, ne craint que cet Etre suprême, & est à l'abri de tous les accidens de cette vie. *Psal. 124.*

3°. On participe à son Immutabilité, par l'assurance & la fermeté que cette confiance inspire. *Ego sum Deus, & non mutor.* *Malach. 3.*

VII. 1°. Les Motifs qui nous obligent de mettre notre confiance en Dieu, opposez à ceux qui nous obligent à nous défier de nous-mêmes.

2°. La maniere dont il faut se confier en Dieu; sçavoir, entierement, & sans reserve, en toutes occasions, & en toutes nos affaires: & par rapport à nous, tout le contraire.

3°. Le fruit, les effets, & les avantages que nous retirons de cette confiance: les malheurs qui suivent le trop de confiance en nous-mêmes.

VIII. On dit communément, que l'esperance est l'unique bien qui reste aux malheureux: mais j'oserois dire que ceux qui ont mis leur esperance, & toute leur confiance en Dieu, sont les hommes les plus heureux qui vivent sur la terre.

1°. Parce qu'ils sont plus assurez d'obtenir ce qu'ils souhaitent dans la vie & qu'ils demandent à Dieu avec confiance; qu'ils viennent plus infailliblement à bout de tout ce qu'ils entreprennent, & sont plus en assurance contre tous les accidens ordinaires & les disgraces de la fortune, que ceux qui se confient en leur credit, en leurs richesses, & en leur pouvoir.

2°. Parce qu'outre cela, ils sont plus sûrs d'être heureux dans l'éternité.

IX. 1°. Nous ne sçaurions trop nous défier de nous-mêmes, à cause de notre foiblesse, de notre inconstance, & de notre lâcheté.

2°. Il y a toûjours à craindre que nous ne nous confiions trop aux créatures, à nos amis, à nos richesses, à notre credit, à notre dignité.

3°. Nous ne nous confions jamais assez en Dieu, dans toutes nos affaires.

X. 1°. La fausse confiance est celle qui nous fait tout attendre de Dieu dans les affaires ordinaires, sans nous mettre en peine de rien; au lieu de faire reflexion qu'elle n'exclut pas

les moyens humains, mais seulement nous défend d'en attendre tout.

2°. La veritable confiance est celle qui nous fait tout attendre de Dieu dans les affaires desesperées, lorsqu'elles sont justes d'ailleurs.

XI. Nous devons mettre notre confiance en Dieu.

1°. Comme dans le plus charitable de tous les Peres.

2°. Comme dans le plus fidele de tous nos amis.

3°. Comme dans le plus puissant de nos Protecteurs.

XII. Quoique la confiance en Dieu soit naturelle à l'homme, comme assure Tertullien; c'est pourtant,

1°. Ce qui distingue le veritable Chrétien d'avec les Infideles, & les Idolâtres, comme dit le Fils de Dieu dans l'Evangile.

2°. C'est ce qui distingue le fervent Chrétien, & l'homme d'une haute vertu, d'avec le commun des Chrétiens.

XIII. S. Bernard nous assure qu'il y a trois choses qui nous engagent à mettre notre confiance en Dieu: *Tria considero*, dit-il, *in quibus tota spes mea consistit.*

1°. *Charitatem Adoptionis*: La charité qui a porté ce grand Dieu jusqu'à nous faire ses enfans adoptifs; car que nous peut-il refuser après cela?

2°. *Veritatem Promissionis*: La verité de ses promesses, par lesquelles il s'est engagé tant de fois à nous secourir.

3°. *Potestatem Redditionis*: Sa puissance infinie, par laquelle il peut executer tout ce qu'il a promis, & à quoi il s'est engagé.

XIV. 1°. Dieu s'est étroitement engagé à secourir ceux qui mettent en lui leur confiance.

2°. Quand il ne s'y seroit pas engagé lui-même, cette confiance l'y engageroit infailliblement. *Pris du Pere de la Colombiere. Sermon sur ce sujet. Tome 4.*

XV. L'homme a de lui-même deux choses qui l'obligent à recourir à Dieu avec confiance.

La premiere, est l'indigence, & la misere qui l'obligent à mettre sa confiance en celui, qui peut pourvoir à tous ses besoins.

La seconde, est la foiblesse qui lui fait chercher de l'appui par tout, pour le proteger, & le soûtenir contre tous ses ennemis; & il n'en peut trouver un plus assuré que dans Dieu. *Pris de l'Auteur des Sermons sur tous les sujets de la Morale Chrétienne.*

PARAGRAPHE SECOND.

Les sources, où l'on peut trouver dequoi remplir ces Desseins, & les Auteurs qui en traitent.

Les saints Peres. Saint Augustin, *l. 2. de Serm. Dom. c. 23. 24. & 25.* parle de la Confiance en Dieu pour les choses temporelles.

Le même, sur le Pseaume 9. montre combien vaine est l'esperance de ceux qui se confient en leurs richesses, en leur puissance, en leur credit, &c.

Le même, sur le Pseaume 30. expliquant ces paroles du Prophete, *Odisti observantes vanitates supervacuè*, montre qu'il n'y a que ceux qui esperent en Dieu, qui ne soient pas attentifs à la vanité, c'est-à-dire, aux choses perissables.

Saint Jerôme, l. 5. ch. 18. du Prophete Isaïe, rapporte les malheurs qui arrivent à ceux qui se confient en d'autres qu'en Dieu.

Le même, l. 3. sur le ch. 4. des Lament. de Jeremie, fait un dénombrement de ceux qui ont mal réüssi, pour n'avoir pas mis leur confiance en Dieu.

Le même, sur Ezechiel, l. 4. c. 14. parle de la confiance que l'on doit mettre en Dieu seul.

Origene, *Homil. 4. in Psalm. 36.* sur ces paroles du Prophete, *Spera in Domino & fac bonitatem*, fait voir qu'il ne faut mettre sa confiance qu'en Dieu.

Le même, expliquant ces paroles du Pseaume 36. *Eruet eos à peccatoribus, quia speraverunt in eo*, montre que la raison pourquoi Dieu protege les justes, & les défend, c'est parce qu'ils esperent en lui.

Saint Chrysostome, sur le Pseaume 124. montre combien ceux qui esperent en Dieu sont inébranlables.

Saint Basile, *Orat. 20. quæ est de Principatu*, compare la confiance au sacrifice, qu'on ne doit offrir qu'à Dieu seul.

Le même, *de Regulis fusiùs disputatis*, montre que tous ceux qui ne mettent pas leur confiance en Dieu, ont tout à craindre.

Saint Anselme, *l. de mensura crucis in lat.* apporte 7. raisons, pour lesquelles nous devons mettre toute notre confiance en Dieu.

Saint Bernard, Serm. 50. sur les Cantiques, montre que quoi que nous devions toûjours nous défier de nous-mêmes, notre confiance en Dieu doit l'emporter sur la crainte.

Le même, sur le Pseaume, *Qui habitat in adjutorio Altissimi*, dit plusieurs belles choses sur ce sujet. Dans le Sermon 9. il rapporte les motifs de cette confiance, & dans les autres il en forme des actes & de beaux sentimens.

Les Livres spirituels & autres. Le P. Loüis de Grenade, en parle en plusieurs endroits de sa Guide.

Alphonse Rodriguez, part. 3. Tract. 1. c. 15. & les suivans.

Le P. Gaudier, au ch. 17. du traité de la conformité à la volonté de Dieu.

Jacobus Alvares. Tom. 2. l. 3. part. 2. c. 4.

Franciscus Arias, *in Thesauro. Tom. 2. tract. 3.*

Bernardinus Rosignolius, *de perfectione Disciplinæ Christianæ. l. 3. c. 5.*

Le P. du Sault en a fait un tres-beau livre, où il a solidement traité tout ce qui regarde cette matiere.

Le P. François Poiré. De la science des Saints, traité 3. part. 2. ch. 11.

Petrus Sanchez, *in Regno Dei, part. 4. c. 5.*

Theophilus Bernardinus. *De Religiosæ perfev. præsidiis. l. 5. c. 7.*

Drexellius, *in Heliotropio. l. 5. c. 1. & sequentibus. Idem in Rosis, part. 2. c. 8.*

Tous ceux qui ont fait des Traitez sur la Providence, n'ont pas ômis de parler de la confiance qu'on y doit avoir.

Les Predicateurs. Mathias Faber. *Conc. 6. in Dominic. 18. post. Pentec.*

Jacobus Marchantius, *in horto Past. l. 2. Tract. 1.*

Monsieur Biroat, Sermon sur la Providence, pour le 4. Dimanche de Carême.

Le P. Texier, dans la Dominicale. Serm. pour le 4. Dimanche après les Rois.

Le P. de la Colombiere. Serm. 68. Tome 4. Ce Sermon est tout entier de la Confiance en Dieu.

Mr. de la Font. Sermon pour le 4. Dimanche après l'Epiphanie.

Mr. Joly, sur le même jour.

Homelies Morales, pour le 4. Dimanche d'après les Rois.

L'Auteur des Sermons sur tous les sujets de la Morale Chrétienne, en a un sur ce sujet dans la Dominicale. Tome 3. Serm. pour le 6. Dim. après la Pentecôte.

Le même, en parle encore, dans le Sermon sur la Providence, pour le 4. Dim. du Carême.

On peut encore trouver beaucoup de choses sur la Confiance en Dieu, dans les Sermonaires qui ont parlé de la Providence.

Josephus Mansi. *Biblioth. Moralis. Tract.* 85. Louis de Grenade. *Titulo spes, & fiducia.* Busæus. *Tit. spes, & sperare.* Peraldus. Tome 1. dans le Traité de l'Esperance. Ceux qui ont fait des Recueils sur ce sujet.

On peut consulter les autres Auteurs de Recueils, sur ce qu'ils disent de la Providence.

PARAGRAPHE TROISIE'ME.

Passages, exemples, & applications de l'Ecriture sur ce sujet.

Ubi sunt dii eorum, in quibus habebant fiduciam? surgant & opitulentur vobis, & in necessitate vos protegant. Deuter. c. 32.

Où sont ces Dieux dans lesquels ils avoient mis leur confiance ? qu'ils viennent presentement vous secourir, & qu'ils vous protegent dans l'extrémité où vous êtes.

An speras in baculo arundineo atque confracto Ægypto, super quem si incubuerit homo, comminutus ingredietur manum ejus, & perforabit eam? l. 4. Reg. c. 18. (*Verba Rabsacis.*)

Est-ce que vous esperez du soûtien du Roi d'Egypte ? Ce n'est qu'un roseau cassé ; & si un homme s'appuye dessus, il se brisera, & lui entrera dans la main, & la transpercera.

Deus fortis meus; sperabo in eum : scutum meum, & cornu salutis meæ, elevator meus, & refugium meum; Salvator meus, de iniquitate liberabis me. Lib. 2. Reg. c. 22. in Cant. Davidis.

Dieu est mon soûtien ; j'espererai en lui : il est mon bouclier, il est l'appui de mon salut : c'est lui qui me tient élevé en haut ; il est mon refuge : mon Sauveur, vous me délivrerez.

Etiamsi me occiderit, in ipso sperabo. Job. 13.

Quand Dieu me tueroit, je ne laisserois pas d'esperer en lui.

Lætentur omnes qui sperant in te. Psal. 5.

Que tous ceux qui mettent en vous leur esperance, se réjoüissent.

Domine Deus meus in te speravi, salvum me fac ex omnibus persequentibus me. Psal. 7.

Seigneur mon Dieu, c'est en vous que j'ai esperé, sauvez-moi de tous ceux qui me persecutent.

Sperent in te qui noverunt nomen tuum, quoniam non dereliquisti quærentes te Domine. Psalm. 9.

Que ceux-là esperent en vous, qui connoissent votre saint nom : parce que vous n'avez point abandonné, Seigneur, ceux qui vous cherchent.

Qui salvos facis sperantes in te. Psal. 16.

Vous qui sauvez ceux qui esperent en vous.

Deus meus adjutor meus, sperabo in eum. Psalm. 17.

Mon Dieu est mon aide, & j'espererai en lui.

Protector est omnium sperantium in se. Ibidem.

Il est le protecteur de tous ceux qui esperent en lui.

In te speraverunt Patres nostri; speraverunt, & liberasti eos. Psalm. 21.

Nos Peres ont esperé en vous, ils ont esperé, & vous les avez délivrez.

Non erubescam, quoniam speravi in te. Psalm. 24.

Ne permettez pas que je rougisse, après avoir esperé en vous.

In Domino sperans non infirmabor. Psalm. 25.

J'ai mis mon esperance au Seigneur, je ne serai point affoibli.

In te Domine speravi, non confundar in æternum. Psalm. 30. & 70.

C'est en vous, Seigneur, que j'ai esperé, ne permettez pas que je sois confondu pour jamais.

Ad te levavi animam, Deus meus in te confido, non erubescam. Psalm. 24.

J'ai élevé mon ame vers vous, Seigneur, je mets ma confiance en vous ; ne permettez pas que je tombe dans la confusion.

Fiat misericordia tua Domine super nos, quemadmodum speravimus in te. Psalm. 32.

Faites paroître votre misericorde sur nous, Seigneur, selon l'esperance que nous avons euë en vous.

Si consistant adversum me castra, non timebit cor meum. Psalm. 26.

Quand des armées seroient campées contre moi, mon cœur n'en sera point effrayé.

Dominus illuminatio mea & salus mea, quem timebo? Dominus protector vitæ meæ, à quo trepidabo? Ibidem.

Le Seigneur est ma lumiere & mon salut : qui est-ce que je craindrai ? Le Seigneur est le défenseur de ma vie : qui pourra me faire trembler ?

Spera in eo, & ipse faciet. Psalm. 36.

Ayez confiance en la bonté du Seigneur, & il fera lui-même ce qu'il faut pour vous.

In Deo speravi, non timebo quid faciat mihi homo. Psalm. 55.

J'ai mis en Dieu mon esperance, je ne craindrai rien de tout ce que l'homme me peut faire.

Paratum cor ejus sperare in Domino. Psalm. 111.

Il a toûjours le cœur préparé à esperer au Seigneur.

Beatus vir cujus est nomen Domini spes ejus. Psalm. 39.

Heureux celui qui a mis son esperance au nom du Seigneur.

Factus est mihi Dominus in refugium, & Deus meus in adjutorium spei meæ. Psalm. 93.

Le Seigneur est devenu mon refuge ; & mon Dieu, l'appui de mon esperance.

Super eum ridebunt, & dicent : ecce homo qui non posuit Deum adjutorem suum. Ps. 51.

Les justes se riront de lui, en disant ; voilà l'homme, qui n'a pas pris Dieu pour son protecteur.

Dominus firmamentum meum, & refugium meum. Psalm. 17.

Le Seigneur est mon ferme appui, & mon refuge.

Narrántes laudes Domini... ut ponant in Deo spem suam. Psalm. 77.

En racontant les merveilles du Seigneur... afin qu'ils mettent en Dieu leur esperance.

Bonum est confidere in Domino, quàm confidere in homine. Psalm. 117.

Il vaut mieux mettre sa confiance dans le Seigneur, que non pas dans un homme.

In pace in idipsum dormiam & requiescam; quoniam tu, Domine, singulariter in spe constituisti me. Psalm. 4.

Je dormirai en paix, & je joüirai d'un parfait repos; parce que vous m'avez affermi, Seigneur, d'une maniere singuliere, dans l'esperance.

In te confidit anima mea. Psalm. 56.

Mon ame, Seigneur, a mis sa confiance en vous.

Tu es spes mea, Deus. Psalm. 90.

Vous êtes, ô mon Dieu! mon unique esperance.

Qui confidunt in Domino, sicut mons Sion. Psalm. 124.

Ceux qui mettent leur confiance dans le Seigneur, sont inébranlables comme la montagne de Sion.

Quoniam in me speravit, liberabo eum; protegam eum, quoniam cognovit nomen meum. Psalm. 90.

Parce qu'il a esperé en moi, dit Dieu, je le délivrerai; je serai son protecteur, parce qu'il a connu mon nom.

Habe fiduciam in Domino ex toto corde tuo, & ne innitaris prudentiæ tuæ. Prov. 3.

Ayez confiance en Dieu de tout votre cœur, & ne vous appuyez point sur votre prudence.

In timore Domini fiducia fortitudinis. Proverb. 14.

Celui qui craint le Seigneur, est dans une confiance pleine de force.

Scitote quia nullus speravit in Domino, & confusus est. Quis invocavit eum, & despexit illum? Eccli. 2.

Sçachez que jamais personne qui a esperé au Seigneur, n'a été confondu dans son esperance. Qui est-ce qui l'a invoqué, & en a été mépriſé?

Respiciens eram ad adjutorium hominum, & non erat. Eccli. 51.

J'attendois des hommes quelque secours, & il ne m'en venoit point.

Qui confidunt in nihilo, & loquuntur vanitates. Isaiæ 59.

Ils mettent leur confiance dans le néant, & ils ne publient que des mensonges.

Numquid oblivisci potest mulier infantem suum, ut non misereatur filii uteri sui? etsi illa oblita fuerit, ego tamen non obliviscar tui. Isaiæ 49.

Une mere peut-elle oublier son enfant, & n'avoir point de compassion du fils qu'elle a porté dans ses entrailles? mais quand même elle l'oublieroit, pour moi, je ne vous oublierai jamais.

Væ qui descendunt in Ægyptum ad auxilium in equis sperantes, & habentes fiduciam super quadrigis.... & super equitibus.... & non sunt confisi super Sanctum Israël, & Dominum non requisierunt. Isaiæ 31.

Malheur à ceux qui vont en Egypte chercher du secours, qui mettent leur confiance dans leurs chariots, & dans leur cavalerie, & qui ne s'appuyent point sur le Saint d'Israël, & ne cherchent point l'assistance du Seigneur.

Dominus inclinabit manum suam, & corruet auxiliator, & cadet cui præstatur auxilium. Ibidem.

Le Seigneur étendra sa main, & celui qui donnoit secours sera renversé par terre; celui qui esperoit d'être secouru, tombera avec lui.

Qui sperant in Domino mutabunt fortitudinem. Isaiæ 40.

Ceux qui esperent au Seigneur trouveront des forces toûjours nouvelles.

Maledictus homo qui confidit in homine, & ponit carnem brachium suum, & à Domino recedit cor ejus. Jerem. 17.

Maudit l'homme qui met sa confiance en l'homme, qui se fait un bras de chair, & dont le cœur se retire du Seigneur.

Bonus est Dominus sperantibus in illum, animæ quærenti illum. Thren. 3.

Le Seigneur est bon à ceux qui esperent en lui, il est bon à l'ame qui le cherche.

Spem quam sicut anchoram habemus animæ tutam ac firmam. Ad Hebr. 6.

Nous avons l'esperance qui nous sert comme d'une ancre ferme & assurée.

Nolite amittere confidentiam, quæ magnam habet remunerationem. Ad Hebr. 10.

Ne perdez pas la confiance que vous avez, qui doit être recompensée d'un grand prix.

Hæc est fiducia quam habemus ad eum, quia quodcumque petierimus secundùm voluntatem ejus, audit nos. 1. Joann. 5.

Ce qui nous donne de l'assurance envers Dieu, est qu'il nous exauce, en tout ce que nous lui demandons conformément à sa volonté.

Cogitate per generationem & generationem, quia omnes qui sperant in eum, non infirmantur. 1. Machab. 2.

Considerez tout ce qui s'est passé de race en race; & vous trouverez que tous ceux qui esperent en Dieu, ne succombent point.

Si cor nostrum non reprehendit nos, fiduciam habemus ad Deum. 1. Joann. 3.

Si notre cœur ne nous condamne point, nous avons de l'assurance devant Dieu.

Divitibus hujus sæculi præcipe non sublime sapere, neque sperare in incerto divitiarum, sed in Deo vivo. 1. ad Timoth. 6.

Ordonnez aux riches de ce monde, de n'être point orgueilleux; de ne mettre point leur confiance dans les richesses incertaines & perissables, mais dans le Dieu vivant.

Benedictus vir qui confidit in Domino, & erit Dominus fiducia ejus. Jerem. 17.

Beni est l'homme qui met sa confiance au Seigneur, & dont le Seigneur est l'esperance.

Habe fiduciam in Domino Deo tuo. Proverb. 3.

Mettez votre confiance en la bonté du Seigneur votre Dieu.

Mihi adhærere Deo bonum est, & ponere in Domino Deo spem meam. Psalm. 72.

C'est mon avantage de demeurer attaché à Dieu, & de mettre mon esperance dans celui qui est le Seigneur mon Dieu.

Exemples de l'Ancien Testament.

La foi & la confiance d'Abraham.

SAint Chrysostome ne trouve point de paroles assez éloquentes pour faire l'éloge d'Abraham, dont la confiance ne pût être ébranlée, quelque sujet qu'il eût de se troubler. Ce saint Patriarche avoit une femme sterile, & de plus son âge, qui étoit fort avancé, lui ôtoit toute esperance d'avoir des enfans; cependant Dieu lui promit de peupler la terre de ses descendans. Il le crut sans peine, & bientôt après il fut confirmé dans

sa créance, par la naissance d'Isaac. Ensuite il reçut ordre d'égorger ce fils unique, & de le lui offrir en sacrifice. Il se disposa à obéir; & ne laissa pas d'esperer une nombreuse posterité, par ce même fils qu'il va sacrifier de sa propre main. Un si étrange commandement, & qui paroissoit si peu conforme à ces promesses, ne donna point d'atteinte à la confiance d'Abraham; il espera, dit l'Apôtre, contre toute esperance, & ne douta point que Dieu étant tout-puissant, incapable de manquer à sa parole, il tiendroit sa promesse, quand même il faudroit ressusciter, par miracle, Isaac après l'avoir laissé sacrifier. Aussi l'effet répondit-il à son attente; & Dieu se tint si obligé de la confiance de son fidele serviteur, qu'il jura par diverses fois, qu'il se souviendroit de ce qu'il lui avoit si solemnellement promis, qu'il le feroit grand sur la terre; qu'il multiplieroit sa posterité au delà des étoiles du Ciel, & des sables de la mer, & qu'il le combleroit de benedictions.

La confiance du saint homme Job.

Quelle raison pouvoit avoir Dieu, de permettre au demon de dépoüiller, comme il fit, le saint homme Job de tous ses biens: puisque non seulement il les possedoit sans déreglement, mais encore avec beaucoup de merite; en les employant, comme il dit lui-même, à lui offrir des sacrifices, & à secourir les miserables? Pourquoi est-ce donc que Dieu lui eût ôté des biens qui ne pouvoient tomber en meilleures mains, ni être employez plus utilement; si ce n'est, ainsi que l'ont crû quelques saints Peres, pour l'obliger à mettre toute sa confiance en lui, ou pour faire voir par cette rude épreuve, qu'il esperoit tout de lui, & que rien ne pouvoit lui ravir cette esperance. Aussi ne s'est-il pas moins signalé par cette vertu, que par son invincible patience; ou plûtôt on peut dire que l'une a fait éclater l'autre. Il souffre que sa femme se revolte contre lui, qu'elle se mocque de sa patience & de sa douceur; il voit que ses meilleurs amis lui insultent; que ceux qui l'avoient consideré avec respect, & qui avoient accoûtumé de se tenir devant lui dans un profond silence, au lieu de le consoler dans son affliction & dans son malheur, l'accablent de reproches; & se voyant ainsi persecuté, pour ainsi dire, du ciel & de la terre, bien loin de donner la moindre marque d'impatience ou de desespoir, il fait une protestation solemnelle, que quand Dieu lui ôteroit encore la vie, il ne laissera pas d'esperer en lui! dans l'accablement des maux qu'il souffre, il ne trouve sa consolation que dans l'esperance des biens de l'autre vie!

La confiance du Patriarche Jacob.

Presque toute la vie du saint Patriarche Jacob, est un modele d'une continuelle confiance en Dieu. Pour en être persuadé, il ne faut que faire reflexion sur la maniere dont il sortit de la maison de son pere, pour éviter la fureur de son frere Esaü. Son départ fut tellement précipité, que Rebecca qui l'aimoit uniquement, n'eut de loisir que ce qu'il lui en fallut, pour le hâter de partir. Il se vit obligé à quitter son pere & sa mere, avec lesquels il avoit si doucement vécu durant un long espace de temps, avec peu d'apparence de les revoir jamais en vie, dans le temps même qu'il eût dû se rendre auprès d'eux, s'il eût été absent, afin de leur fermer les yeux. De plus il lui étoit bien fâcheux de quitter la terre de Canaan, qui étoit le lieu de sa naissance, & l'heritage promis à Abraham son ayeul, pour aller en un pays éloigné, dont il n'avoit jamais oüi que le nom. Il se voyoit privé tout-à-coup de l'assistance de ses proches, sans qu'il eût personne de qui il pût prendre conseil, ou attendre le moindre support dans une terre étrangere: Il se voit obligé de partir sans train, sans suite, sans équipage, sans sçavoir comment il sera reçu dans le lieu où il va, ni comment il trouvera dequoi fournir à tous les besoins necessaires à un étranger dans un pays inconnu. Dénué de tout, il n'a pour guide & pour compagne de son voyage, que la confiance en Dieu, sur qui il se repose de tout: Fils d'Isaac, & petit-fils d'Abraham, cette vertu qu'il avoit heritée d'eux, fut ce qui le soûtint dans toutes les traverses de sa vie. Aussi Dieu ne l'abandonna-t-il jamais, lui marquant en toutes rencontres une protection speciale, & lui en faisant ressentir les effets.

L'exemple du Patriarche Joseph.

Voici encore un illustre exemple de la confiance en Dieu, en la personne du saint Patriarche Joseph. On sçait comme il fut trahi & vendu par ses freres, avec la derniere barbarie. Ensuite ayant servi un maître avec toute la fidelité imaginable, il fut accusé injustement par son impudique maîtresse, & jetté dans une étroite & obscure prison: mais sa confiance ne fut pas plus ébranlée par ce nouvel accident, que par le premier, quoi qu'il y demeurât pendant plusieurs années. Aussi Dieu montra bien qu'il ne l'avoit pas oublié; car il le fit enfin sortir de cette prison, avec plus de gloire qu'il n'avoit eu d'opprobre, à y entrer; & ses freres, qui l'avoient vendu comme un esclave, s'appellerent eux-mêmes depuis, ses esclaves, & furent bien surpris de le voir commander presque en Souverain, toute l'Egypte.

L'exemple de David.

On peut appeller le saint Roi David, le Panegyriste de la confiance en Dieu, puis que chaque verset de ses Pseaumes est, ou un éloge de cette vertu, ou une vive exhortation à la pratiquer. Il ne se lasse point d'appeller Dieu à son secours, de le nommer son esperance, son unique appui, son refuge, son protecteur, l'unique fondement de ses esperances, son salut, la source de tout son bonheur. Tout le Pseaume 77. & le 90. d'où nous avons tiré tant de passages, sont composez sur cet air, & semblent faits exprès, pour reclamer le secours de ce Pere celeste, & porter tout le monde à y mettre une entiere confiance. Mais il fait encore plus beau voir ce saint & religieux Prince, dans la pratique, que dans les discours de cette admirable vertu qui l'a rendu victorieux de tous ses ennemis, soûtenu contre les persecutions les plus opiniâtres & les plus violentes, délivré de tous les dangers, & enfin élevé au-dessus de toutes les disgraces de la fortune. N'étant encore qu'un petit berger, n'eut-il pas la hardiesse d'accepter le combat contre un Géant armé de fer, qui défioit les plus braves de l'armée d'Israël; & sans autres armes qu'une fronde; disons plûtôt armé de sa seule confiance en Dieu, il le terrassa, & porta sa tête en triomphe. Ensuite, s'étant attiré par sa valeur la furieuse jalousie de Saül; ne sçachant, ni où fuir, ni comment éviter la persecution violente, & sans relâche que lui faisoit ce Prince animé contre lui, où trouva-t-il un plus seur azile, qu'en la confiance qu'il avoit au Seigneur? Etant élevé

sur le Trône, se voyant poursuivi par son propre fils, qui, à la tête d'une armée de rebelles, lui vouloit ravir le sceptre & la vie ; trouva-t-il d'autre défense que la protection de celui, en qui il avoit mis toute son espérance ? & dans tout le reste de sa vie, cette même confiance en Dieu ne l'a-t-elle pas mis à couvert de tous les hazards, & de toutes les atteintes des accidens de ce monde, comme il l'a publié lui-même, avec de si nobles sentimens de reconnoissance?

La confiance du Roi Josaphat.

Le Texte sacré, au chapitre 20. du second livre des Paralipomenes, rapporte, que le Roi Josaphat se voyant attaqué par une puissante armée d'Ammonites & de Moabites, qui étoit venuë fondre sur lui tout d'un coup, sans qu'il eût des forces pour lui opposer, ni le temps d'en amasser, ne perdit pas courage pour cela ; mais se souvenant que son sort étoit entre les mains de Dieu, & sans examiner les desseins de la divine Providence, quoi que la partie fut si inégale, qu'un des siens sembloit avoir plus de mille des ennemis à combattre, il s'alla néanmoins, avec une confiance intrepide, presenter à l'armée ennemie, après avoir fait à Dieu cette ardente priere : *Cum ignoremus quid agere debeamus, hoc unum habemus residui ut oculos nostros dirigamus ad te.* Seigneur, vous nous avez conduits jusqu'à present avec tant de sagesse & de bonté, que nous nous reposons entierement sur votre Providence, de tout ce qui nous doit arriver à l'avenir. Nous ne sçaurions deviner les desseins qu'elle a sur nous, & tout ce que nous pouvons faire, c'est de lever nos yeux & nos cœurs au Ciel, pour vous faire souvenir que nous sommes vos créatures, disposées à recevoir de vos mains tout ce qu'il vous plaira nous envoyer ; avec cette confiance en votre bonté, qu'elle ne nous abandonnera jamais. Nous ne sçavons pas l'avenir, ni même ce que nous devons faire à present ; mais nous mettons tous nos interêts entre vos mains.

2. Paral. c. 20.

La confiance du saint Roi Ezechias.

La confiance du saint Roi Ezechias est encore remarquable. Ce religieux Prince se voyant presſé par l'armée de Sennacherib, à laquelle il voyoit bien qu'il ne pouvoit resister, ne s'emporta point en plaintes & en murmures contre Dieu ; il n'eut point aussi recours aux Princes étrangers, comme avoient fait quelques autres, pour repousser par la force des armes, un si puissant ennemi : mais sçachant que le Prophete Isaïe étoit dans sa ville, il se resolut de ne rien faire que par son avis, comme de celui qu'il sçavoit être le mieux instruit des volontez de Dieu, & le plus capable d'attirer sa misericorde sur sa personne & sur ses Etats. Cependant il va au temple revêtu d'un sac, & en posture de penitent, a recours aux prieres, & étend devant Dieu les lettres insolentes qu'il avoit reçuës de la part de son ennemi, & lui fit dans l'effusion de son cœur & de ses larmes, cette ardente priere, qui est rapportée dans l'Ecriture : elle fut exaucée de Dieu, qui lui donna par Isaïe des assurances de son secours. Ce Prince ne sçavoit d'où ce secours lui pouvoit venir, & cependant il n'en douta point, & mit en Dieu toute sa confiance. Il ne fut pas trompé ; car Dieu signala sa protection d'une maniere qui a fait connoître à tous les siécles combien sa puissance est redoutable. Ce fut d'envoyer durant le silence de la nuit un Ange exterminateur, qui immola tous les soldats de cette redoutable armée comme autant de victimes, pour faire comme une reparation d'honneur à Dieu, des blasphêmes de leur Chef, que l'Ange n'épargna, que pour voir cet orgueilleux survivre à sa confusion.

Les plus grands pecheurs peuvent avoir recours à Dieu, & y mettre leur confiance.

Afin qu'on ne s'imagine pas qu'il n'y ait que les Saints & les personnes d'une pieté distinguée, qui ayent droit de recourir à Dieu, & de mettre leur confiance en son secours ; Manassés, quoi que fils du meilleur & du plus pieux de tous les Rois d'Israël, fut le plus cruel & le plus impie de tous ; & l'Ecriture qui fait le dénombrement de toutes ses impietez, & de tous ses autres crimes, n'en parle qu'avec horreur. Dieu après l'avoir fait souvent, mais inutilement, avertir par ses Prophetes, le fit rentrer dans lui-même par l'affliction. Il suscita Nabuchodonosor ou Merodach à lui declarer la guerre par ses Lieutenans, qui défirent ses troupes, le prirent lui-même prisonnier, le chargerent de chaînes & l'emmenerent à Babylone. Le vainqueur usa insolemment de sa victoire ; car sans respecter la qualité Royale, il le fit jetter dans un cachot. Le changement de la fortune de Manassés, en fit un tres-favorable dans son cœur ; car en devenant malheureux, il cessa de l'être. Dans cet accablement de malheurs, il se souvint de tant d'excellens discours, qu'il avoit oüis autrefois de son pere Ezechias, touchant les misericordes de Dieu envers ceux qui l'implorent avec confiance ; & alors levant les yeux au ciel, il eut recours, non à ses Idoles, qu'il avoit fait adorer, mais au Dieu de ses peres ; l'invoqua avec des cris & des gemissemens, qui marquoient l'amertume de son cœur ; & comme l'Ecriture dit en deux mots ; *il fit une grande penitence devant le Dieu de ses peres.* Dieu lui fit misericorde, & le rétablit dans son trône, où il employa le reste de sa vie à reparer le mal qu'il avoit fait durant les premieres années de son regne.

Punition que Dieu a tirée de ceux qui ont manqué de confiance.

Dieu n'a pas épargné ses meilleurs serviteurs, même, lorsqu'ils ont manqué de confiance. Il faut bien dire que Moyse & Aaron témoignerent de la défiance, lorsque le peuple demanda de l'eau, au 24. chap. des Nombres ; puisqu'il leur dit en colere, qu'ils n'auroient pas l'honneur de conduire son peuple dans la terre qu'il leur avoit promise ; qu'ils la verroient seulement de loin, mais qu'ils n'y mettroient pas le pied, parce qu'ils ne l'avoient pas sanctifié en presence du peuple.

Punition du Roi Asa.

Asa Roi de Juda, avoit tous les sujets du monde de mettre sa confiance en Dieu seul, dont il avoit déja éprouvé la fidelité en tant d'occasions, lorsqu'il avoit imploré son secours ; néanmoins, comme Basa, Roi d'Israël, fut entré sur ses terres, il eut recours à Bénadab, Roi de Syrie, son ennemi, & fit la paix avec lui, sans se souvenir de Dieu. Ce qui irrita Dieu de telle sorte, qu'il lui envoya dire par un Prophete : parce que tu t'es confié au Roi Bénadab, & non pas à moi, tu as perdu l'occasion de détruire entierement l'armée de Syrie.

Ce seroit une chose infinie de vouloir s'étendre sur tous les exemples que nous fournit l'Ecriture, d'une parfaite confiance en Dieu. En voici quelques-uns des plus signalez.

Plusieurs exemples

Les trois Enfans dans la fournaise de Babylone.

Daniel,

de ceux qui ont mis leur confiance en Dieu, & qui en ont ressenti les effets.

Daniel, dans la fosse des lions.
Susanne, faussement accusée.
Judith, qui entreprend d'aller couper la tête à Holopherne.
Tobie, qui ne perdit point cette confiance dans les fâcheux accidens qui lui arriverent, &c.

Exemples du Nouveau Testament.

Exemple de la sainte Vierge.

QUoi que toute la vie de la sainte Vierge ait été un exercice continuel de confiance en Dieu, elle en a cependant donné de plus éclatantes marques particulierement en trois occasions. La premiere, fut lorsque saint Joseph son époux pensa à la quitter & à la renvoyer, avant que d'être instruit du mystere adorable de l'Incarnation du Verbe Eternel dans son sein : la seconde, quand aux nôces de Cana, le vin venant à manquer aux conviez, elle dit aux serviteurs : faites tout ce que mon Fils vous dira, quoi que ce Fils tout-puissant eût semblé rebuter sa priere, en lui disant que le temps de faire éclater son pouvoir par des miracles, n'étoit pas encore venu : & la troisiéme, lors qu'après la mort de son Fils, elle ne fut pas au sepulchre avec les autres femmes ; mais attendit avec confiance que le Sauveur lui eût fait connoître sa Resurrection.

La confiance en Dieu de saint Joseph.

Quelle plus ferme confiance que celle que témoigna saint Joseph, lorsqu'il reçut l'ordre du Ciel, de partir subitement pour conduire Jesus nouvellement né, avec sa mere, dans l'Egypte, afin de soustraire l'Enfant à la persecution du cruel Herode. Il fallut partir de nuit, & entreprendre un long voyage, sans commodité, sans secours, dans l'indigence & dans la necessité de tout. Il ne s'informa ni du terme de ce voyage en particulier, ni de la route qu'il devoit tenir ; il ne délibera point sur un ordre si précis, de crainte de surprise ou d'illusion, dans l'apparition d'un Ange, qui lui avoit parlé pendant son sommeil ; mais il se confia entierement en la protection de Dieu, qui sçauroit bien lui fournir les moyens d'executer l'ordre qu'il lui avoit intimé.

La confiance de la femme Cananéenne.

Jamais les hommes ne sont plus proche d'éprouver le secours du Ciel, que lorsqu'ils sont plus dépourvûs du secours de la terre & des créatures. Telle fut la confiance de la Cananéenne. Quoi que le Fils de Dieu la traitât de chienne ; qu'il fit à toutes ses demandes, des réponses qui sembloient marquer un refus ; qu'il feignit quelquefois de ne la pas écouter, & qu'il rebutât même ses Apôtres, quand ils voulurent interceder en sa faveur ; tous ces traitemens ne pûrent éteindre en son cœur la confiance qu'elle avoit conçuë en sa bonté ; & elle obtint enfin par le merite & la constance de sa foi & de sa confiance, la guerison de sa fille.

Le Fils de Dieu reprit saint Pierre

Saint Pierre se jetta d'abord dans la mer avec courage, dès qu'il vit paroître son maître à l'autre bord, pour l'aller joindre ; il marcha quelque temps sur cet élement liquide, avec la même assurance, que s'il eût marché sur la terre ferme : mais quand, étonné du danger auquel il s'étoit exposé, & du vent impetueux qui s'éleva, il commença à s'allarmer, il commença en même temps à s'enfoncer. Dieu retire de lui son secours & sa protection, à mesure que sa confiance diminuë. Il n'en fut pas privé tout-à-fait, comme il paroît par le reproche de son maître, qui blâmant son peu de foi, témoigna assez qu'il avoit encore quelque confiance en son secours, quoi que le grand cri qu'il jetta, marquât aussi sa crainte & sa défiance : *Modicæ fidei quare dubitasti?* de son peu de confiance.

Les Apôtres donnerent sujet au Fils de Dieu de leur reprocher leur peu de confiance, durant une violente tempête.

Jesus étant entré dans une barque, & ses Disciples l'ayant suivi, il s'éleva sur la mer une si grande tempête, que la barque étoit couverte de vagues : & lui cependant dormoit. Alors ses Disciples s'approcherent de lui, & l'éveillerent en lui disant : Seigneur sauvez-nous, nous perissons. La faute dans laquelle tomberent les Apôtres, fut de n'avoir pas assez de confiance au Sauveur. Ils se troublerent & s'agiterent, doutant s'il pensoit à eux : *Non ad te pertinet quia perimus.* Marc. 4. Et loin d'avoir cette confiance ferme qu'ils devoient, d'un air émû & craintif, ils éveillent ce divin Maître, dont le corps dormoit, mais dont la Divinité veilloit. C'est pour cela que le Sauveur leur fait ce reproche : pourquoi êtes-vous timides, ô hommes de peu de foi? Il ne les reprend pas de ce qu'ils avoient recours à lui, puisqu'il exauce leurs prieres, & qu'il commande dans le même moment, aux vents, & à la mer de s'appaiser ; mais il les reprend de n'avoir pas assez de confiance. Il reprend justement, dit S. Ambroise, ceux qui craignent en sa compagnie.

La confiance de saint Paul.

S. Paul marque assez la confiance qu'il avoit en Dieu, lorsqu'il s'en explique en des termes si forts, dans la seconde aux Corinthiens, ch. 1. Je suis bien-aise, mes Freres, que vous sçachiez l'affliction qui nous est survenuë en Asie, qui a été telle que la pesanteur des maux dont nous nous sommes trouvez accablez, a été excessive, & au-dessus de nos forces, jusqu'à me rendre même la vie ennuyeuse : & Dieu l'a permis, afin que nous ne missions point notre confiance en nous, mais en Dieu, qui ressuscite les morts, & qui nous a délivrez d'un si grand peril, & qui nous en délivrera encore à l'avenir, comme nous l'esperons de sa bonté.

Applications de quelques passages de l'Ecriture à ce sujet.

Notre confiance doit exclure tout doute & toute crainte.

Omnis locus quem calcaverit pes vester, vester erit. Deuter. cap. 11. C'est là une figure, dit Saint Bernard, des effets que nous devons attendre de notre confiance en Dieu. Tout ce que nous attendrons de Dieu avec fermeté, sans douter, & sans hesiter, est déja comme à nous, parce que Dieu verse sur nous ses graces, ses benedictions, ses largesses, à proportion de la confiance que nous témoignons avoir en lui. Ce qui a fait dire à Saint Cyprien, que notre esperance est comme le pied que nous mettons en quelque lieu, pour en prendre possession : *Pes vester utique spes vestra est, & quantumcumque illa processerit, obtinebit.*

La grandeur de notre confiance.

In verba tua superspersavi. Psalm. 74. Ces paroles du Prophete souffrent deux explications : la premiere, qu'un homme de bien espere justement en Dieu, & d'une plus excellente façon que toutes les autres créatures, puisqu'il espere par l'estime qu'il a conçuë de la fidelité de ses promesses : *superspersavi.* La seconde, parce qu'il espere plus en Dieu qu'en tout le reste des créatures ; à quoi l'on peut ajoû-

ter, qu'il espere contre toute esperance, & que moins il y a d'apparence de réüssir dans ses affaires, plus il conçoit d'esperance d'en venir à bout; ce qu'on peut appeller une esperance au-dessus de l'esperance même.

La fermeté que doit avoir la confiance en Dieu.

Spem quam sicut anchoram habemus animæ tutam ac firmam. Ad Hebr. c. 6. Saint Paul appelle l'Esperance en general, l'ancre de notre salut; pour dire que comme l'ancre s'enfonçant dans le sable ou dans la terre, arrête le navire contre la violence des flots & des tempêtes; de même, l'Esperance nous sert pour attacher notre confiance à Dieu, pour attendre nos besoins, & avoir l'effet des desirs de notre cœur.

Foiblesse de la confiance qu'on met dans les hommes.

Omnis caro fœnum, &c. Isaïæ c. 40. Tous les hommes, selon le Prophete Isaïe, sont comme ces herbes, & ces fleurs des champs, qui n'ont aucun appui. Appuyez-vous sur l'amitié des hommes; mettez vos esperances en leur credit, & en leur fortune; & vous verrez que tout votre appui n'est qu'une herbe foible & menuë, qui plie, & qui n'est pas capable de vous soûtenir. C'est ce qui fait dire à un autre Prophete, que le plus grand malheur d'un homme est de mettre sa confiance en un autre homme: *Maledictus homo qui confidit in homine.*

En quel sens Dieu est notre esperance lui-même.

Tu es spes mea Deus. Psalm. 90. Le Prophete veut marquer par là, que non seulement il espere en Dieu, ou que c'est de lui qu'il attend tous les biens, qui sont les objets de ses vœux & de ses desirs; mais que c'est Dieu même qui est l'objet de ses esperances, plûtôt que tous les autres biens qu'il attend de Dieu; puisqu'à proprement parler, ce que nous attendons est bien plûtôt notre esperance, que ne l'est celui dont nous l'attendons: *Magis spes nostra dicitur quod speramus, quàm in quo speramus.* Quand vous esperez de Dieu la santé, le succés de vos affaires, la prosperité temporelle; ce sont plûtôt ces choses qui sont votre esperance, que ne l'est celui dont vous les attendez. Ce n'est point alors Dieu qui est votre esperance, c'est-à-dire, l'objet principal de vos vœux; ce sont plûtôt ces biens & ces avantages temporels que vous prétendez obtenir de lui. Or c'est lui-même que nous devons esperer; c'est la possession de ce souverain Bien, que nous devons principalement attendre de lui-même.

Dieu est notre refuge & notre force tout à la fois.

Deus refugium nostrum & virtus, dit le même Prophete Royal. Saint Augustin, sur ces paroles, fait cette remarque, qu'il y a des asiles & des refuges, ausquels nous pouvons avoir recours; mais qui n'ont pas la force de nous mettre à couvert des insultes de nos ennemis, & de nous défendre. Ces personnes, en qui nous mettons notre confiance, peuvent bien être appellez notre refuge; mais non pas notre force. Il n'y a que Dieu qui réünisse ces deux choses en lui-même. Il arrive souvent que nous avons recours à quelque homme puissant, il semble qu'étant notre ami, il doit être un refuge, & un azile assuré dans nos disgraces: mais comme les choses humaines sont fragiles, bien loin d'être en assurance, nous ne craignions auparavant que pour nous, mais maintenant nous craignons & pour nous & pour lui. *Sunt quædam refugia, ubi non est virtus, quò quisque cùm fugerit, magis infirmatur.* Saint Augustin, sur le Pseaume 45.

PARAGRAPHE QUATRIE'ME.

Passages & Pensées des Saints Peres sur ce Sujet.

SI spes mea in homine erit, titubante homine, titubabit spes mea; at in Domino sperans non infirmabor. August. in Ps. 25.

SI je mets ma confiance en un homme, cet homme venant à chanceler, mon esperance est chancelante; mais la mettant dans le Seigneur, je ne succomberai point.

Credis in Deum, & non credis ipsi Deo? Idem, in Psalm. 38.

Vous croyez en Dieu, & vous ne croyez à Dieu ni à sa parole, en ne vous fiant pas en lui?

Protegitur Imperator scutatis, & non timet; protegitur mortalis à mortalibus, & securus est: protegitur mortalis ab immortali, & trepidabit? Idem, in Psalm. 26.

Un Empereur se tient en assurance, quand il est entouré de gens armez; un homme mortel est bien défendu par un autre mortel, comme lui: & un mortel tremblera ayant la protection d'un Dieu immortel?

Sunt quædam refugia, ubi non est virtus, quò quisque cùm fugerit, magis infirmatur. Idem, in Psalm. 45.

Il y a de certains asiles qui ne sont pas assez forts pour nous mettre en assurance, & où quiconque s'y est refugié, est plus foible & plus en danger, qu'il n'étoit auparavant.

Tu Christiano, tu Dei servo, tu bonis operibus dedito, aliquid existimas defuturum? an putas terrena deerunt, quibus cœlestia & divina tribuuntur? unde hæc incredula cogitatio? quid facit in domo Dei perfidum pectus? Idem.

Quoi? vous pensez que quelque chose pourroit manquer à un Chrétien, à un serviteur de Dieu, à un homme de bonnes œuvres? croyez-vous que les biens de la terre manquent à celui, à qui on donne les biens du Ciel? d'où vient cette incredulité? & que fait dans la maison de Dieu un cœur si infidele?

Va, qui habent spem in sæculo, & his sæculi rebus hærent! Debet Christianus uti mundo, non servire mundo; ut habentes sint tanquam non habentes. Idem, in Psalm. 95.

Malheur à ceux qui bornent toute leur confiance au siécle present, & qui s'attachent à ses biens! Un Chrétien doit se servir du monde, & non pas servir le monde; en possedant les biens qui y sont, comme s'il ne les possedoit point.

Si maledictus homo qui spem suam ponit in homine, ergo nec in semetipso debet spem ponere, quia & ipse homo est. Idem, Epist. 52. ad Macedon.

Si celui-là est maudit qui établit son esperance dans un homme; il ne doit pas non plus la mettre dans lui-même; puisqu'il est homme comme celui en qui il l'établit.

Si ponas spem in Deo tuo, non confunderis; quia ille in quo posuisti, fallere te non potest. Idem, in Psalm. 36.

Vous ne souffrirez point de confusion, si vous mettez votre esperance en Dieu; parce que celui en qui vous la mettez, ne peut vous tromper.

Tota spes nostra in Deo sit, nihilque de nobis,

Que toute notre esperance soit en Dieu, & ne

bis, tanquam de noſtris viribus præſumamus, ne noſtrum facientes, quod ab illo eſt, & quod habemus, amittamus. Idem, in Pſal. 70.

Ibi plus auxilii, ubi plus eſt periculi, quia Deus eſt adjutor in opportunitatibus. Ambroſ. l. de Joſaphat, c. 5.

De divina miſeratione tunc ſperandum amplius eſt, cùm præſidia humana defecerint. Idem in Hexam.

In promiſſis veritatis nemo dubitet: ſit homo qui eſſe debet, & mox ei addentur omnia, propter quem facta ſunt omnia. Hieronym. in cap. 6. Matth.

Quanta ſublimitas inter ruinas generis humani ſtare erectum! Cyprian. Serm. de mortal.

In tuto eſt hæreditas, quæ Deo cuſtode ſervatur. Idem, de eleëm.

O teſtimonium animæ naturaliter Chriſtianæ! pronuncians hæc, non ad Capitolium, ſed ad Cœlum reſpicit. Tertull. in Apolog.

Cui præter Deum fidere tutum eſt? an principatui, an gloriæ, an corporis bonis? Philo Judæus, l. de Abraham.

Sibi ipſi fidere, non fidei, ſed perfidiæ eſt: nec confidentiæ, ſed diffidentiæ magis, in ſeipſo habere fiduciam. Bernard. Serm. in vigil. Nativ. Chriſti.

Tria conſidero in quibus tota ſpes mea conſiſtit, charitatem adoptionis, veritatem promiſſionis, poteſtatem redditionis. Idem, Serm. 3. de 7. pan.

Si quid illi (nempe Deo) *impoſſibile vel difficile, quære alium in quo ſperes.* Idem, Serm. 9. in Pſalm. Qui habitat, &c.

Tu es, Domine, ſpes mea: hæc una mihi omnium promiſſionum cauſa, hæc tota ratio meæ expectationis. Idem, ibidem.

Si tribulatio infertur, per te ſperabo; ſi præmia promittantur, per te obtinebo; ſi inſurgat hoſtis, non niſi in te ſperabo. Idem, ibidem.

Sicut execrandus eſt ille homo, qui ſpem ſuam ponit in homine; ita omni laude dignus, qui ex Deo totus pendet. Baſil. in Orat. de virt. & vitio.

Tantùm per nos operabitur Deus, quantùm ſe noſtra in eum fiducia extenderit. Idem.

Qui in propriis virtutibus gloriatur, ipſe à ſe divinum repellit auxilium. Cœleſtinus Papa, Epiſt. ad Epiſc. Gall.

Iſtiuſmodi erga Deum confidentia theſaurus eſt longè præclariſſimus, quem qui habet, facilè impetrat a Deo quidquid deſiderat, cùm Deum in eo latere ſanciet, in quo tueri ſe non poteſt. Bloſius in farrag. inſtit. ſpirit.

Non ſtes ſuper teipſum, ſed in Deo ſpem tuam conſtitue: fac quod in te eſt, & Deus aderit bonæ voluntati tuæ. Lib. 1. de Imit. Chriſti, c. 7.

Domine, quæ eſt fiducia mea, quam in hac vita habeo? nonne tu Domine, Deus meus? Idem, l. 3. c. 59.

Qui Deo non fidit in his caducis, quantò minùs in æternis? Marcus Anachor. in vitis Patrum.

Omnia poſſumus in eo, ſine quo nihil poſſumus. S. Leo.

préſumons point de nous-mêmes, en nous appuyant ſur nos propres forces; de peur que nous attribuant ce qui eſt de lui, nous ne perdions ce qui eſt à nous.

Où il y a plus de danger, là il y a plus de ſecours à eſperer; parce que Dieu nous aſſiſte dans le temps auquel nous avons plus de beſoin de ſon aſſiſtance.

Lorſque les ſecours humains nous manquent; c'eſt alors que nous avons plus à eſperer de la miſericorde divine.

Que perſonne ne ſe défie des promeſſes de celui qui eſt la verité même: que l'homme ſoit ce qu'il doit être, & tout lui ſera accordé, puiſque c'eſt pour lui que Dieu a tout fait.

Quelle ſublime élevation d'eſprit, de demeurer ferme, & inébranlable parmi les ruïnes de tout le genre humain!

L'heritage eſt en aſſurance, lorſque Dieu s'en fait le gardien.

Quel plus grand témoignage d'une âme naturellement chrétienne, que de voir que dans les accidens ſubits, & imprevûs, on leve les yeux, non vers le Capitole, mais vers le Ciel!

A qui peut-on en toute ſûreté mettre ſa confiance, qu'en Dieu? eſt-ce dans notre pouvoir, dans notre gloire & dans notre credit, ou dans les biens du corps?

Se fier à ſoi-même, ce n'eſt pas une marque de confiance; mais plûtôt de défiance de tout le reſte, & de Dieu même.

Je conſidere qu'il y a trois choſes qui me donnent un juſte ſujet de confiance; la charité, par laquelle nous ſommes enfans adoptifs de Dieu; la verité des promeſſes divines; & le pouvoir où eſt Dieu de tenir les promeſſes qu'il nous a faites, de nous recompenſer.

S'il y a quelque choſe qui ſoit impoſſible ou difficile à Dieu, cherchez à la bonne heure, quelqu'un en qui vous mettiez votre eſperance.

Vous êtes, Seigneur, toute mon eſperance; voilà la cauſe de toutes les promeſſes que vous me faites, & de tout le bien que j'attens de vous.

S'il m'arrive quelque affliction, c'eſt de vous que j'attens ma conſolation; ſi l'on me promet des recompenſes, c'eſt par votre moyen que je les obtiendrai; ſi mon ennemi m'attaque, je n'ai de ſecours à attendre que de vous.

Comme celui-là eſt abominable, qui met ſon eſperance en un homme; de même celui-là merite toute ſorte d'éloge, qui dépend entierement de Dieu.

Dieu ſe ſervira de nous pour faire de grandes choſes, à proportion de la confiance que nous aurons en lui.

Celui qui ſe fie en ſes propres forces, ou qui ſe glorifie en ſa vertu, rejette, ou plûtôt éloigne de lui, le ſecours de Dieu.

Cette confiance que l'on établit en Dieu ſeul, eſt un treſor ineſtimable; & celui qui le poſſede, obtient de Dieu tout ce qu'il ſouhaite; vû qu'il attaque Dieu, par l'endroit où il ne peut ſe défendre.

Ne vous appuyez point ſur vous-même; mais mettez votre eſperance en Dieu; faites tout ce qui eſt en votre pouvoir, & Dieu, ayant égard à votre bonne volonté, vous aſſiſtera.

En qui, mon Dieu, eſt-ce que j'ai mis toute la confiance que j'ai en cette vie? n'eſt-ce pas en vous, qui êtes mon Dieu & mon tout?

Celui qui ne ſe confie pas en Dieu, pour les choſes periſſables de ce monde; combien moins aura-t-il de confiance pour les biens éternels de l'autre vie?

Nous pouvons tout dans celui, ſans lequel nous ne pouvons rien.

PARAGRAPHE CINQUIE'ME.

Ce qu'on peut tirer de la Theologie par rapport à ce sujet.

La notion & définition de la confiance en Dieu.

LA Confiance que nous devons avoir en Dieu, ne consiste pas seulement en de hauts sentimens, que la Foi nous fait concevoir de sa Providence, & de sa bonté infinie; ni en une simple Esperance que nous pourroient donner ces sentimens, d'obtenir l'assistance & le secours que nous lui demanderons, pour la conduite de nos affaires: mais c'est une certaine fermeté d'esprit, arrêté & si fortement appuyé sur Dieu, que toutes les forces de l'Univers, ni toutes les disgraces de la fortune ne le sçauroient ébranler. Quelques Theologiens prétendent, que c'est cette vertu Theologale que nous appellons l'Esperance, entant que nous esperons de Dieu les biens temporels, qui viennent de sa main, aussi-bien que les éternels. Mais comme la Confiance, au sens que nous la prenons ici, regarde uniquement les biens de cette vie, & l'heureux succés des choses que nous entreprenons, il est plus probable qu'elle n'est qu'une vertu Morale, mais distinguée de toutes les autres vertus de ce nom, comme l'est la Penitence. Saint Thomas la rapporte à la Magnanimité, qu'elle aide & qu'elle fortifie: d'ailleurs elle emprunte son nom de la Foi, parce que se confier en quelqu'un, c'est croire fermement qu'il nous donnera le secours que nous en attendons.

Cette confiance est naturelle à l'homme, & nous est donnée de Dieu avec l'être.

Il est bon cependant de remarquer, que cette confiance & ce recours à Dieu, vient de Dieu, & nous est donné avec l'être. Ce qui fait que Tertullien l'appelle: *Testimonium animæ naturaliter Christianæ*: le témoignage de l'ame, qui est naturellement Chrétienne. Il veut dire qu'elle naît avec nous, de maniere qu'il faudroit cesser d'être, pour cesser d'avoir cette impression placée dans le fond de notre nature. L'experience nous en convainc; puisqu'un mouvement subit, naturel, avant que nous ayons le temps de refléchir sur notre action, ou de déliberer, nous porte à lever nos yeux & nos voix à Dieu, quand même nous n'aurions jamais pensé à lui, dans toutes les attaques, & les accidens, dont nous sommes surpris, & que nous n'avons pas prévûs. De maniere qu'un barbare, qui n'a jamais entendu parler de Dieu, & un Athée qui se sera efforcé d'en étouffer la créance, & tous les sentimens de piété, ne sçauroient cependant s'empêcher dans ces occasions, de regarder le Ciel, & d'avoir recours à celui qui y préside, quand ils sont menacez d'un malheur inévitable; parce que personne ne peut démentir ses premieres inclinations, & la voix de sa raison naturelle, qui lui dit, que sa ressource est au Ciel, & que c'est de là qu'il doit attendre son secours.

Quelle doit être notre esperance en Dieu, pour ce qui regarde les biens temporels.

On ne peut mieux faire entendre quelle doit être notre confiance en Dieu pour les choses de cette vie, que par la belle remarque de saint Thomas, lequel après avoir dit que l'Esperance chrétienne a trois principaux actes dont le premier est d'esperer notre salut éternel; le second, de nous confier, que la misericorde de Dieu, infiniment plus grande que notre malice, nous accordera le pardon de nos pechez, si nous le lui demandons comme il faut; le troisiéme, celui par lequel nous esperons que Dieu nous soulagera dans nos necessitez temporelles, & nous protegera dans les occasions: lequel dis-je après avoir mis ce fondement, ajoûte que pour les deux premiers actes, une foi commune & ordinaire suffit; mais qu'elle ne suffit pas pour le troisiéme. En effet, nous ne voyons gueres de Fideles qui n'esperent le Ciel, & le pardon de leurs pechez; les plus grands pecheurs sont en cela présomptueux & temeraires: mais pour le troisiéme acte, par lequel nous nous confions que Dieu nous assistera dans nos besoins temporels, il faut avoüer que ce n'est pas de même; nous ne voyons rien de plus rare. Il faut pour cela une foi vive & parfaite, qui se trouve peu parmi les Chrétiens d'aujourd'hui; & c'est cependant chose étrange que nous esperons plûtôt que Dieu nous donnera tout le Ciel, que non pas un petit bien de si peu de consequence, pour le temps.

Sur quoi est fondée la veritable confiance.

Albert le Grand dit, que la confiance en Dieu est une persuasion certaine, que la Divine Majesté, qui est fidelle & toute-puissante, ne nous abandonnera jamais dans nos necessitez, conformément à la parole qu'elle-même nous en a donnée. Tellement que la puissance, & la fidelité de Dieu, sont les fondemens de la confiance en Dieu; & comme il ne se peut rien imaginer de si ferme que ces fondemens, aussi ne sçauroit-on rien trouver de mieux appuyé que cette confiance.

Proprietez de la confiance en Dieu.

S. Thomas, & après lui plusieurs Theologiens, enseignent que cette confiance est le principe d'impetrer, comme la charité l'est de meriter, & que ceux qui prient avec confiance, obtiennent de Dieu les faveurs qu'ils demandent, aussi infailliblement, que ceux qui font leurs actions avec charité, s'acquierent une nouvelle grace: ce qu'il faut entendre cependant avec cette modification, que toutes les autres conditions, qui rendent la priere efficace, s'y rencontrent.

Quel est le secours que nous devons esperer de Dieu pour les choses temporelles.

Quand on parle du secours que Dieu donne à ceux qui se confient en lui, on doit toûjours entendre celui qui leur est necessaire, ou pour leur vie, ou pour leur emploi, ou pour leur état; & non pas celui que la passion pourroit faire souhaiter, pour réüssir dans des affaires qui seroient préjudiciables à notre salut. Avez-vous jamais vû que Dieu ait manqué aux besoins des gens de bien? Que s'ils se figurent des besoins dont ils ne sont point en effet pressez, Dieu sçait bien en juger lui-même, & en faire le discernement; & si la volonté de ces Justes est bien sincere, il sçait bien les dédommager du refus qu'il leur semble faire, & les faire acquiescer aux fins secretes qui le meuvent.

Les pechez qu'on peut commettre contre cette vertu.

On peut pecher contre cette vertu en deux manieres: par excés, & par défaut. On peche par excés, quand on s'appuye tellement sur le secours de Dieu, qu'on n'employe aucun des moyens necessaires pour réüssir dans nos entrepriſes; qu'on attend que Dieu fasse tout lui seul, sans que nous nous en mêlions; & que sur cela, on demeure oisif, sans se mettre en peine de rien faire de sa part: cet excés s'appelle présomption, ou confiance temeraire. On peche par défaut, lorsqu'on n'a nulle confiance en Dieu; qu'on neglige d'implorer son secours; soit qu'on se fie sur sa propre industrie, sur ses forces, sur son credit; soit qu'on

attende

attende tout du secours de ses amis, ou de quelque protection puissante; soit qu'enfin on se laisse abattre.

Difference qui est entre l'Esperance & la Foi.

Saint Bernard veut que chacun de nous, par la vertu d'Esperance, s'assûre, espere fermement que c'est pour lui en particulier que Dieu a préparé les biens éternels destinez à ceux qui le servent. Voici ses paroles, par lesquelles il montre cette liaison qui est entre ces deux vertus : *La Foi dit dans nous : je croi que Dieu a préparé des biens ineffables à tous les Fideles :* voilà l'objet de la Foi. *L'Esperance dit dans nous : ces grands biens que Dieu reserve à ses fideles serviteurs, sont pour moi, & Dieu me les reserve.* Ces paroles font voir qu'il ne suffit pas pour avoir une esperance vraiment chrétienne, de croire en general, que Dieu a préparé de grands biens pour tous les Fideles; car c'est là l'objet de la Foi, & non pas de l'Esperance : mais ce qu'ajoûte l'Esperance à la Foi, en la supposant comme elle fait toûjours, sans bâtir jamais sur un autre fondement; ce qu'elle ajoûte, dis-je, c'est qu'elle rend particuliere une proposition qui étoit generale : *Mihi bona illa servantur*; comme explique ce saint Docteur. Disons donc le même ici à proportion, de la confiance, dans le sens où nous l'avons prise, & les bornes que nous lui avons données.

Bernard. Serm. 17. in Cantic.

PARAGRAPHE SIXIE'ME.

Les Endroits choisis des Livres spirituels, & des Prédicateurs recens, sur ce sujet.

D'où vient qu'on a si peu de confiance en Dieu. On en peut rendre une bonne raison.

LEs sages du monde s'appuyent sur leur prudence, comme si elle étoit infaillible; les riches comptent sur leur or; les jeunes gens, sur leur âge; les personnes robustes, sur leur santé, comme sur de solides fondemens. On fait un si grand fond sur la faveur des Grands, sur l'autorité, sur les amis, qu'on croit avec cela pouvoir se passer de Dieu même. Nous experimentons tous les jours l'impuissance & l'infidelité des créatures, sans que cela puisse donner nulle atteinte à la confiance que nous y avons. Nous ne laissons pas de retourner à ces roseaux qui ont plié, & qui se sont si souvent brisez entre nos mains. D'où vient donc que nous esperons si peu au Seigneur; en lui, dis-je, dont le pouvoir est immense, & la fidelité si éprouvée? D'où vient que quoi que la nature ait mis en nos cœurs des semences de cette vertu, comme il paroît aux plus impies, qui dans les grands perils, & aux accidens inopinez, ne peuvent s'empêcher de lever les mains au Ciel, & appeller Dieu à leur secours : D'où vient, dis-je, que nonobstant cet instinct, nous avons tant de peine à mettre notre confiance au Créateur? Comme cela est tout-à-fait déraisonnable, il est impossible d'en rendre aucune raison. Ce que l'on peut dire, c'est que nous n'avons jamais bien consideré celles que nous aurions d'en user tout autrement. *Pris du P. de la Colombiere, Tome 4. Sermon sur ce sujet.*

Dieu a engagé sa promesse & son jurement à nous secourir.

Dieu a engagé sa parole, qui me répond de tout ce qu'il m'a promis, & qui rend ma confiance inébranlable. Après ces sûretés, toute autre précaution est inutile du côté de Dieu. Néanmoins comme le serment est quelque chose de plus inviolable parmi les hommes, que tous les autres engagemens, le Seigneur a bien voulu l'ajoûter à sa parole; afin de nous faire voir, dit Saint Paul, avec plus de certitude, la fermeté immuable de ses promesses; & qu'étant appuyez sur ces deux choses, par lesquelles il est impossible que Dieu nous trompe, nous concevions une esperance ferme & solide. Quel bonheur pour nous, dit Tertullien sur ce sujet, que Dieu veuille bien jurer pour l'amour de nous! Pourroit-il mieux faire entendre combien est sincere le desir qu'il a de nous donner ce qu'il nous promet? *O nos beatos, quorum causâ Deus jurat! ô miserrimos, si nec Deo juranti credimus!* Quelle doit donc être la fermeté de cette confiance, qui est appuyée sur de si puissans engagemens? Quel calme, quelle tranquillité ne doivent pas produire en nos cœurs des esperances si bien fondées? Comment se peut-il faire qu'il y ait encore des accidens qui nous effrayent? Cependant il n'est que trop vrai, que la défiance & la crainte regnent presque universellement dans les cœurs. *Le même.*

Resolution de mettre dorefnavant toute sa confiance en Dieu.

Je suis si persuadé, mon Dieu, que vous veillez sur ceux qui esperent en vous, & qu'on ne peut manquer de rien, quand on attend de vous toutes choses; que j'ai resolu de me décharger à l'avenir sur vous, de toutes mes inquiétudes : *In pace in idipsum dormiam & requiescam, quoniam tu, Domine, singulariter in spe constituisti me.* Les hommes peuvent me dépoüiller & des biens, & de l'honneur; les maladies peuvent m'ôter les forces, & les moyens de vous servir; je puis même perdre votre grace par le peché; mais jamais je ne perdrai mon esperance; je la conserverai jusqu'au dernier moment de ma vie; & tous les demons de l'enfer feront à ce moment de vains efforts pour me l'arracher : *Quis speravit in Domino, & confusus est?* Je connois, helas! je ne le connois que trop, que je suis foible, fragile, & changeant; je sçai ce que peuvent les tentations contre les vertus les mieux affermies; j'ai vû tomber les astres du Ciel, & les colomnes du firmament : mais tout cela ne peut m'effrayer, tandis que j'espererai. Je me tiens à couvert de tous les malheurs, parce que mon esperance sera inébranlable. Ainsi j'espere que vous me tiendrez dans les penchans les plus rapides, que vous me soûtiendrez contre les plus furieux assauts, & que vous ferez triompher ma foiblesse de mes plus furieux ennemis. *Le même.*

Psalm. 4.

Eccli. 2.

Le Fils de Dieu nous défend de nous inquiéter des choses necessaires à la vie.

Le Seigneur nous défend de nous inquiéter, où nous trouverons dequoi manger, & dequoi nous vêtir, parce qu'il a dessein d'y pourvoir : que nous faut-il de plus? pouvons-nous nous défier de sa parole, ou pensons-nous qu'elle ne soit pas suffisamment engagée? Quoi! dit Saint Chrysologue, un homme est obligé de tenir à un homme, ce qu'il a promis sur un morceau de papier; & Dieu ne seroit pas obligé de tenir ce qui est contenu dans toutes les pages de son Ecriture? faisons ce qu'il demande de nous; mettons en lui toute notre confiance, & soyons seurs que nous ne manquerons de rien. Dieu est votre pere, dit le Sauveur, qui sçait que vous avez besoin de toutes ces choses : *Scit enim Pater vester quia his omnibus indigetis.* Et voilà ce qui doit entierement calmer nos esprits, & nous déterminer à nous abandonner à lui, comme des enfans, qui ne s'embarrassent point où ils trouveront dequoi manger, & dequoi se vêtir, & qui s'en repo-

Hom. 23. in Matth.

Matth. 6.

sent entierement sur leurs peres. Ayant donc un pere tel que Dieu même, il ne pourra pas, sans doute, nous laisser souffrir, puisque les peres d'ici-bas ne sont pas capables de cette dureté. *L'Abbé de Mommorel. Tome 4. sur le 14. Dim. apres la Pentecote.*

Le peu de confiance que nous avons en Dieu, dont nous avons souvent éprouvé les bontez.

Il y a lieu de s'étonner, comme les Disciples du Sauveur oublioient si aisément les marques qu'il leur donnoit de sa bonté, & de sa puissance. Il faisoit à tous momens des miracles à leurs yeux ; il venoit de guerir une infinité de malades ; ils l'avoient vû changer l'eau en vin aux nôces de Cana, & ils ne *Joann. 2.* comprennent pas ce qu'il pourra faire, pour donner un peu de pain au peuple qui le suit. Reconnoissons-nous à ce portrait, & rougissons du peu de confiance que nous avons en notre Dieu. Combien de fois nous a-t-il donné des secours imprévûs, & des marques visibles du soin qu'il a de nous ? Combien de fois nous a-t-il tirez de tel ou de tel peril ? Combien de fois nous a-t-il fait sortir victorieux des piéges que nous tendoient nos ennemis ? & cependant dès la premiere tribulation qui nous arrive, au lieu de réveiller notre foi endormie, & de lui dire avec confiance : c'est en vous, Seigneur, que j'ai esperé, ne permettez pas que je sois confondu ; au lieu de nous ressouvenir de toutes les graces que nous avons reçuës de lui, & de nous en servir pour en esperer, & pour lui en demander de nouvelles, tantôt nous nous élevons contre lui, tantôt nous tombons dans l'abattement, & dans la défiance. *Le même, sur l'Evangile du 4. Dim. de Carême.*

Comme il faut recourir à Dieu dans les fâcheux accidens qui nous arrivent.

Dans les accidens fâcheux qui nous arrivent, il nous faut recourir à Dieu, & lui dire ce que les Apôtres dirent au Sauveur : *Sauvez-nous, Seigneur, nous perissons* ; Il faut reconnoître sa puissance, n'avoir recours qu'à lui, bien loin de faire comme tant de mauvais Chrétiens, qui dans le temps de la tribulation, tombent dans l'abattement, ou qui ne se relevent que pour courir aux moyens humains : non qu'il faille les negliger, puis que Dieu veut que nous nous en servions ; mais que ce soit toûjours avec subordination, & resignation aux ordres de Dieu : *salva nos* ; implorer sa misericorde & sa bonté ; le prier de venir à notre aide : nous perissons : *perimus* ; *Matth. 8.* lui exposer nos besoins, & le peril où nous sommes. Ainsi reduits quelquefois dans un état d'ennui & de désolation, accablez par la dureté de ce créancier, rebutez par la prévention de ce Magistrat, abandonnez par la lâcheté de cet ami ; prêts ou à tomber dans le desespoir, ou à s'élever contre Dieu, ou à se servir de moyens illicites pour se tirer de cette misere qui nous accable, de cet ennui qui nous dévore, de cette injustice qui nous opprime ; mettons toute notre esperance au Seigneur, & disons-lui avec le Prophete : *J'ai été poussé si rudement, que j'ai été prêt de tomber ; mais, Seigneur, vous m'avez soûtenu, j'ai esperé en vous, & je ne serai point confondu. Le meme, dans l'Homelie sur le 4. Dim. après les Rois.*

Quand & comment il faut recourir à Dieu avec confiance.

Il faut recourir à Dieu comme saint Pierre, & le prier avec confiance, de nous tendre la main, pour nous soûtenir ; parce que nous enfonçons dans les eaux de l'iniquité. On vous a dit une injure, on vous a fait un sanglant affront ; c'est un vent qui vous agite ; vous êtes en colere, (c'est saint Augustin qui parle de la sorte,) le vent souffle, le flot s'éleve, le vaisseau est en danger, votre ame est en peril ; recourez au Seigneur, jettez l'ancre, fixez-vous par l'esperance, qui est l'ancre de votre salut ; éveillez Jesus-Christ endormi, réveillez votre foi assoupie ; votre ame se tranquillisera, & votre vaisseau sera délivré : car autrement, si vous vous appliquez à l'injure qu'on vous a dite, vous en tirerez vengeance ; le flot entrera dans le fond de votre ame, vous en serez submergé, & vous serez infailliblement naufrage. La faute dans laquelle tomberent les Apôtres, fut de n'avoir pas assez de confiance au Sauveur ; ils se troublerent & s'agiterent, doutans s'il pensoit à eux : *Non ad te pertinet quia perimus. Le même.* *Marc. 2.*

Le reproche que le Sauveur fit à ses Apôtres sur leur peu de confiance.

Quid timidi estis, modicæ fidei ? C'est le reproche que le Sauveur fait à ses Apôtres. Il ne les reprend pas de ce qu'ils avoient recours à lui, puisqu'il exauce leurs prieres, & qu'il commande dans le même moment aux vents & à la mer de s'appaiser : mais il les reprend de ce qu'ils n'avoient pas assez de confiance en lui. Il reprend justement ceux qui craignent en sa compagnie : car celui qui est attaché à Jesus-Christ par les liens de la charité, peut bien être agité de l'orage ; mais il ne peut point perir. Il les reprend avant que d'appaiser la tempête ; pour nous apprendre, dit saint Chrysostome, que souvent la crainte ne vient pas tant des maux étrangers, que de notre foiblesse, & de notre peu de foi : & nous devons être persuadez qu'avec cette confiance, la mer même deviendra ferme sous nos pieds ; & que sans cette confiance, les plus solides appuis fondront sous nous. *Le même.*

L'assurance où l'on est quand on se confie en Dieu.

Nous ne sçaurions trop nous défier de nous-mêmes ; nous ne sçaurions trop nous confier en Dieu. Dieu ne refuse rien à une ferme confiance ; on peut autant qu'on espere ; on peut tout si on espere tout. Il a une puissance infinie ; si je m'appuye sur lui, puis-je tomber ? Il a une sagesse infinie ; si je suis sa conduite, puis-je m'égarer ? Il a une bonté infinie ; si je me fie à lui, peut-il me manquer ? Il a une providence infinie ; si je m'abandonne à lui, peut-il m'oublier, ou me negliger ? Moi seul, je suis la foiblesse même ; & comment ne m'en pas défier ? Mais Dieu & moi nous sommes bien forts ; & comment ne m'y pas confier ? La confiance m'unit à Dieu, & l'unit à moi. C'est pour cela, que le Prophete assure que ceux qui esperent en Dieu, changeront de force ; c'est-à-dire, qu'ils se dépouilleront de leur propre foiblesse, pour se revêtir de la force de Dieu. Un homme plein de confiance, devient en quelque façon fort de la force de Dieu même ; peut-il succomber dans les plus grands travaux ? Il devient puissant de la puissance de Dieu même ; peut-il s'étonner des obstacles ? Il devient sage de la sagesse de Dieu même ; peut-il manquer de moyens pour surmonter ces obstacles ? Il devient riche de l'abondance de Dieu même ; quelle ressource n'a-t-il point dans tous ses besoins ? *Pere Nepveu. 1. Tome de ses Reflexions.*

La confiance en Dieu ne paroît jamais davantage que quand tout est desesperé.

La confiance en Dieu ne paroît jamais tant que lorsqu'elle fortifie tellement un homme, qu'il tire les motifs de son esperance, de ce qui la doit renverser ; qu'à l'exemple d'Abraham, il croit contre toute esperance. Un homme soûtenu de cette vertu, ne craint jamais moins que quand tout paroît à craindre ; il n'espere jamais tant que quand tout

semble desesperé ; il ne s'abandonne jamais plus parfaitement à Dieu, que quand tout le monde l'abandonne, que Dieu même semble l'abandonner, au moins sensiblement. C'est alors qu'il dit avec Job : *Etiamsi me occiderit, in ipso sperabo.* Oüi, Seigneur, quand vous me donneriez le coup de la mort, j'espererois en vous, & je m'appuyerois sur cette main qui me frapperoit ; Dieu, quand il seroit le plus irrité, ne pourroit tenir contre une si vive confiance. *Le même.*

Job. 13.

Pourquoi tant de personnes réüssissent si peu dans leurs entreprises.

Vous vous étonnez quelquefois, que ceux qui sont sans nom, sans éclat, & sans reputation dans le monde, réüssissent dans leurs entrepriſes, pendant que ceux qui ont des amis, & du pouvoir auprès des Grands, sont presque toûjours le joüet de la mauvaise fortune. En voici la raison : c'est que ceux-là ne mettent point leur confiance dans leurs richesses, ni dans les créatures ; mais seulement en Dieu, qui leur tient lieu de toutes choses : & que ceux-ci ne s'appuyent que sur des choses fragiles, qui n'ont point de solidité ; ou sur des personnes, dont l'autorité ne peut les mettre à couvert des insultes d'un ennemi caché, dont ils ne peuvent prévenir les artifices. Retirez donc votre confiance de toutes les créatures, pour la mettre uniquement en Dieu : ensuite défiez tous vos ennemis, & leur dites : si Dieu est pour nous, qui de vous nous pourra nuire ? *Si Deus pro nobis, quis contra nos ? Pris des Discours Chrétiens. Discours sur le nom de* Jesus.

Ad Rom. 8.

La confiance en Dieu nous met à couvert de tous nos ennemis.

Si je suis auprès de vous, ô mon Dieu ! disoit le saint homme Job, je donnerai hardiment le défi à tous mes ennemis : ne souffrez donc jamais que je m'en separe ; & je suis seur que quelque cruels que soient leurs efforts, ils n'ébranleront jamais ma constance : *Pone me juxta te, & cujusvis manus pugnet contra me.* Pauvre veuve qui êtes sans secours, & sans appui ! qui êtes chargée d'enfans & peut-être de dettes, rebutée, mépriſée, perſecutée de tout le monde, que je vous plains ! mais sçavez-vous bien ce que vous avez à faire ? une seule chose, qui est d'avoir recours à Dieu, & d'y mettre votre confiance. Il sera votre appui, votre protecteur, votre azile, votre consolation, votre force : si vos proches vous abandonnent, si vos enfans vous font de la peine, si les personnes charitables se lassent de vous faire du bien, si vos créanciers & vos ennemis vous poursuivent, Dieu ne vous abandonnera jamais, & vous vous moquerez de tous leurs efforts. *Mr. Joly. Prône pour le 3. Dimanche de l'Avent.*

Job. 17.

Il est étonnant que les hommes ayent peu de confiance en Dieu.

C'est une chose surprenante que la contradiction de la conduite des hommes avec leur croyance. Nous sommes tous persuadez que Dieu est l'auteur & la source de tous nos biens ; que comme nous tenons de lui notre être, c'est de lui que nous viennent aussi tous les autres biens, qu'il a ajoûtez à cet être ; & qu'enfin c'est uniquement à sa bonté, que nous sommes redevables de tous les dons, soit de la nature, soit de la grace, que nous avons. Vous voyez assez la consequence, qui suit naturellement de cette croyance : c'est que nous ne devrions rien attendre que de Dieu seul, puisque nous recevons tout de lui ; & qu'ainsi c'est manquer à la plenitude de confiance que nous devons avoir en lui, que d'attendre d'ailleurs le secours & l'assistance dans nos besoins. Quand le Prophete Jeremie maudit de la part de Dieu, celui qui met sa confiance dans l'homme & qui se fait un bras de chair ; il ne maudit pas seulement celui qui met toute son esperance dans l'homme, sans rien attendre du Seigneur ; mais il maudit celui qui partage sa confiance, & qui en met partie en soi-même, dans son industrie, dans sa force, dans son credit ; partie dans les créatures, & partie dans le Seigneur : *Maledictus, qui confidit in homine, & ponit carnem brachium suum.* Cependant parmi la foule des fideles, qui adressent tous les jours leurs vœux à Dieu, & qui implorent son secours & son assistance, qu'il est rare d'en trouver qui mettent toute leur confiance en lui, qui se reposent entierement sur les assurances de son secours ! *Mr. de la Font. Entretiens Ecclesiast. pour le 4. Dimanche après l'Epiphanie.*

Jerem. 17.

Suite du même sujet.

Qu'on voit peu de personnes qui ne cherchent point d'autre appui, d'autre soûtien, ni d'autre support que celui de Dieu, lui disant avec le Prophete Royal : *Firmamentum meum, & refugium meum es tu !* Combien tous les jours, qui après avoir fait tous leurs efforts, & employé tous les moyens humains, dont ils se sont pû aviser, pour réüssir dans leurs desseins, sans penser seulement à Dieu, n'ont recours à lui, que quand ils voyent tous leurs projets renversez, & que tout autre secours leur manque ? Combien en voit-on qui ayant mis leur confiance en un bras de chair, n'attendent ce qu'ils desirent, ou que de leur industrie, ou de leur esprit, ou du credit d'un proche ou d'un ami, ou de leur faveur & de leurs richesses, sans jetter les yeux au Ciel, pour en recevoir le secours dont ils ont besoin ; quoi qu'ils ayent si souvent éprouvé combien tous ces appuis sont fragiles ? Combien en voit-on, qui ayant d'abord imploré le secours du Ciel, pour être gueris d'une maladie, ou délivrez de quelque danger, quand ce secours ne leur vient pas au temps précis, ont recours à des superstitions, ou à d'autres moyens criminels ? Cependant toutes ces esperances sont vaines & trompeuses, parce qu'elles ne sont pas fondées en Dieu, dans lequel seul l'homme doit mettre sa confiance, s'il ne veut pas être confondu, s'il veut avoir un ferme & solide appui. *Le même.*

Psal. 70.

Dieu est un appui inébranlable.

Si je mets ma confiance entiere dans le Seigneur, elle a un fondement seur & inébranlable ; c'est un appui qui ne sçauroit jamais manquer : *In Domino sperans*, dit David, *non infirmabor.* Voilà mon unique appui, voilà tout le fondement de ma confiance ; soit qu'il s'agisse de m'engager en quelque entrepriſe penible, soit qu'il faille me tirer de quelque danger, soit qu'il m'arrive quelque accident fâcheux, je n'attens que de Dieu seul le secours qui m'est neceſſaire : *Quidquid agendum sit*, dit saint Bernard, *quidquid tolerandum, quidquid declinandum, quidquid optandum, tu es, Domine, spes mea ; hæc una mihi omnium promissionum causa, hæc tota ratio meæ expectationis.* Après cela, dit encore saint Bernard, déliberez de renoncer à toutes les vaines esperances que nous pouvons avoir dans toutes les créatures ? combien de fois avons-nous éprouvé l'infidelité des amis, l'ingratitude de ceux que nous avons le plus obligez, l'inconstance des Grands, qui nous avoient le plus assurez de leur protection ; le renverſement des projets qui paroissoient les mieux concertez, par une mort soudaine & imprevûë ; la fragilité des appuis qui nous sembloient les plus solides & les plus fermes ? *Le même.*

Psal. 25.

On peut esperer de Dieu des biens temporels.

Ce n'est pas qu'il ne soit permis d'esperer de Dieu des biens temporels, & même de lui demander les choses dont nous croyons avoir besoin : il nous a enseigné lui-même à lui demander notre subsistance de chaque jour : il nous a promis de nous délivrer de tous les malheurs dont nous pourrions être accueillis, si nous nous adressons à lui. Nous voyons une infinité d'exemples des Saints qui n'ont point en vain eu recours à lui, soit pour leurs besoins, soit pour ceux des autres. Mais il faut prendre garde de ne faire point de ces choses visibles & temporelles le principal objet de notre esperance, il faut chercher Dieu & sa justice avant toutes choses, & ne regarder tout le reste, que comme un accessoire de ce que nous attendons de Dieu. *Le même.*

Notre confiance en Dieu doit être prompte.

Notre confiance, pour être telle que Dieu la demande, doit être prompte, ferme, inébranlable, perseverante; c'est un grand défaut de n'avoir recours à Dieu dans ses perils, dans ses besoins, dans ses disgraces, qu'après avoir tenté en vain les moyens humains de s'en tirer. Comme il n'est rien qui attire plus promptement sur nous le secours de Dieu, que la promptitude du recours que l'on a à lui; il n'est rien qui l'éloigne plus, que quand on ne s'adresse à lui, qu'après avoir employé inutilement tout ce qu'on a pû, pour réussir sans son secours dans ses prétensions. Pourquoi pensez-vous, dit S. Chrysostome, que Dieu laissa si long-temps Joseph en prison, où l'imposture de sa maîtresse l'avoit fait jetter? C'est que se fiant sur son innocence, il se hâta trop d'en sortir, & que pour avancer sa sortie, il mit une partie de sa confiance en cet Echanson du Roi Pharaon, auquel il avoit prédit son rétablissement en sa charge, en lui recommandant de se souvenir de lui, & de s'employer pour sa délivrance. Dieu est jaloux d'avoir les prémices de toutes choses, & que nous ayons notre premier recours à lui. *Le même.*

Hom. 6. in 1. ad Tim.

La plûpart des Chrétiens n'esperent point en Dieu. *Isaïæ 59.*

Il faut avoüer que ces Chrétiens toûjours tremblans, & toûjours défians, n'esperent point en Dieu; mais qu'au contraire ils sont du nombre de ceux dont Dieu se plaint par Isaïe : *Qui confidunt in nihilo, & loquuntur vanitates; conceperunt laborem, & pepererunt iniquitatem, telas aranеæ texuerunt:* bien éloignez d'esperer en Dieu, & de s'appuyer sur l'immuable, ils mettent toute leur esperance, & établissent tout leur appui sur le néant des créatures. Cet ambitieux, pour venir à bout de ses desseins, s'appuye sur le credit d'un ami, qui est puissant à la Cour, ou bien sur les ruses & sur les fourberies de sa politique mondaine : ce soldat, sur sa bravoure & son courage; ce marchand, sur son adresse dans le commerce; cet homme d'affaires, sur ses intrigues; cette femme, sur le pouvoir & l'industrie de son mari; & personne ne s'appuye sur Dieu. C'est pourquoi, tous ces Chrétiens sans esperance connoissant par des experiences sensibles, combien leurs appuis sont chancelans, que tout s'écoule sous eux, & qu'ils sont toûjours à deux doigts de leur chûte, vivent, comme j'ai dit, dans des craintes continuelles; ils voyent bien que tout leur travail est comme une toile d'araignée qu'un souffle de vent peut emporter en un moment. *Pere Texier, en sa Domin. Sermon pour le quatrième Dimanche après les Rois.*

On n'a d'ordinaire recours à Dieu que quand les autres secours nous manquent.

La plûpart de ceux qui se disent fideles ne regardent jamais le Ciel dans leurs adversitez, que quand la terre leur manque; ils n'ont jamais recours au Tout-puissant, que quand la foiblesse des remedes humains les y contraint. Tandis qu'il paroît quelque rayon d'esperance parmi les créatures, ils ne font non plus d'état de Dieu, & de son secours, que s'il n'y en avoit point du tout, ou que s'il ne leur étoit point necessaire. Si Dieu ne les reduit à l'impossibilité, & s'il ne leur ferme tous les passages du côté du monde, jamais dans leurs afflictions ils ne se tournent du côté de Dieu. C'est ce qui attire ordinairement la colere de Dieu, & qui l'oblige de détruire les objets de leur vaine confiance; faisant en sorte que les créatures sur lesquelles ils s'appuyent, leur manquent, ou soient les premieres à les trahir. Dieu ordinairement brise ces foibles idoles, à qui ils presentoient leurs vœux, pour en obtenir du secours; ou s'en sert pour les perdre, & les confondre : *Confundentur ab idolis quibus servierunt. Le même* *Isaïe 29.*

C'est toucher le cœur de Dieu que mettre notre confiance en lui.

Vous sçavez qu'il n'y a rien parmi les hommes qui leur touche plus sensiblement le cœur, que la confiance qu'on témoigne avoir en eux. Quand nous voyons un miserable, qui vient se jetter à nos pieds, pour implorer notre assistance, principalement, si nous sommes assurez de son besoin, & que nous sommes en état de le secourir; outre qu'il y a de la gloire à secourir les miserables; cette confiance, qui marque l'estime qu'il fait de notre bonté, & de notre pouvoir, fait que ses miseres deviennent les nôtres, & qu'elles paroissent plus dignes de compassion. Ah! qui doute que la confiance que les gens de bien ont en Dieu, pour les necessitez du temps, ne soient de nouveaux motifs à sa bonté, pour l'obliger à les secourir? Ils esperent en lui seul, dit Saint Augustin, pour n'esperer point aux autres hommes. *Mr. Biroat. Sermon pour le quatrième Dimanche de Carême.*

Dieu est celui à qui nous avons le moins recours dans nos besoins.

Levavi oculos meos in montes, unde veniet auxilium mihi? Helas! quelque persuadez que nous soyons de notre foiblesse, & de l'impuissance de toutes les créatures; quelque conviction que nous ayons qu'il n'y a que Dieu qui puisse nous soulager dans nos maux; il est cependant le seul à qui nous avons le moins de recours. Déplorable condition de l'homme! ou plûtôt malheureux enchantement de l'esprit & du cœur! battus d'une infinité d'orages, environnez d'abîmes & d'écueils, ne nous adresserons-nous jamais à Dieu, comme firent les Disciples? ne chercherons-nous point le calme, que Dieu seul nous peut donner? *Domine, salva nos, perimus. Essais de Sermons, pour le quatrième Dimanche après les Rois.* *Matth. 8.*

Dieu souvent nous rebute, parce que nous avons recours à d'autres qu'à lui.

Ce qui empêche les effets de la consolation de Dieu, dit un Saint, c'est que nous le recherchons trop tard, & qu'avant que de recourir à lui, nous tentons tous les moyens humains; jusqu'à ce qu'ayant reconnu leur impuissance, nous recourons à Dieu tout le dernier. Un ami qui voit que vous le negligez, & qui sçait bien que vous recherchez l'assistance de tous les autres, pour venir à bout d'une affaire sans lui; quand à la fin vous êtes contraint de revenir à lui, il sçait bien vous reprocher l'injure que vous lui avez faite, de le mépriser, & que c'est la pure necessité qui vous fait reclamer son assistance, plûtôt que la confiance que vous avez en lui. S'il vous abandonne, il ne fait que ce que

vous meritez ; & si après vous avoir longtemps fait attendre, & laissé languir, pour vous donner le loisir de vous plaindre de vous-même, & vous faire sentir que vous avez failli ; s'il se resout enfin de vous donner le secours que vous lui demandez, il fait plus que vous ne meritez. Or il en est de même de la misericorde de Dieu, qui fait par justice ce que les hommes font par passion. Vous voilà malade, & au lieu de vous adresser d'abord à lui, vous tentez tous les autres remedes ; puis, quand vous voyez que tout cela ne sert de rien, & que votre mal traîne en longueur, vous vous adressez enfin à lui : & lorsqu'il vous rebute, de qui avez-vous à vous plaindre que de vous-même, & du mépris que vous avez fait de lui ? s'il vous dit : *Ubi sunt dii tui, quos fecisti tibi? Pris d'un Auteur anonyme.* *Jerem. 2.*

Continuation du même sujet.

Combien voyons-nous de personnes, qui ayant dressé une table à la fortune, selon le langage de la fortune, après avoir donné leurs soins, leurs prieres, leurs vœux, persuadez qu'elle est aveugle & capricieuse, ont recours à Dieu, & n'y ont recours, que parce que tout autre secours leur a manqué ? Combien, qui après avoir compté sur leur credit, sur leurs biens, sur leurs amis, voyant enfin que leurs mesures prises & reprises sont rompuës ; que les Grands sont ingrats, que les amis sont perfides, que les biens passent, que le credit n'est rien, se presentent à Dieu ; & ne s'y presenteroient pas, si ces idoles pouvoient les assister ? Combien en voyons-nous, qui après avoir employé sollicitations, assiduitez, détours, chicanes, falsifications, pour gagner un procés injuste, levent enfin les yeux au Ciel pour en recevoir le secours qu'ils n'attendent plus de la terre. *Sermons Moraux. Sermon de la Providence.*

On a confiance en tout le reste, excepté en Dieu.

O perversité de l'esprit des hommes ! s'écrie un saint Pere, on a confiance en tout ce qui est au monde, & nous n'en avons point en Dieu ; on la donne à tout ce qui ne la merite point, pour la refuser à celui-là seul à qui elle est dûë par tant de titres : car on se fie à la terre qui est souvent ingrate & sterile ; on se fie à la mer & aux tempêtes, qui sont si funestes, & qui causent tant de naufrages ; on se fie à des ames qui sont infidelles ; à la fortune, qui est inconstante ; à la faveur des Grands, qui est si fragile ; à notre esprit, qui est si flotant, & qui prend si souvent de fausses mesures ; & par un aveuglement déplorable, on ne se fie pas à celui, qui donne la fertilité à la terre, qui commande à la mer ; à celui qui est l'arbitre souverain de la bonne & mauvaise fortune. *Mr. de Saint Martin. Serm. sur le 4. Dimanche de Carême.*

Souvent Dieu ne nous assiste pas, pour punir notre défiance.

La plûpart de nos entrepriſes ne manquent de secours que parce que l'on manque de confiance en Dieu, & que l'on n'espere que dans les hommes. Il ne faut point chercher ailleurs la cause de la plûpart des malheurs qui nous arrivent ; Dieu ne nous tend pas la main, parce que nous n'avons que de la défiance pour lui : nous croyons que tout est perdu, quand nous ne voyons pas de ressources humaines ; & Dieu permet pour cette raison qu'elles nous manquent, & que nous enfoncions dans la mer, comme saint Pierre. Avec la confiance en Dieu, la mer même sera ferme sous nos pieds : sans la confiance en Dieu, les plus solides appuis fondront sous nous : car la solidité n'est pas dans la terre, elle est dans la puissance de Dieu qui l'affermit ; & cette même puissance peut affermir les eaux aussi facilement que la terre, pourvû que ce soit lui qui nous engage à marcher dessus. *Pris des Essais de Morale.*

Foiblesse & legereté des hommes sur ce point. *Psal. 77.*

C'est une foiblesse & une legereté d'esprit assez ordinaire à quantité de gens, qui après avoir éprouvé l'assistance de Dieu en plusieurs dangers, & mauvaises rencontres où ils se sont trouvez, tombent dans le découragement, & perdent toute confiance, au moindre accident qui leur arrive. Tels étoient les Israëlites dans le desert, dont il est dit qu'ils parlerent contre Dieu, en disant : pourra-t-il nous préparer à manger dans le desert ? Ils doutent de la puissance de Dieu, ne se souvenant déja plus du passage de la mer rouge, & des autres prodiges qu'il avoit faits en leur faveur. Tels étoient aussi les Apôtres, quand ils dirent au Fils de Dieu, que deux cens deniers d'argent ne suffiroient pas pour acheter du pain, afin de nourrir une grande multitude de peuple qui l'avoit suivi dans le desert : car après les preuves & les assurances qu'il leur avoit données de sa puissance, & de sa divinité, par la multitude des miracles qu'il avoit faits en leur presence, quel sujet avoient-ils de craindre en sa compagnie ? ne devoient-ils pas croire qu'il sçauroit bien trouver le moyen de pourvoir à leur subsistance ? & même après avoir vû de leurs yeux le miracle de la multiplication de cinq pains, comment, étant embarquez avec lui dans un même vaisseau, apprehenderent-ils de perir par une tempête qui s'éleva, comme s'il eût été moins puissant pour les secourir sur la mer, que sur la terre ? C'est le même aveuglement où sont encore la plûpart des Chrétiens, que l'on pourroit comparer à ces Princes de l'armée de Syrie, dont il est parlé au 3. liv. des Rois, qui avoient declaré la guerre à Achab, Roi d'Israël. Comme ils virent que leur armée si puissante avoit été défaite par un petit nombre d'Israëlites, ils crurent devoir attribuer l'honneur de cette victoire, non aux Israëlites, ce qui eût été à leur confusion, mais aux dieux des Montagnes. C'est pourquoi l'année suivante, ils resolurent de ne les plus attaquer sur les montagnes, mais dans les vallées, se promettant de les vaincre, s'ils ne recevoient aucun secours des dieux des Montagnes. C'étoit bien avoir perdu le sens, que de croire que la Puissance divine s'augmente ou se diminuë selon les lieux. *Pris des Homelies Morales. Homel. pour le 4. Dimanche après les Rois.*

A qui l'homme se doit-il fier, qu'à son Dieu.

A qui voulez-vous que l'homme se fie, sinon à celui qui par excellence prend le titre de fidele, & dont la fidelité a toûjours surpassé la confiance que ses amis ont euë en lui ? L'homme sage, dit l'Ecclesiastique, se fie à la parole de Dieu, & sa parole lui est fidelle. L'homme sage ne doit pas mettre sa confiance dans les Princes de la terre ; le Prophete Royal nous donne cet avis de la part de Dieu ; parce qu'il n'y a point d'assurance en eux, & qu'ils ne sont pas assez puissans pour le garentir. L'homme sage ne se fie pas au reste des hommes, parce, dit l'Ecriture, qu'ils ne sont que vanité & mensonge. L'homme sage ne se fie, ni à sa force, qui n'est que foiblesse ; ni à sa prudence, qui n'est que folie ; ni à ses richesses, qui ne sont que de la bouë ; ni à son credit, qui n'est que fumée. L'homme sage ne se fie donc qu'à Dieu seul ; parce *Cap. 33. Psalm. 145.*

que la verité même nous assure que depuis la naissance des siécles, nul de ceux qui ont espéré en lui, n'a été trompé ; que son bras est aussi plein de force, que son cœur l'est de bonté, pour nous secourir au besoin. La maison d'Israël s'est confiée en Dieu, (c'est David qui parle) & il s'est declaré son Protecteur : La maison d'Aaron y a mis son esperance, & elle a pareillement ressenti son secours & sa protection : Tous ceux qui ont eu la crainte de Dieu, s'y sont confiez, & ils s'en sont merveilleusement bien trouvez : en un mot, parcourez, dit l'Ecclesiastique, tout ce que le soleil éclaire ; & voyez si parmi tant de peuples, & de differentes nations qui sont sur la terre, il s'est jamais trouvé un seul homme, qui soit demeuré confus, pour avoir mis sa confiance en Dieu. *Le P. Poiré. Liv. de la Science des Saints. Traité 3. part. 2. ch. 11.*

Non seulement les Justes, mais les pecheurs même doivent mettre leur confiance en Dieu.

Quelqu'un pourra peut-être s'imaginer, qu'il n'y a que les saints & les amis de Dieu, qui peuvent en toute assurance se confier en une bonté qu'ils ont fidelement servie ; qui ne se reprochent rien sur ce chapitre, & à qui le cœur rend ce fidele témoignage, qu'ils peuvent sans crainte paroître devant sa divine Majesté. Voilà en effet le fort, où se retranche la défiance ; mais il n'est pas difficile de le renverser & de le détruire. Car je vous prie de me dire, si parmi toutes les nations qui sont sur la terre, il s'est trouvé un seul homme qui ait été confondu, après avoir mis son esperance en Dieu, & si parmi toutes ces nations, dis-je, il ne s'est pas trouvé un seul homme qui n'ait été saint & ami de Dieu ? Est-il possible que tous ceux qui se sont confiez en lui depuis le commencement des siécles, ayent fondé leur esperance d'être favorablement écoutez de Dieu, sur le témoignage que leur conscience leur rendoit qu'ils étoient saints & amis de Dieu ? Manassés sans doute n'avoit pas ce sentiment. Mais c'est bien mal connoître les saints, de s'imaginer qu'ils ayent établi sur leur sainteté, la confiance qu'ils avoient en Dieu ; eux, dis-je, qui n'eussent rien moins été que saints, s'ils eussent eu la présomption de croire qu'ils l'étoient ; & qui avoient certainement bien d'autres sentimens d'eux-mêmes, puisqu'ils se regardoient comme le rebut du monde, & des personnes indignes de voir la lumiere du Ciel. *Le même.*

Rien n'honore plus Dieu que la confiance.

S'il n'est rien qui honore plus Dieu, que les hauts sentimens que nous avons de lui, certes la confiance en forme de si relevez de sa puissance, de sa sagesse, de sa fidelité, qu'il n'est possible d'en concevoir de plus grands. Figurez-vous, s'il vous plaît, de voir le saint homme Job, ce miracle de patience, sur son fumier, qui est comme l'école du monde ; lorsque dans cette foule de maux qui l'environnent, dans ce déluge d'ennuis qui l'accablent, au milieu de cette sombre nuit qui ne lui presente que des horreurs, & des sujets de desespoir, il s'écrie néanmoins hautement : quand même il m'auroit massacré, j'espererai en lui, & s'il m'ôte la vie, il ne m'arrachera pas la confiance du cœur ; n'est-ce pas faire un aveu solemnel, qu'il merite que l'on risque plûtôt tout, que de manquer de confiance en la moindre de ses paroles ? *Le même.*

L'estime que tous les Saints font de la confiance en Dieu.

Qui pourroit rapporter tous les éloges que tous les Saints donnent à cette admirable vertu ? La confiance, disent les uns, est une vertu conquerante, qui emporte tout ce qu'elle souhaite, & ce qu'elle demande. Saint Bernard, qui en connoissoit le prix, dit que ce fut en sa faveur que Dieu fit cette promesse à son peuple : vous possederez toutes les terres, où vous mettrez seulement le pied. L'Apôtre Saint Jacques ajoûte, que pour obtenir quelque grace, il suffit de la demander sans hésiter. C'est un tresor, disent les autres, dont jamais nous ne sçaurons le prix, que Dieu ne nous ait ouvert les yeux pour le connoître. Sur-tout, mes Freres, disoit Saint Paul, je vous conjure, que pour chose du monde, vous ne perdiez jamais la confiance. C'étoit l'admirable leçon que le Sauveur faisoit à ses Disciples, lorsqu'il leur disoit : quand je vous ai envoyé prêcher sans provision, sans argent, sans aucune commodité de la vie, vous y êtes allez sur ma parole ; vous a-t-il manqué quelque chose ? C'est enfin, dit le Prophete Royal, un guide fidele, qui nous conduit en assurance, parmi tous les dangers que nous courons dans la voye de cette miserable vie : *Deduxisti me, quia factus es spes mea.* Le même. *Psal. 60.*

Notre confiance est d'autant plus agréable à Dieu, que moins elle trouve d'appui parmi les hommes.

Je ne sçai si vous avez jamais remarqué, que dans l'Ecriture on parle souvent d'un pauvre, d'un orphelin, d'une veuve ; & vous diriez que ce n'est que sur eux, que viennent fondre toutes les benedictions du Ciel ; & qu'ils sont d'autant plus cheris de Dieu, qu'ils sont plus abandonnez des hommes. Ce pauvre a élevé sa voix, & le Seigneur l'a aussitôt exaucé. Faites reflexion que le Roi Prophete en parle sans l'appeller autrement que ce pauvre : *Iste pauper clamavit.* Mais qui ne voit qu'il est d'autant plus connu du Ciel, qu'il est plus inconnu sur la terre ? Il assure dans un autre endroit, que Dieu est le recours de l'orphelin ; qu'il reçoit le pupille à bras ouverts ; qu'il benit la veuve & ses enfans, de ses plus grandes benedictions ; & lorsque celui qui est indefendu & sans support, veut avoir accés auprès de lui, il suffit qu'il lui fasse entendre, que c'est l'unique ; (*Unicus sum ego*), c'est-à-dire, abandonné de tous, qui lui demande quelque chose. C'est ce qui nous apprend, que la confiance est d'autant plus grande, plus pure, plus agréable à Dieu, que moins elle trouve d'appui hors de lui ; & que le moyen le plus immanquable d'être bien reçu de sa Divine Majesté, c'est d'être délaissé de tout le monde, & ne mettre notre confiance qu'en lui seul. *Le même.* *Psal. 33.* *Psal. 24.*

Difference de la confiance en Dieu, & celle qu'on met dans les créatures.

C'est une des differences qu'il y a entre la confiance en Dieu, & celle qu'on met dans les créatures ; que celle qu'on met dans toutes les causes creées, nous laisse dans une continuelle crainte d'être frustrez de nos esperances, à raison de la foiblesse, de l'inconstance, & de l'infidelité que nous y éprouvons tous les jours : il nous semble qu'à tout moment on nous doit apporter la nouvelle que nos affaires sont desesperées, jusqu'à ce que nous en voyons enfin le succés, & l'effet que nous attendions avec impatience. Il n'est rien au contraire, qui rende un homme plus intrepide en ce qu'il entreprend, que la confiance en Dieu : vous diriez qu'elle lui met toute la puissance divine en main, & qu'elle tient toutes les créatures à ses gages, pour faire réüssir son dessein, jusqu'à forcer leurs inclinations naturelles en sa faveur. Elle amollit les rochers ; elle durcit les eaux, & les rend solides ; elle arrête le soleil ; elle fait changer les montagnes de place ; elle commande à la terre, à l'air, aux

vents, & aux saisons ; elle lui fait recevoir l'obéissance & les hommages de toute la nature. *Le P. du Sault. Traité de la Confiance en Dieu. liv. 1.*

On ne doit pas bannir les moyens humains, en mettant sa confiance en Dieu.

Ce n'est pas mon dessein en parlant de la confiance, de bannir la prudence humaine de nos affaires, & entretenir l'oisiveté, & la nonchalance des hommes, sous ce prétexte spécieux de mettre son esperance au Créateur. Dieu ne prétend pas rendre les lumieres qu'il nous a données inutiles, par le soin qu'il a de nous ; mais il les a laissées foibles, & insuffisantes, pour nous obliger en toutes nos entrepriſes d'avoir recours à lui. Que les pensées des hommes sont timides & chancelantes ! que nos vûës & nos prévoyances sont courtes & mal assûrées ! Ce qui est déplorable, c'est de voir que la prudence humaine ne se contente pas de tenir son rang dans nos conseils ; mais qu'elle en prend même toute la conduite, sans donner aucune place à la confiance. D'où vient que les hommes courent après les secours de la terre, comme s'ils n'en pouvoient recevoir d'ailleurs. Ingrate créature ! s'écrie Salvien à ce propos, penses-tu que ce soit pour t'abandonner dans tes besoins, que Dieu se tient sans cesse à tes côtez ? N'est-ce pas lui qui remplit le ciel & la terre, pour n'être pas éloigné de ceux qui reclament son secours ? A qui pouvons-nous donc recourir avec plus d'assûrance, qu'à cette bonté souveraine, qui nous soûtient entierement entre ses mains, & qui nous donne continuellement la vie, l'être, & le mouvement ? *Le même.*

Dieu nous aide, mais il veut qu'on agisse.

Quoi que Dieu ait souvent donné parole à ses plus grands amis, de leur faire remporter la victoire sur leurs ennemis, il a cependant toûjours voulu qu'ils prissent part à l'execution du dessein qu'il avoit sur eux ; & quand ils ont cessé de mettre la main à l'œuvre, ils ont aussi cessé de recevoir les effets de sa parole, & le fruit de ses benedictions. Il avoit promis à Moyse, à Josué, d'être avec eux, & de les secourir dans les combats ; d'en soûtenir l'effort, & de jetter l'effroi, & le desordre parmi leurs ennemis : mais ces grands hommes ne laisserent pas d'apporter une extrême vigilance à la conduite de leurs armées, & d'user de stratagêmes de guerre, pour surprendre ceux que Dieu s'étoit obligé de livrer entre leurs mains. C'est le glaive du Seigneur, & celui de Gedeon, qui font ces merveilles, s'écrierent un jour les soldats du peuple de Dieu, triomphans des Madianites. Dans un autre endroit, il est fait mention d'une miraculeuse victoire, gagnée sur les Ethiopiens & sur d'autres peuples barbares, où Dieu donna tant de terreur à la presence du Roi Asa, que les armes leur tomberent des mains ; de sorte qu'ils se laisserent mettre en piéces, & fouler aux pieds, presque sans resistance. Mais afin qu'on ne crût pas que Dieu fît cet exploit, sans que l'armée d'Asa s'en remuât, l'Ecriture ajoûte expressément ces paroles, que ce fut par les mains du Seigneur, & par celles des Israëlites qui combattoient avec lui, que toute cette grande armée de barbares fut entierement défaite. *Le même.*

Judic. 7.

2. Paral. 6. 14.

Reproches que Dieu fait à ceux qui ont recours à d'autres qu'à lui.

Ubi sunt Dii tui, quos fecisti tibi? surgant, &c. Est-ce maintenant le temps de venir à moi, lorsque vous ne sçavez plus où aller ? N'avez-vous pas des dieux à qui vous vous adressez tous les jours, & par l'avis desquels vous vous gouvernez dans tous vos desseins ? Ce sont ces dieux qui vous ont mis où vous êtes ; ce sont eux qui vous conduisent & qui vous protegent ; c'est sur eux que vous avez fondé vos esperances : allez donc implorer hardiment leur secours, & dites-leur qu'ils vous délivrent s'ils veulent ; des maux que vous souffrez ; car pour moi je ne vous connois point. Et ailleurs : *Ubi sunt dii eorum, in quibus habebant fiduciam?* Où sont ces dieux dont ils vantoient tant la protection ? qu'ils se levent s'ils peuvent, & qu'ils viennent promptement les secourir dans leurs besoins. *Le même.*

Deut. 21.

La nature même nous enseigne de recourir à Dieu.

C'est un instinct naturel de recourir à Dieu, dans les accidens subits & imprévûs. Les Payens mêmes les plus passionnez pour le culte de leurs Idoles, jusqu'à leur sacrifier la vie de leurs propres enfans, tant les charmes des prosperitez temporelles les avoient aveuglez ; ceux-là néanmoins ne se souvenoient plus de leurs dieux, si-tôt qu'ils se voyoient menacez des foudres, des déluges, des mortalitez, & des autres accidens. Ces belles Idoles qu'ils avoient si souvent invoquées, encensées, & couronnées de fleurs, demeuroient alors sans sacrificateurs ; & ceux qui se voyoient accueillis tout-à-coup de ces accidens imprévûs, crioient merci au Dieu du Ciel & de la terre, n'en reconnoissant plus d'autres, & oubliant le nom de ceux qu'ils avoient auparavant adorez, comme rapporte Lactance. Ils ne sçavoient plus ce que c'étoit que Jupiter, Mars, & Mercure ; mais laissant là toutes ces vaines divinitez, ils levoient les mains, & les yeux au Ciel, & imploroient le nom & le secours de celui-là seul qui pouvoit les aider, en ces fâcheux accidens. Nous ne sçaurions donc douter, que la nature, lorsqu'elle agit d'elle-même, ne recoure à son Créateur, & ne nous porte à nous jetter entre ses bras, par un mouvement necessaire, & que nous ne pouvons dissimuler. *Le même, liv. 2.*

Lib. de origine erroris.

Hors de ces accidens imprévûs, il est rare que l'on ait recours à Dieu.

O aveuglement de l'esprit humain ! combien y a-t-il d'hommes au monde, qui ne regardent jamais le Ciel, que quand la terre leur manque ; & qui ne penseroient pas seulement à la toute-puissance du Créateur, si la foiblesse des créatures ne les y obligeoit ? Nous pouvons dire en verité, que comme toutes sortes de personnes recourent à Dieu avec ferveur, pour trouver quelque assûrance dans les soudaines frayeurs dont elles sont frappées, ou quelque soulagement dans la violence des maux qu'elles souffrent ; il n'y a au contraire presque personne qui implore son secours, hors de ces accidens ; comme s'ils trouvoient assez de forces ailleurs, sans qu'il fût besoin d'en attendre d'en-haut. C'est ce qu'on ne peut assez concevoir, que des ames prévenuës de tant de graces du Ciel, élevées avec tant de soin & de tendresse, lavées du Sang d'un Dieu, & nourries de son propre Corps depuis tant d'années, qui sçavent qu'il y a une Sageſſe souveraine qui les gouverne, ne puissent encore après tout cela, se fier à sa conduite, ni s'adresser à elle, que quand elles ne sçauroient plus rien esperer d'ailleurs. *Le même.*

Il faut que Dieu nous reduise à l'extrêmité, pour nous obliger de recourir à lui.

N'est-ce pas une chose étrange & déplorable tout à la fois, qu'il faille que Dieu nous reduise à l'extrêmité, pour nous obliger d'avoir recours à lui ? qu'il faille qu'il confonde tous nos desseins, & qu'il ne nous laisse plus de ressource, afin de nous voir prosternez à ses pieds, & lui demander secours ? Confondez-les, Seigneur, disoit le Prophete Royal,

couvrez-leur le visage d'opprobre & d'ignominie ; & vous les verrez aussi-tôt invoquer votre nom. Non, mon Seigneur, il n'en ira pas desormais de la sorte ; que les autres, à la bonne heure, mettent leur confiance en leurs amis, en leur credit, en leur science, en leurs tresors, en la force de leurs armées ; qu'ils appellent, s'ils veulent, toutes les créatures à leur secours, pour se rendre plus puissans ; qu'ils ne pensent à vous, que quand ils ne sçauront plus à qui penser : pour moi je suis resolu de n'avoir jamais d'esperance que dans vous seul, & je n'attendrai pas les neccessitez extrêmes pour y recourir ; mais je ferai de votre bonté mon azile ordinaire, en tout lieu, & en toute rencontre ; je me mettrai sous votre protection, j'implorerai votre secours, & je n'espererai d'assistance d'autre part que de vous seul. *Le même.*

Quel peché c'est que de ne pas mettre sa confiance en Dieu.

Dieu ne nous abandonne pas dans la prosperité, non plus que dans l'adversité.

Ce n'est pas à dire que Dieu nous abandonne dans les prosperitez, quand elles ne causent en nous aucun relâchement de la confiance que nous devons avoir en son infinie bonté. Combien pourroit-on compter de personnes de qualité dans tous les siécles, qui avec la rosée du Ciel, & les consolations spirituelles, ont encore recueilli la graisse de la terre, & les biens temporels. J'oserai dire que la prosperité même est à leur égard, un effet de la misericorde de Dieu, conforme à sa sainte parole, par laquelle il s'oblige envers ses serviteurs, de répandre avec abondance, ses benedictions sur leurs personnes, sur leurs terres, sur leurs possessions, sur leurs enfans, & sur toute leur famille. Toutes sortes de benedictions viendront fondre sur nous, disent-ils dans l'Ecriture, & nous environneront de toutes parts, si nous lui sommes fideles. Nous serons benis à la ville ; nous le serons à la campagne ; notre travail & notre repos, nos affaires, & tout ce qui nous regarde sera beni, & reciproquement nous benirons sans cesse un Seigneur si plein d'amour & de misericorde envers nous. *Le même.*

Deuter. 28.

On ne peut s'appuyer sur les grandeurs de ce monde.

Toutes les grandeurs humaines s'appellent dans l'Ecriture illusion & enchantement : *Fascinatio nugacitatis* ; & les hommes mêmes les plus sages & les plus puissans ne sont que vanité : *Universa vanitas, omnis homo vivens.* A quoi Saint Paul ajoûte, que la figure de ce monde passe & s'évanoüit : d'où il tire cette consequence, qu'il ne faut faire nul fond sur tout ce que nous y voyons ; qu'il ne faut nullement s'y arrêter, comme sur une chose fragile, qui n'a point de consistence, qui tend à sa fin, par une défaillance continuelle. Les impies & les reprouvez l'avoüent dans les enfers ; & la reflexion qu'ils font sur leur imprudence de s'y être attachez, comme à des objets qui devoient toûjours durer, fait un de leurs plus sensibles regrets, en s'écriant que tous leurs plaisirs ont passé comme l'ombre : *Transierunt omnia illa tanquam umbra.* Mais les impies qui vivent encore sur la terre, ne le peuvent nier, après l'experience qu'ils font tous les jours, de l'inconstance, de l'infidelité, & de la fragilité des choses, en quoi ils avoient mis leur plus ferme appui. Et ce qui est déplorable, est qu'ils ne peuvent revenir de leur entêtement, ni se desabuser d'une si grossiere illusion ; car ils ne peuvent s'empêcher de s'appuyer sur les choses mondaines, fragiles, & passageres, plûtôt que sur Dieu, de la fidelité duquel ils ont tant d'assurances. *Le même.*

Psal. 38.

Sapient. 5.

Si vous me demandez quel mal c'est, ou quel peché on commet en mettant sa confiance en tout autre qu'en Dieu ; sans parler des malheurs qu'on s'attire, & du mauvais succés des affaires qu'on entreprend indépendamment de lui : je dis que c'est lui faire un sensible outrage ; puisqu'on ne peut marquer plus visiblement le peu d'état qu'on fait du secours qu'il s'est engagé de nous donner ; qu'on se tient plus assuré de réüssir par l'assistance de ses proches & de ses amis, que par celle qu'il nous a si solemnellement promise ; qu'on se fie davantage sur son industrie, sur son credit, sur ses intrigues, & sur son esprit, que sur la parole d'un Dieu. C'est croire qu'on est plus fortement appuyé sur un roseau brisé, & sur une eau coulante, que sur cette main toute-puissante, qui a créé cet Univers, & qui soûtient tout par sa vertu : c'est se persuader que nous n'avons besoin, ni de sa faveur, ni de son appui, puis que nous le trouvons, ou du moins que nous le cherchons ailleurs. N'y va-t-il pas de l'honneur, & de l'interêt de ce grand Dieu, de confondre une telle présomption, & de punir cette insolence ? *Le même.*

Punitions temporelles que Dieu tire de ce manquement de confiance.

Outre les malheurs où s'engagent ceux qui commettent un peché de quelque nature qu'il soit ; le manque de confiance, qui ne peut être sans peché, en attire de particuliers, sur leurs affaires temporelles. Car le mépris qu'ils font du secours de Dieu, fait qu'ils n'en trouvent nulle part ailleurs, & qu'ils en sont entierement destituez ; que les personnes, en qui ils avoient plus de confiance, sont les premieres à leur tourner le dos, ou à les trahir. De plus, Dieu retire sa benediction, des biens de ceux, qui y sont attachez, & qui y mettent toute leur esperance. Il ôte à cette femme son mari, qui la rendoit si fiére, & si orgueilleuse ; il charge cette famille d'enfans, qui dissipent tout ; il fait naître dans une autre, un procés, qui la consume ; il fait tarir la source des biens, qui sembloient fondre auparavant dans cette maison, & au contraire, y fait multiplier les affaires, la dépense, & les neccessitez : une année, la grêle ravage ses moissons, & la sechereresse rend ses champs steriles ; dans une autre les disgraces se succedent les unes aux autres, & le mauvais ménage acheve de dissiper tout ce qui restoit de bien & de revenu. Et voilà cet homme qui a mis son esperance en tout autre qu'en Dieu, qui est sans biens, & sans ressource ! *Ecce homo, qui non posuit Deum adjutorem suum ! Le même.*

Psal. 51.

La confiance en Dieu rend une ame intrepide.

La confiance en Dieu remplit une ame d'une certaine assurance, qui passe même la présomption la plus outrée des hommes les plus temeraires ; puisqu'elle fait paroître les armées les plus formidables, comme une armée de moucherons ou de fourmis. Témoin ce que nous lisons dans l'Histoire Ecclesiastique du saint Evêque Babylas, qui sçachant qu'un tyran s'approchoit à la tête de cinquante mille hommes, à dessein de ravager sa Ville & son Eglise, après avoir déja désolé tout le païs voisin : ce saint homme eut bien la hardiesse d'aller au-devant de lui, & de lui défendre de la part de Dieu de passer outre ; & interrogé d'où lui venoit cette assurance, répondit, qu'ayant mis toute sa confiance en Dieu, quand il auroit vû des millions d'hommes rangez en un corps de bataille, il n'en auroit pas eu plus de frayeur, que de voir une campagne couverte de sauterelles & de fourmis.

soumis. Et nous sçavons que d'autres, armez de la même confiance, ont protesté hautement, que quand le Ciel tomberoit en piéces sur leur tête, ou que la terre s'ouvriroit en abîmes & en précipices sous leurs pieds; quand les montagnes s'ébouleroient pour les ensevelir sous leurs ruïnes; que l'air s'allumeroit de tous côtez, de foudres & d'éclairs, & qu'en un mot, toutes les créatures conspireroient & s'uniroient pour les perdre; ils n'auroient pas la moindre apprehension, étant sous la protection de Dieu. *Pris d'un Auteur anonyme.*

Il faut attendre sans impatience le secours de Dieu dans nos miseres.

Que faisoient le grand Prêtre Ozias, les habitans & le Conseil de Betulie, quand ils promettoient de se rendre aux ennemis, si Dieu ne les secouroit dans cinq jours? Ils suivoient le panchant naturel de l'impatience humaine. Mais que leur disoit la chaste & fidelle Judith? Hé quoi! vous qui nous devez instruire, & qui êtes nos anciens: *Posuistis vos tempus miserationis Domini?* vous avez donc prescrit des bornes à la misericorde de Dieu, & selon votre phantaisie? Vous lui avez donné jour pour le secours que vous en attendez, & s'il manque à vous donner ce secours à jour nommé; selon vous, tout est perdu; plus de courage, il n'y a plus rien à esperer. Ah! Seigneur, disoit-elle, élevant les yeux au Ciel, loin de moi ces fausses idées: *Tu enim fecisti priora, & illa post illa cogitasti.* Que ces paroles sont admirables! C'est vous, Seigneur, qui avez tout fait, & qui avez pensé à tout; vous avez placé dans son ordre & dans son rang tout ce qui se doit jamais faire, & ce qui doit aller devant & ce qui doit aller après: toutes vos voyes sont disposées: *Omnes viæ tuæ paratæ sunt:* tous vos arrêts, tous vos jugemens sont déja portez jusqu'à la consommation des temps, & tout est mis en dépôt dans le sein de votre Providence: *Et tua judicia in tua providentia posuisti.* C'est de là que nous les verrons éclore: vous en sçavez les temps & les momens: ce n'est pas à nous de les tracer, ni de les anticiper, ni de les précipiter; c'est à nous, Seigneur, de les attendre, & cependant de vous adorer. *Le P. de la Ruë, dans le Sermon de la Providence.*

Judith. 8.

Ibidem.

Ibidem.

Ibidem.

Lorsque nos affaires semblent plus desesperées, c'est alors que nous devons avoir plus de confiance en Dieu.

Quand vous serez traversez & persecutez de toutes parts, & que les amis qui vous sembloient les plus fideles, vous abandonneront au besoin; & que vous serez reduits à des extrêmitez déplorables, où raisonnablement on ne doit plus attendre de secours temporels; c'est alors que votre esperance doit se r'animer: parce que c'est le temps du secours, dit saint Chrysostome: c'est le moment favorable que Dieu cherche, pour vous faire sentir en vous soulageant, que c'est lui seul qui vous soulage, & que vous devez mettre toute votre confiance en lui, puisque lorsque tout vous manque, il vous demeure toûjours fidele. C'est pour cela qu'il attendit que la ville de Betulie fût reduite aux dernieres extrêmitez de la faim & de la soif, pour y rétablir l'abondance par le ministere d'une femme; que David chassé de son palais, errant & fugitif dans son propre Royaume, passât le torrent de Cedron dans cet état déplorable, où l'Ecriture nous le represente, pour le rétablir sur le trône d'une maniere plus surprenante & plus divine: afin qu'à la vûë de ces merveilles, l'on fût obligé de s'écrier, que c'étoit la main du Seigneur, & non pas celle des hommes qui les avoit operées. *Essais de Sermons, pour le 4. Dim. de Carême.*

Confiance dans le secours de Dieu pour vaincre quelque passion, ou quelque peché auquel nous sommes sujets.

Quand on a pris une ferme resolution de renoncer absolument au peché, & de se donner entierement à Dieu, il faut alors avoir une ferme confiance en Dieu, & lui adresser la priere que lui fit Judith, pour s'encourager à couper la tête d'Holopherne, qui étoit le chef des ennemis d'Israël: *Confirma me Domine Deus in hac hora:* Seigneur, soûtenez ma main tremblante à ce moment qui va décider de votre gloire, & du repos de votre peuple. Disons de même, sur le point d'immoler à Dieu une passion qui nous retient & qui nous empêche d'être à Dieu; *Confirma me Domine Deus.* La voici venuë pour moi, mon Dieu, cette heure du salut, où je dois vous sacrifier la victime que vous m'avez demandée tant de fois, & que j'ai toûjours eu la lâcheté de vous refuser. Je rougis de me voir si foible contre un ennemi qui est le vôtre & le mien: secourez-moi, Seigneur, fortifiez-moi: *Confirma me, &c.* J'ai fait cent fois les plus belles reflexions du monde, j'ai formé les resolutions les plus fortes: mais quand je viens au moment fatal de frapper le coup, toute ma vertu m'abandonne, &c. *Confirma me, &c. Le P. Cheminais, Sermon sur la Passion dominante.*

Judith. 13.

Le peu de confiance qu'on témoigne avoir en Dieu, l'éloigne & le rebute de nous.

Rien au monde n'est plus sensible à un veritable ami, que la défiance qu'on a de lui: comme au contraire, rien n'est plus puissant, pour l'engager à nous secourir, que la parfaite confiance qu'on lui témoigne. Le Sauveur a marqué plus d'une fois à ses Apôtres combien leur défiance lui déplaisoit: *Quid turbati estis modicæ fidei?* Mais ceux qui sont venus avec confiance, chercher auprès de lui du soulagement dans leurs maux, ont reçu avec une entiere guerison, les loüanges que meritoit leur confiance: *O mulier, magna est fides tua . . . Non inveni tantam fidem in Israël.* Patience, que dans les amitiez humaines, les hommes se défient les uns des autres; ils sçavent combien ils sont inconstans, interessez, foibles, & trompeurs: mais comme nul de ces défauts ne se rencontre dans Dieu, nous aurions le plus grand tort du monde de nous défier tant soit peu de lui. *Auteur anonyme.*

Luc. 24.

Matt. 15.

Matt. 8.

Motifs de la confiance que nous devons avoir en Dieu.

Le principal motif qui nous doit inspirer une ferme confiance en Dieu, est l'amour qu'il a pour nous. Si lorsque nous étions dans sa disgrace, il nous a prévenus par tant de signalez bienfaits, est-il probable qu'après nous avoir rétablis dans son amitié, & adoptez pour ses enfans, il vint à nous abandonner jusqu'à nous laisser perir? Quand une mere, nous dit-il, seroit assez dénaturée pour oublier son enfant, je vous assûre que je ne vous oublierai jamais. Il y a plus, quand Dieu nous aime, ce n'est pas proprement nous, mais son Fils unique, dont nous sommes les membres, qu'il aime en nous. Ainsi se défier de la bonté de Dieu à notre égard, ce seroit douter de la bienveillance du Pere Eternel pour son Fils, qui lui est si cher, & de qui il reçoit tant de gloire. Mais ce n'est point assez pour avoir en Dieu, une confiance entiere, d'être persuadé de son amour, & de sa fidelité, si nous ne le sommes encore de sa puissance. Sans cela nous dirions: il est vrai que je puis compter sur la bonté de Dieu; mais helas! je vois tant d'obstacles à mes desseins, je suis assiegé de tant d'ennemis! que sçai-je s'il voudra lever ces

Isaïæ 49.

obstacles, & faire une espece de miracle en ma faveur? Mais songez-vous que Dieu est le Maître absolu de cet Univers, & qu'il n'arrive rien ici-bas qu'il ne le veuille, ou qu'il ne le permette. *Le même.*

Confiance en Dieu dans les afflictions & les persécutions des hommes.

Quoi de plus désolant que de voir tout le monde se soulever contre nous; que d'être l'objet de la censure des uns, & de la dérision des autres; que d'être en bute aux violences, & aux calomnies d'une infinité de personnes, qui nous enlevent nos biens, & noircissent notre reputation? Mais après tout, songez que Dieu ne permet tous ces desastres & ces persécutions, que pour vous donner occasion de signaler votre confiance, & pour avoir le plaisir de vous entendre dire, comme le Prophete Royal: puisque je suis sous la protection du Seigneur, je ne crains rien pour ma vie: des armées entieres viendroient fondre sur moi sans pouvoir me faire trembler: *Dominus protector vitæ meæ, à quo trepidabo? Si consistant adversum me castra, non timebit cor meum.* Le même. *Psal. 26.*

Confiance en Dieu dans les dangers, & le sentiment de S. Augustin sur ce sujet.

Seigneur, tandis que je vis sur la terre dans cette region de tenebres, je me sens saisi de crainte, & de tremblement. Quand je reflechis sur la multitude innombrable des dangers qui me menacent, des ennemis qui me poursuivent, & des miseres qui m'environnent: si je ne comptois sur votre assistance, je tomberois dans le desespoir. Mais le souvenir des infinies misericordes, dont vous êtes rempli, & les bienfaits dont vous m'avez prévenu, même avant ma naissance, me font respirer. O mon Dieu! qui n'êtes que douceur & bonté, les faveurs speciales que vous répandez tous les jours sur moi, me répondent des plus excellens dons que vous reservez à vos amis, réveillent ma confiance, & me donnent lieu de me réjoüir en vous, qui êtes les plus cheres, & les plus tendres delices de mon ame. *Le même.*

Jesus-Christ au milieu des tempêtes, ne fit que commander à la mer & aux vents qu'ils cessassent, & aussi-tôt les tempêtes & les flots lui obéirent. Pourquoi donc à sa seule parole, les troubles, les inquiétudes, & toutes les peines de notre ame ne se dissipent-elles pas par une parfaite confiance? c'est que les personnes qui sont en cet état, croyent que ces paroles ne s'adressent pas à elles: *Non turbetur cor vestrum.* Que si l'agitation & le desordre de leur cœur leur laisse encore quelque desir de sortir de leur misere, elles doivent considerer qu'il n'y a point de trouble que Jesus-Christ ne puisse & ne veuille appaiser, puis qu'il est la souveraine paix. *Auteur anonyme.* *Joan. 14.*

Nous devons imputer tous nos mauvais succés au defaut de confiance.

Autant de fois que dans nos affaires, les évenemens trompent nos souhaits & nos esperances, rentrons en nous-mêmes & ne cherchons point d'autre cause de ce mauvais succés que notre manquement de confiance en Dieu. Quand nous perdons un procés après tant de peines, de sollicitations & de dépenses, il faut pas l'imputer à la corruption des Juges, ou bien à la fourberie de nos parties; quand nous sommes frustrez d'une succession legitime par un testament, il ne faut pas accuser la mauvaise volonté du défunt; quand nous avons brigué de grandes dignitez, qui nous échapent, il ne faut pas s'en prendre ni aux Souverains ni aux Ministres, mais à nous-mêmes. Nous avons cru pouvoir réüssir par notre industrie, sans mettre notre confiance en Dieu, & sans implorer son secours: Dieu n'a pas favorisé nos desseins: n'en demandons point d'autre raison. *Pris des Essais d'Eloquence de l'Abbé d'Aubignac.*

Exhortation à la confiance en Dieu.

Quid timidi estis, modicæ fidei? Pourquoi craignez-vous gens de peu de foi? vous devez au contraire l'invoquer de la plenitude de votre confiance, étant persuadez que celui qui commande aux vents & aux tempêtes, qui appaise les émotions de la mer, auquel toute la nature rend une obéïssance si prompte, & si entiere, dissipera l'orage qui vous fait craindre; qu'il sçait l'état où vous êtes, la situation où sont vos affaires, les peines que vous souffrez, & qu'il est appliqué sans relâche aux besoins de ceux qui esperent en lui, & qui le servent: *Ecce non dormitabit neque dormiet, qui custodit Israël.* La garde de nos ames, & même de nos corps lui est trop chere & trop recommandée; il veille lorsque nous croyons qu'il est enseveli dans le sommeil; ses oreilles & ses yeux sont incessamment ouverts, pour le secours de ceux, desquels son Pere lui a commis la conduite. Profitons de ce desordre, où nous voyons aujourd'hui les Disciples du Fils de Dieu: que leur foi toute chancelante rende la nôtre inébranlable; que leur confiance si fortement attaquée, donne à la nôtre une fermeté, & une vigueur toute nouvelle. *L'Abbé de la Trappe, Conference pour le quatriéme Dimanche d'après les Rois.* *Psal. 120.*

Dieu n'abandonne point ceux qui mettent leur confiance en lui. *Genes. 26.*

Quand Dieu ordonnoit autrefois à ses amis de ne rien craindre, il n'en apportoit point d'autre raison, sinon qu'il étoit avec eux: *Noli timere, quia tecum ego sum;* c'est moi le Créateur du Ciel & de la terre; moi la source de tous les biens; c'est moi qui suis en ta compagnie, & tant que tu auras confiance en moi, je ne t'abandonnerai jamais. Se peut-il entendre rien de plus consolant que ces paroles? Quelle consolation fut-ce à Jacob, quand Dieu l'envoya en Egypte, avec cette promesse: *Ego descendam illuc tecum in Ægyptum?* Ne crains point de descendre en Egypte; car je t'y tiendrai compagnie: & si je suis avec toi, que peux-tu desirer davantage? .. Quoi! un Roi de la terre, dit Saint Augustin, est en assurance dans son Palais, lorsqu'il est environné de ses gardes, qui veillent pour le défendre; c'est un homme mortel, gardé par d'autres hommes mortels comme lui, & cependant il n'apprehende rien: & un homme mortel gardé par un Dieu immortel, & tout-puissant, tremblera de frayeur, & ne pourra prendre une heure de repos? quel aveuglement! *Protegitur Imperator scutatis, & non timet; protegitur mortalis à mortalibus, & securus est; protegitur mortalis ab immortali, & timebit & trepidabit. Pere du Sault, déja cité.* *Genes. 46.* *In Psal. 26.*

Regrets que nous aurons à la mort de nous être confié dans les créatures.

Ah! que nous sommes miserables, dit Tertullien, si nous nous défions des promesses de la Verité éternelle. Il viendra un temps, pecheurs, que vous sentirez votre malheur; mais helas! il sera trop tard, quand au lit de la mort vous serez obligés de quitter ces choses, dans lesquelles vous aurez mis votre confiance. Alors vous aurez recours à Dieu, après avoir irrité sa justice; vous aurez recours à sa clemence, vous produirez mille actes d'esperance & d'amour: mais Dieu vous renvoyera à ces créatures, les funestes objets de vos esperances. Où sont ces dieux dans lesquels vous avez mis votre confiance? qu'ils viennent presentement vous secourir; que ces richesses que vous adoriez comme le vrai

Dieu,

Dieu, vous secourent dans l'extrêmité où vous êtes ; que les injustices que vous avez commises avec tant de plaisir, vous délivrent aujourd'hui ; que ces amis que vous regardiez comme l'appui de votre fortune, vous soulagent. *Pris d'un Auteur anonyme.*

La confiance que l'on met en Dieu, attire son secours & sa protection.

Voulez-vous, Chrétiens, que la protection de Dieu vous mette à couvert de tous les accidens de la mauvaise fortune; voulez-vous attirer sur vous & sur vos familles les benedictions si necessaires pour joüir d'une vie heureuse & tranquille, dans la condition où la Providence vous a fait naître? ayez confiance en Dieu, & vous éprouverez combien le Dieu d'Israël est bon envers ceux qui ont le cœur droit. S'il permet quelquefois que le juste soit éprouvé, il ne permet jamais qu'il soit abandonné; il ne souffrira point que ses enfans soient exposez aux malheurs d'une pauvreté honteuse. Sans cette protection tous vos soins seront inutiles. En vain tâcherez-vous d'établir vos maisons sur de solides fondemens; si le Seigneur ne bâtit avec vous, elles seront bientôt renversées: En vain préviendrez-vous le lever du Soleil, pour accumuler des biens, par les travaux infatigables d'une vie penible & laborieuse; si vous ne mettez le Seigneur dans vos interêts, tout l'édifice de votre fortune tombera par terre. *Auteur anonyme.*

La confiance en Dieu est inseparable de la Foi.

Pourquoi Dieu recompense-t-il tellement la confiance, sinon parce qu'elle est inseparable de la foi! Si vous avez une veritable foi en Dieu, si vous croyez veritablement qu'il peut tout, qu'il sçait tout, qu'il gouverne tout, vous serez toûjours dans la confiance. Au contraire, si vous perdez, ou si vous blessez en quelque chose cette foi constante & assurée, vous tomberez aussi-tôt dans la défiance. C'est ce que le Fils de Dieu dit à ses Apôtres, lorsqu'ils perdirent la confiance en lui, pendant cette tempête qui leur arriva sur la mer: *Que craignez-vous hommes de peu de foi?* ils sont timides, ils sont dans la défiance, parce qu'ils ont peu de foi. *Livre intitulé, Instructions Chrétiennes. Instruct. pour le 18. Dim. après la Pentec.*

La confiance en Dieu est toûjours accompagnée d'humilité.

C'est la pensée de S. Chrysostome, qui demande quelle est la source de la timidité, qui se trouve dans les Chrétiens: & il répond, que c'est l'orgueil, parce que l'orgueil fait que nous mettons notre esperance en nous-mêmes, & non en Dieu. Et ensuite comme nous venons à connoître le peu de forces que nous avons pour nous soûtenir, nous sommes saisis de frayeur, en voyant que l'appui, sur lequel nous voulions nous établir, nous manque. Ainsi, au lieu que l'orgueil est souvent le principe du courage dans les gens du monde, l'humilité au contraire est le principe du courage des Chrétiens. C'est elle qui fait que nous ne nous appuyons plus ni sur nous-mêmes, ni sur les hommes; puis que c'est s'appuyer, comme dit l'Ecriture, sur un roseau qui se rompt dans la main de celui qui se veut soûtenir dessus; & que nous ne nous appuyons plus que sur celui qui est le soûtien du ciel & de la terre. C'est pourquoi, si nous avons de l'humilité, nous aurons de la confiance; & si nous avons de la confiance, nous deviendrons forts & invincibles: car, comme dit excellemment S. Leon, nous pouvons tout dans celui, sans lequel nous ne pouvons rien: *Omnia possumus in eo sine quo nihil possumus.* Le même.

Quand il n'y auroit dans nous que l'ouvrage de la création, & que nous ne considererions Dieu, que comme le Créateur de nos ames & de nos corps, ce seroit déja un assez grand sujet de confiance: car, selon Saint Augustin, il est impossible qu'une créature n'ait une grande confiance auprès de celui qui l'a faite; principalement si elle reconnoît qu'il ne l'a pas faite d'une maniere commune & ordinaire: *Non parvæ fiduciæ est ad factorem suum res facta, & non quomodocumque facta, sed ad imaginem Dei facta.* Que si nous ajoûtons à cette premiere création, que nous avons été faits par lui cette nouvelle créature, dont parle Saint Paul, *Nova creatura*; cela doit encore relever de beaucoup notre confiance. Ainsi, disons-nous à nous-mêmes, contre les pensées de découragement, & d'abattement où le demon tâche de nous faire entrer quelquefois: *Celui qui a commencé en moi l'ouvrage de mon salut, l'achevera: Hoc justum est sentire.* Il est juste que je sois dans ce sentiment. Mais je suis foible, dites-vous, il est vrai; mais comme Dieu a commencé par sa pure bonne volonté, il achevera de même. Il sçait que vous êtes dans la même impuissance d'achever, que vous l'étiez de commencer. Si un tableau étoit raisonnable, lorsqu'il se voit à demi fait, il avoüeroit qu'il n'est qu'ébauché, & qu'il est encore tout imparfait; mais il diroit en même temps; je ne me suis pas fait moi-même; tout ce que l'on voit de moi, n'est pas de moi; je dois tout à la main du Peintre, qui a commencé en moi son ouvrage; j'ai sujet d'esperer qu'il l'achevera. *Le même.*

Les principaux motifs que nous avons de nous confier en Dieu.

Aug. in Psalm. 4.

2. ad Cor. 5.

Ad Eph. c. 2.

Nous devons mettre toute notre confiance en Dieu.

C'est en Dieu que nous devons mettre toute notre confiance, dit Saint Augustin, lui qui a fait toutes les choses dans lesquelles nous la mettons: il est meilleur que toutes les choses de la terre; il est plus grand que la grandeur même; & il nous tiendra lieu de tout ce que nous aimerions. Si nous mettons notre esperance dans les hommes, continuë ce Pere, elle sera chancelante, comme les hommes mêmes, & elle tombera avec eux: mais si nous mettons notre esperance dans le Seigneur, elle ne sera sujette à aucun affoiblissement. Que les autres esperent donc tant qu'il leur plaira, dans les biens dont la possession est incertaine; qu'ils comptent sur la fidelité de leurs amis, ou sur les faveurs des Puissances du siécle: *Pour moi, je vous dirai, Seigneur, que vous êtes toute mon esperance.* C'est de cette esperance que l'Apôtre dit, qu'elle ne confond point; parce que, comme dit le même Saint, celui en qui nous l'avons mise, n'est pas capable de nous tromper: mais l'esperance que nous mettons dans toutes les choses créées confond; car elle ne promet qu'un bien douteux & incertain, à ceux-mêmes qu'elle favorise le plus. L'esperance des hommes est comparée dans l'Ecriture, à ces songes qui nous abusent pendant le sommeil; si bien que ceux qui l'écoutent, sont semblables à ces pauvres, qui n'étant riches que pendant qu'ils dorment, perdent toutes leurs richesses quand ils s'éveillent: leur esperance les a trompez, parce qu'elle est établie sur le mensonge. *Tout ceci est de Saint Augustin, en differens endroits.*

Aug. in Psal. 15. & 39. & 90.

Psal. 9.

Idem in Psal. 52.

C'est inutilement que l'on cherche un autre appui que Dieu, pour réüssir dans ses entreprises.

En vain croyons-nous que nos vûës seront bien prises, & nos desseins bien fondez, quand ils ne seront appuyez que sur la protection des Grands, que sur le credit de ses amis, que sur la noblesse de ses alliances, que sur la faveur que l'on peut trouver auprès des

Souverains : foibles & fragiles fondemens, qui peuvent être ruïnez en un moment ! il faut qu'une main plus puissante les soûtienne, & que la base qui doit les porter, soit plus solide & plus durable. C'étoit dans ce sentiment, que le Prophete, déplorant l'aveuglement ou l'imprudence de ces personnes entêtées de leur fortune, leur disoit, pour leur montrer combien leurs esperances étoient vaines : bâtissez, élevez de superbes édifices ; faites bien vos affaires : mais sçachez que si le Seigneur n'y met la main, & que si la pieté, & le desir de plaire à Dieu, n'est comme le ciment qui les affermit, vos travaux seront sans effet ; vous verrez que vous n'aurez bâti que sur le sable mouvant, & que le moindre vent de l'adversité qui est survenu, atout renversé : *Nisi Dominus ædificaverit domum, in vanum laboraverunt qui ædificant eam. Sermon manuscrit.*

La confiance en Dieu n'empêche pas le soin raisonnable, que nous devons prendre de nos affaires.

L'Apôtre veut que nous ne nous inquiétions de rien ; mais que dans nos prieres nous exposions à Dieu ce que nous desirons, & que la paix de Dieu, qui passe tout entendement, garde nos cœurs & nos pensées en Jesus-Christ. Or cet éloignement de toute inquiétude n'empêche pas le soin raisonnable, dans l'ordre de Dieu, & comme Dieu le veut, avec douceur & avec tranquillité, faisant de son côté ce que l'on doit avec justice ; mais toûjours sans inquiétude, & sans empressement, attendant tout le bon succés de la divine Providence, en laquelle seulement on doit mettre toutes ses esperances & sa confiance. Cette confiance doit être generale, & sans reserve, aussi-bien à l'égard des personnes qui nous touchent de plus près, comme à l'égard de nous-mêmes. Les peres & les meres, par exemple, ne doivent point s'inquiéter, non seulement pour ce qui les touche, mais encore pour ce qui regarde leurs enfans. Elle doit être de plus, cette confiance, à l'égard de l'interieur & de l'exterieur des états differens où l'on se trouve, au milieu de toutes sortes de peines, parmi toutes les contradictions des hommes & des demons, dans les épreuves qui viennent de Dieu ; à l'égard generalement de toutes choses, de toutes sortes de personnes, en toutes sortes de temps. *M. Boudon. Livre intitulé, le Chrétien interieur.*

Il y a peu de personnes qui ayent une ferme confiance en Dieu.

Comprenons de quelle consolation nous nous privons nous-mêmes, lorsque nous ne nous appuyons pas sur cette ancre ferme, que S. Paul appelle : *Firmissimum solatium* ; Et plaignons le malheur de ceux, qui au lieu de s'appuyer sur cette esperance sainte, ne voudroient, au contraire, s'appuyer que sur eux-mêmes, & attendre tout de leur travail, & de leur industrie. Car ne le dissimulons point, il y en a peu qui se confient en Dieu de tout leur cœur, & en la maniere que saint Paul nous y exhorte. Il est aisé que le cœur d'un Chrétien se partage, & qu'en certaines choses il s'appuye en Dieu ; mais qu'en d'autres il mette toute sa confiance en lui-même, & dans ses propres forces : & saint Paul, qui nous recommande si formellement de mettre toute notre confiance en Dieu, reconnoît que Dieu l'avoit *abandonné à de grands maux à l'exterieur, afin qu'il ne mît point son esperance en lui-même ; mais en Dieu seul, qui l'avoit délivré, qui le délivroit, & qui le devoit délivrer encore de plus grands maux.* Qui est l'homme, qui, après cet exemple, ne doive craindre de ne perdre pas tous les restes de cette malheureuse esperance, qu'il met en lui-même ? *Livre intitulé, Instructions Chrétiennes, Epître pour le 2. Dimanche de l'Avent.*

2. ad Cor. 6. 1.

Il faut esperer fermement, mais avec crainte & humilité.

L'ame espere tres-fermement, comme dit Saint Paul : mais elle espere humblement & avec crainte ; parce que d'une part, elle voit qu'elle a été conçuë dans le peché, qu'elle a ajoûté beaucoup d'autres pechez à ce premier, qu'elle a une foiblesse extrême, qu'elle reconnoît tres-mal les graces de Dieu, & qu'elle n'en use pas comme elle devroit : voilà un sujet continuel de crainte & d'humilité. D'une autre part aussi, l'ame considere : il est vrai, je suis un abîme de peché, de foiblesse, & de misere ; mais Dieu m'a donné la foi, il m'a fait naître dans son Eglise, il me donne le desir de le servir ; & du moins il me commande d'esperer en lui, en quelque état que je puisse être. Pourquoi donc n'espererois-je pas ? si mon salut est fondé sur mes merites & sur ma force, j'ai sujet de perdre toute mon esperance ; mais s'il est fondé sur la misericorde de Dieu, sur la vertu du Sang du Sauveur, & sur le secours qu'il m'a promis pour cela ; mon esperance étant si bien fondée, elle doit être inébranlable. *Le même.*

La confiance en Dieu n'empêche point que nous n'ayons une crainte prudente.

Craignons de peur de tomber dans la présomption, dit saint Augustin : *Time ne tumeas* ; puisque nous sommes encore bien éloignez de cette charité parfaite, qui chasse toute crainte. Cette crainte servira à nous faire veiller exactement sur nous-mêmes ; à nous rendre simples dans le mal, n'osant faire aucune action, qui en ait la moindre apparence ; & prudens dans le bien, en nous appliquant à tous les devoirs de pieté, où nous sommes engagez par notre condition. Enfin, si nous ne craignons que Dieu seul, cette crainte salutaire nous délivrera de toutes les autres craintes, elle éloignera de nous toute inquiétude, & passera peu à peu en cette confiance parfaite, qui chasse toute crainte. *Mr. de Sainte Marthe. Tome 1. de ses Traitez de Pieté. Traité des Troubles d'esprit, ch. 34.*

On est toûjours dans l'inquiétude, quand on met sa confiance dans les hommes.

S'il s'agit de mon établissement, & de ma fortune ; de mon repos & de ma consolation dans les peines qui me troublent, & qui m'accablent, & si j'attens les secours qui me sont necessaires, d'un homme quelqu'il soit, quelque grande que soit l'autorité qu'il a dans le monde, je suis dans l'inquiétude, parce que je doute s'il a assez de bonté pour être touché de mon état, & s'il fera assez d'attention sur ce que je souffre. Si je suis persuadé de sa charité, que je le croye dans une disposition qui me soit favorable ; je ne sçai si sa puissance égalera sa bonté, & s'il pourra me faire tout le bien qu'il me desire : supposé qu'il ait & la bonté & le pouvoir, à moins qu'il n'ait de la sagesse, & de la prudence, pour se servir des moyens, & m'en faire l'application ; sa bonté & sa puissance ne me seront d'aucune utilité, & je n'en tirerai aucun avantage : Mais quand même ces trois qualitez se trouveroient ensemble dans la même personne, ce qui seroit fort extraordinaire, il y en a une qui empêche l'effet de toutes les autres : c'est l'inconstance, laquelle est attachée à la condition humaine, & dont il n'y a personne qui soit exempt. Il n'y a que vous seul, Seigneur, qui puissiez me donner cette disposition & m'inspirer une entiere confiance. Vous êtes tout bon, tout-puissant. Comme votre bonté est infinie, il ne se peut que

vous

vous ne me vouliez du bien. Vous êtes tout-puissant ; & par conséquent rien ne vous peut empêcher de me faire le bien que vous voulez. Votre sagesse est sans bornes, vous disposez toutes choses, de maniere qu'elles réüssissent toûjours selon vos desseins, à moins que de notre part elles ne trouvent des oppositions & des obstacles. Enfin, vous n'abandonnez point, si on ne vous abandonne : c'est donc en vous seul que je dois mettre toute ma confiance. *L'Abbé de la Trappe, dans ses Reflexions Morales sur l'Evangile de saint Matthieu.*

La présomption de saint Pierre, qui se confia en ses propres forces, fut cause de sa chûte.

Si le Prince des Apôtres, au lieu de se confier en lui-même, & de compter sur ses propres forces, eût eu recours au Sauveur, & qu'il lui eût demandé cette fermeté, qu'il croyoit avoir, & qu'il n'avoit pas, il eût été plus fidele, & eût évité le malheur dans lequel il tomba. Le Sauveur l'eût soûtenu ; il l'eût porté, pour ainsi dire, entre ses bras, pour le préserver de cette chûte si effroyable : & dans cette occasion malheureuse, où il ne témoigna que la fragilité & la flexibilité d'un roseau, il auroit eu, & auroit fait paroître la fermeté d'un rocher. Vous permîtes (Seigneur) que ce malheur lui arrivât, premierement pour le punir de ce qu'il s'étoit estimé plus attaché à votre personne, que le reste de ses freres ; lorsqu'il dit avec assurance, que quand vous seriez un sujet de scandale pour tous les autres, vous ne le seriez pas pour lui ; secondement, vous voulutes qu'il reconnût son impuissance, pour le faire rentrer dans lui-même, & l'établir dans une humilité profonde, afin de le rendre inébranlable dans la suite. *Le même.*

Dieu n'abandonne jamais ceux qui ne craignent rien tant que de lui déplaire, & qui font ce qu'ils peuvent pour demeurer fideles à son service. Il tient dans sa main ceux qui sont à lui, & sa protection les couvre de telle sorte, que ni l'envie des hommes, ni la malignité des demons, n'est point capable de leur faire aucun dommage. Après tout, il n'y a rien de mieux à faire que de s'abandonner à Dieu, & lui laisser dans une paix & dans une confiance entiere, la conduite & la disposition de tout ce qui nous touche, dans la certitude où nous sommes, que rien n'échappe à sa toute-puissance, & qu'en toutes choses il sçait trouver sa propre gloire, & le salut de ceux qui l'aiment. *L'Abbé de la Trappe. Tome 1. de ses Maximes Chrétiennes.*

Dieu n'abandonne jamais ceux qui ont confiance en lui.

Le meilleur parti, ou plûtôt le seul, que puisse prendre un Chrétien dans les fâcheuses affaires qui lui surviennent, est de mettre sa confiance en Dieu, de n'avoir que lui devant les yeux, & de regler sa vie dans la vûë de lui plaire. C'est une situation si necessaire, que dès-là qu'on n'a pas soin de s'y mettre, on est dans la confusion ; & Dieu par une disposition de justice, permet d'ordinaire, que des choses de rien, fassent sur ceux qui n'ont pas recours à lui comme ils le doivent, les impressions que les plus grands évenemens n'y devroient pas faire... D'ailleurs, il ne se peut qu'il n'arrive dans notre vie des bourrasques, & des tempêtes, puisque nous faisons tous notre navigation sur une mer orageuse. Mais nous sçavons pour notre consolation, que quand il plaît à celui qui est le maître des élemens, de commander aux vents & à la mer, elle s'appaise ; que tout obéït à sa voix, & que le moyen de tirer ce commandement de sa bouche, est de lui dire souvent, non par un esprit de timidité, comme ses Disciples, mais avec une entiere confiance : *Domine salva nos, perimus* ; Sauvez-nous, Seigneur, nous sommes en danger de perir : si votre main toute-puissante ne conduit notre barque, notre perte est inévitable. *Le même.*

Nous ne pouvons agir plus Chrétiennement, que de mettre notre confiance en Dieu, dans tous les accidens qui nous arrivent.

Ceux-là sont heureux qui abandonnent dans la main de Dieu leur destinée, & qui lui laissent la décision entiere de ce qui les concerne. C'est une verité constante, & dont la pratique est si necessaire, que sans elle, la vie n'est qu'un mouvement irregulier, & une agitation perpetuelle, par le nombre d'actions, d'empressemens, & de précautions, dont elle est remplie, qui ne font que donner de la peine, & qui n'ont rien moins que le fruit qu'on en espere. Il faut donc tenir pour certain, qu'il n'y a qu'un seul parti à prendre parmi ce nombre d'évenemens ausquels nous sommes exposez, qui est de regarder Dieu, & d'y mettre toute sa confiance ; puisqu'on y trouve ce qu'on ne peut rencontrer dans les hommes, & dans ceux-mêmes qui nous regardent de la maniere la plus charitable, & la plus tendre. C'est un sentiment que nous devons appeller à notre secours, en mille & mille rencontres de notre vie ; sans quoi nous serions souvent privez de toute consolation. *Le même.*

Sans la confiance en Dieu, il n'y a ni repos ni bonheur en cette vie.

CONFORMITÉ A LA DIVINE VOLONTE',

RESIGNATION, ET SOUMISSION A SES ORDRES.

AVERTISSEMENT.

CE sujet de la Conformité & Resignation de notre volonté à celle de Dieu, est lié avec deux ou trois autres, qui y entrent naturellement, ou dont il fait lui-meſme une partie. Il est comme inseparable de celui de la Providence, de laquelle on ne peut parler en Prédicateur, sans exhorter à se soumettre à ses ordres. Il est presque confondu avec la Confiance en Dieu, dans toutes nos affaires : car le moyen de lui marquer cette confiance que l'on a en sa bonté, sans s'y abandonner entierement ? Il a enfin une étroite liaison avec les afflictions, & les adversitez ; parce que le but qu'on se doit proposer quand on en parle, est de porter à les recevoir avec soumission, & à accepter de bon cœur tout ce qui nous vient de la main de Dieu ; comme c'est le dessein de Dieu meſme, lorsqu'il nous les envoye. Cela n'empeschera pas néanmoins, que nous ne faſſions ici, ce que nous avons

déja fait en d'autres semblables sujets ; c'est-à-dire, que nous ne considerions la conformité à la volonté de Dieu que dans sa propre difference ; en ne parlant des autres matieres à quoi elle est liée qu'en passant, & par rapport à ce sujet principal.

C'est tout l'avertissement que j'ai cru devoir donner sur cette matiere ; si ce n'est qu'il est bon de remarquer, que quoi que cette resignation se puisse rapporter à l'obéissance, elle est cependant une vertu plus generale, qui s'étend à toutes les occasions, à tous les emplois, à tous les temps, & à tous les lieux, & qui renferme mesme les plus nobles & les plus heroiques vertus, de sorte qu'elle suffit seule pour sanctifier toutes nos actions, & par consequent que c'est un des sujets les plus utiles qu'un Predicateur puisse traiter.

PARAGRAPHE PREMIER.

Differens Desseins, & Plans de Discours sur ce Sujet.

I. POUR faire voir les avantages que l'on peut retirer de la conformité de notre volonté avec celle de Dieu, on peut considerer ce saint exercice, 1°. par rapport à Dieu, à la volonté duquel on se resigne, & on se conforme; 2°. par rapport à nous-mêmes, qui nous soûmettons à ce que Dieu veut & demande de nous; 3°. par rapport aux choses ausquelles nous nous soûmettons, & en quoi nous pratiquons cette parfaite resignation; qui sont tous les évenemens de cette vie, quels qu'ils puissent être, tous les emplois, & les accidens les plus fâcheux. De ces trois rapports nous pouvons facilement faire le partage d'un discours.

Premiere partie. Cette pratique est le plus grand, le plus agréable, & le plus glorieux sacrifice que nous puissions offrir à Dieu: rien de meilleur que de faire ce qu'il veut, & d'accepter de bon cœur tout ce qui vient de sa part. C'est le plus grand sacrifice; car que pouvons-nous faire davantage que nous donner nous-mêmes, qui est ce que nous avons de plus cher, & de lui immoler entre autres, la chose dont on a plus de peine à se dépoüiller; sçavoir notre volonté propre? C'est le sacrifice le plus honorable, & le plus glorieux à Dieu, c'est-à-dire, celui par lequel nous pouvons lui procurer le plus de gloire; puisque par là nous le reconnoissons pour notre souverain Maître, le Tout-puissant, à qui rien ne peut resister, & à qui tout doit être soûmis. C'est par là qu'il regne dans nous, comme il regne dans tout le reste du monde. C'est enfin le sacrifice le plus agréable que nous lui puissions faire; car que peut-il exiger davantage de nous, qu'une soûmission également prompte & fidelle à faire ce qu'il veut, à entrer dans tous ses desseins, & à accomplir enfin toutes ses volontez?

Seconde partie. Par rapport à nous, qui nous resignons, & nous abandonnons entierement à la volonté de Dieu: c'est 1°. l'exercice le plus saint; puisque toute la saintété & la plus haute perfection, que Dieu puisse nous demander, & attendre de nous, consiste à faire sa volonté. C'est la plus parfaite charité, comme il le dit lui-même: *Qui observat mandata mea, ille est qui diligit me.* 2°. Comme par là Dieu ne peut manquer d'être content de nous, c'est aussi le moyen d'être toûjours contens nous-mêmes, en tout ce qui nous peut arriver, puisqu'il n'arrive rien contre la volonté de Dieu: c'est enfin le moyen d'être toûjours heureux en cette vie, & joüir même d'un bonheur approchant de celui des Saints dans le Ciel, qui font consister tout le leur à faire la volonté de Dieu. Bonheur inalterable, qui nous met hors des atteintes de toutes les choses de ce monde; bonheur, qui est dans nous-mêmes, qui dépend absolument de nous, & que personne ne peut nous ravir si nous ne voulons.

Troisiéme partie. Par rapport aux choses, en quoi nous nous soûmettons à la volonté de Dieu; 1°. par la conformité de notre volonté à celle de Dieu, toutes les choses de ce monde nous deviennent indifferentes: les honneurs, les affronts, la gloire, la confusion, les richesses, la pauvreté, la santé, la maladie; c'est uniquement la volonté de Dieu qui nous fait donner la préference aux unes, au-dessus des autres, & qui hors de là, nous fait tenir la balance dans l'équilibre. 2°. Par là nous en venons à un état où tout ce qui arrive, nous est utile, contribuë à notre sainteté, & sert à augmenter notre couronne, & notre bonheur dans le Ciel. 3°. Par là enfin, nous nous élevons au-dessus de toutes les choses de la terre, indépendans de tout, & semblables en quelque maniere à Dieu même.

II. 1°. IL est juste & raisonnable d'être parfaitement soûmis à la volonté de Dieu: parce que notre volonté étant courbée vers le mal, auquel elle a un panchant naturel; & celle de Dieu au contraire, étant droite, juste, la justice, & l'équité même, il faut nous y soûmettre, regler la nôtre sur la sienne, & tâcher de s'y conformer en toutes choses.

2°. C'est une chose absolument necessaire, si nous voulons joüir de la paix, & du repos en cette vie: car comme on ne peut resister à cette divine volonté, qui s'accomplit toûjours d'une maniere ou d'une autre, malgré toutes nos resistances; ne vaut-il pas mieux nous y soûmettre de notre plein gré, que d'être obligez de plier par force, sous l'empire de cette volonté superieure, & inflexible?

3°. C'est une chose douce, & agréable d'y être parfaitement soûmis; ou plûtôt c'est la source de toute notre joye, & d'un repos solide & inalterable.

III. 1°. C'EST le haut point de la prudence, & de la sagesse chrétienne, de connoître la volonté de Dieu; c'est pourquoi on doit s'y appliquer comme à l'affaire la plus importante pour le salut.

2°. C'est le haut point de la sainteté, & de la perfection chrétienne, que de l'exécuter en toutes choses.

3°. C'est le bonheur de cette vie & de l'autre, de s'y conformer parfaitement.

IV. 1°. TOUT ce qui arrive en ce monde, arrive par les ordres de la volonté divine; & par consequent il faut s'y soûmettre de gré ou de force. C'est à nous à voir lequel des deux est le plus raisonnable & le plus avantageux.

2°. Tout ce qui nous arrive par l'ordre de cette volonté divine, est toûjours le meilleur, & le plus expedient pour nous; & par

conſequent c'eſt nous oppoſer à notre propre bien, que d'y reſiſter.

3°. Rien n'eſt bien fait, ni meritoire pour le Ciel, ni agréable à Dieu, s'il n'eſt fait, ou ſouffert dans la vûë d'accomplir cette ſainte volonté.

V. Toute notre ſainteté & notre perfection conſiſte à faire la volonté de Dieu; ce qu'on peut prouver par trois raiſons:

La premiere, parce que la volonté de Dieu eſt ſainte, & la regle de la ſainteté même; d'où il s'enſuit que nous ſommes ſaints, à proportion de la conformité que nous avons à cette divine volonté.

La ſeconde, parce que Jeſus-Chriſt, qui eſt notre modele, y a été conforme lui-même en toutes ſes actions, & dans tous les momens de ſa vie; & comme toute notre ſainteté conſiſte à lui être ſemblable, la conformité à la volonté de Dieu, eſt la choſe en quoi nous pouvons plus parfaitement lui reſſembler.

La troiſiéme eſt que ſi la plus haute perfection conſiſte dans la plus parfaite charité, ce qui eſt inconteſtable; il n'eſt pas moins conſtant, que cette charité ſi parfaite conſiſte à être toûjours prêt à faire la volonté de Dieu en toutes choſes.

VI. 1°. La conformité à la volonté de Dieu, nous rend parfaitement maîtres de nous-mêmes, & victorieux de toutes nos paſſions: car pour accepter de bon cœur tout ce qui nous arrive, & ne ſe troubler de rien, il faut avoir entierement renoncé à ſa propre volonté.

2°. C'eſt le moyen de s'élever au-deſſus de toutes les choſes humaines: puiſque c'eſt par là qu'on pare à tous les coups de la fortune; hors d'atteinte dès-là à tous les évenemens, & à la mauvaiſe volonté des hommes.

VII. Un homme qui refuſe de faire la volonté de Dieu, & de s'y ſoûmettre, eſt malheureux dès cette vie.

1°. Parce que ne voulant faire que ſa volonté propre, il y trouve mille obſtacles, qu'il ne peut rompre ni ſurmonter; & par conſequent il eſt inceſſamment troublé, contredit, traverſé; ſouvent confondu, & obligé de ceder.

2°. Parce que Dieu l'abandonne aux deſirs de ſa volonté déreglée, comme parle le Prophete; & par conſequent il trouve dans lui-même ſon ſupplice, auſſi-bien que la ſource de ſon malheur. Car ne pouvant ſatisfaire ſes deſirs & ſes paſſions, il en eſt déchiré, & ne joüit jamais du repos, comme dit Saint Auguſtin: *Statuiſti Domine, ut omnis inordinatus affectus ſibi ipſe pœna ſit.*

3°. Parce que dans tout ce qui lui arrive contre ſa volonté, il n'a aucune conſolation, qui adouciſſe la peine & le chagrin qu'ils lui cauſent. En quoi ſa peine eſt ſemblable à celle que ſouffrent dans l'autre vie, ces malheureux eſclaves de leur propre volonté, qui ne feront jamais rien de ce qu'ils voudront, & qui ſeront obligez de faire éternellement ce qu'ils ne voudront pas, comme Saint Bernard l'a éloquemment exprimé dans les livres de la Conſideration.

VIII. 1°. La conformité & la reſignation à la volonté de Dieu, eſt l'abregé de toute la doctrine de Jeſus-Chriſt; en ſorte que cette ſeule maxime ſuffit, pour regler notre vie, & nos mœurs, ſelon les préceptes de l'Evangile.

2°. C'eſt la perfection de toutes les vertus; en ſorte que cette conformité ſuffit ſeule, pour nous rendre ſaints & parfaits.

3°. C'eſt ſur cela que Dieu reglera toute la recompenſe; que nous eſperons, & que nous attendons dans le Ciel; puiſque c'eſt ce qui fait tout notre merite ſur la terre.

IX. 1°. Un homme qui eſt ſoûmis à la volonté de Dieu, & qui s'étudie à l'accomplir en toutes choſes, eſt un homme ſelon le cœur de Dieu: c'eſt l'éloge que l'Ecriture donne au ſaint Roi David. Dieu écoute reciproquement ſes prieres, & accomplit ſes volontez: *Voluntatem timentium ſe faciet.*

2°. C'eſt un parfait Diſciple du Sauveur, qui demande pour premiere condition, un parfait renoncement de ſoi-même, c'eſt-à-dire, de ſa volonté propre, pour ſuivre en toutes choſes la divine.

3°. C'eſt un homme entierement mort au monde, à ſoi-même, à toutes ſes paſſions; à qui tout eſt indifferent, & qui ne cherche qu'à plaire uniquement à Dieu, en faiſant ſa volonté.

X. Trois choſes ſont neceſſaires pour rendre un homme heureux; leſquelles ne ſe rencontrent en cette vie, que dans celui qui fait la volonté de Dieu, & qui s'y ſoûmet en tout ce qui lui arrive.

1°. Celui-là eſt heureux à qui il n'arrive rien contre ſa volonté, à qui tout proſpere, tout réüſſit; c'eſt le langage ordinaire que tiennent les hommes, & l'idée qu'ils ſe ſont formée du bonheur de ce monde. Mais il eſt aiſé de faire voir que cela ne ſe rencontre, que dans celui qui eſt entierement reſigné à la volonté de Dieu.

2°. Pour être heureux, il faut poſſeder le bien qui nous rend heureux, au-dedans de nous; en ſorte qu'on ne nous le puiſſe ravir. Or qu'eſt-ce qui nous eſt plus propre, plus à nous, & plus dans nous-mêmes que notre volonté, que rien ne peut empêcher de vouloir ce que Dieu veut? c'eſt imiter le bonheur, dont les Saints joüiſſent dans le Ciel.

3°. Il faut que le bien que l'on poſſede, pour nous rendre heureux, rempliſſe tous nos deſirs; ce qui ſe trouve dans un homme qui veut tout ce que Dieu veut, & qui a l'accompliſſement de tous ſes deſirs, en ne deſirant que de faire la volonté de Dieu. *Pris de l'Abbé de Monmorel, en l'Homel. pour le quatriéme Dimanche après les Rois.*

XI. La volonté a deux mauvaiſes qualitez, que la ſoûmiſſion & la conformité à la volonté de Dieu peut ſeule corriger.

1°. Elle eſt défectueuſe, & tortuë. Il eſt donc juſte qu'elle ſoit redreſſée ſur une regle droite & infaillible, qui eſt la volonté divine.

2°. Elle eſt legere, volage, & inconſtante. Il faut donc qu'elle ſoit appliquée ſur une regle ferme & invariable. Or il n'y a que la volonté divine qui ſoit auſſi ferme qu'elle eſt droite; & par conſequent elle peut ſeule fixer l'inconſtance de la nôtre. *Pris de Mr. Joly. Prône pour le 6. Dimanche d'après la Pentecôte.*

XII. Nous avons grand interêt à nous ſoûmettre parfaitement à ce que Dieu veut;

1°. parce que ſa volonté ne tend qu'à nous rendre heureux dans le Ciel.

2°. Parce que notre ſoûmiſſion à ſa divine volonté nous rend bienheureux dès cette vie. *Pris du P. de la Colombiere. Sermon ſur ce ſujet, dans le 4. Tome.*

XIII. Pour être content & heureux dans cette vie, il faut deux choſes, qui ne ſe rencontrent que dans la conformité à la volonté de Dieu;

La premiere, est de n'avoir rien à souffrir.

La seconde, de n'avoir rien à desirer. *Pris du même, dans le même Sermon.*

XIV. En conformant notre volonté à celle de Dieu,

1°. Dieu est content, & ne peut exiger rien davantage de nous, parce que nous lui rendons ce qui lui est dû.

2°. Par cette même conformité à la volonté de Dieu, nous sommes contens nous-mêmes; & par consequent nous sommes heureux. *Pris du P. Girouſt, dans son Carême.*

XV. 1°. L'homme raisonnable doit se soûmettre à la volonté de Dieu, pour être heureux sur la terre.

2°. L'homme Chrétien doit se soûmettre à la volonté de Dieu, pour être heureux dans le Ciel. *Essais de Sermons du Carême. Tome 1.*

XVI. 1°. C'est la devotion la plus sûre & la plus solide. La mortification du corps, les jeûnes, la penitence, l'oraison sont sujettes à l'illusion, aux caprices de l'amour propre, & aux tromperies du demon: mais il n'y a rien à craindre dans la pratique de la soûmission à la volonté de Dieu.

2°. C'est la devotion & la pieté la plus parfaite; parce que c'est celle qui nous unit plus intimement à Dieu: par là nous avons les mêmes sentimens, les mêmes desirs, les mêmes interêts.

3°. C'est enfin la devotion la plus douce, puisque tout y est consolant. *La-même. Sermon pour le Lundi de la seconde semaine.*

XVII. Par cette conformité, notre volonté prend les trois qualitez de celle de Dieu, qui sont, selon l'Apôtre, d'être bonne, agréable, & parfaite: *Bona, beneplacens, & perfecta.*

La premiere, marque l'objet où elle doit s'attacher, qui est Dieu.

La seconde, marque la maniere & les circonstances.

La troisiéme, l'intention qui anime tout le reste. Il faut faire ce que Dieu veut, en la maniere qu'il le veut, & purement parce qu'il le veut. *Dozeme, dans la Morale de* Jesus-Christ.

PARAGRAPHE SECOND.

Les sources, où l'on peut trouver dequoi remplir ces Desseins, & les Auteurs qui en traitent.

Les saints Peres. Saint Auguſtin, *in Enchirid. cap. 95. & 96.* montre que rien ne se fait dans le monde, que ce que Dieu veut qui se fasse; ou en le faisant lui-même, ou en permettant qu'il arrive.

Le même, au chap. 100. & 101. du même livre, montre que quoi que les méchans pechent, Dieu ne laisse pas de se servir de leurs pechez mêmes, pour accomplir sa volonté.

Le même, *in enarrat. 2. in Psalm. 31.* montre, que l'homme doit regler sa volonté sur celle de Dieu.

Le même, sur le Pseaume 32. expliquant ces paroles, *Rectos decet collaudatio*, montre que ceux qui ont le cœur droit, sont ceux qui préferent la volonté de Dieu à la leur: & sur le Pseaume 63. il montre en quoi nous la devons suivre.

Saint Gregoire, *l. 2. Moral.* compare Dieu, qui se sert de la mauvaise volonté des hommes pour nous punir, ou pour nous exercer, aux Medecins, qui se servent des sangsuës pour tirer le sang grossier & superflu des malades.

Saint Ambroise, *l. 3. Hexaem. c. 1. & c. 17.* se plaint de ce que les créatures insensibles obéïssent à Dieu, & que l'homme refuse de s'y soûmettre.

Saint Jerôme, *Epist. 14. ad Celantiam*, montre que la veritable pieté consiste à faire la volonté de Dieu.

Origene, *Homil. 6. in c. 3. Matth.* expliquant ces paroles, *Quis est hic quia venti & mare obediunt ei?* s'étend sur ce que les choses inanimées obéïssent à Dieu, & font sa volonté, & que l'homme seul refuse de s'y soûmettre.

Saint Fulgence, *Epist. 2.* découvre la cause pourquoi nous ne sommes pas parfaitement soûmis à Dieu.

Saint Fortunat, Evêque de Poitiers, en l'exposition de l'Oraison Dominicale, explique au long en quel sens nous devons entendre ces paroles: *Fiat voluntas tua.*

Saint Bernard, a fait un Sermon sur cette matiere, qui a pour titre: *Quomodo voluntas nostra divina voluntati subjici debeat.*

Le même, *Serm. 1. in Conversione Pauli*, rapportant ces paroles de saint Paul, *Domine quid me vis facere?* montre que c'est la marque d'une parfaite conversion, que d'être soûmis à la volonté de Dieu.

Le même, *Serm. 3. de Resurrect.* invective fortement contre la propre volonté, qui est opposée à celle de Dieu.

Le même, *Tract. de diligendo Deo*, déplore le malheur de la volonté humaine, d'être contraire à celle de Dieu.

Les Livres spirituels, & autres. Drexellius, en a fait un long Traité, ou plûtôt un Livre entier, qu'il a intitulé, *Heliotropium*; & le même en parle encore, *in Rosis.*

Alphonse Rodriguez. Le P. Antoine Gaudier, *De natura & statibus Perfectionis.* Le P. saint Jure, l. 3. de la Connoissance de Notre-Seigneur, ch. 7. en ont fait d'amples Traitez.

Livre intitulé, *Discours de la pureté d'intention*, où il est traité fort au long de la Volonté de Dieu.

Thomas à Kempis, *l. 3. c. 87. §. 2.*

Franciscus Arias, *Tract. de Mortif. c. 11.*

Theophilus Bernardinus, *l. 2. de Perfect. c. 15. 16. 17.*

Bernardinus Rosignolius, *de Discipl. l. 2. c. 19.*

Eusebius Nierembergensis, *in Vita Divina, & in Lib. de Adorat. in spiritu.*

Les Prédicateurs recens. Le P. Delingendes, *Feria 4. Hebd. Sancta.*

Mathias Faber, *Conc. 2. in Dom. 3. post Epiph.*

Le P. Girouſt, en a fait un Sermon dans son Carême.

L'Auteur des Sermons sur tous les sujets de la Morale Chrétienne, traite ce sujet, le Mardi de la Semaine sainte.

Mr. Sarazin, dans son Avent, fait un discours, où il fait voir Jesus-Christ Reparateur de notre volonté par la soûmission à la sienne.

Ceux qui ont fait des ramas sur ce sujet. Mr. Fromentieres, dans son Carême.

Lohner. *Verb. Resignatio.*

Peraldus. *Tit. Voluntas.*

Les autres n'en ont parlé que sous le nom d'Obéïssance, avec laquelle ils ont confondu ce sujet.

PARAGRAPHE TROISIE'ME.

Paſſages, exemples, & applications de l'Ecriture ſur ce ſujet.

NUm Dei poſſumus reſiſtere voluntati? Geneſ. 50.

Dominus dedit, Dominus abſtulit; ſicut Domino placuit, ita factum eſt: ſit nomen Domini benedictum. Job. 1.

Dominus eſt: quod bonum eſt in oculis ſuis faciat. 1. Reg. c. 3.

Dominus faciet quod bonum eſt in conſpectu ſuo. 2. Reg. c. 10.

Nonne Deo ſubjecta erit anima mea? Pſalm. 61.

Paratum cor meum, Deus, paratum cor meum. Pſalm. 58.

Præſto ſum: faciat Deus quod bonum eſt coram ſe. 2. Reg. c. 15.

Doce me facere voluntatem tuam, quia Deus meus es tu. Pſalm. 142.

In capite libri ſcriptum eſt de me, ut facerem voluntatem tuam: Deus meus volui, & legem tuam in medio cordis mei. Pſalm. 39.

Conſilium meum ſtabit, & omnis voluntas mea fiet. Iſaïæ 46.

Quis eſt iſte qui dixit ut fieret, Domino non jubente? Thren. 3.

Deus voluntatem timentium ſe faciet. Pſalm. 144.

Sicut fuerit voluntas in cœlo, ſic fiat. 1. Machab. c. 3.

Fiat voluntas tua ſicut in cœlo & in terra. Matth. 6.

Quicumque fecerit voluntatem Patris mei qui in cœlis eſt, ipſe meus frater, & ſoror, & mater eſt. Matth. 12. & Marci 3.

Non omnis qui dicit mihi Domine, Domine, intrabit in regnum cœlorum, ſed qui facit voluntatem Patris mei qui in cœlis eſt, ipſe intrabit in regnum cœlorum. Matth. 7.

Ita, Pater, quoniam ſic fuit placitum ante te. Matth. 11.

Pater, ſi non poteſt hic calix tranſire, niſi bibam illum, fiat voluntas tua. Matth. 26.

Pater mi, ſi poſſibile eſt, tranſeat à me calix iſte; verumtamen non ſicut ego volo, ſed ſicut tu. Ibidem.

Pater... tranſfer calicem hunc à me; ſed non quod ego volo, ſed quod tu. Marc. 14.

Non mea voluntas, ſed tua fiat. Luc. 22.

Meus cibus eſt ut faciam voluntatem ejus qui miſit me. Joann. 4.

Non quæro voluntatem meam, ſed voluntatem ejus qui miſit me. Joann. 5.

Deſcendi de cœlo, non ut faciam voluntatem meam; ſed voluntatem ejus qui miſit me. Joann. 6.

Si quis voluerit voluntatem ejus facere, cognoſcet de doctrina, utrùm ex Deo ſit, an ego à meipſo loquar. Joann. 7.

Bona & mala, vita & mors, paupertas & honeſtas à Deo ſunt. Eccli. 11.

In voluntate tua cuncta ſunt poſita, & non eſt qui poſſit tuæ reſiſtere voluntati. Eſther. 13.

Si erit malum in civitate, quod Dominus non fecerit? Amos 3.

Quæ placita ſunt ei facio ſemper. Joan. 8.

Domine quid me vis facere? Act. 9.

Inveni David, virum ſecundùm cor meum, qui faciet omnes voluntates meas. Act. 13.

POuvons-nous reſiſter à la volonté de Dieu

Le Seigneur m'a tout donné, le Seigneur m'a tout ôté; il eſt arrivé comme il l'a voulu: que le nom du Seigneur ſoit beni.

Il eſt le Seigneur: qu'il faſſe ce qui eſt agréable à ſes yeux.

Le Seigneur ordonnera de tout comme il lui plaira.

Mon ame ne ſera-t-elle pas ſoûmiſe à Dieu?

Mon cœur eſt préparé, ô mon Dieu! mon cœur eſt préparé.

Je ſuis tout prêt: que Dieu faſſe de moi ce qu'il lui plaira.

Enſeignez-moi à faire votre volonté, parce que vous êtes mon Dieu.

Il eſt écrit de moi au commencement du livre, que je devois faire votre volonté. C'eſt auſſi, mon Dieu, ce que j'ai voulu; & que votre Loi ſoit au fond de mon cœur.

Toutes mes reſolutions ſeront immuables, & toutes mes volontez s'exécuteront.

Qui eſt celui qui a dit qu'une choſe ſe fît, ſans que le Seigneur l'ait commandé?

Dieu accomplira la volonté de ceux qui le craignent.

Que ce qui eſt ordonné par la volonté de Dieu dans le Ciel, s'accompliſſe.

Que votre volonté ſe faſſe ſur la terre comme au ciel.

Quiconque aura fait la volonté de mon Pere qui eſt dans les cieux, celui-là eſt mon frere, ma ſœur, & ma mere.

Ceux qui me diſent, Seigneur, Seigneur, n'entreront pas tous dans le Royaume des Cieux; mais celui-là y entrera, qui fait la volonté de mon Pere, qui eſt dans les cieux.

Oüi, mon Pere, parce qu'il vous a ainſi plû.

Mon Pere, ſi ce calice ne peut paſſer ſans que je le boive, que votre volonté ſoit faite.

Mon Pere, s'il eſt poſſible, faites que ce calice s'éloigne de moi; néanmoins que ma volonté ne s'accompliſſe pas, mais la vôtre.

Mon Pere, tranſportez ce calice loin de moi; mais néanmoins que votre volonté s'accompliſſe, & non pas la mienne.

Mon Pere, que ce ne ſoit pas ma volonté qui ſe faſſe, mais la vôtre.

Ma nourriture eſt de faire la volonté de celui qui m'a envoyé.

Je ne cherche pas ma volonté, mais la volonté de celui qui m'a envoyé.

Je ſuis deſcendu du Ciel, non pour faire ma volonté, mais pour faire la volonté de celui qui m'a envoyé.

Si quelqu'un veut faire la volonté de Dieu, il reconnoîtra ſi ma doctrine eſt de lui, ou ſi je parle de moi-même.

Les biens & les maux, la vie & la mort, la pauvreté & les richeſſes viennent de Dieu.

Vous êtes le Seigneur de toutes choſes, & nul ne peut reſiſter à votre volonté.

Arrivera-t-il quelque mal dans la ville, qui ne vienne pas du Seigneur?

Je fais toûjours ce qui eſt agréable à mon Pere.

Seigneur, que voulez-vous que je faſſe?

J'ai trouvé David, qui eſt un homme ſelon mon cœur, & qui accomplira toutes mes volontez.

Ut probetis quæ sit voluntas Dei, bona & beneplacens, & perfecta. Ad Rom. 12.

Afin que vous reconnoissiez quelle est la volonté de Dieu, ce qui est bon, ce qui est agréable à ses yeux, & ce qui est parfait.

Nolite fieri imprudentes, sed intelligentes quæ sit voluntas Dei. Ad Ephes. 5.

Ne soyez point imprudens, mais sçachez discerner quelle est la volonté du Seigneur.

Voluntati ejus quis resistit? Ad Rom. 9.

Qui est-ce qui resiste à la volonté de Dieu?

Hoc faciemus, si quidem permiserit Deus. Ad Hebr. 6.

C'est ce que nous ferons, si Dieu le permet.

Si Deus voluerit, & si vixerimus, faciemus hoc & illud. Jacob. 4.

S'il plaît au Seigneur, & si nous vivons, nous ferons telle & telle chose.

Qui facit voluntatem Dei, manet in æternum. 1. Joann. 2.

Celui qui fait la volonté de mon Pere, demeure éternellement.

Ille servus qui cognovit voluntatem Domini sui, & non fecit secundum voluntatem ejus, vapulabit multis. Luc. 12.

Le serviteur qui a sçû la volonté de son maître, & qui n'a pas fait ce qu'il desiroit de lui, sera puni rudement.

Quievimus, dicentes: Domini voluntas fiat. Act. 2.

Nous nous sommes tenus en repos, en disant: Que la volonté du Seigneur soit faite.

Exemples tirez de l'Ancien Testament.

L'exemple d'Abraham.

NOus devons nous soûmettre à la volonté de Dieu, non seulement dans les évenemens qui ne dépendent point de nous; mais même dans les desseins que nous nous sommes formez, qui n'ont rien de mauvais, & qu'il est en notre pouvoir d'exécuter: car nous sommes obligez de les abandonner, sitôt que Dieu nous a fait voir que ses desseins sont contraires aux nôtres. Ainsi, dit Saint Augustin, il n'y avoit rien que de raisonnable dans la resolution qu'Abraham avoit prise de nourrir & conserver son fils autant qu'il dépendroit de lui; mais il changea tout d'un coup, lorsque Dieu lui commanda de le sacrifier. Ce n'est pas que son premier dessein fût criminel; il le seroit néanmoins devenu, si ce Patriarche eût persisté dans sa premiere volonté, après avoir reçu les ordres de Dieu, & s'il ne se fût conformé à celle de son Seigneur.

L'exemple de Job.

Je ne puis oublier sur ce sujet l'exemple du saint homme Job, qui étoit si resigné aux volontez de Dieu, & si accoûtumé à recevoir tout de sa main, qu'au milieu de tant de maux, qui l'assiegeoient de toutes parts, il ne voyoit que la main de Dieu qui le frappoit. Non, ce n'étoient point les voleurs, qui avoient enlevé ses troupeaux; ce n'étoient pas les vents & les tempêtes, qui avoient renversé ses maisons; ce n'étoit pas la langue cruelle de sa femme, qui le maudissoit: c'étoit uniquement votre main, ô mon Dieu! qui l'avoit frappé; c'étoit elle qu'il consideroit comme appesantie sur lui, & sous les coups de laquelle il s'humilioit: *Manus Domini tetigit me.* C'est dans cette disposition que vous devez être, lorsque vous en ressentez les fleaux. Quand ce chicaneur vous a suscité de mauvaises affaires; quand cet envieux vous accable par son autorité tyrannique; quand cet emporté vous charge d'injures, & de calomnies; quand ce créancier barbare vous arrache le pain d'entre les mains; baisez avec respect la main de Dieu qui vous frappe, qui regle tous les évenemens de votre vie.

Job 19.

Le témoignage que Dieu rend lui-même sur ce point à David.

Nous avons sur ce sujet l'illustre témoignage que Dieu a bien voulu rendre au saint Roi David, qu'il appelle l'homme selon son cœur, & qui exécutera de point en point toutes ses volontez. La maniere même dont il lui rend ce témoignage d'ailleurs si avantageux, lui est encore infiniment honorable, puisqu'elle marque une distinction toute particuliere: car il s'écrie, qu'il l'a enfin trouvé, cet homme si soûmis à ses ordres, & toûjours disposé à exécuter toutes ses volontez: *Inveni David servum meum*; comme s'il l'avoit cherché dans tous les siécles, & remarqué entre tous les hommes qui ont jamais été. Tant il est vrai, que c'est une chose rare dans le monde de trouver un homme parfaitement soûmis aux volontez de Dieu, par une entiere resignation qu'il lui fait de la sienne: mais un homme de ce caractere, s'il s'en trouve quelqu'un, & si par là, Dieu l'apperçoit, est un homme selon son cœur, qu'il cherit, qu'il protege, & pour qui il a des égards & des ménagemens tout particuliers.

Act. 13.

Conduite de Dieu sur le saint Patriarche Joseph.

L'exemple du saint Patriarche Joseph nous fait voir comme Dieu accomplit ses desseins & ses volontez, par les mêmes moyens que les hommes employent pour les empêcher. Ce saint Patriarche eut besoin de cette resignation, & il la pratiqua sans doute, lorsqu'il fut menacé de mort par ses freres, & qu'il ne pouvoit attendre autre chose de l'envie & de la haine furieuse qu'ils avoient conçuë contre lui. Elle ne lui fut pas moins necessaire, quand ces mêmes freres l'ayant retiré d'une profonde citerne, où ils l'avoient descendu, ils le vendirent comme un esclave. Mais sur-tout il eut grand sujet de s'abandonner à cette divine volonté, quand il se vit faussement accusé par la femme de Putiphar, d'avoir attenté sur sa pudicité; & ensuite confiné dans un cachot. Il s'en trouva bien de s'être ainsi resigné à la volonté de Dieu, qui avoit de si grands desseins sur lui, & qui le conduisit par des voyes si opposées jusqu'à la souveraine puissance, où elle le vouloit élever, & dont elle lui avoit donné des présages dès son enfance, par ces songes mysterieux qui lui attirerent l'envie de ses freres. C'est pourquoi, persuadé qu'il étoit, qu'il n'arrivoit rien en cette vie que par la volonté de Dieu, il se servit de ce motif, pour excuser en quelque maniere le crime de ses freres, quelque atroce qu'il fût; en leur disant, que Dieu l'avoit permis, pour leur sauver à eux-mêmes la vie, & afin qu'ils pûssent subsister durant une famine si désolante. Ce n'est point votre conseil, ajoûta-t-il, qui a conduit toutes ces choses; c'est uniquement la sagesse, & la volonté de Dieu, à laquelle, ni vous, ni moi ne pouvons resister; c'est elle, qui pour votre soulagement, m'a rendu ici comme le Maître de tout le païs, & comme le Roi de toute l'Egypte.

L'exemple de Tobie.

Le saint homme Tobie nous enseigne aussi cette parfaite resignation, en des termes qui marquent assez les sentimens de son cœur, & combien cette vertu y étoit fortement im-

primée. Car se voyant privé, par un fâcheux accident, de la vûë, sans laquelle, comme il disoit lui-même, il ne pouvoit goûter aucun plaisir dans la vie, il s'écria, en se soûmettant aux ordres de Dieu, qui le mettoit à une si rude épreuve : Vos jugemens sont trop justes, ô mon Dieu! pour y trouver la moindre chose à redire ; & trop favorables à mon égard, pour m'en plaindre : ce que je vous demande, c'est que vous disposiez de moi, de mes biens, de ma vie, de tout ce que j'ai, & de tout ce que je suis, selon votre sainte & divine volonté; recevez seulement en paix mon esprit, que je remets entre vos mains, comme je l'ai reçu de vous. Ne voilà-t-il pas une resignation entiere & parfaite?

Exemples tirez du Nouveau Testament.

L'exemple de Jesus-Christ.

SAint Paul nous enseigne que conformément à la prophetie de David, dès le premier moment que Jesus-Christ vint au monde, il commença par dire à son Pere : *Seigneur, vous n'avez plus voulu des victimes, & des sacrifices qu'on vous a offerts jusqu'à present, & vous les avez rebutez. Alors j'ai dit : Me voici : il est écrit à la tête du livre, que je dois uniquement m'appliquer à faire votre volonté ; je m'y soûmets de tout mon cœur, mon Dieu, & je me fais de votre volonté une loi indispensable, que j'ai gravée dans mon cœur, pour être la regle de toute ma conduite.* C'est ce qu'il accomplit parfaitement toute sa vie qui ne fut qu'une pratique continuelle de cette soûmission. Ce fut pour se soûmettre à cette volonté de son Pere, qu'à peine étoit-il né, qu'il s'en alla dans un exil fâcheux, & qu'il renferma ses grands talens, & ce zele si ardent qu'il avoit pour la gloire de son Pere, & pour le salut des ames, dans la boutique d'un artisan, pour y mener une vie obscure, & ce semble, fort inutile. Il ne parut en public, que dans les temps qui lui étoient marquez par les ordres de son Pere : & quand on lui demandoit quelque chose, sur laquelle il n'avoit pas encore reçu l'ordre de son Pere, il répondoit que le temps marqué par son Pere, n'étoit pas encore venu. Nous dirons ailleurs comme il se soûmit à ses ordres dans le Jardin des Oliviers. *Pris du Pere Nepveu, dans l'Esprit du Christianisme.*

Psal. 39.

L'exemple de Saint Paul.

On sçait assez que Saint Paul ne fut pas plûtôt converti par le Fils de Dieu même, qui, de son plus grand Persecuteur, en vouloit faire son grand Apôtre, & un Vase d'élection, pour porter la gloire de son nom à toutes les Nations : qu'il ne fut pas, dis-je, plûtôt converti, que la premiere parole qu'il profera fut de se dévoüer entierement à toutes les volontez de son vainqueur, & de lui être aussi soûmis, qu'il lui avoit été rebelle : *Domine quid me vis facere?* Seigneur, que voulez-vous que je fasse ? On n'est pas moins instruit de la fidelité qu'il a apportée à les exécuter; puisque ni les travaux, ni les perils, ni les persecutions qu'il lui fallut essuyer pour cela, ne pûrent jamais l'arrêter, ni l'en détourner. Voici une occasion particuliere, qui marque combien il y étoit attaché en toutes choses, & comme il avoit même inspiré cette maxime à tous ceux qu'il avoit gagnez à Jesus-Christ. Les amis & les Disciples de cet Apôtre s'efforcerent un jour de rompre le dessein qu'ils avoit pris d'aller à Jerusalem, prévoyant bien le danger de sa vie, auquel ce voyage, entrepris, comme ils croyoient, à contre-temps, l'exposeroit. Ils lui firent sur cela toutes les instances imaginables ; ils employerent les prieres, les sollicitations, les larmes, les remontrances, les interêts de son troupeau, & de toute l'Eglise en general ; & en un mot, toutes les raisons que leur suggera l'ardente affection qu'ils lui portoient. Mais quand il leur eut fait entendre que c'étoit la volonté de Dieu ; alors ils ne lui firent plus de resistance, mais plûtôt ils changerent leurs importunitez en benedictions, & en souhaits pour l'heureux succés de son dessein, en s'écriant tous d'une même voix: *Domini voluntas fiat* : que la volonté du Seigneur soit faite.

Act. 9.

Act. 12.

Les exemples de tous les Saints de la nouvelle Loi.

Comme la conformité aux volontez de Dieu est une vertu non seulement propre de tous les Saints, mais même qui fait tous les Saints, on peut dire que les plus grands & les plus distinguez ont été ceux, qui ont eu cette conformité, & cette resignation dans un plus parfait degré.

La Bienheureuse Mere de Dieu doit sans doute tenir le premier rang entre les Saints: aussi a-t-elle été la plus parfaitement resignée à la volonté divine ; & on peut même dire que c'est immediatement par le consentement que Dieu attendoit d'elle pour l'Incarnation du Verbe, qu'elle est devenuë Mere de son Dieu : *Fiat mihi secundùm verbum tuum.* Toute la suite de sa vie n'a été qu'une soûmission continuelle à cette même volonté de Dieu, dans les actions commandées par la Loi, dans les souffrances & les persecutions endurées par son Fils, & dans toutes ses actions particulieres.

Luc. 1.

Saint Joseph Epoux de la sainte Vierge, devoit avoir une éminente sainteté pour soûtenir le ministere & la dignité, où Dieu l'avoit élevé: mais sa sainteté & son merite particulier a été d'exécuter les ordres du Ciel, dans l'œconomie de l'Incarnation, & dans la conduite du Verbe incarné, que Dieu lui avoit confiée.

Les Apôtres, qui ont reçu les prémices de l'esprit, ont par consequent reçu plus de graces du Ciel, & ont été comblez de plus de faveurs : mais c'est en vûë du ministere auquel ils étoient destinez, & de l'emploi qu'ils devoient exercer, qu'ils n'auroient jamais rempli dignement, s'ils n'avoient été parfaitement soûmis aux ordres de Dieu.

APPLICATIONS.

Notre volonté, pour être droite, doit être conforme à celle de Dieu.

Spiritum rectum innova in visceribus meis. Psal. 50. Le Prophete demandoit à Dieu qu'il lui donnât un esprit droit. Or pour être droit, il faut qu'un esprit s'ajuste à la volonté de Dieu, comme à la premiere regle de direction. Dieu avoit créé l'homme droit, dit le Texte sacré; mais en s'éloignant de la volonté de son Auteur, son esprit a perdu sa droiture, & s'est replié dans la consideration de soi-même, & dans la recherche de ses propres interêts, qu'il mêle dans tous ses desseins. S'il veut donc se redresser, il doit soûmettre toutes ses volontez à la volonté divine, en prendre les regles & en recevoir les arrêts dans tous ses projets, & dans toutes ses resolutions. Car la volonté de Dieu est un sceptre de direction, qui porte un œil avec soi; elle conduit avec vûë, & ordonne avec con-

fideration, & regle ſans deſordre. Comme donc l'entendement de Dieu eſt la regle & le niveau de toute verité, ſans pouvoir jamais ſe tromper, & tomber dans l'erreur; ſa volonté de même eſt la regle de toute bonté, avec une droiture ſi inflexible, qu'elle ne peut jamais gauchir, ni pancher vers le moindre mal: & ſi rien ne ſe peut trouver conforme à ſon entendement, qui ne ſoit vrai; auſſi rien ne peut être l'objet de ſa volonté, qui ne ſoit droit.

Connoître & exécuter la volonté de Dieu, c'eſt la plus haute de toutes les ſciences.

Super ſenes intellexi: quia mandata tua quæſivi. Pſalm. 118. Celui qui ſçait faire la volonté de Dieu eſt tres-habile, quand bien même il n'auroit aucune autre connoiſſance; & celui qui poſſede les ſciences les plus recherchées, & qui ne connoît pas la volonté de Dieu, ne ſçait rien. Le Prophete Royal nous l'a ainſi enſeigné; & ſelon lui, toute l'habileté de l'homme dépend de la connoiſſance qu'il a de la volonté de Dieu: *Je ſuis devenu plus intelligent que mes maîtres, parce que je medite votre Loi: Je ſuis devenu plus prudent que les vieillards, parce que j'ai recherché vos Commandemens.* Mediter la Loi de Dieu, rechercher ſes Commandemens, faire la volonté de Dieu, & la connoître, c'eſt ce qui rend un homme ſçavant.

C'eſt être tout-puiſſant que de faire la volonté de Dieu.

Introibo in potentias Domini. Pſalm. 170. Puis que la volonté divine eſt toute-puiſſante, que rien n'y reſiſte, & n'y peut reſiſter, n'avons-nous pas droit, ſi nous y conformons la nôtre, de dire comme ce ſaint Roi: J'entrerai dans les puiſſances du Seigneur; tout ce que je voudrai ſe fera, parce que je ne voudrai que ce que Dieu veut. Ce qui s'accorde avec ce que ce même Prophete dit ailleurs; que Dieu fera lui-même la volonté de ceux qui l'aiment, & qui le ſervent fidelement.

Agir en vûë de faire la volonté de Dieu, c'eſt agir par les principes les plus relevez.

Nolite fieri imprudentes, ſed intelligentes quæ ſit voluntas Dei. Ad Epheſ. 5. L'intelligence, ſelon les Philoſophes, ne regarde que les premiers principes: celui qui les ignore, ne pourroit enſuite tirer que de fauſſes concluſions. Or le premier principe de la Religion, eſt l'ordre & la volonté de Dieu: qui ne la ſçait pas connoître, ne peut vivre en Chrétien. Si un Chrétien eſt intelligent, la Loi de Dieu eſt ſa ſeule regle; il ne demande raiſon de rien, il ſe reſigne à tout ſans peine: Dieu le veut, Dieu l'ordonne; c'eſt aſſez pour ſoûmettre ſon eſprit & ſon cœur. *Nolite fieri imprudentes, ſed intelligentes quæ ſit voluntas Dei.*

C'eſt être tout à Dieu, que de n'avoir point d'autre volonté que la ſienne.

Vocaberis Voluntas mea in ea. Iſaïæ 62. En renonçant à notre propre volonté, pour nous ſoûmettre à la volonté de Dieu, nous devenons cette créature nouvelle, dont Dieu parle dans le Prophete Iſaïe: *Vous ſerez appellée, ma volonté eſt en elle*; c'eſt-à-dire, vous êtes une créature, qui n'avez point d'autre volonté que la mienne. C'eſt un merveilleux avantage que de porter ce nom, & on ne le peut comprendre, que l'on ne ſuppoſe une créature toute ſainte, toute dépoüillée d'elle-même, & ſans nulle volonté humaine; toute transformée en Dieu.

La volonté de Dieu doit faire notre nourriture, comme elle faiſoit celle du Sauveur.

Meus cibus eſt ut faciam voluntatem ejus qui miſit me. Joann. 4. Ma nourriture eſt de faire la volonté de celui qui m'a envoyé. De même que le corps ne peut ſubſiſter ſans nourriture, & qu'on ne lui en donne pas ſeulement une ou deux fois durant la vie, mais tous les jours, & qu'il y ſent du plaiſir: ainſi le Sauveur ne trouvoit de goût qu'à exécuter ce que ſon Pere lui ordonnoit; c'étoit toute ſon occupation; c'eſt ce qui faiſoit toutes ſes delices. C'eſt le modele qu'un veritable Chrétien doit toûjours avoir devant les yeux. Comme il vit de la grace, il doit entretenir cette vie divine par une nourriture conforme à ſa nature; & il n'y en a point de plus convenable, que de faire en toutes choſes la volonté de Dieu. *Pris d'un Opuſcule de Bellarmin. De 7. Verbis Domini in cruce prolatis.*

Explication de ce que nous diſons dans l'Oraiſon Dominicale: *Que votre volonté ſoit faite.*

Fiat voluntas tua ſicut in cœlo & in terra. Quand nous diſons à notre Pere celeſte: *Que votre volonté ſoit faite en la terre comme au ciel*; c'eſt comme ſi nous diſions en d'autres termes, ſelon l'explication de S. Auguſtin: Que nous ſoyons à votre égard dans la même diſpoſition, que ſont les Anges & les Bienheureux dans le Ciel. Ils vous ſervent dans le Ciel; que nous vous ſervions en la terre, dit ce Pere: ils ne vous offenſent jamais dans le Ciel; que jamais nous ne vous offenſions ſur la terre: comme ils accompliſſent dans le Ciel toutes vos volontez; que nous les accompliſſions pareillement ſur la terre, avec promptitude & fidelité.

PARAGRAPHE QUATRIE'ME.

Paſſages & Penſées des Saints Peres ſur ce ſujet.

Eadem velle, & eadem nolle, ea demùm firma amicitia eſt. Hieronym. ad Demetriadem.

AVoir les mêmes ſentimens, vouloir & ne pas vouloir les mêmes choſes, c'eſt ce qui lie la parfaite amitié.

Dicimus: Fiat voluntas tua; non ut Deus faciat quod vult, ſed ut nos facere poſſimus, quod Deus vult. Cyprian. de Orat. Domin.

Nous diſons: Seigneur, que votre volonté ſe faſſe; non afin que Dieu faſſe ce qu'il veut, mais afin que nous faſſions ce qu'il lui plaît.

Satanæ voluntas ſemper iniqua eſt, ſed nunquam poteſtas injuſta; quia a ſemetipſo voluntatem habet, ſed à Domino poteſtatem: quod enim facere iniquè appetit, hoc Deus fieri non niſi juſtè permittit. Gregor. 2. Moral. c. 6.

La volonté du demon eſt toûjours injuſte, mais ſon pouvoir ne l'eſt pas; parce que ſa mauvaiſe volonté vient de lui-même, mais il a reçu ſon pouvoir de Dieu: car ce que ce malheureux eſprit veut exécuter injuſtement, Dieu ne le lui permet qu'avec juſtice.

Miro modo fit, ut quod ſine voluntate Dei agitur, voluntati Dei contrarium non ſit. Idem, Moral. 6. c. 12.

C'eſt une merveille que ſouvent ce qui ſe fait ſans la volonté de Dieu, n'eſt pas cependant contre cette divine volonté.

Suam ſibi quiſque facit legem, quando communi & æternæ legi propriam præfert voluntatem, perverſè ſuum volens imitari Creatorem, ut ſit ipſe ſibi lex, ſuique juris. Idem.

Chacun ſe preſcrit ſa loi, quand il préfere ſa volonté à la loi éternelle de Dieu, en voulant par une mauvaiſe imitation du Créateur, ſe faire ſa propre loi, & ne dépendre que de ſoi-même.

Paſſus es aliquid mali: ſi velis non eſt malum; gratias age Deo, & mutatur malum in bonum.

S'il vous arrive du mal, recevez-le non ſeulement avec reſignation, mais encore avec action

bonum. Chryſoſt.

Subjecti ſumus Deo, ſed non ſumus omnino ſubjecti; quia ex nobis naſcitur quod divinæ renititur voluntati. Sanctus Fulgent. Epiſt. 4.

Summa juſtitia eſt voluntas Dei, ſumma prudentia eſt divinæ voluntatis ac divinæ Providentiæ decretis acquieſcere. Salvian.

Da Domine quod jubes, & jube quod vis. Auguſt. in Confeſſ. c. 29.

Adam erexit cervicem, velut in poteſtate ſua eſſe cupiens, & nolens ſubdi voluntati Dei. Idem, Tract. 4. in Epiſt. Joann.

Quidquid hic accidit contra voluntatem noſtram, noveris non accidere niſi de voluntate Dei, de ordine ipſius, de nutu ipſius, de legibus ipſius. Idem, in Pſalm. 148.

Qui ſunt recti corde? Qui voluntatem ſuam ad Dei voluntatem dirigunt, non voluntatem Dei ad ſuam curvare conantur. Auguſt. in Pſalm. 123.

Velle quod Deus vult, hoc eſt jam ſimilem Deo eſſe; non poſſe velle niſi quod Deus, hoc eſt jam eſſe quod Deus eſt. Bernardus.

Ita ſubjici voluntas noſtra debet voluntati divinæ, ut quod certum eſt eum velle, id nos velimus omnino, & quod certum eſt nolle, ſimiliter execremur. Idem, in Serm. Quomodo voluntas noſtra divinæ ſubjici debeat.

Totius humilitatis ſumma in eo videtur conſiſtere, ſi voluntas noſtra divinæ, ut dignum eſt, ſubjecta ſit voluntati. Idem, ibidem.

Hoc perfectæ converſionis eſt forma: Domine, quid me vis facere? Idem, Serm. 1. in Converſ. ſancti Pauli.

Noſtra voluntas bona à Deo creata perfecta non erit, quouſque ſuo Creatori perfectè ſubjecta ſit. Idem, Tract. de lib. Arbitr.

Scio creaturam omnem, velit, nolit, ſubjectam eſſe Creatori; ſed à creatura rationali voluntaria ſubjectio quæritur. Idem, Serm. Quam volunt, &c.

Dei voluntas eſt rationabilis quædam æquitatis directio, inconvertibilis atque indeclinabilis, cui illiſa omnis pravitas conturbetur neceſſe eſt. Idem, l. 5. de Conſid. c. 12.

Mihi eſt pro omni ratione, apud ſummam illam rationem nihil fieri ſine ratione. Greg. Nazianz. Orat. 5:

Devorandæ contumeliæ grande inventum! (Divina voluntas.) Ambroſ.

O virum ante Evangelium, Evangelicum, & Apoſtolicum ante præcepta Apoſtolica! Hieronym. in illa verba Jobi: Sicut Domino placuit ita factum eſt, &c.

Unuſquiſque malus apud ſe habet voluntatem nocendi; ut autem poſſit nocere, non habet in poteſtate: ut velit jamgeus eſt; ut poſſit, occulta diſpenſatione providentiæ Dei, in alium permittitur ad pœnam, in alium permittitur ad probationem, in alium permittitur ad coronam. Auguſt. in Pſalm. 29.

Vide quid tibi fecerit iniquus, quid juſtus Deus: ille voluit, iſte permiſit. Idem, in Pſalm. 61.

Voluntas tua corrigatur ad voluntatem Dei, non voluntas Dei detorqueatur ad tuam; prava enim eſt tua, regula eſt illa: ſiet regula, de graces; ce mal devient pour vous un bien.

Nous ſommes ſoûmis à Dieu; mais nous ne le ſommes pas entierement, parce qu'il y a dans nous, je ne ſçai quoi, qui reſiſte au commandement de Dieu.

La volonté de Dieu eſt la ſouveraine juſtice, & c'eſt une haute prudence d'obéïr aux ordres de ſa Providence.

Donnez-nous, Seigneur, le moyen de faire ce que vous nous commandez, & commandez ce qu'il vous plaira.

Adam s'éleva contre Dieu, en voulant être maître de ſa conduite, & ſe voulant ſouſtraire à la volonté divine.

Sçachez que tout ce qui arrive contre notre volonté, bien loin d'être contraire à la volonté de Dieu, n'arrive que par ſa permiſſion, par ſon ordre, & par la loi de ſa volonté éternelle.

Qui ſont ceux qui ont un cœur droit? Ce ſont ceux qui conforment leur volonté à celle de Dieu, & non pas ceux qui veulent faire paſſer la volonté de Dieu à la leur.

Vouloir ce que Dieu veut, c'eſt déja être ſemblable à Dieu; ne pouvoir vouloir autre choſe que ce que Dieu veut, c'eſt déja être en quelque maniere ce qu'eſt Dieu même.

Notre volonté doit tellement être aſſujettie à la volonté divine, que nous veuillions ce qu'il eſt certain que Dieu veut, & que nous ayons en horreur, ce qu'il eſt conſtant qu'il ne veut pas.

Le haut degré de l'humilité ſemble conſiſter en ce point, que notre volonté, comme il eſt bien raiſonnable, ſoit parfaitement ſoûmiſe à la volonté divine.

Voilà le modele d'une converſion entiere & parfaite: Seigneur, que voulez-vous que je faſſe?

Notre volonté que Dieu a créée droite & bonne, ne ſera point parfaite, juſqu'à ce qu'elle ſoit parfaitement ſoûmiſe & aſſujettie à ſon Créateur.

Je ſçai que la créature, ſoit qu'elle le veuille, ou qu'elle ne le veuille pas, eſt ſoûmiſe au Créateur; mais on demande une ſujétion volontaire, de la créature raiſonnable.

La volonté de Dieu eſt une regle d'équité, juſte par elle-même, qu'on ne peut ni faire plier, ni tourner comme on veut, & contre laquelle toute perverſité qui la choque, vient à ſe rompre & à ſe briſer.

Cela ſeul me tient lieu de raiſon, que rien ne ſe fait ſans juſte raiſon, par cette raiſon ſouveraine.

C'eſt un grand motif, & un puiſſant moyen de nous porter à ſouffrir patiemment une injure & un affront, que de ſçavoir que Dieu le veut!

O l'homme qui a pratiqué l'Evangile, avant même que l'Evangile fût publié! ô homme Apoſtolique, avant que d'avoir appris la doctrine des Apôtres!

Quiconque eſt méchant, a de ſoi-même la volonté de nuire: mais il n'en a pas toûjours le pouvoir. Il eſt coupable pour en avoir la volonté; mais pour ce qui eſt du pouvoir, Dieu, par un ordre ſecret de la Providence, le permet à l'égard de l'un, pour le punir; à l'égard de l'autre, pour l'éprouver; & à l'égard de l'autre, pour meriter la couronne & la recompenſe de ſa patience.

Voyez ce que vous ſouffrez de la part de l'homme injuſte, & tout à la fois de la part de Dieu juſte: l'un l'a voulu & vous l'a procuré, & l'autre l'a permis.

Que votre volonté ſoit redreſſée ſur la volonté de Dieu, & non pas que la volonté de Dieu s'ajuſte & s'accommode à la vôtre, qui n'eſt pas

& quod pravum est ad regulam corrigatur. Idem, in Psalm. 31.

Hoc est totum bonum homini, ut conformet se voluntati divinæ. S. Thomas in Conc. Dominic. inf. oct. Epiph.

Quæ dementia est potius trahi quàm sequi. Senec. de vita beata, c. 15.

droite. Celle de Dieu est votre regle : que cette regle demeure ferme, & que ce qui n'est pas droit se reforme & se redresse sur cette regle.

C'est en quoi consiste tout le bien & le bonheur de l'homme, de se conformer à la divine volonté.

Quelle folie, que de se laisser plûtôt entraîner par la volonté du Ciel, que de la suivre de son plein gré !

PARAGRAPHE CINQUIE'ME.

Ce qu'on peut tirer de la Theologie par rapport à ce sujet.

Ce que c'est que la conformité à la volonté de Dieu.

LA Conformité à la volonté de Dieu, ou la resignation de notre volonté à la volonté divine, est un acte de charité, & d'un parfait amour de Dieu, par lequel l'homme Chrétien s'abandonne entierement à la conduite de cet Etre souverain, veut dépendre absolument de son bon plaisir, & se soûmettre en toutes choses à ses ordres. C'est l'idée que nous en donnent tous ceux qui ont parlé de cette vertu, que l'on peut considerer ou dans l'exercice actuel de la volonté humaine prévenuë & aidée de la grace divine ; ou dans la disposition du cœur, & comme une habitude, par laquelle on est toûjours prêt de faire ce que Dieu demande de nous, & nous resigner à tout ce qu'il lui plaira.

Cette conformité suppose une indifference, où doit être notre volonté.

Il faut remarquer, qu'il est necessaire que deux vertus s'unissent ensemble, pour faire que notre volonté soit parfaitement conforme à celle de Dieu : sçavoir premierement une indifference parfaite de notre volonté, pour tout ce qui nous arrive de la part de Dieu ; en sorte qu'elle ne panche ni d'un côté ni de l'autre, mais demeure dans un parfait équilibre. L'autre vertu, qui entre dans cette conformité, est une resignation entiere à tout ce qu'il plaira à Dieu de déterminer touchant notre personne, nos biens, & tout ce qui nous regarde. L'une de ces vertus nous est marquée dans les paroles du grand Prêtre Heli, quand Samüel lui annonça les desastres dont Dieu le menaçoit & toute sa maison : *Dominus est : quod bonum est in oculis suis faciat* : l'autre nous est exprimée dans les paroles du saint homme Job : *Sicut Domino placuit, ita factum est : sit nomen Domini benedictum.*

1. Regum c. 3.

Ce qu'on doit entendre par cette indifference & cette resignation.

Quand on parle de l'indifference où notre volonté doit être, & de la resignation qui nous fait acquiescer à ce que Dieu ordonne, on n'entend pas une indifference ou une indolence qui ne s'affectionne à rien, & qui neglige tout ; jusqu'à abandonner le soin de son salut, sous prétexte de s'en remettre entierement entre les mains de Dieu : mais on entend une indifference & une resignation pour les moyens, dont Dieu voudra se servir pour notre sanctification, comme sont la maladie, ou la santé, &c. On n'entend pas même par cette conformité & cette resignation, qu'il nous soit défendu de parer aux coups de la fortune, de prévenir les fâcheux accidens, & de nous opposer aux insultes, ou aux mauvais desseins de nos ennemis, par des moyens legitimes, & permis ; mais seulement qu'après que nous aurons fait ce qui sera en notre pouvoir, nous soyons disposez à recevoir de la main de Dieu, tout ce qu'il permettra qui nous arrive.

Les deux manieres dont on peut considerer la volonté de Dieu. 1. part. qu. 19. art. 11. & 12.

Pour bien traiter ce sujet, il faut sçavoir que la volonté de Dieu peut être considerée par deux differens regards, ou dans lui-même, ou hors de lui-même ; ou comme parlent les Theologiens après saint Thomas, qu'il y a deux volontez en Dieu sur ce qui nous regarde, l'une absoluë, l'autre, pour parler ainsi, dépendante de nous : car autre chose est la volonté de Dieu, par laquelle il veut une chose absolument, autre, celle par laquelle il veut quelque chose de nous. Ce qu'il veut absolument, nous l'appellons Volonté de bon plaisir, ou le bon plaisir de Dieu, comme lors qu'un Roi parlant absolument & en Souverain, dit : Car tel est notre bon plaisir. Quand Dieu veut quelque chose de la sorte, non seulement il n'y a aucune créature qui ose, mais même qui puisse s'y opposer. Mais ce que Dieu veut comme dépendamment de nous, s'appelle Volonté de signe, parce qu'il nous fait connoître ce qu'il veut & exige de nous, par certains signes exterieurs : & quant à celle-ci, nous y pouvons resister, parce qu'il laisse à notre libre-arbitre les choses qu'il témoigne vouloir de nous ; en sorte qu'il dépend de nous de les faire ou de ne les pas faire.

Ce qu'il faut presupposer pour conformer sa volonté à celle de Dieu.

Il y a plusieurs veritez inconteſtables en cette matiere, qu'il faut plûtôt présupposer que s'arrêter à les prouver par de longs raisonnemens. La premiere, est que la volonté de Dieu s'exécute toûjours d'une maniere ou d'une autre : car, comme dit Saint Augustin, si nous ne nous y soûmettons de notre plein gré en cette vie, nous serons contraints de nous y soûmettre dans l'autre malgré nous. La seconde ; que la volonté de Dieu doit être la regle de toutes les volontez humaines ; parce qu'elle est essentiellement juste, & équitable : & par consequent rien n'est bon, ni juste, qu'autant qu'il est conforme à cette souveraine regle. La troisiéme ; que rien n'arrive en ce monde que par les ordres de cette divine volonté ; & que pour ce qui est du peché, quoi qu'il ne le veuille pas, & même qu'il le défende, & qu'il le punisse comme étant contre ses ordres, il le permet cependant, pour des desseins qui lui sont connus, & qui ne peuvent être que tres-justes, & par consequent, il y faut plus avoir égard, qu'à la volonté de celui qui peche en nous offensant. La quatriéme enfin, est, que tout ce qui nous arrive, & ce que Dieu permet, quoi qu'il soit contraire à nos inclinations naturelles, est cependant le meilleur, & le plus expedient pour nous : ce que nous devons toûjours présumer de l'amour qu'il nous porte.

De quelle maniere Dieu nous fait connoître sa volonté.

Pour faire la volonté de Dieu, & pour s'y soûmettre, il est necessaire de la connoître ; & afin que nous puissions la connoître, il faut qu'il nous la declare, & nous la manifeste ; en sorte, que nous ne puissions douter, qu'il demande telle & telle chose de nous. C'est ce qu'il fait : car premierement, il nous marque sa volonté par ses Commandemens, ausquels

auſquels nous ſommes obligez d'obéïr; & par ſes conſeils, qu'il nous eſt tres-avantageux de ſuivre. Secondement, cette même volonté nous eſt marquée par les ordres de ceux qui ont droit de nous commander; parce que ceux-ci tiennent à notre égard la place de Dieu, dont ils ont l'autorité en main. Troiſiémement, Dieu nous fait connoître & entendre ſa volonté plus immediatement par ſes inſpirations, auſquelles quand nous reſiſtons, nous reſiſtons à la volonté de Dieu. Quatriémement, nous connoiſſons enfin cette divine volonté, par les accidens mêmes qui nous arrivent par l'ordre de la Providence; puiſque, comme nous avons déja dit, c'eſt une verité de foi, que rien n'arrive que par la diſpoſition de la volonté du Seigneur.

Ce que nous demandons à Dieu, quand nous lui demandons que ſa volonté ſoit faite.

Quand nous demandons à Dieu, que ſa volonté ſoit toûjours faite en nous, nous lui demandons que la nôtre ſoit tellement aſſujettie à la ſienne, qu'elle recherche tous les moyens de lui plaire; 1°. En tâchant d'accomplir fidelement ce qu'il nous ordonne par ſa Loi; 2°. En veillant tellement ſur nous-mêmes, que nous ne faſſions rien de ce qu'il nous défend; 3°. En nous ſoûmettant à ſa ſainte volonté, dans tous les accidens qui nous arrivent. 4°. Mais la principale intention du Fils de Dieu en cette priere que nous lui faiſons, eſt de nous faire deſirer, & demander la perfection de la vie chrétienne, laquelle conſiſte à être ſi parfaitement uni & ſoûmis à Dieu, qu'il n'y ait en nous aucune volonté propre; mais que notre cœur ſoit droit, & notre volonté juſte, & toute conforme à la volonté divine. Cela ne peut être, ſi la volonté de Dieu n'eſt toûjours faite en nous, c'eſt-à-dire, ſi nous ne la faiſons toûjours: car, comme dit S. Auguſtin, la volonté de Dieu ſe fait en nous, quand nous faiſons nous-mêmes la volonté de Dieu: & en cela conſiſte cette parfaite conformité que nous deſirons, & qui fait que nous ſommes vraiment ſelon le cœur de Dieu. *Hom. 42. & Serm. 48. de diverſis.*

Comment la volonté de Dieu s'accomplit toûjours, de quelque maniere que ce ſoit.

La volonté de Dieu, qui nous eſt declarée dans les Commandemens, & dans les Préceptes de la Loi, & en d'autres manieres, eſt toûjours parfaitement accomplie dans le Ciel, & toûjours contredite dans l'enfer, où l'on ne fait que blaſphémer contre elle. Mais ſur la terre, où Dieu laiſſe à notre libre-arbitre élevé & aidé par ſa grace, ce qu'il témoigne vouloir de nous, elle ſe fait bien en partie; mais elle ne ſe fait pas toûjours, parce que ſouvent nous reſiſtons à ſes ordres: quoi que pour l'ordinaire, ſi nous y reſiſtons par notre malice, il ne laiſſe pas de l'accomplir toûjours en nous puniſſant.

PARAGRAPHE SIXIE'ME.

Les endroits choiſis des Livres ſpirituels, & des Prédicateurs modernes ſur ce ſujet.

Par la reſignation aux volontez de Dieu, on eſt maître de ſes paſſions.

PAr le moyen de la Conformité de notre volonté avec celle de Dieu, un Chrétien eſt parfaitement maître de ſes paſſions. Il n'a point d'envie, parce que ſe ſouciant peu d'être élevé, ou de ne l'être pas, l'élevation d'autrui ne lui fait aucune peine; il n'eſt point piqué d'ambition, parce que comptant pour tout d'être ſoûmis aux ordres de Dieu, il lui eſt indifferent de voir les autres ſoûmis aux ſiens; il ne reſſent point les impreſſions de la triſteſſe, parce que regardant les diſgraces, tantôt comme les coups de la juſtice divine, tantôt comme l'ouvrage de la miſericorde; toûjours comme les effets d'une volonté qui eſt la regle ſouveraine de la ſienne, jamais il n'en peut être ni abattu, ni allarmé; il n'apprehende pas que ſon bonheur lui échappe; comme ſon bonheur ne dépend point de ſes biens, de ſes dignitez, de ſes charges, dont il joüit ſans y être attaché, il ne craint point d'en être détaché, & de les perdre; ainſi le changement de fortune n'en apporte point à ſa felicité. *Pris de l'Abbé de Monmorel. Tome 1. Homel. ſur l'Evangile du 4. Dimanche aprés les Rois.*

Sans cette reſignation & conformité, on ne peut être content en cette vie.

Que la cupidité de l'homme s'égare tant qu'il lui plaira, dans la pourſuite des faux biens; voilà toûjours où il en faut revenir, voilà le ſeul bonheur, qui peut ſe trouver ſur la terre; être ſoûmis à la volonté de Dieu, reſigné à ſes ordres, indifferent pour la ſanté ou pour la maladie; pour la grandeur ou pour l'humiliation; pour la proſperité ou pour les diſgraces, pour la vie ou pour la mort; remercier Dieu également de toutes choſes, & lui dire de cœur plus que de bouche, dans les maux comme dans les biens: *Sit nomen Domini benedictum.* Sans cette ſoûmiſſion, fuſſions-nous dans la proſperité la plus éclatante, nous n'y trouverons que troubles, qu'agitations, & que malheurs: avec cette ſoûmiſſion, nous pouvons aſſurer, que même dans la plus grande adverſité, l'on joüira d'une tranquillité parfaite, & d'un bonheur achevé. En effet, cet homme ſoûmis ne ſera plus embarraſſé de ſes deſirs; car voyant qu'il n'auroit jamais fait avec eux, il y renonce tout-d'un-coup, perſuadé qu'il eſt bien plus aiſé de les retrancher, que de les remplir; & dès-lors, il ſera parfaitement heureux, puis qu'on peut aſſurer, avec un Payen, que celui-là qui a fermé l'entrée de ſon cœur à ſes deſirs, eſt, pour ainſi dire, en état de diſputer de la felicité avec Dieu même. *Le même.*

Jobi 1.

Celui-là ne peut manquer d'être heureux, qui ſe conforme à la volonté de Dieu.

Celui-là eſt heureux auquel rien n'arrive contre ſa volonté; or rien n'arrive contre la volonté d'un cœur ſoûmis, parce que ſa volonté étant unie avec celle de Dieu, il eſt auſſi impoſſible que rien arrive contre la ſienne, qu'il eſt impoſſible que celle de Dieu ne ſe faſſe pas. Et voilà la raiſon qui rend tranquille celui qui eſt reſigné aux ordres du Seigneur: maladies, pertes de biens, diſgraces, tous les coups dont il eſt frappé portent à faux, & ne ſçauroient l'ébranler; comme un rocher contre lequel les flots de la mer ne font que ſe briſer, ſans pouvoir le faire changer de ſituation, ni de place. S'il ouvre la bouche, ce n'eſt pas pour ſe plaindre, mais pour repeter les paroles de Jeſus-Chriſt notre divin modele: *Mon Dieu! que tout arrive, non comme je le veux, mais comme vous le voulez; que votre volonté ſe faſſe, & non la mienne. Le même.*

Le bonheur & la felicité des juſtes conſiſte en cette ſoûmiſſion.

La felicité des Saints conſiſte à être tellement attachez à Dieu, qu'ils ne peuvent pas même vouloir en être détachez; mais la felicité des juſtes de ce monde conſiſte dans une ſoûmiſſion parfaite à la volonté de Dieu, qu'ils peuvent perdre à la verité; mais qu'ils ne peuvent perdre que quand ils le veulent. Cette felicité dépend ſans doute d'une volonté naturellement changeante; mais au moins cette volonté dépend de nous, & rien ne

peut la faire changer malgré nous ; ainsi cet homme soûmis à la volonté divine, attaché à Dieu, détaché de tout le reste ; au-dessous de Dieu par sa soûmission, au-dessus de tous les biens de la terre par le genereux mépris qu'il en fait, trouve en Dieu sa joye, son abondance, sa tranquillité ; & tenant à lui par des liens si doux & si forts, n'étant plus qu'un même esprit avec lui, rien ne lui peut ravir son bonheur. *Le même.*

Acte de soûmission & de resignation aux ordres de Dieu.

Faites, mon Sauveur, que par votre exemple, nous soyons parfaitement resignez aux ordres du Pere celeste ; soûmettez, Seigneur, ces cœurs rebelles à vos loix, & mettez-nous en état de vous dire avec autant de sincerité que de confiance, ce que nous vous disons tous les jours avec si peu d'application & de fruit : *Fiat voluntas tua.* Voulez-vous que nous soyons dans l'élevation, *fiat* ; voulez-vous que nous soyons dans l'abaissement, *fiat* ; voulez-vous nous envoyer la maladie ; voulez-vous nous laisser en santé, *fiat* ; grandeur, humiliation, prosperité, disgrace, vie, mort, tout nous sera égal, & nous serons indifferens à tout, quand vous nous aurez établis dans la disposition d'une soûmission parfaite, qui sera pour nous un gage de la felicité de l'autre vie. *Le même.*

Cette resignation est l'exercice, & l'étude continuelle d'un Chrétien.

Un vrai Chrétien, qui est à la suite de Jesus-Christ, doit faire son étude principale de ce que Dieu veut de lui ; c'est là ce qu'il demande tous les jours à Dieu : lorsqu'il lui presente sa priere, il lui dit : *Seigneur, que votre volonté soit faite.* Ses actions seront contraires à ses paroles, à moins qu'il ne s'applique à suivre la volonté de Dieu ; & comment peut-il s'appliquer sincerement à suivre la volonté de Dieu, s'il ne fait ses efforts pour en être instruit ? Il est d'autant plus important d'acquerir cette connoissance, que la volonté de Dieu est l'unique regle, suivant laquelle on doit décider de ce qui est bon & de ce qui est mauvais : ainsi quand nous faisons, ou quand nous suivons la volonté de Dieu, nous faisons toûjours bien ; pour peu que nous nous éloignions de cette sainte regle, nous nous égarons, & nous tombons dans le précipice. *Mr. Lambert, dans son Année Evangelique. Homel. sur la Fête de Saint Jean l'Evangeliste.*

Il faut demander à Dieu qu'il nous fasse connoître sa sainte volonté.

Les grands Saints qui sçavent combien il est important de suivre la volonté de Dieu en toutes choses, n'ont point de desir plus ardent que d'apprendre ce que Dieu demande d'eux. Quelles sont les ardeurs de David, lorsque ce saint Roi découvre le desir pressant qu'il avoit de connoître la volonté de Dieu ? *Seigneur*, dit-il à Dieu dans la ferveur de sa priere, *enseignez-moi à faire votre volonté.* Voilà une priere que nous devrions continuellement repeter ; & nous ne pouvons rien demander à Dieu qui nous soit plus necessaire, que la grace de connoître sa volonté. Ce fut la belle priere de Saint Paul, lorsque Dieu eut fait un miracle pour toucher son cœur, & pour l'attirer à lui : *Seigneur, que voulez-vous que je fasse ?* Ah l'excellent modele de priere : Ne rien vouloir, n'avoir rien de determiné, s'abandonner à Dieu pour obéir à ses ordres, aussi-tôt qu'il aura eu la bonté de nous les marquer ! *Seigneur, que voulez-vous que je fasse ? Le même.*

Ps. 142.

Comme le Fils de Dieu a pratiqué cette vertu.

Le Fils de Dieu a commencé à obéir aux ordres de son Pere, dès le moment de sa conception, & il continua jusqu'à la mort ; car dès que son ame fut créée & unie au corps, il eut l'usage de sa liberté ; elle fut remplie de grace & de sagesse, & dès-lors elle exerça l'obéissance de la maniere qu'il le témoigne, quand il dit : *La premiere chose qui est ecrite de moi dans le Livre, c'est que je ferai votre volonté ; c'est aussi ce que je souhaite, ô mon Dieu ! & j'ai écrit votre Loi dans le milieu de mon cœur.* Il veut dire que la premiere vertu que les Prophetes lui attribuent & dont ils le loüent, est sa soûmission aux volontez de Dieu : *C'est pourquoi*, ajoûte-t-il, *j'ai resolu, ô mon Dieu, de faire en tout votre volonté* : j'aime tellement votre sainte Loi, qu'afin de ne l'oublier jamais, & de l'observer exactement, je l'ai gravée dans mon cœur, & au milieu même de mon cœur. Il a dit encore la même chose en termes plus forts : Celui qui m'a envoyé, est avec moi, & il ne m'a point laissé seul, parce que je ne fais rien que ce qui lui plaît. Comme donc cette soûmission est de tous les sacrifices le plus excellent, selon que le Saint Esprit nous l'enseigne dans l'Ecriture, on peut dire que toutes les actions du Fils de Dieu étoient comme autant de sacrifices d'une odeur douce & agréable à son Pere. *Opuscule de Bellarmin, des sept paroles, &c. traduit par le Pere Brignon.* *Pſal.* 39.

Il n'y a que l'homme qui resiste aux volontez de Dieu.

Rien n'est plus temeraire que de vouloir resister aux arrêts du souverain Créateur ; il n'y a, de toutes les créatures, que l'homme qui ait cette audace ; lui seul se revolte contre Dieu, & ne veut dépendre que de ses propres volontez. Les Anges dans le Ciel ne s'occupent que de la volonté de Dieu : *Ministri ejus, qui facitis voluntatem ejus.* Les animaux de la terre ont je ne sçai quoi, qui leur tient lieu de raison, & qui les tient dans une obéissance continuelle aux ordres de leur Créateur. Les créatures les plus insensibles, semblent être sensibles, pour se soûmettre au Créateur : témoin le feu, qui se défit de sa chaleur brûlante, & qui prit des qualitez qui lui sont opposées, pour donner du rafraîchissement à trois personnes innocentes, dans la fournaise de Babylone. Témoin les vents & la mer, qui malgré leur impetuosité tumultueuse, entendant la voix de Dieu, s'y soûmettent : *Quis est hic, quia venti & mare obediunt ei ?* Quelle folie à l'homme de vouloir resister à celui, auquel rien ne peut resister ? Quels efforts peut-il faire contre celui, sans lequel il ne peut point faire le moindre effort ? Que peut faire un homme contre Dieu ? Bon-gré, mal-gré, il faut qu'il cede, & qu'il plie sous l'empire de cette imperieuse volonté : *Num Dei possumus resistere voluntati ? Essais de Sermons. Sermon pour le Lundi de la seconde Semaine de Carême.* *Matth.* 8. *Geneſ.* 50.

En resistant à cette divine volonté, on s'attire tous les malheurs sans consolation.

Ne pas se conformer à la volonté souveraine, c'est s'attirer toutes sortes de maux, sans aucune consolation. La vie est remplie d'une infinité de malheurs ; ce ne sont de tous côtez que des accidens qui nous menacent à chaque pas que nous faisons ; nous vivons au milieu des écueils & des précipices ; au-dehors de nous, au-dedans de nous, au-dessus & au-dessous de nous, nous ne voyons que des sources de miseres. Si nous n'avons un Dieu qui nous conduise, que nous suivions, & à qui nous nous abandonnions, il n'est pas possible que nous ne soyons accablez. Vous ne voulez pas vous mettre entre les mains de Dieu ; vous ne meritez pas qu'il vous soûtienne : & si vous ne

voulez

voulez pas vous en tenir à sa volonté, vous meritez qu'il vous livre à tous les malheurs qui vous environnent. Vous vous rendez conſequemment indigne de toutes les graces qu'il ménage à ceux qui mettent en lui leur confiance. Dieu n'ordonne rien, & ne permet rien, que pour le bien de l'homme: en reſiſtant donc à ſes deſſeins, vous reſiſtez à votre propre bonheur, & vous vous privez d'une infinité de biens, qu'il vous deſtinoit par une conduite ſecrete, que vous deviez adorer. *Les mêmes.*

Il eſt raiſonnable que l'homme ſoûmette ſa volonté à celle de Dieu.

Ce n'eſt pas merveille qu'une ſimple créature ſoit obligée d'anéantir toutes ſes volontez, pour laiſſer regner toute ſeule, la volonté de Dieu. Elle eſt dans ſon centre, quand elle ſe met en cet état; à cauſe que la créature n'eſt plus rien, quand elle n'eſt pas liée par ſa dépendance à ſon Créateur. On peut dire même, que c'eſt un prodige de voir une créature rompre les liens de ſa ſujétion: ce qui arrive lorſqu'elle n'aime plus Dieu, ou qu'elle ne le craint plus; parce que ces deux liens d'amour & de crainte, ſont ceux qui nous tiennent attachez à lui. C'eſt, dis-je, un prodige dans une ſimple créature; parce qu'étant eſſentiellement dépendante de Dieu dans ſon être, & dans ſes actions, c'eſt une manifeſte rebellion que de refuſer de lui ſoûmettre ſa volonté, & de prétendre ainſi ſe ſouſtraire à ſon ſouverain pouvoir. *Mr. Sarazin, dans ſon Avent.*

C'eſt en cela que conſiſte la parfaite charité, & la parfaite vertu.

La parfaite charité, & par conſequent la parfaite vertu, conſiſte à accomplir en toutes choſes la pure volonté de Dieu. Je l'appelle pure volonté de Dieu, parce que la nôtre n'y a nulle part. Que de vertus cette ſeule volonté renferme! C'eſt là que notre foi éclate, lorſque nous reconnoiſſons que tout dans le monde, hors le peché, vient de Dieu, & que rien n'arrive que par lui. C'eſt là que nous lui témoignons notre confiance, en nous repoſant de tout, ſur ſa ſageſſe, ſur ſa providence, & ſur ſa bonté. C'eſt là que nous pratiquons la patience, l'humilité, la penitence, en nous ſoûmettant à ſes coups comme pecheurs, & en acceptant de bonne grace tous les châtimens de ſa juſtice. Enfin, c'eſt en cela, que nous obéïſſons à Dieu comme à notre Souverain. *P. Girouſt, dans ſon Carême. Sermon ſur ce ſujet.*

C'eſt par ce moyen qu'on eſt heureux ſur la terre, autant qu'on le peut être.

Le plus prompt, le plus court moyen de goûter ſur la terre, un bonheur auſſi parfait qu'il y peut être, c'eſt de ceder au plus fort, & de nous humilier ſous la main toute-puiſſante de Dieu; de ne nous point roidir contre le torrent; de ne pas entreprendre de reformer ce que le Ciel a reglé indépendamment de nous, & ce qu'il ſçaura bien exécuter malgré nous: mais de nous accommoder au cours des choſes, & de nous y laiſſer aller, par la raiſon que Dieu, dont les volontez ſont infiniment juſtes, & même avantageuſes à ceux qui les ſuivent, l'a prévû de la ſorte, qu'il l'a déterminé de la ſorte. Qu'on s'épargne par là de retours, & de reflexions qui aigriſſent le mal, bien loin de le guerir! On agrée tout ce que Dieu ordonne, & en l'agréant, on l'adoucit. *Le même.*

Nous devons être ſoûmis aux volontez de Dieu, comme étant notre maître.

Hé quoi! Dieu eſt-il moins votre Maître, que vous ne l'êtes de ces ſubalternes, ſur qui vous prétendez avoir une domination ſi abſoluë? Etes-vous leur Créateur? êtes-vous leur Sauveur? êtes-vous leur Dieu? Avez-vous des biens éternels pour les recompenſer? avez-vous des châtimens éternels pour les punir? Cependant ſoûmettez-vous à Dieu, comme vous prétendez qu'ils vous ſoient ſoûmis; & c'eſt aſſez. Quand il s'eſt une fois expliqué, quand il a parlé; vous avez bonne grace de raiſonner, de murmurer, de trouver à redire! c'eſt bien à vous, ver de terre, à diſputer contre le Seigneur du monde! *Le même.*

Notre ſoûmiſſion aux volontez de Dieu, doit être generale & univerſelle.

Domine quid me vis facere? Seigneur, que voulez-vous que je faſſe? Saint Paul n'exceptoit rien: mon Dieu, je ſuis prêt à tout: *Quid vis?* Nous diſons quelquefois comme lui: Seigneur, que ſouhaitez-vous de moi? mais nous ne le diſons pas, à beaucoup près, dans la même étenduë que lui. Nous avons toûjours dans nos cœurs certaines reſerves; nous avons certaines retraites, où nous nous retranchons: dès que Dieu veut penetrer juſques-là, nous refuſons de nous ſoûmettre. Mais prenez garde que Dieu veut une ſoûmiſſion entiere; & que, comme il a formé tout notre cœur, il demande que tout notre cœur ſoit à lui, par une parfaite conformité... Vous vous ſoûmettez à ſes ordres, en telle affaire, ou en tel évenement; mais dès que vous les avez choiſis vous-même, ils ne ſont plus préciſément de l'ordre du ciel, & par là ils perdent infiniment de leur merite; c'eſt au coin de Dieu que doit être marquée cette monnoye, qui ſera le prix de l'éternité. *Le même.*

Ce que le Fils de Dieu prétend, en nous obligeant de conformer notre volonté à celle de Dieu.

Que prétend le Fils de Dieu, lorſqu'il nous exhorte à faire la volonté de ſon Pere, puis qu'elle ſe fait toûjours neceſſairement, & qu'il n'eſt nullement au pouvoir de l'homme de s'y oppoſer? Il veut nous engager à porter de bonne grace, un joug que nous ne ſçaurions ſecoüer; il veut nous porter à aimer nos chaînes, afin qu'elles en ſoient plus legeres, & qu'il ait lieu de recompenſer notre ſoûmiſſion. De ſorte que quand on nous prêche la conformité au bon plaiſir de notre Maître, ou que nous déliberons en nous-mêmes ſi nous devons nous abandonner entierement à ſa divine volonté; ſçavez-vous bien de quoi il s'agit? Il s'agit, Chrétiens, de ſçavoir, ſi dans la neceſſité, où nous ſommes, d'en paſſer par où il lui plaît, il vaut mieux ſe faire un merite auprès de lui, d'une ſoûmiſſion indiſpenſable, que de s'attirer ſa colere par une reſiſtance inutile; s'il vaut mieux que notre cœur ſoit dans la Loi de Dieu, comme parle le Prophete, ou qu'il gemiſſe ſous cette Loi; s'il vaut mieux s'y attacher comme des ſerviteurs zelez, ou y être liez comme des eſclaves: en un mot, s'il vaut mieux faire la volonté du Seigneur, en la maniere qu'elle ſe fait au Ciel, comme nous le demandons tous les jours à Dieu; ou bien comme elle s'accomplit dans les enfers. *Le Pere de la Colombiere. Tome 4. Sermon ſur ce ſujet.*

Celui qui fait la volonté de Dieu, eſt hors d'atteinte à tous les maux du monde.

Une perſonne, dont la volonté eſt toûjours aſſujettie à celle de Dieu, eſt hors d'atteinte à toutes ſortes de maux; & à celui qu'on appelle moral, qui n'eſt autre choſe que le peché; & à celui qu'on appelle naturel. Le peché n'eſt autre choſe qu'une rebellion de notre volonté contre la volonté de Dieu: or il eſt viſible qu'il ne peut y avoir de rebellion, où il y a une ſoûmiſſion parfaite. Tous les autres maux ne ſont des maux pour nous, que par l'oppoſition qu'ils ont avec notre propre volonté; car du moment

que nous voulons une chose, quelque mauvaise qu'elle soit dans l'estime des autres hommes, elle est bonne à notre égard : de sorte, que si je veux tout ce que Dieu veut, je serai infailliblement exempt de tous maux ; rien ne pouvant arriver en la vie qui soit contraire à la volonté de Dieu, & par consequent à la mienne. *Le même.*

Quel est le bonheur de celui qui fait la volonté de Dieu.

Le bonheur de celui dont la volonté est soûmise à celle de Dieu, est un bonheur constant, inalterable, éternel : nulle crainte ne trouble sa felicité, parce que nul accident ne la peut détruire. Je me le represente comme un homme assis sur un rocher, au milieu de l'Ocean : il voit venir à lui les plus furieuses vagues, sans en être effrayé ; il prend plaisir à les considerer & à les compter, à mesure qu'elles se viennent briser à ses pieds. Que la mer soit calme, qu'elle soit agitée ; que le vent pousse ses flots d'un côté, ou qu'il les repousse d'un autre ; il est également immobile, parce qu'il s'est attaché à quelque chose de ferme, d'inébranlable. De là vient cette paix, ce calme, ce visage toûjours serein, cette humeur toûjours égale, que nous remarquons aux vrais serviteurs de Dieu. Vous avez bien raison, ames saintes, d'être sans inquiétude ; vous avez trouvé dans la volonté de votre Dieu, une retraite à tous les malheurs de la vie ; vous vous êtes élevez bien haut au-dessus de la region des tempêtes ; il n'est point de trait qui puisse aller jusques-là ; vous ne devez craindre ni les hommes, ni les démons. Quoi qu'on fasse, quoi qu'il arrive, vous aurez toûjours votre compte, ou Dieu même se trouvera loin du sien : *Altissimum posuisti refugium tuum : non accedet ad te malum. Le même.*

Psal. 90.

Suite du même sujet.

C'est beaucoup pour cette malheureuse vie, de n'avoir plus rien à souffrir. Ce n'est pourtant pas assez pour une felicité entiere ; il faut encore n'avoir rien à desirer. C'est l'état de tous ceux qui veulent aveuglément tout ce que Dieu veut. Comme leurs desirs sont les mêmes que ceux de Dieu, ils ne peuvent manquer d'avoir tout ce qu'ils desirent ; puis que Dieu ne desire rien inutilement : Mais de plus, je dis, qu'autant que nous avons de soûmission pour la volonté de Dieu, autant Dieu a-t-il de condescendance pour nos volontez. Il semble que du moment qu'on s'attache uniquement à lui obéir, il ne s'étudie plus lui-même qu'à nous contenter. Non seulement il exauce nos prieres, mais il les prévient ; il va chercher jusqu'au fond du cœur ces mêmes desirs qu'on tâche d'étouffer pour l'amour de lui, & il les accomplit ; il les comble, il les surpasse tous de beaucoup. *Le même.*

Sentiment d'un Payen sur ce sujet : c'est Epictete.

Je suis confus, Messieurs, de voir qu'un Payen fait la leçon aux plus éclairez Chrétiens sur le chapitre de la volonté de Dieu, & de la soûmission que nous devons avoir à ses ordres. Je ne doute point qu'il ne l'ait appris des Chrétiens, ou qu'il n'ait été Chrétien lui-même ; du moins il est assez probable, & plusieurs sont de ce sentiment. Quoi qu'il en soit, voici ce qu'il dit sur ce sujet : Il faudroit pouvoir contraindre Dieu même, pour me pouvoir faire faire quelque chose contre mon gré ; car tandis que Dieu fera tout ce qu'il voudra, je ne puis manquer d'être fort libre ; puisque je ne veux que ce qu'il fait : *Nulla res cogere me magis potest quam ipsum Deum.* Dieu veut-il que je sois malade ; la maladie m'est plus agréable que la santé : que je sois pauvre ; je ne voudrois pas être riche : que je sois le rebut de tout le monde ; je consens que le monde me mépriſe ; je mets à cela toute ma gloire. Faut-il que je vive ici, ou ailleurs ; que je passe tous mes jours dans le repos, ou dans l'embarras des affaires ; que je meure fort jeune, ou fort vieux : je ne sçaurois dire ce que j'aime le mieux de toutes ces choses ; mais du moment que Dieu aura fait son choix, & qu'il m'aura fait connoître de quel côté son cœur panche, le mien pourra embrasser ce parti-là, & il y trouvera sa felicité. *Le même.*

Continuation des sentimens de ce même Philosophe.

Que n'ai-je, dit le même Payen, le bien d'être toûjours conforme aux volontez du Dieu qui me gouverne ! J'ai tant d'envie d'en suivre les ordres & le bon plaisir, qu'il me fâche quelquefois, de ce que Dieu ne me signifie pas ce qu'il veut de moi : je le préviendrois, si je pouvois le deviner. Mon plus grand contentement, & ma plus sensible joye, c'est d'être toûjours prêt à faire ce que Dieu veut : *O utinam hæc scribentem, hæc loquentem, hæc cogitantem mors opprimat !* Plût à Dieu que la mort me surprit, ayant ces mots au bout de ma plume, ces paroles en la bouche, & ces pensées en l'esprit ! Que je serois heureux, de mourir dans une parfaite resignation aux volontez de mon Dieu ! Que dites-vous, Messieurs, du sentiment de ce Philosophe ? N'est-ce pas avec raison que quelques-uns disputent, s'il est Chrétien, & s'il est sauvé ? *Pere Grisel, en son Carême.*

La conformité à la volonté de Dieu est une vertu generale & universelle.

Cette vertu est la plus generale pour les emplois, la plus universelle pour les personnes, la plus necessaire pour le merite, la plus fructueuse pour la gloire de Dieu. C'est la plus generale par rapport aux differens emplois des hommes ; car les autres vertus semblent attachées à de certaines fonctions. On peut être bon Prédicateur, zelé Missionnaire, grand Docteur, sans avoir les qualitez d'un Magistrat ; mais il n'y a point d'état, d'emploi, de condition où il ne soit necessaire de se conformer à la volonté de Dieu. Elle est la plus universelle à l'égard des personnes ; grands, petits ; Princes, Monarques, sujets ; pauvres & riches ; il faut être soûmis aux volontez de Dieu. Elle est la plus necessaire pour le merite ; puisque sans cela, il n'y en peut avoir, &c. *Tiré d'un Auteur anonyme.*

La conformité à la volonté de Dieu, fait tout le bonheur de l'homme.

Seigneur, tout ce qui fait le malheur de l'homme, c'est que sa volonté est separée de la vôtre : comme il n'arrive rien que ce que vous voulez, & de la maniere que vous le voulez, il seroit toûjours content. Donnez-nous donc, Seigneur, cette conformité à vos ordres, qui seule peut faire tout notre bonheur : & alors indifferens pour le bien, ou pour le mal ; pour les richesses, ou pour la pauvreté ; pour la santé, ou pour la maladie ; pour la vie, ou pour la mort ; dans tous ces états, nous vous dirons de cœur : *Que votre volonté soit faite : que votre nom soit beni.* Dans quelques miseres que nous puissions être reduits, de quelques douleurs dont nous soyons atteints, nous ne vous demanderons point d'en être délivrez ; nous vous prierons seulement de nous donner une grande patience dans nos maux, & une parfaite resignation à votre volonté ; puisque ce sont les vrais moyens de vous être conformes. *L'Abbé de Monmorel. Discours sur le 6. Dimanche après la Pentecôte.*

Matt. 26. Job 1.

La source & le prin-

UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

cipe de toute corruption, c'est de vouloir faire notre volonté, regle de celle de Dieu.

qu'étant obligez de nous regler & de nous conduire sur la volonté de Dieu, nous voudrions que Dieu reglât la sienne sur la nôtre, & que sa conduite s'accommodât à la nôtre; nous voudrions que celle que nous gardons pour autoriser la dépravation de notre cœur, fût le fondement & la regle de sa Loi. C'est là que se livre le combat du cœur de l'homme, qui est le siége de ses passions, contre la volonté de Dieu, qui est le principe & la source de toute sainteté. Quel remede donc à cette guerre? où trouver un mediateur pour appaiser ce rebelle à l'égard de son Souverain? Qui pourra faire la paix entre la volonté de Dieu, qui se défend, & celle de l'homme qui ose injustement l'attaquer? C'est (Messieurs) la soûmission de la nôtre à la sienne, par la consideration que celle de Dieu est souveraine, & qu'elle s'exécutera toûjours, malgré toutes les resistances que la nôtre y apportera. *Pris du Pere de la Rue. Serm. sur l'Observation de la Loi.*

Une personne resignée à la volonté de Dieu, est hors d'atteinte à tous ses ennemis.

Quel mal les hommes peuvent-ils faire à celui qui n'a point d'autre volonté que celle de Dieu? On peut le dépoüiller de ses biens, de ses honneurs, de ses dignitez; mais il ne les considere pas comme des choses qui lui soient propres; & il ne dira point que c'est la violence & l'injustice qui les lui ravissent; il dira que c'est la main de Dieu, qui connoît qu'il en pourroit abuser; qu'il n'a pas raison de se plaindre qu'on lui redemande des choses dont il a joüi trop long-temps, & qui ne sçauroient veritablement lui appartenir. On peut noircir sa vie, déchirer sa reputation, donner un mauvais sens à ses paroles les plus innocentes, une face criminelle à ses meilleures actions: il sera persuadé que quoi que les choses dont on l'accuse soient fausses, il y en a d'autres, dont on ne l'accuse pas, qui le rendent coupable devant Dieu. *Auteur anonyme.*

La veritable devotion est de se conformer à la volonté de Dieu.

La soûmission à la volonté de Dieu est proprement l'esprit du Christianisme: & c'est pour cela que Jesus-Christ n'a jamais rien fait que par les ordres de son Pere, & qu'il nous a commandé de ne le prier qu'en cette maniere: *Que votre volonté soit faite.* La soûmission à la volonté de Dieu est la devotion du Chrétien la plus sûre & la plus parfaite. C'est la devotion la plus sûre; elle n'est point sujette à illusion. Il y a de la tromperie & de l'illusion dans la contemplation: il y en a dans la mortification, mais il n'y en peut avoir en se soûmettant à la volonté de Dieu. C'est aussi la devotion la plus parfaite; parce qu'elle nous unit à Dieu d'une maniere particuliere, & qu'elle nous fait en quelque façon, une même chose avec lui, par la conformité de notre volonté à la sienne. *Essais de Sermons pour le Carême. Tome 2. Serm. pour le Dim. de la 4. semaine.*

Il faut reconnoître l'ordre & la volonté de Dieu, dans les persecutions qu'on nous fait.

Joseph élevé jusqu'à la plus haute dignité de la Cour d'Egypte, & devenu par son élevation, la terreur & le protecteur de ses freres, dont il avoit tant de sujet de se plaindre, ne leur fait-il pas considerer que dans la persecution qu'ils lui ont faite, ils n'ont été que les exécuteurs de la volonté de Dieu sur lui: que la trahison, & la noire perfidie qu'ils ont exercée à son égard, étoit plûtôt un effet de la divine Providence, que de leur envie: qu'il est vrai qu'ils l'ont vendu pour aller en Egypte; mais que c'étoit moins par leur perfide dessein, que par l'ordre de Dieu, qu'il avoit été envoyé en cette terre étrangere: *Non vestro consilio, sed Dei voluntate huc missus sum.* Tels ont été les sentimens de tant de justes, à l'égard de ceux qui les ont persecutez. Ils respectoient les fleaux mêmes dont Dieu se servoit pour les châtier. Les premiers Fideles benissoient la main qui les frappoit. *Le Pere Massillon. Serm. pour le premier Vendredi de Carême.* *Gene. c. 45.*

Cette vertu est de tous les temps, & renferme toutes les autres vertus.

De toutes les choses qui peuvent servir à entretenir la vie de l'ame, l'accompliſſement de la volonté divine est la seule qui peut durer éternellement, & qui ne doit jamais finir. L'humilité, la patience, la mortification, la Foi même & l'Esperance, ne se rencontrent point dans l'éternité bienheureuse; & on est souvent obligé d'en changer ou d'en interrompre l'exercice: toutes les vertus ne sont point de tous les états, & de tous les temps: mais faire la volonté de Dieu renferme toutes les vertus, & convient en tout temps à toutes sortes de conditions. Ce que nous avons donc à faire, & ce que nous pouvons faire de mieux, c'est d'imiter le Fils de Dieu, qui disoit que sa nourriture étoit de faire la volonté de son Pere, dont il avoit toûjours les desseins & les ouvrages devant les yeux. *Le Pere Dozenne, dans la Morale de* Jesus-Christ. *Sur la Conformité à la volonté de Dieu.*

En quoi nous devons être conformes à la volonté de Dieu. *2. ad Cor. 6.*

En toutes choses, soit agréables ou desagréables, il ne faut envisager que la volonté divine, & croire qu'elles nous viennent toutes du même amour: *A dextris & a sinistris, per infamiam & bonam famam.* Accorder son cœur avec cette varieté d'évenemens contraires, & se tenir toûjours égal dans cette inégalité, c'est tenir le droit chemin, sans s'égarer ni à droit ni à gauche; sans chercher ce qui peut plaire, ni fuir ce qui déplaît: c'est dire comme David: *Paratum cor meum, Deus, paratum cor meum*: Mon cœur est prêt à l'une & à l'autre fortune, ô mon Dieu! à l'adversité comme à la prosperité; tournez-moi de quel côté vous voudrez, & tournez les choses comme il vous plaire. *Le même.* *Psal. 58.*

Cette resignation fait qu'on reçoit les afflictions avec plaisir.

L'affliction en qualité d'affliction n'est pas une chose qui soit agréable à Dieu; elle ne lui plaît que parce qu'elle nous est utile. Quand un homme s'est parfaitement abandonné à la volonté de Dieu, il ne lui arrive point d'adversité, qui n'ait auparavant passé par le cœur de Dieu, où elle prend quelque chose de divin. Par cette raison, une ame bien disposée préfere de beaucoup, l'amertume qui vient du ciel à la douceur qui vient du monde; ou plûtôt indifferente à tout, elle reçoit avec plaisir tout ce qu'il plaît à Dieu de lui envoyer, & ne trouve de satisfaction qu'en lui seul. Mais vous qui vous plaignez de vos maux, plaignez-vous de votre aveuglement, ou de votre ingratitude, si vous ne les considerez pas comme des presens infiniment precieux. *Le même.*

Sentiment de Saint Chrysostome sur ce sujet.

Si ce qui nous vient de la part de Dieu, est un pur effet de sa bonté, pourquoi nous opposons-nous à notre bien? & si c'est un effet de sa colere, que ne tâchons-nous de l'appaiser, en nous soûmettant à sa justice? Nous ferions par ce moyen, que sa colere se changeroit en bonté, & sa justice en misericorde. Mais comment pouvons-nous dire: Je veux ceci, & je ne veux pas cela; puisque nous ignorons ce qui nous est le meilleur? & ne sçavons-nous pas que le meilleur est de se conformer à la volonté de Dieu? *Le même.*

Plus on est resigné à la volonté de Dieu dans les souffrances, moins on souffre.

Soyez assuré que plus votre volonté sera resignée à recevoir la croix, moins ce fardeau vous pesera sur les épaules. Par une disposition contraire, vous ajoûterez votre chagrin aux maux qui vous arrivent d'ailleurs; & rien ne vous fera plus de peine, qu'une volonté opposée à celle de Dieu. Après tout, si en matiere de souffrance, Jesus-Christ a dû ne pas suivre sa volonté; combien moins devons-nous écouter l'opposition de la nôtre? & combien plus devons-nous dire: *Non mea voluntas, sed tua fiat?* O Seigneur! disoit Saint Bernard, pourquoi disiez-vous: Que ma volonté ne soit pas faite? Si cette volonté n'étoit pas bonne, comment étoit-elle la vôtre? & si elle étoit bonne, pourquoi y renonciez-vous? Elle étoit bonne sans doute; mais il falloit que vous y renonçassiez, afin qu'elle devint meilleure. Combien donc est-il plus raisonnable que nous disions, & que nous fassions le même, d'une volonté mauvaise & défectueuse comme la nôtre? Mais en vous faisant ce sacrifice, ne vous sommes-nous pas fort obligez, de vouloir bien recevoir pour victime, une volonté, dont nous avons fait si souvent un si mauvais usage? & quelque bonne qu'elle puisse être, la vôtre ne vaut-elle pas encore infiniment mieux? Nous gagnerons donc infiniment, en faisant cette échange de la vôtre avec la nôtre. *Le même.* *Luc.* 22.

Il nous est honorable de faire la volonté de Dieu en quelque emploi que ce soit.

Ne nous excusons point sur la bassesse des emplois, ou sur la difficulté des choses; ce ne peuvent être de bonnes raisons pour nous dispenser de faire la volonté de Dieu. Qu'y a-t-il d'humiliant & de bas, si Dieu le veut? qu'y a-t-il de grand & d'honorable, si Dieu ne le veut pas? sa volonté ne releve-t-elle pas les services les plus abjets au-dessus des plus nobles ministeres? & quelque emploi qu'il nous donne, ne nous fait-il pas toûjours trop d'honneur? Pour ce qui regarde la difficulté des choses, Dieu qui les ordonne, se charge de nous fournir des forces pour la surmonter; & nous devrions souhaiter qu'il nous employât dans les choses les plus rudes & les plus difficiles; parce qu'en les entreprenant par son ordre, & par sa volonté, il seroit engagé de nous donner plus de forces ou de plus puissans secours pour les exécuter. *Le même.*

C'est la gloire de Dieu, que nous lui soyons parfaitement soûmis. *Eris corona gloriæ in manu Domini.* *Isaiæ* 63.

Il n'appartient qu'à Dieu de faire sa volonté absolument, & sans dépendance. Si vous tâchez de vous rendre indépendant, vous attentez sur ses droits & sur sa couronne: mais *vous lui tiendrez lieu d'un diadême, pour le couronner de gloire*, selon le langage du Prophete, si vous vous soûmettez parfaitement à ses ordres. Il ne faut donc point chercher d'autres raisons de faire & vouloir ce qu'il veut, que sa seule volonté; c'est une raison au-dessus de toute raison: *Dominus est.* *Le même.*

On peut être toûjours content & satisfait en faisant la volonté de Dieu.

Je ne puis pas me satisfaire toûjours, en agissant selon ma volonté propre; mais je le puis toûjours en me conformant à la volonté divine. Les objets de mes desirs ne dépendent pas toûjours de moi; mais je puis toûjours me rendre maître de mes desirs, en m'assujettissant de bon cœur à tout ce que Dieu desire. Si vous voulez donc être heureux, bornez votre volonté à ce qui dépend d'elle; mais sçachez que rien n'en dépend davantage que de se soûmettre à la volonté de Dieu. C'est là le beau secret de faire toûjours votre volonté, en ne la faisant jamais. Il y a toûjours quelque plaisir à faire ce que l'on veut, sur-tout, quand les autres s'y soûmettent; mais à faire que la volonté divine devienne la nôtre, quel plaisir y doit-il avoir? Les Bienheureux y en trouvent plus que dans le Paradis même. Ainsi une ame parfaitement conforme à la volonté de Dieu, joüit dès cette vie, d'un bonheur approchant de celui du Ciel; elle porte avec elle cette felicité qu'aucune occupation ne peut interrompre. Mais quand nous n'y trouverions que de la peine, qu'importe que ce qui arrive, soit à notre goût, pourvû qu'il soit à celui de Dieu? *Le même.*

Dieu veut & permet tout ce qui arrive.

Est-il quelque mal dans la ville, dit le Prophete, *que Dieu n'ait fait?* Le peché est le seul mal qu'il ne veut point: il le permet seulement; mais il en veut les suites. Il condamne l'envie des freres de Joseph; mais il en veut l'effet qui est la servitude de Joseph. Il a horreur de la fureur des Juifs; mais il veut & ordonne la mort de son Fils, qui en est la suite. Il punira cette injustice qu'on vous fait; mais il veut cette perte & cette affliction qu'elle vous cause. Comment ne se pas plaindre de ces maux, quand on les regarde en eux-mêmes? mais comment s'en plaindre, quand on les regarde dans la volonté de Dieu? Dieu le veut: ô que cette parole renferme de grandes raisons, pour un homme qui a de la foi, qui connoît & qui aime Dieu! Un homme, un Chrétien, oseroit-il dire: Dieu le veut, & moi je ne le veux pas? *Le P. Nepveu. Tome* 1. *de ses Reflexions Chrétiennes.*

La volonté de Dieu étant sainte, notre saintete consiste à nous y conformer.

Notre perfection consiste à faire la volonté de Dieu, & à nous y soûmettre. La volonté de Dieu est infiniment sainte, & elle est la regle de toute sainteté: Nous sommes donc saints à proportion de la conformité que nous avons avec cette regle. Jesus-Christ est notre modele, & nous sommes autant saints, que nous lui sommes semblables; & nous lui sommes autant semblables, que nous sommes conformes à la volonté de Dieu. Aussi proteste-t-il qu'il n'est pas venu faire sa volonté, quoi qu'elle fût tres-juste, mais celle de son Pere. Enfin, notre perfection & notre sainteté consistent dans la charité; la charité est la plenitude de la loi, dit saint Paul; la charité parfaite consiste à faire la volonté de Dieu le plus pleinement qu'il se puisse: *Qui habet mandata mea, & servat ea, ille est qui diligit me.* Joan. 14. Jesus-Christ *lui-même, c'est celui-là qui m'aime veritablement.* Vous êtes quelquefois en peine si vous aimez Dieu, & c'est un juste sujet d'inquiétude. Si vous êtes toûjours prêt de faire sa volonté, & de vous y soûmettre, soyez seur que vous l'aimez. *Le même. Tome* 3.

Cette conformité rend notre bonheur semblable à celui de Dieu.

La conformité à la volonté de Dieu, rend un homme heureux du bonheur de Dieu même. Qu'est-ce qui rend Dieu infiniment heureux? C'est qu'il fait tout ce qu'il veut, c'est qu'il ne veut que le bien, c'est qu'il trouve dans lui-même tout le bien qu'il veut: Or un homme parfaitement conforme à la volonté de Dieu, a tous ces avantages. Il fait tout ce qu'il veut, parce qu'il ne veut que ce que Dieu veut; & parce que la volonté de Dieu s'accomplit toûjours de quelque maniere que ce soit, la sienne s'accomplit toûjours aussi. Il ne veut aussi que le bien; car qui ne veut que ce que Dieu veut, ne peut vouloir que le bien, & le plus grand bien. Enfin, il trouve en lui-même tout le bien: car sa conformité à la volonté de Dieu, l'unissant

étroitement à Dieu, elle lui fait posseder Dieu: & quel bien peut manquer à celui qui possede Dieu? *Le même.*

Tout ce qui nous arrive de la part de Dieu, est toûjours tres-bon & le meilleur pour nous.

On doit se persuader qu'il ne peut rien venir de la part d'un Dieu si bon, qui ne soit tres-bon. S'il nous frappe quelquefois, & si ses coups paroissent rudes; après tout, son cœur conduit sa main, & son cœur est toûjours un cœur de pere; c'est-à-dire, un cœur plein de bonté & de tendresse. Et ainsi non seulement nous devons nous soûmettre à ses coups, mais même les aimer; non seulement nous devons adorer la main qui nous frappe, mais même la baiser. C'est à ce degré de perfection que saint Jacques exhorte les Fideles, lorsqu'il leur dit: *Regardez mes freres comme un sujet de joye les diverses afflictions qui vous arrivent. Le même, dans le livre, de l'Esprit du Christianisme.*

C'est inutilement que nous resistons à la volonté de Dieu.

Encore si en resistant à la volonté de Dieu dans la maladie, ou dans les autres accidens de cette vie, on pouvoit en arrêter le cours, ou en moderer la violence! mais non; veuillez, ou ne veuillez pas, la volonté de Dieu s'accomplira ni plus ni moins: c'est un rocher inébranlable que vous ne ferez pas venir à vous, quelque effort que vous fassiez. Dieu ne demande pas votre consentement pour continuer, ou pour arrêter le cours de votre mal; il ne met pas cela en votre disposition: il vous demande seulement ce consentement ou cet agréement, pour rendre vos souffrances utiles au dessein de sa gloire, & de votre salut. Ainsi votre contradiction & votre impatience ne servent qu'à vous faire perdre le merite, & les autres avantages de vos souffrances, & à vous rendre criminel devant Dieu. *Pris d'un Auteur anonyme.*

C'est la contradiction aux volontez de Dieu, qui fait la peine des damnez dans l'enfer.

Saint Bernard dit que ce ne sont pas les flammes qui font le supplice & l'enfer des damnez; mais que c'est la contradiction continuelle & violente qui se trouve entre leur volonté & celle de Dieu. Dieu ordonne qu'ils souffrent, & ils ne veulent point souffrir; la volonté de Dieu s'exécute, & leur volonté se revolte contre cette exécution. Voilà uniquement ce qui fait l'enfer, & le plus cruel de leurs tourmens; c'est ce *Je le veux* d'un Dieu vengeur, & ce *Je ne le veux pas* d'une créature impenitente & inflexible. Otez aux damnez cette propre volonté, faites qu'ils se soûmettent entierement à la volonté de Dieu, qui prend une juste vengeance de leurs crimes; & il n'y aura plus d'enfer pour eux, ils cesseront d'être malheureux, ils seront contens au milieu de leurs flammes. *Le même.*

Resignation de notre volonté à celle de Dieu, sur l'exemple du Sauveur.

Le Fils de Dieu, la veille de sa Passion, & dans l'horreur qu'il eut de la mort entant qu'homme, s'écrie: Mon Pere, s'il est possible, que ce calice passe loin de moi; mais il veut que vous ajoûtiez, à son exemple: Toutefois que votre volonté se fasse, & non pas la mienne. Et vous tout au contraire, vous voudriez absolument ne point souffrir! vous murmurez contre les ordres de sa Providence! vous vous en prenez au ciel & à la terre! N'est-ce pas là une contradiction toute manifeste, de votre volonté à celle de Dieu? N'est-ce pas ne point vouloir ce qu'il veut, & rejetter, autant que vous le pouvez, ce qui ne vous vient que de sa main? Considerez avec attention, la plus grande resignation qui fut jamais, dans celle de ce Verbe Incarné, lors qu'il étoit dans les plus grands troubles, & qu'il avoit lui-même soûlevé toutes ses passions, en se representant les douleurs excessives qu'il devoit endurer. Car au milieu de toutes ces contradictions, toute la priere qu'il adressa à son Pere, se termine à lui demander que sa propre volonté ne fût point accomplie. *Le même.*

On doit recevoir avec la même conformité à la volonté de Dieu, le bien & le mal qui nous arrive.

Une personne qui se conduit par des motifs de religion, n'a pas plus de sujet de recevoir avec reconnoissance les biens que Dieu lui fait, que de recevoir avec soûmission les maux que Dieu lui envoye: c'est la même autorité, la même sagesse, la même providence, la même misericorde, qui préside aux évenemens, soit tristes, soit agréables. Cette personne qui rend avec plaisir des actions de graces dans la prosperité, elle rougiroit d'une ingratitude qui lui feroit oublier son bienfaiteur. N'a-t-elle pas les mêmes raisons de marquer son obéïssance dans l'adversité; & si elle s'en plaint, ne doit-elle pas condamner sa revolte contre son Seigneur? Puis qu'elle est persuadée que Dieu distribuë les peines comme les graces; a-t-elle droit de choisir au gré de sa propre volonté, les unes plûtôt que les autres; de regler elle-même les coups ou les dons de la main souveraine qu'elle adore; ou de prétendre faire tomber ce qu'elle craint, sur d'autres personnes, qui ne sont ni plus ni moins dépendantes qu'elle? Une vertu solide & religieuse ne lui permet pas de changer de sentiment, lorsqu'elle change de fortune. *Livre intitulé, Remarques sur divers sujets de Religion & de Morale.*

Nous devons toûjours faire la volonté de Dieu, & nous le pouvons.

Nous ne pouvons pas accomplir la volonté de Dieu, si parfaitement que les Anges, qui étant dans le Ciel, en connoissent tous les desseins dans Dieu même, & ainsi lui sont entierement conformes & soûmis en toutes choses. Toutefois, nous pouvons avec le secours de sa grace, la connoître hors de lui en plusieurs manieres differentes, qui en sont comme les signes sensibles; & la faire toûjours en toutes nos pensées, en toutes nos paroles, & à chaque action que nous faisons, si nous lui sommes fideles; parce que toutes les pensées qui nous viennent dans l'esprit, tous les desirs, & tous les desseins qui se presentent à nous, toutes les actions que nous voulons faire, étant, ou bonnes & conformes à la Loi de Dieu, ou mauvaises & contraires à cette Loi, ou indifferentes d'elles-mêmes: si, après les avoir considerées, nous trouvons qu'elles sont mauvaises, nous les rejetterons comme des choses que Dieu défend; si nous trouvons qu'elles soient bonnes & selon sa Loi, nous les ferons avec intention de lui plaire, & d'accomplir sa volonté en elles; & si elles nous paroissent indifferentes d'elles-mêmes, nous les rendrons bonnes & utiles pour notre salut, en les faisant pour l'amour de Dieu, & pour quelque bonne intention. *Dom Barthelemi Carranza, dans le Traité de l'Oraison Dominicale.*

Tous les maux du monde viennent de ce qu'on ne fait pas la volonté de Dieu.

Comme la paix & l'union qui est entre les Anges & les Bienheureux dans le Ciel, naît de leur soûmission à la volonté de Dieu, nous pouvons dire par une raison contraire, & avec verité, que si nous voyons dans cette vallée de larmes tant de sortes de miseres, tant de peines & de travaux, tant de guerres, tant de troubles & de divisions parmi les hommes; c'est que chacun laisse la volonté de Dieu pour suivre sa propre volonté. Car cette propre volonté, selon saint Au-

Aug. l. 1. de lib. arbit. c. 3. & 4.

gustin, n'est autre chose que cet amour propre, & cette cupidité, que saint Paul appelle, *la racine de tous les maux*; parce qu'effectivement tous les crimes qui se commettent dans le monde, naissent de cette malheureuse source, de ce germe funeste du peché d'Adam, qui produit tous les vices, & tous les déreglemens des hommes. *Le même.*

Les Religieux en suivant les ordres de l'obeïssance, sont assurez de faire toûjours la volonté de Dieu.

C'est un grand point que de connoître la volonté de Dieu d'une maniere si nette & si précise qu'on n'en puisse douter. Dans la plûpart des conditions, il y a beaucoup de choses incertaines, que la Loi de Dieu ne regle point, & qui deviennent la matiere des doutes, & souvent de l'inquiétude des gens de bien; mais dans la vie d'un Religieux, où les emplois, & les occupations reglées laissent à peine le loisir de respirer, tout est marqué, & pour les exercices, & pour le temps. La liberté ne peut presque abuser de rien, l'obéïssance a tout sanctifié en se le reservant; l'inconstance & la legereté sont fixées pour toûjours; on n'a qu'à suivre la lumiere qui précede pour marcher en sûreté; on est dispensé du soin de déliberer, & l'on n'a que celui d'agir; & si l'on étoit fidele, on pourroit imiter l'obéïssance continuelle de Jesus-Christ, qui a commencé sa vie, & l'a terminée par la conformité à la volonté de son Pere. *Livre intitulé, Traité de la Priere.*

C'est par le moyen de la conformité à la volonté de Dieu, qu'on jouït de la paix du cœur.

La conformité à la volonté de Dieu fait qu'un Juste affligé, persecuté, & si vous voulez opprimé, demeure tranquille, possede son ame dans la patience, & dans une paix, qui, selon l'Apôtre, surpasse tout sentiment humain; tire de ses propres maux sa consolation: pourquoi? Parce qu'il envisage dans l'Univers une volonté souveraine, à laquelle il se fait un plaisir de se conformer: *Dominus dedit, Dominus abstulit; sicut Domino placuit, ita factum est:* c'est le Seigneur qui m'avoit donné ces biens; c'est lui-même qui m'en a dépoüillé; que son nom soit à jamais beni. Au lieu que l'impie frappé du coup qui l'atterre, fait, pour ainsi dire, le personnage d'un reprouvé, blasphémant contre le ciel, trouvant tout odieux sur la terre, accusant ses amis, plein de fureur contre ses ennemis; se desespere. *Le Pere Bourdaloue. Sermon de la Providence.*

Job 1.

Cette conformité est la vertu que le Fils de Dieu a euë le plus à cœur.

Ad Hebr. 10.

La conformité à la volonté de Dieu a été comme la vertu favorite du Sauveur, puisque c'est celle qu'il a pratiquée toute sa vie, sans en excepter un seul moment: *In capite libri scriptum est de me, ut faciam, Deus, voluntatem tuam.* C'est elle qui l'a fait sortir du sein de son Pere, pour venir sur la terre; elle qui l'y a fait demeurer tant qu'il a voulu; & celle qu'il a voulu pratiquer dans tous les instans de sa vie. C'est pour accomplir cette divine volonté qu'il est demeuré si long-temps dans le silence, & dans la retraite; c'est par l'ordre de cette divine volonté qu'il s'est produit au monde, & qu'il a prêché aux peuples; c'est pour s'y conformer qu'il a travaillé, fait des voyages, jeûné, prié, fait des miracles, & fait toutes les fonctions de la mission qu'il avoit reçuë de son Pere; c'est enfin pour marquer qu'il y étoit parfaitement soûmis, qu'il a souffert des persecutions, des injustices, des mépris, & des douleurs cruelles; & pour conclusion de tout, il a couronné sa soûmission & son obéïssance aux volontez de son Pere, en versant tout son sang, & en donnant sa vie sur la croix: *Factus obediens usque ad mortem, mortem autem crucis. Pris d'un Sermon manuscrit.*

Ad Philipp. 2.

Nous pouvons imiter la resignation du Fils de Dieu en mille occasions.

Luc. 22.

Ce fut la demande que fit le Sauveur du monde à son Pere, en cette agonie mortelle dans le Jardin des Olives, où il sembleit que toutes les créatures l'eussent abandonné: *Non mea voluntas fiat*; & ce fut en effet en cette occasion où il eut le plus de besoin de cette resignation, ressentant une si grande repugnance naturelle à boire le calice amer de sa passion. Ce fut là où il fit le sacrifice entier de sa volonté, pour n'en avoir plus d'autre que celle de son Pere éternel. O l'excellent sacrifice; mille fois plus précieux, & plus glorieux à Dieu, que celui de son corps & de sa vie! Nous avons des occasions d'imiter ce haut point de perfection dans cent accidens imprévûs qui peuvent surprendre les saintes ames, & ébranler leur constance; nous pouvons dire avec le même Sauveur: *Calicem, quem dedit mihi Pater, non vis ut bibam illum?* C'est Dieu qui a permis ceci. Ces calamitez publiques nous chagrinent; nous nous affligeons des maux de nos proches, & de nos amis; cet accident nous trouble: ah! disons-nous à nous-mêmes, avec un veritable sentiment de honte & de confusion: *Calicem, quem dedit mihi Pater, non vis ut bibam illum?* C'est Dieu qui a permis cette perte & cette affliction, il faut s'y soûmettre. *Le Pere de la Colombiere, dans les Meditations sur la Passion.*

Joan. 18.

Soûmission à la volonté de Dieu dans les souffrances.

Il n'est pas permis de se plaindre, & de murmurer, quand on sçait que l'on ne souffre, que parce qu'un Dieu le veut. Le devoir de la créature est de se soûmettre aux ordres de son Créateur, trop heureuse sans doute de lui obéïr, même aux dépens de sa vie, & de ses biens: obligation indispensable, & que vous sentez assez. Cependant votre cœur aveuglé, ne manque jamais de vous faire disparoître cette volonté suprême, afin de vous occuper seulement de celle des hommes. Vous êtes ruïné sans ressource, votre disgrace est sûre & infaillible, votre famille est éteinte: loin de remonter aux desseins que le Tres-haut a sur vous, vous n'accusez que ce voisin, qui avide de votre bien vous a intenté procés; vous n'accusez que cette foule d'ambitieux, qui jaloux de votre faveur, & de votre credit, ont tant fait par les mauvais services qu'ils vous ont rendus, par leurs faux rapports, ou par le tour malin qu'ils ont donné à vos actions, que le Prince & le Grand que vous approchiez, ne vous souffre qu'à peine, & cherche un prétexte pour vous éloigner, &c. *Sermon manuscrit du Pere Etienne Chamillard.*

Abandon à la divine volonté.

Je m'abandonne, ô mon Dieu, entre vos mains: tournez, retournez cette boüe, donnez-lui une forme, brisez-la ensuite: elle est à vous; elle n'a rien à dire; il me suffit qu'elle serve à vos desseins, & que rien ne resiste à votre bon plaisir, pour lequel je suis fait. Demandez, ordonnez, défendez; que voulez-vous que je fasse? que voulez-vous que je ne fasse pas? Elevez, abaissez, consolez: souffrant, appliqué à vos ordres, inutile à tout, je vous adorerai également, & il ne me reste qu'à dire en tout avec votre sainte Mere: *Qu'il me soit fait selon votre sainte parole. Auteur anonyme.*

La soûmission à la volonté de Dieu, est la marque d'une ame droite, & d'un cœur pur.

Un cœur pur, & une intention droite, ne se distingue sûrement que par l'obéïssance à la volonté divine, & l'exécution fidelle des ordres de Dieu. La volonté divine est la source de la rectitude morale de nos pensées, de

nos desirs, & de nos actions; c'est l'unique regle de l'innocence de notre cœur, & de la justice de nos œuvres : elle fait la nature du bien par tout où elle se trouve; elle est plus ancienne que la vertu même, & elle l'introduit, pour ainsi dire, dans toutes les actions des hommes. Enfin, Dieu ne veut pas proprement les choses, parce qu'elles sont justes; mais elles sont justes, parce qu'il les veut. Jugeons de la disposition de notre cœur, par la soûmission qu'il a pour cette Loi éternelle, qui préside dans tous les jugemens, & qui décide seule de la veritable integrité. Voulons-nous sçavoir si nos motifs sont purs, si nos intentions sont droites: voyons si la volonté de Dieu s'y rencontre, si c'est son esprit qui nous anime; & soyons persuadez que cette vertu sera portée à sa plus haute perfection, lorsque nous pourrons dire avec Saint Paul : *Domine quid me vis facere*; Seigneur, que voulez-vous que je fasse? ou que voulez-vous faire de moi? *Pris du Recueil des Piéces presentées a l'Academie Françoise, en l'année 1667. Discours 3.*

Il faut s'appliquer à connoître la volonté de Dieu.

Il faut étudier la volonté de Dieu en tout ce que l'on entreprend, & ne rien faire sans l'avoir consulté; parce qu'il est la souveraine rectitude, & que tout est dans l'ordre quand on suit ses mouvemens, & qu'on se gouverne par ses conseils. Au contraire, quand nous nous conduisons par une prudence opposée à la sienne; comme la sienne ne peut se tromper, il faut que la nôtre tombe dans l'erreur: & comme de deux choses qui se choquent, il est necessaire que la plus foible plie sous l'effort de la plus forte; la volonté humaine se trouvant opposée à la divine, il faut absolument qu'elle succombe sous ce choc, & enfin qu'elle soit brisée par l'impetuosité de la suprême puissance, qu'elle a pour adversaire. *Pris de Mr. de la Volpilliere. Sermon de la mauvaise Conduite.*

Quand est-ce qu'on est parfaitement resigné?

Quand je sers Dieu aussi volontiers en ce qui me choque, qu'en ce qui me plaît; & quand la volonté de Dieu est aussi-bien reçuë chez moi, lorsqu'elle y apporte la maladie & la perte des biens, que lorsqu'elle y met la santé & l'abondance : Quand un Chrétien a deux fois le cœur prêt, comme David: *Psal. 58. Paratum cor meum, Deus, paratum cor meum :* Mon cœur est prêt pour vous, quand vous faites les choses selon mon inclination; mais il est aussi prêt pour vous, quand les choses arrivent contre mon inclination. Mais où trouverons-nous un Chrétien, qui ne regarde dans l'ordre de Dieu, ni la rigueur ni la douceur, mais seulement, que c'est l'ordre de Dieu; & qui, en cette qualité, s'y soûmette de grand cœur? *Pris d'un Sermon de Mr. Fromentieres.*

La raison demande que nous nous conformions à la volonté de Dieu.

C'est un principe reçu & confirmé par de puissantes raisons, qu'il faut que ce qu'il y a de droit regle ce qui est tortu; & que ce qui est invariable de lui-même, & incapable d'aucun vice, corrige ce qui est changeant & défectueux. Or la volonté de Dieu est une volonté droite, immuable, & essentiellement sainte, & la nôtre n'est qu'une volonté inconstante & criminelle; il faut donc que notre volonté soit soûmise en toutes choses aux loix du Seigneur, & qu'elle se resigne entierement à ses ordres : c'est là ce que la raison & la nature nous disent. Or est-ce à Dieu que vous avez recours dans les fâcheux évenemens de votre vie? est-ce de lui que vous attendez votre consolation? est-ce uniquement à ses ordres que vous êtes soûmis? Que de plaintes au contraire, que d'inquiétudes, & de murmures? que de repugnances à la vûë de ce calice? que d'oppositions aux ordres de Dieu? que de contradictions à ses adorables volontez? Voulez-vous alors ce qu'il veut, ou plûtôt ne voudriez-vous pas qu'il voulût ce que vous souhaitez vous-même; le gain de ce procés injuste, l'accablement de ce persecuteur, la ruïne de ce voisin, la santé de cet enfant? *Le même.*

Avant que la volonté de Dieu nous soit connuë, nous devons être dans une parfaite indifference.

Nous devons demeurer dans l'équilibre, & ne pancher pas plus d'un côté que d'un autre, jusqu'à ce que la volonté de Dieu nous soit connuë; & si-tôt que cette divine volonté, qui est la souveraine regle de la nôtre, nous est signifiée, nous devons, sans balancer davantage, nous déterminer à la suivre. Avant cela, toutes choses nous doivent être indifferentes; la maladie, & la santé; la pauvreté, & l'abondance; l'obscurité, & l'éclat: parce qu'il ne faut pas songer à nous satisfaire nous-mêmes, mais à contenter Dieu; il ne faut pas regarder ce qui nous est avantageux & honorable, mais ce qui lui est agréable & glorieux : En un mot, nous devons nous abandonner à sa conduite, nous gouverner par son esprit, nous mouvoir par l'impression qu'il nous donne. *Mr. de la Volpilliere, dans un de ses Sermons.*

Il faut suivre la volonté de Dieu, sitôt qu'on la connoît.

Quand le jeune Samuel fit le rapport au grand Prêtre Heli, des terribles malheurs dont Dieu le menaçoit; Heli n'alla point dire que c'étoit un Ange de tenebres qui le vouloit tromper : mais il reconnut aussi-tôt que c'étoit Dieu qui le visitoit, & qui lui parloit par ce jeune enfant : *Dominus est; quod bonum est in oculis suis faciat.* Ame Chrétienne! quelle excellente pratique! il vous viendra mille traverses de côté & d'autre : n'allez pas vous en prendre à celui-ci, ni à celui-là; n'accusez, ni votre ennemi, ni la malice de cet envieux de votre bonheur; ne vous en prenez, ni à votre mauvaise fortune, ni à l'injustice de cet homme puissant : mais reconnoissez la puissante main de Dieu, & dites comme Heli : c'est le Seigneur; qu'il fasse de moi un sacrifice à sa gloire, & qu'il dispose de tout, selon sa sainte volonté. *Pris d'un livre intitulé, Exercice du Chrétien Interieur.* *1. Reg. c. 3.*

Entre toutes les créatures il n'y a que la volonté de l'homme, qui resiste à la volonté de Dieu.

Il n'y a que la volonté (celle de l'homme) entre toutes les créatures, qui soit la plus obligée à se lier inseparablement à celle de Dieu; & elle seule cependant s'en separe. Voyez depuis les cieux jusques au profond des abîmes, s'il y a une seule créature qui ne suive ponctuellement les ordres de cette adorable Volonté, sans s'en écarter jamais d'un seul moment. Les cieux & les astres ne gardent-ils pas encore aujourd'hui les mêmes justesses dans leurs mouvemens, dont ils reçurent le commandement de la divine Volonté dans le temps de leur création? La terre & tous les élemens; les animaux, les plantes; & en un mot, tous les êtres ne suivent-ils pas en tout, les desseins de cette adorable Volonté? Ils le font si ponctuellement & avec tant de zele, qu'ils aimeroient mieux être anéantis, que de s'en départir jamais. Est-il donc vrai, volonté humaine, que vous soyez plus obligée à vous conformer en toutes choses à la divine volonté, que tout le reste des créatures, & seule assez ingrate pour la mépriser; seule assez insolente, pour oser vous

soûlever contre elle ; seule assez criminelle, pour la combattre par vos rebellions, & vos continuelles desobéïssances ; seule enfin assez lâche, pour ne rendre que des injures à celle de qui vous ne recevez incessamment que des benedictions & des graces ? *Le même.*

Combien le Fils de Dieu a eu cette vertu à cœur, & l'estime qu'il en a faite.

Comme le Fils de Dieu est venu sur la terre en qualité de Maître des hommes, aussi bien que de leur Sauveur, il semble qu'il ait gardé la methode de tous les autres maîtres, qui pour imprimer plus facilement leur science dans l'esprit de leurs disciples, commencent par de certains principes plus generaux, qui sont comme les premiers élemens qui facilitent l'intelligence du reste. C'est dans cette vûë, que sa doctrine ayant pour fin, de nous rendre saints & parfaits, il met pour premier fondement, & demande pour premiere disposition, qu'on soit prêt de faire la volonté de son Pere, par une soûmission à tous ses ordres ; sans quoi, on ne peut faire nul progrés en cette science : *Si quis voluerit voluntatem ejus facere, cognoscet de doctrina, utrùm ex Deo sit.* Mais aussi il semble qu'il soit en ce point, different des autres maîtres, lesquels commencent par les choses les plus faciles, & les plus imparfaites, pour faire avancer leurs disciples pas à pas, & les rendre enfin parfaits & consommez. Au contraire, ce divin Maître commence d'abord par ce qu'il y a de plus élevé & de plus parfait, & pour ainsi dire, par le comble de la saintetè & de la perfection même, qui est la parfaite conformité de notre volonté à celle de Dieu ; puis que c'est par là qu'il a voulu lui-même commencer, pour nous en donner l'exemple, n'étant venu au monde, & n'en étant sorti que par les ordres de son Pere ; & qu'au lieu qu'il n'a pratiqué les autres vertus, que de temps en temps, & selon les occasions qui se sont presentées, il a fait de celle-ci, son occupation ordinaire, & un exercice continuel : *Quæ placita sunt ei, facio semper.* Il en a fait sa nourriture, pour nous apprendre qu'elle n'est pas moins necessaire à la vie de l'ame, que la nourriture l'est à la vie de nos corps : *Cibus meus est, ut faciam voluntatem Patris mei.* Il en a fait tant d'état, qu'un jour, en montrant ses Disciples, il assura que ceux qui feroient la volonté de son Pere, lui tiendroient lieu de frere, de sœur, de mere, & de tout le reste : *Qui fecerit voluntatem Patris mei, ipse meus frater, & soror, & mater est* : Et enfin, ce n'est que pour ceux-là, qu'il nous assûre que le ciel est ouvert. D'où il faut conclure que c'est l'abregé de toute la doctrine de ce divin Maître ; que c'est s'y rendre sçavant dans une seule leçon, ramasser toutes les vertus dans une seule, & renfermer la saintetè la plus solide, dans l'action la plus facile, & la plus ordinaire de notre vie. *L'Auteur des Sermons sur tous les sujets de la Morale Chrétienne, dans un Sermon qu'il n'a pas imprimé.*

Joan. .

Joan. 8.

Joan. 4.

Matt. 12.

Desir d'accomplir la volonté de Dieu.

Quand vous obéïrai-je, ô mon Dieu, sans contradiction ? quand vous dirai-je, en toute occasion, avec sincerité : que votre volonté soit faite, & non pas la mienne ? Quand me suis-je mal trouvé de l'avoir suivie, & quand me suis-je bien trouvé d'avoir suivi ma propre volonté ? C'est par la conduite de cette divine volonté, que tous les Saints abandonnant le soin d'eux-mêmes, & ne se reservant que celui de vous obéïr, sont parvenus au bonheur qu'ils possedent, & qu'ils posseder**o**nt éternellement : & moi qui ne suis qu'un ver de terre, je veux me gouverner moi-même ! Le ciel, les élemens, tout l'univers, ne conservent l'ordre & la regularité de leurs mouvemens, que par l'impression qu'ils reçoivent de votre volonté : & moi, cendre, & poussiere, j'ose présumer que je puis quelque chose quand je suis separé de vous ! *Des Souffrances de notre Seigneur. Tome 2. Livre traduit par le P. Alleaume.*

Exemple d'une parfaite resignation en la personne du saint homme Job.

Nous avons un bel exemple d'une parfaite resignation dans le saint homme Job. On lui annonce que ses troupeaux, qui faisoient toutes ses richesses, ont été enlevez ; que ses maisons renversées, ont accablé sous leur ruïne tous ses enfans ; couché sur un fumier, il se voit couvert d'ulceres & mangé déja par les vers : que fait-il dans une situation si désolante ? comme s'il eût été de fer & de bronze, il demeure tranquille, & adore la main qui lui porte de si rudes coups. Mais sa femme & ses amis osent-ils l'exciter au murmure contre la divine Providence : il faut voir avec quel zele il s'éleve contre eux, leur ferme la bouche, & les confond. *Pris d'un manuscrit.*

On fait la volonté de Dieu en s'acquittant des devoirs de son état.

Pour faire la volonté de Dieu, il ne faut que remplir parfaitement les devoirs de son état ; puisque Jesus-Christ lui-même n'a pas jugé qu'il pût rien faire de plus digne de lui, durant l'espace de trente ans, que de s'acquitter parfaitement des devoirs les plus ordinaires de l'état pauvre & humiliant qu'il avoit choisi. On s'égare dans toute autre voye : c'est illusion de vouloir faire beaucoup, si l'on ne fait ce qu'on doit ; & l'on fait toûjours ce que l'on doit, quand on fait ce que Dieu veut. Or en rempliſſant jusqu'aux moindres devoirs de notre état, nous sommes toûjours seurs de faire ce qu'il lui plaît. Ainsi les gens du monde, sans sortir des bornes de leur condition, trouvent dans ce qu'ils sont obligez de faire chaque jour, tout ce qu'il faut faire pour être saints : seront-ils excusables devant Dieu, s'ils ne le font pas ; eux qui font beaucoup plus pour le monde, qu'ils ne sont obligez de faire pour Dieu, afin d'être sauvez ? *Auteur anonyme.*

Il faut recevoir de la main de Dieu le bien & le mal également.

O qu'il y a peu de personnes qui disent avec le saint homme Job : *Si bona suscepimus de manu Dei, mala quare non suscipiamus ?* Si nous recevons volontiers les biens de la main de Dieu, pourquoi n'en recevrons-nous pas aussi les maux ? Etrange raisonnement ! surprenante Philosophie, ignorée de la plûpart des Chrétiens ! Car enfin, mes chers Auditeurs, avez-vous jamais raisonné de la sorte ? avez-vous conservé les mêmes sentimens à l'égard de Dieu durant l'adversité, que durant la prosperité ? les bons succés nous réjoüissent, les mauvais nous chagrinent ; peut-être avez-vous remercié Dieu de ses biens, mais vous avez peut-être aussi murmuré des maux qu'il vous a envoyez : mais une ame resignée aux volontez de Dieu, est la même dans les biens & dans les maux. Ayant l'esprit occupé de la Grandeur & de la Majesté de Dieu, elle voit que nous devons adorer generalement tout ce qu'il ordonne ; & persuadée de sa souveraine équité, elle sçait que tout ce qu'il ordonne est toûjours juste, & qu'il seroit honteux de se plaindre de ce qui est justement ordonné : & sans considerer les biens & les maux en eux-mêmes, elle regarde seulement la main de Dieu qui les répand, qui est également sage & misericordieuse dans la distribution qu'elle en fait. *Sermon manuscrit.*

Nous

C'est une maque que nous sommes veritablement à Dieu, quand nous sommes disposez à faire sa volonté.

Nous sommes tout à Dieu, lorsque nous renonçons à notre volonté propre, d'une maniere si entiere & si pleine, que la sienne prend la place de celle que nous avons quittée; qu'elle fait tout en nous, qu'elle y opere tout: & la dépendance y est si parfaite, qu'elle ne rencontre rien qui lui resiste. Non seulement ses ordres, mais ses moindres inclinations sont exécutées; en sorte que la nôtre est morte à ses propres mouvemens, & n'a d'action que pour obéir & se soûmettre. Et comme elle rend à Dieu par cette disposition si sainte, ce qu'elle lui doit, il est vrai de dire, qu'un Chrétien qui est en cet état, est tel que Dieu le veut, & qu'il est entierement à lui. *L'Abbé de la Trappe. Conf. pour le jour de l'Assomption.*

Il nous est toûjours glorieux & avantageux de faire la volonté de Dieu.

Le plus avantageux & le plus glorieux succés que nous puissions attendre ou souhaiter de nos travaux & nos emplois, c'est de plaire à Dieu, sans se mettre en peine, ni comment, ni en quoi. Quand on nous ordonneroit de travailler tous les jours de notre vie, à ce qu'il y a au monde de plus penible & de plus méprisable, de nous priver de tout ce qu'il y a de plus doux & de plus agréable; si Dieu le vouloit ainsi, ne serions-nous pas trop honorez de faire sa volonté? & s'il nous commandoit de nous tenir dans les tenebres d'une vie obscure toute une éternité, sans autre recompense que de lui plaire, ne serions-nous pas encore trop heureux & trop avantageusement recompensez? *Act. 9.* *Seigneur, que vous plaît-il que je fasse?* s'écria le grand Apôtre, si-tôt qu'il fut touché de Dieu: parole courte, mais vive, & digne d'un Apôtre, qui veut être tout à Dieu! Mais combien trouve-t-on aujourd'hui peu de personnes qui soient parvenuës à ce haut point de perfection, où ce grand Saint étoit arrivé dès le premier pas qu'il fit au service de Dieu? combien qui ayent entierement renoncé à leur volonté, & qui ne souhaitent que l'accomplissement de celle de Dieu? Il y en a bien plus qui imitent l'Aveugle de l'Evangile, à qui *Luc. 18.* il faut demander comme fit le Sauveur: *Que voulez-vous que je vous fasse?* sans faire reflexion que ce n'est pas à Dieu de faire notre volonté, mais à nous de nous informer de la sienne, pour l'accomplir.

Confusion que nous devrions avoir d'être peu soûmis aux volontez de Deu.

Rougissons de voir que la mer & les vents, que les êtres les plus rebelles, & les moins capables d'attention, soient plus soûmis à la parole de Dieu, que nous ne le sommes à sa volonté, & à sa Loi. Il s'est fait obéir par tous les êtres; disons plus, il a trouvé de l'obéissance jusques dans le néant; & nous néans revoltez que nous sommes, nous lui resistons toûjours, & nous ne lui sommes jamais bien soûmis. Nous voyons, dit saint Jerôme, que toutes les créatures ressentent le Créateur. Il commande à la mer, & la menace, & elle reconnoît celui qui lui commande; non par l'erreur des heretiques, qui croyoient que tout étoit animé; mais par la Majesté du Souverain, en presence duquel ce qui est insensible pour nous, devient sensible pour lui. Malheureux que nous sommes! quand il est question d'écouter Dieu, trop sensibles pour toutes les créatures, nous ne devenons insensibles que pour le Créateur. N'est-il donc pas en droit de nous faire le même reproche qu'il faisoit autrefois à son peuple par la bouche du Prophete Isaïe: *J'ai appellé, & vous ne m'avez point répondu; j'ai parlé, & vous ne m'avez point entendu?* Coupables de la même insensibilité, & de la même rebellion, craignons qu'il ne nous arrive les mêmes malheurs dont il le menace. *L'Abbé de Monmorel. Homel. sur le 4. Dim. après les Rois.*

Resignation entiere à la volonté de Dieu.

C'est un puissant motif pour nous engager à nous soûmettre à la volonté de Dieu, que de sçavoir que cette divine volonté veut toûjours ce qui est le meilleur pour nous, & ce qui nous est le plus expedient. Persuadez de cette verité, ah! faites de nous, Seigneur, tout ce qu'il vous plaira; vous sçavez mieux ce qu'il nous faut que nous ne le sçavons; votre volonté est bonne, la nôtre est mauvaise; votre volonté est immuable, la nôtre est changeante; votre volonté est infiniment sage, la nôtre n'est pleine que d'illusions & d'erreurs: pouvons-nous mieux faire que de nous abandonner entierement à vous? *Mr. Joly. Prône pour le 6. Dimanche d'après la Pentecôte.*

Combien il est juste d'être soûmis à la volonté de Dieu.

Nous sommes à Dieu, Chrétiens, par tous les titres qui peuvent rendre une domination legitime; Dieu est le maître absolu de nos ames, de nos corps, de nos vies, & de nos biens. Il n'y a que notre seule volonté qu'il a voulu laisser libre; mais comme cette liberté même vient de Dieu, il en doit être le maître. Toute independante qu'elle est dans ses actions, elle est néanmoins sujette dans son principe; quoi qu'elle puisse secoüer le joug du Seigneur, elle y doit néanmoins être soûmise: elle a le pouvoir d'obéir ou de n'obéir pas; mais elle ne sçauroit desobéir sans crime. La puissance qu'elle a reçuë du ciel, de sortir des bornes que Dieu lui a prescrites, ne lui doit servir qu'à rendre sa sujétion volontaire; & cette liberté que nous avons de nous revolter contre notre Roi legitime, ne fait que changer la servitude en obéissance. Car si nous ne voulons pas nous soûmettre aux loix faites pour les sujets, nous serons soûmis à celles qui sont pour les rebelles; si nous sortons du domaine de Dieu dans cette vie, nous y rentrerons dans l'autre; & nous ne conserverons pour toute independance, que les murmures d'une volonté rebelle, enchaînée, & comme accablée sous le poids de cette puissance, qu'elle n'aura pas voulu reconnoître. Soûmettons-nous donc à cette puissance legitime, sans attendre qu'elle nous y force. *Essais de Panegyriques. Tome 1. Serm. pour le jour de la Purification.*

Il est inutile de resister à la volonté de Dieu.

Cette resistance est fort inutile; car quoi que fasse l'homme, Dieu est toûjours son maître; qu'il se fâche, qu'il murmure, qu'il s'emporte, ce que le Seigneur a resolu se fera infailliblement. Saint Chrysostome compare celui qui murmure contre les ordres de Dieu aux tempêtes de la mer. On voit souvent cet élement impetueux s'élever contre le ciel, sortir des abîmes pour tout renverser: mais c'est en vain que la mer aidée des vents les plus furieux fait tous ses efforts: *Huc usque venies, & non procedes amplius, & hic confringes tumentes fluctus tuos.* *Jobi 38.* Elle est obligée de s'arrêter à la voix de son Créateur, & de son Maître, il faut obéir. Il en est ainsi de ces gens emportez, qui semblent vouloir pousser leur fureur & leur dépit contre Dieu même: tous leurs efforts sont bien inutiles: *Huc usque venies.* Il faut toûjours que la volonté de Dieu se fasse, & que la nôtre plie sous ses ordres. *Essais de Sermons pour le Carême. Serm. pour le Dim. de la 4. semaine.*

La pratique de la conformité à la volonté de Dieu.

Quoi que cet exercice soit aisé, infiniment utile, & agréable à Dieu, on pourroit dire que l'occasion de pratiquer cette conformi-

té à la volonté de Dieu est rare, & n'est proprement d'usage que dans les accidens fâcheux & extraordinaires; mais je soûtiens au contraire que cette noble & excellente vertu, est de tous les temps, & de tous les lieux. Car quoi que les grandes disgraces n'arrivent pas tous les jours, & ne soient pas même ordinaires en toutes les conditions; on peut néanmoins s'offrir tous les jours à Dieu, & être disposé à les recevoir de sa main, quand il lui plaira nous les envoyer. Si Dieu vouloit vous ôter cet enfant, que vous cherissez tendrement; s'il permettoit que vous perdissiez ce procés, où il y va de tout votre bien; si cette personne en qui vous mettez toute votre confiance & votre appui, vous étoit enlevée par une mort subite; si un incendie alloit reduire en cendre votre maison & tous vos meubles, vous auriez besoin d'une grande force d'esprit pour supporter de si rudes coups. Vous ne sçavez pas encore la volonté de Dieu sur ce point; mais prévenez-la; soûmettez-vous de bon cœur, non seulement à ce qu'il a resolu de faire, mais encore à tout ce qu'il pourroit faire: vous en aurez le merite. Dites-lui comme le saint Roi David: *Paratum cor meum, Deus, paratum cor meum*: Et si vous voulez encore descendre dans un plus grand détail, & faire un exercice ordinaire de cette resignation; pensez tous les jours dès le matin, à tout ce qui vous peut arriver de plus fâcheux durant le cours de la journée; qu'il se peut faire que dans ce jour on vous annoncera une mauvaise nouvelle; peut-être qu'avant la nuit vous recevrez quelque sanglant affront, quelque sensible confusion; peut-être que la mort vous ravira la personne du monde que vous aimez le plus: vous ne sçavez pas si vous ne mourrez point vous-même subitement & d'une maniere tragique. Acceptez tous ces malheurs, en cas qu'il plaise à Dieu les permettre; vous lui ferez un sacrifice d'une chose qui n'arrivera pas, mais qui ne laissera pas d'être réel; vous vous ferez auprès de lui un merite d'avoir été prêt de faire sa volonté, dont peut-être il se contentera, sans qu'il vous en coûte rien davantage. *Pris du P. de la Colombiere. Sermon sur ce sujet.*

Comme les hommes ne veulent faire que leur propre volonté.

C'est une verité que personne n'a jamais combattuë, que la dépendance est aussi attachée à la créature, que l'indépendance est le droit auquel Dieu ne peut renoncer. C'est sur cette dépendance de la créature, & cette indépendance du Créateur, qu'est fondée l'humilité chrétienne, & la veritable soûmission du cœur humain; parce qu'il n'est pas possible que nous nous connoissions tout dépendans, & Dieu tout indépendant, que nous ne nous humiliions en adorant son indépendance par la protestation de notre dépendance, qui est proprement la soûmission de notre volonté à la sienne. Mais c'est un effet de notre orgueil de ne pouvoir souffrir personne au-dessus de nous, qui nous commande, & de qui nous dépendions; C'est le caractere de l'esprit du monde, & que l'Evangile nous fait voir dans le Prodigue, qui demanda temerairement à son pere la part qu'il prétendoit en son bien. A quoi tendoit, je vous prie, cette insolente demande; sinon à dire à son pere: je ne veux plus dépendre de vous, je ne puis consentir que ma liberté soit en votre puissance? C'est le langage secret que nous tenons à Dieu toutes les fois que nous nous plaignons de ses ordres; nous crions comme les Juifs: nous ne voulons point qu'il regne sur nous. Combien se trouve-t-il de ces Chrétiens, qui veulent partager avec lui le gouvernement de leur personne, consentant bien qu'il les conduise, mais par où ils veulent; en sorte que s'il veut que ce soit par l'état de la maladie ou de l'humiliation, ils veulent que ce soit par celui de la santé, & de la gloire? *Pris de Mr. Sarazin, dans son Avent.*

Nous pouvons tout entreprendre quand Dieu le veut.

Dans l'Histoire des Croisez au Concile de Clermont, en l'année 1095.

Qu'avons-nous à faire nous autres, qui sommes enrôlez sous l'étendart de la Croix, pour conquerir la Jerusalem Celeste, sinon ce que firent ces genereux Croisez pour la conquête d'une Jerusalem infiniment moins souhaitable? Ces deux paroles, *Dieu le veut*, faisoient toute l'ame de ce grand corps, & le motif d'une si glorieuse entrepriſe: elles paroissoient imprimées dans tous les étendarts, mais elles étoient gravées dans tous les cœurs. C'est ce qui fit quitter à tant de vaillans Chrétiens les douceurs de la patrie, pour passer en des païs étrangers, au travers de mille perils sur la terre & sur la mer; & quand il falloit insulter des villes, donner des batailles, faire des prodiges de valeur, il suffisoit de prononcer, *Dieu le veut*; alors les Capitaines & les soldats animez d'une vertu plus qu'humaine, combattoient comme des heros, resolus de vaincre ou de mourir; également contens de l'un & de l'autre, & n'enviſageant que la volonté de Dieu. *Pris du P. Dozenne, dans la Morale de* JESUS-CHRIST.

La resignation du Sauveur dans son agonie mortelle.

Le Sauveur abandonné de toute la nature, hormis de quelques Disciples, qui n'avoient plus que peu d'instans à lui être fideles, frappé de l'affreuse idée d'un supplice également honteux & cruel qui lui étoit destiné; il s'adresse à son Pere Celeste, il lui demande que s'il est possible, les tourmens qu'il enviſage, lui soient épargnez: & un souhait que la grandeur de ses tourmens déja presens à ses yeux rendoit si legitime; un souhait plus legitime encore par l'innocence de celui qui le faisoit; un souhait, où la moderation éclate jusques dans les termes qui l'expriment, est cependant reprimé dans le même moment par une soûmission entiere & sans reserve aux desseins de Dieu. Que votre volonté soit faite, dit-il à son Pere: & quelle volonté! combien sçavoit-il qu'elle étoit severe & rigoureuse à son égard? Il se voyoit livré à la justice irritée, il voyoit la bonté entierement suspenduë: cependant pour satisfaire aux devoirs de l'obeïssance d'un Fils, il souscrit à sa propre disgrace; & son unique soulagement, au milieu de ses douleurs les plus vives, est de retourner les yeux sur la main dont il les reçoit. *Le même.*

Pour resister à la volonté de Dieu, on n'empêchera pas qu'elle ne s'execute à notre égard.

Encore, si refusant de se conformer à la volonté de Dieu dans la maladie, & dans les malheurs, on pouvoit en arrêter le cours, ou en moderer la violence! Mais non: veuillez, ou non, la volonté de Dieu qui vous l'envoye, s'accomplira ni plus ni moins. C'est un rocher inébranlable, que vous ne ferez pas venir à vous, quelque effort que vous fassiez. Dieu ne demande pas votre consentement, pour arrêter ou pour continuer le cours de votre mal; il ne met pas cela en votre disposition; il le demande seulement pour rendre vos souffrances utiles aux desseins de sa gloire, & de votre salut. Ainsi votre contradiction & votre impatience ne servent qu'à vous faire perdre

dre le merite, & tous les autres avantages de vos souffrances, & à vous rendre criminel devant Dieu. *Auteur anonyme.*

La veritable sagesse consiste à connoître & à suivre la volonté de Dieu.

L'Apôtre nous apprend que la sagesse consiste à connoître, par une intelligence que Dieu nous donne, quelle est la volonté de Dieu : *Nolite fieri imprudentes, sed intelligentes quæ sit voluntas Dei.* C'est afin que nous nous conduisions par cette intelligence. Et cela nous montre la difference qui se trouve entre la sagesse humaine, & la sagesse divine : difference qui consiste en ce que la sagesse humaine, qui se trouve en ceux que le monde appelle sages, se suit elle-même, & se conduit par sa propre lumiere ; au lieu que la sagesse divine, qui se doit trouver en tous ceux qui sont vraiment Disciples de Jesus-Christ, suit la lumiere que Dieu lui donne, consulte Dieu en toutes ses entrepriſes, attend ses ordres, obéït à ses loix, & n'a autre desir que de lui plaire. C'est à nous à examiner si nous sommes conduits par cette sagesse, & si nous avons soin de rechercher cette volonté de Dieu, pour être veritablement sages en la suivant : car il y en a qui ne la connoissent pas, & qui ne la veulent point connoître, de peur d'être obligez de la suivre. C'est l'état dont parle David : *Noluit intelligere ut bene ageret* : Il n'a pas voulu avoir la connoissance de ce que Dieu desiroit de lui, pour n'être point obligé à pratiquer le bien en le connoissant. *Liv. intitulé, Instructions Chrétiennes. Instr. pour le 20. Dim. après la Pentecôte.* *Psal. 33.*

Les uns veulent connoître la volonté de Dieu, mais sans l'exécuter, à moins qu'elle ne leur agrée ; & les autres s'excusent sur leur foiblesse, de l'accomplir.

Il y en a qui témoignent vouloir connoître la volonté de Dieu ; mais quand on la leur fait sçavoir, si ce qu'on leur dit, est contre leur inclination, ils s'y opposent, sinon ouvertement, au moins en eux-mêmes, & ils tiennent pour suspects ceux qui les en instruisent. Cet état est dangereux : car que sert de consulter un Medecin, si on ne veut pas le suivre ; & de demander des remedes, si on ne veut pas les prendre ? Il y en a d'autres, qui demandent bien, quelle est la volonté de Dieu, & qui reçoivent même humblement la lumiere & l'instruction qu'on leur donne ; mais ils trouvent qu'ils sont trop foibles, pour suivre, au moins en la maniere qu'ils devroient, ce qu'ils reconnoissent que Dieu desire d'eux : & alors comme ils reconnoissent que Dieu leur a fait la premiere grace, en leur donnant la lumiere & la docilité de l'esprit, ils doivent travailler avec soin, à lui demander la seconde, qui est la force d'agir & d'exécuter ce qu'il leur a fait connoître qu'il desiroit d'eux. *Le même.*

Marques si votre volonté est conforme à celle de Dieu.

Voulez-vous sçavoir, dit Saint Augustin, si vous avez le cœur droit ? C'est lorsque dans le bien que vous faites, Dieu vous plaît ; & que dans le mal que vous souffrez, Dieu ne vous déplaît pas. Qui sont ceux, dit-il ailleurs, qui ont le cœur droit ? Ce sont ceux qui suivent en cette vie la volonté de Dieu. C'est quelquefois la volonté de Dieu que vous soyez en santé ; c'est aussi quelquefois la volonté de Dieu que vous soyez malade. Si lorsque vous vous portez bien, la volonté de Dieu vous est douce, & si quand vous tombez malade, la volonté de Dieu vous paroît amere ; vous n'avez pas le cœur droit, & votre volonté n'est pas conforme à la sienne. Pourquoi ? Parce que vous ne reglez pas votre volonté sur la sienne ; mais vous voulez courber la volonté de Dieu, qui est droite, & l'ajuster à la vôtre. Il faut corriger la vôtre, & la conformer à celle de Dieu ; & alors vous aurez le cœur droit. *Auteur anonyme.*

La resignation à la volonté de Dieu est renfermée dans l'abnegation de soi-même.

Rien n'exprime mieux le vrai caractere de la conformité à la volonté de Dieu, que l'abnegation de soi-même, puisqu'elle enferme toutes les differentes dispositions dans lesquelles on la fait consister. Une ame dit à Dieu dans cet état : Comme *mon sort est dans vos mains*, ô mon Dieu ! je m'abandonne entierement à vous, pour en dépendre en toutes choses, & pour me conformer à votre sainte volonté : Je me mets entre vos mains, & j'y veux être, *comme les yeux des serviteurs sont sur la main de leur maître*, dit le Prophete. Je ne verrai, je ne desirerai, je ne ferai que ce que vous voulez que je fasse, ce que vous voulez que je desire, ce que vous voulez que je voye : car dans tout ce que je vois, dans tout ce que je desire, dans tout ce que je fais, je ne cherche qu'à faire votre divine volonté. *Le même.* *Psal. 30.* *Ps. 122.*

La maniere de conformer sa volonté à celle de Dieu.

Pour apprendre comme nous devons resigner notre volonté à celle de Dieu, nous n'avons qu'à considerer trois circonstances, dont Notre Seigneur accompagna la priere qu'il fit dans le Jardin : *Non quod ego volo* : Mon Pere, que ce que je veux ne se fasse pas. *Non sicut ego volo* : Qu'il ne se fasse pas même de la maniere que je le veux. *Non mea voluntas, sed tua fiat* ; mais que ce soit votre volonté qui se fasse, & non la mienne. Ces paroles renferment trois grandes instructions : elles nous font voir que la volonté de Dieu est la fin de toute volonté, qu'elle en est la regle, & qu'elle y doit regner souverainement. Ainsi dans tout ce que notre volonté se propose, elle doit tendre à la volonté de Dieu, comme à sa fin ; dans ce qu'elle fait, elle doit s'y conformer comme à sa regle : c'est enfin à son divin empire qu'elle doit se soûmettre dans les accidens qui nous arrivent ; & dans ce que Dieu demande de nous, & dans ce que nous lui demandons, il faut vouloir ce qu'il veut, il faut le vouloir de la maniere qu'il le veut, & il faut enfin le vouloir parce qu'il le veut. *Le même.* *Marc. 14.* *Matt. 26.* *Luc. 22.*

L'avantage qu'il y a d'être ainsi conforme à la volonté de Dieu.

Si nous sommes dans ces dispositions, la volonté de Dieu fera toute notre joye dans les consolations interieures ; elle nous soûtiendra dans nos sécheresses, dans nos dégoûts, dans nos distractions ; elle arrêtera nos murmures dans les afflictions qui nous arriveront ; elle nous fortifiera dans nos incertitudes, & dans nos doutes ; elle dissipera nos craintes ; en un mot, elle nous établira sur la pierre ferme, d'où rien ne pourra nous ébranler. Tout l'enfer armé contre une ame, qui ne veut que ce que Dieu veut, travaille inutilement à sa perte : car Dieu est entierement pour elle dans ce combat, parce qu'elle est entierement à Dieu, & qu'elle mene une vie toute divine : *Sic assici, deificari est*, dit Saint Bernard. *Bernard. tract. de diligendo Deo c. 10.*

Il ne faut pas vouloir ce que Dieu veut, parce qu'il veut ce que nous voulons.

Il y a ici une reflexion à faire, qui est de prendre garde, que nous ne voulions ce que Dieu veut, que parce qu'il veut ce que nous voulons, & de la maniere que nous le voulons. Quand sa volonté seroit opposée à nos desseins, à nos inclinations, à nos desirs, il faudroit s'y soûmettre : je dis même quand nos desseins seroient bons, quand nos inclinations seroient saintes, quand nos desirs seroient parfaits en eux-mêmes ; parce qu'une ame qui aime Dieu uniquement, ne doit avoir en vûë que d'accomplir la volonté de Dieu. *Le même.*

N'est-il pas juste, Seigneur, que si après

Conformité à la volonté de Dieu dans les disgraces qui nous arrivent.

avoir pris le calice, & l'avoir bû dans toute son amertume, il en reste encore quelque chose dans le fond de la coupe, nous regardions comme un veritable bonheur de le boire après vous, & que nous disions avec vous: *Si possibile est, transeat à me calix iste; verumtamen non sicut ego volo, sed sicut tu:* ou bien avec votre Prophete: *Calicem salutaris accipiam, & nomen Domini invocabo:* Je prendrai le calice qui opere le salut, & invoquerai le nom du Seigneur? C'est un devoir duquel nous nous acquittons, lorsque dans les maux differens que vous permettez qui nous arrivent, dans la mort de nos proches, dans les pertes, dans les maladies, nous regardons tous ces accidens comme venant de vous, & nous les recevons de votre main, dans une parfaite resignation, & dans une paix profonde. *L'Abbé de la Trappe, dans ses Reflexions Morales sur l'Evangile de Saint Matthieu.*

Matt. 26.

Pſ. 115.

C'est une douce consolation que de s'abandonner à la volonté de Dieu.

Il n'y a rien de plus consolant, & qui puisse nous procurer une paix plus tranquille que de s'abandonner au cours de la Providence, & à la volonté de Dieu; d'en aimer toutes les dispositions, & de ne reconnoître point d'autre joye, ni d'autre consolation, que de se soûmettre aux ordres de cette divine & suprême volonté: car alors tout ce qu'on peut prévoir qui nous doit arriver n'ébranle point notre constance. Nous regardons avec intrepidité toutes les disgraces de la fortune, & nous nous rassurons contre la crainte des évenemens d'ici-bas, quelque durs qu'ils puissent être; étant disposez à recevoir même avec action de graces, tout ce qui nous vient de la main de Dieu, & avec une paix profonde, quelque amertume qu'on y trouve. Il nous suffit pour cela de sçavoir que les biens & les maux nous viennent de sa part, pour avoir lieu de dire avec le Sage: *Non contristabit justum, quidquid ei acciderit.* Le même.

Prov. 12.

Conformité à la volonté de Dieu dans la mort des personnes qui nous sont cheres.

Lorsque nous perdons les personnes qui nous sont cheres, nous devons regarder cet évenement des yeux de la foi, en adorant & acceptant la conduite de Dieu dans une soûmission parfaite. C'est lui qui dispose absolument de la destinée de tous les hommes: & comme il ne prend pas nos conseils, quand il leur donne la vie, il les en prive aussi sans nous appeller à ses desseins. Il est le maître absolu, & quoi qu'il fasse, on n'a nul droit d'y trouver à redire, ni de s'en plaindre. *Le même. Tome 1. de ses Maximes Chrétiennes.*

Sans la conformité à la volonté de Dieu, on ne peut joüir de la paix, ni avoir aucun repos en cette vie.

Le veritable moyen de conserver la paix & la tranquillité, c'est de remettre toutes les choses que l'on desire, dans la main de Dieu; de faire ceder notre volonté à la sienne; & d'être toûjours tout prêt de se départir des meilleures resolutions, lorsqu'on y trouve des obstacles qu'on ne peut vaincre, & que les difficultez qu'on y rencontre font connoître qu'il n'en veut pas l'exécution: & dans la verité toutes les inquiétudes qui nous arrivent en ce monde, ne viennent que de ce que nous ne sommes pas soûmis à ses ordres, & que nous manquons de nous abandonner à sa conduite. On travaille, pour le dire ainsi, contre les dispositions de sa providence; on y resiste, & on combat souvent ses desseins sans s'en appercevoir. Ainsi comme on est dans une situation violente, on vit sans repos, dans un mouvement & une agitation perpetuelle. Notre centre est l'acquiescement ou la conformité de notre cœur à celui de Dieu: & le moyen, tant que cela n'est point, que nous ne soyons pas dans la tempête & dans la confusion? Dieu est le Roi de la paix: il faut qu'elle se trouve par tout où il regne; & il ne peut y avoir que tumulte & division, où il n'est pas le maître. *Le même.*

CONSCIENCE
BONNE ET MAUVAISE.
FAUSSE CONSCIENCE.

Tourment de la mauvaise Conscience. Paix & tranquillité d'une bonne Conscience.

AVERTISSEMENT.

Ayant, dans tout ce titre, à parler de la Conscience Criminelle & Innocente; de la Paix & de la tranquillité qui accompagne la bonne, & du tourment que cause la mauvaise; la premiere chose à quoi nous avons pris garde, c'est de ne pas confondre ce qui regarde la mauvaise Conscience avec l'Aveuglement d'esprit, & l'Endurcissement de cœur, qui en sont les suites: quoi que ces trois sujets, dont nous avons parlé sous des titres differens, ayent assez de rapport & de liaison, pour qu'on puisse dire de chacun en particulier, ce que l'on dit des autres. Dans celui-ci tout roulera sur les differentes especes de Conscience; sur la fausse qu'on se forme soi-mesme, en s'établissant & voulant bien supposer de faux principes; sur celle dont l'erreur est chose moins libre: Conscience Trompée; sur la Scrupuleuse; sur celle qui est presque tout-à-fait éteinte; sur les allarmes & les troubles d'une Conscience criminelle; & sur la tranquillité dont joüissent les gens de bien, à qui la conscience ne reproche aucun crime.

Comme ce sujet est assez limité, je n'ai pû éviter de rebattre souvent les mesmes choses en des termes differens; parce que les auteurs dont je les ai recueillies conviennent dans les mesmes pensées. Ce sera à ceux qui se serviront de ce recueil, à choisir ce qui sera propre de leur sujet: & sur-tout on y trouvera dequoi faire mieux concevoir le déplorable état d'une Conscience criminelle, qui souffre dès cette vie un enfer anticipé.

PARA-

PARAGRAPHE PREMIER.

Differens Desseins, & Plans de Discours sur ce sujet.

I. LE plus ordinaire sujet que l'on traite en particulier sur cette matiere de la Conscience en general, est la fausse Conscience; sujet, sans contredit, le plus utile & le plus important; & que l'on peut diviser en ces deux points. Le premier, qu'il n'y a rien de si commun, & néanmoins rien de plus mal fondé, qu'une fausse Conscience. Le second, qu'il n'y a rien de plus important, & néanmoins rien de plus rare & de plus difficile, que de remedier à une fausse Conscience.

Pour le premier point. Il n'est pas ici question de ces pechez qui sautent aux yeux, & qui donnent de l'horreur; comme des injustices visibles & criantes, des débauches outrées, des vengeances éclatantes, des adulteres, des trahisons noires, des calomnies atroces, & d'autres semblables, sur lesquels il est rare & bien difficile qu'on se fasse la conscience: il faut plûtôt dire qu'on l'a tout-à-fait éteinte, quand on n'a point d'horreur de ces sortes de pechez, & qu'on les commet sans scrupule. Mais il y en a d'autres, sur lesquels il est aisé de se former une fausse conscience; par exemple, parmi la Noblesse ne se fait-on pas un point d'honneur de repousser une injure, & de la laver dans le sang de son ennemi? on se fait la conscience là-dessus contre le précepte de l'Evangile, sous prétexte qu'on ne peut vivre sans honneur, & qu'autrement on passeroit pour infame dans le monde. Dans le Palais, combien de chicanes, de détours, de formalitez inutiles, & de délais, qui consument en frais les parties? tout cela semble permis par une fausse conscience. Dans le negoce, combien de fourberies? on croit qu'on se peut dédommager sur les autres du tort qu'on nous a fait à nous-mêmes. Parmi les gens d'Eglise, combien de simonies déguisées? parmi les gens du monde combien de libertez, de luxe, de profusion? rien de plus commun; & cependant rien de plus mal fondé. Voici sur quoi on établit le plus ordinairement ces faux préjugez & ces fausses maximes, d'où naît une fausse conscience.

1°. On se fonde sur une necessité prétenduë, on se figure qu'on ne peut faire autrement. Ainsi cent personnes n'observent pas les jeûnes, & violent impunément le Careme sur de legeres incommoditez, & s'imaginent une necessité, là où il n'y en a bien souvent pas l'ombre, & sur cela se mettent la conscience en repos. De même, on croit qu'on est obligé de soûtenir son rang & sa dignité par le luxe, & par des dépenses excessives, &c. 2°. On se fonde sur la coûtume, comme si la licence en laquelle veut bien vivre le monde, pouvoit prescrire contre les Loix de Dieu: ainsi la coûtume semble autoriser ces modes d'habits immodestes, ces nuditez honteuses, ces familiaritez trop grandes; on se croit en droit de faire ce que les autres font, & on se forme la conscience là-dessus. 3°. On se fonde sur l'exemple & sur le sentiment des gens de bien, que l'on croit s'accorder avec le nôtre: on consulte des Docteurs pour s'affermir & pour s'autoriser; mais on leur déguise l'affaire, & on change les circonstances, &c.

Pour le second point. Il n'y a rien de plus difficile, & néanmoins rien de plus important que de reformer une fausse Conscience, de la rappeller de son égarement, & enfin de détruire les faux préjugez dont on s'est entêté: cela, quant à l'importance du moins de se desabuser, est une chose toute visible; puisqu'il y va du salut, & que cette fausse Conscience étant criminelle elle-même, ne peut excuser les pechez qu'elle fait commettre, ni nous justifier devant Dieu: mais il faut insister sur la difficulté d'apporter remede à un mal si considerable. Cette difficulté se prend de trois chefs. 1°. De l'habitude que l'on contracte dans le peché: car comme on se persuade qu'une chose est permise, & qu'elle nous paroît de plus, utile, agréable; on la fait souvent; & ensuite la même difficulté qu'on experimente à rompre toute autre mauvaise habitude, se trouve à rompre celle-ci: & il y a même plus de peine à vaincre; car il faut corriger l'erreur & l'illusion dans laquelle on a long-temps vécu, & dont on craint même d'être détrompé; & il faut corriger encore le goût qu'on a pris aux vices divers, où l'on s'est abandonné sous un si mauvais guide. 2°. D'une certaine insensibilité dans laquelle on vient, qui fait que ne ressentant aucun remords de conscience sur les choses où l'on s'est persuadé qu'il n'y a point de peché, on ne comprend presque pas même qu'il faille sortir de cet état; rien ne presse, ce semble, d'être desabusez; ou si on l'apperçoit, on ne le sent pas. 3°. D'une opiniâtreté positive; par laquelle on fait gloire de défendre son sentiment, & l'on s'y autorise d'une maniere si étrange, que de l'erreur on tombe dans l'aveuglement, & ensuite de précipice en précipice; d'où on ne se releve que par un des coups les plus rares de la misericorde de Dieu. Concluons de là qu'il n'y a rien que nous devions davantage apprehender que de nous former une fausse conscience; & sur quoi nous devions davantage nous examiner, pour le danger trop effrayant de se perdre, auquel on est exposé quand on est si mal appuyé.

II. SUR le même sujet de la fausse Conscience, on peut embrasser cet autre dessein conçu dans trois propositions.

La premiere: qu'il n'y a rien de plus specieux que les prétextes dont se sert la fausse Conscience, qui sont ordinairement. 1°. La coûtume: ne faut-il pas faire comme les autres? pourquoi se distinguer par des singularitez qui marquent de l'orgueil & de la présomption? 2°. Le sentiment des plus sages & des plus honnêtes gens, & qui sont en reputation de personnes de probité: est-il probable que ces gens-là vouluſſent se damner, & agir contre leurs lumieres veritables? 3°. La condescendance de ceux qui nous doivent servir de guides, lesquels se taisent sur notre chapitre, ou connivent: & Dieu pour nous punir de n'avoir pas écouté la voix de notre vraye conscience, permet que nous soyons seduits.

La seconde proposition: qu'il n'y a rien de plus funeste que les suites & les effets de cette fausse Conscience; sçavoir, le calme & la tranquillité. Pendant qu'on doute, & qu'on n'est pas tranquille, le peché est encore timide; on craint, on est chancelant: mais quand on s'est fait la conscience, on croit en faisant mal, faire bien. Cet état est funeste, parce

que dès-là rien n'eſt plus capable de nous ébranler ; enfer, jugement de Dieu, on s'étourdit ſur tout cela, &c.

La troiſiéme : qu'il n'y a rien de plus triſte que la fin, & que le mal eſt incurable. 1°. L'entendement s'affermit dans ſon erreur, par de faux raiſonnemens. 2°. Le cœur & la volonté s'attachent au mal, & l'attachement fait qu'on y perſiſte & qu'on y meurt.

III. Sur le même ſujet, on peut prendre pour deſſein, & pour diviſion : 1°. Qu'il eſt aiſé de ſe faire une fauſſe conſcience. 2°. Qu'il eſt infiniment dangereux de ſe faire une fauſſe conſcience. 3°. Qu'il ſera inutile devant Dieu d'alleguer cette fauſſe conſcience. Ainſi, fauſſe conſcience facile à tourner au mal ; fauſſe conſcience dangereuſe à ſuivre ; fauſſe conſcience, excuſe frivole au jugement de Dieu : c'eſt tout le deſſein. *Pris des veritables Sermons du Pere Bourdaloüe. 4. Sermon du premier Avent.*

IV. Sur ce même ſujet de la fauſſe conſcience, on peut partager ſon diſcours en deux parties.

Dans la premiere, on peut montrer que l'état d'une fauſſe conſcience eſt un état tres-commun ; & cependant perſonne ne croit être en cet état : comme à l'égard des connoiſſances, & de la vie en general, une perſonne qui eſt dans l'erreur, ne croit pas y être, & au contraire s'imagine que tous ceux qui ne donnent pas dans ſon ſentiment, ſont dans l'illuſion.

Dans la ſeconde, on fera voir combien cet état eſt dangereux, & funeſte ; & que néanmoins ceux qui y ſont venus, croyent être en aſſurance, & ainſi ſe perdent & ſe damnent ſans y faire reflexion, & ſans s'en mettre en peine.

V. En préſuppoſant qu'il y a deux ſortes de Conſciences, à parler en general, l'une bonne & l'autre mauvaiſe, on peut s'attacher à examiner les differentes agitations qui ſouvent les ſuivent, & quel fruit Dieu prétend que les hommes tirent de ces troubles interieurs qui n'arrivent pas ſans un deſſein particulier de la Providence.

Premierement, Dieu éprouve les ames les plus ſaintes & les plus innocentes par les troubles de la Conſcience. Montrer que cette ſorte d'épreuve eſt la plus rude, la plus ſenſible, & la plus grande de toutes les peines ; mais en même temps qu'il n'y a rien qui aide mieux à purifier une ame, qui la rende plus attentive à ſoi, plus humble, plus ſoûmiſe, &c.

Secondement, Dieu épouvante les ames impies par les troubles & les allarmes de leur conſcience. Faire voir que ce ſupplice eſt comme un enfer anticipé, dont il punit leurs crimes dès cette vie ; mais en même temps que c'eſt là la ſeule reſſource preſque qui leur reſte, tandis qu'ils ſont encore capables de ſentir d'où vient le trait qui les bleſſe.

VI. On peut faire un diſcours ſur ceux qui fuyent leur conſcience, & ſur les artifices de l'amour propre.

1°. On ne veut pas rentrer dans ſoi-même, ni connoître l'état de ſa conſcience, de peur d'être obligé d'y mettre ordre : *Noluit intelligere ut bene ageret*, comme parle l'Ecriture ; on ne veut pas renoncer à ſes vices, ni changer de conduite ; & l'on ſe plaît dans une ignorance volontaire & affectée. *Pſal. 35.*

2°. On ſe flate ſur ſes deſordres, quoi qu'on les connoiſſe ; on ſe les cache à ſoi-même, en ce ſens encore, en partie, & l'on ſe perſuade que ce n'eſt pas ſi grand'choſe ; qu'il y a plus de foibleſſe que de malice, & qu'en un mot, on n'eſt pas ſi coupable, que quelques-uns qui ne jugent que par les dehors, pourroient s'imaginer.

3°. On prend pour de vains ſcrupules, les veritables reproches de ſa conſcience ; ce n'eſt pas ſeulement peu de choſe, ce n'eſt rien que ce qu'elle trouve à dire dans notre conduite : on la fuit encore, mais en la mépriſant, ou faiſant ſemblant de le faire.

Premier Point. Rien n'eſt plus doux, VII.
& plus conſolant que la paix & la tranquillité d'une bonne Conſcience.

Second Point. Rien de plus amer & de plus inſupportable que les reproches, les remords, & le tourment d'une Conſcience criminelle. De cette maniere l'on peut joindre dans un corps de diſcours, tout ce qui regarde ce ſujet.

On peut s'arrêter uniquement à la bonne VIII.
Conſcience, afin d'en faire voir les marques, & les avantages dans les deux parties d'un diſcours.

Premiere partie. Les marques d'une bonne Conſcience. 1°. Un eſprit de componction, pour les offenſes qu'on a commiſes ; comme dans Saint Paul, quatorze ans après ſa converſion, il conſervoit encore le regret & la douleur d'avoir été un perſecuteur. 2°. Le témoignage interieur que cette Conſcience nous rend, d'aimer mieux tout perdre, & tout riſquer, que de perdre l'amitié de Dieu par un peché mortel. 3°. Le ſoin & la vigilance d'éviter juſqu'aux moindres offenſes.

Seconde partie. Les avantages ſont, 1°. De ne rien craindre qui faſſe peine, quand on craint uniquement Dieu. 2°. De trouver ſa conſolation dans ſoi-même, quand tout le monde ſeroit contre nous. 3°. D'être hors d'atteinte à tous les accidens de cette vie.

En prenant pour ſujet d'un diſcours la bon- IX.
ne Conſcience, on peut ſe ſervir de ces paroles de la Sageſſe : *Venerunt mihi omnia bona pariter cum illa* ; & montrer qu'en effet les trois eſpeces de bien qui nous ſont connus, ſe trouvent réünis dans une bonne Conſcience ; l'Utile, l'Honnête, & le Delectable. *Sap. 7.*

1°. Pour l'utilité ; l'Ecriture promet mille benedictions à l'homme de bien, qui craint Dieu, & qui a la conſcience nette ; & le Prophete Royal après en avoir fait un aſſez long détail, conclut par ces paroles : *Ecce ſic benedicetur homo qui timet Dominum.* *Pſ. 127.*

2°. L'honneur & la gloire ſemblent être attachez à la bonne Conſcience, ſelon cette parole de l'Apôtre : *Hæc eſt gloria noſtra teſtimonium conſcientiæ noſtræ* ; parce que la veritable gloire conſiſte dans l'eſtime que Dieu fait de nous : & d'ailleurs il n'y a que l'innocence, la grace, & une conſcience exempte de crime, qui nous puiſſe faire meriter l'eſtime de Dieu. *2. ad Cor. 1.*

3°. Le plaiſir, & la joye ſont comme l'appanage d'une bonne Conſcience ; juſques-là que le Sage l'appelle un feſtin continuel : & en effet, c'eſt une joye veritable, ſolide & durable, que perſonne ne nous peut ravir, comme parle le Fils de Dieu même.

Sur les trois Offices de la Conſcience. X.

Premier point. C'eſt un témoin qui nous accuſe, & qu'on ne peut recuſer ; un témoin oculaire, incapable de diſſimuler ou de déguiſer le fait ou le droit ; & même un témoin qu'on ne peut fuir ni éviter.

Second. C'eſt un Juge qu'on ne peut corrompre, ni ſurprendre & tromper ; éclairé, & integre comme il eſt.

Troiſiéme. C'eſt un Bourreau, qui nous punit, & qui nous fait ſouffrir le plus juſte & le plus cruel de tous les ſupplices.

XI. On peut conſiderer la Conſcience, c'eſt-à-dire, les remords & les allarmes qu'elle cauſe, 1. dans les juſtes; 2. dans les pecheurs qui n'ont pas encore vieilli dans l'iniquité ; 3. dans les pecheurs endurcis dans le crime.

Dans les premiers, elle eſt une épreuve dont Dieu ſe ſert pour leur ſanctification.

Dans les ſeconds, elle eſt un maître ſevere, que Dieu fait parler pour leur converſion.

Dans les troiſiémes, elle eſt l'inſtrument inviſible, que Dieu employe pour conſommer le myſtere de leur reprobation.

XII. Sur la fauſſe paix, & la tranquillité d'une mauvaiſe Conſcience, au milieu des deſordres où vit un pecheur. On peut combattre ce fatal repos par deux importantes conſiderations ; en mettant d'un côté d'où vient cette fauſſe paix d'une Conſcience tranquille dans les plus grands crimes ; & d'un autre côté, ce qui eſt capable de troubler ce repos & par ce moyen de nous deſabuſer : c'eſt-à-dire, qu'on peut faire voir :

1°. Quels ſont les principes d'une ſi fatale ſecurité ; c'eſt ce qui fera le ſujet du premier point.

2°. Quels en ſont les remedes ; c'eſt ce qu'il faudra découvrir dans le ſecond. *Pris du Dictionnaire Moral. Premier diſcours ſur la Conſcience.*

XIII. Il y a des Conſciences trop larges, qui ſe permettent bien des choſes, qu'elles ſe perſuadent fauſſement n'être pas contre la Loi de Dieu ; & il y a des Conſciences trop étroites, timides, & ſcrupuleuſes ; c'eſt pourquoi,

1°. Il faut inſpirer de la crainte à ces Conſciences trop larges, & montrer que dans la vie des mondains, il y a une infinité de pechez qu'ils ne connoiſſent preſque point, & qu'ils commettent ſans ſcrupule.

2°. Il faut conſoler & tranquilliſer avec prudence, les Conſciences trop ſcrupuleuſes. *Pris du même. Diſcours ſecond.*

XIV. Sur la fauſſe Conſcience ; on peut faire voir ce que nous avons déja dit, mais par un autre tour.

Premierement, que les cauſes & les principes en ſont dangereux : ce ſont l'ignorance affectée, la coûtume, & la paſſion.

Secondement, que les ſuites qui en ſont criminelles, nous engagent dans d'affreuſes conſequences.

Troiſiémement, que l'iſſuë & la fin en ſont funeſtes. *Pris du même.*

XV. Sur le même ſujet de la fauſſe Conſcience.

1°. Il faut en faire voir les principes ; & apprendre comme elle ſe forme.

2°. En donner enſuite les remedes. *Pris du P. Girouſt en ſon Avent, Sermon de la Conſcience*; où il aſſigne, pour principes de cette fauſſe Conſcience, la corruption du cœur, l'aveuglement de l'eſprit, & la punition même de Dieu. Pourquoi le pecheur demeure-t-il en paix dans ſon peché? c'eſt que ſon cœur eſt corrompu ; c'eſt que ſon eſprit eſt aveuglé; & c'eſt que Dieu par cela même le punit.

XVI. Sur la fauſſe paix & tranquillité de la Conſcience, on peut faire voir :

1°. Que cette fauſſe paix eſt un effet terrible de la colere de Dieu, un préſage du malheur éternel de l'impie, & l'état le plus dangereux où il puiſſe être reduit en cette vie.

2°. Qu'il eſt facile, & même ordinaire de ſe faire une fauſſe Conſcience, afin de joüir d'une fauſſe paix. *Pris de l'Auteur des Sermons ſur tous les ſujets de la Morale Chrétienne, dans la Dominicale. Sermon pour le premier Dim. apres Pâques.*

XVII. Sur la veritable paix & tranquillité de Conſcience.

Premier point. On peut faire voir que c'eſt le plus precieux de tous les biens que nous puiſſions poſſeder en cette vie.

Second point. Que ce bien ſi precieux eſt le plus facile à perdre. L'un nous fera voir la grandeur & les avantages du bonheur que nous poſſedons en poſſedant cette paix ; & le ſecond, le ſoin que nous devons prendre de la conſerver. *Pris du même, dans la Dominicale. Sermon pour le Mardi de Pâques.*

XVIII. Sur les illuſions de la Conſcience.

1°. On la flate, & l'on ne ſe croit pas ſi criminel que l'on eſt.

2°. On l'endort, & on l'aſſoupit.

3°. On l'étouffe, & on l'éteint tout-à-fait.

XIX. Il y a particulierement trois états, où ſe peut trouver une Conſcience, qui a beſoin de conduire, pour ſortir du malheur où elle s'eſt engagée.

Le premier eſt celui d'une Conſcience mauvaiſe, perduë, & comme parle l'Apôtre, cauteriſée ; que l'on peut s'efforcer de guerir, par les remords qu'un reſte de ſyndereſe fait encore ſentir de temps en temps.

Le ſecond, celui d'une Conſcience qui eſt dans l'erreur, & qui ſe conduit par de fauſſes maximes; il faut la redreſſer par les lumieres de l'Evangile, & de la parole de Dieu.

Le troiſiéme enfin, celui d'une Conſcience embroüillée, & dans l'embarras, qui ne ſe connoît pas elle-même ; mais qui n'a beſoin que des lumieres de la raiſon, pour concevoir l'interêt qu'elle a de mettre ordre aux affaires de ſon ſalut. *Pris encore de l'Auteur des Sermons ſur tous les ſujets de la Morale Chrétienne, 4. Tome de la Dominicale.*

XX. Sur les effets & les ſuites funeſtes d'une fauſſe Conſcience.

1°. Il s'enſuit de là qu'avec une fauſſe Conſcience, il n'y a point de mal qu'on ne puiſſe commettre.

2°. Il s'enſuit de là qu'avec une fauſſe Conſcience, on commet le mal hardiment & tranquillement, ſans remords, & ſans ſcrupule.

3°. Enfin, il s'enſuit de là qu'avec une fauſſe Conſcience, on commet le mal ſans reſſource, & ſans nulle eſperance de remede. *Le P. Bourdaloüe, dans ſes veritables Sermons. Premier Avent. Second point du Sermon de la fauſſe Conſcience.*

XXI. Il y a trois principes d'une fauſſe Conſcience, & de l'inſenſibilité d'un pecheur.

1°. La corruption du cœur.

2°. L'aveuglement de l'eſprit.

3°. Le châtiment de Dieu ſur le pecheur.

XXII. La Conſcience eſt en même temps, une lumiere dont l'amour propre ne s'accommode point, & un reproche qui trouble la paix du cœur, & qui corrompt toute la douceur de la vie. Que faiſons-nous? Les uns éteignent leur lumiere, les autres ferment la bouche à leur Cenſeur : deux états plus funeſtes l'un que

l'autre, que je vas combattre par deux propositions.

Premiere proposition : Rien de plus injuste que les voyes qu'on employe d'ordinaire, pour étouffer les lumieres de la Conscience.

Seconde proposition : Rien de plus dangereux que d'avoir amené sa Conscience à être tranquille au milieu du desordre. *Pris d'un Sermon manuscrit du P. François Catrou.*

PARAGRAPHE SECOND.

Les sources, où l'on peut trouver dequoi remplir ces Desseins, & les Auteurs qui en traitent.

Les saints Peres.

SAint Ambroise, l. 7. de ses Epîtres, Ep. 44. *ad Constantium*, montre qu'il ne faut se mettre en peine que du témoignage de notre Conscience, en faisant le bien, & en s'abstenant du mal, soit en secret, soit devant les hommes.

Le même, au premier l. de ses Offices, fait la peinture d'une Conscience agitée, & troublée par le souvenir de ses crimes.

Le même, au l. 2. de ses mêmes Offices, parle du bonheur que possede une bonne Conscience.

Saint Jerôme, *Epist. 49. ad Innocentium*, rapporte un exemple signalé de l'intrepidité d'une bonne Conscience.

Le même, l. 16. sur le chap. 56. d'Isaïe, expliquant ces paroles, *Cor impii quasi mare fervens*, explique le trouble & l'agitation d'une Conscience criminelle.

Saint Gregoire, l. 1. de ses Morales, ch. 1. donne les moyens de purifier sa conscience.

Le même, l. 12. de ses mêmes Morales, ch. 21. expliquant ces paroles du ch. 15. de Job, *Sonitus terroris semper in auribus illius*, fait voir quelle est la joye de la bonne conscience, & l'inquiétude de la mauvaise.

Saint Augustin, sur le Pseaume 36. rapporte quelques exemples du tourment que fait souffrir la mauvaise conscience ; & sur le Pseaume 33. fait voir la peine qu'a un homme de rentrer dans soi-même, quand sa conscience est souillée, & en desordre.

Le même, montre la même chose sur le Pseaume 100. expliquant ces paroles : *Perambulabam in innocentia cordis mei, in medio domus meæ.*

Le même, ou l'Auteur des Sermons *ad Fratres in Eremo*, parle de la joye d'une bonne conscience.

Le même, sur le Pseaume 45. montre qu'il n'y a point de tourment comparable à celui d'une mauvaise conscience ; & sur le Pseaume 53. il s'étend sur le bonheur d'une conscience nette, & exempte de crime.

Saint Basile, *Homil. 4. de Grat. act.* parle aussi de la paix & de la tranquillité dont jouit un homme de bien, dans le témoignage que lui rend sa conscience.

Origene, *Homil. 13. in Genesim*, montre la tranquillité & la paix que cause la bonne conscience.

Saint Chrysostome, *Homil. 5. in Epist. ad Timoth.* fait voir que la conscience est un juge incorruptible.

Le même, *Homil. 25. ad Pop. Antioch.* fait voir que rien n'est capable d'abattre ou d'attrister un homme de bien, à qui la conscience ne reproche aucun crime.

Le même, *Homil. 17. in cap. 3. Genes.* montre fort au long que Dieu après avoir créé le premier homme, lui donna pour juge & pour regle de sa conduite sa propre conscience.

Le même, *Homil. 1. & 4. de Lazaro*, fait une belle peinture du tourment d'une mauvaise conscience.

Saint Bernard a fait un livre de la Conscience, où il dit de tres-bonnes choses, & particulierement dans la seconde partie, où il traite du bonheur & des avantages de la bonne conscience, & des gênes de la mauvaise ; des moyens de conserver l'une, & de remedier à l'autre.

Le même, *de interiori domo c. 22.* parle de la joye d'une bonne conscience.

Le même, *l. 5. de Consid. c. 12.* montre l'horreur dont une ame est saisie à la vûë de sa conscience chargée de crimes.

Le même dans son traité du précepte & de la dispense, ch. 14. montre ce qu'il faut faire pour conserver sa conscience pure & nette.

Saint Chrysostome, Homel. 2. sur le Pseaume 50. fait voir qu'il y a des pecheurs, dont la conscience est aussi tranquille que celle des Justes ; mais que ces pecheurs alors sont frappez du dernier aveuglement.

Livres spirituels, & autres.

Gerson, dans le traité des Remedes contre la Pusillanimité, parle sçavamment des differens états de la conscience.

Louis Blosius a fait sur ce sujet un excellent traité, *de Consolatione Pusillanimium.*

Sainte Therese, dans une lettre écrite au Pere Alvarés, l'un de ses Directeurs, dit de tres-belles choses sur ce sujet.

Le Pere Alphonse Rodriguez, a fait un traité des Scrupules, où il y a plusieurs choses qui regardent la Conscience.

Le Pere Louis de Grenade, dans la Guide des Pecheurs, chap. 16. parle de la bonne Conscience, & la met entre les avantages de la pratique de la vertu.

Le Pere Louis du Pont, l. 1. du Discours familier avec Dieu.

Il y a une infinité d'autres Livres spirituels, qui traitent de ce sujet, & qu'il seroit trop long de rapporter. Les Theologiens & les Casuistes en traitent aussi à leur maniere.

Les Prédicateurs recens.

Mathias Faber. *Conc. 7. in Dominic. secundam Advent. Idem. Conc. 6. in Dom. 4. post. Epiph.*

Essais de Sermons de l'Abbé de Bretteville. Tome troisiéme. Sermon pour le Mercredi de la Semaine sainte. Second dessein.

Le Pere Giroust, dans son Avent, troisiéme prétexte, a un Sermon sur la fausse paix de la conscience.

Le Pere Bourdaloue, dans ses veritables Sermons, nouvellement imprimez. Quatriéme Sermon du premier Avent.

L'Auteur des Sermons sur tous les sujets de la Morale Chrétienne, a un Sermon sur la fausse Conscience, dans sa Dominicale ; pour le premier Dimanche d'après Pâques.

Le même, au Sermon pour le Mardi de Pâques, parle de la veritable paix du cœur, & du repos de la Conscience.

Le même, au quatriéme Tome de la Dominicale, a un Sermon entier du reglement de la Conscience.

Ceux qui ont ramassé des materiaux sur ce sujet.

Drexellius, *in Davide. c. 2. & 26.*

Louis de Grenade, dans ses Lieux communs.

Busæus, *in Viridario. Titul. Conscientia bona.*

Labata. *Summa Prædicantium.*

Perchorius.

PARAGRAPHE TROISIE'ME.

Paſſages, exemples, & applications de l'Ecriture ſur ce ſujet.

Timebis nocte & die; manè dices: quis mihi det veſperam? & veſpere, quis mihi det manè? propter cordis tui formidinem quâ terreberis. Deuteron. c. 28.

VOus tremblerez jour & nuit; vous direz le matin: qui me donnera de voir le ſoir? & le ſoir, qui me donnera de voir le matin? tant votre cœur ſera ſaiſi d'épouvante dans la vûë des choſes terribles qui ſe paſſeront devant vos yeux.

Dabo pavorem in cordibus eorum; terrebit eos ſonitus folii volantis, & ita fugient quaſi gladium. Levit. c. 26.

Je frapperai leurs cœurs d'épouvante: le bruit d'une feuille qui vole les fera trembler; ils fuiront comme s'ils voyoient une épée nuë.

Signatum eſt ſuper nos lumen vultûs tui. Pſalm. 4.

La lumiere de votre viſage eſt gravée ſur nous, Seigneur.

Die ac nocte gravata eſt ſuper me manus tua; converſus ſum in ærumna mea, dum configitur ſpina. Pſalm. 31.

Votre main s'eſt appeſantie jour & nuit ſur moi; je me ſuis tourné vers vous dans mon affliction, pendant que j'étois percé par la pointe d'une épine.

Quoniam iniquitatem meam ego cognoſco, & peccatum meum contra me eſt ſemper. Pſalm. 50.

Je connois mon iniquité, & j'ai toûjours mon peché devant les yeux.

Dabit tibi Dominus cor pavidum, & deficientes oculos, & animam conſumptam mœrore. Deuteron. 28.

Le Seigneur vous donnera un cœur toûjours agité de crainte, des yeux languiſſans, & une ame penetrée de douleur & de triſteſſe.

Beatus vir qui timet Dominum; in mandatis ejus volet nimis. Pſalm. 111.

Heureux eſt l'homme qui craint le Seigneur, & qui a une volonté ardente d'accomplir ſes Commandemens.

Non eſt pax oſſibus meis à facie peccatorum meorum. Pſalm. 37.

A la vûë de mes pechez, il n'y a plus aucune paix dans mes os.

Secura mens quaſi juge convivium. Proverb. 15.

L'ame tranquille eſt comme un feſtin continuel.

Fugit impius nemine perſequente; juſtus autem, quaſi leo confidens, abſque terrore erit. Prov. 28.

Le méchant fuit ſans être pourſuivi de perſonne; mais le juſte eſt hardi comme un lion, & il ne craint rien.

In timore Domini declinatur à malo. Proverb. 16.

On évite le mal par la crainte du Seigneur.

Cùm ſit timida nequitia, dat teſtimonium condemnationis; ſemper enim præſumit ſæva, perturbata conſcientia. Sapient. 17.

Comme la méchanceté eſt timide, elle ſe condamne par ſon propre témoignage, & étant épouvantée par ſa propre conſcience, elle ſe figure toûjours les maux plus grands qu'ils ne ſont.

Bona eſt ſubſtantia, cui non eſt peccatum in conſcientia. Eccli. 13.

Les richeſſes ſont bonnes à celui qui eſt ſans peché, & à qui la conſcience ne reproche rien.

Non eſt oblectamentum ſuper mentis gaudium. Eccli. 30.

Il n'y a point de joye plus grande que celle du cœur.

In omni opere tuo, crede ex fide animæ tuæ, hoc eſt enim conſervatio mandatorum. Eccli. 32.

Dans toutes vos œuvres, écoutez votre ame, & ſoyez-lui fidele; car c'eſt ainſi qu'on garde les Commandemens de Dieu.

Impius cùm in profundum venerit peccatorum, contemnit. Prov. 18.

Lorſque le méchant eſt venu au plus profond des pechez, il mépriſe tout.

Quare poſuiſti me contrarium tibi, & factus ſum mihimetipſi gravis? Job. 7.

Pourquoi m'avez-vous mis dans un état contraire à vous, & ennuyeux à moi-même?

Sonitus terroris ſemper in auribus illius; & cùm pax ſit, ille ſemper inſidias ſuſpicatur. Job. 15.

L'oreille de l'impie eſt toûjours frappée de bruits effrayans, & il ſe figure qu'on forme contre lui de mauvais deſſeins, au milieu de la paix.

Arguet te malitia tua, & averſio tua increpabit te. Jerem. 2.

Votre malice vous accuſera, & votre éloignement de moi s'élevera contre vous.

Gentes oſtendunt opus Legis ſcriptum in cordibus ſuis. Ad Roman. 2.

Les Gentils ſont voir que ce qui eſt écrit par la Loi, eſt écrit dans leurs cœurs, comme leur conſcience leur en rend témoignage.

Tribulatio & anguſtia in omnem animam hominis operantis malum. Ibid.

L'affliction & le deſeſpoir accablera l'ame de tout homme qui fait le mal.

Gloria noſtra hæc eſt teſtimonium conſcientiæ noſtræ. 2. ad Corinth. 1.

Le ſujet de notre gloire eſt le témoignage que nous rend notre conſcience.

Nihil mihi conſcius ſum, ſed non in hoc juſtificatus ſum. 1. ad Corinth. 4.

Ma conſcience ne me reproche rien; mais je ne ſuis pas juſtifié pour cela.

Habens fidem, & bonam conſcientiam, quam quidam repellentes, circa fidem naufragaverunt. 1. ad Timoth. 1.

Conſervant la foi & la bonne conſcience, à laquelle quelques-uns ayant renoncé, ont fait naufrage, en perdant la foi.

Habentes cauteriatam conſcientiam. 1. ad Timoth. 4.

Des gens dont la conſcience eſt noircie de crimes.

Vermis eorum non moritur. Marc. 9.

Le ver qui les ronge ne meurt point.

Chariſſimi, ſi cor noſtrum non reprehenderit nos, fiduciam habemus ad Deum. 1. Joan. 3.

Mes bien-aimés, ſi notre cœur ne nous condamne point, nous avons de l'aſſurance devant Dieu.

Exemples de l'Ancien & du Nouveau Teſtament ſur ce ſujet.

L'exemple de nos premiers Peres.

AUſſi-tôt que nos premiers Peres eurent violé le Commandement de Dieu, la honte & la crainte agiterent leur Conſcience, avant même que ce ſouverain Juge les eût

res dans le Paradis terrestre.

condamnez : ils fuirent, ils se cacherent, ils eurent honte de leur nudité, & se couvrirent de feuilles d'arbres. Sur quoi les Saints Peres remarquent, que ce ne fut pas proprement la vûë de Dieu qui les épouvanta, mais la crainte & la honte de paroître criminels en sa presence ; parce que leur Conscience commença alors à leur reprocher leur infidelité. Ils ouvrirent les yeux au danger, où les exposoit la juste colere de leur Créateur, au lieu que durant leur innocence, ils ne voyoient rien à craindre ni de la part de Dieu, ni de la part des créatures. La honte même de se voir nuds, ne leur donna pas tant de confusion, que leur crime qu'ils ne pouvoient cacher à Dieu, quelque excuse qu'ils alleguassent pour se disculper, ni à leurs propres yeux. Mais la reflexion que nous devons faire sur ce premier reproche que la Conscience ait fait à l'homme coupable, est, que si elle a causé de si violens mouvemens dans un lieu de delices, pour un seul peché, que ne fait-elle point cette Conscience couverte de crimes, qu'elle ne peut dérober, ni à la vûë de Dieu, ni à la sienne propre?

L'exemple de Caïn.

Il n'est que trop vrai que l'ame trouve son plaisir dans le peché ; mais la justice de Dieu, qui le suit de près, le punit dès cette vie, par la propre Conscience de celui qui l'a commis : car alors la vûë de ce peché qui faisoit ses delices, fait sa peine & son supplice. Caïn étoit seul au monde, ou du moins ceux qui y étoient, lui étoient unis par les liens du sang ; il n'y avoit point encore de loi, qui condamnât le meurtrier au supplice ; & quand il y auroit eu une loi, on n'avoit point érigé de tribunal pour juger les coupables. D'où viennent donc ces plaintes, quiconque me trouvera me tuera ? Il craint, il sent déja la colere de Dieu plus redoutable que celle des hommes ; sa Conscience l'accuse, & lui fait voir dans ses freres autant d'ennemis, qui ne respecteront pas plus les loix du sang, qu'il les a respectées. Mais Dieu ne veut pas qu'on le tuë, afin que son état déplorable serve d'exemple à la posterité ; que ses malheurs soient comme une voix publique à toute la terre, une loi vivante, une colomne animée, comme parle Saint Gregoire de Nazianze, qui apprenne aux hommes à ne blesser jamais leur Conscience, s'ils ne veulent être souverainement miserables.

L'exemple de Balthazar.

Balthazar étoit encore dans les plaisirs, au milieu de la débauche, lorsqu'une main traçoit quelques caracteres inconnus sur les murailles de la sale du festin : son visage pâlit, ses pensées se troublerent, & ses genoux tremblans se frapperent l'un contre l'autre. Pensez-vous que sa Conscience fût tranquille, pendant que le corps étoit si violemment agité? Au contraire, ce n'étoient que les remuemens de la Conscience, qui causoient dans le corps des mouvemens si contraires à sa nature : cette main l'émeut, & lui découvrant toute l'horreur de ses crimes, & de la colere de Dieu contre lui, il ne peut goûter aucun repos. C'est ainsi qu'on craint la colere de Dieu, & que cette crainte agite violemment la Conscience, quand elle se sent coupable.

L'exemple des freres de Joseph.

A la vûë de quelque peril, ou de quelque châtiment de la justice de Dieu, la Conscience endormie depuis long-temps se réveille, & rappelle le souvenir d'un peché qui paroissoit anéanti, & auquel on ne pensoit plus. Les freres de Joseph se voyant arrêtez & retenus dans une étroite prison par l'ordre de leur frere, devenu Ministre d'Etat dans l'Egypte, commencerent à rentrer dans eux-mêmes, à s'écrier : Nous sommes coupables du sang de notre frere ; c'est pour cela que ce malheur nous arrive. Ils n'avoient peut-être point pensé à leur crime depuis qu'ils l'avoient commis ; ils s'étoient peut-être flatez que Dieu ne l'avoit point vû : mais leur Conscience long-temps abusée, ouvre les yeux, & voit enfin son malheur.

Exemple de David.

David, que sa Penitence a rendu plus cher au Seigneur, que ses pechez ne l'avoient rendu odieux à ses yeux, David éprouvoit ce cruel témoignage de sa Conscience, lorsque les yeux baissez contre terre, & le visage noyé de pleurs il disoit : *Miser factus sum, & curvatus sum usque in finem, totâ die contristatus ingrediebar* : Je suis accablé de misere, je suis continuellement courbé contre terre, & je marche tous les jours avec un visage triste. En vain les Seigneurs de sa Cour lui representoient ses conquêtes ; en vain tout conspiroit à le divertir, & à le rendre heureux ; rien ne pouvoit lui ôter de devant les yeux l'image de ses crimes. Tantôt le sang fumant encore, des playes d'Urie, tantôt l'infamie d'une trahison, tantôt l'horreur d'un adultere se presentent tour à tour pour l'affliger : *Peccatum meum contra me est semper.* Ah! s'écrie-t-il en soûpirant, mon peché est toûjours contre moi; si je tâche d'en effacer les traces malheureuses, ma Conscience les fait revivre incontinent, & je ne puis trouver un moment de repos : *Non est pax ossibus meis à facie peccatorum meorum.*

Psal. 37.

Psal. 50.

Psal. 37.

L'exemple d'Antiochus.

Antiochus ayant appris la défaite de Lysias, disoit tristement à ses amis : j'ai dit en mon cœur, en quelle tribulation suis-je venu ? de quelles tempêtes est-il agité? & au lieu qu'auparavant j'étois joyeux, je me souviens à present des maux que j'ai faits à Jerusalem, & que sans sujet j'ai voulu exterminer les habitans de la Judée : *Reminiscor malorum quæ feci in Jerusalem.* Tant d'injustices & d'oppressions faites par mes ordres ; tant d'innocens que j'ai dépoüillez de leurs biens & privez de la vie ; tant de sacrileges & de prophanations que j'ai commis dans leur Temple, sont autant de témoins, de juges, & de bourreaux que je vois autour de moi.

I. Machab. c. 6.

Exemples d'une grande tranquillité d'esprit, & d'un repos de Conscience.

Tel étoit le repos du saint homme Job, quand il disoit : il y a déja quelque temps que je suis sur la terre ; mais ma Conscience ne m'a jamais reproché aucun peché. Tel étoit celui du grand Apôtre, quand il mettoit toute sa gloire dans le témoignage de sa Conscience. Tel étoit celui de David penitent, lorsque seur du pardon que Dieu lui avoit accordé de son peché, & de la satisfaction qu'il avoit faite à la justice divine, il disoit dans la joye de son cœur : *In justitia apparebo conspectui tuo.* N'a-t-on pas vû ensuite les Martyrs aller aux supplices comme au triomphe, & triompher de joye au milieu des plus effroyables supplices? &c.

Psal. 16.

Ce que Saint Paul dit de lui-même.

La Conscience de Saint Paul ne lui reprochoit rien ; cependant le témoignage consolant qu'il en recevoit, ne suffisoit pas pour le rassurer contre le souvenir des persecutions qu'il avoit fait souffrir à l'Eglise de Jesus-Christ. Dans le cours de ses voyages & des fatigues continuelles de son Apostolat, il ne laissoit pas de châtier son corps, & de le reduire en servitude, de peur qu'en travaillant

au salut des autres, il ne fût assez malheureux pour ne pas faire le sien : ce qui fait voir que sa Conscience le faisoit craindre en même temps qu'elle le faisoit esperer, & qu'elle faisoit tout ensemble son affliction & sa consolation. En effet, il n'est rien de si douloureux pour une ame qui aime Dieu, que de ne sçavoir jamais si elle est digne de haine ou d'amour; & il est aisé de concevoir que plus l'amour de Dieu est dans un éminent degré, plus cette incertitude est insupportable. C'est pourtant l'état où Dieu laisse tous les justes sur la terre, pour les tenir dans l'humilité.

APPLICATIONS.

Douleur de la mauvaise conscience.

Conversus sum in ærumna mea, dum configitur spina. Psalm. 31. N'est-il pas vrai que quand vous avez quelque épine au pied, ou en quelque autre endroit de votre corps, vous ne pouvez dormir en cet état, jusqu'à ce qu'elle soit ôtée? Ainsi, dit Saint Bernard, ce peché que vous avez commis, est une épine qui perce votre ame, & jamais vous n'avez de repos; au contraire, *Tribulatio & angustia in omnem animam hominis operantis malum*, dit l'Apôtre Saint Paul. Vous serez toûjours dans l'inquiétude, toûjours dans les remords de Conscience, qui vous rongeront le cœur, jusqu'à ce que vous ayez arraché cette épine, par une veritable penitence : il n'y a que ce seul remede qui soit capable de la tranquilliser, en vous remettant en état de grace. Le repos de votre Conscience vous sera alors plus precieux que tous les tresors de la terre.

Ad Rom. 2.

Le faux repos de la conscience est une punition de Dieu.

Misçuit vobis Dominus spiritum soporis. Isaïæ c. 29. Et *dedit illis Dominus spiritum compunctionis.* Ad Rom. 11. La fausse tranquillité de la Conscience, est encore une punition de Dieu, qui permet que le pecheur ne sente plus les remords de sa Conscience, & ne soit plus réveillé par les pointes qui le piquoient auparavant, & qui l'empêchoient de trouver son repos dans le peché. De sorte, qu'il demeure en cet état, comme cloüé & attaché sans que la pensée même lui vienne jamais de faire aucun effort pour en sortir : car c'est le sens de ces paroles de l'Apôtre : *dedit illis Dominus spiritum compunctionis* : car il ne prétend pas nous faire entendre par là, que Dieu leur a donné un esprit de componction, un esprit de penitence. Au contraire, suivant l'explication de Saint Chrysostome, il veut signifier, par cette façon de parler figurée, que Dieu leur a percé le cœur, pour l'attacher à leurs mauvaises habitudes; comme nous voyons que pour joindre plusieurs choses ensemble, par un même nœud, on fait à chacune une ouverture; & saint Chrysostome prétend que Dieu a comme cloüé, & lié la conscience de ce pecheur avec son peché : *Misit spiritum transpunctionis, & transfixionis cum peccato.*

Ad Rom. 11.

De la tranquillité & de l'assurance d'une bonne conscience.

Scrutare si quid tuorum apud me inveneris. Genes. 32. Ce sont les paroles du saint Patriarche Jacob, lorsque par l'ordre de Dieu, il se retira de la maison de son beau-pere Laban. Celui-ci courut après lui, s'imaginant qu'il l'avoit volé; mais Jacob, qui n'avoit emporté que ce qu'il avoit legitimement acquis par son travail, lui dit : Visitez tout, & reconnoissez si j'emporte quelque chose qui soit à vous. Laban ayant tout visité, ne trouva rien qui lui appartint. Saint Ambroise fait l'application de ces paroles à une ame Chrétienne, à qui la bonne Conscience rend ce fidele témoignage devant Dieu, qu'elle a toûjours mené une vie pure & innocente. Lors qu'elle paroîtra au tribunal de Dieu, & que le demon l'accusera, elle pourra répondre hardiment : *Scrutare si quid tuorum in me inveneris* : Je n'ai rien qui soit à toi, cherche & examine tant que tu voudras; je n'emporte rien de ton orgueil, & de tes fourberies; elle sera en assurance, sa conscience ne lui reprochant rien.

Le repos de la conscience est commun aux justes & aux grands pecheurs : mais la cause en est differente.

Tibi dabo terram Chanaan. Psalm. 104. C'est une belle remarque de Richard de saint Victor, que les Chananéens, & les Israëlites ont habité successivement la Terre promise, qui est la vraye figure d'une Conscience tranquille, puisque Jerusalem même signifie *Vision de paix.* Les Chananéens étoient alors les plus méchans hommes qu'il y eût sur la terre, & les Israëlites étoient le peuple de Dieu, & les plus gens de bien qui fussent au monde en ce temps-là : La même terre cependant a été possedée des uns & des autres. Ce qui nous marque que deux sortes de gens peuvent avoir une Conscience tranquille; sçavoir, ceux qui sont tres-bons ou tres-méchans; parce qu'ils vivent dans une aussi grande securité, que s'ils avoient toutes les vertus des gens de bien. Les méchans dès qu'ils sont descendus dans l'abîme de l'iniquité, méprisent tout, & n'ont plus de crainte de la justice de Dieu; & les justes, ayant la charité qui chasse la crainte, jouïssent d'une grande tranquillité.

Avantages d'une bonne Conscience.

Liberat animas testis fidelis. Prov. 14. C'est proprement de la bonne Conscience que l'on peut dire ces paroles du Sage, parce que c'est veritablement un fidele témoin, qui non seulement tient compte de toutes nos actions, de toutes nos pensées, & de toutes nos paroles; mais encore qui porte témoignage qu'elles sont bonnes & saintes, & justifie toutes nos intentions quand elles sont droites. De plus, *liberat animas*; elle délivre notre ame de la mort éternelle, de la crainte de la justice de Dieu, & de toutes les injustes accusations de nos ennemis : au lieu que ceux à qui elle ne rend point ce fidele témoignage, ne peuvent jamais se mettre à couvert des coups de la justice divine.

Vermis eorum non moritur. Marc. 9. La mauvaise Conscience ne peut être mieux marquée dans l'Evangile que par le nom, & la similitude d'un ver. On en peut apporter particulierement trois raisons : La premiere est, que comme le ver ronge le bois & le fruit où il a pris naissance; la Conscience de même pique & ronge le cœur de celui qui a commis le peché : La seconde est, que comme le ver ronge continuellement le sujet auquel il s'est une fois attaché; de même le peché une fois commis tourmente sans cesse & sans relâche, une Conscience criminelle : La troisiéme enfin, que comme le ver s'engendre ordinairement dans les choses douces, & meurt dans les choses ameres; ainsi le ver de Conscience qui naît de la douceur du peché, ne peut mourir que par l'amertume de la penitence, & par la douleur de nos pechez.

Une Conscience criminelle ressent de

In pace amaritudo mea amarissima. Isaïæ 38. Il n'y a point de pecheur qui ne puisse dire au milieu de ses joyes imaginaires, ces paro-

l'amertume au milieu de ses plaisirs.

les du Prophete : dans ma paix mon amerme est tres-amere; dans le calme de mes sens, mon ame est agitée de la tempête ; dans la bonne intelligence, que toutes mes passions ont avec tous les objets qui les peuvent flater, mon cœur est dans le trouble, mon corps nage dans les plaisirs, & mon corps est accablé de douleur, &c.

PARAGRAPHE QUATRIE'ME.

Passages & Pensées des Saints Peres sur ce sujet.

Humana judicia potest subterfugere mala agens, sed non judicium conscientiæ. Gregor. l. 27. Moral. c. 17.

Quid prodest si omnes laudent, & conscientia accusat? aut quid poterit obesse, si omnes derogant, & sola conscientia defendat? Idem super Ezech. Homil. l. 9.

Bonarum mentium est culpas agnoscere, ubi culpa non est. Idem, Epist. ad Augustinum, Anglorum Episcopum.

Bona conscientia nullius oculos fugit. Idem, Epist. 47.

Felix conscientia quæ afflictionis tempore, bonorum operum recordatur. Hieronym. lib. 11. comment.

Nullus post culpam impunitati locus est, cùm sit reatus ipse supplicium. Idem, Epist. ad Demetriadem.

Quæ pœna gravior quàm interioris vulnus conscientiæ? nonne hoc magis fugiendum quàm mors, dispendium, exilium, debilitas, dolor? Ambros. de Offic.

Tantus splendor honestatis est, ut vitam beatam efficiat tranquillitas conscientiæ, & securitas innocentiæ. Idem, l. 2. Offic.

Quod severius judicium quàm domesticum, quo unusquisque sibi est reus, seque ipse arguit? omnia adversa habet, qui sibi ipse displicet, ipse sui accusator, ipse sui testis; nec invenit quò fugiat, qui ipse perurget & stimulat. Idem, l. 3. de Offic.

Verius ac jucundius gaudebis de bona conscientia inter molestias, quam de mala inter delicias. August. l. de catech. Rud.

Justisti Domine, & sic est, ut pœna sibi ipse sit omnis inordinatus affectus. Idem, lib. 2. Confess.

Quisquis malus est, malè secum est: torqueatur necesse est, sibi tormentum est; ipse est enim pœna sua, quem torquet conscientia sua: fugit ab inimico quò potuerit, à se quò fugiet? Idem, in Psalm. 36.

Conscientia mala, bona sperare non potest. Idem, in Psalm. 31.

Conscientiam malam laudantis præconium non sanat, nec bonam vulnerat convicium. Idem, contra Petil.

Quid dulcius bonâ conscientiâ? quæ si non est, & mala est; pungit, & amara sunt omnia. Idem, Tract. sup. cap. ultim. Proverb.

Quando Deus erit judex, alius testis quàm conscientia tua non erit. Idem, in Psal. 37.

Inter judicem justum, & conscientiam tuam, noli timere nisi causam tuam. Ibid.

Quidquid vis, homo, potes fugere, præter conscientiam tuam, interius nihil potes habere quò fugias à conscientia tua, si rodunt te peccata tua. Idem, in Psalm. 30.

Judicis tribunal est in mente tua; sedet ibi

UN malfaiteur peut bien échapper le jugement des hommes, mais non pas celui de sa conscience.

Que sert d'avoir l'approbation de tout le monde, si notre conscience nous accuse & nous condamne? ou que nous peut nuire le blâme, & la censure de tous les hommes, si notre conscience nous défend?

C'est le caractere des bonnes ames de reconnoître des défauts, là où il n'y en a point.

Une bonne conscience n'apprehende point, que ses actions soient exposées à la vûë des hommes.

Heureuse est la conscience, laquelle dans l'affliction se console par le souvenir de ses bonnes actions!

Nul après avoir peché ne peut se promettre l'impunité ; puisque son peché même lui tient lieu de supplice.

Y a-t-il un plus grand supplice, que la douleur que cause la playe secrete d'une mauvaise conscience ? n'est-il pas plus à craindre que la mort, que la perte de nos biens, que l'exil, la maladie, & la plus sensible douleur?

L'éclat d'une vie vertueuse est tel, que le seul repos de la conscience, & l'assurance qu'on peut avoir de son innocence, peut rendre la vie heureuse.

Quel jugement plus severe que celui que notre conscience nous rend interieurement, par lequel chacun se sent coupable, & se condamne lui-même? tout choque celui qui ne se peut souffrir soi-même, il est son accusateur & son témoin ; celui-là ne sçait où fuir, qui se poursuit lui-même.

La bonne conscience vous donnera plus de joye & de consolation dans votre tristesse & votre chagrin, que la mauvaise dans les delices.

Vous l'avez ainsi ordonné, Seigneur! que toute affection déreglée fait elle-même son tourment.

Tout méchant est son propre ennemi. C'est une necessité qu'il soit lui-même son tourment; car celui qui sent les remords de sa conscience, fait lui-même son supplice ; il peut fuir, & éviter par là, la colere d'un ennemi ; mais où ira-t-il pour se fuir lui-même?

Une mauvaise conscience ne peut esperer aucun bien.

Les éloges qu'on donne à un méchant homme, ne gueriſſent pas les playes de sa conscience, comme le blâme & les injures ne blessent point une conscience sans reproche.

Qu'y a-t-il de plus doux & de plus agréable, qu'une bonne conscience ? & si elle est mauvaise, elle pique cruellement, & répand l'amertume sur tous les plaisirs.

Quand Dieu exercera sa qualité de Juge souverain, il ne sera pas besoin d'autre témoin, que votre propre conscience.

Entre le juste juge qui est Dieu, & notre conscience, nous n'avons à craindre que notre mauvaise cause.

Il n'y a rien que vous ne puissiez fuir, & éviter, hors votre conscience; vous ne pouvez trouver d'azile dans vous-même contre ses poursuites, si vous sentez les morsures que vous causent vos pechez.

Le tribunal du souverain Juge est dans votre

Deus

Deus', adest accusatrix conscientia, tortor, timor. Idem, in Psalm. 57.

Quisquis non facit quod debet, sine intervallo patitur quod debet: quoniam tanta est beatitudo justitiæ, ut nemo ab ea ad miseriam possit abscedere. Idem, l. 3. de lib. arbit. c. 15.

Iræ divinæ inchoatio est, quod hîc patitur peccator. Idem, in Psalm. 6.

Potest obtenebrari conscientia, quia non est Deus; extingui non potest, quia à Deo est. Tertull.

Omne malum aut timore aut pudore natura perfudit. Idem, in Apolog.

Nullus est qui dum operatur malum, bonum adesse putat; sed occasiones fingit: cæterùm ille, etsi verbis fortassis crimen diluat, conscientiam tamen ipse suam effugere nequaquam poterit. Chrysost. Homil. 5. in 2. Epist. ad Timoth.

Nemo prætexat quòd ignorans virtutem negligat; sufficientem enim magistrum habemus conscientiam. Idem, Homil. 54. in Genes.

Conscientia peccati formidinis mater. Idem, in Psalm. 50.

Quemadmodum seipsum nemo potest effugere, ita nec illam interioris ejus curiæ sententiam. Idem ad Popul. Antioch.

Hoc tribunal non pecuniâ corrumpitur, non adulationibus acquiescit; eò quod divinum est, & à Deo nostris impositum cervicibus. Idem, ibidem.

Peccator conscientiam quasi carnificem circumgestat, se laniantem, flagellantem perpetuò. Idem, Serm. 1. de Lazaro.

Judicem in animo perpetuò vigilantem & attentum constituit Deus. Idem Chrysost. Serm. 4. de diversis.

Conscientia domesticum & verum tribunal. Gregor. Nazianz.

Infernus quidam & carcer animæ, rea conscientia est. Bernard. Serm. 23. in Cantic.

O felix conscientiæ puritas! ô felix sanctæ conscientiæ jucunditas! Idem.

Sicut rivus, quocumque fluit, terram cavat, ita conscientia mala rodere occultè mentem non cessat. Idem, l. 4. de Considerat.

Magnæ divitiæ, bona conscientia; & revera quid in rebus ditius vel dulcius? quid in terra quietius atque securius? bona conscientia damnum rerum non metuit, non verborum contumelias, non corporis cruciatus. Idem, Epist. 373.

Bona conscientia secura erit, cùm corpus morietur; secura, cùm anima coram Deo præsentabitur; secura, cùm utrumque, in die judicii, ante tribunal terrificum justi judicis statuetur. Idem, l. de interiori domo, c. 23.

Quis magis mortuus est eo, qui portat ignem in sinu, peccatum in conscientia, nec sentit, nec excutit, nec expavescit? Idem, de Considerat.

Sufficit adversum os loquentium iniqua, opinio bonorum cum testimonio conscientiæ. Idem, super Cantic.

Sicut probis probitas ipsa fit præmium; ita improbis nequitia ipsa supplicium est. Boëtius l. 4. de consol. Philos.

ame ; Dieu y préside en cette qualité ; votre conscience est votre accusateur ; votre bourreau est la crainte que vous devez avoir de l'issuë de ce jugement.

Quiconque ne fait pas ce qu'il devroit faire, souffre bientôt ce qu'il a merité ; mais le bonheur dont on joüit pour recompense de notre justice, est tel, que personne ne peut devenir miserable.

Ce que le pecheur souffre ici-bas de sa conscience, est le commencement de ce que la colere divine lui fera souffrir un jour.

On peut obscurcir sa conscience, & diminuer ses lumieres, parce qu'elle n'est pas Dieu même, mais parce qu'elle vient de Dieu, on ne peut l'éteindre tout-à-fait.

La nature a répandu la honte ou la crainte sur tout ce qui est peché.

Personne en commettant le mal, ne croit que le mal soit un bien ; il cherche seulement des prétextes pour l'excuser : mais s'il peut faire en sorte de s'en disculper, il ne pourra pas pour cela, éviter le reproche de sa conscience.

Que personne n'apporte pour prétexte l'ignorance du bien qu'il a negligé de faire ; car nous avons au-dedans de nous notre conscience, qui est un maître capable de nous instruire de nos devoirs.

Le juste reproche que nous fait notre conscience, d'avoir commis un crime, fait naître la crainte.

Comme personne ne se peut fuir soi-même : de même, il ne peut éviter l'arrêt que cette cour souveraine & interieure a porté contre lui.

Ce tribunal ne se corrompt point par argent, il n'accorde rien à la flaterie ; parce que c'est un tribunal divin, établi de Dieu pour nous juger.

Le pecheur porte avec soi un bourreau, qui ne cesse jamais de le déchirer, & de le tourmenter interieurement.

Dieu a établi dans notre ame un juge toûjours vigilant, & attentif à tout ce qui se passe dans nous-mêmes.

La conscience est un tribunal domestique où l'on ne peut déguiser la verité.

Une conscience qui se sent coupable, est comme son enfer & sa prison.

O l'heureux sort d'une conscience pure! ô la solide & agréable joye d'une conscience sans crime!

Comme un ruisseau creuse la terre par où il coule ; de même la mauvaise conscience ne cesse de ronger interieurement une ame criminelle.

Une bonne conscience est un tresor rempli de grandes richesses : en effet, qu'y a-t-il de plus précieux & de plus agréable ? y a-t-il au monde un repos, & une tranquillité comparable? une bonne conscience ne craint, ni la perte des biens, ni les reproches, ni les plus cuisantes douleurs.

Une bonne conscience sera en assurance quand l'ame se separera du corps ; quand l'ame sera presentée au tribunal de Dieu ; & quand l'un & l'autre paroîtra au jugement terrible du juge inflexible, elle n'aura nul sujet d'en craindre l'issuë.

Qui merite d'être censé mort, que celui qui porte du feu dans son sein, c'est-à-dire, un peché sur sa conscience; qui ne le secouë point, & qui n'apprehende rien, comme s'il n'avoit nul sentiment?

Contre les mauvais discours qu'on fait de nous, & les traits de la plus noire médisance, il suffit d'avoir pour soi l'estime des gens de bien, avec le témoignage de notre conscience.

Comme la probité des gens de bien est déja une partie de leur recompense ; de même la malice des méchans est déja un supplice anticipé.

Omnia fugere poterit homo præter cor suum ; non enim potest a se quisquam recedere : quocumque enim abierit, reatus sui conscientia illum non derelinquit. Isidorus in Syn.

Un homme criminel pourra fuir tout le reste, à la reserve de son propre cœur ; car personne ne peut s'éloigner de soi-même, & en quelque lieu qu'il se retire, le souvenir de son peché le suivra par tout.

Conscientia accusat de præterito, remurmurat de præsenti, præcavet de futuro. S. Bonavent. l. 2. Comp. Theol. c. 5.

La conscience nous accuse du passé ; elle se plaint & murmure du present, & se précautionne pour l'avenir.

Nulla pœna gravior, pœnâ conscientiæ ; vis nunquam esse tristis, bene vive ; secura mens tristitiam sustinet ; bona vita semper gaudium habet ; conscientia autem rei semper in pœna est. Isidorus l. 2. solit.

Il n'y a point de plus cruel supplice que celui d'une mauvaise conscience ; ne voulez-vous jamais avoir de tristesse ? vivez bien. Une ame constante supporte la tristesse ; mais celui qui vit bien est toûjours dans la joye ; & la conscience du criminel le met continuellement à la torture.

Liber signatus & clausus, & in die judicii aperiendus. Hugo Card. l. 2. de anima.

La conscience est un livre fermé & scellé, & qu'on ouvrira au jour du jugement.

Si gaudium est in mundo, hoc utique possidet puri cordis homo ; & si alicubi tribulatio & angustia, hoc melius novit mala conscientia. Lib. de Imit. Chr. l. 2. c. 4.

S'il y a quelque veritable joye dans le monde, c'est l'homme de bien qui a le cœur pur, qui en joüit ; & s'il y a de la tristesse & de la peine d'esprit, personne ne le connoît mieux que la mauvaise conscience.

Intolerabilis cruciatus. Hugo à S. Vict. tract. de inter. dom.

Le tourment de la mauvaise conscience est insupportable.

Plerique famam, conscientiam autem pauci verentur. Seneca, l. de moribus.

Plusieurs craignent pour leur reputation, & quel jugement on fera d'eux ; mais peu apprehendent le jugement de leur conscience.

Nullum conscium peccatorum tuorum magis timueris, quam teipsum. Idem.

Ne craignez pas d'avoir de plus fâcheux témoin de vos crimes que vous-même.

O te miserum si contemnis hunc testem ! Idem.

Que votre malheur est à plaindre, si vous mépriſez le témoignage de votre conscience !

Nullum theatrum virtuti, conscientiâ majus est. Cicero 2. Tuscul.

La vertu n'a point de plus glorieux trône où elle puisse se faire voir, que notre propre conscience.

PARAGRAPHE CINQUIE'ME.

Ce qu'on peut tirer de la Theologie par rapport à ce sujet.

Notion & definition de la Conscience.

IL est assez difficile de donner une définition exacte & reguliere de la Conscience, que l'on confond ordinairement avec la Synderese, & qui en effet ne semble gueres en differer que de nom. Saint Thomas néanmoins ne les confond pas : il dit que la Synderese est une lumiere naturelle, qui incline à faire le bien, & à fuir le mal : il ne veut pas que ce soit une puissance, telle qu'est l'entendement & la volonté ; mais une habitude, par laquelle nous connoissons les premiers principes des choses qui sont à faire de notre part. Et il ajoûte, que la Conscience est proprement un acte, & une application de notre science, à quelque objet particulier, laquelle nous fait juger s'il est bon ou mauvais, s'il le faut fuir ou rechercher ; & nous donne sur le passé un bon témoignage, ou bien nous cause des remords.

1. *Quæst.* 79. *art.* 12.

Ibid. art. 13.

Ce qui peut servir à nous en donner une plus ample connoissance.

Le commun des Theologiens, par ce mot de Conscience, entend le jugement que notre esprit porte, & que la droite raison dicte de ce qu'il faut faire, ou qu'il faut fuir dans les occasions qui se presentent ; lequel jugement nous doit servir de guide, & de regle pour nous déterminer. Quelques-uns disent en moins de mots, que c'est un acte de l'entendement, par lequel nous jugeons ce qu'il faut ou ce qu'il ne faut pas faire ; ou bien de quoi il faut, ou ne faut pas s'abstenir, dans les rencontres où l'homme doit agir. Sans tant se gêner à chercher une juste définition, les Peres & les Prédicateurs ont recours aux comparaisons qui peuvent donner quelque idée de ce qu'on demande. On dit que la Conscience est un livre dans lequel une main invisible écrit nos pechez, à mesure qu'ils se commettent. On ajoûte, que c'est un Dieu domestique, ou du moins un Souverain qui releve immediatement de Dieu ; elle est au-dessous de Dieu, mais au-dessus de l'homme ; elle tient dans nos cœurs la place de l'Etre infini, elle parle en son nom, elle y soûtient ses droits, elle y exécute ses jugemens. J'aimerois mieux dire, selon le sentiment du Prophete Royal, qu'elle est une participation de la Loi éternelle ; parce que cette lumiere, qui nous découvre interieurement le vrai & le faux, & qui, pour fournir à la volonté la matiere qui lui convient, nous indique encore le bien & le mal, est un écoulement de cette Loi éternelle, que Dieu a imprimée dans le fond de nos cœurs : *Signatum est super nos lumen vultûs tui.* *Psal.* 4.

Differens effets ou offices de la Conscience.

La Conscience juge de toutes les actions qu'on a faites : & c'est de ce dernier jugement que naissent les remords ou la tranquillité de l'ame : car cette Conscience lui faisant faire reflexion sur sa conduite, décide si ces actions sont justes ou legitimes. D'un autre côté, elle fait remarquer, que celui qui viole la Loi de Dieu, & qui n'en fait pas penitence, sera un jour condamné, & puni de l'infraction de cette Loi : elle connoit le fait & le droit ; elle fait sentir au criminel, qu'il a violé cette Loi divine, & que sa penitence est foible ; ou peut-être qu'on n'a pas encore commencé à la faire. Alors elle prononce, que l'ame est criminelle, & exposée à la condamnation.

Il y a deux sortes de Consciences en general.

On peut distinguer avec Saint Bernard deux sortes de Consciences. Il y a, dit-il, une bonne Conscience, & il y en a une mauvaise. La bonne Conscience, ajoûte-t-il, doit être encore divisée comme deux especes, aussi-bien que la mauvaise : car il y a, poursuit ce Pere, une bonne Conscience troublée, & une bonne Conscience tranquille ; comme il y a une mauvaise Conscience inquiéte & agitée, & une mauvaise Conscience paisible & endurcie,

durcie. A quoi l'on peut ajoûter d'autres divisions de la Conscience. Car il y a une Conscience erronée, fausse & trompée; il y en a une douteuse, qui ne peut se resoudre & se déterminer lorsqu'il faut agir; une scrupuleuse, qui craint ou qui se persuade qu'il y a du peché en tout ce qu'elle fait; une endurcie, que l'Apôtre appelle cauterisée, qui ne sent plus aucun remords.

Il n'est jamais permis d'agir contre sa Conscience. *Conc. Lateran. Can.* 41.

Si nous en croyons les Conciles, les saints Peres, & tous les Docteurs, il n'est jamais permis d'agir contre le jugement interieur de sa propre Conscience, quand même il seroit erroné ou douteux: *Non licet operari ex Conscientia vel errante, vel dubia*; & il n'arrive que trop souvent, que ce qui n'est pas peché de soi, le devient par accident, quand on le croit tel, & qu'on s'y engage.

D'où vient l'erreur de la Conscience, qu'elles en sont les causes.

Il y a plusieurs & differentes causes de l'erreur de la Conscience. Les principales sont: 1°. La simple ignorance, quand on est persuadé que ce qui est mal en soi, est bien fait, ou que ce qui est bien, est mal. 2°. La negligence, quand on ne veut pas se donner la peine de s'instruire, ou se faire instruire de ses devoirs, & de ses obligations, ou des choses qui nous feroient éviter le peché. 3°. L'orgueil, quand on ne veut pas soûmettre son jugement à des personnes plus sages & mieux instruites. 4°. L'amour déreglé de soi-même; ce qui a fait dire à Seneque: *Perit omne judicium si res transierit in affectum.*

La fausse & la mauvaise Conscience vient des mêmes principes.

Ce sont les mêmes causes, que celles de la fausse, & celles de la mauvaise Conscience. On méconnoît ses devoirs, & on les veut méconnoître; c'est ignorance & malice: ou bien on neglige de les connoître, on suit son inclination & son panchant; l'ignorance cache le peché, la coûtume l'autorise, la passion le justifie; & toutes ces choses concourant ensemble, on ne fait presque aucun scrupule des plus grands crimes. On veut que ce que l'on fait soit juste; & non seulement on suit son inclination, on veut encore croire qu'on la peut suivre; on détourne son esprit de ce qui pourroit lui faire connoître la verité, & on l'applique à tout ce qui peut l'alterer. Bien loin de consulter des gens habiles & desinteressez, on se consulte soi-même, & ce que par une maligne critique on ne pardonneroit pas aux autres, on l'excuse, & on le justifie en soi, par une molle indulgence.

L'habitude & la coûtume contribuë beaucoup à rendre la Conscience fausse & erronée.

Quoi que la Conscience fausse & erronée naisse ordinairement de la dépravation & de la corruption du jugement: cependant l'habitude y contribuë beaucoup, parce qu'elle fait qu'un pecheur s'endort dans le peché, & ne le connoît plus. Au commencement la raison ne manquoit pas de faire voir que ce contract étoit usuraire, que cet interêt étoit défendu, que cette liberté n'étoit point permise, qu'on ne pouvoit s'engager dans cette affaire sans peché; la Conscience d'abord faisoit de grands reproches; mais depuis qu'on s'y est accoûtumé, on ne les tient plus pour pechez, on les excuse, on les défend. Ce pecheur n'a point d'étude; néanmoins sur le chapitre de sa passion, il fait le Theologien, & dispute contre ceux qui l'avertissent charitablement de son devoir.

Ce que c'est que remords de Conscience.

C'est un sentiment vif que celui que l'on a de son peché, & de la justice vengeresse de Dieu, lorsque toute l'horreur du crime se découvre à nos yeux; on voit la peine qu'il merite, on conçoit un Dieu tout-puissant, juste, vengeur, qui nous poursuit, & on conçoit jusqu'où il pourra pousser sa rigueur: Dans cette vûë, comme l'on se sent interieurement coupable, on craint que la mort ne nous surprenne en cet état. Ces remords ne sont pas toûjours si violens, autrement ils troubleroient trop une ame, & seroient par là inutiles pour la conversion des coupables; mais toûjours le peché paroît affreux; la justice de Dieu, toûjours terrible. Le cœur émû se fait des reproches, & des accusations sur toutes les circonstances de son peché; & alors la crainte l'emporte bien encore, mais il ne laisse pas de rester au fond de l'ame quelque esperance de misericorde, qui la soûtient, & qui l'empêche de tomber entierement dans le desespoir.

N'être point agité des remords de Conscience après le crime, est une marque de reprobation.

Remarquez, dit saint Augustin, que la reprobation suit de près ces pecheurs qui vivent sans remords. Quand le peché laisse quelque scrupule, & quelque trouble dans l'ame, c'est une marque que l'on n'est pas endurci; mais quand on vit dans une profonde paix, sans craindre la mort, & la damnation éternelle, dont on est menacé, c'est alors qu'un pecheur entraîné par ses passions, court à sa perte & à son dernier malheur.

L'insensibilité de la Conscience vient d'un châtiment de Dieu.

Il est vrai, & nous devons toûjours le remarquer, que Dieu ne cherche pas expressément à nous entretenir dans cette insensibilité de conscience, & dans ce fatal repos; qu'il n'y contribuë par aucun mouvement de sa part, non pas même en cessant tout-à-fait d'agir & de parler: mais s'il agit, ce n'est plus qu'une legere action, laquelle n'est suivie d'aucun effet; s'il parle, ce n'est plus que d'une voix foible, laquelle ne penetre point jusqu'au fond de l'ame pour la réveiller; la grace ne fait plus ni sur l'esprit ni sur le cœur ces vives impressions, qui persuadent l'un, & qui gagnent l'autre. Dieu se retire, comme un Medecin, qui quitte son malade, après avoir épuisé ses soins auprès de lui, & qui au lieu de le tourmenter davantage, le laisse plongé dans une mortelle lethargie.

Le principe de la fausse paix & de l'intrepidité de la Conscience.

Quand je remonte à la source, je trouve que cette intrepidité affectée procede, quoi qu'on ne le dit pas, d'une resolution secrete d'en demeurer où l'on en est, de tenir toûjours la même conduite, de perseverer dans les mêmes habitudes, en un mot de ne se point convertir; & pour cela, d'éloigner de son souvenir tous les objets, qui pourroient jetter dans l'ame quelques allarmes, de fermer les yeux à toutes les veritez de la foi, de ne s'instruire jamais de ses obligations, afin de se dégager du soin de les accomplir; de s'affermir enfin par cette ignorance étudiée, contre tous les retours de la Conscience.

D'où nasse la fausse & la mauvaise Conscience.

Nos erreurs, nos desordres, nos égaremens dans la voye du salut, viennent de ce qu'outre la Loi de Dieu, il y a encore une autre regle d'où dépend la droiture de nos actions, que nous devons suivre; ou plûtôt de ce que la Loi de Dieu qui est la regle generale de toutes les actions des hommes, nous doit être appliquée en particulier, par une autre regle, encore plus prochaine & plus immediate, qui est la Conscience.

Car qu'est-ce que la Conscience? Saint Thomas nous l'apprend en deux mots: C'est l'application que chacun se fait soi-même de la Loi de Dieu. Or l'experience nous convainc que chacun se fait l'application de cette Loi

de Dieu selon ses vûës, selon ses lumieres, selon le caractere de son esprit, & même selon les mouvemens secrets, & la disposition presente de son cœur. D'où il arrive que cette Loi divine mal appliquée, bien loin d'être toûjours dans la pratique, une regle sûre pour nous, soit du bien que nous devons faire, soit du mal que nous devons éviter; contre l'intention de Dieu même, nous sert tres-souvent d'une fausse regle, dont nous abusons & dont nous nous autorisons, tantôt pour commettre le mal, tantôt pour manquer aux obligations les plus inviolables de faire le bien.

A force de desirer ou vouloir une chose, nous en venons jusqu'à nous persuader qu'elle est permise, & bonne; quoi qu'elle soit mauvaise.

Dans l'ordre des choses, qui est l'ordre de Dieu, ce sont les desirs qui doivent être selon la Conscience, & non pas la Conscience qui doit se regler selon les desirs. Cependant, dit Saint Augustin, voilà l'illusion & l'iniquité, à laquelle, si nous n'y prenons garde, nous sommes sujets. Au lieu de regler nos desirs par nos Consciences, nous nous faisons des Consciences de nos desirs; & parce que c'est sur nos desirs que nos Consciences sont fondées, qu'arrive-t-il? Tout ce que nous voulons, à mesure que nous le voulons, nous devient & nous paroît bon : *Quodcumque volumus bonum est.*

Pourquoi un pecheur est tranquille dans son peché.

On demande, pourquoi il arrive souvent qu'un pecheur est en repos dans son peché? Il est facile de répondre : c'est que son cœur est corrompu, c'est que son esprit est aveuglé; & c'est que Dieu par cela même, le punit. Son cœur est corrompu, & dans cet état, il ne sent rien de tout ce qui le pourroit troubler; son esprit est aveuglé, & dans l'aveugle présomption qui le seduit, il ne voit rien de tout ce qui le pourroit détromper : enfin, Dieu, le punit; & ce châtiment consiste à lui refuser & les lumieres qui lui pourroient éclairer l'esprit, & les graces qui lui pourroient toucher le cœur.

Ce repos & cette tranquillité dans le peché ne vient pas tout d'un coup, mais par une longue habitude.

On ne passe point tout d'un coup, ni sans peine, de l'innocence au crime, & d'une vie reglée aux grands desordres. Aussi le pecheur, dit Saint Bernard, après Tertullien, n'est jamais tranquille dans les commencemens de son peché; mais comme il a encore une Conscience delicate, & que les sentimens en sont vifs, le peché n'y porte son aiguillon qu'avec douleur. On craint, on délibere, on resiste; & la nature même, toute corrompuë qu'elle est, répand dans l'ame, ou une honte raisonnable, qui nous donne horreur du mal, ou une frayeur salutaire, qui nous en fait redouter les suites.

PARAGRAPHE SIXIE'ME.

Les endroits choisis des Livres Spirituels, & des Prédicateurs modernes sur ce sujet.

Voix de la Conscience, & sentiment de religion.

C'Est une voix bien haute que celle de la Conscience; c'est un reproche aussi inévitable qu'il est caché; c'est un témoin aussi irreprochable qu'il est domestique. La nature a si profondément gravé la connoissance & la verité d'un Dieu dans notre ame, dit l'éloquent Salvien, qu'il est impossible de l'effacer; & il n'est quasi point d'homme, quelque impie, & rebelle qu'il soit, qui étant dans quelque danger imprévû, ne porte ses yeux & ses mains vers le Ciel, pour implorer la faveur d'un Etre tout-puissant, qui a choisi les Cieux, pour y découvrir les richesses de sa gloire. *Liv. de la Divinité défenduë contre les Athées, par d'Abillon.*

Les reproches de la Conscience se reveillent & sont plus violens aux approches de la mort.

Je demanderois volontiers avec Tertullien, d'où vient que les pecheurs ayant souvent étouffé pendant leur vie, ces remords de Conscience, qui troubloient leur paix, ils ne peuvent, quoi qu'ils fassent, les étouffer à la mort. Car combien en voyons-nous qui par une longue habitude dans le mal, & un endurcissement contracté depuis plusieurs années, joüissent d'une fausse paix, & vivent sans inquiétude & sans allarmes; & qui cependant aux approches de la mort, tremblent, pâlissent, & souffrent d'épouvantables inquiétudes. Le même Pere en rend une admirable raison : c'est, dit-il, que l'ame, pendant la vie du pecheur, étant enveloppée de tenebres, que ses passions & sa malice ont répanduës dans son esprit, ne commence à développer; ce sont ses termes; à développer ce nuage, que lorsqu'elle va quitter son corps; *Erumpit in apertum, ad meram & puram lucem.* Auparavant elle ne voyoit rien, parce qu'elle ne vouloit rien voir, qu'elle s'étoit renduë esclave de ses passions; mais quand cette separation se va faire, elle reprend sa liberté. *Mr. Joly. 2. Tome de ses Prônes.*

Comme la Conscience trouble le pecheur au milieu de ses plaisirs.

Combien de fois cette pensée vous a-t-elle fait trembler dans le peché, lorsque, justifié par le suffrage des hommes que vous avez trompez, votre conscience vous a menacé de ce juge, qu'on ne peut ni tromper, ni corrompre, ni éviter! Quelle peine n'avez-vous pas à étouffer cette voix secrete, qui vous trouble au milieu des plaisirs; qui réveille votre crainte au moindre peril; qui vous fait pâlir, trembler, & qui semble exécuter par avance, l'arrêt qu'il doit prononcer contre vous? Cette pensée, qu'il faut mourir, qui fait le repos & la consolation du Juste, fait le supplice & la terreur du méchant : si ce n'est pas une impression de la lumiere naturelle, pourquoi est-elle commune à toutes les Nations du monde? pourquoi regne-t-elle dans tous les temps? *Le Pere Cheminais. Serm. sur les Jugemens de Dieu.*

Ce que la Conscience fait dans le pecheur.

Dès le temps qu'on fait le crime, la Conscience, qui l'a d'abord déconseillé, commence à le condamner hautement, & à se recrier contre la malice du criminel, & à demander justice de la violence qu'on lui fait, & à s'en venger elle-même. Mais c'est bien pis, lors que le crime est achevé; car alors le plaisir ayant cessé, la passion s'étant ralentie, l'ame demeure en proye à la douleur & aux reproches de la Conscience. La passion a fait avaler le poison sans le regarder; la volupté l'a détrempé de quelques douceurs : mais quand il est une fois dans les entrailles, il cause d'horribles tranchées. Le silence de la Conscience est encore plus à craindre. Après qu'elle a long-temps, ou parlé, ou même crié inutilement, il arrive quelquefois, par un jugement terrible, à la verité; mais juste néanmoins, que la Conscience se taît pour toûjours & nous laisse dans un mortel assoupissement : c'est-à-dire, que Dieu retire ses graces, & en cet état, tout se taît; plus d'objet qui touche le cœur, plus de discours qui l'ébranle, plus d'accidens capables de l'épouvanter; toutes les voix sont muettes : & de là que doit-on attendre? *Pere de la Colombiere, dans ses Reflexions.*

Que veut dire cette Conscience, qui se trouble

La Conscience est la voix de Dieu.

trouble tout d'un coup, qui éclate en mille plaintes, en mille reproches ? ce ne peut être la voix du demon, puisqu'elle nous porte au bien ; ce n'est pas notre propre voix, puis qu'elle parle malgré nous. Il faut donc que ce soit la voix de Dieu : & c'est pour cela que tout ce qu'elle nous dit, doit être écouté, & que ce sont autant de loix sur lesquelles nous serons jugez. *Le même. Tome 2. de ses Sermons.*

Comment se forme une fausse Conscience.

Si nous voulons bien écouter cette syndereſe, elle nous fait assez entendre ce *Non licet*, que Jean disoit à Herode : cela ne vous est pas permis. Mais la plûpart des pecheurs tâchent d'éteindre tant qu'ils peuvent, cette lumiere naturelle, & de corrompre leur propre Conscience ; ils s'aveuglent eux-mêmes, & perdent, pour ainsi dire, cette lumiere par trop de lumiere. Comment cela ? C'est que ne pouvant agir long-temps contre leur Conscience, ils s'en forment une fausse & erronée, en consultant des livres & des Auteurs suspects, & en cherchant des raisons, qui appuyent leurs sentimens, ou plûtôt les desirs de leur cœur, ou quelque action que la droite raison improuve & condamne d'abord, particulierement en matiere de simonie, d'usure & d'impureté. Il s'en trouve qui mettent la Theologie à la question, pour lui faire dire ce qu'elle ne veut pas : car pour justifier, ou pour autoriser quelque crime qu'ils sont resolus de commettre, ou quelque mauvaise habitude, qu'ils ont de la peine à combattre ; ils s'adresseront à tant de Casuistes & de Theologiens, qu'enfin ils en trouveront quelqu'un, qui donnera dans leur pensée, & approuvera leur sentiment. Mettez un homme innocent à la question ; dès la premiere fois il vous dira la verité : mais redoublez-la une & plusieurs fois ; la force de la douleur tirera de lui tout ce qu'on voudra. Ainsi mettez la Theologie, cette innocente dépositaire de la verité, à la question ; dès la premiere fois elle vous dira la verité : Cela ne se peut faire en Conscience, cela est directement opposé à la saine doctrine de l'Eglise, cela choque le bon sens, c'est contre le sentiment unanime de tous les Docteurs : mais à force de questionner, & de prendre le fait ou le droit, tantôt d'un biais, & tantôt d'un autre, il se trouvera quelque Docteur qui favorisera le sentiment en question, sur lequel on formera sa Conscience. Mais une Conscience droite ne cherche point tous ces détours & ces faux-fuyans : *Revertimini ad cor* : Retournez, retournez pecheurs à votre Conscience, & ne cherchez point à vous tromper ; écoutez ce qu'elle vous dit ; c'est la meilleure & la plus sûre regle que vous puissiez suivre : elle est si juste, que dans sa propre cause même, elle se condamne : toutes les raisons mandiées, ou recherchées avec tant d'étude ne nous peuvent justifier devant son tribunal, & de quelque artifice qu'on se serve, il est impossible de lui faire approuver le crime. *Le P. Antoine de S. Martin de la Porte, dans la seconde partie de la Conduite de la grace.*

On se fait une Conscience à sa mode.

Combien de dangereux ménagemens ; combien de lâches détours pour éluder la Loi de Dieu ? on se fait un plan de salut à sa mode ; on se forme des principes à sa façon ; on met toute sa vertu dans son humeur, & l'on rebute un Directeur, qui ne pouvant agir contre ses propres lumieres, n'a pas assez de condescendance, pour relâcher quelque chose de sa prétenduë severité : En un mot, on est prêt de renoncer à tout, pourvû qu'on ne soit pas obligé de renoncer à soi-même. Si l'on se fait un grand crime d'usurper les biens de son frere, on ne se fait presque jamais devant Dieu, un point de Conscience de déchirer sa reputation, ou par des médisances grossieres, ou par des détours ingenieux & subtils. *Pris d'un Sermon manuscrit.*

Du même sujet. *Psal.* 18.

Il est vrai que la Loi de Dieu est en elle-même, pure, sincere, & éternelle : *Lex Domini immaculata* : Elle ne souffre aucune tache ; mais cette loi entenduë par l'homme, tournée par l'homme, & executée par l'homme, est une loi aussi changeante, aussi dissimulée, le dirai-je ? aussi corrompuë, & aussi impure que la volonté de l'homme. C'est la Loi de Dieu, j'en conviens ; mais l'un la tourne d'une maniere, & l'autre de l'autre : Regle, qui lui fait perdre sa simplicité, sa sincerité, & son integrité. Dieu la donne pure & immuable ; mais nous avons le malheur de la corrompre & de l'alterer : en un mot, toute Loi de Dieu qu'elle est, elle ne laisse pas de devenir humaine & changeante, par la volonté dépravée de l'homme. *Pris d'un Sermon manuscrit.*

Il est aisé de se faire une fausse Conscience.

Il est aisé de se faire dans le monde, une fausse Conscience ; car quoi de plus naturel, & de plus facile, que de suivre le panchant que la cupidité nous donne ? comme nos vûës sont élevées, il est difficile que nos connoissances ne s'y conforment. De là vient cet orgueil, cette ambition ; de là ces artifices, ces intrigues, ces complaisances, ces flateries, pour arriver au but qu'on se propose : rien de plus commun parmi vous, & cependant rien à quoi vous pensiez moins. J'ai dit, qu'il n'est rien de plus aisé que de se faire dans le monde des Consciences lâches & criminelles : pourquoi ? parce qu'il n'est rien de plus aisé que de se former des desirs injustes, & temeraires ; que de concevoir des pensées vaines & ambitieuses. Car n'est-ce pas de là que naît cette Conscience déreglée, aveugle, & erronée ? Conscience déreglée, parce que ce sont nos desirs, qui doivent se regler sur notre Conscience, & non la Conscience, sur nos desirs. Mais nous faisons tout le contraire : entraînez par nos desirs, nous ne voulons point d'autre regle ; il faut de necessité que notre Conscience s'accommode à ce que nous voulons, & par cet étrange renversement, nos desirs servent de regle à notre Conscience ; & parce que c'est sur ce qui nous plaît que nos desirs sont formez, notre Conscience les approuve : *Omne quodcumque volumus, bonum est*, dit Saint Augustin : ce que nous voulons nous paroît bon : peut-être, dit ce Pere, que parce qu'il nous paroît agréable, nous nous persuadons que c'est une chose juste. D'où vient donc cela ? de l'ascendant malheureux que nos desirs prennent sur notre Conscience, qui juge après cela des choses, non sur ce qu'elles sont, mais selon qu'elles nous plaisent. *Pris d'un Sermon sur ce sujet, attribué au Pere Bourdaloüe.*

Comme l'on se fait une fausse Conscience en étouffant la lumiere naturelle.

La Conscience n'est pas une chimere, & le déreglement que je combats ici, n'est pas un déreglement imaginaire ; il est aussi naturel à l'homme d'avoir une Conscience, qu'il est naturel à l'homme d'avoir une raison. La Conscience, dit Saint Jean de Damas, est la loi de notre esprit : *Lex mentis.* C'est, dit Saint Augustin, une lumiere que Dieu nous a donnée à tous, pour discerner le bien d'avec le

mal : *Lumen ad discretionem mali.* C'est une regle, dit Saint Thomas, que nous appliquons dans les rencontres, pour connoître ce qu'il faut faire, ou ce qu'il faut éviter : *Regula agendorum fugiendorumve* : de là, Chrétiens, il s'ensuit, ce semble, qu'il n'est pas possible d'éteindre cette lumiere, ou de courber cette regle : car si elle vient de Dieu, elle est essentiellement droite, & si elle est naturelle, elle vient de Dieu. Cependant il n'arrive que trop souvent, que volontairement, & d'une maniere coupable, on corrompt sa raison, on seduit son guide, on étouffe sa lumiere : comment cela ? c'est que souvent, mais sur-tout dans les consequences un peu éloignées des premiers principes de la loi naturelle, la volonté corrompt le jugement, & le jugement à son tour, corrompt la volonté. Il se fait donc comme un cercle de dépravation entre l'esprit & le cœur. Principe, qui tout abstrait qu'il est, ou qu'il nous paroît dans la speculation, n'est pourtant que trop certain, & trop évident dans la pratique. Et par là se forme ce que nous appellons fausse Conscience; c'est-à-dire, un jugement erroné sur la pratique en matiere de mœurs. *Pris d'un Sermon manuscrit sur ce sujet, du P. François Catrou.*

Continuation du même sujet.

Aussi-tôt qu'une passion, de quelque nature qu'elle soit, s'est emparée d'un cœur, quelque déreglée qu'elle soit d'ailleurs, on cherche à la contenter : mais c'est alors qu'on sent toutes les revoltes de son esprit, qu'on éprouve l'empire, & le pouvoir de sa Conscience. Que faire alors ? passer par-dessus ses repugnances ? pecher contre ses lumieres & malgré ses vûës ? il en coûteroit trop ; & ce seroit toûjours de nouveaux combats à rendre. Le plus court, c'est de corrompre les lumieres de son guide, & de faire parler à sa Conscience le langage de la passion. Et pour cela, voici les artifices dont on se sert. J'ignorerai, en matiere de Conscience, & mon ignorance me servira d'excuse devant Dieu. Les autres disent, je chercherai dans ma propre raison, ou dans les décisions d'un Confesseur commode, de quoi opposer aux lumieres de mon esprit : en un mot, les uns se font une fausse Conscience en étouffant leurs lumieres ; les autres en y substituant de fausses lueurs. C'est ce que Saint Thomas appelle une Conscience Positivement Fausse, & une Conscience Negativement Fausse. *Le même.*

L'ignorance qui cause la fausse Conscience, vient souvent par une distraction volontaire de notre esprit.

La Conscience, avant que nous commettions le crime, répand presque toûjours dans nos esprits certaine lumiere qui nous en découvre la honte : foible lueur, qui n'est que comme le crepuscule d'un plus grand jour : Mais que faisons-nous ? nous entr'ouvrons la paupiere pour la refermer incontinent. Ici l'on prend à témoin toutes les personnes à qui il est arrivé de tomber dans ces crimes affreux, qui portent leur honte avec eux : en ignoroient-ils l'abomination, & le déreglement ? Tels furent ces coupables vieillards qui attenterent autrefois à la pudicité de Susanne : *Everterunt sensum suum... ut non viderent* : Ils dépraverent leur Conscience, afin de ne pas voir. Ils avoient assez d'âge & d'experience pour appercevoir l'infamie d'un adultere dégeneré en calomnie : Que de raisons pour être effrayez, s'ils avoient voulu y faire attention ! Leur âge, c'étoient des vieillards ; leur qualité, c'étoient des juges ; leur état, c'étoient des captifs dans un Royaume étranger ; leur religion, c'étoient des Juifs transplantez au milieu de l'idolâtrie, qu'ils alloient scandaliser : le lieu de leur transgression, c'étoit la maison du mari qu'ils alloient deshonorer ; l'objet de leur passion, c'étoit Susanne, une femme reguliere & retirée, & par consequent plus difficile à corrompre. Ils ne sentent point tous ces motifs, parce qu'ils en éloignent la pensée : *Everterunt sensum suum.* Les motifs surnaturels ne font pas plus d'impression sur eux ; la vûë du Ciel les auroit touchez, le souvenir du Legislateur les auroit fait ressouvenir de la Loi : *Declinaverunt oculos suos ut non viderent cœlum.* Voilà ce que font encore tous les jours ceux qui se couvrent d'une ignorance affectée. On a des doutes, on ne veut pas les faire éclaircir ; on ne veut pas approfondir l'état de son bien, de peur d'être obligé à des restitutions qu'on apprehende ; on ne veut pas s'instruire sur la nature de certains attachemens, pour n'être point obligé à les rompre : Or il est constant que ce qui cause cette ignorance, ne la rend pas excusable : c'est par dissipation ou distraction que vous ignorez ; mais une ignorance de la sorte est-elle necessaire ou invincible ? n'étoit-il pas en votre pouvoir de fixer votre esprit volage à de serieuses reflexions ? *Le même.*

Daniel. 13.

Ibidem.

On s'établit souvent une fausse Conscience sur la raison, dont on éteint les lumieres.

Le moyen dont on se sert pour s'établir une fausse Conscience sur sa propre raison, est injuste & criminel. C'est ainsi que tous les Heresiarques se sont perdus : C'étoit en doutant qu'ils avançoient d'abord leurs faux dogmes ; ensuite ils ont cherché des raisons pour appuyer leur entêtement ; une fausse évidence a produit une fausse obstination ; enfin, à force de se dire qu'ils avoient raison, ils sont venus jusqu'à se le persuader. Raison humaine ! que deviens-tu, quand une fois la passion s'est renduë maîtresse ! La Synagogue assemblée ; c'est-à-dire, toutes les meilleures têtes d'une Nation, qui ne passa jamais pour manquer d'esprit & de lumieres, raisonnoit ainsi au sujet de Jesus-Christ : *Quid facimus, quia hic homo multa signa facit ?* Cet homme fait des miracles étonnans ; nous n'en sçaurions disconvenir : il faut donc le mettre à mort. O Ciel ! que la passion est aveugle ! & qu'il est injuste de se faire une Conscience au gré de sa raison ! *Le même.*

Joan. 11.

D'autres fois on se fait une fausse Conscience sur l'autorité d'autrui.

Je ne prétends pas fermer ici toutes les voyes à la consultation : elle est legitime, permise, & sûre à parler en general ; autrement que deviendroit le fidele dans ses doutes, si obligé de se défier de ses propres raisonnemens, il étoit encore obligé de se défier des décisions d'autrui ; d'un Confesseur, d'un Pasteur, d'un Directeur ? Ce que je dis, c'est qu'il faut de la bonne foi dans ces consultations ; c'est que l'envie d'être éclairez, doit nous conduire à l'oracle, & non pas l'envie d'être trompez, ou appuyez dans nos prétensions. On mandie une autorité à ses desordres, pour pouvoir les commettre sans allarmes ; on voltige de Directeur en Directeur, jusqu'à ce qu'on en ait trouvé quelqu'un de favorable à sa passion ; c'est à ses décisions que l'on s'en rapporte, & malgré les réponses de sa Conscience, on s'en tient à ce langage de seduction. *Le même.*

Le remords de Conscience qu'éprouva David après son peché.

Dieu fit sentir à David après son peché, tout ce que le remords a de plus piquant, & de plus amer. La description de son cœur merite votre attention : *Miser factus sum*, dit-il, *totâ die contristatus ingrediebar* : Je devins malheureux aussi-tôt que je devins pecheur.

Psal. 37.

J'avois beau faire reflexion sur le poste éminent où j'étois placé, sur l'impunité que je pouvois attendre après mon injustice ; j'avois beau chercher du soulagement dans les plaisirs de l'abondance, & de la tranquillité dans les applaudissemens d'une Cour flateuse :

Psal. 37. *Miser factus sum* : Je devins misérable, parce que je portois au-dedans de moi un témoin inseparable & incorruptible. Inseparable : je le traînois en tous lieux, sur le trône, au conseil, dans les assemblées publiques, dans

Psal. 50. les parties de divertissement : *Peccatum meum contra me est semper :* Mon peché est toûjours present devant mes yeux ; sans cesse je vois le sang d'Urie couler autour de moi, l'épouse me rappelle le souvenir de l'époux massacré ; je porte mes inquiétudes jusques dans le lieu du repos ; le sommeil, qui calme tous les autres cœurs, est pour moi un sommeil

Psal. 56. triste, affreux, interrompu : *Dormivi conturbatus.* Je trouve encore dans ma Conscience un témoin incorruptible. Que n'ai-je pas fait pour la seduire, pour en arrêter les clameurs !

Psal. 54. j'ai cherché des excuses à mon peché : *Ad excusandas excusationes in peccatis.* C'est la passion qui m'a aveuglé, disoit-il, c'est l'objet present qui m'a seduit : Et vous, Seigneur, donnez un peu de tréve à mes allarmes : *Sed*

Psal. 6. *tu, Domine, usquequo !* Non, Messieurs, rien ne peut calmer les frayeurs de sa Conscience :

Psal. 37. *Totâ die contristatus ingrediebar.* Où aboutiront tous ces remords ? à la penitence, Chrétiens : Dieu veut convertir David, puisqu'il l'intimide, qu'il le persecute. Ah ! que vous êtes heureux, vous à qui la honte du crime se fait encore sentir ! A la verité la paix d'une Conscience timorée, est le plus grand de tous les biens ; mais après la tranquillité d'une Conscience irreprehensible, il n'est point de bien égal à l'agitation d'une Conscience coupable. Au contraire, une Conscience tranquille dans le crime, est le caractere, & comme le pronostic d'une reprobation certaine, & inévitable, à moins d'un coup de la misericorde du Seigneur, dont nous voyons peu d'exemples. *Le même.*

Du tourment de la mauvaise Conscience.

Cette frayeur, dont les méchans sont quelquefois saisis, est une preuve de ce que dit Saint Chrysostome, qu'ils sont déja punis en ce monde, avant même les châtimens que la divine justice leur a preparez dans l'autre. Si vous demandez comment ? par eux-mêmes, vous répondra ce saint Docteur ; car c'est le premier arrêt de la justice de Dieu, qui a voulu que la peine soit inseparable du peché. C'est en cela que consiste la mauvaise Conscience, qui sert aux pecheurs non seulement de témoin & d'accusateur, mais encore de juge & de bourreau : c'est un témoin, qui seul en vaut mille, & qui est d'autant plus redoutable, qu'on ne le peut rejetter, parce qu'il est toûjours oculaire. On ne le peut recuser, parce qu'il est toûjours veritable ; on ne le peut gagner, parce qu'il est toûjours inexorable ; on ne le peut intimider, parce qu'il est toûjours libre & dominant au-dedans de l'ame ; on ne le peut éloigner, parce qu'il est toûjours present & inseparable du criminel : enfin, on ne le peut faire taire ; il parle & crie sans cesse, non aux oreilles, mais au cœur. Les méchans ont beau fuir devant ce juge interieur, il les trouve toûjours, & par tout ; il les entraîne, & les presente sans cesse devant son tribunal ; & là, il les accuse & les juge, & il ne leur permet pas d'ouvrir seule-

Du même sujet.

En verité, ces remords interieurs, & cette secrete horreur que le peché laisse dans l'esprit, est un supplice terrible : & le grand Saint Augustin le décrit d'une maniere admirable. Entre les afflictions de l'ame, dit-il, il n'y en a point de plus grande que le remords de ses crimes : car si l'homme n'est point blessé au-dedans de soi, si tout est sain dans le fond de sa Conscience, en quelque partie de lui-même qu'il souffre, il aura toûjours recours à celle-là, comme à un refuge de consolation & de paix, & il y trouvera Dieu ; mais s'il n'y trouve aucun repos, à cause de la multitude des pechez dont elle est pleine, que fera-t-il, puisqu'il n'y trouvera point Dieu ? à qui aura-t-il recours, lorsque les douleurs l'assiégeront ? il peut se retirer de la campagne dans la ville ; des places publiques dans sa maison ; de sa maison dans sa chambre ; de sa chambre en son lit ; mais la douleur & la peine le suivront toûjours : & où pourra-t-il se retirer de son lit, sinon en soi-même ? Mais si tout y est plein de tumulte ; si tout y est noir par la fumée de ses méchantes actions ; si tout y est brûlant ; il ne s'y peut refugier, puis qu'aussi-tôt il en est chassé. Si donc au lieu qu'il pensoit trouver en soi-même un azile, il y trouve son ennemi, parce qu'il s'y trouve soi-même, où se retirera-t-il ? en quelque lieu qu'il aille, il se traînera toûjours, & se trouvera toûjours tel qu'il est ; & ainsi il se tourmentera toûjours : les plus grandes afflictions, qui puissent arriver à l'ame criminelle, étant celles qui viennent d'elle-même ; parce qu'elles sont les plus interieures, & par consequent les plus sensibles. C'est ainsi que les méchans sont bourrelez par la representation affreuse de leurs crimes. *C'est la version d'un passage de Saint Augustin, sur le Pseaume 45. pris des mêmes Homelies Morales.*

Agir contre sa propre Conscience, est un crime dont on ne revient presque jamais.

Ceux qui pechent par ignorance, par précipitation, par violence & emportement de quelque passion, peuvent quelquefois en revenir ; mais ceux qui démentent leurs propres lumieres, & qui étouffent, pour des interêts secrets ou pour des considerations humaines, les sentimens de la bonne Conscience ; qui s'en font une nouvelle, & toute opposée, qui combattent la verité qu'ils connoissent ; perdent ordinairement par cette sorte de crimes, toute ressource de leur salut ; ils n'en reviennent presque jamais, & ils tombent dès cette vie, dans un desespoir, non pas toûjours semblable à celui de Judas, qui fut tout exterieur & visible ; mais à celui des Prêtres & des Pharisiens, qui fut tout interieur & invisible. *Pris des mêmes Homelies. Homel. sur la Passion du Sauveur.*

La Conscience nous accuse, & nous punit en même temps.

Saint Chrysostome appelle la Syndereſe & la Conscience, une éternelle accusatrice, que Dieu attache inseparablement à nous, pour nous representer sans déguisement, tous nos crimes ; pour nous en reprendre sans complaisance, & pour nous en punir sans indulgence ; & pour cet effet elle employe les remords, les inquiétudes, la honte, le regret, la tristesse, & le repentir. Ce sont autant de ministres de la juste severité de cette rigoureuse inexorable, & de l'implacable haine que Dieu

porte au peché: *Accusatricem perpetuam, quæ decipi & decipere nunquam possit. Mr. Maimbourg. Sermon pour le 3. Mardi de Carême.*

Reproches que la Conscience fait au pecheur, à la mort.

C'est dans les circonstances d'un temps si fâcheux que cette Conscience irritée ramasse toutes les ordures des crimes d'un pecheur, & les lui jette sur le visage. Voilà, dit-elle, tes ouvrages, & le fruit de ta mauvaise vie; voilà ce qui te doit accompagner devant le tribunal de Dieu: ou, comme dit S. Gregoire, cette Conscience dresse comme un bataillon de tous ses pechez, pour l'assiéger, & le serrer de près sur le lit de la mort. C'est *Psal. 39.* ainsi que s'exprime le Prophete: *Circumdederunt me mala, quorum non est numerus: comprehenderunt me iniquitates meæ.* Voilà le siége funeste, representé par le siége de Jerusalem, qui n'a pas profité du temps de sa visite. *P. Texier. Sermon pour le Jeudi de la 2. semaine de Carême.*

Des douceurs d'une bonne Conscience.

On ne peut disconvenir que le repos de la Conscience ne soit le plus grand bien que nous puissions posseder en cette vie, & que toutes les fausses joyes du siécle ne sçauroient égaler cette douceur ineffable, *que Dieu fait gouter en secret à ceux qui le craignent.* C'est pour cela, que le Sage dit, qu'une Conscience tranquille *Prov. 15.* est un festin continuel: *Secura mens juge convivium*; & le Prophete invite tous les pecheurs à goûter combien le Seigneur est doux, & à reconnoître par une heureuse experience, combien les plaisirs innocens, que Dieu attache à la pratique de la vertu, surpassent les voluptez criminelles où se plongent les gens du monde. Les Payens mêmes ont deposé en faveur de cette verité; & autant qu'ils ont exageré les supplices d'une mauvaise Conscience, autant ont-ils fait valoir le repos, la douceur, la joye, & la tranquillité de celle qui ne se sentant coupable d'aucun crime, semble trouver son souverain bonheur dans elle-même. *Essais de Sermons. Tome 2. Treiziéme Dimanche après la Pentecôte.*

On ne peut éviter le témoignage de la mauvaise Conscience.

Les témoins sont terribles pour un criminel, lorsqu'on ne les peut éviter, lorsqu'on ne les peut recuser, & lorsqu'on ne les peut corrompre par argent, ni par promesse. Telle est la Conscience, qui rend témoignage contre le pecheur de tous les crimes qu'il a commis. Il est impossible de la fuir, de la recuser, & de la gagner; & c'est ce qui rend ses accusations terribles. En vain vous couvrez vos pechez des tenebres de la nuit; en vain vous cherchez des lieux éloignez du commerce des hommes, pour commettre le mal; en vain votre autorité & votre dignité ferment la bouche à ceux qui voyent vos injustices, & les empêchent de parler: en quelque lieu que vous alliez, & en quelque état que vous soyez, votre Conscience se trouve toûjours avec vous, & elle vous fait rougir de honte & de confusion, par ses cruels reproches. Supposons, dit Saint Chrysostome, que votre peché ne soit connu à aucune personne du monde: il est connu à votre Conscience; & c'est assez d'avoir un seul témoin qui vous accuse: *Ponamus nulli notum esse flagitium, præterquam ipsi uni: quomodo feret conscientiam redarguentem, acerbam & amarulentam accusatricem secum ferens?* Il n'y a point d'exil plus fâcheux au pecheur que le sien propre; il n'y a point de vûë plus insupportable, & en même temps plus inévitable que celle de sa propre Conscience, ajoûte Saint Bernard. *Dans les mêmes Essais, pour le Mercredi de la Semaine sainte.*

Sur le même sujet.

Il ne vous sera pas permis, pecheurs, de recuser le témoignage de votre Conscience; c'est un témoin qui a tout vû, & qui a été present à toutes les circonstances de vos pechez: il ne vous sera pas possible de corrompre ce témoin; par la raison, dit S. Chrysostome, que ce témoin tient sa commission immediatement de Dieu même; c'est ce qui fait qu'il n'a de consideration pour personne. Il ne respecte ni les trônes, ni les couronnes des Monarques: il ne ménage rien; il reproche, il accuse, il condamne, dans le temps même que tout le monde loüe & applaudit. Je veux qu'il n'y ait rien à craindre pour vous au-dehors, qu'il n'y ait point de Juge qui vous poursuive; je veux que vous ayez gagné tous les témoins par argent, & par votre credit; ce n'est pas assez pour vivre en repos. Helas! vous portez un témoin au-dedans de vous-même, qui vous accuse, & qui vous confond bien plus que tous les témoins ensemble! *Les mêmes.*

La Conscience tourmente le pecheur, par la crainte de l'avenir.

Il est aisé de juger que la Conscience ne tourmente pas seulement un pecheur à l'égard du passé & du present; mais encore à l'égard de l'avenir, en lui faisant souffrir par avance tous les justes supplices qu'elle lui fait apprehender. Le saint homme Job l'a bien dit, qu'un pecheur croit voir de tous côtez des épées qui le menacent, & des supplices qui l'attendent: *Circumspectans undique gladium.* *Job. 15.* Representez-vous un criminel à qui on a lû l'arrêt de sa mort: ce miserable souffre déja son supplice; tout lui paroit son bourreau, & pour une mort effective, il en souffre mille dans son imagination, qui ne sont pas moins cruelles. Pitoyable image d'un pecheur, que sa Conscience condamne! tantôt il se voit au jugement de Dieu, accusé & condamné par un juge inexorable; tantôt il se sent précipité dans les abîmes éternels; tantôt la pensée de l'éternité malheureuse lui fait dresser les cheveux dans la tête; enfin, il est damné avant que de l'être, ou du moins il ne vit pas plus heureux que les damnez. *Les mêmes.*

Le pecheur n'est jamais tranquille au commencement de ses desordres.

Le pecheur, dit S. Bernard, n'est jamais tranquille dans le commencement de ses desordres: comme il a une Conscience encore delicate & tendre, le peché n'y porte son aiguillon qu'avec douleur. Cet homme craint, resiste, s'effraye, & est dans de grandes allarmes: C'est un gros fardeau que ce peché; fardeau qui paroit d'abord insupportable, qui d'insupportable devient pesant, qui de pesant devient leger, qui de leger devient commode; & qui étant doux & commode, bien loin de produire du trouble, & de la douleur, comme il a coûtume de faire, ne laisse dans l'ame qu'une funeste paix. *Pris du Dictionnaire Moral. Premier Discours sur la Conscience.*

Moyen d'obtenir la tranquillité & le repos de Conscience.

Parmi plusieurs differens remedes que Dieu nous a laissez pour la guerison d'un mal aussi dangereux qu'est celui d'une Conscience pechereſſe & tranquille; le premier & le principal est une vive & continuelle idée des redoutables jugemens de Dieu; ce qu'on ne peut mieux expliquer que par un excellent principe de Saint Augustin, qui remarque qu'il y a cette difference entre la crainte qu'on a de Dieu, & la crainte qu'on a des hommes: que celle-ci vient souvent d'une ame foible; mais que celle-là vient d'une Conscience ou déja bonne, ou en état de le devenir bientôt. On appelle genereux celui qui ne craint person-

ne ; mais à l'égard de Dieu ce seroit moins generosité que fureur de ne le pas craindre ; puisque c'est par là qu'il faut commencer, afin qu'en le craignant on l'écoute, qu'en l'écoutant on l'aime, & qu'en l'aimant on se mette en état de ne le plus craindre ; non par une orgueilleuse dureté, mais par une continuelle attention sur soi-même, & une vigilance à marcher dans les voyes de ses Commandemens. *Là-même.*

Fausse paix & fausse tranquillité de Conscience.

Fausse tranquillité de conscience, voye large & spacieuse, que tu perds de Chrétiens ! on se défend quelque chose, & l'on vit en repos sur le reste qu'on se permet ; on s'abstient des vices qui ne sont pas de son goût, mais on goûte sans remords, ceux qui flatent les sens, & les inclinations du cœur. Cependant la loi de Dieu, est une, & indivisible ; le même esprit l'a suggerée, la même main l'a portée, la même recompense, & les mêmes châtimens y sont attachez, pour la consolation des uns, & la condamnation des autres. Vous vous trompez donc, si sur de si faux principes vous croyez marcher dans la voye de Dieu, & mettre votre Conscience en repos ; aussi-bien que ceux, qui par une delicatesse affectée, & une devotion à la mode, s'attachent à de legeres pratiques, pendant qu'ils violent sans scrupule les plus grands préceptes. *Là-même, second Sermon.*

Des scrupules de Conscience.

Lorsque le demon desespere de pouvoir porter une ame au peché, soit par l'appas trompeur des plaisirs qu'il lui presente, soit par le faux éclat des honneurs & des biens qu'il lui promet, il ne se rebute pas pour cela, il change seulement de batterie, empruntant le secours d'une prétenduë delicatesse de Conscience, à la faveur de laquelle il exagere à nos yeux les moindres imperfections, qu'il nous fait voir comme des pechez énormes, mettant à notre chemin des pierres d'achopement qui nous arrêtent, nous representant les choses permises comme des pratiques défenduës, & nous reduisant enfin à cette fatale necessité, ou de ne rien faire, ou de ne faire que du mal. Quand une ame en est venuë là, elle ne marche qu'en tremblant dans ses plus saints exercices, & comme tout ce qui se fait avec contrainte, devient fatiguant, elle abandonne bientôt par scrupule, ce qu'elle avoit entrepris par devotion. *Là-même.*

Des mêmes scrupules.

Funestes scrupules d'une ame trop timorée, & d'une Conscience trop étroite ! scrupules qui viennent du demon, & qui sont comme autant d'obstacles qui arrêtent une ame dans la voye du salut, & qui la précipitent bientôt dans celle de perdition ! *Ibi trepidaverunt timore ubi non erat timor* : Elle tremble où il n'y a pas lieu de trembler ; elle peche où il n'y a pas matiere de peché ; elle heurte, & elle se perd où il n'y a point d'écueil. Qu'elle est à plaindre en cet état, puisqu'elle fait sa peine de ce qui devroit la rassurer, & que livrée en proye à ses propres remords, elle s'arrête souvent où elle devroit s'avancer. *Là-même.* *Psal. 13.*

Comme on s'efforce d'etouffer les cris de la Conscience.

Dans les doutes ce n'est pas toûjours à la Conscience qu'on s'adresse ; ce seroit un Prophete incommode ; sa voix, comme celle d'un Saint Jean-Baptiste, crieroit sans cesse : *Non licet.* Homme d'affaires, tu te damnes par tes injustices ; ce que tu fais ne t'est pas permis : *Non licet.* Femme mondaine, ces familiaritez te sont défenduës : en vain dis-tu que tu ne fais point de mal, ta conscience te crie : *Non licet.* Mais à cela on trouve un fatal temperament. Cet homme d'affaires fait tout ce qu'il peut pour faire taire sa Conscience ; & pour se tromper sans scrupule, il cherche d'autres qui le trompent ; des Confesseurs ou ignorans, ou lâches, ou interessez, qui lui disent qu'il n'est pas necessaire qu'il s'appauvrisse par ses restitutions ; qu'il n'a qu'à charger ses enfans ou ses heritiers de rendre après sa mort le bien qu'il a mal acquis. Cette femme cherche cent prétextes pour justifier sa mauvaise conduite : elle proteste qu'elle ne fait point de mal ; qu'elle aimeroit mieux perdre la vie que l'honneur ; que la personne qu'elle voit, va partir dans deux ou trois mois. C'est ainsi qu'elle tâche de corrompre le témoignage de sa Conscience & de la faire taire. Mais la chose est impossible ; cette Conscience est la voix de Dieu ; & il donnera une force extraordinaire à cette voix pour se faire entendre. *Là-même, dans les Reflexions.*

Quel témoin, quel bourreau, quel juge qu'une mauvaise Conscience ! C'est un témoin qu'on ne peut ni fuir, ni recuser, ni corrompre. On ne le peut fuir : il est interieur, il nous suit par tout ; dans la solitude comme dans les villes, de nuit comme de jour ; dans les lieux les plus écartez, comme dans les places publiques. On ne le peut recuser : il sçait tout, il voit tout ; & de tous les yeux qui sont arrêtez sur le pecheur, celui qui l'incommode le plus est son propre œil, dit Saint Bernard, & le témoignage de sa Conscience. C'est enfin un témoin qu'on ne sçauroit jamais corrompre : les autres parlent en hommes ; mais celui-ci parle comme chargé de la commission de Dieu : les autres peuvent donner, par de favorables dépositions, quelque consolation aux criminels ; mais celui-ci, toûjours sincere & incorruptible, les trouble au milieu de leurs plaisirs les plus doux. *Là-même.*

Les causes du trouble & de l'agitation d'une mauvaise Conscience.

Quel est le trouble & l'agitation d'une mauvaise Conscience, quand nous nous sentons coupables de quelque crime ? Hors de nous, ce n'est que disgraces ; au-dedans de nous, ce n'est qu'agitation, & remords ; au-dessus de nous, c'est le ciel que nous regardons, comme un heritage, dont nous meritons d'être privez ; au-dessous de nous, c'est l'enfer, où il ne faut qu'un moment pour être précipitez ; autour de nous, & à nos côtez, c'est la mort, qui va trancher le cours de notre vie criminelle. Avec tout cela, quelle satisfaction, quel repos pouvons-nous goûter ? & si les remords d'une Conscience troublée par tant d'objets ne nous jettent pas dans de salutaires émotions ; c'est une marque tres-certaine, dit Saint Bernard, que nous avons la dureté des Pharaons, & que notre salut est presque desesperé. *Le même.*

Vivre sans scrupule & sans remords dans le crime, est une marque de reprobation.

Remarquez, dit Saint Augustin, comme la mort & la reprobation suivent de près ces pecheurs qui vivent sans remords. Quand le peché laisse quelque scrupule, & quelque trouble dans l'ame, c'est une marque que la Conscience n'est pas encore endurcie : mais quand on vit dans une profonde paix, sans craindre la mort, & la damnation, dont on est menacé ; c'est alors qu'un pecheur entraîné par ses passions, comme par un char qui l'emporte, descend avec impetuosité dans les enfers. Car d'où vient cette fatale tranquillité ? elle vient de ce que le demon la garde comme une forteresse où il s'est retranché. Quand un fort armé garde sa maison (c'est la parabole de l'Evangile) tout ce qu'il possede est

en paix ; c'eſt alors que le pecheur eſt ſous la ſauvegarde du demon ; c'eſt alors que le fort armé le poſſede ſans contradiction, ſans combat, ſans inquiétude, ſans remords de Conſcience. Il prend ſoin que rien ne le trouble, & ne lui faſſe de la peine : *Curabant contritionem filiæ populi mei cum ignominia, dicentes : Pax ; & non erat pax.* Il guerit les bleſſures d'une ame frappée à mort ; & tandis que ces playes mortelles s'aigriſſent & s'enveniment de plus en plus, il ne lui dit que des paroles de paix. *Là-même.* *Jerem. 6.*

La fauſſe Conſcience vient d'ordinaire d'une ignorance volontaire & affectée.

C'eſt l'état de ceux qui vivent dans une craſſe & volontaire ignorance de leurs devoirs. C'eſt votre peché, gens de qualité, quand pour vous faire une fauſſe intrepidité, vous ne voulez pas entrer dans le détail de vos obligations. C'eſt votre peché, ô riches ! quand pour joüir tranquillement du fruit de vos injuſtices, vous voulez méconnoître la neceſſité, où vous êtes de reſtituer le bien qui ne vous appartient pas, & de donner ſur celui qui vous appartient, le ſuperflu aux pauvres. C'eſt le vôtre, voluptueux, quand pour être en paix dans vos deſordres, vous ne voulez pas connoître ce qui eſt permis, & ce qui vous eſt défendu par la Loi de Dieu ; C'eſt le vôtre, avares, qui ſous prétexte de prétendus beſoins, ou dans la crainte de quelque neceſſité future, conſervez votre argent dans vos coffres, & étouffez les remords de vos Conſciences par de vaines raiſons que vous alleguez. *Là-même.*

On eſt obligé de ſuivre les lumieres de ſa Conſcience.

La Conſcience eſt un guide qu'il faut ſuivre, un pedagogue à qui il n'eſt point permis de reſiſter ; c'eſt un juge, dont il faut exécuter les arrêts. Il faut la dépoüiller de tous ces titres, ſi l'on n'eſt point obligé d'acquieſcer à ſes déciſions, lorſqu'elle a prononcé ; ſi l'on ſoupçonne qu'elle a mal choiſi, la prudence ordonne de revoir ſes jugemens, & de conſulter mûrement, avant que de ſe ſoûmettre à ſes ordres ; mais après qu'on eſt convaincu que ſes conſeils ſont juſtes, & qu'elle indique le droit chemin, on ne doit point combattre cette perſuaſion, ni s'exempter de remplir les devoirs qu'elle propoſe, comme legitimes & neceſſaires ; c'eſt mépriſer Dieu, que de ne ſe rendre point aux ſollicitations de la Conſcience, qui exhorte au bien. *Pris d'un Traité de la Conſcience.*

Des illuſions de la Conſcience.

C'eſt contre les illuſions que ſe fait la Conſcience, qu'il eſt plus neceſſaire d'employer les reflexions & les préceptes de la Morale : comme ce ſont les déguiſemens du vice qui ſe traveſtit en vertu, il eſt beſoin d'adreſſe pour le démaſquer, & pour lui arracher tous les voiles, ſous leſquels il tâche de cacher ſa laideur & ſa turpitude. On ſçait combien chacun ſe flate ſur ſes défauts ; on les adoucit avec art ; on n'en apperçoit pas toute la difformité : c'eſt la premiere, & peut-être la plus feconde ſource d'illuſion. Au contraire, pour ſes vertus, on les rehauſſe, on les exagere ; chacun ſe donne la préference ſur les autres : voilà comme on ſe trompe, &c. *Là-même.*

D'où viennent les ſcrupules de Conſcience, & de la difficulté d'y remedier.

Il eſt quelquefois plus aiſé de reſoudre des difficultez importantes, que de lever de ſimples ſcrupules : comme ce ne ſont que des inquiétudes, & des apprehenſions que l'imagination ſe forge, ils échappent à la raiſon, qui n'a point aſſez de priſe ſur eux, pour les chaſſer de l'ame, dont ils ſe ſont emparez. En effet, les ſcrupules naiſſent d'ordinaire dans les ames foibles & timides. On compare les perſonnes ſcrupuleuſes à ceux qui voyagent pendant la nuit ; la frayeur & l'obſcurité leur font appercevoir des phantômes qui les épouvantent ; ils pâliſſent au moindre objet. Dans cet état, la Conſcience eſt troublée & agitée, & ne ſçait à quoi ſe déterminer ; pouſſée de tous côtez par l'oppoſition de ſes penſées, & combattuë par ſes ſcrupules, qui traverſent ſes reſolutions, elle n'a pas la force de ſe fixer, ni de choiſir. Le plus ſeur remede pour s'en délivrer, c'eſt d'en débrouiller la cauſe, & d'obſerver d'où viennent ces fauſſes allarmes, & ces importunes inquiétudes. La melancolie, l'ignorance, & la ſuperſtition engendrent bien des ſcrupules ; une Conſcience tendre & delicate a auſſi les ſiens. La melancolie en eſt la ſource la plus fertile ; l'eſprit chagrin & abattu ſe forme des idées triſtes & affreuſes de ſes devoirs, & ſe preſcrit un genre de pieté auſtere & farouche ; alors l'imagination échauffée par cette humeur ſombre & lugubre, ſe fait des chimeres qui l'effrayent, & qui l'effarouchent ; elle ſe repreſente Dieu comme un juge inexorable, que des ſupplices éternels ne ſçauroient appaiſer, & n'enviſage que ſa juſtice impitoyable, qui ne peut s'adoucir que par le ſang des victimes. Ces conſiderations affligeantes jettent l'ame dans le trouble ; elle rencontre des difficultez par tout ; elle tremble à chaque pas, & n'oſe avancer, par la crainte de tomber dans le précipice : ce ſont là les foibleſſes des perſonnes triſtes & ſolitaires. *Le même.*

Les ſcrupules ne ſont pas toûjours des marques de foibleſſe.

Les ſcrupules ne ſont pas toûjours des marques d'une ame foible, & il ne faut pas mépriſer les delicateſſes d'une ame pieuſe : elles ſervent du moins à réveiller ſa diligence, & à redoubler ſon attention. Au contraire, cette force d'ame qui engloutit les difficultez, eſt bien ſouvent une negligence, ou un endurciſſement ; ſous prétexte qu'on dédaigne de s'abaiſſer aux plus petits détails, on digere quelquefois des défauts eſſentiels. Cette timidité qui s'applique à tout examiner, eſt peut-être plus ſûre que cette confiance déciſive, qui ne s'épouvante de rien ; il vaut mieux ſe défier de ſes perfections mêmes, que d'être trop indulgent ſur ſes défauts. L'état de celui qui eſt déchiré par quelques ſcrupules, eſt plus miſerable, mais peut-être plus ſeur ; & l'état de celui qui n'en reſſent point les atteintes, eſt plus tranquille, mais peut-être plus dangereux : les hommes ont tant de panchant à ſe flater, qu'on hazarde moins en prononçant ſur le parti le plus rigide : Ainſi l'on doit approuver les ſcrupules qui ſervent à exciter les deſirs d'une pieté plus parfaite, & qui ſont autant d'avertiſſemens pour ſe tenir en garde contre le peché. *Là-même.*

Comme la Conſcience aſſoupie, ſe réveille dans un danger imprevû.

A la vûë de quelque peril, ou de quelque châtiment de la juſtice de Dieu, la Conſcience endormie depuis long-temps ſe réveille, & rappelle le ſouvenir d'un peché qui paroiſſoit anéanti. Les enfans de Jacob, dans le malheur, où ils croyoient être tombez, s'écrierent : *Nous ſommes coupables du ſang de notre frere : c'eſt pour cela que ce malheur nous arrive.* Ils n'avoient peut-être point penſé à leur crime depuis qu'ils l'avoient commis ; ils s'étoient peut-être flatez que Dieu ne l'avoit point vû ; mais leur Conſcience long-temps abuſée, ouvre les yeux, & ſe reconnoît coupable. *Le même.*

Les ſuites de la Conſcience, &

La Conſcience criminelle fait ce qu'elle peut pour ſe dérober à ſa propre vûë : combien de

comme elle tâche de s'étourdir.

distractions invente-t-elle pour se distraire ou pour s'étourdir, ou pour s'empêcher de juger qu'elle a mal fait? Caïn bâtit une ville, & s'imagina que le bruit des instrumens & des ouvriers étourdiroit sa Conscience. Saül fait joüer de la harpe, & se flate que les accords de la musique adouciront les reproches secrets que son cœur lui fait. Tout cela est inutile : le peché gravé dans la memoire, & imprimé dans la Conscience se represente toûjours ; & le jugement de notre Conscience se fait malgré nous. *Le même.*

De la paix & de la tranquillité d'une bonne Conscience.

La paix est le partage de l'innocence ; c'est pourquoi le premier homme ne sentoit ni crainte, ni trouble dans le Paradis terrestre : pendant que sa Conscience ne lui reprocha aucune faute, il ne craignit rien, ni du côté du Ciel, ni du côté de la terre ; il y avoit dans le Ciel un Dieu qui veilloit pour sa conservation ; les créatures ne pouvoient lui nuire, puisqu'elles n'avoient point été assujetties à la vanité, & que la justice divine ne trouvoit aucun objet qui pût attirer sa vengeance : Enfin, tout étoit tranquille au dehors, pendant que l'interieur étoit dans l'ordre. Mais dès le moment qu'il devint coupable, le trouble & l'agitation entrerent dans son ame ; l'homme en perdant l'innocence, fut privé de tous ses fruits ; un petit vent fut alors suffisant pour l'effrayer : ces craintes, & ces frayeurs se sont encore augmentées dans la suite, à proportion qu'on a connu l'étenduë de la justice de Dieu, & les horreurs qui accompagnent sa vengeance. *Le même.*

De la Conscience scrupuleuse.

Les scrupules causent à l'ame une agitation violente sur de foibles sujets ; la Conscience qui en est atteinte, s'attache à de petites choses, & neglige souvent les grandes ; elle ne peut se déterminer sur son devoir, parce que la moindre difficulté l'arrête ; elle s'imagine voir des piéges par tout ; elle pleure un peché qu'elle n'a point commis ; ses vertus la font trembler, & son innocence l'afflige aussi-bien que ses défauts & ses imperfections ; sa douleur est souvent plus difficile à guerir que celle qu'une cause legitime produit. Si la raison veut qu'on s'afflige, elle donne en même temps des bornes à l'affliction ; mais il n'y a rien qui arrête la douleur que causent les scrupules : ainsi souvent elle est excessive ; la raison est trop foible pour la calmer ; si on l'écoutoit, il n'y auroit point de scrupules. Ce n'est pas la pieté qui adoucit la douleur ; car au contraire, c'est une pieté mal entenduë, qui fait qu'on n'écoute point la raison, & qui donne la naissance & la vie aux scrupules. *Le même.*

Du même sujet.

La Conscience scrupuleuse craint tout ; comme ces gens qui marchent pendant la nuit, s'épouvantent de tous les objets qu'ils rencontrent ; quelquefois ce n'est que le bruit des feuilles qui les fait fuir, & quelquefois c'est encore moins ; car ce sont des chimeres & des phantômes imaginaires qui leur glacent le sang, & qui les font rentrer pâles & à demi-morts dans leur maison, & qui leur fournissent ensuite matiere de narrations tragiques, qu'on débite comme veritables. Ces scrupules naissent de ce que la Conscience ne connoît pas assez distinctement ce qu'elle doit fuir, ni ce qu'il faut faire. Au défaut des pechez & des foiblesses réelles, elle en imaginera d'autres qui la troubleront ; & les pechez imaginaires lui feront autant de peine que les reels. Il est aisé de concevoir le mauvais effet de ces scrupules ; car pendant qu'on balance sur son devoir, & que l'ame incertaine ne sçait quel parti prendre, Dieu n'est point servi ; pendant qu'on s'amuse à des minuties, & que chaque petite pierre nous arrête dans le chemin, on n'arrive point au but que l'on prétend : la paix de la Conscience, ou le plaisir que la pieté donne étant banni de sa possession, par les douleurs qu'on sent, on a moins d'empressement pour elle. Une Conscience scrupuleuse est toûjours chagrine ; elle ne sçait ce qu'elle veut ; & ses inquiétudes bien soin d'augmenter sa perfection, & sa sainteté, l'en détournent, l'affoiblissent, & l'éteignent souvent. *Le même.*

La paix interieure ne peut subsister avec le crime.

On compare cette paix au vaisseau sur lequel voguoit Jonas, & la comparaison en est assez juste. Jonas étoit au fond du vaisseau, où on ne le voyoit pas ; il y dormoit profondément, & ce ne fut que par le mouvement continuel que se donnoient les Matelots, qu'ils le remarquerent en cet état ; & ils n'avoient garde de se persuader que cet homme fût la cause d'une tempête si violente : mais enfin, la crainte d'un naufrage inévitable les obligea de jetter ce Prophete rebelle dans la mer, laquelle se calma aussi-tôt. On ne sçait pas toûjours, ou du moins on ne pense pas qu'on a commis quelque grand peché : il dort au fond de la Conscience, & ne se fait sentir par aucun mouvement ; la passion étant assouvie se taît, & l'acte du crime étant passé, on ne s'en souvient plus. Mais ne vous flatez pas, l'orage ne cessera point jusqu'à ce que cette action criminelle soit dehors par la penitence. *Le même.*

Des remords de la Conscience.

Les plaisirs presens n'occupent pas tellement l'ame d'un pecheur, qu'il ne tourne quelquefois au moins, les yeux vers ces années d'iniquité qu'il a déja passées. Ces jours de tenebres qu'il a consumez, ne se sont pas tellement échappez de son esprit, qu'il n'en rappelle quelquefois à son souvenir l'image importune qui le fatigue. Ces amas monstrueux de crimes, qui viennent encore de temps en temps frapper à la porte de sa Conscience, lui font plus d'horreur à la mort ; parce que tous ces desordres, qu'il ne commettoit autrefois que successivement, il les voit alors d'un coup d'œil ; tant de graces rejettées, tant de promesses violées, tant de Sacremens prophanez, tant d'inspirations mépriſées, tant de momens & d'occasions favorables perduës par sa faute, tant de foiblesses dont il se glorifioit autrefois, & dont il rougit à present ; ce sont autant de monstres, sur lesquels le pecheur n'ose presque lever les yeux, sans une peine excessive, sans des remords cuisans. Voilà ce qui se presente à l'esprit d'un pecheur à la mort. *Le même.*

Une mauvaise Conscience est toûjours inquiéte & agitée.

Nous portons toûjours dans nous-mêmes un juge importun, qui nous appelle dans notre égarement, & qui par ses severes remontrances, nous rend malheureux jusqu'au milieu même de nos plaisirs. Voilà le sort du pecheur ; il trouve par tout un fond de crainte, de chagrins, d'inquiétudes qui le tourmentent : Malheureux de ne pouvoir vaincre son panchant, plus malheureux encore de ne pouvoir étouffer ses remords importuns. Que faut-il donc que le pecheur fasse pour soulager ses peines ? il court d'objet en objet ; il cherche par tout de la consolation. *Le même.*

L'entendement se laisse souvent ébloüir par

La Conscience s'oppose à nos desirs déreglez, & à nos inclinations vicieuses.

de fausses lumieres, & les affections sont toûjours prêtes à suivre le parti que le monde leur offre: mais la Conscience ordinairement plus delicate, & plus pure, s'oppose aux desseins du tentateur, arrête le crime lorsqu'on le va commettre, & fait naître la repentance lorsqu'il est commis. Ce n'est pas proprement un Legislateur; car la Conscience ne donne pas de nouvelles loix, mais elle represente: elle met devant les yeux celles que Dieu nous a données; & lorsqu'on les viole, elle devient un témoin qui en vaut mille; parce qu'il a vû les mouvemens les plus cachez de notre cœur, & qu'il a trop d'interêt à notre conservation pour nous trahir. On sera jugé sur sa déposition; ou plûtôt la Conscience monte elle-même sur le tribunal pour condamner & pour absoudre; & enfin, elle devient la distributrice des peines & des recompenses: car c'est un bourreau qui déchire dès cette vie, & pendant toute l'éternité, ceux qui violent ses loix; ou bien un remunerateur qui fait découler la consolation, la joye, & la gloire sur ceux qui ont suivi ses mouvemens, & ses inspirations. *Le même.*

C'est en vain qu'on se veut dérober à sa propre Conscience,

On fait souvent effort pour prévenir, ou pour repousser la pensée du crime qu'on a commis, lorsqu'elle se presente: mais on le tente inutilement; le peché a ses retours fâcheux, qui fondent sur la Conscience avec tant d'impetuosité, qu'elle ne peut, quelque violence qu'elle se fasse, s'empêcher d'être remplie de cet objet. L'ame voudroit se le cacher à elle-même; elle voudroit bien s'empêcher de juger qu'elle a mal fait, parce que ce jugement trouble ses plaisirs, & choque l'amour propre: Combien de distractions imagine-t-elle? mais tout cela est inutile: le peché se represente toûjours, & au milieu des plaisirs les plus doux, on sent tres-souvent la condamnation que la Conscience prononce contre le peché qu'on a commis. Ainsi ce jugement se fait malgré nous. *Le même.*

Comme notre Conscience est un miroir.

La Conscience est un miroir: comme le miroir represente les objets, la Conscience nous fait voir nos pechez. Il y a des glaces, qu'on a laissé couvrir de poudre & de saletez qui empêchent que les objets ne paroissent dans leur état naturel. Les passions, & les habitudes du vice sont cause qu'on ne sent que confusément l'état de son ame, & la grandeur des pechez qu'on a commis: mais comme les glaces peuvent être nettoyées, ou qu'étant purifiées par le feu, elles representent les objets dans leur beauté naturelle; nos Consciences rectifiées un jour par la presence de Dieu, peindront ou nos pechez ou nos vertus, sans leur dérober aucun trait de l'horreur ou de la gloire qui les accompagne; & c'est ce qu'il faut prévenir, en connoissant son peché, pour l'effacer dès cette vie. *Le même.*

La Conscience ne fait pas toûjours son devoir.

On peut considerer la Conscience ou comme un témoin, ou comme un juge; & sous l'une & l'autre de ces considerations, elle ne fait pas toûjours ce qu'elle doit; elle n'enregistre pas toutes nos fautes, comme elle y est obligée; il y en a qui lui échappent, ou qui ne se font pas toûjours sentir: D'où vient que le saint Roi David demandoit à Dieu, qu'il lui pardonnât les pechez qu'il ne connoissoit point lui-même. Elle fait peu de reflexion sur les pechez commis; souvent elle en est le défenseur & l'apologiste; au lieu de les condamner elle les desavoüe, & se fait un front d'airain pour maintenir son innocence au milieu du crime. C'est ce qui fait dire de tant de gens, qu'ils sont sans Conscience; parce qu'elle ne produit en eux aucun de ces actes qui la font connoître, sçavoir, la honte & la condamnation que merite le peché. *Le même.*

On juge souvent de sa Conscience par celle d'autrui.

Souvent on juge de sa Conscience par celle d'autrui, & il n'y a point de jugement plus trompeur. Souffriroit-on dans le monde qu'un Juge jugeât de notre vie & de nos biens sur les piéces d'un autre, qui a quelque ressemblance avec nous? & ce jugement ne seroit-il pas faux? Cependant nous décidons du salut éternel pour nous-mêmes, sur la conduite d'un homme qu'on ne connoît presque pas. Secondement on juge sur l'exterieur de cet homme: & sçavez-vous si dans le secret de son cœur, il ne porte point un trait qui le perce; si son habileté ne consiste point à cacher les agitations qu'il sent, & les craintes qui l'abattent, afin d'éviter la honte que le peché traîne après soi. *Le même.*

La fausse Conscience sera desabusée un jour.

La justice de Dieu en appelle de la Conscience abusée à la Conscience mieux instruite; alors elle retracte son jugement, & fait souffrir les justes peines que le peché merite. Pauvre abusé, que ton sort sera triste, quand au lit de la mort tu seras seul avec toi-même! tu verras ta Conscience nuë; & si alors tu ne peux souffrir ses reproches, comment soûtiendras-tu la condamnation de celui qui voit le fond de ton cœur? Tu pourras te tromper toi-même, mais tu ne tromperas pas Dieu, auquel tu seras obligé de dire avec David: *Judica me Deus.* Tu ne sçaurois même te tromper parfaitement; puisque ta propre Conscience éclairée par la lumiere divine te condamnera; & alors ses reproches & la douleur seront proportionnez à la douceur & à la durée de tes illusions. *Le même.* *Psal. 42.*

Les pecheurs s'efforcent d'étouffer leur Conscience.

On étouffe la Conscience, on ferme l'oreille à ses cris, & on s'éloigne autant qu'il est possible. Le voleur écarte la lumiere qui découvre son crime; & un assassin tueroit son juge s'il le pouvoit. La raison naturelle & la Conscience suffisent pour nous faire connoître le peché: on écarte cette raison; on détruit cette Conscience par tous les objets qui sont capables de l'occuper, & l'on fait ses efforts pour ne l'entendre plus. On cherche les jeux, les spectacles, les festins, lorsque les Prophetes veulent que l'on soit couvert de sac & de cendre; on se dit à soi-même secretement: mangeons & beuvons; car demain nous mourrons. La vûë de la mort devroit nous porter à la penitence de nos pechez: mais lors que la Conscience la presente pour nous intimider, on l'éloigne par un redoublement de joye, & on évite par ce moyen ses conseils. On se fait insensiblement une habitude de pecher, contre sa lumiere naturelle, & contre sa Conscience, & si de certains doutes involontaires, & de secrets reproches viennent quelquefois troubler le plaisir & la passion; au lieu d'écouter & d'éclaircir ces doutes, on passe par-dessus; on les traite de scrupule & de foiblesse, on les étouffe, on les supprime: le crime devient moins affreux quand on le commet souvent. Il ne faut donc pas s'étonner s'il y a des pecheurs qui ne sentent plus leur Conscience: elle parleroit en vain, & ses remontrances seroient inutiles; puisqu'on est accoûtumé à la mépriser. *Le même.*

Il faut souvent consulter

Il faut souvent interroger sa Conscience, afin qu'elle nous éclaire, qu'elle nous instruise,

Consulter sa Conscience, & l'interroger.

se, & qu'elle nous conduise. On peut aisément tromper les autres, quand on les consulte sur un cas douteux ; On ajoûte, on diminuë, on pallie, on change l'état de la question, selon le panchant que l'on a ; ils peuvent eux-mêmes se tromper : mais laissez faire votre Conscience, elle connoît une partie de l'objet ; écoutez ses réponses, elle vous conseillera sûrement, & vous ouvrira la route que vous devez tenir. Il est bon de l'interroger souvent sur l'état dans lequel on est ; car il est étonnant qu'on se plaise dans l'incertitude, & qu'on veuille ignorer toute sa vie, si l'on est dans le chemin du ciel ou de l'enfer, sous le joug du vice ou de la vertu : la Conscience seule peut tirer le Chrétien de cette incertitude, par une assurance morale qu'elle donne, qu'on est bien avec Dieu. *Le même.*

On doit suivre les lumieres de sa Conscience.

Puisque c'est la Conscience qui tient la place de Dieu, on doit obéir à ses loix, & suivre les mouvemens qu'elle inspire : puisque c'est un témoin qui voit toutes nos actions, on doit avoir honte d'en commettre qui nous deshonorent ; on doit rougir même des pensées qui se forment dans le secret du cœur, lorsqu'elles sont contraires à la Loi de Dieu : Enfin, puisque c'est un juge, qui décide de notre sort, on doit tout sacrifier pour se le rendre favorable. Il faut la consulter sur toutes les actions qu'on doit produire, & particuliérement sur celles qui peuvent être douteuses : car si on déliberoit toûjours avant que d'agir, la plûpart des actions, qui nous échappent par un mouvement précipité des passions, ne se commettroient pas ; on auroit le loisir de calmer les premiers bouillons qui nous emportent au-delà des bornes prescrites ; & la Conscience nous representant sans cesse notre devoir, il seroit impossible qu'on le violât souvent. *Le même.*

De la bonne & droite Conscience.

Il est vrai que la Conscience des simples est souvent meilleure, que celle des personnes plus éclairées ; les premiers, ignorant les artifices, par lesquels on peut colorer le vice, ne s'écartent jamais de ce que la lumiere de l'Evangile prescrit, & jugent plus sainement de leur devoir & de leur état. Heureuse simplicité qui nous conduit heureusement au ciel, & qui n'expose point notre ame aux agitations & aux troubles qu'une connoissance plus étenduë produit souvent ! Cependant il ne faut pas tirer une consequence generale de l'abus que quelques-uns font de la lumiere ; & il ne s'ensuit pas, qu'une petite lueur, ou l'obscurité d'un cachot soit préferable au soleil, parce que quelques scelerats font un mauvais usage de la lumiere. *Le même.*

De l'assoupissement de la Conscience.

On endort quelquefois sa Conscience après l'avoir trompée. Le sommeil, dans la nature, est le reparateur des forces que le travail a dissipées ; les soins, les chagrins, les passions, les maladies reposent dans son sein : mais il est dangereux à la Conscience. Cette Conscience tombe par sa negligence dans quelques pechez ; elle s'y endort, elle passe de là dans la sûreté, elle se précipite & se perd absolument, si Dieu ne déploye toute l'efficace de la grace pour l'en retirer. Elle est semblable à ceux qui s'endorment dans un vaisseau sur la mer : ils ne voyent point le peril qu'ils courent ; le bruit des vents, l'impetuosité des flots, le mouvement du vaisseau dans lequel ils navigent, ne les éveillent point. Helas ! peut-être que dans le moment ils font des songes agréables, & qu'ils se croyent proche du port lorsqu'ils vont briser contre un écueil, ou qu'ils descendent dans un abîme. Vive image d'une Conscience assoupie ! elle se repaît d'images trompeuses ; les menaces de Dieu, les afflictions personnelles ne peuvent l'émouvoir ! *Le même.*

Les plaisirs sont des potions soporiferes, qui lient la Conscience aussi-bien que les sens : elle ferme les yeux, elle ne voit plus le crime, & comme Issachar, elle trouve que le repos est bon. On seroit moins à plaindre s'il étoit éternel ; mais Dieu vient le troubler par ses châtimens, la mort l'interrompt ; & comme la voix de l'Archange tirera des tombeaux tous ceux qui y reposent, cette même voix fera sortir la Conscience de son sepulcre & de son lit ; elle s'élevera elle-même en jugement contre ceux qui l'ont assoupie, & leur fera payer éternellement ces momens d'une fausse tranquillité dont ils ont joüi. Enfin, on se fait un oreiller, d'un amas de passages tirez de la parole de Dieu, qui promettent la grace, & qui annoncent la misericorde aux pecheurs ; sans prendre garde qu'ils supposent tous une horreur pour les crimes, & une sincere penitence lors qu'on les a commis. *Le même.*

De l'endurcissement de la Conscience.

On endurcit sa Conscience après l'avoir endormie. C'est le plus haut point du bonheur auquel les méchans aspirent ; ils sont contens, pourvû qu'ils n'entendent plus ce témoin secret qui les accuse, ce juge redoutable qui les condamne ; & qu'ils ayent lieu de croire qu'ils ne l'entendront jamais. Ils font mille efforts pour lui imposer silence, & pour reprimer ses agitations : mais ordinairement ils n'y parviennent que par une longue suite de pechez, qui entassez les uns sur les autres accablent la Conscience, & l'empêchent de s'élever. On va de crime en crime, & on s'y accoûtume ; ce qui épouvantoit au commencement, ne fait plus de peine quand on y a passé plusieurs fois. On a vû des ames chastes, qu'un regard, qu'une parole deshonnête effarouchoit, & qui ensuite entraînées dans la débauche en ont fait leur gloire, & du moins, les delices de leur vie. *Le même.*

De la Conscience insensible.

Saint Paul appelle cette espece de Conscience, Cauterisée : parce que comme les chairs, ou les nerfs d'une partie assez delicate du corps humain deviennent insensibles, lorsqu'on les a brûlées ; de même la Conscience, qui se soûleve contre les moindres pechez, s'endurcit lorsqu'on commet de grands crimes, & n'en ressent presque aucune douleur. Le peché est un feu, dont les flammes passageres laissent toûjours quelques traces fâcheuses ; elles noirciſſent, elles causent de la douleur : mais lorsque le charbon demeure quelque temps attaché au même endroit, il fait enfin perdre tout sentiment. Si l'on tombe dans quelque faute par une tentation violente, la Conscience ne laisse pas de contracter quelque tache, & les remords se font sentir ; mais si on croupit long-temps dans le même peché, la Conscience se perd, & le sentiment s'éteint si parfaitement, qu'il n'agit plus. *Le même.*

De la fausse tranquillité de la Conscience.

La Conscience ne sent aucun trouble pendant qu'elle est endurcie ; car tout le monde demeure d'accord qu'il y a une mauvaise Conscience qui est tranquille : mais quelle tranquillité, ou plûtôt quelle tempête ? il ne faut

point se reposer, lorsqu'on porte dans son sein un ennemi qui dort; chaque moment peut terminer son sommeil; & alors il fondra sur vous avec plus de force qu'il n'avoit auparavant. La paix ne peut être ni longue, ni sûre, quand le peché est dans la Conscience. Le vaisseau de Jonas avoit peut-être vogué fort heureusement pendant quelques heures; le calme ne fut pas long, & la tempête se levant d'une maniere imprévûë ne s'appaisa point, jusqu'à ce qu'on eut jetté dans la mer le Prophete rebelle : on peut être heureux avec le peché pendant quelque moment de la vie; mais la tempête & le naufrage ne sont pas loin, & on ne les évite, qu'en jettant tout le fardeau & le peché qui nous environne. *Le même.*

Une Conscience dans l'erreur & dans l'ignorance.

Une Conscience peu instruite de la volonté de Dieu, ne connoît qu'avec peine son devoir : elle ne distingue pas aisément, ce qui lui est commandé de ce qui ne l'est pas; elle craint d'avoir ômis ce qui lui étoit essentiel pour son salut; elle s'allarme pour des choses qu'elle a faites sans y penser; elle s'inquiéte de la negligence de quelque devoir; elle croit voir le peché par tout; elle prend les suggestions du demon pour de veritables pechez, d'où naissent des angoisses & des douleurs, qui ne se peuvent exprimer. *Le même.*

Dieu punit souvent le peché dès cette vie, par la Conscience.

La corruption monteroit au dernier excés, si Dieu attendoit toûjours à punir le peché dans les enfers, ou qu'il n'eût point de suites funestes pendant la vie. La sagesse & la justice divine demande que la Conscience des criminels se réveille de temps en temps, afin de les convaincre de la verité d'un jugement dernier, & des peines éternelles. On auroit aisément douté de ces supplices, que l'avenir dérobe à nos yeux, & la tranquillité presente auroit été aux prophanes, un gage d'une éternelle insensibilité: Mais ce jugement interieur que la Conscience forme, & ces peines précoces que le peché traîne après soi; les étincelles de l'enfer, qui volent dès cette vie sur le coupable, & qui commencent à le brûler, le convainquent, malgré qu'il en ait, de la verité des peines éternelles, dont il doutoit. D'ailleurs la Conscience réveillée par l'idée d'un jugement à venir, & par le sentiment de quelque peine, se réveille avec plus de vigueur, rompt plus aisément les liens qui l'attachoient au vice, & pressée par une necessité indispensable, elle embrasse plus volontiers la penitence. *Le même.*

La Conscience est un juge incorruptible.

S. Chrysostome demande pourquoi Dieu nous a donné un juge si vigilant; je parle de la Conscience. Les autres juges se laissent corrompre par argent, fléchir par des douceurs, effrayer par des menaces; mais la Conscience élevée sur son trône, ne cede à personne. Promettez de l'argent, caressez, menacez; elle portera toûjours une sentence également équitable, & le criminel se condamnera lui-même quoi que personne ne l'accuse. Elle n'oublie point le peché, quoi qu'il y ait long-temps qu'on l'ait commis; elle se taît quelquefois durant l'acte du crime, parce qu'alors on est enyvré par le plaisir; mais elle revient presqu'aussi-tôt par des accusations âpres & fortes; & au lieu que la femme est déchirée par les douleurs de l'enfantement, & se réjoüit ensuite, le pecheur qui enfante le crime, goûte en ce moment quelque plaisir qui le touche, mais ensuite sa douleur est extrême, jusqu'à ce que sa Conscience & Dieu soient appaisez. *Le même.*

On ne veut point écouter sa Conscience, & on tâche de la faire taire.

Le mondain tâche d'étourdir sa Conscience, & de la faire taire, lorsqu'elle parle trop fortement. Tantôt il la renvoye, & lui dit, comme Festus à Saint Paul: *Je t'entendrai une autre fois là-dessus*; tantôt il se plonge dans les plaisirs, qui l'amollissent, & rendent sa voix beaucoup plus foible; tantôt il se distrait par un nombre d'affaires, qui rempliſſent si parfaitement l'ame, que la Conscience ne sçait par où percer & se faire chemin: comme dans ces sacrifices qu'on presentoit à l'Idole de Moloc, on faisoit un grand bruit avec des tambours, pour étourdir les peres, & empêcher les cris de leurs enfans qu'on brûloit, de parvenir jusqu'à eux; de peur que la nature réveillée par ces gemissemens, ne souffrit trop, & ne fût frappée d'horreur pour ces sacrifices. Le mondain, qui immole son ame au demon, tâche, par le bruit de ses occupations, d'étourdir son cœur, d'empêcher sa Conscience de lui representer son veritable état; de peur que l'horreur qu'il en sentira, ne soit trop vive, & trop déchirante. Il s'ôte le loisir; il a soin d'attacher toutes les parties de son temps à quelque chose d'important, afin de se dérober les moyens de se connoître. *Le même.*

De la voix & du silence de la Conscience.

Les remords sont une suite du peché; mais ils n'en sont pas inseparables durant cette vie. Comme Dieu laisse quelquefois des intervalles de repos aux Consciences timorées, parce que la douleur trop aiguë conduit au desespoir; la suspension que Dieu en fait pour quelques-uns pendant le reste de la vie, n'oblige pas à les nier; il y a trop de gens qui les ont sentis, pour tomber dans cet excés. Nous ne disons pas que la Conscience parle toûjours; il suffit qu'elle parle souvent. Elle se taît pendant que les passions sont violentes, parce que ses remontrances seroient alors inutiles; comme le discours à une populace mutinée ne fait souvent que l'aigrir; mais elle reprend son empire, quand la passion se calme & s'affoiblit; & si elle laisse à quelques-uns un plus long repos, elle ne manque jamais de revenir à la mort; & alors les agitations, qui trouvent l'ame affoiblie par la violence du mal, l'accablent, & causent ces mouvemens de desespoir, que les consolations humaines ne peuvent arrêter. Enfin, si elle ne commence à parler qu'après la vie, tant pis pour le pecheur : car il n'y a plus aucun remede. *Le même.*

Combien insupportable est le tourment de la Conscience.

Il n'est rien de plus redoutable aux pecheurs que la mort, & que l'enfer; car c'est là, où ils portent la peine de leurs crimes. Cependant, on a vû quelquefois des personnes préferer la mort à la vie, & l'enfer même aux douleurs, qu'elles sentoient par les agitations de leur Conscience. Il faut que le mal soit extrême, puisqu'il trouble ainsi la raison, ou qu'il laisse croire, qu'il n'y a rien de plus terrible dans l'avenir, que ce que l'on souffre dans le present. L'avarice étoit violente dans Judas, puisqu'elle l'obligea à vendre son Maître : cependant l'agitation de sa Conscience fut plus violente que la convoitise qui regnoit dans son cœur, & l'obligea de rendre l'argent qu'il avoit reçu : son trouble fut si violent, qu'il n'eut plus d'esperance que dans l'enfer, ni de consolation qu'avec les demons. Quelle consolation ! L'esperance finit avec la vie : il perit éternellement, en précipitant ainsi sa mort : mais rien ne l'arrête; il est desormais si troublé, qu'il ne lui reste plus aucune

aucune liberté pour faire ses reflexions ; ou s'il les fait, il les rejette aussi-tôt, parce qu'elles ne gueriſſent point aſſez promptement ſon mal ; il croit que l'enfer même n'a rien de plus terrible, que l'agitation dans laquelle il ſe trouve. *Le même.*

Comme la Conſcience ſe fait ſentir par ſes effets.

La Conſcience ſe fait ſentir par ſes effets, quoi qu'il ſoit tres-difficile d'en avoir une juſte idée. Elle eſt ſemblable au temps, dont S. Auguſtin diſoit : *Je ſçai ce que c'eſt lors qu'on ne me le demande point : mais ſi on me le demande, je ne le ſçai plus.* Quelques Theologiens ont crû que c'étoit une habitude qui ſe formoit peu à peu au-dedans de nous : mais les habitudes ſe peuvent perdre ; la Conſcience ne ſe perd jamais entierement. On la chaſſe, mais elle nous ſuit ; elle renaît lors qu'on la croit morte, & elle vient tourmenter lors même qu'on n'y penſe pas. *Le même.*

Rien n'eſt capable d'adoucir le ſupplice d'une Conſcience criminelle.

Il n'eſt point de tourment plus inſupportable, que les remords d'une Conſcience encore timorée, & que les chagrins qu'il faut devorer dans le ſecret d'un domeſtique. Ils ne donnent pas de relâche ; on craint de les publier ; on en porte par tout le ſentiment. Les remedes exterieurs ne ſervent qu'à les aigrir ; c'eſt une neceſſité de ſe tourner du côté de Dieu pour les adoucir. En vain le criminel, que ſa Conſcience pourſuit, tâche de s'étourdir ſur ſa peine : la converſation, la confidence, les ſpectacles, les parties de plaiſir, les affaires pourront peut-être émouſſer pour quelques momens les pointes qui le piquent, mais pour faire après de plus vives, de plus profondes playes dans ſon cœur. Il eſt ſans ceſſe forcé de voir le crime qui le déchire ; & ce lui eſt aſſez de le voir, pour traîner avec lui-même un impitoyable bourreau. La miſericorde divine eſt l'unique azile où il puiſſe trouver la tranquillité, & juſqu'à ce qu'il l'ait touchée par une ſincere penitence, il vivra dans l'agitation & dans la triſteſſe. Quand ſes amis auront égayé durant quelques heures, ſa ſombre imagination ; quand les mouvemens ordinaires du monde auront diſtrait ſon eſprit durant quelque temps, de la penſée qui l'accable ; il ſera contraint de retourner chez lui, & d'y goûter à loiſir l'amertume de ſa douleur. *Livre intitulé, Remarques ſur divers ſujets de Religion & de Morale.*

Conſolation d'une bonne Conſcience.

La vertu eſt une reſſource ſûre à toutes les reſolutions, & un appui inébranlable contre les mouvemens les plus incertains, & les coups les plus violens de la fortune. Un homme malheureux par l'inconſtance naturelle des choſes humaines, ne ſçauroit durer qu'en s'attachant à la vertu, il n'ait pris le bon parti, & qu'il ne ſoit dans la bonne voye. Il trouve en lui-même le principe de ces ſolides ſatisfactions, que la bonne Conſcience répand dans un cœur, & de ces plaiſirs delicats, qui accompagnent la droiture & la probité. Quand on poſſede ce qu'on doit le plus eſtimer, on ſe conſole aiſément de la perte de tout le reſte : l'on eſt ſeur du moins, que ce que l'on tient, vaut infiniment plus que ce qui échappe. *Le même.*

Quoi que les pecheurs diſſimulent leur Conſcience leur fait ſouffrir d'étranges peines.

C'eſt vous, pecheurs, que Dieu appelle à lui pour calmer les triſtes & cruels mouvemens qui vous déchirent. Cachez vos peines, j'y conſens, ne les publiez pas ; couvrez-les ſous un faux viſage. Je vous pardonne encore tous les efforts que vous faites pour vous étourdir ſur vos retours amers, & ſur vos terribles allarmes ; mais vous ſentez les pointes qui vous piquent : vos plaiſirs paſſent, votre ſolitude vous accable, votre ſanté s'affoiblit, votre vie s'enfuit, vos déreglemens vous fatiguent, vos crimes augmentent. Qui vous ſçait gré du perſonnage affecté que vous joüez ? vous faut-il quelque choſe de plus que la connoiſſance ſecrete de votre miſere, pour aller au Dieu aimable, qui crie depuis long-temps après vous, pour vous rendre heureux. *Le même. Tome 2.*

La Loi de Dieu ſainte en elle-même, corrompuë & alterée par la paſſion de l'homme, fait la fauſſe Conſcience.

Il eſt vrai, la Loi de Dieu abſolument conſiderée, eſt en elle-même, & par rapport à Dieu qui eſt ſon principe, ſimple & uniforme ; une Loi invariable & inalterable, une Loi ſainte & irreprehenſible, comme parle le Prophete Royal. Mais la Loi de Dieu entenduë par l'homme, expliquée par l'homme, tournée ſelon l'eſprit de l'homme, enfin reduite à la Conſcience de l'homme, y prend autant de formes differentes, qu'il y a de differens eſprits, & de conſciences differentes ; s'y trouve auſſi ſujette au changement, que le même homme qui l'obſerve, ou qui ſe pique de l'obſerver, eſt lui-même, par ſon inconſtance naturelle, ſujet à changer : le dirai-je ? elle devient auſſi ſuſceptible, non ſeulement d'imperfection, mais de corruption, que nous le ſommes nous-mêmes dans l'abus que nous en faiſons, lors même que nous croyons nous conduire, & agir par elle. C'eſt la Loi de Dieu, j'en conviens ; mais celui-ci l'interprete d'une façon, celui-là de l'autre : & par là, elle n'a plus dans nous ce caractere de ſimplicité & d'uniformité. C'eſt la Loi de Dieu ; mais ſelon les divers états où nous nous trouvons, nous la reſſerrons aujourd'hui, & demain nous l'élargiſſons ; aujourd'hui nous la prenons dans toute ſa rigueur, & demain nous y apportons des adouciſſemens : & par là, elle n'a plus à notre égard de ſtabilité. C'eſt la Loi de Dieu ; mais par nos vains raiſonnemens, nous l'accommodons à nos opinions, à nos mauvaiſes inclinations : & par là, nous faiſons qu'elle dégenere de ſa ſainteté. *Le Pere Bourdaloue, dans ſes veritables Sermons. 1. Avent. Sermon 4.*

C'eſt notre cœur, & notre paſſion qui corrompt l'eſprit, & qui nous fait croire juſte & permis ce qui eſt criminel.

Le Pſalmiſte parlant des erreurs pernicieuſes, & des maximes déteſtables qui ſe répandent parmi les hommes, & dont ſe forment peu à peu les Conſciences des pecheurs & des impies, ne manque point d'ajoûter, que le pecheur & l'impie concevoit ces erreurs dans ſon cœur ; qu'il les établiſſoit dans ſon cœur ; que ſon cœur étoit la ſource d'où elles procedoient, & que c'étoit dans ſon cœur qu'il avoit coûtume de ſe dire à ſoi-même tout ce qui étoit propre à le confirmer dans ſon peché & dans ſon impieté : *Dixit in corde ſuo.* *Pſal. 48.* S'il avoit écouté ſa raiſon, ſa raiſon lui auroit dit tout le contraire : S'il avoit conſulté ſa Foi, ſa Foi de concert en ceci avec ſa raiſon, lui auroit répondu : tu te trompes ; il y a une loi qui défend l'action que tu vas faire ſans ſcrupule ; il y a un tribunal ſuprême, où tu ſeras jugé ſelon cette Loi ; il y a un Dieu ; & entre les attributs de Dieu, le plus inſeparable de ſon être, eſt ſa Providence, & une partie de cette Providence, c'eſt la juſtice rigoureuſe avec laquelle il punira ton crime. C'eſt ce que la Religion ſoûtenuë de la raiſon même, lui auroit fait entendre, tout impie qu'il eſt ; mais parce qu'il n'en a voulu croire que ſon cœur, ſon cœur déterminé à le ſeduire, lui a dit, qu'en tel ou tel cas ſa

raison ne lui imposoit point une si étroite, ni une si dure obligation: son cœur lui a dit, que sa foi seroit une foi outrée, si elle poussoit jusques-là les vengeances de Dieu; & de tout cela, il s'en fait une Conscience. *Le même.*

Comme une Conscience séduite & corrompuë, fait trouver mille prétextes, pour perseverer dans le peché auquel on est sujet.

Prenons, de toutes les passions, la plus connuë & la plus ordinaire. On a dans le monde un attachement criminel, & on veut l'accorder avec la Conscience: Que ne fait-on pas pour cela? s'il s'agit de regler des commerces, de retrancher des libertez, de quitter & de fuir des occasions, qui entretiennent le desordre de cette honteuse passion; du moment que le cœur en est possedé, combien de raisons fausses, mais specieuses, ne suggere-t-il pas à l'esprit, pour étendre là-dessus les bornes de la Conscience; pour secoüer le joug du precepte, pour en adoucir la vigueur; pour contester le droit, quoi qu'évident; pour ne pas convenir des faits, quoi que visibles; pour soûtenir que l'occasion n'est ni prochaine ni volontaire, quoi qu'elle soit l'un & l'autre; pour faire valoir de vains prétextes, des impossibilitez apparentes de sortir de l'engagement où l'on est; pour justifier, ou pour colorer les délais opiniâtres qu'on y apporte. De la maniere qu'est fait l'homme, quand sa passion est d'un côté, & son devoir de l'autre, ou plûtôt, quand son cœur a pris parti; quel miracle ne seroit-ce pas, s'il conservoit dans cet état une Conscience pure & saine: je dis, pure & saine d'erreur? *Le même.*

La force du remords de la Conscience.

Commettre le mal, cela passe; mais l'avoir commis, cela ne passe jamais. Caïn poussé par une cruelle vengeance, massacra son frere; plusieurs années se sont écoulées depuis: mais le meurtre commis est un mal qui le tourmentera pendant toute l'éternité; C'est un remords qui rongera sans cesse son cœur; c'est un ver qui ne lui donnera jamais de repos. Caïn s'éloigne des lieux où il a commis son crime, il erre dans les forêts; mais il demeure toûjours avec son peché. Le sang de son frere le suit par tout, il voit son meurtre dans tous les objets qui se presentent. C'est ce qui a fait dire à David, que son peché étoit toûjours avec lui: *Peccatum meum contra me est semper.* Psal. 50. Mon peché est toûjours devant moi, & contre moi. Il ne cessera jamais de se presenter à mon esprit: le jour que je l'ai commis est passé, le plaisir ne subsiste plus, le charme est évanoüi; l'objet, la tentation, tout est passé; il n'y a que mon peché qui reste: peché, qui s'éleve sans cesse contre moi, comme un ennemi & un persecuteur; peché, qui de quelque côté que je me tourne, ne me donne aucun repos: tout le reste me flate, mes amis, mes complices; mais mon peché est toûjours devant moi, & contre moi. *Le Pere de la Rue, dans un Sermon du temps.*

De la fausse tranquillité de Conscience.

Il en est d'une ame qui commence à se déregler, comme d'un malade, qui dans les premiers accés d'une fiévre brûlante, se trouble, s'inquiéte, s'afflige: mais à mesure que les vapeurs viennent à lui occuper le cerveau, ses plaintes diminuent, selon que ses forces s'affoiblissent; jusqu'à ce que le transport étant une fois entierement formé, il demeure tranquille en apparence, parce que la nature succombe sous la violence du mal qui l'accable: de telle sorte que dans le cours d'une létargie mortelle, il paroît aussi paisible, que s'il joüissoit d'un sommeil profond & agréable. Ainsi un pecheur, dans les premiers déreglemens d'une passion qui l'emporte dans le crime, se trouble & s'inquiéte; les remords de sa Conscience ne manquent pas de s'élever; la grace & la raison rappellent toutes leurs forces, pour s'opposer au progrés de cet ennemi dangereux du salut; & il ne se peut faire que le cœur, qui est comme le théatre de cette guerre intestine, ne soit dans l'agitation: mais à mesure que la passion se rend la maîtresse, le combat s'affoiblit; l'on demeure tranquille dans cet état. Dieu, dont la misericorde est infinie, & qui ne veut point la mort du pecheur, ne laisse pas de lui donner encore de bons sentimens, qui étant bien ménagez, le pourroient conduire à une entiere conversion; mais il lui seroit en quelque sorte plus avantageux d'être privé de ces graces, que de les recevoir, puisqu'elles ne servent qu'à le rendre plus coupable, & à lui amasser un tresor d'indignation, & de colere. *Essais de Sermons, pour le Dimanche de Quasimodo.*

L'état déplorable de la fausse Conscience.

On déplore quelquefois l'état malheureux d'un pecheur, livré à de folles passions, & que de tyranniques habitudes rendent esclave du peché. On gemit sur sa misere, on craint pour son salut: mais l'état d'une ame, que l'erreur a seduite, n'est-il point plus déplorable? Ce pecheur sçait au moins qu'il s'égare; il a devant les yeux l'image de son desordre, & il peche avec plus de connoissance: c'est en cela même qu'il est moins incorrigible. D'ailleurs, les dégoûts du vice, la beauté de la vertu, les remords de la Conscience, la crainte des jugemens de Dieu, sont comme autant de voix qui le rappellent à son devoir. Mais il n'en est pas ainsi d'un pecheur qui s'égare, & qui ne connoît pas son égarement. Toutes les ressources lui sont fermées; comme il peche sans connoissance, il peche aussi sans scrupule & sans remords; ce ver qui déchire le cœur libertin, semble se reposer dans le sien; & la Conscience, qui est si salutaire, quand elle reproche le mal, soit qu'elle soit en lui, ou trompeuse, ou trompée, le laisse dans un calme profond que rien ne trouble. *Pris d'une Piéce presentée à l'Academie Françoise, en l'année 1695.*

On se forme une fausse Conscience sur quelque apparence de vertu.

Pourvû qu'on garde aujourd'hui certaines apparences de Religion, je ne sçai quel dehors de vertu, & quelles bienséances, chacun se fait d'abord son système de Conscience, à l'abri duquel on est tranquille sur l'affaire du salut. Mais ignorons-nous que les Heretiques se font leur système aussi, & qu'ils sont d'ailleurs encore plus grands observateurs de certaines ceremonies que nous? Nous croyons cependant qu'ils se perdent avec toutes leurs bienséances, & leurs prétenduës qualitez d'honnêtes-gens; & nous avons raison de le croire: & sur quelle revelation, sur quel nouvel Evangile fondons-nous cette assurance, que nous tâchons d'avoir de notre salut? nous sommes, dira-t-on, dans la bonne Religion, & eux ont le malheur de n'y être pas. Certainement si l'on ne prend plaisir à se tromper, en matiere de salut; lequel vaut mieux, ou ne croire presque rien de ce qu'on doit faire, ou ne faire presque rien de ce que l'on croit? *Le P. Croiset, en sa Retraite pour un jour de chaque mois.*

On se fait quelquefois un faux système de conscience, lequel est dangereux.

A la faveur d'un faux système de Conscience, on vit tranquillement dans des imperfections grossieres; & cet état est d'autant plus à craindre, que les remords sont regardez comme des tentations, les avis salutaires, comme

me des erreurs, contre lesquelles on est toûjours en garde. Le mal est dangereux; & le malade a horreur des remedes, il ne pense pas même en avoir besoin. Quelle esperance de guerison, quand le cœur & l'esprit sont malades? rien n'est plus pernicieux en matiere de Conscience que les illusions. Que ne peut-on dire, que rien n'est plus rare! *Le P. Croiset. 2. Tome de ses Reflexions.*

Les remords de conscience sont une conviction de la divinité, & de l'immortalité de nos ames.

Cette Syndereſe & ces remords de Conscience que ressent un pecheur, sont une grande conviction, qu'il y a en lui, & qu'il y aura toûjours malgré lui, une portion de lui-même qui ne peut mourir, qui ne le laissera jamais en repos dans les pechez les plus agréables; que les pointes secretes qu'il sentira dans le cours de sa vie sur sa conduite, feront des preuves de cette verité; que l'impuissance d'appaiser entierement ces remords, est un préjugé de l'immortalité d'un principe qui reclame; que la repugnance secrete, ou le ménagement inévitable qu'on a dans la pratique des mauvaises actions, est une declaration facile des droits de ce principe: & cette douceur interieure qui survient après la pratique du bien, est, selon le langage de Tertullien, le témoignage d'une ame naturellement Chrétienne, qui reconnoît un Dieu vengeur des crimes, & remunerateur de la vertu. *Auteur anonyme.*

CONTINENCE,

CHASTETE', PURETE', ET TOUT CE QUI REGARDE cette Vertu.

AVERTISSEMENT.

JE me suis d'abord persuadé que ce sujet ne fourniroit pas dequoi remplir un discours, & que peut-être c'étoit la raison, pour laquelle à peine trouve-t-on un Prédicateur aujourd'hui, qui fasse un discours expres sur cette matiere: mais ayant vû que tant de Saints Peres s'y sont attachez, & ont trouvé dequoi en faire des Livres entiers, & de longues Epistres, que nous indiquerons dans la suite; j'ai fait ces deux Reflexions: La premiere, qu'il faut que ce sujet soit important, puisque tant de grands & de saints Docteurs y ont employé leur travail & leur plume: La seconde, que quoi qu'on n'en fasse pas d'ordinaire la matiere d'un discours entier, il y en a peu où l'on ne fasse entrer quelque chose, soit pour détourner du vice de l'impureté, soit pour exhorter à la retenue, & à l'honnesteté; & qu'ainsi il ne peut estre inutile de ramasser ce que j'ai trouvé de plus remarquable sur ce sujet.

Je sçai bien qu'il est difficile de parler de la Chasteté sans parler du vice qui lui est contraire, à cause que ces deux sujets ont une liaison trop étroite, pour estre entierement separez; j'espere pourtant ne rien repeter ici, de ce qui a été dit de l'Amour impur: j'avertis seulement, que si quelqu'un souhaitoit quelque chose davantage, sur l'un de ces sujets, il le pourra trouver dans l'autre.

Il faut de plus remarquer, que quoi que ce titre ne parle que de la Chasteté, & des differentes especes, ou parties de cette vertu, il a pourtant une plus grande étendue; puis qu'on ne peut se dispenser de parler des moyens de la conserver, des occasions de la perdre, des ennemis qui l'attaquent, & des précautions qu'il faut prendre pour s'en defendre; quoi que la plupart de ces choses soient des sujets separez qu'il faudra traiter en leur lieu.

Je crois qu'il est encore necessaire d'avertir, que quoi qu'il y ait de la difference entre Chasteté, Continence, Pudicité & Virginité, nous les confondrons, en parlant indifferemment des unes & des autres, selon que le hazard me fournira dequoi en parler: & la difference des états, qui les distingue, n'empesche pas que chacun ne puisse s'appliquer ce qui est propre du sien.

PARAGRAPHE PREMIER.

Differens Desseins, & Plans de Discours sur ce Sujet.

I. LE premier dessein qui se presente d'abord sur ce sujet, c'est de faire voir dans les deux parties d'un discours, 1°. que de toutes les vertus, la plus delicate, la plus fragile, & la plus aisée à perdre, & celle enfin qui court plus de dangers, est la Chasteté, qui n'est presque nulle part en assurance: 2°. que jamais cependant on n'a plus besoin de force & de courage que pour acquerir, défendre, & conserver cette vertu; quoi que ce ne peut être que par notre lâcheté que nous viendrons à la perdre, si nous la violons.

Premiere Partie. Il faut commencer par faire voir l'obligation étroite & indispensable, que la Loi Chrétienne impose à tout le monde en general, de garder la Chasteté, propre de l'état, où la Providence l'a mis; la Chasteté conjugale dans le mariage, & la pureté virginale dans le celibat. Car cette vertu, comme l'on sçait, a des degrez differens, dont le plus parfait n'est que de conseil: mais la Continence ou la Chasteté, qui est propre de chaque état, est de précepte, & l'on ne peut violer ce précepte sans se rendre criminel devant Dieu. Or pour apporter la fidelité que nous devons à l'observation d'un précepte, & pour vaincre les difficultez que la corruption de notre nature y ressent, il faut que nous sçachions bien ce qu'il ordonne, & que pour cela la vertu sur laquelle il roule, ou à

laquelle il nous ramene en s'attachant à interdire le vice contraire, soit déterminée; que ce soit une vertu particuliere, distincte des autres vertus, & le sujet propre de cette Loi-là. Cette vertu, comme nous venons de dire ici, est ce que l'on appelle plus proprement la Chasteté. Car la Continence a plus d'étenduë, & consiste à moderer les plaisirs en toute sorte de matiere, & à les tenir dans les bornes qui nous sont prescrites par la Loi de Dieu; quoi que l'usage ait confondu ce terme avec celui de Chasteté & de Pureté. Tout ceci étant donc présuppposé, je dis que la Chasteté, est à la verité une vertu noble & excellente, qui nous éleve jusqu'à la condition des Anges; mais la plus fragile, & la plus delicate de toutes les vertus, à cause du panchant furieux que nous avons au plaisir, qui lui est contraire. 1°. Cette vertu est fragile de sa nature; il ne faut qu'un regard, une pensée, une parole, & la moindre liberté pour la ternir: ce qui oblige un Chrétien à une retenuë continuelle, & à être toûjours en garde contre les surprises de ses sens, & de tous les objets. 2°. Elle est foible & fragile, à cause de la multitude, de la force, & de l'opiniâtreté des ennemis qui l'attaquent, & qui la combattent presque sans cesse & sans relâche: de maniere qu'elle a besoin d'un secours tout particulier du Ciel pour se défendre, &c. 3°. Elle est fragile, parce que, comme parle l'Apôtre, c'est un tresor que nous portons dans des vases de terre, qui peuvent à tout moment se briser contre les écueils qui se rencontrent dans le cours de cette vie; les entretiens, les conversations, les visites, les divertissemens, qui sont autant de piéges tendus à cette vertu, & dans lesquels il est difficile qu'elle ne donne. Ajoûtez à tout cela, que nous la rendons nous-mêmes plus foible, en nous rangeant du côté de ses ennemis; que nous nous exposons à mille dangers, tantôt par notre imprudence, & tantôt de gayeté de cœur, sans faire reflexion, que c'est chercher & vouloir sa perte, que s'exposer aux occasions d'être vaincus. On peut finir ce point en insistant en general sur la facilité de perdre une vertu si précieuse, & en faisant entendre que la legereté de la matiere ne nous excuse point de peché grief & mortel, dès-là que l'action est volontaire, & qu'on cherche le plaisir avec reflexion & consentement.

Seconde Partie. Jamais on n'a plus besoin de force & de courage, que pour acquerir, pour défendre & pour conserver cette vertu. C'est une consequence qui suit naturellement de la verité que nous avons établie; & il est aisé de la prouver. Car 1°. nous avons de puissans ennemis non seulement à combattre, mais à vaincre; puisque c'est succomber sous leurs efforts que de n'être pas victorieux. 2°. Nous avons de grands obstacles à surmonter. 3°. Il nous faut entreprendre des choses extrêmement difficiles pour en venir à bout.

Premierement donc, je l'ai déja dit, nous avons à combattre une infinité d'ennemis; mais je dis maintenant, qu'ils sont d'autant plus puissans, que les attraits, les caresses, & les plaisirs sont les armes qu'ils employent pour nous attaquer; & qu'en ce point la generosité d'un Chrétien consiste en ce qui est encore plus difficile, que de combattre ailleurs de front; je veux dire à les fuir & à les éviter.

Secondement: La force & le courage d'un Chrétien doit paroître, comme tout autre courage, à rompre les obstacles. Or le naturel & le temperament qu'il faut reprimer; nos passions qu'il faut dompter; la molesse, le luxe, la bonne chere, à quoi il faut renoncer; les mauvaises habitudes que nous pourrions avoir contractées, qu'il faut déraciner; les attachemens qu'il faut rompre, pour conserver cette vertu & fuir ce vice; quels obstacles! que de difficultez! que d'empêchemens! que de liens! De quelle force, & de quelle resolution n'a-t-on pas besoin?

Troisiémement enfin: Si la force & le courage consiste à entreprendre les choses les plus difficiles, quand elles servent de moyens pour parvenir à la fin qu'on s'est proposée, il n'y a rien que nous ne soyons obligez d'entreprendre, tant le combat est ici rude, & necessaire, pour la conservation de cette vertu. Que n'ont point fait les Saints? Les uns se sont éloignez de tout commerce avec les hommes, & retirez dans les solitudes, ou dans les cloîtres; les autres se sont macerez de jeûnes & d'austeritez; les autres se sont défiguré le visage, &c.

On peut montrer que tous les biens sont renfermez dans cette seule vertu, & dire d'elle ce que Salomon disoit de la Sagesse: *Venerunt mihi omnia bona pariter cum illa.* II.

1°. Le bien honnête; puisqu'il n'y a rien qui soit plus honorable devant Dieu & devant les hommes. L'Ecriture le témoigne; les Saints Peres disent des merveilles sur ce sujet; il n'est pas jusqu'aux Payens même, qui n'ayent admiré cette vertu, qui n'en ayent fait l'éloge, & qui n'ayent eu un singulier respect pour leurs Vierges. On peut voir les preuves de cette verité dans le livre qu'a fait *Hieronymus Platus, De bono Status Religiosi.*

2°. Le bien utile s'y rencontre: Quelles graces, quelles vertus, ne nous attire-t-elle point en cette vie; & quel bonheur dans l'autre?

3°. On y trouve le bien delectable, la joye & le repos de Conscience; & l'on peut dire avec Saint Augustin, qu'à mesure qu'une personne se prive des plaisirs sensuels du corps, Dieu la comble des plaisirs de l'esprit, des joyes & des consolations spirituelles: *Intrabas tu pro eis, omni voluptate dulcior.*

1°. Le prix & l'excellence de cette vertu: *Non est ponderatio continentis animæ.* Elle nous rend semblables aux Anges, elle nous approche de Dieu, elle fait l'honneur de nos corps, & la beauté de nos ames, &c. III.

2°. Les moyens de l'acquerir & de la conserver. La crainte & la presence de Dieu; la vigilance sur soi-même; la fuite des occasions, & des objets qui en sont les écueils.

Ce passage de Tertullien me paroît propre à faire le sujet d'un juste discours: *Hæc nos commendat Domino, connectit Christo; Beata ipsa, & beatos efficiens apud quoscumque habitare dignatur.* IV.

1°. Elle nous rend agréables aux yeux de Dieu, qui étant la pureté même, a une affection particuliere pour cette vertu, & qui ne peut souffrir rien qui lui soit contraire.

2°. Elle nous donne une liaison toute particuliere avec Jesus-Christ, par la ressemblance que nous avons avec cet Homme-Dieu, né d'une Vierge, & qui est le souverain modele de cette vertu.

3°. Elle fait notre bonheur en cette vie,

& en l'autre, par l'exemption plus ou moins entiere, suivant que cette vertu est plus ou moins parfaite en nous, des miseres, de la servitude, & des soins de ce monde, & par l'esperance du bonheur que nous attendons dans l'autre.

V. Je trouve dans l'Ecriture que nos corps ont trois qualitez, qui nous obligent à les conserver purs & exempts des souillures de l'impureté.

1°. Ils sont appellez les membres de Jesus-Christ, & par consequent ils doivent participer à la pureté de leur Chef mystique: autrement c'est nous attirer le reproche que S. Paul fait aux personnes, qui se plongent dans les ordures d'une volupté infame: *Tollens ergo membrum Christi faciam membrum meretricis?* 1 *ad Corinth.* 6.

2°. Ils sont le temple du saint Esprit; ils sont comme consacrez par le Baptême, & par les autres Sacremens; & nous ne devons pas avoir moins de respect pour eux que pour les Temples materiels.

3°. Ils sont unis au corps pur & virginal de Jesus-Christ réellement present dans le Sacrement de l'Autel; d'où vient que quelques Saints Peres nous appellent, *Concorporei Christi.* Dans quelle pureté donc ne devons-nous point conserver nos corps, qui ont l'avantage d'être ainsi unis à celui du Sauveur du monde?

VI. 1°. Si la chasteté a ses peines, ses difficultez, & ses croix, elle a aussi ses douceurs, ses joyes, ses consolations, & ses plaisirs.

2°. Si elle a ses ennemis qui la combattent, & qui lui declarent une guerre opiniâtre; elle a aussi ses secours, ses partisans, de puissans moyens de se défendre, & même de remporter mille avantages sur ses ennemis, & de cueillir les fruits les plus heureux de ses victoires.

3°. Si elle est sterile selon la chair, elle est feconde selon l'esprit en mille bonnes œuvres.

VII. Puisque la chasteté est une vertu, elle doit, comme toutes les autres vertus, avoir premierement son siége dans la volonté qui est la partie superieure de l'ame; & ensuite établir sa residence encore dans le corps, par le moyen duquel on en pratique les actes exterieurs.

1°. Entant qu'elle est dans l'esprit & dans la volonté, elle consiste en ce qu'un homme est maître de ses pensées, de ses desirs; & est fidele & prompt à rejetter les sales idées, que les objets exterieurs ont pû faire naître.

2°. Entant qu'elle est dans le corps, elle consiste en ce qu'on est maître de ses yeux, de ses oreilles, & de tous les autres sens, qui peuvent exciter des pensées, ou des mouvemens contraires à cette vertu.

VIII. Le précepte de la continence ou de la chasteté comprend deux choses: la premiere, de s'abstenir des plaisirs défendus: la seconde, d'éloigner de sa personne toutes les apparences qui peuvent donner quelque soupçon d'incontinence, ou préjudicier à l'innocence d'autrui, par le mauvais exemple qu'on lui peut donner par là.

IX. 1°. Il y a des personnes qui ne connoissent pas le prix de cette vertu; & à ceux-là, il leur en faut faire voir le merite, l'excellence, & les avantages.

2°. Il y en a d'autres qui ne sçavent pas à quoi elle nous engage, & qui lui donnent des bornes trop étroites; & il leur faut montrer jusqu'où, & à quoi s'étend le précepte qui nous en est fait.

3°. Il y en a qui manquent de courage, pour observer ce précepte dans toute sa rigueur; & il les faut exciter par la vûë du bonheur, & des recompenses que cette vertu leur attirera.

X. Comme les Saints Peres appellent souvent les Vierges, des Anges, & que c'est l'éloge le plus ordinaire qu'ils leur donnent; on peut appliquer aux Vierges, & aux personnes pures, les deux offices que l'Ecriture attribuë aux Anges.

Le premier, d'être toûjours devant Dieu, de le louer, & de ne perdre jamais sa presence de vûë.

Le second, d'assister les hommes, de leur inspirer de saintes pensées, & de les détourner du mal. De même les personnes pures & les Vierges, qui sont les Anges de la terre, sont plus propres à converser avec Dieu, & ensuite à aider les hommes par leur exemple, & à les attirer au service de Dieu par un exterieur modeste & composé.

XI. 1°. Le précepte que Dieu nous fait de garder la continence propre de notre état, n'est point au-dessus de nos forces, quelque prétexte que nous alleguions, tiré, soit de notre foiblesse, soit des engagemens que nous avons contractez, ou des occasions, où nos emplois, & notre condition nous exposent.

2°. Il étoit de l'interêt de Dieu, & du nôtre propre, que Dieu fît un précepte si contraire à nos inclinations, puisqu'autrement le monde eût été rempli de desordres & de malheurs.

XII. Par le moyen de la pureté, & par la volonté constante de la garder, nous remedions aux playes, que nous a faites le peché originel.

1°. A la concupiscence, que nous reprimons par ce moyen, & dont nous arrêtons les déreglemens.

2°. Aux passions qui se soûlevent dans l'appetit contre la raison; dont la plus forte & la plus intraitable, est celle du plaisir sensuel, qui fait en nous tant de ravages.

3°. A la foiblesse, & à l'inconstance de notre volonté; particulierement lorsque nous nous engageons par vœu à garder cette vertu dans la plus haute perfection que nous pouvons.

PARAGRAPHE SECOND.

Les sources, où l'on peut trouver dequoi remplir ces Desseins, & les Auteurs qui en traitent.

Les Saints Peres. Saint Augustin a fait un livre entier, *De sancta Virginitate*, où il ne laisse rien à dire sur cette matiere.

Le même, a encore composé un livre, *De Honestate Mulierum*, où il montre comme il faut fuir les occasions où la pureté court risque de perir.

Le même, au l. 1. *de Nuptiis c.* 4. montre que les Payens n'ont point eu une veritable idée de la Chasteté, & n'ont point eu proprement cette excellente vertu.

Le même, *l.* 1. *de Civit. c.* 18. montre que cette vertu, comme toutes les autres, est dans l'esprit.

Le même, au Sermon 249. *de Tempore*, a fait l'éloge, & rapporté les utilitez merveilleuses de cette vertu; & en a encore parlé aux Sermons 16. 244. & 250. & de la Chasteté conjugale, au Serm. 243.

Le même, au livre sixiéme de ses Confessions, dit plusieurs belles choses touchant cette vertu.

Saint Cyprien a fait un livre; *De bono Disciplinæ & Pudicit.* où tout ce qu'il dit sur ce sujet est digne d'être remarqué.

Saint Ambroise a fait un livre des Veuves.

Le même, *Epist. ad Siricium Papam*, montre combien la virginité est préferable au mariage.

Le même, *l.* 1. *de Officiis*, parle de la modestie, & de la pudeur qui doit toûjours accompagner la Chasteté.

Le même, *l.* 1. *de Pœnit. c.* 13. enseigne ce qu'il faut faire pour conserver cette vertu.

Le même enfin, a fait trois livres sur ce sujet.

Saint Jerôme, *l.* 1. *in Jovinianum*, parle du bonheur & des avantages des Vierges, & raporte les exemples des personnes, qui se sont signalées en cette vertu dans le Paganisme même.

Le même, dans l'Epître à Nepotien, donne de beaux préceptes pour conserver cette vertu. Il traite le même sujet dans l'Epître quatriéme qui est écrite *ad Rusticum Monachum*, & dans l'Epître 47. où il parle *de vitando suspecto contubernio.*

Le même, *in Regula Monachorum, ad Paulam & Eustochium.* Il leur montre qu'elles doivent éviter les frequens entretiens, & toute sorte de familiarité avec les hommes.

Tertullien, dans les livres *Ad Uxorem de Pudicitia, & de Cultu Mulierum*, a aussi de bonnes choses sur ce sujet.

Saint Athanase a fait un livre, *de Virginitate.* Saint Damase, Saint Gregoire de Nazianze, Saint Gregoire de Nysse, Saint Fulgence, S. Zenon de Verone, ont composé des Livres & des Traitez sur ce sujet.

Saint Jerôme, outre ce que nous avons marqué, a écrit deux longues Epitres, l'une *ad Salvinam*, & l'autre *ad Furiam*; & il appelle lui-même ces deux Epîtres, deux petits livres.

Saint Chrysostome, qui a aussi fait un livre *de Virginitate*, au chap. 75. montre comme les Vierges sont exemptes de mille soins, dont les femmes mariées sont toutes occupées; & comme elles peuvent plus facilement vaquer au service de Dieu: & compare ensuite la vie des Vierges à celle des Anges.

Le même, a fait un Sermon, *de Continentia Joseph*, où il fait de belles reflexions sur la vertu de ce saint Patriarche; & dans l'Homelie 44. *in Genesim*, retouche encore ce même exemple, & le donne pour un modele de Chasteté.

Saint Basile, *lib. Constit. Monast. c.* 4. montre que pour garder parfaitement la Chasteté, il ne faut pas seulement rejetter les mauvaises pensées, mais encore éviter tout ce qui les peut faire naître.

Le même, dans un livre qu'il a aussi fait *De vera Virginitate*, montre que les Vierges doivent encore avoir plus de soin de la pureté de leurs ames, que de celle de leurs corps.

Cassien, *Collat.* 12. *cap.* 4. & 7. parle des differens degrez de la Chasteté.

Alcimus Avitus, dans ses ouvrages, dit plusieurs choses à la loüange de cette vertu.

Trithemius, *l.* 1. *Homil.* 21. *ad Monach.* montre quelle doit être la veritable Chasteté.

Saint Bernard, *Serm.* 23. & 58. *ad Sororem*, montre combien l'impureté est à craindre, & le soin qu'on doit avoir de conserver la Chasteté.

Le même, *Homil.* 4. *super Missus est*, parle de la prudence que doivent avoir les Vierges.

Les Maîtres de la vie spirituelle ont en ce point suivi les Saints Peres; il n'y en a presque point qui n'ayent parlé de la Chasteté, & des moyens de conserver cette precieuse vertu. Voici ceux dont on peut tirer plus de secours pour la Chaire. Livres spirituels, & autres.

Le Pere Loüis de Grenade, dans la Guide des Pecheurs. Traité 2. chap. 6.

Le Pere Loüis du Pont. Tome 3. Traité 2. chap. 4. & Traité 6. chap. 9.

Le Pere Alphonse Rodriguez. Troisiéme Partie, Traité quatriéme.

Hieronymus Platus, dans les trois parties du livre, *De bono Statûs Religiosi.*

Antonius Gaudier, *De naturâ & causis perfectionis. Part.* 4. *c.* 15.

Jacobus Alvares. *Tom.* 2. *l.* 5. *part.* 2.

Franciscus Arias. *Tom.* 3. *de Imitatione Christi.*

Nicolaus Lancicius. *Opusc.* 2. *cap.* 7. & *Opusc.* 4. *cap.* 14.

Baldezanus. *In Stimulo virtutum. l.* 2. *c.* 1. 2. 3. 7. 8. & 9.

Petrus Sanchez. *in Regno Dei. Part.* 5. *c.* 8.

Lucas Pinelli. Tome 3. Traité 3.

Bernardinus Rosignolius. *l.* 4. *de Disc. Christ. c.* 35.

Drexelius, *in Niceta*; & *in Rosis. Part.* 1. *c.* 9.

Petrus Canisius, *in Opere Catech. qu.* 4.

P. Cauffin, dans la Cour Sainte, l. 3. sect. 24. où il parle de la pratique de la Chasteté.

P. Dozenne, dans la Morale de Jesus-Christ.

Monsieur l'Abbé Fenelon, dans un traité qui a pour titre, *Instruction Chrétienne pour l'Education des Filles.*

Mathias Faber, *in Auct. In festo sanctæ Catharinæ Them.* 1. Les Prédicateurs recens.

Monsieur Lambert, dans les discours sur la vie Ecclesiastique. 14. discours, sur la Chasteté.

Peraldus, Tom. 2. a plusieurs Chapitres sur ce sujet. Dans l'un, qui est le 11. du livre, il parle de la continence des Vierges; dans le 12. de celle des Veuves; dans le 13. de celle des Ecclesiastiques; dans le 14. de celle des personnes mariées. Ceux qui ont fait des Recueils, ou des Lieux Communs sur ce sujet.

Busée, *in Viridario*, *Titul. Castitas*, en a aussi plusieurs Chapitres.

Raynerius de Pisis, *in Panth. V. Continentia.*

Lobetius. } Verbo *Castitas.*
Labata. }
Summa Prædicantium. }

PARAGRAPHE TROISIE'ME.

Passages, exemples, & applications de l'Ecriture sur ce sujet.

PEpigi fœdus cum oculis meis, ut ne cogitarem quidem de Virgine. Job. 31.

J'Ai fait un accord avec mes yeux, pour ne penser pas seulement à une Vierge.

Scivi quoniam aliter non possem esse continens, nisi Deus det. Sapient. 8.

Je sçavois que je ne pouvois avoir la continence, si Dieu ne me la donnoit.

Incoinquinata, quæ nescivit torum in delicto, habebit fructum in respectione animarum sanctarum. Sapient. 3.

Celle qui n'a rien qui la souille, & qui a conservé sa couche pure & sans tache, recevra la recompense lorsque Dieu regardera favorablement les ames saintes.

O quàm pulchra est casta generatio cum claritate; immortalis est enim memoria illius; quoniam apud Deum nota est, & apud homines. Sap. 4.

O combien est belle la race chaste, lorsqu'elle est jointe avec l'éclat de la vertu! Sa memoire est immortelle; & elle est en honneur devant Dieu, & devant les hommes.

Qui diligit cordis munditiam, habebit amicum Regem. Proverb. 22.

Celui qui aime la pureté du cœur, aura le Roi pour ami.

Incorruptio facit esse proximum Deo. Sapient. 6.

La parfaite pureté fait que l'homme est proche de Dieu.

Virginem ne conspicias, ne forte scandalizeris in decore illius. Eccli. 9.

N'arrêtez point vos regards sur une fille, de peur que sa beauté ne vous devienne un sujet de chûte.

Averte faciem tuam à muliere compta, & ne circumspicias speciem alienam. Ibidem.

Détournez vos yeux d'une femme parée, & ne regardez point curieusement une beauté étrangere.

Propter speciem mulieris multi perierunt; & ex hoc concupiscentia quasi ignis exardescit. Ibidem.

Plusieurs se sont perdus par la beauté de la femme; & la passion s'allume comme un feu en la regardant.

Ne respicias in mulieris speciem, & ne concupiscas mulierem in specie. Eccli. 25.

Ne considerez point la beauté d'une femme, & ne la desirez point parce qu'elle est agréable.

Omnis ponderatio non est digna continentis animæ. Ibid. c. 26.

Tout le prix de l'or n'est rien au prix d'une ame vraiment chaste.

Confortatum est cor tuum, eò quòd castitatem amaveris, & post virum tuum alterum nescieris; ideò eris benedicta in æternum. Judith. 15.

Vous avez agi avec courage, & votre cœur s'est affermi, parce que vous avez aimé la Chasteté, & qu'après avoir perdu votre mari, vous n'avez point voulu en épouser d'autre. C'est pour cela que vous serez benie éternellement.

Beati mundo corde, quoniam ipsi Deum videbunt. Matth. 5.

Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu.

In Resurrectione neque nubent, neque nubentur, sed erunt sicut Angeli Dei in cœlo. Matth. 22.

Après la Resurrection, les hommes n'auront point de femmes, ni les femmes de maris: mais ils seront comme les Anges de Dieu dans le Ciel.

Non omnes capiunt verbum istud, sed quibus datum est à Patre meo. Matth. 19.

Tous ne sont pas capables de cette resolution, mais ceux à qui mon Pere a fait cette grace.

Dico autem non nuptis & viduis, bonum est illis si sic permaneant, sicut & ego. 1. ad Corinth. c. 7.

Pour ce qui est de ceux qui ne sont point mariez, & des veuves, je leur declare qu'il est bon de demeurer en cet état, comme j'y demeure moi-même.

Mulier innupta & virgo, cogitat quæ Domini sunt, ut sit sancta corpore & spiritu, & quomodo placeat Deo. Ibidem.

Une femme qui n'est point mariée, & une Vierge, s'occupe du soin des choses du Seigneur, afin d'être sainte de corps & d'esprit; & des moyens de plaire à Dieu.

Qui matrimonio jungit virginem suam, bene facit; & qui non jungit, melius facit. Ibidem.

Celui qui marie sa fille fait bien; mais celui qui ne la marie point fait encore mieux.

Beatior autem erit (vidua) si sic permanserit secundùm meum consilium. Ibidem.

Celle qui est veuve, sera encore plus heureuse si elle demeure en cet état, comme je lui conseille.

Habemus thesaurum istum in vasis fictilibus. 2. ad Corinth. 4.

Nous portons ce tresor dans des vases de terre & fragiles.

Fornicatio, & omnis immunditia nec nominetur in vobis. Ad Ephes. 5.

Qu'on n'entende pas seulement parler parmi vous, ni de fornication, ni de quelque impureté que ce soit.

Hæc est voluntas Dei sanctificatio vestra, ut abstineatis vos à fornicatione, & sciat unusquisque vestrùm vas suum possidere in sanctificatione & honore. 1. ad Thessal. c. 4.

La volonté de Dieu est que vous soyez saints & purs, que vous vous absteniez de la fornication, & que chacun de vous sçache posseder le vase de son corps, saintement & honnêtement.

De virginibus præceptum Domini non habeo, consilium autem do, tanquam misericordiam consecutus à Domino ut sim fidelis. 1. ad Corinth. 7.

Quant aux Vierges, je n'ai point reçu de commandement du Seigneur; mais c'est le conseil que je donne, comme étant fidele Ministre du Seigneur, par la misericorde qu'il m'a faite.

Teipsum castum custodi. 1. ad Timoth. 5.

Conservez-vous pur & chaste.

Hi sunt qui cum mulieribus non sunt coinquinati; virgines enim sunt. Hi sequuntur Agnum quocumque ierit. Apocal. 14.

Ce sont ceux-là qui ne se sont point souillés avec les femmes, parce qu'ils sont vierges. Ceux-là suivent l'Agneau par tout où il va.

Exemples tirez de l'Ancien Testament.

L'exemple de l'Ancien Joseph.

OU trouvera-t-on un exemple plus illustre d'une chasteté à l'épreuve des plus pressantes sollicitations, que celle de l'ancien Joseph, dont les saints Peres semblent avoir fait l'éloge à l'envi? On sçait par qui, & de quelle maniere il fut sollicité au crime, dans la fleur & dans la vigueur de son âge; dans une loi, où le seul précepte de la nature étoit la regle de sa conduite. Il n'ignoroit pas qu'il avoit tout à craindre d'une femme, qui ne manqueroit pas de changer son amour en fureur, pour venger le refus d'un esclave, sur

la vie duquel elle avoit tout pouvoir. D'ailleurs, il est à croire qu'elle n'oublia ni caresses, ni menaces, ni promesses pour l'obliger de condescendre à sa honteuse passion. Mais les resistances de ce fidele Esclave, ne firent que l'irriter davantage. Il eut beau lui representer que la fidelité qu'il devoit à un Maître, qui lui avoit confié & comme abandonné à ses soins tout ce qui étoit dans sa maison, ne lui permettoit pas de lui faire un outrage si sensible. Cette infidelle, au lieu de rentrer dans son devoir, boucha ses oreilles à de si sages remontrances, & ferma les yeux à toutes les considerations, pour n'écouter que son aveugle passion; de sorte que le poursuivant avec la derniere effronterie, le saint jeune homme, pour s'échaper de ses mains, laissa son manteau; de crainte, comme dit Saint Gregoire de Nysse, que le venin contagieux que cette impudique pouvoit avoir laissé sur ses habits, en les touchant, ne se répandît jusques sur son cœur.

L'exemple du saint homme Job.

La continence du saint homme Job n'a pas été à la verité exposée à de si dangereuses épreuves; mais la fidelle vigilance qu'il apportoit à la garde de ses yeux, de peur qu'ils ne seduisissent son cœur, marque assez le soin qu'il avoit de la pureté, & l'estime qu'il en faisoit: *Pepigi fœdus cum oculis meis, ut ne cogitarem quidem de virgine.* Il avoit fait une convention secrete avec ses yeux, de ne leur laisser jamais la liberté de s'arrêter sur aucune femme ou fille; convention qu'il garda exactement, même dans l'état pitoyable où il se vit reduit, comme remarquent les Interpretes. Sur quoi l'on peut faire cette reflexion, qu'il faut que la vûë d'une femme soit bien contagieuse; puisqu'un homme, qui a le corps presque tout pourri, l'esprit accablé de tristesse, & soûtenu d'une protection particuliere de Dieu, a crû qu'il ne pouvoit se mettre en sûreté, qu'en obligeant ses yeux, par un pacte exprés, de ne jetter jamais un regard sur aucune fille! *Job. c. 31.*

L'exemple de Susanne.

L'exemple de Susanne est encore plus admirable; puisqu'elle aima mieux s'exposer au danger d'une mort honteuse & cruelle, que de ternir la gloire de sa Chasteté, par un crime secret, & qui n'eût été connu que de Dieu. Mais ce fut cette pensée même qu'il seroit vû de Dieu, dont elle se servit pour se fortifier contre l'impudence de deux infames vieillards, qui avoient épié le temps & l'occasion de la surprendre seule, & sans témoins. L'histoire en est connuë; mais voici les reflexions que nous pouvons faire en la repassant. La premiere, est sur l'aveuglement où l'impureté conduisoit ces personnes venerables pour leur âge, & considerables pour le rang qu'ils tenoient parmi ceux de leur nation, dont ils étoient établis les Juges. Ces personnes donc, de ce caractere, ayant conçu une honteuse passion pour cette chaste femme, n'eurent point de honte de s'entre-découvrir le détestable dessein pour lequel ils étoient venus, de déliberer des moyens de l'exécuter; & comme remarque l'Ecriture, ils détournerent les yeux pour ne point voir le ciel, afin d'éloigner la pensée de tout ce qui pouvoit leur donner de l'horreur du crime qu'ils meditoient: en sorte que s'étant approchez du lieu où étoit Susanne, qui rougit de l'état où elle se voyoit, & de leur insolence, ils ne lui celerent point leur dessein; & pour l'y faire condescendre, ils la menacerent que si elle ne s'y rendoit, ils étoient resolus de l'accuser, & de témoigner publiquement, qu'ils l'avoient surprise avec un jeune homme en cet état. Voyez à quel excés les porta cette aveugle passion, que ni leur âge, ni leur rang, ni la crainte d'un Dieu vengeur, ne fut pas capable d'arrêter. Mais faites aussi reflexion sur la constance heroïque de la chaste Susanne, qui ne délibera pas un moment entre la perte de sa vie, & celle de sa pureté; mais ayant la crainte de Dieu fortement imprimée dans le cœur, jetta des cris qu'elle sçavoit qui lui coûteroient la vie; mais qui firent voir à ces vieillards effrontez qu'ils n'avoient rien à esperer, puisqu'elle étoit resoluë de souffrir plûtôt une mort & une confusion publique, que de commettre un crime secret. Le reste de l'histoire ne sert qu'à faire voir la protection de Dieu sur les innocens, & particulierement sur les personnes chastes.

L'exemple de Judith.

L'exemple de Judith sur cette matiere est trop celebre pour être ômis; mais comme il est plus admirable qu'imitable, la reflexion qu'on en peut tirer pour la Morale de la Chaire, est celle que l'Ecriture fait elle-même: *Confortatum est cor tuum, eò quòd castitatem amaveris... Ideo benedicta eris in æternum*: Sçavoir que Dieu se sert ordinairement des personnes chastes dans les plus grandes entrepriſes pour sa gloire: *Confortatum est cor tuum.* La raison est, qu'étant plus détachez des soins de la terre, & dégagez de la chair & du sang, & ensuite plus attachez à Dieu, ils sont plus propres aux grandes actions: & nous apprenons par les histoires de tous les siécles, que Dieu s'en est d'ordinaire servi pour les emplois, & pour les actions les plus considerables. Mais la vie pure & retirée dont cette illustre Heroïne fit profession durant tout le temps de son veuvage, quoi qu'elle eût toutes les qualitez, qui la pouvoient faire considerer & rechercher dans le monde, peut servir de modele à toutes les veuves Chrétiennes, dans leur conduite, & dans la maniere de vie qu'elles doivent tenir. *Judith. 15.*

L'exemple d'Elie & de quelques autres Prophetes.

Quoi que la virginité n'ait pas été si fort en usage dans l'ancien Testament; & que même elle fût une espece d'opprobre, parce qu'elle ôtoit aux hommes l'esperance d'entrer dans l'alliance du Messie, qui devoit naître de la race d'Abraham; on ne laisse pas cependant d'y en trouver des exemples, puis qu'Elie, Jéremie, Daniel & quelques autres Prophetes l'ont constamment gardée: & c'est pour cela, comme remarque Saint Ambroise, que Dieu s'est communiqué à eux si particulierement, qu'il s'en est servi pour les plus importantes commissions, & qu'il leur a fait des graces, & des faveurs speciales.

Exemples tirez du Nouveau Testament.

L'exemple de la sainte Vierge.

LE modele de pureté le plus parfait & le plus achevé qui ait jamais paru dans une pure créature, c'est la glorieuse Mere de Dieu, la Vierge par excellence, qui a surpassé les Anges mêmes. C'est elle qui a la premiere levé l'étendart de la Virginité, par le vœu qu'elle en a fait toute la premiere, comme l'on peut juger des paroles qu'elle dit à l'Ange, qui lui porta la nouvelle qu'elle concevroit le Verbe Eternel dans son sein: *Quomodò fiet istud, quoniam virum non cognosco?* De sorte que l'état de la pureté virginale a tiré de là son ori- *Luc. 1.*

gine, & a, pour ainsi dire, été conçu dans le même sein, dans lequel le Fils de Dieu, qui est la pureté même, & l'éclat de la lumiere éternelle, s'est incarné. Aussi est-ce le langage des saints Peres, que si un Dieu avoit à naître parmi les hommes, ce devoit être d'une Vierge; & si une Vierge devoit enfanter, ce devoit être un Homme-Dieu.

Autres exemples.

Pour ne pas rappeller ici tous les éloges éclatans que les saints Peres ont donnez à la bienheureuse Vierge, & dont les Chaires Evangeliques ont retenti tant de fois, parcourons seulement les autres exemples que la nouvelle Loi nous fournit. Combien dût être chaste celui que Dieu destina pour Epoux à Marie, afin d'être le gardien, & le défenseur de sa pureté? quel parfait rapport ne devoit point se trouver entre ces deux personnes, que Dieu avoit choisies & destinées, l'une pour être sa mere, & l'autre pour mettre à couvert l'honneur de cette mere, par la qualité d'époux qu'il a portée, & pour servir d'ombre au Saint Esprit, dans la Conception du Verbe Incarné!

L'exemple des deux saints Jean, &c.

Tous ceux qui ont eu un rapport plus particulier à Jesus-Christ, ont aussi particulierement excellé en cette vertu, comme Saint Jean-Baptiste, son glorieux Précurseur, & Saint Jean l'Evangeliste, son Disciple bien-aimé, qu'il a ensuite choisi pour tenir lieu de fils à la bienheureuse Vierge, qu'il lui a recommandée à la mort. Que si les Apôtres, qui l'ont suivi, & qui ont annoncé son Evangile, n'ont pas tous été vierges, dans un temps auquel cette vertu n'étoit pas encore en vogue, & en credit, ils ont tous été chastes dès que le Fils de Dieu les a appellez à l'Apostolat; & Saint Paul appellé l'Apôtre par excellence, non content de porter tout le monde à la charité propre de l'état de chacun, souhaitoit encore que tous fussent comme lui, & lui ressemblassent en ce point, en renonçant au mariage; quoi qu'il s'est contenté de conseiller cet état, comme avoit fait le Fils de Dieu même: *De virginibus præceptum Domini non habeo; consilium autem do.* Mais sans nous mettre en peine d'en chercher d'autres exemples, c'est assez de dire, avec Saint Augustin & Saint Ambroise, que l'Evangile n'a pas plûtôt été publié, que le monde a été peuplé de Vierges; & qu'une infinité de personnes ont donné leur vie pour la défense de cette vertu, qui étoit reservée au Christianisme, par préference à l'ancienne Loi. 1. ad Cor. 7.

Applications de quelques passages de l'Ecriture à ce sujet.

Les personnes chastes sont semblables aux Anges.

Venerunt duo Angeli Sodomam vespere, &c. Genes. c. 19. Ceux qui s'enfuirent de Sodome, eurent un Ange pour guide, afin de montrer qu'il faut une vertu angelique pour fuir le plaisir sensuel; & que plus on s'éloigne de ce plaisir, plus on approche de la condition des Intelligences: car la chasteté, selon la parole de Jesus-Christ, est proprement la vertu des Anges de Dieu: *Neque nubent, neque nubentur, sed erunt sicut Angeli Dei.* Or qui peut s'éloigner davantage de cette sorte de volupté, que celui, qui par un vœu perpetuel, s'en est volontairement retranché tout le pouvoir. Matt. 22.

Les personnes chastes sont les épouses du Fils de Dieu.

Despondi vos uni viro virginem castam exhibere Christo. 2. ad Corinth. 11. A la verité, la virginité du corps n'est pas de précepte; mais la Chasteté necessaire à tous les Chrétiens, est une espece de virginité, qui rend leurs ames dignes d'être les épouses de Jesus-Christ. Car tous les fideles ont contracté un mariage spirituel avec le Sauveur, selon ces paroles de S. Paul: *Despondi vos uni viro virginem castam exhibere Christo.* Toutes les ames justes forment l'Eglise, cette Epouse Vierge de Jesus-Christ: ainsi il y a une virginité spirituelle attachée à l'état du Chrétien. C'est pour cela que la parabole des Vierges folles, & des Vierges prudentes les reduit au nombre de cinq, dans lequel l'université des Fideles est mysterieusement renfermée, dit Saint Augustin; parce que les cinq sens du corps humains doivent être vierges. De là vient encore que Dieu dit, que l'ame qui se separe de lui, pour s'attacher au monde, est une ame adultere, qui viole la foi jurée à son époux legitime.

Le Fils de Dieu exige des Chrétiens la pureté du corps & de l'ame.

Tota pulchra es, amica mea. Cant. 4. L'Epoux celeste dans les Cantiques, nomme son Epouse deux fois belle; pour nous marquer qu'elle doit avoir une double beauté, & qu'il faut qu'elle n'ait pas moins de pureté dans son ame, que de chasteté dans son corps: *Quam pulchra es, amica mea, quam pulchra es!* Il n'y a gueres d'apparence que Jesus-Christ n'exigeât de ceux à qui il s'unit étroitement, que la seule Chasteté du corps, ou celle de l'ame par rapport aux déreglemens exterieurs; & non pas une Chasteté parfaite, c'est-à-dire, une integrité qui bannit tout ce qui est contraire à cette vertu. *Ibidem.*

La pureté nous éleve au-dessus de notre nature.

Eripe me de luto. Psalm. 68. Que peut-on dire de plus grand, & de plus illustre à la gloire de cette vertu, que de lui attribuer le pouvoir de nous faire sortir de la bouë, qui est l'origine de notre nature, afin de nous élever jusqu'à la condition des Anges, & à la ressemblance avec Dieu même? Car c'est cette vertu, qui spiritualise en quelque maniere le corps, qui nous dégage des soins de la terre, qui nous rend propres à contempler les veritez celestes, & qui nous retire en effet comme de la bouë, en nous éloignant des plaisirs des sens, & des voluptez grossieres, qui abrutissent l'esprit, & qui rendent l'homme semblable aux bêtes.

C'est le comble de la sagesse, de se conserver chaste, & exempt de toute souillure.

Scivi quoniam aliter non possem esse continens, nisi Deus det... adii Dominum, & deprecatus sum illum... Da mihi sedium tuarum assistricem sapientiam. Sap. 8. & 9. N'est-ce pas une chose surprenante, que Salomon voulant impetrer de Dieu la Chasteté, qu'il avoue être un don & un present du Ciel, lui demande cependant la sagesse; comme nous voyons dans la priere qu'il adresse à Dieu, pour obtenir cette insigne faveur? n'est-ce point que vivre dans la continence, avoir fait un si heureux choix, c'est une marque & un effet d'une grande sagesse? ou plûtôt, que pour conserver cette vertu, on a besoin d'une sagesse extraordinaire; parce qu'il faut une grande circonspection dans toutes ses démarches; une vigilance exacte & continuelle sur tous ses sens, sur toutes ses paroles, sur tous les mouvemens de son cœur, pour prévoir les occasions, & les dangers de la perdre, & sçavoir comme on doit resister à tant d'ennemis, qui attaquent une vertu d'ailleurs si delicate, & si fragile?

L'avis que saint Paul donne à

Je tremble, quand je pense à l'avis que S. Paul donne à son Disciple Timothée: *Depositum castum custodi.* 1. ad Timoth. 5. C'étoit

un homme d'une vie tres-auſtere ; un homme conſumé de travaux & de mortifications. S'étant condamné à un jeûne perpetuel, & l'obſervant, il avoit beſoin d'uſer d'un peu de vin, pour ſe remettre d'une extrême foibleſſe, où l'avoient reduit ſes auſteritez & ſes fatigues. Saint Paul le lui permit ; mais du reſte, il l'avertit de travailler avec plus de soin que jamais à ſe conſerver dans une pureté parfaite de l'ame & du corps, comme s'il y eût eu pour lui du peril à prendre un ſi foible ſoulagement : *Teipſum caſtum cuſtodi.* Voilà, dis-je, ce qui me fait trembler, quand je ſuis d'ailleurs témoin de cet amour de nous-mêmes, de cette molleſſe qui vous fait tant rechercher vos aiſes & vos commoditez, tant flater votre corps, & ſatisfaire vos appetits.

PARAGRAPHE QUATRIE'ME.

Paſſages & Penſées des Saints Peres ſur ce ſujet.

PUdicitia eſt honor corporum, ornamentum morum, vinculum pudoris, fons caſtitatis, pax domûs, concordiæ caput. Cyprian. de bono Diſcipl. & Pudicit.

LA Pudicité fait l'honneur de nos corps, la gloire & l'ornement des bonnes mœurs, le lien de la pudeur & de l'honnêteté, la ſource de toute pureté ; elle met la paix dans une famille, & eſt le principe de la concorde & de l'union qui y regne.

Beata ipſa & beatos efficiens, apud quoſcumque habitare dignatur. Idem, ibidem.

La Chaſteté eſt heureuſe, & fait le bonheur de ceux en qui elle fait ſa demeure.

Virgines, illuſtrior portio gregis Chriſti. Idem.

Les Vierges ſont la plus illuſtre portion du troupeau de Jeſus-Chriſt.

Dei imago (Virginitas) *reſpondens ad ſanctimoniam Domini.* Idem.

L'image vivante de Dieu, qui répond avec proportion à la ſainteté de ſon être.

Adverſus carnem obſtinata certatio. Idem lib. de veland. Virg.

La Chaſteté eſt un combat opiniâtré contre la concupiſcence, & la rebellion de notre chair.

Virgo, non eſſe tantùm, ſed intelligi debet & credi ; ut nemo, dum virginem viderit, dubitet an virgo ſit. Idem.

Une veritable Vierge ne doit pas ſe contenter de l'être ; mais elle doit avoir ſoin qu'on la juge, & qu'on la croye telle ; en ſorte qu'à la voir ſeulement, on ne puiſſe douter qu'elle ne ſoit vierge.

Lubrica ſpes eſt, quæ inter fomenta peccati, ſalvari ſe ſperat ; incerta victoria eſt, inter arma hoſtilia pugnare. Idem, de ſing. Cleric.

C'eſt une eſperance bien fragile & bien trompeuſe, d'eſperer d'être en ſûreté parmi les attraits, & les amorces du peché ; & la victoire eſt bien incertaine, de combattre, attaqué de toutes parts par les armes de ſes ennemis.

Vera & pura virginitas nihil magis timet quàm ſeipſam ; etiam fœminarum oculos pati non vult, alios ipſa oculos habet ; confugit ad velamen capitis quaſi ad galeam, quaſi ad clypeum, qui bonum ſuum protegat adverſus ictus tentationum, adverſus jacula ſcandalorum. Tertull. lib. de veland. Virg.

La veritable pureté dans une vierge conſacrée au Seigneur, n'a rien plus à craindre qu'elle-même ; elle ne peut même ſouffrir la vûë des perſonnes du même ſexe qui ont pris d'autres engagemens, & elle a d'autres yeux qu'elles. Elle ſe couvre du voile de ſa tête, comme d'un caſque, & elle s'en ſert comme d'un bouclier, pour défendre le bien qu'elle poſſede, contre les attaques des tentations, & contre les traits de ceux qui en pourroient prendre occaſion de ſcandale.

Circumduc vallum verecundiæ (velum ;) *murum ſexui tuo ſtrue, qui nec tuos emittat oculos, nec admittat alienos.* Idem, ibidem.

Faites de votre voile comme un rampart, & une forte muraille à la foibleſſe de votre ſexe, pour vous empêcher de voir, & d'être vûë vous-même.

Cùm omnes templum ſimus Dei, illato in nos & conſecrato Spiritu ſancto, ejus templi æditua & antiſtes pudicitia eſt ; quæ nihil immundum & prophanum inferri ſinat. Idem, l. de cult. fœm. c. 1.

Comme nous ſommes tous autant de temples de Dieu même, par l'infuſion, & la conſecration du ſaint Eſprit ; c'eſt la pureté qui eſt la gardienne de ce temple, & qui y préſide ; afin de n'y laiſſer entrer rien de ſoüillé & de prophane.

Ad Lenonem damnando chriſtianam (*Virginem*) *potiùs quàm ad leonem, confeſſi eſtis labem pudicitiæ apud nos atrociorem omni pœnâ & omni morte reputari.* Idem, in Apol.

Vous autres Payens, en condamnant une Vierge Chrétienne à d'infames débauchez, vous declarez par là, que la perte de la pudeur eſt parmi nous autres Chrétiens, le plus grand de tous les ſupplices, & plus cruel que la mort même.

Pudicitiæ Chriſtianæ ſatis non eſt eſſe purum & videri ; tanta enim debet eſſe plenitudo ejus, ut emanet ab anima ad habitum, & eructet à conſcientia in ſuperficiem. Idem, l. 2. de cult. fœmin.

Ce n'eſt pas aſſez pour une chaſteté chrétienne, de paroître exempte de ſoüillure, & de l'être effectivement ; la plenitude de cette vertu doit être telle, qu'elle paſſe de l'eſprit juſques ſur les vêtemens, & de la conſcience juſqu'au dehors.

Virginem magis laudando, quàm vituperando confundas. Idem, l. de veland. Virg.

On fait plus de confuſion à une Vierge par les loüanges qu'on lui donne, qu'en la blâmant.

Ubi Deus, ibi puritas. Idem, de cult. fœm.

Par tout où Dieu ſe trouve, la pureté s'y rencontre neceſſairement.

Funambuli caſtitatis. (ita appellat eos qui ſe periculo amittendæ caſtitatis exponunt.) Idem, lib. de pudicit.

Ceux qui s'expoſent aux occaſions du peché ſont comme ceux qui danſent ſur la corde, toûjours en danger de tomber à chaque pas.

Facilius eſt pro caſtitate quam cum caſtitate mori. Idem.

Il eſt plus aiſé de mourir une fois pour la Chaſteté, que de conſerver cette vertu juſqu'à la mort.

Alterius ſuſpicione violatur. Idem de cult. fœmin.

La Chaſteté ſemble ternie, par le ſoupçon qu'on peut avoir de la conduite d'une perſonne

Pudicitia

Pudicitia sollicita non est cui placeat, nisi sibi : pudicitia nihil ornamentorum quærit; decus suum ipsa est. Idem, l. de Pudicit.

La pudicité ne se met point en peine de plaire à d'autres qu'à elle-même ; elle ne recherche aucun ornement exterieur, puisqu'elle fait elle-même sa gloire & son ornement.

Hæc (Pudicitia) *nos commendat Domino, connectit Christo, beata ipsa, & beatos efficiens.* Idem, ibidem.

La pureté nous rend considerables devant Dieu, nous attache & nous unit à Jesus-Christ ; elle est heureuse, & rend heureux ceux qui la possedent.

Quod continentiæ genus (nempe virginitas) *quasi fastigium est, omniumque consummatio virtutum; ad quam si quis eniti atque eluctari potuerit, hunc servum Dominus, hunc discipulum magister agnoscet : hic terram triumphabit, hic erit consimilis Deo.* Lactantius, lib. 6. c. 23.

La virginité est le plus haut degré de la continence, & la perfection de toutes les vertus ; à laquelle si quelqu'un peut atteindre & parvenir, Dieu le reconnoîtra pour son veritable serviteur, & pour disciple de ce divin Maître : il triomphera de tout ce qui est terrestre, & sera semblable à Dieu.

Plerique (inter primos Christianos) *inviolati corporis virginitate perpetuâ fruuntur potiùs, quam gloriantur.* Minutius Felix in Octav.

Plusieurs d'entre les Chrétiens joüissent plûtôt d'une virginité perpetuelle, qu'ils ne s'en glorifient.

Mulier nupta, est Christi ex parte; at virgo, tota Christi fit : illa se totam alligat mundo, hæc autem nullo modo se ei accommodat; quod est pars quædam in nupta, est totum in virgine. Greg. Nazianz.

Une femme mariée n'est qu'à demi, & en partie à Jesus-Christ ; mais une Vierge y est entierement ; l'une s'attache & s'applique toute entiere aux choses du monde, & l'autre ne s'y adonne nullement ; ce qui n'est qu'une partie dans celle qui est mariée, est tout entier dans celle qui demeure vierge.

O virginitas ! corona quæ nunquam marcescit, sacrarium Spiritûs sancti, gemma pretiosissima, à paucis inventa ! S. Athanas. l. de Virg.

O vertu admirable de la virginité, couronne qui ne flétrit jamais, sanctuaire du saint Esprit, pierre precieuse, que peu de personnes ont le bonheur de rencontrer !

Quis negat hanc vitam fluxisse de cœlo, quam non facilè inveniemus in terris, nisi postquam Deus in hæc terreni corporis membra descendit? Ambros. lib. 1. de virginit.

Qui pourra nier que ce genre de vie ne soit venu du Ciel ; puisqu'il est difficile d'en trouver d'exemples sur la terre, sinon depuis qu'un Dieu y est descendu & a pris un corps mortel & de terre comme le nôtre?

Castitas Angelos facit, qui eam servavit, Angelus est. Idem.

C'est la pureté & la chasteté qui fait les Anges ; & celui qui la garde est un Ange incarné.

Quanta est virginitatis gratia, quæ meruit à Christo eligi ut esset corporale Dei templum, in quo corporaliter habitaret plenitudo divinitatis ! Idem, lib. de Offic.

Quelle doit être l'excellence & la beauté de la Virginité, qui a merité que Jesus-Christ la choisît pour être le temple, où la divinité habitât corporellement !

Major est victoria Virginum quàm Angelorum : Angeli enim sine carne vivunt; Virgines verò in carne triumphant. Idem, lib. de Viduis.

La victoire que les Vierges remportent, est plus noble & plus glorieuse que celle des Anges, qui sont de purs esprits ; au lieu que les Vierges triomphent dans un corps de chair.

Virginitatis integritas Angelica portio est, & in carne corruptibili incorruptionis perpetuæ imitatio. August. lib. de Virg. c. 23.

La pureté virginale a quelque chose de l'Ange ; puisque dans une chair corruptible elle est une imitation de l'incorruptibilité de ces bienheureux esprits.

Nemo miretur si Angelis Virgines comparentur, quæ Angelorum Domino copulantur. Ambros. lib. 1. de Virginit.

Personne ne doit s'étonner si l'on compare les Vierges aux Anges ; puisqu'elles sont les épouses du souverain Seigneur des Anges.

Non ideò laudabilis virginitas quia in Martyribus reperitur, sed quia ipsa Martyres facit. Idem, ibid.

L'excellence & le merite de la pureté ne vient pas de ce qu'elle se trouve dans les Martyrs, mais de ce qu'elle fait elle-même des Martyrs.

Trepidare Virginum est, & ad omnes viri ingressus pavere, omnes viri affatus vereri. Idem, l. 2. in Luc.

C'est le propre des Vierges de craindre, & de trembler à la vûë & à l'abord d'un homme, & de se défier de toutes ses paroles.

Hæc, nubes, aëra, Angelos, syderaque transgrediens, Verbum Dei in ipso sinu Patris invenit, & toto hausit pectore : è cœlo accersivit, quod imitaretur in terris. Idem, lib. de Virg.

Cette vertu s'élevant au-dessus des airs, des Anges & des astres mêmes, est allée trouver le Verbe divin jusques dans le sein de Dieu même, pour l'attirer dans le sein d'une Vierge ; elle est allée chercher dans le ciel, ce qu'elle devoit imiter sur la terre.

Magnum est virginitas, quæ hominem incorruptibili Deo simillimum facit. Basil. lib. de Virginit.

C'est quelque chose de grand & de sublime que la pureté, qui rend l'homme semblable à Dieu qui est incorruptible & immortel.

O Virginitas ! Opulenta indeficiens, corona immarcessibilis, templum Dei, domicilium Spiritûs Sancti, gloriatio Apostolorum, Angelorum vita, Sanctorum corona! Athanas. lib. extremo de Virginit.

O Pureté virginale, tresor inépuisable de richesses, couronne qui ne flétrit jamais, temple du Dieu vivant, demeure du saint Esprit, la gloire des Apôtres, la vie des Anges, & la couronne des Saints !

Eas, quæ in virginitate degunt, in pretio habete veluti Christi sacerdotes; viduas in pudicitia permanentes, ut altare Dei. S. Ig-

Honorez & estimez celles qui demeurent Vierges toute leur vie, comme des Prêtresses qui offrent un sacrifice agréable à Jesus-Christ ; & les

natius ad Tarsenses. Epist, 7. & 9.

Virgines serva, ut pretiosa Christi monilia. Idem, ad Aesonem.

Felix conscientia, & beata virginitas, in cujus corde, nullus alterius amor quam ipsius Christi incenditur! Hieronym. in Epist.

Crebra munuscula, & dulces litteras, & sudariola, & prægustatos cibos sanctus amor non habet: hæc enim omnia carnem sapiunt, & procul sunt ab amore casto. Idem.

Divitiæ tuæ, virginitas tua, thesaurus tuus est; thesaurus irrecuperabilis, postquam semel amissus est. Idem, ad Demetr.

Quacumque virtute polleas, quibuscumque opibus niteas; si cingulo castitatis careas, omnia per terram trahes. Idem.

Præ cæteris discipulis diligebat Jesus unum, nempe Joannem, & hunc specialis prærogativa castitatis, ampliore dilectione fecerat dignum. Idem.

Sponsa Christi Arca est Testamenti, intrinsecus & extrinsecus deaurata, custos legis Domini: super hoc propitiatorium, quasi super Cherubim sedere vult Dominus. Idem, Epist. 22. ad Eustoch.

Audenter loquar: cùm omnia possit Deus, Virginem suscitare post ruinam non potest: valet quidem liberare de pœna, sed non coronare corruptam. Idem, ibidem.

Pudicitia in primis retinenda est, quâ omissâ omnis virtus ruit. Lib. 1. adversus Jovinian.

Hæc pauperem commendat, divitem extollit, deformem redimit. Idem, ibidem.

In hac, muliebrium virtutum principatus est. Ibidem.

Nullus tutus aspectus. Idem, in Epist.

Inter omnia certamina Christianorum, duriora sunt prælia castitatis; nam ibi continua pugna, & rarior victoria. Augustin. lib. de Honest. Matrim. cap. 2.

Castus est qui amorem amore excluſit, ignemque carnis igne spiritûs excluſit. Ibidem.

Dominus noster ideò per castam Virginis membra venit ad terras, ut ostenderet Deum esse castitatis authorem. Idem, Serm. 17. de Tempore.

Pudicitia res est animæ, virginitas, corporis. Idem, contr. Julian. c. 4.

Quid prodest cui est continentia, si dominetur superbia? Idem, in Serm. 57. super Matth.

Continentia virtus est animæ, & comitem habet fortitudinem. Idem, lib. 2. de Civit.

Pudicitia, vi, nec in carne nec in anima, violari potest. Idem, Epist. 22.

Virginitatis bonum, quantum magnum video, tantò ei, ne pereat, furem superbiam pertimesco. Idem, lib. de Virg.

Quid prodest integra caro, mente corruptâ? melius est humile conjugium, quam superba virginitas. Idem, in Psalm. 26.

Gravem castitas sortita est inimicum, cui semper cum timore resistitur. Idem.

veuves qui passent en continence le reste de leurs jours, comme l'autel du Dieu vivant.

Ayez soin des Vierges comme des plus precieux meubles de Jesus-Christ.

Heureuse conscience, & bienheureuse pureté, dont le cœur ne brûle point du feu d'un autre amour que de celui de Jesus-Christ!

Le pur & chaste amour ne sçait ce que c'est que ces petits presens, par lesquels on gagne l'affection des personnes, ni ces lettres tendres & passionnées, ni ces mets qu'on a goûtez auparavant: tout cela ressent l'amour charnel, & une passion bien differente d'une amitié pure & sincere.

Votre virginité fait vos richesses; c'est votre tresor; mais un tresor irreparable lorsqu'il est une fois perdu.

Quelque vertu qui vous distingue des autres, & quelques richesses, ou talens qui vous rendent considerable, si vous n'avez pas l'ornement de la Chasteté, tout cela rampe par terre.

Le Sauveur aimoit singulierement & plus que tous les autres un de ses disciples; sçavoir, saint Jean, que l'excellence de sa Chasteté avoit rendu plus digne de l'affection de son cher Maître.

Une Vierge Epouse de Jesus-Christ est la veritable Arche du Testament, ornée au-dedans & revêtuë d'or au-dehors: c'est sur ce Propitiatoire, comme sur un Cherubin, que le Seigneur doit se reposer.

Je le dirai hardiment: Dieu, tout-puissant qu'il est, ne sçauroit rétablir une vierge, après sa chûte, dans son premier état; il peut bien ne la pas punir, mais non pas la couronner de la même gloire, que si elle s'étoit conservée pure, & sans souillure.

Il faut, avant toute chose, conserver la pureté, laquelle étant une fois perduë, toutes les vertus sont entierement ruinées.

La Chasteté rend le pauvre recommandable, elle releve le riche, & couronne celui qui est d'ailleurs sans agrément.

Entre les vertus des femmes, la pudeur tient le premier rang.

Il n'y a pas un regard, dont on puisse être assuré qu'il ne nous sera point une occasion de chûte.

De tous les combats que les Chrétiens ont à soûtenir, les plus rudes, sans contredit, sont ceux qu'il faut livrer pour conserver la Chasteté: les attaques en cette matiere sont continuelles; & les victoires entieres, tres-rares.

On peut appeller chaste, celui qui a chassé de son cœur un amour par un autre amour; sçavoir, le feu impur de l'amour prophane, par le feu sacré du saint Esprit.

Le Seigneur pour venir sur la terre s'est incarné dans les chastes flancs d'une Vierge, pour nous montrer qu'il est l'auteur de la pureté.

La pudeur ou la pudicité regarde proprement l'ame, & la virginité regarde le corps.

De quoi sert la continence, si on laisse dominer l'orgueil dans son cœur?

La continence est une vertu de l'ame, & qui a pour compagne la force.

La Pudicité & la Chasteté soit de l'ame ou du corps, ne peut être ravie par une force étrangere.

Autant que je vois que la virginité est un grand bien & tres-precieux, autant j'apprehende que l'orgueil, comme un voleur, ne me l'enleve.

A quoi servira que le corps soit sans souillure, si l'ame est corrompuë? un honnête mariage avec humilité, est préferable à la virginité superbe & présomptueuse.

La Chasteté a à combattre un rude ennemi, qu'on doit toûjours craindre, lors même qu'on

Ne dicatis vos habere animos pudicos, si habeatis oculos impudicos. Idem, Epist. 211.

Nobis ad Virgines sermo est, quarum quò sublimior gloria est, major & cura, de eâ custodiendâ; quia citò potest amitti. Idem, l. de doct. Christ. Ex Cypriano de discipl. & hab. Virginum.

In corde mundo delectationes supernæ miscentur. Idem.

Per virginitatem, integritas carnis ipsi Creatori animæ & carnis consecratur, & vovetur. Idem, lib. de sancta Virginit.

Nulla carnis fœcunditas sanctæ virginitati, etiam carnis, comparari potest. Idem, ibidem.

Gloriosum & insignem inter virtutes castitas tenet locum; quia ipsa sola est, quæ mundas mentes hominum præstat videre Deum. Idem, Serm. 249. de Temp.

Difficilis est res virginitas, ideò rara quia difficilis. Hieronym. in Jovinian.

Per humilitatis custodiam servanda est munditia castitatis. Gregor. l. 16. Moral. cap. 12.

Nec castitas magna est sine bono opere, nec opus bonum est aliquod sine castitate. Idem, Homil. 13. in Evang.

Per Moysem, luxuria perpetrata, per Christum authorem pudicitiæ, luxuria cogitata damnatur. Idem, in Moral.

Nihil valet apud Deum aut superba castitas, aut humilitas inquinata. Idem, 21. Moral. c. 2.

Differunt quidem inter se homo pudicus & Angelus, sed felicitate, non virtute; sed etsi illius castitas sit felicior, hujus tamen fortior concluditur. Bernard. in Epist.

Sola est castitas, quæ in hoc mortalitatis & loco & tempore, statum quemdam immortalitatis & gloriæ repræsentat. Ibidem.

Castitas sine charitate, lampas sine oleo: subtrahe vicum, Lampas non lucet; tolle charitatem, castitas non placet. Idem, Ibidem.

Solent Virgines, quæ verè Virgines sunt, semper ad omnem viri affatum pavere, & nunquam esse securæ: & ut caveant timenda, etiam tutas pertimescere. Idem, Serm. super Missus est.

Virginitate placuit, humilitate concepit. Idem. (loquitur de B. Virgine.)

Continentia non habet meritum apud Deum, quæ gloriam requirit humanam. Idem, Serm. 8. in Cant.

Quid castitate decorius, quæ mundum, de immundo conceptum semine, de hoste domesticum, Angelum denique de homine facit? Idem, Epist. 42.

Nulla est castitas carnis, quam non commendat humilitas mentis. Greg. in Moral.

In virginitate exemplar habetur angelicæ sanctitatis. Athanas. l. de Virginit.

Non secundùm carnem vivere, angelicum est, & superius naturâ. Greg. Nazianz.

Virgines adhuc in terra degentes, municipatum habent in cœlis. Cassianus, lib. 6. c. 6.

Angelis semper cognata virginitas; in carne præter carnem vivere, non terrena vita est, sed cœlestis. Chrysost. Serm. 143.

lui resiste.

Ne vous vantez point d'avoir l'ame chaste, si vous avez les yeux impudiques.

Nous parlons à des Vierges, desquelles plus la gloire est singuliere & excellente, plus le soin de conserver leur pureté doit être vigilante.

Les joyes celestes viennent comme fondre dans un cœur pur & chaste.

Par la virginité on consacre à son Créateur, la pureté de l'ame & du corps.

Nulle fecondité du mariage n'est comparable à la virginité même du corps.

Entre toutes les vertus, la Chasteté tient un rang considerable; parce que c'est la seule qui fait que les ames pures voyent Dieu.

La virginité est sans doute une vertu difficile; & c'est cette difficulté même qui fait qu'elle est si rare.

Il faut conserver la Chasteté, par le soin de conserver l'humilité.

La Chasteté n'est pas fort considerable, si elle n'est accompagnée de bonnes œuvres; & les bonnes œuvres ne sont rien sans la Chasteté.

La loi de Moïse défend & condamne l'impudicité & la luxure consommée: mais la loi dont Jesus-Christ est l'auteur, condamne celle de la seule pensée.

L'orgueilleuse Chasteté, aussi-bien que l'humilité, qui n'a pas soin d'éviter l'impureté, sont de nulle consideration devant Dieu.

Il y a de la difference entre la pureté de l'Ange & celle de l'homme; mais c'est dans le bonheur plûtôt que dans la vertu; d'où il faut conclure, que si la pureté de l'un est plus heureuse, celle de l'autre est plus forte & plus genereuse.

C'est la seule Chasteté, qui, dans ce sejour, & dans le temps de cette vie mortelle, represente l'état de l'immortalité & de la gloire.

La Chasteté sans la Charité est une lampe sans huile. Otez l'huile d'une lampe; elle ne rend plus de lumiere: ôtez la Charité; la Chasteté n'est plus agréable à Dieu.

Les veritables Vierges craignent toutes les fois qu'elles parlent à un homme, & ne se croyent point en sûreté; & afin de se garder de ce qui est effectivement à craindre, elles craignent là même, où il n'y a rien à apprehender.

La bienheureuse Mere de Dieu, se rendit agréable au Seigneur, par sa pureté; mais elle conçut le Verbe Eternel par son humilité.

La continence, qui a pour but l'estime & la gloire des hommes, est de nul merite devant Dieu.

Qu'y a-t-il de plus illustre & de plus glorieux que la Chasteté, qui rend pur celui qui est né souillé; d'un ennemi de Dieu en fait son fidele domestique, & d'un homme en fait un Ange?

La pureté du corps n'est rien, si l'humilité de l'ame ne l'accompagne, & n'en fait le prix & l'ornement.

Nous avons dans la virginité une image & une representation de la sainteté des Anges.

Vivre dans un corps de chair, & ne vivre pas selon les inclinations de la chair, c'est ce qui tient de la nature de l'Ange, & ce qui passe les forces de notre nature.

Les Vierges qui sont sur la terre, ont comme droit de bourgeoisie dans le ciel.

La virginité a toûjours quelque alliance avec les Anges; car vivre dans une chair fragile, & se mettre au-dessus de ses foiblesses, c'est une vie

Angelorum gloriam acquirere majus est quàm habere: Angelum esse felicitatis est; virginem esse, virtutis. Idem, ibidem.

Il est plus avantageux d'acquerir par son merite la gloire des Anges, que de la posseder : car être Ange, c'est un effet du bonheur ; mais être Vierge, c'est l'effet d'une éminente vertu.

Ditiùs virginitatis donum fluxit in fœminas, quia cœpit à fœmina. Hieronym. Epist. 22. ad Eustoch.

Le don de pureté a été plus amplement communiqué aux femmes qu'aux hommes, parce que c'est par une femme qu'il a commencé.

Castitas, quæ vera est & æterna formositas. Zeno Veron. Serm. de Pudicitia.

La Chasteté est la veritable & éternelle beauté de l'ame.

Quantùm es miranda pudicitia, quæ aliter laudari te non vis, quàm ut custodiaris! Idem, ibidem.

Chasteté, que tu es une vertu admirable! tu ne demandes point d'autre éloge que le soin qu'on a de te conserver sans tache & sans soüillure.

Tu in virginibus felix, in viduis fortis, in conjugiis fidelis, in Sacerdotibus pura, in Martyribus gloriosa, in Angelis clara, in omnibus verò Regina. Idem, ibidem.

La Chasteté est heureuse dans les Vierges, forte & genereuse dans les Veuves, fidelle dans les mariages, pure dans les Prêtres & les Ministres du Seigneur, glorieuse dans les Martyrs, illustre dans les Anges, & Reine par tout où elle se trouve.

Ut nihil aliud esset, ut nulla merces alia virginem sequeretur; sufficeret ei hæc sola prælatio: cogitare quæ Domini sunt. (Ut ait Apostolus,) Hieronym. apud Jovin.

Quand il n'y auroit autre avantage, & qu'une Vierge n'auroit autre recompense à attendre ; elle devroit se contenter de cette prérogative: d'être dans un état plus propre pour ne penser qu'à Dieu, & s'appliquer à le servir.

Sola est virginitas, quæ suaderi potest, imperari non potest : res magis voti, quam præcepti. Ambros. in adhortatione ad Virgin.

La virginité est la seule vertu qu'on peut bien conseiller d'embrasser, mais non pas commander absolument; elle est plûtôt l'objet de nos vœux, que d'un précepte qui nous oblige à la pratiquer.

Tenera res in fœminis fama pudicitiæ est. Hieronym. Epist. 9.

La reputation d'une vertu chaste & à l'épreuve, dans les femmes, est une chose bien delicate.

Pudicitiam solam novit conscientia, & humani oculi hujus rei certi judices esse non possunt. Idem, Epist. 128.

Il n'y a que la conscience qui puisse porter un jugement seur de notre chasteté ; les yeux d'autrui peuvent se tromper, & n'en sont pas des juges équitables.

Invicem se eadem oculorum genera desiderant : ejusdem libidinis est videri & videre. Tertull. l. de veland. Virg. c. 2.

Les yeux qui sont animez des mêmes feux ont entr'eux une inclination reciproque, & c'est l'effet d'une passion dereglée, de chercher à voir & à être vû.

Pudicitia, flos morum, honor corporum, decor sexuum; integritas sanguinis, fides generis, fundamentum sanctitatis, præjudicium omnis bonæ mentis. Idem, lib. de Pudicit.

La pudeur est comme la fleur des bonnes mœurs ; l'honneur de nos corps, l'ornement des deux sexes, la marque d'une integrité, qui n'a point été soüillée par la concupiscence, le fondement de la sainteté, & le préjugé favorable d'une ame bien faite.

PARAGRAPHE CINQUIE'ME.

Ce qu'on peut tirer de la Theologie par rapport à ce sujet.

Définition, & notion de la Chasteté & de ses especes.

LA Chasteté prise en son propre sens, est une vertu chrétienne & morale, par laquelle on s'abstient des plaisirs illicites de la chair, & on use moderément des legitimes. Comme c'est une vertu, c'est par consequent une habitude volontaire, laquelle est dans l'ame comme dans son sujet ; mais qui a le corps pour matiere & pour le sujet sur quoi elle s'employe : car le propre de l'ame est de se servir des membres du corps conformément à la raison, & selon la moderation qu'elle prescrit. La Chasteté prise en ce sens, se divise en trois especes, à l'égard desquelles elle tient lieu de genre : La premiere, & la plus excellente, est la pureté virginale, qui renonce à tout plaisir charnel, soit illicite, soit permis ; soit qu'elle soit consacrée à Dieu, par les vœux de Religion, soit qu'on l'observe seulement ensuite d'une resolution ferme & constante qu'on a faite de ne la violer jamais par aucun acte volontaire, qui lui soit contraire. La seconde espece, est celle des personnes, qui ayant passé quelque temps dans le mariage, passent, après la mort de l'une des deux parties, le reste de leur vie dans le celibat, & dans un saint veuvage. La troisiéme enfin, est la Chasteté conjugale, qui consiste dans la fidelité mutuelle que se gardent les personnes mariées, qui n'usent du mariage que selon les loix de Dieu, & les regles de la temperance.

Les differens noms de cette vertu.

Cette vertu a plusieurs noms, que l'on confond assez ordinairement en parlant de cette matiere, quoi qu'ils soient differens dans leur signification ; le mot de Pudicité signifie proprement l'honnêteté, par laquelle on retient tous ses sens, pour ne rien commettre & rien faire paroître d'indecent, qui choque la pureté. La Continence a une signification plus étenduë, puisqu'elle comprend l'abstinence de tout plaisir sensuel & dereglé, quoi qu'on l'approprie plus particulierement à l'abstinence des plaisirs deshonnêtes. Le nom de Pureté, est encore plus generique, & se dit de tout ce qui est clair & net ; & en matiere de Morale, il signifie l'innocence de vie & de mœurs, & s'applique à la Chasteté par appropriation. C'est le nom dont on se sert même plus ordinairement, comme de celui qui exclut tous les vices contraires à la vertu dont nous parlons.

De l'excellence & de la dignité de cette vertu.

On peut assez juger de l'excellence de cette vertu par les éloges que les saints Peres lui donnent, & que nous avons rapportez ; & parti-

particulierement par celui de Saint Basile, qui en parle plus en Theologien, il dit que c'est par cette vertu que nous approchons le plus près de Dieu ; non qu'elle soit la plus excellente de toutes les vertus, quand elle est prise même dans le degré le plus parfait qui est la virginité ; puisque les vertus Theologales, & entre les Morales, la Religion, la surpassent à l'égard de leur objet : mais on peut dire que c'est une des plus agréables à Dieu ; celle qui nous dispose davantage à l'aimer, qui marque plus d'attachement à son service, & enfin qui nous unit à lui, d'une façon toute particuliere.

La virginité & l'état de continence est préferable au mariage.

Il n'y a pas à douter que la virginité & l'état de continence ne soit préferable au mariage, après que Saint Paul l'a si positivement décidé ; & Saint Thomas en rapporte les raisons en l'article quatriéme de la question 152. Sur quoi il faut bien faire distinction entre l'Etat & la Personne : car tel est dans un état tres-parfait, lequel est fort éloigné de la perfection de son état ; & tel est dans un état moins parfait, qui par la fidelité qu'il apporte à remplir tous les devoirs de l'état où il est, surpasse de beaucoup celui qui est dans un état plus élevé. Mais quoi qu'il se trouve des personnes mariées plus saintes & plus parfaites que des Vierges, cela n'empêche pas que l'état de virginité & de continence ne soit plus agréable à Dieu, plus meritoire, & plus capable de nous élever à une plus haute perfection. Il ne faut donc pas égaler en merite une vierge & une personne qui a contracté les liens opposez, si tout le reste est égal de part & d'autre. Aussi y a-t-il une couronne, & une gloire particuliere dans le ciel destinée aux Vierges, à qui le Texte sacré donne la prérogative de suivre par tout l'Agneau, comme ayant une plus parfaite ressemblance avec lui.

Du précepte de la Chasteté.

On sçait assez ce que l'Ecriture & la Theologie nous enseignent touchant le précepte de la Chasteté ; sçavoir premierement, que la virginité, qui est la plus haute perfection de cette vertu, n'est pas de précepte, mais seulement de conseil : *De virginibus præceptum Domini non habeo ; consilium autem do.* Mais conseil qui est infiniment plus avantageux qu'aucune alliance mortelle à ceux, à qui Dieu a inspiré le desir & la force de le garder : secondement, que la chasteté propre de l'état, où la Providence nous a mis, est d'un précepte indispensable : troisiémement, que tout plaisir volontaire, & recherché avec reflexion en cette matiere est peché mortel ; & que selon le sentiment commun des Docteurs, la legereté de la matiere ne nous en excuse point, mais seulement le défaut d'advertance, ou d'un plein consentement.

1. *ad Cor.* 7.

Du Vœu de Chasteté.

La Chasteté qui est voüée à Dieu en devient plus excellente, & plus meritoire, pour les raisons communes à toutes les actions, & à toutes les vertus, ausquelles on s'engage par un vœu exprés ; outre qu'on s'affermit par là davantage dans le bien, & qu'on s'ôte par ce moyen jusqu'au pouvoir moral d'agir autrement.

Les moyens de conserver la Chasteté.

Les moyens de conserver une vertu si précieuse, & si delicate, outre la priere, sans laquelle on ne peut garder la continence, qui est un don particulier de Dieu, sont la mortification, la vigilance exacte sur tous ses sens ; la fuite de toutes les occasions, où cette vertu court quelque risque ; la prompte resistance aux pensées impures ; & se tenir là-dessus toûjours sur ses gardes : à quoi l'on ajoûte la fuite de l'oisiveté qui est l'école de tous les vices.

Les avantages qui sont attachez à l'état & à la vertu de continence.

Il est hors de doute que l'état des Vierges, & des personnes qui vivent dans la continence, a des avantages considerables, sur l'état du mariage. Le premier, est celui que l'Apôtre saint Paul marque dans la premiere Epître aux Corinthiens ; qui est, que les personnes mariées sont obligées à plusieurs soins, qui les divisent & les partagent, & que la Vierge n'a rien qui l'empêche de servir Dieu tout à loisir, si elle veut, & de se donner entierement à lui. Le second, que comme la perfection de l'homme consiste à vivre d'une vie spirituelle, telle que sera celle des bienheureux après la Resurrection, il n'y a point de doute que les choses qui approchent de plus près de cet état, & qui y ont plus de rapport, sont des moyens plus convenables & plus avantageux pour y parvenir ; & que la continence & la virginité sont de cette nature. Le troisiéme, que celui qui garde la continence, pratique une grande mortification, en se privant des plaisirs pour lesquels la nature corrompuë a une si forte inclination : d'où plusieurs concluent, que les efforts que l'on fait sur soi-même, pour conserver cette vertu, sont une des marques les plus assûrées de notre prédestination.

PARAGRAPHE SIXIE'ME.

Les Endroits choisis des Livres spirituels, & des Prédicateurs recens, sur ce sujet.

De l'excellence de la pureté.

QUel est l'homme, dit Saint Ambroise, capable d'expliquer, ou de comprendre le prix & le merite d'une vertu, qui est au dessus des loix communes de la nature ? Elle est, sur la terre, une image parfaite, & une vive expression de la pureté virginale qui est dans le Ciel. C'est elle qui a traversé les nuées, les airs, & les astres, & qui s'élevant au dessus des Anges, a trouvé le Verbe divin dans le sein de son Pere, pour l'attirer sur la terre, & s'unir d'une maniere ineffable à lui. Or après avoir été si heureux que de trouver un si grand bien, quel moyen de le laisser perdre ? Du reste, ce n'est pas moi, mais le Fils de Dieu même qui assure, que les personnes chastes seront comme des Anges du Ciel, & que nul ne s'étonne si l'on met à ce rang les ames, qui ont pour époux le Roi & le Seigneur des Anges. *Pris de Saint Ambroise, liv. 2. des Vierges.*

La pureté nous rend semblables aux Bienheureux dans le Ciel.

Nous pouvons juger de l'excellence de cette vertu, qui est telle, que chose du monde ne rend ni l'ame, ni le corps plus approchant de l'heureux état où nous serons élevez, ni de la vie que nous menerons après la Resurrection, dans le Ciel ; où il est vrai que nous aurons nos mêmes corps, non plus, sujets à la mort, & à la corruption, comme ils sont maintenant, mais incorruptibles & immortels, & bien éloignez de cette vile & honteuse qualité que Saint Paul appelle *animale*, dont chaque fonction en particulier a grand rapport à celle des bêtes. Le Fils de Dieu semble avoir compris ce bonheur en ce peu de paroles, lorsqu'il dit, que dans le Ciel, il ne sera plus parlé ni de nôces, ni de mariages ;

parce que les hommes seront dans la gloire, comme y sont les Anges bienheureux. Quiconque donc vit dans le celibat, & s'efforce de garder son cœur comme un temple saint, par la pureté de son corps & de son ame, imite à peu près la gloire de celle du Ciel. Ce qui fait dire à S. Cyprien, en parlant aux Vierges consacrées à Dieu: Vous commencez d'être par avance, ce que vous serez un jour dans le Ciel; vous possedez, avant que de sortir de ce monde, la gloire de la resurrection; vous passez même par le monde, sans penser au monde; & lorsque vous perseverez dans l'innocence, vous allez de pair avec les Anges. *Pris d'un Auteur anonyme.*

Elle rend l'homme en quelque maniere semblable à Dieu.

Il faut avoüer, dit Saint Basile, que la pureté est quelque chose de grand & de rare; puisque, pour dire tout en un mot, elle fait que l'homme approche de l'incorruptibilité divine. Or il est certain, que si cette vertu reside au corps, comme en son sujet, elle procede neanmoins de l'ame, comme de son origine & de sa source: parce que si l'ame demeure pure, le corps participe à sa pureté: & lorsqu'elle reconnoit que Dieu est si pur, & si éloigné de toute sorte de corruption, elle veut lui être semblable, afin de lui être fidelle; & conservant sa pureté, elle la transmet jusqu'au corps, afin de lui rendre plus de service. Ainsi lorsqu'elle s'efforce de se maintenir pure & nette de toutes soüillures, elle est susceptible, comme la glace d'un miroir, de l'image de son Créateur, qui lui imprime tous les traits de sa beauté. *Le même.*

Quelle est la gloire de cette vertu.

Que peut-on dire de plus grand, & de plus avantageux pour la gloire de cette vertu, que de lui attribuer, comme font tous les SS. Peres, le pouvoir de nous tirer de la boüe, qui est l'origine de notre nature, pour nous élever à la condition des Anges, & à la ressemblance avec Dieu même? bonheur si conforme à l'inclination de notre nature, que le demon ne trouva rien de plus propre pour seduire nos premiers Peres, que de leur promettre qu'ils seroient comme des Dieux. Mais ce que leur promit faussement, celui qui n'étoit pas en pouvoir de tenir sa promesse, c'est dont nous entrons en possession par le moyen de cette vertu. Et pour mettre le comble à sa gloire & à son excellence, c'est qu'étant affermie par un vœu public & solemnel, en la personne d'un Religieux, elle participe encore à l'immutabilité de Dieu, & à celle des Saints, qui ne peuvent déchoir de leur état, ni être privez de leur bonheur. *Le même.*

Quelle doit être la pureté des personnes consacrées à Dieu par le vœu de Chasteté.

Il ne faut point douter que Dieu ne demande, des personnes qui s'engagent à lui par les vœux sacrez de la Religion, une pureté qui convienne à une affinité si relevée. On se contentera, si l'on veut, de la Chasteté des corps, dans les mariages qui se contractent avec les enfans des hommes; mais Jesus-Christ veut dans les ames, qu'il reçoit au nombre de ses épouses, une pureté, qui soit digne de la sienne; & c'est à elles que s'adressent plus particulierement qu'aux autres ces paroles du Saint Esprit: *Sancti estote, quoniam ego sanctus sum*: Rendez votre sainteté telle, que ma sainteté en soit la regle & la mesure. En effet, vous voyez que l'Epoux dans ses Cantiques, veut que la beauté de l'Epouse soit parfaite & accomplie: son cœur est tellement sensible à tout ce qui vient d'elle, que l'indifference d'un de ses regards, le dérangement d'un de ses cheveux, lui fait une blessure profonde: *Vulnerasti cor meum in uno oculorum tuorum, & in uno crine colli tui.* Aussi ne veut-il pas qu'il y ait en elle le moindre défaut, ni la moindre tache: *Tota pulchra es, & macula non est in te.* Il n'y a gueres d'apparence que Jesus-Christ ne voulût de ceux, ausquels il s'unit par un engagement aussi étroit & aussi intime que celui de la Religion, que la seule chasteté des sens, ou celle de l'ame par rapport aux déreglemens exterieurs, & non pas une chasteté parfaite; c'est-à-dire, une integrité qui bannit toutes les convoitises, & tout ce qui est capable de lui déplaire en cette matiere. *L'Abbé de la Trappe, dans les Devoirs de la vie Monastique. Tome 1. Quest. quatriéme.*

Sur le même sujet.

La Chasteté à laquelle un Religieux est obligé, ne dit pas moins qu'une conversation irreprehensible; elle s'étend sur toute sa conduite, & elle ne souffre rien de tout ce qui peut alterer la pureté. Comme il se donne entierement à Jesus-Christ, & qu'il n'y a plus ni d'action, ni de parole, ni de pensée, ni d'instans de sa vie qui ne lui appartiennent, il faut qu'il remplisse tout seul la capacité de son cœur. Mais afin que vous ne croyiez pas que je vous débite mes sentimens, voici ceux de Saint Basile. Ce grand Saint nous apprend que la grace de la virginité, ne consiste pas seulement à s'abstenir du commerce du mariage; mais qu'il faut aussi être vierge dans toute la conduite de sa vie, & dans tout le reglement des mœurs; que toutes les personnes qui sont appellées à cet état, doivent marquer une parfaite continence, & être exemptes de toute corruption, & de toute impureté. En effet, on tombe quelquefois dans la fornication par les discours, on commet des adulteres par les regards, on se soüille par l'ouïe; on laisse entrer la corruption dans son cœur, & on passe les bornes de la temperance, en beuvant & mangeant par excés. *Le même.*

De la continence & de la chasteté des sens.

Je ne vous parle point de la continence, & de la chasteté des sens; parce que vous êtes informez de ses obligations, & qu'il n'y a pas sur cela, diversité de sentimens. Souvenez-vous seulement, que c'est la base de tout l'édifice, qui perit avec elle, quoi qu'elle ne suffise pas toute seule pour sa conservation. Croyez toûjours que vous portez un tresor dans un vase de terre: évitez comme un naufrage tout ce qui peut lui donner la moindre atteinte; & regardez tout excés dans une matiere si importante, comme le plus grand & le plus irremediable de tous les maux. Car quoi qu'il n'y ait point de chûte, dont la main de Dieu ne puisse nous relever, & que tandis que l'on est en état de pleurer ses desordres, on est encore en état d'en obtenir le pardon; cependant, ces sortes de guerisons sont si rares, que l'on peut dire, que celui qui a manqué de fidelité dans un engagement si saint, ne sçauroit trouver assez de larmes pour plaindre son malheur, non plus que pour effacer son peché. *Le même.*

La delicatesse des ames chastes en cette matiere.

Ce n'est pas assez pour une personne chaste d'éviter le crime, & les derniers déreglemens; elle ne se pardonneroit pas une seule parole, ni un regard tant soit peu libre; les pensées les moins volontaires lui font horreur. Elle ne se contente pas d'être irreprochable dans les choses essentielles; tout lui paroît essentiel en cette matiere; elle n'a ni yeux, ni oreilles pour ce qui pourroit soüiller le moins du monde son imagination; ces nouvelles ga-

lantes, ces hiſtoires ſcandaleuſes, qui ſont aujourd'hui le ſujet le plus ordinaire des entretiens, ſeroient capables de la bannir des compagnies. Qui pourra dire juſques où va ſa delicateſſe & ſa vigilance ? Elle fuit les compagnies des perſonnes vicieuſes, elle ſe défie des plus reſervées, elle craint dans les hommes les plus vertueux, la difference du ſexe, dans les femmes, la corruption des mœurs, & des ſentimens. *Le Pere de la Colombiere. Tome 2.*

La penſée de la préſence de Dieu eſt d'un grand ſecours pour conſerver cette vertu.

La penſée que Dieu eſt preſent, qui nous voit par tout, ne ſert pas peu pour être retenu, & pour ne bleſſer en quoi que ce ſoit une vertu ſi delicate, & enfin pour ne faire jamais rien, où il y ait de l'indécence, ou peché; rien qui reſſente la licence des tenebres; puiſque l'homme porte, pour ainſi dire, une lumiere, qui le met par tout en vûë, qui ne lui permet, ni de ſe cacher, ni de ſe traveſtir; qui découvre tout ce qu'il fait à un témoin qui l'épie toûjours, à un accuſateur qui crie continuellement après lui, à un juge, à qui il ne peut rien faire accroire. Un Chrétien, qui eſt bien perſuadé de ces veritez, en quelque lieu qu'il ſoit, & quoi qu'il faſſe, peut-il jamais manquer de retenuë & de bienſéance? peut-il former aucun deſir contraire à une vertu, qu'il a tellement à cœur qu'il ne pardonne choſe du monde qui la choque tant ſoit peu? Si la ſeule penſée que l'on auroit de la preſence d'un homme ſage, ſeroit un frein aux plus emportez; les yeux de Dieu, pour qui il n'y a point de nuit, ni de tenebres qui ne ſoient lumineuſes, n'auront-ils point de pouvoir ſur nous? ſa preſence ne pourra-t-elle pas nous retenir dans la modeſtie? *Le P. le Moine. Traité de la Modeſtie.*

La mauvaiſe éducation des filles du monde, rend leur pureté ſuſpecte.

Elevées dès leur bas âge à examiner des modes & des ajuſtemens, à ſe faire une étude des vanitez du ſiécle, à courir après les ſpectacles, à recueillir dans les Romans, les paſſions d'autrui; & à ſe rendre propres à abuſer de leur eſprit & de leur beauté pour ſeduire des ames; à n'avoir d'autre deſir que celui de plaire, de voir, & d'être vûës, à s'eſtimer heureuſes d'avoir ſçû, par leurs attraits, captiver un cœur, & faire une conquête; les filles de ce caractere peuvent-elles avoir un cœur chaſte? Ne donnent-elles pas au contraire tout ſujet de croire que leur ame eſt corrompuë? De là viennent ces airs immodeſtes, & qui ſemblent n'être inventez que pour annoncer qu'une chaſteté eſt chancelante; de là ces diſcours trop libres, & qui approchent du libertinage; de là, en un mot, cette conduite qui n'eſt pas hors de tout ſoupçon. *Pris d'un Sermon manuſcrit du P. Etienne Chamillard.*

Combien les mauvais livres ſont préjudiciables à la Chaſteté.

Au lieu des livres ſaints, qui entretiennent la pieté, la plûpart des Chrétiens ont recours à une foule d'Auteurs, & de livres propres à ſatisfaire leurs deſirs. Non contens de la lecture criminelle des Romans, où les jeunes gens apprennent à former des intrigues avec adreſſe, ils cherchent de ces livres qu'on appelle de Galanterie, qui inſpirent la paſſion de l'amour impur, d'une maniere d'autant plus engageante, qu'elle eſt plus agréable; de ces Comedies ſeduiſantes, qui repreſentent les paſſions, & qui enſeignent à ſe corrompre avec ſubtilité. *Pris d'un Sermon du Pere Maſſillon.*

L'empire qu'une perſonne chaſte doit avoir ſur ſes yeux.

On ne peut douter que Jeſus-Chriſt n'ait condamné les regards trop libres, & la vûë des objets qui irritent notre cupidité; voici les paroles de ce Dieu de pureté : Quiconque regardera une femme avec un mauvais deſir, a déja commis l'adultere dans ſon cœur. Sur quoi il faut diſtinguer deux ſortes de regards; les regards d'honnêteté, de bienſéance, de neceſſité, & qui ſont accompagnez d'une ſevere modeſtie; & il eſt évident que le Sauveur n'a jamais prétendu condamner ces ſortes de regards innocens. Mais il y en a d'autres, qui ſont des regards recherchez, curieux, affectez, qui ſe font pour contenter les yeux: & ceux-là ſont toûjours criminels; parce que celui qui les jette, s'expoſe au danger d'allumer au milieu de lui-même une flamme impure. S. Gregoire de Nazianze en parlant de ces ſortes de regards, dit que celui qui eſt chaſte, eſt ſi exact, qu'il croiroit pecher, s'il ſe donnoit la liberté de regarder les objets, dont la vûë peut en quelque maniere bleſſer la pureté. *M. Lambert, dans les Diſcours ſur la vie Eccleſiaſtique. 14. Diſcours, ſur la Chaſteté.*

Continuation du même ſujet.

Tertullien rapporte qu'il s'eſt trouvé des Philoſophes qui ſe ſont crevé les yeux, parce qu'ils deſeſperoient de pouvoir vivre chaſtement, tant qu'ils auroient la liberté de voir les objets qui enflammoient leur cupidité. Ce remede violent, auquel ils étoient obligez d'avoir recours, marque combien leur incontinence étoit grande. Le Chrétien en uſe autrement; il conſerve ſes yeux, mais il ne regarde jamais les objets qui pourroient exciter en lui de mauvais deſirs. Les veritez qui ſont gravées dans ſon cœur, l'engagent à ne faire pas plus d'attention à tous ces objets, que s'il étoit veritablement aveugle : *Animo adverſus libidinem cæcus eſt.* Si donc vous voulez conſerver vos ames pures, rendez-vous maîtres de vos yeux, qui ſont, ſelon la remarque de S. Gregoire de Nazianze, de tous les ſens, le plus vif, le plus empreſſé, & celui qui eſt le plus difficile à retenir : Songez que le regard indiſcret eſt le pere de la penſée dangereuſe; la penſée dangereuſe produit le deſir criminel; & ſelon le Fils de Dieu, *Celui qui regarde avec un mauvais deſir, a déja commis le crime. Le même.*

Des regards indiſcrets & trop libres.

Dès que vous vous donnez la liberté de jetter des regards, ſoyez perſuadé que votre cœur eſt corrompu; comme S. Auguſtin l'enſeigne expreſſément, quand il nous aſſure que celui-là ne peut pas dire que ſon cœur eſt chaſte, dont les yeux ne le ſont pas. Combien a coûté à David un regard indiſcret, & de quels crimes funeſtes ce regard n'a-t-il pas été la ſource? Faites donc avec vos yeux, ce pacte ſalutaire, que fit le ſaint homme Job : *Pepigi fœdus cum oculis meis, ut ne cogitarem quidem de virgine :* J'ai fait avec mes yeux un heureux pacte : & quel eſt-il? c'eſt de convenir avec eux qu'ils ne s'ouvriront jamais pour regarder fixement les objets qui irritent nos paſſions. *Le même.* *Job. 31.*

Soin que les meres doivent prendre pour conſerver l'innocence de leurs filles.

S. Chryſoſtome veut que les meres éloignent bien loin de leurs filles, tout ce qui pourroit leur faire perdre la pureté, & qu'elles pratiquent en leur faveur ce qu'elles font pour les préſerver du feu. Uſez meres Chrétiennes, de la même précaution envers vos filles; prenez garde qu'elles ne frequentent pas d'autres filles, immodeſtes dans leurs habits, legeres dans leurs actions, & trop libres dans leurs paroles; n'ayez point chez vous de ſervantes effrontées, de ſuivantes licentieuſes, de peur qu'une petite étincelle tombant dans l'ame de votre fille, n'y cauſe un grand embraſement; éloignez-la de la compagnie de ces filles & de

ces femmes qui ont l'esprit & l'air du monde, qui se raillent de celles qui sont devotes, qui montrent au doigt, & qui trouvent ridicules celles qui font profession de pieté ; de peur que cette jeune fille entendant blâmer la devotion, n'en perde tout-à-fait le goût, & ne devienne toute mondaine : & vous pouvez penser ce qui arriveroit de là. *M. l'Abbé de Fenelon, dans son Instruction Chrétienne, pour l'Education des Filles.*

Continuation du même sujet.

On doit encore avoir soin pour conserver leur pureté & leur innocence, qu'elles n'ajoûtent rien à leur beauté naturelle, & qu'elles n'empruntent rien pour la relever, ni pour retenir une beauté fugitive ; comme les filles mondaines, qui n'ayant pas assez d'attraits pour se faire aimer, ont recours aux mouches, aux vermillons, aux rubans, aux points, & aux frisures, comme à une magie naturelle, & à des couleurs étrangeres, dont la laideur veut s'embellir ; & qui par cet artifice criminel, ne déguisent pas seulement l'image que Dieu a tracée, mais la défigurent, la gâtent, selon l'expression de Tertullien. Il n'est pas juste qu'une fille Chrétienne contribuë par des charmes empruntez à perdre des ames, & travaille en même temps à perdre elle-même ce que les filles doivent avoir de plus cher, & de plus précieux. *Le même.*

Le jugement desavantageux qu'on fait des filles mondaines.

On voit par experience que ces filles rianes & coquettes, qui prennent le grand air, qui sortent souvent, qui aiment le grand jour, qui cherchent les compagnies, les regals, les tête-à-tête, les cadeaux, & qui souffrent qu'on leur en conte, sont ordinairement plus poursuivies, qu'elles ne sont recherchées ; qu'on les flate plus, qu'on ne les estime, & qu'on ne les regarde pas dans le monde sur le pied d'honnêtes filles. On les louë en public, & on les blâme en secret ; on s'en moque, on s'en divertit ; & comme elles ne sont pas long-temps, sans tomber dans quelque faute, elles deviennent la fable du public, & le joüet de tout le monde. *Le même.*

Quelle doit être la conduite des jeunes filles, dans les Compagnies.

Les jeunes personnes doivent prendre garde, lorsqu'elles se rencontrent avec des personnes de l'autre sexe, d'être extrêmement sur la reserve ; de prendre un certain air de fierté, ou du moins un peu serieux, qui leur sied bien, parce qu'il les met en garde contre les attaques de l'ennemi : qu'elles ne prennent point sur-tout, des manieres trop engageantes, trop flateuses, & trop complaisantes. Une fille Chrétienne ne doit jamais souffrir par trop de complaisance, ces fleurettes, ces sentimens de tendresse, ces protestations d'amitié, & tous ces autres témoignages de passion, qui gagnent & qui enlevent les cœurs, & qui sont, selon la pensée de saint Jerôme, les marques d'une Chasteté mourante & qui est aux abois : il faut qu'elle témoigne par son serieux que cela lui déplaît, & qu'elle ne souffre point du tout auprès d'elle, des personnes qui ne lui en content que pour la faire adroitement donner dans leurs piéges. C'est la sage conduite qu'elle doit tenir, si elle veut que son honneur soit à couvert & de danger & de soupçon. *Le même.*

La modestie des habits ne contribuë pas peu à conserver la Chasteté.

Les habits, dit Saint Cyprien, ont leur chasteté, aussi-bien que les corps ; & ce n'est pas assez d'avoir la pureté de la chair, si l'on n'a en même temps celle des vêtemens : la vertu chrétienne exige les deux pour rendre une personne vraiment chaste. Une honnête femme ne doit pas se contenter d'avoir le cœur pur, il faut encore que cette pureté rejailliſſe jusques sur ses habits, & que sa modestie fasse juger de son innocence. La vertu qui rend notre corps digne de quelque honneur, c'est la pudicité : la mondanité le dépoüille de cet avantage, & les vains ornemens rendent infame le corps d'une vierge Chrétienne. La Chasteté, dit Tertullien, ne cherche point les parures pour avoir une beauté parfaite ; elle-même est sa beauté, qui n'est jamais plus agréable à Dieu, que quand elle déplaît aux vicieux. *Le même.*

Des libertez indécentes & contraires à la pureté.

Saint Basile, l'un des plus illustres Peres de l'Eglise Grecque, compare les caresses, les baisers, les attouchemens de mains, les cajoleries, & autres indécences qui se commettent dans les assemblées mondaines, aux attouchemens du feu. Si vous prenez à main nuë un fer bien chaud, vous voyez sur le champ naître des empoules, qui s'élevent, & qui dans peu de temps deviennent des blessures tres-cuisantes, & tres-dangereuses : de même, dit ce Saint, ces sortes de libertez, & d'attouchemens trop libres entre les deux sexes, vont subitement frapper le cœur, & y causent des inflammations qui brûlent la fleur de la pureté, sans qu'on en puisse éteindre le feu. Vous ne manquerez pas de répondre qu'on prend bien garde à ces excés, & qu'on ne souffre pas ordinairement de semblables familiaritez : & moi je dis, après les Saints Peres, qu'il y en a fort peu qui y regardent de si près ; car toutes ces libertez criminelles passent dans le monde pour des enjoüemens permis. *Le même.*

Eloges des Vierges & de la virginité.

Les Vierges sont comme les Anges de la terre, qui ne pensent qu'à plaire à Dieu : c'est la plus noble portion du troupeau de Jesus-Christ ; la virginité étant, selon le sentiment des Saints Peres, la fleur des vertus, l'ornement des corps, la beauté des ames, l'honneur des sexes. C'est elle qui remplit le ciel, si le mariage peuple la terre : car la virginité produit les Saints, & le mariage produit les pecheurs. La virginité enfante l'Homme-Dieu en la personne de Marie ; ce qui fait dire à Saint Augustin, que si un Dieu devoit naître, il ne devoit naître que d'une Mere Vierge ; & si une Vierge devoit enfanter, elle ne devoit enfanter qu'un Dieu. *Le même.*

De la virginité & de la fecondité qui se trouvent jointes dans la glorieuse Mere de Dieu.

On ne peut nier que la fecondité & la virginité ne soient deux qualitez excellentes ; puisqu'elles se trouvent dans la sainte Trinité, qui est, comme l'appelle Saint Gregoire de Nazianze, & la source originaire de toutes les choses, & la premiere de toutes les Vierges. C'est de cette mer infinie d'essence & de pureté, que ces deux ruisseaux ont coulé jusqu'à nous ; c'est du globe de ce soleil intellectuel que sont partis ces deux rayons, pour la perfection & l'ornement de notre nature. Mais ces deux ruisseaux, en partant de leur source, se sont malheureusement separez ; ces deux rayons en sortant de leur sphere, se sont desunis, & par leur desunion, ont perdu beaucoup de leur excellence. Car si la fecondité peuple le monde, si elle entretient l'espece, si elle substituë les enfans en la place des Peres & des Meres, si elle empêche les hommes de mourir entierement, en leur donnant des successeurs de leur vie, & des heritiers de leurs biens ; si elle fournit des Sujets à Dieu, des Serviteurs à Jesus-

Christ, des Enfans à l'Eglise, des Citoyens au Ciel; elle est d'ailleurs sujette à des défauts considerables. L'impureté & la corruption l'accompagnent par tout, le peché originel y a ajoûté la concupiscence & la douleur; & quoi qu'elle puisse être innocente, & sans reproche, elle ne sçauroit pourtant être sans quelque confusion; car comme dit saint Ambroise: *Licèt bona sint conjugia, tamen habent quod inter se ipsi conjuges erubescant.* La virginité est encore plus admirable que la fecondité: on a raison de l'appeller l'honneur des corps, l'ornement des mœurs, la sainteté des sexes, la fontaine de la pureté, la victoire des passions, la paix de l'esprit, l'entre-deux du Ciel & de la terre, la familiarité avec les Anges; car c'est cette divine vertu qui donne par avance une incorruptibilité aux corps, les rendant tout spirituels & tout celestes, & qui rétablit l'ame dans son empire, par le dégagement des plaisirs sensuels, & du commerce de la chair. Mais cette virginité est sterile, elle ne produit rien dans le monde; & ce défaut diminuë beaucoup son merite. C'est une fleur qui pare le jardin où elle est; l'odeur en est douce & agréable, on la regarde avec admiration; mais elle ne se change jamais en fruit: c'est pourquoi, elle a été inconnuë dans la Loi de la nature, mépriſée dans celle de Moyse, condamnée par les Philosophes, punie par les Politiques, embrassée de peu de personnes, jugée impossible de la plûpart du monde, sujette à la malediction & aux reproches parmi les Juifs, dévoüée à l'impieté & au sacrilege parmi les Payens, & enfin, regardée comme sa ruïne & la destruction du public. L'incomparable Mere de Dieu, a seule reconcilié heureusement ces deux belles vertus; & en les réünissant en sa personne, elle leur a ôté leurs taches, & leur a rendu leur premier éclat. Mais, ô Dieu! que cette union est miraculeuse! & qu'il a fallu de prodiges, non seulement pour la faire, mais encore pour persuader qu'elle ait été, & même qu'il ait été possible qu'elle se fit! *Pris d'un Auteur anonyme.*

Avantage de la virginité sur le mariage.

Nous ne pouvons pas douter de la sainteté du mariage sans erreur; mais on ne peut disputer à la virginité les avantages qu'elle a sur lui, sans offenser le Fils de Dieu; parce que c'est blesser une vertu, pour laquelle il a témoigné tant de consideration, tant d'amour; & contredire à une verité qu'il a prononcée, & qu'il nous a fait repeter par des oracles qu'il nous ordonne d'écouter comme lui-même, parce que c'est lui en effet qui parle, & qui nous instruit par leur bouche & par leur plume. L'Evangile nous apprend que Jesus-Christ a voulu naître de cette vertu, qu'il l'a consacrée dans sa personne, qu'il l'a honorée d'une familiarité particuliere, qu'il l'a regardée comme une faveur singuliere qu'il fait à ses plus chers amis, qu'il la commande à tous ceux qui ne veulent point s'engager dans le mariage. *Pris des Discours sur les sujets les plus ordinaires des Desordres du monde, par le P. Heliodore de Paris, Capucin. Discours 5.*

Les biens que nous apporte cette vertu.

La virginité sanctifie le corps & l'esprit; elle fait une donation entiere de la personne à Dieu, par un dégagement total de tout ce qui pourroit en distraire une partie. Cette vertu rend l'esprit plus capable de s'appliquer à Dieu, de mediter ses perfections, de s'entretenir avec lui, de songer aux moyens de lui plaire; parce qu'elle exempte des soins de contenter un mari, & de conduire une famille. Cette vertu met un cœur en état d'aimer Dieu avec plus d'ardeur, plus de constance & plus de complaisance: parce qu'elle ne souffre point que le cœur se partage à un époux & aux enfans. Cette vertu enfin, aide à servir Dieu, avec d'autant plus de fidelité, d'exactitude, & de facilité, qu'elle dispose un homme à le connoître & à l'aimer d'une maniere plus parfaite; qu'elle lui laisse plus de liberté, plus de moyens de s'appliquer à son service. L'Apôtre nous represente tous ces avantages dans sa 1. Epître aux Corinthiens chap. 7. où il ajoûte que cette vertu est un don particulier de Dieu, & un effet singulier de la grace: qu'il ne s'attribuë point la liberté d'ordonner aux Fideles une vertu que Dieu ne commande point; mais qu'il la conseille comme fidele Ministre du Seigneur, & comme croyant avoir en lui-même l'esprit de Dieu: qu'il reconnoît la sainteté du mariage, & l'honneur qui est dû à une societé qui a été sanctifiée par le sang de Jesus-Christ, & qui est l'image de son alliance avec l'Eglise; mais qu'il a plus d'estime pour une vertu, qui a plus de rapport avec la pureté infinie de Dieu, & que Jesus-Christ a préferée au mariage, & par son choix & par ses éloges. *Le même.*

Les difficultez qui se trouvent dans cette vertu, & les combats qu'elle a à soûtenir.

Ce n'est pas sans plusieurs grands combats que cette vertu persiste dans une resolution, & dans une fidelité si digne de l'estime & des éloges de Jesus-Christ & de l'Apôtre. Une personne pour conserver son innocence est obligée de surmonter souvent le demon, le monde, son propre esprit, son cœur & son corps; de se refuser ce qu'il desire avec la plus importune des passions, & d'oublier ses plaisirs dans l'apprehension de n'être pas assez agréable à Dieu. C'est en verité avec bien de la justice, que Dieu a des complaisances particulieres pour une vertu qui a des soins si particuliers de lui plaire; qu'il prépare de plus grandes recompenses à une vertu qui lui rend des services plus signalez, & plus agréables; qu'il destine des triomphes plus glorieux à une vertu qui combat plus souvent pour lui, à une vertu qui arme un homme contre lui-même, qui l'oblige de combattre contre lui-même, de se vaincre lui-même, pour satisfaire le Dieu de pureté. *Le même.*

Non seulement la vûë des choses deshonnêtes, mais des tableaux même qui les representent, est préjudiciable à la Chasteté.

Toutes les peintures qui nous representent les flammes du Mont Vesuve, & des autres montagnes qui nourrissent des feux perpetuels dans leur sein; les tableaux & les images qui nous mettent devant les yeux les incendies des Villes les plus fameuses; enfin, les copies les plus affreuses des flammes de l'Enfer, ou de celles qui consumeront tout ce qui est sur la terre, à la fin des siécles; toutes ces representations, qui nous effrayent, ne peuvent pas produire une seule étincelle de feu dans les matieres les plus disposées à s'embraser: mais la vûë d'un tableau qui represente un objet lascif, une posture mal-honnête, & messéante, peut exciter quelquefois tant de feu dans le cœur, qu'un homme oublie son devoir, son courage, & ses resolutions, pour consentir aux pensées que ces images peuvent faire naître. *Le même.*

Les moindres libertez sont à craindre en cette matiere.

La pudeur, jointe à d'autres considerations, ne peut souffrir les libertez qui paroissent ouvertement criminelles, dans les personnes qui ont encore la crainte de Dieu, & quelques sentimens d'honneur. Mais quelque bonne resolution qu'une personne ait formée, les assiduitez, les discours flateurs, les lettres pas-

sionnées, & toutes les autres marques d'une passion violente, amolliſſent le cœur, endurciſſent le front, affoibliſſent les inclinations les plus fortes, que la naiſſance & l'éducation nous avoit inſpirées pour la vertu; & enfin, l'on va plus loin qu'on ne penſe, & l'on ne ſe ſeroit jamais crû capable de commettre un crime qui nous fait rougir tout le reſte de notre vie. Il ſe peut faire même qu'une perſonne qui ſe permettra, ou qui ſouffrira ces legeres libertés, ne formera aucun deſir criminel; mais il ſuffit qu'on ait raiſon de le craindre, pour être coupable d'une offenſe mortelle & pour être obligé de s'en abſtenir. *Le même.*

Continuation du même ſujet.

Reprimez les premieres & les moindres ſaillies d'une paſſion ſi dangereuſe, & ſi traître; & ne vous laiſſez jamais tromper à des apparences ſi perfides. Vous croyez que ces careſſes, & ces petites libertez, ne ſont tout au plus que des marques d'une paſſion naiſſante, qu'il ſera aiſé d'étouffer quand on voudra, ou des étincelles qui s'éteindront auſſitôt, à la moindre reflexion que l'on fera ſur ſon devoir: mais faites reflexion dès maintenant, que ces étincelles viennent du même feu qui produit les grands embraſemens, & que ces legeres marques de tendreſſe viennent de la même paſſion qui fait commettre les grands crimes. Mais je perds mon temps à vous repreſenter les dangers, auſquels vous vous expoſez, quand vous craignez peu les ſuites d'une ſi violente paſſion: c'eſt à vous-mêmes, c'eſt à votre propre experience, que je laiſſe le ſoin de vous en inſtruire; c'eſt à ces penſées impures, c'eſt à ces mouvemens déreglez, c'eſt à votre cœur, & à ces violentes agitations qu'il ſouffre, que je vous renvoye. Croyez-vous-en vous-mêmes dans un ſujet où vous ne ſçauriez être trop en garde contre un ſi dangereux ennemi. *Le même.*

Des mauvaiſes penſées contre la pureté.

Ce n'eſt pas ſeulement un ennemi étranger qui vous ſollicite au mal: vous ſeriez obligé de le rebuter avec ſeverité, ou du moins de lui reſiſter avec courage: c'eſt ſouvent vous-même, qui vous ſollicitez au crime: c'eſt votre eſprit, ce ſont vos penſées qui vous preſſent de conſentir au crime, ce ſont elles qui s'efforcent de vous corrompre, & de vous ravir une vertu qui vous rend ſi agréable à Dieu. Les laiſſerez-vous agir? les écouterez-vous ſans horreur? les entretiendrez-vous avec plaiſir? ne ferez-vous nulle reſiſtance pour les repouſſer? Si vous y conſentez, & même ſi vous vous y arrêtez volontairement, vous n'êtes plus chaſte, votre cœur eſt impur, votre volonté eſt corrompuë. Vous ne voudriez pas, dites-vous, en venir juſques aux actions, & à commettre ce que ces penſées vous repreſentent, & dont votre imagination vous fait une peinture ſi vive: Mais n'êtes-vous pas aſſez criminel d'écouter ces penſées, de ne les pas rebuter, & de donner occaſion par votre negligence à de plus grands deſordres? *Le même.*

Le Précepte de la Chaſteté nous oblige d'éviter tout ce qui eſt contraire à cette vertu.

C'eſt une verité certaine, & une regle ſans exception, que nous ſommes obligez d'éviter tout ce qui peut bleſſer la pureté, & par conſequent de nous abſtenir de regarder les tableaux, les ſtatuës, les actions, les nuditez; de lire les livres & les lettres qui peuvent exciter des penſées ou des deſirs contraires à la chaſteté: obligez d'uſer avec moderation des viandes & des liqueurs qui nous portent d'ordinaire à ces penſées & à ces deſirs; d'éviter l'oiſiveté, parce que c'eſt un fond de corruption, d'où naiſſent ſouvent ces penſées. La raiſon de ces obligations, eſt que ce n'eſt pas ſeulement un crime de commettre le mal; c'en eſt un de n'être pas éloigné de le commettre: or ce n'eſt pas en être éloigné que de chercher l'occaſion, ou de demeurer dans l'occaſion de le commettre. *Le même.*

Nous devons renoncer aux apparences même du vice contraire à la pureté.

Nous ne ſommes pas aſſez chaſtes, lorsque, par notre faute, nous paſſons pour impudiques dans l'eſprit du prochain, & ſi nous faiſons autant d'état de la pureté, que cette vertu le merite, nous ne la perdrons pas même dans l'eſprit des hommes, en leur donnant ſujet de juger, ou de ſoupçonner que nous n'avons pas toute l'horreur que l'on doit avoir pour le vice contraire. C'eſt pourquoi, l'obligation que nous avons de pratiquer cette vertu, nous engage à ne rien regarder, à ne rien écouter, à ne rien dire de contraire à la Chaſteté; à nous habiller, à nous meubler, d'une maniere où il ne paroiſſe rien que de conforme à cette vertu; à renoncer aux modes, à brûler les livres, à faire reformer les ſculptures & les peintures, qui donnent lieu de croire que nous n'eſtimons pas aſſez cette vertu; à fuir les converſations de toutes les perſonnes qui paſſent pour trop libres: c'eſt juſqu'où s'étend l'obligation de nous défaire de toutes les apparences qui peuvent perſuader aux hommes, que nous n'aimons pas aſſez la Chaſteté, puis que nous ſommes ſi peu ſoigneux d'en conſerver les dehors. *Le même.*

Continuation du même ſujet.

La Chaſteté bannit & purifie une perſonne de toutes les apparences de l'impureté; elle a un ſoin particulier de prévenir & d'éloigner toutes les approches du crime; elle inſpire autant qu'elle peut des ſentimens conformes à elle-même; ſon honnêteté, ſa modeſtie s'inſinuë dans les cœurs de ceux qui la regardent; & il faut qu'ils ſoient bien emportez, ſi ces vertus ne repriment l'inſolence de leur paſſion. La Chaſteté purifie une perſonne qui la poſſede, de tout ce qui peut ſoüiller ſes yeux, ſa bouche, ſes oreilles, le reſte de ſon corps; elle ne regarde, elle ne dit, elle n'écoute, elle ne montre rien qui puiſſe obſcurcir ſa clarté; on ne peut rien remarquer que de pur dans toute ſa perſonne; elle ne ſouffre rien autour d'elle, elle ne ſouffre rien dans ſes domeſtiques qui ne ſoit conforme à cette vertu. Elle a auſſi un ſoin tout particulier de ſe défendre, & elle a d'autant plus d'apprehenſion d'être vaincuë, qu'elle eſt attaquée par le corps, par l'eſprit, par le cœur, qui joignent leurs efforts à ceux des ennemis exterieurs, qui ne peuvent la vaincre, ſi ſon propre cœur ne la trahit en conſentant à leurs pourſuites. C'eſt ce qui l'oblige de ne rien faire, & de ne rien ſouffrir, qui puiſſe favoriſer & fortifier des ennemis, qui agiſſant de concert, réüniſſent tout ce qu'ils ont de force, pour l'attaquer avec plus de violence. Elle conſidere, elle craint ſa défaite & ſa ruïne dans tout ce qui peut la vaincre & la détruire: & un ancien Auteur l'appelle pour cette raiſon, le Rempart de la ſainteté: *Munimen ſanctimoniæ. Le même.*

Une perſonne chaſte a ſoin de la Chaſteté du prochain.

Cette vertu a trop de liaiſon avec la pureté du prochain, pour agir contre elle, & pour travailler à la corrompre. La Chaſteté peut même produire la Chaſteté: elle peut la perſuader aux perſonnes les plus déreglées, par ſes remontrances, & par ſes exemples: mais elle ne peut jamais être la cauſe de l'im-

pureté, du moins avec dessein. Ses regards, ses discours, ses habits, & ses actions l'inspirent; elle est pure en tout son exterieur, comme en tout elle-même. Car Dieu ne se contente pas qu'un cœur soit pur; il desire qu'il le paroisse, & il veut qu'on ôte aux hommes tous les sujets de former des soupçons contre la Chasteté, sur des apparences que cette vertu ne peut souffrir; non seulement parce qu'elles sont opposées à ses inclinations, & à sa sureté propre, mais encore parce qu'elles combattent la pureté des autres, qu'elle cherit avec tendresse, & qu'elle croit être obligée de ménager avec soin. *Le même.*

Plusieurs croyent être chastes, qui ne le sont pas.

Pouvez-vous vous flater d'être chastes, en donnant tant de sujets aux autres de croire que vous ne l'êtes pas? La Chasteté éloigne une personne de toutes les apparences qui peuvent faire douter si elle a de l'horreur du vice contraire: & vous regardez, vous parlez, vous écoutez, vous vous habillez, vous conversez comme des personnes qui ne se mettent gueres en peine de ce qu'on croira, ou ce que l'on jugera d'elles, & qui sont peu sensibles au jugement desavantageux que les autres en peuvent faire. La Chasteté a un soin particulier d'ôter à ses ennemis tous les moyens de l'attaquer: & vous leur donnez tout ce que vous pouvez de prise, de hardiesse, & d'avantage, par des apparences qui les invitent à vous attaquer, & qui leur persuadent qu'étant déja presque vaincus, vous ne leur resisterez pas long-temps. *Le même.*

La Chasteté est difficile à conserver.

La Chasteté chrétienne tient tout du Ciel, dit Tertullien: il lui a donné la naissance, l'éducation, les regles de sa conduite. Cette excellente vertu n'en est pas moins rare; elle n'est parfaite qu'avec bien des difficultez, & à peine en peut-on trouver une perpetuelle. C'est la réponse que fit Saint Jerôme à cet heretique, qui s'interessoit si fort pour la conservation du monde, & qui avoit si peur que la virginité ne le dépeuplât. La virginité est difficile, répond ce Pere; & elle est rare, parce qu'elle est difficile: si chacun étoit capable de cette vertu, le Fils de Dieu ne diroit pas: que celui qui peut la garder, l'entreprenne. Ceux qui s'efforcent de la conserver, sçavent combien il en coûte; avec quelle austerité il faut jeûner pour soustraire à la concupiscence ce qui l'entretient: & encore toutes ces resistances sont-elles inutiles sans le secours de la grace; & si Dieu ne nous prête son bras, c'est fait de la foiblesse humaine en ce point. *Le même.*

La virginité une fois perduë est irreparable.

C'est une verité, que tout le monde sçait, que la perte de la virginité ne se peut reparer. La grace peut faire un penitent, la penitence peut faire un homme converti, la conversion peut faire un homme chaste & saint; mais ni la grace, ni la penitence, ni la conversion, ni la chasteté, ni la sainteté ne peuvent rétablir la virginité perduë. Dieu qui peut pardonner la faute commise contre cette vertu, ne peut pas la rétablir elle-même: il peut élever celui qui est tombé, à un plus haut degré de grace; mais il ne peut pas lui rendre le nom, ni la qualité de vierge; parce que cette vertu est une pureté entiere du corps & de l'esprit, une netteté qui n'a jamais été soüillée par aucune faute, ni par aucun consentement à une faute considerable. Une vertu si precieuse merite donc d'être conservée avec des soins particuliers. *Le même.*

Eloge de Joseph & de Susanne.

Je compare la Chasteté de Susanne à celle de Joseph; je mets en parallele une femme si honnête avec un homme si pur; l'Amie de Dieu avec un enfant d'Israël: ils meritent tous deux une pareille couronne pour leur Chasteté. Je mets les vaincus sous les pieds des vainqueurs; cette impudique Egyptienne maîtresse d'un Esclave libre, sous les pieds de Joseph; & sous ceux de Susanne, ces deux infames vieillards. Susanne & Joseph seront les deux protecteurs de la Chasteté, & serviront de modele aux femmes & aux hommes; leurs lumieres se répandront par tout l'Univers, ils seront comme les prémices de la Resurrection, ils jugeront les Juges adulteres, ils soûtiendront l'honneur des mariages legitimes. *Pris d'un Sermon de Saint Astere, traduit par l'Abbé de Bellegarde.*

Eloge de la pureté.

La pureté est une vertu qui nous égale aux Anges: leur pureté est plus heureuse, & la nôtre est plus genereuse; ils n'ont point de chair à combattre, & nous en avons. Nous ne pouvons conserver notre pureté au milieu de tant d'ennemis, que par de grands combats: qu'il en est peu qui en sortent victorieux! La virginité nous approche de Dieu, elle va chercher dans Dieu même son modele, dit Saint Ambroise; car le Pere Eternel est Vierge & Pere. Aussi Dieu voulant s'incarner, a-t-il voulu naître d'une Vierge; aussi a-t-il une tendresse extraordinaire pour les ames pures; c'est à elles qu'il se communique plus particulierement, qu'il revele ses secrets, qu'il fait part de ses faveurs. Jesus-Christ fait beaucoup de graces à Pierre, il a de grands égards pour son zele; mais il n'y a que Jean, lequel est vierge, il n'y a, dis-je, que lui, qui repose sur le sein & sur le cœur de Jesus, que lui qui a l'entrée de ce divin Sanctuaire, que lui à qui l'on ne cache rien des secrets les plus particuliers, & les plus importans. Les Confesseurs, les Martyrs, les Apôtres ont de grands privileges; mais il semble qu'il n'est accordé qu'aux Vierges de suivre l'Agneau par tout: elles sont les Epouses, & ainsi cette illustre qualité leur donne entrée par tout. *Pris des Reflexions Chrétiennes du P. Nepveu. Tome 4.*

La virginité est un tresor precieux, qu'on n'est pas assez jaloux de conserver.

La virginité est ce tresor precieux, pour la conservation duquel tant d'ames genereuses ont sacrifié leur sang & leur vie. La conservation de ce tresor est difficile, mais la perte en est irreparable: on peut recouvrer la grace quand on l'a perduë, mais pour la virginité on ne la peut jamais recouvrer: & cependant rien n'est plus aisé que de la perdre: & nous exposons si facilement ce tresor, & nous cherchons ce semble à le perdre, & nous nous faisons même un bonheur d'une perte qui devroit être pour nous le sujet d'une douleur éternelle! *Le même.*

Pour conserver la Chasteté, il faut se défaire de certaines passions qui conduisent à l'impureté.

Le demon d'impureté voulant se rendre maître du cœur d'une personne qui a de la pudeur & de la crainte de Dieu, en use à peu près comme un General d'armée, qui desesperant d'emporter une ville par force, ménage des intelligences secretes dans la place: aussi le demon se sert-il de certaines passions, qui paroissent assez innocentes, ou du moins qui ne sont pas suspectes d'avoir aucune liaison avec lui; seur qu'à la faveur de ces passions, avec lesquelles il entretient une intelligence secrete, il entrera bientôt dans un cœur qui ne sera point sur ses gardes, & s'en rendra infailliblement le maître. Ces passions sont la vanité, la curiosité, la présomption,

Qu'y a-t-il, ce semble, qui ait moins de liaison avec le peché d'impureté, que ces trois passions? Et ce sont pourtant elles, qui établissent le regne du demon dans le monde, & qui en bannissent la Chasteté. *Le même.*

Combien la curiosité est contraire à cette vertu.

La passion qui ne paroît pas avoir beaucoup de rapport avec le peché d'impureté, & qui lui donne pourtant entrée dans les cœurs, c'est la curiosité qui engage à la lecture des livres dangereux. Rien n'est plus funeste à l'innocence & à la pureté de tant de jeunes personnes que ces livres de galanterie, qui sous prétexte de polir le langage, corrompent les mœurs. Si l'on s'y forme l'esprit, on s'y gâte le cœur; si on y apprend le monde, on y desapprend le Christianisme; & par la perte de la devotion, de la crainte de Dieu, & de la pureté du cœur, qui est le fruit de ces sortes de lectures, on se dispose insensiblement à la perte de la chasteté. *Le même.*

Les moindres choses en cette matiere sont à craindre, & il faut les éviter.

Les plus grands incendies commencent souvent par une étincelle qu'on n'a pas d'abord étouffée; Les plus grandes chûtes viennent souvent d'un regard inconsideré; comme il arriva à David, qui se perdit pour n'avoir pas aussi-tôt détourné la vûë, d'un objet dangereux. Qu'une parole équivoque, dont on n'a pas assez tôt retiré sa pensée, a été quelquefois funeste à une ame innocente! Les plus grands desordres commencent par de petites libertez, qu'on n'a pas aussi-tôt reprimées... Ajoûtez que pour peu qu'on approche de la flamme, un flambeau éteint, mais fumant encore, se rallume. C'est peut-être la disposition de votre cœur: éloignez-le autant que vous pourrez des objets qui le peuvent enflammer. *Le même.*

Les occasions où cette vertu court plus de danger.

Les spectacles, les bals, les comedies, les livres de galanterie, les chansons trop tendres, les discours trop libres, les paroles équivoques ou lascives, les manieres trop peu modestes des femmes, les airs trop enjoüez, les parures trop mondaines, les nuditez dangereuses, les conversations & les liaisons trop particulieres sont comme les armes, dont le demon attaque & combat la pureté. Se permettre toutes ces choses, ou les souffrir, dans ceux qui dépendent de nous, c'est agir de concert avec le demon d'impureté, pour seconder ses pernicieux desseins. Quelle honte pour des femmes & des filles, qui se disent Chrétiennes, d'être les instrumens du demon! Prétendre avec tout cela d'être chaste, c'est prétendre l'impossible; l'esperer, c'est présomption; le demander à Dieu, c'est, ou le tenter, ou lui insulter. *Le même, dans le troisiéme Tome.*

Les conversations avec les personnes de different sexe, ou peu reglées, sont l'ecueil de la pureté.

La pudeur a ses écueils, quand on ne se tient pas sur ses gardes, & qu'on n'apporte pas toutes les précautions necessaires: mais il n'est rien de plus dangereux que d'avoir quelque commerce avec des personnes mal reglées; le poison qu'elles inspirent, gâte le meilleur naturel, & on se relâche insensiblement à leur exemple. Ainsi pour conserver une vertu si delicate, & à laquelle l'ennemi de notre bonheur tend des piéges par tout; il faut interdire absolument aux jeunes gens tous ces entretiens de tendresse & d'amour, ces intrigues, ces commerces d'amitié, ces caresses, ces rendez-vous, ces tête-à-tête, ces parties de plaisir, ces promenades seul à seul, ces visites & ces assiduitez si frequentes; puisqu'on voit tous les jours des suites fâcheuses de tous ces entretiens trop libres. Pour ce qui est des filles, leurs meres ne doivent pas se contenter de les détourner des opera, des comedies, & des mauvaises compagnies; mais elles ne doivent pas leur permettre même, d'oüir, ni de chanter des chansons lascives & effeminées, de peur que ce ne soit un malheureux charme, qui amollisse leur ame. On ne dit pas qu'elles doivent les enfermer ou les empêcher de voir personne; elles doivent leur permettre des divertissemens, & des recréations honnêtes avec leurs compagnes, dont la sagesse & la vertu soit reconnuë; s'y trouver avec elles, pour montrer qu'on trouve bon qu'elles se divertissent agréablement, pourvû que Dieu n'y soit point offensé. *Ramassé de plusieurs endroits.*

Combien la pureté est agreable à Dieu.

Comme la pureté est plus admirable, disent les Peres, dans les hommes revêtus d'une chair toûjours prête à se revolter contre l'esprit, que dans les Anges; elle fait que Dieu quitte le Ciel pour la terre, afin de converser avec les Vierges, la compagnie inseparable de l'Agneau, la plus illustre portion du troupeau, & le plus riche tresor de son Eglise. Oüi, Chrétiens, le Temple le plus digne de la Divinité sur la terre, est une ame innocente, qui releve les dons de la grace & du saint Esprit, dont elle est ornée, par une blancheur virginale; qui toûjours attentive sur elle-même, écarte soigneusement toutes les pensées qui pourroient servir de matiere au brasier interieur de la concupiscence, & qui non contente d'empêcher que les moindres fumées de ce feu infernal ne s'élevent jusqu'à la partie superieure, en garentit soigneusement le vase de chair qui l'environne, pour le conserver sans tache, selon le conseil de l'Apôtre: *Ut sciat unusquisque vestrûm vas suum possidere in sanctificatione. Essais de Sermons pour l'Avent.*

1. *ad Thessal.* 4.

L'alliance de la pureté avec l'humilité.

Les Theologiens Moraux disent, qu'il y a une chaîne invisible, qui lie toutes les vertus, de telle sorte qu'on ne sçauroit en acquerir une parfaitement, qu'elle ne soit accompagnée des autres. Mais cette liaison se remarque sur-tout entre ces deux vertus de l'humilité & de la virginité. L'experience de ce qui se passe dans le monde, nous apprend que les ames superbes sont ordinairement livrées aux passions d'ignominie. C'est ainsi que Dieu punit ces faux sages, qui avec des bouches enflées d'orgueil, débitoient les maximes de leur fausse prudence: ils devinrent les esclaves de leurs desirs corrompus, & de leurs passions honteuses: *Propterea tradidit illos Deus in passiones ignominiæ.* Car comme le demon est un esprit immonde, parce qu'il est un esprit superbe, ses disciples se reconnoissent à ces deux marques. *Le même.*

Ad Rom. 1.

Le desir de plaire est contraire à la Chasteté.

Il est impossible, dit Tertullien, que vous soyez chaste, en conservant le desir d'attirer sur vous les yeux du prochain: *Non de integra conscientia venit studium placendi per decorem, quem naturaliter irritatorem libidinis scimus.* Vous vous plaignez que cette modestie est trop severe, que cette modestie est trop difficile, que la foiblesse de notre chair rend la Chasteté trop fâcheuse, & qu'il est presque impossible de la conserver en ce siécle. C'est cependant un précepte indispensable de garder cette Chasteté propre de votre état, vous en dût-il coûter la vie. Mais avez-vous resisté jusqu'à verser votre sang comme une sainte Agnés? voudriez-vous souffrir le martyre à l'exemple de tant de saintes Vierges, qui ont mieux aimé souffrir mille morts, & les tourmens les plus horribles, que de perdre

dre ce precieux treſor ? *Les mêmes.*

Il faut reſiſter aux mauvaiſes penſees.

Je ne ſuis point ſurpris que vous ſoyez combattu, & inquiété d'une infinité de mauvaiſes penſées. Si vous prenez plaiſir à les rouler & à les entretenir dans votre eſprit ; dès-là vous êtes criminel : mais ſi elles y entrent malgré vous, ſi vous les repouſſez, ſi elles vous déplaiſent, & ſi vous faites tout votre poſſible pour vous en défaire ; ſçachez que vous augmentez autant de fois votre merite, & que vous acquerez autant de couronnes dans le Ciel. Le demon ſe fait un devoir, dit Saint Bernard, de vous ſuggerer ces penſées infames ; mais c'eſt le vôtre de les repouſſer : *Dæmonum eſt malas cogitationes ſuggerere, noſtrum eſt illicò eas expellere.* Je fais tout ce que je peux, me dites-vous, & il ne m'eſt pas poſſible d'en venir à bout. Et de quoi ne pouvez-vous venir à bout ? eſt-ce de les bannir entierement, en ſorte qu'elles ne retournent plus ; ou bien de leur reſiſter ? J'avouë qu'il n'eſt pas toûjours en votre pouvoir d'empêcher qu'elles ne vous importunent ; mais il ne tient qu'à vous de rendre tous les efforts du demon inutiles. Tenez pour certaine la regle de Saint Bernard ſur ce chapitre : *Cogitatio immunda mentem non inquinat, cum pulſat, niſi cùm hanc ſibi per delectationem ſubjugat* : La penſée deshonnête, lors qu'elle frappe le cœur ne le ſoüille pas, ſi elle ne l'aſſujettit par un lâche conſentement au plaiſir qu'elle lui repreſente. *Pere Duneau, Sermon pour le 4. Mercredi de Carême.*

La pudeur & la modeſtie, conſerve la Chaſteté.

La Pudeur & la modeſtie eſt la compagne & la gardienne de la Chaſteté ; on ne la bleſſe point tandis que la Pudeur nous tient en garde. Et ce qu'il y a de plus avantageux, & de plus eſtimable dans la modeſtie, c'eſt qu'étant vertueuſe comme elle eſt, elle donne de la vertu à la beauté ; étant ſainte, elle ſanctifie les ames, & les met en état de plaire à Dieu. Elle eſt un remede, qui a deux grands effets ſur la beauté ; elle la corrige & la préſerve ; elle la met en état de n'offenſer perſonne, & de n'être offenſée de perſonne ; elle lui donne un nouveau luſtre, ſans augmenter le mauvais effet qu'elle a coûtume de produire. *Auteur anonyme.*

Il n'eſt pas impoſſible de ſe garentir de la corruption du ſiécle, & de ſe garentir du vice d'impureté.

Dire que tout l'univers fléchit les genoux devant l'idole de l'impureté, que l'eſprit de Dieu ne peut plus demeurer parmi les hommes, parce qu'ils ont tous profané leur chair ; ce ſont des expreſſions trop vives, & des déclamations outrées, que le zele met quelquefois à la bouche des plus fervens Prédicateurs : Mais ſe perſuader qu'en effet il n'eſt pas poſſible de ſe ſauver de ce déluge univerſel ; que la volupté ſoûmet tout à ſon empire, que la vertu la plus ſevere ne peut s'en défendre, qu'il eſt un moment fatal, qui rend à la fin ſenſibles, juſqu'aux cœurs les plus rebelles ; c'eſt une rapſodie de maximes impures, cent fois repetées ſur la ſcene, que l'harmonie a peut-être fait paſſer par l'oreille juſques dans l'eſprit. Maximes que les libertins adoptent toûjours avec plaiſir, parce qu'elles favoriſent leurs inclinations, & qu'elles ſervent d'excuſe à leur foibleſſe : mais dans le vrai, & à raiſonner ſur des principes plus certains, c'eſt-à-dire, ſur les promeſſes de Jeſus-Chriſt, ſur la force de la grace, & ſur l'efficacité du Sang d'un Dieu ; peut-on dire qu'il ſe trouve ſi peu de perſonnes exemptes de la contagion generale, que leur exemple ne puiſſe tirer à conſequence, pour confondre les coupables ? *Sermon manuſcrit du P. Fr. Catrou.*

La nature nous a inſpiré des principes de chaſteté, que nous n'aurions qu'à cultiver pour conſerver cette vertu.

La nature a inſpiré à tout le monde de la pudeur, & une averſion naturelle pour le vice honteux de l'impureté : or il n'eſt point de plus forte barriere pour nous empêcher de tomber. C'eſt cette pudeur, dit S. Bernard, qui fait appercevoir toute la laideur du vice, c'eſt elle qui nous allarme par la crainte de nous ſoüiller, c'eſt elle qui répand la rougeur ſur le front à l'aſpect d'un objet ſale, & c'eſt la défenſe naturelle de la pureté : *Propugnatrix puritatis innata.* C'eſt la gardienne d'une reputation ſans flétriſſure : *Famæ cuſtos* ; C'eſt la ſemence & comme le principe de la Chaſteté : *Virtutis primitiæ* ; Enfin, c'eſt la marque, le ſigne preſque infaillible d'un honneur conſervé ſans tache : *Inſigne totius honeſti.* Cette pudeur donc, quand elle n'eſt point encore éteinte, eſt un ſeur préſervatif contre le plaiſir déreglé. Jugez-en par vous-mêmes, ſi jamais vous êtes tombez dans un crime contraire à la pureté ; que de combats n'a-t-on pas eu à rendre, je ne dis pas ſeulement contre la grace, ou contre les reflexions de la raiſon, mais contre la ſeule pudeur ? Avant le crime commis, une ſevere modeſtie vous retenant dans le devoir, aux approches du libertin ; elle ſuffiſoit toute ſeule pour arrêter ſon audace ; on la voyoit dans vos yeux, ſur votre front, dans votre air, dans toutes vos manieres. Mais pour vous faire concevoir combien les loix de la pudeur ſont expreſſes ; n'eſt-il pas vrai, dit Saint Bernard, que même après l'avoir perduë, on en affecte les dehors, on en emprunte le maſque, & les apparences ? Quoi qu'on ait livré ſon cœur au déreglement, on veut faire appercevoir les traces de ſa premiere modeſtie : l'ame eſt perduë, amollie, corrompuë, & les yeux ſont encore chaſtes : *Adeò genuinum animi bonum eſt verecundia, ut qui eam ſunditus amiſere, verecundari velle videantur.* Voilà donc, ames Chrétiennes, une forte barriere que le Seigneur a miſe au fond de tous les cœurs pour empêcher la tranſgreſſion de ſa Loi : auſſi eſt-ce la premiere que le libertinage s'efforce de renverſer. *Le même.*

Une fierté naturelle eſt d'un grand ſecours pour conſerver la pureté.

La fierté naturelle & la nobleſſe des ſentimens n'eſt pas d'un petit ſecours contre les ennemis de la pureté : & qu'il ſeroit à ſouhaiter qu'un pudique mépris, vous fit impoſer ſilence à un tas de volages libertins, que leur ſeule conduite rend indignes de votre eſtime ! Permettez-moi de vous adreſſer ici les mêmes paroles, dont uſoit Saint Jerôme à l'égard des illuſtres Romaines qu'il avoit priſes ſous ſa conduite : *Diſce*, leur diſoit-il, *in hac parte ſuperbiam ſanctam* : Apprenez qu'en ce genre il eſt une fierté permiſe, & un orgueil legitime. O illuſtre Paule, & vous vertueuſe Euſtochium, noble ſang de tant de Conſuls ! rappellez dans vos eſprits ces maximes, qui ſuffirent pour retenir dans le devoir tant de Dames Payennes, & ſervez-vous des mêmes ſentimens qui donnerent autrefois tant de Lucreces à l'ancienne Rome. Dites-vous à vous-mêmes : Quoi, mes yeux auroient aſſez d'empire ſur ma raiſon, pour en devenir les maîtres ? Quoi, je ſerois le joüet d'une paſſion folle, & la fable d'un indiſcret, qui après avoir triomphé de ma foibleſſe, m'inſultera au fond du cœur, & rira de mon peu de reſiſtance ? Dites-vous encore à vous-mêmes : Que prétend-on, lors qu'on s'attache à moi, par de flateuſes aſſiduitez ? on ſe perſuade que je ſerai aſſez lâ-

che pour succomber à la flaterie, ou pour ceder à l'interêt? N'eſt-ce pas déja m'avoir deshonorée que d'avoir conçu des ſentimens ſi deſavantageux de ma vertu? *Le même.*

C'eſt par le moyen de la continence que nous nous attachons à Dieu.

Si l'amour le plus legitime, ſanctifié par un Sacrement, partage le cœur; tout autre amour, en le diviſant, ne doit-il pas le ſalir & le corrompre? Naturellement, notre amour ſe répand ſur une infinité de choſes; & c'eſt par le moyen de la Continence, dit Saint Auguſtin, que nous l'attachons au ſeul objet qui peut faire ſa felicité. Le bonheur des Saints dans le Ciel ne conſiſte que dans cet attachement à Dieu, ſans mêlange d'aucun autre amour; & plus auſſi notre cœur purifiera ſon amour en cette vie, plus il approchera du bonheur de l'autre. *P. Dozenne, dans la Morale de* JESUS-CHRIST.

On ſe défend tres-difficilement du vice contraire à la pureté.

Il n'y a peut-être rien au monde qui ſoit plus à craindre, que ce qui plaît davantage; parce qu'au lieu qu'on s'arme & qu'on ſe défend contre les autres ennemis, on ſe trahit ſoi-même pour le plaiſir: & c'eſt ce qui le rend preſque invincible. Etre vû, être loüé, être aimé, ſont de grands écueils; & c'eſt cependant ce que nous deſirons naturellement. Mille perſonnes ont eu le courage à l'épreuve des plus horribles tourmens, qui ont ſuccombé ſous les attraits de la volupté; le combat eſt au-dedans de nous-mêmes, & nous portons notre ennemi dans nos entrailles. Souvenez-vous de ce que dit Saint Cyprien, qu'entre les perſonnes de different ſexe, où le peril eſt plus grand, les entretiens ne doivent être que par neceſſité, & comme en fuyant: *Acceſſio quodam modo fugitiva:* toûjours avec un ſerieux qui approche de la ſeverité, quand il s'agiroit même de conſoler une perſonne affligée. L'image ſeule qui reſte dans l'eſprit, après une converſation où il s'eſt mêlé de la tendreſſe, eſt ſouvent fatale à la pureté de cœur. L'amour le plus ſpirituel dégenere facilement en amour charnel: prenez garde, diſoit l'Apôtre, qu'après avoir commencé par l'eſprit, vous ne finiſſiez par la chair. Le demon d'impureté ſe couvre quelquefois du voile de la pureté même, pour perdre les ames delicates & timorées. *Le même.*

La Pudeur & la modeſtie, ſont l'ornement d'une fille Chrétienne.

Le plus bel ornement, & la plus belle parure d'une fille chrétienne, diſoit Saint Bernard, eſt la pudeur & la modeſtie. Une Vierge ſe contente de plaire à Dieu; & craint de plaire aux hommes, bien loin de le deſirer: *Pereat corpus, quod placere poteſt oculis quibus nolo.* C'eſt le beau ſentiment d'une grande Sainte. Si une Vierge affectoit de ſe faire aimer, & ſi elle en recherchoit les moyens, elle ne meriteroit plus d'être miſe au nombre des Vierges: car on ne peut être aſſez chaſte, quand on veut expoſer les autres au danger de ne l'être pas. *Le même.*

La fuite des occaſions eſt neceſſaire pour conſerver la chaſteté.

Ne vous laiſſez pas ſurprendre par un artifice du demon, qui vous inſpire de ne pas fuir les occaſions du peché, ſous prétexte que la victoire en ſera bien plus glorieuſe. Les fruits que nous ne voyons point, ne nous tentent pas ſi dangereuſement, que ceux que nous avons devant les yeux: la vûë eſt ſuivie de la penſée, la penſée cauſe le plaiſir, & le plaiſir emporte le conſentement. Ainſi une étincelle produit ſouvent un grand incendie. Quelque forte que ſoit la Chaſteté, la fuite des occaſions lui eſt pourtant neceſſaire: on peut faire tête aux autres vices; mais il faut tourner le dos à celui qui combat la pureté. C'eſt pour cela qu'elle ſe conſerve mieux dans une Religion, où elle eſt éloignée des plus grands perils, & toûjours ſoûtenuë d'un grand nombre de vertus. *Le même.*

En quoi les perſonnes chaſtes ſont differentes des Anges.

En quoi, demande Saint Chryſoſtome, les vrais amateurs de la pureté, ſont-ils differens des Anges? en rien, répond-il, ſinon en ce qu'ils portent dans des corps mortels des ames pures. Mais ſi cette difference les rend inferieurs en nature & en dignité, c'eſt ce qui les rend ſuperieurs en vertu & en merite. Ils ſont au milieu des flammes, accompagnez des Anges, comme les trois enfans dans la fournaiſe de Babylone: mais c'eſt un prodige de voir que ces feux n'ayent point de force ſur des ames revêtuës de chair; & il n'eſt pas étrange qu'ils n'en ayent point ſur des eſprits purs & bienheureux. Ce n'eſt pas non plus une merveille, qu'un eſprit ſeparé de toute matiere, combatte un eſprit immateriel comme lui; mais c'en eſt une fort étonnante, qu'un eſprit auſſi engagé qu'eſt le nôtre dans une chair toute corrompuë, mette en fuite des ennemis qui n'ont point de corps: & c'eſt ce que fait en nous l'amour de la pureté. Celui qui a vaincu ſa propre chair, eſt comme au-deſſus de la nature; & celui qui eſt au-deſſus de la nature, eſt fort peu au-deſſous des Anges. *Le même.*

Par le moyen de la pureté notre corps tient de la nature de l'ame.

En cette vie mortelle, l'ame naturellement ſe ſent de la foibleſſe, & de la corruption du corps; mais par le moyen de la pureté virginale, le corps tient de la nobleſſe de l'ame, changeant, pour ainſi dire, de nature, & joüiſſant de l'avantage des eſprits. Ce corps tout corruptible qu'il eſt, devient en cela ſemblable à ceux que les Anges ſe font quelquefois pour paroître parmi les hommes; ou plûtôt aux corps Bienheureux, qui, ſelon l'Apôtre, reſſuſciteront ſpirituels. Auſſi la virginité, ſelon la penſée d'un Saint, eſt une image de la reſurrection future: & c'eſt dans cette vie celeſte, que les Vierges, entre toutes les ames ſaintes, auront des couronnes particulieres. Combien devons-nous reſpecter nos corps que Jeſus-Chriſt a deſtinez, non ſeulement pour être comme les temples du ſien, mais pour en porter la reſſemblance? Le meilleur moyen de nous diſpoſer à lui reſſembler dans la gloire, eſt de lui reſſembler dans la pureté. *Le même.*

L'amour que le Fils de Dieu porte aux ames pures.

Sçavez-vous bien que la pureté du cœur & du corps, a des attraits particuliers pour gagner le cœur du Fils de Dieu? que c'eſt pour cela qu'il voulut avoir un Favori vierge, un Précurſeur vierge, une Mere vierge, & que ce ſont auſſi les Vierges qui ſuivent l'Agneau par tout? Il a toûjours tant aimé cette vertu, qu'ayant ſouffert d'être accuſé de beaucoup de crimes, il n'a pû ſouffrir l'ombre ſeule de celui qui eſt oppoſé à la pureté: & c'eſt pour l'amour de cette vertu, que malgré ſa profonde humilité, il a voulu venir au monde par une voye extraordinaire. *Le même.*

La veritable Chaſteté doit joindre la pureté du cœur à celle du corps.

Saint Jerôme ſe plaignoit que la plûpart des filles de ſon temps, étoient vierges de corps, & non pas d'eſprit; & qu'elles n'avoient devant Dieu que l'accident le moins conſiderable de cette vertu. En effet, filles mondaines, la virginité attend de grandes recompenſes dans le Ciel; mais elle y doit entrer avec un autre équipage que le vôtre. Les diverſes couleurs qui vous peignent le viſage, en ſoüillent la pureté; Ces mouches qui relevent votre teint, noirciſſent la blancheur

cheur de ſes lys ; tous ces entretiens affectez ſont autant de poiſons qui la corrompent ; & cet eſprit de mondanité qui vous anime, allume peu à peu des feux capables d'en conſumer tous les reſtes. La ſainte Vierge s'étonna de voir un Ange ſeul auprès d'elle, parce qu'il avoit le viſage d'un homme ; & vous, vous croyez avoir perdu la journée, ſi les hommes à l'envi, ne vous ont pas marqué l'eſtime qu'ils font de votre beauté, ſoit imaginaire ou veritable ! *Pris des Eſſais d'Eloquence de l'Abbé d'Aubignac. Diſcours ſur l'Incarnation du Fils de Dieu.*

De la Chaſteté des Veuves.

Les Veuves du ſiécle ſont fort differentes de celle de l'Evangile, qui paſſoit ſa vie dans le Temple, en jeûnes & en oraiſons ; elles reſſemblent plûtôt à celles que blâme S. Paul, qui vivent dans les delices. On en voit en effet une infinité qui ne vivent que dans les galanteries, comme dans l'élement de leur vanité. Si elles penſent que pour ſe parer avec tant de riches ornemens, d'or, de ſoye, de fard & de parfums, elles ſuivent l'exemple de Judith, qui fait preſque la même choſe dans l'Ecriture ; elles ſont bien abuſées, ou plûtôt elles tâchent de s'abuſer elles-mêmes. Car ce fut en cette ſainte Heroïne un effet de ſa vertu ; mais en elles, c'eſt un artifice volontaire de leur molleſſe : celle-là ne fut ainſi que trois ou quatre jours ; & celles-ci y demeurent toûjours : l'une fit effort à la ſolitude de ſon veuvage, pour vaincre par ce ſtratagême l'ennemi de ſa patrie ; & les autres font cette violence au leur, pour augmenter le courage aux ennemis de leur pudeur. Ainſi bien loin d'être du nombre de ces veuves que Saint Paul veut qu'on honore, elles ne meritent, & ne s'attirent même ſouvent, que le mépris de ceux qui ſont témoins de leur conduite. *Le même.*

La pureté doit ſe défendre des apparences mêmes du crime.

La pureté eſt entre les vertus, celle qui ſe flétrit plus aiſément. On a ſujet de penſer qu'elle perd quelque choſe d'elle-même, lors qu'elle perd quelque choſe de ſon éclat : il ne lui ſuffit pas de ſe défendre du crime, pour avoir toute ſa beauté ; elle a encore à ſe conſerver ces apparences modeſtes qui ſiéent ſi bien à ſa delicateſſe. Des airs évaporez, un geſte libre, une contenance meſſéante, un vêtement qui ſent un luxe mol & diſſolu, lui enlevent, pour ainſi dire, cette fleur également tendre & agréable, qui fait une partie de ſa gloire. Il eſt ſeur qu'on l'expoſe, en la dépoüillant de ſes dehors retenus & bienſéans, qui lui ſervent comme de remparts, & qu'on ne ſçauroit l'expoſer ſans la deshonorer. Cependant les perſonnes mêmes qui ſe piquent de regularité, n'apperçoivent preſque pas le peril. L'on veut une converſation aiſée, libre, enjoüée ; l'on aime les ajuſtemens qui relevent les traits par quoi l'on eſpere de plaire ; l'on noüe des liaiſons qui ne peuvent durer que par des confidences & des complaiſances propres à allumer la paſſion ; l'on paroît aux jeux, au bal, aux ſpectacles : enfin peu de difference dans le maintien, dans les parures, dans les manieres des perſonnes d'une conſcience encore timorée, & des perſonnes licentieuſes ; & ce qui eſt un ſigne viſible du deſordre de nos jours, l'on ne ſonge qu'à s'accommoder au temps, & aux uſages communs. *Livre intitulé, Remarques ſur divers ſujets de Religion & de Morale. Tome 1.*

Continuation du même ſujet.

Les yeux apprivoiſez à tous ces objets qu'une chaſteté ſevere doit apprehender, y approviſent l'eſprit : l'on s'imagine que parce qu'on ne craint pas, l'on ne doit pas craindre ; l'on ſe pardonne toutes ces fautes, où l'on tombe par la neceſſité qu'on s'impoſe de ſuivre les autres ; & l'on ne daigne pas ſeulement penſer, s'il y a rien de criminel. Si l'honneur de la pureté ne réveille pas aſſez dans le monde, la vigilance de la probité même & de la vertu ; ſur quoi les mondains ne ſont-ils pas capables de s'endurcir ? *Le même.*

La pureté doit toûjours craindre & être ſur ſes gardes.

La veritable pureté n'eſt jamais tranquille, parce qu'elle ne ſe croit jamais en ſûreté ; elle doit craindre lors même qu'elle eſt éloignée du peril : elle eſt préſomptueuſe, dès qu'elle ceſſe d'être timide ; & l'on peut dire qu'elle n'apprehende pas de ſe flétrir, lorſqu'elle ſe raſſure ſur ſa delicateſſe. La plûpart des vertus éclatent en combattant ; & la pureté, en fuyant : ſi elle cherche ſon ennemi, elle eſt à demi vaincuë ; ſi elle le trouve ſans le chercher, elle doit ſe défier de la victoire. Elle le réveille, ſi elle s'endort loin de lui : elle l'appelle, quand il ne lui donne point de peur : ſe montre-t-elle, elle doit montrer en même temps le chagrin qu'elle a de paroître ; ſe cache-t-elle, elle doit avoir dans les tenebres, la même vigilance, la même retenuë qui l'accompagnent à la lumiere : jamais plus forte, que quand tout l'allarme : jamais plus aimable que quand elle eſt plus ſevere ; mais toûjours craintive, toûjours tremblante, ſi elle a toute ſa gloire. *Le même.*

Eloge de la pureté, & l'eſtime que tout le monde en fait.

C'eſt une vertu dont les ames les plus mondaines, qui ont pourtant de l'honneur, ſe piquent avec plus d'éclat ; c'eſt une vertu, dont la reputation dédommage en quelque maniere bien des gens, de la confuſion de pluſieurs vices ; c'eſt une vertu que les plus libertins ſont forcez de reſpecter ; lors même que leur paſſion les porte avec plus de violence & d'effronterie à la deshonorer. Au reſte, c'eſt une vertu extrêmement delicate, qui ne ſçauroit ſubſiſter ſans une integrité inviolable, qui ne ſçauroit reparer la gloire qu'elle a une fois perduë ; qu'on peut dire qui a plus d'ennemis, & de plus redoutables ennemis, que toutes les autres vertus. De là il s'enſuit que la chaſteté eſt la vertu que l'on doit cultiver avec plus de ſoin, & que l'on doit apprehender davantage de bleſſer : & il n'en eſt point peut-être que l'on neglige & que l'on expoſe avec plus de temerité. L'on borne ce qu'elle a d'eſſentiel à un éloignement quelquefois forcé, de certains crimes criars, & de la honte deſquels on ne ſçauroit ſe ſauver. Se croit-on hors d'atteinte aux reproches à cet égard ; on ſe fait une eſpece d'honneur de ne pas ſe gêner, & de ne pas gêner les autres, par une ſeverité qui ſeule peut défendre l'integrité de l'honneur ; l'on tient, l'on écoute des diſcours, qui ne conviennent qu'à des perſonnes impures ; l'on prend, l'on ſouffre des libertez dont une paſſion criminelle a coûtume de ſe nourrir ; l'on paroît avec des airs & des manieres, qu'on ne peut gueres ſeparer du vice. *Le même.*

La chaſteté peut être une preuve qu'une ame poſſede toutes les vertus.

La chaſteté eſt d'un caractere ſi beau & ſi noble, qu'on ſe ſent comme forcé à attribuer toutes les vertus à une perſonne veritablement chaſte. Il ſeroit difficile d'alleguer, & de développer au juſte la raiſon de ce ſentiment : l'on peut dire néanmoins qu'une perſonne qui a aſſez de force pour ſe refuſer toute meſſéance, toute liberté propre à flater une paſſion ; dont la delicateſſe va juſqu'à

fuir l'ombre du danger, & jusqu'à veiller avec une circonspection chagrine & scrupuleuse au moindre de ses mouvemens ; que cette personne, dis-je, est capable de prendre tout sur soi, & de ne se ménager en rien pour être fidelle à Dieu. Cet air de modestie & de pudeur paroit incompatible avec les saillies tumultueuses de la haine, de l'ambition, & de l'avarice : cette composition exterieure si retenuë, si reservée, marque un interieur accoûtumé à l'ordre, à la bienséance, à la regularité, qui accompagnent d'ordinaire une probité solide & chrétienne. Ces manieres si sages, si discretes, comment feroient-elles craindre une violence, un emportement, une injustice, une dissimulation ? cette vigilance sur soi-même dans les temps même qu'on n'est ni gêné par des témoins, ni retenu par vanité, ni soûtenu par respect humain, n'est-elle pas l'effet d'une vive foi, qui nous maintient dans la presence de Dieu, & nous soûmet à sa loi, lorsque nous n'avons à craindre que ses yeux ? Une vertu toûjours ennemie de la licence du monde, toûjours prête à rompre avec des compagnies déreglées, toûjours blessée par un mauvais exemple, toûjours disposée à rougir d'une impression, qui pourroit lui donner quelque atteinte ; toûjours craintive, lors même qu'elle est éloignée de tout peril ; toûjours ferme & constante, pour ne pas se lasser dans les peines qu'elle coûte ; toûjours défiante, pour ne faire fond que sur la grace de Dieu, & sur sa fidelité à y correspondre : un vertu en laquelle on reconnoît semblables traits, renferme cet assemblage de qualitez qui font la perfection du Chrétien. *Le même.*

Moyens de conserver la pureté de corps & d'esprit.

La vigilance, la priere, la presence de Dieu sont des armes que la grace nous met en main, pour nous défendre. Par la vigilance, je garderai mes sens, je les empêcherai de se répandre sur des objets illicites ; je ne laisserai échapper aucun regard qui porte l'incendie en d'autres cœurs, ou qui le rapporte dans le mien ; je fuirai la lecture de ces livres qui corrompent le cœur en amusant l'esprit, & ces entretiens oisifs qui nous amollissent au moins, & qui dessèchent l'onction du S. Esprit : en suite j'employerai la priere comme un préservatif également necessaire, & efficace. Les plus sages Directeurs sçavent que la negligence de prier est d'ordinaire la premiere disposition à l'incontinence ; & pour moi j'ai toûjours tremblé pour la jeunesse, que j'ai connuë sans tendresse de devotion, & sans affection à la priere. Mais sur-tout, pour me contenir dans l'innocence, Dieu sera toûjours present devant mes yeux ; & comme je trouverai Dieu en tous lieux, ce Dieu par tout present me retiendra dans une severe modestie ; & dans les sollicitations, ou tentations les plus pressantes, je mettrai en œuvre le préservatif dont se servit Joseph. Ce jeune esclave, en la fleur de l'âge, au moment le plus fatal, se souvient du Dieu de ses peres, & fait de son souvenir, le motif de sa continence : il employe le nom de son Dieu pour rallentir la passion d'une femme emportée : *Quomodo possum peccare, & facere malum hoc in Deum meum ?* Seroit-il bien possible que je pechasse contre le Dieu que je sers ? il nous voit, & il est present. *Sermon du Pere Catrou.*

Le peu de soin qu'on a de conserver la pureté du corps.

La plûpart se disent purs d'esprit, & de corps, quand par des bienséances humaines, ils évitent ces vices grossiers, qui assujettissent l'ame à la condition des bêtes, & la rendent toute charnelle. L'amour propre toûjours ingenieux à flater les hommes, leur ôte cette delicatesse de conscience, qui est aux ames chastes, une loi si rigoureuse ; leur fait voir une distance infinie entre les plaisirs du monde, & le crime qui les suit de près. On n'en voit gueres d'assez scrupuleux pour se défier de ce langage étudié, qui sous des paroles indifferentes, cache des sentimens si pernicieux ; de toutes ces vanitez, qui tendent si finement à plaire, & à paroître agréables, qui vont au cœur par des détours dérobez, qui font couler un venin subtil, d'autant plus dangereux qu'il est plus imperceptible : ces jeux, ces spectacles, qui font des impressions si promptes & si vives, qui touchent l'ame par des endroits si delicats & si sensibles, sont enfin devenus honnêtes, & comme necessaires, par la corruption du monde. Ceux même qui en connoissent le peril, se renferment dans ces cercles choisis, éloignez de la foule & du tumulte, où l'esprit, sous ombre d'y acquerir quelque politesse, & de se détourner du vice, par des charmes innocens, y apporte souvent des raffinemens pour le faire réüssir, plus funestes que le vice même. *Pris du Recueil de plusieurs piéces presentées à l'Academie Françoise, en l'année 1667. Discours 2.*

Nous devons préserver de toute soüillure nos corps, qui sont les temples de Dieu. 1. *ad Cor.* 3. & 6.

Tremblons, Chrétiens, à ces paroles de l'Apôtre : *Si quelqu'un détruit le temple de Dieu, Dieu le détruira.* Ce temple est saint, & c'est vous-mêmes qui êtes ce temple ; rien donc de soüillé ni de prophane, n'y doit entrer. Nous devons même glorifier & porter Dieu dans notre corps ; c'est-à-dire le saint Esprit, dont nos corps sont les temples, & nous conduire par tout comme portant cette divine Majesté. C'est pourquoi purifions nos corps & nos esprits de toute soüillure, rendant, par la crainte de Dieu, notre sainteté parfaite. C'est la conclusion que cet Apôtre infere de ce que nous sommes les temples de Dieu ; & il nous propose pour motif la crainte de sa justice, à raison qu'il menace de perdre celui qui prophanera son temple. Les pecheurs ne doivent-ils pas être ici saisis de crainte, ou plûtôt d'une étrange frayeur, eux qui se prophanent si souvent, & si honteusement ce temple par les ordures qu'ils commettent ? Que peuvent-ils attendre, puisque Dieu les doit perdre ? comment après des menaces si terribles peuvent-ils vivre en repos ? Ils doivent se souvenir que nos corps & nos ames sont les temples de Dieu, puisqu'ils lui ont été consacrez si solemnellement dès-lors que nous avons reçu le saint Baptême. *Monsieur Boudon, dans le Chrétien Inconnu.*

CONVERSION DU PECHEUR, SON RETOUR VERS DIEU.

DOULEUR ET REGRET DE SES PECHEZ, Changement de vie, Penitence interieure, Esprit de componction, &c.

AVERTISSEMENT.

LA matiere qui regarde la Penitence étant trop ample & trop vaste pour estre renfermée dans un seul titre, j'ai cru qu'il seroit à propos de la partager en deux; dont l'un qui en fait la premiere & la plus essentielle partie, est la Conversion du Pecheur, qu'on appelle Penitence interieure, pour la distinguer de la satisfaction que l'on fait à la justice divine, par les peines exterieures, & les austeritez qu'on embrasse volontairement pour l'expiation de ses pechez. Nous parlerons en son lieu de cette seconde partie, sous le titre de Penitence: nous nous contentons maintenant de parler de la premiere, qui est le Retour vers Dieu, par la douleur & le regret de l'avoir offensé; en quoi consiste proprement la Conversion, ou le changement de vie; ce changement commençant dès-là que le cœur a un vrai regret du passé qui porte avec soi la ferme resolution de vivre autrement à l'avenir. Nous avons déja parlé de la Contrition, & de la douleur entant qu'elle fait une partie du Sacrement de Penitence: Mais comme nous regardons ici la Penitence par des vuës plus generales, entant qu'elle est une vertu, dont un des usages est de servir de disposition à ce Sacrement, nous examinerons encore plus en particulier les qualitez de cette douleur, qui change le pecheur, & qui en fait un Penitent.

Sur quoi il faut remarquer, que quoi que l'Ecriture sainte & les saints Peres, dans les endroits, & dans les exemples qu'ils apportent d'une veritable & sincere Penitence, joignent ordinairement la Penitence exterieure avec l'interieure, rien n'empesche le Prédicateur d'en faire une précision, pour exhorter ses Auditeurs avant toutes choses à la douleur de leurs pechez, & les y exciter par de vives considerations; persuadé qu'il doit estre, que s'il leur peut toucher le cœur, & leur inspirer un sincere regret d'avoir offensé la souveraine Majesté, il les aura convertis, & portez par cela mesme à la Confession, & à tout ce qu'il faut pour faire une juste satisfaction à la Justice divine.

De plus, il est bon d'avertir, que comme il n'y a aucun de ceux qui annoncent la parole de Dieu, qui ne fasse quelque Sermon sur la Penitence; s'ils ne jugent pas à propos de separer les actes interieurs d'avec les actions exterieures de cette vertu, ils doivent du moins fort insister sur les premiers, comme étant la fin principale, & le fruit present, & le plus solide de leur discours.

PARAGRAPHE PREMIER.

Differens Desseins, & Plans de Discours sur ce sujet.

I. COMME le Pecheur dans sa Conversion, doit avoir en vûë de convertir le cœur de Dieu même justement irrité contre lui, ainsi que parle le Texte sacré: *Convertimini ad me, & ego convertar ad vos*; Il faut pour atteindre à une veritable conversion, que ce Pecheur se regle sur ce que fait Dieu même, afin de le convertir, & de le rétablir dans les voyes saintes par une vraye & entiere Justification.

1°. Comme Dieu le prévient, le sollicite, & le presse de sortir du miserable état où il est, & que sans cela, un pecheur y demeureroit éternellement, n'ayant pas de lui-même la force, non seulement d'en sortir, mais même de concevoir la pensée & le dessein de retourner à Dieu, dont il s'est volontairement éloigné par ses crimes; comme il faut, dis-je, que Dieu lui en inspire le desir; qu'il lui fasse connoître le malheur où il s'est précipité, les suites de son égarement, les terribles châtimens qu'il a meritez, & qu'il ne peut éviter, s'il ne retourne à son devoir par une sincere conversion: & enfin qu'il lui mette devant les yeux toutes les veritez les plus fortes, & les plus capables de le faire rentrer dans lui-même: Il faut aussi que le pecheur de son côté, écoute la voix de Dieu, qu'il se rende à ses sollicitations empressées, par un retour libre, prompt, & sincere; qu'il se convertisse de cœur, & de tout son cœur: *Convertimini ad me in toto corde vestro.*

2°. Comme afin que le cœur de Dieu soit, pour ainsi dire, changé & converti à l'égard du pecheur, il faut qu'il cesse de le haïr, & que pour cela il détruise en lui le peché, qui le rendoit l'objet de sa haine; & lui rende sa grace qui est le sceau de sa reconciliation, & qui seule nous peut rendre agréables à ses yeux: Il faut de même que le pecheur haïsse & déteste le peché, qui l'a rendu l'ennemi de son Dieu; qu'il le haïsse, dis-je, d'une haine souveraine, comme Dieu le hait; qu'il prenne une forte & veritable resolution de le détruire; & qu'à la place de cet amour déreglé, par lequel il a préferé quelque bien créé & fragile à l'amour qu'il devoit à son souverain & unique bien, qui est Dieu, il s'applique avec le divin secours, à goûter, à former en soi, à pousser aussi loin qu'il pourra cet amour plus juste, qu'il doit à Dieu par tant de titres; que par le retour & la conversion de son

cœur, il aime ce souverain bien, d'une vive & ardente charité, qui le porte à s'attacher inviolablement à son service. C'est en ce sens que la conversion du pecheur consiste dans la conversion de son cœur.

3°. Comme Dieu, en se reconciliant avec le pecheur, en lui rendant la grace qu'il avoit perduë, lui rend en même temps, tous les dons, & les avantages dont le peché l'avoit dépoüillé, oublie tous les outrages qu'il avoit reçus de cet ingrat, lui remet la peine éternelle que ses pechez avoient meritée; & s'il demeure fidele à son service, il le comble de graces & de nouveaux bienfaits: ainsi le pecheur de son côté, pour une conversion entiere & parfaite, doit renoncer à toutes les affections déreglées qu'il portoit aux créatures, combattre & reprimer ses passions, déraciner & détruire ses vieilles habitudes, renoncer aux attachemens criminels qui l'ont détourné du service de Dieu; pour ne s'appliquer plus qu'aux bonnes œuvres, & aux actions de pieté, pour croître en charité. C'est ainsi que de grands pecheurs sont souvent devenus plus grands Saints après leur conversion, que s'ils n'eussent point abandonné le service de Dieu, & vécu quelque temps dans le desordre.

II. On peut tourner ce dessein autrement, en montrant dans la premiere partie, ce que Dieu fait de son côté pour la conversion du pecheur; & dans la seconde, ce que doit faire le pecheur de sa part: puisque la conversion du pecheur est l'ouvrage de tous les deux; l'un ne faisant rien sans l'autre.

Premiere partie. 1°. Dieu attend souvent le pecheur, des années entieres, avec une patience invincible. 2°. Il le presse & le sollicite, & même le poursuit, comme s'il avoit besoin de ce pecheur dont il recherche l'amitié, ou comme si c'étoit Dieu même qui eût fait l'injure, & non pas lui qui l'eût reçuë. 3°. Il se sert de nos disgraces, de nos miseres, & des sujets de dégoût, & de chagrin, qu'un pecheur trouve dans le monde, pour le rappeller à son service.

Seconde partie. Ce que doit faire le pecheur pour sa conversion, afin de répondre à la bonté prévenante d'un Dieu à son égard. 1°. C'est de ne pas lasser la patience d'un si bon Maître par des délais éternels; mais de répondre à cette misericordieuse bonté par un prompt & sincere retour: *Hodie si vocem* Psal. 94. *ejus audieritis, nolite obdurare corda vestra.* 2°. Il doit retourner à Dieu tout de bon, & de tout son cœur: *Convertimini ad me in toto corde vestro.* 3°. Rompre genereusement tous les obstacles qui s'opposent à sa conversion, & faire un genereux divorce avec tout ce qui l'empêche d'être entierement à Dieu.

III. Comme la conversion du pecheur est un retour vers Dieu, dont il s'est éloigné par ses crimes, il y a trois choses à considerer dans ce retour, & qui peuvent faire les trois parties d'un discours; sçavoir, le terme d'où il part, qui est le peché; celui où il arrive, qui est la grace, la justification, l'amitié de Dieu; & enfin, la voye par laquelle ce pecheur revient à Dieu, & les moyens les plus ordinaires que Dieu prend pour le rappeller de son égarement.

Premier point. Le terme que quitte le pecheur, est l'état du peché, les desordres d'une vie déreglée. Sur quoi on peut considerer le malheur où il étoit engagé, les suites funestes de cet égarement, le danger où il étoit de se perdre sans ressource, si la misericorde de Dieu ne l'eût promptement retiré. Quel bonheur pour lui! quelles actions de graces ne doit-il pas rendre à Dieu, pour cet incomparable bienfait? quelle crainte ne doit-il point avoir de se replonger en cet abîme, par son infidelité? quelle précaution pour s'en garentir à l'avenir?

Second point. Le terme où aboutit ce retour, est la grace, la justification, l'adoption divine, le droit sur le royaume & sur l'heritage du ciel: le pecheur recouvre tout cela, après l'avoir malheureusement perdu. Quel changement! Quel bonheur! & quel heureux sort ne trouve-t-il point dans cette conversion? On peut faire un parallele de ces deux états, & s'étendre sur le malheur de l'un, & le bonheur de l'autre, &c.

Troisiéme point. Les differens moyens dont Dieu se sert pour nous convertir, qui sont autant de voyes de cet heureux retour. Il faut montrer comme il se sert de nos biens, de nos maux, de nos afflictions, de nos dégoûts, de nos chagrins, de nos miseres; comme nous voyons dans le retour de l'Enfant prodigue: & sur-tout, il faut bien faire entendre, que c'est un des ressorts de la divine Providence, de nous faire retourner à Dieu, par la perte même de tous les biens de fortune, de l'honneur, de la santé, de tout ce que nous avions au monde de plus cher.

IV. C'est un dessein commun, dont plusieurs se sont servi, en parlant de la conversion de la Madelaine, de faire voir les conditions que doit avoir la conversion d'un pecheur.

Premiere condition: Elle doit être prompte; contre les délais & les retardemens qu'on y apporte, & qui en font avorter le dessein.

Seconde condition: Elle doit être genereuse; pour rompre tous les obstacles, qui s'y opposent.

Troisiéme: Elle doit être constante, & durable.

V. La Conversion du pecheur étant un changement d'une vie déreglée en une plus reguliere, il faut pour cela que ce changement soit dans son esprit, dans son cœur, & dans sa maniere exterieure de vivre.

I. point: Changement d'esprit. Il faut que le pecheur quitte les idées qu'il avoit des biens de ce monde, des grandeurs, des richesses, des plaisirs; qu'il n'ait que du mépris pour les choses qu'il estimoit le plus auparavant; & qu'il prenne les sentimens qu'il doit avoir de Dieu, des biens de l'autre vie, & des biens éternels. Il se fait effectivement tout à coup dans un pecheur touché de Dieu, & qui pense serieusement à se convertir, un changement prodigieux ou plûtôt un renversement de ses premieres idées; il a d'autres vûës, d'autres connoissances; tout ce que le monde a de grand, disparoît dans son esprit, & est effacé par les nouvelles veritez que Dieu lui découvre, ou par des choses qu'il ne pouvoit ignorer, mais qu'il n'avoit jamais envisagées dans un si beau jour. *Spiritum rectum innova* Psal. 50. *in visceribus meis.*

II. point: Changement de cœur. Il faut que le cœur ne soit plus le même; en sorte qu'il ait d'autres fins, d'autres motifs; des affections, des inclinations toutes opposées à celles qu'il avoit auparavant: *Cor novum crea in me Deus.* Comme auparavant il recherchoit ses commoditez, ses divertissemens, ses

plaisirs, il aime maintenant la retraite, la mortification, le recueillement interieur. Que s'il ne change pas de passions, il faut du moins qu'il leur fasse changer d'objet.

III. point: Changement dans la maniere de vivre exterieure. Il faut que le changement interieur s'étende & passe jusqu'au dehors, par une nouvelle conduite ; en changeant même d'état, si l'on reconnoît que celui dans lequel on a vêcu jusqu'alors, est dangereux, & préjudiciable à son salut: mais il faut du moins qu'on change de manieres, dans le détail des actions; qu'on ne soit plus si emporté, si vain ; qu'on évite les occasions ; qu'on change de langage, &c. *Misericordia & veritas obviaverunt sibi ; justitia & pax oscula sunt.* *Psal. 84.*

VI. On peut faire voir, que la Conversion du pecheur est l'ouvrage de la Misericorde & de la Justice: Misericorde du côté de Dieu; justice du côté du pecheur.

Premierement : Misericorde du côté de Dieu, qui appelle & qui attend le pecheur si indigne de ses soins ; qui le reçoit, qui lui pardonne, & qui lui rend son amitié avec une bonté inconcevable, &c.

Secondement : justice du côté du pecheur, qui 1°. rend à Dieu ce qu'il lui avoit ravi, sa gloire & son culte ; 2°. le venge & repare le tort qu'il lui a fait, puisqu'il s'en repent, & en conçoit de la douleur ; 3°. qui est resolu de lui faire satisfaction, par les peines volontaires ausquelles il se condamne.

VII. Pour le Dimanche de la Passion, ou vers ce temps-là. La Croix du Sauveur que l'Eglise nous met devant les yeux, nous doit exciter à une sincere conversion, pour ces trois raisons.

La premiere. La Croix nous découvre plus clairement que toute autre chose, la malice & l'énormité du peché, qui a causé la mort d'un Dieu. Aussi voyons-nous que plusieurs Juifs, qui avoient consenti à sa mort, & qui l'avoient demandée, après l'avoir vû expirer sur cette Croix, s'en retournerent avec la douleur dans le cœur, & en frappant leur poitrine. *Percutientes pectora sua.* *Luc. 23.*

La seconde. Elle nous fait voir la grandeur de la misericorde de Dieu, qui nous donne esperance du pardon, & qui nous l'a merité, si nous voulons nous appliquer la vertu de ses souffrances: & c'est cette esperance qui nous doit exciter à avoir d'autant mieux recours à la misericorde : *Adeamus cum fiducia ad thronum gratiæ.* *Ad Heb. 4.*

La troisiéme. Elle nous fait connoître que c'est le temps le plus propre pour obtenir la grace d'une parfaite conversion; puisque c'est en ce temps que le Sauveur est le plus disposé à nous écouter, & même qu'il nous attire plus fortement à lui: *Si exaltatus fuero à terra, omnia traham ad meipsum.* *Joan. 12.*

VIII. De la Douleur & de la tristesse d'avoir offensé Dieu : douleur qui fait proprement la penitence, & la conversion du pecheur.

1°. C'est une Douleur juste & legitime, d'avoir perdu la grace, & Dieu même: aussi est-ce l'unique perte, qui merite d'être pleurée.

2°. C'est une Douleur & une tristesse avantageuse: on recouvre par là tout ce qu'on a perdu, & on repare le tort & le dommage qu'on a reçu ; comme aussi l'outrage qu'on avoit fait. Dans toutes les autres occasions la douleur est d'ordinaire assez inutile.

3°. C'est une Douleur & une tristesse consolante, & en cela agréable ; puisque c'est une marque moralement certaine, que Dieu nous fera misericorde.

IX. Pour une veritable conversion, il faut trois choses qui se rencontrent en fort peu de pecheurs, & qui rendent aujourd'hui les conversions fort rares.

1°. Il faut en avoir un grand desir: & la plûpart ne la veulent qu'à demi; ce sont des desirs foibles, languissans, & souvent de simples velléitez.

2°. Il faut un grand courage, pour rompre les obstacles qui s'opposent à notre conversion : & la plûpart des hommes sont lâches; ils ne font que de foibles efforts.

3°. Il faut une ferme & constante resolution de quitter le peché : & la plûpart sont des inconstans, &c.

X. La douleur d'avoir offensé Dieu, en quoi consiste la Penitence interieure, & la veritable conversion du cœur, doit,

1°. Durer tout le temps de notre vie.

2°. Rompre tous les obstacles, qui nous empêchent de nous donner entierement à Dieu.

3°. S'étendre sur tous les pechez de notre vie, & renfermer une resolution constante de n'offenser jamais Dieu mortellement.

XI. Pour parvenir à une veritable & sincere conversion, deux choses sont absolument necessaires.

La premiere, c'est de renoncer entierement au peché, par une resolution ferme & constante.

La seconde, de faire tous les efforts possibles pour détruire la malheureuse inclination qui nous a portez au peché ; de crainte qu'elle ne nous le fasse encore commettre. *Pris des Essais de Sermons pour l'Avent.*

XII. Convaincus, comme nous devons l'être, de la necessité de nous convertir, & de retourner à Dieu, que nous avons quitté par nos crimes,

Premierement, voyons les difficultez de cette conversion pour les surmonter.

Secondement, examinons-en les motifs, afin de nous y encourager.

Troisiémement, voyons les moyens qu'il faut prendre pour cela, afin de les employer. *Pris du P. Giroust. Tome 2. de son Carême.*

XIII. De la veritable conversion d'un Pecheur, sur le modele de celle de l'Enfant prodigue.

1°. Il commence par de serieuses reflexions sur lui-même, & par un retour sur sa misere, & sur son état : *In se reversus.* *Luc. 15.*

2°. Il compare sa felicité passée avec sa misere presente ; il voit la difference de la maison de son Pere, & de cette terre étrangere; il comprend enfin toute l'horreur du libertinage, qui lui a fait abandonner son pays: *Surgam, & ibo ad patrem meum.* *Ibidem.*

3°. Enfin, après avoir formé de bonnes resolutions au dedans de lui-même, il les exécute au dehors ; il va trouver son Pere & implore sa misericorde : *Pater, peccavi in cœlum, & coram te. Essais de Sermons, sur le troisiéme Dimanche de Carême.* *Ibidem.*

XIV. Deux raisons pourquoi il y a si peu de pecheurs qui se convertissent veritablement.

Premiere : Peu connoissent le malheur où le peché les précipite.

Seconde : Peu connoissent la grace que Dieu leur fait de les recevoir à penitence. *Le même, dans les Essais pour l'Avent.*

XV. Modele d'une veritable Converſion, ſur celle de S. Paul.

1°. Dieu éclaire ce pecheur de ſes plus vives lumieres : *Circumfulſit eum lux de cœlo.* *Act. 9.*

2°. Dieu lui parle avec autorité, & lui fait entendre ſa volonté, par la voix de ſes graces les plus fortes : *Audivit vocem* ; & ce pecheur l'écoute & y répond.

3°. Il efface de ſon eſprit toutes les idées des grandeurs, & des maximes du monde : *Apertis oculis nihil videbat* : Il lui donne d'autres yeux, une autre intelligence. *Eſſais de Panegyriques. Sur la Converſion de S. Paul.*

XVI. Sur la fauſſe penitence de la plûpart des Chrétiens, & l'illuſion qu'il y a à craindre en cette matiere.

Premierement, leur converſion pour la plûpart eſt feinte, & hypocrite. Le changement n'eſt pas dans le cœur & dans la volonté ; mais ſeulement dans l'exterieur, & pour quelque temps : quelquefois ce ſont les temps qui ſont changez, ou la fortune, & la ſanté ; l'état, & l'emploi ; & non pas les mœurs.

Secondement, cette converſion eſt inconſtante ; & quelque bonne reſolution qu'il ſemble qu'ils ayent priſe, ils demeurent, ou redeviennent tels qu'ils étoient, au bout de quelques jours.

XVII. La Converſion du pecheur dépend de trois choſes.

1°. Des reflexions qu'il fait ſur le paſſé ; ſur les deſordres de ſa vie, l'abime des malheurs où il s'eſt précipité, & le danger qu'il a couru de ſe perdre éternellement.

2°. Des reſolutions fermes qu'il fait pour l'avenir.

3°. Des engagemens qu'il prend, & auſquels il s'aſſujettit pour le preſent. *Tris du Dictionnaire Moral.*

XVIII. 1°. La Converſion du pecheur ſe fait avec beaucoup de peine ; c'eſt un enfantement qui cauſe de la douleur.

2°. Mais auſſi elle cauſe dans la ſuite une grande joye, comme dit le Sauveur : *Mulier cum parit, triſtitiam habet ; cùm autem peperit, jam non meminit preſſuræ, quia natus eſt homo in mundum.* Auſſi eſt-ce un homme nouveau qu'on enfante par la Penitence. *Joan. 16.*

XIX. Il y a trois devoirs eſſentiels à la penitence ; changer d'Eſprit, c'eſt le principe de la penitence ; changer de Cœur, c'eſt l'eſſence de la penitence ; changer de Vie & de conduite, c'eſt l'effet de la penitence.

Premier devoir : Changer d'Eſprit. C'eſt mépriſer dans l'état de penitence, tout ce qu'on avoit eſtimé dans l'état du peché ; & eſtimer tout ce qu'on avoit mépriſé.

Second devoir : Changer de Cœur. C'eſt haïr tout ce qu'on avoit aimé, & aimer tout ce qu'on avoit haï.

Troiſiéme devoir : Changer de Vie & de conduite. C'eſt fuir ce qu'on pratiquoit, & pratiquer ce qu'on fuyoit. *Tris du Pere de la Rue. Sermon de la Madelaine.*

PARAGRAPHE SECOND

Les Sources où l'on peut trouver dequoi remplir ces deſſeins, & les Auteurs qui en traitent.

Les ſaints Peres.

Saint Auguſtin, ſur les Pſeaumes 43. & 98. fait la peinture d'un Pecheur veritablement converti & penitent.

Le même, dans l'expoſition du Pſeaume 37. fait voir comme le pecheur converti doit pleurer ſes pechez ; & il enſeigne la même choſe plus en détail au livre de l'Utilité de la Penitence. Dans le livre de la Vraye & de la Fauſſe Penitence, il montre qu'après être veritablement convertis, nous ne devons jamais ceſſer de pleurer nos pechez ; & dans le liv. *de Spiritu & Anima*, il montre le ſujet que nous avons de les pleurer en cette vie.

Le même, dans le livre des 50. Homelies, Homel. 50. ſuggere les motifs d'une veritable componction de cœur ; & l'Auteur des Sermons, *ad Fratres in eremo*, qui ſe trouvent dans les ouvrages de ce Pere, fait le même.

Le même, ou plûtôt l'Auteur des Queſtions ſur le Vieil & le Nouveau Teſtament, queſt. 102. montre que les pechez ne ſeront jamais remis, ſans que le pecheur en conçoive de la douleur.

Le même, dans l'expoſition des Pſeaumes 6. 83. 92. 101. 102. montre ce que Dieu fait pour notre converſion, & les efforts que nous devons faire pour répondre à ſes deſſeins ; & il en parle encore dans les Sermons 12. & 54. *de Verbis Domini.*

Le même, dans le liv. 14. de la Trinité, chap. 17. montre que la converſion parfaite d'un pecheur ne ſe fait pas en un moment.

Le même, dans ſes Confeſſions, exprime la douleur de ſes pechez, en des termes ſi tendres & ſi touchans, qu'il inſpire ſes ſentimens à ceux qui les liſent ; c'eſt au liv. 5. chap. 7. 10. 11. 12. & 13. au liv. 8. chap. 1. 2. 3. 4. 5. 9.

Tertullien, dans ſon livre de la Penitence, a de fortes expreſſions ſur ce ſujet, dont l'explication fournit dequoi faire une belle Morale.

Saint Cyprien, dans le Traité *de Lapſis*, parle de la douleur, que les Penitens doivent avoir de leurs pechez.

Saint Gregoire, liv. 4. de ſes Morales, chap. 17. & au liv. 18. des mêmes Morales, chap. 24. montre combien un pecheur converti doit être touché de douleur, pour les deſordres de ſa vie paſſée.

Le même, liv. 3. de ſes Dialogues, chap. 34. rapporte & explique pluſieurs eſpeces de componction, & d'amertume de cœur.

Le même, liv. 3. ſur le 6. chap. du premier livre des Rois, montre comme Dieu conſole un pecheur contrit.

Saint Ambroiſe, ſur la Penitence de David, dit de tres-belles choſes touchant la converſion des pecheurs.

Saint Chryſoſtome, dans une de ſes Homelies ſur l'Epître aux Corinthiens, parle de la douleur que doit avoir un pecheur, d'avoir offenſé la divine Majeſté. Il montre encore la même choſe dans l'Homel. 9. ſur le chap. 6. de l'Epître aux Hebreux.

Le même, a fait deux livres, *de Compunctione cordis.*

Le même, Homel. 5. ſur la Penitence, dans le Tome 5. montre que le feu d'Enfer que nous avons merité par nos crimes, doit s'éteindre par nos larmes ; & quelle eſt la vertu des larmes de la Penitence.

Le même, Homel. 22. au peuple d'Antioche, exhorte les pecheurs convertis, à pleurer leurs pechez durant leur vie, parce que c'eſt le temps de faire penitence.

Origene, Homel. 1. ſur le Pſeaume 37. expliquant ces paroles du Prophete : *Non eſt*

pax ossibus meis à facie peccatorum meorum, montre que les pecheurs doivent avoir sans cesse leurs pechez devant les yeux, & en conserver la douleur dans leur cœur.

Le même, Homel. 5. sur le chap. 7. du Levitique, dit d'excellentes choses sur ce sujet.

Saint Basile, sur ces paroles du Pseaume 37. montre par l'exemple de David, quel doit être l'esprit de componction dans un pecheur penitent.

Saint Bernard, premier Sermon sur Sainte Madelaine, compare la douleur des pecheurs à un parfum agréable à Jesus-Christ. Il en parle encore en divers endroits dans les livres *de Consideratione*, & dans celui de *Conv. ad Clericos*.

Saint Laurent Justinien a fait une exhortation pour porter les pecheurs à se convertir.

Saint Bernardin, Tome 4. Serm. 17. parle aussi de la conversion des pecheurs, & de l'esprit de penitence.

Albert le Grand, au liv. *de Paradiso animæ, verbo, Pœnitentia.*

Ceux d'entre les saints Peres qui ont fait des Homelies ou des Sermons sur la Conversion de Saint Paul, sur celle de Sainte Madelaine, & sur la Parabole de l'Enfant prodigue, ont aussi fait des reflexions utiles sur la conversion des pecheurs, comme Saint Augustin & Saint Bernard.

Les Livres spirituels, & autres.

Grenade, dans la Guide des Pecheurs, a ramassé les plus puissans motifs, pour les presser de se convertir.

Petrus Sanchez, *in Regno Dei*, part. 4. ch. 7.

Guillaume de Paris, dans son Traité des Sacremens & des Loix.

Le Cardinal Bona.

Le P. Antoine de la Porte, Religieux Carme Reformé, a fait un ample Traité Theologique & Instructif, sur la conversion du pecheur, où il comprend en 15. articles tout ce qu'il est necessaire de sçavoir sur cette matiere. C'est dans le liv. intitulé: *Les Conduites de la Grace sur la Conversion des ames pecheresses*; dans la 5. verité fondamentale.

Dans les Tableaux de la Penitence, de Monsieur Godeau, on trouve de beaux sentimens de douleur, & de beaux exemples de la conversion des grands pecheurs.

Le P. Haineufve, dans l'Ordre de la vie & des mœurs, troisiéme partie, discours septiéme, parle de la difficulté de la conversion d'un pecheur, qui a souvent mépriſé les inspirations divines, sect. 5. & de celui qui a de l'attachement à quelque peché, sect. 6. & dans la sect. 8.

Le Pere Nepveu, dans le 4. Tome de ses Reflexions Chrétiennes, pour le 8. jour d'Octobre, donne des motifs & des sentimens de douleur & de contrition.

Le P. Gegou. Livre intitulé, l'Usage du Sacrement de Penitence, chap. de la Contrition du cœur.

Les Prédicateurs recens.

Reina. *Conc.* 7. Sur la Conversion & la Penitence des Ninivites.

Monsieur Maimbourg. Sermon pour le troisiéme Vendredi de Carême. Sur le voyage & le retour du pecheur.

Biroat, dans son Avent, a un Sermon où il parle de la penitence de conversion; & le même en parle encore dans son second Avent sur la penitence.

Monsieur Joly, Tome 1. de ses Prônes, montre en quoi consiste la veritable conversion; sa neceſſité, sa facilité, & sa durée.

Le P. Texier, Sermon pour le 4. Dimanche de l'Avent, traite aussi de cette matiere.

Le P. Girousť, pour le Vendredi de la quatriéme semaine de Carême, a un Sermon sur la Conversion du pecheur.

Le P. Bourdalouë, dans les Sermons imprimez sous son nom, en a un sur la conversion de Sainte Madelaine, où il fait voir les conditions que doit avoir une veritable conversion.

Le P. Cheminais, Serm. du jour de Pâques.

Le P. Masson, Prêtre de l'Oratoire, dans son Avent, a un discours où il parle de la fausseté, & de l'inconstance de la penitence de la plûpart des pecheurs; & dans un autre, il parle du changement de vie, & de la separation des objets qui nous peuvent porter au peché.

Monsieur Chenart, Docteur de Sorbonne, au second Tome de ses discours de Morale, en a fait un sur la veritable conversion.

Dans les Essais de Sermons pour l'Avent, il est traité de differentes matieres qui regardent la conversion, & la penitence de cœur; & dans ceux du Carême, il y en a un dont nous avons rapporté le dessein, de la conversion du pecheur, sur le modele de celle de l'Enfant prodigue.

Dans le Dictionnaire Moral, il y a deux discours sur la conversion du pecheur, & deux autres sur la contrition & la douleur de nos pechez, avec plusieurs reflexions sur l'un & l'autre sujet.

Ceux qui ont fait des Recueils sur ce sujet.

Bufée. } Verbo *Conversio.*
Labata. }

Les autres en ont parlé sous le Titre de Penitence.

PARAGRAPHE TROISIE'ME.

Passages, exemples, & applications de l'Ecriture sur ce sujet.

Cum quæsieris Dominum Deum tuum, invenies eum, si tamen quæsieris ex toto corde, & tota tribulatione animæ tuæ. Deuteron. 4.

SI vous cherchez le Seigneur votre Dieu, vous le trouverez, pourvû toutefois que vous le cherchiez de tout votre cœur, & dans toute l'amertume & l'affliction de votre ame.

Si in corde vestro revertimini ad Dominum, auferte Deos alienos de medio vestri, & servite ei soli. 1. Reg. c. 7.

Si vous revenez au Seigneur de tout votre cœur, ôtez du milieu de vous les Dieux étrangers, & ne servez que lui seul.

Revertimini à viis vestris pessimis. 4. Reg. c. 17.

Quittez vos voyes corrompuës, & revenez à moi.

Convertimini peccatores, & facite justitiam coram Deo, credentes quod faciat vobiscum misericordiam suam. Tob. 13.

Vous pecheurs, convertiſſez-vous; faites des œuvres de justice devant Dieu, & croyez qu'il vous fera misericorde.

Laboravi in gemitu meo, lavabo per singulas noctes lectum meum, lacrymis meis stratum meum rigabo. Psalm. 6.

Je me suis épuiſé à force de soûpirer, je laverai toutes les nuits mon lit de mes larmes; j'en arroſerai le lieu, où je me serai couché.

Tibi soli peccavi, & malum coram te feci. Psalm. 50.

Iniquitatem meam ego cognosco, & peccatum meum contra me est semper. Ibidem.

Sacrificium Deo spiritus contribulatus; cor contritum & humiliatum Deus non despicies. Ibidem.

Non est sanitas in carne mea à facie iræ tuæ; non est pax ossibus meis a facie peccatorum meorum. Psalm. 37.

A voce gemitus mei adhæsit os meum carni meæ. Psalm. 101.

Renuit consolari anima mea. Psalm. 76.

Qui sanat contritos corde, & alligat contritiones eorum. Psalm. 146.

Peccavi & verè deliqui, & ut eram dignus non recepi. Job. 33.

Dixit David ad Nathan: Peccavi Domino; dixitque Nathan ad David: Dominus quoque transtulit peccatum tuum: non morieris. 2. Reg. c. 12.

Si pœnitentiam non egerimus, incidemus in manus Domini, & non in manus hominum. Eccli. 2.

Convertere ad Dominum, & relinque peccata tua. Ibid. c. 17.

Quàm magna misericordia Domini, & propitiatio illius convertentibus ad se! Ibidem.

Recogitabo tibi omnes annos meos in amaritudine animæ meæ. Isaïæ 38.

Derelinquat impius viam suam, & vir iniquus cogitationes suas, & revertatur ad Dominum, & miserebitur ejus; & ad Deum nostrum, quoniam multus est ad ignoscendum. Idem. 55.

Exitus aquarum deduxerunt oculi mei, quia non custodierunt legem tuam. Psalm. 118.

Non est reversa ad me prævaricatrix Juda in toto corde suo, sed in mendacio. Jerem. 3.

Postquam convertisti me, egi pœnitentiam. Jerem. 31.

Si impius egerit pœnitentiam ab omnibus peccatis suis quæ operatus est, vitâ vivet, & non morietur; omnium iniquitatum ejus quas operatus est, non recordabor, & in justitia sua, quam operatus est, vivet. Ezech. c. 18.

Si pœnitentiam egerit gens illa à malo suo, quod locutus sum adversus eam, agam & ego pœnitentiam super malo, quod cogitavi ut facerem ei. Jerem. 18.

Converte me Domine, & convertar. Idem. 31.

Tu fornicata es cum amatoribus multis; tamen revertere ad me, dicit Dominus, & ego suscipiam te. Idem, cap. 3.

Converte nos Domine ad te, & convertemur. Thren. 5.

Defecit gaudium cordis nostri, versus est in luctum chorus noster: væ nobis, quia peccavimus. Ibidem.

Redite, prævaricatores, ad cor. Isaïæ 46.

Convertimini, & agite pœnitentiam ab omnibus iniquitatibus vestris; & non erit vobis in ruinam iniquitas. Ezech. 18.

Projicite à vobis omnes prævaricationes vestras, in quibus prævaricati estis, & facite vobis cor novum, & spiritum novum: & quare moriemini domus Israël? Ibidem.

Convertimini, convertimini à viis vestris pessimis: & quare moriemini domus Israël? Idem, c. 33.

Impietas impii non nocebit ei, in quacum-

J'ai peché devant vous seul, & j'ai fait le mal en votre presence.

Je connois mon iniquité, & j'ai toûjours mon peché devant les yeux.

Un esprit brisé de douleur est un sacrifice digne de Dieu; vous ne mépriserez pas, ô mon Dieu! un cœur contrit & humilié.

A la vûë de votre colere, il n'est resté rien de sain dans ma chair; & à la vûë de mes pechez, il n'y a plus aucune paix dans mes os.

A force de gemir & de soûpirer, je n'ai plus que la peau colée sur mes os.

Mon ame a refusé toute consolation.

Dieu, qui guerit ceux dont le cœur est brisé d'affliction, qui lie & qui bande leurs playes.

J'ai peché, & j'ai vraiment offensé Dieu, & je n'ai point été châtié comme je le meritois.

David dit à Nathan: J'ai peché contre le Seigneur; & Nathan lui répondit: Le Seigneur aussi a transferé votre peché; vous ne mourrez point.

Si nous ne faisons penitence, c'est dans les mains du Seigneur que nous tomberons, & non dans les mains des hommes.

Convertissez-vous au Seigneur, quittez vos pechez.

Combien est grande la misericorde du Seigneur, & le pardon qu'il accorde à ceux qui se convertissent à lui!

Je repasserai devant vous toutes les années de ma vie, dans l'amertume de mon ame.

Que l'impie quitte sa voye, & l'injuste ses pensées, & qu'il retourne au Seigneur; & il lui fera misericorde; qu'il retourne à notre Dieu, parce qu'il est plein de bonté pour pardonner.

Mes yeux ont répandu des ruisseaux de larmes, parce qu'ils n'ont pas gardé votre loi.

La perfide Juda n'est point revenuë à moi de tout son cœur; mais d'une maniere feinte, & dissimulée.

Après que vous m'avez converti, j'ai fait penitence.

Si l'impie fait penitence de tous les pechez qu'il avoit commis, il vivra certainement, & il ne mourra point; & je ne me souviendrai plus de toutes les iniquitez qu'il avoit commises; & il vivra dans les œuvres de justice qu'il aura faites.

Si cette nation fait penitence des maux pour lesquels je l'avois menacée, je me repentirai aussi moi-même du mal que j'avois resolu de lui faire.

Convertissez-moi, Seigneur, & je me convertirai.

Vous vous êtes corrompuë avec plusieurs qui vous aimoient; & néanmoins retournez à moi, dit le Seigneur, & je vous recevrai.

Seigneur, convertissez-nous, & nous nous convertirons.

La joye de notre cœur est éteinte; nos concerts sont changez en lamentations; malheur à nous, parce que nous avons peché.

Rentrez dans votre cœur, prévaricateurs de ma Loi.

Convertissez-vous, & faites penitence de toutes vos iniquitez; & l'iniquité n'attirera plus votre ruïne.

Ecartez loin de vous toutes ces actions de perfidie, par lesquelles vous avez violé ma Loi, & faites-vous un cœur nouveau, & un esprit nouveau: pourquoi mourrez-vous maison d'Israël?

Convertissez-vous, convertissez-vous; quittez vos voyes toutes corrompuës: pourquoi mourrez-vous maison d'Israël?

En quelque jour que l'impie se convertisse, son

que die conversus fuerit ab impietate sua. Idem, ibid.

Vivo ego, dicit Dominus, nolo mortem impii, sed ut convertatur impius à via sua, & vivat. Idem, ibidem.

Convertimini ad me, ait Dominus exercituum, & convertar ad vos. Zachar. 1.

Convertere Israël ad Dominum Deum tuum, quoniam corruisti in iniquitate tua. Osee 14.

Convertatur vir à via sua mala. Quis scit si convertatur & ignoscat Deus, & revertatur à furore iræ suæ; & non peribimus? Jonæ 3.

Revertimini ad me, & revertar ad vos, dicit Dominus. Malach. 3.

Si ductus pœnitudine cordis reversus fueris ad Dominum in toto corde tuo & tota anima tua, miserebitur tui. Deuter. 30.

Amen dico vobis, nisi conversi fueritis... non intrabitis in regnum cœlorum. Matth. 18.

Nisi pœnitentiam habueritis, omnes similiter peribitis. Luc. 13.

Egressus foras Petrus flevit amarè. Luc. 22.

Nemo potest venire ad me, nisi Pater, qui misit me, traxerit eum. Joann. 6.

Pœnitemini, & convertimini, ut deleantur peccata vestra. Act. 3.

Quæ secundùm Deum tristitia est, pœnitentiam in salutem stabilem operatur; sæculi autem tristitia mortem operatur. 2. ad Cor. 7.

Adeamus cum fiducia ad thronum gratiæ ejus, ut misericordiam consequamur, & gratiam inveniamus in auxilio opportuno. Ad Hebr. 4.

Scindite corda vestra, & non vestimenta vestra. Joël. 2.

Scrutemur vias nostras, & quæramus & revertamur ad Dominum. Thren. 2.

impieté ne lui nuira point.

Je jure par moi-même, dit le Seigneur, que je ne veux point la mort de l'impie, mais que je veux qu'il se convertisse, qu'il quitte sa mauvaise vie, & qu'il vive.

Retournez vers moi, dit le Seigneur des armées, & je retournerai vers vous.

O Israël! convertissez-vous au Seigneur votre Dieu; puisque c'est votre iniquité qui vous a fait tomber.

Que chacun se convertisse, & qu'il quitte sa mauvaise voye. Qui sçait si Dieu ne se retournera point vers nous, pour nous pardonner; s'il n'appaisera point la fureur de sa colere, & s'il ne changera point l'arrêt qu'il a donné pour nous perdre?

Retournez vers moi, & je retournerai vers vous, dit le Seigneur.

Si étant touché de repentir au fond du cœur vous revenez à Dieu, de toute votre ame, il aura pitié de vous.

Je vous dis en verité que si vous ne vous convertissez, vous n'entrerez point dans le royaume des Cieux.

Si vous ne faites penitence, vous perirez tous également.

Pierre étant sorti dehors pleura amerement.

Personne ne peut venir à moi, si mon Pere qui m'a envoyé, ne l'attire.

Faites penitence, & convertissez-vous, afin que vos pechez soient effacez.

La tristesse qui est selonDieu, produit pour le salut une penitence stable; mais la tristesse du monde produit la mort.

Allons nous presenter avec confiance devant le trône de sa grace, afin d'y recevoir misericorde, & d'y trouver grace, pour être secourus dans nos besoins.

Brisez vos cœurs de douleur, au lieu de déchirer vos vêtemens.

Examinons nos voyes; cherchons le Seigneur, & retournons à lui.

Exemples tirez de l'Ancien Testament.

L'exemple d'Adam.

LA Penitence, prise pour la douleur & le regret d'avoir offensé la divine Majesté, n'est gueres moins ancienne que le monde, puisqu'elle suivit de près le peché que commirent nos premiers Peres dans le Paradis Terrestre. Dieu ne voulut pas citer devant lui ces premiers coupables, aussi-tôt après leur crime; il descendit seulement dans ce jardin de delices, & appella Adam le plus inexcusable des deux, afin qu'entendant sa voix, il se souvînt du peché qu'il avoit commis; mais le criminel, au lieu de recourir à la clemence de son Créateur, il eut recours à la fuite, pour se cacher; & aux excuses, qui ne sont quelquefois gueres moins criminelles que le peché, mais qui furent plus foibles pour couvrir la honte & la confusion de son ame, que les feuilles d'arbres, dont il couvrit la nudité de son corps. Peut-être eût-il évité le rigoureux arrêt de mort, que le Souverain Juge prononça dès-lors contre lui, & contre toute sa posterité, s'il eût d'abord avoüé son crime, & s'il en eût demandé pardon avec un sincere regret, & un prompt repentir. Mais son orgueil l'en ayant apparemment empêché, Dieu le chassa, avec la complice de son crime, de ce paradis delicieux, dont à peine ils avoient eu le loisir de considerer les beautez, pour les laisser en proye à la douleur. Alors le nuage d'orgueil qui avoit obscurci l'esprit de ce premier homme s'étant dissipé, il découvrit l'énormité de sa faute; sa conscience lui en fit un cruel & amer reproche, & la terre qui avoit été maudite à cause de lui, lui fit concevoir quelle devoit être la malediction, qu'il s'étoit justement attirée par son peché. Il livra donc son cœur à la douleur, ses yeux devinrent deux sources de larmes, & tant que le souvenir de sa faute dura, il conserva le regret de l'avoir commise. Ainsi, comme il a donné à toute sa posterité le premier exemple du peché, en violant le commandement de son Souverain, il lui a le premier de même montré l'exemple de le pleurer, & de l'expier par une veritable Penitence.

L'exemple de David.

Saint Ambroise dit que David semble n'avoir peché, que pour enseigner aux autres comme il faut faire penitence. Il a appris, dit ce Pere, comme le peché se commet, pour montrer comme il le faut effacer; il s'est fait un art de son experience, & il a été malade pour devenir medecin. Après son adultere, & l'homicide commis en la personne d'un de ses plus fideles sujets, il étoit demeuré près d'une année, comme assoupi dans un profond oubli de ses crimes, sans ressentir les reproches de sa conscience, jusqu'à ce que le Prophete Nathan l'eut réveillé de cet assoupissement, en lui mettant adroitement devant les

yeux l'injure qu'il avoit faite à Dieu, & à son prochain. Mais il n'eut pas plûtôt entendu la salutaire remontrance du Prophete, que tout troublé & tout consterné, il s'écria : *Peccavi Domino* : J'ai peché, il est vrai, contre le Seigneur : paroles pleines d'amertume & de douleur, qu'il a peut-être repetées plus de mille fois durant sa vie ; paroles qui avoient fait de si vives impressions sur son cœur, qu'il ne pouvoit goûter de paix & de repos, quand il pensoit à ses pechez : *Non est pax ossibus meis à facie peccatorum meorum.* Triste pendant le jour, il passoit encore les nuits dans des gemissemens continuels, & arrosoit son lit de ses larmes ; & non content de cela, il demandoit à Dieu qu'il nettoyât toûjours davantage son ame, de ses iniquitez, afin qu'il n'en restât aucun vestige. C'est l'exemple de penitence qu'il a donné à tous ceux qui l'ont imité dans son crime.

Psal. 37.

L'exemple de Manassés.

L'exemple de Manassés, dont l'Ecriture nous dépeint la penitence & la douleur, nous fait voir la force qu'a un cœur contrit & humilié pour fléchir la colere de Dieu, & desarmer sa vengeance. Dispensez-moi de vous faire le détail des crimes dont ce Prince s'étoit souillé : on ne les peut lire sans horreur. Il suffit de dire qu'il avoit passé sa vie dans de continuelles dissolutions, dans l'impieté, & dans le sacrilege ; & pour comble d'iniquité, il avoit ajoûté à toutes ces abominations, les plus horribles cruautez. Qui n'eût crû que ce Prince n'eût éprouvé le sort de ses semblables, en mourant dans son impieté, pour éprouver ensuite la rigueur de la justice d'un Dieu vengeur, durant une éternité ? Mais Dieu se contenta de le punir en cette vie, & ayant peut-être égard à la pieté du pere, fit misericorde au fils, en lui donnant la grace, & le moyen de faire une salutaire penitence de ses excés. Manassés fut pris par les Assyriens, qui inonderent ses Etats, & se voyant renfermé dans un triste & obscur cachot, chargé de chaînes, pleura amerement les desordres de sa vie passée, & fit à Dieu cette humble & ardente priere, à laquelle l'Esprit Divin qui conduit l'Eglise, a bien voulu que l'on conservât une place honorable dans les livres saints après les écrits Canoniques : pour nous apprendre que la douleur de la penitence doit être proportionnée à la grandeur de nos crimes, & qu'il n'y a point de si grands desordres, que les larmes d'un Penitent contrit & humilié, ne puissent effacer & expier.

L'exemple des Ninivites.

Personne n'ignore que la penitence des Ninivites fléchit autrefois la colere de Dieu. Le Prophete Jonas ne les eut pas plûtôt menacez de la part de Dieu, de la ruine prochaine, & du renversement entier de leur ville, que pour détourner ce coup fatal, ils eurent recours à la penitence. Il se fit donc un changement de mœurs universel dans toute cette grande ville, jusques-là que le Souverain qu'on croit avoir été l'infame Sardanapale, si connu par sa molesse, & ses déportemens honteux, ayant appris le danger dont il étoit menacé, descendit de son trône, & quitta sa pourpre pour se revêtir d'un cilice, & se couvrir de cendre. Il n'y eut pas jusqu'aux enfans, quoi qu'innocens, & aux animaux mêmes, qu'on obligea à un jeûne rigoureux, pour joindre leurs cris & leurs gemissemens à ceux des coupables, afin d'appaiser la colere de Dieu, & détourner sa vengeance. Mais ce qui fait à notre sujet, c'est ce que l'Ecriture a remarqué, que ces cris & ces gemissemens confus ne furent écoutez de Dieu, qu'entant qu'ils furent des signes de la conversion de leur cœur, & du changement de leurs mœurs : *Vidit Deus opera eorum, quia conversi sunt de via sua mala.* *Jona* 3.

Exemples tirez du Nouveau Testament.

Exemple de Madelaine convertie & penitente.

IL faut se souvenir de ce qui est écrit de Sainte Madelaine, qui est aujourd'hui un modele de penitence, proposé à toute l'Eglise ; sçavoir, qu'elle avoit été pechereſſe, & qu'elle étoit connuë pour telle dans toute la ville de Jerusalem ; cependant quand Simon l'appelle pechereſſe, Jesus-Christ le reprend, parce qu'elle ne l'étoit plus, étant convertie, & toute changée. Les pleurs dont elle arrosoit alors les pieds du Sauveur, étoient pour elle un baptême qui lavoit toutes les souillures de sa vie passée, & la violence de la douleur qu'elle avoit conçuë de ses crimes, l'avoit déja égalée aux ames les plus innocentes. Mais ce qui justifia la sincerité de sa douleur, & ce qui fit connoître de sa part que sa conversion étoit veritable, fut le changement de sa vie ; puis qu'autant qu'elle s'étoit vûë engagée dans le libertinage & dans le crime, autant se crut-elle obligée de passer le reste de ses jours dans les larmes & dans la pratique de la penitence ; autant qu'elle avoit eu de passion pour le monde, autant en eut-elle pour la retraite ; autant que son cœur avoit été souillé & corrompu par un amour prophane, autant fut-il purifié par un amour saint & tout divin : en sorte qu'elle montra toûjours mieux la verité de ces consolantes paroles, qu'elle avoit merité d'entendre de la bouche même de son Sauveur : *Remittuntur ei peccata multa, quoniam dilexit multùm.* *Luc.* 7.

Nous avons dans la personne du chef des Apôtres, un exemple de conversion & de penitence, qui n'est pas moins admirable que le précedent. Il n'est pas necessaire de rappeller dans votre esprit avec quelle lâcheté cet Apôtre, qui avoit toûjours paru si fervent, si zelé, & si courageux, avoit renié son Maître, qu'il avoit si hautement reconnu pour le Fils du Dieu vivant ; ni quelle fut l'occasion de la chûte de celui qui devoit être la plus ferme colomne de l'Eglise : mais seulement de vous dire, que sa prompte conversion, sa douleur amere, & les larmes presque continuelles qui coulerent de ses yeux au souvenir de sa faute, repararent avantageusement cette faute quelque griéve qu'elle ait été. Car le Sauveur ne l'eut pas plûtôt regardé, que cet Apôtre rentrant dans lui-même, fut veritablement Cephas, c'est-à-dire, une Pierre, frappée non de la baguette de Moïse, mais des regards de Jesus-Christ ; laquelle se fondit en eaux salutaires d'une sincere penitence : & ce fut par les pleurs qu'il répandit abondamment, qu'il fit voir la grandeur de sa douleur, & la sincerité de sa conversion. Car on dit qu'il conserva un si vif & si cuisant regret de son peché, qu'il le pleura toute sa vie, sans que ni son grand âge, ni le temps, ni les services importans qu'il avoit rendus à son Maître, ni ses soins dans le gouvernement de l'Eglise, pûssent arrêter le cours de ses larmes. Voilà un beau modele de douleur & de penitence, pour nous qui avons plus souvent,

Exemple de saint Pierre.

souvent, & plus indignement trahi, desavoüé, & offensé ce divin Sauveur, que Saint Pierre.

Exemple de S. Paul.

Saint Paul converti, & Saint Paul changé en un autre homme, n'est qu'une même chose. Il nous a fait voir dans une même personne, après un grand persecuteur de Jesus-Christ, un vase d'élection, qui a porté ensuite par toutes les nations, la gloire du même nom, qu'il avoit voulu étouffer dans le sang des premiers Chrétiens. Il nous a fait connoître son crime, & sa conversion: mais il n'a pas été moins soigneux de faire sçavoir à toute l'Eglise, la violence & la longueur de sa douleur, & le sensible regret qu'il avoit d'avoir été un persecuteur. Car voici comme il en parle, dans l'Epître aux Romains, chap. 9. *Veritatem dico in Christo, non mentior, testimonium mihi perhibente conscientiâ meâ, in Spiritu Sancto: quoniam tristitia mihi magna est, & continuus dolor cordi meo. Optabam enim ego ipse anathema esse à Christo pro fratribus meis.* Comme s'il eût apprehendé que son témoignage ne fût suspect en sa propre cause, il prend Dieu à témoin de ce qu'il va dire, & qu'il croit qu'il est obligé de publier pour l'interêt de sa conscience. Et quelle est cette importante verité, qu'il prend soin d'appuyer si bien par avance, & qu'il ne propose qu'avec tant de précaution? C'est, dit-il, que mon cœur est pressé & serré d'une grande tristesse, & d'une douleur continuelle, causée par le regret que j'ai, d'avoir voulu être ennemi de Jesus-Christ, & encourir sa disgrace, pour mes freres, en les empêchant d'embrasser la Foi & l'Evangile: (Car c'est le veritable sens de ces paroles de l'Apôtre.) Cette tristesse qu'il concevoit d'avoir ainsi persecuté Jesus-Christ dans ses membres, étoit grande: *Tristitia magna*: elle n'étoit point superficielle; elle étoit dans le fond de son cœur: *cordi meo*. Cette douleur étoit non seulement vive, mais continuelle: *& continuus dolor*; puisque quatorze ans après, (selon la supputation de S. Thomas) elle lui serroit encore le cœur, comme si elle eût été toute recente. Quel plus illustre exemple de penitence, & de l'esprit de componction, qu'un Chrétien doit toûjours conserver après sa conversion.

Exemple de l'Enfant prodigue.

Je laisse les autres exemples moins considerables, comme la conversion de la femme Samaritaine, celle de Zachée, & celle de S. Matthieu, pour en donner un modele plus sensible & plus touchant dans la Parabole de l'Enfant prodigue. Elle est trop marquée dans l'Evangile pour l'ômettre, & trop connuë pour s'arrêter à toutes ses circonstances. On sçait la maniere dont cet Enfant dénaturé sortit de la maison paternelle; la vie débordée qu'il mena dans un païs étranger, & le miserable état où il se vit reduit après avoir consumé tout son bien. Son seul retour, & les sentimens de douleur qu'il marqua en se jettant aux pieds de son Pere, sont de notre sujet. Voyez donc comme étant accablé de miseres & de disgraces, il rentra dans lui-même; comme il se souvint de l'abondance où il avoit vêcu, lorsqu'il s'étoit tenu dans son devoir: comme il prit la resolution de retourner à son Pere; le discours qu'il lui tint, & avec quelle bonté & quel accueil il en fut reçu.

Applications de quelques passages de l'Ecriture à ce sujet.

La conversion du pecheur demande un cœur tout nouveau.

COr mundum crea in me Deus. Psalm. 50. Comme la création suppose le néant; aussi la parfaite conversion du pecheur demande qu'il n'y ait plus rien dans lui, de ses anciennes habitudes, & de ses vices; que du néant de l'orgueil, on fasse sortir un cœur humble; qu'on voye paroître, du fond du néant de l'impureté, un cœur chaste: il faut, en un mot, que l'homme contrit & penitent, participe par grace, à la vertu de la toute-puissance de Dieu, qui seule est capable de créer. C'est-à-dire, pour parler sans metaphore, & allusion, que pour se convertir, il faut détester ses pechez avec une douleur qui détache tout le cœur, & le dégage entierement de l'objet de son peché, pour l'attacher à Dieu: & comme dit Saint Jerôme, qu'il faut haïr ce qu'on a aimé, aimer ce qu'on a haï, s'attrister du sujet de ses joyes, & se réjoüir de ce dont on s'est attristé. Or ce changement parfait, de pensées, d'inclinations, de desirs, fait paroître ce qui s'appelle une nouvelle créature, un nouvel homme, un nouvel esprit, un nouveau cœur, comme s'il étoit créé tout de nouveau: *Facite vobis cor novum, & spiritum novum. Le P. Texier. Domin. Serm. pour le quatriéme Dim. de l'Avent.*

Ezechiel. 18.

Comment un Pecheur doit retourner à Dieu, qu'il a quitté.

Abiit in regionem longinquam. Luc. 15. Le malheur du pecheur, nous est representé sous la figure de l'Enfant prodigue, qui se perd dans un pays éloigné, après être sorti de la maison de son Pere. Le pecheur s'éloigne de Dieu, & en s'éloignant de Dieu, il s'éloigne de soi-même: *A seipso discedit, qui à Deo recedit*, dit Saint Ambroise, sur ce passage. Afin donc que ce pecheur se convertisse, il faut qu'il retourne premierement dans lui-même, & qu'il considere serieusement le miserable état où il s'est reduit par ses desordres; & ensuite, qu'il retourne à Dieu, pour implorer sa misericorde. C'est ce que l'Evangile dit du retour de l'Enfant prodigue: *In se reversus, dixit ..... Surgam, & ibo ad patrem meum.*

On peut toûjours se reconcilier plus parfaitement avec Dieu, par la penitence.

Ampliùs lava me ab iniquitate meâ, &c. Psal. 50. Nous apprenons par ces paroles, qu'il y a une reconciliation commencée avec Dieu que nous avons offensé, laquelle se fait par le pardon du peché; & une autre achevée & plus parfaite, par la continuation de la douleur de l'avoir commis, & l'esprit de penitence que ce cœur conserve. C'est pour ce sujet que quoi que David eût appris de la bouche du Prophete Nathan que son peché lui avoit été pardonné, néanmoins il ne laissoit pas de dire à Dieu: *Ampliùs lava me ab iniquitate meâ:* Seigneur, nettoyez encore mon ame: mon Dieu! pardonnez-moi de nouveau. Hé! que voulez-vous davantage, demande Saint Chrysostome? *quid ampliùs quæris?* Dieu l'a dit, & cela est fait; votre peché est effacé. *Pristinum meum decorem quæro*: Je voudrois être ce que j'étois auparavant; je souhaite que vous traitiez avec moi, Seigneur, de la même maniere, que vous faisiez avant que je vous eusse offensé. *C'est la reponse que lui met en la bouche le même Pere.*

Psal. 50.

C'est par les larmes de la Penitence, que le S. Esprit produit la vie de la grace dans nos ames.

Spiritus Domini ferebatur super aquas. Genes. 1. C'est une chose remarquable & qui renferme un beau mystere, que Jesus-Christ ayant promis à son Eglise le Saint Esprit, sous la forme & le symbole de l'eau, en parlant à la Samaritaine; il l'ait envoyé sous le symbole du feu à ses Apôtres. C'est pour nous marquer qu'en convertissant les ames, il les ren-

doit, pour ainſi dire, blanches & pures par les larmes; & toutes ardentes en charité, par ſes flammes : & que comme, à la naiſſance du monde, cet Eſprit divin couvoit, pour ainſi dire, les eaux, de ſes divines chaleurs, pour donner par le moyen de cet élement l'ame & la vie à l'univers ; il tient la même conduite & le même ordre dans la converſion d'une ame, ne faiſant éclorre ſes dons & ſes graces en elle, que par les eaux de la penitence; c'eſt-à-dire par les larmes, que le feu de la charité fait couler des yeux; & en repoſant ſur le cœur qui en eſt la ſource.

Il n'y a point de veritable penitence, ſi elle n'eſt dans le cœur.

Non eſt reverſa ad me prævaricatrix Juda in toto corde ſuo, ſed in mendacio. Jerem. 3. Donnez aux penitences exterieures tel nom qu'il vous plaira : pour moi je dis, que ſi le cœur n'y a point de part, ce n'eſt pas retourner à Dieu, en la ſincerité de ſon cœur; mais que c'eſt une ombre & un maſque de penitence; que c'eſt un menſonge, & une fauſſe converſion. Auſſi Saint Chryſoſtome appelle ces auſteritez qui n'ont pas leur principe dans un cœur contrit, & toutes ces larmes qui ne coulent point du cœur, comme le ſang de la playe; des ombres de penitence : *Pœnitentiæ larva & umbra iſta ſunt.* Vous dites qu'ils jeûnent, que leur viſage en eſt tout extenué, que leur poitrine eſt toute plombée des coups qu'ils ſe donnent, qu'ils s'avoüent publiquement pecheurs, & qu'ils implorent avec gemiſſement la miſericorde du Seigneur : Je les loüerois ſi le cœur étoit veritablement changé; mais vivant comme ils vivent, & continuant leurs deſordres, ce ne ſont là que des penitences Phariſaïques, & des auſteritez impoſantes. *Pris du Dictionnaire Moral.*

PARAGRAPHE QUATRIE'ME.

Paſſages & Penſées des Saints Peres ſur ce ſujet.

Perfecta noſtra converſio inveniet Deum paratum. Auguſt. in Pſalm. 6.

UNe parfaite converſion de notre cœur à Dieu, trouvera toûjours Dieu prêt à nous pardonner.

Converſio ad bonum non homini, ſed Deo adſcribenda. Idem, Epiſt. 130.

La converſion du cœur vers le bien, ne doit pas être attribuée à l'homme, mais à Dieu.

Ovis perdita nunquam reverteretur, niſi Paſtoris miſericordiam conſequeretur. Idem, in Serm. de Temp.

La brebis égarée ne retourneroit jamais au bercail, ſans la miſericorde du charitable Paſteur, qui la va chercher.

Priùs eſt mutandus homo, ut opera mutentur. Idem, Serm. 12. de verbis Domini.

Il faut premierement que l'homme ſoit veritablement converti, avant qu'il change de conduite, & de maniere d'agir.

Convertamur ad meliora, dum in noſtra ſunt poteſtate remedia; hîc extinguamus mortem, moriendo peccatis; hîc vitam, vitæ meritis acquiramus æternis. Idem, Serm. de Adventu ad Judicium.

Changeons de vie & faiſons de bonnes œuvres, pendant que nous pouvons remedier à nos deſordres : évitons la mort éternelle, en mourant ici à nos pechez ; acquerons en ce monde la veritable vie, en meritant la vie éternelle.

In actione Pœnitentiæ, non tam conſideranda eſt menſura temporis, quàm doloris. Idem, in Enchirid. c. 63.

Dans la penitence, on ne doit pas tant avoir égard à la longueur du temps, qu'à la grandeur de la douleur.

Pœnitentiam certam non facit niſi odium peccati, & amor Dei : quando ſic pœnites, ut tibi amarum ſapiat in anima, quod ante dulce fuit in vita. Idem, Serm. 7. de Temp.

Il n'y a que la haine du peché & l'amour de Dieu qui rende la penitence ſûre & certaine ; quand vous concevez un tel regret du peché, que ce qui vous étoit auparavant doux & agréable, vous cauſe maintenant de l'amertume & de la douleur.

Proruperunt flumina oculorum, acceptabile ſacrificium tuum, Domine! Idem Auguſt. l. 8. Confeſſ.

Mes yeux répandirent des ruiſſeaux de larmes : c'eſt le ſacrifice, ô mon Dieu! que vous ſouhaitez, & qui vous eſt agréable.

Culpabiliter durus eſt, qui deflet damna temporis, mortem amici; & dolorem peccati lacrymis non oſtendit. Idem, l. de vera & falſa Pœnit.

C'eſt une dureté criminelle, de pleurer une perte temporelle, comme la mort d'un ami ; & ne pas verſer une larme, par la douleur de ſes pechez.

Multi gemunt, & ego gemo, quia malè gemunt. Amiſit quis nummum? gemit; amiſit fidem? non gemit. Idem.

Pluſieurs gemiſſent; & je gemis avec eux, de ce qu'ils font éclater leur gemiſſement, pour des choſes de nulle conſequence. Quelqu'un a-t-il perdu de l'argent? il en gemit : a-t-il perdu la foi & la charité? il n'en témoigne aucune douleur.

Stetit Ninive, an everſa eſt? Ego autem puto impletum fuiſſe quod Propheta prædixerat. Reſpice quæ fuit Ninive; & vide quia everſa eſt : everſa eſt in malo, ædificata eſt in bono; ſicut everſus, Paulus Perſecutor; ædificatus, Paulus Prædicator. Idem, in Pſalm. 60.

Ninive ſubſiſta-t-elle en ſon entier, ou bien fut-elle renverſée? Pour moi je crois que la prédiction du Prophete fut accomplie. Conſiderez le changement qu'on vit dans cette ville, & vous verrez qu'elle fut détruite. Le mal qui y regnoit fut entierement détruit, & elle fut édifiée de nouveau à l'égard du bien ; comme S. Paul par un divin renverſement de mœurs ceſſa d'être perſecuteur, & devint prédicateur de l'Evangile.

Hæc eſt magnificentia Domini, juſtificatio peccatoris; hæc eſt magnificentia Domini : quoniam ubi abundavit delictum, ſuperabundavit & gratia. Idem, in Pſalm. 111.

La magnificence du Seigneur éclate dans la juſtification du pecheur ; c'eſt en effet le haut point de ſa magnificence ; parce que là où le peché a abondé, la grace s'eſt répanduë avec plus de profuſion.

Quid eſt Pœnitentia, niſi ſua in ſeipſum iracundia?

Qu'eſt-ce que la penitence, ſinon une juſte

cundia? Idem, Serm. 4. de Temp.

Ascendat homo adversum se tribunal mentis suæ, atque ita constituto in corde judicio, adsit accusatrix cogitatio, testis conscientia, carnifex timor: inde quidam sanguis animi confitentis per lacrymas fluat. Idem, Serm. ultim. de Temp.

Nunquam est sera conversio: Latro de cruce transit ad paradisum. Hieron. Ep. ad Lætam.

Vide quantum sit auxilium Dei, & quam fragilis humana conditio: ut hoc ipsum, quod pœnitentiam facit, nisi nos Dominus ante converterit, & nisi Dei nitamur auxilio, nunquam implere valeamus. Idem, in Jerem.

Quæ peccata fletus iste non purget? quas inveteratas maculas hæc lamenta non abluant? Idem, in Epit. Fabiolæ.

Vera est pœnitentia, jugiter fletibus commissa diluere, & abluta non iterare. Idem, in Psalm. 118.

O felix pœnitentia, quæ ad se Dei trahit oculos, & furentem Dei sententiam confesso errore mutavit! Idem, in Epitaph. Fab.

Sine aliquo intervallo conjunguntur, & lacrymæ peccatoris, & misericordia Salvatoris. Ambros. Serm. 46.

Petrus flevit amarè, fletuque culpam diluit. Idem, in Hymn.

Confessionis suæ testimonium, in perpetua sæcula, vulgato dolore transmisit. Idem, l. 2. de Apolog. Davidis.

Ille Rex tantus & potens, ne exiguo quidem momento manere penes se delicti passus est conscientiam; sed præmaturâ confessione, atque immenso dolore, reddidit peccatum suum Domino. Idem, ibidem.

Peccatum, quod per pœnitentiam non diluitur, mox suo pondere ad aliud trahit. Greg. l. 25. Moral. c. 9.

Pœnitentiam agere, est perpetrata mala plangere, & plangenda non perpetrare. Gregor. in Evang. Homil. 24.

Plerumque sit gratior Deo, post culpam, amore fervens vita, quam securitate torpens innocentia. Idem.

Fletibus se abluit, & lacrymis se baptizat. Cyprian. Serm. de Cœnâ Dom.

Nec quantitas criminis, nec brevitas temporis, nec horæ extremitas, si vera fuerit contritio, excludit a venia. Cypr. ibidem.

Seria pœnitentia nunquam sera. Idem, de Lapsis.

Semper ad indulgentiam Dei aditus patet. Idem.

Ubi emendatio nulla, ibi pœnitentia necessariò vana. Tertull. l. de pœnit. c. 2.

Plerumque jejuniis preces alere, ingemiscere lacrymis, & mugire dies noctesque ad Dominum Deum tuum, hoc est pœnitentis munus. Idem, ibidem.

Multus est peccati ignis: atqui modica extinguit eum lacryma; lacryma enim rogum extinguit peccatorum. Chrysost. Homil. 5. de Pœnit. tom. 5.

Sola est compunctio cordis quæ sicut ignis unne animæ vitium peruit, abstergit univer-

colere contre soi-même?

Que l'homme pecheur éleve interieurement un tribunal contre lui-même, & ayant établi de la sorte, un jugement dans son cœur, que sa propre pensée soit sa partie; sa conscience, le témoin; la crainte, son bourreau; & que les larmes qui sont le sang du cœur, coulent de douleur d'être coupable.

La conversion du pecheur n'est jamais tardive; puisqu'un larron a passé du gibet en paradis.

Voyez la grandeur du secours divin, & le peu qu'il y a à attendre de la fragilité humaine; puis que si Dieu ne nous convertit le premier, nous ne pouvons sans l'appui de sa grace, accomplir la chose même en quoi consiste la penitence.

Quels pechez les larmes d'une veritable contrition ne peuvent-elles point laver? & quelles taches, les gemissemens d'une ame contrite ne peuvent-elles point effacer?

La veritable penitence consiste à pleurer continuellement les pechez qu'on a commis, & à ne les plus commettre après qu'on les a effacez.

Heureuse penitence, qui attire les regards d'un Dieu misericordieux, & qui en confessant sa faute, fait changer l'arrêt de condamnation, qu'il a porté dans sa colere!

Les larmes du pecheur, & la misericorde du Sauveur, ne sont separées d'aucun intervalle de temps.

Pierre pleura amerement, & par ses pleurs effaça son crime.

David a fait connoître à tous les siécles l'aveu sincere qu'il a fait de son crime, en faisant publiquement paroître le regret de l'avoir commis.

David ce grand & ce puissant Roi ne pût souffrir un seul moment, le reproche que sa conscience lui fit de son crime; mais par une prompte confession, & une douleur extrême de l'avoir commis, il en obtint le pardon du Seigneur.

Le peché qui n'est point effacé par la penitence, en attire un autre, & le fait bientôt commettre.

Faire penitence, c'est pleurer les pechez qu'on a commis, & n'en plus commettre qui ayent besoin d'être pleurez.

Il arrive souvent que la ferveur d'une vie penitente, après avoir peché, est plus agréable à Dieu, qu'une vie qui se passe dans l'innocence, jointe à une languissante securité.

Le pecheur penitent lave ses crimes dans ses pleurs, & est comme baptisé de nouveau par ses larmes.

Si l'on a une veritable douleur, ni l'énormité du crime, ni la briéveté du temps, ni la derniere heure qui va finir la vie, n'exclut point le pecheur du pardon, ni l'esperance d'obtenir misericorde.

La penitence sincere & veritable, n'est jamais si tardive, qu'elle ne vienne encore à temps.

On trouve toûjours auprès de Dieu un accés libre, pour demander, & obtenir pardon de ses pechez.

Là où l'on ne voit nul amendement, il faut conclure que la penitence est nulle & inutile.

Le devoir d'un penitent est d'accompagner & de nourrir, pour ainsi dire, ses prieres de frequens jeûnes, de gemir avec abondance de larmes, de solliciter par des cris continuels la misericorde du Seigneur.

L'incendie qu'allume le peché est grand; mais une seule larme, qu'une veritable douleur fait couler des yeux, est capable de l'éteindre; car les larmes éteignent le feu de l'enfer que meritent nos pechez.

La seule douleur & la componction du cœur consume, comme un feu, tous les pechez d'une

sa mala & delet. Idem, l. 2. de Compunct. Cordis.

Hoc solum est quod à nobis exposcitur, ut semper recordemur mala nostra, & conscientiam gestorum habeamus ante oculos. Idem, ibidem.

Peccator es; dic: Peccavi; & solvisti peccatum. Idem, Homil. 5. de Pœnit.

Diluvium peccati. Idem, ibidem.

Sine dolore cordis, mortificationes corporis, pœnitentiæ larva, & umbra ista sunt. Idem, Homil. 5. in Epist. ad Corinth.

Firmissimè tene, & nullatenus dubita, neminem hic posse pœnitentiam agere, nisi quem Deus illuminaverit, & gratuitâ suâ miseratione converterit. S. Fulgentius, de Fide ad Petrum.

Felices, sancte Apostole, lacrymæ tuæ, quæ ad diluendam culpam negationis, virtutem sacri habuere baptismatis! S. Leo, Serm. de Pass.

Descendit gladius pius in viscera peccatoris, & uno eodemque ictu, incolumi corporis manente materiâ, interficit veterem hominem, & creat novum. Zeno Veron. lib. de Pœnit. ad Neoph.

Dico omnes ignorare Deum, qui nolunt converti ad eum; ferum & terribilem imaginantur, qui amabilis est; & mentitur iniquitas sibi, formans sibi idolum, pro eo quod non est. Bernard. super Cantic.

Solet inter primordia conversionis, acriùs insurgere tentatio pravæ consuetudinis. Idem, ibidem.

Quâ fronte attollo oculos ad vultum Patris tam boni, tam malus filius? Exitus aquarum deducite oculi mei, operiat confusio faciem meam, deficiat in dolore vita mea, & anni mei in gemitibus. Idem, Serm. 6. in Cant.

Hoc nempe est salvationis nostræ principium, cùm incipimus respuere quod diligebamus, dolere unde lætabamur, amplecti quod timebamus, sequi quod fugiebamus, optare quod contemnebamus. Idem, Serm. 2. de Circumcis.

ame criminelle, nettoye & efface universellement tout le mal qui s'y trouve.

La seule chose qu'on exige de nous, est que nous conservions toûjours le souvenir du mal que nous avons fait, & que notre conscience nous le mette souvent devant les yeux.

Vous êtes pecheur; dites avec une sincere douleur: J'ai peché; & vous êtes quitte de tous vos pechez.

Le peché inonde comme un déluge.

Sans la douleur du cœur, les mortifications du corps, & toutes les austeritez, sont des ombres & de fausses images de penitence.

Tenez pour certain, & ne doutez nullement, que personne ne peut faire une sincere penitence, si Dieu, par une misericorde gratuite, ne l'éclaire & ne le convertit.

Heureuses larmes, ô saint Apôtre, lesquelles pour effacer le crime d'avoir nié, & desavoüé votre Sauveur, ont eu la vertu d'un sacré baptême!

Un glaive de douleur penetre le cœur du pecheur, & du même coup, sans blesser le corps & le laissant en son entier, donne la mort au vieil homme, & la vie au nouveau.

Je dis hardiment, que ceux-là ignorent la bonté de Dieu, lesquels craignent de retourner à lui aprés l'avoir offensé: ils s'imaginent un Dieu cruel & terrible; & l'iniquité se trompe elle-même, en se formant une idole, & croyant le vrai Dieu tout autre qu'il n'est.

Dans les commencemens de la conversion, les tentations qui viennent des mauvaises habitudes que nous avons contractées, nous attaquent plus violemment.

Avec quel front osai-je lever les yeux vers la face d'un si bon Pere, moi qui suis un si mauvais fils? Versez, mes yeux, des torrens de larmes; que mon visage soit couvert de confusion; que ma vie défaille par la vehemence de ma douleur; & que mes années, qui jusqu'ici se sont écoulées en vanité, s'écoulent desormais en gemissemens.

Le commencement de notre conversion, & la premiere esperance de notre salut, est d'avoir en horreur ce qui nous étoit d'abord le plus agréable; de concevoir de la douleur de ce qui nous causoit le plus de joye; de poursuivre & rechercher ce que nous fuyions auparavant; & enfin de souhaiter ce que nous mépriſions davantage.

PARAGRAPHE CINQUIE'ME.

Ce qu'on peut tirer de la Theologie par rapport à ce sujet.

Ce que c'est que Conversion; Penitence interieure; Douleur de Cœur, & Esprit de Componction.

QUoi que nous comprenions sous le même titre, la Conversion du Pecheur, sa Penitence interieure, la Douleur ou le regret de ses offenses, & l'Esprit de Componction; la difference néanmoins que l'esprit peut mettre entre ces actes, & ces mouvemens du cœur, fait qu'on en peut aussi donner des idées & des notions differentes. 1°. La Conversion du Pecheur est proprement le retour de son cœur vers Dieu, dont il s'étoit éloigné par ses crimes. Car comme par le peché, on s'éloigne de Dieu, & l'on s'approche de la créature, selon la définition qu'on en donne communément; *Aversio à Deo, & conversio ad creaturam*: Aussi par notre conversion, nous nous éloignons de la créature, & nous retournons à Dieu; & par cet heureux retour, notre ame est purifiée, & renduë capable du bonheur éternel. 2°. Le Concile de Trente declare que la Contrition, soit parfaite ou imparfaite, sans quoi il n'y a point de veritable conversion, renferme necessairement trois choses: la premiere, la cessation du peché: la seconde, un ferme propos, & le commencement d'une vie nouvelle: & la troisiéme, la haine, l'aversion de la vie que le Pecheur avoit menée avant sa conversion. *Non solùm cessationem à peccato, & vitæ novæ propositum & inchoationem; sed veteris etiam odium continere.* 3°. L'esprit de Penitence, ou de componction, est un regret habituel d'avoir offensé la Divine Majesté: car quoi qu'un moment suffise pour produire un acte de contrition, ou de douleur d'avoir peché, soit parfaite, soit imparfaite, qui efface le peché & nous justifie, ou par le moyen du Sacrement, déja reçu, ou par sa vertu propre; il est cependant juste & necessaire, comme dit & prouve par plusieurs raisons Saint Thomas, que cette douleur interieure & ce regret du cœur durent toute notre vie, & qu'on conserve un fond d'amertume & de déplaisir d'avoir com-

Sess. 14. c. 4.

Supplem. q. 1. &c. & 3. part. q. 84 a. 9. 9.

mis

mis le peché, selon cette parole du Prophete Royal : *Peccatum meum contra me est semper.* Et c'est particulierement en ce sens que Saint Augustin, & que le Concile de Trente dit, que la vie d'un Chrétien doit être une continuelle Penitence.

Psal. 50.

Distinction de la Penitence en interieure & exterieure.

On peut dire que la penitence est composée de deux parties ; sçavoir, des sentimens interieurs, & des pratiques exterieures ; & qu'en ces parties differentes, elle a aussi quelque chose qui répond à l'esprit & au corps. Son esprit interieur est immuable, & tient de la nature des choses spirituelles, qui ne se peuvent alterer. Le corps & l'exterieur de toute l'action est bien sujet à quelques changemens ; d'où viennent les differentes pratiques de penitence, tant anciennes que nouvelles : mais l'esprit interieur encore une fois n'a jamais pû être alteré, parce que c'est l'essentiel de la penitence ; au lieu que les pratiques exterieures & les austeritez en sont bien un effet, mais non pas la principale partie. De maniere, que sans cet esprit, qui consiste dans la douleur & le regret d'avoir offensé Dieu, & dans la resolution ferme de ne plus commettre le peché, le Sacrement même de Penitence seroit de nul effet, & toutes les rigueurs du dehors seroient inutiles.

Ce qu'on entend par la Penitence continuelle que doit faire un Chrétien.

Pour achever d'expliquer ce que nous venons d'établir ; lorsqu'on dit qu'un Chrétien converti, après avoir perdu la grace du Baptême, doit faire penitence toute la vie, l'Eglise ne prétend pas par là, condamner un pecheur qui se convertit, à un Carême perpetuel, à porter continuellement la haire & le cilice. Elle a autrefois avec un grand fruit maintenu une discipline beaucoup plus severe ; & nous aurons soin en son lieu de montrer comme quoi nous ne devons pas abuser de son indulgence, mais employer avec constance & avec ferveur les satisfactions volontaires : Mais elle veut pourtant toûjours que notre penitence soit continuelle. Qu'est-ce à dire ? Est-ce qu'elle veut qu'un pecheur qui se convertit, vive le reste de ses jours dans un repentir actuel & continuel de ses pechez ? Non, l'infirmité humaine n'est pas capable de cet état, & Dieu ne nous oblige à rien qui soit au-dessus de nos forces. Mais on veut dire, que celui qui s'est attiré la colere de Dieu, par l'infraction de sa loi, doit conserver toute sa vie un souvenir habituel de ses ingratitudes & de ses perfidies ; & que ce souvenir habituel doit de temps en temps exciter la douleur actuelle ; que ce pecheur converti, doit faire paroître dans la conduite de sa vie, une sainte haine de soi-même, une resignation parfaite aux ordres de Dieu, & une sainte ferveur dans la pieté ; parce que ces vertus sont les fruits de la veritable penitence.

Comme il faut que Dieu & le pecheur contribuent chacun de leur côté, à une veritable conversion.

La penitence, au sens que nous la prenons ici, étant comme une conversion de Dieu vers l'homme, de même qu'elle est une conversion de l'homme à Dieu, c'est une verité orthodoxe, qu'il faut que l'un & l'autre travaille à cet ouvrage ; Dieu, par ses graces ; & l'homme pecheur, par son consentement & par la libre soûmission de sa volonté. C'est pour cela que dans les saintes Ecritures, quelquefois le pecheur s'adresse à Dieu, pour le prier de le convertir : *Converte me, & convertar* ; d'autres fois Dieu s'adresse au pecheur, & le presse de se convertir : *Convertimini in toto corde vestro* : parce que pour faire une veritable penitence, il faut que la misericorde de Dieu jette un regard favorable sur le pecheur ; ce qui s'appelle le retour, la conversion de Dieu vers nous : & il faut que le pecheur réponde par un changement de vie, & par un repentir sincere de ses fautes, à ce regard favorable de la misericorde ; ce qui s'appelle conversion du pecheur. Ce qu'il y a seulement à remarquer sur ce sujet, est 1°. Que dans cette penitence ou conversion du pecheur, Dieu fait toûjours la premiere démarche : c'est lui qui nous prévient, qui nous appelle, nous sollicite, & nous presse par ses graces interieures : 2°. Que c'est toûjours notre faute, si nous ne nous convertissons pas, parce que nous avons toûjours les graces qui sont absolument necessaires pour cela ; quoi qu'il y ait des pecheurs si endurcis, & tellement vendus à l'iniquité, qu'ils n'ont que la grace de la priere, qui ne leur est jamais refusée ; mais par laquelle ils en peuvent demander & obtenir de plus fortes, & de plus immediates, pour se convertir effectivement.

Jeremiæ 31.
Joël. 2.

Par quels degrez se fait la conversion du Pecheur.

Dans le Catechisme du Concile de Trente, il est marqué, qu'on arrive à la veritable penitence par ces degrez. 1°. La misericorde de Dieu prévient le pecheur, & lui touche le cœur. 2°. Prévenu de cette lumiere, il s'approche interieurement de Dieu par la foi : car, comme dit l'Apôtre, pour s'approcher de Dieu, il faut croire premierement qu'il y a un Dieu, & qu'il recompense ceux qui le cherchent. 3°. La crainte & l'apprehension de la rigueur des peines éternelles s'empare de son cœur. 4°. L'esperance d'obtenir de Dieu misericorde, lui fait prendre ensuite la resolution de changer de vie, & de conduite, après avoir conçu un veritable regret d'avoir offensé ce bon Maître. 5°. Enfin, la verité échauffant son cœur, y fait naître cette crainte filiale, qui fait, qu'apprehendant uniquement d'offenser Dieu en la moindre chose, il se défait entierement de l'habitude du peché, & est tout changé.

La conversion du Pecheur considerée du côté de Dieu.

C'est une question dans la Theologie, de sçavoir, à quelle perfection de Dieu on doit attribuer la conversion des pecheurs ? si c'est un effet de sa bonté, ou une operation de sa sagesse, ou un coup de sa puissance ? Il est sans doute que ces trois attributs contribuent à cet ouvrage : mais pour sçavoir quelle part chacun d'eux y peut avoir, il faut distinguer trois actes, ou trois operations de Dieu, dans la distribution de ses graces ; sçavoir la Resolution, la Conduite, & l'Exécution. C'est la bonté de Dieu qui resout la conversion du pecheur ; car nous ne pouvons meriter cette grace, ni l'obliger à nous la donner : C'est la sagesse qui la conduit, qui étudie, qui ménage, & qui choisit les occasions favorables, dans lesquelles Dieu prévoit que le pecheur se rendra à ses sollicitations : C'est la puissance enfin, qui l'exécute ; puisqu'on peut dire de cet ouvrage qu'il y employe son pouvoir souverain : *Hæc mutatio dexteræ Excelsi.*

Psal. 76.

Comment il faut entendre que Dieu menage les occasions de la conversion du Pecheur.

Quand on dit que Dieu ménage les occasions de la conversion du pecheur, ce n'est pas qu'absolument parlant, Dieu ait besoin de chercher, ou d'observer ces occasions pour donner ses graces, & pour les donner efficaces. Il est indépendant du temps ; & comme le souverain dispensateur de ses biens, il les donne souvent, ces graces, dans des occasions toutes contraires à leurs fins, & à des personnes qui loin de les seconder les combattent. C'est néanmoins un effet de la

sagesse & de la douceur de sa Providence surnaturelle, de donner ces secours & ces graces, dans des rencontres qui servent elles-mêmes à en rendre l'acceptation plus aisée, & ouvrent à plusieurs d'entre ces moyens, un jour seur, sans quoi il faudroit d'autres voyes: ce qui se fait en prenant le pecheur dans les temps & les circonstances, où il y a dans sa volonté, moins d'empêchemens pour le bien, & où, en ce sens-là, il est mieux disposé à obéir.

De la conversion considerée du côté du pecheur qui se convertit.

Nous avons déja dit que cette conversion consiste dans la penitence du cœur. Or on a cette penitence du cœur, lorsqu'étant plein d'esperance d'obtenir de la misericorde de Dieu, le pardon de ses pechez, l'on se convertit à lui de tout son cœur, l'on déteste & l'on hait les crimes que l'on a commis, & l'on forme une resolution ferme & constante de changer de vie: Et parce que cette penitence est toûjours accompagnée de douleur & de tristesse, qui est une agitation, & une affliction, & même une passion, comme plusieurs l'appellent, inseparable de la déteſtation du peché; de là vient que l'on confond assez communément ces termes: Conversion du pecheur; Douleur d'avoir offensé Dieu; Penitence interieure de l'esprit & du cœur.

De la douleur d'avoir offensé Dieu, qui fait la penitence.

La douleur d'avoir offensé Dieu, qui fait la premiere & la principale partie de la conversion du pecheur, doit necessairement être surnaturelle: car comme la destruction du peché, & la conversion de l'ame à Dieu, sont des effets surnaturels, ils ne peuvent être produits, que par une douleur, qui soit aussi d'un ordre surnaturel: il faut, que la grace de Dieu soit le principe des larmes penitentes qu'un pecheur verse, dans le regret d'avoir perdu Dieu par le peché, puisqu'elles sont, dit Tertullien, comme le prix avec lequel il le recouvre. Or quoi qu'en parlant du Sacrement de Penitence, nous ayons rapporté ce que les Theologiens enseignent de la contrition, ou de la douleur d'avoir offensé Dieu, laquelle fait la principale partie de ce Sacrement; il est bon de remarquer que cette même douleur étant aussi necessaire, pour la penitence prise entant que vertu, elle doit avoir les mêmes conditions, & les mêmes qualitez. C'est une haine volontaire du peché, dit Saint Thomas; ce n'est donc pas une simple passion: c'est une haine du peché, qui nous porte à le détruire; ce n'est donc pas simplement une cessation, ou une interruption du peché: c'est une haine douloureuse; ce n'est donc pas une haine de pure parole, qui ne passe point jusqu'au cœur: c'est une douleur & une déteſtation du peché; ce n'est donc pas un rugissement comme celui d'Esaü, ni une morne consternation de visage, comme celle de Caïn, ni un simple souvenir du mal qu'on a commis, comme celui d'Antiochus: *Reminiscor malorum quæ feci in Jerusalem.* Mais c'est une haine de l'ame, une déteſtation interieure, une componction qui la perce; c'est un brisement de cœur qui en amollit la dureté, & une tristesse de la volonté, qui en la déchirant, opere son salut.

1. *Mach. 6. 6.*

De la douleur & des larmes de la penitence.

Quoique la conversion du pecheur ne puisse être veritable & sincere, sans un regret & une douleur de ses pechez, qui soit, comme parlent les Theologiens, apprétiativement plus grande, que toutes les douleurs que l'on pourroit ressentir de la perte de tous les autres biens créés; cela n'empêche pas qu'elle ne puisse être veritable, & effective, encore qu'elle ne soit pas dans la derniere perfection. Il arrive même assez souvent, que la perte des choses temporelles nous touche plus vivement, que la perte des choses spirituelles: par exemple, il y a des personnes qui sont quelquefois plus sensiblement touchez de la mort d'un ami, ou d'un enfant, que de leurs propres pechez, quoi qu'ils ne laissent pas d'être veritablement touchez de ceux-ci. C'est pourquoi, ce regret, cette douleur, & cette déteſtation, doivent être dans la volonté, & non pas necessairement dans l'appetit. Il faut dire la même chose, à proportion, des larmes: car quoi qu'elles soient à souhaiter dans la Penitence, qu'il n'y ait même rien de plus juste, & que l'Ecriture & les Peres les recommandent, comme des marques d'une sensible douleur, chose si dûë en sa maniere; & pour parler avec Saint Augustin, comme le sang du cœur qui est blessé, & qui se répand par les yeux, ses canaux les plus naturels: la douleur néanmoins qu'on conçoit de ses pechez, peut être veritable & sincere sans cela.

Suppl. S. Th. qu. 4. art. 1.

Les marques d'une veritable conversion, & d'une vraye douleur de ses pechez.

Comme l'Apôtre distingue deux sortes de tristesses; l'une qu'il appelle selon Dieu, qui produit une salutaire penitence: *Quæ secundùm Deum tristitia est, pœnitentiam in salutem stabilem operatur*; & l'autre, qu'il dit être propre des gens du siécle, & qui opere la mort: *Sæculi autem tristitia mortem operatur*: on reconnoît celle qui est selon Dieu, & qui naît de la douleur d'avoir offensé cette Majesté souveraine, par les effets qu'elle produit, & qui en sont autant de marques, que S. Bernard a ramassées, en ces paroles: *Operatur sollicitudinem, indignationem, timorem, desiderium, æmulationem, vindictam.* La premiere de ces marques, est si cette tristesse ou cette douleur d'avoir offensé Dieu, nous inspire un soin, & une sollicitude empressée de notre salut; La seconde, si elle nous anime d'une sincere indignation contre nous-mêmes; La troisiéme, si elle nous frappe d'une salutaire crainte des Jugemens de Dieu; La quatriéme, si elle nous inspire un desir efficace de l'aimer & de le servir; La cinquiéme, si elle nous donne une pieuse émulation d'imiter ceux qui aiment & qui servent Dieu; La sixiéme enfin, quand elle nous porte à dédommager ce même Dieu, par une vengeance severe, des outrages que nous lui avons faits. C'est à ces marques & à ces caracteres que nous devons juger de la sincerité de notre penitence, & de notre conversion.

2. ad Cor. 7.

La nature de la Penitence.

S. Thomas demande, si la penitence est une vertu speciale, & distinguée de toute autre vertu morale: & il conclut qu'oüi; soit parce que l'Evangile nous fait un précepte particulier de cette vertu, distingué de tous les autres préceptes; soit à cause que dans la penitence, il se rencontre une raison speciale de bonté & d'excellence, qui n'est autre que de tendre à operer la ruïne & la destruction du peché commis, entant que ce peché est une offense de Dieu: ce qui renferme un motif special different de ceux des autres vertus, & sur lequel la penitence ne concourt avec aucune autre. Ce saint Docteur ajoûte, que cette même penitence entant que vertu, est une espece de justice; soit parce qu'il lui appartient de venger sur son propre sujet, l'offense & l'injure qu'il a commise contre Dieu: vengeance qui est un acte, comme on voit, propre de la justice; soit parce que par ses actes, &

les œuvres à quoi elle porte, & qu'elle dirige, elle fait effort de rendre à Dieu l'honneur & le culte qui lui est dû, & que le peché précedant lui a enlevé; & que c'est encore le propre de la justice, de reparer l'injure & le tort qu'on a fait à autrui. Il est vrai que cette justice qui se trouve dans la penitence, n'est pas une justice pure & simple; car il n'y en peut avoir entre la créature, & le Créateur, comme il n'y en peut avoir entre le serviteur, & le maître, ni entre le pere & le fils: mais c'est cependant une maniere de justice. C'est la doctrine de ce grand Docteur, qu'il est bon de sçavoir, pour parler juste en cette matiere.

La conversion doit être entiere.

Il faut bien remarquer que comme la foi & la charité sont indivisibles, en sorte que vouloir croire un article de notre Religion, & non pas un autre, c'est n'avoir point la foi divine & surnaturelle, qui doit s'étendre sur tous les objets qui sont revelez; & que de même, vouloir observer un précepte, & non pas un autre, qui est également commandé, c'est perdre entierement la charité, qui ne peut se partager dans ses devoirs: il faut raisonner de la même maniere, de la penitence & de la conversion des pecheurs; & conclure que se repentir d'un peché mortel commis contre Dieu, & non pas d'un autre, ce n'est pas une veritable penitence, ni un veritable regret. Ainsi, notre conversion ne se peut diviser ni partager; il faut qu'elle soit entiere, par la douleur de tous ses pechez, & par la resolution ferme & constante de n'en plus commettre.

Pour faire une bonne & veritable conversion, il faut que toutes les vertus y concourent.

Dans la conversion d'un pecheur, il se rencontre un assemblage de toutes les vertus. La Foi doit venir au secours, pour croire les recompenses promises à ceux qui renoncent aux vanitez du monde, & aux plaisirs que la Loi de Dieu défend; l'Esperance, pour se confier aux promesses d'un Dieu, touchant le pardon des pechez qu'un cœur contrit & humilié déteste; la Charité, pour bannir à jamais du cœur, tout autre amour que celui de Dieu à qui l'on se donne & l'on se consacre par sa conversion; la Force, pour s'affermir contre la pusillanimité qui traverse ordinairement les meilleurs desseins.

Comparaison de l'Innocence, & de la Penitence.

Il n'est pas besoin de comparer l'innocence & la penitence, ni de tâcher d'égaler leurs avantages, pour relever celui du Redempteur, qui dans la Loi de grace nous donne cette seconde vertu pour suppléer à la justice originelle. On pourroit dire qu'elle amasse des tresors, que l'innocence auroit peut-être negligez; qu'elle est plus infatigable dans les travaux, plus assurée dans l'humilité; plus reconnoissante, parce qu'elle a plus reçu. Mais sans qu'il soit necessaire d'approfondir cette question, il suffit de remarquer, que la Penitence renferme deux choses; le peché qu'elle suppose, & la grace par laquelle il est effacé. En ce qu'elle suppose le peché, elle est au-dessous de l'innocence; & ce desavantage ne vient que de l'homme, lui seul en est coupable: en ce qu'elle comprend une grace puissante qui efface les pechez, & qui redouble la ferveur des penitens, elle égale ou surpasse l'innocence; & elle fait même davantage éclater la gloire du Redempteur. Car comme le Créateur fit voir sa toute-puissance en travaillant sur le néant, dans la production de l'Univers; de même le Redempteur, en travaillant sur le peché dans la reparation du monde, fait voir qu'il agit dans la même étenduë de ce pouvoir infini. Nous y remarquons seulement cette difference, qui est à l'avantage de la Redemption, qu'encore que ces deux ouvrages soient les effets d'un même principe, le dernier est plus admirable, parce qu'il y a plus de repugnance & d'éloignement de la grace au peché, qu'il n'y en a du néant à l'être.

C'est dans le cœur que doit être la penitence.

C'est dans le cœur que se doit consommer la penitence, comme c'est dans le cœur que se consomme le peché. Le peché n'est pas proprement peché, tant qu'il demeure dans l'esprit; absolument il ne l'est pas, à moins que le cœur ne l'approuve, & qu'il n'y consente: de même aussi, la penitence n'est que commencée, tant qu'elle n'est que dans l'esprit, & elle n'est proprement penitence, que quand elle est dans le cœur. Or toutes les affections du cœur se reduisent à deux principales; à l'amour & à la haine: ce sont les deux mouvemens les plus naturels qui puissent partir de la volonté. Quel est le desordre que le peché fait dans un cœur? C'est que le monde corrompu y prend la place de Dieu. Le cœur insensé porte son premier amour vers ce monde qui le corrompt; qui le corrompt, dis-je, en lui faisant haïr tout ce qui est capable de détruire son panchant excessif pour les créatures. Que fait au contraire la penitence dans un cœur? C'est que rapprochant le pecheur, de son Dieu, elle produit en lui le divin amour, & chasse tout ce qui pourroit le détruire, & à l'avenir lui donner quelque atteinte: car c'est là, dit Saint Augustin, toute l'essence de la penitence: *Pœnitentiam veram non facit, nisi amor Dei, & odium peccati.*

Quel amour de Dieu est necessaire pour une veritable conversion.

Je ne prétens pas décider ici, si l'amour qui doit operer notre reconciliation, doit être de pure bien-veillance, ou de concupiscence. Je m'en tiens à ce que l'Ecriture, & les Peres m'apprennent; qui est que pour un vrai amour de Dieu, il faut faire une préference generale & absoluë de tout ce qui est de Dieu, à tout ce qui n'en est pas: je parle ici de ce qui est un obstacle, ou une condition à la grace habituelle; sans examiner si cet amour part d'une charité liberale ou interessée. Il faut préferer Dieu à tout, pour l'aimer d'un amour necessaire à une veritable conversion.

PARAGRAPHE SIXIE'ME.

Les Endroits choisis des Livres spirituels, & des Prédicateurs recens, sur ce sujet.

La conversion doit être un changement de cœur & de sentiment.

IL n'y aura jamais de veritable conversion, que Dieu ne change les cœurs, qu'il ne les refonde; ou plûtôt qu'il ne donne un cœur de chair à ceux qui ont un cœur de pierre; afin qu'ils soient plus susceptibles des mouvemens de son esprit, & des impressions de sa grace. Enfin, quand Dieu veut operer ce prodige, il faut qu'il inspire aux pecheurs la haine du siécle; & qu'au lieu, comme dit l'Apôtre, de se conformer à ses pratiques & à ses usages, il se fasse en eux une entiere reformation, par un renouvellement veritable, & par une extinction entiere de cet esprit d'erreur & de mensonge qui les possede: *Nolite conformari huic sæculo; sed reformamini in novitate sensûs vestri*; afin que connoissant, se-

Ad Rom. 12.

lon les paroles du même Apôtre, ce qui eſt la volonté de Dieu, ce qui eſt bon, ce qui lui eſt agréable, & ce qui eſt parfait, ils embraſſent une vie toute contraire à celle qu'ils ont menée ; c'eſt-à-dire, qu'ils commencent à haïr ce qu'ils ont aimé, & à conſiderer comme l'objet de leurs mépris, ce qu'ils ont regardé comme l'objet de leur attachement & de leur eſtime. Cela s'appelle, qu'il ne faut pas qu'il leur en coûte moins, qu'un renverſement dans toutes leurs affections précedentes, & qu'une deſtruction entiere de toutes leurs maximes, & de tous leurs ſentimens. Il faut donc que cet homme, par exemple, qui étoit ſans compaſſion, devienne charitable ; que celui qui ne pouvoit oublier les injures, apprenne à les pardonner ; que celui qui étoit ſans douceur, devienne patient ; que celui qui ne reſpiroit que la joye & le plaiſir, recherche, ou du moins ſupporte la triſteſſe & la douleur ; que celui qui vivoit dans la licence, & dans le déreglement des ſens, embraſſe une pureté qu'il n'avoit point connuë : mais tout cela ſuppoſe le changement du cœur ; un homme touché de Dieu, reſolu de ſe donner entierement à lui, & de perſeverer dans ſon ſervice, & en un mot, veritablement converti. *L'Abbé de la Trappe. Tome 3. de ſes Conferences ou Inſtructions, ſur les Epîtres & Evangiles des Dimanches. Conference pour le 9. Dimanche après la Pentecôte.*

La veritable converſion eſt un changement de cœur & de mœurs.

Il ne faut pas s'imaginer qu'on ſe convertiſſe à Dieu en demeurant tel qu'on étoit ; il faut changer de cœur & d'amour, & par conſequent de mœurs & d'actions. Et c'eſt ce qui fait voir l'illuſion de ceux qui prétendent être convertis à Dieu, ſans qu'il paroiſſe en eux aucun changement effectif ; qui aiment les biens du monde avec la même ardeur, & la même paſſion qu'ils les aimoient ; qui les recherchent avec le même empreſſement, qu'ils les recherchoient ; qui ne ſont pas moins ſenſibles aux injures, qu'ils étoient auparavant ; qui ne donnent pas plus de temps aux actions de pieté, & qui occupent, comme ils faiſoient, tout leur eſprit des choſes du monde. Car enfin, quelle marque ces gens-là ont-ils qu'ils ayent vaincu le monde, puis que l'eſprit du monde n'eſt pas moins vivant & agiſſant en eux qu'il étoit ? Il eſt vrai qu'ils s'abſtiennent de certaines actions manifeſtement criminelles ; mais cela n'empêche pas, que le monde ne regne en eux, puiſqu'il eſt l'objet du gros de leurs actions ; qu'ils font avec inclination, avec joye, avec diligence & exactitude tout ce qui regarde le monde, & avec langueur, avec chagrin, avec negligence tout ce qui regarde Dieu. Le demon veut bien entrer dans ces ſortes de compoſitions, & accorder à la crainte qu'on a de ſe damner, l'exemption de certaines actions criminelles ; pourvû que le cœur demeure toûjours tel qu'il étoit auparavant, c'eſt-à-dire, qu'il regarde toûjours les choſes du monde, comme ſon bien & ſa felicité. *Tris des Eſſais de Morale. Tome 5.*

Un pecheur doit faire comme l'Enfant prodigue, qui prend un nouveau ſentiment de confiance ; & quoi que ſon pere ſoit le ſeul qu'il ait offenſé, c'eſt le ſeul en qui il eſpere. Il ne penſe point à rechercher un azile chez les amis qu'il avoit pû faire pendant le cours de ſes débauches : foibles amis ! qui après avoir profité de ſes deſordres, auroient été les premiers à blâmer ſa conduite. Oüi, je veux aller à mon Pere ; je connois ſon cœur ; dès qu'il me verra rentrer dans mon devoir, il oubliera tout. Si je n'avois de reſſource que dans les hommes, je me deſeſpererois ; trop fiers de leur vertu, ils inſulteroient à ma miſere : mais je trouverai dans le cœur de mon Pere celeſte, un fond de bonté que mes offenſes n'ont point épuiſé. *Le Pere Cheminais, dans ſes Sentimens de pieté, imprimez ſeparément.*

Un pecheur doit retourner à Dieu avec confiance.

Dieu ramene les pecheurs par la voye des afflictions, &c.

Quand Dieu veut ramener les pecheurs, & qu'il veut les arracher en quelque ſorte, du ſein de l'iniquité, il ſeme d'épines toutes leurs voyes, il trouble tous leurs plaiſirs ; il leur fait trouver tant de dégoût dans le peché, il mêle tant d'amertume dans cette coupe de Babylone, où ils bûvoient, qu'ils la rejettent enfin, qu'ils cherchent en lui le vrai repos, qu'ils changent de route, & qu'ils rentrent dans les ſentiers de la juſtice, & dans le chemin de la vertu. Mais l'ennemi de leur ſalut, tient une conduite toute oppoſée. Il leur repreſente leur converſion comme un ouvrage preſque impoſſible : il leur fait paroître les moucherons comme des élephans ; les plus douces collines, comme des rochers inacceſſibles ; les plus agréables vallées, comme des abîmes ſans fond. Laiſſons ces figures. Dans une peinture affreuſe, il tâche de leur perſuader que c'eſt un martyre continuel, un eſclavage, une contrainte ; il fait parler la nature, il fait agir la paſſion, il fait ſentir le poids de l'habitude. Quelle guerre à ſoûtenir ! quels combats à livrer ! L'effort étonne, le courage manque, les armes tombent des mains ; on n'entreprend rien, parce qu'on deſeſpere de pouvoir rien exécuter. *Pere Girouſt. 2. Tome du Carême. Sermon ſur la Converſion du pecheur.*

Le démon leur repreſente mille difficultez, pour les en détourner.

Sans la douleur de l'ame, ſans la ſincere déteſtation du peché, en vain ferez-vous à Dieu toute autre ſatisfaction ; vous ne pouvez lui plaire, ni rentrer en grace auprès de lui. Humillez-vous profondément en ſa preſence, frappez-vous mille fois la poitrine, levez vers lui les bras, & expliquez-vous, pour implorer ſa miſericorde, dans les termes les plus énergiques & les plus touchans ; faites retentir l'air de vos ſoûpirs, & couler de vos yeux des ruiſſeaux de larmes : s'il n'y a que le corps qui s'humilie, que la bouche qui parle, que les yeux qui pleurent ; & que le cœur ne diſe rien, qu'il ne ſente rien ; humiliations exterieures, paroles, gemiſſemens, pleurs, ce ſont des dehors ; & Dieu ne s'arrête point préciſément aux dehors. La premiere victime que votre Dieu vous demande, c'eſt le cœur ; un cœur penitent & contrit. J'oſe dire tout à la fois que vous ne pouvez lui faire ni un plus grand ſacrifice, ni un moindre ſacrifice. Vous ne lui en pouvez faire un plus grand ; puiſqu'il n'y a rien en vous de plus precieux que le cœur ; ni rien auſſi de plus difficile, que de l'arracher à ces objets criminels, qui l'ont dérobé à Dieu, & de le rendre au ſouverain Créateur qui l'a formé. Mais j'ajoûte au même temps, que vous ne lui pouvez faire un moindre ſacrifice : car que peut-il en effet moins exiger de vous, après tant d'offenſes, qu'un repentir ? Hé quoi ! il ſera prêt, malgré de ſi ſenſibles outrages, à revoquer en votre faveur tous les arrêts de ſa juſtice, à verſer ſur vous tous les treſors de ſa grace, à vous accorder une remiſſion prompte, une remiſſion parfaite ; à vous recevoir dans ſon ſein, & à vous mettre au

Sans la douleur & le regret de l'ame, il n'y a point de veritable converſion, ni de penitence.

nombre de ses enfans : & votre cœur au moins, toûjours ennemi, ne commencera pas à l'aimer ; toûjours rebelle, ne fera pas un desaveu efficace & libre de ses revoltes passées ? Si vous le prétendez ainsi, si vous l'esperez, c'est faire à Dieu une insulte toute nouvelle : & voilà toûjours ce qui me fait trembler sur les penitences ordinaires des Chrétiens. *Le même. Sermon de la Passion, sur la fin du* 1. *point.*

Motifs pour nous exciter à la douleur de nos pechez.

Servons-nous de ces motifs, pour nous exciter à la douleur de nos pechez. Representons-nous pour ce sujet, la difformité du peché, & la haine que Dieu lui porte, les supplices éternels qui lui sont preparez, & ce que Jesus-Christ a souffert pour nous en garentir ! enfin, faisons attention à l'excés de notre ingratitude, de mépriser cette surabondance de grace, que le Sauveur nous a meritée, & au malheur où nous tomberons infailliblement, si nous n'en profitons pas ; & il n'y a rien que nous ne faſſions pour notre reconciliation. Alors, suivant le langage de l'Ecriture, *Nous ferons retentir nos cris vers le Ciel, nous pousserons des hurlemens comme les dragons* : nous frapperons notre poitrine comme le Publicain, pour témoigner que notre cœur, étant le premier coupable, doit être le premier puni : nous le briserons par une parfaite & sincere contrition : *Nous repasserons dans l'amertume de notre ame, les années* que nous avons passées dans une joye criminelle, & nous ferons en sorte d'exciter en nous une sainte tristesse, qui étant selon Dieu, produira pour le salut une penitence stable & permanente. *L'Abbé de Mommorel. Tom.* 5. *Homel. sur la Passion.*

Mich. 1.

Isaïæ 38.

2. *ad Cor.* 7.

Un pecheur doit être troublé à la vûë de ses pechez, afin de penser à sa conversion.

Saint Augustin demande pourquoi le Fils de Dieu se troubla en ressuscitant le Lazare ? *Quare turbatus est Christus ?* C'est, dit-il, pour nous faire entendre que ce trouble doit passer de lui en nous, & que ce qui étoit un effet de charité dans Jesus-Christ, doit être dans nous un effet de douleur & de crainte : *Nisi ut significaretur tibi, quòd & tu turbari debeas.* Non, non, n'apprehendez pas de vous troubler quand vous êtes dans l'état du peché ; apprehendez au contraire de ne vous pas troubler ; ce calme seroit pire que la tempête ; ou de n'avoir même qu'un trouble mediocre, qui n'opere rien pour la conversion. Troublez-vous, afin que Dieu gueriſſe les playes de votre ame ; afin que vous puissiez lui dire avec autant de confiance que David : *Sana me Domine, quoniam turbata sunt ossa mea.* Si c'est trop peu de ce trouble ; fremissez, vous voyant environné de pechez, poursuivi par la justice de Dieu, prêt à mourir dans l'impenitence : ne vous contentez pas d'une horreur de peu de durée, & d'un fremissement passager. Car, comme ajoûte saint Augustin, l'homme doit fremir contre soi-même dans la vûë de son iniquité, afin qu'à force de fremir, l'habitude inveterée qu'il a dans le crime, cede à la violence, & aux convulsions de sa penitence : *Homo contra se fremere debet, ut violentiæ pœnitendi cedat consuetudo peccandi. Tiré des Sermons qui courent sous le nom du Pere Bourdaloüe. Serm. pour le Vendredi de la quatriéme semaine.*

Psal. 3.

La conversion d'un pecheur est l'ouvrage de la main toute-puissante de Dieu.

Cette conversion du pecheur est l'ouvrage de la toute-puissance de Dieu : car comment autrement tout d'un coup changer d'idées, d'inclinations, de sentimens ; amortir de grandes passions, rompre de forts attachemens, arrêter de violens desirs, étouffer des haines inveterées, éteindre des amours encore vifs, resister au poids des habitudes, rompre le cours de tous ses penchans ; perdre l'estime & le goût des choses du monde, n'en avoir plus que pour le ciel ? Ah ! c'est ce qui, sans un miracle, ne se fait ; ni ne se peut faire. Il en est de ce changement comme de ceux de la nature : Dieu seul les peut operer tout d'un coup. *Le Pere d'Orleans. Tome* 1. *Sermon de la Conversion.*

La parfaite conversion est l'ouvrage de toute la vie d'un homme.

Notre conversion n'est pas l'ouvrage d'un jour ; il ne faut pas nous imaginer que nous soyons convertis, pour avoir approché une fois des Sacremens, & pour avoir quitté durant quelques jours les voyes du monde. La conversion exterieure se fait en un jour ; mais celle du cœur doit durer autant que la vie ; il n'y a point de jour, ni d'heure, en laquelle nous ne devions y travailler ; & nous serons bienheureux, si après tous nos efforts, nous nous trouvons au moment de la mort, dans une conversion de cœur aussi parfaite qu'elle doit être : *Non unâ die perficitur*, dit Saint Bernard : *utinam vel in omni vita quâ degimus in corpore, valeat consummari ! Pris des Discours Chrétiens. Discours pour le* 4. *Dimanche après la Pentecôte.*

Par la conversion du cœur, on sacrifie à Dieu ce qu'on a de plus cher.

Sacrifier ses biens par quelque aumône, c'est quelque chose de bien parfait ; mais après tout, on ne sacrifie que de la terre, on s'en reserve toûjours assez pour subsister ; sacrifier à Dieu quelques souffrances, & quelques mortifications, c'est quelque chose de bien saint ; mais il faut avoüer, que l'on ne sacrifie qu'un corps : mais sacrifier à Dieu ses plus cheres & ses plus tendres inclinations, se détacher de ce qu'on aime ! Ah ! on sacrifie alors tout à Dieu ; on sacrifie son cœur, on sacrifie son esprit, on sacrifie ses pensées, on sacrifie ses plaisirs, on ne s'en reserve pas le moindre souvenir, sinon pour les détester. C'est alors qu'on marque une veritable douleur de ses pechez, & qu'on fait une sincere penitence ; puis qu'autant que le peché nous avoit éloignez de Dieu, pour nous attacher aux créatures, autant avons-nous de repentir de nous en être separez ; & nous nous éloignons d'elles, pour ne nous plus attacher qu'à Dieu, avoüant, par l'abandon que l'on en fait, & par l'aversion que l'on en témoigne, que Dieu seul merite notre attachement. *Le Pere Masson, Prêtre de l'Oratoire. Serm.* 13. *de l'Avent sur la Penitence.*

Il ne faut point déliberer quand il s'agit de se convertir à Dieu.

En matiere de penitence, dit saint Chrysostome, il n'est pas permis de déliberer, non plus qu'il ne l'est en matiere de foi, de douter. Qui doute volontairement d'un article de foi, est infidele, dit la Theologie ; quiconque délibere & hesite sur sa conversion, est impenitent. Pourquoi ? Parce que la penitence est une resolution, & non pas une déliberation : faire penitence, dit ce Pere, ce n'est pas déliberer, c'est conclure ; ce n'est pas disposer, c'est écouter la voix de Dieu ; ce n'est pas vouloir se resoudre, c'est être déja effectivement resolu. De sorte que quand je délibere, je ne suis pas converti. Celui qui combat n'est pas encore victorieux ; il est même encore en danger d'être vaincu : mais on peut dire que celui qui balance, qui délibere, & qui ne peut encore se déterminer, est déja plus qu'à demi vaincu, & qu'il le sera bientôt tout-à-fait. *Pere Bourdaloüe. Sermon pour le Jeudi de la* 5. *sem. de Carême.*

Nous ne voulons pas tout de bon nous

Nous ne voulons pas tout de bon nous convertir.

convertir : parce que si nous voulions efficacement nous donner à Dieu, au même moment que nous le voudrions, nous nous y donnerions ; car au moment que nous le voudrions, nous le pourrions ; puisque le vouloir comme il faut, & le pouvoir, c'est une même chose. Mais nous ne faisons la plûpart du temps que de vains efforts d'une volonté languissante, qui ne produit rien qu'un essai, & une fausse image d'elle-même : ce n'est jamais qu'un je voudrois ; & quand nous nous disons à nous-mêmes que nous voulons, ce n'est qu'une illusion, que notre lâcheté peut convaincre aisément d'imposture. Ah ! quand nous voulons, dit saint Chrysostome, cette volonté se produit bientôt par cent actions, qu'elle fait produire, pour arriver au point qu'elle prétend : c'est une imperieuse faculté, qui exerce un empire si absolu sur toutes les autres puissances de l'ame, qu'elle leur fait mettre toutes choses en usage, pour exécuter ce qu'elle commande. *Monsieur Maimbourg. Sermon pour le second Vendredi de Carême.*

L'état d'une personne qui doute, & qui délibere sur sa conversion.

Saint Augustin se décrivant lui-même en cet état : Vous voyez, dit-il, un homme endormi, qu'on a beaucoup de peine à éveiller ; il est dans un certain milieu entre la veille & le sommeil, ni dormant tout-à-fait, ni aussi tout-à-fait veillant ; mais tenant de l'un & de l'autre : en sorte qu'il n'a ni l'activité de celui qui veille, ni le repos paisible de celui qui dort. Il se leve à demi, comme effrayant de vouloir sortir de son lit ; & la paresse l'y fait retomber ; il s'y tourne, & retourne, sans pourtant le quitter : *Cogitationes, quibus meditabar in te, similes erant conatibus expergisci volentium ; qui tamen superati soporis altitudine, remerguntur.* Il forme, demi assoupi, & comme en rêvant, quelques demi-paroles, qui ne signifient rien du tout ; & enfin, après quelque apparence d'effort, qu'il fait avec une extrême langueur, le sommeil, auquel il se rend volontairement, le replonge plus avant dans sa létargie. *Le même.*

August. l. 8. Confess.

De la conversion de Saint Paul. *Act. 9.*

Aussi-tôt que Dieu a éclairé Saint Paul, & qu'il lui a touché le cœur, ce nouveau converti demande de mettre la main à l'œuvre, & de travailler tout de bon : *Domine quid me vis facere ?* Il n'est pas dans la pensée de ceux qui s'imaginent que Dieu fera tout, & qui voudroient que Dieu les dépouillât de leurs vices, comme ils se dépouillent de leurs vêtemens : ils voudroient que de grands pecheurs qu'ils sont, Dieu les fit de grands Saints, sans qu'il leur en coûtât rien. Saint Paul n'est point converti à demi ; tout est changé & converti en lui, parce que le principe de tout, qui est le cœur, est changé. Seigneur, que faut-il faire pour se bien convertir ? *Domine quid me vis facere ?* Cœur superbe, tu te changeras resolument : il n'y a point d'honneur, ni de consideration du monde qui m'en empêche. Faut-il me priver de ce plaisir, de la conversation de cette personne : Dieu le veut ; c'est assez ; cela se fera, quand je devrois mourir en la peine. Voilà la veritable conversion. *Pere Texier. Paneg. sur la Conversion de Saint Paul.*

D'où vient que nous sommes si peu sensibles aux pertes que nous cause le peché.

Saint Chrysostome dit, que le peché est l'unique mal qu'on puisse guerir avec des larmes ; on peut dire encore que c'est l'unique mal qui merite d'être pleuré. D'où vient donc qu'il est l'unique qu'on ne pleure point ? Est-il possible qu'on sçache bien toutes les raisons qu'on a de s'en affliger ! Oüi, Chrétiens, on les sçait ; mais on ne les comprend pas. Un enfant sçait bien qu'il a perdu son pere, que la mort vient de lui enlever ; il ne laisse pas toutefois de joüer & de rire dans le plus grand deüil de sa famille ; parce que cet enfant ne connoît pas la perte qu'il vient de faire : au lieu que son aîné, en qui l'âge a déja meuri la raison, ne peut s'en consoler. *Pere de la Colombiere. Sermon de la Confession.*

Comme un pecheur doit être touché à la vûë de son malheur.

Si les considerations de la grandeur, de la bonté, de la justice de Dieu, ne sont pas capables de nous émouvoir, éprouvons si la vûë de notre propre dureté ne pourroit point nous attendrir. Malheureux que je suis ! ai-je donc perdu la raison & le sentiment en perdant la grace ? Rien ne me touche, ni amour, ni crainte, ni bienfaits, ni châtimens ? N'est-ce point que j'ai mis le comble à mes infidelitez, & que le Seigneur m'abandonne ? Un ver de terre a osé se lever contre le Créateur de l'Univers ; & il ne sçauroit se repentir de sa felonie ? J'ai mépriſé, j'ai outragé mille fois celui qui m'a donné la vie, celui qui a donné sa vie pour moi ; & je n'ai point d'horreur d'une ingratitude si énorme ? Je me vois sur le bord de l'enfer, je puis mourir dans l'état funeste où je me trouve ; & je ne tremble pas, & je ne meurs pas de crainte ? Je ne faisois pas ces reflexions dans le temps que j'offensois Dieu, & quand je les aurois faites, la passion étoit si forte alors, qu'on n'auroit pas dû trouver si étrange, si je n'y eusse pas été sensible : mais à cette heure, c'est de sens froid que j'envisage ces veritez ; & elles ne font nulle impression sur mon esprit ? Qu'y a-t-il donc, ô mon Sauveur ! suis-je perdu sans ressource ? Mon Dieu ! n'y auroit-il plus de misericorde pour moi ? seroit-il bien possible que vous m'eussiez rejetté pour toûjours ? *Le même.*

Resolution d'être à l'avenir entierement à Dieu.

Un pecheur veritablement converti doit entrer dans les sentimens de l'Enfant prodigue. Non, Seigneur ! je ne suis pas digne d'être compté parmi vos enfans, mais je jure aujourd'hui en presence de tout le ciel que j'ai irrité, que vous n'aurez jamais doresnavant de serviteur plus fidele. C'est trop abuser d'une misericorde si excessive ; il n'y a plus moyen de vous resister, ô mon Dieu ! je confesse que toute ma dureté ne sçauroit tenir plus long-temps contre une tendresse si paternelle. Que je suis touché de la misericorde, dont vous avez usé à mon égard, de ne m'avoir pas fait mourir dans mon peché, quoi qu'il semblât que j'eusse dessein de vous y forcer par mon audace, & par mon obstination ! Que je vous suis obligé de ce que vous me rappellez encore une fois ! Mais combien vous dois-je sçavoir de gré de ce que vous me rappellez enfin, pour ne vous abandonner jamais plus ? Je vous l'ai promis cent fois, & cent fois j'ai manqué à ma promesse ; mais je ne l'ai jamais promis comme je le fais presentement, & je sens bien que desormais je vais vous être fidele. Ce desir que j'ai de quitter, non seulement le peché, mais toutes les occasions, & les apparences mêmes du peché ; ce dégoût où je me trouve de tout ce qui m'a charmé autrefois, ce courage que vous m'inspirez pour declarer une guerre immortelle à mes passions ; tout cela sont des graces, qui me répondent en quelque sorte de ma constance. *Le même.*

Avec quelle facilité nous per-

Dans la separation qui se fait de l'ame d'avec Dieu par le peché, nulle langue ne peut

dons l'amitié de Dieu, & combien nous en sommes peu touchez.

exprimer, nul esprit ne peut comprendre quelle est la perte que nous faisons; puisque nous perdons l'amitié de Dieu, puisque nous perdons Dieu même. Cependant c'est merveille de voir avec quelle indifference on fait cette perte du plus grand de tous les biens. Cela ne me surprend gueres; c'est que nous ne sçavons ce que nous faisons, nous ne connoissons presque pas Dieu, & la passion étouffe en nous le peu de connoissance que nous en avons. Ce qui m'étonne, c'est que Dieu, à qui notre néant est parfaitement connu, qui ne fait nulle perte effective, lorsque nous nous separons de lui; que Dieu, dis-je, témoigne à cette separation, une si grande douleur, & qu'il s'empresse si fort de nous faire revenir! Il témoigne en être aussi affligé qu'un Pasteur qui a perdu une de ses brebis, ou qu'une pauvre femme qui n'ayant que deux dragmes pour tout bien, s'apperçoit qu'une de ces dragmes lui manque. Ce sont les deux comparaisons dont le Fils de Dieu se sert, pour nous faire entendre le regret qu'il a de nous perdre. Mais quand de perdus que nous étions, il nous a recouvrez, que la brebis égarée est retournée au bercail; quelle joye n'en marque-t-il pas? Ne nous assure-t-il pas lui-même que tout le ciel est en joye, au retour d'un pecheur qui fait penitence? *Le même.*

La premiere chose que doit faire le pecheur converti.

Le premier malheur du pecheur nous est representé dans l'Evangile, sous la figure de l'Enfant prodigue, qui se perd dans un pays éloigné, après être sorti de la maison de son pere: *Abiit in regionem longinquam.* Voilà ce que fait le pecheur, qui s'abandonnant à ses pensées & à ses desirs dereglez, s'éloigne de Dieu: & en s'éloignant de Dieu, dit Saint Ambroise, il s'éloigne de soi-même: *A seipso discedit, qui a Deo recedit.* Cette sortie hors de soi, est un état, & une disposition generale de tous les pecheurs, quels qu'ils soient; avares, ambitieux, coléres, vindicatifs, ils sont tous hors d'eux-mêmes. C'est d'eux, dont Dieu se plaint par son Prophete: *Foras fugerunt à me*; ils se sont éloignez de moi, ils se sont retirez & enfuis au dehors: *Foras fugerunt*: parce que Dieu s'oppose aux inclinations dereglées de leur nature corrompuë, qu'il veut les retenir dans le devoir, par les remords de leur conscience, & par la crainte de ses jugemens; c'est pour cela que ces pecheurs prennent la fuite. Or je dis, que la premiere chose qu'il faut faire pour être un veritable penitent, c'est qu'il faut sortir de ce triste & malheureux dehors, & la premiere démarche du pecheur qui se convertit doit être semblable à celle du Prodigue; c'est-à-dire, que ce doit être celle de retourner en soi-même: *In se reversus.* Il est necessaire qu'il connoisse ses pechez, qu'il en découvre l'énormité, & tout ce qui est capable de lui en inspirer de l'horreur; afin qu'il en conçoive un sensible regret, & que par ce moyen il retourne à son pere. *Pere Texier. Domin. Tome 1. quatriéme Dimanche de l'Avent.*

Une veritable conversion de cœur n'est pas si facile que l'on s'imagine.

Vous me direz peut-être, que de la part du pecheur, il ne faut qu'un acte de volonté, un mouvement de son libre arbitre, par lequel il déteste son peché; & que cet acte se peut faire en un moment. Cela est vrai: mais afin que cette volonté se détermine à faire cet acte, qu'elle prenne une ferme resolution de ne plus faire ce qu'elle a toûjours fait, & de n'aimer plus ce qu'elle a toûjours aimé, il faut bien du temps, & bien des combats. Le consentement de notre volonté se peut donner en un moment; mais pour tirer ce consentement, qu'il y a de peine & de difficulté! Si cela est si facile, pourquoi vous faites-vous tant presser? pourquoi resistez-vous à tant d'inspirations, à tant de reproches de conscience? C'est que tout s'oppose à ce consentement; votre volonté, les demons, la chair, le monde, en un mot, tous les ennemis de notre salut. Il faut vaincre toutes ces oppositions; il faut dompter cette volonté vicieuse; il faut renoncer à toutes ces inclinations; resister aux demons: voilà bien de l'ouvrage! & cela n'est pas si aisé que se le figurent la plûpart des hommes. *Le même.*

Conversion feinte faute de courage, & d'une ferme resolution.

Il n'est rien de plus ordinaire dans le monde que ces sortes de pecheurs, qui touchez de quelques remords passagers, effrayez de quelques exemples terribles, fatiguez du poids de l'iniquité qui les accable, voudroient changer en quelque sorte. Ils voudroient être délivrez de ces habitudes criminelles, de ces passions dereglées, de ces attaches honteuses; & dans le cours de leurs desordres, ils soûpirent après la paix des justes: mais ils ne font aucun effort pour rompre leurs liens, ils ne prennent aucunes mesures pour sortir de leurs mauvaises habitudes; ils goûtent autant qu'ils peuvent la douceur empoisonnée du peché, lorsqu'ils voudroient se délivrer de son amertume. Ils ont beau dire qu'ils veulent se convertir: Dieu voit au travers de leurs paroles, une volonté perverse dans le fond de leur ame, & un dessein actuel de perseverer dans leurs desordres. *Essais de Sermons. Pour le troisiéme Dim. de l'Avent.*

Rien ne merite nos pleurs & nos regrets que la perte de Dieu & de sa grace.

Helas! qu'est-ce que nous pleurerons, si nous ne pleurons la perte de Dieu? y a-t-il quelque malheur digne des larmes d'un Chrétien, si ce n'est le peché, qui le fait tomber dans la disgrace de son Dieu? La grace de J. C. n'est-elle pas cette dragme precieuse de l'Evangile, dont la perte ne peut être reparée par l'acquisition d'un monde entier, & dont la possession nous rend infiniment riches, dans la privation de tous les biens perissables? Cette douleur d'avoir perdu Dieu, qui est une condition absolument necessaire pour le retrouver, doit être surnaturelle. Comme la destruction du peché & la conversion de l'ame à Dieu, sont des effets surnaturels, ils ne peuvent être causez que par une douleur, qui soit aussi d'un ordre surnaturel. Il faut que la grace de Dieu soit le principe des larmes penitentes, qu'un pecheur verse dans le regret d'avoir perdu Dieu: elles sont, dit Tertullien, comme le prix avec lequel il le recouvre. Toute ame Chrétienne doit s'affliger, ou d'être separée de Dieu, par les liens du corps, qui la retiennent; ou de l'avoir perdu par le peché. *Là-même. I. Dim. d'après l'Epiphanie.*

Moyen de reconnoître si nous sommes veritablement convertis.

Voulez-vous sçavoir si vous êtes veritablement converti? Sondez votre cœur, examinez ses passions, pour en connoître les plus secrets mouvemens. Vous aimiez auparavant le monde: ne l'aimez-vous plus? Vous souhaitiez passionnément les honneurs: ne les regardez-vous plus que comme un fardeau accablant; & les fuyez-vous, parce que vous connoissez le peril, auquel on se voit exposé, quand on est élevé au dessus des autres? Vous ne vouliez ceder à personne: marchez-vous maintenant sur les pas d'un Dieu humble, avez-vous pour vous-même des sentimens de mépris, & é-

tes-vous toûjours dans la disposition de vous mettre en la derniere place ? Vous étiez adonné à vos plaisirs & à vos divertissemens, vous ne pensiez à autre chose : aimez-vous maintenant la retraite & la mortification ? Vous cherchiez autrefois des détours & des subtilitez, pour retenir un bien qui ne vous appartenoit pas ; & presentement, par une restitution plus ample, reparez-vous les torts que vous avez faits, & les pertes que vous avez causées ? Vous étiez insensible à la misere du pauvre, que vous regardiez d'un œil impitoyable : répandez-vous presentement avec joye dans le sein des malheureux, les biens que Dieu vous a mis entre les mains ? Hélas ! si nous jugeons de la conversion du pecheur sur ces principes, que nous en trouverons peu, dont on puisse assurer, que leur conversion soit sincere ! *La-même. Sermon pour le treiziéme Dim. après la Pentecote.*

Il faut être reconnoissant de la misericorde de Dieu, & de la grace qu'il nous a faite de nous convertir.

La nature ne peut trouver dans son propre fond dequoi combattre ses déreglemens; & quand la foi ne nous apprendroit pas, que c'est la grace qui produit ces effets dans les ames, la raison seroit suffisante pour nous en convaincre : nous pouvons bien naturellement concevoir quelque dégoût passager du monde, faire quelques reflexions sur l'inconstance des choses de la terre, rougir en secret de certains défauts, ou de certains desordres honteux ; car quoi que la grace produise souvent de pareils mouvemens dans nos cœurs, la raison ne laisse pas quelquefois de les y former toute seule : mais afin qu'ils soient des commencemens veritables de conversion, qui nous approchent de Dieu, il faut qu'ils viennent du Pere des lumieres, qui est le principe de nos forces. Vous donc qui reconnoissez dans votre vie quelques signes de conversion, qui êtes heureusement passé du peché à la penitence, reconnoissez souvent, comme faisoit le grand Apôtre, la grace que Dieu vous a faite ; regardez avec une sainte frayeur les précipices affreux, dont sa main secourable vous a retiré ; pensez en vous-même combien le nombre de vos iniquitez se seroit multiplié, s'il vous avoit abandonné à votre misere ; & dans les sentimens d'humilité, & de reconnoissance, que ces pensées vous inspireront, écriez-vous avec le Prophete : *Misericordias Domini in æternum cantabo. Essais de Panegyriques, sur la Conversion de saint Paul.*

Psal. 88.

De la resolution du pecheur converti, de ne plus pecher.

La resolution du pecheur veritablement converti doit embrasser tous les temps ; de sorte que si le pecheur pouvoit vivre éternellement, il devroit être dans la resolution de perseverer pendant toute cette éternité dans l'amour de Dieu, & dans la haine du peché. Lorsque le Sauveur eut gueri le Paralytique, il ne lui dit pas : Ne pechez plus ; mais, *N'ayez plus la volonté de pecher : Noli amplius peccare.* Je ne vous demande pas absolument que vous ne pechiez plus ; je le souhaiterois, mais la fragilité de votre volonté est telle, que vous ne pouvez le promettre, sans présomption : mais je demande que vous preniez la resolution de ne plus pecher : *Noli amplius peccare.* Cette resolution éternelle de ne plus offenser Dieu, est comme la reparation de l'injure que nous lui avons faite, pendant le temps que nous nous sommes éloignez de lui, pour nous attacher à la créature ; comme un nouveau choix que nous faisons, pour retracter le choix malheureux que nous avons fait, en préferant la douceur du peché aux attraits innocens de la vertu. Un homme qui commet un peché mortel avec reflexion, consent à être éternellement privé de Dieu, pour goûter le plaisir du peché : ainsi dans la Penitence, il faut se resoudre à se priver éternellement du plaisir du peché, pour joüir du bonheur de se donner à Dieu. *Dans les Essais de Sermons de l'Avent.*

Joan. 8.

Resolution d'être tout à Dieu, & de commencer tout de bon à bien vivre.

Nous sommes des miserables dont la penitence est tardive ; mais du moins qu'elle soit sincere : reparons autant qu'il est possible, les maux que nous avons faits ; & que ceux qui ont été témoins de nos égaremens, le soient de notre retour, & de notre conversion. Aidez-nous, Seigneur ! & si dans ces foibles commencemens, notre cœur n'est pas entierement à vous ; qu'il sente du moins qu'il y doit être. Arrachons-nous aux restes honteux d'une passion qui s'est trop établie, & vivons comme nous devons vivre. *Pris d'un Auteur anonyme.*

La penitence doit être dans le cœur.

Le Prophete Joël, qui tout éclairé de l'esprit de Dieu, prévoyoit combien, dans la suite des temps, il y auroit de fausses penitences, recommande que les hommes se convertissent du fond du cœur, & de tout leur cœur : *Ex toto corde.* Tout l'homme est dans le cœur. Saint Pierre appelle ce qui forme proprement l'homme Chrétien, *l'Homme du Cœur.* C'est ce cœur, qui est tout corrompu par l'infection du peché : il faut que ce cœur soit changé, afin que les œuvres changent : *Muta cor & mutabitur opus.* Pour être veritablement convertis, il faut déchirer nos cœurs, & non pas nos vêtemens, selon ce que dit ce Prophete : il faut que nous recevions de Dieu un cœur de grace, au lieu de ce cœur de peché, que nous nous sommes fait à nous-mêmes ; un cœur vivant & animé, au lieu de notre cœur de pierre, sans vie, & sans sentiment ; un cœur pur & droit, au lieu de notre cœur impur & déreglé. Dieu ne reçoit point une penitence superficielle, qui reforme seulement l'habit, & non pas la vie ; qui ne change que le dehors, & non le dedans : il veut que l'homme converti le soit dans le cœur, & que la fincerité de son regret, paroisse en ce qu'il détruit en lui l'amour du monde, & qu'il se fortifie de plus en plus dans l'amour de Dieu. *Pris d'un livre intitulé, la Vie des Prophetes. Vie du Prophete Joël.*

1. Epist. c. 3.

Obstacles à notre conversion.

Remarquez, dans l'oppression que Pharaon faisoit aux Israëlites, une image fidelle de ce qui se passe entre le demon & nous, lorsque l'on nous parle de nous convertir. Ce Tyran impitoyable n'en peut souffrir la moindre pensée ; il renouvelle alors toutes ses violences, pour dissiper nos bonnes resolutions, & pour nous ôter ce premier rayon d'esperance qui commençoit à nous luire ; afin de nous replonger dans un plus grand desespoir : Il anime contre nous tous ceux qui peuvent s'opposer à ce dessein, il nous fait repentir nous-mêmes de l'avoir formé, il nous irrite contre ceux qui s'employent pour cet ouvrage ; & au lieu de les prier de se roidir contre tous les obstacles qui se pourroient presenter à un si grand bien, nous sommes nous-mêmes la plus grande difficulté qu'ils trouvent à cette entreprise. *La-même, dans la Vie de Moyse.*

La conversion du pecheur se fait avec trouble & avec agitation.

Les conversions, dans l'ordre de la grace, se font comme les changemens dans la nature, avec combat, & avec agitation ; s'il s'en fait quelqu'une autrement, comme se fit celle

de

de David, par un mot du Prophete Nathan, c'eſt un évenement tres-rare. Les converſions ordinaires ſe font comme celle de Saint Auguſtin, avec des peines, des reſiſtances, des apprehenſions, des anxiétez. Ceux qui par trop de delicateſſe craignent de s'expoſer à ce trouble, ſont en danger qu'il ne leur arrive, comme il arriva autrefois à Felix Gouverneur de Syrie, dont il eſt parlé dans les Actes des Apôtres; lequel ſe trouvant épouvanté des veritez que prêchoit Saint Paul, l'interrompit, & remit à une autre fois à entendre le reſte de ſon diſcours. *Le P. d'Orleans. Sermon de l'Amour de la Verité.*

Sur le même ſujet.

Saint Auguſtin touché par la lecture de S. Paul, ſe ſentoit le cœur rempli de ſentimens & de deſirs. Il pleuroit même & pouſſoit des ſanglots, mais tout cela n'operoit rien; il avoit de bons ſentimens, & ne ſe pouvoit reſoudre à changer de mœurs; il deſiroit, & ne reſolvoit rien; il pleuroit des deſordres paſſez, & ne pouvoit ſe déterminer à regler ſa vie pour l'avenir. Par là on voit quelle eſt la ſource de cette foibleſſe, dont ſi ſouvent les mondains ſe plaignent, de n'avoir pas aſſez de force pour reſiſter au torrent qui les entraîne, au temperament qui les domine, aux objets qui les ſollicitent, aux paſſions qui les emportent, au monde qui malgré eux les engage, aux mauvais exemples qui les corrompent. *Le même. Ser. des Tentations.*

Du même ſujet.

Dieu commença la création des choſes par la production d'un cahos: aſſemblage confus & ſans forme, où la lumiere étoit mêlée avec les tenebres, la terre avec le ciel. Ainſi pouvons-nous dire que le premier effet de la grace de Dieu ſur l'homme pecheur, c'eſt de confondre d'abord, & de bouleverſer ſon cœur par les frayeurs de Dieu; d'en faire d'abord un cahos, par la confuſion de ſes penſées, & la ſucceſſion tumultueuſe de mille mouvemens, & de mille agitations violentes: cahos, où la lumiere de la verité eſt encore mêlée avec les préjugez de la chair & du ſang; les interêts du ciel, confondus avec les interêts de la terre; les deſſeins de bien vivre, avec les deſirs du monde. Dieu ne créa pas tout d'un coup l'ancien monde; il en fit une partie & puis l'autre: le même Dieu agit ſucceſſivement dans la production de la nouvelle créature, & forme en nous notre converſion & notre ſanctification, par degrez. Dieu commença à débroüiller le cahos, en tirant la lumiere du ſein des tenebres; & il commence à produire la nouvelle créature, en faiſant luire la foi dans les entendemens, qui étoient tout remplis des tenebres de leur ignorance, & de leurs faux préjugez. *Pris d'un autre Auteur.*

De la converſion du pecheur en general.

On peut conſiderer le pecheur, avant ſa converſion, dans le temps de ſa converſion, après ſa converſion. Le néant qui précede ſa converſion eſt plus grand, ſi je l'oſe dire, que celui qui préceda le monde; la force que Dieu déploye dans ſa converſion eſt plus grande, puiſqu'il y employe l'effort de ſon bras tout-puiſſant; & enfin, Dieu travaille plus pour l'empêcher de ſe corrompre après ſa converſion, qu'il ne travaille pour conſerver les ouvrages de la premiere création, après qu'il les a formés. Avant la premiere création, il n'y a qu'un ſimple néant qui précede l'être; mais ici, outre le néant de juſtice & de ſainteté, qui précede la nouvelle créature, il y a une corruption & une malice, qui fait un plus grand obſtacle que le ſimple néant. Lorſque la puiſſance de Dieu produiſoit ce qui n'étoit que néant un moment devant, il n'avoit point d'ennemis à combattre; elle agiſſoit ſur le néant, & le néant ne lui reſiſtoit pas: mais lorſque la grace produit la nouvelle créature, elle trouve la reſiſtance d'une infinité de préjugez, & de paſſions, qui s'oppoſent à ſon action; & le penchant que nous avons vers le néant de la ſainteté, eſt bien plus grand que celui que nous avons vers le néant de la nature. *Le même.*

Le pouvoir & le merite des larmes d'un penitent.

Saint Ambroiſe dit que les larmes ont accoûtumé d'entreprendre une ambaſſade vers Dieu pour les coupables: *Lacrymæ ſolent legationem ſuſcipere pro delictis.* Le pecheur banni de Dieu ne ſçauroit qui envoyer: ſa priere ne va pas juſqu'au Ciel; elle eſt foible; il faut que les pleurs ſoient les meſſagers fideles. Soyez, ô mes larmes! les témoins de ma douleur. C'eſt ainſi que Madelaine parle à Jeſus-Chriſt ſans lui rien dire. Elle auroit rougi de dire ce qu'elle ne rougit point de pleurer aux pieds de ſon Sauveur; devant ce tribunal de Dieu, on perd ſa cauſe quand on la plaide, on la gagne quand on la pleure. Les pleurs ſont des Avocats, dont le ſilence ſe fait entendre, puiſque le Roi Prophete a dit: *Exaudivit Dominus vocem fletûs mei. L'Abbé de Maruc. Paneg. de Sainte Madelaine.* *Pſal. 6.*

Pourquoi la converſion du pecheur eſt ſi agréable à Dieu.

D'où vient, mon Dieu! diſoit S. Auguſtin depuis ſa converſion, que vous prenez tant de plaiſir à rappeller une ame égarée, qu'il ſemble que vous aimez mieux reparer une perte, que de vous empêcher de la faire? Vous aimez mieux recouvrer que conſerver; & le retour de l'Enfant prodigue vous charme plus, que l'aſſiduité de ſon aîné; le recouvrement de la centiéme brebis vous touche plus, que la conſervation des quatre-vingt-dix-neuf! C'eſt ſans doute, que c'eſt un triomphe après un combat; & plus la bataille a été ſanglante, plus la victoire eſt douce: les longs deſirs rendent la poſſeſſion agréable. Ah! vous-même, pecheur penitent, que vous donnez donc de plaiſir aux Anges; puiſqu'après une reſiſtance ſi opiniâtre, vous cedez enfin à la grace! *Le même. Paneg. de S. Auguſtin.*

Sur la douleur & les larmes d'un penitent.

Le Prophete Royal l'a bien dit, que Dieu ne mépriſe jamais un cœur contrit & briſé de douleur. Tous les yeux qui ſont au Ciel regardent l'œil d'un penitent qui pleure; il ſemble que Dieu même n'ait point de plus agréable objet, où arrêter les ſiens: & comme le Soleil regarde une nuée que lui-même a attirée dans l'air, laquelle ſe reſout dans une douce pluye; qu'il ſemble prendre plaiſir à la contempler, à la dorer de ſes rayons, & à en faire cet admirable météore, que Dieu a pris pour ſigne & pour ambaſſadeur de la paix qu'il a faite avec les hommes; le Soleil de juſtice en fait de même des larmes d'un cœur contrit. Ces nuages de triſteſſe, où l'ame penitente eſt enveloppée, lui ſont agréables; il y darde les rayons de ſa grace, qui la font reſoudre en une douce pluye; il la dore & l'embellit de ſes graces, dont le peché l'avoit dépoüillée; il y forme & y produit cette tranquillité de conſcience, & cette paix qu'il a promis de faire avec le pecheur, qui a recours à lui. *Traduit de l'Italien d'Alberti. Premier Panegyrique de S. François Xavier.*

La converſion du pecheur commence d'ordinaire par la crainte.

Les converſions ordinaires commencent par la crainte, & finiſſent par l'amour. La crainte des jugemens de Dieu introduit l'amour de ſes perfections; ſemblable, dit Saint

Auguſtin, à l'éguille, qui ouvre le paſſage au fil, cette crainte, ſelon le langage du Prophete, perce la chair, d'une terreur ſalutaire, pour faire paſſer au fond de l'ame, la perfection de la charité. C'eſt pour cela, que le Sage appelle la crainte du Seigneur, une fontaine de vie; *Timor Domini, fons vitæ.* Car comme une petite ſource cachée dans le creux d'un rocher, & dans les entrailles de la terre, forme en jailliſſant au dehors, un ruiſſeau qui ſe groſſit dans ſon cours, & qui venant à s'unir avec les eaux des grands fleuves, va ſe rendre avec eux dans l'Océan: ainſi ces premieres terreurs, que le bras levé de Dieu excite dans leur ame, ſont comme une ſource de ſalut encore cachée, & comme enſevelie dans le fond du cœur. Elle rejaillit au dehors par des marques de repentir, & des actes de penitence; elle ſe groſſit par l'abondance des graces, qui coulent par les canaux des Sacremens, auſquels elle conduit les coupables, & elle ſe change enfin dans le fleuve de l'amour divin, & ſe va perdre heureuſement dans la perfection de la charité, qui bannit la crainte: *Charitas foras mittit timorem. L'Abbé du Jarri. Paneg. de Sainte Madelaine.*

Prov. 14.

1. Joan. 4.

Les agitations de l'eſprit, dans la penſée de ſe convertir.

Ce ſaint Penitent, c'eſt Saint Auguſtin, dans un de ces heureux momens, où l'eſprit de Dieu forme dans les ames, ces troubles ſecrets, & ces agitations interieures, qui précedent l'enfantement du nouvel homme, penſant aux jours anciens, & meditant les années éternelles, combattu par les differentes penſées, que la juſtice & la miſericorde de Dieu lui donnent; tantôt ſe perdant avec horreur dans l'abîme des jugemens impenetrables qui l'épouvantent, tantôt voyant luire au travers de ces tenebres affreuſes, comme un rayon d'eſperance qui le conſole; ſe jettant tout d'un coup entre les bras du Seigneur, & pour ainſi dire, dans le port, par un coup favorable, après une violente tempête, il s'écrie, comme dans un tranſport d'amour, de joye, & de reconnoiſſance: *Dixi nunc cœpi: hæc mutatio dexteræ Excelſi. Le même. Paneg. de S. Auguſtin.*

La converſion du pecheur eſt l'ouvrage de la main de Dieu.

Quand je vois un Saul implacable ennemi de Jeſus-Chriſt, prêcher avec tant de zele, ce nom ſacré qu'il blaſphêmoit avec tant de rage, & choiſi pour annoncer aux nations, la Divinité du Chef, dont il perſecutoit cruellement les membres: quand je conſidere Madelaine, de victime infortunée des paſſions du ſiécle qu'elle étoit, changée en une divine amante du Sauveur, & toute la violence de l'amour ſacré ſucceder dans ſon cœur, à tout l'emportement de l'amour prophane: quand je regarde un S. Matthieu, paſſer tout d'un coup, de la banque des Publicains, à la Compagnie des Apôtres; je m'écrie avec le Prophete: Ce changement ne peut venir que de la main du Tres-haut: *Hæc mutatio dexteræ Excelſi.* Mais tous ces traits éclatans, qui paroiſſoient dans les converſions les plus celebres, ſe trouvent raſſemblez dans celle de Madelaine. *Le même. Paneg. de Sainte Madelaine.*

Pſal. 76.

Sentimens d'une ame penitente.

Helas! Seigneur, où étois-je dans ce malheureux état, s'écrie ce ſaint Penitent, dans ſes écrits: c'eſt Saint Auguſtin; je tâcherai d'en recueillir l'eſprit, plûtôt que d'en rapporter les paroles: Où étois-je, Seigneur? Dans quelles profondes & épaiſſes tenebres étois-je enſeveli? Quel cahos affreux, la multitude innombrable de mes pechez avoit-elle mis entre vous & moi? Helas! je dormois tranquillement dans l'ombre de la mort; je ne ſentois rien de l'odeur de corruption & de ſcandale, que j'exhalois dans l'Egliſe; & le tombeau de mes crimes auroit été la demeure éternelle de mon ame, ſi votre voix toute-puiſſante n'avoit reſſuſcité ce Lazare dans le tombeau. Je ne reſpirois que l'air contagieux du vice; le levain de l'iniquité avoit gâté toute la maſſe de mon cœur, & la ſource infectée répandoit ſur tout le cours de ma vie, un débordement de crimes, & une continuité de deſordres. Que des graces éternelles ſoient donc renduës à votre miſericorde, d'avoir rompu le mur de diviſion, qui me ſeparoit de vous, & tendu la main ſecourable, qui m'a tiré de ce profond & effroyable abîme! *Le même. Paneg. de S. Auguſtin.*

Continuation de ce ſujet.

Qu'une ame eſt à plaindre lors qu'aſſervie à la loi du peché qui la tyranniſe, elle fait le mal qu'elle ne veut pas, & ne fait pas le bien qu'elle veut; & que ne ſentant que l'amertume & la honte du peché, elle s'y abandonne, en ſoûpirant pour les ſaintes delices de la vertu! C'eſt dans ce déplorable état, ô mon Dieu! que la force toute-puiſſante de votre grace a triomphé de ma foibleſſe. Vous avez rompu tous mes liens, & je vous ſacrifie une hoſtie de loüange: Vous avez fait tomber les voiles qui me couvroient les yeux, & diſſipé le charme, qui captivoit mes ſens & ma raiſon. Heureux! ſi je conſacre les momens qui me reſtent, à reparer ceux que j'ai criminellement perdus! Je vous rends les armes, ô mon Dieu! je ſuis tout penetré de vos divines lumieres; & dans les tranſports où mon cœur ſe livre, je vous adore, & je benis votre divine bonté. Sortez pour jamais de mon ame, malheureux objets, à qui j'ai rendu les hommages, qui n'étoient dûs qu'à vous ſeul, ô mon Dieu! J'abandonne ces ruiſſeaux corrompus, pour me deſalterer dans la ſource d'eau vive. *Le même.*

Combats & irreſolutions d'un pecheur, avant que de ſe rendre.

Combien de fois étant prêt d'enfanter le nouvel homme, en vint-il juſqu'aux douleurs & aux tranchées, avant que de le faire paroître? Combien de fois arrêté par des chaînes peſantes, mais agréables, & ſoûpirant d'ailleurs pour les beautez de la juſtice, dont quelques attraits paſſagers avoient touché ſon cœur, fut-il déchiré par de cruelles irreſolutions de ſon cœur, qui contraire à lui-même, ne fait pas le bien qu'il veut, & fait le mal qu'il ne veut pas? Combien de fois preſſé par les vives attaques de la grace, qui redoubloit ſes ſollicitations, à meſure qu'il augmentoit ſa reſiſtance, demanda-t-il à Dieu, encore quelques jours, quelques momens, pour s'arracher du ſein des créatures? Combien de fois prêt à dire adieu à ſes plaiſirs, entendit-il la voix flateuſe de ces voluptez enchantereſſes, qui le tiroient par la robe, & qui lui diſoient; Auguſtin, comme pourras-tu vivre ſans nous? Et enfin, après tant de combats, arriva le moment, qui réjoüit le ciel & la terre. *Le même.*

La converſion du pecheur eſt l'ouvrage de la grace.

Voilà, Seigneur, le grand prodige que votre grace a fait; & il ne peut être que votre ouvrage: *Domine opus tuum.* Les revolutions qui ſe font dans l'eſprit humain, ne ſortent point de l'ordre naturel; elles tiennent de l'inconſtance & de la foibleſſe de leur principe, & ne produiſent point ces changemens merveilleux, & preſque incroyables, où l'on voit l'homme terreſtre & charnel, entierement converti en l'homme tout ſpirituel

&

& tout celeſte. Ce ne peut être qu'un principe divin, qui des hommes, en fait des Dieux; c'eſt le precieux levain de la grace, qui répanduë dans la maſſe corrompuë du cœur humain, la purifie en un moment. *Le même.*

Quelle doit être la douleur d'un Pecheur vraiment Penitent.

C'eſt votre cœur, qui ſans Dieu, vous éloigne de Dieu; c'eſt votre cœur, qui avec Dieu, & par le mouvement de ſon eſprit, doit vous rapprocher de lui: C'eſt votre cœur qui a conçu un plaiſir criminel dans les créatures; c'eſt dans votre cœur, que doit ſe former une vraye, & amere contrition, d'avoir abandonné le Créateur. De quelque maniere que la juſtification d'un pecheur ſe faſſe, il faut de neceſſité qu'il ſe propoſe deux objets; les pechez qu'il a commis, afin qu'il les déteſte; Dieu qu'il a offenſé, afin qu'il l'appaiſe, & qu'il ſe reconcilie avec lui. Or rien de tout cela ne ſe peut faire, ſi le cœur n'y a part, & s'il n'y a la premiere & la meilleure part. Rien de tout cela ne ſe peut faire, ſi ce pecheur n'a un eſprit nouveau, & un cœur nouveau: Un eſprit nouveau, pour connoître le néant des créatures qu'il eſtimoit, & les perfections infinies du Créateur qu'il mépriſoit; un cœur nouveau, pour haïr les objets de ſes paſſions qu'il aimoit, & ſe tourner vers Dieu qu'il haïſſoit. Rien de tout cela ne ſe peut faire, ſi ce Dieu de bonté ne renouvelle cet eſprit, & ne crée dans cet homme, un cœur pur, ſuivant cette humble priere que lui faiſoit David: *Cor mundum crea in me Deus, & ſpiritum rectum innova in viſceribus meis. Dictionnaire Moral.*

Pſal. 50.

Combat de l'homme interieur, & de l'homme exterieur, dans ſa converſion.

Souvent l'homme exterieur s'accuſe, & l'homme interieur ſe juſtifie; l'homme exterieur dit: Je ſuis marri d'avoir offenſé Dieu; & l'homme interieur dit: Je ne le ſuis pas. L'homme exterieur promet de quitter ſon peché, & l'homme interieur y demeure attaché; l'homme exterieur, frappé de l'horreur des peines éternelles qu'il apprehende, veut ſa converſion; & l'homme interieur charmé de la douceur de ſes plaiſirs qu'il aime, ne la veut pas, ou ne la veut qu'à demi. L'un eſt trop foible pour le bien, l'autre trop fort pour le mal: & dans ce combat d'inclinations ſi oppoſées, il arrive ce que dit Saint Auguſtin, qu'on n'a qu'une douleur ſuperficielle, inutile, fauſſe. On veut & on ne veut pas, parce qu'on ne veut pas de tout ſon cœur: on commande, & on n'eſt pas obéï, parce qu'on ne commande pas abſolument: on connoît le preſſant beſoin qu'on a de ſortir de ſon peché, & de le déteſter ſans reſerve; mais on manque de force pour ſe rendre à la verité connuë. La nature l'emporte ſur la grace; la paſſion, ſur le devoir: ce ſont deux hommes qui parlent, & qui par une eſpece de contradiction, portent deux cœurs dans un même cœur. *Le même. Premier Diſcours ſur la Contrition.*

Indolence de la plûpart des pecheurs ſur leurs pechez.

Pluſieurs gemiſſent, dit Saint Auguſtin; je gemis auſſi: & ce qui me fait gemir, eſt de voir qu'ils gemiſſent mal. Pluſieurs, en d'autres rencontres, demeurent froids & paiſibles; je gemis ſur eux: & ce qui me fait gemir, c'eſt de les voir dans une fatale & douce indolence. Ont-ils perdu de l'argent? ils gemiſſent: ont-ils perdu la foi & la grace de Dieu? ils ne gemiſſent pas! Un Procés, ou un incendie, a-t-il mis le deſordre dans leur famille? ils s'en affligent, il n'y a aucune peine qu'ils ne ſe donnent pour reparer cette perte: peine cependant preſque toûjours inutile! Des pechez commis volontairement, les ont-ils reduits dans la plus déplorable de toutes les miſeres? s'ils en témoignent au dehors quelque douleur, ils s'imaginent pouvoir s'en tenir là; peignant cette triſteſſe ſur leurs lévres, mais ne l'imprimant pas dans leurs cœurs. *Le même.*

La fuite du peché eſt une marque & un effet de la douleur d'avoir offenſé Dieu.

Quand le feu de la componction échauffe une ame, & que touchée de Dieu elle ſe réveille de l'aſſoupiſſement où elle étoit; c'eſt alors qu'elle regarde comme de grands crimes, ce qui paſſoit pour de petites fautes: c'eſt alors qu'elle fuit les moindres pechez, comme s'ils étoient les plus énormes: tant elle apprehende d'offenſer Dieu, & de lui déplaire; tant l'averſion qu'elle a du mal, fait de vives impreſſions ſur ſon cœur, qui rougit de s'être autrefois attaché à des choſes baſſes & terreſtres, dans leſquelles il a ſi indignement langui. Tels ſont les effets de ſa douleur: effets ſi admirables, que plus elle eſt digne des complaiſances de Dieu, par la fidelité qu'elle apporte à ſes graces, & par l'apprehenſion de lui déplaire en la moindre choſe, plus elle s'en juge indigne; ne regardant pas tant ce qu'elle eſt, que ce qu'elle a été. *Le même.*

Qui eſt celui qui a une vraye douleur de ſes pechez.

Qui eſt celui qui a une vraye douleur de ſes pechez, & qui en reçoit le pardon? C'eſt, répond ſaint Cyprien, *Tract. de peccat.* celui qui gemit devant Dieu de tout ſon cœur, qui a un veritable regret de l'avoir offenſé, qui ſe repent, qui prie: c'eſt celui qui bleſſé de playes mortelles, ſent ſon mal; qui conſidere ſes pechez avec douleur, & qui reconnoiſſant l'énormité de ſes fautes, ne deſeſpere point de la miſericorde de Dieu, quoi qu'il n'en préſume pas par une temeraire confiance; ſçachant bien qu'autant qu'il eſt indulgent & bon par l'affection de Pere, autant eſt-il redoutable par la qualité de Juge. *Le même.*

Sentimens de ſaint Auguſtin après ſa converſion. *Confeſſ. l. 5. c. 9.*

Combien de fois, ô mon Dieu! ai-je été ſur le point de deſcendre, chargé de mes pechez, dans les enfers, ſi votre ſainte & gratuite miſericorde ne m'avoit regardé en pitié? Comme vous êtes preſent par tout, vous m'avez pris vous-même par la main; vous n'avez pas permis que je ſois tombé dans l'état funeſte d'une double mort, ni qu'une ame qui vous étoit chere dans l'ordre de votre prédeſtination éternelle, ſe ſoit perduë: vous n'avez point mépriſé un cœur contrit & humilié. Dans quelles miſeres mon ame étoit-elle reduite? Cependant, vous touchiez ſes playes pour les lui faire reſſentir, afin que renonçant à toutes choſes, elle ſe convertît ſincerement à vous. Ainſi, mon Dieu, plus j'ai été miſerable, plus vous avez été miſericordieux, dans les moyens dont vous vous êtes ſervi pour me faire connoître ma miſere. Malgré tout cela, les fauſſes & meurtrieres douceurs du monde reviennent encore me dire: Attendez un peu; il ne faut pas, par une ferveur précipitée, ſe ſeparer de ce où il ſeroit honteux de ſe rengager, après l'avoir bruſquement abandonné. Tels ſont, ô mon Dieu! les differens mouvemens dont ma pauvre ame eſt agitée, comme un navire battu par des vents contraires. Choſe étrange! j'aime la vie bienheureuſe, & en même temps que je la cherche, je la fuis! Les fauſſes douceurs de cette vie m'enchantent, je traîne ma chaîne après moi, & repouſſant tout ce qu'on me peut dire en faveur de mon engagement à votre ſervice, ô mon Dieu! je reſiſte à la main qui me veut délier, & me tirer d'une ſervitude que j'aime! *Le même.*

Ibidem c. 7.

Ch. 12.

Comme le cœur est la source de notre malheur dans l'état du peché ; il doit être la source de notre bonheur dans notre conversion.

Par votre peché, vous avez donné dans votre cœur à la créature, une préference injurieuse au Créateur : dans votre conversion, vous devez changer de cœur, pour préferer le Créateur à la créature. Malheureux cœur ! devez-vous dire, c'est toi qui as été la source de tout mon mal ; il faut que tu sois, avec la grace, la source de tout mon bien : Mauvais cœur ! sans toi tout ce qui roule dans mon imagination, tout ce qui passe par ma bouche, tout ce qui passe confusément dans mon esprit, n'est pas capable de me corrompre ; mais si par ta mauvaise disposition, je consens à ce que je devrois détester, dès-là je suis criminel, & en état de mort. Cà donc, mauvais cœur, comme tu as été le premier dans ma revolte, il faut que tu sois le premier immolé. *Le même.*

Pourquoi Dieu veut qu'on pleure ses pechez, & qu'on ait de la douleur de les avoir commis.

Est-ce à dire par là, que Dieu prend plaisir à notre affliction, & à se nourrir de nos larmes ? Non, répond saint Gregoire ; mais il veut que les maladies de nos ames se gueriſſent par des remedes qui leur soient contraires : Il veut que nous étant éloignez de lui par la douceur des plaisirs, nous retournions à lui par l'amertume de nos larmes ; qu'étant tombez par l'usage des choses qui nous étoient défenduës, nous nous relevions quelquefois par la privation volontaire de celles qui nous sont permises ; qu'ayant ouvert nos cœurs à une indiscrete joye, une tristesse salutaire les referme ; & que notre orgueil nous ayant dangereusement blessé, nous en gueriſſions l'enflure par l'humilité, & l'amour d'une vie abjecte. *Le même, dans les Reflexions Morales sur la Conversion.*

Contre les fausses conversions.

Il y a peu de vrayes conversions, parce qu'il y a peu de Chrétiens qui changent veritablement de vie, qui combattent leurs passions, & qui vainquent leurs mauvaises habitudes ; peu qui aiment la retraite, qui pleurent leurs pechez, & qui ayent un veritable esprit de componction, & le fassent paroître en se traçant un plan de vie toute opposée à celle qu'ils menoient auparavant : car sans cela, quelle preuve peuvent-ils avoir, que leur cœur est veritablement changé ? On ne voit au contraire que des lâches, des hypocrites, qui au lieu de rompre tout-à-fait avec leurs passions, ne cherchent qu'à composer avec elles, leur demandent tréve de quelques jours, ou tout au plus de quelques mois, pour renoüer ensuite plus fortement que jamais leur premier commerce : *Commeatum faciunt delinquendi. Le même.*

Tertull. l. de pœnit.

Comme Dieu souhaite notre conversion.

Ce que Dieu cherche, c'est notre conversion : tout ce qui est en lui, & hors de lui, nous y sollicite. *Ses pensées sont des pensées de paix* ; Il vient vers nous, pour apporter de seurs & de salutaires remedes, *à ceux qui ont le cœur contrit ; pour donner une douce liberté aux captifs, pour annoncer des années de salut à ceux qui se jettent entre les bras de sa misericorde :* ses Ministres sont des *Ministres de reconciliation* ; il met en eux des paroles de *paix* ; *il nous exhorte par eux de nous convertir, & de nous reconcilier avec lui.* Ce qu'il nous demande enfin, est une vraye douleur de l'avoir offensé ; & par cette douleur, il nous en épargne une infiniment plus grande & éternelle. *Le même.*

Desirs inefficaces de se convertir.

La resolution que ce grand homme prit de se convertir, fut efficace, & confondit par là tant de vains desirs formez à la vûë de la vertu, & tant de resolutions demeurées sans effet, par l'attachement au libertinage, & à la vie molle. On regarde les justes marcher constamment dans le sentier de la justice, & on est charmé des actions qu'ils pratiquent ; car la sainteté jette un éclat qui frappe tôt ou tard les yeux des pecheurs : on entre par là insensiblement dans l'envie de quitter le vice, & de le quitter pour toûjours ; la voye large, où l'on a si long-temps couru, commence à ennuyer : mais ces bons desirs s'évanoüissent comme des songes ; on se tourne, & on se retourne dans ses chaînes, mais on n'essaye pas de les rompre ; & toute la conversion se termine à avoir souhaité de se convertir, & suivre les traces des justes ; mais on ne les suit pas. *Pris d'un Sermon manuscrit.*

Desirs & resolutions efficaces dans l'exemple de l'Enfant prodigue.

L'Enfant prodigue qui peut servir de modele d'une veritable conversion, ne s'en tint pas à une speculation sterile ; il n'y eut point d'intervalle entre la resolution formée, & l'exécution qui devoit la couronner : Je me leverai, s'écria-t-il, & j'irai à mon pere : *Surgam, & ibo ad patrem meum.* Quand je serai arrivé vers lui, sans chercher d'inutiles excuses pour fléchir sa misericorde, & pour détourner de dessus ma tête criminelle, le poids de sa juste colere ; j'avoüerai mon crime en sa presence, & je le confesserai avec douleur ; je lui declarerai qu'il est vrai que j'ai peché contre le Ciel & contre lui, & que la griéveté de mon crime empêche que je ne merite encore le nom de son fils. Vous le vîtes, ô mon Dieu ! cet Enfant égaré, retourner à vous ; il cause plus de joye dans le Ciel aux Anges & aux Saints, que la perseverance des 99. Justes. *Le même.*

Le demon attaque plus puissamment ceux qui pensent à se convertir, ou qui ont commencé à se donner à Dieu.

Il faut avoüer que la malice & la puissance du demon sont grandes : on nous a chanté mille fois ses victoires & ses triomphes remportez sur le cœur humain ; mais il exerce principalement sa force & son pouvoir contre ceux qui lui échappent. Comme Pharaon ordonnoit qu'on tuât les enfans des Israëlites, dès le moment qu'ils naissoient, le demon dresse ses embûches, & tâche d'exercer sa cruauté, & de faire mourir ceux qui commencent à être enfans de Dieu. Ils sont plus foibles dans cet âge, moins accoûtumez à ses ruses, & plus aisez à surprendre. Comme Pharaon, voyant le peuple d'Israël qui quittoit l'Egypte, assembla ses troupes, & le poursuivit sur les bords de la mer rouge, afin que d'un côté se voyant presſé par une armée puissante, & de l'autre, serré par la mer rouge, où la mort paroissoit inévitable, il s'effrayât, & que dans les mouvemens de sa crainte, il égorgeât Moyse, & rentrât dans ses fers & dans son esclavage : Dès le moment que le demon voit une ame qui lui échappe, il lui represente ce qu'il y a de plus affreux ; une puissance capable de le perdre, une justice armée, des abîmes profonds, où des feux éternels sont allumez, des pechez crians, qu'il menace de porter jusques devant le tribunal de Dieu, par des accusations fortes & pressantes. Il semble qu'il ne reste plus d'esperance à l'ame, d'échapper, & que le plus seur est de rentrer doucement sous son obéïssance, plûtôt que d'être la proye continuelle d'une frayeur inutile. Mais le peuple d'Israël ne perdit pas courage, il perça le Ciel par ses cris ; Dieu fit éclater sa puissance ; les ennemis perirent dans la mer ; & Israël chanta des Cantiques d'actions de graces sur l'autre bord. *Pris d'un Traité de la Conscience, Tom. 2. liv. 3. chap. 1.*

Vous voyez un penitent effrayé, qui gemit,

La douleur qu'il faut avoir de ses pechez.

mit, qui pleure, qui pousse des soûpirs; vous l'entendez qui prie Dieu avec ardeur : d'où viennent ces soûpirs, ces larmes, ces prieres; si ce n'est de l'esprit de Dieu qui les forme? Il y a dans le cœur une douleur sincere d'avoir offensé Dieu, & un sentiment du peché, assez vif pour réveiller la conscience, & changer le cœur : voilà ce que Dieu attend, & ce qu'il exige, pour faire misericorde au pecheur. L'ame donc d'abord sent ses pechez, connoît leur difformité, & leur opposition à la Loi de Dieu : de cette connoissance naît un sentiment d'horreur ; on voit la peine qu'ils meritent, & on commence à la craindre : de ce sentiment naît un trouble de la conscience qui fait chercher du secours ; on n'en voit point ailleurs qu'aux pieds du trône de Dieu; on s'y abbat, on confesse son crime, on s'humilie devant lui. Dans les mouvemens de cette humiliation douloureuse, se forme la haine du peché qui dispose à une douleur plus parfaite, laquelle renferme un veritable amour de Dieu. *Le même.*

Combien le changement & la conversion d'un pecheur sont admirables.

L'horreur d'un cadavre nous frappe : nous voyons un corps qui n'a plus que des traits affreux, pâle, livide, immobile, insensible, glacé! Nous en sommes beaucoup plus effrayez, si nous le considerons dans le tombeau, tombant en morceaux, couvert de bouë, & déja à demi rongé des vers! L'esprit le plus payen ne sçauroit imaginer une puissance humaine capable de lui rendre le mouvement, la chaleur, & la vie: la resurrection de ce cadavre est un ouvrage qui ne peut appartenir qu'à Dieu. Le changement d'un pecheur ne nous surprend point assez; il est pourtant plus admirable, il marque mieux la Divinité, que le changement d'un mort ranimé. Comprenons-nous l'état d'une ame qui étoit en peché mortel? Est-il mort aussi affreuse que la sienne? mort spirituelle, mort éternelle par elle-même, qui faisoit de cette ame l'image du demon, la proye de l'enfer, un spectacle abominable aux yeux du Ciel & de la terre! qui avoit dépouillé cette ame, de toute beauté, qui l'avoit privée de tout mouvement vers sa fin, qui l'avoit jettée dans une misere que toute la force des hommes & des Anges ne pouvoit en aucune maniere, ni soulager, ni reparer! Admirons, redoutons le Dieu qui ressuscite les morts; mais admirons, benissons le Dieu qui ressuscite les pecheurs! *Livre intitulé, Remarques sur divers sujets de Religion & de Morale.*

Fausse douleur, & contrition feinte & invalide.

Vous détestez, dites-vous, votre peché, vous y renoncez; du moins vous le croyez ainsi : mais peut-être vous flatez-vous dans le témoignage que vous vous rendez; & votre contrition prétenduë n'est rien moins devant Dieu que ce qu'elle vous paroît. Peut-être êtes-vous plus touché de la honte de votre peché, que de sa malice; du remords & du trouble qu'il vous cause, que de l'injure qu'il fait à Dieu; de l'embarras où il vous jette, que de la disgrace de Dieu qu'il vous attire: si cela est, douleur, contrition toute humaine. Peut-être votre erreur vient-elle de ce que vous confondez les graces de la penitence qui sont en vous, avec la penitence qui n'y est pas; les desirs de conversion que Dieu vous inspire, avec votre conversion même, dont vous êtes encore bien éloigné; c'est-à-dire, peut-être vous croyez-vous changé & converti, lorsque vous souhaitez seulement de l'être: si cela est, contrition apparente. Mais voulez-vous sortir de cette incertitude? voulez-vous bien connoître ce que vous êtes? Sans vous arrêter aux paroles toûjours équivoques, & suspectes, voyez si vous avez quitté l'occasion du peché. *Pere Bourdaloüe. Sermon de la Penitence.*

Il ne faut pas juger de la sincerité de la conversion par les dehors de la penitence.

Quelle est l'illusion de notre siécle! au lieu de juger de la conversion du pecheur par les fruits de la penitence, qui sont à toute épreuve, comme sont l'éloignement de l'occasion du peché, la restitution du bien mal acquis, & la reparation du scandale; on en veut juger par des pratiques tres-équivoques, & qui souvent ont plus d'éclat que de solidité. On voudroit voir comme autrefois les pecheurs humiliez sous la cendre, couverts de cilices, extenuez de jeûnes: beaux dehors; mais du reste, dehors trompeurs, si cependant & avant toutes choses, on ne les oblige pas à satisfaire aux devoirs naturels de la charité & de la justice. Ces loix de police & de discipline, que l'Eglise dans la suite du temps, a trouvé bon de mitiger; on les voudroit encore dans toute leur rigueur, & je les y voudrois moi-même : mais à cette condition essentielle, que d'abord ces loix fondamentales, ces loix essentielles, dont jamais, ni l'Eglise, ni Dieu même n'ont dispensé, fussent observées; & c'est à quoi l'on ne pense pas. Cela veut dire, que par un esprit pharisaïque, on s'attache à l'écorce de la penitence, tandis qu'on en laisse les fruits. *Le même.*

La joye & la consolation d'un pecheur sincerement converti.

Un pecheur qui est sincerement resolu de retourner à Dieu, quelles consolations ne peut-il pas se promettre! Dans le temps qu'il est percé de douleur, & qu'il verse des larmes ameres, une onction secrete le comble de joye : tremblant, gemissant aux pieds d'un autel, il goûte des plaisirs infiniment plus touchans que toutes les satisfactions qu'il avoit cherchées dans le libertinage. Lorsque couvert de confusion, & déchiré d'un remords cruel, il répand devant son Crucifix un cœur brisé, il sent un contentement interieur, qui adoucit, qui ferme la playe de son ame, en l'aigrissant & en l'ouvrant. S'il trouve de si solides contentemens dans sa penitence; combien sera-t-il consolé après qu'il aura reparé la perte de son innocence? Si se presentant à Dieu comme son ennemi, & redoutant encore les rigueurs de sa justice, il joüit déja des avantages d'une tranquille confiance; quelle sera la paix de son ame, lorsqu'il paroîtra devant Dieu comme son ami, & prévenu des douceurs de ses bonnes graces? Si vous recevez, ô mon Dieu! avec tant de misericorde un esclave rebelle; quelle bonté ne témoignerez-vous pas à un enfant soûmis, & qui est rentré dans son devoir? *Le même.*

Regret d'avoir offensé Dieu, & de s'être attiré son indignation.

O quel bonheur à moi, si je n'avois jamais obligé Dieu, à me priver de son amitié! si jamais je n'avois commis de peché qui m'exposât à sa colere! Ma fidelité me rempliroit de courage & de joye; je goûterois avec tranquillité les douceurs de la vertu; je n'aurois qu'à avancer avec une confiance toûjours plus agréable dans la voye du salut : je veillerois à défendre mon innocence, sans être distrait, & dégoûté par la honte de l'avoir perduë; mon cœur ne seroit point forcé de mêler l'amertume de son repentir avec le plaisir de sa charité; j'aimerois mon Dieu, & je n'aurois pas à lui demander en grace d'oublier que je ne l'ai pas toûjours aimé. Mais quelle est la misericorde de ce Dieu aimable

que j'ai offensé si outrageusement ? il a fait servir mon peché même à mon bonheur ! Helas ! je serois peut-être moins sensible aux témoignages de sa bonté, s'il ne m'avoit pardonné avec une clemence, dont j'étois si indigne. Je verse des larmes, je suis accablé de douleur : mes larmes & ma douleur m'inspirent les justes sentimens que j'ai des excés de sa tendresse. Il a tendu les bras à son ennemi, il l'a reçu, il l'a caressé, il le comble de ses faveurs. Après une si noire perfidie, aurois-je pû attendre rien de pareil ? Il a bien voulu souffrir que je rentrasse en moi-même pour retourner à lui ; le souvenir de ma chûte anime ma vigilance & ma ferveur à son service : je serois peut-être moins à lui, si je n'avois été effrayé du malheur de m'en être separé ; l'horreur qu'il a imprimée dans mon ame du danger que j'ai couru, me rend plus attentif aux démarches que j'ai à faire pour me sauver. *Livre intitulé, Remarques sur divers sujets de Religion & de Morale. Tome troisiéme.*

Marques d'une veritable conversion.

S'il est vrai qu'après une vie peu chrétienne, j'aye formé la resolution de me corriger, & de gagner le ciel ; j'ai commencé à haïr ce que j'aimois, à rechercher ce que j'apprehendois, à m'attacher à ce que j'avois en horreur, à desirer ce que je mépriſois. Car enfin si j'ai changé de vie, j'ai changé de mœurs, de manieres, de sentimens ; mes idées ne sont plus les mêmes, mes passions ont d'autres regles, les objets qui m'occupent sont differens de ceux qui m'occupoient auparavant. Si je vas toûjours au même but, si je sens les mêmes mouvemens, si j'en use comme j'ai coûtume d'en user ; j'ai beau raisonner avec ma conscience pour m'endormir sur une fausse conversion ; je suis le pecheur d'autrefois, & rien de plus, à moins que les mesures que je prens, pour m'imposer à moi-même, ne me rendent encore plus coupable. *Le même.*

Sentimens de douleur & de penitence dans une ame convertie.

J'ai violé votre sainte Loi, ô mon Dieu ! j'ai mépriſé votre grandeur, je me suis revolté contre votre souveraineté ; j'ai oublié votre tendresse & toutes vos graces, pour vous préferer une chetive créature : comment pourrai-je exprimer l'injure que je vous ai faite ? Soyez beni à jamais du pardon que vous avez eu la bonté de m'accorder : mais enfin j'ai été coupable du plus horrible attentat, où le plus ingrat & le plus perfide des hommes puisse tomber. Vous voulez que mes larmes m'assurent en votre presence, qu'elles ferment la playe de mon cœur, qu'elles me rendent tous les biens dont vous m'aviez si justement dépoüillé ! Cependant votre bonté, ô mon Dieu ! n'effacera pas l'horreur de mon offense : mon infamie à la verité ne paroît plus à vos yeux ; mais mon souvenir la rappelle devant les miens, & en laissera toûjours l'idée imprimée dans mon esprit ; & ma penitence sera une preuve éclatante de l'ignominie, dont j'aurois été couvert durant toute l'éternité, si vous n'aviez eu pitié d'un miserable. *Le même.*

Le commencement & le progrés de la conversion d'un pecheur.

D'abord, dit Saint Prosper, un pecheur commence à se plaindre & à se dégoûter de lui-même : *Peccator jam sibi displicere incipit* ; il commence, dis-je, à connoître sa misere & sa corruption ; cette connoissance lui inspire le desir d'en sortir ; il sent ses bleſſures, & voudroit bien en être gueri : *Ut sanetur desiderat.* De là il s'examine de plus près, & fouille dans les plus secrets replis de sa conscience, il éleve son cœur vers Dieu ; & comme il sçait qu'il n'y a que lui qui puisse operer sa gueriſon & sa conversion, c'est à lui qu'il s'adresse, afin qu'il acheve ce que sa misericorde a déja commencé : *Ad Deum, à quo sanandus est, confugit. Le Pere de la Ruë. Sermon pour le Vendredi de la seconde Semaine de Carême.*

On fait rarement une conversion parfaite.

Dès qu'il s'agit de se convertir parfaitement, on veut, & on ne veut pas ; on ne sçait même bien ce qu'on veut : parce qu'en effet, on ne veut souvent rien moins que ce qu'on fait semblant de vouloir. On se ménage éternellement avec Dieu, on retient toûjours quelque chose de ce qu'on a promis de lui donner ; on délibere sur tout ce qu'il demande ; on lui dispute, pour ainsi dire, chaque pas ; on apprehende de trop s'engager. Eh, Seigneur ! que craint-on ? on craint de s'abandonner entierement à vous ! Ce n'est pas qu'on ne soit persuadé que cet abandon seroit tres-utile ; mais on a de la peine à faire cette démarche : on seroit fâché d'avoir rompu tous les liens qui nous attachent au monde, on se contente d'en briser quelques-uns. *Le Pere Croiset, dans le premier Tome de sa Retraite spirituelle.*

Les marques & les effets d'une parfaite conversion.

La conversion qui se fait par la penitence, est un nouveau genre de vie, qui change le pecheur, qui rend au penitent les souffrances agréables, qui lui fait paroître la seule voye du Ciel aimable, & l'éternelle felicité seule digne de ses desirs. C'est un nouvel amour qui nous fait haïr ce que nous aimions davantage, & aimer ce que nous haissions le plus : c'est une douleur efficace, qui fait revivre dans notre cœur une esperance morte, qui rallume une foi éteinte, qui y reproduit une charité toute défigurée, qui nous inspire de continuels remords pour le passé, un redoublement de ferveur pour l'avenir ; qui nous fait toûjours trembler pour notre salut, & nous défier de n'avoir jamais assez pris de mesures pour éviter le peché. *Pere Massillon. Sermon pour le Mardi de Pâque.*

Il faut rappeller le souvenir de ses pechez, pour s'exciter à la douleur de les avoir commis.

Dieu n'exige pas de vous, de faire en sorte que votre iniquité n'ait jamais été commise ; ce seroit demander l'impossible : il veut seulement que vous la déteſtiez ; & voici la methode qu'il vous presente pour le faire. Rappellez ces actions passées, ces abominables prévarications, avec toutes les circonstances les plus capables de vous les rendre haïssables ; retracez-vous-en une idée affreuse ; & l'esprit plein de l'idée de vos fautes, laissez agir votre cœur : de là naîtra la plus vive déteſtation. Je m'en souviens, vous direz-vous à vous-même, lorsque je me laissai emporter jusqu'à desobéir à mon Dieu. Je sentis la grace, & la raison agir sur moi, je leur resistai ; & la passion étant devenuë la plus forte, je consentis à des crimes, que je voudrois effacer de mon sang. Autrefois je n'envisageai le peché que sous les idées agréables du plaisir qui l'accompagnoit : aujourd'hui je ne le considere qu'en lui-même, & je n'en vois que la honte & la difformité. Quoi de plus raisonnable, Chrétiens, que d'être obligez à déteſter ce qui fait le sujet de notre disgrace, & de haïr ce qui est veritablement & souverainement haïssable ? *Sermon manuscrit du Pere Cutrou.*

Ce n'est pas assez pour une parfaite conversion de pleurer ses pechez.

Rien de plus facile que de pleurer pour des pertes temporelles, pour des fortunes renversées, des procés perdus, des disgraces arrivées ; rien de plus naturel, rien aussi de plus commun. On trouve pour pleurer ces sortes

Il faut se haïr soi-même, & aimer Dieu.

de pertes, une source infinie de larmes dans son corps, un amas de soûpirs dans son cœur; mais pour pleurer comme il faut, & faire une veritable penitence, il faut se haïr sincerement: ce n'est encore là cependant que la moitié de l'ouvrage; il faut sur cette haine de nous-mêmes, fonder & établir l'amour de Dieu. Ce n'est pas assez de s'affliger, de se mortifier, de pleurer, & de se dépoüiller de tous ses propres interêts; il faut de plus tout rapporter aux interêts de Dieu, ne rien faire que par rapport à lui. Comme dans l'état du peché, on rapportoit tout à soi-même, comme à sa fin & à son terme; il faut dans la conversion tout rapporter à Dieu. *Le Pere de la Ruë. Sermon de la Madelaine.*

Suite du même sujet.

Chrétiens qui prétendez à la grace de la penitence, ou qui du moins la desirez, conciliez bien ensemble ces deux principes: la haine de vous-mêmes, & l'amour de Dieu: *Pœnitentiam veram non facit, nisi amor Dei, & odium peccati.* J'appelle haine de vous-mêmes, & amour de Dieu, la préference absoluë de Dieu à toutes choses & à vous-mêmes: c'est là vous haïr, parce que c'est renoncer à tous vos avantages, vos plaisirs, vos biens, & à tout ce qui peut éteindre, ou même refroidir l'amour de Dieu. *Le même.*

Il y a des conversions d'éclat & qui n'ont que de l'apparence.

L'on aime fort aujourd'hui à se distinguer, & à faire du bruit; & comme il y a des pecheurs d'éclat, il y a aussi des penitens d'éclat, qui veulent faire autant de bruit par leur conversion, qu'ils en ont fait par leurs déreglemens; mais ce ne sont que des conversions de montre & d'apparence; ce sont des conversions pour tromper les hommes, & non pour plaire à Dieu. Je parle de ces personnes qui se convertissent par necessité, lors qu'une bienséance d'âge les y oblige; qui ne quittent le peché, que long-temps après que le peché les a quittez, & qui se contentant de faire mourir au monde, leur corps déja mourant, lui laissent toûjours leur esprit: Je parle de ces pecheurs qui ne quittent le peché que par dégoût, & par caprice d'humeurs: Je parle de ceux qui se convertissent par des vûës politiques, & par interêt, pour s'attirer les applaudissemens du peuple, & pour joüir de tout le credit que donne la vertu; n'allant à Dieu, que pour faire venir les hommes à eux plus aisément: Je parle enfin de ces conversions d'hypocrisie, où tant de gens ont recours, comme au plus seur, & au plus delicat de tous les prétextes, & qui se servant de Dieu contre Dieu même, couvrent des crimes veritables sous le voile de quelques fausses vertus. Ces sortes de gens se sauvent devant les hommes, & se damnent devant Dieu; bien malheureux de souffrir en ce monde les peines d'une penitence inutile, & dans l'enfer, les tourmens que meritent, & leurs pechez, & leur hypocrisie! *Essais de Sermons, pour le Vendredi de la premiere Semaine de Carême.*

Regret d'avoir quitté Dieu, & resolution de le servir fidelement à l'avenir.

Il est vrai, Seigneur, que je n'ai pas sçû profiter du bonheur que j'avois de n'être fait que pour vous; je me suis égaré de la voye qui me conduisoit à ma fin derniere, & je n'ai pas voulu suivre la voix du bon Pasteur qui m'appelloit; mais je connois, & je déplore mes égaremens: quelque infidele que j'aye été, cela me suffit pour me faire esperer que vous me ferez misericorde. Vous m'avez aimé, Seigneur! lorsque je ne vous aimois pas, lors même que je faisois tout ce que je pouvois, pour vous obliger à ne me pas aimer: vous m'avez cherché lors même que je vous fuyois davantage. Eh quoi, mon Dieu! maintenant que je veux vous aimer, me rebuterez-vous? maintenant que je vous cherche, me fuirez-vous? Je ne sçaurois, mon Dieu! avoir cette pensée d'un Pere, d'un Sauveur, & d'un Dieu aussi bon, & aussi misericordieux que vous l'êtes; & j'espere que puisque vous avez eu jusqu'ici assez de patience pour souffrir mes égaremens, vous aurez encore assez de bonté pour me les pardonner. *Le P. Croiset, dans sa Retraite spirituelle. Tome premier.*

La vertu & le pouvoir d'une veritable contrition.

Contrition que tu es puissante, puisque tu peux surmonter l'invincible, desarmer le Dieu des armées, & faire descendre Jesus-Christ dans une ame! dit Saint Chrysostome. Contrition parfaite que tu es puissante! puisque rien ne te resiste, que tu effaces non seulement la coulpe, mais même toute la peine dûë aux pechez: de sorte que si une ame ayant cette douleur souveraine, venoit à se separer du corps d'un penitent, elle iroit droit au Ciel. Mais helas! que cette contrition si parfaite est rare! où en trouverons-nous dans ce siécle? Il n'y a que Dieu qui la connoisse, & elle a été quelquefois si vehemente en certains Saints, qu'ils sont morts de douleur. *Monsieur Joly, dans le premier Prône du Jubilé.*

De l'inconstance & de l'irresolution dans la conversion que l'on medite.

Il est d'une extrême importance de ne se point rebuter, de ne se point affoiblir dans le dessein que l'on a formé de se convertir, & d'être tout-à-fait à Dieu. Il faut par une fermeté d'ame, & par une constance inébranlable, triompher de toutes les oppositions, de toutes les insultes, & de toutes les railleries de ces gens lâches, qui s'opposent à une resolution si noble & si chrétienne: c'est par cette fermeté, c'est par cette constance, qu'on fait voir que l'on desire sincerement se convertir. Rien n'est plus rare que ce desir sincere & veritable, cette pleine & parfaite volonté de se donner à Dieu: on le veut & on ne le veut pas; le cœur devient imposteur & infidele à lui-même, il croit vouloir ce qu'il ne veut pas; & si la plûpart des gens étoient sinceres, & s'ils démêloient bien la veritable disposition de leur ame, chacun d'eux pourroit dire de soi, ce qu'Augustin disoit de lui-même avant sa conversion: Je demandois à Dieu dans ma priere, une chose que je desirois qu'il ne m'accordât pas. Notre volonté se partage ainsi, & se combat elle-même par des desirs entierement opposez: d'une part elle s'éleve vers Dieu, & de l'autre elle retombe dans sa foiblesse, & dans ses mauvaises inclinations; ce que ce saint Docteur appelle *Voluntatem, parte assurgente, cum alia parte cadente, luctantem*: une volonté divisée, dont une partie s'éleve pour soûtenir & combattre celle qui baisse; ce qu'elle ne sçauroit faire sans un puissant secours. *Le P. Champigni. Sermon de l'Aveuglement spirituel.*

La douleur du peché, qui fait proprement la conversion du pecheur, doit être surnaturelle.

Il faut que la contrition & la douleur d'avoir offensé Dieu, en quoi consiste proprement la conversion du pecheur, soit surnaturelle; c'est-à-dire que tous les actes qui la composent, & qui font une veritable penitence, ne soient pas des effets des seules forces de la nature, mais que ce soit le Saint Esprit, par les lumieres & les secours de sa grace, qui les inspire, & les produise avec nous après nous les avoir inspirez. C'est ce que les saintes Lettres nous enseignent si souvent, en disant que la penitence est un don

de Dieu, & qu'il faut la lui demander, comme faisoit Jeremie : *Converte me Domine, & convertar. Postquam enim convertisti me, egi pœnitentiam* : Seigneur, convertissez-moi, si vous voulez que je me convertisse : Car comment pourrai-je faire penitence, avant que vous m'en ayez inspiré les sentimens, & donné la force, par les secours de votre grace ? En effet ces actes de penitence étant la derniere disposition à la justification du pecheur, & à la grace qu'on appelle sanctifiante, ils doivent être de même ordre, que cette grace qui est toute surnaturelle : car s'ils étoient naturels, le pecheur pourroit, par ses propres forces, & de lui-même mettre la derniere disposition à sa justification ; ainsi sa conversion dépendroit absolument de lui seul, sans qu'il fût besoin de la demander à Dieu avec empressement, avec humilité, avec des gemissemens & des larmes, comme un don de Dieu, & un effet de sa divine misericorde ; quoi qu'il ne nous convertisse jamais sans nous, & si nous ne secondons sa grace. *Le P. Gegou. Livre intitulé, l'Usage du Sacrement de Penitence.*

Les marques d'une veritable conversion.

Si vous demandez à Saint Paul quel est son sentiment touchant les marques d'une veritable conversion : est-il necessaire que le pecheur soit mort à tous les desirs de la vie sensuelle, par une entiere extinction de tout ce qui peut déplaire à Dieu ? il vous dira : *Nihil ergo damnationis est iis qui sunt in* CHRISTO JESU : Il faut donc se dépoüiller de tout le vieil homme. Mais encore : faut-il s'en dépoüiller tout-à-fait, sans qu'il nous en reste plus rien ? Oüi ; & ne croyez pas que la conversion puisse compatir avec quelque affection criminelle, ou quelque attache au peché : *Deponite & vos omnia.* Il veut que sans pardonner à rien, par une forte & genereuse resolution, on rompe tous ces liens ; il veut que ce soit un changement d'un tout dans un autre tout ; & que notre conversion soit telle, qu'on puisse dire d'un penitent, après sa conversion : C'étoit auparavant un homme sensuel, qui n'avoit point d'autre Dieu que son ventre, comme parle cet Apôtre ; & maintenant il a en horreur tous les plaisirs des sens. *Le P. Antoine de la Porte, dans les Conduites de la Grace sur la Conversion du pecheur. Cinquiéme Verité fondamentale.*

Ad Rom. 8.

Ad Coloss. 3.

La resolution de se convertir doit être ferme & sincere.

Cette resolution doit être absoluë : ces foibles volontez qu'on appelle velléitez, ne suffisent pas ; l'enfer en est tout plein : elles peuvent faire des affligez, des malheureux ; mais non pas des Penitens. Ces foibles dégoûts du peché, ces foibles complaisances pour le bien, peuvent nous amuser & nous tromper ; mais elles ne nous justifient pas. Ce n'est pas assez de dire : Je voudrois ; il faut dire : Je le veux, & je le ferai quoi qu'il m'en coûte. Ces velléitez sont des volontez conditionnelles qui ne produisent rien, parce qu'elles excluent une condition qui est necessaire ; c'est-à-dire : Je renoncerois au peché, s'il ne falloit point pour cela renoncer à ce plaisir, & à ce bien d'autrui. Extravagante volonté, qui renferme une contradiction ! Je voudrois : c'est-à-dire, Dieu me presse par ses inspirations de quitter ce peché ; & pendant que je lui resiste, je prens des mouvemens de la grace pour des mouvemens de ma liberté ; des sentimens, pour des consentemens ; & des desirs inefficaces de conversion, pour des conversions mêmes. C'est ainsi que nous trompons souvent les autres après nous être trompez nous-mêmes. *Le P. Nepveu. Premier Tome de ses Reflexions Chrétiennes.*

Les pleurs & les regrets ne sont justes & raisonnables que pour effacer nos pechez.

Dans la pensée de Saint Augustin, deux sortes de gens sont insupportables aux yeux de Dieu : ceux qui pleurent ce qui ne merite pas d'être pleuré, & ceux qui ne pleurent pas ce qui merite de longues & d'ameres larmes ; ceux qui s'affligent & qui gemissent sur la perte des biens temporels, & ceux qui demeurent indolens & insensibles sur celle qu'ils ont faite des biens éternels ; ceux enfin, qui s'inquiétent & se tourmentent pour des choses, dont, malgré toutes les peines qu'ils se donnent, ils ne repareront jamais la perte, & ceux qui contens d'une douleur superficielle, negligent de rentrer par une vraye & sincere penitence, dans les droits qu'ils ont malheureusement perdus, & dans la possession desquels ils pourroient être rétablis, s'ils prenoient, pour s'en procurer de nouveau la joüissance, les mesures & les précautions necessaires. *Pris du Dictionnaire Moral.*

La conversion du pecheur coûte plus à Dieu que la création du monde.

Dans le sentiment des Peres, & des Theologiens, la conversion du pecheur est plus admirable que la création de ce grand Univers. Dans le premier ouvrage, Dieu créa ce qui n'étoit point, & rien ne s'opposa à sa volonté ; dans le second le Sauveur repare ce qui étoit perdu, & la malice de l'homme resiste à la grace : dans le premier la seule parole de Dieu trouva l'obéissance dans le néant, & dans toutes les créatures, qui suivirent ses ordres pour l'accomplissement de l'Univers ; dans le second le Sauveur parle, & souvent il n'est pas écouté ; la voix de son sang est mépriſée, & les hommes rebelles à leur Souverain refusent leurs propres avantages. Il conduit pourtant son dessein jusqu'à sa perfection ; il justifie le pecheur ; il fait regner la grace où le peché avoit triomphé ; il ressuscite les ames mortes, & introduit la grace en elles, comme autrefois il inspira l'ame dans le corps du premier homme : & comme la sainte Ecriture dit que Dieu souffla sur la face d'Adam, pour lui inspirer l'esprit de la vie & de la grace ; de même le Sauveur inspire au cœur des Chrétiens l'esprit de penitence, qui est le fruit de sa mort & le principe de leur vie. *Tiré d'un Traité de la Penitence, de Madame de Bellefons.*

La douleur qu'on conçoit de ses pechez doit durer toute la vie.

Les Saints nous enseignent que la Penitence doit durer jusqu'à la mort ; que le peché est un si grand mal, qu'on ne doit pas croire pouvoir l'expier par une douleur moins longue que la vie ; & que Dieu, en nous le pardonnant, ne nous dispense pas de l'obligation de le pleurer. De là vient la difference que nous voyons entre la penitence des Saints & celle des pecheurs ordinaires. Quoi que les Saints satisfassent pour leurs pechez, ils ne satisfont jamais à leur douleur ; ils pleurent le peché, ils le détestent, ils le fuyent, & le craignent toûjours : les autres au contraire en perdent bientôt le souvenir ; moins ils en sentent le poids, plus ils se persuadent aisément qu'ils en ont obtenu le pardon ; & sur cette persuasion ils vivent dans une fausse tranquillité. *Tiré du Livre intitulé, les Souffrances de* JESUS-CHRIST.

Fausse penitence, projet inutile de conversion.

Il y a une penitence inutile, que les Peres appellent, *Pœnitentia mentis* : un projet de penitence, un desir & un dessein de faire penitence. Il n'y a point de pecheur si abomi-

nable, qui faisant reflexion sur la mauvaise vie qu'il mene, & sur les funestes suites, que ses desordres pourront lui attirer, ne desire de se convertir, & n'en fasse quelque projet: mais sa penitence n'est que dans son entendement, & non pas dans son cœur. Il croit vouloir ce qu'il ne veut pas, il se trompe lui-même le premier, & sur cette belle idée, il s'imagine être tout changé. *Monsieur Joly, dans ses Prônes.*

Ce qu'opere en nous une veritable conversion.

Pour retourner à Dieu, & pour se convertir en verité, il faut commencer par changer d'esprit: *Facite vobis spiritum novum.* Il faut que le pecheur, d'un mondain éclairé, devienne un Chrétien aveugle; c'est-à-dire qu'il doit se défaire de toutes les fausses vûës de la chair & du sang, renoncer à tous les préjugez de l'amour propre, & ne plus écouter tous les vains prétextes de la raison seduite & trompée. Il ne doit plus regarder le peché, que par les yeux de la foi, qui lui en découvre toute l'énormité, qui lui fait voir l'outrage qui est fait à une Majesté infinie, & qui lui montre les supplices éternels qu'il a meritez. *Essais de Sermons, pour le quatrième Dimanche de l'Avent.*

Continuation du même sujet.

La lumiere divine s'insinuant peu à peu dans son ame, le rideau disparoit, & l'enchantement se dissipe; il découvre dans quel faux jour il avoit regardé Dieu, les créatures, & son ame. La justice divine se montre terrible à ses yeux; la vanité des choses de la terre, le peu de durée des créatures le frappent; toute la face du monde se change pour lui, toutes les vaines images s'évanouissent:

1. *ad Cor.* 7. *Praterit figura hujus mundi.* Il ne se reconnoît plus, il paroît un monstre à soi-même; il ne comprend ni comment il a pû être ce qu'il a été, ni comment il est devenu ce qu'il est; la grace le dérobe à la raison, & la foi l'enleve à l'esprit. *Les mêmes.*

Des conversions feintes & forcées.

Quand je parle de conversion; loin de vos idées ces personnes qui ne se convertissent que par necessité, lorsqu'une bienséance d'âge les y oblige; qui ne quittent le peché que long-temps après que le peché les a quittez, & qui ne pensent à Dieu, que lorsque le monde les oblige de renoncer au monde même: loin de vos pensées ces conversions, qui ne se font que par un dégoût secret, qui fait que certaines gens fatiguées du vice s'en privent pour quelque temps, & s'imaginent se convertir en donnant à Dieu certains intervalles de dégoûts, &c. *Les mêmes.*

Quel doit être le motif de nos larmes.

Ad Rom. 6.

Je veux bien m'accorder à votre foiblesse: *Humanum dico propter infirmitatem vestram*: Je veux bien vous dispenser de ces larmes frequentes, dont vous devez laver vos pechez; mais je vous dis en même temps, qu'il faut arrêter celles que vous prodiguez tous les jours pour tant de foibles sujets. Quoi? vous donnez des larmes à la perte d'un procés, & vous n'en donnez pas à la perte de votre salut? votre cœur vous fournira des soûpirs pour la mort d'un ami, & il vous en refusera pour la mort même de votre ame? Si vous ne pleurez pas vos pechez, je vous défends de pleurer pour toute autre chose, & je vous le défends pour les interêts mêmes de votre conscience. *Monsieur Fromentieres.*

De la difficulté qu'il y a de se convertir parfaitement.

Il y a bien de la peine à faire ce changement. De là ces mouvemens extraordinaires, ces combats des passions avec la raison, de la nature avec la grace, quand il s'agit de rompre avec les créatures, ausquelles on étoit fortement attaché: combats que S. Augustin nous décrit si bien: aussi en avoit-il l'experience, puisqu'ils s'étoient passez dans son cœur. Quels renversemens ne causent pas tous ces efforts violens, qui changeant entierement un homme, établissent le regne de Dieu dans son cœur? *P. Nepveu. Tome troisiéme de ses Reflexions.*

Si c'est tout de bon que vous vous convertissez, vous devez renoncer à toutes les maximes pernicieuses du siécle corrompu: plus d'estime pour le monde, & pour ses charmes; plus d'ambition pour ses pompes, ni de desir pour ses vanitez; plus de curiosité & de jalousie, que pour vous attirer les complaisances de celui qui merite uniquement d'être aimé. *Le même.*

Changement du pecheur & regeneration spirituelle.

L'Ecriture parle d'un homme converti, comme d'une nouvelle créature, parce qu'en effet il se produit un renouvellement admirable dans un homme regeneré. Ce n'est plus lui, c'est un autre homme, c'est une nouvelle créature: tout est changé dans sa personne; on n'y connoît plus rien de vieux; de quelque côté qu'on le regarde, on y trouve une nouvelle personne: Il a d'autres yeux; les yeux vifs & perçans de la foi, qui penetrent à travers les cieux, qui apperçoivent les lumieres celestes de la verité, & les beautez divines de la sainteté & de la vertu; qui voyent les choses invisibles, & rendent presentes celles qui sont les plus éloignées de l'avenir. Il a d'autres oreilles; des oreilles attentives & obéïssantes, qui prennent plaisir à entendre la parole de Dieu, & qui écoutent soigneusement les oracles du ciel pour les retenir. Il a un autre goût, par lequel il savoure les delices spirituelles: il a d'autres sentimens, & d'autres mouvemens que les ordinaires. Sa crainte est de pecher, & d'offenser Dieu; sa colere, c'est le zele pour la gloire du Seigneur; sa tristesse, c'est la douleur de ses pechez; sa joye, c'est la paix de conscience; son amour, la charité envers Dieu & le prochain; sa haine, l'horreur du vice; son esperance, l'attente des biens éternels; ses exercices, les bonnes œuvres; ses divertissemens, les loüanges de Dieu; sa vie, une continuelle pratique de pieté. Vous diriez que sa nature est toute changée. *Pris d'un Auteur recent.*

Difficulté d'une veritable conversion.

Ces changemens de la grace ne sont pas le fruit d'un jour. Quand le fort armé a pris une fois possession d'un cœur, il n'en sort que difficilement; une maison fondée sur le roc ne se renverse pas au premier coup de vent; le demon paisible dans une ame, ne cede pas au premier effort, que l'on fait pour l'en chasser. De même la grace ne s'établit pas tout d'un coup dans un cœur: ses progrés sont tardifs & imperceptibles; ce n'est que peu à peu qu'elle conduit son ouvrage à sa perfection. Il faut combattre ses passions, & les ennemis de notre salut, &c. *Pris d'un Sermon manuscrit.*

Du desir de se convertir.

Le desir que ressent un pecheur au-dedans de lui-même, de se convertir, & de retourner à son Dieu, doit toûjours lui paroître suspect, s'il n'y remarque certaines qualitez que demandent les Maîtres de la vie spirituelle: car il est une infinité de simples velléïtez, que l'on prend pour de veritables desirs, & qui bien loin de nous justifier, servent encore à nous rendre plus coupables, & plus criminels. Il faut sur-tout que ce desir in-

spire à un cœur touché & contrit, de la promptitude, pour entreprendre au plûtôt sa conversion; de la constance, pour demeurer ferme dans ses resolutions; du courage, pour oser tout, dans la vûë de recouvrer la grace. Quand on délibere en matiere de penitence, dit un saint homme, l'on ne se convertit gueres; la conversion est pour l'ordinaire l'ouvrage de ces heureux momens, où l'Esprit saint éclaire une ame tout à coup, & lance un trait vif, qui perce & qui blesse. Oüi, un moment plus tard, tel, de penitent fameux qu'il a été, seroit devenu un pecheur endurci. Outre cette vivacité & cette promptitude, un pecheur attendri a une fermeté inébranlable; il se détermine à pleurer le reste de ses jours, les desordres de sa vie passée; il entre dans de continuelles inquiétudes sur l'état où il est; il s'éprouve, il se précautionne contre l'avenir. Enfin, j'ajoûte que ce desir est accompagné d'un courage extraordinaire: du moins l'on ne voit point de Saint à qui cela ne soit arrivé. Un Augustin a-t-il pris le parti de servir & d'aimer son Dieu? il est prêt de le chercher à quelque prix que ce soit; rien ne lui paroît impossible; sa timidité a disparu, & s'est changée en une intrepidité, dont il est lui-même surpris. *Pris d'un Sermon manuscrit du P. Etienne Chamillard.*

Le changement du pecheur doit être principalement dans son cœur.

Puisqu'il n'y a point de veritable conversion, là où il n'y a aucun changement interieur, il faut que notre cœur soit changé: & comment? C'est qu'il aime maintenant ce qu'autrefois il haïssoit, & qu'il haïsse souverainement ce qu'il aimoit autrefois uniquement; qu'il recherche ce qu'il fuyoit, & qu'il poursuive ardemment les choses mêmes, pour lesquelles il avoit auparavant une extrême aversion: de maniere que tout notre cœur soit détaché, éloigné, separé de tout ce qui le portoit au peché, pour s'attacher entierement à Dieu. N'est-il pas vrai qu'un remede, pour avoir son effet, doit être appliqué à la source du mal; seul moyen de le guerir efficacement? Sans cela, il ne faut esperer aucune gueriſon. Or c'est le cœur du pecheur, qui a été tout penetré, & tout corrompu par l'infection du peché: c'est son cœur qui a été la source unique de tous ses abominables pechez; ils procedent de son cœur comme de leur source, ainsi que dit le Fils de Dieu. Puis donc qu'il est la source de tous nos maux, il faut que ce soit là qu'on applique le remede. *Pris des Sermons de Monsieur Chenart, Docteur de Sorbonne.*

Les marques d'une veritable conversion. *Ad Galat. 1.*

Lorsqu'une personne est vraiment convertie, il faut qu'elle puisse dire avec Saint Paul, après que Dieu l'eut touché: *Continuò non acquievi carni & sanguini*: Depuis que Dieu m'a converti à lui, je n'ai plus consenti à tous les desirs de la chair & du sang. Ainsi un pecheur doit dire: J'étois sujet à me mettre en colere, lorsqu'on faisoit, ou qu'on disoit quelque chose qui me déplaisoit; j'étois prompt à juger de toutes choses, à contrarier, & à mépriser tout le monde; j'étois sensible à mes interêts, j'avois peine à souffrir les personnes avec qui j'étois lié, je m'inquiétois pour les moindres choses: mais quand Dieu m'a touché, je n'ai plus consenti à tous les desirs, que l'Apôtre appelle de la chair & du sang; car consentir, & acquiescer, selon ce terme de Saint Paul, à la chair & au sang; c'est avoir encore égard aux respects humains, à ses proches, à ses parens. Quand les personnes sont veritablement touchées de Dieu, elles changent non seulement d'habit, mais de cœur; non seulement de discours, mais de sentimens & de pensées. *Liv. intitulé, Instruct. Chrétiennes, &c. pour le 23. Dimanche apres la Pentecôte.*

L'incertitude où nous sommes si nos pechez nous sont remis, nous doit faire continuer la douleur & le regret de les avoir commis.

Il n'y a point de Chrétien qui ne sçache, que le moindre peché mortel merite la damnation éternelle, & qu'autant que l'on en commet, sont autant d'arrêts de mort éternelle que l'on prononce contre soi-même. Il est vrai que la penitence, quand elle est veritable & sincere, casse & revoque tous ces arrêts: mais comme nul ne peut être certain, si la haine & la douleur qu'il a conçuës de ses pechez, & si la resolution qu'il a formée de les éviter à l'avenir, est telle qu'il est necessaire; il s'ensuit que l'on est toûjours dans l'incertitude de la validité de sa penitence, & par consequent, si l'on est en état de grace, ou si l'on n'y est pas. Comment donc un Chrétien peut-il demeurer tranquille après avoir commis tant de pechez, & avoir été condamné par autant de justes arrêts à une mort éternelle? comment peut-il ne pas craindre & trembler incessamment dans cette incertitude? Nul ne sçait s'il est digne d'amour ou de haine; que ces paroles sont étonnantes, s'écrie S. Bernard! Quoi je puis mourir à tous momens; & si mes pechez ne me sont pas remis, c'est fait de moi pour jamais! Mais voici un sujet de consolation, il ne faut qu'un soûpir, & un sincere regret, poussé d'un cœur vivement touché de son peché, pour en effacer la tache: or quand on conserve l'esprit de componction & de penitence toute sa vie, il est difficile, que parmi tant de regrets & de soûpirs continuels, il n'y en ait point qui touche le cœur de Dieu, lui qui se laisse souvent gagner à la premiere priere d'une ame penitente. C'est pourquoi un pecheur, dans l'incertitude de la validité de ses penitences precedentes, doit sans cesse soûpirer vers le Ciel, & demander pardon; puisque c'est le moyen seur de fléchir la divine misericorde, & d'obtenir enfin la remission de nos fautes. *Le P. Gegou. Livre intitulé, l'Usage du Sacrement de Penitence.*

Suite du même sujet.

C'est dans ce sentiment, & dans cet esprit de componction, que David avoit toûjours son peché devant les yeux, pour avoir un motif toûjours present de le détester: *Quoniam iniquitatem meam ego cognosco, & peccatum meum contra me est semper.* Pour implorer la divine misericorde, & témoigner le regret d'avoir offensé le Seigneur, il n'allegue point ses jeûnes; il ne represente point qu'il mêloit la cendre avec le pain qu'il mangeoit, & ses larmes avec son breuvage; il ne fait point mention de ses cilices, ni de toutes les austeritez dont il maceroit son corps. Il allegue uniquement qu'il avoit toûjours ses iniquitez, & l'image de son peché, devant les yeux; qu'il l'envisageoit toûjours avec horreur, comme un ennemi mortel, qui ne lui donnoit aucun relâche. Voilà l'unique fondement de son esperance. *Le même.* *Psal. 50.*

Regret à la mort, d'avoir negligé de se convertir.

C'est au moment qu'on va expirer, qu'on fait reflexion sur les desordres de sa vie passée, qu'on a devant les yeux les moyens qu'on a eu de faire son salut: tant de saintes inspirations, tant de motifs si pressans de se convertir; la facilité, le plaisir même qu'il y avoit de faire son devoir; tant d'exemples si édifians! & voir en même temps l'abus qu'on a fait de tous ces secours; avec quel entêtement

on s'est roidi contre les pressantes sollicitations de la grace ; par quelle bizarrerie, par quelle folie, avec quelle fureur on a refusé de se convertir ; & sentir qu'on n'a plus le temps ; & mourir dans ces regrets, & dans ces chagrins ! Honneurs qui m'avez ébloüi, plaisirs qui m'avez fait si souvent gemir, joyes mondaines suivies de tant de larmes ; combien de fois vous ai-je condamnées ? & pourquoi n'ai-je point alors suivi mes propres sentimens ! *Le P Croiset. Tome second de ses Retraites pour un jour de chaque mois.*

Le peu de douleur qu'on témoigne de la perte de Dieu, en comparaison de la perte des biens temporels.

Quel chagrin ne sent-on point pour la perte d'un bien temporel ? Combien de larmes ont coulé sur le corps mort de cet enfant ! On pleure ce corps qui se separe pour quelque temps de son ame ; & un pecheur ne pleure pas son ame propre, qui se separe de son Dieu par le peché. On verse un torrent de larmes sur ce cadavre qu'on emporte dans le tombeau ; sur un ami qui quitte le monde : Je perds le ciel, & mon ame est en peril de se perdre pour jamais ; & je ne pleure pas ! Il faut avoir de foibles idées du peché, de la justice de Dieu, du salut éternel, ou de l'éternité malheureuse, pour n'être pas touché à la vûë des crimes, qui nous privent de l'un, & nous conduisent à l'autre. Il est pourtant vrai que les cris, les gemissemens, & les larmes ne sont pas essentielles à cette douleur, & sont des signes équivoques. Le cœur peut être serré de douleur, sans que les larmes coulent des yeux ; les penitens n'ont pas toûjours pleuré ; & de toutes les conversions des Apôtres, nous n'en voyons qu'une, qui est celle de S. Pierre, où il soit parlé de larmes. Mais il faut aussi avoüer que l'eau qui coule de nos yeux par une sincere douleur, jointe avec le sang du Sauveur, a une efficace merveilleuse, pour obtenir misericorde de Dieu, & pour flêchir sa colere. *Le même.*

Les larmes du Fils de Dieu ne nous dispensent pas des nôtres.

C'est un abus que de prétendre que les larmes de J. C. nous dispensent des nôtres : celles-ci nous sont d'une indispensable necessité, principalement celles que S. Augustin appelle les larmes du cœur ; puisque c'est par là que commence notre conversion spirituelle. Et la conversion de Madelaine commença par là : *Cœpit rigare pedes ejus* ; elle fit d'abord pour elle, ce qu'elle fit ensuite pour son frere Lazare. Ce fut par là que David expia son peché, en pleurant nuit & jour, & arrosant son lit de ses larmes : ce fut par là que S. Pierre effaça son crime. Quand on demande pardon de son crime, on peut n'en être point touché ; parce que les paroles ne sont pas toûjours les plus seurs & les plus fideles interpretes du cœur : mais à l'égard des larmes, elles sont moins fourbes & plus éloquentes ; parce qu'elles découvrent le fond de l'ame, & ses plus frequentes affections : *Lacryma totum prodit affectum. Pris des Sermons qui courent sous le nom du P. Bourdaloüe.*

C'est en la douleur que consiste proprement la penitence.

C'est en ceci que consiste proprement la penitence ; dans un veritable déplaisir d'avoir offensé Dieu, qui nous porte ensuite à satisfaire à sa justice. Car c'est peu que de reconnoître son mal ; les méchans & les hypocrites voyent souvent le leur, & en sont suffisamment convaincus : mais il faut de plus en ressentir une vive douleur ; il faut en concevoir une salutaire componction de cœur, & cette amertume d'ame, que l'Apôtre appelle la tristesse selon Dieu : cette tristesse qui fait pousser des soûpirs, qui couvre la tête de cendre, qui abbat le visage, qui fait frapper sa poitrine, qui fait prendre le sac & le cilice ; cette tristesse d'où partent les regrets du passé, les apprehensions de l'avenir, les angoisses sur le present ; cette tristesse qui cause les gemissemens de la colombe, & qui fait que les larmes sont au lieu de pain, selon l'expression de David. Tel est infailliblement l'effet du repentir, quand les sentimens en sont vifs, & qu'il porte sa pointe bien avant dans les consciences : non seulement il afflige le cœur au-dedans, par de secrets déplaisirs ; mais il éclate au-dehors par les soûpirs de la bouche, & par les larmes des yeux. Ainsi le Prophete Roi dit qu'il baignoit son lit de ses larmes ; ainsi la Pechereresse de l'Evangile arrosoit de ses larmes les pieds du Seigneur, & mêloit l'eau de ses pleurs avec cette liqueur precieuse dont elle les oignoit. *Le même.*

De la vertu des larmes de la penitence.

Voyez combien la vertu de ces heureuses larmes est efficace, combien elles sont differentes des communes, & ordinaires. En vain vous pleurez, quand vous êtes accablez de dettes, & que vous vous sentez pressez par vos créanciers ; vous ne vous acquittez pas par là : en vain vous pleurez, quand vous êtes attachez à un lit de douleur, & travaillez de quelque fâcheuse maladie ; vous ne vous gueriſſez pas par vos larmes : en vain vous pleurez un mort ; vous ne le gueriſſez pas par l'abondance de vos pleurs ! O merveilleuse vertu des larmes de la penitence ! elles nous acquittent de nos dettes, elles nous gueriſſent de nos maladies, elles nous ressuscitent de la mort du peché ; & pourvû que nous pleurions de cœur, voilà que nous sommes aussi-tôt transformez en nouvelles créatures, & que nous commençons à mener une vie toute spirituelle & celeste. *Le même.*

Il faut demander à Dieu la douleur de l'avoir offensé, & la crainte de l'offenser à l'avenir. *Psal.* 37.

Excitez en moi, mon Dieu, ces troubles salutaires, dont les pecheurs sont souvent agitez ; cette confusion interieure, cette tristesse mortelle, ce dégoût de moi-même ; que je marche, comme David, tout confus & tout désolé : *Totâ die contristatus ingrediebar.* Aurois-je si-tôt oublié ce déplorable état, & voudrois-je y rentrer par une offense mortelle ? C'est un enfer anticipé, qui me fait plus d'horreur que la mort même. *P. Cheminais, dans ses Sentimens de Pieté.*

La conversion du pecheur ne se fait pas tout d'un coup.

Si nous considerons comme Dieu agit dans l'ordre de la grace, nous verrons que la regeneration de l'homme & la conversion d'un pecheur, a son commencement, son progrés, & sa consommation. Ce n'est pas que je veuille dire que la justification, si elle est prise pour l'infusion de la grace, se fasse avec le temps : puisque la Theologie nous enseigne une doctrine toute contraire à ce sentiment. Ce qui est cause qu'une chose a besoin de temps pour agir, est que celui qui est le sujet de l'action, resiste par quelque qualité contraire à ce qui en est le principe. Or il est constant que Dieu étant un Agent souverain, à qui par consequent rien ne peut resister dans la nature, répand dans un instant sa grace dans le cœur du pecheur, parce qu'il n'y requiert aucune disposition que celle qu'il y met lui-même. Lors donc que je dis que la conversion de l'homme pecheur a son commencement, son progrés & sa perfection, je veux parler des dispositions qui la précedent, qui selon l'œconomie ordinaire de la grace, ne se forment que successivement : l'excitation, la reflexion, la crainte, l'admiration, & la délibe-

ration commencent; l'amour les suit, la confiance lui succede, la priere met la derniere disposition, & la grace acheve. *Livre intitulé, Entretiens de l'Abbé Jean & du Prêtre Eusebe.*

La conversion du pecheur a besoin de la grace, & de la misericorde de Dieu.

Nous avons bien sujet d'avoir une horreur extrême du peché, qui nous met hors d'état d'avoir aucun accés auprès de Dieu, que par grace. C'est en verité une condition bien humiliante, que d'avoir besoin de lettres de remission, & de ne pouvoir échapper la main d'un bourreau, sans le pardon du Prince! & où un pauvre pecheur en seroit-il, si Dieu n'avoit dressé *un trône de grace?* car la mort, dit l'Apôtre, *est la solde & le payement du peché.* Si les esclaves du monde craignent si étrangement ce qui les peut éloigner du Prince, ou ce qui leur peut faire encourir la disgrace de quelque Grand, de qui ils reçoivent de l'appui; quelle horreur ne devons-nous point avoir de ce qui nous peut faire perdre la grace de celui de qui dépend notre destinée éternelle, & de ce qui nous peut separer de lui pour jamais? *Le même.*

Quoi que la penitence interieure ne soit pas si sensible, elle peut néanmoins être veritable.

Que notre volonté sente, ou ne sente pas ces mouvemens violens qui la troublent, qui la déchirent, qui l'accablent dans ses déplaisirs: elle doit par sa douleur se mettre en état de considerer davantage l'honneur & les interêts de Dieu, que tout autre bien; d'abhorrer le peché, & de le fuir plus que tout autre mal. Sur quoi il faut faire une reflexion pour la consolation des consciences timorées. Les plus grands biens & les plus grands maux ne sont pas toûjours ceux qui font sur nous des impressions plus sensibles & plus violentes; quoi que ce soient les biens que nous estimons, & les maux que nous apprehendons davantage. On sentira une joye plus vive à la nouvelle d'un procés mépriſable gagné, qu'à la vûë d'une riche maison, dont on a accoûtumé l'opulence; l'on préferera toutefois les fonds de la maison, aux avantages du gain de sa cause. L'on se laissera aller à des plaintes plus éclatantes dans les pointes d'une migraine, que dans le cours d'une fiévre lente; mais l'on aimeroit mieux guerir de cette fiévre, que de cette migraine. C'est ainsi que la douleur que le penitent doit concevoir de son peché, l'oblige à préferer Dieu à toutes choses; à tout perdre, à tout souffrir, plûtôt que de l'offenser; quoi que peut-être le penitent ne sente point ces mouvemens vifs & violens qui pourroient marquer sa douleur. *Pere la Pesse. Tome 3. Sermon sur la Douleur du Penitent.*

L'indolence où l'on a paru dans le temps même où l'on prétendoit de penser tout de bon à se convertir, est un signe sensible de la fausseté de la penitence.

L'indifference & le ménagement qui précedent votre repentir, sont deux preuves incontestables de sa fausseté; la tranquillité avec laquelle vous vous disposez à le concevoir, en est une troisiéme tout-à-fait criante. Il n'est rien peut-être qui marque mieux la disposition de votre cœur, que cette incroyable indolence. Vous vous préparez au chagrin par la joye; à la confusion, par la licence; à la contrainte, par la dissolution. Vous riez, vous joüez, vous assistez aux spectacles les plus dangereux, peut-être la veille même du jour, que vous devez paroître comme criminels aux pieds du Prêtre: nul intervalle entre vos déreglemens & votre repentir. Vos chicanes, vos repas, vos libertez ordinaires, la cajolerie, l'intrigue, ont été les préludes de cette accusation accablante que vous deviez faire d'une vie payenne. Vous avez pris de grandes mesures pour offenser Dieu; vous avez étudié divers artifices; vous avez essuyé de longues inquiétudes, dans le dessein de surprendre la simplicité, l'équité, la pudeur de cette personne; vous avez fatigué, langui, souffert, lorsque vous cherchiez à contenter votre passion: c'étoient des empressemens, des joyes, des transports à la vûë de cet objet qui vous possede. Faut-il reparer les injures que vous avez faites à Dieu? c'est un froid, c'est une insensibilité étrange. Vous l'avez fâché avec ardeur, avec emportement, si je l'ose dire; & ce n'est pas la peine, ce semble, de l'appaiser.... Vous ressemblez à Jezabel, qui dans le temps qu'elle devoit penser à detester ses violences & ses injustices, pour échapper à la vengeance du ciel, pensoit à se farder, à parer sa tête de tous les atours de son impie vanité. Jehu entroit dans son palais pour la faire jetter par les fenêtres: & quand elle apprit qu'il entroit, elle courut à son miroir, pour peindre son visage de fausses couleurs. *Le même.*

Une marque qu'une contrition n'est pas vraye, est de voir le peu qu'elle coûte.

Les signes qui ont précedé votre conversion, prouvent qu'elle est fausse: les signes qui l'ont suivie le prouvent encore. Il est aisé de commettre le peché; il est difficile d'en faire une juste penitence: & les fideles rendent la penitence plus facile que le peché. Il en coûte peu à un homme voluptueux, à une femme mondaine, d'offenser Dieu; il leur en devroit coûter infiniment de reparer leurs offenses: & cependant leur douleur ne les allarme point, ne les inquiéte pas même.... Je n'entre point dans le détail des peines exterieures que vous devriez souffrir pour satisfaire à la Justice divine. L'Eglise en exigeoit autrefois qui étoient humiliantes, longues, dures, éclatantes: elle a eu la bonté d'adoucir cette rigueur, & elle l'a moderée avec sagesse. Mais la douleur du peché doit être la même qu'elle étoit durant les premieres ferveurs des Fideles, parce que le peché n'a pas changé d'essence: en ce point Dieu & l'Eglise vous imposent la même obligation. Pour former une juste idée de votre douleur, il me semble qu'il en faut considerer la force, l'étenduë, & la durée, &c. *Le même.*

Sur le même sujet.

Je pourrois exiger de vous des soûpirs, des larmes, des macerations, de longues prieres, la solitude, l'humiliation, la haire & le cilice; c'est par quoi les Penitens que l'Eglise honore, ont fait éclater leur douleur. Vous en trouverez peu: je ne sçai même si vous en trouverez un seul, qui se soit contenté de renfermer dans son cœur les impressions de son repentir. Mais n'allarmons pas votre foiblesse par cet appareil affreux de penitence: encore une fois, je ne demande de vous qu'une vraye douleur. Après avoir accusé un long détail d'une vie licentieuse, quelles marques avez-vous données de votre déplaisir? Des yeux égarez, secs, libres; un visage gai & content, un maintien fier & mondain, une démarche molle & hautaine; la parole ferme, élevée, passionnée; des discours indifferens, prophanes, criminels, un air enjoüé sans aucune trace de chagrin: voilà comme vous avez paru aux yeux des gens. Est-il possible que vous ayez assez d'empire sur votre douleur pour en étouffer tout éclat? Elle est appellée dans l'Ecriture, *Componction*, parce qu'elle perce le cœur; *Contrition*, parce qu'elle le brise.... Tertullien l'a nommée, *Compendium ignium æternorum*, un abregé des feux de l'enfer; parce que votre repentir doit

doit suppléer, en quelque maniere, aux peines éternelles que vous avez meritées... Cependant votre repentir ne vous embarrasse pas le moins du monde. Peut-être que le peché a changé de nature depuis que vous en êtes l'auteur; peut-être n'est-il point si énorme dans vous que dans les autres pecheurs; l'adultere ne viole peut-être pas aujourd'hui comme autrefois la sainteté du mariage; l'injustice ne fait peut-être plus de tort à votre frere; le ressentiment s'accorde peut-être mieux avec la charité chrétienne; peut-être que les vertus sont devenuës moins parfaites, & les vices moins haïssables. N'est-ce point que le Dieu de nos jours est moins grand, moins aimable, moins redoutable? qu'accoûtumé à nos injures, il ne se met plus en peine de les punir? qu'il vous a revelé qu'il auroit plus d'égard pour vous que pour tant de Rois reprouvez? qu'il n'est point en ce temps, si offensé par le mépris qu'on fait de lui, qu'au temps qu'il allumoit l'enfer, & que son Fils Jesus-Christ expiroit sur une Croix? *Le même.*

Toutes les douleurs devroient paroître rassemblées dans celle d'un vrai penitent.

Il ne faut donc plus attendre dans votre repentir cette force, cette vivacité, qui seule pourroit vous assurer devant votre Juge. Examinons-en l'étenduë. La Contrition est, pour ainsi dire, l'assemblage de toutes les douleurs, parce qu'elle nous fait regretter la perte de toutes sortes de biens.... Rappellez, si vous pouvez, dans votre memoire tous les malheurs de la vie, qui peuvent accabler le cœur de tristesse: vous en trouverez dans votre peché, & de la même espece, & de plus grands, qui doivent vous plonger dans le chagrin. L'on s'attriste pour avoir perdu le fruit de ses services & de ses fatigues: vous avez perdu tout le fruit de vos bonnes œuvres. L'on s'attriste, si l'on est forcé de s'éloigner de sa patrie: vous êtes banni du Paradis. L'on s'attriste quand on est chargé de dettes: que ne devez-vous pas à Dieu? L'on s'attriste lorsqu'on se voit sans reputation & dans l'infamie: vous êtes devenu un objet d'horreur aux yeux des Saints & de Dieu même. L'on s'attriste quand on se trouve renfermé dans une cruelle prison: vous êtes l'esclave du demon & de l'enfer. L'on s'attriste lorsqu'on languit dans un lit, attaché par une dangereuse infirmité: votre ame est morte. L'on s'attriste quand on a à se défendre de plusieurs ennemis tout à la fois: toutes les créatures sont prêtes à vous perdre pour venger Dieu. L'on s'attriste de la perte d'un Pere, d'un Epoux, d'un Ami: en perdant Dieu vous avez perdu Pere, Epoux, Ami. L'on s'attriste quand on est à la merci d'un ennemi: Dieu est votre ennemi & vous êtes à sa merci. L'on s'attriste quand on est tombé dans la disgrace d'un Maître également grand & aimable: il n'est pas de maître égal à Dieu en grandeur & en bonté; & il vous hait. Tout ce qui peut vous affliger se trouve dans votre peché....! Vous avez à concevoir toutes les douleurs; à pleurer tous les maux; à regretter tous les biens, après avoir commis un grief peché: vous avez peut-être commis plusieurs pechez mortels; & tous ces pechez ensemble ne font pas dans votre ame, l'impression qu'y feroit un mal naturel, leger, mépriſable, indigne de votre reflexion. O Dieu offensé! O justice irritée! que deviendront tant de pecheurs? *Le même.*

Vous voulez donc être du nombre de ces malheureux dont un Prophete a parlé, lesquels sont descendus aux enfers avec leurs armes: *Qui descenderunt ad infernum cum armis suis?* Coupables autant que vous l'êtes par un longue suite de pechez, votre douleur & votre resolution sont les seules armes qui puissent vous mettre à l'abri des coups de la justice de Dieu. Vous les rendez inutiles, ces armes, vous n'en usez que pour vous tromper vous-mêmes: vous faites semblant de les manier pour votre défense; mais vous demeurez exposez aux traits de votre juge: douleur, resolution qui vous flatent, qui vous endorment dans vos déreglemens. L'enfer est rempli de penitens, qui comme vous n'ont fait qu'user de grimaces. Tous ces propos qui s'arrêtent, pour ainsi dire, au bout des lévres, ne vous empêcheront pas d'y tomber. Songez-y, vous manquez de fidelité & d'exactitude à les exécuter: vous manquez encore de vigilance & de courage. *Le même. Tom. 3. Serm. sur la Resolution du Penitent.*

La fausse penitence ne garentit pas du supplice éternel. *Ezechiel. 32. 27.*

Quand on a une vraye resolution, on ne s'en tient pas au seul necessaire.

Notre malheur doit nous rendre hardis, pour dédommager Dieu & notre ame des pertes passées. Quand le Roi David eut obtenu misericorde pour son peché, quel zele témoigna-t-il contre les ennemis de son Dieu? En combien de manieres tâcha-t-il de l'honorer? Fatigues, humiliations, jeûnes, prieres, larmes: il s'abandonna jusqu'à sa mort aux impressions d'une douleur qui n'avoit plus rien à ménager. Quels furent les projets de la Madelaine, dès qu'elle fut touchée de repentir? Quels ses empressemens pour son Sauveur? Quelle sa haine pour elle-même? Suivre par tout Jesus-Christ, par tout pleurer à ses pieds; mépriser toute la terre pour témoigner sa fidelité à son nouveau Maître; l'accompagner sur le Calvaire; vouloir enlever son corps aux soldats armez; s'aller renfermer dans une grotte affreuse pour penser à lui. S. Auguſtin après avoir reconnu ses égaremens, se contenta-t-il d'une vie reguliere & unie pour conserver son innocence? Le voilà la plume à la main, pour soûtenir les droits du Seigneur: son cœur répand son amour en mille manieres: il a peine à moderer son ardeur; l'idolatrie, l'heresie, l'impieté ne peuvent échapper à cet illustre Penitent, toûjours attaquées, toûjours confonduës, toûjours vaincuës. C'est à un bon cœur, un sujet de honte si humiliant, d'avoir offensé Dieu, qu'il voudroit lui faire oublier son injustice, en multipliant les marques de son tendre attachement... Rompre ce commerce si seur, si agréable, il n'y a pas à hesiter là-dessus; mais une personne qui a été engagée, & qui est resoluë d'être à Dieu, s'interdira encore certaines delices innocentes, qui pourroient retracer l'idée de ses attaches criminelles; elle montrera une modestie delicate; elle entrera dans ces bonnes œuvres qui tendent à la défense de la chasteté. Condamner des raisonnemens impies en matiere de Religion: c'est là un hommage necessaire qu'une pieté commune doit à la verité; mais une personne qui a raillé sur les choses saintes, qui a fait l'esprit fort sur les mysteres de la Providence & de l'Eternité, fera voir une soûmission aveugle pour les points les plus menus de la Foi; une estime veritable pour toutes les ceremonies les plus communes de l'Eglise. Restituer le bien d'autrui: ce n'est plus le temps de chicaner pour s'en dispenser; mais une personne qui l'a retenu injustement, déterrera tous les papiers d'un cabi-

net, pour y développer jusqu'au moindre soupçon de dette. Pardonner à un ennemi; quoi de plus essentiel au Christianisme? mais une personne qui a nourri une aigreur scandaleuse, se fera un plaisir de voir, d'entretenir, de visiter son ennemi d'autrefois; elle en parlera avec respect, avec amitié; elle se croira heureuse si elle peut lui rendre des services sourds & secrets que le monde ignore, & qu'il ignore lui-même. Renoncer à un monde dissolu; c'est une démarche qu'on ne sçauroit s'épargner; mais une personne qui l'a aimé, mettra sa gloire & son bonheur à le haïr. La modestie de ses habits, la regularité de ses actions, son éloignement des personnes trop enjoüées, sa circonspection dans ses manieres, ses airs humbles & retenus, feront voir à toute une ville le changement de son cœur... Comment, ô mon Dieu! une ame qui veut sincerement être toûjours dans vos interêts, peut-elle disputer avec vous, pour se tenir renfermée dans les bornes d'un devoir absolument indispensable? Pourroit-on en faire trop pour meriter vos bonnes graces & les caresses de votre misericorde? Je m'étonne que nous puissions jamais être satisfaits de notre repentir & de notre propos; que nous ne soyons toûjours dans quelque inquiétude sur l'état de notre conscience: qu'asservis autant que nous l'avons été, nous croyions si aisément que nos chaînes sont tout-à-fait rompuës.... Nous avons été ennemis insolens & obstinez; & nous sommes lâches & froids amis. *Le même.*

La negligence avec laquelle on a traité l'affaire de sa conversion, marque qu'on n'a mis ordre à rien.

Dans les projets, qui nous font plaisir, nous montrons je ne sçai quelle gayeté & quelle ouverture, qui anime notre industrie & prouve notre bonne foi: & je ne voudrois pas d'autre preuve de la fausseté de vos resolutions que cette nonchalance à les accomplir. Nous voyons qu'un Peintre qui se soucie peu de réüssir, ne fait que barbouiller sa toile; qu'un Ecrivain qui compose sans goût ne fait que gâter du papier; qu'un Artisan peu attaché à son ouvrage, ne sçauroit lui donner la propreté, la justesse, la politesse qui honorent la main du maître. Vous ne vous faites pas une affaire de vous corriger: vous ne le ferez qu'à demi; vous ne le ferez point du tout: d'autant plus qu'en matiere d'amendement il n'y a pas de milieu à tenir; il faut necessairement vous déterminer à ne plus renouveller aucun des pechez qui vous ont privé des bonnes graces de Dieu. *Le même.*

On pourroit s'étendre davantage sur les motifs, qui peuvent exciter le pecheur à la douleur de ses pechez, & à entretenir en lui l'esprit de penitence; mais nous en avons suffisamment traité en parlant de la Confession, & de la douleur qui fait une partie du Sacrement de Penitence.

CORRECTION FRATERNELLE,
REPREHENSION, PUNITION, &c.

AVERTISSEMENT.

Il y a peu de sujets plus faciles à remplir que celui de la Correction fraternelle, à cause de l'abondance des matieres qui se trouvent dans les saints Peres, dans les Livres spirituels, & dans les Prédicateurs anciens & recens, qui en ont fait des discours entiers. La difficulté est de faire un bon choix de ce que tant d'Auteurs en ont dit. Ce même sujet néanmoins est plus borné que beaucoup d'autres, & il y en a peu de plus simples: car quoi qu'il engage à parler de la dissimulation, & de la tolerance des pechez d'autrui, qui sont opposées à la reprehension, & à la Correction; ces défauts se rapportent si naturellement, à ce qu'on doit dire en faveur de ces vertus mêmes qu'ils combattent directement, qu'on ne peut dans le discours, les separer d'elles, si l'on veut traiter cette matiere à fond. Il faut seulement observer trois choses.

La premiere, que comme la correction se peut faire pour toutes sortes de pechez, & à toutes sortes de personnes, le Prédicateur doit bien prendre garde de ne point s'écarter de son sujet, en s'étendant trop sur la griéveté des pechez, & les consequences qui pourroient naître des vices & des défauts que l'on doit reprendre; & prenant le change, à l'occasion de l'induction qu'il se trouvera obligé d'en faire.

La seconde, qu'il faut se garder de même, de confondre ce qui est seulement de conseil, avec ce qui est de précepte sur cette matiere: c'est pourquoi, il ne faut pas manquer de marquer les circonstances où l'on est obligé de faire cette correction; quand est-ce que l'on la doit faire, & à qui; & par quelles personnes elle se doit faire. Car comme il n'y a point de précepte, en l'observation duquel la prudence soit plus necessaire; il n'y a point aussi de sujet, où il en faille davantage, pour décider à quoi l'on est précisément obligé.

En troisiéme lieu, comme il n'est pas moins rare & moins difficile de bien recevoir la reprehension, que de la faire à propos: il est bon, dans les discours que l'on fera sur la Correction fraternelle, de mesler l'un avec l'autre; ou si l'on en veut faire des discours separez, de traiter toujours l'un par rapport à l'autre, en sorte que la connoissance de l'un serve comme de degré à celle de l'autre: ou du moins, de supposer comme chose non moins arrestée, ni en soi moins seure, celui des deux sujets, dont on n'entreprend point de parler si expressément.

PARAGRAPHE PREMIER.

Differens Desseins, & Plans de Discours sur ce Sujet.

I. UN des plus justes desseins qu'on puisse prendre sur ce sujet, & qui se presente d'abord, est de faire voir, 1°. L'obligation de faire la correction fraternelle; de quelle na-

nature est le précepte qui nous en est imposé, & sur quoi il est fondé. 2°. Qui sont les personnes que ce devoir & cette obligation regarde. 3°. La maniere de s'en bien acquitter. Ce sont les trois parties de ce Discours.

Premiere partie: Quel est ce précepte. Quoi que ce fût assez de sçavoir que c'est un précepte divin, qui a positivement été intimé dans l'ancienne & dans la nouvelle Loi, il est bon néanmoins de s'y prendre encore de plus loin, & de faire voir que ce précepte est de droit naturel, fondé, 1°. sur l'amour que nous devons à Dieu, & sur le zele que nous devons témoigner pour sa gloire & pour ses interêts: car en quelle occasion le pouvons-nous mieux marquer, qu'en empêchant qu'il ne soit offensé & deshonoré? Les Souverains de la terre ont des Officiers, qui soûtiennent leurs interêts, & qui punissent les injures & les outrages qu'on leur fait: n'est-il pas juste que le Souverain de l'Univers ait des serviteurs, qui témoignent l'affection qu'ils lui portent, & le zele qu'ils ont pour son service, en reprenant du moins, & en corrigeant ceux qui violent ses loix? Aussi en a-t-il donné la commission à tous les hommes en general, & à chacun en particulier. 2°. Que ce précepte est fondé sur la Charité du prochain, dans laquelle il est renfermé, & dont il fait une partie: *Mandavit illis unicuique de proximo suo.* Or on ne peut exercer cette charité plus utilement pour le prochain, qu'en l'empêchant de se perdre, & en le retirant du péché, qui seroit peut-être la cause de sa damnation. Ainsi comme ce seroit manquer au précepte de la charité, que de ne pas le retirer d'un précipice où il seroit tombé; ou de ne pas l'empêcher d'y tomber, faute de l'en avertir: ce seroit aller contre le même précepte, de ne pas l'empêcher de continuer ses desordres, ou de ne pas l'aider à sortir du malheureux état, où il ne reste, & peut-être n'est même tombé, que faute d'un charitable avertissement. 3°. Que ce précepte enfin est fondé sur l'interêt, que chacun doit prendre au bien public: car si personne ne reprenoit, ou ne corrigeoit les pecheurs, & ceux qui oublient leurs devoirs, le peché deviendroit bientôt un scandale, & un mal contagieux, qui se répandroit universellement par tout; c'est pourquoi, il y a des Juges, des Magistrats, des gens commis pour en arrêter le cours. Mais parce que cela ne suffiroit pas, de là vient encore que quand le vice s'introduit dans le particulier & avec moins de bruit, & vient à notre connoissance, chacun, à mesure du credit où il peut se trouver, est établi de Dieu, pour le reprendre lui-même, s'il en est besoin; & en general, pour en empêcher les suites & le progrés, autant qu'il lui sera possible, sans temerité, & sans indécence.

Eccli. 17.

Seconde partie: Qui sont ceux que ce précepte oblige. 1°. Il est hors de doute que cette charge est imposée à ceux qui sont obligez de veiller sur la conduite des autres: les Magistrats à l'égard des citoyens d'une ville; les Pasteurs à l'égard de leur troupeau; les Peres & Meres à l'égard de leurs enfans, & de leurs familles; les Maîtres à l'égard de leurs serviteurs; & generalement tous ceux qui ont quelque autorité sur les autres: & cette charge est comme une obligation attachée à leur caractere, au rang qu'ils occupent; puis qu'ils doivent rendre compte à Dieu de la perte de ceux, dont Dieu leur a plus particuliérement confié la garde. 2°. Peut-être croyez-vous que ce soit là tout, & ne faites pas reflexion, que ce devoir regarde chacun en particulier, de quelque état, & de quelque condition que l'on soit; & que vous, qui croyez en être le plus legitimement dispensez, y êtes peut-être plus obligez que plusieurs autres. En effet, les Magistrats, en cette qualité, n'ont pas droit de punir toutes sortes de pechez, & leur devoir ne s'étend pas jusques à toutes les occasions particulieres, où Dieu est offensé: les Pasteurs ne voyent pas, ou ne connoissent pas toûjours, les desordres de tous ceux qui composent leur troupeau, & ne sont pas obligez de s'enquêter si curieusement de ce que chacun fait dans son domestique: les Prédicateurs ne peuvent reprendre & censurer les vices, jusques dans l'individu; & ils seroient indignes de leur ministere, s'ils indiquoient les personnes en particulier. Qui sera donc obligé de reprendre le vice de celui, qui n'est pas encore obligé de fuir par la crainte de la justice; le vice d'un homme à qui, seul peut-être vous osez parler; le vice qui ne se produit qu'en particulier, & dont vous êtes témoin; de corriger enfin suivant les rencontres, & les ouvertures, les jours qu'on en a, chaque personne? Je dis que c'est chacun de vous, pour les pechez que vous voyez commettre devant vos yeux. Et c'est ce que le Sauveur dit expressément dans l'Evangile, pour un des cas plus ordinaires qui s'en presentent; où, quoi que l'on semble vous prendre par votre interêt, c'est pourtant l'amendement de votre prochain, beaucoup plus que votre satisfaction, qu'on recherche: *Si peccaverit in te frater tuus, vade & corripe eum inter te, & ipsum solum.* Sur quoi l'on peut faire une induction des autres occasions, où le précepte oblige.

Matth. 18.

Troisiéme partie: La maniere dont il faut l'observer. Comme il pourroit y avoir de l'indiscretion, à faire la correction indifferemment à toutes sortes de personnes; on doit être instruit de la maniere dont il la faut faire, des temps qui y sont plus convenables, & des rencontres, où il est plus à propos de s'en abstenir, de crainte d'augmenter le mal au lieu de le guerir, ou de se charger du soin onereux d'une reprehension inutile; & l'on ne sçauroit trop être informé avec quelle prudence il faut proceder dans une affaire si delicate; puisqu'il faut avoir égard à l'âge, & au rang, à l'humeur, à la disposition presente, tant des personnes qui font cette correction, que de celles qui la doivent recevoir. C'est pourquoi le Prédicateur fera bien d'entrer dans le détail, & montrer par de courts exemples, comment on se doit comporter, 1°. à l'égard de nos inferieurs; 2°. avec nos égaux; 3°. avec ceux qui sont au-dessus de nous: & conclure par le grand bien qui peut venir de cette correction: *Lucratus eris fratrem tuum, &c.*

On peut proposer le même sujet autrement. 1°. La correction fraternelle est de précepte; & ce précepte oblige: cela est incontestable. 2°. Par qui ce précepte doit être observé: il peut y avoir quelques difficultez sur ce point; il faut les éclaircir. 3°. Quand, en quelles occasions, & avec quel ordre, il doit être observé: c'est ce qui a besoin d'une exacte explication.

APRÉS avoir fait voir l'obligation de s'acquitter de ce précepte, on peut prendre pour

sujet d'un discours, 1°. la grandeur & la qualité du peché que l'on commet quand on y manque; 2°. les défauts qu'il faut éviter, afin de s'en acquitter comme on doit, & de ne pas rendre cette correction, comme il arrive souvent, nuisible, ou inutile. Pechez donc, qu'on commet en ne corrigeant pas: Pechez, qu'on peut commettre même en corrigeant.

Pour le premier point. Lors qu'on manque à reprendre son frere dans les occasions où l'on est obligé de le faire; 1°. On se rend coupable des mêmes pechez que commet celui qu'on manque de reprendre: parce que cela l'entretient dans ses vices & dans ses desordres. 2°. On pourra pecher même plus griévement que lui: parce que d'un côté on coopere par là, à sa faute; de l'autre, on devient, avec plus de connoissance, & moins de prévention causée par la passion, que lui, la cause de sa perte & de sa damnation. C'est pourquoi, Dieu dit qu'il en demandera compte: *De manu viri, & fratris ejus requiram animam hominis*: Et *Sanguinem ejus de manu tua requiram.* 3°. On autorise encore le crime à l'égard des autres, par cette connivence, & l'on est cause qu'ils le commettent par une funeste imitation.

Genes. 9. Ezech. 33.

Pour le second point. Comme on peche souvent contre la Charité, en manquant de faire la correction, on peche souvent aussi, & contre la prudence, & contre la Charité même, en la faisant. Les défauts donc à quoi l'on doit prendre garde, c'est 1°. A ne pas faire la correction à contre-temps; quand une personne est en colere, ou dans le fort de sa passion: parce qu'alors ce qu'on lui dit ne servira qu'à l'irriter davantage: 2°. A ne la pas faire avec trop d'aigreur, mais avec douceur, comme l'Apôtre l'ordonne: car notre colere & l'aigreur que nous marquons, ne manquera pas d'aigrir notre frere; & au lieu de le guerir du mal qu'il avoit, en voilà un autre que nous lui ferons: 3°. A ne pas reprendre publiquement ce qui a été fait en secret.

III. On peut joindre dans un corps de discours tout ce qui regarde cette matiere, en prenant pour division ces deux points. Premierement: Comment il faut faire la correction; & secondement: Comment il la faut recevoir.

Premier Point donc: Il faut faire la correction avec prudence & discretion, ayant égard à la qualité des personnes à qui on la fait, à la faute que l'on reprend, aux circonstances dans lesquelles on doit reprendre; puis que selon ces differentes circonstances, on doit se comporter de differente maniere.

Second Point: Il faut la recevoir, 1°. Avec humilité, en se reconnoissant pecheur, sans excuser sa faute par orgueil: 2°. Avec action de graces, comme un bienfait, puisque c'en est un grand en effet; & par là on marque déja un fond de bonne volonté: 3°. Avec un desir effectif d'en profiter, & de se corriger; qu'on doit achever de former, puisque la correction nous y aide, & nous en montre l'importance.

IV. Il y a trois sortes de personnes qui se dispensent de faire la correction, quoi que le précepte qui oblige de la faire, soit intimé à tout le monde. 1°. Il y en a qui n'osent la faire, qui apprehendent de se mettre en compromis, & que l'on ne tienne pas assez compte de leurs remontrances; ou bien de s'attirer la haine ou la disgrace de ceux qu'ils devroient avertir, 2°. Il y en a d'autres qui ne sçavent pas comment il faut la faire, ni comment ils s'y doivent prendre. 3°. Il y en a d'autres enfin qui ne la font pas, parce qu'on l'a déja d'autres fois mal reçuë, quand ils la faisoient, & qu'elle n'a profité de rien à la plûpart de ceux à qui ils l'ont voulu faire.

Il faut confondre la timidité des premiers dans le premier point.

Il faut apprendre aux seconds, & même aux troisiémes, qui peut-être s'y sont mal pris, la maniere de la faire, par rapport aux personnes differentes qui en ont besoin: & c'est le second point.

Il faut enfin, pour ôter tout prétexte aux mêmes troisiémes, & s'il en est besoin, pour leur donner courage, & faire qu'ils n'ayent pas tant lieu de craindre, plaider leur cause devant les coupables; montrer le grand bien que l'on leur veut faire par une sage correction, & de quoi ils se privent quand ils la rejettent; & en general donner les motifs & expliquer, s'il le faut, la maniere de la bien recevoir. Ce sera le troisiéme point.

V. 1°. La correction fraternelle est Chrétienne & sainte, quand elle est faite par un principe de charité: aussi est-ce ce seul motif que nous devons avoir envûë, & non pas le desir de satisfaire notre passion. Ne rien faire, ni entreprendre en tout ceci, poussé par un esprit d'envie, par chagrin, & par une mauvaise humeur; ou par le desir de faire connoître notre autorité; mais chercher le salut de notre frere: *Lucratus eris fratrem tuum.* Le tirer de l'égarement où il est; lui procurer de meilleurs desirs, un heureux retour à la grace; la paix, la joye que donne la vertu, même dès cette vie.

2°. Elle est salutaire & efficace, quand elle est reglée par la prudence; c'est-à-dire, quand on prend son temps, & qu'elle se fait à propos, & avec tous les adoucissemens qu'il y faut apporter.

3°. Elle est grandement meritoire, quand on se propose pour fin, la gloire de Dieu. On arrête le cours du peché, on fait cesser l'irreverence & l'impieté; on sanctifie, & on a la satisfaction de faire sanctifier de plus en plus, le nom du Seigneur; on procure à ce Roi liberal le plaisir de voir sa maison remplie; on contente en particulier la passion la plus forte qu'ait témoigné l'Homme-Dieu dans le cours de sa vie mortelle, &c.

VI. La Prudence est absolument necessaire, pour faire avec fruit la correction fraternelle.

1°. Elle est necessaire pour discerner ce qui est bien, d'avec ce qui est mal; le vrai d'avec le faux; ce qu'il faut taire, d'avec ce qu'il faut dire; ce qu'il faut reprendre, d'avec ce qu'il faut dissimuler.

2°. Elle est necessaire pour s'examiner soi-même, & voir si l'on n'est point coupable des mêmes défauts, qu'on veut reprendre dans les autres; ou de quelque autre, qui fasse dire de nous: *Medice cura teipsum.*

3°. Elle est necessaire pour prendre son temps & apporter les temperamens, qui peuvent adoucir l'amertume de la correction. *Pris du Dictionnaire Moral.*

VII. Il y en a peu qui fassent cette correction, quoi que le précepte de la faire s'adresse generalement à tout le monde; & parmi ceux qui la font, il y en a encore moins qui la fassent avec succés.

1°. Vous qui la negligez, reprenez votre frere quand vous le trouvez en faute: c'est

c'eſt un devoir de charité qui preſſe.

2°. Vous qui la faites mal, inſtruiſez-vous des moyens propres à la faire réüſſir, & des précautions qu'il y faut apporter. Dans le premier Point donc, l'obligation; & dans le ſecond, les moyens de s'en acquitter. *Pris du même.*

VIII. COMMENT il faut recevoir les corrections & les reprimandes qu'on nous fait. Deux propoſitions feront le ſujet & tout le partage de ce diſcours.

La premiere : Le danger auquel on s'expoſe, & le malheur qu'on s'attire en mépriſant les ſalutaires remontrances qu'on nous fait, ou en s'irritant contre ces ſortes de corrections.

La ſeconde : Dans quelle diſpoſition d'eſprit & de cœur on doit être pour profiter des corrections qu'on nous fait. *Pris du même.*

IX. AFIN que la correction ſoit utile, elle doit être faite, premierement avec autorité; autrement elle eſt mal reçuë, & l'on demande à celui qui la fait, à quel titre il s'arroge ce droit; ou, qui lui donne ce pouvoir ou cette hardieſſe ? Or cette autorité vient, ou de la naiſſance, comme aux Grands; ou de l'emploi, comme aux Juges, & aux Magiſtrats; ou de l'amitié, comme entre les amis.

Secondement, avec prudence; autrement elle devient inutile, pour n'être pas faite comme il faut.

Troiſiémement, avec une charité deſintereſſée, qui n'a en vûë que la gloire de Dieu. *Pris du même.*

Ce qu'on dit pourtant ici, ſur l'autorité, doit être entendu de la correction plus ouverte : car pour celle qui ſe fait plus adroitement, le reſpect qu'on montre, ou le zele ſeul, peut juſtifier en certaines occaſions, la liberté qu'on ſe donne.

X. LE zele qui nous porte à corriger, ou à reprendre le prochain, doit avoir trois qualitez.

1°. Il doit être ſoûtenu par le bon exemple; autrement il ne ſert qu'à nous attirer le mépris & les railleries de ceux qu'on veut corriger & reprendre.

2°. Il doit être *ſelon la ſcience*, c'eſt-à-dire, prudent & diſcret; autrement il ne ſervira qu'à gâter tout.

3°. Il doit avoir de la vigueur & de la fermeté, quand cela eſt neceſſaire.

XI. NOUS ſommes obligez de faire la correction fraternelle.

1°. Par le commandement que Dieu nous en a fait.

2°. Pour l'interêt de Dieu, qui le demande.

3°. Pour le ſalut du prochain, qui nous eſt confié.

XII. IL faut reprendre votre frere, & lui faire la correction.

1°. L'amour que vous avez pour Dieu, le demande; c'eſt le premier Point.

2°. L'amour que vous avez pour votre prochain, vous y ſollicite; c'eſt le ſecond.

3°. Reglez cette correction, & la faites dans toutes les circonſtances qu'elle demande. *C'eſt le deſſein du Pere Bourdaloue, dans les Sermons imprimez ſous ſon nom.*

XIII. IL faut que la correction que nous faiſons à notre prochain, ſoit priſe ſur le modele de celle que Dieu nous fait.

1°. Dieu nous corrige avec une grande tranquillité : *Cum tranquillitate judicas*; Et il faut le faire auſſi ſans paſſion. *Sap.* 12.

2°. Il le fait avec reverence : *Cum magna reverentia diſponis nos.* La reverence eſt une crainte mêlée d'amour : prenons ſoin d'avertir nos freres, & par là montrons-leur notre charité; craignons de le faire d'un air & d'un ton, ou avec des contre-temps par où nous puiſſions leur déplaire. Ce mêlange d'amour & de crainte envers nos ſemblables nous convient beaucoup mieux qu'à Dieu, à l'égard de ſes créatures. *Ibidem.*

3°. Quand il eſt obligé de nous corriger plus durement en apparence; c'eſt toûjours avec un fond de bonté & de miſericorde : *Das locum in peccatis, pœnitentiæ... Ut cùm de nobis judicatur ſperemus miſericordiam tuam.* Voilà notre modele : imitons-le. *Pris du même.*

XIV. C'EST une eſpece d'Apoſtolat que nous exerçons.

1°. Nous en avons reçu la commiſſion de Dieu même : *Si peccaverit in te frater tuus, vade & corripe eum, &c.* 2°. Nous en pouvons faire la fonction : *Si te audierit.* 3°. Nous pouvons en eſperer le même fruit : *Lucratus eris fratrem tuum.* Trois ſources de l'obligation que nous avons de faire la correction fraternelle. *Pris de Monſieur Biroat.*

XV. Nous ſommes obligez de corriger nos freres; ce ſera le premier Point de ce diſcours. Obligez, 1°. Par un zele de haine contre le peché. 2°. Par un zele d'amour pour la gloire de Dieu, qui eſt deshonoré. 3°. Par un zele de charité pour notre prochain, dont nous devons procurer le bien, tant que nous pouvons.

Nous ſommes obligez de ſçavoir les moyens de le faire. Moyens : 1°. Il faut toûjours commencer par la douceur. 2°. Quand une correction douce ne profite pas, il faut, ſi on le peut décemment, la faire plus forte. 3°. Quand les corrections particulieres ſont inutiles, il faut, ſi on eſt en place, les faire publiques.

XVI. PREMIER Point. De quelle importance eſt la correction fraternelle pour le bien du prochain. 1°. Par là on arrête le cours de ſes deſordres, qui ſont un grand mal par eux-mêmes. 2°. On empêche les autres de pecher. 3°. On gagne ſon frere à Dieu pour l'avenir, & on contribuë heureuſement à ſon ſalut.

Second Point. Les raiſons qui nous empêchent de la faire, & de nous acquitter de ce devoir important. 1°. La fauſſe amitié. 2°. L'interêt : on en a à ménager avec cette perſonne, & on craint de ſe faire tort en la choquant : non pas en la choquant ouvertement, & en ne ménageant point ſa delicateſſe, ce que le bon ſens & la vertu ont coûtume de défendre; mais en lui faiſant appercevoir le moins du monde, qu'on deſapprouve ſon procedé. 3°. L'indifference qu'on a pour le veritable bien de ſon prochain.

XVII. 1°. LES uns manquent à faire la correction, quand ils le peuvent & quand ils le doivent : & à ceux-là il faut montrer l'obligation qu'ils ont de la faire.

2°. Les autres la font mal; & il les faut inſtruire des moyens propres pour la faire mieux.

3°. Il y en a enfin qui ſeront aſſez zelez pour la faire, & aſſez prudens pour la faire comme il faut; mais trop ſenſibles, & qui ne peuvent ſouffrir qu'on la leur faſſe de ſon

côté : & il faut montrer l'injuſtice de leur procedé ; le bien dont ils ſe privent auſſi-bien que les autres ; & comme par là ils ôtent tout credit à leurs remontrances les plus neceſſaires.

XVIII. 1°. La juſtice demande ſouvent qu'on corrige le pecheur.

2°. La charité l'exige en une infinité de rencontres.

3°. La prudence veut que l'on regle l'un & l'autre devoir, ſelon les perſonnes, & les circonſtances.

XIX. Les Regles de la correction fraternelle, & les conditions qui doivent l'accompagner, ſont particulierement quatre.

1°. Elle doit être accompagnée de prudence ; puiſque ſans cette vertu la correction devient abſolument inutile : Et cette prudence conſiſte à avoir égard au temps, au lieu, aux perſonnes, & aux autres circonſtances.

2°. Elle doit être accompagnée de zele ; autrement elle dégenere en molleſſe, & en reſpect humain ; on flate le vice plûtôt que l'on ne le reprend veritablement : mais ce zele doit être ſans emportement & ſans indignation.

3°. Elle doit être accompagnée de juſtice : car reprendre un homme qui n'eſt pas coupable, ou qui ne l'eſt que d'une faute legere, & peut-être douteuſe, c'eſt expoſer ſon autorité au mépris, & donner à ceux qu'on corrige, des ſujets d'indignation, au lieu d'apporter à leurs maux un vrai remede.

4°. Il faut qu'elle ſoit faite par une perſonne revêtuë d'autorité, c'eſt-à-dire, qui ait droit de veiller ſur les autres, & de les redreſſer dans leurs égaremens. Ce deſſein ſuppoſe une correction dans les formes, & faite d'un air, & dans des circonſtances qui demandent vraiment que celui qui la fait, ſoit un Superieur, ou peuvent faire croire, que c'eſt ſur ce pied qu'il prétend la faire. *Pris d'une Homelie ſur ce ſujet, prononcée à ſaint Sulpice, & enſuite imprimée.*

XX. Comme le précepte de la correction fraternelle eſt un précepte poſitif, qui n'oblige pas toûjours, ni en tout temps, & qui a même ſes exceptions, & ſes diſpenſes :

1°. Il faut examiner, quand eſt-ce qu'on y eſt obligé, & dans quelles circonſtances on en eſt diſpenſé ; déterminer le dogme, & bien diſcuter toute la matiere, dans ce premier Point.

2°. Si l'on y eſt obligé, il faut en apprendre la maniere, qui ſe peut reduire à ces trois choſes ; ſçavoir, à corriger, 1°. les foibleſſes avec condeſcendance ; 2°. les perſonnes dociles & ſoûmiſes, avec charité ; 3°. les rebelles, avec fermeté. Bien expliquer tout cela dans ce ſecond Point.

XXI. Trois motifs qui nous engagent à cette pratique.

En premier lieu ; la charité demande, que nous reprenions notre prochain, quand nous le pouvons faire avec quelque eſperance de profit, ſoit pour l'amendement de celui qui peche, ſoit pour préſerver de contagion les perſonnes devant qui on peche. Ce précepte eſt plus ou moins preſſant, ſelon les beſoins auſquels il faut remedier ; & quoi qu'il s'étende à toutes les matieres qui regardent la charité envers nos freres, on s'en doit ſouvenir ſur-tout dans les occaſions où il s'agit de leur utilité ſpirituelle, pour laquelle nous devons être diſpoſez à faire beaucoup plus que pour leurs autres avantages. Cependant eſt-ce ce qu'on fait ? Que coûteroit à cet ami, à ce parent, à cet homme riche, à cette perſonne qu'on écoute ſi volontiers dans les compagnies, de ramener à leur devoir tant de perſonnes, avec qui on eſt tous les jours ? D'autant plus que le précepte même veut qu'on s'y prenne avec douceur, ſans temerité, ſans orgueil ; tantôt d'une maniere ouverte, tantôt d'une maniere indirecte, ne s'écartant jamais des regles de la prudence.

En ſecond lieu ; la generoſité demande, qu'afin que cette charité ait ſon étenduë, & pour éviter les prétextes qui font qu'on décide trop facilement, ou qu'il y a trop de danger, ou que la peine eſt inutile, un homme ne craigne pas tant de s'expoſer pour une ſi bonne cauſe, ni d'y perdre ſes travaux & ſes ſoins. Ne faut-il rien ſouffrir pour Dieu, pour le bien & le ſalut de nos freres ? Pourquoi ſi-tôt deſeſperer ? Abandonnons-nous ainſi nos autres deſſeins, quand nous avons reſolu de gagner une perſonne, dont il faut eſſuyer cent bizarreries ? Quelle gloire de negliger, de remporter même, comme un fruit precieux de ſa peine, ces railleries & ces rebuts, qu'on ne merite jamais, quand la correction eſt bien faite ! Par ce moyen nous parviendrons peut-être, à faire au moins notre devoir, en croyant aller au-delà ; & nous en ſerons plus prêts à agir, quand il faudra plus d'attention & plus de courage.

En troiſiéme lieu ; la juſtice demande en pluſieurs rencontres, qu'on faſſe cette correction, quoi que toûjours avec prudence, ſans compter la peine qu'il en coûte, ni le peu de ſatisfaction qui nous en reviendra. Ainſi cette obligation regarde tout Paſteur, tout Magiſtrat, tout Superieur, quel qu'il ſoit, dans l'étenduë de ſa juriſdiction & de ſon autorité. Dût-il paſſer pour un cenſeur importun, & même s'expoſer à quelque danger, il doit reprendre, au moins tacitement & indirectement, celui qui peche en ſa preſence, de peur que le coupable ne crût que ſa faute eſt approuvée, ſi elle n'étoit pas reprile.

PARAGRAPHE SECOND

Les Sources où l'on peut trouver dequoi remplir ces deſſeins, & les Auteurs qui en traitent.

Les Saints Peres. Saint Auguſtin a fait un livre, *de Correptione & Gratia*, où il fait voir, que la correction, & la reprehenſion ne ſont pas inutiles ; quoi que Dieu nous avertiſſe & nous reprenne interieurement par ſes graces.

Le même, *l. 1. de Civit.* montre que les Prélats ſont commis de Dieu pour reprendre les pechez, & qu'il leur demandera compte de ceux de leurs inferieurs qu'ils auront laiſſé perir faute de les avertir.

Le même, *l. 2. Sermonum Dom. in monte*, montre que celui qui reprend ou qui corrige un autre, doit être hors de reproche ſur les défauts qu'il blâme ; ou s'en être corrigé, s'il y a été ſujet.

Le même, dans l'Epître 19. à S. Jerôme, montre la maniere, dont il faut reprendre ceux qui nous ſont égaux, ou ſuperieurs ; ſur l'exemple de S. Paul, qui reprit S. Pierre.

Le même, au Sermon 16. *de Verbis Domini*, parle de la correction qu'il faut faire en particulier.

Le même, dans l'Epître 87. *ad Felic. & Rusticum*, montre qu'il n'eſt pas facile de trouver des perſonnes, qui écoutent volontiers les reprehenſions; mais que cela eſt neceſſaire; qu'on eſt obligé de les faire.

Le même, Serm. 15. *de Verb. Matth.* prouve par l'exemple des Medecins, qui ordonnent ſouvent des remedes difficiles, qu'il n'y a point d'inhumanité à faire une ſevere correction, lorſqu'elle eſt neceſſaire.

Le même, ou quelque autre Auteur, *Serm.* 14. *ad Fratres in Eremo*, fait un long diſcours ſur l'utilité de la correction fraternelle.

Le même, *l.* 1. *de Civit. c.* 9. demandant pourquoi ſouvent les bons ſont punis avec les méchans, répond que c'eſt parce qu'on diſſimule les pechez d'autrui.

Le même, Traité 10. ſur Saint Jean, montre quel eſt le veritable zele, avec lequel il faut faire la correction.

Le même, liv. des 50. Homel. Homel. 4. montre les qualitez que doit avoir celui qui reprend les autres.

Le même, au même livre des 50. Homel. Homel. 46. montre ce que la correction opere dans les juſtes, & dans les pecheurs.

S. Gregoire, l. 10. de ſes Morales, montre que d'écouter les avertiſſemens qu'on nous donne, & les reprehenſions qu'on nous fait, eſt le propre d'un homme ſage.

Le même, l. 33. des mêmes Morales, parle de ceux qui s'excuſent quand on les reprend, & qui reçoivent mal la correction qu'on leur fait.

Le même, *Paſt. part.* 2. *c.* 10. a un long diſcours ſur la correction, qu'on eſt obligé de faire aux pecheurs. Et il y explique en particulier, la methode qu'il faut tenir pour les corriger.

Le même, l. 13. ſur Job, c. 3. montre la maniere de corriger les indociles & les rebelles. Liv. 14. ch. 13. il montre quel eſt l'ordre qu'il faut tenir dans les corrections que l'on fait. L. 20. c. 17. Quels ſont les pecheurs auſquels il eſt inutile de faire la correction. L. 23. ch. 8. Quelle vûë on doit avoir en corrigeant les autres. L. 24. ch. 20. Que dans les plus ſeveres corrections, il faut conſerver l'humilité & la charité. Au L. 26. c. 28. Qu'il ſe faut donner de garde de corriger quelqu'un quand on eſt en colere. L. 29. c. 6. il montre le peché que commettent ceux qui refuſent de faire la correction.

Le même, ſur le liv. 5. des Rois, montre avec quelle prudence, & quelle précaution il faut faire la correction.

Le même, dans l'Homel. 9. ſur Ezechiel, montre la differente maniere, dont il ſe faut comporter à l'égard des ſuperieurs & des inferieurs, quand on eſt obligé de les reprendre.

Le même, en pluſieurs autres endroits, parle encore de la correction; comme au l. 33. ſur Job, ch. 24. au l. 32. ch. 17. & particulierement dans l'Hom. 32. ſur les Evangiles.

S. Chryſoſtome, l. 3. *Contra vituperatores Vitæ Monaſticæ*, montre que le ſouverain Juge demandera compte du ſalut de nos freres, dont nous aurons cauſé la perte, faute de les corriger & de les reprendre.

Le même, dans l'Homel. 30. ſur l'Epître aux Hebreux, compare celui qui ne corrige pas ſon prochain, à celui qui refuſe de faire l'aumône: Et il enſeigne la même choſe dans l'Homel. 44. ſur la premiere aux Corinthiens.

Le même, dans l'Homel. 3 au Peuple d'Antioche, montre avec quelle douceur on doit faire les reprehenſions.

Le même, ſur le ch. 16. de la premiere aux Corinth. montre avec quelle patience & quelle ſoûmiſſion on doit recevoir les corrections.

Le même, dans l'Homel. 1. au Peuple d'Antioche, montre par l'exemple de S. Jean-Baptiſte, avec quel courage il faut reprendre le vice.

Le même, dans l'Homel. 3. au même Peuple, montre avec quelle douceur il faut corriger le prochain, quand on eſt obligé de le faire.

Le même, dans l'Homel. 16. au même Peuple, exhorte les Chrétiens à pratiquer la correction fraternelle, par l'eſperance de la recompenſe, & du bien que nous procurerons à nos freres.

Le même, dans la derniere Homel. ſur l'Epître aux Romains, montre quelles perſonnes ſont les plus propres à faire la correction.

Le même, ſur le ch. 16. de S. Luc, Homel. 1. du Lazare, montre qu'on ne doit point ſe déſiſter de reprendre, & de faire la correction; quoi qu'elle ne doive profiter de rien à celui à qui on la fait. Il parle pour les Paſteurs & les Prédicateurs; mais ce qu'il dit n'eſt pas peu propre à encourager tout le monde.

Le même, dans une Oraiſon contre les Juifs, laquelle ſe trouve au 5. Tome, montre de quel merite devant Dieu eſt la correction que l'on fait au prochain.

Le même, a une Homelie, de la maniere dont il faut recevoir les reprehenſions; & il en parle encore dans l'Homel. 44. au Peuple d'Antioche.

Le même, dans l'Homel 43. ſur la Geneſe, montre que ceux qui refuſent de faire cette correction, ſont inexcuſables.

Le même, Homel. 44. ſur la 1. Epître aux Corinthiens, montre avec quelle prudence nous devons corriger nos freres.

Saint Ambroiſe, au liv. 8. ſur ſaint Luc, montre avec quelle moderation il faut ſe comporter dans les reprehenſions qu'on fait.

Le même, ſur le Pſeaume 118. parle de la correction qu'on doit faire pour les pechez particuliers.

Saint Jerôme, parle en pluſieurs endroits de la correction qu'on doit faire aux pecheurs; & particulierement, ſur les chap. 9. & 18. des Proverbes, & ſur le 12. de l'Eccleſiaſtique.

Le même, en parle encore au liv. 2. ſur le chap. 7. du Prophete Amos; & montre qu'il faut recevoir en bonne part d'être repris.

Saint Gregoire de Nazianze, en parlant de la moderation qu'on doit avoir dans les diſputes, montre qu'il faut ſe donner de garde de reprendre, & de punir en ennemi.

Saint Baſile, *in Regulis fuſius diſputatis, quæſt.* 52. montre que les perſonnes mêmes qui ſont en place, ne doivent pas rebuter les remontrances, & les reprehenſions charitables de ceux qui leur ſont ſoûmis.

Le même, Tome 1. Homel. 3. expliquant ces paroles du Prophete, *Et opprobrium non accepit adverſus proximum*, parle de la correction fraternelle, & en explique la fin & l'utilité: Et au Tome 2. dans l'Interrog. 47. en fait voir l'obligation, par des exemples de l'Ecriture. Pſal. 14.

Le même, dans la 3. Homel. ſur le Pſeaume 14. établit par pluſieurs preuves la neceſſité de cette correction.

Origene, Homel. 6. ſur le 16. ch. d'Ezec.

chiel, rapporte les exemples des Prophetes, qui se sont exposez à toutes sortes de dangers, plûtôt que de manquer à ce devoir.

Le même, dans la 1. Homel. sur le Pseaume 37. montre dans quel esprit on doit recevoir la correction d'autrui, & à quels malheurs on s'expose quand on s'en choque.

S. Pierre Damien, dans l'Epître *ad Desiderium Abbatem, & ad Aripandum Monachum*, montre l'utilité que nous apporte la correction, quand on s'y soûmet.

Saint Cesaire d'Arles, en l'Homel. 8. montre comment il faut recevoir la correction.

Saint Bernard, Serm. 44. sur les Cantiques, montre qu'on doit mêler la douceur avec la fermeté, dans les corrections.

Le même, dans le Sermon sur la Nativité de saint Jean-Baptiste, & dans le Traité des degrez de l'humilité, donne d'excellens préceptes sur cette matiere.

Le même, au second Sermon pour le jour des Apôtres Saint Pierre & Saint Paul, montre qu'il faut recevoir les reprehensions avec action de graces.

Denys le Chartreux, *in Operib. Minor. Tom.* 2. parle amplement de ce sujet.

Les Livres spirituels & autres.

Le Pere Alphonse Rodriguez, dans la 3. partie, a fait un traité sur ce sujet.

Le Pere Saint Jure, liv. 3. de la Connoissance & de l'Amour de notre Seigneur, en parle aussi assez amplement.

Livre intitulé, Instructions Chrétiennes. Tom. 5.

Nicolaus Hanapus, *in Summa virtutum & vitiorum.*

Raynerius de Pisis, *in Pantheolog. (Titulo) Correctio.*

Osorius. *Fer. 2. post Dom. 3. Quadrag.*

Les Prédicateurs anciens & recens.

Gaspar Sanchez. *Fer. 4. post. Dom. 1. Quadrag.*

Molinier. Serm. pour le 3. Mardi de Carême.

Reina. *Conc. 15. Quadrag.*

Le Pere Delingendes, au 2. Tome de ses Sermons du Carême.

Maimbourg. Serm. pour le 3. Mardi de Carême.

Biroat, pour le même jour.

Le Pere Duneau. Sermon pour le 3. Mardi de Carême.

Dans les Essais de Sermons du Sr. de Breteville, il y en a trois ou quatre de suite sur ce sujet, pour le troisiéme Mardi de Carême.

L'Auteur des Sermons sur tous les sujets de la Morale Chrétienne, traite ce sujet dans la Dominicale, sur l'Evangile du 5. Dimanche de Carême.

Ceux qui ont fait des recueils sur ce sujet.

Busée, *in Viridario.*
Labata, *in Thesauro.*
Loüis de Grenade, *in loc. com.* } *V. Correctio.*
Berchorius.
Summa Prædicantium.

Dandinus, l. 48. *Sacrorum Ethicorum*, a ramassé en quatre ou cinq chap. une infinité de choses sur ce sujet.

PARAGRAPHE TROISIE'ME.

Passages, exemples, & applications de l'Ecriture sur ce sujet.

NOn oderis fratrem tuum in corde tuo; sed publicè argue eum, ne habeas super illo peccatum. Levit. 19.

Noli arguere derisorem, ne oderit te. Proverb. 9.

Argue sapientem, & diliget te. Ibidem.

Via vitæ custodienti disciplinam; qui autem increpationes relinquit, errat. Prov. 10.

Plus proficit correptio apud sapientem, quàm centum plagæ apud stultum. Prov. 17.

Qui abjicit disciplinam, despicit animam suam; qui autem acquiescit increpationibus, possessor est cordis. Prov. 15.

Qui arguunt laudabuntur; & super ipsos veniet benedictio. Prov. 24.

Qui acquiescit arguenti, glorificabitur. Prov. 13.

Melior est manifesta correptio, quàm amor absconditus. Prov. 27.

Qui odit increpationes, insipiens est. Proverb. 12.

Qui increpationes odit, morietur. Prov. 15.

Qui corripit hominem, gratiam postea inveniet apud eum magis, quàm ille qui per linguæ blandimenta decipit. Prov. 28.

Viro, qui corripientem durâ cervice contemnit, repentinus ei superveniet interitus. Prov. 29.

Quem diligit Dominus corripit, & quasi pater in filio complacet sibi. Prov. 5.

Non amat pestilens eum qui se corripit, nec ad sapientes graditur. Prov. 15.

Auris quæ audit increpationes vitæ, in medio sapientum commorabitur. Prov. 15.

Considera opera Dei, quòd nemo possit corrigere, quem ille despexerit. Eccle. 7.

VOus ne haïrez point votre frere en votre cœur : mais vous le reprendrez publiquement, de peur que vous ne pechiez vous-même, *en ne le corrigeant pas.*

Ne reprenez point le moqueur, de peur qu'il ne vous haïsse.

Reprenez le sage, & il vous aimera.

Celui qui garde la discipline est dans le chemin de la vie; mais celui qui neglige les reprimandes, s'égare.

Une reprimande sert plus à un homme prudent, que cent coups à l'insensé.

Celui qui rejette la correction, méprise son ame; mais celui qui se rend aux reprimandes, possede son cœur.

Ceux qui reprennent en seront loüez, & la benediction descendra sur eux.

Celui qui reçoit de bon cœur les reprehensions, sera élevé en gloire.

La correction manifeste, vaut mieux qu'un amour secret.

Celui qui hait les reprimandes, est un insensé.

Celui qui hait les reprimandes, mourra.

Celui qui reprend un homme, trouvera grace ensuite auprès de lui, plus que celui qui le trompe par des paroles flateuses.

L'homme qui méprise avec une tête dure celui qui le reprend, tombera tout d'un coup, & mourra d'une mort soudaine & précipitée.

Le Seigneur châtie celui qu'il aime, & il trouve en lui son plaisir, comme un Pere dans son fils.

L'homme corrompu n'aime point celui qui le reprend, & pour cela, n'a garde de s'adresser aux hommes sages.

L'oreille qui écoute les reprimandes salutaires, demeurera au milieu des sages.

Considerez les œuvres de Dieu, & que nul ne peut corriger celui qu'il méprise.

UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Perversi difficilè corriguntur. Eccle. 1.
Probata virtus corripit insipientes. Sapient. 2.
Vir prudens & disciplinatus non murmurabit correptus. Eccli. 10.
Qui odit disciplinam minuitur vitâ. Eccli. 19.
Quàm bonum est, correptum, manifestare pœnitentiam! sic enim effugies voluntarium peccatum. Eccli. 20.
Priusquam interroges, ne vituperes quemquam; & cum interrogaveris, corripe justè. Eccli. 7.
Est correptio mendax. Eccli. 19.
Corripe proximum antequam commineris; & da locum timori Altissimi. Eccli. 19.

Corripe amicum, ne forte non intellexerit, & dicat: Non feci; &, si fecerit, ne iterùm addat facere. Eccli. 19.

Curavimus Babylonem, & non est sanata; derelinquamus eam. Jerem. 51.
Ejice primùm trabem de oculo tuo, & tunc videbis ejicere festucam de oculo fratris tui. Matth. 7.
Quid vides festucam in oculo fratris tui, trabem autem, quæ in oculo tuo est, non conspiceras? Luc. 6.
Si peccaverit in te frater tuus, increpa illum; & si pœnitentiam egerit, dimitte illum. Luc. 17.
Si peccaverit in te frater tuus, vade, & corripe eum inter te, & ipsum solum; si te audierit, lucratus eris fratrem tuum. Matth. 18.
Nolite communicare operibus infructuosis tenebrarum; magis autem redarguite. Ad Ephes. 5.
Nolite, si quis non obedit verbo nostro, quasi inimicum existimare, sed corripite ut fratrem. 2. ad Thess. c. 3.
Si præoccupatus fuerit homo, in aliquo delicto, vos, qui spirituales estis, hujusmodi instruite in spiritu lenitatis, considerans teipsum, ne & tu tenteris. Ad Galat. 6.

Non ut confundam vos hæc scribo; sed ut filios meos charissimos moneo. 1. ad Corint. c. 4.
Peccantes coram omnibus argue, ut cæteri timorem habeant. 1. ad Timoth. c. 5.

Prædica verbum, insta opportunè, importunè; argue, obsecra, increpa, in omni patientia & doctrina. 2. ad Timoth. 4.

Hæreticum hominem, post unam & secundam correptionem devita; sciens quia subversus est. Ad Tit. 3.
Increpa durè, ut sani sint in fide. Ibid. 1.

Corripite inquietos, consolamini pusillanimes. Ad Tit. 5.
Si quis ex vobis erraverit à veritate, & converterit quis illum, scire debet, quoniam qui converti fecerit peccatorem ab errore viæ suæ, salvabit animam ejus à morte, & operiet multitudinem peccatorum. Jacobi 5.

Les ames perverties se corrigent difficilement.
Une vertu constante & approuvée corrige les insensez.
Celui qui est prudent & bien instruit, ne murmurera point, étant repris.
Celui qui hait les reprimandes en vivra moins.

Que c'est un grand bien lorsqu'on est repris, de témoigner son repentir; puisque vous éviterez ainsi le peché volontaire.
Ne blâmez personne avant que vous être bien informé; & quand vous l'aurez fait, reprenez-le selon la justice.
Il y a une fausse reprehension.
Reprenez votre ami avant que d'user de paroles rudes & menaçantes; & donnez lieu à la crainte du Tres-haut.
Reprenez votre ami, de peur qu'il n'ait point sçû ce qu'on disoit de lui, & qu'il ne vous dise: Je ne l'ai point fait; ou s'il l'a fait, afin qu'il ne le fasse plus à l'avenir.
Nous avons traité Babylone, & elle n'est point guerie: abandonnons-la.
Otez premierement la poutre de votre œil: alors vous verrez comment vous pourrez tirer la paille de l'œil de votre frere.
Pourquoi voyez-vous une paille dans l'œil de votre frere, vous qui ne voyez pas une poutre dans votre œil?
Si votre frere a peché contre vous, reprenez-le; & s'il se repent, pardonnez-lui.

Si votre frere a peché contre vous, allez lui representer sa faute en particulier, entre vous & lui; s'il vous écoute, vous aurez gagné votre frere.
Ne prenez point de part aux œuvres infructueuses des tenebres; mais au contraire condamnez-les.
Si quelqu'un n'obéït pas à notre parole, ne le considerez pas comme ennemi, mais avertissez-le comme votre frere.
Si quelqu'un est tombé par surprise, en quelque peché, vous autres, qui êtes spirituels, ayez soin de le relever, dans un esprit de douceur; chacun de vous faisant reflexion sur soi-même, & craignant d'être tenté aussi-bien que lui.
Je ne vous écris pas ceci pour vous causer de la honte; mais je vous avertis de votre devoir, comme mes tres-chers enfans.
Reprenez devant tout le monde ceux qui seront coupables de crimes, afin que les autres ayent de la crainte.
Annoncez la parole, pressez les hommes à temps, & à contre-temps; reprenez, suppliez, menacez, sans vous lasser jamais de les tolerer, & cependant de les instruire.
Evitez celui qui est heretique, après l'avoir repris une & deux fois, vous persuadant que c'est un homme perverti.
Reprenez-les fortement, afin qu'ils conservent la pureté de la Foi.
Reprenez ceux qui sont dereglez, consolez ceux qui ont l'esprit abattu.
Si quelqu'un d'entre vous s'égare du chemin de la verité, & que quelqu'un l'y fasse rentrer; qu'il sçache, que celui qui convertira un pecheur, & le retirera de son égarement, sauvera une ame de la mort, & couvrira la multitude de ses pechez.

Exemples tirez de l'Ancien Testament.

La correction que Dieu fit à Adam.

LA plus ancienne correction qui ait jamais été faite, est celle que Dieu fit à Adam; mais ce premier coupable la reçut avec orgueil, & il eut de la peine à reconnoître la voix de Dieu même. Il ne manque pas d'excuser son crime, & de se justifier: il veut qu'Eve soit la seule coupable; il a l'audace de s'en prendre à Dieu même, & de lui attribuer en

quelque maniere sa faute, en disant que la femme qu'il lui a donnée, l'a seduit. Voilà ce que font presque tous les enfans d'Adam; ils ne peuvent souffrir qu'on les corrige: ils rejettent sur les autres toutes les fautes qu'ils font; ils veulent même condamner ceux qui les corrigent: *Omnis qui corripitur quærit in corripiente quod corripiat*, dit S. Augustin; ils se réjoüissent quand ils ont reconnu en eux quelque défaut: *Plus gaudent de infirmitate inventa, quàm de infirmitate correpta.*

Heli puni de Dieu pour sa lâcheté à reprendre, & à punir ses enfans.

Si par notre molle complaisance, nous laissons miserablement perir nos freres dans leurs vices, nous porterons la peine de leur perte, comme complices & fauteurs de leurs desordres. Il n'en faut point d'autres preuves que ce funeste & fameux exemple d'Heli, je veux dire de ce lâche Pere, & tout ensemble de ce foible Prince des Prêtres, qui étoit en même temps à la tête de toute la Republique des Juifs; & qui pour avoir, je ne dis pas dissimulé, mais repris avec peu de force, & d'une maniere peu efficace, l'avarice, l'impieté, la violence, & les sacrileges de ses enfans, Ophni & Phinées, qui abusoient de son autorité pour violer insolemment tous les droits divins & humains, en perdit l'honneur & les biens pour toute sa posterité, & la vie lui-même; vie qui lui fut enlevée par un accident également soudain & tragique, après le massacre de ses deux fils, la prise de l'Arche, & la défaite entiere de l'armée qu'ils commandoient. Il fut puni d'une maniere si terrible, parce que, comme Dieu lui fit dire par son Prophete, il avoit fait moins d'état du Seigneur Dieu d'Israël, que de ses enfans, dont il avoit autorisé les crimes par sa lâcheté.

La maniere dont Jonathas, fils de Saül, reprit son pere de la haine qu'il portoit à David.

Jonathas, fils de Saül, voyant son pere fort animé contre David, essaya un jour de remettre celui-ci dans ses bonnes graces: ce qu'il ne pût obtenir alors de ce Prince. Mais une autre fois il prit mieux son temps, & le trouvant en bonne humeur, il lui parla de David, lui representant les grands services qu'il avoit rendus à l'Etat, l'assurant que c'étoit le plus fidele de ses serviteurs, & lui faisant enfin concevoir le tort qu'il se feroit à lui-même, & à tout le Royaume, de perdre un homme de ce merite. Par ces paroles dites à propos, il changea tellement le cœur de son pere, que ce Prince lui promit en foi de Roi, de ne plus persecuter David, & lui permit même de le faire revenir en toute sûreté à la Cour. Tant il importe de sçavoir prendre les conjonctures favorables, pour faire une remontrance, ou une correction charitable, à celui qui s'est oublié par quelque passion déreglée.

L'exemple de Samuël, qui nous apprend qu'il faut ne pouvoir rien se reprocher à soi-même, pour être en droit de reprendre un autre.

Samuël, comme Juge d'Israël, établi de Dieu sur tout le peuple, pouvoit user de son autorité, pour reprendre & punir le vice qui regnoit dans cette nation; mais afin que les reproches qu'il alloit faire aux pecheurs, eussent tout leur effet, il les assemble, & leur dit: Avez-vous reconnu en moi quelque chose dont je doive me corriger? Y a-t-il quelqu'un entre vous que j'aye opprimé par violence, dont j'aye ravi le bien, ou de qui j'aye reçu des presens? Parlez hardiment; car me voici prêt à répondre de toute ma vie. Mais tous lui ayant répondu qu'ils n'avoient rien à lui reprocher: Je ne puis pas rendre de vous le même témoignage, reprit-il; je vous appelle en jugement devant Dieu: & le reste, qu'on peut voir dans l'Ecriture. Or ayant abusé, comme vous avez fait, de ses misericordes, songez à l'appaiser par une penitence sincere, &c.

La correction que le Prophete Nathan fit à David.

David étoit tombé dans un adultere, qu'il voulut ensuite couvrir par un homicide. Il ne se trouvoit personne qui ôsât lui remontrer l'énormité de ses crimes. Près d'un an se passe sans que ce Prince rentrât en lui-même. Dieu lui envoye enfin le Prophete Nathan, pour lui faire la correction. Mais comment ce Prophete se disposé-t-il à s'acquitter d'une commission si delicate, & où il avoit sans doute besoin de beaucoup de précaution? Il ne va pas, dit saint Augustin, avec un zele imprudent, reprendre publiquement les vices de ce Souverain; il use d'adresse, il prend son temps, il trouve le moyen de lui faire prononcer l'arrêt de sa propre condamnation, par la parabole qu'il lui fit, d'un homme riche, qui ayant à traiter ses amis, pour épargner ses troupeaux enleva la brebis d'un pauvre homme, que celui-ci nourrissoit seule dans sa maison, & qu'il conservoit pour sa consolation. Que merite, grand Prince, l'homme qui a commis ce crime? Il merite la mort, repartit aussi-tôt David, & de rendre quatre fois autant que ce qu'il a ravi à son prochain. Voilà votre arrêt, reprit Nathan: *Tu es ille vir*; c'est vous-même, vous avez enlevé la femme de votre sujet Urie. Et on sçait l'heureux succés qu'eut cette sage remontrance sur l'esprit de David, qui reconnut sa faute, & se soûmit aux plus severes châtimens que Dieu voudroit tirer de lui.

Le zele & le courage du Prophete Elie, pour reprendre Jezabel.

Quand Elie voit les horribles sacrileges de l'impie Jezabel, qui entreprend d'abolir le culte de Dieu, que ne fait-il pas pour s'y opposer? Il employe les prieres & les menaces, les invectives, les reproches, le feu du ciel, & cent miracles qu'il fait servir à une si juste querelle: & voyant que nonobstant ses efforts, l'idolatrie triomphoit, & que toutes les reprimandes qu'il n'avoit point épargnées, étoient inutiles; alors il s'enfonce dans un desert, resolu de ne pas survivre à la Religion, que l'on ruïnoit, & à l'honneur de Dieu qu'il voyoit insulté de toutes parts. Avec quel courage ce même Prophete n'alla-t-il pas au devant d'Achab, lorsque ce Prince alloit prendre possession de la vigne de Naboth, lequel avoit été mis à mort par son ordre, ou du moins par son autorité, dont on s'étoit servi pour opprimer l'innocent? Avec quelle hardiesse ne lui dit-il point: *Occidisti & possedisti*; en lui declarant ensuite la vengeance que Dieu étoit prêt d'en prendre?

Ce qui arrive à ceux qui ne peuvent souffrir la reprehension.

Dieu permet souvent que ceux, qui ne peuvent souffrir les personnes qui les reprennent par zele & par charité, trouvent des flateurs qui les trompent, & qui les abusent. Nous avons une excellente image de cette verité au troisiéme Livre des Rois chap. 22. Le Prophete Michée parlant à Achab, Roi d'Israël, & voyant ce Prince en colere de ce qu'il avoit osé parler contre son intention, se fâche aussi lui-même, & lui raconte la vision qu'il avoit euë la nuit précedente. J'ai vû, dit-il, le Seigneur des armées assis sur un trône de majesté, prêt de perdre & de ruïner Achab; & comme personne n'osoit se charger de l'exécution, le demon s'est approché, & a dit: Je le perdrai. Et que feras-tu pour le perdre, lui a dit le Seigneur? *Decipiam eum*: Je le tromperai, répond Sathan. *In quo?* Et comment est-ce que tu le tromperas? *Ero*, replique cet ennemi, *spiritus men-*

dax in ore omnium Prophetarum ejus : je serai un esprit trompeur dans la bouche de ses Prophetes. *Egredere, & fac ita. Decipies, & prævalebis* : Va, lui dit Dieu, tu en viendras à bout : car quand l'esprit de mensonge se sera une fois emparé de son ame par la flaterie, l'esprit de verité n'y trouvera plus d'entrée. N'est-ce pas là (Chrétiens) ce qui vous arrive tous les jours? Vous cherchez un homme qui ne vous reprenne point de vos usures, de votre luxe, de votre jeu, de votre vanité : Dieu permettra que vous tomberez entre les mains, tant d'un homme de cette façon, que d'autres encore, qui vous flateront dans tous vos desordres, & qui seront cause de votre perte.

Il faut communément reprendre en secret.

Il faut, en faisant la correction, épargner tant que l'on peut la honte à celui qu'on reprend, en même temps qu'on lui procure le remede dont son ame a besoin : *Intendens correctioni, parcens pudori.* Voyez l'admirable conduite du Patriarche Joseph sur ce point, que ces paroles semblent peindre. Il veut se faire connoître à ses freres, & il ne le peut faire qu'en leur rappellant le souvenir de leur crime, & de leur infame trahison. C'est pourquoi, il commande à tout le monde de se retirer, afin qu'un éclaircissement de cette nature, qui ne peut être sans un reproche manifeste de la perfidie & de la dureté des coupables, se passe sans témoins. Après quoi, comme s'il n'avoit rien eu de fâcheux à leur remettre devant les yeux, au sortir d'une declaration si peu attenduë & si delicate, il leur fait rendre l'honneur qui leur est dû comme à ses freres; il les reconnoît pour tels, en presence de toute la Cour, & met ainsi admirablement, des deux côtez, son amour en œuvre; en public pour les honorer, en secret pour les corriger. C'est la maniere dont il en faut user regulierement dans les reprehensions : que la passion n'y ait point de part sous prétexte de zele; mais qu'on agisse par tout, par un esprit d'amour & de charité fraternelle.

Nous voyons dans l'ancienne Loi, grand nombre de corrections; les unes pleines de douceur & de circonspection, les autres vives & ardentes, selon la qualité des crimes, & des personnes ausquelles elles ont été faites. Abraham reprit Abimelech pour un puits, que les serviteurs de ce Roi avoient usurpé par violence. Jacob fit une forte reprimande à Ruben, Simeon & Levi, ses enfans. Noé la fit encore avec plus de severité, en donnant sa malediction à Canaam. Jethro reprit Moïse avec plus de bonté & de douceur; & Abigaïl, Nabal son mari. Ce seroit une chose infinie de rapporter en détail, toutes les especes, & tous les exemples, de correction fraternelle, que peut nous fournir toute l'Ecriture. Ajoûtons seulement quelques traits tirez de la Loi nouvelle.

Exemples tirez du Nouveau Testament.

De la correction que Saint Jean-Baptiste fit à Herode.

NUl n'est plus dangereusement malade, que celui, qui tire de l'usage même des remedes, un surcroît de mal. Ceci a lieu particulierement en ceux, qui étant repris, soit par les hommes, soit même de la part de Dieu, au lieu de prendre en bonne part les avis salutaires qu'on leur donne, & d'en faire leur profit, s'élevent, & entrent en fureur contre ceux qui les reprennent charitablement. Nous en avons un exemple celebre en Saint Luc, où il est dit, qu'Herode ayant été repris par Saint Jean-Baptiste sur le sujet d'Herodias femme de son frere, il ajoûta à tous ses autres crimes, celui de faire mettre ce grand Saint en prison, & ensuite de le faire mourir.

La correction que le Sauveur ressuscité fit à saint Thomas incredule, après sa Resurrection.

Nous voyons dans l'Evangile, plusieurs exemples de reprimandes, & de corrections les unes plus douces, & les autres plus severes, que le Sauveur a faites à ses Apôtres. L'une des plus remarquables entre ces corrections, & des plus charitables, est celle qu'il fit à son disciple Saint Thomas, à qui il montra ses playes après sa Resurrection, en l'avertissant de n'être plus incredule. Il n'abandonne pas dans sa foiblesse ce disciple égaré; il le cherche avec soin. Il se presente à d'autres, afin de disposer celui-ci par leur témoignage; il se presente à lui-même, afin de le ramener charitablement, & de le convaincre par ses propres yeux. Pour nous apprendre qu'il faut aller au-devant des pecheurs, & qu'il n'y a point de veritable Pontife, que celui qui sçait compatir aux infirmitez. Il le corrige avec douceur, & lui pardonne de bonne grace : il ménage sa reputation, & le reprend dans la maison, les portes fermées. Comme sa faute n'étoit connuë que des Apôtres, il ne lui en parle qu'en leur presence. Ce n'est pas par de longs discours, par des plaintes aigres, ou par des reproches amers qu'il le reduit à la soûmission : trois mots d'exhortation, plûtôt que de reprimande, réveillent dans le cœur de S. Thomas, la Foi & la Charité presque éteintes.

Comme le Sauveur en usa envers les deux Disciples qui alloient à Emaüs.

Il n'usa pas d'une moindre condescendance envers deux de ses Disciples qui alloient au village d'Emaüs, chancelans dans la Foi, tristes & désolez de la mort de leur Maître. Car s'étant joint de compagnie avec eux, & leur ayant demandé de quoi ils s'entretenoient, il n'eut pas plûtôt entendu de leur bouche le sujet de leur tristesse; sçavoir, ce qui s'étoit passé dans Jerusalem à l'égard de Jesus de Nazareth; qu'ils esperoient bien, en quelque sorte, qui pourroit être ressuscité, comme il l'avoit promis; mais d'une esperance si foible, que son bonheur même la troubloit, & qu'ils sembloient desavoüer ce que d'autres en avoient vû : que ce charitable Sauveur touché de compassion, pour l'égarement de ces deux Disciples, se mit à leur expliquer le sens de l'Ecriture, & à leur développer ce que les Prophetes avoient prédit touchant sa Passion, & la gloire de sa Resurrection, qu'il avoit fallu qu'il meritât par ses souffrances; qu'il les affermit dans la Foi, en les reprenant de leur incredulité, & ralluma dans leur cœur, le feu de la Charité dont les restes alloient tout-à-fait s'éteindre. Et ensuite après s'être fait connoître dans la fraction du pain, il disparut à leurs yeux, les laissant pleins de Foi, & de vraye Esperance.

Le procedé du Fils de Dieu dans la correction de la femme adultere.

Quand on amena à Jesus-Christ une femme surprise en adultere, il se pancha, pour tracer avec son doigt quelques lettres sur la poussiere, & fit venir les accusateurs pour leur dire, que celui d'entre eux qui étoit sans peché, jettât à cette femme la premiere pierre. Il nous avertit par là, de tourner avant toutes choses la rigueur de notre zele contre nous-mêmes, d'examiner ce en quoi nous

sommes coupables, & de nous en corriger. C'eſt ainſi que parle la juſtice, dit Saint Auguſtin, dans ce jugement particulier, qu'on prononce contre ſon prochain, lorſqu'on entreprend de le corriger. Il faut que la femme coupable ſoit punie; mais il ſeroit à propos qu'elle ne le fût pas par des gens, autant & plus coupables qu'elle: Il faut que la Loi ſoit accomplie; mais il ſeroit à ſouhaiter en cette occaſion, que ce ne fût pas par les mains de ceux, qui ne ſe font aucun ſcrupule de violer cette Loi ſainte. C'eſt pourquoi, on croit que Jeſus-Chriſt, en ſe panchant, écrivit ſur la terre les pechez de ceux qui accuſoient cette femme, & que ces dénonciateurs couverts de honte en les liſant, ſe retirerent l'un après l'autre. Et alors le Sauveur voyant la confuſion qu'avoit ſouffert celle qu'on accuſoit, la délivra du ſupplice, à quoi la Loi la condamnoit, & ſe contenta de l'avertir de ne plus pecher à l'avenir.

Autres exemples de corrections & de reprimandes.

Il y a dans l'Evangile, & dans les Actes des Apôtres, pluſieurs exemples de corrections, les unes pleines de douceur, & les autres accompagnées de ſeverité. Saint Jean-Baptiſte reprit avec zele les Juifs, en les appellant Engeance de viperes: *Genimina viperarum.* Saint Etienne les traita d'endurcis, d'indociles, & de cœurs incirconcis. Le Sauveur a ſouvent repris les Scribes & les Phariſiens de leur hypocriſie. Il reprit avec des paroles fortes Saint Pierre, qui le vouloit détourner de ſouffrir. De quelle ſeverité n'uſa point Saint Pierre lui-même envers Ananias & Saphira, & envers Simon le Magicien; & S. Paul envers Elymas pareillement Magicien? &c.

Applications de quelques paſſages de l'Ecriture à ce ſujet.

Iſaïæ 6. Ceux qui par leur ſilence connivent aux pechez d'autrui, s'attirent les malédictions du Ciel.

Væ mihi quia tacui! Malheur à moi, parce que je me ſuis tû! diſoit le Prophete Iſaïe. C'eſt à plus forte raiſon ce que devroient dire ceux, qui ayant quelque autorité, ſouffrent le vice ſans le reprendre: O le mauvais Pere! qui n'oſe reprendre, ni châtier ſon enfant! quel malheur n'attire-t-il point ſur tous les deux? O le mauvais Magiſtrat & le mauvais Paſteur, qui voit avec indolence les deſordres publics, ſans y apporter le remede neceſſaire! Le médiſant qui parle lorſqu'il devroit ſe taire, eſt en abomination devant Dieu & devant les hommes; mais celui qui ſe taît lorſqu'il devroit parler, & corriger ſon frere, attire ſur ſoi les malédictions du ciel: *Væ mihi quia tacui!*

Eccli. 19. La correction doit être ſans paſſion.

Correptio mendax. Si la paſſion nous fait agir dans les reprimandes que l'on fait au prochain, il y aura toûjours du chagrin, de la rigueur, & de l'emportement dans notre action, qui ne ſera plus qu'une correction trompeuſe, pleine de menſonge & d'illuſion, comme dit le Sage: *Correptio mendax*; parce que la vraye tend toûjours au bien de celui qu'on reprend, & la fauſſe eſt pour ſatisfaire la mauvaiſe humeur de celui qui eſt en colere. De là vient que l'Apôtre ne veut pas que toutes ſortes de perſonnes entreprennent d'inſtruire & d'avertir; mais ſeulement les perſonnes ſpirituelles, c'eſt-à-dire, qui ſont animées de l'eſprit de Dieu, de douceur, & d'amour: *In ſpiritu lenitatis.* Tous y ſont obligez; mais ils ſont obligez auſſi pour cela de prendre cet eſprit de douceur, & une conduite qui ſoit vraiment charitable & chrétienne, qui les rende actuellement, en cela, Hommes ſpirituels.

Dans la correction, il faut avoir de la haine contre les vices, & non contre les perſonnes.

Perfecto odio oderam illos. Pſalm. 138. Je haïſſois les pecheurs d'une haine parfaite. Que veut dire cette haine parfaite; puiſque nous ne devons jamais haïr perſonne, non pas même nos plus grands ennemis? C'eſt, répond Saint Auguſtin, qu'en reprenant & corrigeant les pecheurs, nous devons diſtinguer deux choſes: la malice dont ils ſont pouſſez, ou le crime dont ils ſont ſoüillez, d'un côté; & de l'autre, leurs perſonnes, ou la qualité d'hommes qu'ils portent. Or la haine, juſte, ſainte & parfaite, dont nous devons être animez à les punir, ou à les reprendre, doit être telle que nous ne haïſſions pas les perſonnes à cauſe des vices, & que nous n'aimions pas les vices à cauſe des perſonnes: & qu'ainſi nous ſoyons bien toûjours prêts, ſuivant l'occaſion, à chaſſer le vice; mais que nous aimions toûjours les perſonnes.

L'uſage & les effets de la correction.

Verba ſapientis quaſi ſtimuli, & quaſi clavi in altum defixi. Eccle. 12. Les paroles du Sage, dit Salomon, ſont comme des aiguillons qui piquent, & des clous qui penetrent bien avant. Ces deux expreſſions ſemblent être contraires entre elles, à cauſe de l'uſage different de ces deux inſtrumens dont l'Ecriture en cet endroit emprunte l'image: car les aiguillons font hâter les animaux les plus lents; au lieu que les clous fixent & arrêtent les choſes qui nous échapperoient. Mais c'eſt à l'égard des corrections & des reprehenſions que les paroles de l'homme ſage ont ces deux uſages: car elles piquent & preſſent les perſonnes negligentes, & les obligent de ſatisfaire à leur devoir: *quaſi ſtimuli*; mais ce ſont des clous pour affermir dans la vertu, les perſonnes volages & inconſtantes, par la crainte d'une ſevere correction.

On ne doit pas toûjours attendre dans la correction que l'on fait, que celui à qui on la fait, le trouve bon.

Opportunè, importunè, argue, obſecra, increpa. 2. ad Timoth. 4. Inſiſtez à temps, à contre-temps, reprenez, reprochez. Que veut dire cette parole, *A contre-temps*? les remedes peuvent-ils ſervir de quelque choſe, s'ils ſont donnez à contre-temps? L'Apôtre a voulu marquer par là, qu'encore que nous paruſſions parler hors de temps, à ceux qui n'écoutent pas volontiers nos reprehenſions, nous devons croire néanmoins que cela leur eſt utile. Et l'eſprit de douceur nous doit porter à conſerver, & à faire agir même à travers leurs reſiſtances, l'amour que nous leur portons, & le ſoin de les guerir. Car enfin, pluſieurs conſiderant enſuite ce qu'on leur a dit, ſe ſont repris eux-mêmes avec plus de force & de ſeverité qu'on ne l'avoit fait, en faiſant reflexion avec combien de raiſon on leur avoit repreſenté leur devoir. Et encore qu'ils fuſſent ſortis de la preſence du Medecin, avec quelque émotion & quelque trouble, néanmoins la vigueur de la reprimande penetrant peu à peu dans le fond de leur cœur, ils ſe ſont trouvez gueris. Cela n'arriveroit pas, ſi nous voulions toûjours attendre à travailler à la gueriſon de celui, dont les membres ſe pourriſſent par la gangrene, juſqu'à ce qu'il lui plût d'endurer le fer ou le feu.

Le précepte de la charité fraternelle, eſt obſervé de peu de perſonnes.

Num cuſtos fratris mei ſum ego? Geneſ. 4. Quoi que la correction fraternelle, & le ſoin que chacun doit avoir du ſalut de ſon prochain, ſoit une des plus étroites obligations, &

& des plus importantes qui soient imposées aux Chrétiens, combien peu cependant y en a-t-il qui croyent que ce zele les regarde? Chacun ne s'imagine-t-il pas qu'il ne répondra que de lui-même; qu'il a assez à faire chez lui, obligé de prendre garde à soi en toute rencontre, sans se mêler de faire des leçons aux autres? *Num custos fratris mei sum ego?* disent-ils avec Caïn: Suis-je le gardien de mon frere? Et moi je leur réponds qu'oüi: *In reos majestatis & publicos hostes, omnis homo miles*, dit Tertullien. Quand il s'agit du bien public, & du salut du Prince, tous les hommes sont naturellement soldats, & sont obligez de prendre les armes: l'interêt de la patrie & celui du Prince est une loi indispensable en ces occasions. Je dis pareillement, que lorsqu'il s'agit de l'interêt de Dieu, & du salut du prochain, tout Chrétien est soldat, & l'est pour combattre; que tout Chrétien est Apôtre, & qu'il doit prêcher; & que l'on n'y peut manquer sans commettre un peché grief, puisque le commandement de Dieu y est exprés: *Mandavit illis unicuique de proximo suo.*

Tout Chrétien par la mission particuliere qu'il reçoit de Dieu, doit prendre soin du salut de son prochain.

Petre amas me? pasce oves meas. Joann. 21. Pierre avez-vous quelque amour pour moi? disoit le Sauveur des hommes: la preuve que je vous en demande, est que vous paissiez mes brebis; c'est-à-dire, que vous ayez soin du salut de votre frere. Ce qu'il disoit alors à Saint Pierre, il le dit encore aujourd'hui à tous les Chrétiens. Il ne leur donne pas la mission publique comme il fit aux Apôtres pour aller prêcher l'Evangile aux nations; mais il leur donne une mission particuliere pour prêcher en secret: *Mandavit illis unicuique de proximo suo.* Ainsi chacun peut dire hardiment avec Saint Paul: *Væ mihi, si non evangelizavero*: Malheur! à moi, si je ne m'acquitte pas de la commission que Jesus-Christ m'a donnée, de contribuer de toutes mes forces au salut de mon frere. Si j'y manque, je viole le premier de tous les Commandemens, qui est celui d'aimer Dieu même; & je montre par cette negligence, que je ne suis point touché des interets de Jesus-Christ, qui n'a rien tant à cœur que le salut des hommes.

Le grand bien que l'on fait en contribuant au salut du prochain par ce moyen.

Lucratus eris fratrem tuum. Matth. 18. Si par la correction que vous ferez à votre frere, il se corrige, & quitte son peché; c'est une conquête que vous aurez faite, & vous aurez gagné votre frere à Dieu. C'est le puissant motif qu'allegue le Sauveur lui-même, pour porter les hommes à pratiquer cette action de charité envers leurs freres. Si votre frere couroit risque de sa vie, ou par la faim ou par quelque autre fâcheuse extrémité, & que vous pûssiez la lui sauver par votre secours, pourriez-vous manquer de le lui donner, sans vous rendre coupable de sa mort? Hé quoi! la mort de l'ame, & sa perte éternelle, dont il court risque en offensant Dieu, ne sont-ce pas des choses infiniment plus redoutables que la mort du corps? Et vous ne vous rendriez pas complice des pechez, & de la damnation de votre frere, en manquant de le faire revenir à lui, par un charitable avertissement, & une correction salutaire? Mais d'un autre côté, quelle obligation ne vous aura-t-il point, de l'avoir retiré de la voye de perdition, de lui avoir ouvert le ciel, & d'avoir procuré son salut? *Lucratus eris fratrem tuum.* Quelle reconnoissance cet homme que vous aurez secouru dans un si pressant besoin, ne vous en témoignera-t-il point un jour? & quel gré le Sauveur ne vous sçaura-t-il point, de l'avoir obligé dans une chose qu'il a tellement à cœur; qui est le salut de votre frere, pour lequel il a versé tout son sang?

PARAGRAPHE QUATRIE'ME.

Passages & Pensées des Saints Peres sur ce sujet.

DEbemus amando corripere; non nocendi aviditate, sed studio corrigendi. Augustin. Serm. 16. de verb. Domini.

NOus devons reprendre nos freres, en esprit de charité; non par un desir de leur faire de la peine, mais par une volonté sincere de les corriger de leurs défauts.

Quicumque corripi non vis, etiam propterea corripiendus es, quia corripi non vis. Idem, lib. de Correpț. & Grat.

Qui que vous soyez, qui ne pouvez souffrir la correction, vous meritez d'être severement repris, pour cette raison même, que vous ne voulez pas l'être.

Tuum vitium est quòd malus es; & majus vitium, corripi nolle quia malus es. Idem, ibidem.

C'est par votre faute que vous êtes méchant; mais c'est encore une plus grande faute, d'être méchant, & de ne pouvoir souffrir d'être corrigé.

Corripiendis malè agentibus parce, cùm metuis ne deteriores ex hoc efficiantur. Idem, l. 2. de Civit. c. 9.

Abstenez-vous de reprendre & de corriger ceux que vous voyez faire le mal, lorsque vous avez sujet de craindre que votre reprehension ne servira qu'à les rendre pires qu'ils n'étoient.

Nunquam alieni peccati objurgandi suscipiendum est negotium, nisi cùm liquidò nobis responderimus, dilectione nos facere. Idem, in Epist. ad Galat.

Il ne faut jamais se charger de la commission de reprendre les autres, à moins d'être seurs que c'est par zele, & par charité que nous le faisons.

Quidquid ulcerato animo dixeris, punientis est impetus, non charitas corrigentis. Dilige, & dic quidquid voles. Idem, ibidem.

Tout ce que vous direz avec un esprit aigri contre votre frere, vient plûtôt de la passion, & d'un homme qui veut punir, que de la charité, & d'un homme qui prétend corriger. Aimez sincerement, & dites ce que la charité vous suggerera.

Rarâ & magnâ necessitate objurgationes adhibendæ sunt; ita tamen ut in his etiam ipsis, non nobis, sed Deo serviatur. Idem, l. 2. de Serm. Dom.

Ce n'est que rarement, & dans une grande necessité, qu'on doit employer les reprehensions dures & accompagnées de reproches; & encore les faut-il faire en telle sorte, qu'on ait plus d'égard aux interêts de Dieu, qu'aux siens propres.

Molestus est medicus furenti phrenetico, &

Le medecin est importun à un frenetique fu-

pater indisciplinato filio : ille ligando, iste cædendo ; sed ambo diligendo. Si autem istos negligant, & perire permittant, ista potiùs falsa mansuetudo crudelis est. Idem, Epist. ad Bonifac.

rieux ; & un Pere, à son fils indocile & déreglé, l'un en faisant lier son malade, l'autre en châtiant son fils desobéïssant : quoi que tous les deux n'agissent que par amour. Que s'ils les negligent, & les laissent perir, c'est plûtôt une cruelle condescendance, qu'une sincere affection.

Detrahendum est aliquid severitati, ut majoribus malis sanandis charitas sincera subveniat. Idem, ibidem.

Il faut diminuer quelque chose de sa severité, afin que la veritable charité s'applique à guerir des maux plus dangereux & plus considerables.

Corripienda sunt coram omnibus quæ peccantur coram omnibus : ipsa verò corripienda sunt secretiùs, quæ peccantur secretiùs. Distribuite tempora, & concordat scriptura. Idem, Serm. 16. de verb. Dom. concilians locum Matth. *Inter te, &c.* cum locis 1. *Tim.* 5. Coram omnibus argue, & *Prov.* 10. Qui arguit palam, pacem facit.

Les pechez qui se commettent publiquement, & devant tout le monde, doivent être repris publiquement ; mais ceux qui se commettent en particulier, doivent aussi être corrigez en particulier. Distinguez les temps, & les passages de l'Ecriture, qui semblent ici opposez entr'eux, les uns demandant que la correction soit secrete, les autres la voulant ou permettant publique, se trouveront conciliez.

Plurimùm interest quo quisque animo parcat ; sicut enim est aliquando misericordia puniens, ita & crudelitas parcens. Idem, Epist. 64. ad Marcum.

Il importe fort d'examiner par quel esprit & par quel motif on pardonne les fautes commises ; car comme il y a quelquefois de la misericorde à punir, il y a aussi souvent une espece de cruauté à pardonner.

Non omnis qui parcit amicus est, nec omnis qui verberat, inimicus. Idem, Epist. ad Vincent. Donatist.

Celui qui nous épargne, n'est pas toûjours un veritable ami ; non plus que celui qui frappe & qui punit, n'est pas toûjours notre ennemi.

Non putes te amare servum, quando non cædis ; aut tum amare filium, quando eum non corripis ; non ista est charitas, sed languor. Idem, de Charit. Serm. 7.

Ne vous imaginez pas aimer votre serviteur, quand vous ne le punissez pas comme il le merite ; ou bien votre fils, en ne le corrigeant pas : ce n'est pas là une charité, mais une langueur negligente.

Justè alios reprehendit, qui non habet quod in se alius reprehendat. Idem, in Psalm. 5.

Celui-là reprend justement les autres, qui ne fait rien qui donne sujet à un autre de le reprendre.

Intendens correptioni, parcens pudori. Idem, Serm. 10. de verb. Dom.

Epargnez la honte de votre frere, & étudiez-vous à le corriger.

Tu vulnus fratris contemnis ; tu eum vides perire, & negligis : pejor es tu tacendo, quam ille convitiando. Idem, ibidem.

Vous negligez la playe de votre frere ; vous le voyez perir devant vos yeux, & vous ne le secourez pas : vous êtes plus coupable par votre silence, que lui par ses méchantes paroles.

Si eos, in quos nobis potestas est, ante oculos nostros perpetrare scelera permittimus, rei coram ipsis erimus. Idem, l. 5. contra Julian. c. 3.

Si nous permettons à ceux sur lesquels nous avons autorité, de commettre impunément des crimes en notre presence, nous sommes nous-mêmes criminels, devant eux.

Si severitas disciplina dormiat depressa, sævit impunita nequitia. Idem, Serm. 15. de verb. Dom.

Là où la severité de la discipline est comme endormie, & n'est plus en vigueur, le crime regne & exerce impunément sa cruauté.

Quos corrigere non valemus, peccatis eorum non communicemus. Idem, Epist. 166. ad Donatist.

Ne participons pas du moins aux crimes de ceux, que nous ne pouvons corriger en les reprenant.

Superbi, lenissimâ admonitione ad pejora præcipitia provocantur. Idem, Serm. 36. de Sanctis.

Les superbes, choquez par des avertissemens pleins de douceur & de bonté, se portent à de plus grands desordres.

Adhibenda est à nobis medicinaliter severa correctio, Dei autem est illis eam facere utilem. Idem, l. de Corrept. & Grat. c. 16.

C'est à nous d'apporter le remede aux crimes, par une severe correction : mais c'est à Dieu de rendre utile & efficace cette correction.

Regat disciplinæ vigor mansuetudinem, & mansuetudo ornet vigorem ; & sic alterum commendetur ex altero, ut nec vigor sit rigidus, nec mansuetudo dissoluta. Gregorius, l. 19. Moral.

Il faut que la severité de la discipline regle la douceur & la condescendance ; & reciproquement, que la douceur modere la severité ; & que l'un serve si bien de fond ou de relief à l'autre, que la severité ne dégenere pas en rigueur, ni la douceur en lâcheté.

Profectò se esse Dei denegat, qui in quantùm sufficit, vitam carnalium corrigere recusat. Idem, in Past. c. 59.

Celui-là marque bien qu'il n'a pas à cœur les interêts de Dieu, qui ne corrige pas autant qu'il est necessaire, les desordres des hommes charnels & mondains.

Qui non corrigit resecanda, commisit ; & facientis culpam habet, qui quod potest corrigere, negligit emendare. Idem, in Registro.

Celui qui ne corrige pas les vices qu'il faut retrancher, est censé les commettre, & est aussi coupable que ceux qui les ont commis, & qu'il neglige de punir.

Manifesta peccata non sunt occultâ correctione purganda ; sed palam sunt arguendi, qui palam nocent, ut dum apertâ objurgatione sanantur, ii qui eos imitando deliquerant, corrigantur. Idem, ibidem.

Il ne faut pas punir par une correction secrete des pechez commis en public ; il faut reprendre publiquement ceux dont le mauvais exemple est pernicieux ; afin que pendant qu'ils rentrent dans leur devoir par cette reprehension publique, ceux qui ont suivi leur exemple, se corrigent.

Multos novimus, qui, arguente nullo, pec-

Nous en sçavons plusieurs qui se reconnoissent

catores

catores se consitentur ; cùm verò de culpa sua fuerint fortasse correpti, patrocinium defensionis quærunt, ne peccatores esse videantur. Idem, lib. 21. Moral.

Mundus esse à vitiis debet, qui aliena corrigere curat, Idem, l. 6. Moral.

Qui potest emendare, & negligit, participem procul dubio se constituit ; qui alterius bonum juvat, suum facit. Idem, in Registro.

In correctione hunc noveris esse ordinem observandum, ut personas diligas, & vitia persequaris ; ne si aliter fortasse agere volueris, transeat in crudelitatem correctio, & perdas quos emendare desideras. Idem, ibidem, l. 9. c. 8.

Tantò humili corde alios corrigamus, quantò nos ipsos, in iis quos emendamus, agnoscimus. Idem, 23. Moral.

Sunt bonæ correptiones, & plerùmque meliores, quàm tacita amicitia : etsi lædi se putat amicus, tu tamen corripe. Ambros. l. 3. de Offic.

Plus proficit amica correctio, quàm accusatio turbulenta ; illa pudorem incutit, hæc indignationem movet. Idem, in Lucam.

Quisquis peccantem fratrem non arguit, quodam modo hortatur ut peccet. Idem, Serm. 6.

Peccatum unius, quod cognitum non arguitur, multos contaminat, imo omnes, qui norunt, & non devitant, aut cùm possunt arguere, dissimulant ; non enim sibi videtur peccare, quando à nullo corripitur, vel vitatur. Idem, in Epist. 1. ad Corinth.

Omnis correptio amara quidem videtur ad præsens, sed fructus parit dulcissimos. Hieronym. l. 1. in Jeremiam.

Corripiendus est frater tuus seorsum, ne si semel pudorem & verecundiam amiserit, remaneat in peccato ; & si quidem audierit, lucrifacimus animam ejus ; & per alterius salutem, nobis quoque acquiritur salus. Idem, lib. 3. Comment. in Matth.

Eos maximè elegerim, qui sunt acres & vehementes, qui peccatum aperiunt, qui reprehendunt ; hoc enim maximæ misericordiæ & clementiæ est, mederi vulneribus. Chrysost.

In omnibus peccantibus pecco, quando non increpo. S. Prosper, l. 3. de vit. Cont. c. 23.

Odio habeantur peccata, non homines ; corripiantur tumidi, tolerentur infirmi ; & quod severiùs castigare necesse est, non sævientis plectatur animo, sed medentis. S. Leo.

Facientis procul dubio culpam habet, qui quod potest corrigere, negligit emendare. Idem.

Plus erga corrigendum agat benevolentia, quàm severitas ; plus cohortatio, quàm commotio ; plus charitas, quàm potestas. Idem, Epist. ad Anastas.

Est consentire, silere cùm arguere possis ; & scimus quòd eadem pœna facientes maneat, & consentientes. Bernard. in Nat. Joannis Baptistæ.

Ferveat in nobis zelus ille, ferveat amor

pecheurs, lorsque personne ne les reprend ; mais si on les accuse, ou si l'on prétend les corriger de quelque faute qu'ils ont commise, ils cherchent des excuses pour ne paroître pas coupables.

Celui-là doit être sans défaut, qui se charge de corriger & de reprendre les autres.

Celui qui peut faire en sorte qu'un autre se corrige, & qui neglige de lui rendre ce bon office, se rend complice de ses pechez : mais celui qui aide à l'avantage de son prochain, se rend propre le bien même qu'il lui procure.

Voici l'ordre qu'il faut garder dans la correction que l'on fait ; c'est d'aimer les personnes, & haïr leurs vices : de crainte que si vous en usez d'une autre maniere, la correction ne devienne cruauté, & que vous ne causiez la perte de ceux que vous voulez rendre meilleurs.

Corrigeons les autres avec d'autant plus d'humilité de cœur, que nous reconnoissons mieux nos propres défauts dans ceux que nous voulons corriger.

Les corrections sont plus utiles, & servent d'ordinaire plus que l'amitié secrete que l'on porte aux personnes : c'est pourquoi ne laissez pas de reprendre votre ami, quoi qu'il se sente offensé de votre reprehension.

La correction faite avec amitié est plus efficace, qu'un reproche fait dans la chaleur de la passion ; celle-là donne quelque confusion, & celui-ci ne cause que de l'indignation.

Celui qui ne reprend pas son frere qu'il voit commettre un crime, l'exhorte en quelque maniere à le commettre.

Le peché d'un seul qui est connu & qui n'est point repris, en infecte plusieurs, & même tous ceux, à la connoissance desquels il vient, & qui ne l'évitent pas, ou qui le dissimulent le pouvant reprendre ; car celui-là ne croit pas pecher, qui n'est corrigé de personne, & que personne n'évite.

Toute correction paroît dure & fâcheuse lors qu'on la reçoit ; mais les fruits en sont tres-doux.

Il faut reprendre votre frere en particulier ; de peur que s'il vient une fois à perdre la honte, il ne persevere en son peché ; que s'il écoute & reçoit la correction comme il la doit recevoir, nous gagnerons son ame à Dieu ; & par le salut que nous procurons à autrui, nous faisons le nôtre.

Entre les personnes qui ont du zele pour le salut du prochain, je choisirois plus volontiers, ceux qui sont d'un naturel ardent & impetueux ; qui reprennent, blâment, & condamnent le vice : car c'est une action d'une grande misericorde, de remedier aux playes d'une ame.

Je peche dans toutes les personnes qui pechent actuellement, quand je ne les reprens pas.

Qu'on haïsse les pechez & non pas les pecheurs ; qu'on corrige les superbes, qu'on souffre patiemment les foibles & les infirmes ; & dans ce qu'il sera necessaire de punir avec severité, qu'on le fasse plûtôt en medecin, qu'en homme qui veut punir.

Celui-là est coupable du peché qui se commet, lequel neglige de reprendre ce qu'il pourroit corriger par ce moyen.

Qu'on employe plûtôt l'affection & la douceur que la severité, envers celui que l'on veut corriger ; que l'exhortation agisse plus que la colere ; & qu'il entre plus de charité que d'empire dans la reprehension.

C'est consentir au peché, que de se taire quand on peut reprendre celui qui l'a commis ; & nous sçavons que ceux qui le commettent, & ceux qui y consentent, sont également punis.

Qu'on voye en nous un zele ardent, un amour

justitiæ, odium iniquitatis; nemo vitia palpet, peccata dissimulet nemo. Idem, Serm. de Joann. Bapt.

Qui arguit, veritatem habeat ut cognitor, mansuetudinem ut Pater, justitiam ut Judex. Idem, in hæc verba, *Propter veritatem, & mansuetudinem, & justitiam, &c.*

Impunitas, incuriæ soboles, insolentiæ mater, transgressionum nutrix est. Idem, l. 3. de Consid.

Cùm arguuntur vitia, & inde scandalum oritur, ipse sibi scandali causa est, qui facit quod argui debeat; non ille qui arguit. Idem, super Cantica.

Objurgationi semper aliquid blandè commisce: facilius penetrant verba, quæ mollia vadunt, quam quæ aspera. Seneca in Epist.

de la justice, une haine du peché; que personne ne flate les vices, que personne ne dissimule les crimes qu'il voit commettre.

Celui qui reprend & qui corrige doit être éclairé, comme celui qui doit connoître la verité; il faut qu'il ait la clemence & la douceur d'un Pere; de la justice & de l'integrité, comme un Juge.

L'impunité naît de la negligence, elle produit l'effronterie, & elle fomente & nourrit la hardiesse qu'on a de transgresser les loix.

Lorsqu'on reprend les vices, & que de là il naît du scandale, celui-là en est la cause, qui merite d'être repris; non pas celui qui le reprend.

Mêlez toûjours quelque douceur à la reprehension, & au reproche que vous faites; les paroles douces s'insinuent plus facilement, & penetrent plus avant, que celles qui ont de l'acrimonie & de l'amertume.

PARAGRAPHE CINQUIE'ME.

Ce qu'on peut tirer de la Theologie par rapport à ce sujet.

Ce que c'est que Correction fraternelle,

PAR ce nom de Correction fraternelle, on entend toute remontrance qui part d'un esprit de charité, & qui est faite à une personne, pour quelque faute qu'elle a commise, afin qu'elle la repare, ou pour l'empêcher d'en commettre d'autres à l'avenir. Si cette remontrance est faite avec ménagement & avec douceur, on l'appelle Avertissement & Correction; si elle se fait en termes plus forts, c'est Reprehension, blâme, ou reproche. C'est la notion que Saint Augustin nous en donne, & la difference qu'il met entre ces termes de Reprendre, Châtier, & Corriger, dont cependant nous nous servons indifferemment, en parlant de la Correction fraternelle. Saint Thomas, l'appelle un acte de Charité, soit parce que c'est une aumône spirituelle; soit parce que de quelque nom qu'on l'appelle, elle n'a pas moins pour fin, d'éloigner de notre prochain le souverain mal, qui est le peché, que de lui procurer le souverain bien, qui est le salut de son ame. A quoi il ajoûte, que si cette correction est employée pour empêcher que le crime ne se répande, & que l'impunité ne porte les autres à en commettre de semblables, c'est alors un acte de Justice, à laquelle il appartient de reparer le tort que le public a déja souffert, n'eût-on fait précisément qu'ouvrir cette porte, & qu'il continueroit de souffrir, si on ne la fermoit.

2. 2. *qu.* 33. *art.* 1.

Deux sortes de corrections qui regardent differentes personnes.

On doit inferer de la doctrine de ce saint Docteur, que l'offense de celui qui peche, peut être considerée en deux façons; ou comme nuisible seulement au pecheur, ou comme préjudiciable au public, qui en est scandalisé: D'où il s'ensuit qu'il y a deux sortes de corrections, l'une pour remedier au peché d'autrui, considéré comme son propre mal; l'autre pour apporter le remede à son peché, entant que dommageable au public, pour le scandale qu'il donne. La premiere est proprement la correction fraternelle que nous avons dit être un acte de charité; la seconde est, outre cela, ce que nous avons nommé un acte de justice: La premiere oblige tout le monde, & elle nous oblige à l'égard de tous; la seconde n'oblige reguliérement & directement, que les Prélats, les Superieurs, & les Magistrats, envers ceux qui troublent l'ordre du bon gouvernement: La premiere se fait par de simples avertissemens, & par des remontrances; la seconde passe jusqu'à la punition des crimes: La premiere se peut faire par un inferieur à son superieur; la seconde ne se fait que par le superieur à l'inferieur.

C'est le sentiment de tous les Theologiens, après Saint Thomas, que la correction fraternelle prise en general, est une vertu de précepte, & non pas de simple conseil. La preuve s'en tire de ces paroles du Fils de Dieu: *Si peccaverit in te frater tuus, vade & corripe eum inter te, & ipsum solum.* Et la raison en general aussi, est que la Charité est la fin de tout précepte, comme dit l'Apôtre: *Finis præcepti est Charitas:* Et le Sauveur même nous a enseigné que toute la loi est comprise dans les deux commandemens de la Charité. Donc tout ce qui s'oppose à cette divine vertu, ou conjointement, ou separément, est défendu par la loi; & tout ce qui est necessaire pour la conserver, est commandé. En effet si nous ômettons de corriger à propos notre frere, nous offensons la charité, & de Dieu, & du prochain. Pour la charité du prochain, ces paroles le montrent clairement: *Lucratus eris fratrem tuum*: Si votre frere reçoit la correction comme il doit, vous le gagnerez: Donc il étoit perdu, infere Saint Augustin. D'où il s'ensuit que la correction fraternelle, est ordonnée pour relever notre prochain, d'une chûte plus dangereuse, que s'il étoit tombé dans un précipice, ou dans la mer. Or ce seroit violer la charité, de ne le pas secourir s'il se noyoit, ou s'il ne pouvoit se retirer d'un précipice, sans que vous lui donnassiez la main, & que vous refusassiez inhumainement de la lui donner: c'est donc violer cette même charité de ne pas l'aider à sortir de son peché, par un charitable avertissement: & par consequent c'est un précepte & naturel & divin, que celui-ci, dérivé de ce principe universel: Faites à autrui, ce que vous voudriez qu'on vous fît en cas pareil. Hé! pourroit-ce bien être, aimer son prochain comme soi-même, que le voir se perdre devant nos yeux, & être insensible à sa perte, lorsque l'on peut l'empêcher.

2. 2. *qu.* 33. *art.* 1. La Correction fraternelle est de précepte & non seulement de conseil, *Matth.* 18. 1. *ad Timoth.* 1.

C'est aussi un peché contre la charité que nous devons à Dieu; non seulement parce que c'est lui desobéir, en violant le précepte exprés, qu'il nous a intimé, de faire la correction à nos freres, quand nous les trouvons

Manquer à corriger notre frere, c'est pecher contre la charité que

nous devons à Dieu.

vons en faute : mais encore parce que ce n'eſt pas l'aimer, comme un enfant doit aimer ſon Pere, & un ſujet ſon Prince, que de le voir offenſé, & ne rien dire à celui qui l'offenſe. Que diriez-vous d'un fils qui verroit ſon Pere maltraité ſans le ſecourir ? ou d'un ſujet qui verroit avec la même tranquillité inſulter ſon Roi ? Et nous entendons tous les jours tant de blaſphêmes, tant de murmures contre Dieu ; nous voyons commettre tant d'impietez, ſans que nous ayons le courage de reprimer cette inſolence ! Peut-on marquer plus viſiblement que nous n'avons pas pour Dieu, la charité qu'il demande de nous ; puiſque bien loin d'avoir du zele pour la gloire de ſon nom, nous marquons tant d'indifference pour ſes interêts ? Le premier & le plus ſacré de tous les Commandemens, eſt ſans doute celui d'aimer ce grand Dieu de toutes les forces de ſon ame. Si ce n'eſt pas aimer, ainſi que nous avons dit, ſon prochain comme ſoi-même, que de permettre, ſans dire mot, qu'il ſe perde ainſi ; ce n'eſt pas mieux aimer Dieu de toutes ſes forces, que de ſouffrir à plaiſir qu'on l'offenſe mortellement. Et qui doute que ce ne ſoit le ſouffrir, que de ne s'y pas oppoſer, quand on peut l'empêcher, & de ne pas faire reconnoître ſa faute à celui qui l'offenſe ? *Si amas Chriſtum, corrige*, dit Saint Auguſtin ? Si effectivement vous aimez votre Sauveur, ne ſouffrez pas qu'on l'offenſe. C'eſt ne le pas aimer, que de ne témoigner aucun reſſentiment de cette offenſe, & de ne faire aucun effort pour l'arrêter, ou pour porter le coupable à en faire une juſte ſatisfaction. Concluons donc, que c'eſt pecher contre le double précepte de la charité, que manquer au précepte de la correction, quand on peut la faire.

La haine que nous devons avoir pour le peché, nous oblige à corriger la perſonne que nous voyons le commettre.

Tout Chrétien animé de cette double charité, doit haïr ce que Dieu déteſte, & qui lui eſt contraire, & haïr de même ce qui perd ſon frere. Or il eſt certain qu'il n'y a rien que Dieu ait tant en horreur, ni qui nuiſe tant à notre prochain, que le peché : par conſequent, ſi un Chrétien eſt penetré de cette divine charité, il ne pourra ſouffrir le peché, ni dans lui-même, ni dans les autres ; & lors qu'il aura la connoiſſance que ſon frere l'aura commis, il employera toutes ſes forces pour le détruire. Et comme il n'y a pas de voye plus douce, ni plus avantageuſe pour l'extinction du crime, qu'une correction prudente & zelée ; il ne manquera pas d'employer un remede ſi efficace, pour étouffer ce monſtre dès ſa naiſſance, & en empêcher le progrés.

Le precepte de la correction fraternelle ne nous oblige pas toûjours, ni en toutes les rencontres.

Le précepte de la correction fraternelle, comme enſeigne Saint Thomas, dans l'article ſecond de la même queſtion, ne nous oblige qu'en temps & lieu, & non pas toûjours, & à toute heure ; tant parce que ce précepte eſt affirmatif, que parce qu'il ne ſeroit pas à propos, à toute heure, en tout temps, & en toutes les rencontres, de reprendre & corriger quelqu'un de ſa faute, ni dans le ſecret, ni, ce qui convient beaucoup moins, à la vûë de tout le monde. Car les actes des vertus exigent qu'on obſerve les circonſtances, & que l'on n'agiſſe que dans celles que demande la prudence, qui les doit regler & nous regler par là nous-mêmes ; autrement, c'eſt les rendre vicieux, ou du moins défectueux : ce qui eſt vrai, de quelque vertu que ce ſoit.

Nous ne ſommes obligez de faire la correction fraternelle plus proprement dite, au prochain, que quand nous voyons quelque eſperance d'amendement pour ſa perſonne.

Le même ſaint Docteur, dans la concluſion troiſiéme du même article, enſeigne de plus, que ce précepte de la correction ne nous oblige, que lorſque nous pouvons attendre, ou eſperer, par ce moyen, l'amendement de notre prochain ; parce qu'étant ordonné à cette fin, ce précepte, pour cela même, ne nous oblige de la mettre en pratique, que lorſque nous pouvons raiſonnablement eſperer de venir à bout d'amener les choſes, plûtôt, ou plus tard, à cet heureux point. Car comme ce qui eſt ordonné à une fin, pour parler en termes de l'Ecole, & qui n'en a point d'autre, ne ſert plus de rien quand cette fin ceſſe : de même, ſi la correction que nous faiſons à nos freres eſt telle, qu'on n'en puiſſe attendre de fruit pour leurs mœurs, par le défaut de quelque circonſtance mal obſervée, tant s'en faut qu'elle ſoit de précepte en ce cas, qu'elle ſeroit contraire au précepte même.

Quand peut-on ômettre ſans peché la correction fraternelle ; & quand eſt-ce au contraire qu'on ne l'ômet point ſans peché. 2. 2. *qu.* 33. *art.* 2. *ad* 3.

Voici ce que j'ai tiré du même Saint Thomas, & des autres Theologiens, touchant l'ômiſſion de ce que ce précepte ordonne ; ſçavoir, qu'il peut arriver que nous ômettions de corriger & d'avertir notre prochain, en trois façons : Premierement, avec merite ; lorſque par un motif de charité bien reglée, & dans les circonſtances où cela ſe doit, nous nous abſtenons de le reprendre & de le corriger, de crainte qu'il n'en devienne pire : Secondement, avec peché mortel ; lorſque nous pouvons raiſonnablement préſumer que notre prochain ſe corrigeroit de quelque lourde faute, ſi nous l'en reprenions charitablement ; car alors ſi nous ômettons la correction, l'ômiſſion eſt mortelle : En troiſiéme lieu, avec peché veniel ; lorſque quelque reſpect humain, ou quelque conſideration mondaine nous rend plus lents & plus tardifs à faire cette correction, ou que l'eſperance du profit n'eſt pas d'ailleurs ſi grande, ou le beſoin ſi preſſant, que cette negligence puiſſe cauſer un grand dommage.

Regles pour ſçavoir quand il faut faire la correction fraternelle.

Les regles pour ſçavoir quand il faut faire cette correction, ſont : La premiere : On n'eſt pas obligé, comme nous avons dit, de prendre à part un pecheur, & de le corriger, lorſqu'on a raiſon de croire, que la correction ſeroit inutile ; & bien moins encore, ſi l'on croit qu'au lieu d'en tirer du profit, on ne fera que lui donner occaſion de s'offenſer, & par là d'offenſer Dieu plus griévement. Que ſi l'on doute de l'évenement, & ſi l'on ne peut pas ſe reſoudre là-deſſus, la meilleure partie des Theologiens tombent d'accord, qu'on peut ômettre la correction, ſans commettre un peché grief, & qu'à moins d'être moralement aſſuré du bon ſuccés, on n'y eſt point obligé en cette rigueur. Il eſt bon toutefois de prendre garde de ne ſe pas perſuader ſans raiſon, que l'avis qu'on pourroit donner ſeroit ſans fruit : parce qu'il y a danger que cette perſuaſion ne vienne d'indifference & de pareſſe, ou de la crainte qu'on a de déplaire à ceux qu'on n'oſe avertir de leur devoir. Seconde regle : C'eſt que ſuivant les Theologiens, les perſonnes particulieres ne ſont pas chargées de la correction des pechez publics, ſi ce n'eſt indirectement & par accident : & encore alors faut-il toûjours ſe ſouvenir de ce que l'on n'eſt pas maître. La correction, dont il s'agit ici, doit être ſecrete, & ſe faire en particulier, puiſque c'eſt entre des particuliers qu'elle ſe paſſe : mais les

pechez publics ne seroient pas suffisamment gueris par une correction semblable ; ils en demandent une plus forte, & capable de remedier au scandale. On peut bien, & on doit même, dans le particulier, corriger, & reprendre un pecheur public, quand on en a l'occasion ; & les Superieurs mêmes, quand ils peuvent encore prendre cette voye, eux qui peuvent beaucoup mieux se faire écouter, & sur-tout les Pasteurs qui sont chargez si particulierement du soin des ames, ont de grandes obligations à remplir de ce côté-là ; parce que c'est comme aller droit à la source du mal : *Dicendum quod etiam in correctione fraterna, quæ ad omnes pertinet, gravior est cura Prælatorum, ut dicit Augustinus in libro de Civitate Dei*, dit saint Thomas : mais outre ce remede, encore une fois, le peché public en demande un autre ; & c'est à ceux qui ont l'autorité publique, comme sont les Prélats, les Magistrats, & les Superieurs, de l'apporter. La troisiéme regle, enfin, qu'il faut garder dans la correction fraternelle, c'est de prendre l'occasion propre à bien s'acquitter de cette action si sainte, & ne pas s'imaginer qu'il est à propos de la faire toûjours sur le champ. Sur-tout il se faut garder d'entreprendre un homme lorsqu'il est dans le fort de sa passion. Car comme on ne gagne jamais rien par raison, avec un homme insensé qui n'en a point ; il est de même inutile de donner des avis, & de faire des remontrances à un pecheur qui est actuellement dans la passion.

Ibid. ad 1. c. 9.

Quoi que la correction fraternelle soit un bien que nous devons à tout le monde, il n'est pas néanmoins necessaire que nous courions tous les pays, pour corriger les hommes qui sont en faute ; mais il suffit que nous nous bornions à ceux qui ont quelque rapport à nous, & qui nous sont unis par quelque sorte de lien & de societé. Car enfin ce précepte n'oblige pas les personnes particulieres de s'enquerir curieusement des actions d'autrui pour les reprendre, & pour les censurer. C'est ce qui n'appartient qu'aux Superieurs à l'égard de ceux qui leur sont soûmis, & sur qui ils ont autorité : comme aux Peres à l'égard de leurs enfans, & aux maitres à l'égard de leurs serviteurs & domestiques, sur lesquels ils doivent veiller, & répondre de leur conduite. Pour les autres sur qui ils n'ont ni autorité ni jurisdiction, il suffit qu'ils reprennent le mal qu'ils voyent en eux, ou qui vient par hazard à leur connoissance ; encore doivent-ils y observer les conditions que nous avons marquées. C'est ce qu'enseigne saint Augustin : *Non quærendo quid reprehendas, sed videndo quid corrigas... Alioquin efficeremur exploratores vitæ aliorum.*

Ceux à qui nous devons faire la correction fraternelle.

August. Serm. 16. de verbis Domini.

Quoi que personne ne puisse corriger, ni faire changer de conduite celui que Dieu a une fois abandonné ; chacun de nous toutefois est obligé, en vertu de ce précepte, de faire ce qu'il peut dans l'esperance de la grace & du secours du Ciel. Car quel est celui qui peut connoître les vûës & les desseins de Dieu, sur ceux que nous voyons plongez dans les plus grands desordres ? Et d'ailleurs n'est-on pas obligé de bien esperer de la misericorde du Seigneur, qui d'un persecuteur de la foi, en a fait un Apôtre, & un vase d'élection ; & des plus grands pecheurs, en a fait les plus grands Saints ? Il ne faut donc jamais desesperer du salut de personne, ni par consequent cesser de le reprendre. C'est dans cette vûë que Saint Paul exhorte son disciple Timothée, de ne se point lasser de reprendre, de corriger, & d'avertir, & de mettre en usage tous les moyens propres pour ramener les pecheurs à leur devoir : *Insta opportune, importune, argue, obsecra, increpa, in omni patientia & doctrina.* Ce que l'Apôtre a jugé necessaire de dire à un Evêque, peut encore servir d'instruction, & de modele pour tous les autres.

On ne doit pas cesser de corriger & de reprendre les pecheurs qui paroissent desesperez.

2. ad Tim. 4.

Si la personne que vous reprenez, ou que vous avertissez, prend vos avertissemens en mauvaise part, aveuglée qu'elle est par sa passion ; quand elle sera revenuë à soi, & qu'elle examinera votre procedé de sang froid, elle verra que vous avez agi en veritable ami, elle vous sera redevable de son salut, elle vous en marquera quelque jour sa reconnoissance. Mais je veux que celui qui reçoit ce bienfait, soit ingrat, & méconnoissant du bien que vous lui faites ; si votre charité est veritablement chrétienne, vous ne devez pas laisser pour cela de le secourir en cette occasion, & même avec plus de zele, & agir pour lui contre lui-même : comme un Medecin, qui n'a pas égard s'il choque un malade frenetique, par le remede fâcheux qu'il lui ordonne : il n'a en vûë que de lui rendre la santé ; il sçait bien que s'il s'attire presentement sa colere, il le remerciera lorsqu'il l'aura parfaitement gueri. Et si le Medecin n'est pas assez heureux pour y réüssir, du moins il s'acquitte de son devoir, & n'aura rien à se reprocher, si son malade vient à mourir. C'est la vûë & le motif que l'on doit avoir dans la correction que l'on fait au prochain.

Il ne faut pas se desister d'avertir les personnes, quoi qu'elles prennent nos avertissemens en mauvaise part.

Dieu a défendu de juger temerairement de la conduite du prochain, ou de le soupçonner de quelque mauvais dessein, lorsque ce qu'il fait, n'est pas évidemment mauvais ; il a encore expressément défendu d'en dire du mal, ou de reveler aux autres le mal qu'on en sçait, lorsqu'il est secret & caché : mais il a voulu qu'on le reprît de ses pechez, quand ils viennent à notre connoissance, & qu'on l'avertît charitablement ; premierement, en particulier, pour lui épargner la confusion qu'il en recevroit en public : que s'il ne tire aucun profit de nos avertissemens, qu'on lui en fit une plus forte reprimande en presence d'un ou de deux témoins, pour lui faire mieux sentir sa faute : & enfin qu'on le déferât à toute l'Eglise, afin que cette salutaire confusion le fit rentrer dans lui-même. Que si tout cela étoit inutile, & qu'on ne vit aucun amendement, il a voulu qu'on le traitât d'infidele & de publicain, & que l'on rompît tout commerce avec lui. C'est le précepte que le Fils de Dieu nous a intimé de sa propre bouche, & qu'il a lui-même observé en differentes rencontres. Hé ! plût à Dieu que ce précepte fût aujourd'hui observé avec la même rigueur & la même liberté qu'il l'étoit dans les premiers siécles de l'Eglise, & même dans l'ancienne loi ! Le vice qui regne maintenant avec tant d'impunité, n'oseroit bientôt plus paroître ; & au lieu qu'il se montre avec tant d'insolence, il deviendroit timide, ayant autant de censeurs & de juges, qu'il trouveroit de spectateurs, dont il redouteroit le blâme, & la reprehension.

Quand & comment il faut reprendre & corriger le prochain.

On n'exige pas absolument de nous que nous arrêtions le cours des desordres de notre prochain ; car souvent la violence du mal

On ne perd point sa peine, ni son merite,

en reprenant le prochain, quelle que soit l'issuë de cette reprehension. *S. Bern. in lib. de Consid.*

est plus forte que tous les remedes : mais comme parle saint Bernard, *Exigeris curam, non curationem.* On nous oblige seulement d'en prendre soin, & d'appliquer au mal le remede souverain d'une reprehension charitable ; si elle n'a pas son effet sur lui, elle l'aura à notre égard, puisque nous nous acquitterons par là d'un devoir de charité qui nous engage envers notre prochain. Aussi le Fils de Dieu ne parle-t-il du succés de ce remede que sous condition : *Si te audierit, lucratus eris fratrem tuum.* S'il vous écoute, s'il est sensible à son propre interêt, s'il sçait tirer le profit qu'il doit de vos charitables avertissemens, vous serez son veritable ami & son charitable medecin, & en quelque maniere son Sauveur. Mais quelle qu'en puisse être l'issuë, nous nous acquitterons d'un des plus importans devoirs de la charité : & comme nous ne devons avoir rien plus à cœur que de contribuer au salut de notre frere ; il n'y a rien aussi qui nous doive donner une plus juste crainte, que d'être cause de sa perte & de sa damnation, soit en le portant au peché par notre mauvais exemple, soit en ne l'empêchant pas d'y tomber, faute de le reprendre & de l'avertir. Car c'est de l'une & de l'autre maniere, que l'on s'attire cette terrible menace, que Dieu fait par son Prophete, à ceux qui sont cause de la perte de leur frere : *Ille quidem in iniquitate sua captus est ; sanguinem autem ejus de manu speculatoris requiram.*

Matt. 18.

Ezechiel. 33.

L'importance de ce précepte.

Le précepte de corriger son frere, & de le reprendre de son peché ne peut manquer d'être important, puisqu'il fait une partie du précepte de la charité, que Dieu appelle son Commandement par excellence. *Hoc est Præceptum meum, ut diligatis invicem.* Et comme au sentiment de l'Apôtre, il a renfermé tous les autres commandemens de la Loi dans celui-là seul ; on peut ajoûter que ce seul acte de charité qu'on exerce envers son prochain, en le reprenant, & le corrigeant de ses vices, renferme éminemment tous les autres ; parce qu'on le retire du plus grand de tous les maux, qui est le peché ; qu'on lui procure le plus grand de tous les biens, qui est son bonheur éternel ; qu'on l'assiste dans le plus pressant de tous ses besoins, qu'on lui donne le plus salutaire de tous les conseils, & qu'on lui rend enfin le plus considerable de tous les services. Aussi le Sauveur a-t-il eu tellement à cœur cette action de charité, que quoi qu'elle fût compriſe dans le précepte general, qu'il nous en a fait, il a voulu la specifier encore plus particulierement, par ce commandement exprés : *Si peccaverit in te frater tuus, vade, & corripe eum.*

Joann. 15.

Matt. 18.

La correction fraternelle se peut & se doit faire à tout le monde, mais differemment.

La correction fraternelle, étant un acte de charité, se peut exercer non seulement par toutes sortes de personnes, mais encore à l'égard de tous ceux qui sont en faute, qui sont sujets à quelque vice, ou qui ont commis quelque crime, qui cause du scandale ; mais cette correction se doit faire differemment, selon l'état & la qualité de ceux qui la font, & de ceux qui la reçoivent. Car 1°. celle qui se peut faire par un inferieur, à un superieur, ou à une personne qui est d'un rang beaucoup au-dessus de nous, doit être, selon Saint Thomas, respectueuse, accompagnée de douceur & de modestie, en termes qui marquent qu'on ne s'oublie pas en prenant la liberté de l'avertir, mais que le zele qu'on a pour son service, ou la fidelité qu'on lui doit, & qu'il a reconnu en nous, nous a fait esperer qu'il ne trouveroit pas mauvais qu'on lui dît la verité. Mais la reprehension qu'on lui fait ensuite, doit être aussi sincere qu'elle est respectueuse. Voici les termes de S. Thomas : *Ut scilicet non cum protervia & duritia, sed cum mansuetudine corrigantur. Unde Apostolus dicit : Seniorem ne increpaveris, sed obsecra ut Patrem.* 2°. Avec les égaux on doit en user avec moins de reserve & avec plus de franchise ; & comme l'égalité nous donne plus de hardiesse, la correction se doit faire à leur égard avec plus de liberté ; quoi qu'il faille toûjours user de circonspection, pour la faire suivant l'humeur des personnes, & l'amitié ou la familiarité que l'on peut avoir avec elles, & la qualité des fautes, dont elles sont coupables. 3°. A l'égard des inferieurs, il est constant qu'un superieur doit user de son autorité, non seulement pour les reprendre avec plus de force ; mais encore pour les punir quand il est necessaire ; mais en sorte que la charité, qui en est le motif, serve aussi d'adoucissement à la plus severe correction ; & qu'après leur avoir fait concevoir la griéveté, les suites & les consequences de leur faute, ils conçoivent en même temps que c'est une correction paternelle, & une satisfaction qu'ils doivent au public.

1. *ad Tim.* 5.

On trahit son ami, quand on craint de l'avertir de ses défauts.

Celui qui n'ose reprendre son ami, de crainte de le choquer, ou de se brouiller avec lui, ne voit pas qu'il viole les plus saintes loix de l'amitié aussi-bien que de la charité, par une trahison manifeste, qui est de le laisser perir, faute d'un salutaire avis ; de l'exposer aux censures, & aux railleries des autres, qui ont peut-être autant de droit que nous de le reprendre & de l'avertir, mais qui étant aussi lâches & aussi timides, commettent la même infidelité envers lui. En effet si vous aimez cette personne, à quelle occasion reservez-vous de lui faire paroître votre amitié, si vous n'osez la lui marquer en celle-ci, qui doit être le premier objet de votre zele ? vû que pour lever le plus grand obstacle à son salut, il ne vous coûte qu'une parole, qu'un avertissement d'ami, qu'une correction charitable, qui sera capable de le retirer du précipice où il est tombé. Si cet ami que vous avertissez est raisonnable, il se doit sentir obligé de votre liberté : & s'il s'en offense, il est indigne de votre amitié.

Le grand service que l'on rend à Dieu, en faisant la correction au prochain.

Si nous avons une veritable charité envers Dieu, comme tout Chrétien en doit être animé, nous devons entrer dans les sentimens de Dieu même, & ces sentimens sont de haïr le peché, qu'il a uniquement en horreur, & nous efforcer de le détruire, & mettre tout en œuvre pour empêcher que ce Dieu de Majesté ne soit offensé. C'est le service qu'il attend de nous : c'est pourquoi comme il nous défend de commettre le peché, il nous ordonne de le reprendre, & de corriger celui que nous sçaurons l'avoir commis ; parce qu'il n'y a point de voye plus sûre, plus douce, & plus efficace pour le prévenir, ou pour en empêcher les progrés. C'est donc particulierement en cette occasion que nous devons marquer l'amour que nous devons à Dieu, & au Sauveur du monde. Si vous aimez veritablement celui qui est venu pour détruire le peché, reprenez & corrigez hardiment ceux qui commettent le peché. Pouvez-vous ignorer l'interêt qu'il y

prend, & combien le peché le deshonore? Ah! si vous le sçavez, pouvez-vous demeurer tranquille sur l'outrage qu'on lui fait? Si vous aviez un ami, à qui vous feriez tout dévoüé, le jugeroit-on ainsi, & le feriez-vous paroître, en souffrant qu'on ternît sa reputation en votre presence; qu'on l'attaquât en sa personne, ou qu'on mît le feu à sa maison, sans vous en remuer, sans crier au feu, & sans vous mettre en devoir de le défendre? Et vous, que Dieu daigne bien appeller son ami, & à qui la grace a donné ce glorieux titre, vous souffrez qu'on le deshonore à vos yeux, qu'on l'outrage, qu'on viole ses loix & ses ordres? vous en êtes le témoin & le spectateur, & vous pouvez demeurer tranquille, sans violer vous-même les loix de l'amitié, & sans vous rendre coupable d'une infidelité indigne?

Comment notre interêt propre nous oblige à faire la correction au prochain.

Il faut joindre notre interêt propre à l'interêt de Dieu, & à celui du prochain; puisque c'est sur notre compte que les autres pechent, si nous manquons à les reprendre & à leur faire la correction: *Si peccaverit in te frater tuus*, dit l'Evangile, en nous intimant ce précepte: S'il a peché contre vous; C'est le sens que quelques-uns donnent à ces paroles; mais ce n'est pas à mon avis ce que le Fils de Dieu veut dire: car si l'on n'étoit obligé à le reprendre, que quand il nous a offensé; les hommes, qui ne sont que trop sensibles aux injures qu'on leur fait, ne manqueroient jamais à remplir ce commandement, qui favoriseroit le panchant qu'ils ont à s'en ressentir: leurs plaintes, leurs murmures, leurs reproches, & souvent leur colere, & leur vengeance éclateroient dans les occasions, plus qu'il ne seroit à propos: & ainsi peu de crimes demeureroient sans correction, si l'offense ne regardoit que nous. C'est pourquoi les autres disent que *Peccaverit in te*, veut dire *en votre presence*; comme si c'étoit nous offenser nous-mêmes, que d'offenser à nos yeux, un Dieu que nous devons aimer, & dont nous devons prendre les interêts au préjudice des nôtres propres. Et c'est pour cette raison que c'est pecher nous-mêmes que de le souffrir, & de ne pas faire tous nos efforts pour l'empêcher. Or le sens le plus naturel, que les Saints Peres & les Interpretes donnent à ces paroles, est, que l'on peche effectivement contre nous, quand on offense Dieu en notre presence, parce que c'est une action capable de nous porter nous-mêmes au peché, ou par le mauvais exemple qu'on nous donne, ou par la molesse & la lâcheté que nous apportons à le reprendre, ou par le manque de charité que nous témoignons à secourir notre frere, & à lui aider à se relever de sa chûte, en ne lui faisant pas la correction qu'il merite, & que nous sommes obligez de lui faire. C'est donc pour notre interêt propre que nous devons corriger notre prochain, si nous voulons n'avoir point de part à son crime, & que Dieu ne nous demande point compte de tous ceux qui se commettent sur son exemple. Et c'est ce qui fait voir l'importance de ce précepte, de sçavoir que nous y sommes tellement interessez, que Dieu nous en fera rendre compte; & tel se croit bien à couvert des coups de sa vengeance, parce qu'il ne met au nombre de ses pechez que ceux qu'il a commis; sans prendre garde, comme faisoit le saint Roi Prophete, qu'il y a des pechez d'autrui que Dieu met sur notre compte, & qui nous deviennent propres, pour ne les avoir pas empêchez lorsque nous le pouvions; puisque c'est assez d'avoir manqué à cette obligation pour en être coupables; quoi que peut-être nous n'ayons jamais fait reflexion sur cet article, tout important qu'il est. *Et ab alienis parce servo tuo.* *Psal. 18.*

Celui qui reprend les autres, ne doit pas être sujet aux mêmes défauts que ceux qu'il reprend.

Pour pouvoir faire la correction avec bienséance, & avec verité à nos freres, sur leurs défauts; ce n'est pas assez d'y être poussé par un pur zele, & par un motif de charité, il faut de plus que celui qui fait la reprehension soit exempt des mêmes fautes qu'il blâme & qu'il reprend. C'est ce qu'enseigne encore S. Thomas; qui nous assure que rien n'énerve davantage la correction, que de voir qu'on est coupable des mêmes vices qu'on reprend: c'est pourquoi il faut être autorisé par le bon exemple, & par une opinion avantageuse qu'on a de notre probité; autrement, quoi de plus injuste, & même de plus ridicule, ou qui attire davantage la censure & le mépris de ceux que l'on prétend corriger, que d'avoir besoin nous-mêmes de correction? de voir un homme violent & emporté donner à un autre des préceptes de moderation, & de patience? un homme plongé dans la débauche, & qui est regardé dans le monde sur ce pied-là, faire à ses amis des leçons de temperance? n'est-ce pas s'exposer à leur mépris, & leur donner droit de lui dire, ce qui est rapporté dans l'Evangile: *Medice cura teipsum.* Hé! vous, qui prétendez guerir les autres, que n'usez-vous vous-même du remede que vous leur préparez? Que si la crainte & le respect de notre autorité les empêchent de nous faire ce reproche en face; du moins ils se riront en secret de nos avertissemens, & s'en divertiront avec leurs amis: au lieu qu'étant sans reproche de ce côté-là, la charitable correction que nous leur ferons, ne peut manquer d'avoir un heureux succés.

Il n'est pas necessaire d'être absolument sans défaut, pour avoir droit de reprendre les autres.

Il ne s'ensuit pas de ce que nous venons de dire, qu'on doive absolument être parfait & sans défaut, pour avoir droit d'avertir les autres, & de les corriger: car si cela étoit, personne ne seroit obligé de faire la correction à ceux qui sont dans le desordre; puis que nul n'est sans défaut & sans peché. Et s'il falloit toûjours être plus juste que ceux que l'on veut ramener dans les voyes de la justice, qui oseroit sans une criminelle présomption, se charger de ce soin? vû que dans les fautes communes qu'on est souvent obligé de reprendre, les plus reglez ont tant de foibles, par où ils ressemblent à ceux qu'ils corrigent, que personne ne pourroit s'acquitter de ce précepte; lequel cependant est general & oblige tous les hommes reciproquement les uns envers les autres. Il suffit donc de mener une vie irreprochable, & d'être dans l'approbation commune des gens de bien, pour avoir droit de reprendre les vices qui viennent à notre connoissance, sans s'ériger en Censeur de tout le genre humain.

Condition que doit avoir la correction, & les circonstances dans lesquelles il la faut faire.

La correction, pour être utile, doit être assortie de plusieurs circonstances, qui en font l'adoucissement. Car il faut l'accommoder à l'humeur & au naturel des personnes; & pour cela, connoître leur foible & leur panchant, afin de les prendre tantôt par leur interêt, tantôt par le soin de leur gloire, & de leur reputation, & tantôt par la consideration de leur état & de leur rang. Une reprehension

trop forte peut revolter un pecheur, au lieu de le ramener à son devoir ; une autre faite à contre-temps n'aura nul effet. Si on parle avec hauteur à un homme fier, ce sera une pierre qui choquera rudement contre une autre, d'où sortiront des étincelles de feu. Si c'est une personne timide, il sera aisé de la prendre par ce foible, & de lui inspirer une juste crainte de sa conduite. Si c'est une personne d'autorité, ou de quelque distinction, il faut s'insinuer par adresse dans son esprit, la porter à reconnoître sa faute, & à passer contre lui-même l'arrêt de sa condamnation, comme fit le Prophete Nathan à l'égard de David : *Tu es ille vir.* Il y a des adresses que le zele & la charité fait trouver, quand nous avons veritablement en vûë le salut de nos freres.

2. Regum c. 12.

Ceux qui doivent faire la correction aux autres par un droit tout particulier.

Il y a des personnes, qui outre l'obligation commune à tous les Chrétiens de reprendre les vices, & de faire la correction, y sont obligez par un devoir tout particulier qui est attaché à leur état, à leur charge, à leur rang, à leur emploi. Par exemple, un Pere & un Chef de famille est obligé de veiller sur la conduite de ses enfans, & de ses domestiques : c'est à lui de les corriger quand ils s'émancipent, & qu'ils manquent à leur devoir : il est chargé de l'éducation de ses enfans, & par une suite necessaire, de leur faire la correction, & d'arrêter les déreglemens de leur jeunesse. Car qui peut ignorer que l'autorité paternelle, est la premiere, la plus ancienne, & la plus naturelle de toutes les loix ? De plus, comme il est en même temps le maître de sa maison, & que rien ne s'y doit faire que par ses ordres, il doit répondre de ses domestiques, ayant sur eux un droit tout different de celui des Magistrats, qui n'exercent pas leur pouvoir en toutes sortes d'occasions, ni à l'égard de toutes sortes de crimes. Il y a aussi des personnes qui sont obligez de prendre garde à ceux que Dieu a confiez à leurs soins, & dont l'obligation qu'ils ont de reprimer les desordres qui viennent à leur connoissance fait une partie de la charge : car s'ils doivent répondre du salut des personnes qui sont sous leur conduite, ne répondront-ils pas de leurs crimes qui en sont les obstacles ? Il y en a d'autres qui n'ont pas à la verité un droit si marqué ; mais qui est néanmoins suffisant pour les obliger indispensablement à ce devoir. Et ce droit est celui que donne l'amitié. Vous avez un ami à qui vous faites confidence de vos secrets, & qui a reciproquement de la confiance en vous : vous avez donc une connoissance plus particuliere de ses débauches, & de sa mauvaise vie. C'est à vous de l'avertir charitablement ; & l'amitié, qui vous en donne le droit, & vous en facilite le moyen, vous en impose aussi une particuliere obligation. Il y a encore d'autres droits particuliers, comme ceux que donne la proximité du sang, des freres sur leurs freres, & des plus proches qui ont quelque interêt dans la bonne ou mauvaise reputation de ceux qui les touchent de près ; sans parler de ceux qui tiennent lieu de Peres à l'égard de ceux sur qui ils ont jurisdiction, tels que sont les Tuteurs à l'égard de leurs pupiles, les Maîtres à l'égard de leurs disciples, les Gouverneurs qu'on donne aux enfans de qualité. Il est constant que ces noms & ces offices fondent autant d'obligations particulieres de faire la correction, outre celle qui est commune à chaque Chrétien.

Il y a des difficultez & des obstacles dans la pratique de la correction fraternelle.

La correction fraternelle, qui est un des actes de charité les plus excellens, & dont l'obligation est la plus pressante, souffre de grandes difficultez dans la pratique ; & autant que notre orgueil a de peine à souffrir d'être repris, autant notre amour propre en trouve-t-il ordinairement à reprendre les autres. La crainte de leur déplaire, ou de s'attirer leur haine ; les égards & les ménagemens que l'on a pour les personnes que l'on trouve en faute, leur qualité, leur fierté, qui ne nous permet pas de les aborder, notre timidité naturelle, ou plûtôt notre lâcheté, enfin le peu de zele que nous avons pour leur salut & pour le nôtre, tout ensemble, sont autant de difficultez & d'obstacles qui nous empêchent d'accomplir un précepte formel, pressant, auquel nous ne pouvons manquer dans les occasions qui nous y obligent, sans nous rendre coupables du même peché que nous refusons de reprendre ; & comme parlent plusieurs Docteurs, sans nous rendre complices de tous ceux qu'ils commettent, & ensuite coupables de tout le mal qui arrivera, faute d'y avoir apporté le remede qui étoit en notre pouvoir.

De la dissimulation des fautes d'autrui pour quelque temps.

Il faut pourtant remarquer que ce n'est pas une chose opposée à la correction fraternelle de supporter les infirmitez & les défauts d'autrui, & de les dissimuler pour quelque temps ; puisque c'est quelquefois un acte de charité, comme nous avertit l'Apôtre saint Paul : *Alter alterius onera portate, & sic adimplebitis legem Christi* ; parce qu'on ne les supporte, & on ne les dissimule, que pour prendre son temps, afin de rendre ensuite la correction plus efficace si elle est necessaire. Car que sçait-on si ce n'est pas une faillie, dont celui qui a peché reviendra bientôt de lui-même ? C'est là proprement regler la charité par la prudence, que de prendre ses mesures, pour faire cette correction plus à propos & avec plus de fruit.

Dans la correction fraternelle il faut se donner de garde d'y mêler des reproches outrageans.

On ne voit dans le monde que trop de gens, qui sous prétexte de correction, font d'outrageux reproches à leurs freres, leur remettant devant les yeux les desordres les plus cachez, & les plus honteux de leur vie : mais ces reproches ne sont que des effets de leur haine, & d'un emportement, qui n'a pour but que la satisfaction qu'ils trouvent en eux-mêmes, à outrager le prochain. Ces sentimens & ces manieres sont bien éloignées de ce que demande la correction vraiment fraternelle, laquelle est une action sainte, & un acte de charité, qui ne cherche que la gloire de Dieu, & le bien de nos freres. Ceux donc qui corrompent ainsi l'œuvre de Dieu, doivent faire reflexion qu'ils nuisent plus qu'ils ne profitent. Cependant il ne faut pas que l'air desagréable dont on nous donne des avis, nous oblige à les mépriser s'ils sont bons : au contraire il faut les écouter avec docilité, & prendre garde que nos passions ne nous en fassent juger autrement que nous ne devons, & ne nous empêchent de connoître le besoin que nous avons de suivre ce qu'on nous dit.

Les fruits qu'on retire de la correction, qu'on fait à propos.

Il ne faut point douter que la correction fraternelle faite avec la prudence & la circonspection necessaire, n'apporte de grandes utilitez à celui qui la fait. Les avantages considerables & les fruits principaux qu'on en peut tirer, sont les cinq qui suivent. Le premier,

que par ce moyen l'on retire souvent le prochain de ses desordres, ou qu'on l'empêche de s'y enfoncer plus avant. C'est ce qui est exprimé dans l'Evangile par ces paroles : *Lucratus eris fratrem tuum.* Le second, qu'en lui mettant ses vices devant les yeux, on lui en fait connoître, même à quoi il ne prenoit pas garde, & on lui en inspire de l'horreur : *Corripe amicum, ne forte non intellexerit, & dicat: non feci.* Le troisiéme, qu'on attire sur soi-même les benedictions du Ciel, & qu'on travaille à son propre salut en procurant celui du prochain : *Qui arguunt, laudabuntur, & super ipsos veniet benedictio.* Le quatriéme, qu'on s'acquiert souvent l'amitié de celui qu'on corrige : du moins, comme on ne peut lui rendre un plus grand service, il doit en être reconnoissant : *Argue sapientem, & diliget te.* Le cinquiéme, quand la correction doit être publique, si celui qu'on reprend & qu'on corrige, ne profite pas de ce bienfait, du moins les autres en profitent, & apprehendent de tomber dans de semblables fautes, de crainte d'une pareille reprehension : *Peccantem coram omnibus argue, ut & cæteri timorem habeant.*

Eccli. 19.

Prov. 24.

Prov. 9.

1. Tim. 5.

La griéveté du peché qu'on commet en manquant de faire la correction.

La griéveté de ce peché se prend de plusieurs chefs. 1°. On commet un peché d'omission, en manquant d'observer un précepte important, tel qu'est celui-là. 2°. On se rend complice des crimes que le prochain commet, en les dissimulant, & ne les corrigeant pas : & plus l'on est obligé de l'empêcher de tomber en faute, plus on a de part à celle où il tombe actuellement. 3°. On est cause de son malheur éternel, s'il vient à se perdre par là, & on en rendra compte à Dieu. 4°. On est responsable du scandale qu'il donne, & de tout le mal que ses desordres causeront à l'avenir : parce qu'on n'en arrête pas le cours dès la source, comme on y est obligé.

Il y a deux sortes de

Il faut remarquer qu'on peut considerer le prochain en deux manieres. Ou c'est une personne qui est tombée par fragilité dans quelque faute, & qui n'a besoin que d'être instruite pour en sortir : ou c'est une personne qui ne reconnoît point sa faute, & qui même la soûtient opiniâtrement. Pour ce qui regarde ceux qui sont tombez par surprise, & par fragilité, comme il est marqué par ce mot : *Si quis præoccupatus fuerit* ; celui qui en doit faire la correction, doit autant que son emploi le peut permettre, user d'une grande douceur, voyant que cette personne est en état de recevoir l'instruction, & que c'est toûjours là la premiere voye, comme la meilleure, que le Seigneur nous recommande. C'est ici sur tout qu'il faut faire reflexion sur la foiblesse humaine ; ne pas s'élever en voyant son frere tombé ; se mettre au contraire en sa place, & se bien persuader qu'on est aussi fragile que lui ; & par consequent, lui donner des avis, dans un esprit de douceur & d'humilité : *Considerans teipsum, ne & tu tenteris.* Mais lors que ce sont des personnes qui ne reconnoissent pas leur faute, il faut alors user de cette reprehension plus severe, que Saint Paul appelle *Increpatio, & correptio.* Car ce que dit cet Apôtre, qu'il faut instruire en esprit de douceur ceux qui s'humilient en vûë de leurs fautes qu'ils reconnoissent & qu'ils avoüent, n'est pas la maniere dont il faille user envers tout le monde indifferemment, & avec la même condescendance.

personnes à qui l'on doit faire differemment la correction.

Au reste, s'il y a des fautes qu'on ne peut s'empêcher de punir, il y en a d'autres sur lesquelles il est à propos de fermer les yeux. C'est lorsque les châtimens, au lieu de rendre les personnes meilleures, ne servent qu'à les indisposer & à les aigrir. Et c'est sur ce grand principe verifié dans le cours de tous les siécles, que nous apprenons qu'il faut soûffrir les maux, lorsqu'en les punissant on ne peut pas y remedier.

On est dispensé de punir les fautes auxquelles on ne peut remedier.

PARAGRAPHE SIXIE'ME.

Les Endroits choisis des Livres spirituels, & des Prédicateurs recens, sur ce sujet.

L'amour & l'interêt de la gloire de Dieu nous oblige à corriger le prochain.

JE vous demande (mes Freres,) seroit-il bien possible que Dieu fût plus abandonné que les Princes de la terre? Chose étrange! l'on porte avec tant d'ardeur les interêts des Rois, qu'à la moindre petite injure, ou conspiration, que l'on fait contre leurs Majestés, on s'anime, on s'échauffe ; & pour parler le langage de Tertullien dans le chap. 2. de son Apologetique, on prend les armes, & on devient naturellement soldat : *Contra læsæ majestatis reos, omnis homo miles.* Hé quoi! les Souverains de la terre auront des sujets si zelez pour eux ; & le Roi des Rois, n'en trouvera aucun qui soit fidele, & qui épouse ses interêts? De lâches Chrétiens verront qu'on l'offense, ils verront qu'on attente à sa vie ; & ils seront dans une froideur épouvantable? N'est-ce pas, dit Saint Augustin, se rendre coupable de la rebellion, & du crime qu'on ne corrige pas? Vous prenez les armes pour un Souverain, que vous n'aurez peut-être jamais vû ; vous vous sentez obligez à empêcher le soulevement : & pour ce qui regarde Dieu, quoi que vous sçachiez assurément qu'il vous aime, vous ne vous interessez presque jamais pour sa gloire? Vous sçavez que Dieu a tant de bonté pour vous, qu'il ménage toutes choses pour votre satisfaction ; vous ressentez tous les jours les effets de son amour : & nonobstant tous ses bienfaits, lors qu'on l'outrage en votre presence, vous ne dites mot, & vous ne prenez jamais ses interêts en main? Vous voyez un de vos freres tout teint de son sang, qui s'efforce de lui ravir sa gloire ; & vous demeurez dans une langueur, & dans une crainte criminelle? Ah! il est impossible qu'un Chrétien soit animé de l'esprit de Dieu, il est impossible qu'il soit embrasé de son amour, si ses interêts ne le touchent, & s'il n'entreprend courageusement de les défendre. *Dans les Sermons imprimez. sous le nom du Pere Bourdaloüe. Pour le Mardi de la troisiéme semaine de Carême.*

Personne n'est dispensé de faire la correction à son prochain.

Ceux qui par des raisons legitimes, se peuvent exempter de l'obligation de faire l'aumône corporelle, ceux-là même ne peuvent se dispenser de la necessité de faire l'aumône spirituelle, je veux dire de corriger leurs freres. Un Marchand, un Gentilhomme, un citoyen dira : J'ai quantité d'enfans, j'ai de la peine à leur trouver du pain, le temps est miserable ; alors, si cet homme ne cherche pas des besoins supposez, & des excuses fausses, il est dispensé de faire l'aumône : mais dans quelque conjoncture qu'il se rencontre, dans quelque état qu'il soit, il ne l'est jamais de corriger son frere. Il sçait que son prochain court risque de mourir dans le pe-

ché, il l'avoit engagé dans une habitude mauvaise, il le sçait, il le connoît : s'il ne tâche de l'en tirer, je dis qu'il est un meurtrier, & qu'il rendra compte de l'ame de son frere, qu'il a perduë faute de l'avoir repris. *Le même.*

La charité que nous devons au prochain nous oblige de le corriger.

Voici un raisonnement qui vous doit convaincre de cette verité. Tout Chrétien doit aimer son prochain par le principe d'une charité surnaturelle : & la charité surnaturelle aime l'ordre ; en sorte que s'occupant à soulager son prochain dans les besoins qu'il peut avoir, elle considere toûjours les plus grandes necessitez pour les soulager par-dessus toute autre. Or la plus grande de toutes les necessitez, & la plus effroyable de toutes les miseres, c'est de tomber dans le peché, & d'être dans l'indigence des biens de la grace. Elle doit donc, cette charité, si elle est veritable & chrétienne, ôter ces sortes de necessitez, repousser cette indigence, & empêcher son frere de tomber dans ces miseres. Or elle ne le peut faire que par la correction : Tout Chrétien donc qui aime son prochain veritablement, le doit corriger. Car tout Chrétien doit aimer son prochain avec ordre : il ne le peut aimer avec ordre, qu'il ne préfere le plus grand bien au moindre : il ne peut préferer ce plus grand bien à un moindre & à un mediocre, qu'il ne préfere l'éternité au temps, & qu'il n'aime consequemment son prochain, pour l'éternité. Poursuivons. Il ne peut l'aimer pour l'éternité, qu'en souhaitant qu'il soit dans la vertu ; celui-ci ne peut être dans la vertu, qu'il ne cherche à sortir du vice où il est engagé ; il n'en peut sortir avantageusement, que par la correction qu'on lui fera, & les avis charitables qu'on lui donnera : par consequent tout Chrétien qui doit aimer son frere d'un amour desintereſſé, & avec ordre, & pour l'éternité ; il lui doit faire la correction. *Le même.*

Il ne faut pas faire la correction par passion & par colere.

Quand un Chrétien reprend son frere, il faut que ce soit par raison, & non pas par passion ; parce que le défaut de raison rend les corrections inutiles. La passion rend ridicules les plaintes des femmes contre les maris ; elle expose à la risée les plaintes des maris à l'égard de leurs femmes, des peres à l'égard de leurs enfans, & des maîtres à l'égard de leurs serviteurs : mais il n'y a rien de plus juste que de reprendre un autre, avec tranquillité, & non pas par boutade, & par précipitation d'esprit. Si vous corrigez dans la passion, quel succés pouvez-vous en esperer ? quand un homme en colere en corrige un autre, y a-t-il apparence qu'il l'appaise ? Voilà l'obligation qu'on a de ne se point emporter en ces sortes d'occasions. Cependant voyez ce qui se passe dans le monde, & comme on s'y comporte : si on fait la correction, ce n'est que par une passion brutale, qui vient du desir que l'on a de se montrer superieur aux autres : & c'est pourquoi la correction est inutile ; & un homme qu'on reprend de la sorte, s'aigrit davantage qu'il ne rentre en son devoir. Pourquoi cela ? C'est que lorsqu'on corrige un homme d'un peché, on en commet un autre, & par ce moyen, on se fait à soi-même son procés en prétendant le faire à un étranger. D'ailleurs, si dans aucune action de la vie, il faut se posseder soi-même, & agir avec tranquillité : c'est dans la correction. La raison en est évidente : parce que pour la faire avantageusement, il faut étudier l'humeur de la personne à qui l'on a affaire ; il faut connoître son foible, il faut observer un temps propre, il faut étudier soigneusement toutes ses inclinations. Si c'est une humeur fiere, il faut prendre garde de la choquer ; si elle est timide, ou lâche, il faut l'exciter : & ainsi du reste. Or quelle apparence que l'on prenne ces mesures, quand on est dans le fort de la passion ? *Le même.*

La correction se doit faire avec humilité.

La reprehension se doit faire avec humilité : car faire insulte à une personne, quand on veut gagner quelque chose sur elle, est-ce le moyen d'être bien reçu ? ne lui donne-t-on pas assez de honte en lui remontrant sa faute, sans vouloir insulter à sa misere, & à son aveuglement ? Si vous êtes pecheur comme celui que vous voulez reprendre, & qu'il le sçache ; qu'il voye aussi que vous vous abaissez avec lui, & qu'au lieu de lui dire par un sentiment d'orgueil, qu'il a manqué, vous vous mettez au même rang ; *Congemiscamus*, comme dit Saint Augustin. Pleurez avec lui, & lui dites humblement ce que vous pensez de sa conduite : c'est le moyen le plus infaillible de le gagner. *Le même.*

La correction est le moyen le plus efficace de gagner son frere à Dieu.

Vous gagnerez votre frere, dit l'Evangile : *Lucratus eris fratrem tuum* ; vous serez son Prédicateur, & son Apôtre ; vous serez le lieutenant de Dieu, le dispensateur de ses graces, & le fidele envoyé de sa part ; parce qu'il est certain que Dieu attache quantité de graces aux corrections, & que telle personne ne se seroit peut-être jamais sauvée, si elle n'avoit été corrigée charitablement : & ainsi celui qui l'a corrigée est l'auteur de son salut. En faut-il davantage pour vous obliger à reprendre votre frere, lorsqu'il est dans le desordre ? *Le même.*

Il faut adoucir tant qu'on peut la correction que l'on fait.

Lors qu'un Chirurgien donne un coup de rasoir, pour ouvrir un abcés, il fait une grande douleur, & traite la partie malade avec une extrême rigueur : mais après en avoir ôté le pus & l'infection, il la traite doucement, il la ménage, il la bande, il y met des ligatures, & quantité de lenitifs ; & vous diriez qu'il caresse ce qu'il venoit auparavant de traiter avec tant de severité. Quand un Chrétien fait la correction, il donne comme un coup de rasoir, il fait une incision douloureuse ; mais aussi ensuite, il faut qu'il flate la partie malade, & qu'il témoigne à son frere plus de douceur, d'amitié, & de tendresse, qu'auparavant. *Le même.*

Il faut que notre zele soit accompagné du bon exemple dans la correction.

Sans le bon exemple, le zele est sans aucun profit pour ceux à l'égard desquels on l'exerce : on mépriſe les avis de ces faux reformateurs, on prend même occasion de devenir plus méchant. On mépriſe les avis, parce qu'on mépriſe les personnes ; leurs fautes sont d'autant plus exagerées, qu'ils tâchent d'exagerer celles d'autrui ; on ne leur en passe aucune, parce qu'ils ne veulent rien pardonner. On prend occasion de leur zele, de devenir plus méchant : car on s'imagine que ce qu'ils disent n'est que pour les foibles, & on ne croit pas qu'il soit veritable, parce qu'ils ne le pratiquent pas. Donnez-moi un juge qui soit connu pour corrupteur de la justice : qu'il dise les plus belles choses du monde sur l'équité, qu'il condamne les abus ; on se moquera de lui, & sa conduite jointe à ses maximes, persuadera les autres, qu'il ne croit nullement ce qu'il dit. Donnez-moi un pere débauché

& une mere libertine, qui faſſent à leurs enfans des leçons; l'un de regularité, & l'autre de modeſtie: quel bon effet cela produira-t-il? Il ne faut qu'entrer dans le détail du monde pour être convaincu de ces veritez. Apprenez, en vous reformant vous-mêmes, à traiter les autres, avec la même douceur que vous vous traitez, la ſeverité eſt le plus dangereux de tous les écueils dans la conduite des ames. Le Sauveur le fit aſſez connoître à ſes Apôtres, qui vouloient faire deſcendre le feu du ciel pour punir les fautes de quelques perſonnes: il les reprit aigrement, & leur dit, que cette ſeverité n'étoit nullement ſon eſprit. *Le même, dans un Sermon du zele.*

C'eſt ordinairement la vanité qui nous empêche de profiter de la correction qu'on nous fait.

La vanité qui nous revolte contre les avis d'une perſonne qui nous reprend de nos défauts, nous rend ſouvent auſſi injuſtes qu'indociles. Nous nous efforçons de mépriſer celui, qu'il nous ſemble qui nous mépriſe, en nous repreſentant nos fautes; comme ſi nous eſperions de reparer ce que nous croyons avoir perdu de ſon eſtime, par ce que nous lui faiſons perdre de la nôtre. Mais c'eſt nous priver du bien que nous pourrions retirer de la correction qu'il nous fait. Il a ſes imperfections, il a ſes foibles, il a ſes déreglemens; ne diſputons pas là-deſſus: peut-être même merite-t-il des reproches plus vifs que ceux qu'il nous fait; peut-être encore ce même vice, qui le met de mauvaiſe humeur contre nous, flétrit-il ſon propre merite. Mais enfin il penſe raiſonnablement, & chrétiennement ſur un défaut que j'ai, & que j'ai honte de reconnoître; & moi pour agir en homme chrétien & en homme ſage, quel que ſoit d'ailleurs le caractere de cette perſonne, je dois faire cas de ſes lumieres, à cauſe de l'avantage que j'en puis tirer; & je ne puis me plaindre de ſes reproches, qu'en devenant plus méchant. *Pris du Livre intitulé, Remarques ſur divers ſujets de Religion & de Morale.*

A quoi celui qui corrige, ou qui reprend, doit avoir égard.

Celui qui corrige doit faire une attention ſinguliere à ménager la pudeur de celui qui eſt corrigé: en cela conſiſte l'art principal de la correction. L'avis ne peut être utile, qu'autant qu'il perſuade: il ne perſuade qu'autant qu'il trouve de diſpoſition à toucher: & l'homme n'eſt diſpoſé à en être touché, qu'autant qu'il eſt ſuſceptible des mouvemens de la honte. Si l'on reprend le coupable avec une indulgence molle & foible; ce que ſa faute a de honteux, ne le frappera pas, & il ne concevra point le deſir de la corriger. Si on le reprend avec emportement, avec aigreur, & d'un ton qui ſente trop le mépris, il ne réfléchira pas même ſur ſa faute; uniquement attentif à l'injure qu'il croit recevoir, il oubliera le tort où il s'eſt mis, pour penſer au tort qu'on lui fait. Une reprimande violente & outrageuſe aura encore un plus méchant effet. Le coupable traité avec tant de hauteur ne ſe ſouciera plus de ſe conſerver une reputation, dont il voit qu'on fait peu de compte, & qu'il a ſujet de regarder comme perduë: il juge avec aſſez de fondement qu'on ne l'épargne pas, parce qu'on n'attend plus de lui, rien de bon. Indigné de cette prévention injurieuſe, il s'obſtine au lieu de changer: il donnera même dans de plus grands égaremens, comme s'il vouloit venger l'injuſtice qu'on lui fait de le conſiderer ſi peu; il s'imaginera ſe dédommager de ce que la correction a d'offenſant, en faiſant voir, par une conduite encore plus déreglée, qu'il ſe moque de ſon auteur; il prétend punir mépris par mépris, parce que celui qui le corrige avec ſi peu de ménagement, fait voir beaucoup plus de vanité & d'amour propre, que de zele & de charité. *Le même.*

Suite du même ſujet.

La douceur dût-elle être ſans effet, il eſt de la prudence de l'employer avant la rigueur, quand il s'agit de la correction de nos freres: il eſt naturel de croire qu'ils ſe laiſſeront gagner par des manieres qui ne ſentent point la dureté & la fierté; c'eſt le préjugé que nous inſpire l'humanité. Rien n'eſt plus capable de nous obſtiner dans notre indocilité, que la défiance qu'on nous témoigne de notre docilité: l'on ſe roidit de peur de plier, lorſqu'on nous ménage peu. Pour peu que nous ayons de la raiſon, nous condamnons notre faute; & c'eſt nous offenſer vivement, que d'en uſer envers nous, comme ſi nous ne la condamnions pas: c'eſt nous reprocher ou une ſtupidité, ou une obſtination plus blâmable que notre faute; il eſt moins honteux d'avoir mal fait, que de ne pas ſe repentir d'avoir mal fait. De quelque caractere que ſoit un homme, nous devons préſumer qu'une correction douce & honnête le touchera davantage, qu'une correction âpre & hautaine. Il eſt vrai qu'un naturel farouche ne ſe rend quelquefois qu'à l'imperieuſe autorité qui le domine; mais cela n'empêche pas qu'il ne faille d'ordinaire eſſayer de le guerir en le flatant. On ne riſque, par ce ménagement, qu'un remede inutile; & par le défaut de ce ménagement, on riſque aſſez ſouvent de rendre le mal qu'on peut guerir, plus incurable. Celui qui d'abord reçoit des avis auſteres & mépriſans, a encore grand ſujet de croire que celui qui les donne, n'a point tant en vûë ſon amendement, que ſa propre ſatisfaction; car il eſt aſſez difficile de croire que les autres ayent aſſez à cœur nos avantages, pour s'emporter ſi aiſément dans les évenemens qui ſont contraires à notre bien. Leur bruſque début eſt une preuve aſſez ſûre de leur chagrine vanité, & du peu d'empire qu'ils ont ſur eux-mêmes. Pour corriger le coupable, il eſt d'une extrême conſequence de le croire ſuſceptible d'un bon ſentiment; s'il l'eſt en effet, la douceur le gagnera, & la rigueur pourroit ne ſervir qu'à l'effaroucher. Il eſt encore extrêmement neceſſaire de connoître nos propres défauts, pour n'être pas expoſez à chercher un contentement injuſte, en prétendant faire une juſte reprimande. *Le même.*

La vaine crainte de perdre un ami en le corrigeant.

Vous craignez peut-être, en reprenant votre ami, de le fâcher, & d'être forcé de rompre avec lui: s'il a à s'offenſer de vos avis, il en a encore plus beſoin; il eſt coupable de la faute que vous lui reprochez, & outre cela, il eſt ſuperbe. Si vous vous taiſez par la crainte de lui déplaire, vous lui cauſerez deux maux à la fois; vous le laiſſerez s'accoûtumer à la faute qu'il a commiſe, & vous entretiendrez ſa vanité: & dès-là pouvez-vous vous flater d'avoir pour lui une veritable amitié? Mais vous imaginez-vous qu'il ſoit votre ami, ſi vous êtes contraint de prendre tant de précaution pour ménager ſa delicateſſe? Il s'effarouche du témoignage le plus ſeur que vous puiſſiez lui donner de votre attachement: il ne croit donc pas que vous l'aimiez; pouvez-vous croire qu'il vous aime? La veritable amitié ne s'accommode jamais de pareils ménagemens. *Le même.*

La raiſon de cette obligation ſe prend des termes

Ceux à qui nous devons faire la correction, sont nos freres.

termes mêmes de l'Evangile, où le Chrétien nous est representé comme notre frere : *Si peccaverit in te frater tuus.* Ces Chrétiens sont pecheurs, mais ils sont nos freres : les pechez qui les rendent malheureux, & qui attaquent leurs ames, doivent exciter notre compassion. Nous sommes attendris à la vûë des miserables, lors principalement qu'ils nous sont unis, ou par les liens de la nature, ou par ceux de l'alliance & de l'amitié; quel plus étrange malheur que de voir un Chrétien coupable, être en état de damnation, & en danger de se perdre éternellement ? Nous le voyons des yeux du corps, puisque nous sommes les témoins de son peché; nous le voyons des yeux de la foi, qui nous fait connoître dans ses pechez, la grandeur de ses miseres : il n'en faut pas davantage pour toucher notre cœur à la vûë des necessitez corporelles des pauvres, & nous obliger à les secourir. Si donc nous voyons des necessiez spirituelles, notre foi ne doit-elle pas nous engager à les soulager par une charitable correction ? Encore y a-t-il cette difference entre les necessitez du corps & celles de l'ame, que pour les necessitez du corps, ceux qui les souffrent en demandent la délivrance, ils montrent leurs besoins, & font connoître leurs miseres, afin d'en recevoir le soulagement : mais il n'en est pas de même des necessitez spirituelles des pecheurs : comme la volonté les fait, elle les aime; bien loin d'en demander la délivrance, elle s'y plaît; bien loin de montrer ses playes, elle les cache, elle les excuse : & est comme un malade phrenetique, qui ne veut entendre parler ni de medecin, ni de remede. Et c'est ce qui doit exciter notre compassion. *Monsieur Biroat. Sermon pour le 3. Mardi de Carême.*

Nous faisons rentrer les pecheurs dans eux-mêmes en les corrigeant.

Quand vous avertissez votre frere du peché qu'il a commis, vous l'obligez de rentrer dans lui-même, pour y entendre la voix de sa conscience, & pour y voir l'horreur de son peché : si bien que ce coupable se voyant persecuté au-dedans & au-dehors de soi-même; au-dedans, par des accusations secretes, & au-dehors, par des corrections sensibles; ne trouvant point de lieu, où il puisse être à l'abri de ces reproches, il trouve par tout l'image de son peché : ce qui l'oblige enfin à se corriger lui-même, & à changer de conduite. *Le même.*

Dieu joint la grace à la correction, que l'on fait aux pecheurs pour les convertir.

Ce fut autrefois une question dans les matieres de la grace, qu'on proposa du temps de Saint Augustin, que puisque la grace de Dieu convertissoit les pecheurs, & que les secours exterieurs n'étoient pas suffisans pour les convertir, il n'étoit pas besoin de garder le commandement de la correction fraternelle; mais qu'il suffisoit de demander pour eux cette grace de conversion. Saint Augustin répond qu'encore bien que Dieu puisse operer tout seul la conversion, & le changement du pecheur, néanmoins il demande la correction fraternelle, comme un moyen ordinaire de sa grace; soit que Dieu voyant que vous reprenez votre frere, prenne cette occasion de lui donner les graces interieures; soit qu'il joigne ce moyen exterieur à l'interieur qui est sa grace, pour faire agir cet homme plus doucement, & plus fortement; comme il se sert de la priere pour convertir les pecheurs. *Le même.*

On peut, par le moyen de la correction, devenir Apôtre, & contribuer au salut des autres.

Le fruit que nous remportons de la correction de nos freres, est que nous gagnons leurs ames. Ah ! peut-être que si vous n'eussiez dit mot à cet homme plongé dans les débauches, il eût croupi dans son peché, & eût commis mille autres crimes; vû qu'il ne pensoit à rien moins qu'à changer de vie : c'est le bon office que vous lui avez rendu par votre correction, qui a operé sa conversion, & qui l'a fait sortir de son peché : *Lucratus eris fratrem tuum.* Il n'en a pas fallu davantage pour animer les Apôtres à prêcher l'Evangile à toutes les nations; ils ont traversé les mers, & couru toutes les terres, & bravé tous les supplices des Tyrans : & si on leur eût demandé pourquoi ? ils eussent répondu qu'il y avoit des ames à gagner, & qu'ils ne faisoient point de difficulté, d'exposer leur vie, & de répandre leur sang pour sauver ces ames. Nous pouvons faire à l'égard de notre prochain, ce que les Apôtres ont fait par leur prédication; nous pouvons être les Apôtres, les Prédicateurs, & les cooperateurs du salut de nos freres, par le moyen des reprimandes & des corrections salutaires que nous leur faisons. *Le même.*

Le mal que nous faisons en manquant à faire la correction.

Il est certain que celui qui manque de corriger son frere après le commandement si exprés de Dieu, commet un peché grief, manquant à cette obligation si pressante. Saint Gregoire encherit sur cette pensée, & dit que nous nous rendons, par notre silence, coupables & participans des pechez que nous ne corrigeons pas, & que nous dissimulons par notre douceur. Vous avez pû corriger votre frere; vous ne l'avez pas fait : vous avez commis le même peché que lui : *Qui emendare potest, & negligit, participem se procul dubio constituit.* Saint Augustin passe encore plus avant, & ajoûte que ceux qui ne corrigent pas, sont plus coupables par leur silence que ceux-mêmes qui commettent le peché. *Tu vulnus fratris contemnis : pejor es tacendo, quam ille conviciando. Le même.*

On fait l'office de Jesus-Christ même en s'acquittant de ce devoir. *Luc. 19.*

Ce qui doit nous animer à nous acquitter de ce devoir, c'est que nous faisons en cela l'office même de Jesus-Christ. Il n'est venu sur la terre que pour sauver les hommes : *Venit quærere, & salvum facere quod perierat.* Voilà le glorieux emploi de celui qui corrige son prochain : c'est après Jesus-Christ, son second Sauveur, son second Redempteur; & s'il ne le délivre pas le pouvant faire, il répondra de son ame, sur la sienne propre. Si c'est un crime & un meurtre de ne pas donner à manger à un pauvre : *Si non pavisti, occidisti*; que sera-ce de laisser perir une ame, & de la laisser tomber dans le précipice ? *Tot occidimus, quot ad mortem scientes ire sinimus*, ajoûte Saint Augustin. Mais combien y en a-t-il qui se mettent en peine de corriger leurs freres ? chacun ne dit-il pas comme Caïn : *Num custos fratris mei sum ego?* *Genes.* Au contraire il y en a une infinité qui les pervertissent, & qui sont cause de leur damnation. *Essais de Sermons, pour le Mardi de la troisiéme semaine de Carême.*

Peu de personnes pensent à s'acquitter de ce devoir.

Il y a de grandes raisons qui nous engagent à corriger nos freres; mais qui s'acquitte aujourd'hui de ce devoir ? qui pense seulement à cette obligation ? L'interêt, ou la fausse amitié, ou l'indifference, font que personne ne songe à corriger son prochain : l'amitié fait qu'on ne voit pas ses défauts; l'interêt les fait dissimuler, & l'indifference fait qu'on n'y pense pas. Les Magistrats, les Peres de familles, les Maîtres & les Maîtresses à l'égard de leurs domestiques, ont beaucoup

plus à craindre en ce point que les autres : comme leur obligation est plus grande, leur negligence est aussi plus criminelle. *Le même.*

Il faut une droite intention, pour corriger les autres.

Il est aisé, si l'on n'y prend garde, de gâter la correction par le mêlange des mouvemens humains ; car le fond de malignité que nous avons en nous, trouve moyen de se produire à l'occasion de la correction, & tâche toûjours d'y répandre quelque partie de son amertume & de son venin. La vanité s'efforce d'y faire glisser son air imperieux, la colere s'y décharge assez volontiers de ce qui l'émeut ; il n'y a gueres de passions qui n'y puissent entrer par quelque endroit. C'est ce que l'Apôtre a voulu exclure, en obligeant d'instruire & de reprendre avec un esprit de mansuetude & de douceur : *In spiritu lenitatis.* Il exclud même les mouvemens d'un zele trop ardent, lesquels peuvent être bons en d'autres occasions, & à l'égard d'autres pecheurs ; mais qui ne sont pas proportionnez à ceux qui n'ont peché que par ignorance ou par surprise... Si l'on examinoit tous les motifs de ceux qui reprennent les autres, qu'on en trouveroit peu qui agissent avec une droite intention ! Les uns reprennent par vanité, les autres par humeur, & par chagrin ; quelques-uns par caprice, quelques autres par ignorance ou par foiblesse ; plusieurs par hypocrisie, & presque tout le reste par interêt. *Essais de Morale. Tome cinquiéme.*

L'interêt, le plus souvent, nous empêche de nous acquitter de ce devoir.

L'interêt empêche plusieurs sortes de personnes de corriger leurs freres. Combien y a-t-il de sortes de Magistrats, qui se nourrissent du vice & des injustices des autres ? Combien y a-t-il de faux amis, qui ne vivent que du fruit honteux de leur flaterie, qui changent les plus grands vices en vertu, qui loüent des choses que Dieu ne regarde qu'avec horreur ? Combien y a-t-il de Confesseurs qui se damnent, & qui damnent les autres par un vil interêt ? Si j'avertis fortement cette personne, elle me quittera, & je perdrai tous les presens qu'elle me fait : si j'ordonne à cet homme de qualité de payer ses domestiques, je me priverai d'un homme qui me donne de l'autorité. Quelle cruauté de préferer un interêt temporel à la perte éternelle d'une ame rachetée du Sang d'un Dieu ! *Essais de Sermons.*

La douceur & la severité doivent être employées dans la correction, selon la qualité des crimes.

La prudence est necessaire dans la correction, particulierement en deux choses : pour reprendre doucement les pechez qui meritent de la douceur, & pour corriger severement ceux qui demandent de la severité. Il y a certains pechez de foiblesse, qu'il faut punir avec grande compassion : tels étoient les pechez de Madelaine, & de la femme Samaritaine, que le Sauveur traita avec une si tendre misericorde. Mais il y en a d'autres, de malice & d'opiniâtreté, que l'on doit combattre avec toute sorte de severité : tels étoient l'orgueil & l'hypocrisie des Pharisiens, que Jesus-Christ reprit avec tant de rigueur ; telle fut l'irreligion de ceux qui trafiquoient dans le Temple, laquelle attira toute sa colere. Mais ce qui est le plus necessaire pour corriger efficacement, c'est la patience : l'on convertiroit les plus grands pecheurs, si on sçavoit prendre l'heureux moment, auquel ils y seroient bien disposez. On ne fait que du mal, parce qu'on est trop impatient de faire du bien. Il se faut regler en cela sur Dieu même : avec quelle impatience attend-il le pecheur ? Il ne se rebute jamais ; & pourvû qu'on se convertisse sincerement au dernier soûpir de la vie, c'est assez pour obtenir de lui le pardon des plus grands crimes. *Les mêmes.*

Il ne faut pas blâmer ni corriger par humeur.

Si l'on découvroit le cœur de ceux qui se mêlent si fort de reprendre & de corriger leur prochain, l'on verroit que la plûpart le font, ou par humeur, ou par envie, ou par ressentiment. L'homme agit ordinairement par humeur ; mais principalement à l'égard des défauts de son prochain : nous ne blâmons que les choses qui sont opposées à notre humeur & à notre naturel. Une personne ambitieuse, & de grande dépense, se recrie contre les avares : un avare déclame contre un voluptueux qui se ruïne en débauches : en un mot, il n'y a que les vices qui nous déplaisent & qui choquent notre humeur, que nous censurons. Je ne parle point de ces gens, qu'une je ne sçai quelle humeur noire met dans un continuel chagrin contre tout le monde, & qui se déchaînent à tout propos contre les défauts d'autrui : il est tout visible que ce n'est qu'un effet d'un caprice emporté, & d'un dépit qui part d'un cœur mal-content, & qui ne cherche qu'à faire des mal-contens. Le monde est encore plein de gens qui ne reprennent les autres que par envie : ils ne voyent des défauts en leurs personnes, que parce qu'ils y voyent des qualitez distinguées ; & ils ne censurent un défaut en eux, que parce qu'ils ont trop de vertus. Mais qui ne sçait que le ressentiment cause assez souvent ce faux zele, qui fait qu'on s'emporte contre les vices de ses freres ? On se sert de Dieu pour se contenter soi-même, & l'on se venge en faisant semblant de venger le Seigneur. Celui qui n'a point l'esprit de la charité, & qui a un autre motif que la gloire de Dieu, n'est pas propre à donner des avis, & à corriger les autres. *Les mêmes.*

Le moyen de rendre la correction utile.

Pour faire utilement la correction au prochain, il ne faut rien faire voir en nous qui en empêche l'effet. Il faut éviter d'exciter son aigreur par la dureté de nos paroles, sa colere par des exagerations, son orgueil par quelque marque de mépris. Il ne faut pas l'accabler par une multitude de reprehensions, qui lui ôtent l'esperance de se pouvoir corriger des défauts qu'on lui reproche. Il ne faut pas lui faire paroître qu'on est prévenu ; de peur qu'on ne lui donne lieu de se défendre par là, des défauts qu'on lui marque, & de ne les attribuer qu'à notre prévention. Il ne faut pas qu'il ait lieu de croire qu'on lui donne ces avertissemens par quelque interêt, ou par quelque passion particuliere. Car la correction est toûjours maligne, quand elle est jointe à ces dispositions ; & ordinairement, sans effet. *Essais de Morale.*

Remontrances faites aux Grands.

Quand il faut parler aux Princes, soit Seculiers, soit Reguliers, il faut le faire avec beaucoup de moderation & de prudence. Il est à craindre qu'on ait ou trop de courage, ou trop de foiblesse : la hardiesse cause du trouble, la flaterie corrompt ; & il faut trouver le juste milieu de dire la verité sans rudesse, aussi-bien que sans complaisance. C'est la sagesse du monde : elle va toûjours à de dangereuses extrémitez ; elle est toûjours fâcheuse ou rebutante. Mais quand on se regle sur celle de Dieu, on reprend les défauts des personnes, sans blesser l'honneur de la dignité ; ou, l'on attaque le vice, sans interesser le chef de la Religion ou de l'Etat. *Mr. Fléchier. Panegyrique de Saint Bernard.*

Rien ne sera capable de nous détourner d'un

Si nous avons un peu d'amour de Dieu, rien ne pourra nous detourner de ce devoir.

d'un si legitime devoir, si nous avons une seule étincelle de la charité divine; car c'est alors que notre zele deviendra invincible, par la consideration de la gloire de Dieu si indignement offensé par les pechez des hommes. Que l'on outrage votre ami, qu'on fasse insulte à votre pere, mais qu'on vous attaque vous-même; que ne faites-vous pas pour témoigner votre juste ressentiment, pour repousser l'injure, ou bien pour la reparer sur le champ, de hauteur, & avec éclat? Et quoi! Dieu n'est-il donc pas votre ami? n'est-il pas votre Maître, votre Souverain, votre Pere de qui vous recevez sans cesse la vie, qu'il vous conserve à tout moment? On l'attaque avec impudence devant vous, on l'outrage en mille manieres, par le libertinage, par l'impieté, par les blasphêmes, par l'insolente liberté que l'on se donne de violer en votre presence toutes ses loix: & vous ne dites rien? Votre silence vous rend lâchement complice de tous ces crimes, par une honteuse dissimulation, qui semble les autoriser, en leur donnant toute liberté d'agir. Où est le cœur? où est la foi? où est le zele? où est l'honneur? *Monsieur Maimbourg. Sermon pour le 3. Mardi de Carême.*

La lâcheté qui est aujourd'hui dans le monde sur ce point.

Nous pouvons juger par cette horrible lâcheté que l'on voit aujourd'hui dans toutes les conditions, combien la correction fraternelle est peu connuë. Les peres & les meres verront dans leurs familles les insolentes libertez de leurs enfans: & la passion les aveugle, pour n'en pas voir les desordres; ou les desarme, pour ne pas en punir les excés; ou s'ils le font, c'est avec tant de foiblesse, que le crime en tire avantage, pour s'établir sans crainte, en mépriſant un ennemi, qui paroît si peu redoutable. Les maîtres sçavent les brutalitez & les desordres de leurs serviteurs: & pourvû que leurs interêts n'en souffrent point, ils les souffrent sans peine, & n'y font aucune reflexion. Les Magistrats dans une ville seront témoins des horribles pechez publics, qui deshonorent le Christianisme avec tant de scandale: & parce qu'on les a gagnez, ou qu'il n'y a rien à gagner pour eux, ils fermeront les yeux pour ne pas voir ce que l'impudence du crime, à quoi l'impunité donne de l'audace, ose mettre dans un plein jour. Les grands du monde n'ignorent pas les furieux excés, & les violences de ceux qui les approchent, & qui ont quelque part à leur faveur: & au lieu de les punir, ils les protegent de leur autorité, & leur servent d'azile. *Le même.*

Il faut de la discretion dans la correction, & attendre le temps propre.

Le temps doit être propre, pour tirer le fruit qu'on prétend de la correction: s'il ne l'est pas, il faut l'attendre. On attend bien que la saison soit propre, pour appliquer de bons remedes dans les maladies. Une purgation à contre-temps irrite les humeurs, & rend quelquefois le mal incurable: attendez que l'occasion soit favorable, que tout soit bien disposé, & qu'il y ait lieu d'esperer quelque fruit, & sur-tout, que la passion de celui qui s'emporte, soit un peu remise; & alors, ayant trouvé le point de cette heureuse occasion, le temps de sa visite étant venu, *Vade, & corripe eum*; faites agir votre zele, en lui remontrant sa faute, & en y apportant le remede, que vous jugerez le plus propre pour le guerir... On ne donne pas un remede au malade, durant la violence du redoublement de la fievre: on attend que l'accés en soit passé. Un homme est dans le transport le plus violent d'une passion qui l'emporte: attendez que l'accés de cette fievre soit un peu diminué, pour l'avertir, ou pour le corriger; autrement vous lui donnerez du poison au lieu d'un remede, & ce bon office que vous lui devez d'une charitable correction, deviendra le sujet & l'instrument de sa fureur, par l'indiscretion de votre zele. *Ne ministerium correctionis in arma vertamus furoris. Le même.* *Gregor. in Psal. 3. pœnit.*

C'est par cet amour, & par cette douceur que vous gagnerez votre frere, ce qui sera le fruit & l'heureux succés de votre prudente & charitable correction: *Lucratus eris fratrem tuum.* Gagner une ame à Dieu! se peut-il faire un plus grand gain, une plus illustre conquête; & peut-on esperer ensuite une plus magnifique recompense? Peut-on rien gagner de plus riche; puisqu'une ame est plus precieuse devant Dieu, que tout ce qu'il y a dans tout le monde, qui n'est fait que pour contribuer au bien de l'ame; puisque c'est le tresor caché que le Fils de Dieu est venu chercher sur la terre, laissant ceux qu'il a dans le ciel; la pierre precieuse, pour laquelle il a tout quitté, & le royaume enfin qu'il a conquis, en répandant tout son sang? *Le même.* C'est par la douceur que l'on gagne une ame à Dieu.

Comme un Prédicateur doit reprendre les vices.

Le Prédicateur étant une personne publique, son ministere, & son devoir l'obligent d'invectiver contre les vices & les desordres, qui sont les plus ordinaires des lieux où il annonce la parole de Dieu; mais sans nommer les personnes, & sans les dépeindre, & les désigner de telle sorte, qu'on puisse raisonnablement juger qu'il veut taxer telle ou telle personne en particulier. Que si quelqu'un se sentant coupable, s'imagine que c'est à lui que le Prédicateur en veut, il lui fait une grande injustice: parce que la reprehension d'un vice dans la chaire ne s'adresse à personne en particulier, mais en general à tous ceux qui en sont infectez; autrement il ne faudroit jamais reprendre les vices, parce qu'il y a toûjours des vicieux: ce qui n'empêche pas qu'on ne doive prendre garde de ne pas descendre à un détail, ou à des circonstances tellement marquées, que le monde puisse connoître de qui l'on parle, & qu'on lui donne sujet d'en faire l'application. Car c'est même chose de nommer la personne, ou de la dépeindre par des traits si propres, qu'ils ne puissent convenir qu'à elle seule. *Pere Duneau. Sermon pour le troisiéme Mardi de Carême.*

La correction doit être d'abord secrete.

La correction, selon le précepte que le Fils de Dieu en a fait, se doit faire d'abord en secret: *Corripe eum inter te, & ipsum solum.* Sur quoi Saint Jerôme se plaint avec raison que la plûpart des hommes font tout le contraire. Car au lieu qu'on devroit celer le peché d'autrui & ne le dire qu'à lui seul, on ne le lui dit pas, en quoi l'on va contre le précepte du Fils de Dieu; mais pour satisfaire, ou à sa haine, ou à sa vengeance, on le va faire sçavoir à tous ceux qui connoissent cette personne; & de cette maniere, d'un peché secret, on en fait un public, parce qu'on le dit à tous en particulier, comme si on ne le disoit qu'à un seul; & ainsi tant de personnes le sçavent, qu'il vaudroit autant l'avoir publié à son de trompe, comme l'on dit: ce qui bien loin de remedier au desordre du prochain, en est un beaucoup plus grand. *Le même.*

Il ne faut pas cesser de faire la correction,

Le Prophete Jeremie voyant les offenses que le peuple commettoit contre Dieu, le reprit si souvent, & avec un zele si ardent

pour la persecution qu'on nous peut faire.

& si animé, qu'il s'attira une rude persecution ; en sorte qu'il s'éleva une sedition contre lui : Phassur le maître du temple, homme vendu à l'iniquité, sacrifia ce Prophete à la fureur & à la vengeance de ce peuple irrité, & le fit jetter dans une profonde fosse, où il pensa mourir de faim & de mesaises. Ce mauvais traitement intimida le Prophete, & rallentit son zele, jusqu'à lui faire prendre la resolution de ne plus reprendre ni censurer les vices & les desordres d'un peuple, qui recevoit si mal la correction, qu'il lui en faisoit de la part de Dieu : *Et dixi, non recordabor ejus, neque loquar ultra in nomine illius.* Mais retraçant dans son esprit, que Dieu étoit offensé, & que ce seroit se rendre indigne de la qualité de son ministere, de voir son Seigneur deshonoré, sans en marquer du ressentiment, il se resolut plûtôt d'exposer sa vie au hazard, & de souffrir tout, que de se taire, & que de dissimuler dans une si juste occasion. Et certes il est bien étrange, que Dieu ayant tant de bonté pour nous, qu'il tient les injures qu'on nous fait, comme si elles étoient faites à lui-même, nous soyons si lâches, que nous ne regardions pas les siennes comme les nôtres. Il menace d'une damnation éternelle celui qui dira une injure à son frere ; & nous n'oserions reprendre charitablement celui qui blasphême le saint nom de Dieu ! Ce ne peut être que faute de charité pour lui. *Le même.*

Jeremiæ 20.

On n'ose reprendre le prochain faute de charité.

Le malheur du siécle en est venu à cet excés, que comme il y a des freres selon la chair sans amitié, il y a aussi parmi les Chrétiens un grand nombre de faux freres, qui n'ont égard qu'à leurs propres interêts. Ah charité ! que tu es refroidie parmi les hommes ! On en voit tous les jours qui médisent de leurs freres : y a-t-il quelqu'un, qui ose leur dire qu'il se faut garder de la médisance ? On en voit qui blasphêment, & qui proferent des impietez : qui a le courage de les reprendre ? On en voit qui font des injustices manifestes : qui leur dit : Vous faites mal ? Si ce sont des Grands, on aime mieux les flater que de les reprendre, de crainte de leur déplaire ; s'ils sont égaux, on craint de perdre leur amitié ; s'ils sont moins que nous, on les mépriſe, & on dit : Que m'importe, je n'ai garde de me mêler de ses affaires, il me perdra peut-être le respect, si je l'avertis de son devoir. *Le même.*

Desordres qui arrivent du défaut de correction.

On n'ose reprendre les Grands de leurs pechez & de leurs desordres : on n'ose plus annoncer à David qu'il est cet homme, qui a enlevé la brebis que possedoit le pauvre : on craint de dire à Herode qu'il ne lui est pas permis d'entretenir un commerce scandaleux avec la femme de son frere. Il semble que la grandeur & l'élevation mette les hommes hors de la correction, & des regles de la Religion, & ne soit plus du ressort des ministres de la parole de Dieu : & il arrive tres-souvent par là, que les grands desordres sont longtemps continuez, parce qu'ils ne sont jamais repris avec tout le zele de l'Evangile. *Pris d'un Sermon manuscrit.*

Maniere de bien faire la reprehension.

Personne ne réüssit mieux à corriger les autres que celui qui ayant étudié ce qu'ils ont de loüable, commence par les en loüer, & ensuite diminuë la faute qu'il reprend. Un éloge adroitement placé, ménage l'orgueil qui se seroit revolté, attire la confiance qui se seroit éloignée, insinuë les avis qui auroient été rejettez. Le plaisir que nous prenons à la loüange qu'on nous donne, fait que nous voulons bien travailler à meriter celle qu'on nous refuse. En diminuant notre défaut, & en cachant une partie de notre faute, on nous donne la force d'en faire l'aveu, & cet aveu nous engage à nous corriger. Nous ne voulons point déchoir dans l'opinion de celui qui nous vante ; & nous entreprenons volontiers une reforme, que nous croyons facile & glorieuse tout ensemble. Si l'on découvre à un homme ses défauts, ou ses fautes, sans précaution, & dans toute leur étenduë, vous aurez à combattre sa vanité qui le trompe, sa paresse qui l'arrête, son courage qui s'abbat. Voulez-vous promptement lever tous ces obstacles ? Composez avec des passions, qu'il seroit dangereux d'attaquer ouvertement : loüez-le de quelque chose qui le merite, vous desarmez sa vanité ; ne montrez pas d'abord tout le défaut, & toute la faute, vous faites taire sa paresse, & vous ranimez son courage. *Monsieur de Sacy, dans son Traité de l'Amitié.*

Il faut quelquefois excuser les defauts du prochain, pour pouvoir les reprendre avec succés.

Je voudrois que l'amour propre, toûjours si ingenieux à défendre nos fautes, ne le fût pas moins à trouver des excuses pour les fautes du prochain ; & que nous missions toute notre habileté à adoucir & à diminuer ce que nous ne pourrions justifier pleinement. Donnons à la justice, je le veux, tout ce qu'elle demande ; condamnons le mal que nous ne pouvons excuser : mais qu'une austerité mal entenduë ne retranche rien des droits de la charité. Condamnons & reprenons à regret : peut-être que de grands hommes sont tombez dans des foiblesses semblables à celles qu'on reproche à notre frere ; peut-être que celui qu'on blâme a fait en d'autres temps, & dans le même genre, des actions dignes d'être loüées. Faisons-les valoir ; confondons sa honte avec celle de ces illustres personnages, ou cachons-la sous ses propres vertus. Voilà quels sont nos devoirs quand nous sommes reduits à condamner, & à blâmer les défauts du prochain. *Le même.*

Il faut un peu ménager un ami que l'on reprend.

Connoissez à la bonne heure les défauts de votre frere, si vous êtes obligé de l'en avertir ; ne les encensez pas, puisque vous devez travailler à les détruire. S'il étoit impossible de tenir un juste milieu entre connoître, & ignorer les défauts de ceux, qui sont sous votre conduite, j'aimerois encore mieux une ignorance, ou une negligence de s'en informer, qu'une lumiere trop importune à les appercevoir, & une vigilance trop exacte à les découvrir. Que si vous avez des lumieres si vives & si perçantes, ménagez-les pour vous, vous trouverez assez en vous-même dequoi les occuper. Craignez autant de ne pas voir assez vos propres défauts, que de trop voir ceux des autres ; l'aveuglement que vous avez pour vous, ayez-le pour eux ; tout en ira mieux : & quand vous serez obligé de les reprendre, que ce soit toûjours avec reflexion sur vous-même. *Le même.*

Des corrections & des reprehensions trop fortes.

Les censures aigres, & les reprehensions trop fortes, marquent plûtôt la chaleur du temperament, que l'amour du prochain, ou le zele de la gloire de Dieu. Les invectives violentes contre les pechez des hommes, revoltent le cœur, étouffent les sentimens & les desirs de penitence ; au lieu que la douceur gagne le pecheur, & l'entraîne dans les voyes de salut. Les censures & les reprehensions non seulement ne doivent pas

être

être aigres ; mais il est juste de les proportionner à la nature des pechez qu'on a commis : autrement c'est le temperament qui agit, & qui outre les sentimens. Les Disciples du Fils de Dieu demandoient que le feu du ciel tombât sur les Samaritains, & croyoient s'interesser pour la cause de Dieu, contre des Schismatiques, qui meritoient sa vengeance ; ils s'imaginoient au moins imiter le Prophete Elie, dont le zele a été couronné de tant de loüanges : cependant, je ne sçai de quel esprit vous êtes poussez, leur disoit le Fils de Dieu. Saint Paul en persecutant les Chrétiens, croyoit soûtenir la loi chancelante & prête à tomber : toute autre voix que celle du ciel, qui l'auroit frappé, n'auroit produit aucun effet sur son cœur ; une voix de douceur & une puissance miraculeuse étoient necessaires, pour ramener cet esprit de zele, de l'égarement, dans le droit chemin. *Pris d'un Traité sur la Conscience.*

Il faut user de circonspection dans la correction.

Quand il est question de reprendre le prochain, il faut agir avec une grande circonspection ; faire en sorte de le corriger en lui épargnant toute l'aigreur de la correction ; reprendre en secret les pechez secrets, se servir de termes generaux, où le particulier puisse se reconnoître ; à l'exemple du Fils de Dieu, qui connoissant le crime de Judas, se contenta de dire en presence des autres Apôtres : Je vous dis en verité qu'un de vous me trahira. *Mr. de Montmorel. Homel. pour le 1. Dimanche de l'Avent, & pour le 1. Dimanche après la Pentecôte.*

L'adresse est necessaire pour faire la correction.

Il faut bien de l'adresse & de la prudence, pour s'acquitter d'un devoir aussi difficile qu'est celui de la correction fraternelle. Il faut que celui qui est destiné à cet important office, soit tel que Dieu même le dépeint en la personne de Jeremie : *Ecce constitui te hodie super gentes, & super regna, ut evellas & destruas, & dissperdas & dissipes, & ædifices & plantes.* Il faut qu'il fasse toutes sortes de personnages : il faut que ce soit un Prothée qui sçache changer de forme & de visage, selon les rencontres, & les conjonctures des temps, des affaires, des personnes, & des sujets ; pour ôter les abus & les mauvaises coûtumes, & pour en substituer de bonnes & de saintes. Je veux que ce soit un Medecin pourvû de toutes sortes de remedes, & qu'il les sçache appliquer où il faut, & quand il faut ; qu'il sçache appliquer le feu & le fer dans la necessité, & verser l'huile dans les playes, selon la nature du mal ; & non comme ces Medecins d'Israël : *Curabant cum ignominia contritionem Filiæ populi mei.* Car si vous n'avez cette adresse & cette discretion, il y a bien danger que vous n'empoisonniez les playes, & que vous ne les rendiez incurables au lieu de les guerir. *Pris de l'Italien de Reina, dans le Sermon sur ce sujet.*

Sentimens de quelques saints Peres sur les corrections.

Ils supposent toûjours que celui qui a droit de reprendre & corriger, doit se conduire d'une maniere prudente & charitable, avec distinction des temps, des choses, & des personnes; qu'il sçait en exclure les emportemens, les violences, les paroles piquantes, les railleries, & de semblables excés qui peuvent se rencontrer dans les corrections indiscretes. Mais aussi ils n'ont pas prétendu en bannir absolument la severité & la fermeté, les termes durs & humilians, & même l'apparence de colere. Il est vrai que S. Basile dit en beaucoup d'endroits, qu'un Superieur doit reprendre sans passion, de crainte qu'il ne tombe lui-même dans le peché, lorsqu'il en veut délivrer les autres ; qu'il doit avoir à l'égard de ceux qu'il corrige, les sentimens d'un pere & d'un medecin, & s'appliquer à leur guerison avec beaucoup de compassion & de tendresse. Mais ce grand maître dans la conduite des ames, fait bien voir que son sentiment n'est point de condamner toute rigueur & toute severité, dans toutes sortes d'occasions; puisqu'il veut que quand il en est besoin, la force de la correction fasse paroître des dispositions enflammées, & que quoi qu'on excite le feu de la colere, on ne laisse pas de conserver le merite de la mansuetude ; & que souvent une conduite contraire est plûtôt un vice qu'une vertu : que les homicides & les medecins se servent du fer ; les uns avec cruauté pour ôter la vie, les autres par prudence, & charité, pour la conserver; & qu'enfin les reprehensions doivent quelquefois être fortes & pleines d'amertume. De maniere que si ce grand Saint condamne l'emportement, l'indiscretion, la veritable colere, & l'excés de la severité ; il en approuve le bon usage. Le sentiment de S. Benoît n'est pas moins à remarquer, sur ce point : puisqu'il veut qu'on garde la forme que l'Apôtre a prescrite lors qu'il dit : Reprenez, exhortez ; faites-le avec force, c'est-à-dire, selon la diversité des temps, des sujets, & des personnes; ou en usant de paroles douces, ou de termes qui donnent de la terreur; tantôt se servant de la conduite d'un maître dur & rigoureux, & tantôt se servant de celle d'un Pere indulgent & charitable. C'est encore ainsi qu'il faut entendre S. Bernard, lorsqu'il parle de la maniere dont on se doit conduire à l'égard de ceux qui nous sont soûmis : puisqu'il marque en tant d'endroits que la severité est quelquefois necessaire ; qu'il faut mêler la force du vin avec la douceur de l'huile ; les remedes piquans, les reprehensions vives & severes, avec les remontrances douces & charitables ; que si ceux qui resistent au bien, ont le front dur, il faut s'armer d'une dureté qui surpasse leur resistance ; que l'on peche aussi-bien en ne se mettant pas en colere, lorsqu'il est necessaire de s'y mettre, que lorsqu'on s'y met avec excés. De ceci il s'ensuit que ceux-là se trompent, qui font consister la pieté chrétienne à garder en toutes choses, une douceur & une indifference qui ne s'émeut jamais, ou plûtôt une disposition de mollesse & de langueur, dans la crainte qu'ils ont de troubler la paix. *Tout ceci est extrait de l'Abbé de la Trappe, dans le 1. Tome des Devoirs de la Vie Monastique, chap. 12.*

In Reg. fus. disp. qu. 50, &c.

Quand & comment on doit mettre ce précepte en pratique.

Vous voyez, dit Saint Augustin, le desordre où est votre frere ; vous voyez le méchant commerce, où il est engagé ; vous voyez qu'il ne sçauroit dire trois paroles, qu'il n'y mêle quelque jurement & quelque blasphême : vous pourriez par votre adresse, par la créance qu'il a en vous, par le credit que votre qualité, ou vos bienfaits vous ont acquis sur lui, le faire rentrer en lui-même. Un pere & une mere n'ont point de mouvement pour arrêter la débauche de ce fils, & la vanité de cette fille, qui se perd par la liberté qu'on lui laisse prendre de frequenter toutes sortes de compagnies ; un maître ne prend aucun soin de reprimer l'impieté, & le libertinage de ses domestiques. Ah ! non seulement ces personnes-là participent au peché de leurs freres ; mais ils se rendent plus

coupables par leur silence, que ceux-là ne le sont par leur mauvaise vie. *Vulnus fratris conspicis ; vides in eo peccatum, & negligis : pejor es tacendo, quàm ille conviciando.* Comment cela? C'est que la passion & l'aveuglement du pecheur, l'empêchent de penser au malheur éternel où il se précipite : & vous qui le voyez d'un œil & d'un esprit tranquille, vous n'êtes touché ni de l'injure que Dieu reçoit, ni de la perte de celui qui l'offense : *Pejor es tacendo, quam ille conviciando. Pere Gegou. Usage du Sacrement de Penitence.*

On doit mêler la severité de la reprehension avec la douceur de la charité.

Il n'y a rien de plus utile, selon le Sage, pour s'avancer dans la pieté : il n'y a rien aussi de plus difficile, que de reprendre sagement & saintement, & d'allier ainsi la severité de la reprehension, avec la douceur de la charité. S. Paul nous marque en peu de mots dans l'Epître aux Galates, les conditions d'une action si sainte. Car après avoir averti les Fideles de vivre ensemble dans la paix, il donne cet avis à ceux qui sont capables de reprendre les autres ; *Reprenez*, dit-il, *votre prochain dans l'esprit de douceur, considerant que vous pouvez vous-mêmes être tentez.* Ainsi S. Paul a voulu que l'on eût soin de corriger ceux qui tombent en quelque faute, & en même temps qu'on fît reflexion qu'on pourroit en commettre de semblables ; pour porter compassion à ceux qui sont tombez, & les reprendre avec la douceur dont nous souhaiterions qu'on usât envers nous. *Liv. intitulé, Instructions Chrétiennes. Tom. 5.*

Continuation du même sujet.

Si nous reprenons avec aigreur, craignons que les mouvemens de notre colere ne nous emportent à quelque desir de vengeance ; car tout ce que nous dirons, ayant ainsi l'ame ulcerée, sera plûtôt le mouvement d'un homme qui se venge, que la charité d'un homme qui corrige. Aimez donc, dit S. Augustin, & dites ce que vous voudrez. Ce qui paroîtra injurieux ne le sera point en effet, quand vous n'aurez dans le cœur, que le desir de travailler à la guerison de votre frere. *Le même.*

De l'importance du précepte de la correction fraternelle.

Si cette loi de la correction fraternelle étoit bien observée, quel déluge de pechez n'arrêteroit-on point? quel progrés une charité judicieuse & intrepide ne feroit-elle pas faire dans la vertu? Mais, soit negligence, ou crainte de déplaire à son prochain, & de s'attirer de mauvaises affaires ; soit indiscretion & imprudence, en ne prenant pas les précautions necessaires, pour lui rendre utiles les remontrances qu'on lui fait ; il n'arrive que trop souvent, qu'autant que cette correction est necessaire, autant est-elle ou negligée, ou infructueuse : il y en a peu qui la font, & parmi ceux qui la font, il y en a encore moins qui la fassent avec succés. *Pris du Dictionnaire Moral. 1. Discours sur la Correction.*

On voit peu de personnes qui s'acquittent de cette obligation.

Disons-le hardiment après S. Cyprien, les Phinées qui tirent vengeance des impudiques, les Moyses qui châtient les sacrileges, les Samuels qui reprennent les Saüls, sont aujourd'hui des hommes bien rares. On voit le peché, & on ne dit mot : on entend les imprécations des blasphémateurs, ou les railleries des Athées ; & l'on se tait : les loups entrent dans la bergerie ; & les chiens n'aboyent pas : les ennemis font bréche par tout pour piller Jerusalem ; & les sentinelles que Dieu a posées sur ses murs, n'avertissent personne de cette irruption : les maladies contagieuses augmentent de jour en jour ; & de sages corrections, qui pourroient en être d'utiles remedes, sont negligées. *Le même.*

Ceux qui sont dispensez de faire l'aumône corporelle, ne le sont pas de faire la spirituelle, qui est la correction.

Ceux qui par de bonnes & de legitimes raisons, sont dispensez de faire l'aumône corporelle, ne le sont pas quelquefois de faire cette aumône spirituelle dont je parle. Vous avez souffert de grosses pertes, le temps est mauvais, vous êtes chargé d'enfans, à peine avez-vous dequoi vivre ; le précepte de l'aumône n'est pas pour vous. Mais votre frere peche en votre presence, & fait par son peché la plus grosse de toutes les pertes : vos domestiques & vos enfans vivent dans un libertinage scandaleux ; le commandement de la correction vous regarde : si vous ne les reprenez, si vous ne faites tous vos efforts pour les ramener dans leur devoir ; vous êtes coupable devant Dieu, qui proteste qu'il vous redemandera leur ame & leur sang. *Le même.*

C'est en vain qu'on pretend se dispenser de cette obligation.

Qu'il y a peu de gens qui connoissent cette obligation, & qui y satisfassent ! La plûpart s'en croyent absolument dispensez : C'est bien assez que je veille sur moi, disent-ils ; chacun portera son fardeau ; n'étant que trop occupé de mon propre salut, celui des autres ne me regarde pas : qu'ils soient blasphémateurs, impudiques, libertins ; c'est leur affaire & non pas la mienne : *Quid ad me?* Ce n'est pas votre affaire, répond saint Jean Chrysostome ! De qui est-ce donc l'affaire ? Est-ce l'affaire du demon, qui ne cherche qu'à vous tenter, & à vous perdre ? est-ce l'affaire des libertins, qui applaudissent aux crimes, & qui les autorisent par la lâcheté de leurs flateries, ou par la corruption de leurs mauvais exemples? *Le même.*

Comme on est negligé à s'acquitter de ce devoir.

Si l'on ne se croit pas dispensé par cette fausse raison, de l'obligation de reprendre ses freres ; on neglige ce devoir de charité par un autre endroit. On ne veut pas se faire des affaires, on ne veut pas rompre avec un ami, on ne veut pas chagriner un enfant, on n'ose même quelquefois faire la correction à un domestique. C'est assez qu'il serve bien son maître, c'est assez qu'il lui soit fidele, & qu'il prenne soin de sa maison ; on lui pardonne tout le reste. Qu'il jure, qu'il s'enyvre, qu'il frequente des femmes de mauvaise vie ; on ferme les yeux à tout cela ; on apprehende de le chagriner, & de lui donner occasion de sortir. Qu'une fille ait de l'enjouëment & de l'esprit, qu'elle sçache bien son monde ; cette malheureuse mere lui pardonnera mille libertez peu honnêtes qu'elle se donne, mille afféteries indécentes, & un air de libertinage qu'elle prend. Elle verra, cette mere indulgente, que les heures, que sa fille devroit employer à la priere & au service de Dieu, elle les passe au bal & à la comedie ; qu'à la place des livres de pieté, qui l'instruiroient de ses devoirs, elle en lit d'autres qui lui rempliſſent l'esprit de vanité ; qu'au lieu de frequenter de bonnes compagnies, dont le bon exemple l'édifieroit, elle ne cherche que des compagnies capables de la corrompre. Est-ce là être pere, est-ce là être mere ? *Le même.*

Quoi que la correction doive être inutile, vous ne laissez pas d'être obligé à faire.

Mais, dites-vous, la correction que je ferai, sera inutile. Qui vous l'a dit? Je le suppose néanmoins, puisque vous le voulez : ce précepte ne vous dispense pas pour cela de la faire. C'est à Dieu à donner à vos paroles, telle onction & telle force qu'il lui plaira : mais c'est à vous indépendamment de ce succés, à vous acquitter de votre devoir : on vous ordonne d'avoir soin de votre prochain ; on ne vous commande pas de le guerir. Quand Jesus-Christ vous dit de corriger

votre prochain, il ne vous charge pas du succés des avis salutaires que vous lui donnerez : faites seulement ce que votre zele vous inspirera en cette occasion, & abandonnez-lui le reste. *Le même.*

Il y a bien des mesures à garder, quand il faut reprendre les grands.

O qu'il faut de prudence pour faire une correction salutaire ; qu'il y a de mesures à prendre, & de ménagemens à garder ! Mesures & ménagemens du côté de l'état & de la condition des personnes ; on ne reprend pas les Grands comme on reprend les petits, on ne parle pas aux maîtres comme on fait aux serviteurs. Nathan enveloppe d'une parabole le peché de David ; & cette correction figurative fait rentrer ce Prince en lui-même. Il faut adroitement ménager l'esprit des Grands ; une parole un peu rude les irrite, au lieu qu'un avis donné à propos les ramene. Il faut souvent fermer les yeux à ce qu'ils font, & regarder comme de loin, leur égarement ; à peu près comme Dieu, qui feignit ne pas sçavoir l'endroit où Adam s'étoit caché, pour avoir sujet de lui dire : *Adam ubi es?* Adam où es-tu? *Le même.*

Ce que c'est que la correction que l'on fait à son prochain.

Si l'on regarde la correction en elle-même : c'est, dit Origene, un jugement particulier qu'on prononce tête à tête : c'est, dit S. Ambroise, une censure, & une accusation personnelle qui rappelle le pecheur à soi : c'est, dit Saint Augustin, une amertume salutaire, dont la verité, & la charité se servent pour lui faire sentir son peché : c'est enfin, ajoûte Saint Gregoire de Nazianze, une voix étrangere que Dieu employe pour suppléer au défaut de celle de la conscience, dont on a souvent étouffé les remords ; ou de sa parole qu'on détourne malicieusement de soi, sans qu'on l'applique à ses besoins, & à ses maux particuliers. *Le même, dans le second Discours.*

Quand un pecheur ne peut souffrir la correction, c'est marque qu'il est endurci & desespéré.

Quand un pecheur se soûleve contre les reproches qu'on lui fait ; quand plus dur qu'une pierre, il ne veut pas retourner, pour reprendre le bon chemin qu'il a quitté ; quand semblable à Pharaon, il se moque, par une obstination habituelle, des remontrances que lui fait Moïse ; quelle apparence y a-t-il qu'il se sauve ? Susciterez-vous pour lui, ô mon Dieu ! de nouveaux moyens de conversion? Vous pourriez le faire ; mais le plus propre, & le plus ordinaire est une grande docilité aux avis qu'on lui donne, & un bon usage des corrections qu'on lui fait. C'est là le grand remede à son mal, & la grace qu'il doit demander à votre infinie misericorde. *Le même.*

Les pechez & les desordres où tombe un pecheur, faute de correction.

Quel monstrueux assemblage de pechez, quand on les cache à un pecheur, ou quand il se les cache à lui-même ! De là une grossiere, mais criminelle ignorance de ses desordres ; le même aveuglement qui est la cause de son peché, en étant souvent l'effet & la peine. De là mille desordres qui grossissent, & qui se multiplient par leur impunité : desordres qui pourroient cesser, si on avoit une sage & discrete hardiesse pour en avertir ceux qui y tombent. De là tant de scandales publics, qu'on retrancheroit avec moins de patience, si l'on avoit plus de charité, & de zele qu'on n'en a ; & si d'ailleurs on trouvoit des esprits plus dociles aux severes, mais utiles reproches d'une sagesse, qui blesse & qui guerit tout à la fois. *Le même.*

Il faut donc être sans reproche, pour reprendre & corriger comme il faut les autres.

Rien n'est plus propre à rendre le vice muet, le censeur respectable, & la correction utile, qu'une vie sainte & irreprehensible. Comment condamneroit-on avec fruit dans les autres, ce qu'on se permet, & qu'on se pardonne à soi-même : leur avarice, si on est avare ; leur brusquerie, si on est emporté ; leur duplicité, si on est fourbe ; leurs détractions, si on est médisant & railleur? N'auroient-ils pas lieu de dire : *Medecin gueriſſez-vous vous-même. Le même, dans les Reflexions.*

L'orgueil fait qu'on ne reçoit pas volontiers la correction.

Jaloux d'une gloire que nous avons perduë aux yeux de Dieu par notre peché, nous en voulons conserver les dehors aux yeux des hommes : nous disons, comme Saül à Samuel : Rendez-moi, au moins devant les anciens du peuple, l'honneur qui m'est dû. Aussi orgueilleux que le premier Adam, dont les vices sont passez jusqu'à nous avec la nature, nous tâchons de cacher notre ignominieuse nudité ; contens de nous parer des feuilles d'un arbre, qui n'est plus pour nous un arbre de vie. Par ce principe, tout ce qu'on nous dit pour nous representer notre peché, nous aigrit. *Le même.*

Il ne faut pas corriger un homme, qui est dans le fort de sa passion.

Vous voyez un homme si transporté de colere, qu'il ne se connoît pas lui-même ; le vin, ou la passion le jette en de furieux excés : en vain prétendriez-vous le corriger en cet état. Attendez que l'orage soit passé : peut-être que le vent du Saint esprit soufflera sur lui, & le conduira au port ; peut-être cet homme adonné à de mauvais commerces, rougira-t-il de ses fautes : l'intervalle alors vous sera favorable, & à lui. Nous sommes quelquefois surpris qu'on traite avec des sentimens de compassion, & des paroles de douceur, des pecheurs, qui selon nous, meriteroient de plus severes reproches : mais nous ne prenons pas garde, qu'on est obligé en de certaines rencontres, d'avoir cette sage condescendance, sans laquelle on gâteroit tout, bien loin de remedier au mal. *Le même.*

La condescendance ne doit pas dégenerer en molesse.

Il ne faut pas que la condescendance qu'on a pour le prochain, aille jamais jusqu'à une molle & excessive douceur. Car s'il est vrai que nous devons aimer notre prochain comme nous-mêmes ; il n'est pas moins vrai, qu'étant obligez de nous condamner & de nous punir, nous devons aussi, par une extension de cet amour, garder cette même regle envers ceux qui sont d'autres nous-mêmes : à moins que nous ne disions avec Saint Bernard, que s'il y a de la severité & de la douceur dans la Charité Chrétienne, il est à propos que nous prenions celle-là pour nous, & que nous laissions celle-ci pour notre prochain, afin de le faire rentrer dans son devoir. Il y a des hommes si severes, qu'ils ne conservent aucun sentiment de douceur ; il y en a de si doux & de si indulgens, qu'ils ne gardent aucune regle, ni aucun ordre de discipline : les uns pechent par excés, les autres par défaut ; & de là vient qu'on ômet le précepte de la correction, ou qu'on la rend inutile. Il faut donc representer aux uns & aux autres, d'agir avec un si juste temperament, qu'en observant une exacte discipline, ils ne s'éloignent point de la douceur ; & qu'en usant de la douceur, ils n'abandonnent pas la rigueur de la discipline : que lorsqu'ils corrigent des esprits opiniâtres, ils ne s'endurcissent point contre tout sentiment de compassion & de tendresse ; & que lors qu'ils consolent des ames foibles, ils ne se laissent point amollir par un trop grand relâchement. *Le même.*

C'est une marque

Il y a dans l'homme un fond d'orgueil qui le rend intraitable sur les remontrances ;

d'orgueil de ne pouvoir souffrir la correction.

il aime mieux s'égarer toûjours que de rentrer dans le bon chemin par des avis, qui le font appercevoir de son égarement; il aime mieux être applaudi & flaté, que redressé, lors même qu'il a le plus grand tort du monde. Voilà l'une des principales source de ses erreurs. C'est la marque d'une grande corruption, ou d'un entêtement ridicule, de se croire assez capable pour se conduire soi-même, sur-tout dans des affaires importantes, sans le secours & sans les lumieres de qui que ce soit. La plûpart des hommes sont aveugles, & ne raisonnent jamais juste dans tout ce qui les regarde; l'amour propre affoiblit les lumieres de leur raison, & leur fait souvent prendre le plus mauvais parti. *Pris des Livres Moraux de l'Ancien Testament, traduits par l'Abbé de Bellegarde. Proverbes de Salomon.*

Prendre en bonne part la correction, est la marque d'un esprit bien fait.

D'où vient que la plûpart des hommes, qui ont tant d'ardeur pour leurs interêts, ne veulent point cependant qu'on les corrige quand ils font quelque faute? Leur cœur se soûleve, le feu leur monte au visage: c'est se brouiller avec eux & encourir leur haine, que de leur faire voir leur égarement; il semble qu'ils craignent d'être détrompez. Il faut avoir plus de force d'esprit que le commun des hommes, pour souffrir de bonne grace d'être repris, & pour avoüer de bonne foi que l'on s'est trompé. Les avis charitables que l'on nous donne sur notre conduite, sont d'un grand secours pour conserver la grace de Dieu, ou pour se disposer à la recevoir quand on l'a perduë; & c'est en ce sens que celui qui ne peut souffrir la correction, mépriſe son ame, comme dit le Sage. *Les mêmes.*

Il faut beaucoup d'adresse pour rendre cette correction utile.

De quelle dexterité ne faut-il pas se servir pour une si delicate operation? de quelle pieuse adresse n'usa pas le Prophete Nathan, quand il voulut reprendre David? David étoit Prophete lui-même; mais il étoit Roi: il fallut lui proposer une parabole, qui ne parût porter aucun caractere de la reprehension que Nathan lui alloit faire. Le sort des grands est en cela plus à plaindre que celui des pauvres, à qui l'on propose la verité sans ménagement. *Blandiendum est illis, ut audiant veritatem*, disoit Saint Augustin, parlant des riches de la terre. *Pris d'une Homelie prononcée sur ce sujet, & ensuite imprimée.*

Circonstances qu'il faut observer dans la reprehension que l'on est obligé de faire. 1°. la faire en secret. 2°. avec modestie & douceur. 3°. en peu de paroles.

Je trouve que la prudence du grand Saint Jean-Baptiste paroît particulierement dans les circonstances suivantes. Premierement, en ce qu'il ne reprit Herode qu'en particulier, & qu'il s'adressa à sa personne, & non à d'autres; il n'alla point porter à des oreilles étrangeres le recit des crimes de ce Prince: *Dicebat Herodi*; ce fut à lui-même qu'il s'en ouvrit, accomplissant ainsi avec exactitude ce que le Sauveur prescrit: *Corripe inter te, & ipsum solum.* Quand vous reprenez votre frere, que ce soit d'abord entre vous & lui; que personne n'en sçache rien. Autrement si vous allez divulguer son crime, ce ne sera plus une correction, mais une diffamation; vous bleſſerez la charité en voulant exercer un acte de charité; votre indiscretion lui fera rejetter votre reprehension. Parlez-lui avec un sage temperament; étudiez-vous à lui donner du repentir & non de la confusion: *Intendens correctioni, parcens pudori*, dit Saint Augustin. Gardez-vous bien de publier ses desordres à d'autres; car ce seroit lui faire un procés, & non une correction; ce seroit l'accuser, & non le guerir. *Curare volo, non accusare.*

Serm. 16. de verbis Domini apud Matth.

En second lieu, Saint Jean en reprenant Herode, se servit d'une maniere de parler aussi remplie de modestie que de douceur: point de déclamation, point d'emportement, point d'aigreur, point de ton élevé: *Dicebat Herodi*: Il disoit à Herode. Troisiémement, ce saint Précurseur fait cette correction en peu de paroles: *Non licet tibi*: Cela ne vous est pas permis; trois mots lui suffisent. En effet ces grandes & longues déclamations, ces reproches qui ne finissent point, ces menaces & ces considerations si prolixes sur la colere du Seigneur, sur la turpitude & les effets funestes du peché, ne servent souvent qu'à rendre plus accablante & plus dégoûtante, la reprehension déja assez amere par elle-même. Et n'est-ce pas exposer celui qu'on reprend, à se revolter contre vous, & le rendre ainsi plus méchant, en le voulant rendre meilleur, dit Saint Augustin? *Ne quem vis facere correctiorem, facias pejorem.* Il faut donc assez ordinairement reserver ces motifs, & ces reproches, à un temps plus convenable. *Dans la même Homelie.*

Ce sont particulierement les pechez d'habitude, que l'on doit reprendre & corriger.

Les pechez que nous voyons repris dans l'Ecriture, sont assez ordinairement des pechez d'habitude, tels que ceux de David & d'Herode. Car de faire la correction pour un peché à peine commis, lorsque la passion est toute vive, n'est-ce pas percer un ulcere qui n'est pas encore mûr? Donnez donc quelque temps à la reflexion, & à la religion; peut-être que celui qui vient de commettre la faute rentrera en lui-même, & y rentrera utilement. Enfin la correction regarde principalement les pechez scandaleux, qui sont pernicieux aux autres, & ce sont ceux-là particulierement sur lesquels les Superieurs sont tenus par justice de veiller, & qu'ils sont obligez de reprimer. Tels ou semblables étoient ordinairement les pechez que Dieu faisoit reprendre par ses Prophetes. On ne dit pas qu'il faille souffrir les autres qui sont moins grands; on doit reprendre ceux-là, & ne pas negliger ceux-ci: mais il est certain qu'on doit apporter aux uns & aux autres, beaucoup de précaution, & qu'il y a un grand nombre de choses reprehensibles, sur lesquelles il faut se contenter de gemir & de prier. Car entreprendre de censurer tous les déreglemens qui se commettent, ce seroit un zele aussi dangereux qu'insensé. *Dans la même Homelie.*

Celui qui reprend & qui corrige les autres, doit être irreprochable.

Au reste, vous Particulier, qui reprenez les autres; puisque vous ne le pouvez en vertu de votre dignité, soyez du moins autorisé par une probité reconnuë, & une vie irreprochable: car autrement vos corrections seront presque toûjours inutiles à votre frere, & nuisibles à l'honneur du caractere; quand vous-même vous en auriez un, particulierement si vous êtes engagé dans la profession Ecclesiastique. Car c'est à vous que s'adresseront alors ces paroles de l'Ecriture: Dieu a dit au pecheur: D'où vient que vous avez la hardiesse d'annoncer ma justice aux autres, & de prophaner mon nom par votre bouche sacrilege? Les discours de pieté ne conviennent pas à la vie que vous menez; les sages remontrances que vous faites à vos freres, sont démenties par votre conduite indigne; le mépris qu'on fait de votre personne rejaillit sur les veritez que vous prêchez. Il faut que celui qui se mêle de reprendre les autres, soit lui-même irreprehensible; autrement on lui dira: Medecin, gueriſſez-vous

vous-même; & il rougira, lui qui reprend, au lieu de faire rougir ceux qu'il reprend. Vous me blâmez, dira l'indocile, de ce que j'aime le monde, de ce que je suis attaché aux richesses, de ce que je cours après la fortune; je l'avouë, je suis coupable en cela; mais vous n'êtes pas innocent par bien d'autres endroits. *Dans la même Homelie.*

Il y a bien des occasions où l'on peut, & où l'on doit reprendre le vice.

Les personnes qui nous scandalisent par leur mauvaise conduite, ne sont point toûjours d'un caractere qui nous ôte la liberté de les reprendre. Nous pourrions, sans blesser le respect & la prudence, leur representer leur tort. Il nous seroit aisé de trouver l'occasion de parler pour les changer, sans les deshonorer; la charité n'est pas le frein qui nous retient, & qui nous ferme la bouche. Il est de notre devoir de veiller aux mœurs de nos inferieurs, & de sanctifier, si la chose dépend de nous, les personnes qui nous sont cheres; ne pas se mêler d'affaires qui ne nous regardent pas, est un faux prétexte que nous n'oserions alleguer. Nous pensons raisonnablement sur les actions contraires à la religion, & à la vertu; & par consequent l'ignorance de ce que nous aurions à dire, est une excuse frivole. Il y a même des crimes crians, qui ne nous laissent pas douter de leur horreur; ainsi la loi, qui nous est imposée de tirer par nos avis les ames de la voye de perdition, seroit une des plus aisées à accomplir, si nous avions quelque crainte de Dieu, & quelque zele pour sa gloire. Disons donc que nous violons le commandement qu'il nous fait de corriger nos freres, parce que nous violons ses autres commandemens. Si nous lui rendions une obéissance fidelle, nous aurions assez de fermeté, pour témoigner aux autres le chagrin que nous cause leur desobéissance à la loi. La honte que nous avons de mal faire, arrête l'instruction dont nous sommes redevables à ceux qui font mal. Nous nous mettons peu en peine de les redresser dans leurs mauvaises démarches, parce que nous sentons le besoin que nous avons nous-mêmes du même secours. *Livre intitulé, Remarques sur divers sujets de Religion & de Morale.*

Un faux zele entre souvent dans la reprehension des autres.

Si je découvre des défauts dans mon prochain, & que je ne sois pas assez charitable, ou assez humble pour croire que je me trompe, pourquoi tant d'ardeur & tant d'empressement à vouloir que tout le monde en soit informé? Il n'y a point de veritable zele sans charité. Mais de bonne foi, est-ce de cette vertu que viennent tous les soins qu'on se donne pour découvrir, & ensuite pour blâmer les fautes de ses freres? Ils ont de grands défauts, dit-on: mais n'ont-ils point quelques bons endroits qu'on pourroit alleguer pour adoucir la reprehension qu'on leur fait? Si l'on y peut appercevoir un seul trait éclatant, pourquoi n'envisager jamais que les ombres? Et cette joye sensible & ce plaisir secret, qu'on a de voir les autres dans l'humiliation, & dans le mépris, est-elle l'effet d'un zele pur, & d'une charité chrétienne? & n'y a-t-il point de danger que cette ferveur indiscrete, qui nous fait corriger le prochain avec scandale, & avec bruit; que ce zele aigre, inquiet, & amer, ne soit qu'une passion déguisée? *Le P. Croiset, dans ses Reflexions spirituelles.*

Il faut se reformer soi-même, avant que

Quelle illusion pour un particulier, qui n'étant chargé que de sa propre conduite, ne s'occupe qu'à découvrir ce qu'il y a de reprehensible dans celle d'autrui; au lieu de se renfermer dans son domestique, selon le conseil de l'Apôtre, & de ne s'étudier qu'à remplir parfaitement tous les devoirs de son état! Il gemit sans cesse sur le relâchement, & sur la licence des mœurs du siécle; & tandis qu'il a tous les jours plus de vivacité sur ses interêts, plus d'âpreté au gain, plus de dureté envers ses debiteurs, plus d'animosité contre tous ceux qui le blessent, il crie éternellement à la reforme, & ne pense à rien moins qu'à se reformer. Moins d'ostentation de pieté, moins d'aigreur, moins de bruit dans le zele; & plus de desintéressement, plus de bonne foi, plus de justice; en un mot plus de charité: sans quoi la vertu la plus éclatante n'est qu'illusion. *Le même.*

de penser à la reformation des autres.

Il ne faut point se plaindre avec bruit, des desordres publics.

A Dieu ne plaise qu'on veuille autoriser le relâchement, & sous prétexte d'une Charité lâche & flateuse, favoriser le vice: on doit gemir en voyant la licence des mœurs. Mais quand on n'est point prépose pour corriger les défauts d'autrui, pourquoi gemir avec tant de bruit? pourquoi reprendre avec aigreur, & avec amertume? Commençons par nous reformer nous-mêmes, & nous aurons alors la consolation d'avoir travaillé efficacement à la reforme des mœurs, &c. *Le même.*

La negligence à corriger les petites fautes, est cause qu'on en commet de plus grandes.

La crainte est un moyen duquel Dieu veut que les Superieurs se servent pour contenir ceux qu'il a mis sous leur charge; & l'impunité est une source inépuisable de toutes sortes de déreglemens & de vices. C'est une maxime constante, puisque la Verité même nous l'a apprise, que quand on neglige de reprendre les fautes moins considerables, il ne se peut qu'il n'en arrive de plus grandes: Et si l'on vouloit remonter à l'origine des maux dans les loix violées, ou dans les observances relâchées, l'on trouveroit que l'inapplication des Magistrats, des Maîtres, & des Superieurs, & le peu de soin qu'ils ont eu de châtier ceux qui se sont écartez de leur devoir, en a été la premiere cause. *L'Abbé de la Trappe. Tome 1. de ses Maximes Chrétiennes.*

La haine du peché & du mal spirituel de notre frere doit être le motif de nos corrections.

Si nous examinons de près les raisons qui obligent quelques hommes à se plaindre des méchantes actions dont ils sont les témoins, & que leur caractere ne permet pas de dissimuler; nous trouverons que ce qu'il y a le plus à reprendre, n'est point ce qui allume leur indignation. Dieu est offensé par le crime: voilà avant toute autre consideration par quoi le crime doit choquer une ame fidelle. Un pere donne des avis à un enfant sur une faute qui blesse les commandemens divins; pense-t-il principalement à sanctifier le coupable, & à l'attacher à Dieu par sa reprimande? S'il le livroit à ses passions messéantes, en danger de le perdre sans ressource, il lui seroit honteux de voir retomber sur lui l'infamie des crimes, qu'il permettroit: mais sent-il une vive douleur de l'injure qu'il a faite à Dieu? Ne seroit-il pas plus touché si cet enfant tomboit dans une infirmité incompatible avec sa fortune, dans un ridicule mépriſable aux yeux du monde? Un ami témoigne à son ami le chagrin que lui causent ses excés... s'il a quelque égard à l'honneur de Dieu, il sera percé d'un puissant déplaisir, & peut-être aura-t-il de la peine à retenir ses larmes: la reputation de son ami, des interêts temporels, les bienséances de la liaison qui les unit, occupent toute la vigilance, tout le zele de leur amitié. Un Superieur ne manquera pas de faire des re-

proches à un inferieur qui s'eſt égaré ; ſa vertu doit le rendre extrêmement ſenſible à une perfidie, qui fait tant de tort à la miſericorde divine ; il eſt néanmoins aſſez vrai-ſemblable que le bonheur de ſon gouvernement, l'atteinte que craint ſon autorité, la perte de quelque avantage temporel, ont beaucoup de part aux mouvemens qui le font parler. La correction ſeroit bien plus efficace, ſi elle étoit plus Chrétienne. C'eſt être bien indifferent envers Dieu, que de l'oublier dans une action où il eſt ſi viſiblement intereſſé. *Livre intitulé, Remarques ſur divers ſujets de Religion & de Morale.*

La reprehenſion de celui qui n'eſt pas meilleur que nous, ne doit pas être mépriſée.

Celui qui reprend, marque de l'horreur pour le vice ; celui qui eſt repris, fait voir qu'il ne le hait pas : lequel des deux montre plus de ſageſſe ? Je voudrois faire peu de cas de la perſonne qui voudroit me corriger : je lui fais tort ; elle a de meilleurs ſentimens que moi ; elle penſe raiſonnablement & chrétiennement ſur un défaut que j'ai, & que je crains de reconnoître & de dépoüiller. Quel que ſoit d'ailleurs le caractere de cette perſonne, je devrois honorer ſes lumieres à cauſe de l'avantage que j'en puis tirer ; & je ne puis me plaindre de ſes reproches qu'en devenant plus méchant. *Qui etſi iiſdem teneatur criminibus, certe in eo melior eſt, quod ſua ei mala non placeant. Le même.*

Hieron. ep. 4.

Que ce n'eſt gueres que parce que nous nous diſpenſons trop hardiment des autres preceptes, que nous craignons d'obſerver celui-ci.

Le précepte qui ordonne la correction de nos freres, eſt ſans doute un de ceux que l'on obſerve le moins : il ne ſemble pas toutefois que ſon obſervation dût être ſi rare. Nous ne ſçaurions nous empêcher de condamner le vice que nous voyons pratiquer ; ce n'eſt donc pas faute de lumieres que nous nous taiſons, lorſque nous ſommes les témoins du déreglement d'autrui. Il n'y a pas apparence que nous ſoyons indifferens ſur ſa damnation ; notre ſilence n'eſt donc pas l'effet d'une impie indolence. Les perſonnes qui nous ſcandaliſent par leur mauvaiſe conduite, ne ſont point toûjours d'un caractere qui nous ôte la liberté de les reprendre ; nous pourrions, ſans bleſſer le reſpect & la ſageſſe, leur repreſenter leur tort. Il nous ſeroit aiſé de trouver l'occaſion de parler pour les changer, ſans les deshonorer ; la charité n'eſt pas le frein qui nous retient & qui nous ferme la bouche. Il eſt de notre devoir de veiller aux mœurs de nos inferieurs, & de ſanctifier, ſi la choſe dépend de nous, les perſonnes qui nous ſont cheres ; ne pas ſe mêler d'affaires qui ne nous regardent pas, eſt un faux prétexte que nous n'oſerions alleguer. Nous penſons raiſonnablement ſur des actions contraires à la religion & à la vertu ; l'ignorance de ce que nous aurions à dire ſeroit une frivole excuſe. Si nous nous retranchons ſur l'incertitude du jugement que nous portons contre celui que nous avons à corriger ; c'eſt vouloir nous tromper nous-mêmes ; il y a des crimes crians, qui ne nous laiſſent pas douter de leur horreur. Si les motifs qui ont coûtume de nous raſſurer, lorſque nous refuſons à notre prochain la correction que nous lui devons, découvrent ſi viſiblement leur foiblèſſe & leur fauſſeté ; la loi qui nous eſt impoſée de tirer par nos avis les ames de la voye de perdition, ſeroit une des plus aiſées à accomplir, ſi nous avions quelque crainte de Dieu & quelque zele pour ſa gloire. Diſons que nous violons le commandement qu'il nous fait de corriger nos freres, parce que nous violons ſes autres commandemens. Si nous lui rendions une obéïſſance fidelle, nous aurions aſſez de fermeté, pour témoigner aux autres le chagrin que nous cauſe leur deſobéïſſance. La honte de mal faire arrête l'inſtruction dont nous ſommes redevables à ceux qui ſont mal. Nous nous mettons peu en peine de les redreſſer dans leurs mauvaiſes démarches, parce que nous ſentons le beſoin que nous avons nous-mêmes du même ſecours. Notre vanité apprehende d'être humiliée : elle éteint en nous cette charité, qui pourroit humilier notre frere. Nous n'aurons pas de peine à parler, afin qu'il devienne Chrétien, quand nous tiendrons une conduite chrétienne. *Le même.*

COUTUME, MODE,

TYRANNIE DE LA COUTUME;

Eſclavage de ceux qui s'y aſſujettiſſent, &c.

AVERTISSEMENT.

LE mot de Couſtume eſt équivoque, puiſqu'il ſignifie quelquefois l'habitude que l'on contracte à quelque vertu ou à quelque vice ; comme quand on dit d'une perſonne, que c'eſt ſa Couſtume de jurer, ou qu'il s'eſt accouſtumé au travail dès ſa jeuneſſe : d'autres fois on prend ce mot pour l'uſage reçu & établi dans quelque lieu, & parmi certaines gens ; comme lorſqu'on dit : c'eſt la Couſtume & la mode de ſe veſtir de telle façon. Or c'eſt en ce dernier ſens que nous prenons ici la Couſtume, qui eſt la regle que ſuivent la pluſpart des Chreſtiens, & ſelon laquelle ils ſe conduiſent dans les plus importantes actions de leur vie. Mais l'on ne peut douter que quand ces couſtumes ſont mauvaiſes & dangereuſes, elles ne ſoient la ſource des plus grands dereglemens ; & par conſequent qu'il ne ſoit du devoir d'un Prédicateur zelé, de faire ſes efforts pour les abolir ; perſuadé qu'il doit eſtre, que c'eſt mettre la coignée à la racine de l'arbre, & couper chemin par ce moyen, aux vices & aux deſordres qui regnent impunément dans le monde.

Il n'eſt pas neceſſaire d'avertir que nous ne parlons ici qu'en general de la mauvaiſe Couſtume, ſans entreprendre d'en combattre aucune en particulier ; parce qu'il y en a autant que de vices, qui fourniſſent des ſujets differens que nous traiterons en leur lieu. Ce qu'il y a à remarquer pour celui-ci, c'eſt qu'il a beaucoup de rapport avec le ſcandale, ou

le mauvais exemple que l'on donne : ce qui commence la coustume. Il n'en a pas moins avec le respect humain, qui fait qu'on suit la coustume, de crainte de se faire railler ou remarquer, si l'on ne s'y conforme pas. Enfin il en a encore, avec la frequentation des mauvaises compagnies, dont on suit les manieres & les actions. Notre soin sera de ne point confondre ces sujets, & de ne point emprunter de ceux-là dequoi fournir celui-ci, qui est assez abondant par lui-mesme.

PARAGRAPHE PREMIER.

Differens Desseins, & Plans de Discours sur ce sujet.

I. C'Est un sentiment commun, que la Coûtume en bien des choses a la force de loi, & qu'on est obligé de s'y conformer; ce qui ne peut avoir lieu que dans les choses honnêtes, permises, & qu'on a jugées utiles pour le bien public, auquel chaque particulier est obligé de contribuer. Cela n'empêche pas que dans le vice & dans le crime, on ne se fasse une espece de loi des plus pernicieuses coûtumes: mais alors c'est une loi injuste, une loi honteuse, une loi dure & tyrannique, à laquelle les personnes qui prennent la coûtume pour regle de leur conduite, s'assujettissent de leur plein gré. L'injustice de cette loi paroît en ce qu'elle engage dans le crime, à quoi nulle force, nul empire, nulle loi humaine ne nous peut obliger. La honte y est attachée, particulierement à l'égard des Chrétiens, qui jouïssent de la liberté des enfans de Dieu, & qui doivent être jaloux de la conserver: car cette loi les rend esclaves du monde, du peché, & ensuite du demon. Sa dureté, & son pouvoir tyrannique se fait voir dans les choses fâcheuses qu'elle exige d'eux, & dans la gêne & la contrainte dans laquelle elle les reduit. C'est ce qui peut faire le partage d'un discours.

Pour ce qui est du premier Point, on peut montrer l'injustice de cette loi de la Coûtume: 1°. Dans son principe & dans son origine; puisque, selon Tertullien, elle prend naissance du déreglement; de l'ignorance en premier lieu, & ensuite du libertinage, ou de quelque desordre d'abord moins violent & plus couvert, qui s'introduit & se glisse insensiblement; à quoi la multitude donne cours, que l'impunité fomente, & enfin, que la negligence des Magistrats, & de ceux qui pourroient arrêter le mal, laisse s'affermir & s'établir. 2°. En elle-même; puisqu'elle est opposée à la loi naturelle, qui est la droite raison; à la loi divine, & à celle de l'Evangile: toutes loix contre lesquelles nulle loi des hommes, nul statut qu'ils ayent inventé, nulle convention qu'ils ayent faite ne peut prescrire. De plus, avant que la loi positive humaine, soit Ecclesiastique soit Civile, au mépris de laquelle encore la mauvaise coûtume souvent s'introduit, ait comme lâché prise, & tandis que l'autorité humaine legitime continuë veritablement de s'y opposer, cette mauvaise coûtume est encore de ce côté-là une vraye revolte. Si elle n'est pas d'ailleurs contraire au droit naturel ou divin, il se pourra faire que les Legislateurs usent à la fin de condescendance; & alors elle aura son cours: mais tout le temps qu'elle se forme, & qu'elle s'accroît au mépris d'un juste pouvoir qui ne cesse de reclamer, elle est criminelle; ne fût-ce que par cela seul, qu'elle n'est de son fond qu'une usurpation temeraire, & l'usage tumultueux d'une fausse autorité, que s'arroge alors la multitude, laquelle, loin d'avoir droit de se faire ainsi des loix suivant son caprice, a besoin d'être gouvernée, & regie par des loix superieures qui la contiennent dans le devoir & la dépendance. Enfin une coûtume établie par le concert, formel ou tacite, de la multitude, peut être bonne, & elle-même faire loi, quand elle n'est contraire à aucune autorité legitime; ce n'est point à quoi nous touchons ici: mais elle est mauvaise, & nulle tolerance, nul mauvais exemple ne pourra jamais la rectifier, quand elle est une fois contraire à la loi naturelle ou à la loi divine. 3°. En ses effets, parce qu'elle autorise le crime qui de sa nature est injustice, iniquité; & donne lieu même à de nouvelles entrepriſes. Une porte ouverte mene jusqu'à l'autre que l'on a tôt ouverte aussi: Une multitude qui conduit tout cela, & n'a point de regle, va d'une liberté à l'autre, &c.

Pour le second Point. Cette loi de la Coûtume ne peut être que honteuse à un Chrétien. 1°. Parce qu'elle en fait un deserteur du parti de Jesus-Christ, dont il ose bien rejetter les loix, & les maximes, qu'il avoit embrassées au Baptême, pour suivre les coûtumes & les manieres du monde, ausquelles il avoit si solemnellement renoncé: & par là il montre qu'il aime le monde, qu'il y est attaché, qu'il veut lui plaire: & comme nul ne peut servir deux maîtres; en se declarant publiquement pour le service du monde, à qui on obéït, & dont on suit les loix, on fait comme une protestation publique, qu'on n'est plus serviteur du Sauveur des hommes: *Si hominibus placerem, Christi servus non essem.* 2°. Parce que même cette loi rend les hommes esclaves du peché, selon le langage de Saint Paul: car par les coûtumes du monde, on entend toûjours parler de celles qui sont mauvaises & pernicieuses. De maniere que comme Saint Paul appelle la concupiscence, une loi de peché, qui étoit dans ses membres, & qui le captivoit, parce qu'elle le portoit & sollicitoit au peché: nous pouvons dire le même de la Coûtume, qui est la loi du monde; qu'elle est une loi de peché, parce qu'elle nous y entraîne en quelque maniere. 3°. Elle rend les hommes, par une suite necessaire, esclaves du demon, que le Fils de Dieu appelle le prince du monde. Aussi a-t-il ses loix, qu'il intime à ses sujets; & ces loix sont les coûtumes, par lesquelles il regne souverainement dans le monde, & ausquelles les gens du monde sont obligez de se soûmettre comme ses esclaves, rangez par leur faute sous le joug odieux & detestable de ce tyran. *Ad Gal.* 1.

Pour le troisiéme Point. C'est une loi rude & fâcheuse, qui nous oblige souvent à agir contre nos inclinations, contre les lumieres de notre raison, contre les remords de notre conscience: mais on n'a pas le courage d'y resister, ni de s'opposer au torrent de la coûtume. Sur quoi l'on peut representer les gênes & les contraintes qu'on souffre, pour

s'accommoder aux modes, qui changent tous les jours; comme on n'a pas souvent dequoi faire les dépenses necessaires pour cela, & que cependant on veut, & il le faut, se mettre sur le même pied que ceux qui sont de même naissance, & de même condition, pour ce qui regarde le train, les meubles, & la table: c'est la coûtume; il faut s'y conformer. Quand l'interêt de l'Etat oblige à quelque taxe, ou à quelque tribut extraordinaire, on ne peut s'empêcher de faire éclater ses plaintes, & ses murmures; mais s'il paroit quelque nouvelle mode, si la loi de la coûtume engage à de beaucoup plus grandes dépenses, on n'ose seulement ouvrir la bouche; & quoi qu'il ne tienne qu'à nous de nous en dispenser, on n'ose le faire. Quelle loi plus rude, quel esclavage plus fâcheux! Heureux ceux qui ont assez de courage pour joüir de la liberté des enfans de Dieu!

II. On peut prendre pour dessein d'un discours, de refuter trois faux prétextes qu'alleguent ordinairement ceux qui suivent les coûtumes du monde, & qui croyent être en droit de s'y conformer.

Le premier: Qu'il est difficile, pour ne pas dire impossible, de vivre au milieu du monde, & de ne pas vivre comme le monde; qu'on n'est pas d'une autre trempe que les autres, & qu'on ne peut pas mieux resister à l'attrait qu'eux. Pour faire voir combien ce prétexte est injuste & faux, il faut distinguer & partager comme en deux classes les coûtumes du monde. Premierement, en celles qui sont honnêtes, de bienséance, suivant l'idée dans le fond juste & raisonnable, quoi que fort arbitraire, de chaque pays; & qui sont devenuës comme necessaires pour entretenir la societé civile au lieu où l'on est. Secondement, en celles qui introduisent ou qui favorisent le libertinage. Rien ne nous empêche de nous conformer aux premieres; & Dieu, qui ne nous oblige pas à nous retirer du monde, nous permet par une suite necessaire, d'en suivre les loix & les coûtumes: celles, dis-je, qui n'ont rien de mauvais, ou qui sont indifferentes. Mais pour les coûtumes qui portent au déreglement, on ne peut avoir de prétexte legitime de s'y assujettir, non plus qu'on n'en peut avoir de commettre le peché, ou d'être vicieux, puisque l'un suit neceſſairement de l'autre.

Le second: Qu'on ne croit point faire mal, en pratiquant ce qui est dans l'usage commun. Ce prétexte suppose, que l'usage & la coûtume rend licite ce qui en soi est criminel & défendu par la Loi de Dieu. Or c'est ce prétexte même qu'il faut vivement refuter, en montrant plus clairement que le jour, que nulle coûtume ne peut, ni autoriser, ni justifier, ce qui en soi est déreglé, ou qui porte visiblement au déreglement.

Le troisiéme: Que quand on seroit plus maître de ses inclinations & de son panchant, que les autres, on ne veut pas être singulier; ce qui seroit s'exposer à la censure, & à la raillerie de ceux qui vivent autrement que nous: & qu'en un mot, dès-lors que l'on vit en societé, la vie doit être uniforme, si on veut conserver la paix & l'union avec les autres, & ne se pas faire fuir, haïr, mépriser. Ce prétexte prouveroit qu'il faut être vicieux & méchant, parce que les autres le sont, & qu'il faut suivre la corruption generale: ce qui se refute assez de soi-même.

III. Il y a trois ennemis declarez de notre salut, que nous avons à combattre, & dont nous devons toûjours nous défier & nous défendre; sçavoir, le monde, la chair, & le demon: sur quoi on peut montrer,

1°. Que la mauvaise coûtume autorise ce que le monde fait; puisqu'il ne nous seduit que par les mauvais exemples qu'il nous met devant les yeux, & les mauvaises coûtumes mêmes qu'il établit, & qu'il nous invite de suivre.

2°. Elle insinuë ce que suggere le demon; car il se sert de la coûtume pour nous persuader tels divertissemens, telles débauchès, telles pratiques.

3°. Elle donne de nouveaux charmes à ce qui flate la chair & les sens. *Ce dessein est pris de Hugues de Saint Victor.*

IV. Premiere Partie. Montrer la force & l'empire de la mauvaise coûtume, qui est de l'emporter souvent sur la raison, sur la verité, & sur la foi; en sorte qu'on neglige, & qu'on mépriſe ces trois regles que Dieu nous a données, pour la conduite de notre vie, & qu'on aime mieux suivre l'exemple des autres, & les coûtumes que nous trouvons établies.

Seconde Partie. Le moyen d'abolir ces dangereuses coûtumes, & de ne pas s'y laisser emporter? C'est d'employer sa raison pour en reconnoître le danger; la verité, pour sçavoir la route que nous devons suivre; & la Foi, pour guide & pour regle de nos actions.

V. 1°. La mauvaise coûtume prend naissance du desordre & du déreglement qui s'introduit peu à peu: mais après qu'elle est établie, elle autorise ce même déreglement, & lui sert d'excuse & de prétexte.

2°. C'est la multitude & le plus grand nombre des personnes, qui fait la coûtume; mais c'est aussi la cause que les fautes sont plus nombreuses, & que les desordres se multiplient à l'infini.

3°. La Coûtume ôte au crime sa difformité & la honte de le commettre; mais par le même moyen elle le rend plus dangereux, parce qu'elle ôte l'esperance en general, & par rapport à la foule entiere, de guerir un mal si inveteré, dont pour surcroît de maladie, on ne tient pas même compte; & d'en détourner les particuliers, qui n'y voyent rien qui ne soit en estime.

VI. 1°. La mauvaise coûtume est une source continuelle de pechez, qu'on ne peut tarir, & où nous nous laisserons toûjours plus entraîner.

2°. C'est un prétexte, qui loin de nous disculper, ne sert qu'à nous rendre plus criminels devant Dieu; puisque ne voulant pas juger des choses par nous-mêmes, suivant la raison qu'il nous a donnée, & voulant choisir d'autres juges; nous aimons mieux suivre la foule, que d'écouter ses divines Ecritures, & être dociles à la voix de son Eglise, par laquelle encore il ne cesse de nous presenter des regles si propres à nous prémunir & à nous éclairer.

VII. Premier Point. C'est un mal public & commun, mais qui n'en est pas moins nuisible, & préjudiciable à chaque particulier, comme une peste, & une maladie contagieuse, qui est d'autant plus à craindre qu'elle est generale.

Second Point. C'est un mal particulier pour nous en ce sens même plus étendu & plus

plus fâcheux, qui rappelle toutes ses mauvaises suites & les grands dégâts qu'elle cause, pour nous en rendre responsables & nous les mettre à charge : parce que nous l'autorisons par notre conduite & notre suffrage ; que nous prêchons nous-mêmes tous les jours l'erreur ; que nous y invitons tous ceux qui nous voyent ; & que pour notre part, nous serons cause qu'elle ira toute entiere aux siécles suivans. De quels maux voulons-nous par là nous rendre complices ?

VIII. La mauvaise coûtume, selon saint Ambroise, est,

Premierement, Un sujet d'aveuglement pour les pecheurs, qui ne croyent pas mal faire en s'y conformant.

Secondement, Un sujet de confusion pour l'Eglise, qui voit ses enfans dans le vice & dans le desordre, & qui après avoir changé & converti le monde, le voit retourner en son premier état.

Troisiémement, Un sujet de tentation aux ames justes, qui sont plus fortement sollicitées de se ranger du parti le plus fort & le plus nombreux. *Pris du Dictionnaire Moral.*

IX. 1°. Faire ce que fait une populace déreglée, & suivre les mauvaises coûtumes, c'est une grande foiblesse d'esprit, ou pour mieux dire, une veritable folie ; vous le verrez dans le premier Point.

2°. Suivre ces mauvaises coûtumes, & se conformer à une multitude qui est dans le déreglement, c'est encore une plus grande corruption de cœur : puisque c'est chercher l'impunité de ses crimes dans la multitude des coupables, & par là s'y associer ; applaudir à plus de mal qu'on n'en feroit seul ; se réjoüir de ce que le vice est si suivi ; triompher d'avoir ce prétexte, pour éviter les reproches de sa conscience, & par là tous les jours devenir pire : car où il n'y a plus de remords, le cœur est tout-à-fait corrompu.

X. 1°. Le mal qu'il y a d'introduire une mauvaise coûtume ; puisqu'on se rend coupable de tous les desordres que commettent ceux qui la suivent.

2°. L'interêt qu'on a de s'y opposer promptement, de crainte que dans la suite, le mal ne devienne irremediable. Interêt de charité, si on n'en est pas autrement chargé : Interêt de justice, si on est personne publique, ou si on a contribué soi-même au danger. *Pris du même.*

XI. On peut partager les Chrétiens en trois classes, dit un sçavant Homme, dont nous avons les écrits avec ceux de S. Bernard. Les premiers sont de certains esprits grossiers ; qu'on appelle Chrétiens, parce qu'ils sont baptisés, & qu'ils font exterieurement ce que font les veritables Chrétiens ; mais ce n'est ni la foi qui les conduit, ni la charité qui les anime. Les seconds ont plus d'esprit & de discernement : ils sçavent ce qu'ils sont obligez de faire, mais ils sont encore irresolus ; ils improuvent le vice, mais ils ne le quittent pas tout-à-fait ; & ce sont des demi-Chrétiens, encore flotans & chancelans. Les troisiémes, sont ceux qui s'attachent fidelement à leurs devoirs, & qui seroient marris de s'en écarter. Or il est certain, que les mauvaises coûtumes font d'étranges impressions sur les uns & sur les autres.

1°. Elles entraînent les premiers sans resistance.

2°. Elles déterminent les seconds, qui suivent le plus grand nombre, & qui croyent qu'ils n'ont rien à craindre de ce côté-là.

3°. Elles ébranlent & font chanceler les troisiémes. *Pris du même.*

XII. 1°. Il n'y a rien qui doive avoir moins d'autorité dans le Christianisme que les mauvaises coûtumes, puisque tous les Saints & les veritables Chrétiens se sont toûjours recriez contre elles. Inculquer, montrer bien cela, par des autoritez & par des exemples qui fassent une forte impression.

2°. La mauvaise coûtume par consequent ne peut donner qu'une fausse paix, & une fausse securité de conscience à ceux qui se servent de ce prétexte pour continuer leurs desordres. Profiter de son avantage, & presser vivement le pecheur déja ébranlé, pour le faire declarer contre ces fausses préventions, & lui arracher cette malheureuse confiance.

XIII. L'on vit de la maniere, disent les mondains ; comment se separer de la foule qui nous entraîne ? Après tout c'est une necessité de traiter avec le monde, quel moyen d'agir toûjours en étranger ? Il faut vivre comme les gens vivent. Pour faire mieux entendre leur proposition, ils pourroient ajoûter qu'il faut se damner avec les gens qui se damnent. Il faut combattre cette fausse prétension ; & à leur maxime, en opposer deux autres.

La premiere. Il faut vivre avec les gens qui vivent bien : ne point tant vouloir être de toutes les compagnies, de tous les divertissemens, de toutes les affaires ; même ne point être tant attentif à toutes les modes, à toutes les regles du monde ; vivre plus retiré, & avec ceux qui vivent mieux.

La seconde. Il faut bien vivre avec les gens même qui vivent mal ; pratiquer de hautes vertus pour se prémunir, pour s'opposer au torrent même ; pour se declarer & ôter l'esperance à ceux qui se perdent de nous entraîner avec eux ; pour les ramener, & servir d'azile à ceux qui les voudroient fuir. *Pris du Pere la Pesse, Tome 4. Sermon sur la Crainte de se distinguer dans le monde par une vie reguliere.*

PARAGRAPHE SECOND.

Les sources où l'on peut trouver dequoi remplir ces Desseins, & les Auteurs qui en traitent.

Les Saints Peres. Saint Cyprien, dans son Epître à Donat, a plusieurs belles pensées sur ce sujet.

Le même, au livre des Spectacles, montre qu'en introduisant de mauvaises coûtumes, on donne aux vices des défenseurs, & des protecteurs.

Tertullien, au livre, *de velandis Virginibus*, montre que les mauvaises coûtumes viennent de la simplicité, de l'ignorance, & du déreglement des peuples.

Saint Augustin, Sermon dix-huitiéme, *de verbis Domini*, montre comme il faut se roidir contre les mauvaises coûtumes, & comme on doit se comporter avec ceux qui les suivent.

Le même, liv. 6. *de Civit.* ch. 10. montre la folie, & l'indigne servitude de ceux qui s'assujettissent aux mauvaises coûtumes.

Le même, livre troisiéme de la Doctrine Chrétienne, donne d'excellentes regles, pour

discerner les mauvaises coûtumes d'avec les bonnes.

Saint Chrysostome, Serm. 23. au Peuple d'Antioche, invective contre une coûtume superstitieuse qui s'étoit introduite parmi ce peuple.

Le même, *Homil. 56. in caput 27. Genesis*, montre que la mauvaise coûtume n'excuse point le mal; autrement il faudroit excuser tous les crimes.

Salvien, en parle souvent, & fortement dans les livres *de Providentia*.

Les Livres spirituels. Le Pere Bonal, de l'Observance de Saint François, livre intitulé, *le Chrétien du temps*, est celui qui en a mieux, & le plus amplement écrit, *en la partie quatriéme de son ouvrage*.

Les Prédicateurs, & les Compilateurs. Le Pere Giroust, dans son Avent, cinquiéme prétexte, a un Sermon sur la coûtume, où il montre que la multitude & la qualité des personnes qui établissent les coûtumes, sont deux foibles prétextes.

L'Auteur des Sermons sur les sujets de la Morale Chrétienne, dans son Avent, a un Sermon sur ce sujet.

Dans le Dictionnaire Moral, il y en a deux, & plusieurs reflexions.

Les Compilateurs ont confondu ce sujet avec l'habitude dans le peché.

PARAGRAPHE TROISIE'ME.

Passages, exemples, & applications de l'Ecriture sur ce sujet.

NOn sequeris turbam ad faciendum malum; nec in judicio, plurimorum acquiesces sententiæ, ut a vero devies. Exod. 23.

VOus ne vous laisserez point emporter à la multitude, pour faire le mal; & dans le jugement, vous ne vous rendrez point à l'avis du plus grand nombre, pour vous détourner de la verité.

Omnis caro corruperat viam suam. Genes. 6.

La voye de l'homme étoit devenuë toute corrompuë.

Commixti sunt inter gentes, & didicerunt opera eorum... & factum est illis in scandalum. Psalm. 105.

Ils se mêlerent parmi les nations: ils apprirent à les imiter dans leurs œuvres; & ce fut ce qui leur devint une occasion de scandale & de chûte.

Quis consurget mihi adversus malignantes? aut quis stabit mecum adversus operantes iniquitatem? Psalm. 93.

Qui s'élevera pour me secourir contre les méchans? ou qui se tiendra ferme auprès de moi, contre ceux qui commettent l'iniquité?

Omnes declinaverunt, simul inutiles facti sunt; non est qui faciat bonum, non est usque ad unum. Psalm. 13.

Tous se sont détournez de la vraye voye, tous sont devenus inutiles; il n'y en a point qui fasse le bien, il n'y en a pas un seul.

Ergo erravimus à via veritatis, & sol intelligentiæ non est ortus nobis. Sap. 5.

Nous nous sommes donc égarez de la voye de la verité, & le soleil de l'intelligence ne s'est point levé sur nous!

Interveniente tempore, convalescente iniquâ consuetudine, hic error tanquam lex custoditus est. Ibid. 14.

Cette coûtume criminelle s'étant autorisée de plus en plus, par la suite du temps, l'erreur fut observée comme une loi.

Interrogate de semitis antiquis, quæ sit via bona, & ambulate in ea. Jerem. 6.

Demandez quels sont les anciens sentiers pour connoître la bonne voye, & marchez-y.

Leges populorum vanæ sunt. Idem. 10.

Les loix des peuples de la terre ne sont que vanitez.

Intrate per angustam portam, quia lata porta & spatiosa via est quæ ducit ad perditionem, & multi sunt qui intrant per eam. Quam angusta porta & arcta via est quæ ducit ad vitam, & pauci sunt qui inveniunt eam. Matth. 7.

Entrez par la porte étroite; parce que la porte de la perdition est large, & le chemin qui y mene est spacieux, & il y en a beaucoup qui y entrent. Que la porte de la vie est petite, & la voye qui y mene est étroite; & qu'il y en a peu qui la trouvent!

Ab initio non fuit sic. Matth. 19.

Cela n'a pas été ainsi dès le commencement.

Irritum fecistis mandatum Dei propter traditionem vestram. Matth. 15.

Vous avez rendu le Commandement de Dieu inutile par votre tradition.

Nolite conformari huic sæculo. Ad Rom. 12.

Ne vous conformez point au siécle present.

Nos talem consuetudinem non habemus, neque Ecclesia Dei. 1. ad Corinth. 11.

Ce n'est point là notre coûtume, ni celle de l'Eglise de Dieu.

Non in pluribus eorum beneplacitum est Deo. Ibid. 10.

Il y en a eu peu d'un si grand nombre, qui fussent agréables à Dieu.

Si adhuc hominibus placerem, Christi servus non essem. Ad Galat. 1.

Si je voulois encore plaire aux hommes, je ne serois pas serviteur de Jesus-Christ.

Quicumque voluerit amicus esse sæculi hujus, inimicus Dei constituitur. Jacob. 4.

Quiconque voudra être ami de ce siécle, se rend ennemi de Dieu.

Exemples tirez de l'Ancien Testament.

Les Israëlites prirent les coûtumes des Assyriens pendant leur Captivité. RIen ne fait voir davantage le pouvoir & l'empire de la Coûtume sur les esprits, que l'exemple des Israëlites, qui furent menez captifs à Babylone, lesquels ne furent pas long-temps sans prendre les vices & les coûtumes des Assyriens; de sorte que mêlez & confondus avec eux, ils furent bientôt pervertis par leurs exemples, & perdirent avec le desir de retourner en leur patrie, les sentimens de pieté, dans lesquels ils avoient été élevez, & adorerent les Dieux de ceux avec qui ils vivoient. Tant il est difficile de se défendre de l'impression, que l'usage fait sur les esprits des hommes, qui font d'ordinaire ce qu'ils voyent faire aux autres, & qui, sans une grace toute particuliere du Ciel, sont trop foibles pour resister au torrent de la coûtume qui les entraîne.

Les choses auquelles on est accoûtumé, nous paroissent

N'est-ce pas une chose surprenante, de voir que la coûtume fait trouver du goût aux choses même les plus insipides, & dont nous avions auparavant le plus d'aversion? C'est

ce

roiſſent douces & agréables,

ce qui parut dans les mêmes Iſraëlites, qui délivrez de la captivité de l'Egypte, & nourris de la manne, laquelle renfermoit toutes ſortes de goûts, & par conſequent devoit être pour eux un mets delicieux, s'en dégoûterent, & ſoûpirerent après les aulx & les oignons, auſquels ils étoient accoûtumez dans l'Egypte. Il faut bien dire que la coûtume, qui apprivoiſe les bêtes les plus ſauvages, & les naturels les plus intraitables, change auſſi l'humeur, les antipathies, les goûts, l'eſprit, les ſentimens & les inclinations les plus naturelles; & l'on a raiſon de dire, que c'eſt une ſeconde nature plus forte même que la premiere.

Dieu punit les deſordres, auſſi-bien dans ceux qui ſuivent la coûtume, que dans ceux qui l'établiſſent.

Ceux qui ont introduit les mauvaiſes coûtumes, par leurs mauvais exemples, ſeront punis de Dieu; on n'en peut douter: mais la juſtice divine n'épargnera pas ceux qui les auront ſuivies. Jeroboam, ce ſcandaleux Roi d'Iſraël, fit pecher ſon peuple, & lui fut un ſujet de ſcandale: auſſi ſon nom ſera-t-il maudit éternellement, & ſa memoire en exécration dans l'Ecriture ſainte. Il fut puni comme il le meritoit, par la juſte vengeance que Dieu en tira: mais ſon peuple qui ſuivit ſon mauvais exemple, trouva-t-il auprès de Dieu quelque excuſe dans ſon peché? Ecoutez comme Dieu en parle lui-même, au troiſiéme Liv. des Rois chap. 14. Après la condamnation prononcée par le Prophete Abdias contre Jeroboam, laquelle fut ſuivie de la ruïne entiere de ſa maiſon; voici ce que le même Prophete ajoûte contre le peuple, qui s'étoit formé ſur ſon exemple: *Et tradet Dominus Iſraël, propter peccata Jeroboam, qui peccavit, & peccare fecit Iſraël:* Que pour les pechez de Jeroboam, que ce peuple infidele avoit imité, il livreroit tout Iſraël au pouvoir de ſes ennemis, qui l'extermineroient, & le détruiroient entierement.

Autres exemples des punitions de Dieu ſur ceux qui introduiſent, ou qui ſuivent les mauvaiſes coûtumes.

Conſiderez tous les exemples de la vengeance de Dieu ſur les hommes, pour leurs crimes & leurs deſordres; & remarquez bien que Dieu a toûjours puni de la même peine, les auteurs & les complices du déreglement; ceux qui ont donné l'exemple, & ceux qui l'ont ſuivi; ceux qui ont commencé la coûtume, & ceux qui s'y ſont conformez, & qui ont reglé leur conduite ſur ce modele. Dans le déluge univerſel, où ces fameux Géans, ces puiſſans du ſiécle perirent tous, n'y eut-il que les criminels qualifiez, qui porterent la juſte peine de leurs crimes? Dans l'embraſement des villes infames de Sodome & de Gomorrhe, ceux qui n'avoient peché qu'en ſuivant la coûtume, & l'exemple des autres, échaperent-ils les flammes dont les autres furent conſumez? N'y eut-il que Pharaon & ſa Cour, ſon Conſeil, ſes Officiers & ſes Magiciens qui furent frappez des playes de l'Egypte? Tout ſon peuple complice de ſon peché ne fut-il pas compagnon de ſa peine? toute ſon armée, qui ſuivit ſon exemple en la perſecution du peuple de Dieu, ne fut-elle pas enveloppée dans ſon malheur? Combien d'ames foibles, qui s'étoient laiſſé aller à adorer le Veau d'or, emportez & comme entraînez par la foule, paſſerent toutefois par le fil de l'épée, & furent du nombre de ces vingt-trois mille hommes, dans le ſang deſquels les Enfans de Levi conſacrerent leurs mains?

Le courage de Matathias à reſiſter aux mauvaiſes coûtumes. 1. *Mach.* 2.

Antiochus étant entré à force armée dans Jeruſalem, obligea les Juifs de ſacrifier aux Idoles: pluſieurs ayant lâchement obéï à ſes ordres, il crut qu'il pourroit obtenir de Matathias, la même ſoûmiſſion. Un homme de ſa part lui vint dire: Nous ſçavons que vous êtes un homme diſtingué & tres-conſideré dans la ville; vous pouvez, ſi vous voulez, vous attirer les bonnes graces du Roi: faites ſeulement ce que tous les peuples qui ſont demeurez dans Jeruſalem, ont fait; il vous honorera de ſon amitié, vous & vos enfans; il élevera votre maiſon, & vous fera de riches preſens. Quoi, moi! s'écrie Matathias, en élevant ſa voix, afin que le peuple l'entendît: j'aurois la lâcheté de violer la Loi de mon Dieu, pour ſuivre celle des Payens? Quand toutes les nations obéïroient au Roi Antiochus; quand tous les Juifs feroient ce qu'il leur commande; moi, mes enfans, & mes freres, nous demeurerons toûjours dans l'obéïſſance que nous devons à la Loi de nos Peres. Genereux ſentimens que nous devons concevoir; paroles ſaintes & juſtes que nous devons dire à ceux qui nous propoſent de ſuivre les coûtumes prophanes, & contraires aux Loix de Dieu!

Autres exemples de ceux qui ſe ſont oppoſez aux mauvaiſes coûtumes.

Que faites-vous en voulant vous juſtifier ſur le grand nombre de ceux qui vous ont précedé, & attiré après eux? vous produiſez des titres contre vous-même. Hé! que faut-il donc faire? Il faut comme ces fideles Iſraëlites, laiſſer le peuple fléchir le genou devant Baal, & maintenir l'honneur du Dieu d'Iſraël. Il faut, comme le jeune Tobie, laiſſer des troupes d'adorateurs offrir leurs ſacrileges hommages aux fauſſes Divinitez de Jeroboam; & vous cependant, vous retirer dans le Temple du Seigneur, & lui preſenter votre encens. Il faut raiſonner comme le ſage & ſaint vieillard Eléazar, & vous dire à vous-même: Si je trahis les interêts de Dieu, & de ſa Loi, je pourrai peut-être par là, ménager la faveur des hommes, & me garentir de leurs coups; mais j'attirerai ſur moi la colere du Ciel, & rien ne me pourra mettre à couvert de ſes vengeances. Or il vaut bien mieux pour moi, que par une conduite oppoſée aux fauſſes maximes des hommes, & à leurs pernicieuſes coûtumes, je leur devienne odieux & mépriſable, que de tomber entre les mains du ſouverain Juge, à qui rien ne peut reſiſter, contre lequel toute la puiſſance humaine ne pourra pas me défendre.

Exemples tirez du Nouveau Teſtament.

Le Fils de Dieu eſt venu au monde pour en détruire les mauvaiſes coûtumes.

UNe des principales raiſons pour leſquelles le Fils de Dieu eſt venu ſur la terre, ç'a été pour détruire & abolir les coûtumes, partie vicieuſes, & partie ſacrileges & abominables, dont le monde étoit rempli: parce que, comme diſent les ſaints Peres, il n'y avoit point d'homme, à moins d'être Dieu en même temps, qui eût pû perſuader aux Juifs & aux Gentils de vivre autrement que leurs ancêtres, que leurs proches, & que leurs ſemblables, parmi leſquels ils étoient nez. Toutes les raiſons humaines euſſent été trop foibles pour faire changer l'Univers de ſentimens & de coûtumes: il falloit une vertu infinie, une autorité divine, & en un mot, l'exemple d'un Homme-Dieu, pour deſabuſer les hommes de leurs anciennes erreurs, pour abolir des uſages inveterez, & pour déraciner des vices paſſez en coûtume par une longue ſuite de ſiécles

Le Sauveur a condamné les mauvaises coûtumes des Prêtres de la Loi.

Les mauvaises coûtumes, de quelque nature qu'elles soient, ne peuvent jamais prescrire contre la Loi de Dieu. C'est le sujet du sanglant reproche que le Fils de Dieu fit autrefois aux Pharisiens, & aux Prêtres de la Loi, sur une malheureuse coûtume qu'ils avoient introduite sous prétexte de pieté, mais qui renversoit une des premieres Loix du Décalogue : sçavoir l'abus persuadé au peuple de donner aux Ministres du Temple, ce qui étoit necessaire pour soulager son pere ou sa mere reduits à la derniere necessité ; moyennant quoi, on étoit dispensé de les soulager, & de s'acquitter d'un devoir fondé sur la Loi naturelle & divine. Faites, je vous prie, reflexion sur la réponse que Jesus-Christ leur fit : *Matt. 15.* *Irritum feciſtis mandatum Dei propter traditionem veſtram :* Malheureux hypocrites, que prétendez-vous ? Cet usage & cette coûtume ne vient pas de Dieu, qui a commandé qu'on honorât son pere & sa mere, & qu'on les assistât de tout son pouvoir ; c'est une fausse interpretation de la Loi que vous avez inventée pour satisfaire votre cruelle avarice : & vous mettez vos traditions en la place du Commandement de Dieu : *Irritum feciſtis mandatum Dei propter traditionem veſtram.*

Les dispenses de la Loi, & les relâchemens, sont plûtôt tolerez que permis.

Nous lisons encore dans le chap. 19. de Saint Matthieu, que les Pharisiens, pour tenter le Sauveur, lui firent un jour une question importante, s'il étoit permis à un homme de repudier sa femme pour quelque cause que ce fût ; & Jesus-Christ leur ayant fait voir par le texte exprés de l'Ecriture, que cela étoit contre l'ordre de Dieu, & que l'homme ne doit point separer ce que Dieu a étroitement uni : si cela est, reprirent les Pharisiens, pourquoi Moyse a-t-il donc ordonné qu'un homme pût quitter sa femme, en lui donnant un écrit par lequel il declare qu'il la repudie ? Mais voici ce que le Sauveur répondit : C'est à cause de la dureté de votre cœur, que Moyse a usé de cette condescendance à votre égard : car cela n'a pas été dès le commencement : *Ab initio non fuit ſic.* Ainsi combien de coûtumes abusives, que nous regardons comme des Loix, & que ni Dieu ni aucun de ses Prophetes n'ont autorisées ; qu'on permet, ou plûtôt qu'on tolere seulement, parce qu'on n'y peut apporter d'autres remedes ?

Ce que S. Paul a dit d'une certaine coûtume en particulier, nous le pouvons dire de toutes les autres mauvaises.

Pour abolir de bonne heure les coûtumes qu'on veut établir, ou pour détruire les anciennes, qu'on veut continuer, & qui vont au relâchement & au desordre ; ce qu'il faut faire, c'est de se servir de la raison, & de l'exemple de saint Paul, qui voyant que les Chrétiens de Corinthe vouloient continuer ou renouveller la coûtume, qui regnoit parmi eux avant qu'ils eussent embrassé la foi, qui étoit de plaider, & de s'intenter procés les uns aux autres, s'y opposa de toutes ses forces, en leur alleguant les desordres inévitables que causeroit cette pratique ; & leur declarant enfin, que ce n'étoit point la coûtume des Chrétiens, & qu'il ne souffriroit pas qu'elle s'introduisît dans l'Eglise. Que le Christianisme seroit maintenant heureux & florissant, si cette opposition ou cette défense eût été toûjours conservée en sa force ! mais la coûtume l'a emporté, & c'est aujourd'hui un malheur irremediable.

APPLICATIONS.

Comment on prend les coûtumes de ceux avec qui l'on vit.

Beatus vir qui non abiit in conſilio impiorum, & in via peccatorum non ſtetit, & in cathedra peſtilentiæ non ſedit ! Psalm. 1. Heureux celui qui ne s'est point engagé dans la compagnie des pecheurs, qui n'a point suivi les voyes & les routes qu'ils ont frayées, & enfin qui ne s'est point assis dans la chaire de corruption ! Saint Augustin reconnoît une espece de mystere dans l'ordre de ces paroles du Prophete, *Abiit, ſtetit, ſedit.* Car premierement, on entre dans la compagnie des gens du monde : *Abiit* ; c'est comme le premier pas, & la premiere démarche que l'on fait dans cette voye large dont parle l'Evangile. Secondement, on lie commerce avec eux ; on en étudie les airs & les manieres ; & ainsi leurs maximes nous entrent insensiblement dans l'esprit. Notre état, la naissance, & quelquefois l'alliance & la proximité nous y engageant, nous ôtent, ce semble, tout sujet de rien craindre, & de nous en mal édifier. C'est pourquoi, bien loin d'être en garde contre ces dangereuses maximes, on s'y arrête : *ſtetit* ; on s'y plaît, on les goûte, on les veut suivre : car ce qui frappe continuellement nos yeux, passe insensiblement jusqu'au cœur, & l'on s'attache ordinairement à ce qu'on voit le plus souvent approuvé. Mais enfin, ce qui acheve de nous perdre, c'est que l'on prend cette même coûtume pour une regle de conduite, & on ne peut ensuite la quitter qu'avec des peines, & des violences extrêmes ; on s'y affermit, on en entreprend la défense, comme on pourroit faire d'un point assuré de doctrine. *Pris de l'Auteur des Sermons sur tous les sujets de la Morale Chrétienne. Sermon 14. de l'Avent.*

On s'aveugle, & on s'égare en suivant la coûtume.

Fac nobis Deos qui nos præcedant. Exod. 32. Les Israëlites autrefois demandoient à l'homme de Dieu qui les conduisoit à la Terre promise au travers des mers & des deserts, qu'il leur fît des Dieux visibles, qui marchassent devant eux, & qu'ils pûssent suivre dans ces chemins inconnus. Ce peuple qui avoit du panchant à l'idoltarie, vouloit voir ses guides & ses conducteurs, de crainte de s'égarer : mais c'étoit en cela même que consistoit son égarement ; car ces Dieux visibles n'étoient que des Idoles, & des guides, qui n'auroient pû marcher eux-mêmes ; & en suivant ces guides aveugles, il n'eût fait que mieux courir à sa perte. Mais croiriez-vous bien que les hommes aujourd'hui pour la plûpart, suivent une idole, & un Dieu visible, que l'on peut appeller avec saint Paul, le Dieu de ce siécle ? *Deus hujus ſæculi excæcavit mentes infidelium.* Cette idole est la coûtume, & l'exemple des autres, que chacun veut suivre, & auquel on se fait honneur de se conformer. Aussi y a-t-il un charme & un attrait, dont il est difficile de se défendre. *Pris du même Auteur.* *2. ad Cor. 4.*

Les mauvaises coûtumes, sont des voyes & des chemins qui font égarer ceux qui y marchent.

Sicut exaltantur cœli à terra, ſic exaltatæ ſunt viæ meæ à viis veſtris. Isaïæ 55. Autant que les cieux sont élevez au-dessus de la terre, autant mes voyes sont éloignées des vôtres. Quand le S. Esprit parlant des coûtumes, les appelle les voyes des hommes ; c'est que rien ne leur ressemble davantage que ces grandes routes, par où l'on va, parce qu'on y voit aller tout le monde. Les vestiges des uns y attirent les autres, sans qu'on prenne garde à deux choses ; l'une, que ceux qui s'égarent peuvent bien faire qu'un chemin soit battu, mais non

pas

pas qu'il soit droit ; l'autre, que ce chemin n'est le plus battu, qu'à cause des traces, que chacun des passans y a laissées, qui pour avoir été des premiers, ne sçavoient pas mieux le chemin, que ceux qui les ont suivis. *Pris du Pere Bonal.*

Dieu préserve ses Elûs, des coûtumes du monde.

Sicut in manu fortí erudivit me, ne irem in via populi hujus. Isaïæ 8. Il m'a pris par la main, pour m'empêcher comme par force, d'aller dans la voye de ce peuple ; c'est-à-dire, que Dieu, par une de ces graces fortes & choisies, m'a preservé du malheur, où m'auroit précipité la compagnie de ce peuple idolâtre, & un plus long sejour parmi une nation, dont les coûtumes & les voyes perverses m'auroient entraîné dans le crime: car comme si sa seule voix n'eût pas suffi pour m'en détourner, il y a employé la force de son bras. Mais ce que ce Prophete ajoûte nous fait encore mieux sentir la difficulté presque insurmontable de s'opposer aux mauvaises coûtumes, ou d'y renoncer quand on s'y est une fois assujetti : *Omnia enim quæ loquitur populus iste, conjuratio est.* Le consentement public semble avoir changé toutes les societez en autant de ligues formées contre la voye étroite du Seigneur : les proches, les amis, nos égaux, & ceux qui sont au-dessus de nous, semblent avoir conspiré tous ensemble de ne tenir, de ne montrer, & de ne permettre de suivre, que la voye large qui conduit à la mort.

Nous devons témoigner notre courage à resister au torrent de la coûtume.

Etiamsi omnes scandalizati fuerint in te, ego nunquam scandalizabor. Matth. 26. C'est ce qu'un veritable Chrétien devroit dire, non par un esprit de presomption, comme le dit l'Apôtre Saint Pierre, la veille de la Passion du Sauveur ; mais par un sentiment de generosité chrétienne, & par la fidelité que nous devons au Maître que nous servons. Quand tout le monde, Seigneur, vous abandonneroit, & quand chacun entraîné par le torrent de la coûtume, suivroit le grand chemin qui conduit à la mort, à la damnation; je m'opposerai seul à ce torrent, & je ne me laisserai point entraîner par la foule. Ainsi, quand tous les autres railleront des choses saintes, ou déchireront la reputation du prochain dans les compagnies, je me roidirai contre une si pernicieuse coûtume. Quand je verrai tout le monde courir aux spectacles dangereux, passer le temps au jeu, & aux divertissemens mondains, je les en détournerai tant qu'il me sera possible, & je demeurerai fidele à votre service. Quand je devrois être tout seul de votre parti, quand je devrois être délaissé, censuré & mépriſé de tout le monde ; je tiendrai ferme, & je ne me laisserai point aller à la coûtume : *Etiamsi omnes scandalizati fuerint in te, ego nunquam scandalizabor.*

La mauvaise coûtume est une loi injuste, qui nous donne la mort par le peché qu'elle nous fait commettre.

Nos legem habemus, & secundùm legem debet mori. Joan. 19. Nous avons une loi, & selon cette loi, il doit mourir. C'est ce que dirent les Juifs transportez de rage & de fureur contre le Fils de Dieu, pour porter Pilate à faire mourir celui qu'ils avoient amené comme criminel, à son tribunal. Mais c'est ce que la plûpart des Chrétiens disent encore aujourd'hui, sinon de bouche, du moins de cœur : qu'ils ont une coûtume qui leur tient lieu de loi, selon laquelle le Sauveur doit mourir. Car quand je dis à cette personne qui vit dans le luxe, & dans les plaisirs, que cette maniere de vivre est contraire à l'Evangile; que telle coûtume, ou telle pratique blesse la conscience, & par consequent donne la mort au Fils de Dieu ; puisque tout peché mortel est la cause de ses douleurs, écrite sur sa Croix, & qu'il lui ôte encore une autre sorte de vie que ce divin Sauveur a dans nos ames, par le moyen de la grace : cette personne me répondra froidement, que c'est la coûtume, & qu'on ne vit point autrement aujourd'hui ; qu'il faut faire comme les autres, qu'elle n'est pas pour reformer le monde, & pour lui prescrire de nouvelles loix, mais plûtôt pour suivre celles qui sont en usage : *Nos habemus legem, & secundùm legem debet mori.* Ce monde pervers a une infinité de loix de la sorte; c'est-à-dire, de coûtumes & de manieres d'agir qui causent la mort au Fils de Dieu; puis que ce sont autant de coûtumes criminelles.

Cruauté & injustice du monde qui veut que nous mourions ainsi à la grace plûtôt que de ne pas suivre la loi.

Secundùm legem debet mori. Quand je demande à cette mere, mondaine, indevote, pourquoi est-ce qu'elle veut donc que sa fille le soit comme elle : à ce pere, homme ambitieux, homme tout aux affaires & tout à l'intrigue, sans beaucoup de crainte de Dieu, homme de plaisirs & de compagnie, pourquoi est-ce qu'il veut donc que son fils le suive : à ces faux amis qui ne peuvent souffrir qu'une personne jusques-là sage, reste homme de bien depuis qu'il les frequente, n'est-ce pas assez qu'ils se damnent, pourquoi veulent-ils que ce fils, cette fille, cet ami se damnent? *Nos legem habemus, & secundùm legem debet mori, &c.*

PARAGRAPHE QUATRIE'ME.

Passages & Pensées des Saints Peres sur ce sujet.

EXempla fiunt, quæ esse jam facinora desiterunt, lenocinante ad vitia publicæ authoritatis malo. Cyprian. Epist. 1.

Les actions qui dans l'opinion des hommes ont cessé de passer pour des crimes, passent maintenant pour exemples ; l'approbation publique donnant de l'autorité & de l'attrait au mal.

Unde non jam vitiis excusatio, sed authoritas datur. Idem, l. de Spectaculis.

On n'excuse pas seulement le vice, mais on l'autorise par la coûtume.

Consuetudo sine veritate, vetustas erroris est : relicto ergo errore, sequamur veritatem. Idem, Epist. ad Pompon.

La coûtume qui n'est point appuyée sur la verité, n'est qu'une vieille erreur. Quittons donc l'erreur, & attachons-nous à ce qui est conforme à la verité & à la justice.

Homicidium cùm admittunt singuli, crimen est ; virtus vocatur cùm publicè geritur. Idem, Epist. ad Donatum.

L'homicide qui est un crime, quand un particulier le commet, passe pour une vertu dès qu'étant commis publiquement, la coûtume semble l'autoriser.

Consensere jura peccatis, & cœpit licitum esse quod publicum est. Idem, ibidem.

Les crimes sont devenus justes par la coûtume, & ce qui se fait publiquement semble être permis.

Dominus noster Christus veritatem se,

Jesus-Christ notre Seigneur a dit qu'il étoit

non consuetudinem cognominavit. Tertull. de veland. Virg.

Non prævaleat Evangelio, neque privilegium nationum, neque patrocinium personarum. Idem, ibidem.

Consuetudo initium ab aliqua ignorantia, vel simplicitate sortita, in usum per successionem corroboratur. Idem, ibidem.

Sanitatis patrocinium insanientium turba est. August. l. 6. de Civit.

Consuetudo non debet impedire veritatem Dei. Idem, in Psalm. 30.

Invadens omnia consuetudo pro lege observatur. August. l. de decem Chordis, c. 4.

Peccata quamvis magna & horrenda, cùm in consuetudinem venerint, aut parva, aut nulla esse creduntur. Idem, l. de Fide, Spe, & Charitate, c. 8.

Væ tibi flumen moris humani! quis resistit tibi? quamdiu non siccaberis? Idem, lib. 1. Confess. c. 16.

Num aliorum peccata virtutes tuæ sunt? an malorum tuorum putas solatium, si multos tui similes habeas? Hieronym. Epist. 48.

Per diversa errorum diverticula ad viam multitudinis revertimur. Idem.

Vive cum paucis, ut cum paucis inveniri merearis in regno Dei. Cassian. l. 4. Instit.

Ad negligentiam vitæ nos negligentium turba non persuadeat; nec ad damnum propriæ salutis, alienis ducamur erroribus. S. Eucherius, Epist. ad Valer.

Quid nobis in illo Dei judicio proderit multitudo, ubi singuli judicabuntur? Idem.

Attendis quid alius faciat, non quod Deus te facere jubeat; metiris te comparatione pejoris, non vitâ melioris. Bernard.

Debet nos judicium veritatis ducere, non privilegium consuetudinis. Idem.

Non tam benè cum rebus humanis agitur, ut meliora pluribus placeant. Seneca, l. de beata Vita, c. 2.

Inter causas malorum nostrorum est, quòd vivimus ad exempla, nec ratione componimur, sed consuetudine abducimur. Idem, Epist. 123.

Recti apud nos locum tenet error, ubi publicus factus est. Idem, Epist. 58.

la verité ; mais il ne s'est jamais appellé la coûtume.

Il ne faut pas que la loi particuliere de quelque nation, ni la faveur ou l'autorité des personnes, l'emportent sur la loi de l'Evangile.

Une mauvaise coûtume commence par foiblesse, ou par ignorance, mais elle croît par l'usage, & se fortifie par la succession des temps; & enfin elle établit son empire.

La multitude des insensez fait qu'on se croit être sage, de les suivre.

La mauvaise coûtume ne doit point empêcher que la verité qui vient de Dieu, n'ait lieu.

La coûtume qui s'empare de tout, nous devient une loi, que nous observons en toutes choses.

Les pechez pour grands & pour énormes qu'ils soient, quand ils sont passez en coûtume, nous semblent legers, ou ne paroissent nullement pechez.

Que maudit soit le cours impetueux de ce fleuve rapide de la coûtume, & de l'usage du monde, auquel si peu de personnes résistent ; quand est-ce qu'on te verra à sec?

Les pechez des autres sont-ils des vertus pour vous? ou bien est-ce une consolation dans vos maux ici comme ailleurs, d'avoir des semblables?

Nous revenons peu à peu sur nos pas, & par differens sentiers d'erreur, nous reprenons le chemin que tient le plus grand nombre.

Vivez comme fait le petit nombre des Saints, afin que vous vous trouviez de ce petit nombre dans le Royaume celeste.

Que la multitude des lâches & des negligens, ne nous porte pas à mener une vie faineante ; & ne nous laissons pas conduire par l'erreur, & l'imprudence des autres, à la perte de notre salut.

Que nous servira au jugement de Dieu, l'exemple de la multitude de ceux qui ont mal vécu : à ce terrible jugement où chacun sera jugé en particulier, comme s'il n'y avoit que lui de coupable?

Vous êtes attentif, & vous prenez garde à ce qu'un autre fait, & non à ce que Dieu veut que vous fassiez ; vous voulez vous regler sur les plus méchans, & non sur ceux qui sont plus dans l'approbation.

C'est la verité seule qui nous doit conduire, & non point un faux privilege, que le monde attribuë à la coûtume.

Le monde n'est pas si heureux, que ce qui est le meilleur, soit approuvé & suivi de la plus grande partie des hommes.

Une des principales causes de nos maux & de nos malheurs, est que nous reglons notre vie sur l'exemple des autres ; que nous ne nous conduisons pas par la raison, mais que nous nous laissons entraîner par la coûtume.

L'erreur chez nous, tient lieu de ce qui est bon & juste, dès-lors qu'elle est devenuë publique.

PARAGRAPHE CINQUIE'ME.

Ce qu'on peut tirer de la Theologie & de la Philosophie Morale sur ce sujet.

Ce que c'est que la coûtume, & ce qu'on entend par là.

LA coûtume, prise en general, est un certain droit introduit par les mœurs des peuples, lequel passe en loi, & en a la force, quand la loi se trouve manquer & défaillir en quelque rencontre particuliere. C'est la définition qu'en apporte Gratien, *Dist. 1. cap. Consuetudo.* Saint Augustin la définit en moins de termes, lorsqu'il dit, que c'est le consentement de plusieurs personnes qui vivent ensemble, & qui ont une même conduite ; laquelle par succession de temps, fait ce que nous appellons usage. Saint Thomas & les autres Theologiens la mettent au rang des loix, & lui en donnent le nom : & comme c'est un droit qui n'est point écrit, & que l'usage seul nous enseigne, il s'établit peu à peu ; non par force, ou par menaces, mais par un consentement libre des peuples, qui s'en accommodent, & puis s'y conforment par une volonté unanime. A quoi Saint Thomas ajoûte, que la loi humaine, dont il est ici question, peut non seulement être changée, ou interpretée par la coûtume ; mais que la coûtume peut encore obtenir force de loi ; parce que quand elle est honnête, & tolerée par le Prince, elle declare & fait connoître suffisamment la volonté du Legislateur, & ensuite peut interpreter la loi, & l'abolir par un

1. 2. *qu.* 97. *art.* 3. *ad* 2. & 3.

usage contraire.

Differentes coûtumes, dont les unes sont bonnes, les autres mauvaises, les autres indifferentes.

Comme les coûtumes peuvent être bonnes, ou mauvaises, ou indifferentes, on peut aussi les distinguer en ces trois especes. Il y a des coûtumes saintes, loüables, & utiles au public; quelques-unes même dont on ne peut s'exempter, ou se dispenser, sans peché, quoi qu'elles ne soient fondées que sur la tradition ancienne & immemoriale; & d'autres, dont on ne peut raisonnablement s'éloigner, si on veut vivre parmi les hommes. Ainsi la jurisprudence a ses coûtumes; la societé civile a les siennes; tous les Royaumes, toutes les Nations, & presque toutes les Villes ont les leurs, lesquelles obligent les sujets & les habitans qui y ont établi leur demeure. Il y a aussi des coûtumes indifferentes, ausquelles il est à propos de se conformer, pour éviter le reproche d'une singularité affectée. Mais il y en a de mauvaises & de pernicieuses, que ni la droite raison, ni l'utilité publique, ni le bon ordre des Etats, ni certaines necessitez de la vie n'ont jamais introduites: coûtumes qui viennent tantôt d'une populace aveugle, tantôt d'un déreglement de mœurs, tantôt des pernicieux exemples, tantôt de certaines dispenses fatales à ceux qui les ont accordées, & à ceux qui les suivent. Ce sont ces coûtumes abusives contre lesquelles le Prédicateur doit exercer son zele, & dont nous parlons uniquement en ce traité.

Les causes des mauvaises coûtumes.

Les causes de ces mauvaises coûtumes se peuvent reduire à ces quatre principales. La premiere, est le mauvais exemple de ceux qui sont en place, & revêtus de quelque autorité. En effet, quand ils se dispensent des loix, ou se permettent quelque chose contre les bonnes mœurs; leur exemple d'autant plus contagieux, qu'ils sont plus regardez, donne aux autres la hardiesse de faire de même: de sorte que quand la multitude les imite, c'est ce qui fait avec le temps une coûtume publique. La seconde, est la complaisance des peuples, qui imitent jusqu'aux vices de ceux qui sont au-dessus d'eux; ou bien entre égaux, celle des personnes, qui ne voulant point choquer ceux avec lesquels ils sont obligez de vivre, se font à leurs manieres, & fortifient la coûtume que les autres ont commencée. La troisiéme, est la corruption de notre nature, & ce panchant que les hommes ont au mal: car ils sont bien-aises de se voir autorisez par l'exemple des autres, & donnant reciproquement l'exemple du vice à autrui, d'une coûtume particuliere qui se glisse ici, & d'une autre qui s'introduit là, ils en font enfin une generale. La quatriéme, est la dissimulation, & la tolerance des Magistrats sur ce point; cette paresse ou cette indifference qui endort souvent des personnes chargées de faire garder les loix, & de veiller exactement sur la conduite du public, afin d'empêcher les desordres. Car il arrive souvent que les Officiers que les peuples respectent & craignent le plus, sont assez zelez pour les interêts des Princes, & de l'Etat; mais peu pour ceux de Dieu: de maniere que sans donner eux-mêmes le mauvais exemple, de quoi il ne s'agit plus ici; quand ils seroient pour leurs personnes encore plus irreprochables, ne fût-ce que par cette connivence qui n'est toute seule que trop criminelle, ils laissent introduire de fâcheux abus, des coûtumes si long-temps préjudiciables aux bonnes mœurs, & à la Religion. Et il ne faut point douter qu'ils ne soient aussi coupables devant Dieu par leur simple ômission, & le défaut de soins, que les personnes mêmes qui par leur action introduisent ces abus & ces coûtumes. Et quand les personnes qui sont revêtuës d'une autorité plus sacrée, par leur nonchalance, donnent cours eux-mêmes à de pareils maux, à quel jugement doivent-ils s'attendre?

Comment se forme la coûtume.

La coûtume ne s'introduit pas tout d'un coup, & en un moment; mais insensiblement, & par succession de temps; comme le mot même de coûtume le fait assez entendre. Ainsi une premiere action, quoi que publique & faite du consentement de tout un peuple, & à laquelle plusieurs ont contribué, peut bien donner commencement à une coûtume; cette coûtume n'est pas pourtant encore formée, jusqu'à ce que le temps & l'usage ait fait recevoir ce qui vient d'être commencé. Mais quand quelqu'un a donné le premier exemple, un autre le suit & l'imite; d'autres se joignent ensuite à ces premiers; & le peuple sans examiner où on le mene, se laisse conduire, & marche dans la voye où son inclination naturelle l'entraîne. Ainsi la coûtume generale, qui n'est qu'une continuation des actions particulieres de chacun, s'établit, & se fortifie de telle sorte, que ce qui ne pourroit éviter la censure & le blâme des personnes de vertu & de bon sens, s'il n'étoit fait qu'une fois, ou par une seule personne, est enfin si generalement reçu, approuvé, suivi, quand il a été souvent & long-temps pratiqué par plusieurs, que ces personnes sages, qui dans la naissance du mal, paroissoient en droit de l'improuver, ou d'autres personnes non moins vertueuses qui ont pris leur place, & voudroient encore s'opposer au cours qu'il a pris, n'y paroissent plus recevables.

La force & l'empire des coûtumes populaires.

L'experience nous apprend, qu'entre les veritables Loix, celles qui viennent des coûtumes sont bien plus fortes, & de plus longue durée, que celles qui ne sont que dans les livres: & on peut dire le même des vices, & des desordres publics, qui par succession de temps sont comme passez en loi. De là vient que malgré les censures de l'Eglise, les invectives des Prédicateurs, les plaintes & les gemissemens des personnes de pieté, nous voyons des coûtumes licentieuses, restes honteux du Paganisme, qui se sont perpetuées parmi les Chrétiens. Saint Augustin, Saint Ambroise, & Saint Chrysostome se plaignoient de quelques-unes de leur temps, qui ressentoient la superstition; & telles sont encore aujourd'hui les débauches du carnaval; certains jeux, certains spectacles, que toutes les loix de la Police seculiere, & Ecclesiastique n'ont jamais pû abolir, & qui depuis tant de siécles ont passé jusqu'à nous.

On se persuade faussement, qu'on est en sûreté de conscience en suivant une coûtume mauvaise.

Le grand mal que produit une mauvaise coûtume, n'est pas seulement d'être cause d'une infinité de pechez; mais ce qu'il y a de plus, c'est l'erreur & la fausse persuasion qu'elle laisse dans les esprits, qu'on est suffisamment disculpé, quand on l'apporte pour prétexte. Etrange aveuglement, qui fait souvent violer les loix les plus saintes du Christianisme sans crainte, & même sans scrupule: parce que personne ne se croit obligé de garder des loix, que personne ne garde; ou bien ne peut se persuader qu'il fait mal, en ne faisant que ce que font les autres! De sorte que la coûtume, quelque mauvaise & déreglée

qu'elle soit, devient la regle de bien des gens, qui par une grossiere stupidité, ne connoissent point d'autre genre de vie que celui qui leur frappe les yeux : pendant que d'autres qui pourroient montrer plus de discernement en ces choses, s'ils daignoient en prendre la peine; sans entrer en discussion, si cette coûtume est bonne ou mauvaise, se contentent de sçavoir, que c'est la coûtume, pour se persuader qu'il leur est permis de s'y conformer; ne pouvant alleguer d'autre excuse, ou d'autre prétexte que cette même coûtume qui favorise leur liberté.

Difference des Coûtumes, & Traditions de l'Eglise, & de celles des peuples.

Quand on parle de vieille coûtume & d'anciennes traditions, il faut distinguer entre celles de l'Eglise, & celles des peuples; car on ne peut s'imaginer combien d'erreurs, de fausses maximes, de superstitions, se sont glissées, & conservées parmi une populace ignorante, qui tient des contes & des fables pour des veritez constantes, & que les uns ont appris de leurs peres, & que les autres transmettent à leurs enfans. Mais pour ce qui est des coûtumes & des pratiques de l'Eglise, sans parler des veritez de la Foi, qui ne sont pas de notre sujet; on doit entierement s'y conformer. Que si en ce qui regarde les mœurs, elle a quelquefois usé de condescendance, & souffert quelque adoucissement dans la conduite de ses enfans, il faut bien remarquer qu'elle n'a jamais approuvé le desordre; & que si elle en a toleré quelques-uns, & n'a pas continué de punir si fortement certains abus, ç'a été parce qu'elle n'a pû les empêcher, ou qu'elle n'a pas jugé à propos d'employer toute la severité de ses loix pour les reprimer, de crainte d'un plus grand mal. Mais la possession, où l'on s'est mis de les commettre sous ce prétexte, n'est pas un juste titre, & ne nous autorise pas.

En quoi l'on doit déferer à la multitude, & en quoi il ne faut pas la suivre.

Saint Augustin nous donne une sage regle sur ce point, lorsqu'il dit qu'en matiere de foi, on doit s'en tenir à ce que nous trouvons universellement établi parmi les Fideles : *Multitudini credentium defertur.* Ainsi ce qui m'attache sur-tout à l'Eglise, conclut-il, c'est l'autorité, & le consentement de tous les peuples : *Tenet me consensus populorum.* Mais s'il est bon de croire, comme plusieurs, il n'est pas souvent à propos d'agir comme eux : & dans la pratique, ce qui doit nous conduire, c'est la verité seule, selon l'expression de Saint Bernard, & non point un faux privilege que le monde attribuë à la multitude, & dont nous faisons un si dangereux abus : *Debet nos judicium veritatis ducere, non privilegium consuetudinis*; c'est-à-dire, que sans prendre garde à ce que le monde fait, il faut seulement examiner ce qu'il devroit faire, & le faire hautement dès qu'on l'a connu, dût-on en le faisant, n'être suivi de personne.

Suivre le plus grand nombre en matiere de mœurs, c'est suivre la voye large.

Il faut de plus remarquer, comme un des plus grands principes en cette matiere, que bien loin que le plus grand nombre qui fait la coûtume, nous doive servir de regle de vie; au contraire le Fils de Dieu dans l'Evangile, a toûjours attaché à la multitude, un caractere de reprobation. C'est un principe commun que les chemins les plus frequentez sont toûjours les plus sûrs : mais si ce principe est vrai par tout ailleurs, il ne l'est pas dans l'affaire du salut, & à l'égard du Ciel. Au contraire, la voye qui y conduit est étroite, & le nombre de ceux qui la prennent, est le plus petit. Mais pour le chemin qui mene à la perdition, qu'il est large, & qu'on voit peu de gens y entrer! Or par la multitude de ceux qui se perdent dans le chemin large, il ne faut pas seulement entendre les Payens; mais le Fils de Dieu veut nous marquer, que même parmi les Chrétiens, & dans la vraye Eglise, c'est encore le plus grand nombre qui marche dans cette route si battuë, en voulant aussi suivre la coûtume, & la multitude que lui-même forme.

La coûtume ne peut prescrire contre la loi naturelle, & la loi divine.

C'est encore un principe constant dans la Theologie, que la coûtume, quelque ancienne & quelque universelle qu'elle puisse être, ne peut rien attenter au préjudice de la loi naturelle, qui est la premiere, & la plus ancienne de toutes les loix, que Dieu a imprimée de son propre doigt dans le fond du cœur de l'homme : de sorte qu'elle est droite, fixe, & invariable; d'où s'ensuit encore que rien ne peut la détruire, l'abroger, ou la corrompre. Ainsi tout ce qui est contre cette loi, est déraisonnable, & injuste, & ne peut jamais être permis. La coûtume donc qui voudroit introduire quelque chose contre la droite raison, & contre l'équité naturelle, ne doit jamais être reçuë; & s'il s'en est trouvé quelqu'une de la sorte qui ait eu cours parmi quelques peuples barbares, il faut juger de là, que le vice leur avoit ôté la lumiere de la raison. Il en est de même des loix divines, qui étant portées par une autorité superieure à toute autorité humaine, & émanée d'une souveraine raison; nulle coûtume, & nulle puissance créée ne peut jamais y déroger.

Les Souverains ne peuvent ni établir ni autoriser une coûtume vicieuse.

Quoi que les Souverains ayent droit d'établir des Loix, & les faire ensuite observer, & que S. Paul nous avertisse, que c'est resister à l'ordre de Dieu, que de resister à une puissance legitime : il faut pourtant se bien donner de garde de s'autoriser de ce principe, pour suivre de mauvaises coûtumes, ausquelles ils auroient peut-être donné lieu, ou qu'ils sembleroient approuver : parce qu'il faut distinguer deux choses dans toutes les personnes relevées en dignité, & dont nous sommes dépendans, sçavoir, leur autorité & leur vie. Nous devons respecter l'une, mais nous ne devons pas toûjours nous regler sur l'autre. Ils ont bien droit de se faire obéir, mais ils n'ont pas droit pour cela de se faire imiter : & tandis que le ciel nous fait un commandement exprés de recevoir leurs ordres, il nous ordonne souvent au contraire de rejetter leurs exemples.

Une bonne loi justement établie ne peut être détruite par une mauvaise coûtume.

Une Loi sainte ne peut être détruite par une coûtume qui ne l'est pas. Elle subsiste nonobstant les abus qui la combattent, & si la force qu'elle conserve n'opere pas le salut ou la sanctification des hommes, il ne faut point douter qu'elle ne fasse leur condamnation. Si elle ne renferme pas quelque article de droit divin ou quelque obligation de loi naturelle; si toute sacrée qu'elle est, elle est du nombre de celles qui peuvent changer, & n'est pas sur une matiere qui soit d'ailleurs considerable, qu'il n'arrive rien de fâcheux de ce qu'elle n'est pas gardée : on peut suivre la coûtume, qui aura pris sa place du consentement de l'autorité, à qui il appartient de regler ces choses. Si étant encore de ce genre, le sujet ne laisse pas d'en être important; mais qu'elle se trouve détruite par une coûtume louable, & qui cause un bien égal à celui que l'observation plus constante de cette loi pouvoit produire : on peut encore déferer à la coûtume ainsi reçuë. Mais si de l'extinction de la

loi il naît des maux, des déreglemens publics, & des inconveniens considerables; il est certain que dans ce cas, la coûtume ne doit être regardée, que comme un abus, & une corruption; & qu'encore qu'elle soit favorisée par le temps, par le nombre, & par la qualité des personnes qui la soûtiennent, elle ne peut rien contre l'autorité de cette loi même: autrement il s'ensuivroit que les maux mêmes deviendroient permis, lorsqu'ils se rencontrent dans l'usage commun, & que la loi se trouveroit détruite par toute sorte d'usage; ce qui seroit la plus grande de toutes les confusions.

PARAGRAPHE SIXIE'ME.

Les Endroits choisis des Livres spirituels, & des Prédicateurs recens, sur ce sujet.

On reçoit aisement les mauvaises coûtumes.

ON se persuade aisément que la coûtume reçuë & établie par un long usage, est, ou une fidelle interprete, ou une juste exception de la loi; car qui ne sçait que les plus grossieres transgressions, dès qu'elles ont passé en coûtume, passent pour des privileges? De maniere, que par la même force que les bêtes les plus sauvages s'apprivoisent, que les choses le plus difficiles deviennent aisées, & que les évenemens les plus extraordinaires ne nous surprennent plus: par la même force, une longue & generale coûtume de voir faire le mal, efface la honte qui est attachée au peché, éteint les remords de la conscience, amortit les sentimens de pieté, & nous familiarise enfin aux plus grands crimes; selon la pensée de Saint Cyprien: *Consensere jura peccatis, & cœpit licitum esse quod publicum est. Le Pere Bona, dans le livre intitulé, le Chrétien du Temps, partie quatriéme.*

Epist. ad Donatum.

La coûtume fait passer le vice ou le crime pour vertu.

La coûtume generale n'étant qu'une suite & une continuation des mêmes actions particulieres, souvent pratiquées, & longtemps, par un grand nombre de personnes; il arrive que ce qui seroit desapprouvé & blâmé quand il n'est fait qu'une seule fois, & par une seule personne, vient, à la fin, à être loüé, approuvé, & soûtenu, dès qu'il a été pratiqué plusieurs fois, & par plusieurs personnes. Ainsi tandis que l'homicide n'étoit en usage que parmi des Barbares, & les peuples les plus feroces, il étoit rare, & regardé comme le dernier outrage qu'on pouvoit faire à la societé civile, & comme une usurpation contre l'autorité de Dieu, qui est le seul souverain Maître de la vie des hommes. Mais depuis que la Noblesse a mis le haut point de gloire dans la bravoure & dans le brutal exercice des gladiateurs, le meurtre est devenu presque l'unique vertu des Gentils-hommes, qui content leurs belles actions par le nombre des querelles & des duëls. De sorte que les mêmes choses sans changer de nature, changent de nom & de prix; & celles qui étoient les vices d'un siécle, deviennent les vertus d'un autre. Après cela, dites que nous ne sommes pas aveugles, de ne pas voir que la chose du monde, à laquelle nous déferons le plus, sous le nom de coûtume, n'est qu'un ramas d'ignorances, d'erreurs, ou de brutalitez de la plûpart des hommes. Car il est certain, que si chaque action étoit separée, considerée en détail, & examinée à la rigueur de la loi, chacune meriteroit d'être condamnée, & severement punie: & cependant si ces abus sont considerez en gros, on s'en sert comme de dispenses, ou de prescriptions contre la loi même; comme si la multitude avoit le droit de changer la qualité des choses; comme si le temps pouvoit consacrer les choses prophanes; comme si la justice de Dieu capituloit avec la multitude des pecheurs, & ne punissoit le peché que quand il se trouve seul; & comme enfin, si ce qui a été une fois injuste & illicite, cessoit de l'être, dès que le nombre des méchans surpassera celui des gens de bien. *Le même.*

Ce qui fait la coûtume, & d'où elle vient.

De quoi pense-t-on que soit composée la coûtume de tous, si ce n'est des coûtumes de chacun? qui est-ce qui forme l'usage public, que les usages de plusieurs particuliers? Nous contribuons, comme les autres mauvais Chrétiens, par nos relâchemens, à l'établissement des abus qui regnent. Quel prétexte donc, nous reste-t-il, pour alleguer la vie des autres, en excusant la nôtre; puisque les autres alleguent de même la nôtre, pour excuser la leur? Nos mauvaises actions entrent pour leur part dans le nombre de celles qui, toutes ramassées, font un mal public, qui s'appelle la coûtume, la mode, le temps, tout le monde. De là vient cette revolution de corruption reciproque, qui tourne & retourne toûjours par un mouvement circulaire; nous imitons les autres, & les autres nous imitent: & que faisons-nous par là, qui ne soit tantôt copie, & tantôt original de quelque mauvaise action? Les exemples publics nous gâtent, & nos exemples personnels gâtent le public. Il y a un perpetuel flux & reflux des premiers aux seconds, & des seconds aux premiers. Qui ne sçait que la mer se remplit des fleuves qui s'y dégorgent, & qui d'ailleurs reçoivent reciproquement leurs eaux du sein de la même mer, laquelle par des canaux secrets, se décharge autant sous terre, qu'elle se remplit sur la terre? Il se peut dire aussi que tout le genre humain n'a point de déreglement, que chacun de nous ne lui ait prêté en détail; après quoi il nous rend avec usure ce qu'il a reçu. *Le même.*

C'est nous qui faisons la coûtume, & qui contribuons à l'établir.

Il est évident que nous sommes tous les auteurs de cette coûtume, que nous respectons si fort après l'avoir introduite: & à dire le vrai, nous adorons une idole qui est le travail de nos mains, & dont nous fournissons la matiére & la facon. Pour l'ordinaire, elle commence, dit Tertullien, ou par quelque ignorance, ou par quelque simplicité; & puis elle se fortifie par succession de temps, avec l'usage; enfin on vient à la soûtenir contre la verité. Nous prenons quelque liberté, un autre croit avoir droit de prendre la même licence; plusieurs ensuite ne font plus de difficulté de se permettre la même chose: & quand nous voyons que personne ne s'en fait un point de conscience, nous avons plus de hardiesse & moins de honte de continuer la même chose, dont nous avons tant d'exemples devant nos yeux. Par ce moyen, dès que l'imitation de nos desordres nous a donné des complices, ceux-là à leur tour nous portent à multiplier nos desordres. De tout cela, par plusieurs actions réiterées, il se forme une coûtume particuliere en notre vie, laquelle étant encore suivie & fortifiée

de semblables coûtumes de nos imitateurs, il se fait enfin de toutes leurs coûtumes & des nôtres, une coûtume generale, dont le nom devient venerable. C'est par ces degrez que la coûtume qui est notre ouvrage, devient notre idole. *Le même.*

Ce qu'il faut faire de notre part, pour arrêter le cours de la coûtume.

Comme il est aisé de voir, que les mœurs generales ne subsistent que par les mœurs particulieres des Chrétiens: de même, pour détruire ce vain phantôme de *coûtume publique*, il ne faut autre chose, sinon que chacun en particulier travaille à reformer sa vie. La medecine, dit-on, ne traite pas l'homme en general, mais tel ou tel malade en particulier. Nous n'avons que faire de nous amuser à regarder ce que fait tout le monde; considerons seulement ce que vous & moi devons faire: si chaque membre est en bonne santé, tout le corps se portera bien. Que si nous sommes obligez, & si cela nous est plus aisé, de changer plûtôt notre vie que notre siécle, il faut que chacun se dise à soi-même: *Medice cura teipsum.* Medecin, commencez par vous-même; guerissez-vous le premier. *Le même.*

Sur le même sujet.

Puisque le relâchement ou le desordre general n'est rien qu'un amas des mauvaises coûtumes qui se grossit & qui s'enfle des déreglemens des particuliers; & puisque nous portons chacun avec nous notre part de cette corruption, qui altere tout le corps des Fideles; il n'y a point de meilleur conseil, que celui de nous purifier chacun de cette portion d'iniquité, que nous avons contribuée dans toute la masse... Il est donc question de faire cesser notre coûtume particuliere, si elle n'est pas conforme à notre devoir; & non pas de la tourner vers la coûtume publique; ni pour l'imiter, puisqu'elle n'est pas notre regle; ni pour l'accuser, puisqu'elle n'est déreglée que par nos déreglemens. N'accusons que nous-mêmes, sans parler des autres; & soyons assurez que nous ne ressemblerons plus aux autres, dès que nous cesserons de ressembler à nous-mêmes. Car d'où pensez-vous que vient le plus grand mal des pecheurs? Ce n'est pas tant de s'être égarez comme des aveugles, dès le commencement, sous la conduite d'autrui; comme de continuer toûjours leur égarement les yeux ouverts; parce qu'après avoir marché longtemps par imprudence & par foiblesse, sur les premiers vestiges qu'ils ont rencontrez, ils viennent encore à repasser volontairement sur leurs propres pas, & à s'imiter eux-mêmes, comme ils avoient imité les autres. *Le même.*

Il ne faut pas suivre la coûtume ni l'exemple des autres.

Il en est des mauvaises coûtumes publiques comme des orages. Il n'est pas en notre pouvoir d'empêcher qu'il ne pleuve, ou qu'il ne grêle en rase campagne; mais pour nous couvrir de la pluye ou du mauvais temps, c'est à nous de chercher où nous mettre à l'abri. On n'entreprend pas non plus d'arrêter le cours d'une riviere, quand on veut aborder & prendre terre; on arrête seulement le bateau, & on laisse courir l'eau. Pour se sauver de la corruption du siécle pervers, chaque particulier est obligé de sanctifier sa vie, & non pas de changer le public, autrement qu'en se changeant lui-même. Car comme ce ne seront pas les maladies des autres qui nous feront mourir, ce ne sont pas aussi les mauvaises coûtumes d'autrui, qui nous peuvent faire condamner, & reprouver de Dieu. *Le même.*

Il est inutile d'invectiver contre le relâchement du Christianisme en general, au lieu de rétablir en nous-mêmes le Christianisme que nous y avons ruïné. L'imagination fausse qu'on a, que le relâchement de la Religion, & la corruption des mœurs est un malheur du temps, & non pas un défaut des personnes, est une des grandes erreurs qui entretiennent les hommes dans leurs desordres. Il faut les détromper, & leur dire, qu'ils ne cherchent point le mal ailleurs, que dans leur propre indisposition: que les tenebres ne sont que dans nos yeux, que les vices tiennent à nos vies, & qu'à vrai dire, ce n'est pas le siécle qui est gâté, c'est chacun de nous qui est corrompu. Autrement au lieu de nous procurer des remedes pour nous guerir, nous ferons comme ces malades intemperans, qui n'accusent de leurs rechûtes, que le mauvais air, ou les mauvaises influences des astres; & ne disent mot de leur mauvais regime, & de leur mauvais temperament, pour avoir lieu de continuer leurs excés. Nous nous contenterons de dire, que nous vivons en un mauvais temps; que nous serions heureux si Dieu nous avoit fait naître dans un siécle moins corrompu; que le monde d'aujourd'hui est incapable d'amendement; au lieu de dire sincerement que nous vivons mal, que pour être plus heureux, nous n'avons qu'à être meilleurs... Les coûtumes universelles, qui par abstraction, nous paroissent loin de nous, sont effectivement dans nous-mêmes; ou bien s'il y en a au-dehors, elles ne sont pas de notre jurisdiction. *Le même.*

Il faut se corriger soi-même, afin de corriger la coûtume.

Il est inutile d'accuser les desordres publics, sans penser aux nôtres.

Qu'est-ce que le relâchement public, & la coûtume universelle, sinon une vaine idée, qui ne sert qu'à décharger notre mauvaise humeur, & qui n'amuse d'ordinaire que le faux zele? Allons au mal réel, & effectif; mettons le doigt sur la playe: il n'y a point d'autre mal au monde que notre relâchement, & celui de nos semblables. Mais ce qui nous abuse, c'est qu'outre que la difficulté du remede, sert de prétexte à notre negligence, nous en rejettons la cause sur la coûtume. Quelle autre coûtume, je vous prie, nous peut nuire que la nôtre; & de quel temps, à votre avis, Dieu nous demandera-t-il compte, que de celui que nous perdons? Les censures de la coûtume generale, & des mœurs de tout un siécle à l'egard de ceux qui n'ont nulle autorité, ni nul moyen d'y remedier, sont souvent des déclamations de gens plus disposez à exercer leur esprit, qu'à reformer leur vie. Cependant, il n'y a rien de plus commun, que d'ouïr des plaintes par tout le Christianisme contre les abus de nos jours: il n'y a rien de plus rare, que de voir un Chrétien bien resolu, & bien attentif à regler tout de bon ses propres desordres. *Le même.*

Combien il est difficile d'aller contre la coûtume.

Quand on se trouve engagé dans le chemin battu, & dans le gros de la multitude, on tient desormais pour impossible de fendre la presse, pour s'en retirer, ou pour tenir roide contre l'effort de tant de gens qui nous entraînent: Il faut suivre, au moins le croit-on ainsi, le mouvement de la foule, & marcher au pas & au gré d'autrui. Il faut aller avec ceux qui vont, arrêter avec ceux qui s'arrêtent; & ainsi continuer comme on a commencé, & par consequent s'égarer toûjours avec plusieurs, & au bout, finir sans amendement, & perir sans ressource. *Le même.*

Une des principales causes du desordre des

On ne croit pas mal faire, en faisant ce que les autres ont coûtume de faire.

Chrétiens, vient de ce qu'ils croyent bien faire en faisant ce que fait le grand nombre des personnes relâchées, quoi qu'effectivement ils ne se perdent, qu'à cause qu'ils imitent les autres, & qu'ils suivent les mauvaises coûtumes. A force de voir la vie déreglée d'une infinité de Chrétiens, personne ne se croit obligé de garder ce qui n'est presque gardé de personne; chacun peche sans remords, parce qu'il voit ses freres pecher sans honte; & peu d'ames croyent mal faire, tandis qu'elles ne sont que ce que font les autres. Quand le mal est arrivé à ce degré, il s'entretient par la multitude des malades. Le vice qui est naturellement charmant, acquiert encore de nouveaux charmes, d'autres secours, & une plus grande autorité par l'approbation & la compagnie des vicieux. La conversion des vicieux en devient plus difficile, en se rapportant de leur salut à la discretion d'autrui, vivant en repos, & se promettant, comme sur la foi publique, d'aller au ciel par la voye large, qui neanmoins conduit à la mort. *Le même.*

L'empire & le pouvoir de la coûtume.

Væ tibi flumen moris humani! quis resistet tibi? s'écrie Saint Augustin: la coûtume du monde est un torrent qui nous emporte. Encore n'est-ce pas assez de dire que cette coûtume est un torrent qui nous entraîne: elle en a bien l'impetuosité, & la violence, pour emporter tout ce qu'elle rencontre; mais sa durée est bien plus longue. Si un torrent est rapide, il s'écoule bientôt; mais il n'en est pas de même de la coûtume: elle ne peut être arrêtée, parce que la multitude des peuples qui la suivent, qui la reçoivent, & qui s'y conforment, sont, comme dit l'Ecriture, autant d'eaux qui s'amassent, & qui par leur union ne peuvent être épuisées. *Le Pere Thomassin, sur les Confessions de Saint Augustin.*

La coûtume sert de prétexte à nos déreglemens.

Le plus specieux & le plus commun de tous les prétextes, dont se sert le pecheur, pour s'autoriser dans la vie criminelle qu'il mene, c'est celui de la coûtume. On se croit pleinement justifié quand on peut dire que le monde vit de telle & de telle sorte; & l'on se fait, de l'exemple des autres, une espece de necessité. Je ne suis au reste nullement surpris que ce prétexte soit si ordinaire dans le monde, parce que le monde est rempli de foiblesse, de complaisance, & d'orgueil; & que ce sont là les plus prochaines dispositions, pour établir le pouvoir tyrannique de la coûtume. Il y en a, qui par foiblesse, suivent le torrent, & tournent toûjours du côté où ils sont entrainez par la multitude, parce qu'ils n'ont pas assez de fermeté pour y resister. Il y en a d'autres, qui par une lâche complaisance, ne cherchant qu'à se rendre agréables à ceux, avec qui ils ont à vivre, en prennent pour cela les manieres, & se reglent autant qu'il est possible, sur leurs actions. Enfin, il y en a plusieurs, qui craignent la raillerie, & qui se laissent dominer par le respect humain: l'orgueil leur fait approuver au-dehors ce qu'ils condamnent souvent dans le cœur; & ils ne se conforment au grand nombre, que parce qu'ils sont trop sensibles aux reproches, que leur attireroit une conduite particuliere, & plus reglée. *Le Pere Giroust, dans son Avent. Sermon sur la Coûtume.*

Les abus qui s'introduisent par la coûtume.

Est-il une illusion plus dangereuse, & en est-il une plus ordinaire? Combien de faux principes se sont introduits par là dans le monde, & tiennent les consciences dans une trompeuse securité? On se fait, sur-tout à certains temps de l'année, une occupation criminelle du jeu, & des autres divertissemens qui l'accompagnent: on y consume les journées, & souvent même les nuits entieres: on se permet dans les conversations mille manieres de parler; on se donne dans les compagnies, mille libertez, sur quoi l'on n'entre jamais en scrupule. Pourquoi? Parce que c'est la coûtume. On n'épargne rien pour des dépenses qui paroissent, & pour soûtenir un vain éclat, tandis qu'on laisse en secret gemir, & des domestiques, & des Marchands, sans les payer: on abandonne une famille & des enfans, on refuse tout à leur entretien, pour avoir dequoi fournir à des parties de plaisirs; & l'on est tranquille là-dessus. Pourquoi? Parce que c'est la coûtume. On fait un trafic caché de benefices, & à la faveur de quelques subtilitez, on vend, & on achete ce qu'il y a de plus saint & de plus sacré: on se ménage par des détours fins & delicats, des interêts assurez dans l'emploi de son argent, sans rien aliener du fond, & sans le risquer: on se soustrait aux legitimes poursuites d'un créancier, lorsqu'on accable d'ailleurs un debiteur, & qu'on le presse sans compassion: on s'engage sans habileté dans des professions honorables, mais qui demandent de l'étude; & l'on y décide quelquefois les plus importantes affaires sans connoissance: on vit en repos sur tout cela. Pourquoi? Parce que c'est la coûtume. C'est en un mot, que l'on se damne, parce que c'est la coûtume de se damner. *Le même.*

Combien ceux qui introduisent les mauvaises coûtumes, sont criminels.

Votre crime, Grands du monde, vous que le Ciel a revêtus de l'autorité, c'est de la faire servir, par la force qu'en tirent vos exemples, à établir & à répandre des usages, contre lesquels vous devriez au contraire employer tout votre pouvoir, pour les prévenir dans leur origine, ou pour en arrêter le cours. Hé! quel desordre, qu'un Prince au milieu d'une Cour attentive à l'étudier; qu'un Magistrat à la tête d'une ville, exposé aux yeux du public, qui l'observe; qu'un Pere dans une famille, dont il est le chef; tous chargez, selon leur caractere & la place qu'ils tiennent, de maintenir la regle, soient souvent eux-mêmes les auteurs des abus qui s'introduisent; & deviennent des sujets de scandale pour ceux que le ciel a confiez à leur conduite, & dont ils devroient être les guides & la lumiere? Quel desordre, femmes du monde, vous à qui le rang, ou quelque distinction que ce soit, donne une certaine superiorité, qui fait pour les autres, de toutes vos actions, & de toutes vos coûtumes, presque autant de loix; lorsque vous vous servez de cette espece d'empire, pour donner cours à des modes scandaleuses que votre vanité a inventées; ou pour abolir des bienséances qui vous gênent, & qui sont toutefois des préservatifs necessaires contre la liberté du siécle. *Le même.*

Au jugement de Dieu, le prétexte de la coûtume ne sera point reçû.

La belle excuse au jugement de Dieu, quand vous lui direz: Seigneur, j'ai déchiré la reputation de mon prochain, parce que les autres ne l'épargnoient pas plus que moi: je me suis approprié le bien d'autrui, parce que les autres ne s'en faisoient pas plus de scrupule que moi: j'ai prophané les lieux les plus sacrez, par mes irreverences, parce que les autres ne s'y comportoient pas avec plus de retenuë que moi: j'ai vécu dans la mol-

lesse & l'oisiveté, sans bonnes œuvres & sans penitence, parce que les autres en usoient sur cela, comme moi ! Insensé que vous êtes, répond Saint Chrysostome ! vous vous accusez au même temps que vous prétendez vous excuser. Dieu ne vous avoit-il pas averti de fuir le monde, & que c'étoit son ennemi ? Jesus-Christ n'auroit-il pas appellé ses Disciples, le petit troupeau choisi ? Que faites-vous donc, en voulant vous justifier sur le grand nombre de ceux qui vous ont précedé, & attiré après eux ? Vous produisez des titres invincibles contre vous-même, & il ne faut que votre propre confession pour vous condamner. *Le même.*

C'est une marque de reprobation que de regler sa conduite sur la coûtume.

Comme pour l'ordinaire, il n'y a point de plus sûre methode pour ce que l'on doit croire, il n'y a point au contraire de plus dangereuse conduite, pour ce que l'on doit faire, que de suivre le plus grand nombre. Il n'y a point de sûreté de salut dans les grands chemins, & pour se sauver, on est contraint de marcher par des routes fort étroites. Tous les Peres de l'Eglise tombent d'accord qu'il n'y a point de marque de reprobation plus constante, & plus visible, que de former sa conduite, & regler ses mœurs sur la maniere de vivre de la multitude. Cette verité est fondée sur l'oracle de Jesus-Christ, lorsqu'il nous dit, que plusieurs sont appellez, & qu'il y en a tres-peu de choisis ; *multi vocati, pauci verò electi.* Il est donc évident, que pour être choisi, c'est-à-dire, pour être sauvé, il faut imiter le petit nombre ; & que ceux qui imitent la multitude, demeurent dans la masse corrompuë de ceux qui sont appellez, & qui se damnent. *Essais de Sermons, pour le Mardi de la Semaine Sainte.*

Matt. 10.

Comme la mauvaise coûtume est capable de corrompre tous les hommes.

Je ne prétens point m'étendre ici sur la force du mauvais exemple, ni sur le danger qu'il y a de frequenter les personnes déreglées : tout le monde ne sçait que trop que l'amitié d'un libertin est capable de pervertir l'homme du monde le plus sage ; qu'il y a comme une espece de necessité de ressembler à ceux que l'on frequente. Je vous laisse donc à penser ce qu'il arrivera de cet homme, de cette femme, qui se jette inconsiderément dans le grand monde, pour en suivre les maximes & les coûtumes ; qui hante, non pas une personne, mais un peuple entier tout dépravé. Il ne faut quelquefois qu'un méchant homme pour débaucher toute la jeunesse d'une ville ; une femme a souvent empoisonné toute une Cour ; on a vû des malheureux porter la corruption dans des Provinces entieres, & infecter même les plus grands Royaumes par leurs actions & par leurs maximes scandaleuses. Et voici un monde de débauchez, de gens sans pudeur, sans Religion, sans conscience, qui assiégent un homme foible & fragile ; & il espereroit y resister ? Un pestiferé qui seroit entré dans une grande ville seroit capable de l'allarmer ; parce qu'effectivement toute cette ville courroit hazard d'en être infectée ; & une seule personne qui se mêle dans une foule de gens tous atteints de peste, n'aura-t-elle pas lieu de craindre ? Tel est le danger d'une mauvaise coûtume. *Le Pere de la Colombiere, Sermon cinquante-septiéme.*

Comme la coûtume & l'exemple de plusieurs nous seduit & nous persuade que nous sommes en sûreté.

C'est assez que nous ayons la coûtume pour nous, afin de nous persuader que nous sommes dans le bon chemin, comme si le chemin de la bonne vie, & des bonnes mœurs étoit semblable à celui des grandes villes, qu'on connoît par la multitude des sentiers, & des routes battuës qui nous y conduisent. Combien d'actions, en effet, nous feroient confusion, & que nous nous reprocherions à nous-mêmes, si nous les faisions seuls, ou avec peu de gens ; & qui cependant ne nous en font point, parce que nous avons pour nous l'usage, & l'exemple de la multitude, que nous opposons à la Loi de Dieu ? Il n'est point de femme mondaine, qui ne condamnat son luxe & sa vanité ; il n'en est point qui ne se reprochât tous ces vains ornemens, qui sont si funestes à tant d'ames foibles ; si elles n'avoient pour elles l'autorité de la coûtume & de l'usage, auquel elle croit avoir droit de se conformer. Il n'est point d'ambitieux ni de mauvais riche, qui n'eût du moins quelque inquiétude, des violences & des vexations, des usures & des injustices, que sa passion lui fait commettre ; s'il ne trouvoit un azile dans la coûtume, où il se retranche comme dans un fort, pour se défendre de tous les reproches qu'on lui peut faire, & qu'il se feroit lui-même. C'est la coûtume, c'est l'usage, tout le monde en use ainsi ; je ne suis pas au monde pour censurer, & pour reformer le genre humain. *Monsieur de Saint Martin, dans son Carême.*

Nous agissons assez souvent par coûtume.

L'usage & la coûtume ont souvent beaucoup de part à notre vertu. C'est la coûtume d'entendre la Messe & le Sermon, de se confesser certains jours, & de communier ; nous sommes élevez parmi ces exemples, c'est un usage reçu & autorisé : il faut donc le suivre ; mais sans préjudice de notre passion dominante, qui veut aussi-tôt rentrer dans ses droits, & joüir aussi-bien que la vertu, du privilege de la coûtume, qui est le bouclier general que tout le monde oppose à la Loi de Dieu & à la raison, pour accorder les vices avec la conscience. Vous nous dites que l'ambition & la vanité, le luxe, les divertissemens trop libres, sont des vices dans la morale, condamnez par la Loi de Dieu : cependant, c'est la coûtume de vivre ainsi, & l'on ne vit point d'une autre maniere ; il faudroit sortir du monde, & renoncer à son commerce, pour se passer de toutes ces maximes. Et sur ce fondement universel de la coûtume & de l'usage, on étouffe la Loi de Dieu, on endort la conscience & la raison ; & l'on se fait une religion toute prophane & toute mondaine, où la passion accorde quelque chose à la raison & à la vertu, à condition que la vertu ne lui refusera rien. *Le même.*

L'impression que fait la coûtume sur les esprits.

Ne vous conformez pas au siécle present, dit Saint Paul. Ce précepte qu'il donne à tous les Chrétiens, en la personne des Romains, est le plus difficile à garder de toute la vie Chrétienne. Il ne commande pas de se retirer du monde, mais de ne s'y pas conformer ; c'est-à-dire, de n'aimer pas ce que le monde aime, & de ne pas faire ce qu'il fait. Il faut pour cela resister à l'impression de la coûtume, & se tenir ferme contre le torrent du monde. Or les impressions qui se font par maniere d'exemple & de coûtume, ne manquent presque jamais de réüssir, parce qu'elles se communiquent par tous les sens, & que c'est une leçon qui ne discontinuë jamais. Ainsi, si c'est la mode en un certain pays d'embrasser un certain art, & une certaine profession, cette impression réüssit en tous. *Essais de Morale. Tome quatrieme.*

Il y a certaines opinions qui regnent dans le

La coûtume passe pour une loi.

le monde, & qui étant autoriſées par la coûtume, & par l'exemple même des perſonnes qui paſſent pour gens de bien, ne ſe font plus diſcerner. On s'y porte ſans ſcrupule, on y demeure ſans remords, & l'on ſe croit fort en ſûreté, ſe voyant en ſi grande compagnie. On ne ſçauroit mettre dans l'eſprit de la plûpart du monde que ce qui ſe pratique communément, puiſſe être mauvais. On agit donc & on hazarde ſon ſalut ſur ces opinions; qui n'en ſont pas moins temeraires pour être communes; parce qu'il y auroit cent raiſons & cent exemples, qui en pourroient détourner ceux qui les ſuivent, s'ils n'étoient aveuglez par l'impreſſion de la coûtume, & de l'exemple du monde. *Le même.*

Chacun vit ſelon la coûtume.

Les veritez ſont tellement affoiblies par les uſages, & par les coûtumes, que la corruption des temps a introduites, qu'elles ne ſont pas reconnoiſſables. Chacun a les yeux fermez ſur ſes principaux devoirs, on regle ſa conduite ſur les pratiques que l'on trouve établies, on veut vivre comme on voit vivre les autres, & l'on s'imagine que l'on eſt en ſûreté, quand on fait ce qu'ils font; comme ſi le grand nombre étoit un garant fort aſſuré, & que l'iniquité ſe trouvât juſtifiée, auſſi-tôt qu'elle eſt devenuë publique, & qu'elle a paſſé en coûtume. *L'Abbé de la Trappe. Livre de la Sainteté Monaſtique.*

La multitude n'autoriſe pas le vice.

Si tout le monde vivoit bien, & que nous ſeuls nous trouvaſſions dans le deſordre, quelle frayeur nous cauſeroit l'état de notre conſcience? Mais nous n'en devons pas moins craindre. Car enfin, on ne ſera pas jugé ſur les actions des autres. Dieu prendra pour regle, non la coûtume, mais l'Evangile; non l'exemple des hommes, mais celui de Jeſus-Chriſt. C'eſt, Meſſieurs, un abus de croire que la multitude des gens vicieux autoriſe le vice, ou lui procure l'impunité. Cela peut arriver dans le gouvernement humain, où la foibleſſe oblige de donner des amniſties au trop grand nombre de coupables: mais devant Dieu, qu'eſt-ce que l'Univers entier? Quelle idée aurions-nous de la Divinité, ſi à force de multiplier les coupables, le crime devenoit permis? *Pere Cheminais. Tome premier.*

Suivre le grand nombre, c'eſt marque de reprobation.

Dites-moi: dans l'Evangile, quelle marque plus certaine avons-nous de la reprobation, que de ſuivre la multitude? Quand Jeſus-Chriſt a voulu nous faire diſtinguer la voye de perdition d'avec la voye de ſalut, quel ſigne nous a-t-il laiſſé, pour la reconnoître infailliblement? *Lata porta, & ſpatioſa via eſt, quæ ducit ad perditionem; & multi ſunt qui intrant per eam.* Voilà une parole déciſive. Mais aujourd'hui cette marque certaine de la reprobation de l'homme, eſt celle qui vous affermit contre la crainte des jugemens du Seigneur, qui vous l'a donnée pour un ſigne d'une marque aſſurée. Vous lui direz que c'eſt ſur cela que vous avez calmé votre conſcience; qu'à vous conſiderer ſeul, vous auriez peut-être tremblé ſur les deſordres de votre vie, mais que vous avez ſuivi ſans peine, le torrent. Croyez-moi, c'eſt une triſte conſolation que de perir avec pluſieurs. Souvenez-vous que le nombre des Elûs eſt petit, & que celui des reprouvez eſt grand. Là où vous verrez la multitude, tremblez, s'il vous reſte de la foi; quelque bonne que vous paroiſſe cette voye, il faut abſolument qu'elle ſoit mauvaiſe, puiſque Jeſus-Chriſt nous avertit que c'eſt là la voye des reprouvez. Il n'y a que les imprudens qui ſe reglent ſur la temerité des autres: le Fils de Dieu ſçait mieux ce qui en eſt que vous. *Le même.*

Matth. 7.

Les préjugez dangereux que forme la coûtume.

La coûtume & l'uſage qu'on trouve établi dans le monde, forment ordinairement un préjugé, dont il n'eſt pas facile de ſe défaire, & qui eſt le plus ſouvent contraire aux regles de l'Evangile. Par exemple, ſur les divertiſſemens & ſur les plaiſirs; la regle qui nous eſt preſcrite dans l'Evangile, eſt de ſuivre la voye qui nous conduit à nous rendre conformes à Jeſus-Chriſt; nous conformer autant que nous pourrons à ſes ſouffrances, à ſa vie publique, mortifiée & laborieuſe; & que ce n'eſt que par les ſouffrances qu'on peut meriter d'arriver à la gloire. Mais le préjugé que forme la coûtume, eſt qu'il faut quelque temps de délaſſement, que la nature & la raiſon le demandent; que le plaiſir devient legitime, dès qu'on le prend honnêtement. Là-deſſus tout le monde ſe repoſe ſur l'exemple de la plus grande multitude; on croit qu'en vivant comme vivent les autres, on ne riſque rien. De là on ne fait aucun ſcrupule d'aller aux ſpectacles & aux aſſemblées, & on fait gloire de ne regarder tous ceux qui s'en feroient un ſcrupule, que comme des eſprits foibles & viſionnaires. On ne ſe conduit point par les regles de l'Evangile, mais on ſe regle ſur les maximes du monde; le monde eſt le ſeul caſuiſte que l'on conſulte: & nous voyons tous les jours dans nos ſacrez tribunaux, les pecheurs qui nous apportent le langage & les maximes du monde; qui viennent encore parler comme le ſiécle dans un lieu deſtiné à le condamner. La coûtume leur met ce langage en la bouche, après avoir été la regle de leurs actions. *Pris d'un Sermon du Pere Maſſillon, ſur la Confeſſion.*

On prend ordinairement la coûtume pour regle de ſa vie.

Il faut, dites-vous, que vous goûtiez avec les autres les douceurs, & les libertez accordées à votre âge. Vous êtes riches; il faut que vous faſſiez figure, comme ceux que vous voyez dans le monde. Vous êtes nez obſcurs, mais doüez de quelques talens, favoriſez de quelques bonnes qualitez naturelles; il faut donc percer la foule, paſſer au travers de votre obſcurité, & vous élever au-deſſus des plus grands: vous voyez quelque jour à un établiſſement conſiderable, vous avez quelque appui, quelque patron, quelque credit; il faut en profiter, & faire toute votre occupation de vos vaines idées d'élevation & de fortune. En un mot, vous êtes d'un ſexe, d'une naiſſance, d'un rang, qui vous oblige à paroître dans le monde; il faut donc vous tenir dans la bienſéance, dans les modes, & les uſages publics. Vous avez aſſez de bien, pour vivre à votre aiſe ſans travailler; il faut donc paſſer les jours dans l'oiſiveté, & dans la même inutilité que ceux de votre rang; vous permettre les mêmes agrémens, ſuivre le même luxe, vous orner des mêmes parures, que ceux qui ont le même bien que vous, & peut-être moins. Ce ſont là des regles reçuës, des maximes ſuivies dans le monde, & vous n'êtes pas, dites-vous, pour les reformer. Or je vous demande qui peut vous autoriſer dans des uſages, qui ne conviennent, ni à la ſainteté de votre état, ni aux promeſſes que vous avez faites en embraſſant le Chriſtianiſme; vous qui ne vous livrez au luxe, & aux vanitez du monde, que parce

que vous n'en appercevez pas le venin, qui soüille votre cœur? *Le même, dans le Sermon du petit nombre des Elûs.*

Comme on s'excuse sur la coûtume, & qu'elle sert de prétexte.

Je vous demande, qui vous autorise dans ces pernicieux usages? Est-ce la doctrine sainte de Jesus-Christ, ou les maximes corrompuës du monde? Sont-ce les loix & les coûtumes du siécle, ou les regles immuables de l'Evangile? car il faut une regle pour être en sûreté. C'est, répondez-vous, l'usage commun & autorisé dans le monde: voilà tout ce que vous avez à nous dire. On ne vient pas pour censurer la conduite de tant d'autres. En entrant dans le monde, nous avons trouvé ces usages établis, nos Peres nous en ont laissé en possession; & ce seroit insulter à leur probité, & à leur Religion, de croire qu'ils eussent voulu nous tromper, & s'abuser eux-mêmes: nous ne sommes pas plus sages que tout le monde ensemble, qui approuve ces maximes. On a l'usage de son côté: & voilà ce qui nous rassûre dans une vie toute mondaine, & par consequent toute opposée au salut. Personne ne remonte jusqu'à l'Evangile, personne ne se regle selon les oracles des saintes Ecritures; & l'on ne fait pas attention à ce que dit le Seigneur par son Prophete, qu'il faut bien se donner de garde de suivre les voyes des nations, & que les loix, & les maximes des peuples sont vaines: *Leges populorum vanæ sunt.* *Jeremiæ 10.* Personne ne fait reflexion, que Dieu nous a laissé des regles infaillibles dans les saintes Ecritures, sur lesquelles nous devons nous conduire, & qui ne changent jamais. *Le même.*

La voye de la coûtume n'est pas la voye sûre.

Dites-moi, je vous prie, quel est le parti de la multitude, quelle voye suit donc le plus grand nombre? N'est-ce pas la voye large que J. C. condamne? Vous ne faites, dites-vous, que ce que les autres font: mais tous ceux qui, du temps de Nabuchodonosor, alloient avec la multitude, fléchir le genou devant sa superbe statuë, ne furent-ils pas frappés de punition? Tous ceux qui, du temps de Tobie, alloient adorer les faux Dieux de leurs peres, furent-ils declarez innocens, pour avoir été du grand nombre? Vous ne faites que ce que font les autres: mais votre Maître, ce n'est point le siécle; ce n'est point à lui que vous devez vous conformer, & la multitude ne doit pas être votre regle. Vous ne faites que ce que les autres font: Hé bien! vous aurez donc avec eux la même destinée; votre malheur sera le même que le leur. C'est là pourtant sur quoi l'on se repose; on suit sans scrupule, les usages les plus dangereux, & l'on meurt d'ordinaire dans l'erreur où l'on a vécu. O illusion funeste du monde, & de ses folles maximes! jusqu'à quand entraîneras-tu tant de Chrétiens dans les piéges du demon? Quel étrange aveuglement d'une ame Chrétienne de se confier ainsi sur de fausses regles qui la perdent. *Le même.*

La voye de la coûtume est la voye large.

Il y a dans l'Evangile deux voyes marquées, par où l'on peut marcher; l'une étroite, qui mene à la vie, & que peu de gens suivent; l'autre large & spacieuse, que tous suivent, & qui aboutit à la mort. Dans laquelle dois-je marcher? laquelle dois-je suivre? Faut-il donc que je suive tous ceux de mon âge, de mon sexe, de mon rang, de mon état, qui marchent dans la voye large du monde? Ah! si je suis ce grand nombre qui m'environne, je me perdrai: j'apprens que cette voye large est maudite, & que le grand nombre ne se sauve point en y marchant. Mais au lieu de raisonner de la sorte, on se dit au contraire: Je ne fais que ce que les autres font; je ne suis pas de pire condition que les autres, ils ont aussi-bien que moi leur ame à sauver; ceux de mon âge, de mon rang, de ma condition vivent comme moi, & je vis comme l'on vit d'ordinaire: pourquoi ne vivrois-je pas comme ceux qui ont autant d'interêt de bien vivre que moi? Ah! c'est que si vous voulez faire votre salut, vous ne le ferez jamais en suivant la route que le monde autorise. *Le même.*

La multitude des pecheurs ne nous met point à couvert de la justice divine.

Grand Dieu, que les hommes sont insensez, de risquer leur salut, parce que les autres le risquent, & de se damner, parce que les autres se damnent! Rassûrez-vous après cela, sur la multitude des personnes qui font ce que vous faites, qui suivent les usages que vous suivez; comme si Dieu n'osoit perdre tous ceux qui vivent comme vous vivez; comme si sa puissance ne le rendoit pas également le maître du grand, comme du petit nombre. La multitude l'empêcha-t-elle de reduire en cendre les cinq villes criminelles, de ruïner les murs d'une ville orgueilleuse, de foudroyer des peuples infideles, d'engloutir un Prince avec toute son armée, de frapper de mort tous les murmurateurs d'Egypte? La multitude empêchera-t-elle donc encore qu'il ne punisse l'injuste préference que vous faites des loix du monde aux siennes? Il ne compte point les coupables, il ne regarde que l'injustice; & tout ce que la créature peut esperer en suivant la multitude des hommes, dans leurs pernicieuses coûtumes, c'est de les avoir pour compagnons de son infortune, & de sa perte éternelle. *Le même.*

C'est le plus mauvais parti qu'on puisse prendre, que de suivre la multitude en matiere de mœurs.

Vous me dites qu'en suivant la route commune, vous n'avez rien à risquer; que vous ne devez pas vous comporter autrement que tant d'autres plus sages que vous. Mais (mon cher Auditeur) est-ce cela qui vous doit rassurer? Quoi! ignorez-vous donc que le parti de la multitude est le plus pernicieux, & que vivant comme les autres, vous ne serez point de ce petit nombre à qui le Seigneur a promis son Royaume? Cette destinée vous plaît-elle beaucoup? C'est donc à dire que vous ne voulez point être de ces Prédestinez, qui condamnent le monde & ses maximes; c'est-à-dire que vous êtes perdu, & que vous cedez la part de votre heritage celeste à ceux qui marchent dans la voye étroite. Est-ce là cette destinée, dont vous vous applaudissez tant? *Le même.*

On se conduit dans le monde par la loi de la coûtume.

On vit dans le monde par exemple, plûtôt que par raison. La honte, qui est une des plus fortes barrieres qu'on puisse donner à l'ame, se perd quand tout le monde peche avec nous: on se flate de l'impunité; & quelques idées de la misericorde de Dieu nourrissent cette esperance. On a l'esprit trop foible pour se mettre au-dessus du monde, & du jugement public, & pour devenir le censeur de la conduite d'autrui, par une vie opposée. On mesure sa naissance, sa charge, sa condition, avec celle des mondains; & se trouvant inferieur à plusieurs égards aux chefs de la corruption, on craint de faire une espece de schisme avec eux. Ce n'est pas à moi, dit-on, à reformer les gens; ce n'est pas moi qui répondrai des crimes qui se commettent: tels & tels qui ont introduit la coûtume, en porteront la peine. Comment ferois-je pour me separer d'eux? il faudroit quitter le pays ou la vie: il faut vivre comme les autres.

Pri-

Pris d'un Traité de la Conscience.

Il ne faut pas suivre ses coûtumes du monde.

Les Saints ont toûjours été & seront toûjours le petit nombre; & c'est ce qui a rendu leur memoire plus éclatante, de s'être conservez comme Abraham au milieu des Chananéens; comme Moyse à la Cour de Pharaon, comme Daniel à Babylone. Le monde ira toûjours son train; c'est un torrent que nous ne pouvons arrêter: mais il faut nager contre le fil de l'eau, au lieu de s'y laisser entraîner, puisqu'il aboutit à une perte éternelle. N'attendez pas à suivre la vertu qu'elle soit universellement approuvée: c'est un prodige qui n'arrivera jamais. Il reste encore assez de justice dans le monde, sans compter celle de Dieu, pour vous venger des libertins, & pour donner à la vertu les loüanges qui lui sont dûës. Il est honorable d'être mépriſé de ceux, qui gemissent de voir la vertu suivie & autorisée, comme les Fideles s'affligent de voir regner le vice. *Le même.*

Le même sujet.

Apprenez qu'au lieu de ces coûtumes funestes qui sont l'abus du monde, on ne se sauve que par la singularité; & que ceux qui veulent vivre en veritables Chrétiens dans le monde, peuvent s'y distinguer, sans sortir du monde même, par leur conduite particuliere; semblables à ces astres fixes, qui emportez par le premier tourbillon du ciel, où ils sont attachez, ne laissent pas d'avoir entre eux chacun un mouvement contraire. Les vrais Chrétiens de même, quoi qu'entraînez par le torrent general du monde, doivent cependant se tenir fermes contre les maximes, les exemples, & les mauvaises coûtumes de ce même monde, sans s'y laisser entraîner; courir sa carriere, & remplir dignement le ministere où la divine Providence a daigné les appeller. Apprenez à ne pas regler vos actions, non plus que vos manieres, sur les loix, & les modes du monde: c'est sur les saintes maximes & sur les loix de l'Evangile qu'il les faut regler. *Pris d'un Sermon manuscrit.*

C'est mal raisonner que d'alleguer pour raison, c'est la coûtume.

Tout le monde le fait, dit-on: il faut donc le faire. Ah le pitoyable raisonnement! ô la mauvaise consequence! Parler de la sorte, ce n'est pas parler en Chrétien, ce n'est pas même parler en sage Payen. L'un d'eux a dit, qu'une preuve presque certaine, qu'une chose ne vaut rien, c'est quand le grand nombre la fait: *Argumentum pessimi, multitudo.* Le parti des sages n'est pas le plus grand, ni le plus nombreux; quelque autorisée que paroisse une coûtume, elle ne peut prescrire contre la verité: quittons donc celle-là, suivons celle-ci, si nous ne voulons point nous égarer. *Le P. Nepveu, en ses Reflexions Chrétiennes.*

La coûtume ne peut jamais autoriser le déreglement.

Il faut suivre & imiter ceux qui gardent la verité dans leur conduite, quelque petit que le nombre en puisse être; fuir & s'éloigner de ceux qui marchent dans l'erreur, quand ils surpasseroient en nombre le sable de la mer. La multitude donne une fausse autorité au déreglement des méchans; elle impose aux ignorans & aux foibles; mais elle ne justifie point ni les uns ni les autres. L'erreur, pour être devenuë universelle, ne change point de nature; & ceux qui ont des vices, & des excés qui leur sont communs avec le grand nombre des hommes, recevront avec eux des châtimens & des peines communes. *L'Abbé de la Trappe. Traité des Mitigations.*

On se perd, & on se damne en suivant les coûtumes du monde;

C'est la coûtume du monde de dire ce qu'on sçait, & ce qu'on pense des uns & des autres; de jurer, de se donner des airs de suffisance & de mépris de son prochain. Oüi, c'est la coûtume, d'être opposé à Jesus-Christ; c'est la coûtume du monde, d'être condamné par Jesus-Christ: mais c'est votre devoir de vous retirer du nombre des complices du monde, si vous ne voulez pas être condamnez avec le monde. *Pris d'un Auteur anonyme.*

Desordres qui suivent des mauvaises coûtumes.

De là ces pechez qui cessent, ce semble, d'être de grands pechez, parce qu'ils sont devenus de grands exemples; tant l'autorité publique leur a donné de credit & d'attraits, dit S. Cyprien. De là ces desordres, qu'on ne se reproche plus, parce qu'il faudroit damner la troisiéme partie du monde; comme si l'Apôtre ne nous avoit pas averti de ne nous point conformer aux mœurs du siécle; ou comme si ces mœurs dépravées s'étoient par succession de temps, reconciliées avec les loix de l'Evangile. Est-ce ignorance, lâcheté, honte, complaisance? Ce sont tous ces vices ensemble. On neglige de s'instruire de ses vrais devoirs, & d'y faire les reflexions necessaires; voilà l'ignorance: On cede à la violence d'un torrent, auquel on n'ose s'opposer; voilà la lâcheté: On veut se faire des amis & des protecteurs; & comme il faut ou renoncer à leur amitié, ou se la concilier en les imitant quand ils sont vicieux, on choisit plûtôt l'un que l'autre; voilà la complaisance. De si mauvais principes peuvent-ils produire de bons effets? De telles coûtumes soûtenuës sur de si ruïneux appuis, peuvent-elles servir de fondement à l'édifice du salut? *Pris du Dictionnaire Moral.*

On étouffe les remords de sa conscience, pour suivre les mauvaises coûtumes.

Il est bien difficile que suivant de pernicieuses coûtumes, vous ne sentiez quelques reproches interieurs, & que vous ne vous disiez quelquefois, que vous vous écartez du droit chemin: Il est bien difficile que vous ne soyez quelquefois touchez de la vie édifiante de certaines bonnes ames, qui ne tombent jamais dans ces desordres publics. Ou si vous ne sentez point au-dedans de vous, aucune de ces salutaires impressions; craignez, Chrétiens, d'être abandonnez de Dieu; rien, selon Saint Bernard, n'étant plus fatal qu'une conscience mauvaise & tranquille. Mais vous êtes encore plus criminels, & plus blâmables, si pouvant aller au-devant du mal, & y apporter par une vie reglée, quelque remede, vous l'autorisez par votre indolence, ou par vos mauvais exemples. *Le même.*

On ne se peut flater d'être innocent, en suivant les mauvaises coûtumes.

Flatez-vous après cela, de votre prétenduë innocence, vous qui grossissez ce déluge d'iniquité: vous qui attendez que le monde change de coûtumes; au lieu de l'obliger vous-mêmes à se changer, par l'averſion que vous en devriez témoigner: vous qui dites, qu'il faut que les autres cessent de faire ce qu'ils font, afin de vous conformer à leurs exemples; au lieu de les détourner de leurs mauvaises voyes, par la bonne que vous devez leur montrer: vous qui prenez garde aux extravagances d'un libertin, sans faire reflexion sur ce que Dieu vous commande: vous qui, peut-être, moins vicieux que les autres, mais toûjours coupables, avez la temerité de vous comparer, non avec ceux qui vivent mieux, mais avec ceux qui vivent encore plus mal que vous. Dites donc, qu'un criminel est absous, quand il allegue un grand nombre de complices, & qu'il en déligne d'autres encore plus coupables que lui: dites donc,

qu'un ſujet rebelle ne merite pas d'être puni, s'il en montre d'autres qui ſont encore plus coupables de leze-Majeſté. *Le même.*

On ſubſtituë les mauvaiſes coûtumes à la place de la loi de Dieu.

Vous oppoſez à la Loi de Dieu, de maudites coûtumes, qui, comme dit Tertullien, ne doivent leur origine & établiſſement qu'à l'ignorance des uns, qu'à la ſimplicité des autres, qu'aux illuſions & aux égaremens de ceux, qui s'étant trompez les premiers, trompent enſuite, & engagent dans le deſordre, ceux qui les ſuivent. Nous imitons ceux que nous voyons; ceux qui nous voyent nous imitent: tantôt copies, tantôt modeles; tantôt pervertiſſant nos freres par nos exemples, tantôt nos freres nous corrompant à leur tour, par un flux & reflux de pernicieux uſages. *Le même.*

Comme on défend les mauvaiſes coûtumes.

N'eſt-ce pas pour faire valoir cette coûtume, que l'ignorance rapporte ſes vaines traditions, que le ſçavant medite des gloſes, & des exceptions frivoles à la loi, que le relâché cherche des diſpenſes, que l'opiniâtre, qui ſe ſent convaincu par la raiſon, s'en tient à ce qu'il voit faire, combattant pour des deſordres approuvez, afin que leur uſage excuſe ſa mauvaiſe vie? N'eſt-ce pas pour autoriſer cette coûtume que s'élevent tous les jours de doux & d'indulgens patrons, qui donnent du credit aux vices, juſqu'à les défendre & les canoniſer, dit Saint Cyprien; comme ſi ce n'étoit pas aſſez de s'excuſer du mal que l'on fait, & qu'il fallût ſe perſuader, ou perſuader aux autres qu'il n'y a point de mal? *Le même.*

Les perſonnes déreglées ſont ravis de voir ces mauvaiſes coûtumes.

La plûpart des hommes veulent vivre comme vit le grand monde; ravis de ce que la multitude favoriſe leurs deſſeins, & flate agréablement leurs paſſions. Ils font ce qu'Arnobe diſoit des Payens, qui, par une aveugle tradition, recevoient avec plaiſir les ſuperſtitieuſes pratiques de leurs peres, ſans examiner, ſi elles étoient bonnes ou mauvaiſes; trop contens qu'elles paſſaſſent de leurs prédeceſſeurs juſqu'à eux, par le canal d'une foi publique. Abus ou non; n'importe: on aime ces abus, on eſt ravi de les trouver établis, & ſouvent on ſeroit fâché que les choſes euſſent été autrement. Plus on voit devant ſoi d'exemples, plus on ſe réjoüit de ſe perſuader que ces relâchemens ſont permis, malgré toutes les raiſons qu'il y auroit de les condamner. On ſe ſoucie peu d'offenſer Dieu, quand on ne l'offenſe pas ſeul. Quelquefois même, ſoit par divertiſſement, ſoit par complaiſance; ſans être flaté, ni par l'eſperance du gain, ni par le plaiſir de la vengeance, on fait le mal qu'on n'aimeroit pas, ſi pluſieurs que l'on aime, ne le faiſoient. *Le même.*

La coûtume ſera une mauvaiſe excuſe au jugement de Dieu.

Quand vous viendrez à mourir & à être jugez, ſerez-vous reçûs à dire: J'ai blaſphêmé votre ſaint nom, ô mon Dieu: mais les autres le blaſphêmoient, & en faiſoient comme moi, un ornement de langage: J'ai volé, il eſt vrai, & pour faire ma fortune, j'ai par de mauvaiſes voyes, ruïné celle des autres; mais une infinité de gens en uſoient de la ſorte: J'ai déchiré par de noires médiſances, la reputation de mon prochain; mais la médiſance étoit le ſel des converſations, & l'agrément des compagnies: J'ai paſſé en de vaines parures un temps que vous m'aviez donné pour travailler à mon ſalut; mais c'étoit la mode, & l'uſage ordinaire des femmes de mon âge: Je n'ai pas obſervé exactement les abſtinences & les jeûnes que votre Egliſe m'avoit ordonnez; mais ce n'étoit pas la coûtume de jeûner, je ne me donnois pas cette liberté tout ſeul; une infinité de gens ſont encore tombez en de plus grands excés que moi. Qui ne voit que ces miſerables excuſes rendent un homme plus criminel, & marquent une plus grande corruption de cœur? *Le même.*

Les grands maux que cauſent les mauvaiſes coûtumes.

Les pernicieuſes coûtumes reſſemblent aux ſources des rivieres, qui petites d'abord, s'étendent & ſe fortifient dans la ſuite. D'autres ont commencé; vous faites ce qu'ils font: d'autres vous ſuivront; & ayant contribué de votre côté à groſſir ces eaux, vous répondrez devant Dieu des dégâts qu'elles auront faits. Mais la plûpart des Chrétiens s'informent moins de ce qu'il faut faire, que de ce qui ſe fait: ils loüent les gens de bien, & les admirent; mais ils ne ſuivent rien moins que leurs exemples dans la pratique. On ne croit pas même mal faire, en voyant beaucoup de perſonnes dans le deſordre; comme ſi les mauvaiſes coûtumes pouvoient preſcrire contre la loi; ou comme ſi une action criminelle ceſſoit de l'être, parce qu'elle eſt commune à pluſieurs; la multitude des coupables ne ſervant qu'à ajoûter à la turpitude du vice, l'abomination du ſcandale. *Le même.*

La coûtume qui choque & qui combat la verité, eſt une erreur & un aveuglement.

Saint Cyprien a eu raiſon de dire, qu'une coûtume établie contre la raiſon, qui eſt la verité, n'eſt autre choſe que la vieilleſſe d'une erreur & d'un aveuglement. De là vient que les auteurs, ou bien les protecteurs de ces coûtumes ſont les aveugles qui conduiſent; & ceux qui les ſuivent, ou plûtôt ceux qui s'y laiſſent entraîner, ſont les pauvres aveugles que l'on mene; puiſque ce n'eſt pas la raiſon ni la verité qui les guide, mais l'erreur qui les perd & les égare, en les menant par des chemins qui aboutiſſent à des précipices. Et ce qu'il y a de plus déplorable, c'eſt que cette erreur eſt volontaire; parce qu'ils ne veulent pas ſuivre la raiſon & la loi de Dieu, que les gens de bien & les ſages leur propoſent, & par leurs paroles & par leurs exemples. Ils ne trouveront point d'excuſe dans leur aveuglement, non plus que leurs aveugles conducteurs; parce que la coûtume n'a pas dû l'emporter dans leur eſprit, ſur la verité qu'ils devoient faire triompher de l'erreur. C'eſt en vain, ajoûte Saint Cyprien, que ne pouvant plus ſe défendre par la raiſon, ils nous oppoſent l'uſage & la mode; comme ſi la mode, & l'uſage du monde corrompu étoient plus forts & plus conſiderables que la verité. *Monſieur Maimbourg. Sermon pour le quatriéme Mercredi de Carême.*

C'eſt une mauvaiſe excuſe que d'alleguer la coûtume.

Ne dites point: le moyen de ne vivre pas ſelon les coûtumes établies dans le monde depuis ſi long-temps, autoriſées par l'uſage de tant d'honnêtes gens, reçuës ſi generalement par tout, & principalement dans les lieux & les compagnies où je me trouve? Tous les ſiécles, tous les grands hommes du Chriſtianiſme, toutes les nations & toutes les parties du monde s'uniront pour vous répondre, ce que Tertullien dit ſur ce ſujet: *Veritati nemo præſcribere poteſt.* Il n'y a rien qui puiſſe jamais acquerir une juſte preſcription contre la verité: ni la longueur des temps, ni la qualité des perſonnes, ni les privileges des nations ne peuvent affoiblir ſes droits, ni rien entreprendre à ſon préjudice. Et ſi le monde continuë à dire ce qu'il dit éternellement pour juſtifier ſes crimes, ſes folies, & ſes

& ſes deſordres : C'eſt la coûtume ; répondez-lui avec le même Auteur : Nous ſçavons que le Fils de Dieu s'eſt appellé la verité, & nous ſçavons encore qu'il n'a jamais dit qu'il fût la coûtume. Puis donc que la coûtume n'eſt, ni la verité, ni Jeſus-Chriſt, elle ne ſera jamais la regle de nos actions. *Le même.*

Jeſus-Chriſt eſt la voye, & la verité qu'il faut ſuivre.

C'eſt vous, ô Verité ſuprême ! Verbe Incarné ! qui devez uniquement regler nos actions par les oracles de votre doctrine, & par les exemples de votre vie ; & non pas le monde, qui ne peut que les dérégler, & par la fauſſeté de ſes maximes, & par les deſordres de ſa conduite. Vous êtes venu pour vaincre le monde ; & nous voudrions le faire triompher ? Vous avez renverſé toutes ſes loix ; & nous oſerions entreprendre de les rétablir ? Vous avez mis votre ſageſſe & votre verité à la place de ſes erreurs & de ſes folies, qui paroiſſent dans ſes coûtumes ; & nous aurions la hardieſſe de les rappeller, pour en faire contre vous, les regles & les principes de notre morale ? Il faudroit donc ſe reſoudre à vous perdre, & à nous perdre en même temps en nous retirant de la verité, & de la voye qui conduit à la vie. *Le même.*

Dieu n'a point d'égard à la multitude, mais aux ſeules vertus des perſonnes.

Ce n'eſt point la multitude que Dieu conſidere, & pour laquelle il ait des égards, mais ſeulement à la vertu de ceux qui lui ſont fideles, & qui ne ſe laiſſent point entraîner par le grand nombre. En effet Moïſe & les enfans d'Iſraël qui, captifs dans une terre étrangere, l'adorerent en ſecret, furent fideles à ſon ſervice, ne lui furent-ils pas plus chers qu'une multitude innombrable d'Egyptiens, qui ſuivirent les coûtumes ſuperſtitieuſes du pays ?

Les trois cens ſoldats de Gedéon, qui ſignalerent leur temperance en beuvant dans le creux de leur main, ne furent-ils pas preferez à tout le reſte de l'armée, qui ſe courba juſqu'à terre, pour boire avec avidité dans la riviere même, & étancher plûtôt leur ſoif ? Elie qui avec une petite poignée de gens offre ſes ſacrifices au Seigneur, attire ſur ſes victimes, le feu, & les benedictions du ciel ; tandis que celles qu'offre tout un peuple idolâtre ſont reprouvées. Et ſi les enfans de perdition ſe noyent confuſément dans le déluge, la famille de Noé renfermée dans l'arche, trouve un favorable azile. En un mot, il ſemble qu'il y ait un caractere de reprobation attaché au nombre ; puiſque l'Ecriture ne nous parle que du petit nombre de choiſis & de prédeſtinez. C'eſt pourquoi ſans avoir égard à la multitude de ceux qui vivent dans le deſordre, ſuivons l'exemple de ceux qui ſont fideles & conſtans dans leurs devoirs. *Pris de divers Auteurs.*

L'abus ne doit jamais paſſer pour loi.

C'eſt la verité qui doit l'emporter ſur la coûtume ; l'abus ne paſſera jamais en loi. On a beau excuſer le jeu ſur la coûtume, & ſe flater ſur le luxe commun pour autoriſer le ſien propre ; il ſera toûjours vrai de dire que le devoir doit aller devant le plaiſir. On a beau s'excuſer du payement de ſes dettes ſur la coûtume ; l'aumône ſera toûjours un précepte : une coûtume preſque autoriſée n'a jamais anéanti la ſevere loi de la pudeur. Mais dites-vous, cette coûtume n'appaiſe-t-elle pas Dieu ? ou du moins ne diminuë-t-elle pas les rigueurs de ſa juſtice ? Non ; on l'irrite encore davantage, parce qu'on a l'inſolence de preferer la coûtume des hommes criminels à la loi de Dieu, qui eſt la ſageſſe même ; & lui ſeul doit être obéï. *Dans les Sermons imprimez ſous le nom du Pere de la Rüe. Sermon pour le Mercredi de la troiſieme Semaine de Carême.*

Il faut être fidele à Dieu, & tenir ferme contre le torrent de la mauvaiſe coûtume.

Quoi donc ? parce que Dieu n'a preſque plus de vrais fideles, faudra-t-il que vous l'abandonniez ? Ah ! mon frere, ne ſuivez pas le torrent de la coûtume ; quand le bon parti ſe reduiroit à vous ſeul ; engagé que vous ſeriez dans le peril avec le reſte des hommes, vous n'y ſeriez cependant que pour vous ſeul. Tirez-vous donc vous ſeul du naufrage, ſi tout le reſte du monde veut perir : c'eſt là ce que Dieu demande de vous. Pourquoi voulez-vous vous perdre avec les autres ? ne ſçavez-vous pas que le juſte eſt lui ſeul un rempart contre la colere de Dieu ? Sodome & Gomorrhe auroient été délivrées pour dix juſtes ; mais parce que Loth étoit le ſeul juſte, il fut auſſi le ſeul qui fut tiré de Sodome : la foule des criminels rendit-elle ces villes excuſables ? *Le même.*

La force qu'a la coûtume ſur les eſprits.

Tel eſt le pouvoir malheureux de la coûtume, que S. Auguſtin compare avec beaucoup de raiſon à un torrent rapide, & à un fleuve impetueux, qui enveloppant dans ſes flots, & entraînant avec violence tout ce qu'il rencontre dans ſa courſe, ne trouve rien qui lui reſiſte ; *Væ tibi flumen moris humani ! quis reſiſtet tibi ?* Il n'y a de difference, ſinon, que ceux qui ſont emportez par la rapidité d'un fleuve, ſe voyent perir ; & cette vûë les porte à implorer le ſecours du Ciel : mais le torrent de la coûtume ôte à ceux qu'elle entraîne, la connoiſſance de leur perte, & leur fait prendre les écueils pour le port. Qui peut nier que cette conduite ne ſoit un horrible aveuglement d'eſprit ? Pour ne pas tomber dans ce malheur, ſouvenons-nous que ſelon l'excellente parole de Saint Cyprien, la mauvaiſe coûtume ne doit jamais prévaloir contre la verité : car une coûtume qui n'a pas la verité pour fondement, n'eſt qu'une vieille erreur : *Conſuetudo ſine veritate, vetuſtas erroris eſt.* Auteur anonyme.

Aug. l. 1. Confeſſ. c. 16.

Cyprian. Epiſt. 74.

Il y a des coûtumes loüables & indifferentes, auſquelles on peut ſe ſoûmettre.

Je ne parle point ici des coûtumes qui ſont inviolables dans tous les païs, & qui étant nées avec les hommes qui les habitent, doivent être regardées plûtôt comme un effet de leurs mœurs & de leur temperament, que comme un choix de leur eſprit. Ce ſeroit combattre les droits que l'amour de la patrie rend ſacrez parmi toutes les nations, & qui ſont une partie des loïx qu'elles obſervent. Je ne parle que de l'inconſtance, & de la bizarrerie qui nous eſt naturelle, qui nous fait approuver aujourd'hui ce que nous avons condamné autrefois, & qui nous fait trouver ridicule en un temps, ce que nous ſuivons dans un autre ; ou plûtôt je parle des mauvaiſes coûtumes, auſquelles la vanité ou le libertinage donne cours. *Livre intitulé, les Devoirs de la Vie Civile. Tome 2.*

Les abus & les relâchemens ſemblent juſtifiez, dès qu'ils ſont ordinaires : il eſt des loix ſaintes, dont les hommes ſe croyent diſpenſez, parce qu'ils ſont preſque tous d'accord de ne les pas ſuivre ; & nous donnons à l'uſage, autant qu'il eſt en nous, l'autorité d'abolir les ordres de Dieu. Dans cet égarement general chacun ſe raſſure par la foule de ceux qui s'égarent avec lui ; & la raiſon n'étant plus notre commun guide, nous nous ſervons de guides les uns aux autres, pour courir à notre perte ; nous ſommes ſeduits, &

Les abus & les mauvaiſes coûtumes ne nous juſtifient pas.

nous seduisons ; nous nous appuyons sur le mauvais exemple de ceux qui s'appuyent à leur tour sur le nôtre. *Dans le Recueil des Piéces d'Eloquence de l'année 1695.*

Comme on s'autorise par l'exemple des autres,

Le torrent de la coûtume nous entraîne ; & l'exemple de la plus saine partie des gens du monde, qui marche dans ces voyes, n'est que trop puissant pour nous y retenir. On s'y voit autorisé par ceux dont on respecte la qualité & le merite : Ceux-là même qui font les plus zelez à nous décrier les grands vices, sont souvent les plus ingenieux à nous justifier les fausses maximes que nous suivons. On se regle sur leur conduite & sur leur sagesse ; & on ne voit pas que ces sages qu'on suit, seront moins des guides dans la voye du salut, que des compagnons de nos égaremens. *Dans le même Recueil. Discours quatriéme.*

Les mauvaises coûtumes que le monde autorise.

On se permet sans beaucoup de peine, les railleries piquantes, les médisances fines & bien tournées, les contes agréables, les mots plaisans & peu modestes, les manieres enjoüées & trop familieres, les ajustemens mondains contre l'exacte bienséance, l'envie de se montrer, de se faire voir, les complaisances, les habitudes. On regarde tout cela comme des usages reçus ; ce ne seroit pas sçavoir vivre que d'y avoir manqué ; & on taxeroit de rigueur outrée ceux qui le voudroient condamner. Mais ces usages néanmoins, ce sont autant de desordres ; & pour peu qu'on les examinât de bonne foi, la morale la plus relâchée ne les pourroit pas justifier... On en reconnoîtroit le danger, & on en découvriroit le venin, si l'on ne se faisoit point là-dessus, comme sur toutes choses, certains principes larges que l'on suit dans la pratique. Il n'y a point de Docteur assez hardi, pour oser prononcer avec la même liberté que l'on fait sur mille points particuliers que l'on décide à son gré, & qui blessent la conscience. On se vante de n'être point scrupuleux, & l'on répond à toutes les mauvaises suites que cela peut avoir, que la coûtume l'autorise : comme si l'on pouvoit prescrire contre la Loi de Dieu. *Le P. Girouſt, dans son Avent. Sermon sur ce même sujet.*

Prétexte qu'on apporte pour suivre la mode & la coûtume.

Il faut donc, me direz-vous, renverser le monde, & reformer toutes ses coûtumes ; puisque vous condamnez celles même qui sont quelquefois les plus autorisées, & suivies de plus de gens, qu'il faut necessairement condamner si l'on improuve leurs manieres. Je réponds qu'il n'y a pas seulement à douter là-dessus, si elles sont scandaleuses ; puisque ceux & celles qui donnent du scandale, ne doivent attendre que les malédictions que le Sauveur a prononcées contre ceux qui en sont les auteurs : *Væ mundo a scandalis.* Mais comment donc faire pour n'en donner pas ? faut-il absolument quitter le monde & s'enfermer dans un cloître, vivre solitaire, renoncer à toute societé civile ? Voyez à quoi va cette morale outrée, & jusques où l'on porte les choses, quand on va contre le sentiment commun, & qu'on s'éloigne de la coûtume ! Non, Messieurs, comme je ne prétens pas regler les coûtumes dans les choses qui sont indifferentes d'elles-mêmes ; aussi je soûtiens qu'il faut reformer, & plûtôt absolument quitter celles qui porteront au peché, qu'on ne peut suivre sans peché, & qui sont une occasion de scandale ; parce qu'il n'y a point de coûtume qui puisse prescrire contre la loi de Dieu. Telles sont ces parures & ces vêtemens immodestes, & ces nuditez scandaleuses que les femmes font paroître ; & que nul exemple, nulle coûtume, nulle raison ne peut autoriser. *Auteur anonyme.*

Fausse maxime des gens du monde, qu'il faut suivre la coûtume.

Voilà la maxime des mondains : que quand on est dans le monde, il faut faire comme les autres : c'est-à-dire qu'il faut se laisser entraîner servilement par la foule, sans se mettre beaucoup en peine où l'on va, étant même prudemment seur qu'on se perd. Est-ce du bon sens de suivre aveuglément de tels guides ? Quelle raison de se livrer à l'humeur & aux passions d'autrui ? & si les autres font mal, pourquoi faire comme les autres ? mais peut-on raisonnablement se persuader que les autres font bien ? Il faut faire comme les autres : c'est-à-dire qu'il faut se damner tranquillement comme les autres, n'avoir de Religion que par coûtume, par bienséance, & par grimace comme les autres ; se livrer à ses propres desirs, ne consulter que ses interêts, ne vivre que pour sa fortune ; car c'est ainsi que font les autres : c'est-à-dire qu'il faut passer ses jours dans un oubli profond de son salut, renvoyer à la fin de la vie une conversion imaginaire, & mourir comme les autres dans le desespoir, ayant regret de ne s'être pas converti. Mais qui sont-ils ces autres, qu'on doit se proposer pour modeles ? sont-ce des personnes d'une probité reconnuë, qu'une vie chrétienne & exemplaire, rend respectables ? Le nombre en est petit. Se propose-t-on du moins ce petit nombre ? Nullement. Ces autres sont cette foule de gens oisifs, la plûpart sans Religion, qui laissant aux gens de bien le soin de travailler à l'affaire de leur salut, passent leur vie dans un éternel oubli de Dieu, & ne se repaissent que d'inutilitez & de chimeres. *Le Pere Croiset, dans ses Reflexions Spirituelles.*

CRAINTE DE DIEU,

DE SA JUSTICE, DE SES JUGEMENS, &c.

AVERTISSEMENT.

IL y a raison de s'étonner que l'on traite si rarement ce sujet dans les Chaires, veu qu'il n'y en a point dont l'Ecriture & les Peres parlent plus souvent, & d'ailleurs qui soit plus capable de faire impression sur les pecheurs. C'est peut-estre qu'il paroist trop vague, & que chaque motif, qui nous doit inspirer cette crainte, peut faire un sujet particulier de Sermons & d'Exhortations. Mais on en pourroit dire autant de la penitence, du peché mortel, de l'amour de Dieu, & de plusieurs autres sujets semblables qui ont plusieurs parties, ou plusieurs membres : ce qui n'empesche pas qu'on ne les puisse considerer en general. Ainsi, quoi qu'on puisse choisir la Crainte de Dieu pour dessein d'un Avent, en

prenant les motifs, les effets, & les conditions de cette Crainte, & donnant à chacun la juste étendue d'un Sermon : nous la considererons ici seulement en elle-mesme ; & si on ne la peut entierement separer des motifs qui la font naistre, & des effets qu'elle produit, nous nous contenterons de les indiquer.

Il faut seulement remarquer que la Crainte de Dieu étant necessaire aux Justes & aux pecheurs, il faut prendre garde de porter les uns à la défiance de la misericorde de Dieu, & de jetter les autres dans le desespoir. C'est pourquoi, il faut toujours mester quelque chose de la bonté de Dieu dans les plus grands effets de sa justice, qu'on ne doit faire envisager, que comme des menaces qu'il faut craindre pour les éviter.

Pour ce qui regarde l'ordre & la maniere de traiter ce sujet, il est à propos de justifier la conduite de Dieu dans la severité de sa justice, des chastimens qu'il exerce sur quantité de pecheurs en cette vie, & qu'il exercera en l'autre sur les reprouvez ; & insister sur ce qu'un pecheur en est averti, qu'il a encore le moyen & le temps de s'en défendre, & qu'il ne doit s'en prendre qu'à sa propre malice, s'il s'attire un mal qu'il a si peu apprehendé.

PARAGRAPHE PREMIER.

Differens Desseins, & Plans de Discours sur ce sujet.

I. LA Crainte, dans la vie humaine, est la cause de la sûreté. Dans la Politique, c'est la mere de la Prudence ; dans la morale, c'est une passion, qui peut avoir de bons & de mauvais effets : mais dans la vie Chrétienne, c'est le commencement de la sagesse. Le Sauveur lui-même a pris la peine de nous avertir des objets que nous devons craindre, en nous disant : *Ne terreamini ab iis qui occidunt corpus, &c. timete autem eum, qui postquam occiderit corpus, potest animam mittere in gehennam.* Sur quoi l'on peut avancer ces deux propositions pour sujet d'un discours : La premiere, que nous ne devons point apprehender les hommes, lorsqu'il est question de faire le bien : La seconde, que nous devons toûjours avoir la crainte de Dieu devant les yeux, pour ne point faire le mal.

Matt. 10. *Luc.* 12.

Pour la premiere ; on peut en apporter les raisons suivantes. 1°. Parce que Dieu veille à notre conservation, & qu'il prend en sa protection ceux qui sont persecutez pour la justice ; en sorte qu'ils ne peuvent nous nuire, si Dieu ne le leur permet ; & quand il permet qu'ils nous outragent, c'est toûjours pour notre plus grand bien. 2°. Parce que tout ce que peuvent faire les hommes, ne s'étend que sur le corps, quelque rage qu'ils ayent conçuë contre nous ; & à quelque excés qu'ils se portent, & quelque violence qu'ils puissent exercer contre le corps, Dieu le rétablira, & le rétablira d'autant plus parfait, que plus il aura souffert. 3°. Parce que nous avons prêté à Dieu serment de fidelité, & que nous nous sommes engagez à son service, en quelque état de vie que nous ayons embrassé. D'où il s'ensuit, que comme un soldat, qui pour crainte de l'ennemi abandonneroit son rang, & prendroit la fuite, commettroit une lâcheté : de même, appartenant à Dieu, & en qualité de Chrétiens, combattant sous ses étendarts, nulle crainte des hommes ne nous doit faire abandonner son service.

Pour la seconde : Nous devons craindre Dieu, & avoir cette crainte profondément imprimée dans le cœur : parce qu'après avoir arraché l'ame du corps, il peut encore perdre éternellement ce corps & cette ame, & les précipiter dans un abîme de malheurs. La colere & la justice des hommes, pour severe & pour terrible qu'elle soit, a toûjours ces trois défauts qui en sont inseparables. 1°. Elle ne connoît pas tous les crimes, qui se commettent, & il y en a la plus grande partie qui se dérobent à sa connoissance. 2°. Elle connoît quelquefois le crime, mais elle ignore le criminel ; & souvent elle a fait mourir des innocens, pendant que les coupables qui étoient presens à cette exécution, se moquoient de l'ignorance des Juges. 3°. Cette justice est extrémement bornée, & son pouvoir ne peut s'étendre bien loin, puis qu'elle ne passe pas les limites d'un Royaume ; on peut se soustraire à sa jurisdiction, en passant dans une nation étrangere. 4°. On peut corrompre les Juges, & on en voit souvent qui échappent à la rigueur des loix, par le moyen de leur argent. Mais pour la justice de Dieu, elle connoît tout, & rien ne lui échappe ; elle s'étend par tout, & poursuit le criminel, en quelque lieu du monde qu'il puisse être : *Quò ibo à spiritu tuo, & quò a facie tua fugiam ?... si descendero in infernum, ades, &c.* Enfin la justice divine est incorruptible, &c.

Psalm. 138.

II. TROIS Perfections, qui sont infinies dans Dieu, doivent en inspirer une sainte crainte aux hommes, & les détourner de l'offenser.

1°. La Hauteur de sa Majesté, qui fait trembler les colomnes du Ciel, comme parle l'Ecriture, & qui remplit les Anges, les Bienheureux, & les démons de frayeur.

2°. La Profondeur de ses Jugemens, qui nous sont inconnus ; sans que nous sçachions quel sera notre sort, & notre destinée pour l'éternité.

3°. L'Etenduë de sa Puissance, qui surpasse infiniment celle des Rois.

III. ON peut prendre pour sujet : 1°. L'utilité & les avantages que nous apporte la Crainte de Dieu. 2°. Les moyens de l'acquerir.

Les avantages se reduisent à ces trois principaux. 1°. A ce qu'elle conserve plusieurs âmes dans l'innocence qu'elles ont depuis le Baptême, par l'horreur & la crainte qu'elle leur inspire du peché. 2°. A cette heureuse violence qu'elle semble faire au pecheur en le pressant si fortement de retourner à Dieu par une prompte & parfaite conversion. 3°. Au surcroît de circonspection qu'elle inspire, de sa nature, après la chûte, lorsqu'on en est bien revenu. On connoît mieux le danger ; l'effroi qui continuë, fait qu'on se tient mieux sur ses gardes.

Les moyens de l'acquerir, sont ces trois que l'on peut prendre de S. Bernard, qui nous les suggere comme les plus efficaces. 1°. La connoissance de nous-mêmes, de notre foiblesse, & de notre inconstance dans le bien,

2°. La presence de Dieu. 3°. La serieuse meditation des fins dernieres.

IV. La Crainte de Dieu est utile & même necessaire.

1°. Pour reparer le passé par une bonne & sincere Penitence. Tant de pechez commis, tant d'infidelitez au service de Dieu, qui nous doivent faire apprehender sa justice, nous doivent porter à la satisfaire, pendant que nous en avons le temps & le moyen.

2°. Pour regler le present, dans la crainte du compte que nous devons rendre un jour de toutes nos actions.

3°. Pour mettre ordre à l'avenir: car cette crainte d'un Dieu vengeur, nous fait prévenir la severité de sa justice, & les châtimens qui étoient dûs à nos crimes.

V. Les principaux objets que nous avons à craindre.

1°. Ce qui est au-dessus de nous; sçavoir, un Dieu, juge inexorable, juste vengeur, souverain & tout-puissant; qui n'a qu'à vouloir pour exécuter ses volontez; à qui personne ne peut resister, &c.

2°. Ce qui est au-dessous de nous; sçavoir, un enfer, une éternité de peines, & un abîme de malheurs, où nous sommes en danger de nous précipiter à tous momens.

3°. Ce qui est autour de nous, & dans nous-mêmes: des ennemis terribles; la chair, le monde & le demon, qui nous mettent sans cesse en danger de notre salut.

VI. On peut montrer, que celui qui craint Dieu, n'a rien à craindre.

1°. Durant cette vie, où il est sous la protection de Dieu, qui le défend, & qui fait tout réüssir à son avantage.

2°. A la mort, puisqu'ayant mené une vie innocente, il a desarmé cette mort, qui est le seul ennemi present qu'il pourroit alors craindre; & qui n'a rien de terrible pour lui.

3°. Après la mort. Il n'a que des recompenses à attendre de celui, qu'il a fidelement servi, & pour lequel il a toûjours eu une crainte filiale.

VII. Ce passage de S. Chrysostome dans le Sermon sur S. Jean-Baptiste, peut servir de division: *Solus est Dei timor qui fugat crimina, innocentiam servat, omnis boni tribuit facultatem.*

Premierement, il n'y a rien de plus constant, que cette Crainte nous empêche de tomber dans le peché.

Secondement, qu'elle conserve l'innocence.

Troisiémement, qu'elle nous fait pratiquer toutes les bonnes œuvres.

VIII. 1°. Il faut toûjours joindre la Crainte de la justice de Dieu avec la confiance en sa misericorde, de peur de tomber dans la présomption.

2°. Il ne faut jamais separer cette confiance de cette même Crainte, de peur de tomber dans le desespoir.

IX. La Crainte de Dieu est necessaire au pecheur, pour trois choses.

1°. Pour commencer son salut; puisque c'est elle sur-tout qui lui fait quitter le peché.

2°. Pour poursuivre & avancer son salut après qu'on est justifié; puisqu'il n'y a rien qui nous avertisse mieux, & nous presse plus de cooperer aux graces qu'on reçoit; sans quoi on retomberoit bientôt.

3°. Pour l'achever par la perseverance finale, dont cette Crainte salutaire est le gage le plus assuré.

X. Les Justes & les Pecheurs ont également sujet de craindre.

Les Justes, pour ne sçavoir, 1°. S'ils sont dignes d'amour ou de haine; s'ils sont en état de grace, ou en état de peché. 2°. Si leurs bonnes œuvres sont assez pleines pour meriter le Ciel. 3°. S'ils persevereront, & mourront en état de grace.

Les Pecheurs, pour n'être pas plus assûrez,

1°. S'ils ont fait, ou feront jamais une veritable & sincere penitence.

2°. S'ils ne seront point du nombre de ceux qui sont endurcis, & abandonnez de Dieu en cette vie pour leurs infidelitez; ou s'ils ne le sont pas peut-être déja.

3°. S'ils ne seront point, enfin, reprouvez; de quelque maniere que cela arrive. Cette seule crainte juste & raisonnable qui doit faire trembler les plus gens de bien, doit bien faire penser un pecheur à lui.

XI. 1°. La Crainte de Dieu est un souverain préservatif contre tous les maux; qui sont les pechez.

2°. Elle est la source de tous les biens, pour cette vie & pour l'autre.

XII. Quoique Dieu ait été plus misericordieux envers nous qu'envers une infinité d'autres, à qui il n'a pas fait les mêmes graces; bien loin de nous fier là-dessus, ou d'en présumer pour l'avenir, nous devons en concevoir un plus juste motif de crainte.

1°. Parce que notre infidelité en est plus grande, si nous venons à l'offenser.

2°. Sa justice en sera plus inexorable.

3°. Ses châtimens, infiniment plus severes.

XIII. 1°. Si Dieu est à craindre pour les châtimens manifestes & severes qu'il a exercez de temps en temps sur les pecheurs, sur des villes, & sur des nations entieres; il ne l'est pas moins pour les châtimens secrets qu'il exerce encore tous les jours sur eux, par la soustraction de ses graces, de sa protection, & de ses bienfaits, dont il les prive en cette vie.

2°. S'il est à craindre pour le jugement terrible qu'il fera un jour, soit de tous les pecheurs en general, soit de chacun d'eux en particulier; il ne l'est pas moins pour les jugemens occultes qu'il fait de leurs actions dès cette vie, par une reprobation anticipée, dont il leur fait déja ressentir les effets.

XIV. 1°. On ne peut aimer Dieu comme on doit, & comme il l'exige de nous, sans le craindre de cette crainte filiale, qui est le propre des enfans de Dieu.

2°. Quiconque le craint veritablement, quoi que de la maniere la moins parfaite, l'aimera bientôt.

XV. Ce qui fait tomber le Juste dans le peché, c'est tantôt la bonne opinion qu'il a de lui-même, qui lui donne une espece de certitude de son état; & tantôt la tiédeur à laquelle il se laisse aller, qui lui fait prendre moins de précaution pour éviter le peché, ou qui lui fait negliger ses devoirs: Or la Crainte de Dieu fait éviter sûrement ces deux écueils, parce qu'elle est, de tous les moyens, le plus efficace.

1°. Pour nous conserver dans l'humilité.

2°. Pour nous faire pratiquer la vigilance chrétienne. *Pris de l'Abbé de Monmorel. Tom. 4. dans le Discours pour le 24. Dimanche après la Pentecôte.*

PARAGRAPHE SECOND.

Les Sources où l'on peut trouver dequoi remplir ces desseins, & les Auteurs qui en traitent.

Les Saints Peres.

SAint Augustin, sur le Pseaume 63. montre quelle est la bonne & la mauvaise crainte.

Le même, sur le Pseaume 127. montre la difference de la crainte servile, & de la crainte chaste & filiale. Il montre la même chose au Traité neuviéme sur la premiere Epître de Saint Jean.

Le même, sur le Pseaume 118. expliquant ces paroles, *Confige timore tuo carnes meas*, montre combien la Crainte de Dieu est necessaire pour reprimer nos passions, & nos appetits dereglez.

Le même, sur le Pseaume 52. expliquant ces paroles, *Illic trepidaverunt timore, ubi non erat timor*, montre ce qu'il faut craindre, & ce qu'il ne faut point apprehender.

Le même, au liv. *de Natura & Gratia*, fait voir qu'il faut travailler avec crainte à son salut, à cause de l'inconstance & de la malice de notre volonté.

Le même, au liv. 14. de la Cité de Dieu, chapitre 11. explique en quel sens il faut entendre ces paroles de Saint Jean : *Timor non est in charitate, sed perfecta charitas foras mittit timorem* : Et dans le même livre, expliquant ces paroles du Prophete, *Timor Domini sanctus permanens in saculum saculi*, montre quelle est cette crainte qui subsistera toûjours.

1. *Joann.* 4.

Le même, au Traité 43. sur Saint Jean, montre encore la difference entre la crainte purement servile, & la crainte filiale.

Le même, dans l'Epître 144. *ad Anastasium*, montre que celui qui s'abstient du peché par la seule crainte du châtiment, n'est point justifié.

Le même, parle de la Crainte de Dieu en une infinité d'autres endroits ; comme sur les Pseaumes 26. 149. 96. 63. &c.

Saint Ambroise, sur le Pseaume 118. montre que la Crainte de Dieu doit être accompagnée de discretion.

Saint Gregoire, liv. huitiéme de ses Morales, chap. 13. expliquant ces paroles de Job, chap. 27. *Et mittet super eum, & non parcet*, montre qu'il faut craindre Dieu ; qui est patient, mais qui est juste.

Le même, expliquant ces paroles de Job, *Terrores Domini militant contra me*, liv. 7. des Moral. chap. 3. montre que les Justes mêmes ont sujet de craindre.

Le même, expliquant ces paroles de Job, *Audite auditionem, in terrore vocis ejus*, fait voir que Dieu commence à épouvanter l'ame par des paroles de terreur ; puis il la rassure, & la console.

Le même, sur le premier chap. de Job, expliquant ces paroles, *Vir erat in terra Hus,... timens Deum, & recedens a malo*, montre que la crainte qui n'exclud pas la volonté du peché, est inutile, & même mauvaise ; quand on pecheroit si l'on ne craignoit la peine & le châtiment du peché.

Saint Basile, sur le Pseaume 33. montre comme pour exciter en soi, & réveiller une crainte salutaire, il faut penser à l'enfer & aux dernieres fins.

Le même, Homel. 55. sur le même Pseaume, expliquant ces paroles, *Timete Dominum omnes Sancti ejus*, montre que la crainte jette les fondemens d'une sainte vie ; & que sans cela, il est impossible de conserver l'innocence.

Le même, Homelie huitiéme sur le Pseaume 32. montre que la crainte des peines est bientôt perfectionnée par la charité.

Saint Chrysostome, *Homil. 15. ad Popul. Antioch.* montre que celui qui a la Crainte de Dieu, pratique toutes sortes de bonnes œuvres.

Le même, Homelie huitiéme sur l'Epître aux Philippiens, fait voir que la pensée de la presence de Dieu, en fait naître la crainte.

Le même, dans l'Homelie 53. sur Saint Jean, montre que l'ame fondée sur la Crainte de Dieu, ne peut être ébranlée par les tentations.

Saint Bernard. Serm. 36. & 37. *in Cant.*

Les Livres spirituels, & autres.

Alvarés de Paz. Tom. 2. l. 3. part. 2. c. 4.

Alphonse Rodriguez. P. 1. Tom. 3. ch. 13. & 14.

Grenade, en divers endroits.

Salien en a fait un gros Tome en Latin, qu'il a lui-même traduit en François, où il a ramassé tout ce qui s'en peut dire.

Petrus Sanchez, *De Regno Dei*, part. 4. c. 4.

Theophilus Bernardinus, *De Bono Perseverantiæ.* l. 5. c. 1. & seq.

Remundus Sebundius, a fait un livre latin, *De Timore Dei.*

Le P. Antoine de la Porte, Religieux Carme, 3. partie, traité 6. ch. 6. où il montre que la Crainte de Dieu est une disposition à la conversion du pecheur.

Monita Sacra Adriani Mangotii. *Monit.* 5.

Recupitus, *de signis Prædestinationis. c.* 1.

Jacobus Marchantius, *in Horto Past. Tract.* 1. *lect.* 7. *prop.* 1. *seqq.*

Les Prédicateurs.

Mathias Faber, *Conc. in Domin.* 15. *post Pent. & idem, Conc.* 7. *in Dom.* 18. *post Pentecosten.*

Reina, *in Conc.* 31. *Quadrag. num.* 23. & 24.

Monsieur Joly, dans ses œuvres mêlées, premiere partie du discours sur les devoirs des Peuples envers Dieu, & envers les Rois.

Dans les Discours Moraux, il y en a un de la Crainte de Dieu.

L'Auteur des Sermons sur tous les sujets de la Morale Chrétienne, Tome 4. de la Domin. Serm. pour le 5. Dimanche qui est resté après l'Epiphanie, a un discours sur la Reprobation, & la Crainte de Dieu.

Le Pere Texier, dans la Domin. Serm. pour le dernier Dim. après la Pent. parle uniquement de ce sujet.

Le Pere Duneau, au commencement de son Avent, a cinq Sermons de suite sur la Crainte de Dieu.

Tous ceux qui ont fait des Lieux communs, comme Grenade, Peraldus, Labata, Busée, Lohner, &c. aucun d'eux n'ayant oublié ce sujet.

PARAGRAPHE TROISIE'ME.

Passages, exemples, & applications de l'Ecriture sur ce sujet.

FOrsitan non est timor Dei in loco isto, & interficient me. Genes. 20.

IL n'y a peut-être point de Crainte de Dieu en ce païs, & ils me tuëront.

In Dei timore permanſit. Tob. 2.

Fili, omnibus diebus vitæ tuæ in mente habe Deum, & cave ne aliquando peccato conſentias. Tob. 4.

Dominum tuum timebis, & illi ſoli ſervies. Deuter. 6.

Noli timere fili. Pauperem quidem vitam gerimus; ſed multa bona habebimus, ſi timuerimus Deum. Tob. 4.

Præcepit nobis Dominus, ut timeamus Dominum Deum noſtrum, ut bene ſit nobis cunctis diebus vitæ noſtræ. Deuter. 6.

Et nunc Iſraël, quid Dominus Deus tuus petit à te, niſi ut timeas Dominum Deum tuum, & ambules in viis ejus? Deuter. 10.

Ecce timor Domini, ipſa eſt ſapientia. Jobi 28.

Vir timens Deum, & recedens à malo. Jobi 1.

Columnæ cœli contremiſcunt, & pavent ad nutum ejus. Job. 26.

Non eſt timor Dei ante oculos eorum. Pſalm. 13.

Time Dominum, & recede à malo. Prov. 3.

Venite filii, audite me: timorem Dei docebo vos. Pſalm. 33.

Voluntatem timentium ſe faciet, & ſalvos faciet eos. Pſalm. 144.

Beatus vir qui timet Dominum, in mandatis ejus volet nimis. Pſalm. 111.

Miſericordia Domini ab æterno, & in æternum, ſuper timentes eum. Pſalm. 102.

Ecce oculi Domini ſuper metuentes eum. Pſalm. 32.

Timor Domini, principium ſapientiæ. Proverb. 1.

Timor Domini odit malum. Prov. 8.

Timor Domini apponet dies. Ibid. 10.

In timore Domini fiducia fortitudinis. Ibidem. 14.

Timor Domini fons vitæ. Ibid.

Timor Domini diſciplina ſapientiæ. Ibidem. 15.

Per timorem Domini declinat omnis à malo. Prov. 15.

In timore Domini eſto totâ die, quia habebis ſpem in noviſſimo. Ibid. 23.

Sapiens timet, & declinat à malo. Ibid. 14.

Melius eſt parum cum timore Domini, quam theſauri magni & inſatiabiles. Ibid. 15.

Fallax gratia, & vana eſt pulchritudo: mulier timens Dominum ipſa laudabitur. Ibid. 31.

Qui timet Dominum, nihil negligit. Eccle. 7.

Deum time, & mandata ejus obſerva; hoc eſt enim omnis homo. Ibidem. 12.

Initium ſapientiæ, timor Domini. Eccli. 1.

Corona ſapientiæ, timor Domini. Ibidem.

Timor Domini expellit peccatum. Ibid.

Sapientia & diſciplina, timor Domini. Ibidem.

Sta in juſtitia & timore. Ibid. c. 2.

Da locum timori Altiſſimi. Ibid. 19.

Gloria illorum, timor Dei. Ibid. 25.

Timor Dei ſuper omnia. Ibidem.

Beatus homo cui donatum eſt habere timorem Dei! qui tenet illum, cui aſſimilabitur? Ibidem.

Il demeura ferme dans la crainte du Seigneur.

Mon Fils, ayez Dieu dans l'eſprit, tous les jours de votre vie, & gardez-vous de conſentir jamais à aucun peché.

Vous craindrez le Seigneur; vous ne ſervirez que lui ſeul.

Ne craignez point, mon fils. Il eſt vrai que nous ſommes pauvres; mais nous aurons beaucoup de bien, ſi nous craignons Dieu.

Le Seigneur nous a commandé de craindre le Seigneur notre Dieu, afin que nous ſoyons heureux tous les jours de notre vie.

Maintenant Iſraël, que demande de vous le Seigneur votre Dieu, ſinon que vous craigniez le Seigneur votre Dieu, & que vous marchiez dans ſes voyes?

La ſouveraine ſageſſe eſt de craindre le Seigneur.

Cet homme craignoit Dieu, & s'éloignoit du mal.

Les colomnes du Ciel tremblent devant lui; il les fait trembler au moindre clin d'œil.

La crainte de Dieu n'eſt point devant leurs yeux.

Craignez le Seigneur, & retirez-vous du mal.

Venez, mes enfans, écoutez-moi, & je vous enſeignerai la crainte de Dieu.

Le Seigneur accomplira la volonté de ceux qui le craignent, & les ſauvera.

Heureux eſt l'homme qui craint le Seigneur, & qui a une volonté ardente d'accomplir ſes Commandemens.

La miſericorde du Seigneur eſt de toute éternité, & demeurera éternellement, ſur ceux qui le craignent.

Les yeux du Seigneur ſont arrêtez ſur ceux qui le craignent.

La crainte du Seigneur eſt le principe de la ſageſſe.

La crainte du Seigneur hait le mal.

La crainte du Seigneur prolonge les jours.

Celui qui craint le Seigneur eſt dans une confiance pleine de force.

La crainte du Seigneur eſt une ſource de vie.

La crainte du Seigneur eſt ce qui apprend la ſageſſe.

Tout homme évitera les maux par la crainte du Seigneur.

Demeurez ferme dans la crainte du Seigneur pendant tout le jour; car vous aurez ainſi de la confiance en votre derniere heure.

Le ſage craint, & ſe détourne du mal.

Peu, avec la crainte de Dieu, vaut mieux que de grands treſors.

La grace eſt trompeuſe, & la beauté eſt vaine: la femme qui craint le Seigneur, eſt celle qui ſera louée.

Celui qui craint le Seigneur, ne neglige rien.

Craignez Dieu, & obſervez ſes Commandemens; car c'eſt là le tout de l'homme.

La crainte du Seigneur, eſt le commencement de la ſageſſe.

La crainte du Seigneur eſt la couronne de la ſageſſe.

La crainte du Seigneur chaſſe le peché.

La crainte du Seigneur eſt la ſageſſe, & la ſcience veritable.

Demeurez ferme dans la juſtice & dans la crainte.

Donnez lieu à la crainte du Tres-Haut.

La crainte de Dieu eſt leur gloire.

La crainte de Dieu s'éleve au-deſſus de tout.

Bienheureux eſt l'homme, qui a reçu le don de la crainte de Dieu! A qui comparerons-nous celui qui la poſſede?

Plenitudo sapientiæ est timere Deum. Eccli. 1.
La crainte de Dieu est la plenitude de la sagesse.

Timenti Dominum bene erit in extremis. Ibidem.
Celui qui craint le Seigneur, se trouvera heureux à la fin de sa vie.

Radix sapientiæ est timere Deum. Ibidem.
La crainte de Dieu est la racine de la sagesse.

In tota anima time Dominum. Ibid. 7.
Craignez le Seigneur de toute votre ame.

Timor Domini delectabit cor, & dabit lætitiam, & gaudium, & longitudinem dierum. Ibid. 1.
La crainte du Seigneur réjoüira le cœur; elle donnera la joye, l'allegresse & la longue vie.

Quam magnus qui invenit sapientiam, & scientiam! sed non est super timentem Dominum. Ibid. c. 25.
Combien est grand celui qui a trouvé la sagesse & la science! mais rien n'est plus grand que celui qui craint le Seigneur.

Qui timet Dominum nihil trepidabit, & non pavebit; quoniam ipse est spes ejus. Ibid. 34.
Celui qui craint le Seigneur ne tremblera point: il n'aura point de peur, parce que Dieu même est son esperance.

Timor Domini, sicut paradisus benedictionis. Eccli. 40.
La crainte du Seigneur est comme un paradis de benediction.

Nihil melius est quàm timor Dei, & nihil dulcius quam respicere in mandatis Domini. Eccli. 23.
Il n'y a rien de plus avantageux que de craindre Dieu; & il n'y a rien de plus doux que d'obéïr aux Commandemens du Seigneur.

Si non in timore Domini tenueris te, citò subvertetur domus tua. Ibid. 27.
Si vous ne vous tenez sans cesse attentif à la crainte du Seigneur, votre maison sera bientôt renversée.

Timenti Dominum non occurrent mala. Ibid. 33.
Il n'arrivera point de maux à celui qui craint le Seigneur.

Non est major illo, qui timet Deum. Ibid. 10.
Il n'y a pas de plus grand homme que celui qui craint Dieu.

Qui timet Deum, faciet bona. Ibid. 15.
Celui qui craint Dieu, fera le bien.

Qui timent Dominum, invenient judicium justum. Ibid. 32.
Ceux qui craignent le Seigneur, reconnoîtront ce qui est juste.

Beati omnes qui timent Dominum, qui ambulant in viis ejus! Psalm. 127.
Heureux sont tous ceux qui craignent le Seigneur, & qui marchent dans ses voyes!

Unus est Altissimus, Creator omnium, omnipotens & metuendus nimis. Eccli. 1.
Il n'y a qu'un Dieu Tres-haut, le Créateur qui peut tout, & infiniment redoutable.

Quis non timebit te, ô Rex gentium! Jerem. 10.
Qui ne vous craindra, ô Roi des Nations?

Timor Domini, ipse est thesaurus ejus. Isaïæ 33.
La crainte du Seigneur est un veritable tresor.

Dabo eis viam meam, ut timeant me universis diebus, & bene sit eis. Jerem. 32.
Je les ferai marcher dans mes voyes, afin qu'ils me craignent tous les jours de leur vie, & qu'ils soient heureux.

Qui timent te, magni erunt per omnia. Judith. 16.
Ceux qui vous craignent, Seigneur, seront tres-grands devant vous en toutes choses.

Ad quem respiciam nisi ad pauperculum, & contritum spiritu, & trementem sermones meos? Isaïæ 66.
Sur qui jetterai-je les yeux, sinon sur le pauvre, qui a le cœur brisé, & qui écoute mes paroles avec tremblement?

Timor Dei initium dilectionis ejus. Eccli. 25.
La crainte de Dieu est le principe de son amour.

Qui timet Dominum, excipiet doctrinam ejus. Ibid. 32.
Celui qui craint le Seigneur, recevra de lui l'instruction.

Si Dominus ego sum, ubi est timor meus? Malach. 1.
Si je suis votre Seigneur, où est la crainte respectueuse qui m'est dûë?

Ne terreamini ab his qui occidunt corpus, & post hæc non habent amplius quid faciant. Ostendam autem vobis quem timeatis. Timete eum, qui postquam occiderit, habet potestatem mittere in gehennam: ita dico vobis, hunc timete. Luc. 12.
Ne craignez point ceux qui tuent le corps, & qui après cela n'ont rien à vous faire davantage. Mais je m'en vais vous apprendre qui vous devez craindre. Craignez celui, qui après avoir ôté la vie, a le pouvoir de vous jetter dans l'Enfer: Oüi je vous le dis, craignez celui-là.

Perfecta charitas foras mittit timorem. 1. Joan. 4.
La charité parfaite chasse la crainte.

Cum metu & tremore vestram salutem operamini. Ad Philipp. c. 2.
Ayez soin d'operer votre salut avec crainte & tremblement.

Salus erit timentibus nomen Domini. Michææ 6.
Ceux qui craindront votre nom, Seigneur, seront sauvez.

Exemples tirez de l'Ancien Testament.

Exemple des Sodomites qui mépriserent les menaces du Ciel, que le saint homme Loth leur annonçoit.

LEs menaces des feux éternels, que la justice de Dieu allume dans les Enfers, la pensée du grand jour des Jugemens de Dieu, une éternité d'effroyables supplices; tout cela est presque tourné en ridicule, par une infinité de jeunes temeraires, semblables à ces présomptueux de Sodome, dont ils ne pourront éviter le déplorable sort. Le saint homme Loth étant averti par un Ange, que la ville alloit être embrasée par le feu du Ciel, crioit par toutes les ruës, & conjuroit tout le monde d'appaiser la justice divine, ou du moins de l'éviter, en sortant d'un lieu si odieux au Seigneur. Il se trouva de ces intrepides, qui mépriserent ce saint homme, & firent de ces menaces un sujet de raillerie: *Et visus est eis quasi ludens loqui.* Ils demeurerent tranquillement dans la ville, & continuerent leurs divertissemens: mais une heure après ils furent engloutis dans les flammes. *Genes. 19.*

L'exemple des Ninivites, que la crainte de la colere de Dieu porta à faire penitence.

C'eſt une hereſie de croire que la crainte des peines de l'Enfer, & des Jugemens de Dieu, ſoit mauvaiſe; puiſque l'Ecriture nous apprend qu'elle eſt un mouvement du Saint Eſprit. Les Ninivites ſont loüez par le Sauveur même, pour avoir fait penitence, intimidez par la prédication de Jonas, qui les menaça de la part de Dieu d'une entiere deſtruction de leur ville. Cette crainte fut donc ſalutaire, puiſque par elle ces peuples furent excitez à la penitence, & que cette penitence faite par un motif de crainte, attira ſur eux la miſericorde du Seigneur. A quelle fin Dieu menaceroit-il les pecheurs du feu de l'Enfer, ſinon pour les détourner du peché par l'apprehenſion des peines? Et n'eſt-ce pas une impieté de penſer que Dieu nous propoſe pour motif de l'obſervation de ſes Commandemens, une choſe dont on ne peut ſe ſervir ſans l'offenſer?

Exemple de la crainte inefficace dans l'impie Antiochus.

Tous ceux qui ont voulu jetter les fondemens de leur fauſſe tranquillité ſur l'Athéiſme, & ſur l'irreligion, ont bâti des tours de Babel: Dieu les a confondus; il a fait voir les marques de leur folie dans leur confuſion, & celles de ſa colere, dans la rigueur de ſes vengeances. L'impie Antiochus ne fut-il pas contraint, malgré toute ſa force d'eſprit prétenduë, de reconnoître cette verité, lorſque mourant au milieu des fleaux, dont la juſtice de Dieu l'avoit frappé, il s'écria: Je connois maintenant qu'il eſt juſte que l'homme s'aſſujettiſſe à Dieu, & qu'il eſt bon qu'il le craigne. Mais cet impie qui avoit bravé la juſtice de Dieu, n'obtint pas pour cela miſericorde, parce que ſa crainte, auſſi-bien que ſa douleur, n'avoit pour objet que la peine de ſes crimes, ſans avoir une ſincere volonté de ne les plus commettre.

L'exemple d'une parfaite crainte de Dieu dans Tobie.

Le ſaint homme Tobie s'eſt diſtingué entre les Saints de l'ancienne Loi, qui ont toûjours eu la crainte de Dieu devant les yeux: car outre les marques qu'il en faiſoit paroître dans tous ſes diſcours, & dans toute ſa conduite, lorſqu'il ſe crut près de la mort, entre les choſes qu'il recommanda à ſon fils, comme le plus precieux heritage qu'il lui pouvoit laiſſer, la premiere fut de ne jamais perdre la crainte de Dieu. Je ſçai bien, lui dit-il, la neceſſité de nos affaires temporelles, & les incommoditez où nous ſommes reduits par l'ordre de la Providence divine. Mais ne craignez point, mon cher fils, & tenez pour aſſuré que nous aurons toûjours des biens en abondance, pendant que nous poſſederons la crainte de Dieu. Voilà le plus beau teſtament qu'un homme ait jamais fait, & le riche patrimoine, que ce fils qui ne ceda point à ſon pere en pieté, conſerva cherement toute ſa vie.

Ceux qui ont eu la crainte de Dieu dans l'ancienne Loi.

L'éloge ordinaire que l'Ecriture donne aux Saints qui dans l'ancienne Loi ſe ſont ſignalez par leur pieté, eſt d'avoir vécu dans la crainte de Dieu. En voici les principaux:

Abraham, après s'être mis en devoir de ſacrifier ſon propre fils par l'ordre de Dieu, merita cet éloge de la part de Dieu même: *Nunc cognovi quòd times Deum, & non pepercisti unigenito filio tuo propter me.* *Geneſ. 22.*

Le merite, & les vertus du ſaint homme Job, ſont renfermez dans ces paroles que Dieu dit au demon: *Numquid conſideraſti ſervum meum Job, quòd non ſit ei ſimilis in terra, vir ſimplex & rectus, ac timens Deum, & recedens a malo?* *Job. 1. & 2.*

David avoit ſans doute cette crainte imprimée bien avant dans le cœur, puiſqu'il en parle ſi ſouvent, qu'il l'enſeigne, & la recommande en tant de façons; & la demande ſi particulierement à Dieu pour lui-même: *Confige timore tuo carnes meas.* *Pſ. 118.*

Joſaphat en établiſſant des Juges par toutes les villes du Royaume de Juda, leur recommandoit ſur toutes choſes, la crainte de Dieu, afin de juger avec équité: *Sit timor Domini vobiſcum.* *2. Paral. 19.*

L'exemple du ſaint vieillard Eleazar, dont le martyre eſt décrit au ſecond livre des Machabées, chap. 6. eſt celebre: mais lui-même marque aſſez d'où venoit ſa conſtance & ſon courage, par ces paroles, qu'il diſoit à Dieu: *Libenter hæc patior propter timorem tuum.* *2. Machab. 6.*

Exemples tirez du Nouveau Teſtament.

La crainte des jugemens de Dieu convertiſſoit les Payens. *Act. 1.*

LA crainte de la ſeverité des jugemens de Dieu, étoit le ſujet ordinaire que le Sauveur des ames avoit donné à ſes Apôtres pour la converſion des pecheurs, comme dit Saint Pierre aux Actes des Apôtres, chapitre premier: *Præcepit nobis prædicare quòd conſtitutus eſſet Judex vivorum & mortuorum.* Notre Maître prêt de monter aux Cieux, nous a ordonné comme le plus puiſſant moyen de convertir les ames, de prêcher le jugement dernier, & de leur en imprimer la crainte dans l'eſprit. Ce qui a fait dire aux Gentils dont Tertullien nous rapporte les paroles, que la frayeur qu'ils concevoient de ce grand jugement, les faiſoit embraſſer cette Secte: *Nos in hanc ſectam, metu præjudicati judicii tranſvolamus.* *Lib. de teſt. an. c. 2.*

La crainte dont fut ſaiſi le Préſident Felix, dont il eſt parlé aux Actes des Apôtres. *Act. 24.*

Il eſt rapporté dans les Actes des Apôtres, que Saint Paul qui étoit priſonnier, ayant diſcouru devant le Préſident Felix du jour du Jugement, ce Préſident en fut épouvanté: *Diſputante Paulo de juſtitia, & caſtitate, & judicio futuro, tremefactus Felix reſpondit: Audiemus te de hoc iterum.* Cette crainte qui le fit trembler, fut naturelle & indifferente; car nous ne liſons point qu'elle ait produit aucun bon effet en la perſonne de ce Juge, qui n'embraſſa pas la Foi, quoi qu'il entendit parler du jugement & des ſupplices préparez aux méchans, & qu'il en fût grandement effrayé. Et c'eſt de cette crainte que parle Saint Auguſtin, quand il dit: *Quid magnum eſt pœnam timere? quis enim non timet?* Un voleur ne laiſſe pas d'être voleur, quand ne cherchant qu'à dérober, & deſirant toûjours le faire, il ne s'en abſtient ſur certains avis, que par la crainte d'être ſurpris & puni.

La converſion de S. Paul commença par la crainte.

Il faut que la grace de la converſion change le cœur, & qu'elle lui inſpire une continuelle frayeur des juſtes & redoutables vengeances du Seigneur. C'eſt pour cette raiſon que l'Apôtre Saint Paul dans le commencement de ſa converſion, ayant été aveuglé, fut renverſé par terre, penetré de crainte & de frayeur: *Tremens ac ſtupens dixit: Domine, quid me vis facere?* Ce qui nous fait connoître que pour faire une veritable converſion, il faut que le Pecheur, d'un mondain intrepide, & ſans crainte de Dieu, devienne un homme tout rempli de cette crainte ſalutaire, qu'il l'ait toûjours devant les yeux, & apprehende ſans relâche, la juſtice & les jugemens de cet œil ſuprême, qui eſt toûjours ouvert ſur lui; comme faiſoit enſuite Saint Paul. *Acl. 9.*

Appli-

Applications de quelques passages de l'Ecriture à ce sujet.

Difference de la crainte sterile, & de celle qui est efficace.

Quasi tumentes super me fluctus timui Deum. Job. 31. Ce saint homme ne dit pas qu'il craint Dieu, comme un éclat de tonnerre, mais comme un orage. On craint le tonnerre; mais il seroit inutile de faire quelque chose pour l'éviter. Au contraire, lors qu'on se trouve battu d'un orage, l'on n'a pas une crainte sterile : tout le monde agit; on jette dans la mer tout ce qu'il y a de plus precieux dans le vaisseau, pour le décharger; & l'on oublie tout, pour songer à se sauver. Telle doit être notre crainte à l'égard de Dieu : il faut agir; il faut tout sacrifier & tout entreprendre pour éviter sa colere, & pour pourvoir à notre salut. Est-il necessaire de quitter vos biens; se presente-t-il une occasion où vous ne puissiez soûtenir la gloire de Dieu autant qu'un fidele serviteur doit faire, qu'au prix de votre vie; Dieu vous a-t-il ravi ce que vous aviez de plus cher : il faut faire, il faut souffrir tout cela avec resignation. Pendant un orage, tout le monde est en prieres; il faut donc ajoûter les vœux & les prieres à la crainte, &c. *Pris d'un Sermonnaire.*

Comment la charité parfaite chasse la crainte.

Perfecta charitas foras mittit timorem. 1. Joan. 4. Qu'étoit-il besoin de dire la charité parfaite? N'étoit-ce pas assez de dire simplement : la charité chasse la crainte? Non; parce qu'absolument parlant, il se peut faire qu'une personne s'abstienne de pecher, & par le motif de la charité, qui est de plaire à Dieu, & par le motif de la crainte des peines; n'y ayant nulle opposition entre ces deux motifs : Mais quand la charité est parfaite, elle ne s'arrête plus au motif de la crainte. Ainsi nous disons que les joyes excessives chassent le déplaisir qu'on pourroit avoir de quelque mal; comme au contraire, la douleur extrême ne permet pas qu'on se réjoüisse d'un bien qui est beaucoup moindre que le mal qu'on souffre.

La crainte de Dieu empêche & arrête le peché.

Confige timore tuo carnes meas. Psalm. 118. Si la crainte ne peut pas changer, ni convertir entierement notre cœur, elle arrête du moins l'action du peché, & affoiblit la convoitise, qui porte au peché, en l'empêchant de produire de mauvais fruits au dehors. Ainsi le Prophete Roi demande à Dieu, que parce qu'il a une juste crainte de ses jugemens, sa chair, & la convoitise de sa chair demeurent liées & attachées; c'est-à-dire, qu'elles soient dans l'impuissance de produire des fruits de peché. Si une vive crainte nous fait apprehender les tourmens éternels plus que toutes choses, cette crainte sera comme une croix, où nos passions seront crucifiées, enchaînées & captives.

Celui qui craint Dieu ne craint rien de tout le reste.

Qui timet Dominum nihil trepidabit. Eccli. 34. Celui qui craint Dieu n'a rien à craindre. Ne semble-t-il pas que ces deux choses se détruisent elles-mêmes; craindre Dieu, & ne rien craindre? Mais la même bouche qui a prononcé cet oracle, en donne l'explication, & nous apprend que l'intrepidité, le courage, & cette grandeur d'ame, qui éloigne de nous toutes les fausses allarmes, & toutes les vaines terreurs; l'assurance, consiste dans la crainte de Dieu : *In timore Domini fiducia fortitudinis.* Et pourquoi cela? Parce que Dieu dans le même temps qu'il inspire sa crainte à une ame, lui communique un esprit de generosité & de force, qui la rend intrepide dans les dangers, inébranlable dans les secousses, invincible dans les tentations, inexpugnable dans toutes les attaques. *Tiré des Discours Moraux. Discours sur la Crainte de Dieu.*

Comme l'amour de Dieu est toûjours précedé de la crainte.

Qui timet Dominum, convertetur ad cor suum. Eccli. 21. C'est une chose assez remarquable, que la conversion du pecheur commence toûjours par la crainte; parce que Dieu attaque l'ame comme son ennemie; en sorte que c'est à la crainte & non à la charité & l'amour de frayer les chemins : l'amour n'entre point, que la crainte ne l'introduise. C'est ce qu'enseigne Saint Augustin. De maniere que si la crainte est foible, & ne fait pas grande impression sur le cœur, l'amour qui la doit suivre, ou n'entrera pas, ou ne sera pas du moins bien maître de sa conquête; il ne sera, ni bien tranquille, ni bien vif & bien violent : & si aucune crainte ne précede, on ne doit attendre aucun amour, parce que l'un doit faire la regle & la mesure de l'autre.

Confige timore tuo carnes meas. Psalm. 118. ou comme parle une autre version : *Confige clavis timoris tui carnes meas.* On peut faire une application de ce passage, differente de la premiere, en disant, que comme celui qui est attaché à une croix avec des clous, ne peut en aucune maniere se remuer, quoi qu'il fasse de grands efforts pour cela : la crainte de Dieu fixe de même, & attache tellement l'ame & le corps à Dieu, qu'un pecheur ne peut plus se porter au peché; mais qu'il est appliqué au bien par une espece de necessité morale : comme l'experience l'a fait voir en plusieurs Saints qui étoient tellement attachez à leurs devoirs, & à l'observation des Commandemens de Dieu, qu'il leur étoit comme impossible de les violer : *Quomodo possum hoc malum facere?* comme disoit le saint Patriarche Joseph. *Recupitus. 1. Prædest. Signo.* *Genes. 39.*

Combien Dieu est terrible.

Thronus ejus flamma ignis, rotæ ejus ignis accensus : fluvius igneus, rapidusque egrediebatur à facie ejus. Daniel. 7. C'est l'appareil, avec lequel ce Prophete nous represente Dieu. Le feu se trouve en tout ce qui approche de Dieu; pour exprimer, comme dit saint Jerôme, combien il est terrible aux pecheurs : *Omnia Dei, flamma sunt, ut peccatores tormentorum magnitudinem pertimescant. Le même.*

Combien la justice de Dieu est à craindre.

Gladius Domini exacutus est & limatus. Ezechiel. 22. Le glaive de la justice de Dieu est affilé & poli. L'Ecriture se sert de ces termes, pour nous imprimer la terreur des jugemens divins. Il est affilé, & pointu, pour couper & mettre en morceaux la victime : c'est, pour marquer les châtimens que cette justice tire de nos crimes. Mais ce même glaive est poli, brillant : c'est que sa lueur seule, & l'éclat qu'il jette, nous doit effrayer; comme on dit qu'il ne faut que faire briller une épée aux yeux des personnes timides, pour les remplir de frayeur, & les faire fuir. C'est l'effet que doivent avoir sur nous les menaces de la justice divine, & les exemples terribles de severité qu'elle fait paroître de temps en temps. Mais quand dans l'Apocalypse, il est dit que ce glaive est affilé, & tranche des deux côtez : *Gladius ex utraque parte acutus*; nous devons par là, concevoir la difference de l'épée qui est entre les mains de la justice des hommes, & de celle que Dieu montre aux pecheurs pour les épouvanter : que l'épée, de la justice des hommes, ne frappe que le corps, & ne peut nous ôter qu'une vie fragile; elle

n'eſt aiguë & affilée, pour ainſi dire, que d'un côté : mais que le glaive de la juſtice divine, l'eſt des deux côtez; parce que, comme dit le Fils de Dieu, après avoir ôté la vie du corps, elle peut frapper l'ame d'une mort éternelle.

Les Martyrs n'ont point apprehendé les tourmens, parce qu'ils craignoient Dieu.

Principes perſecuti ſunt me gratis, & à verbis tuis formidavit cor meum. Pſalm. 118. La reflexion que fait Saint Auguſtin ſur ce paſſage, eſt belle : Eſt-ce en vain & ſans effet, dit-il, que les Tyrans ont perſecuté les Chrétiens? Oüi, ſans doute, ajoûte-t-il; car ils n'ont point ébranlé la conſtance des Martyrs; ils leur ont fait de terribles menaces; ils ont employé les plus horribles ſupplices, les feux, les rouës, les tortures, & les clous des gibets, & tout ce qu'ils ont crû le plus capable d'abattre leur conſtance : mais rien de tout cela ne les a vaincus. Ils avoient une crainte plus juſte : & quelle étoit-elle? *A verbis tuis trepidavit cor meum :* C'étoit la crainte d'une mort éternelle dont ces paroles du Sauveur leur avoient imprimé un vif ſouvenir. *Oſtendam autem vobis quem timeatis. Timete eum, qui poſtquam occiderit, habet poteſtatem mittere in gehennam. Ita dico vobis, hunc timete.*

Luc. 12.

Comment il faut apprendre à craindre Dieu.

Timorem Domini docebo vos. Pſalm. 33. Je vous enſeignerai la crainte de Dieu. Il eſt ſurprenant que le Prophete ſe ſerve de ces termes : car la crainte ne paroît pas être un ſentiment qu'on apprenne, ni qui s'enſeigne; puiſque la nature a donné cet inſtinct à l'homme auſſi-bien qu'à tous les autres animaux, de craindre & de fuir tout ce qui leur peut nuire; & qu'il eſt inutile de nous faire des leçons, ou de nous donner des préceptes, d'une choſe que le deſir né avec nous, de notre conſervation, nous enſeigne avant tous les maîtres. Mais voici le ſecret. Le Prophete ne prétend pas nous enſeigner la crainte que nous concevrions à la vûë des exemples de la juſtice de Dieu, ou des effets de ſa colere, tels que ſeroient les morts ſubites, & les fâcheux accidens, qui nous pourroient arriver en punition de nos crimes, comme ils ſont arrivez à d'autres : car cette crainte eſt naturelle; nous n'avons pas beſoin qu'on nous l'enſeigne; auſſi eſt-elle ſans merite. Mais il parle d'une crainte ſurnaturelle, qui eſt une ſuite de l'amour qu'on a pour Dieu, que l'on craint d'offenſer; ou bien un effet de la foi que nous avons des choſes de l'autre vie. C'eſt cette crainte qu'il eſt beſoin de nous enſeigner : car il y a peu de perſonnes qui ſoient inſtruits comme il faut des cauſes qui la doivent produire, & des effets qu'elle eſt capable de produire elle-même dans les pecheurs & dans les juſtes. Or apprendre, étudier & ſçavoir cette ſcience de craindre Dieu, c'eſt ce que l'Ecriture appelle ailleurs, le commencement, & la perfection de la ſageſſe.

C'eſt de tout temps que Dieu a voulu inſpirer la crainte de ſa juſtice.

In quocumque die comederis, morte morieris. Geneſ. 2. D'où vient que Dieu menaça le premier homme de la mort, preſque auſſitôt qu'il l'eut formé de ſes propres mains; de maniere qu'il ſemble qu'il lui ait voulu inſpirer la vie, & ſa crainte dans le même temps : ſi ce n'eſt pour l'obliger par cette crainte, à obſerver la loi qu'il lui impoſoit? Et ce qui fait voir combien Dieu a toûjours eu à cœur, dans tous les temps, que les hommes euſſent cette crainte fortement imprimée dans l'eſprit, c'eſt, dit Saint Gregoire (ce que quelques Interpretes ont enſuite ſolidement prouvé & montré plus au long) que Dieu créa les Anges, & alluma les flammes de l'enfer, dans le même moment; afin que ces Anges, & enſuite les hommes ne fuſſent pas un ſeul moment ſans la crainte de ſa juſtice.

PARAGRAPHE QUATRIE'ME.

Penſées & Paſſages des Saints Peres ſur ce ſujet.

DEus, quantùm Patris pietate indulgens ſemper & bonus eſt, tantùm Judicis majeſtate metuendus eſt. Cyprian. de Lapſis.

Timor Dei, innocentiæ cuſtos. Idem, Epiſt. ad Donatum.

Unuſquiſque conſideret, non quid alius paſſus ſit, ſed quid pati & ipſe mereatur; nec evaſiſſe ſe credat, ſi eum interim pœna diſtulerit, cùm timere plus debeat, quem ſibi Dei judicis cenſura ſervavit. Idem, Serm. de Lapſis.

Mens noſtra tantò valentiùs terrores rerum temporalium deſpicit, quantò ſe authori earumdem, veraciùs per formidinem ſubdit. Greg. l. 2. Moral. c. 13.

Anchora cordis eſt pondus timoris. Idem, l. 6. Moral. c. 24.

Prava mens, ſi non priùs per timorem evertitur, ab aſſuetis vitiis non emendatur. Idem, Homil. 4. in Evang.

Omnipotentis juſtitia futurorum præſcia, ab ipſa mundi origine, gehennæ ignem creavit. Idem, l. 15. Moral. c. 17.

Tenendum eſt animam, Dei timore velut muro obſeptam, fortem eſſe, & quodammodo invictam. Cyrill. l. 2. in Iſaïam, c. 16.

Fundamentum fidei & ſpei eſt timor. Cy-

AUtant que Dieu eſt bon & indulgent par ſa bonté de Pere, autant eſt-il redoutable par la majeſté, & la puiſſance de Juge ſouverain.

La crainte de Dieu eſt la gardienne de l'innocence.

Il faut que chacun conſidere, non ce qu'un autre a ſouffert pour punition de ſes crimes; mais ce qu'il merite lui-même de ſouffrir à cauſe des ſiens : & qu'il ne croye pas être échappé à la juſtice divine, ſi la peine qu'il a meritée, pour ſa part, eſt differée : il a même plus de ſujet de craindre que le Juge ſouverain ne l'ait reſervé à une plus ſevere vengeance.

Nous ſommes d'autant plus portez à mépriſer la crainte que nous peuvent cauſer les choſes de cette vie, que plus parfaitement nous ſommes ſoûmis à celui qui en eſt l'auteur, & ſans la permiſſion duquel rien n'arrive en ce monde.

Le poids de la crainte de Dieu eſt comme une ancre, qui affermit notre cœur dans le bien.

Si un eſprit porté au mal n'eſt ébranlé & abbatu par la crainte de la juſtice divine, il ne ſe défera jamais des vices auſquels il a pris une forte habitude.

La juſtice du Tout-puiſſant, dans la vûë de ce qui arriveroit dans la ſuite des temps, a créé le feu d'enfer dès le commencement du monde.

Il faut être perſuadé que l'ame munie & fortifiée de la crainte de Dieu, comme d'une forte muraille, eſt en quelque maniere invincible.

La crainte de Dieu eſt le fondement de la foi,

prian-

prian. ad Quirinum.

Timor fundamentum salutis est : timendo cavebimus, cavendo salvi erimus. Tertull. l. de Cultu fœmin.

Ubi Deus, ibi metus in Deum. Idem.

Timor hominis, honor Dei est. Idem.

Stulte, quem Dominum appellas, negas timendum ; cùm hoc nomen sit potestatis etiam timendæ ? At quomodo diligas, nisi timeas non diligere ? Etiam patri competit amor, propter pietatem, & timor propter potestatem. Idem, l. 1. adverſ. Marc.

Hoc unum timemus, ne quid magis quàm Deum timeamus. Gregor. Naz.

Timor Dei, clavus animæ fluctuantis. Ambroſ. l. de Paradiſo.

Timor virtutum custos est ; securitas ad lapsum facilis. Hieronym.

Timor Dei velut gladius anceps est, omnem concupiscentiam pravam exscindens. S. Ephrem, Serm. de patient.

Amor ille, quo non amatur justitia, sed timetur pœna, servilis est. Auguſt. in Pſalm. 118.

Quis potest, nisi Deum timeat, servare justitiam ? Auguſt. Serm. de Annunt.

Quando timore pœnæ, non amore justitiæ fit bonum, nondum bene fit bonum. Idem, cont. Pelag. l. 2.

Discat timere, qui non vult timere ; discat ad tempus esse sollicitus, qui semper non vult esse sollicitus : timentis Dominum beata est anima ejus. Idem, Serm. 214. de Temp.

Sicut meliores sunt quos dirigit amor, ita plures sunt quos corrigit timor. Idem, Epiſt. 50. ad Bonif.

Time, ne tumeas. Idem, in 1. Joan. c. 4.

Quod supra hominem est time ; & homines te non terrebunt : mortem sempiternam time ; & præsentem non curabis. Idem, in Pſalm. 63.

Attendo quia bonus es, attendo quia justus es ; amo bonum, timeo justum ; amor & timor perducant me. Idem, in Pſalm. 32.

Cùm times gehennam, non audeo dicere, ne timeas, quia Dominus dicit : Timete eum qui potest corpus & animam mittere in gehennam. *Plane time ; nihil enim magis est timendum : sed post formidinem mali, discè dilectionem boni, castumque timorem.* Idem, Serm. 18. de verb. Apoſt. Item in Pſalm. 32.

Timor præsens securitatem generat sempiternam. Time Deum, qui super omnes es ; & hominem non formidabis. Idem.

Qui non vivit in timore, rectè illum agere non est facile ; sicut qui vicissim cum timore vivit, eum impossibile est peccare. Chryſoſt. Homil. 13. ad Popul. Antioch.

Timor Dei nihil est aliud quàm murus, & munimentum, & turris inexpugnabilis. Idem, ibidem.

Facilè deviat à justitia qui non Deum sed & de l'eſperance.

La crainte eſt le fondement du ſalut. En craignant nous ſerons ſur nos gardes, & en nous précautionnant par la crainte, nous ſerons immanquablement ſauvez.

Là où ſe trouve la penſée de la preſence de Dieu, là ſe trouve la crainte de ſa juſtice.

La crainte qu'on a de Dieu, fait ſa gloire.

Inſenſé ! vous appellez Dieu le Juge ſouverain, & vous oſez nier qu'il faille le craindre, ſans faire reflexion, que ce nom même, eſt le nom d'une puiſſance redoutable ? Mais comment l'aimerez-vous, ſi vous ne craignez point de ne pas l'aimer ? L'amour eſt dû à un Pere, à titre de pieté ; & la crainte, à raiſon de ſon pouvoir.

C'eſt ce que nous craignons le plus, de craindre quelque choſe plus que Dieu.

La crainte de Dieu eſt comme le gouvernail d'une ame qui eſt flotante & emportée de tous côtez.

La crainte eſt la gardienne des vertus ; & le moyen ſeur & facile de tomber eſt le trop de ſecurité.

La crainte de Dieu eſt un glaive à double tranchant, qui coupe & retranche les effets de la mauvaiſe concupiſcence.

Tout amour eſt ſervile, par lequel on n'aime pas la juſtice, mais on craint ſeulement la peine & le châtiment.

Qui peut, ſans craindre Dieu, conſerver la juſtice ?

Quand on pratique le bien par crainte du châtiment, plûtôt que par amour de la juſtice, on ne ſçait pas encore le pratiquer comme il faut.

Que celui qui ne veut pas craindre, apprenne à craindre ; & que celui qui ne veut ſe mettre en peine de rien, apprenne pour un temps à ſe mettre en peine de ce qui certainement merite qu'on y penſe : Heureuſe l'ame de celui qui craint le Seigneur !

Comme ceux qui ſe conduiſent par amour ſont les plus gens de bien ; auſſi ceux qui ſe corrigent par la crainte, ſont en plus grand nombre.

Craignez, afin que l'orgueil ne vous enfle point.

Craignez ce qui eſt au-deſſus de l'homme ; & les hommes ne ſeront pas capables de vous épouvanter : craignez la mort éternelle ; & vous ne craindrez point la mort temporelle, quand elle ſera preſente.

Je conſidere, Seigneur, que vous êtes bon, & je fais reflexion que vous êtes juſte ; comme bon je vous aime, & comme juſte je vous crains. Il faut que l'amour & la crainte, me reglent & me conduiſent.

Lorſque vous craignez l'enfer, je n'oſe vous dire : ne le craignez point ; puiſque le Seigneur a dit : *Craignez celui qui peut envoyer le corps & l'ame au feu d'enfer.* Craignez à la bonne heure ce terrible ſupplice ; car rien n'eſt plus capable de nous donner de la crainte : mais après la crainte du mal, apprenez à aimer le bien ; & ayez une chaſte crainte.

La crainte qu'on a preſentement de Dieu, produit une éternelle aſſurance. Craignez Dieu, qui eſt au-deſſus de tout ; & vous ne redouterez point la puiſſance des hommes.

Il n'eſt pas aiſé qu'un homme qui ne paſſe pas ſa vie dans une continuelle crainte, vive ſaintement ; il eſt reciproquement impoſſible, que celui qui eſt toûjours en crainte, mene une vie criminelle.

La crainte de Dieu n'eſt autre choſe qu'une muraille, un boulevart, & une tour inexpugnable contre le peché, & les attaques de l'ennemi.

Celui qui ne craint pas Dieu, mais les hom-

homines pertinescit. Hic timor facultatem peccandi differre potest ; voluntatem auferre non potest. Idem, in Serm. de Joan. Baptist.

Solus est Dei timor, qui mentem corrigit, fugat crimina, innocentiam servat, & omnis boni tribuit facultatem. Idem.

Sicut ignari luditis ante machinas bellicas : Deus tonat, & non surgitis, & non fugitis a ventura ira? Idem.

Nisi timore incipiat homo Deum colere, non perveniet ad amorem : initium sapientiæ timor Domini. Incipit ergo a vinculis ferreis, finitur ad torquem aureum. Idem, in Psalm. 149.

Aliud est nosse Deum, aliud timere ; nec cognitio sapientem facit, sed timor. Bernard. Serm. 23. in Cant.

Prima gratia est timor Domini. Sine hac gratia prima gratiarum, nullum bonum pullulare, vel manare potest. Idem, in Tract. de donis Spirit. sancti.

Initium salutis, timor Domini ; & plenitudo legis est charitas. Idem, Serm. 37. in Cant.

Deum time, & mandata ejus observa, hoc est enim omnis homo : *ergo si hoc est omnis homo, absque hoc, nihil est homo.* Idem, Serm. 20. in Cant.

Timore & amore affecta anima, velut quibusdam duobus brachiis comprehendit Deum, amplectitur, stringit, tenet. Idem, l. 5. de Considerat.

Omne virtutum ædificium vergit in præcipitium, si hujus gratiæ (nempe timoris Dei) *amiserit præsidium.* Idem, in Tract. de donis Spirit. sancti.

Noveris te, ut Deum timeas ; noveris ipsum ut æquè ipsum diligas. Idem, Serm. 37. in Cant.

Quid tam timendum quàm potestas cui non potes resistere ; quam sapientia, cui abscondi non potes? Poterat minus timeri Deus alterutro carens : nunc autem perfectè oportet timeas illum, cui nec oculus deest omnia videns, nec manus potens omnia. Idem, l. 5. de Considerat.

Si nullam ob culpam, certè ob hanc unam gehennâ digni sumus, quòd plus gehennam, quam ipsum Christum timeamus. Chrysost. Homil. 5. in Epist. ad Roman.

Tutissima res est nihil timere præter Deum. Laurent. Justin. l. de Lign. Vitæ, c. 1.

Timor hominum peccandi differt facultatem, & operationem ; non tamen aufert, sed retinet voluntatem, donec habeat opportunitatem. Idem, ibidem. c. 2.

mes seulement, est facilement détourné des sentiers de la justice. Cette crainte des hommes peut bien retarder pour un temps le pouvoir, mais non pas ôter la volonté de pecher.

C'est la seule crainte de Dieu qui redresse & corrige l'esprit du pecheur, qui en chasse tous les crimes, conserve l'innocence, & donne le pouvoir & le moyen de pratiquer tout le bien.

Vous joüez & vous vous divertissez devant des machines de guerre, comme des gens qui ignorent le peril où ils sont. Dieu tonne, foudroye ; & vous ne vous levez pas, & vous ne fuyez pas pour éviter sa colere, qui est prête de fondre sur vous ?

Si l'homme ne commence à servir Dieu par la crainte, il ne parviendra pas à l'amour : la crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse. On commence donc par des chaînes de fer, & on finit par un collier d'or.

C'est autre chose de connoître Dieu, & autre chose de le craindre. Ce n'est pas la connoissance, mais la crainte qui nous rend sages, & qui nous fait précautionner.

Le premier don & la premiere grace, c'est la crainte de Dieu. Sans cette premiere grace, nul bien ne peut naître en nous, ou se répandre sur nous.

La crainte de Dieu est le commencement du salut ; & la charité est la plenitude de la Loi.

Craignez Dieu, & observez ses Commandemens : car c'est en cela que consiste tout l'homme. Donc si c'est en cela qu'est tout l'homme, sans cela l'homme n'est rien.

L'ame, par la crainte & par l'amour, comme avec deux bras, embrasse Dieu, l'étraint, & le tient étroitement serré.

Tout l'édifice spirituel des vertus panche à sa ruïne, si-tôt qu'il est privé de l'appui de la crainte de Dieu, qui le soûtient.

Connoissez-vous vous-même, & votre foiblesse, afin que vous craigniez Dieu ; mais appliquez-vous à connoître Dieu, afin que vous l'aimiez.

Qu'y a-t-il de plus à craindre & de plus redoutable qu'une puissance, à laquelle vous ne pouvez resister ; qu'une sagesse éclairée, à laquelle vous ne pouvez vous cacher? On pourroit craindre moins Dieu, s'il manquoit de l'une ou de l'autre ; mais vous devez craindre par-dessus toutes choses, celui dont l'œil voit tout, & la main peut tout.

Nous sommes dignes de l'enfer, quand nous ne serions coupables d'aucun autre crime, que de celui de craindre plus l'enfer que Jesus-Christ même.

C'est une chose qui nous doit donner une grande assurance, que de ne rien craindre que Dieu seul.

La crainte des hommes differe pour un temps & arrête l'action du peché ; mais elle n'ôte pas, elle retient seulement la volonté, jusqu'à ce qu'elle en ait trouvé l'occasion commode.

PARAGRAPHE CINQUIE'ME.

Ce qu'on peut tirer de la Theologie par rapport à ce sujet.

Définition de la Crainte de Dieu.

COmme l'on peut craindre Dieu par differens motifs, qui font autant de differentes especes de crainte, il est assez difficile de donner une définition exacte & reguliere de la Crainte de Dieu en general. Il me semble cependant qu'on peut dire que c'est une vertu, par laquelle on craint d'offenser Dieu. C'est ainsi que le saint homme Tobie en explique la nature, en la recommandant à son fils : Ayez, lui dit-il, tous les jours de votre vie la crainte de Dieu devant les yeux, & donnez-vous de garde de commettre aucun peché, en violant les loix & les préceptes qu'il nous a imposez. On ne parle point de la crainte, entant que passion & un mouvement naturel de l'ame, qui nous fait appre-

hender

hender & fuir ce qui nous peut nuire, & cauſer quelque dommage.

Ce qu'on entend par craindre Dieu, & quel eſt l'objet de notre crainte.

Il peut y avoir quelque équivoque en cette matiere, ſur ce que le Fils de Dieu ne dit pas dans l'Evangile, qu'il faut craindre les peines éternelles de l'Enfer : mais qu'il faut craindre celui qui peut nous les faire ſouffrir, & nous précipiter dans cet abîme de malheurs; & qu'ainſi il ſemble que l'objet de notre crainte doit être Dieu ſeul, & que nous devons nous abſtenir de l'offenſer, non par le motif des peines, mais parce qu'il a le pouvoir de nous punir : ce qui paroît un motif plus relevé & plus excellent. Mais la doctrine de Saint Thomas leve cette difficulté, qui n'eſt qu'en apparence, lorſque ce ſaint Docteur nous apprend, que la crainte a un double objet; ſçavoir, le Mal que l'on fuit; & l'Auteur de ce mal. Or Dieu ne peut être l'objet de notre crainte, comme un mal que nous nous efforçons d'éviter; puiſqu'il n'y peut avoir aucun mal en Dieu. Il eſt donc ſeulement l'objet de notre crainte, comme auteur du mal qu'il fait ſouffrir aux pecheurs, & comme parle ce ſaint Docteur, conſideré comme juſte vengeur des pecheurs, ſoit par la privation de la beatitude, ſoit par les peines éternelles, dont ſa juſtice punit les coupables. C'eſt donc le mal que nous craignons principalement; & lorſque Dieu nous ordonne de craindre celui qui peut perdre l'ame & le corps, il nous ordonne en même temps de craindre cette perte, qui n'eſt autre que la damnation éternelle.

2. 2. qu. 19. art. 12.

De la crainte des peines de l'Enfer.

C'a été une hereſie de Luther & de Calvin, de dire que la crainte des peines, qui nous fait recourir à la miſericorde de Dieu, & par laquelle on s'abſtient de pecher, eſt un peché, & qu'elle rend les hommes plus grands pecheurs. Le Concile de Trente a prononcé Anathême contre ces Heretiques, par ces paroles : *Si quis dixerit gehennæ metum, per quem ad miſericordiam Dei, de peccatis dolendo confugimus, vel à peccato abſtinemus, peccatum eſſe, aut peccatores pejores facere, Anathema ſit.* Après une condamnation ſi expreſſe, & ſi authentique, il eſt étonnant que des Docteurs, qui veulent paſſer pour Catholiques, oſent ſoûtenir, ou enſeigner que c'eſt mal fait de s'abſtenir du peché, par cette crainte; fondez ſur quelques paſſages de Saint Auguſtin mal-entendus, quoi qu'en plusieurs endroits, ce ſaint Docteur diſe le contraire.

Seſſ. 6. can. 8.

Seſſ. 14. c. 15.

De l'attrition ou de la douleur du peché, conçuë par la crainte des peines.

Le même Concile de Trente, nous enſeigne que la contrition imparfaite, appellée communément Attrition, laquelle eſt conçuë par la crainte des peines, lorſqu'elle exclud la volonté de pecher, non ſeulement ne rend pas l'homme hypocrite ou plus grand pecheur; mais qu'au contraire c'eſt un don de Dieu, & un mouvement du Saint Eſprit, lequel à la verité n'a pas encore pris poſſeſſion de l'ame, par la grace ſanctifiante, & par la charité; mais qui l'excite & la diſpoſe à la recevoir. De ces paroles du Concile, nous apprenons premierement qu'il y a une crainte des peines de l'enfer, laquelle eſt compatible avec la volonté de pecher; autrement ce ſeroit en vain qu'on diroit, que la crainte des peines, quand elle exclud la volonté de pecher, eſt un don de Dieu, & un mouvement du Saint Eſprit; ſi la crainte des peines n'avoit jamais le pouvoir d'exclure cette perverſe & criminelle volonté. Or elle a ce pouvoir, quand on ne dit pas en ſon cœur, que s'il n'y avoit point d'enfer, on commettroit le peché; car alors cette crainte ſeroit vicieuſe, & n'excluroit le peché qu'en apparence devant les hommes, & non pas devant Dieu. Mais lorſqu'on dit abſolument qu'on ne veut pas pecher, de peur d'être damné, & qu'on ne retient nulle affection au peché, elle peut l'exclure. Secondement, nous apprenons de ces paroles du Concile, que cette crainte eſt un don du Saint Eſprit, & par conſequent, qu'elle eſt ſainte, utile, & ſalutaire; que loin de rendre l'homme hypocrite ou plus grand pecheur, elle le diſpoſe à la grace de la juſtification, comme il eſt auſſi défini au Canon 5. de la même Seſſion.

Des differentes craintes ſerviles.

La crainte de Dieu s'appelle ſervile, quand elle naît de l'amour que nous avons pour nous-mêmes, & non de celui que nous avons pour Dieu; ou comme parle Saint Auguſtin, quand elle ne vient pas de l'amour de la juſtice, mais de la crainte du châtiment : *Amor iſte quo non amatur juſtitia, ſed timetur pœna, ſervilis eſt.* On l'appelle ſervile, par comparaiſon avec les ſerviteurs & les domeſtiques, que la crainte des châtimens tient dans leur devoir. Que ſi elle exclud le deſir & la volonté du peché, elle eſt loüable & ſainte, & inſpirée par le Saint Eſprit, comme nous avons dit; ſoit qu'on apprehende d'être privé de la gloire, & du bonheur éternel : & quelques-uns appellent mercenaire, la crainte conçuë par ce motif : ſoit qu'on craigne d'être condamné aux peines éternelles de l'Enfer. Que ſi cette crainte eſt purement ſervile, en ſorte que l'on continueroit ſa vie déreglée, s'il n'y avoit point d'enfer, ou que l'on fût aſſuré que Dieu ne dût point punir nos deſordres; c'eſt une crainte d'elle-même mauvaiſe, propre des eſclaves, condamnée par Saint Auguſtin, & par tous les Docteurs. Il y a encore une troiſiéme eſpece de crainte ſervile, par laquelle on retourne à Dieu, & l'on s'abſtient du peché, par l'apprehenſion des peines temporelles, & nullement par la haine du peché. Telle fut celle de Pharaon, qui étant accablé des fleaux, dont Dieu punit ſon opiniâtreté, confeſſe ſon crime. Telle étoit celle des Juifs, qui cherchoient le Seigneur, lorſqu'il avoit le bras levé pour les frapper : *Cùm occideret eos, quærebant eum.* Telle fut celle de Simon le Magicien, intimidé de la menace que Saint Pierre lui avoit faite; qui ſupplia cet Apôtre d'interceder pour lui, afin que ces malheurs dont il l'avoit menacé, n'arrivaſſent point : *Ut nihil veniat ſuper me horum quæ dixiſtis.* Si cette crainte excluoit abſolument la volonté du peché, on ne pourroit la condamner comme mauvaiſe; mais étant conçuë par un motif humain & naturel, elle ne ſeroit ni un don du Saint Eſprit, ni une diſpoſition à la grace de la juſtification, ni enfin d'aucun merite devant Dieu. Que ſi l'on ne quitte pas par cette crainte, le deſir & la volonté du peché, cette crainte doit être regardée comme la derniere corruption du cœur humain, & une étrange dépravation d'eſprit & de jugement, comme parle Saint Auguſtin.

Aug. in Pſalm. 118.

Pſal. 77.

Act. 8.

De la crainte filiale.

La crainte qu'on appelle Chaſte & Filiale, eſt celle par laquelle on craint d'offenſer Dieu, & de violer ſa Loi, de peur de perdre ſa grace & ſon amitié. On l'appelle filiale, parce qu'elle naît de l'amour, comme la crainte qu'ont les enfans d'offenſer leur pere, qu'ils aiment, & qu'ils craignent en même temps, &

à qui ils n'apprehendent rien plus que de déplaire. Cette crainte s'appelle auſſi parfaite, qui procede de l'amour & de la charité, & qui proprement n'en eſt point diſtinguée, comme l'enſeigne Saint Auguſtin : au lieu que l'autre qui naît de la crainte des peines, s'appelle Initiale, par laquelle on craint tellement Dieu, que ſes châtimens, & ſa juſtice font plus d'impreſſion ſur nous que ſon amour, pour nous détourner du peché. On peut pourtant l'appeller crainte filiale imparfaite, ou un mélange de toutes les deux; ſervile & filiale. Auſſi cette crainte imparfaite diſpoſe-t-elle à l'autre plus parfaite, lui fraye le chemin, & lui donne l'entrée, comme l'explique amplement ce ſaint Docteur, au lieu que nous avons cité.

premierement le peché pour objet.

La crainte ne doit pas ſeulement avoir la peine, mais

Afin que la crainte ſoit bonne, & ſainte, il faut qu'elle n'ait pas ſeulement la peine pour objet, mais encore la coulpe, comme parlent les Theologiens : c'eſt-à-dire, que ce n'eſt pas aſſez de craindre la damnation éternelle, mais qu'il faut auſſi craindre la cauſe de cette damnation, qui eſt le peché; ou bien la damnation, comme un effet du peché. Car ſi entendant parler de l'enfer, de la confuſion qui couvrira le viſage des reprouvez, de l'ardeur de ces flammes dévorantes, de l'éternité des ſupplices, de la rage & du deſeſpoir où ſeront éternellement les damnez, on ne craint rien davantage; cette crainte paroît ſimplement naturelle, & ſemble même n'être pas libre. Car qui eſt celui, qui pour deſeſperé qu'il puiſſe être, ne craindroit pas un ſi grand malheur ? Il n'y a pecheur ſi abominable, lequel s'il croit l'enfer, n'en redoute les effroyables tourmens. Mais quoi que ces frayeurs qui ſaiſiſſent quelquefois l'eſprit des impies, ne ſoient pas mauvaiſes, elles ſont tout au plus indifferentes, ſi elles ne vont juſqu'à faire déteſter le peché.

PARAGRAPHE SIXIE'ME.

Les Endroits choiſis des Livres ſpirituels, & des Prédicateurs recens, ſur ce ſujet.

De la crainte en general.

LA crainte eſt une prudence naturelle, qui nous délivre ſouvent d'un peril, par l'apprehenſion qu'elle nous en donne : elle ſe répand ſur toutes les actions de notre vie, & n'eſt pas moins utile à la Religion qu'à l'Etat. Si nous en croyons quelques Prophanes, c'eſt elle qui a fait les Dieux; & quoi qu'il y ait de l'impieté dans cette maxime, on ne laiſſe pas d'y remarquer quelque ombre de verité. Car c'eſt la crainte des peines éternelles qui a perſuadé aux hommes qu'il falloit appaiſer ces Dieux irritez; c'eſt elle qui leur a fait offrir des ſacrifices; qui leur a bâti des temples, dreſſé des autels, & immolé des victimes; c'eſt elle qui retient les juſtes dans leur devoir, & qui après un crime commis, les oblige de lever les mains vers le ciel, & d'en témoigner du regret. Quoi qu'on ſe pique de generoſité dans la Religion, & qu'on ſe vante d'être plûtôt gagné par les promeſſes que par les menaces; il faut pourtant confeſſer que la crainte a ſauvé plus de coupables que l'eſperance. Auſſi eſt-elle appellée dans l'Ecriture ſainte le commencement de la ſageſſe, c'eſt-à-dire, l'appui de la vertu, & le fondement de la pieté. *Le Pere Senault, dans l'Uſage des Paſſions.*

La crainte du peché eſt une preuve de la Divinité.

Le crime ſeroit inſolent, s'il n'étoit reprimé par cette paſſion; & toutes les loix ſeroient inutiles, ſi la nature n'avoit imprimé la crainte dans l'ame des criminels : elle y eſt gravée, en des caracteres que le temps ne peut effacer. Ils apprehendent le châtiment d'un peché ſecret; & quoi qu'ils ſçachent que les Juges ne puiſſent punir que ceux qu'ils connoiſſent, ils tremblent au milieu de leurs amis, ils s'éveillent en ſurſaut; & ce fidele miniſtre de la juſtice divine, ne leur permet pas de trouver d'aſſurance ni dans les villes, ni dans les deſerts. C'eſt une preuve que la nature n'eſt pas entierement corrompuë, puis qu'il lui reſte de l'horreur pour ſon peché, & de l'apprehenſion pour ſon châtiment. Car en quelque endroit que ſe cache le pecheur, il porte la crainte avec ſoi; & cette paſſion incorruptible, lui apprend qu'il y a une Divinité, qui voit les crimes ſecrets, pendant la vie, & qui les punit après la mort. Souvent elle convertit les libertins, & par un miracle inconcevable, elle leur perſuade des veritez, qu'ils n'avoient pas voulu croire, pour n'être pas obligez de les craindre. *Le même.*

Les maux que cauſe la crainte purement naturelle.

Les Stoïciens la dépeignent comme un monſtre, tant ils la font effroyable. Ils diſent qu'elle eſt ingenieuſe pour notre malheur, qu'elle eſt impatiente de ſon naturel, & qu'elle n'attend pas que le mal ſoit arrivé pour nous le faire ſouffrir; qu'elle a une prévoyance maligne, & qui ne penetre les ſecrets de l'avenir, que pour nous y faire trouver notre ſupplice; qu'elle ne ſe contente pas des maux preſens, mais que pour obliger toutes les differences des temps, à conſpirer notre malheur, elle ſe ſouvient du paſſé, elle s'inquiéte du futur, & unit enſemble des peines, que toute la cruauté des Tyrans ne pourroit accorder. Ils ajoûtent que comme elle prend peine à prévenir nos malheurs, elle prend plaiſir à les accroître, & ne nous les repreſente jamais, qu'elle ne les groſſiſſe pour nous étonner; que, ſi elle nous menace de la mort, c'eſt toûjours de la plus effroyable; ſi elle nous fait apprehender une maladie, c'eſt toûjours la plus cruelle; ſi elle nous fait attendre quelque déplaiſir, c'eſt toûjours le plus fâcheux. De maniere qu'on trouve par experience, qu'elle eſt plus inſupportable que le mal qu'elle prévoit, & que de tous les tourmens, celui qu'elle nous fait ſouffrir, eſt toûjours le plus rigoureux : auſſi ne voit-on gueres d'homme qui n'aime mieux mourir une fois, que de craindre toûjours la mort. *Le même.*

Suite du même ſujet.

On l'accuſe de prendre toûjours les choſes au pis, & de faire les maux plus grands qu'ils ne ſont. Elle reſſemble, dit-on, à ces lâches eſpions, que Moyſe envoya pour découvrir la Paleſtine, & dont les infideles rapports penſerent détourner le peuple Juif d'une ſi noble conquête : elle fait d'un atome une montagne; toutes les bêtes lui ſemblent des monſtres, & elle ne voit point de danger qu'elle ne juge inévitable. Il eſt vrai qu'elle embraſſe toûjours le plus mauvais parti, & que pour n'être point abuſée, elle ſe figure le mal avec toutes ſes extrêmitez; mais elle en eſt plus conforme à la prudence, qui ne conſulte jamais l'avenir, qu'elle n'y remarque tous les dangers qui peuvent arriver, & qu'elle ne

prépare des forces, pour combattre tous les ennemis qui la peuvent attaquer. Elle ne considere pas ce qui se fait seulement, mais tout ce qui se peut faire; & elle se donne un peu d'inquiétude pour se procurer un repos assuré. *Le même.*

Eloge de la crainte de Dieu.

La premiere leçon que le Saint Esprit fait à tous ceux qui s'approchent de Dieu, est de le craindre : il ne découvre les mysteres de sa sagesse qu'aux ames timorées; l'expression la plus ordinaire, dont il se sert, pour marquer les hommes justes & saints, est de les appeller des hommes remplis de la crainte de Dieu : *Vir justus & timoratus. Vir timens Deum.* Il veut que le sujet le plus ordinaire des Prédications des Apôtres soit pris de ses redoutables jugemens. Ces grands hommes de l'ancienne Loi, qui traitoient si familiérement avec Dieu, & que Dieu même traitoit d'amis, & d'hommes selon son cœur, nonobstant ce commerce & cette privauté, concevoient tant de crainte pour lui, que par une étrange maniere de parler, ils l'appelloient leur frayeur; & parmi les titres qu'ils donnoient à la Divinité, ils y mettoient celui de Dieu terrible; & par tout où il est parlé de Dieu, il est parlé de crainte : *Ubi Deus, ibi metus in Deum*, dit Tertullien. Et le Prophete Isaïe décrivant les tresors incomprehensibles de graces, que devoit posseder le Messie; après avoir dit, que l'esprit de sagesse, de conseil, de pieté, reposeroit sur lui, il ajoûte qu'il sera rempli de la crainte du Seigneur : *Replebit eum Spiritus timoris Domini.* Et dans le nouveau Testament, ces hommes courageux & magnanimes, qui bravoient l'orgueil des tyrans, & qui se jouoient de la cruauté des bourreaux, apprehendoient si fort de déplaire à Dieu, & avoient une telle crainte de l'offenser, que leur unique apprehension étoit de craindre quelque chose plus que lui; comme parle Saint Gregoire de Nazianze à l'occasion des Martyrs : *Hoc unum timemus, ne quid magis quàm Deum timeamus. Pere Texier, dans la Dominicale.*

Isaïe 11.

Combien la crainte de Dieu est rare parmi les hommes. *Psal.* 13.

Où voit-on aujourd'hui cette crainte parmi les hommes? & ne pouvons-nous pas renouveller maintenant le reproche du saint Roi Prophete : *Omnes declinaverunt, simul inutiles facti sunt; non est qui faciat bonum, non est usque ad unum.* Hé! quelle est la cause de cette corruption generale des hommes, & de cette dépravation generale de mœurs, qui regne dans tous les états du Christianisme? La voici : *Non est timor Dei ante oculos eorum :* Il n'y a presque plus de crainte de Dieu dans le monde. Maintenant les Chrétiens craignent tout, hormis Dieu : Ils craignent la pauvreté, ils craignent la maladie, ils craignent l'infamie, & le deshonneur; il n'y a que Dieu qu'ils ne craignent point. Si un Souverain, si un Grand, si un homme puissant, étoit irrité contre nous, & avoit juré notre perte; quels troubles? quelle inquiétude? quel empressement pour l'appaiser? La Foi nous crie, que Dieu est en colere contre nous : *Vidit Dominus, & ad iracundiam concitatus est.* Dieu a vû ce crime secret, cette injustice, cette vengeance; & le Saint des Saints s'est irrité, il a juré par son éternité qu'il puniroit ce crime, & qu'il se vengera de ses ennemis. Hé! qui est-ce qui tremble à ces menaces? qui craint cette haine & ce courroux du Tout-puissant? *Non est timor Dei ante oculos eorum.* Le même.

Ibidem.

Deuter. 32.

Nous ne devons nous effrayer qu'autant qu'il le faut pour assûrer notre salut; nous devons vivre dans une crainte, qui également éloignée d'un desespoir malheureux, & d'une presomption criminelle, nous entretienne dans ce temperament de confiance en Dieu, & de défiance de nous-mêmes, absolument necessaire pour notre justification. Que les soins que vous prendrez de votre salut, ne soient pas des soins inquiets & tumultueux, qui puissent troubler cette paix interieure de l'ame, si necessaire pour entendre la voix de Dieu, pour discerner les inspirations de la grace d'avec les suggestions de la nature. Tenez-vous dans une situation d'esprit la plus tranquille que vous pourrez, dans une soûmission parfaite, & dans un abandonnement secret aux ordres de la divine Providence. Si l'incertitude de votre salut vous épouvante d'un côté, qu'elle serve à vous rassûrer de l'autre. Car Dieu ne voulant sauver que les humbles, n'est-ce pas un sujet de consolation pour vous, d'ignorer ce que vous devez devenir; puisque rien n'est si propre à nous humilier que cette ignorance? Artifice de la bonté de Dieu! qui connoissant que nous ne pouvions devenir Saints, si nous n'étions veritablement humbles; & que nous ne sçaurions être parfaitement humbles, si nous étions assûrez d'être Saints, a permis que nous fussions incertains de notre sort, afin que cette incertitude nous sanctifiât. *Essais de Sermons pour la Dominicale. Le Dimanche de Quasimodo.*

Quelle doit être notre crainte.

Dieu veut que nous operions notre salut avec crainte.

Dieu, qui veut que nous operions notre salut dans la crainte, & dans le tremblement, comme dit l'Apôtre, permet souvent que les ames les plus saintes craignent d'être les plus coupables; & en même temps qu'il les console, & qu'il les fortifie, par ces témoignages secrets que l'esprit de Dieu rend au-dedans d'elles, il les humilie par des inquiétudes salutaires sur l'état incertain de leur ame : si elles ont été engagées dans de grands crimes, dont la misericorde de Dieu les a retirées, elles apprehendent toûjours de n'avoir pas fait une penitence assez rigoureuse : & plus la grace de Dieu est dans un degré sublime dans leur ame, plus cette lumiere divine leur fait découvrir clairement l'énormité des fautes qu'elles ont commises, & les perfections infinies de Dieu qu'elles ont offensé. De sorte que ces deux objets toûjours presens à leur esprit, r'ouvrent, pour ainsi dire, à tout moment la playe de leur contrition, & renouvellent sans cesse l'amertume de leur penitence. Si Dieu les a préservées des grands desordres, elles craignent d'être coupables de ces pechez spirituels, qui se cachent dans les replis de la conscience, & qui sont d'autant plus dangereux, qu'ils ne laissent point après eux cette confusion, que les crimes connus donnent aux grands pecheurs. *Essais de Sermons pour la Dominicale. Sermon pour le treiziéme Dimanche après la Pentecôte.*

De l'intrepidité des libertins & des impies. *Psal.* 13.

Il y a une intrepidité funeste propre des impies : car le monde est aujourd'hui rempli d'une infinité de personnes, qui croiroient se faire un affront de craindre Dieu : *Non est timor Dei ante oculos eorum.* Toutes ces grandes veritez, qui faisoient autrefois trembler les plus fortes têtes du monde, sont prises pour des phantômes qui ne sont propres qu'à épouvanter les peuples; & cette crainte salutaire, qui faisoit autrefois fremir tous ces

Heros du Christianisme, passe maintenant pour foiblesse d'ame, & pour petitesse d'esprit : *Timens Deum despicitur.* Les menaces des feux éternels, que la justice de Dieu allume dans les enfers, la pensée du grand jour des jugemens de Dieu, une éternité des plus effroyables supplices; tout cela est presque tourné en ridicule, par une infinité de jeunes temeraires, semblables à ces présomptueux de Sodome, dont ils ne pourront éviter le déplorable sort. Un Prédicateur avertit ses Auditeurs des redoutables effets de la justice d'un Dieu vengeur, il les menace des flammes dévorantes de l'enfer : on le prend pour un Prédicateur du menu peuple ; des libertins se moquent de ces veritez terribles, & les prennent pour de pieuses imaginations, & pour des spectres de devotion, qui ne peuvent servir qu'à contenir les gens grossiers, dans le devoir. Mais pendant que cette fatale intrepidité les rend insensibles au malheur dont ils sont menacez, une mort violente, un accident imprévû les précipite pour une éternité dans les enfers. *Dans les mêmes Essais. Sermon pour le quatriéme Dimanche de l'Avent.*

La veritable crainte de Dieu n'est point sterile.

Lorsque l'Apôtre Saint Pierre a renfermé dans la crainte de Dieu, tous les devoirs de l'homme Chrétien envers la divine Majesté, il n'a point prétendu exclure la Foi, la Pieté, la Religion, & les autres vertus qui nous attachent à ce souverain bien de nos ames, ni nous faire entendre qu'il suffit pour être homme Chrétien, de vivre dans une crainte servile de la justice, & des jugemens de Dieu : mais pour comprendre tous ces devoirs, il s'est servi de cette vertu, comme de celle que les Prophetes appellent le commencement de la sagesse, & le premier anneau de cette chaîne de vertus, qui captive nos volontez sous l'empire de Jesus-Christ. Cet Apôtre ne parle donc pas ici d'une crainte sterile, qui soit seule, & qui ne produise rien dans nos ames ; il parle d'une crainte feconde, & telle qu'étoit celle de Job, quand il disoit : J'ai toûjours vécu dans la crainte de Dieu : c'est ce qui me rendoit charitable envers le prochain, ce qui me faisoit être l'œil de l'aveugle, le pied du boiteux, & me tenoit prêt de rendre service à tout le monde. *Pris des Discours Chrétiens, sur les Dimanches. Tome 4.*

Suite de la même verité.

Si les Prophetes nous ordonnent si souvent d'avoir la crainte de Dieu ; c'est, dit Saint Bernard, parce que cette vertu est le sel de toutes les autres vertus. C'est elle qui nous fait courageux sans temerité, fermes sans dureté, complaisans sans mollesse. Cette crainte n'anéantit pas les courages, comme les libertins le publient ; elle les fortifie, & les éleve au-dessus de tout le monde, en les soûmettant à Dieu. Parcourez toutes les histoires, & vous verrez que ceux qui ont eu la crainte de Dieu plus profondément gravée dans leur ame, ont été ceux qui ont fait de plus belles actions : parce que quiconque craint Dieu, s'efforce de ne rien faire qui lui puisse déplaire, & fait tout ce qu'il sçait lui être agréable. *Les mêmes.*

Craindre Dieu, & l'aimer, est souvent une même chose.

On s'imagine quelquefois qu'autre chose est de craindre Dieu, & autre chose de l'aimer : & cependant l'une est une disposition à l'autre, & souvent elles se confondent toutes deux ensemble. Comment cela ? Il y a, dit Saint Bernard, trois sortes de craintes : La premiere, est la crainte des supplices de l'enfer, dont nous sommes menacez ; la seconde, est la crainte de ne pas joüir de Dieu, & d'être privé éternellement de ce souverain bien ; la troisiéme, est une crainte d'être abandonné de la grace, & de ne pas aimer Dieu autant qu'on pourroit, & qu'on devroit l'aimer. Cela supposé, il est constant que cette derniere espece de crainte, est un veritable amour de Dieu, & que c'est celle qui fait les plus grands Saints. Les deux autres sont bonnes, & retiennent l'homme dans son devoir : mais la troisiéme, est une crainte parfaite, une crainte filiale. Or craindre Dieu de la sorte, c'est veritablement l'aimer ; c'est, ajoûte Saint Augustin, accomplir veritablement ce précepte de Saint Pierre, quand il dit : *Deum timete :* Craignez Dieu. Car remarquez, selon les principes de ce saint Docteur, qu'il y a deux sortes de craintes ; l'une qui n'est pas dans la charité, comme parle saint Jean : *Timor non est in Charitate* ; & une autre qui lui est unie. La premiere est une crainte servile, par laquelle on s'abstient de faire le mal, non parce qu'on aime la justice, mais parce qu'on apprehende le châtiment. La seconde, est une crainte filiale, par laquelle on apprehende de perdre la grace, & d'être délaissé de Dieu, quand même il n'y auroit ni châtiment à souffrir, ni recompense à esperer : & cette crainte vient de l'amour, ou est elle-même un veritable amour. *Monsieur Joly, dans ses Oeuvres mêlées. Discours de l'Assemblée du Clergé.* 1. *Pet.* 2. 1. *Joan.* 4.

De la crainte qu'on appelle servile : quand elle est bonne & sainte.

Si vous ne craignez Dieu qu'à cause qu'il peut vous punir, assurément, dit Saint Augustin, vous ne l'aimez pas encore. Cependant il se peut faire que cette apprehension des supplices vous retienne dans le devoir ; il se peut faire que vous rentrerez en vous-mêmes, que vous vous corrigerez, & que vous commencerez à desirer le bien qui vous exemptera de ces châtimens. Combien de personnes ont été converties & justifiées par ce moyen ? Combien à qui la grace a ouvert les yeux, pour leur representer le danger auquel ils s'exposoient : Si je mourois en cet état, je serois perdu sans ressource ? Combien qui vivement saisis de cette crainte, ont dit en eux-mêmes : Il faut que je change de vie, & que je fasse penitence, quoi qu'il en coûte. Or parler de la sorte, & avoir effectivement ces sentimens, c'est commencer à desirer le vrai bien : & c'est cette crainte, qui n'étant pas d'abord dans la charité, l'introduit. *Le même.*

Cette crainte est loüable & sainte.

Saint Augustin loüe cette crainte : *Ignem times, bene times :* pecheur, vous craignez le feu d'enfer, & vous faites bien. Justice de mon Dieu, que vous êtes à craindre ! flammes éternelles, votre seule idée n'est que trop capable de jetter la frayeur dans les ames les plus intrepides ! Si cette crainte ne peut pas changer, ni convertir entierement notre cœur, elle ne laisse pas d'être tres-utile : elle arrête l'action du peché, elle affoiblit notre convoitise, & elle l'empêche de produire de mauvais fruits au dehors. C'est ce que nous enseigne l'Ecriture, quand elle assure que si nous nous souvenions toûjours de la mort & des suites de la mort, nous ne pecherions jamais. Et David semble nous representer parfaitement les effets de la crainte de Dieu, par ces paroles : *Confige timore tuo carnes meas ; à judiciis enim tuis timui.* Ce Prophete demande à Dieu, que parce qu'il a eu une juste crainte de ses jugemens, sa chair & ses convoitises demeu- *Psal.* 118.

rent liées & attachées ; c'est-à-dire, qu'elles soient dans l'impuissance de produire des fruits de peché. Si une vive crainte nous fait apprehender les tourmens éternels plus que toutes choses, cette crainte sera comme une croix où nos passions seront crucifiées; en sorte que si elles ne sont pas encore mortes, elles seront au moins enchaînées & captives. *Le même.*

Cette crainte fait ordinairement renoncer au peché.

Les gens du monde ne commettent tant d'injustices, de crimes, que parce qu'ils y trouvent quelque chose, qui contente & qui satisfait leurs desirs : mais la crainte de Dieu, quand elle est animée de la Foi, ruine toutes ces fausses satisfactions. Elle nous ouvre les yeux, & elle nous fait voir, que les supplices, le desespoir, la mort éternelle sont des suites naturelles du peché ; que ces terribles punitions qui sont dûës aux pecheurs, commencent dès cette vie; & que tous ceux qui s'attachent aux créatures, par des affections déreglées, deviennent necessairement miserables, aveugles, esclaves, insensez. C'est ce qui oblige les pecheurs qui se voyent déja dans ces miseres, & qui en craignent encore de plus grandes, de gemir, de s'affliger, de s'humilier, de se repentir de leurs desordres, dans la crainte de tomber entre les mains de la justice de Dieu. *Le même.*

Ce que fait la crainte de Dieu sur les hommes.

Que ne fait point la crainte de la mort sur les criminels? Ils endurent pour sauver leur vie des tourmens mille fois plus cruels que la mort : ils gardent le silence; ils sont patiens & genereux, au milieu des plus horribles souffrances ; & pour vivre un peu plus longtemps, ils veulent bien mener une vie miserable. Qui s'étonnera donc que la crainte de Dieu ait les mêmes effets? Que ceux qui craignent que les maladies de leurs ames & leurs pechez ne se terminent à une mort malheureuse, se condamnent à une solitude & à une mortification continuelle; qu'ils châtient rudement leur corps, & qu'ils crucifient leur chair, pour faire mourir en eux le peché, & les passions du peché? Nous n'avons pas de peine à comprendre que la crainte de Dieu fasse ces effets qui lui sont si naturels ; mais il y a sujet de s'étonner qu'il y ait si peu de pecheurs qui craignent Dieu comme il faut ; puisqu'il y en a si peu qui fassent une vraye & solide penitence de leurs pechez. *Le même.*

Ce que nous devons craindre en ce monde.

Quand nous agissons par des vûës toutes humaines, nous craignons mille choses qu'il n'y a point de raison de craindre: nous craignons les afflictions, les pertes, les humiliations, les mépris, la pauvreté; qui sont des maux qui ne durent qu'un moment. Mais si nous craignons Dieu comme il faut, cette crainte nous délivrera de toutes les autres craintes : nous ne craindrons plus que le souverain Juge, qui non seulement peut faire mourir notre corps, qui est condamné à la mort dès sa naissance, mais qui peut précipiter l'ame & le corps dans un feu éternel. Nous devons craindre les crimes qui irritent Dieu contre nous; nous devons craindre de mourir dans l'impenitence ; nous devons craindre ce corps de corruption, dont nous sommes revêtus, puisque la seule crainte chrétienne peut empêcher qu'il ne produise continuellement de nouveaux pechez. *Le même.*

De la crainte de l'Enfer.

Ne point penser à l'Enfer, c'est un étrange aveuglement ; y penser, & ne le pas craindre, c'est une monstrueuse fureur ; y penser, le craindre, & ne pas faire tous ses efforts pour n'y pas descendre, c'est une déplorable folie. Il ne se peut faire qu'une ame qui pense serieusement aux feux éternels, se resolve à pecher. C'est là une barriere qui l'arrête, un frein qui la retient; un obstacle que la grace lui oppose, pour l'empêcher d'aller, où le demon & ses passions la portent. Elle en devient plus humble, plus circonspecte, plus attentive à elle-même: j'ose même le dire, nul de ceux qui se representent sans cesse la gêne du feu, n'y tombera; nul de ceux qui la mépriſent ne l'évitera. *Nemo eorum, qui gehennam ob oculos habent, in gehennam incidet ; nemo gehennam contemnentium, gehennam effugiet.* Cette crainte du Seigneur, qui est le commencement de la sagesse, est une voye à son amour : après l'avoir apprehendé comme Juge, on l'aime comme Pere; on se confie en son infinie misericorde, on lui expose ses infirmitez & ses miseres, on lui demande pardon de ses pechez, on implore sa misericorde, on recherche son amitié, & l'on forme, quoi qu'il arrive, la resolution de ne plus l'offenser. *Chryſoſt. Hom. 55. ad Popul. Antioch.*

Tirés du Dictionnaire Moral, dans les Reflexions sur l'Enfer.

Nous avons sujet de craindre à cause de l'incertitude de l'état de la grace.

Rien n'est plus humiliant, & ne nous donne un plus juste sujet de craindre, que l'incertitude où nous sommes de l'état de la grace: *Nul ne sçait*, dit le S. Esprit, *s'il est digne d'amour ou de haine.* Ah le grand sujet de crainte ! Ah le grand motif d'humiliation ! Je n'y pense jamais, disoit S. Bernard, sans frayeur. Si un Saint de ce caractere, tremble ; où trouvons-nous dequoi nous rassurer? Tout le monde a part à cette terrible incertitude ; les justes aussi-bien que les pecheurs ; mais ce n'est pas de la même maniere: les pecheurs, parce qu'ils doivent croire qu'ils ne sont pas en état de grace ; les justes, parce qu'ils peuvent toûjours craindre de n'y être pas. Que cette incertitude est terrible, Seigneur ! & qu'elle seroit accablante, si vous ne nous soûteniez ! Mais puisqu'elle est necessaire pour rabattre notre orgueil, & nous entretenir dans l'humilité, il faut nous y soûmettre, & ne jamais perdre la crainte de votre justice. *Le P. Nepveu. Tome 2. de ses Reflexions.*

Crainte de la puissance de Dieu.

Craignons ce Dieu de Majesté, *qui fait marcher devant lui la mort, & qui d'un seul de ses regards a fait fondre les nations comme la cire, & a reduit en poudre les montagnes du siécle*, comme parle le Prophete Habacuc. Ah! dit S. Augustin, si la seule voix de celui qui a prononcé ces paroles, *Ego sum*, a pû sans autre secours, renverser par terre une troupe de soldats, plus redoutables encore par la haine qui les animoit, que par les armes qu'ils portoient: que ne fera pas cet Homme-Dieu, quand il viendra nous juger; lui qui est si puissant, étant prêt d'être jugé? que ne pourra-t-il pas, quand il viendra pour regner ; lui qui fait voir une si grande puissance, étant prêt de mourir? *L'Abbé de Monmorel. Homel. sur la Passion.* *Tract. 112. in Joann.*

Crainte de la justice de Dieu.

C'est à la justice qu'on doit quasi tout le bien qui se fait au monde, & le salut des ames : car s'il n'y avoit un Dieu pour châtier nos crimes, qu'il y auroit peu de personnes qui se voulussent porter au bien ; & parmi les vices qui regnent maintenant, que l'on verroit encore d'abominations sur la terre ? C'est cette crainte qui rend les hommes sages, & qui leur sert d'un puissant éguillon à la vertu ; parce que nous sommes si lâches, que sans une vive apprehension des supplices, on ne se soucieroit point de meriter des couronnes. Vos jugemens, ô mon Dieu !

sont bien autres que ceux des hommes ; & comme votre infinie misericorde s'est étenduë sur toute notre vie, dès le premier instant que nous sommes venus au monde, il faut qu'à l'instant même que nous partons de cette vie, nous ressentions aussi les effets de votre justice infinie : il le faut, dis-je, si par une sage précaution, nous n'avons prévenu vos arrêts, & satisfait à cette justice. *Pris de Lessius. Traité des Perfections divines, traduit par le Pere Maucorps.*

Motif de la crainte de Dieu, pris de sa Majesté, & de sa puissance.

Sçachez que la Majesté des Rois sur leurs trônes, l'éclat du soleil dans les cieux, la force de la foudre, quand elle fend la nuë, n'ont rien de comparable à la Majesté, à l'éclat, & à la force du Dieu que nous adorons, disoit le saint homme Job. Il est plus puissant que toutes les puissances, plus haut que toutes les hauteurs, & plus sage que tous les Sages du ciel & de la terre. C'est lui qui dissipe comme de la fumée de la terre toutes les grandeurs humaines ; c'est lui qui ruine les Etats, qui enleve les Tiares & les Diadêmes de dessus les têtes des Souverains ; & qui fait enfin, quand il est en colere, de la poussiere, de toute la gloire que le monde adore, sans que le plus grand des hommes, ou des Anges, ait droit de lui demander : pourquoi faites-vous cela ? Qui est-ce donc qui ne redouteroit un Dieu d'une si haute & si incomprehensible Majesté, pour peu qu'il le connoisse ; & qui ne le voudroit avoir pour Ami, & pour Protecteur au prix de toutes les amitiez & de toutes les protections des créatures ? Que peuvent apprehender ceux qui craignent Dieu ? & ceux qui ne le craignent pas, que ne doivent-ils pas craindre ? *Pere Du Sault. Livre quatriéme de la Confiance en Dieu, Chapitre cinquiéme.*

Ceux qui ne craignent pas Dieu, ont tout à craindre.

Je dis que celui qui ne craint pas Dieu, doit necessairement craindre tout ce qui est hors de Dieu : parce qu'il n'y a rien de si foible & de si miserable, qui ne lui puisse nuire ; le trouvant non seulement dénué de la protection de Dieu, mais encore en sa disgrace & en sa haine. *Ecce ejicis me hodie*, disoit le miserable Caïn : *omnis igitur qui invenerit me, occidet me* : C'est donc ainsi que vous m'abandonnez, ô mon Créateur ! & que vous me chassez de devant votre face : & que s'ensuivra-t-il de là ; si ce n'est que toutes vos créatures se bandent contre moi, pour m'exterminer & pour me perdre ; que la terre m'engloutisse, que l'Ocean me noye, que l'air m'étouffe, que le Ciel me foudroye ? Que puis-je attendre autre chose des créatures, après avoir encouru la disgrace de mon Créateur ? voilà l'extrémité où vous me reduisez en m'éloignant de vous. *Le même.*

Genes. 4.

Exhortation à la crainte de Dieu.

Si vous n'avez pas encore assez d'amour, pour craindre Dieu comme un fils respectueux craint son pere ; au moins craignez-le comme celui qui doit être votre Juge ; craignez-le comme celui, de qui les jugemens sont incomprehensibles ; craignez-le comme le juste vengeur des iniquitez, & parce que c'est une chose horrible de tomber entre ses mains ; & puisque cette crainte est un don de Dieu, demandez-la avec humilité.

La crainte de l'Enfer, qu'avoit S. Jerôme.

Voyez un Saint Jerôme, qui par le motif de la crainte des jugemens de Dieu, ainsi qu'il témoigne lui-même, s'est renfermé dans le creux d'un rocher pour faire penitence : *Ob gehennæ metum tali me carcere damnaveram.* Cet homme d'une haute naissance, & nourri dans les delices, s'est volontairement retiré dans une affreuse solitude, brûlée des ardeurs du soleil : *In vasta solitudine constitutus & exusta solis ardoribus.* Celui qui a passé ses premieres années dans les plus celebres Academies de l'Univers, qui a traité familierement avec les Papes, & avec les plus illustres personnes du monde, s'est rendu, dit-il, le compagnon des scorpions, des serpens, & des bêtes feroces : *Scorpionum tantùm socius & ferarum.* Sa maison est une sombre caverne, entourée de rochers & de précipices ; son habit, un sac tout déchiré : *Horrebant sacco membra deformia.* Il passe les jours & les nuits à pleurer : *Quotidie lacrymæ, quotidie gemitus.* Non content de ces severitez, il arme sa main d'un caillou, pour frapper rudement sa poitrine. Ce Penitent que je vous represente, touché de la crainte de Dieu, & effrayé par sa justice : *Ob gehennæ metum* ; ce n'est point un visionnaire, c'est un des grands esprits, & un des forts genies que l'Eglise Chrétienne ait produit. *Le P. Texier, dans son Avent, de l'impie malheureux.*

Peinture de la crainte en general.

N'est-ce pas la raison, qui non contente des maux presens, s'attache à creuser jusques dans l'avenir, & fait à l'esprit une peinture formidable de ce qui peut-être n'arrivera jamais ? C'est elle, à qui rien n'échappe des circonstances les plus affligeantes du mal, qui s'applique à nous en faire souffrir toute l'activité ; qui lorsque nous pensons nous dérober à la douleur, nous rappelle à nous-mêmes, & par mille retours fâcheux, nous fait payer bien cher le plaisir d'avoir pû oublier pour un temps que nous étions malheureux. *Le P. Cheminais. Sermon des Souffrances.*

La crainte de Dieu est necessaire pour faire penitence.

La crainte des jugemens terribles du Seigneur est necessaire pour ramener un pecheur à la penitence ; mais il faut ajoûter l'amour à la crainte, pour rendre cette penitence parfaite. Il me semble qu'il y a dans le cœur de l'homme, deux parties qui doivent contribuer à rendre sa conversion entiere & parfaite : *In toto corde vestro.* Il y a dans le cœur une partie inferieure, qui est plus grossiere, & qui ne peut être touchée que par des choses sensibles : la crainte est pour cette partie du cœur ; c'est elle, qui par l'image affreuse de l'enfer, & de l'horreur naturelle du vice, frappe & saisit le cœur de l'homme, & le détourne du peché. Mais il y a dans ce même cœur, une partie superieure, & une partie celeste, qui n'est susceptible que des plus vives lumieres de la grace : c'est l'amour, c'est la divine charité qui touche cet endroit du cœur, & qui fait qu'il cherche Dieu pour Dieu même. La conversion du cœur commence par la crainte ; mais elle s'acheve par l'amour. Ne retourner à Dieu que par la crainte, c'est ne se convertir, pour ainsi dire, qu'en partie : afin que tout le cœur soit à Dieu, il faut que l'amour se joigne à la crainte. *Pris des Essais de Sermons, de l'Abbé de Breteville.*

La crainte fait d'ordinaire plus d'impression sur nous, que l'amour de Dieu.

L'amour de Dieu ne suffisoit-il donc pas, mes Freres, disoit le grand S. Augustin, pour nous faire éviter le peché ? étoit-il besoin pour des Chrétiens d'employer la crainte, & les menaces les plus terribles ? *Timor in adjutorium amoris excitandus fuit.* Du moins si la crainte faisoit ce que l'amour devroit faire, nous serions moins à plaindre ; mais ce qui est déplorable, c'est que l'on en est aujourd'hui venu jusqu'à ce point d'insensibilité, qu'on n'est pas

plus touché de la crainte que de l'amour, & que les choſes les plus effroyables ne font preſque point d'impreſſion ſur nos cœurs. *Le même.*

La crainte de Dieu doit nous ſoûtenir entre la préſomption & le deſeſpoir.

L'eſperance & la crainte ſont comme deux contrepoids, par leſquels Dieu veut que les hommes ſe ſoûtiennent en cette vie, entre les deux précipices qui les environnent, qui ſont la préſomption, & le deſeſpoir. Elles ont toutes deux des fondemens ſolides & inébranlables. Il ſuffit pour eſperer, que nous ſçachions que la miſericorde de Dieu eſt infiniment plus grande que notre foibleſſe; que Dieu n'a voulu donner en cette vie aucune marque certaine de la reprobation de qui que ce ſoit; & qu'il eſt prêt de recevoir dans ſa grace, tous ceux qui auront recours à lui, avec un cœur contrit & humilié. Il ſuffit pour craindre, que le fond de notre cœur nous ſoit inconnu, & que nous ne ſoyons pas aſſurez ſi nous ſommes dignes d'amour, ou de haine; que nous ſçachions que le don de la perſeverance finale dans la grace, eſt un don ſpecial, que Dieu ne doit à perſonne; qu'il n'y a point d'état ni de degré de juſtice, dont on ne puiſſe tomber; & que les hommes abandonnez à eux-mêmes ſont capables de toutes ſortes de crimes. *Dans la Continuation des Eſſais de Morale. Tome 2.*

Penſée de la juſtice de Dieu.

Quelque idée que les hommes ſe forment de la bonté & la miſericorde de Dieu, ne ſeront-ils pas effrayez par la vûë de ſa juſtice, lorſqu'ils verront dans le naufrage univerſel de tout le monde, juſqu'à quel point le peché lui déplaît, & combien peu le grand nombre des criminels eſt capable de retenir ſes vengeances? Diront-ils après cela, que ſi Dieu vouloit punir tous les pechez, il faudroit donc qu'il punît tous les hommes, puiſque tous les autres les commettent comme eux; & pourront-ils s'aſſurer ſur la multitude de ceux qu'ils imitent, lorſqu'ils contemplent ici par les yeux de la foi, tous les pecheurs punis par ce déluge, ſans qu'il en échappe un ſeul? *Livre intitulé, Vie des Saints Patriarches de l'Ancien Teſtament.*

Dieu punit ſouvent les pechez en ce monde, pour en inſpirer de la crainte.

C'eſt une menace que Dieu fait ſouvent dans l'Ecriture: Dieu vous fera ſentir quelque jour les juſtes effets de ſa colere; & ce glaive, dont parle un Prophete, s'arrêtant ſur votre maiſon, ſur votre famille, ſur votre perſonne, ne s'en éloignera point qu'il n'ait tout détruit: *Non recedet de domo tua gladius in ſempiternum.* Alors on vous entendra crier: Glaive terrible du Seigneur, ne vous arrêterez-vous point? *Mucro Domini, mucro Domini, uſquequò non quieſces?* Mais peut-être en vain crierez-vous. Pendant que vous crierez, Arrête, Dieu de ſon côté criera, Frappe: *Mucro, mucro, evaginare quocumque eſt apperitus.* Frappe glaive, frappe par tout: amis, fortune, enfans, ſanté, reputation, honneur, credit, n'épargne rien que tu n'anéantiſſes. Que ſi cela n'arrive point, ſi l'impunité du pecheur dure malgré ſon impenitence; cette impunité même eſt le plus grand de tous les châtimens que Dieu puiſſe prendre en cette vie, parce que c'eſt une marque évidente, qu'il reſerve un pecheur aux plus ſeveres effets de ſa vengeance dans l'éternité malheureuſe. *Le Pere d'Orleans.*

2. *Regum* 12.

Jeremiæ 42.

Ezechiel. 21.

Severité de la juſtice de Dieu, envers ceux qui abuſent de ſes graces.

Nous voyons dans l'Ecriture des traits de l'extrême ſeverité, que Dieu exerce à l'égard de ceux, qu'il a le plus favoriſez de ſes graces, & dont les Prophetes ſont remplis. Que dirai-je de la parabole du figuier, condamné au feu dans l'Evangile, parce qu'il eſt ſterile? Car, comme dit Saint Chryſoſtome, plus un laboureur s'eſt affectionné à cultiver un arbre, plus il s'irrite contre cet arbre, quand, malgré ſes ſoins, il ne porte aucun fruit. Que dirai-je de la punition du ſerviteur, qui fut jetté dans les tenebres, pour n'avoir pas fait profiter ſon talent; & tant d'autres figures dont ſe ſert le Fils de Dieu, pour exciter la fidelité des Chrétiens par la terreur de ſa colere, & par la frayeur de la peine, qu'il prépare à ceux qui n'ont eu que du mépris pour ſes lumieres? *Pere Rapin, dans la Foi des premiers ſiécles.*

L'incertitude de notre perſeverance, nous doit tenir dans la crainte.

Afin de nous tenir toûjours dans l'humilité & dans la dépendance, & nous obliger de travailler à notre ſalut avec crainte & tremblement, Dieu n'a pas voulu expoſer le don de la perſeverance finale au commerce des hommes; il a voulu s'en reſerver la diſpoſition, & qu'elle fût toûjours un pur effet de ſa miſericorde. Il a bien promis l'accroiſſement de la grace ſanctifiante à tous les juſtes qui pratiqueront la vertu; de même, de donner la couronne de gloire à quiconque mourra dans la grace; & par conſequent ſi un homme eſt aſſez heureux pour la poſſeder en mourant, il emportera cette couronne. Mais perſeverera-t-il dans la grace juſqu'à la mort? Peut-être qu'oüi. Mais le fera-t-il de telle ſorte, que Dieu ne puiſſe, ſans bleſſer ſa juſtice & ſa fidelité, lui refuſer la grace qui doit faire ſa perſeverance? Point du tout. Pourquoi? Parce que toutes nos bonnes actions n'ont aucune liaiſon neceſſaire avec le don de la perſeverance. Ce n'eſt point une recompenſe qui leur ſoit dûë: ils ont donc toûjours un juſte ſujet de crainte. *Trés d'un Auteur anonyme.*

Sur le même ſujet.

La terrible incertitude où nous ſommes ſur notre prédeſtination, & ſur la grace de la perſeverance, d'où notre prédeſtination & notre ſalut dépendent! Que cette incertitude, dans une affaire auſſi importante, eſt terrible! mais qu'elle eſt humiliante! Ce que je ſçai, c'eſt que je ne ſerai point ſauvé ſans la perſeverance: il eſt de la foi que je ne la puis meriter, ni enſuite m'en aſſurer. Sur quoi pourrois-je m'en aſſurer? Sur la volonté de Dieu? Elle m'eſt inconnuë là-deſſus: *Quis cognovit ſenſum Domini?* dit l'Apôtre, *aut quis conſiliarius ejus fuit?* Si Saint Paul qui avoit été ravi juſqu'au troiſiéme Ciel, ne la connoiſſoit pas, qui peut préſumer de la connoître? Sur ma volonté? Etant auſſi aveugle, auſſi foible, auſſi corrompuë, & auſſi inconſtante qu'elle eſt, puis-je beaucoup compter ſur elle? Pourrois-je m'aſſurer ſur mes bonnes œuvres? Outre qu'elles ſont ordinairement ſi pleines de défauts; quand elles ſeroient tres-excellentes & tres-parfaites, cependant elles ne pourroient meriter infailliblement la grace de la perſeverance; & nous aurions toûjours ſujet de craindre de ne la pas obtenir. *Le Pere Nepveu, dans l'Eſprit du Chriſtianiſme.*

Ad Roma. 11.

Nous avons toûjours ſujet de craindre pour notre ſalut, & pour notre prédeſtination.

Judas s'eſt perdu dans la compagnie du Fils de Dieu. Voilà la premiere conſideration! Etant dans le monde nous ne ſommes pas bien aſſurez de notre prédeſtination. Judas s'eſt damné dans l'Apoſtolat: on peut donc ſe damner dans les conditions les plus ſaintes & les plus parfaites; & il n'y a point d'autre parti à prendre que celui que Saint Paul nous

enseigne, qui est la défiance de nous-mêmes, & la confiance respectueuse dans la grace, & dans le secours du Seigneur. Mais si Judas s'est perdu dans la compagnie du Fils de Dieu, comment ne tremblerai-je pas pour moi, qui suis engagé dans le monde, & dans les grandes compagnies du monde, où j'ai tant de sujets de scandales? Hé! quoi, m'assurerai-je sur les graces que Dieu me donne? Ah! c'est ce qui me fait fremir de crainte; parce que Jesus-Christ en a donné de plus grandes à Judas, & de plus abondantes qu'à moi. Quoi donc, m'assurerai-je sur la familiarité que j'aurois pû avoir avec Dieu dans mes prieres? Hé! Judas a été trois ans entiers en conversation avec le Fils de Dieu. Sur ma penitence? Judas a fait penitence, & cependant il est reprouvé. Non, mon Dieu, je ne m'assurerai, ni sur les graces que j'ai reçuës de vous, ni même sur ma penitence; je ne m'appuyerai point sur cela: mais tout mon appui sera sur votre misericorde, en conservant cependant toûjours la crainte de vos jugemens; parce que je vois que c'est uniquement par ce moyen, que les justes se soûtiennent, & que les pecheurs se relevent: *Psal. 88.* *Posuisti firmamentum ejus formidinem*, dit le Prophete. D'où il faut tirer cette consequence, qu'il faut operer notre salut avec crainte dans le monde, puisque les Apôtres mêmes ont pû se pervertir dans la compagnie d'un Dieu. Le premier Ange s'étoit perdu dans le Ciel; mais son exemple ne nous étoit pas assez sensible: le premier homme s'étoit perdu dans le Paradis terrestre; mais son exemple étoit trop éloigné de nous. Il nous falloit encore un exemple, qui nous fit voir comment nous pourrions nous perdre dans la plus sainte compagnie du monde; & c'est l'exemple que Dieu nous a donné dans la personne du malheureux Judas. Après cela, n'apprehenderez-vous pas les jugemens de Dieu? Après cela, vous abandonnerez-vous à la vaine confiance de votre salut? y travaillerez-vous avec lâcheté & avec negligence? C'est à quoi la reprobation de Judas nous servira, pour nous faire apprehender les jugemens de Dieu, parce qu'elle produira en nous cette crainte si salutaire que demandoit à Dieu le Prophete: *Ps. 118.* *Confige timore tuo carnes meas; à judiciis enim tuis timui. Le P. Bourdaloue, dans une Meditation manuscrite.*

La conversion du pecheur commence d'ordinaire par la crainte.

Les conversions ordinaires commencent par la crainte, & finissent par l'amour. La crainte des jugemens de Dieu introduit l'amour de ses perfections: semblable, dit S. Augustin, à l'éguille, qui ouvre le passage au fil; elle perce la chair d'une terreur salutaire, pour faire passer au fond de l'ame la perfection de la charité. C'est pour cela que le Sage appelle la crainte du Seigneur, une fontaine de vie: *Prov. 14.* *Timor Domini, fons vitæ.* Car comme une petite source cachée dans le creux d'un rocher, & dans les entrailles de la terre, forme en jaillissant au dehors, un ruisseau, qui se grossit dans son cours, & qui en venant à s'unir avec les eaux des grands fleuves, va se rendre avec eux dans l'Ocean; ainsi ces premieres terreurs, que le bras de Dieu levé sur la tête des pecheurs, excite dans leurs ames, sont comme une source de salut encore cachée, & comme ensevelie dans le fond du cœur. Elle rejaillit au dehors par des marques de repentir, & des actes de penitence; elle se grossit par l'abondance des graces qui coulent par les canaux des Sacremens, auxquels elle conduit les coupables; enfin par la perseverance dans les bonnes œuvres, elle se change peu à peu dans le fleuve de l'amour divin, & se va perdre heureusement dans la perfection de la charité qui bannit la crainte; *1. Joan. 4.* *Perfecta Charitas foras mittit timorem. L'Abbé du Jarri. Sermon de sainte Madelaine.*

Dieu punit souvent le pecheur par les instrumens de son peché.

Le pecheur est souvent puni par les mêmes choses qui ont été les instrumens de son iniquité. De cette même chevelure, dont Absalom s'étoit servi pour seduire les cœurs d'Israël, Dieu s'en sert pour former les funestes liens, qui furent la cause de sa mort. Le feu vengeur, qui devora ceux des Levites, qui se revolterent contre Moïse & Aaron, sortit, dit l'Ecriture, des encensoirs mêmes qu'ils tenoient dans leurs mains sacrileges. David se servit du glaive de Goliath, pour trancher la tête de ce geant superbe, qui insultoit aux armées du Dieu vivant; & l'yvresse profonde où s'ensevelit le brutal Holophernes, le livra sans défense à la courageuse Judith, qui leva l'opprobre du peuple de Dieu, couvrant ses ennemis de confusion. Ainsi le pecheur tombe dans la fosse qu'il se creuse lui-même. *Le même.*

Il est utile au pecheur de craindre la justice de Dieu.

Il faut ici remarquer qu'il est plus sûr d'aller à Dieu d'abord par la crainte de la justice, que par une esperance précipitée de la misericorde. Il est bon que le pecheur se represente cette justice vengeresse, qui ne laisse point le peché impuni; & il n'est pas si dangereux qu'on le pense, de descendre de pensée dans les enfers, pour y voir les peines destinées aux impies. Ces idées qui effrayent l'ame, font tomber son orgueil, diminuent sa presomption, & la poussent avec plus d'ardeur vers Dieu. Lors qu'on a senti les suites douloureuses du peché, la haine qu'on a pour lui est plus sincere, & les retours sont moins dangereux. Enfin, on ne peut plus dire qu'on se soit flaté; on a marché dans la route que Dieu a marquée, on y a vû ce qu'il y avoit d'horrible dans le crime, on en a porté une partie de la peine par les remords de la conscience: la crainte de tomber entre les mains d'un Dieu vengeur, nous retient dans le devoir, & les illusions si frequentes sur la penitence, sont moins à craindre. *Le même.*

La punition que Dieu a faite des pechez, le doivent faire craindre.

Qu'on lise l'histoire du premier monde, & l'on verra que le déluge n'inonda la terre, que parce qu'il y avoit un autre déluge de corruption qui l'avoit précedé, & qu'il n'y avoit pas un homme qui fit bien. Dieu devoit être jaloux de la beauté de son ouvrage, qui alloit être fort alterée par ce debordement d'eaux; & si jamais la multitude des pecheurs dût arrêter la justice divine, ce fut dans ce moment. Cependant le seul Noé qui étoit juste, échappa à la mort, comme il avoit échappé à la corruption generale. Qu'on se flate après cela, de l'impunité, sur le nombre des coupables. Il seroit étonnant qu'on negligeât la conservation de sa vie, ou qu'on voulût boire du poison, parce qu'on voit des frenetiques qui le font. *Le même.*

Utilité de la crainte de Dieu.

Quel moyen d'émouvoir l'ame impenitente, que par les idées de la justice, qui seule peut percer au travers de l'endurcissement, & obliger un cœur à se rendre? Il est même avantageux à ceux qui ne sont pas encore fort avancez dans la crainte de Dieu, de conserver les motifs qui peuvent l'exciter; afin de ne pas rentrer sous l'esclavage du peché, & de

de s'exempter au moins des actions criminelles, s'ils ne peuvent pas en éteindre tout-à-fait les desirs. Outre qu'elle les dispose à être touchez de la beauté de la vertu, & à goûter les douceurs de la pieté. Cette crainte enfin se perfectionne; ou plûtôt la charité prend sa place : car c'est le propre de la charité de chasser la crainte. Ainsi on ne peut nier qu'elle ne soit utile; & bien loin d'avoir honte de s'en servir, on doit se souvenir que tous les Saints la conseillent, & s'en servent eux-mêmes; & la regarder comme le commencement de la sagesse, & un chemin par lequel on peut parvenir à la perfection, & à la paix. *Le même.*

Les Grands & les Souverains de la terre doivent craindre Dieu.

Vous qui voulez vous rendre redoutables à vos plus fiers ennemis, craignez Dieu, si vous voulez vous faire craindre des hommes; & sçachez que rien ne cause plus d'audace contre le monde, que la crainte du Ciel : *Servite Domino in timore, & exultate ei cum tremore.* Ainsi parloit le grand Roi Prophete, qui mettoit toute sa gloire, & toute sa force à craindre Dieu, & qui le conjuroit de penetrer son cœur de sa crainte : *Confige timore tuo carnes meas.* C'est l'avis & le conseil que donna Josué aux Israëlites, avant que d'expirer. Cet invincible guerrier, chargé de victoires, encore plus que d'années, se voyant sur le point de finir enfin une vie si glorieuse: J'ai vécu, dit-il à ses troupes, & j'ai vaincu; j'ai mis plus de trente Rois dans les fers, j'ai renversé par ma seule presence, les villes les mieux défenduës, j'ai défait les plus fiers conquerans; & arrêtant le Soleil dans la rapidité de sa course, pour éclairer plus longtemps la fuite & la honte de mes ennemis; j'ai immolé à ma juste colere, la plus nombreuse & la plus redoutable armée qui se soit jamais opposée à mes conquêtes. Mais enfin, on n'est pas immortel pour être Heros : *Et ego ingredior viam universæ terræ.* C'est à vous à conserver la gloire que je vous ai acquise. Je veux bien vous apprendre le secret qui m'a fait vaincre : *Nunc ergo timete Dominum.* Craignez Dieu, & vous demeurerez toûjours invincibles : & soyez bien persuadez que cette crainte est ce qui fait le grand cœur, & ce qui forme les vrais courageux. *Pris du Sieur de Breteville, dans le liv. de l'Eloquence de la Chaire.*

Lib. Josue c. 23.

Ibidem. 24.

De l'intrepidité des libertins & des Athées.

Que certains libertins nous disent tant qu'ils voudront, qu'il n'y a que les foibles & les cœurs étroits qui soient capables de crainte, à l'égard de toutes ces choses, dont on nous menace de la part de Dieu : ou plûtôt qu'ils reconnoissent leur malheur; qu'ils sçachent que plus on craint Dieu, plus on est veritablement intrepide; par la raison que qui craint Dieu, ne craint que Dieu, & qui ne craint que Dieu, ne peut rien craindre sur la terre. Craignez Dieu, dit le Sage; car c'est cette crainte qui fait toute la force de l'homme : *Deum time, hoc est enim omnis homo*; & la veritable gloire consiste plus dans cette crainte, que dans toutes les grandeurs, & dans tous les tresors de la terre. *Melius est parum cum timore Dei, quàm thesauri magni & insatiabiles. Le même.*

Eccle. 12.

Dieu est toûjours redoutable.

Dieu, quelque familier qu'il se rende, est toûjours redoutable; quand il n'y auroit point d'autre raison, que parce qu'il est invisible en son essence, & que toutes les puissances qui ne se voyent point, portent toûjours la terreur avec elles. Tout ce qui est inconnu, dit un Ancien, passe pour grand. Ainsi S. Paul voulant nous animer au combat dans les tentations, nous apprend, que ce combat est terrible, & infiniment à craindre, parce que l'affaire se doit décider, non pas avec des corps, mais avec des Esprits dégagez de la matiere : & cependant à quoi peut aller l'effort de tous les mauvais Anges, à comparaison du Dieu vivant, dont la puissance est invincible? Les Grands n'ont pas toûjours toute la puissance qu'ils veulent; elle est souvent bornée par les lieux, & limitée par les temps; il n'y a que Dieu, qui puisse tout ce qu'il veut. Tout l'Univers, dit le Sage, se mettra sous les armes à dessein d'exterminer ses ennemis. C'est la vengeance de Dieu; qui menace dans les tonnerres, qui s'allume dans les éclairs, qui déborde par les rivieres, qui ravage par les inondations, qui saccage par les armées, qui engloutit dans les mers. Helas! comment Dieu ne seroit-il pas redoutable, puisque les créatures les plus insensibles tremblent sous ses pieds? *Le Pere Caussin, dans le Buisson Ardent.*

La crainte de Dieu est salutaire.

Nous voyons que les armes empoisonnées, lorsqu'elles frappent, tuent infailliblement; parce qu'elles font passer le poison, & l'appliquent au sang, lequel coule ensuite, & va jusqu'au cœur, & l'infecte avec cette qualité empoisonnée, & corrompt ainsi la source de la vie. Tout au contraire les fléches que Dieu tire contre un pecheur, sont imbuës d'un antidote salutaire, & elles ne nous ont pas plûtôt frappé, & porté la crainte dans notre cœur, qu'elles répandent par tout une vertu vivifiante. D'où vient que le Prophete demande à Dieu qu'il le transperce de sa crainte : *Confige timore tuo carnes meas.* Tellement que c'est comme le premier aphorisme de ce Medecin celeste : *Timor Domini expellit peccatum.* Mais cette regle n'est point sujette à de vaines conjectures, &c. *Pris d'Albizio, Prédicateur Italien.*

Ps. 118.

Eccli. 1.

Les grands châtimens dont Dieu punit les pecheurs en cette vie.

La plus grande menace que Dieu fait par le Prophete Ezechiel à la ville de Jerusalem, après tant de crimes, d'infidelitez, & comme parle ce Prophete, après tant de prostitutions; ce ne fut pas de la renverser, comme il en menaça autrefois la ville de Ninive; mais de ne lui plus faire sentir les effets de son indignation & de sa colere, que cette ville ingrate s'étoit si justement attirez : *Auferetur zelus meus à te, quiescam, & non irascar amplius.* Ah! voilà la grande marque de la colere d'un Dieu si justement irrité, de n'en donner aucune marque en cette vie! Car, comme dit saint Jerôme, sur ce passage : *Ex hoc perspicimus grandem offensam esse, nequaquam curæ haberi à Deo, sed permitti hominem sceleribus suis.* C'est la marque que Dieu desespere de notre amendement, puisqu'il neglige de nous corriger. Menace épouvantable, Chrétiens, & mille fois plus à craindre que les plus rudes fleaux de sa justice, qui nous laisseroient du moins quelque esperance de misericorde dans l'autre vie, & qu'il se contenteroit de ce châtiment present, lequel, pour grand qu'il puisse être, est toûjours un effet de sa bonté; puis qu'il ne nous l'envoye que pour nous faire éviter un supplice éternel! *Pris d'un Sermon manuscrit.*

Ezechiel. 16.

Les exemples de la justice divine doivent effrayer les impies.

Lisons toutes les saintes Ecritures, parcourons tous ces grands & terribles exemples de la justice de Dieu : ne sont-ce pas autant de voix, qui avertissent les méchans, que ce qui est arrivé à leurs semblables, leur arri-

vera un jour à eux-mêmes ? Car, où seroit la justice de Dieu, de punir si severement les uns, & d'étendre même sa vengeance jusqu'aux innocens ? Car dans le déluge, Dieu ne sauva que huit personnes, & tout le reste du genre humain fut enseveli dans les eaux. Dans l'embrasement de Sodome, il ne sauva encore que la famille de Loth; toutes les autres furent dévorées par le feu du Ciel. Dans la sedition de Coré, & de ses complices, tout ce qui étoit dans leurs tentes fut abîmé avec eux. Hé ! combien d'innocens, & dans le déluge, & dans Sodome, & dans ces tentes des rebelles, qui perirent avec les coupables! Où seroit donc cette justice, de punir si severement les uns, de les embraser, de les abîmer, & dans la terre & dans les eaux, & d'étendre même sa vengeance jusqu'aux innocens; & de laisser tant de pecheurs sans châtimens ? Ils ont donc tout sujet d'apprehender les effets de cette justice, qui sera d'autant plus severe, que plus elle aura été tardive. *Pris des Discours Chrétiens. Tome 4.*

On ne craint point les châtimens de la justice divine, parce qu'on ne les croit pas.

Nous ne parlons pas à la verité comme les impies; mais nous ne vivons pas autrement qu'eux: le langage est different; mais les sentimens ne le sont point. Car si nous avions la foi de la justice divine, n'est-il pas vrai que nous en aurions la crainte ? Ces deux sentimens ne se separent point, non pas même dans les demons qui croyent, & qui tremblent tout ensemble. Si nous avions donc autant de foi, je ne dis pas que les Anges & les Saints, mais autant que les demons, il est certain que nous aurions la crainte de la justice de Dieu; & avec cette crainte qu'ont tous les demons, nous aurions par-dessus eux l'innocence & la bonne vie. Car autant que la foi est inseparable de la crainte, autant la crainte est inseparable de la bonne vie. *Le même.*

Combien la crainte de Dieu est utile.

Quoi que les impies puissent dire pour décrier la crainte de Dieu, il est vrai que Dieu lui-même lui doit sa gloire; la grace, ses victoires; la religion, ses autels; la vertu, ses merites; & tous les pecheurs, leur salut & leur conversion. Et nous voyons dans Tertullien, que les Payens ne se convertissoient jamais avec plus de resolution, que quand ils avoient oüi prêcher des jugemens de Dieu: *Nos in hanc disciplinam metu; rejudicati judicii transvolamus.* C'est pourquoi, il nomme expressément cette crainte, la base du salut; n'y ayant rien qui contienne tant les hommes dans le service de Dieu, ni qui arrête tant les déreglemens du peché, que la crainte de la justice; selon cette maxime: *Plures timor intra legem cohibet, paucos voluntas.* C'est un bouclier, dit Saint Chrysostome, un rempart, une forteresse; ou si vous voulez, l'Ange Tutelaire de l'ame chrétienne, semblable à celui que Dieu avoit mis à la porte du Paradis terrestre, avec une épée effrayante, pour en défendre l'entrée au peché. *Le même.*

Dieu veut que nous soyons touchez de la crainte de sa justice.

C'est de cette seule crainte, que le Fils de Dieu veut que nous soyons touchez. Ne craignez pas, nous dit-il, ceux qui peuvent faire mourir votre corps, & qui ne peuvent rien davantage; mais craignez celui, qui peut perdre votre ame avec votre corps, & punir l'un & l'autre du dernier supplice: *Ita dico vobis, hunc timete.* Les hommes ne vous peuvent donner qu'une mort temporelle; mais Dieu vous peut donner la mort éternelle: & ainsi craignez-le: *Hunc timete.* Tous les maux que le monde peut faire, ne sont des maux que pour ceux qui n'ont pas la patience de les surmonter; mais ceux que Dieu peut faire souffrir, sont au-dessus de toute la constance des hommes: & ainsi craignez-le: *Hunc timete.* Quelque resolution que les hommes ayent prise de vous perdre, vous pouvez encore les fléchir, ils peuvent changer de sentimens; mais la parole de Dieu ne change jamais; il faut, ou souffrir éternellement sa justice, ou la prévenir pendant la vie: *Hunc timete.* Le même.

On doit craindre la justice & la colere de Dieu.

La justice de Dieu est si terrible, que nous ne sçaurions presque en separer l'idée, de l'idée de sa colere: sa colere néanmoins n'est que justice. Il s'irrite contre les méchans: c'est l'expression ordinaire des livres saints. Mais quelque irrité qu'il puisse être, il est toûjours égal à lui-même, toûjours hors d'atteinte aux impressions de toute passion. Il punit les méchans sans émotion, sans alteration; il exerce sur eux sa vengeance, avec une main tranquille; il lance ses traits, & son tonnerre, il condamne, il reprouve, toûjours immuable... Comment donc expliquer cette colere d'un Dieu vengeur, que nous devons craindre ? C'est le criminel sur qui elle éclate, qui en souffre les mouvemens. La colere agite: c'est le criminel qui est agité. A-t-il commis son peché, il est livré à l'inquiétude, aux allarmes, à toutes les fureurs d'une conscience revoltée. La colere aveugle: c'est le criminel qui est aveuglé; sa passion éteint les lumieres de sa raison & de sa foi. La colere cache le danger: c'est le criminel qui se précipite dans le plus grand des malheurs... Dieu se met en colere contre le pecheur: nous pouvons le dire, puisque le Saint Esprit l'a dit; mais le pecheur s'arme pour sa perte, & se perd. *Livre intitulé, Remarques sur divers sujets de Religion & de Morale. Tome 2.*

Les Grands du monde doivent plus craindre Dieu que les autres.

Quel spectacle ne donne pas aux Grands du monde la masse immense de la mer, lors qu'ils la voyent arrêtée par des grains de sable ? Est-il corps plus indomptable que la mer ? est-il corps plus mépriſable, plus foible qu'un grain de sable ? Et l'Ocean irrité, écumant, furieux, tombe sans force sur son rivage, desarmé, calmé par le sablon menu qui l'y attend ! Les Grands sont infiniment plus petits devant Dieu, que ne l'est un grain de sable à l'égard de l'Ocean: de quoi auroit-il besoin pour les humilier, pour les abbatre ? Il seroit difficile de répondre à la question: ce seroit exprimer foiblement la verité, si l'on disoit qu'il n'a besoin de rien du tout. Les hommes que leur basse condition éloigne si fort des Grands, & que le respect fait trembler en leur presence, quelle idée devroient-ils concevoir du pouvoir de Dieu ? Comment se peut-il faire qu'ils le craignent si peu, qu'ils ne le craignent point du tout ? Mais combien redouteroient-ils sa puissance, s'ils se souvenoient que les Souverains si redoutables à leurs sujets, ont les mêmes raisons que leurs sujets de la redouter ? *Le même.*

La crainte de Dieu releve notre courage, au lieu de l'abbatre.

C'est l'effet naturel d'une crainte humaine, d'éteindre notre courage, & d'étouffer la noblesse de nos sentimens. La crainte de Dieu nous inspire de la generosité, nous donne de la force, nous éleve au-dessus de toutes nos foiblesses. Toute la puissance des hommes n'est qu'un vain phantôme, si nous la com-

parons à la toute-puissance de Dieu. Les maux que nous peuvent faire nos semblables, sont des maux legers, passagers, mépriſables; Dieu seul peut nous accabler, nous anéantir sous ses coups. Il semble donc que la seule idée d'un Maître si redoutable, devroit nous troubler, nous déconcerter, nous desesperer: & au contraire, plus nous sommes effrayez de ses menaces, plus aussi nous concevons de confiance, & plus nous montrons de fermeté... Tout épouvante un homme, qui craint la haine & la colere d'un autre homme: il veille en tremblant à toutes ses démarches, pour trouver quelque sûreté: les aziles les plus inaccessibles lui sont suspects: sa défiance ne lui permet pas un moment d'un repos tranquille. Au contraire, tout marque de la grandeur, de la magnanimité, de l'élevation dans un fidele, qui est penetré de la terreur des jugemens de Dieu. Rien n'est capable de l'ébranler: il se moque de tout ce que les créatures ont de plus terrible: il ne sçait ce que c'est que ployer sous la plus accablante adversité: les divers évenemens ne changent point la situation de son ame. *Le même.*

La crainte dont le saint Roi David étoit penetré.

Ecoutez le saint Roi David. J'étois jour & nuit tourmenté & agité, je perdois les yeux à force de répandre des pleurs, je criois incessamment à Dieu: Que vos arrêts sont formidables, Seigneur! mais dans l'accablement où je suis, la grace que je vous demande, c'est de me remplir mille fois encore davantage de votre crainte. Imprimez-la tellement dans mon cœur, dans ma chair, dans tous mes sens, que j'en sois penetré: *Confige timore tuo carnes meas.* Pourquoi demander à Dieu de le craindre, puisqu'il le craignoit déja tant? Ah! laissez-moi, répond ce Prophete: je sçai quelle priere je fais. Si je l'avois faite plûtôt, & mieux faite, je n'aurois jamais peché. C'est sur ma crainte même que je m'appuye, & c'est là que je trouve un gage certain de mon salut: *A judiciis enim tuis timui. Le P. Giroust, dans son Avent. Sermon de la fausse Paix.*

Pſal. 118.

Le défaut de crainte, marque qu'on ne croit pas, & est la cause qu'on se damne.

C'est un raisonnement solide de S. Cyprien: Si une mauvaise conscience croyoit des peines éternelles, elle les craindroit: *Æterna tormenta, conſcientia mala ſi crederet, metueret.* Si on les craignoit, on chercheroit les moyens necessaires pour s'en garentir: *Caveret*; & si on les cherchoit de bonne foi, on les trouveroit, & l'on ne se jetteroit pas comme l'on fait dans le précipice: *Vitaret.* Mais on y tombe, parce qu'on s'expose volontairement au danger; on s'y expose, paree qu'on ne le craint pas; on ne le craint pas, parce qu'on ne le croit pas. *Le même. Sermon sur la Foi.*

Dieu n'est jamais plus à craindre que lors qu'il semble nous épargner, & nous souffrir dans nos desordres.

Les tresors de la justice de Dieu sont infinis, aussi-bien que ceux de sa misericorde; mais parmi les vengeances que Dieu exerce contre les pecheurs en cette vie, j'ose dire, qu'il n'en est point de plus funeste que son silence même, & sa patience à nous laisser en repos. Car c'est alors qu'il prépare en secret ses coups les plus mortels, & qu'il affile, pour m'exprimer en termes de l'Ecriture, le glaive de sa colere. Quand il cesse de frapper, c'est pour frapper plus rudement: & comme dans les jours de sa fureur, il n'oublie point sa bonté, c'est communément aussi sous une bonté apparente, qu'il couvre ses jugemens les plus redoutables. Dans ce calme plus dangereux que l'orage, on compte sur la misericorde de Dieu; & parce qu'on y fait trop de fond, on l'éloigne au lieu de l'attirer. *Le même P. Giroust. Serm. sur la fausse paix de la Conſcience.*

Sentimens de crainte que doit avoir un pecheur.

J'ai peché, doit dire un pecheur; je suis donc un objet de colere devant Dieu, indigne de sa misericorde, & sur qui peut-être il va bientôt décharger les fleaux de sa justice. Qu'il fasse descendre le feu du Ciel pour me consumer; il le peut: qu'il ouvre le sein de la terre pour m'engloutir; je l'ai merité: que la mort, fidelle à ses ordres, tranche tout à coup le fil de ma vie; c'est de quoi les siécles passez ont été mille fois témoins; c'est ce que nous voyons encore tous les jours; & n'éprouverai-je point moi-même le même châtiment? Je n'en sçai rien: ce que je sçai, c'est qu'il y a tout lieu de craindre pour moi. J'ai mon Juge sur ma tête, qui me poursuit; j'ai l'enfer sous mes pieds, qui m'attend; je porte ma condamnation dans mon cœur; & mille ennemis m'environnent pour l'exécuter. J'ai peché: un seul peché doit causer à une ame de continuelles frayeurs, par le peril où il l'expose. Mais qu'est-ce qu'une multitude infinie de pechez, dont ma vie est composée; & de quel œil les puis-je tous enviſager? Plus j'en ai commis, moins j'en suis touché; & plus cependant je devrois trembler. La mesure n'est-elle point comblée? ou pour peu que j'y ajoûte, ne vais-je point achever d'y mettre le comble? *Le même.*

Nous devons craindre pour les pechez commis, & pour lesquels nous n'avons point satisfait à Dieu.

Le Sage défend d'être sans crainte à l'égard même d'un peché, pour lequel on a taché de satisfaire à Dieu, & dont on croit avoir obtenu le pardon: quel sujet n'ai-je donc pas de craindre pour tant de pechez? Car quelle satisfaction ai-je fait jusqu'à present à la divine Justice? Pecheur de tant d'années, où est le moment que j'ai été penitent? où sont les larmes que j'ai répanduës? où sont mes prieres, mes aumônes, mes jeûnes? Si Dieu m'appelle, que lui répondrai-je? S'il me fait rendre compte, quelle sera ma ressource? Je porterai avec moi mes iniquitez, & je serai accablé sous ce tresor de colere. *Le même.*

On doit toûjours craindre de perdre la grace de Dieu.

On est toûjours homme, & par consequent toûjours fragile; toûjours incertain du passé, toûjours incertain de l'avenir; portant, comme parle Saint Paul, le precieux tresor de la grace dans des vases de terre, qui peuvent toûjours, & au moindre coup se briſer. Les Saints en ont tremblé eux-mêmes: c'est leur exemple que je veux particuliérement vous proposer; ne soyez pas plus en assurance qu'eux. C'étoient des hommes remplis d'une sageſſe toute divine, & plus éclairez que nous; & il n'y a que les libertins sans lumieres, & sans religion, qui puissent traiter leurs craintes de vaines terreurs. C'étoient des hommes consommez en vertus, & qui par des signes presque infaillibles avoient senti mille fois dans leur cœur la presence de l'Esprit de Dieu qui y habitoit. C'étoient des Penitens attenuez d'austeritez, des Anachoretes abîmez dans l'Oraiſon, des Apôtres brûlez de zele & cassez de travaux. Cependant ces Saints, tout Saints qu'ils étoient, doutoient encore de leur sort après la vie: jamais leur conscience ne leur paroiſſoit assez pure, ni assez nette. A la pensée des châtimens éternels, ils se troubloient, ils demeuroient interdits & confus. Les yeux baignez de leurs larmes, & le visage contre terre, ils avoient recours à la misericorde divine, pour obtenir, ou le pardon des pechez qu'ils croyoient avoir commis, ou la grace contre ceux qu'ils pouvoient com-

mettre. Les Martyrs même, selon la remarque de S. Auguſtin & de S. Cyprien, craignoient ſur les échaffauts, lorſqu'à leurs côtez ils en voyoient d'autres ſe démentir quelquefois par l'horreur des ſupplices, & renoncer à la Foi. Et vous déja condamnables par tant de titres, & ſur le point de mettre dans peu le ſceau à votre condamnation; vous marquez une confiance, que la ſainteté ne donne point à ceux qui devroient le plus eſperer, & qui pourroient davantage compter ſur leurs merites! *Le même.*

Le petit nombre de ceux qui ſe ſauvent nous doit effrayer.

De toutes les veritez de notre Religion, il n'en eſt point de plus effrayante, que celle du petit nombre des Elûs: cependant, en eſt-on beaucoup touché? Quand il ſeroit vrai, que de dix mille perſonnes il ne devroit y en avoir qu'un ſeul de damné, je devrois encore trembler, & craindre que je ne fuſſe ce malheureux. Helas! peut-être que de dix mille à peine s'en trouvera-t-il un ſeul de ſauvé: & je vis en repos! Mais n'ai-je point d'autant plus de ſujet de craindre, que je crains moins? Ma ſûreté là-deſſus ne peut être qu'un effet de mon erreur, & de mon aveuglement, qui me cachant le danger où je ſuis, me met hors d'état, ou de m'en tirer, ou de le prévenir. Si le Fils de Dieu avoit dit, que tous les Chrétiens ſeront ſauvez, & qu'il l'eût dit auſſi diſtinctement qu'il a dit, que les Elûs ſeront en petit nombre, vivrions-nous dans une plus grande ſecurité ſur l'affaire de notre ſalut? Nous convenons que tout eſt plein d'écueils, que nous ſommes en grand danger de nous perdre: nous ſommes cependant tranquilles! Qui nous raſſûre? Avons-nous moins à craindre, pour être moins ſur nos gardes? Et pour avoir été moins ſenſibles à notre perte, en ſerons-nous moins malheureux? Helas! quand nous n'aurions d'autre ſujet de craindre que cette fatale ſecurité, que cette étrange inſenſibilité où nous vivons; n'y en auroit-il pas encore trop pour nous faire trembler ſur notre ſort? D'où nous peut venir cette prétenduë intrepidité, cette aſſurance ſi grande dans un ſi grand danger? *Le Pere Croiſet. Tome 1. de ſes Retraites.*

La crainte des jugemens de Dieu nous doit faire prendre des précautions.

Si une maladie contagieuſe ſe répand dans une ville; chacun apprehende pour ſoi. Que de remedes! que de préſervatifs! On ſe prive des plus honnêtes divertiſſemens: les jeux, les aſſemblées ne ſont plus de ſaiſon; on s'interdit tout commerce, on ſe condamne à une affreuſe ſolitude. Et pourquoi tant de précautions? C'eſt qu'on craint la mort. Et ne craignons-nous point d'être éternellement malheureux, ſçachant, que la plûpart du monde ſe damne? eſt-ce qu'un malheur éternel n'eſt pas à craindre? La multitude court à la perdition, peut-être n'y aura-t-il qu'un ſeul de ſauvé dans ma famille: & je ne prens pas tous les moyens poſſibles pour être cet heureux prédeſtiné; & pour aſſûrer mon ſalut, je ne puis me reſoudre à éviter certains dangers, à uſer de quelques précautions, à prendre des meſures juſtes! Quelle inſenſibilité! *Le même.*

La crainte & la defiance de ſoi-même eſt neceſſaire à un Chrétien.

C'eſt une maxime qui a un tres-bon ſens, quoi qu'elle ſemble d'abord un peu étrange: Qu'on va plus ſûrement au Ciel en tremblant qu'avec une trop grande aſſûrance. Dieu préfere ceux qui ſentent leur foibleſſe, & qui ont humblement recours à ſa grace, à ceux qui ſe confient en leur vertu. Il en eſt dans la grace comme dans le monde: les grands arbres ſont menacez de la foudre; & ces favoris de la fortune, qui ſemblent élevez au plus haut faîte de la grandeur, ſont ſouvent proches du précipice. On a vû ſouvent ceux qui paroiſſoient des Saints du premier ordre, éprouver des revolutions funeſtes, & tomber dans des pechez énormes; pendant que les ames foibles, qui avoient toûjours tremblé & gemi, ſoûtenoient avec courage les plus violentes tentations. Une vertu qui ſoûtient le combat, & qui mene au bout de la carriere, n'eſt-elle pas excellente? *Auteur anonyme.*

La juſtice divine devient plus terrible par le mépris de la miſericorde.

Quand la juſtice divine a long-temps ſouffert nos iniquitez, & differé long-temps à nous punir; tant s'en faut que ce délai nous ait profité, qu'il augmente notre ſupplice. Plus la peine eſt differée, plus elle eſt ſevere; plus le bras de Dieu eſt demeuré levé ſur nos crimes, plus il devient peſant. Car ſa juſtice qui ne peut rien laiſſer impuni, ne châtie pas ſeulement nos iniquitez ſelon leur poids & leur nombre; mais encore elle venge la miſericorde mépriſée; & cette miſericorde, qui tenoit pour nous contre la juſtice, prend le parti de la juſtice contre nous; & celle qui differoit nos peines, eſt un nouveau motif pour en accroître la rigueur. *Pris des Eſſais d'Eloquence, par l'Abbé d'Aubignac.*

Les pecheurs perdent la crainte de Dieu.

L'homme s'aimant lui-même, & étant par conſequent ennemi de tout ce qui pourroit lui nuire, il n'eſt pas beſoin que les oracles de la foi, lui apprennent à redouter un Dieu vengeur & des ſupplices aſſûrez; la nature en cela lui tient lieu de Religion. La crainte fait de ſi profondes impreſſions ſur ſon ame, que ſouvent elle y laiſſe les mêmes traces, & y excite les mêmes agitations que le mal même. Cependant cette crainte ſi naturelle & ſi vive, cede au panchant de la corruption; & dût-il être à jamais malheureux, il ne veut pas ceſſer d'être criminel. Faut-il que le peché détruiſe l'homme, en détruiſant le Chrétien, & qu'il étouffe les inſtincts de la nature, après avoir éteint les ſentimens de la grace? *Pris des Piéces d'Eloquence, preſentées à l'Academie Françoiſe en l'année 1680.*

La crainte de Dieu nous maintient dans l'innocence.

Parmi tous les ſecours qui ſoûtiennent l'homme & qui le conſervent dans l'innocence; c'eſt la crainte du Seigneur & le ſouvenir de ſa juſtice, qui eſt le plus efficace: cette crainte que la nature inſpire, que la raiſon enſeigne, & que la Religion nous commande; qui apprend à fuir le mal, & à pratiquer le bien; qui eſt le commencement de la perfection & de la ſageſſe; qui fixe nos pas dans les ſentiers de la vertu, & qui les retient ſur le panchant dangereux du vice; qui étouffe toûjours l'iniquité dans ſa naiſſance, ou qui la reprime dans ſon progrés; qui menace le pecheur avant qu'il commette le crime, & qui le punit auſſi-tôt qu'il l'a commis; qui le trouble dans ſon repos, qui l'effraye dans ſon ſommeil, & qui répand l'amertume ſur tous ſes plaiſirs: Crainte, qui nous venant de Dieu, s'empreſſe auſſi à nous y conduire; qui nous rappelle, & nous fait rentrer dans nous-mêmes, quand nous en ſommes ſortis par la paſſion; qui crie ſans ceſſe après nous; qui nous pourſuit & nous atteint en tous lieux, & nous rend par tout fâcheux & inſupportables à nous-mêmes. Arrachez cette crainte du cœur de l'homme: qu'y reſtera-t-il autre choſe que corruption & que malice? *Pris du même Recueil.*

Dieu étant infiniment juſte, nous devons

Il doit neceſſairement y avoir du rapport entre les attributs divins; & l'infinité eſt une perfection qui leur doit être commune. Il faut donc

craindre sa justice infinie.

donc que Dieu soit infiniment juste, afin qu'il soit infiniment parfait : car, comme tout ce qui est en Dieu est Dieu même, si sa justice étoit limitée, il le seroit dans son être. Il est donc juste que les pecheurs soient punis d'une peine en quelque maniere infinie ; comme dans le Ciel les Saints recevront une recompense infinie. Mais parce que l'homme n'est pas capable de supporter une peine infinie dans sa violence, à cause qu'une puissance infinie agissant infiniment sur un être fini, le reduiroit au néant ; puisqu'il ne pourroit soûtenir son action, ni resister à sa force : il faut qu'elle soit infinie dans sa durée. Or qui ne craindra cette justice, qui exige une éternité de peine d'un seul peché mortel ? *Auteur anon.*

Juste crainte que nous devons avoir d'être éternellement malheureux & du nombre des reprouvez.

On parle tant de l'éternité malheureuse : conçoit-on bien ce que c'est qu'être damné pour une éternité ; & l'apprehende-t-on comme il faut ? A force d'en entendre parler, on s'accoûtume insensiblement à ce mot, & à ce qu'il signifie ; & de là vient qu'on est si peu touché. Cependant rien qui doive nous effrayer davantage. Après cette vie bornée, si fragile, qui s'enfuit, & qui nous échappe chaque jour, il en est une autre qui doit toûjours durer : & je ne sçai quelle sera ma destinée. Si je ne suis pas éternellement heureux, je serai malheureux éternellement : nul adoucissement, nul milieu entre ces deux extrêmitez. Le dernier moment de la vie est le moment fatal qui décide de ces deux éternitez. Le nombre des Elûs est petit. Serai-je de ce petit nombre ? Je n'en sçai rien. Ce que je sçai, c'est que certainement je n'ai encore rien fait pour meriter d'être du nombre des prédestinez ; c'est que je ne sçaurois raisonnablement me promettre un pareil bonheur, tant que je ne ferai pas davantage pour le meriter ; c'est que je croirois ma perte inévitable, si ce moment-ci étoit le moment décisif de mon sort. Quel sujet n'ai-je donc pas de craindre ? *Le P. Croiset, dans ses Reflexions spirituelles.*

La crainte de Dieu doit être accompagnée de confiance.

La crainte prodigieuse, dont cet illustre Solitaire témoigne être penetré, nonobstant la longueur & la rigueur de sa penitence, ne vous fait-elle pas fremir ? Mais la confiance merveilleuse, qui balance cette crainte, & dont la force le soûtient, ne vous releve-t-elle point en même temps, de l'abbatement où vous peut avoir fait tomber la frayeur ? Ce courage invincible, qui lui fait compter presque pour rien toutes ses mortifications, & tous ses travaux, & qui le rend saintement ingenieux à en augmenter encore tous les jours le nombre, ne nous fait-il pas des reproches secrets de notre mollesse & de notre langueur ? & la crainte dont il est tout penetré, ne doit-elle pas rabattre cette confiance temeraire que nous avons dans le peu de bien que nous faisons ? *Auteur anonyme.*

Suite du même sujet.

Je demeure d'accord qu'il ne se peut que la vûë de nos pechez ne fasse naître en nous une extrême crainte ; mais il n'est pas vrai que cette crainte doive nous retirer du trône de la grace, & qu'elle puisse engendrer le desespoir. C'est Dieu, comme vous sçavez, qui par cette vûë forme cette crainte dans l'ame du pecheur : & se peut-il imaginer, sans impieté, que Dieu jette dans un cœur la semence du desespoir ? Non, quand il inspire sa crainte, c'est en qualité de pere : & un enfant, quelque déreglé qu'il puisse être, peut-il craindre tellement son pere, qu'il ne conserve toûjours une confiance secrete en celui, qui le considerant comme une portion de lui-même, ne le cherit pas moins que lui-même ? La crainte donc que Dieu inspire à ceux qui sont, comme dit l'Apôtre, *ses enfans & sa race*, n'est jamais sans confiance ; comme cette confiance ne doit jamais être separée de cette crainte ; autrement celle-ci ne feroit que des présomptueux, & celle-là que des desesperez. Ainsi la crainte & la confiance, sont comme les deux pieds, qui doivent conduire le pecheur au trône de la grace pour demander misericorde. *Liv. intitulé, Entretiens de l'Abbé Jean, & du Prêtre Eusebe.*

Act. 17.

La crainte est la voye la plus assurée d'aller à Dieu.

Je suis tellement persuadé que la crainte est la voye la plus certaine pour aller à Dieu, que toute autre voye me paroît un peu suspecte. Il n'est pas vrai, comme la plûpart se le persuadent, que cette sainte frayeur des jugemens de Dieu, détruise la confiance que nous devons avoir en son amour éternel ; étant certain qu'elle produit un effet tout contraire. Nous n'aimons Dieu, & nous ne sommes aimez de lui, qu'à proportion que nous sommes penetrez de sa crainte ; & il est pareillement constant, que la mesure de cette crainte est la mesure de l'esperance que nous devons avoir en sa misericorde. Il faut que nous le craignions, parce que, dit le Prophete, *il est terrible dans sa conduite sur les enfans des hommes....* Nous sommes le plus souvent si aveuglez, que parce que peut-être nous remarquons que nous ne tombons point en de certains pechez grossiers, où nous voyons que plusieurs autres tombent, nous nous separons aussi-tôt dans un certain état, d'où nous regardons les autres, comme de malheureux esclaves de l'iniquité : ce qui fait que nous nous figurons, que parce que la crainte est l'unique voye, par laquelle ils puissent retourner à Dieu, elle ne doit point être la nôtre. Helas ! pouvons-nous avoir assez d'orgueil pour croire que nous ayons conservé notre innocence, ou assez de présomption, pour nous persuader que nous l'avons reparée ! *Le même.*

L'incertitude de si nos pechez nous ont été remis, nous doit toûjours tenir dans la crainte. *Eccli.* 5.

Ce n'est pas sans raison que le Saint Esprit nous avertit, *de ne point cesser de craindre, quelque lieu que nous ayons de croire que nos pechez nous ont été remis.* Il peut être que nous ne sommes pas si malheureux que de ne point pratiquer les devoirs communs de la Religion : mais quelle confiance pouvons-nous concevoir de là ? Il y a de si effroyables tenebres dans notre cœur, & les ressorts qui le font mouvoir sont si secrets, qu'il n'y aura jamais que la lumiere, que le Seigneur portera dans les tenebres lorsqu'il nous viendra juger, qui écartera ces tenebres, & découvrira ces ressorts. Cessons donc de nous entretenir dans une certaine confiance, qui pour n'être point si visiblement criminelle que celle des pecheurs endurcis, n'est quelquefois pas moins funeste. Nous devons d'autant plus être penetrez de crainte, que la vûë des déreglemens du monde où nous vivons, nous donne une tres-dangereuse idée de notre innocence prétenduë. *Le même.*

La crainte des jugemens de Dieu est assurément necessaire à tous les Chrétiens, dans les commencemens de leur conversion, puis que c'est par elle qu'il met en eux les premiers sentimens de leur salut. Elle l'est même dans la suite, lorsque la dureté de leur cœur n'est pas tout-à-fait amollie, ou qu'ils marchent avec trop d'assurance. Elle l'est enco-

La crainte des jugemens de Dieu est necessaire à tous les Chrétiens, en quelque état qu'ils soient.

re dans les ames les plus avancées & les plus parfaites, pour leur servir de contrepoids; de crainte que par une trop grande securité, elles ne tombent dans la negligence. *L'Abbé de la Trappe. Tome 1. de ses Maximes Chrétiennes.*

CURIOSITÉ,

DISSIPATION D'ESPRIT, EPANCHEMENT DE COEUR, Inapplication à ses devoirs, &c.

AVERTISSEMENT.

Encore que ce titre marque assez la matiere que l'on traite ici, il est néanmoins à propos d'avertir que nous n'y comprenons point ni l'oisiveté, ni le mauvais emploi du temps, ni les autres sujets qui pourroient y avoir quelque rapport, pour nous borner uniquement à la Curiosité, qui dissipe notre esprit, & qui l'occupe tout entier de bagatelles, ou de choses qui non seulement ne nous touchent point; mais encore qui nous font oublier le soin de celles qui nous regardent personnellement.

Il est vrai que cette Curiosité est differente, selon la difference des objets qui l'attirent, & que les maux qu'elle cause, pourroient faire autant de sujets de discours; mais je crois que c'est assez la limiter, que de la restreindre aux obstacles qu'elle apporte à la pieté, au soin du salut, & aux devoirs d'un veritable Chrétien. C'est aussi à quoi le Prédicateur doit s'arrester, pour ne point faire un discours trop vague, qui porte à faux. Ainsi l'on n'accuse point ici les hommes des grands desordres ausquels ils s'abandonnent, ni des vices à quoi ils sont sujets: mais on les exhorte à en retrancher la principale cause, qui est la curiosité, la dissipation d'esprit, & l'épanchement du cœur, sur une infinité d'objets qui les distrayent, & qui les détournent des devoirs de leur état, de leurs emplois, & de leur Religion.

Du reste, ce sujet ne peut manquer d'estre utile, puisqu'il doit avoir pour fin de retirer les Auditeurs des vains amusemens du siécle, & de remedier aux desordres que cause la curiosité; & d'ailleurs qu'il donne lieu de faire quantité d'inductions & de peintures morales, vives & pressantes, pour exciter à une vigilance chrétienne, & à une attention plus exacte à tous nos devoirs.

PARAGRAPHE PREMIER.

Differens Desseins, & Plans de Discours sur ce sujet.

I. QUE la Curiosité est entierement opposée à l'esprit du Christianisme, & à la vie d'un veritable Chrétien. La plûpart des Chrétiens sont dans cette dangereuse erreur, dont il n'est pas aisé de les desabuser: que la Curiosité est du nombre des pechez legers, & une passion pardonnable & innocente, que presque personne ne se met en peine de reprimer. On la regarde comme un moyen de dissiper les tenebres de l'ignorance, avec laquelle nous naissons; comme une marque de la noblesse de notre ame, & comme un desir que la nature a imprimé dans tous les hommes, pour adoucir les peines, les chagrins, & les miseres de cette vie. Cela seroit vrai, si l'on sçavoit faire un bon usage de cette passion; mais le déreglement qui en est presque inseparable, est la source de tous les crimes, & la cause de tous les desordres que l'on voit dans le monde: & c'est ce que j'entreprens de justifier, en vous montrant qu'elle est entierement opposée à l'esprit du Christianisme, & à la vie d'un veritable Chrétien. En voici les preuves.

L'esprit du Christianisme consiste particuliérement en trois choses, que le Fils de Dieu a lui-même établies, & qui sont tirées des plus constantes maximes de l'Evangile. La premiere, dans une mortification continuelle, interieure de ses desirs déreglez, & exterieure de tous ses sens. La seconde, dans une vigilance & dans une attention sur soi-même, & sur tous les mouvemens de son cœur, pour se garentir des surprises de l'amour propre, & des piéges de tous les ennemis de notre salut. La troisiéme, dans une vie laborieuse, ennemie de l'oisiveté, & toute occupée à travailler pour le ciel. Or qu'y a-t-il de plus opposé à cet esprit, & à la vie chrétienne, que la Curiosité? 1°. Puisqu'au lieu d'une mortification continuelle en toutes choses, la Curiosité fait que le cœur s'épanche au-dehors; qu'on ne cherche que le plaisir, & la satisfaction de tous ses sens, & même de tous ses desirs. La Curiosité n'est-elle donc pas l'ennemie declarée de la mortification chrétienne, & par consequent opposée à l'esprit du Christianisme, en sa maxime la plus essentielle? 2°. Elle n'est pas moins opposée à la seconde, qui est d'avoir une attention continuelle sur soi-même, que le Sauveur a tant recommandée; mais au lieu de cette attention & de cette vigilance si necessaire, que fait autre chose la Curiosité, que de nous rendre attentifs à ce qui se passe au-dehors, à nous faire entreprendre des voyages pour la satisfaire, & à nous faire oublier nous-mêmes, pour nous occuper des affaires d'autrui? 3°. Enfin si la vie chrétienne consiste à travailler pour le ciel, à acquerir des vertus & des merites: Qu'y a-t-il de plus contraire que la Curiosité, qui fait passer la vie à la plûpart des hommes dans une oisiveté continuelle, qui est la source de tous les maux?

II. SUR les maux qui naissent de la Curiosité. 1°. La curiosité de tout sçavoir & d'apprendre, est cause qu'on s'ignore soi-même, & qu'on neglige de se connoître, qui est la plus utile de toutes les sciences.

2°. La curiosité qui porte à s'enquêter, & à vouloir sçavoir ce que font les autres, & à nous ingerer dans leurs affaires, nous fait negliger les nôtres: du moins celles qui nous importent le plus, telles que sont les devoirs de notre état, & les soins de notre famille, & de ceux qui dépendent de nous.

3°. La curiosité d'avoir des choses rares, precieuses, & non communes, fait que le cœur s'y attache, & qu'on met son affection à des bagatelles qui partagent ce cœur, qui devroit se tourner tout entier vers les biens solides & éternels.

III. Combien la curiosité est opposée à la devotion.

1°. La devotion consiste dans un recueillement interieur; & la curiosité nous distrait, & nous dissipe, en nous faisant rechercher les objets exterieurs.

2°. La devotion nous porte au détachement de toutes les créatures, & à une separation entiere de tout ce que le monde aime, & recherche avec plus de passion: & il est évident que la curiosité nous y attache, puisqu'elle ne nous les feroit pas rechercher avec tant d'ardeur & d'empressement, si on ne les aimoit.

3°. La devotion nous fait uniquement chercher Dieu, en toutes choses, afin de nous unir à lui par un parfait dévouëment. Et au contraire, la curiosité nous en éloigne, si même elle ne nous en separe tout-à-fait, en nous faisant chercher & trouver notre satisfaction dans les choses créées.

IV. Curiosité dans les personnes consacrées au service de Dieu.

1°. La curiosité dissipe l'esprit, diminuë insensiblement la ferveur, & fait perdre enfin l'esprit de devotion: il n'en faut point d'autres preuves que l'experience, qui nous fait voir que c'est par là que l'on commence à se relâcher.

2°. Elle fait que les personnes Religieuses negligent les devoirs de leur état, & leurs exercices de pieté, pour se donner toutes au dehors, au préjudice de la regularité.

3°. Elle fait qu'on retourne au monde, en recherchant les divertissemens mondains, ou des occupations qui les amusent, & les distrayent.

V. Le mal que la curiosité cause à chaque personne en particulier.

1°. La curiosité est la source de presque toutes les tentations; car c'est les chercher, les irriter, les entretenir, & les fomenter, que d'être curieux de voir, d'entendre, & de posseder les objets capables de les exciter, & de les faire naître.

2°. Elle est la source d'une infinité de pechez: comme de la vanité, de la médisance, des jugemens temeraires sur la conduite d'autrui, des faux rapports que l'on fait, &c.

3°. Elle est la cause des plus grands malheurs qui arrivent dans le monde, des querelles, des inimitiez, des jalousies, des divisions dans les familles. Nous en avons des exemples dans l'Ecriture, & dans toutes les histoires.

VI. Sur les effets, & les suites de la curiosité.

1°. La curiosité semble un défaut leger, dont on s'avouë plus facilement être coupable, & qu'on excuse plus aisément; mais qui est une occasion des plus grands pechez ausquels on s'expose temerairement.

2°. Elle corrompt les meilleures actions: elle a cela de commun avec la vaine gloire, que quelque loüable que soit l'action que l'on entreprend par l'un de ces deux motifs, elle n'est d'aucun merite devant Dieu, & même nous attire souvent sa colere & ses plus severes châtimens.

2°. Elle fait que le cœur s'épanchant tout au-dehors, se vuide, & perd tout ce qu'il peut avoir acquis de vertu, de merite, & de sentiment de pieté.

VII. La curiosité étant l'effet ou la cause de la dissipation d'esprit, & d'un épanchement de cœur vers les biens exterieurs,

1°. Elle met un grand obstacle aux lumieres du Ciel, & aux graces interieures, par lesquelles il leur éclaire l'esprit, & leur touche le cœur, pour les faire rentrer dans eux-mêmes, & les faire revenir de leurs égaremens.

2°. Elle inspire un dégoût habituel, des exercices de pieté, de la priere, de la parole de Dieu, & des plus saintes pratiques de la Religion.

3°. Elle cause ensuite un profond oubli, une entiere negligence de son salut, & un mépris des plus salutaires avis qu'on pourroit nous donner sur une conduite si déreglée.

VIII. La curiosité est opposée particuliérement à deux préceptes que nous donne le Fils de Dieu pour la conduite de notre vie.

1°. De veiller sans cesse sur nous-mêmes, pour nous garentir des piéges de nos ennemis, des surprises de nos passions, & des charmes des objets exterieurs. Or qu'y a-t-il de plus opposé à ce précepte que la curiosité qui nous dissipe, nous distrait, & applique notre esprit à toute autre chose?

2°. Le second précepte que le Sauveur a fait à tous ceux qui veulent être de sa suite, est de renoncer, du moins de cœur & d'affection, à toutes les choses de la terre. Or quelle marque plus visible, qu'elles nous plaisent, qu'on les aime, & qu'on est fortement attaché aux pompes, aux joyes, & aux divertissemens du monde, que la curiosité qui nous porte à les rechercher, à s'en remplir l'esprit, & à y passer la meilleure partie de son temps.

IX. On peut montrer dans les deux parties d'un discours,

1°. Que la curiosité est une passion ennemie du repos, tant du corps que de l'esprit, de celui qui en est possedé. Elle lui cause mille inquiétudes, lui fait entreprendre de longs & de perilleux voyages; elle lui attire quantité d'affaires fâcheuses; l'engage dans des intrigues, dont il a peine à se tirer, & lui cause enfin des troubles & des embarras de conscience, dont il ne se délivre qu'en renonçant à cette passion inquiéte, qui trouble tout le repos de sa vie. Ajoûtez que la curiosité est insatiable, aussi-bien que l'avarice, dont elle semble être une espece; parce qu'elle n'est jamais contente: on passe d'un objet à un autre, & on ne dit jamais c'est assez: *Non saturatur oculus visu, nec auris auditu impletur.* Eccle. 1.

2°. Que pour joüir de la paix & du repos qui fait le plus grand bonheur de cette vie, il faut reprimer notre curiosité par une mortification continuelle, parce que cette passion dure d'ordinaire toute la vie: je dis, par une mortification interieure & exterieure, de tous nos desirs dereglez, & de tous nos sens, des yeux, des oreilles, & des autres qui excitent cette curiosité, & enfin par une attention continuelle sur nous-mêmes.

X. La curiosité des hommes est sans bornes;

& s'étend sur toutes les choses qui en sont l'objet : sur le passé, sur le present, & sur l'avenir, dont la connoissance nous peut donner quelque satisfaction. Voici ce qui peut servir de sujet d'un discours moral & instructif.

1°. A l'égard du passé : La curiosité peut être loüable & utile, quand elle a pour fin, & pour motif, de s'instruire par les évenemens arrivez dans tous les siécles, de la maniere dont on se doit conduire, & regler sa vie à l'avenir ; puisqu'on y trouve des faits, & des exemples, qui peuvent être autant de leçons.

2°. A l'égard des choses à venir : C'est une curiosité criminelle de prétendre connoître par le moyen des astres, les destinées des hommes, & les choses qui dépendent de leur liberté : mais c'est une curiosité superstitieuse, & détestable, de les vouloir connoître par des moyens diaboliques, en consultant les devins ou les demons.

3°. A l'égard des choses presentes, soit generales qui se passent dans tout le monde, soit particulieres dans les familles, &c. C'est une curiosité inquiéte, qui nous distrait, & qui empêche l'attention que nous devrions avoir sur nous-mêmes.

X I. On distingue assez communément la curiosité en trois especes, toutes dangereuses, & préjudiciables à notre salut, & cela par rapport aux trois objets qui ont coûtume de l'exciter. Le premier regarde les choses divines, les secrets de la Providence, & les mysteres qui sont au-dessus de nos esprits, & de notre intelligence. Le second objet est des choses qui sont au-dessous de nous ; c'est-à-dire, qui sont indignes de l'application de nos esprits, & qui ne sont propres qu'à corrompre le cœur après avoir corrompu l'esprit. Le troisiéme enfin, est des choses qui se passent autour de nous ; c'est-à-dire, les mœurs & les actions du prochain. Sur quoi l'on peut montrer :

1°. Que la curiosité en matiere de Foi, & en ce qui regarde les secrets & les mysteres, que Dieu n'a pas voulu nous reveler, nous expose à perdre la foi, & à être aveuglez par l'éclat de la majesté de Dieu. C'est ce qui a fait tous les Heretiques, qui n'ont pû croire ce qu'ils n'ont pû comprendre.

2°. Pour les choses qui sont au-dessous de nous ; nous devons entendre par là la connoissance du mal, qui, vû la pente & l'inclination naturelle que nous y avons, ne sert qu'à irriter la convoitise, & nous porter à connoître par experience, ce que nous avons appris par l'étude & la speculation ; & il est constant, que de vouloir sçavoir le mal par une curiosité indiscrete, c'est n'être pas éloigné de le commettre, & c'est le danger à quoi elle nous expose.

3°. La curiosité des choses qui se passent autour de nous, n'est pas moins dangereuse ; c'est-à-dire, d'examiner la conduite & les actions des autres, parce que c'est une source de pechez contre la charité. C'est ce qui donne occasion aux médisances, aux soupçons, aux jugemens desavantageux, & ce qui cause une inapplication à nos propres devoirs, toûjours attentifs à étudier comment les autres s'acquittent des leurs.

XII. Que la curiosité est un grand obstacle au salut.

1°. Pour travailler comme il faut à l'affaire de son salut, il faut s'y appliquer tout de bon, comme à notre premiere & notre plus grande affaire ; & rien ne nous empêche davantage d'y penser serieusement que la curiosité qui nous dissipe l'esprit, & qui nous en fait perdre entierement le souvenir.

2°. Pour être sauvé, il faut croire & suivre les maximes éternelles que la Foi nous enseigne, ce que l'Evangile appelle la science du salut. *Ad dandam scientiam salutis plebi ejus.* Luc. 1. Et la curiosité nous conduit à l'erreur, & à douter de tout en matiere de Foi.

3°. Il faut en troisiéme lieu, pour faire son salut, mettre en pratique les maximes du Christianisme, l'humilité, la charité, la mortification des sens, &c. & rien ne porte plus au déreglement des mœurs, que la curiosité, qui ne cherche qu'à se satisfaire.

PARAGRAPHE SECOND.

Les Sources où l'on peut trouver dequoi remplir ces desseins, & les Auteurs qui en traitent.

Les Saints Peres. Saint Augustin, *lib. 10. Confess. cap. 35. & 37.* fait fort au long le caractere de la curiosité.

Le même, se plaint souvent dans ses Confessions, de la dissipation de son esprit, & de l'épanchement de son cœur vers les biens créez, que lui causoit sa curiosité.

Le même, l. 3. de ses Confess. ch. 2. parle de la curiosité qu'il avoit pour les spectacles des Théatres, & de la part que les Auditeurs prennent aux funestes accidens qui s'y representent.

Le même, *lib. de Moribus Eccles. c. 21.* blâme la curiosité de ceux qui negligent les vertus chrétiennes, pour s'appliquer entierement à la connoissance des choses naturelles.

Le même, *Tract. in Epist. Joannis*, parlant de la réponse que le Sauveur fit au demon qui lui vouloit persuader de se précipiter du haut du Temple, montre que c'est une curiosité blâmable de demander des preuves extraordinaires de la verité de notre foi.

Le même, *lib. 8. de Civit. c. 19. & lib. 2. de Doctr. Christ. c. 23.* condamne cette damnable curiosité, d'apprendre des demons les choses à venir, ou cachées ; ou par magie, ou par de vaines superstitions.

Saint Jerôme, *Epist. 146. ad Damasum*, invective contre les Prêtres & les Ministres du Seigneur, lesquels negligeant la lecture des livres saints, s'appliquent à des sciences prophanes & curieuses, à lire les Poëtes peu honnêtes, & autres semblables livres dangereux, & peu séans à leur état.

Le même, *Epist. 22. ad Eustochium*, défend aux Vierges la lecture des livres curieux.

Saint Gregoire, *Homil. 36. in Evang.* montre que le principal emploi d'un curieux, & son plus grand peché, est de rechercher & examiner la vie d'autrui, & de negliger la sienne.

Le même, *lib. 12. Moral. c. 23. & 24.* montre combien il est dangereux de se répandre trop au-dehors par une curiosité inquiéte qui dissipe l'esprit.

Saint Chrysostome, dans l'exhortation sur le chapitre 11. de Saint Matthieu, montre combien la curiosité de voir les spectacles est dangereuse dans un Chrétien.

Le même, sur le chapitre 24. de Saint Mat-

thieu, déclame fortement contre l'Astrologie judiciaire, comme enseignant des curiositez insoûtenables, pernicieuses, & injurieuses à Dieu.

Saint Bernard, dans le livre, *De modo bene vivendi*, qu'il a écrit pour sa sœur. Le 54. discours est tout entier sur la curiosité.

Le même, *Tract. de Gradibus humil.* où il dit que le premier degré de l'orgueil est la curiosité, montre par quels signes, & par quels indices on peut reconnoître un curieux.

Les Livres spirituels, & autres.

Grenade, au Traité de l'Oraison & de la Meditation, ch. 2. §. 7. montre combien la curiosité nuit à la devotion.

Le même, au ch. 4. du même Traité, §. 6. montre que nous ne devons pas rechercher, par une vaine curiosité, ce qui est au dessus de nous.

Le Pere Loüis du Pont, dans la Guide des Pecheurs, Traité de la Mortification, &c. chap. 8.

Le Pere Caussin, dans la Cour sainte, Traité troisiéme des Passions, parle de la curiosité, & des maux qu'elle cause dans le monde.

Le Pere Guilloré, dans son Grand Ouvrage, parle en plusieurs endroits, de la vie dissipée, de la curiosité, & de la mortification des sens.

Tous ceux qui ont écrit contre les spectacles, contre la lecture des mauvais livres, contre les vanitez du siécle, attribuent ces desordres à la curiosité. Nous rapporterons ces Auteurs dans les titres où nous traiterons de ces sujets.

Dandinus, in Ethicis sacris, lib. 2. de Fide, montre par l'autorité des saints Peres, combien la curiosité est dangereuse en matiere de foi.

Joannes Vitalis, *in Speculo morali*, Traité, *de Rumoribus non audiendis, & rebus curiosis.*

Matthæus Fasianus, *in exposit. 7. Peccat. mortal.* parle de la curiosité.

Nicolaus Hanapus, *in summa, c. 123.* s'étend particuliérement sur la curiosité mondaine.

Guillelmus Baldesanus, *lib. contra intemperantiam, c. 11.* lorsqu'il traite *de custodia oculorum*, parle amplement de la curiosité, dont les yeux sont les principaux instrumens.

Monsieur Thiers, dans le livre intitulé, Des Jeux & des Divertissemens, chap. 9. montre que la curiosité de regarder des tableaux, des statuës & des representations lascives, est contre les principes de la morale de l'Evangile, & celle des Payens mêmes, qui ont eu quelque soin des bonnes mœurs. Plutarque, dans ses Morales, a un Traité sur la curiosité.

On peut joindre à tous ces Auteurs, ceux qui ont parlé du recueillement, de la retraite, de l'attention sur soi-même, & de la vigilance chrétienne.

Les Prédicateurs modernes.

Mathias Faber, *in fest. sanct. Joann. Apost. conc. 4.* où il parle de cinq sortes de curiositez qu'on doit éviter.

Le Pere Duneau, Sermon pour le Dimanche dans l'Octave de l'Epiphanie, où il montre, qu'il faut faire un bon usage de la doctrine, & des sciences, & se garder des abus qui s'y commettent.

L'Auteur des Sermons sur tous les sujets de la Morale Chrétienne, dans les sujets particuliers, a un Sermon sur la curiosité en general.

Ceux qui ont fait des Recueils sur cette matiere.

Grenade, dans ses Lieux Communs. *v. Curiositas.*

Bulée, *in Panario. v. Curiositas.*

Le Pere Theophile Raynaud. Tom. *de virtutibus.* lib. 6. sect. 2. cap. 4.

PARAGRAPHE TROISIE'ME.

Passages, exemples, & applications de l'Ecriture sur ce sujet.

Altiora te ne quæsieris, & fortiora te ne scrutatus fueris. Eccli. 3.

NE recherchez point ce qui est au-dessus de vous, & ne tâchez point de penetrer ce qui surpasse vos forces.

Quæ præcepit tibi Deus illa cogita semper, & in pluribus operibus ejus ne fueris curiosus. Ibidem.

Pensez toûjours à ce que Dieu vous a commandé, & n'ayez point la curiosité d'examiner la plûpart de ses ouvrages.

Qui scrutator est majestatis, opprimetur à gloria. Prov. 25.

Celui qui veut sonder la majesté, sera accablé de sa gloire.

In rebus supervacuis noli scrutari multipliciter... non enim tibi necessarium, ea quæ sunt abscondita, videre oculis tuis. Eccli. 3.

Ne vous appliquez point avec empressement à la recherche des choses non necessaires... car vous n'avez que faire de voir de vos yeux ce qui est caché.

Vani sunt homines in quibus non subest scientia Dei. Sapient. 13.

Tous les hommes qui n'ont point la connoissance de Dieu, ne sont que vanité.

Non saturatur oculus visu, nec auris auditu impletur. Eccle. 1.

L'œil ne se rassasie point de voir, & l'oreille ne se lasse point d'écouter.

Renunciavit cor meum, ultra laborare sub sole. Eccle. 2.

J'ai pris resolution dans mon cœur, de ne me tourmenter pas davantage sous le Soleil.

Annunciate nobis quæ ventura sunt, & dicemus quòd Dii estis vos. Isaïæ 41.

Découvrez-nous ce qui doit arriver à l'avenir, & nous reconnoitrons que vous êtes des Dieux.

Fili mi, ne in multis sint actus tui. Eccli. 11.

Mon fils, ne vous engagez pas dans une multitude d'actions.

Præcordia fatui quasi rota carri, & quasi axis versatilis, cogitationes illius. Eccli. 33.

Le cœur de l'insensé est comme la roüe d'un chariot, & sa pensée est comme un essieu, qui tourne toûjours.

Fascinatio nugacitatis obscurat bona, & inconstantia concupiscentiæ transvertit sensum sine malitia. Sapient. 4.

L'ensorcellement des badineries obscurcit le bien, & les passions volages de la concupiscence renversent l'esprit même eloigné du mal.

Væ qui cogitatis inutile. Mich. 2.

Malheur à vous qui ne pensez qu'à des choses inutiles.

Telas aranearum texuerunt. Isaïæ 59.

Ils ont tissu des toiles d'araignées.

Filii hominum usque quò gravi corde? ut

Jusqu'à quand, ô enfans des hommes, aurez-

quid diligitis vanitatem & quæritis mendacium? Pſalm. 4.

Cùm me convertiſſem ad univerſa opera quæ fecerant manus meæ, & ad labores in quibus fruſtrà ſudaveram, vidi in omnibus vanitatem, & afflictionem animi. Eccle. 2.

Omni cuſtodiâ cuſtodi cor tuum. Prov. 4.

Magiſter, volumus à te ſignum videre. Generatio mala & adultera ſignum quærit, & ſignum non dabitur ei. Matth. 12.

Non eſt veſtrum noſſe tempora vel momenta, quæ Pater poſuit in ſua poteſtate. Act. 1.

Per totam noctem laborantes nihil cepimus. Luc. 5.

Martha, Martha, ſollicita es & turbaris erga plurima: porrò unum eſt neceſſarium. Luc. 10.

Semper diſcentes, & nunquam ad ſcientiam pervenientes. 2. ad Timoth. 3.

Averte oculos meos ne videant vanitatem. Pſalm. 118.

Narraverunt mihi iniqui fabulationes. Ibidem.

Ambulantes inquietè, nihil operantes, ſed curioſiùs agentes. 2. ad Theſſal. c. 3.

Adoleſcentiores viduas devita... otioſæ diſcunt circuire domos: non ſolùm otioſæ, ſed & verboſæ, & curioſæ, loquentes quæ non oportet. 1. ad Timoth. 5.

Qui ad nihil aliud vacabant, niſi aut dicere aut audire aliquid novi. Act. 17.

Noli circumſpicere in vicis civitatis, nec oberraveris in plateis illius. Eccli. 9.

Propoſui in anima mea quærere, & inveſtigare ſapienter quæ fiunt ſub ſole. Hanc occupationem peſſimam dedit Deus filiis hominum, ut occuparentur in ea. Eccle. 1.

Operam detis ut quieti ſitis, & negotium veſtrum agatis. 1. ad Theſſal. c. 4.

vous le cœur appeſanti ? pourquoi aimez-vous la vanité, & cherchez-vous le menſonge ?

En tournant les yeux vers tous les ouvrages que mes mains avoient faits, & tous les travaux où j'avois pris une peine ſi inutile, j'ai reconnu qu'il n'y avoit que vanité, & affliction d'eſprit en toutes choſes.

Appliquez-vous avec tout le ſoin poſſible à la garde de votre cœur.

Maître, nous voudrions bien que vous nous fiſſiez voir quelque prodige... Cette race méchante & adultere demande un prodige, & on ne lui en accordera point.

Ce n'eſt pas à vous à ſçavoir les temps, & les momens que le Pere a mis en ſa puiſſance.

Nous avons travaillé toute la nuit ſans rien prendre.

Marthe, Marthe, vous vous empreſſez, & vous vous troublez dans le ſoin de beaucoup de choſes : cependant une ſeule choſe eſt neceſſaire.

Des gens qui apprennent toûjours, & qui n'arrivent jamais juſqu'à la connoiſſance de la verité.

Détournez mes yeux, afin qu'ils ne regardent point la vanité.

Les méchans m'ont entretenu de choſes vaines & fabuleuſes.

Il y en a quelques-uns qui ſont gens inquiets, déreglez, oiſifs, & qui ſe mêlent curieuſement de ce qui ne les regarde point.

Il y a de jeunes veuves fainéantes, qui s'accoûtument à courir par les maiſons ; elles ne ſont pas ſeulement fainéantes, mais encore cauſeuſes, & curieuſes, s'entretenant de choſes, dont elles ne devroient point parler : évitez-les.

Les Atheniens ne paſſoient tout leur temps, qu'à dire, & à entendre quelque choſe de nouveau.

Ne jettez point les yeux de tous côtez dans les ruës de la ville, & ne vous promenez pas dans les places publiques.

Je reſolus en moi-même, de rechercher & d'examiner avec ſageſſe, ce qui ſe paſſe ſous le ſoleil. Dieu a donné aux hommes cette fâcheuſe occupation, qui les exerce pendant leur vie.

Etudiez-vous à vivre en repos, & à vous appliquer chacun à ce que vous avez à faire.

Exemples tirez de l'Ancien & du Nouveau Teſtament.

La curioſité d'Eve a été la premiere cauſe de tous les malheurs du monde.

LA curioſité eſt preſque auſſi ancienne que le monde même, puiſqu'elle eut part au peché de nos premiers Peres. Le demon, ſous la figure du ſerpent, preſenta d'abord à la femme le fruit, auquel Dieu leur avoit défendu de toucher ; il l'invita d'en goûter, en l'aſſurant qu'au lieu de la mort, dont Dieu les avoit menacez, ils y trouveroient une ſource de vie immortelle ; & qu'outre cela, ils auroient la connoiſſance du bien & du mal : ce qui étoit bien capable d'exciter la curioſité de cette femme. Il eſt probable d'ailleurs, que cet eſprit artificieux n'épargna rien pour faire valoir la beauté & l'excellence de ce fruit, ſur tous les autres qui étoient dans ce jardin delicieux. Il n'en fallut pas davantage pour porter Eve à en faire l'experience qui fut ſi funeſte à toute ſa poſterité. De maniere qu'on peut dire que la curioſité fut la premiere tentation, & enſuite la ſource de tous les maux du monde.

La curioſité punie en la perſonne de la femme de Loth.

La femme de Loth oubliant par une legereté qui eſt aſſez ordinaire à ce ſexe, l'ordre que les Anges lui avoient donné de ne point regarder en arriere ; & ne pouvant croire que cette curioſité de voir de loin une ville en feu, lui dût coûter la vie, elle s'y laiſſa aller ; & entendant le bruit & l'impetuoſité des flammes, avec les cris de ceux qui en étoient dévorez tout vivans, elle ſe tourna pour regarder cet objet. Mais en voulant voir ce ſpectacle de terreur, elle devint elle-même un ſpectacle effrayant ; car elle fut changée ſur l'heure, en une ſtatuë de ſel, qui a été comme un monument éternel, ſelon les paroles de l'Ecriture, pour apprendre aux hommes à quels dangers ils s'expoſent par leurs curioſitez indiſcretes, & qui ne peuvent ſe perſuader qu'un petit regard, & une curioſité qui paroît aſſez legere, ſoit ſouvent la cauſe des plus grands deſordres.

La curioſité des Bethſamites fut ſeverement punie.

Dieu a fait voir un exemple encore plus terrible dans la punition qu'il exerça ſur les Bethſamites, pour avoir regardé trop curieuſement l'Arche du Seigneur, lorſque les Philiſtins la renvoyerent après pluſieurs mois qu'ils l'avoient euë en leur puiſſance. Quelques ſaints Peres & pluſieurs Interpretes ſont en peine de ſçavoir quel crime ſi énorme pouvoient avoir commis ces Bethſamites, pour obliger Dieu d'en tirer un châtiment, tel que fut celui de faire mourir cinquante mille perſonnes de la populace, outre ſoixante-dix des plus conſiderables entre le peuple. *Eò quòd vidiſſent arcam Domini.* Ce fut pour avoir regardé l'Arche du Seigneur. Quoi ? étoit-ce

donc un si grand crime, d'avoir jetté les yeux sur ce precieux gage de la protection de Dieu sur son peuple ? sur ce sacré dépot qui faisoit le bonheur de cette nation ? sur ce sanctuaire où le Seigneur rendoit ses oracles ? N'étoit-ce pas un spectacle digne de leurs regards, de revoir cette Arche qu'ils avoient si heureusement recouvrée contre toute esperance ? Non, ce n'étoit pas un crime de l'avoir regardée, mais de l'avoir regardée avec des yeux curieux, en ôtant, comme l'on croit, le voile qui la couvroit, pour voir & examiner ce qu'elle contenoit, & ce qui y étoit renfermé. C'étoit manquer de respect; c'étoit une curiosité temeraire, qui leur a attiré un si rigoureux, mais tres-juste châtiment.

La curiosité de Dina fille du Patriarche Jacob fut cause d'un étrange malheur.

Quand la curiosité ne porteroit pas au crime, ne donne-t-elle pas souvent occasion d'en commettre ? témoin la curieuse Dina. Le Texte sacré nous fait une peinture tragique des malheurs que causa cette fille mondaine, qui étoit allée voir les femmes du païs, où elle étoit nouvellement arrivée avec son Pere Jacob. Elle fut enlevée, deshonorée, & cet affront outrageux fut ensuite vengé par ses freres, par le saccagement de toute une ville, & le massacre de tous ses habitans.

Châtiment que Dieu tira de la curiosité de David.

Que n'a point coûté à David un regard trop curieux ? Après avoir terni l'innocence de sa vie, ne l'a-t-il pas engagé dans une suite de malheurs qui envelopa son peuple dans les desastres de sa famille ? Il ne pensoit point alors à ces funestes suites, dont ce regard devoit être le principe & la cause : mais il apprit depuis par sa propre experience, qu'il n'y a point de malheurs que la curiosité n'attire, & n'entraîne après soi. Il l'avoit déja reconnu dans une autre occasion, où sa curiosité le porta à vouloir sçavoir les forces de son Etat, & combien de soldats capables de porter les armes, il en pourroit tirer au besoin, pour en faire une puissante armée, & assez forte pour repousser ou attaquer quelque ennemi que ce fût. Sa curiosité fut satisfaite ; mais il lui en coûta la perte de soixante & dix mille de ses sujets, qu'une peste moissonna en peu de temps ; & ce Prince tout saint qu'il étoit, eut encore assez de peine à appaiser la colere de Dieu, irrité d'une si vaine curiosité.

La curiosité de la Reine de Saba, de voir la sagesse de Salomon.

Il ne faut pas conclure de tous ces funestes exemples, que toute sorte de curiosité soit blâmable, & capable d'attirer la vengeance du Ciel. L'Ecriture a loüé, & approuvé celle de la Reine de Saba, laquelle ayant entendu dire des merveilles de la sagesse de Salomon, fut piquée d'une innocente curiosité, de voir de ses propres yeux, si ce qui lui revenoit de tous côtez n'étoit point au-dessus de la verité. Elle entreprit un long voyage pour en être elle-même un fidele témoin, & ensuite ravie, & comme extasiée de voir l'ordre qui étoit dans son Palais, & la magnificence avec laquelle il étoit servi, & la sagesse qui paroissoit dans toute sa conduite, toute hors d'elle-même se recria, que la verité surpassoit la renommée qui a coûtume d'exagerer tout, & qu'on ne lui avoit pas même rapporté la meilleure partie de ce qu'elle voyoit de ses yeux. Sa curiosité étoit loüable, d'être venuë de si loin apprendre de l'exemple de ce sage Roi, la maniere de gouverner son peuple, & de regler l'Etat que Dieu lui avoit confié.

Je ne crois pas qu'on puisse rien dire de plus fort pour condamner la vaine & inutile curiosité, que ce qu'en dit le Sage au second chapitre de l'Ecclesiaste, où il fait lui-même un détail étudié de toutes ses vaines occupations, de tous les efforts qu'il a faits, & de tous les mouvemens qu'il s'est donné pour satisfaire ses desirs inquiets & inconstans ; ensuite de quoi, il fait un aveu sincere qu'il n'a trouvé dans les objets de sa curiosité, que vanité, que chagrin, qu'amertume de cœur, & un sensible regret d'avoir si mal employé ses soins ; à quoi il a enfin renoncé pour en prendre de plus serieux & de plus importans : *Renunciavitque cor meum ultra laborare sub sole.* Eccle. c. 2.

Salomon a condamné lui-même la vaine curiosité à laquelle il s'étoit laissé aller.

Le Nouveau Testament ne nous fournit point d'autres exemples sur ce sujet, que les sages réponses que le Fils de Dieu a faites à ceux qui lui ont fait des questions, ou des demandes qui n'alloient qu'à satisfaire leur vaine curiosité, & dont la connoissance ou la resolution ne pouvoit leur être d'aucune utilité pour leur instruction, ou pour leur salut. Voici ce que nous en lisons dans l'Evangile. Premierement, il reçut mal ceux d'entre les Juifs qui demandoient à voir quelque prodige : *Magister volumus à te signum videre.* Comme ils n'étoient poussez que par un esprit de curiosité à lui demander cette preuve de sa mission & de son pouvoir, écoutez sa réponse ; *Generatio mala & adultera signum quærit, & signum non dabitur ei.* Matt. 12. Cette race méchante & adultere, demande un prodige, je sçai bien qu'elle n'a d'autre vûë que de satisfaire une vaine curiosité ; on ne lui en accordera point ; ce n'est pas ainsi qu'on se joüe de la puissance divine. Secondement, quand il fut presenté devant Herode, auquel Pilate l'avoit renvoyé. Ce Prince avoit une extrême passion de le voir, esperant qu'il feroit quelque miracle, & quelque prodige en sa faveur : Mais cet Homme-Dieu qui avoit un pouvoir souverain sur toute la nature, qui n'avoit qu'à dire une parole pour se faire obéïr, & qui pouvoit par cette condescendance au desir de ce Prince, se tirer des mains & de la persecution de ceux qui avoient conspiré sa mort, ne daigna pas seulement lui dire un mot, & aima mieux s'attirer son indignation, & se voir exposé à la risée de toute sa Cour, & de ses Gardes, que de se délivrer de la mort, en satisfaisant la curiosité de ce scelerat. Troisiémement, il en usa à peu près de même, à l'égard de Pilate. Pendant que ce Juge Romain ne l'interrogea que sur les faits dont ses ennemis le chargeoient, il lui répondit avec tout le respect possible, en sorte que Pilate, de son Juge devint son Avocat, & rendit un témoignage authentique de son innocence : mais quand il lui fit d'autres questions qui ne servoient de rien pour sa justification, il garda un profond silence, qui donna de l'étonnement à Pilate même, qui lui en fit un reproche ; mais que le Sauveur aima mieux souffrir, que de rien accorder à sa curiosité. Quatriémement, à l'égard de ses Apôtres mêmes, avec lesquels il conversoit familiérement, & à qui il découvroit quelquefois ses plus importans secrets ; il agissoit avec la même reserve. Car quand, par un privilege que leur donnoit l'amitié dont il les honoroit, ils prenoient la liberté de l'interroger, quoi qu'ils lui fissent souvent des questions peu sensées, & peu à propos, il souffroit leur ignorance & leur grossiereté,

& prenoit même la peine de les instruire ; mais il les reprenoit aigrement, quand ils lui en faisoient de curieuses, dont ils ne pouvoient tirer aucune instruction : comme quand ils lui demanderent, s'il ne rétabliroit pas le Royaume d'Israël. Quelle fut la réponse de ce divin Maître à ces Disciples curieux? *Non est vestrum nosse tempora vel momenta, quæ Pater posuit in sua potestate :* Ce n'est pas à vous de sçavoir les temps & les momens que le Pere a mis en sa puissance. *Actuum* I.

Applications de quelques passages de l'Ecriture à ce sujet.

C'est une vaine curiosité de vouloir sçavoir ce qui ne nous peut servir de rien pour notre salut.

Vani sunt homines in quibus non subest scientia Dei. Sapient. 13. Les hommes sont vains ; c'est-à-dire, perdent leur temps, & leur peine dans la recherche de mille curiositez, qui n'avancent en rien leur bonheur éternel, si Dieu n'est le premier objet de leurs recherches, & de leurs connoissances. Tout le reste n'est que curiosité, & toute notre science n'est qu'un vain amusement d'un esprit inquiet, & qui ne se souvient pas qu'il n'est au monde que pour connoître & pour aimer Dieu. De maniere que tout ce qui ne tend point à cette noble fin, science, travail, intrigue, occupation, empressement, affaire, de quelque importance qu'elle soit, ne doit passer dans l'esprit d'un Chrétien, que pour une curiosité frivole, un amusement qui nous détourne de notre unique & veritable fin, à laquelle toutes nos pensées, nos paroles, nos actions, nos desirs, nos vûës, & nos desseins doivent tendre, & se rapporter.

La curiosité a cela de commun avec l'avarice, qu'elle est insatiable.

Non saturatur oculus visu, nec auris auditu impletur. Eccle. 1. La multiplicité d'objets, sur lesquels l'esprit & les sens se répandent avec une curiosité volage, & empressée, nous occupe, nous distrait, nous dissipe & nous détourne de nos devoirs. Ce qui est sans doute un obstacle au salut, parce que cette attention continuelle aux choses presentes, nous amuse, & ne nous laisse pas le loisir de penser à l'affaire qui doit faire le capital de nos soins. En effet, la curiosité a cela de commun avec le desir des richesses, qu'elle n'est jamais contente ; mais veut toûjours voir, toûjours apprendre ; toûjours avide de faire de nouvelles découvertes, elle employe aussi toutes sortes de moyens, pour s'enrichir de nouvelles connoissances, lesquelles souvent ne sont pas moins inutiles que les richesses qu'un avare amasse de tous côtez, & dont il ne tire autre fruit que le plaisir de les posseder. Car enfin, de quoi peuvent servir à cet esprit si curieux tous les bruits qui courent, & après lesquels il court lui-même ? ces nouvelles du temps, dont il ne veut plus entendre parler le lendemain ? le rapport qu'on lui fait de tout ce qui se passe dans les familles, & de tout ce qui se fait dans une ville ? Cependant il reçoit tout, il se remplit de tout, & demeure toûjours vuide ; jamais satisfait, toûjours inquiet, passant d'objet en objet, sans se donner même le loisir de s'y arrêter : *Non saturatur oculus visu, nec auris auditu impletur.*

C'est une curiosité temeraire de vouloir sonder & penetrer les secrets que Dieu a voulu qui nous fussent cachez.

Altiora te ne quæsieris, & fortiora te ne scrutatus fueris, &c. Eccli. 3. Donnez-vous de garde de vouloir penetrer, par une vaine subtilité de votre esprit, les mysteres qui sont au-dessus de la raison la plus éclairée, ou qui passent la force, & la vivacité des lumieres naturelles. Il n'est point necessaire de sçavoir les secrets que Dieu a voulu nous cacher ; ce sont des abîmes couverts de tenebres, & il ne nous est pas permis de les vouloir sonder. Ainsi c'est une curiosité temeraire, de présumer d'entrer dans les secrets de la Providence, de prétendre dévoiler les mysteres de la Religion, de penetrer trop avant dans l'abîme incomprehensible de la sagesse de Dieu, de lui demander compte de sa conduite, de sonder la profondeur de ses jugemens ; de raisonner & de disputer sur ce qu'il y a de plus sublime dans la foi, & qui demande une humble soûmission de notre esprit. C'est en quoi, a lieu cet avis du Sage : *Altiora te ne quæsieris, & fortiora te ne scrutatus fueris.*

La curiosité en matiere de foi rend incredule & opiniâtre.

Nisi videro, non credam. Joan. 20. C'est ce que disoit l'incredule Saint Thomas, lorsque les autres Apôtres lui racontoient qu'ils avoient vû le Sauveur ressuscité ; cet Apôtre porta sa curiosité jusqu'à vouloir manier les playes que cet Homme-Dieu avoit reçuës sur son corps, & mettre ses doigts dans les trous de ses mains & de son côté, pour être assuré que ce n'étoit point un autre corps que celui qui les avoit reçuës. Ce qui fait voir que la curiosité en matiere de Religion en vient ordinairement jusques à l'incredulité dans les choses même les plus incontestables. Car ensuite ces personnes curieuses ne croyent que ce qu'on leur peut faire voir, ils traitent de fables, les peines & les recompenses de l'autre vie ; & tous nos plus saints Mysteres leur paroissent incroyables, parce qu'ils voudroient les pouvoir comprendre pour les croire ; jusques-là que cette temeraire curiosité conduit ordinairement à l'Athéïsme ; & si l'on n'en vient pas jusqu'à cette effroyable stupidité, on se fait du moins une Religion de Philosophes, en ne croyant que ce qu'on voit, ou ce qu'on peut comprendre par la force de sa raison.

La curiosité étouffe les graces de Dieu, & le fruit de sa parole.

Aliud cecidit secus viam, & conculcatum est, & volucres cœli comederunt illud. Luc. 8. Dans la parabole de la semence, une partie de cette semence étant tombée le long du chemin, elle fut foulée aux pieds des passans, & les oiseaux du ciel la mangerent. L'application de cette parabole a été faite par le Fils de Dieu même ; & elle fait voir naïvement ce que la curiosité a coûtume de produire dans une ame dissipée. Car après avoir dit que cette semence, dont il parloit, étoit la parole de Dieu, soit interieure qui est la grace, ou exterieure qui sort de la bouche de celui qui l'annonce, il ajoûte qu'une grande partie de cette semence tombe dans le grand chemin, lequel est trop exposé & aux passans qui la foulent aux pieds, & aux oiseaux du ciel qui l'enlevent ; c'est-à-dire, que le cœur s'épanche lui-même par tous les sens. Car c'est l'effet de la curiosité : c'est une espece de grand chemin ; tout y passe, les pensées, les desirs, les passions, les images des choses qu'on voit & qu'on aime : mille divers desseins se succedent les uns aux autres ; c'est un flux & reflux continuel ; il n'a pas conçu une bonne pensée, & entendu une bonne parole, que mille autres pensées, & mille autres occupations la font oublier ; les oiseaux de l'air l'enlevent ; c'est-à-dire, ces desirs vagabonds, ces vaines curiositez. Les passans foulent aux pieds cette divine semence ; c'est-à-dire, que le

le bruit, le tracas, les compagnies que la curiosité fait rechercher, tout cela l'arrache lorsqu'elle est sur le point de germer, & de s'élever de terre.

La curiosité de sçavoir l'avenir, par une fausse ressemblance de la divinité.

Annunciate nobis quæ ventura sunt, & dicemus quòd dii estis vos. Isaïæ 41. Découvrez-nous ce qui doit arriver à l'avenir, & nous reconnoîtrons que vous êtes des Dieux. Il est vrai que c'est un desir naturel à l'homme de vouloir sçavoir; d'où quelques-uns tirent une preuve de sa noblesse, & de sa ressemblance avec la Divinité, qui connoît tout, & à qui rien ne peut échapper: mais à voir le mal qu'il est capable de lui causer, on doit plûtôt dire que c'en est une imitation; ou comme parle Tertullien, une émulation vicieuse de la divinité, telle que fut celle de nos premiers Peres, à qui le pere de mensonge promit qu'ils seroient comme des Dieux, parce qu'ils sçauroient le bien & le mal. Pour moi, je l'appellerois volontiers une espece de peché originel, ou comme l'appellent les autres, un effet de l'amour propre, qui cherche par tout à se satisfaire, & qui ne se contentant pas pour cela, de sçavoir le passé & le present, veut encore s'étendre jusques sur l'avenir, pour devenir une espece de divinité mortelle; *Eritis sicut dii scientes bonum & malum.* Fausse émulation de la divinité, curiosité malheureuse! en quel abîme de maux n'as-tu pas précipité les hommes, que tu as souvent rendu semblables aux demons, au lieu de cette ressemblance avec Dieu, que tu leur faisois esperer. Heureux yeux qui renoncent à toutes ces curiositez impies, vaines & criminelles, pour s'employer uniquement à chercher les moyens de se procurer dans l'avenir une heureuse éternité! Si nous sommes curieux de sçavoir le passé, que ce soit pour nous instruire, par l'exemple de ceux qui nous ont précedé, du malheur des impies, & des effets de la vengeance du ciel, qu'ils se sont attirez; pour nous former sur l'exemple des justes, qui ont vécu devant nous, & qui nous ont marqué les voyes pour arriver au bonheur éternel. Si nous voulons sçavoir le present, commençons par nous connoître nous-mêmes, sans rechercher avec tant de curiosité la vie d'autrui; fermons les yeux à mille choses qui ne nous sont utiles à rien. Quand vous connoîtriez, dit Saint Bernard, la largeur de la terre, la hauteur des cieux, & la profondeur des abîmes de la mer, si vous ignorez ce qui se passe en vous-mêmes, vous édifierez sans fondement, & tout ce que vous éleverez ne sera qu'un amas de poussiere que le vent emportera. Pour ce qui est de l'avenir, ne l'anticipons point par une connoissance curieuse, contentons-nous d'y pourvoir par une sage conduite.

PARAGRAPHE QUATRIE'ME.

Pensées & Passages des saints Peres sur ce sujet.

OMnis anima curiosa indocta est. Augustin. lib. de agone Christ. c. 4.

Curiositas motus est animæ morituræ. Idem, l. 13. Confess.

Curiositas invenit hæresim. Idem, tract. 97. in Joannem.

Omnis illa quæ appellatur curiositas, nihil aliud quærit quàm de rerum cognitione lætitiam. Idem, lib. de vera relig. c. 45.

Curiosus est, qui ea requirit, quæ nihil ad se pertinent; studiosus quæ ad se attinent requirit. Idem, lib. de utilit. credendi. c. 9.

In consideratione creaturarum non est vana & peritura curiositas exercenda, sed gradus ad immortalia & semper permanentia faciendus. Idem, l. de vera relig. c. 29.

Volentes gaudere forinsecus facilè evanescunt, & effunduntur in ea quæ videntur, & temporalia sunt, & imagines rerum famelicâ cogitatione lambunt. August. l. 9. Conf. c. 4.

Curiosum genus hominum ad cognoscendum vitam alienam, desidiosum ad corrigendum suam. Idem, lib. 10. Confess.

Sunt quædam, quæ nescire quàm scire sit melius. Idem, in Enchir. c. 17.

Si non priùs à secretioribus cordis expellitur importuna sæcularium multitudo curarum, anima, quæ intus jacet mortua, non resurget. Gregor. lib. 18. Moral. c. 22.

Vox Dei non sonat in foro, non auditur in publico; secretum concilium, secretum quærit auditum. Bernardus.

Frivola prorsus & inanis ac nugatoria est curiositas; & nescio quid durius illi imprecor, quàm ut habeat quod requirit, & quo curiosâ inquietudine delectatur. Idem, in floribus.

TOut esprit curieux témoigne par là qu'il est ignorant, & qu'il a desir d'apprendre.

La curiosité est comme le dernier effort de l'ame qui est près d'expirer.

C'est la curiosité qui a inventé l'heresie.

Tout ce qui s'appelle curiosité, ne cherche autre chose que le plaisir qu'on goûte dans la connoissance des choses qu'on ignoroit.

Celui-là doit passer pour curieux, qui s'inquiéte des choses qui ne le regardent point; & celui-là doit être appellé studieux, qui s'applique aux choses de son devoir.

Il ne faut pas s'appliquer à l'étude & à la consideration des choses créées, par une curiosité vaine & passagere; mais il faut s'en servir comme d'un degré, pour s'élever aux choses immortelles, & qui doivent toûjours durer.

Ceux qui cherchent leur satisfaction au-dehors, se dissipent aisément, se répandent sur les choses visibles & temporelles, & avec une pensée & un desir toûjours affamé, ils se repaissent des apparences & des fausses idées de tous les objets qui se presentent.

Les hommes sont portez par une curiosité naturelle à examiner la vie d'autrui; mais ils sont peu soigneux de corriger la leur.

Il y a des choses qu'il vaut beaucoup mieux ignorer que de les sçavoir.

Si l'on ne chasse de son cœur cette foule importune de soins des choses de la terre, l'ame qui est morte par le peché ne ressuscitera pas à la vie de la grace.

La voix de Dieu ne se fait point entendre dans les lieux publics où notre curiosité nous porte, & parmi le bruit & le tumulte; elle demande un secret entretien.

La curiosité est une chose tout-à-fait vaine, frivole & badine; & je ne sçai si on lui peut souhaiter une plus grande punition, que de lui accorder ce qu'elle cherche, & ce qui fait l'objet

Sunt qui scire volunt tantùm ut sciant; & turpis curiositas est. Idem, Serm. 36. in Cant.

Quò à te curiose recedis? cui te interim committis? Idem, in tract. de Grad. humilit.

Dum anima à sui circumspectione torpescit, incuriâ sui, curiosam se in alios facit. Idem, ibidem.

Tamdiu quisque sua peccata ignorat, quamdiu curiose aliena considerat. Idem, de inter. domo. c. 43.

Si ad te, ô homo, vigilanter attendas, mirum est si ad aliud unquam attendas. Idem, de Grad. Humil.

Curiosus foras egreditur, & exteriùs omnia considerat, qui sic interna non considerat, præterita non respicit, futura non prospicit. Idem.

Quæ Deus occulta esse voluit, non sunt scrutanda; quæ autem manifesta fecit, non sunt negligenda: ne in illis illicitè curiosi, in his damnabiliter inveniamur ingrati. S. Prosper, de vocat. Gent.

Curiositas reum facit, non peritum. Zeno Veronensis.

Multi multa sciunt, & seipsos nesciunt; cùm tamen summa Philosophiæ sit, cognitio sui. Hugo à Sanct. Vict. l. de anima. c. 9.

Non est sine periculo curiosiùs exquirere ea, quibus minùs assuevimus; stultissimum autem omnino examini subjicere ea quæ mentem nostram transcendunt, & tentare ea, quæ intelligere impossibile est. Cyrill. Alexand. l. de recta Fide.

Si porta oculorum benè munita fuerit, tota illa civitas cordis nostri ab assultu vitiorum quieta erit. Hugo à Sancto Vict. in Ps. 13.

Gravis ac vehemens est proditor, oculus vagus, atque distractus. S. Ephrem. Paræneſi 37.

Mens, oculis, tanquam fenestris utitur. Lactant. de opific. Dei.

Nihil in homine, cui curiositas prosit, invenies. Bernard. de Convers. ad Cleric. c. 12.

Vanus labor, qui studio vanitatis assumitur. Idem, ibidem.

Curiositas, etsi culpa non est, culpæ tamen occasio est; & indicium commissæ, & causa est committendæ. Idem, ibidem.

Non consideres mala quæ alii faciunt, sed consideres bona quæ tu facere debes. Idem, lib. de modo bene vivendi.

Tamdiu homo ignorat peccata sua quæ deberat flere, & cognoscere, quamdiu aliena vitia exquirit curiosè. Idem, ibidem.

Facilius reprehendimus vitia uniuscujusque hominis, quam virtutes intendimus; nec quid boni quisque fecerit agnoscere cupimus, sed quid mali egerit perscrutamur. Idem, ibid.

Cave curiositatem, omitte curas alienæ vitæ; nulla curiositas animum tuum decipiat, ne tu oblita tuorum morum, alienos perquiras. Idem, ibidem.

de sa joye.

Il y a des gens qui veulent tout sçavoir, uniquement pour sçavoir; & c'est une honteuse curiosité.

Où vous retirez-vous, homme curieux, en sortant ainsi hors de vous-même? à qui remettez-vous le soin de votre personne que vous abandonnez?

Lorsque l'ame neglige l'attention qu'elle doit avoir sur soi-même, par le peu de soin qu'elle en a; elle devient curieuse d'examiner les actions des autres.

Autant de temps que quelqu'un employe à considerer & examiner les défauts & les pechez d'autrui, autant demeure-t-il dans l'ignorance des siens propres.

O homme, si vous veillez attentivement sur vous-même, c'est bien merveille si vous vous rendez attentif à quelque autre chose.

Le curieux sort hors de lui-même, il considere tout ce qui se fait au-dehors, & ne fait nulle attention à ce qui se passe au-dedans; il ne refléchit point sur le passé, & ne prévoit point l'avenir.

On ne doit point rechercher avec temerité les choses que Dieu a soustraites à nos connoissances, ni aussi negliger celles que lui-même nous a découvertes; de peur qu'une curiosité criminelle ne nous porte à vouloir connoître les unes, & que nous ne nous rendions coupables d'ingratitude en negligeant les autres.

En fait de nos mysteres, la curiosité ne rend pas un homme plus sçavant, mais plus criminel.

Plusieurs sçavent bien des choses, & ne se connoissent pas eux-mêmes; & cependant le haut point de la Philosophie Chrétienne est de se connoître soi-même.

Ce n'est pas sans un grand danger qu'on recherche trop curieusement les effets extraordinaires dont nous ignorons les causes; mais c'est une extrême folie de vouloir soûmettre à notre jugement les choses qui passent la capacité de nos esprits, & que nous ne pouvons penetrer.

Si la porte de nos yeux est bien gardée, & l'entrée bien défenduë, la place de notre cœur sera à couvert, & hors des attaques de tous les vices.

L'œil curieux qui regarde de tous côtez, & qui se porte sur tous les objets, est un traître dont il faut se défier.

L'ame renfermée dans le corps se sert des yeux comme de fenêtres, pour voir ce qui se passe au dehors.

Vous ne trouverez rien dans l'homme, à quoi la curiosité puisse être utile.

On travaille en vain, quand on travaille pour contenter sa vanité.

Quoi que la curiosité d'elle-même ne soit pas un peché, c'est néanmoins une occasion de peché, une marque qu'il est déja commis, & la cause qui le fera bientôt commettre.

Ne considerez point le mal que font les autres; mais regardez le bien que vous devez faire.

Une personne ignore aussi long-temps ses pechez, qu'elle devroit connoître & pleurer, qu'elle a passé de temps à rechercher & examiner ceux des autres.

Nous remarquons plus facilement les vices & les défauts de chacun, que ses vertus, & nous ne nous mettons pas en peine de connoître le bien qu'il fait, mais nous recherchons avec curiosité ce qu'il fait de mal.

Donnez-vous de garde de la curiosité; laissez tous ces soins de sçavoir de quelle maniere vivent les autres; ne vous laissez pas seduire par une curieuse recherche des actions d'autrui; de peur que vous n'oubliiez la conduite que vous devez tenir,

Scire nunquam desideres quod scire non debes. Idem, ibidem.

Scito pro certo quia curiositas periculosa præsumptio est. Idem, ibidem.

Curiositas damnosa peritia est, ad hæresim provocat, in fabulas sacrilegas præcipitat mentem, in causis obscuris reddit audaces, in rebus ignotis facit homines præcipites. Idem, ibidem.

Cor lasciviendo perfluit, & per sensus carnis circumquaque se diffundens, nullatenus ad se redire sufficit. Laurent. Justinian.

nir, en vous enquerant de celle des autres.

Ne souhaitez jamais d'apprendre ce que vous ne devez pas sçavoir.

Tenez pour constant que la curiosité est une tres-dangereuse présomption.

La curiosité est une science dangereuse : elle porte à l'heresie; elle fait que l'esprit donne dans des fables également impies & ridicules; elle donne la hardiesse de prononcer sur les faits obscurs; & dans les choses que nous ignorons, elle fait porter un jugement précipité.

Le cœur en courant par tous les objets, s'épanche; & en se répandant par tous les sens, ne peut plus rentrer en lui-même.

PARAGRAPHE CINQUIE'ME.

Ce qu'on peut tirer de la Theologie par rapport à ce sujet.

Ce que c'est que Curiosité, & ce qu'on entend par là.

PAr le mot de Curiosité, on entend communément un desir immoderé & déreglé de voir & de connoître des choses qui ne nous regardent point; des choses inutiles & frivoles, qui nous amusent, qui nous distrayent de quelque meilleure occupation, & enfin qui peuvent nous porter au mal, ou dissiper notre esprit, & nous détourner de nos devoirs.

Difference qu'il y a entre l'homme curieux & l'homme studieux.

Pour l'éclaircissement de cette matiere, il faut supposer avec Saint Augustin, qu'il y a une grande difference entre l'homme curieux, qui s'informe de tout, & l'homme studieux, qui cultive son esprit par la connoissance des sciences & des arts; quoique tous les deux soient poussez d'un ardent desir de sçavoir: Car le curieux, dit ce Pere, s'applique à la recherche des choses, dont la connoissance ne lui est utile à rien; au lieu que celui qui étudie pour devenir sçavant, s'applique aux choses qui lui sont necessaires, ou pour remplir les devoirs de son état, ou pour sçavoir vivre, & se conduire parmi les hommes.

La curiosité peut être bonne ou mauvaise, quoi que nous la prenions toûjours ici en mauvaise part.

De cette difference nous pouvons nous former une idée & une notion claire & distincte de la curiosité, qui d'ailleurs est assez équivoque, & que l'on peut prendre en bonne & en mauvaise part. Nous l'envisageons ici par le mauvais endroit; comme une maladie de l'ame, ainsi que l'ont appellée quelques Anciens; comme une passion inquiéte, & dangereuse, ou comme un vice dont on doit se défendre : Quoi qu'on ne puisse nier, que la curiosité d'elle-même ne soit comme les autres passions; c'est-à-dire, indifferente, qui peut être d'usage pour le bien, puisqu'elle est le fondement de toutes les sciences, & qu'elle est seulement criminelle dans son excés, & quand elle passe les bornes, que Dieu, la raison, & la nature même lui ont prescrites.

Cause principale de la curiosité.

Il est évident que la principale cause de la curiosité est l'immortification des sens, auquels on donne la liberté de se répandre sur tous les objets. Car comme notre esprit n'agit que sur le rapport de nos sens, & qu'il n'est rempli que des objets qu'ils lui presentent, il ne pense à autre chose, & ensuite la volonté ne cherche qu'à leur procurer tout ce qui lui est agréable. Ce qui fait que la vie d'un homme curieux est toute répanduë au dehors & toute sensuelle. Il est vrai qu'on ne trouve pas toûjours tout le plaisir & toute la satisfaction qu'on cherche dans les choses exterieures, parce qu'on s'en dégoûte, & qu'on se lasse à la fin de ce qui nous plaisoit le plus d'abord; mais la curiosité fait éviter cet ennui & ce dégoût en passant d'un objet à un autre, & ne s'arrêtant à chacun qu'autant de temps qu'elle y trouve du plaisir.

Les vices auſquels on peut rapporter la curiosité.

La curiosité qui cause la dissipation d'esprit & un épanchement entier au-dehors, se peut rapporter, 1°. au peché de paresse, qui est un des sept capitaux, parce qu'il marque un dégoût des choses de Dieu, & une negligence à s'acquitter des devoirs de son état, & de sa religion, puisqu'on aime mieux vaquer à toute autre chose. De maniere que si par cette curiosité, l'esprit est tellement dissipé qu'il neglige d'accomplir quelque précepté, ou quelque devoir necessaire au salut, il est évident qu'on commet un peché mortel. 2°. La curiosité se peut rapporter à l'oisiveté, dont elle est une espece, non pas qu'on ne fasse rien du tout, mais parce qu'on s'occupe de choses inutiles, qu'on s'amuse à des bagatelles, qui nous détournent des affaires, ou des occupations plus importantes.

La curiosité rend une personne incapable de la priere, & des exercices de pieté.

Personne n'est capable de s'approcher de Dieu, & de recevoir ses divines communications sans la priere & l'oraison, qui en est comme le canal: c'est une verité incontestable. Or la curiosité qui naît de la dissipation d'esprit & de l'immortification des sens, est incompatible avec l'exercice de l'oraison : parce que de l'épanchement sur tous les objets, les sens en recueillent des images, dont on se remplit, & qu'on porte par tout avec soi. Mais ces images se presentent à notre imagination, quand nous voulons nous appliquer à la priere, nous troublent, nous distrayent, & font comme un nuage entre Dieu & l'ame, lequel empêche de recevoir ses lumieres; & nous ôtent toute l'attention que nous devons apporter à ce saint exercice. C'est la raison pour laquelle tous ceux qui aspirent à une vie interieure, & à une intime conversation avec Dieu, mettent leur plus grand soin à se défaire de ces images créées, que la curiosité & l'épanchement au-dehors produit dans l'esprit des gens du monde, qui ne peuvent retenir leurs sens. De là vient, que quand ils veulent quelquefois se recueillir & vaquer à la priere, leur esprit est comme en proye aux distractions, aux ennuis, & aux dégoûts : ce qui n'est pas un des moindres maux que cause la curiosité.

La curiosité fait perdre tous les sentimens de pieté & de devotion.

La curiosité qui marque une dissipation d'esprit, & un épanchement de cœur vers les objets exterieurs, prive bientôt l'ame de tous les sentimens de pieté & de devotion que la pensée de nos plus saints Mysteres, & la meditation des veritez Chrétiennes peuvent lui avoir inspirez : parce que l'esprit étant tout occupé de bagatelles, & d'amusemens frivo-

les, ne le peut être des choſes ſerieuſes, telles que ſont les choſes qui regardent le ſalut: de même que les yeux étant attachez ſur la terre, ne peuvent être en même temps élevez au Ciel. Un cœur qui s'épanche trop au dehors, y épuiſe auſſi toutes ſes forces; toutes les créatures nous devroient faire ſouvenir de Dieu, & ce ſont elles d'ordinaire, qui nous le font oublier: la communication du dehors, ſi elle n'eſt ménagée avec beaucoup de reſerve & de diſcretion, vuide l'ame des bons ſentimens qu'elle avoit, & la remplit d'autres tout contraires. C'eſt pourquoi nous ne devons jamais la ſouhaiter par curioſité, & quand la neceſſité y oblige, ce doit toûjours être avec grande précaution. De plus, c'eſt la maxime de tous les Peres ſpirituels que le Seigneur ne ſe plaît point dans l'agitation d'une ame curieuſe, inquiéte, & diſſipée; ils nous aſſurent qu'un eſprit qui ſe répand au-dehors par les yeux, par les oreilles, & par les autres ſens, eſt comme une des citernes dont parle Jeremie, qui ne retiennent point l'eau, parce qu'elles ſont entr'ouvertes de tous côtez. Les graces que le Saint Eſprit y verſe, les bonnes penſées, & les ſaintes affections s'écoulent incontinent: pour remplir un cœur de Dieu, il faut le vuider de toutes les créatures; & comment, pendant que la curioſité les fera rechercher?

La curioſité vient d'un inſtinct naturel, qu'ont tous les hommes de ſçavoir & d'apprendre.

Tous les hommes deſirent naturellement de ſçavoir. C'eſt par où le Philoſophe a commencé ſa Metaphyſique; & il prouve cette verité par l'amour qu'on a pour ſes ſens, dont on ſe ſert pour acquerir la ſcience, particulierement de la vûë, qui eſt neceſſaire, non ſeulement pour l'action, mais encore pour connoître la varieté & la difference des choſes, quoi que cette connoiſſance ne nous doive ſervir de rien. On en peut dire autant de l'oüie; car on eſt naturellement curieux d'apprendre ce qu'on ne ſçait pas, quoi qu'on n'en retire point d'autre fruit que d'apprendre quelque choſe de nouveau. Or cet inſtinct naturel eſt commun à tous les hommes; mais il n'eſt pas égal dans tous, puiſque nous voyons que cette paſſion eſt plus ardente dans les uns que dans les autres; & comme il y a une grande diverſité de choſes qui peuvent être ſçûës, & que tous n'ont pas ni les mêmes inclinations, ni le même genie: de là vient que les uns s'adonnent plus volontiers à l'étude d'une ſcience que d'une autre. A quoi Saint Auguſtin ajoûte, que notre ame ne deſire rien avec plus de paſſion, que de connoître la verité: *Quid enim fortiùs deſiderat anima quàm veritatem?* Néanmoins comme toutes les veritez ne ſont pas de même nature, & que les unes ſont plus nobles & plus excellentes que les autres, on a plus d'affection à celles qu'on eſtime davantage. Que ſi les connoiſſances qu'on prétend acquerir ſont utiles pour remplir dignement les devoirs de notre profeſſion, pour bien vivre, pour cultiver ſon eſprit, ou pour quelque autre fin honnête, c'eſt un deſir loüable, & l'un des avantages de l'homme au-deſſus des autres animaux. Quand ce n'eſt que pour ſçavoir des choſes frivoles, inutiles, ou qui ne nous regardent point, ſans autre fin que de contenter une démangeaiſon ſecrete, d'entendre, de voir & d'apprendre, ce qu'il ne nous importe nullement de ſçavoir, alors c'eſt une curioſité vaine, qui ne s'accorde gueres avec la vertu, & une ſolide pieté. Si le deſir de ſçavoir va juſqu'à penetrer les choſes divines, qui ſont au-deſſus de notre intelligence, & que Dieu n'a pas jugé à propos de nous découvrir, c'eſt une curioſité temeraire, & une dangereuſe préſomption. Enfin, quand on veut ſçavoir par des voyes criminelles & diaboliques, des choſes que nous ne devrions jamais connoître, c'eſt une curioſité damnable, qui n'eſt propre qu'à des ames qui ſe ſont livrées au demon dès cette vie.

Tract. 36. in Joan.

Si la curioſité de l'eſprit humain ſe bornoit à la recherche des motifs qui doivent obliger tout homme raiſonnable d'embraſſer la foi, comme ſont les miracles, la converſion du monde, la maniere dont elle s'eſt établie, & le conſentement unanime de tous les Sages; on ne pourroit blâmer cette curioſité qui eſt d'un grand ſecours pour s'affermir dans la foi. Mais porter ſa curioſité plus loin, demander raiſon des choſes que Dieu a dites, vouloir comprendre pourquoi Dieu permet que telle choſe arrive, & penetrer dans les ſecrets de ſa Providence, ou dans les myſteres qui ſont au-deſſus de notre raiſon: c'eſt ce qui rend notre foi douteuſe, chancelante, mal affermie, & aſſez ordinairement, ce qui la fait perdre tout-à-fait.

La curioſité en matiere de foi, eſt tres-dangereuſe, & ſouvent va juſqu'à faire perdre la foi même.

La curioſité qui regarde la connoiſſance des choſes ſenſibles, peut être vicieuſe, dit Saint Thomas, lorſqu'elle n'eſt pas rapportée à quelque choſe d'utile, ou qu'elle empêche la connoiſſance d'une choſe qui nous ſeroit profitable, ou qu'elle eſt rapportée à quelque choſe de mauvais, comme de s'informer des actions d'autrui pour les blâmer, & prendre ſujet d'en médire ou de mépriſer la perſonne. Sur quoi les Maîtres de la vie ſpirituelle remarquent, que la curioſité, parlant en general, eſt une ſource de tentations, la cauſe la plus ordinaire des jugemens temeraires, & des médiſances, & enfin un motif qui corrompt les meilleures actions: d'où ils concluent que la mortification interieure conſiſte principalement à reprimer la curioſité.

Quand la curioſité eſt vicieuſe, & blâmable. S. Thom. 2. 2. Queſt. 167. art. 2.

PARAGRAPHE SIXIE'ME.

Les Endroits choiſis des Livres ſpirituels, & des Prédicateurs recens, ſur ce ſujet.

On ne doit pas blâmer ni condamner abſolument toute ſorte de curioſité.

COmme le deſir de ſçavoir eſt naturel à l'homme, il y auroit de l'injuſtice de le condamner abſolument, & ſans reſtriction; quoi que S. Thomas blâme juſqu'à la recherche de la verité même dans les créatures, ſi on ne la refere au Créateur, par une pieuſe reflexion; & ſi la conſideration de tant de merveilles, qui frappent nos yeux & nos eſprits, n'a pour but de reconnoître l'auteur de ces admirables ouvrages. Je n'ai pas deſſein (Chrétiens) de vous élever à une ſi haute perfection, en vous repreſentant le monde comme une école, & toutes les créatures comme autant de livres qui peuvent vous inſtruire, ſous la direction de ce grand Maître, qui éclaire tout le monde, comme parle le Diſciple bien-aimé. Je veux ſeulement tâcher de lever le plus grand obſtacle qui ſe trouve dans la ſcience du ſalut, qui eſt de ſe laiſſer aller à une curioſité inquiéte, dans la recherche, & dans la connoiſſance de mille choſes qui ſont non ſeulement inutiles, mais infiniment préjudiciables. *Tiré de l'Auteur des Sermons ſur tous les ſujets de la Morale Chrétienne.*

Joan. 1.

Que la curioſité cauſe une grande diſſipation d'eſprit, & faſſe comme une diverſion de l'application qui eſt neceſſaire à un Chrétien, pour vaquer à la grande affaire du ſalut, je ne crois pas que ce ſoit une choſe que l'on puiſſe revoquer

La curioſité diſſipe l'eſprit, & empêche de vaquer à l'affaire du ſalut.

quer en doute ; puisque c'est son effet propre, & qui lui donne le nom même de vaine curiosité. Je crois plûtôt que l'on peut dire de cette passion déreglée de se remplir l'esprit de connoissances, qui ne servent qu'à l'entretenir, ce qu'à dit l'Apôtre de la cupidité insatiable d'amasser des richesses ; puisque ceux qui sont possedez de l'une ou de l'autre, sont exposez aux mêmes dangers & aux mêmes malheurs : *Incidunt in tentationem ; & in laqueum diaboli, & desideria multa, inutilia, & nociva, quæ mergunt homines in interitum & in perditionem :* Qu'ils tombent dans la tentation, & dans les piéges du demon, parce qu'ils s'épanchent & se répandent en differens desirs, multipliez, & pernicieux, qui précipitent les hommes dans l'abîme de la damnation. Ce n'est pas à mon avis détourner beaucoup ces paroles que S. Paul dit de l'avarice, que d'en faire l'application à la curiosité, & au desir excessif de tout sçavoir ; puis que c'est une espece d'avarice, qui n'est gueres moins dangereuse, ni moins criminelle. L'une & l'autre passion est appellée une faim & une soif, un desir & une cupidité immoderée. Mais ce qui rend la parabole plus juste, & l'application des paroles de S. Paul plus naturelle, c'est l'effet qui est commun à l'une & à l'autre, de nous faire tomber dans les piéges du demon, qui pour divertir notre esprit de l'attention que nous devons apporter à nos devoirs, & nous détourner du soin de l'affaire du monde à laquelle nous devons prendre le plus d'interêt, nous inspire ce desir empressé d'apprendre, de connoître, & de sçavoir des choses vaines & inutiles, & qu'on appelle curiosité ; mais que j'appelle, avec l'Apôtre, un piége du demon, qui nous arrête par la multiplicité des objets qui se presentent & qui ne peuvent suffire à cette curiosité avide & insatiable : *Desideria multa.* Ce n'est pas un seul desir déreglé, c'est un desir multiplié, une cupidité sans bornes, parce que, comme dit le Sage, l'œil ne se rassasie jamais de voir, ni l'oreille d'entendre : *Non saturatur oculus visu, nec auris auditu impletur. Le même.* *Eccle. 1.*

La vie des personnes curieuses est une dissipation continuelle de leur esprit, qui passe d'objet en objet.

On peut dire d'un esprit curieux de tout voir, & de tout sçavoir, qu'il n'est jamais chez lui ; parce que cette curiosité le fait promener par tous les objets exterieurs, & il revient si rarement de ses vaines occupations, que c'est merveille s'il rentre quelquefois dans lui-même. Or cette vie distraite & dissipée, est-elle une vie chrétienne ? & peut-elle être un moyen pour arriver à notre fin ? Non sans doute ; c'en est un détour embarrassé, un éloignement, ou plûtôt un égarement qui nous conduit à notre perte. Helas ! Chrétiens, combien se trouve-t-il de personnes de ce caractere, que la curiosité fait courir après tout ce qu'il y a de rare & de nouveau ; qui passent leur vie dans une continuelle vicissitude d'objets ; qui s'attachent à tout ce qu'ils voyent, & par un naturel aussi volage que curieux, rebutent en un temps ce qu'ils ont recherché avec plus d'ardeur en un autre ; & ce qu'ils poursuivoient lorsqu'ils ne l'envisageoient que de loin, leur devient insupportable quand ils le possedent, & qu'ils en peuvent joüir tout à loisir. Ou bien disons qu'ils sont comme ceux, qui étant à une table couverte de toutes sortes de mets, n'ont qu'une satieté dégoûtante, qui leur fait quitter l'un pour l'autre & goûter un peu de chacun : ce n'est pas tant la faim que la curiosité qui leur y fait porter la main, & l'on peut dire que c'est la seule multiplicité qui les rassasie. *Le même.*

Suite du même sujet.

Dans le commerce ordinaire du monde, un esprit curieux se répand sans cesse au-dehors, & cherche quelque objet qui le satisfasse, & ne le pouvant rencontrer il passe de l'un à l'autre par une curiosité vagabonde, il choisit & change sans cesse, & ne trouve rien qui le contente ; il ne se fixe à rien, parce que tout le lasse, tout le dégoûte, tout le fatigue... C'est le genie de la curiosité, qui n'est autre chose qu'une suite de desirs qui se succedent les uns aux autres.

La curiosité est differente selon les differens objets.

Comme les desirs des hommes sont differens selon les objets ausquels l'esprit & le cœur se portent, ils font aussi des curiositez de differente nature. Les uns passionnez pour les sciences, dévorent les volumes entiers en peu de temps, fatiguent tous les Sçavans de leurs questions & de leurs doutes ; & un livre n'est pas plûtôt mis au jour, qu'il se trouve entre leurs mains. Cette curiosité seroit la moins blâmable, si elle pouvoit être reglée, & se contenter d'apprendre des choses utiles ou necessaires ; mais pendant qu'elle n'est qu'un desir inquiet de tout sçavoir ou de tout apprendre, c'est une nourriture indigeste, plus capable de nuire que de profiter ; & l'on peut dire de ceux qui n'ont pour but de leurs études que de satisfaire leur curiosité, ce qu'en dit S. Paul, qu'ils apprennent sans cesse, sans jamais parvenir à la veritable science, qui est celle de se sauver, & d'être éternellement heureux : *Semper discentes, & nunquam ad scientiam pervenientes.* Le même. *2. ad Timoth. 3.*

La curiosité se mêle dans toutes les choses les plus necessaires, & en corrompt l'usage.

Qui ne sçait que la curiosité entre dans toutes les choses même les plus necessaires à la vie ? On a besoin d'alimens pour nourrir le corps, de vêtemens pour le couvrir, de maisons pour notre demeure, de meubles pour differens usages, & de mille autres choses pour la commodité. La necessité d'abord a inventé chaque chose dans la simplicité ; mais la curiosité a cela de commun avec la cupidité, qu'elle les multiplie, ou du moins les rend plus riches & plus précieuses, sans que le besoin en soit plus grand. De là viennent ces ouvrages de l'art & de la nature, ausquels la rareté donne le prix : de là ces bijoux si recherchez, ces peintures si exquises, ces antiques si estimez, ces nouveautez, qui à peine ont paru, que c'est pour le cabinet d'un curieux, ou pour parer sa sale. De là ces modes d'habits, qui quelque extravagantes qu'elles soient souvent, ne laissent pas de plaire dès-là qu'elles ont la grace de la nouveauté. Voilà ce qui fait l'objet des soins des curieux ; belle occupation sans doute pour des Chrétiens, dont le cœur doit être détaché de toutes les choses de la terre, de rechercher avec passion tout ce qu'il y a de plus rare & de plus exquis, pour satisfaire une vaine curiosité ! *Le même.*

La curiosité dans les habits en particulier.

Vous ne pouvez vous passer d'habits & de vêtemens, tant pour la bienséance, que pour vous défendre des rigueurs des temps ; vous pourriez, en cela, pratiquer la modestie chrétienne, & la necessité se contenteroit des étoffes les plus communes ; mais la curiosité s'y oppose, & elle n'est point contente, si elle n'y ajoûte les parures les plus propres, & les ornemens les plus précieux ; pour cela, il les faut faire venir des païs les plus éloignez. Si une mode commence à paroître, on ne peut attendre que le premier vêtement soit usé pour en avoir un autre. He ! jusqu'où ne va point la curiosité sur ce chapitre ? Vous le sçavez, Mesdames, vous qui portez la passion de l'ajustement jusqu'aux derniers excés. Si vous doutez que cette curiosité ne soit un obstacle à votre salut, il ne faut que vous dire que c'est ce qui a introduit le luxe, la somptuosité, & la vanité des pompes du monde, à quoi l'on vous a obligé de renoncer, quand

vous avez embrassé le Christianisme, & que vous ne pouvez reprendre sans renoncer à l'esperance des Chrétiens. *Le même?*

De la curiosité dans les meubles & dans tout ce qui sert aux usages de la vie.

Que dirai-je de ces meubles, où la curiosité a bien plus de part que la bienséance & la commodité? Que pensez-vous des festins & des repas somptueux? La curiosité ne se mêle-t-elle pas avec l'intemperance? Les mets les plus rares n'y sont-ils pas servis comme les plus exquis? Les fruits de la saison & les vins que porte le pays y sont toûjours les moins estimez. En un mot, ce n'est pas tant la faim & la soif que l'on veut satisfaire que la curiosité. Que dirai-je des divertissemens? y trouve-t-on du plaisir, si la curiosité n'y est satisfaite, & si l'on ne met en œuvre tout ce qu'il y a de nouveau & qui même ne peut divertir que par sa nouveauté? N'est-ce pas enfin la curiosité qui semble donner le mouvement à toutes les passions? mais par cela même, ne met-elle pas un grand obstacle à notre salut? *Le même.*

La curiosité met un grand obstacle à notre salut, & comment.

La curiosité met un grand obstacle à notre salut, par la dissipation d'esprit où nous jette la multitude d'objets, d'évenemens & de spectacles qui l'entretiennent, & qui nous détournent des soins plus importans: parce que l'ame qui se répand au-dehors se dissipe & se distrait; en sorte que dans cet état elle n'est plus capable des exercices de pieté, ni de s'appliquer avec attention aux devoirs de son état & de sa Religion. Tous les Saints ont bien connu cette dissipation d'esprit, où la curiosité jette une ame, lorsqu'elle se répand sur tant d'objets differens que le monde lui presente; aussi tous ceux qui ont voulu penser serieusement, & travailler tout de bon à leur salut, ont commencé par renoncer aux compagnies, aux spectacles, & à tout ce que la curiosité recherche avec plus d'ardeur: parce que tout cela fait une étrange diversion des forces necessaires à une ame, qui veut s'appliquer tout de bon à cette grande affaire. Ils l'ont regardée, cette curiosité, comme un empêchement general, qui renferme en quelque façon tous les autres, ou comme une passion universelle, qui a du rapport à tous les objets, & qui fait comme une partie de la cupidité, laquelle s'attache à tout ce qui peut separer le cœur, de celui qui est seul capable de le remplir. *Le même.*

La curiosité est la cause & l'effet d'une vie oisive & faineante.

La curiosité est la source non seulement d'une infinité de desirs que l'Apôtre appelle inutiles: *Desideria multa & inutilia*; mais encore d'une oisiveté faineante qui ne peut s'occuper d'aucune chose serieuse & digne d'un Chrétien. Je mets dans ce rang tous ces curieux de nouvelles, qui veulent sçavoir tout ce qui se passe chez les étrangers, toutes les affaires du temps, tous les interêts des Princes; & comme s'ils étoient parfaitement instruits de toutes les affaires d'Etat, ils raisonnent en politiques sur leurs entreprises, ou sur leur maniere de gouverner. J'en vois d'autres attentifs à tous les bruits qui courent, & que souvent on ne fait courir, que pour tenir en haleine cette oisive curiosité, qui reçoit également le vrai & le faux, qui se repaît de projets imaginaires, de combats, de siéges de villes, & de desseins prêts à éclater. D'autres qui ne se contentant pas d'apprendre ce qui se passe si loin, entrent dans les maisons des particuliers, pour s'informer jusqu'au moindre détail des affaires de toutes les familles, de leur bien, de leurs alliances, de leurs differends, & de leurs procés. D'autres enfin, qui n'ayant nulle affaire qui les touche, qui les regarde, passent tout leur temps à faire & à recevoir des visites, à debiter ce qu'ils sçavent, & à apprendre tout ce qui se dit, & ce qui se fait. D'autres enfin, encore plus curieux, veulent être témoins de ce qu'ils ont lû, & pour cela entreprennent de longs voyages, passent de Royaume en Royaume, pour voir les Villes, les Palais les plus renommez: & pour contenter leur esprit, aussi-bien que leurs yeux, s'instruisent des mœurs, des richesses, des forces, des raretez de tous les païs, & de tout ce qui ne peut être d'autre utilité que de satisfaire la curiosité des autres, par le recit qu'ils en font ensuite à tout propos, & dans toutes les compagnies. Voilà ce qu'on peut appeller, avec l'Apôtre, une curiosité vaine, de sçavoir les choses qui ne nous regardent point, & qui divertissent ailleurs toute l'attention, que nous devrions apporter à celles qui nous touchent de plus près, & qui peuvent contribuer à nous rendre plus saints & plus vertueux. *Le même.*

Les maux que cause la curiosité, & les malheurs qui en arrivent.

Qu'est-il necessaire, Messieurs, de vous representer ici les maux que fait la curiosité? C'est plûtôt fait de dire que tous les malheurs du monde n'ont point eu d'autre principe ni d'autre commencement, à la naissance des siécles, comme nous avons vû dans l'exemple de nos premiers Peres. Mais sans repeter les choses de si loin, il y a mille choses qu'il est bon d'ignorer, dont la recherche trouble notre repos, & dont la connoissance nous porte à troubler celui d'autrui. Un homme trop curieux de sçavoir ce qu'on a dit de lui, ne conçoit-il pas souvent de la haine & de la vengeance contre ceux qui n'en ont pas toute l'estime qu'il croit meriter, ou contre ceux qui se sont laissé aller à en dire leur sentiment? Celui qui veut penetrer dans les desseins des autres, ne s'attire-t-il pas des querelles, & ne s'engage-t-il pas dans des affaires fâcheuses? & celui même qui veut trop approfondir les choses qui le regardent, ne découvre-t-il pas bien des sujets de chagrin? Ce desir déreglé de tout sçavoir, n'est-il pas souvent une occasion qui engage à des desseins & à des entreprises dont on ne prévoit pas assez les suites ni les consequences, mais qui nous font payer bien cher notre vaine curiosité?

Quand le Sage blâme la curiosité, il n'entend pas parler de la recherche des secrets de la nature.

Il est facile de juger, quand le Sage nous avertit de ne pas vouloir penetrer les choses qui sont au-dessus de la portée de nos esprits, qu'il ne condamne pas la science, puisque lui-même l'avoit reçuë du Ciel, & qu'il y surpassoit le reste des hommes; ni la connoissance des secrets de la nature, puisque par l'étenduë & la penetration de son esprit, il avoit connu les vertus des plantes, depuis l'hyssope jusqu'aux cédres du Liban, & qu'il sembloit que la nature lui eût ouvert tous ses tresors. Il ne veut pas non plus accuser de temerité ou de presomption la recherche des veritez surnaturelles, dont la connoissance est necessaire pour parvenir au bonheur éternel, puisque le Fils de Dieu, dans lequel étoient renfermez tous les tresors de la science & de la sagesse, est venu du Ciel pour nous les apprendre. Ce que le Sage entend donc par la curiosité, à laquelle il ne veut pas que les hommes se laissent aller, c'est de ne pas présumer d'entrer dans les secrets de la Providence, de dévoiler les Mysteres de la Religion, de penetrer trop avant dans l'abîme de ses conseils, comme parle le Prophete; de lui demander compte de sa conduite, de sonder la profondeur de ses jugemens, de raisonner & de disputer sur ce qu'il y a de plus incomprehensible dans notre Religion. *Altiora te ne quæsieris. Le même.* *Eccli. 3.*

La curiosité en matiere de foi a toûjours été

La curiosité est un grand obstacle à la foi.

regardée comme un grand obstacle à la Religion Chrétienne, parce qu'elle jette les esprits dans l'erreur ou dans l'heresie. C'est ce qui a empêché les Philosophes autrefois de l'embrasser, & ce qui y fait renoncer encore aujourd'hui, du moins d'esprit & de cœur, une infinité de Chrétiens, qui ne veulent croire que ce qu'ils peuvent concevoir. C'est la raison pourquoi nous voyons des personnes qui tournent à tout vent, comme parle l'Apôtre: *Circumferuntur omni vento doctrinæ*; qui donnent dans toutes les nouveautez, même les plus suspectes & les plus dangereuses. Mais faut-il s'en étonner; puisque la curiosité est la source de toutes les erreurs, & de toutes les heresies qui se sont élevées dans tous les siécles? Car une nouvelle opinion n'est pas plûtôt entrée dans un esprit peu affermi dans les principes de la foi, que son orgueil la lui fait envisager comme une heureuse découverte; la curiosité ensuite en porte d'autres aussi chancelans que lui à s'en instruire: & y remarquant d'abord quelque apparence de verité, qui les seduit, ils défendent bientôt avec opiniâtreté, des sentimens où ils ne se sont engagez que par curiosité. C'est la maniere dont toutes les erreurs ont eu cours. La nouveauté leur a donné accés, & entrée auprès des esprits curieux, qui n'ont suivi que les apparences trompeuses: & leur curiosité a causé les chûtes funestes, qui ont entraîné une infinité d'ames après eux, & causé le renversement de la Religion en des Royaumes entiers. *Le même.*

Curiositez damnables, & absolument défenduës.

Comme il y a des choses qui ne sont point du ressort de la curiosité humaine, il y a aussi des sciences & des connoissances qui lui sont interdites; & par consequent tous les moyens qu'on employe pour y parvenir, sont criminels & detestables. Tels sont ces arts superstitieux de deviner, de connoître l'avenir, ou de prédire des effets, qui n'ont ni liaison, ni proportion avec leurs causes, ni avec les moyens qu'on employe; préstiges, enchantemens, sortileges, tous arts diaboliques, & effets, qui ne pouvant venir d'un principe naturel, la curiosité des hommes les a portez à avoir pour cela commerce avec les demons. Ces curiositez sont de grands crimes; tout le monde en convient; l'Ecriture les déteste avec leurs auteurs; les loix divines & humaines les punissent comme des attentats sur les droits & sur le pouvoir de Dieu même: mais c'est souvent jusques où la curiosité porte les hommes, pour apprendre du demon, ce que Dieu a voulu cacher à la subtilité de l'esprit humain. *Le même.*

L'Astrologie n'est pas une curiosité criminelle, quand on s'en tient aux mouvemens des cieux & des astres.

Je ne comprens pas parmi les curiositez criminelles, la science de l'Astrologie, pourvû qu'elle se tienne dans les justes bornes qui lui sont prescrites. Etudiez, à la bonne heure, le mouvement des cieux & le cours des astres; prenez si vous pouvez les dimensions de leur grandeur, de leur distance, de leur hauteur; prédisez les Eclypses, les changemens des temps; raisonnez sur les cometes, & sur les autres phénomenes qui paroissent de temps en temps; inventez de nouveaux instrumens pour voir les macules du Soleil, & ce que les siécles passez ont ignoré: mais contentez-vous de cela; n'attentez point sur la liberté des hommes, ne vous ingerez point de lire leurs destinées dans les constellations qui ont présidé à leur naissance; n'introduisez point dans le monde une fatalité aveugle, que la Religion Chrétienne a toûjours eu en horreur: car cette curiosité de sçavoir l'avenir qui dépend uniquement de notre liberté, non seulement porte à de grands crimes, mais est un grand crime elle-même. *Le même.*

La curiosité a souvent porté les hommes aux plus grands crimes.

Oüi sans doute la curiosité a souvent porté les hommes aux plus grands crimes; c'est elle qui a fait les adulteres & les homicides, dont l'Histoire sainte & prophane nous fournit mille exemples; & la ruine des Etats & des Empires en portera le souvenir jusques dans la derniere posterité; c'est elle qui a fait non seulement les Heretiques & les Heresiarques, comme nous avons déja dit; mais encore les plus fameux impies, comme Julien l'Apostat, & quelques Philosophes de son temps, que la curiosité porta jusqu'aux derniers excés de la cruauté, en faisant ouvrir les corps des hommes vivans, pour y voir l'arrangement des parties les plus interieures, la situation des intestins, & les derniers mouvemens de leur cœur. Que dirai-je des cruelles experiences que la curiosité a voulu faire aux dépens des enfans renfermez dans le sein de leurs meres? Passons toutes ces horreurs, dont le Christianisme a aboli l'usage; mais que la curiosité a souvent rappellé, après qu'elle a fait des deserteurs de la Religion: comme si par desespoir de penetrer les mysteres de la Foi, ils avoient voulu mettre tout en œuvre pour découvrir du moins ceux de la nature. *Le même.*

Sur la curiosité de lire les mauvais livres.

Je ne puis me taire sur le malheur que s'attirent une infinité de personnes, par la liberté qu'ils se donnent, malgré les défenses de l'Eglise, & les peines portées par les Canons; malgré le précepte naturel de ne se point exposer à l'occasion du peché, & malgré toutes les loix civiles & Ecclesiastiques: par la liberté, dis-je, qu'ils se donnent, & qu'une curiosité criminelle leur fait prendre, de lire toutes sortes de livres, dont les uns leur inspirent des sentimens contraires à la Foi & à la Religion, & les autres les portent au vice, & au déreglement des mœurs. Il y en a qui portent ouvertement au libertinage, & d'autres qui y conduisent insensiblement, en amolissant le cœur par les passions les plus dangereuses; & d'autres enfin où le crime est déguisé, & les maximes les plus opposées au Christianisme sont étalées avec tous les ornemens & les artifices capables de les faire goûter. Il n'y a que la crainte de Dieu & l'interêt du salut qui puisse arrêter cette liberté. Faites reflexion, Chrétiens, qu'entre ces mauvais livres, il y en a qui gâtent & qui corrompent l'esprit; c'est-à-dire, que par l'impression que la lecture fait, ils lui inspirent des sentimens contraires, ou à la pieté, ou à la foi, selon les matieres dangereuses qu'ils traitent; que s'ils n'en contiennent que d'inutiles, ils dissipent du moins l'esprit, & y étouffent les pensées les plus salutaires, en l'appliquant tout entier à des amusemens & à des bagatelles indignes d'un homme raisonnable, & d'un Chrétien. Il y en a d'autres, avons-nous dit, qui portent au vice & au libertinage; & plus ces sortes de livres sont écrits poliment, & plus ils sont agréables, & galans, ainsi qu'on les appelle; plus ils sont propres à corrompre les bonnes mœurs. De maniere que la corruption de l'esprit, & le déreglement de notre vie, étant les deux effets les plus à craindre, & les plus infaillibles des mauvais livres, ils doivent reprimer notre curiosité, pour peu de soin & de zele que nous ayons de notre salut. *Le même.*

Pour grand que soit le bien que nous a-

Sur la curiosité de voir les spectacles.

vons reçu de la nature, par la faculté de voir tous les objets qui frappent nos yeux, je ne sçai, si une grande partie des Chrétiens ne devroit point faire aujourd'hui la même priere à Dieu, que faisoit le saint Roi Prophete de son temps : *Averte oculos meos ne videant vanitatem.* Détournez, Seigneur, mes yeux de ces spectacles, que le seul desir de satisfaire ma curiosité me fait rechercher, & où la vanité, la pompe, la magnificence, & tout ce que le monde a de plus attrayant se fait voir avec plus d'éclat. Car qu'est-ce qu'on y voit autre chose que des objets capables de nous seduire ? N'est-ce pas une dangereuse curiosité que de s'y porter avec passion, pour ne pas dire avec fureur, comme s'y portent quelques-uns? Ces spectacles, s'ils ne sont pas toûjours criminels, on peut dire qu'ils sont presque toûjours dangereux, puisqu'ils nous inspirent l'amour de la vanité ; & que comme dit Saint Bernard, il n'est pas permis de voir ce qu'il n'est pas permis de desirer. D'ailleurs la plûpart de ces spectacles sont opposez à l'esprit du Christianisme, & à la profession que nous avons faite solemnellement de renoncer aux pompes & aux magnificences du monde. Or n'est-ce pas s'y rengager publiquement, que de témoigner de la curiosité de ces choses toutes mondaines ? jusques-là que c'étoit autrefois une marque & une preuve d'apostasie de sa foi, & de sa religion, comme l'assure l'éloquent Salvien : *Est quædam in spectaculis apostatatio fidei. Le même, dans un Sermon sur les Spectacles.*

Psalm. 118.

La curiosité dissipe l'esprit, & l'empêche de s'appliquer aux choses solides.

Dans le commerce ordinaire du monde, la curiosité fait que l'ame se répand au-dehors, & se dissipe. D'où il arrive qu'elle n'est plus capable des exercices de pieté, & ne sçauroit s'appliquer aux choses solides & interieures. Saint Augustin a bien connu ce partage & cette dissipation qui se fait de l'ame, sans que souvent elle s'en apperçoive, lorsque par une trop grande curiosité elle se répand sur les differens objets que le monde lui presente : la cupidité ayant une si grande proportion, & un si grand rapport à tous ces objets, fait que l'ame se communique, s'attache, & unit à eux avec une prodigieuse activité, au lieu de s'unir à Dieu, & de s'attacher uniquement à son service. *Livre intitulé, Solitude Chrétienne.*

La curiosité est à craindre, même aux personnes qui vivent dans la retraite.

En quelque état que nous vivions, nous avons toûjours une inclination vers les biens sensibles : notre esprit s'en remplit, & notre cœur s'y épanche, si l'on n'a soin de reprimer sa curiosité, de regler ses yeux, sa langue, & tous ses sens ; parce que ce sont les sources des maux qui empoisonnent les ames. Un homme quitte le monde, & est resolu de mener une vie retirée : ses idées le suivent dans la retraite, & s'il ne se ferme aux differens objets qui frappent ses sens, elles ne manqueront pas de se ranimer tout de nouveau : son imagination se remplira de phantômes ; son esprit de pensées vaines ; son cœur formera des mouvemens & des desirs irreguliers : de sorte qu'il se trouvera dissipé, inquiété, agité dans le port, comme s'il étoit encore dans la tempête, & sa curiosité le fera retourner d'esprit & de cœur dans le monde qu'il a quitté de corps. *L'Abbé de la Trappe, dans l'explication de la Regle de S. Benoît. Tome 1.*

La curiosité & la dissipation d'esprit empêche l'effet de la parole de Dieu.

Quand les voyageurs marchent dans un grand chemin, (c'est la comparaison de Saint Chrysostome,) les differens objets qu'ils voyent, les rivieres, les bois, les prairies, charment si agréablement leurs yeux, qu'ils sont tout dissipez. C'est ce qui arrive en cette vie aux gens du monde ; toutes choses les arrêtent, & les amusent ; ils sont curieux de tout voir, ils veulent entendre tout ce qui se dit, & sont attentifs à tout ce qui se passe ; bruits qui courent, évenemens qui arrivent, affaires qui se traitent, discours qui se tiennent ; tout les occupe, & ils se rempliſſent de tout. Quelle apparence que les salutaires avis qu'on leur donne, & la parole de Dieu qu'ils écoutent quelquefois, soient favorablement reçus, & fassent quelque impression sur leur esprit ? faute d'application, dont une curiosité volage les rend incapables. C'est une semence que l'on foule aux pieds, comme parle l'Evangile ; c'est une parole que l'on écoute des oreilles du corps ; mais on lui ferme celle du cœur : ou si cette parole y entre, elle ne penetre pas assez avant ; & le demon vient aussi-tôt pour arracher cette semence de vie, de peur que ceux qui l'entendent ne la croyent ; que la croyant ils ne la pratiquent, & que la pratiquant ils ne se sauvent. *Monsieur Joly. Prône pour le Dimanche de la Sexagesime.*

La curiosité empêche les communications de Dieu dans une ame.

Si l'entretien même des gens de bien empêche souvent les communications divines, combien les conversations mondaines, où porte la curiosité, qui les recherche avec empressement, les empêcheront-t-elles davantage ? Les paroles qu'on entend, les images des objets qui se presentent, les divertissemens qui nous amusent & qui nous dissipent, n'occupent-ils pas l'esprit tout entier ? de sorte que quand on veut se recueillir & penser à Dieu, une foule de pensées que l'esprit rappelle, se confondant ensemble, ne sont que nous troubler : & Dieu ne peut souffrir une ame ainsi partagée.

La grande dissipation où la curiosité jette la plûpart des Chrétiens.

Nous voyons dans certaines personnes une dissipation continuelle, un étrange libertinage de cœur, & d'esprit, qui fait qu'on se répand indifferemment sur toutes sortes d'objets, vains, frivoles, dangereux, & souvent même criminels ; ne se faisant nulle violence pour arrêter les égaremens de leurs sens, de leur imagination, de leur esprit, & de leur cœur. Ils n'apprehendent rien tant que d'être obligez de rentrer dans eux-mêmes, pour veiller sur les mouvemens de leur cœur, pour reconnoître tous les desordres, & les embarras d'une conscience déreglée. Ils affectent même de les ignorer, de peur d'être reduits à la neceſſité de prendre des mesures pour y remedier. Ils ne cherchent enfin qu'à s'amuser, qu'à se détourner de pensées si peu agréables, & qu'à s'étourdir soi-même, pour ne point entendre là-dessus les reproches importuns de leur conscience. *Le P. Nepveu. Tom. 2. de ses Reflexions Chrétiennes.*

Nous sommes naturellement portez à la dissipation.

Nous sommes naturellement portez à la dissipation, non moins jaloux de la liberté de notre esprit que de celle de notre cœur. Nous regardons comme une espece de captivité le recueillement & la reflexion, qui resserre notre curiosité, & dépoüille le cœur de cette liberté qu'il a de parcourir tout l'Univers, & de se répandre sur toutes sortes d'objets. La vanité ne contribuë pas moins à cette dissipation que la curiosité : car si au lieu de nous épancher de la sorte, nous rentrions souvent dans nous-mêmes, nous y verrions bien des foiblesses & des miseres, & cette vûë ne flateroit pas notre orgueil. C'est pour cela que nous détournons autant que nous pouvons les yeux, de ces objets si peu agréables. Le plaisir enfin se joint à la vanité ; & c'est un nouvel attrait à la curiosité qui est plus avide des choses agréables, qui demandent moins de gêne & de contrainte.

L'inconstance naturelle.

Comme l'inconstance est le vrai caractere de notre cœur, & que chaque instant d'inapplication,

turelle de notre cœur produit la curiosité.

plication, & de défaut de vigilance, forme differentes impressions dont on a peine à revenir; on peut dire aussi que c'est cette inconstance qui produit la curiosité, & que l'une suit necessairement de l'autre : d'où se forme un si étrange concours de desirs, qui dissipent le cœur, que nous ne pouvons plus le rappeller, ni en être les maîtres. Nos pensées, nos desirs, nos actions se confondent dans la multiplicité, & notre cœur devient pour nous un abîme dont nous ne sçaurions plus connoître que la surface. C'est donc un abus de croire qu'après une vie toute dissipée, toute occupée des choses du siécle, & de ses vains objets, on puisse se recueillir facilement, & revenir de ses égaremens. *Sermon manuscrit.*

Quand l'ame est une fois dissipée par la curiosité, qui la répand au dehors, elle ne rentre pas facilement dans elle-même.

Notre ame est comme l'eau, laquelle s'éleve en haut étant ramassée, parce qu'elle remonte aussi haut que la source d'où elle descend; mais quand on lui donne la liberté de s'étendre, elle se perd, en se répandant inutilement sur la terre. Ainsi notre esprit étant dissipé par la curiosité, par la quantité de paroles inutiles que l'on dit, & que l'on entend, & par les differens objets qui frappent nos yeux & tous nos sens, se répand dans les choses exterieures & basses, comme par autant de ruisseaux, & n'a pas la puissance de s'en retirer pour rentrer dans soi-même, & s'appliquer à ses devoirs. Cet esprit curieux s'étant répandu de la sorte, s'est rendu incapable de se reduire, & de se renfermer dans une contemplation secrete & interieure. Dans cet état, l'ame se découvre, & s'expose à recevoir des blessures de son ennemi, qui l'attaque de tous côtez, & qui lui tend des piéges par tout. Elle n'est environnée d'aucune garde qui la couvre, & qui la défende. C'est pourquoi le Sage dit, que l'homme qui ne se peut tenir de parler, est comme une ville ouverte de toutes parts & qui n'est point entourée de murailles. *Tiré des Lettres d'un Solitaire. Lettre premiere.*

Il est comme impossible, qu'on ne soit dissipé dans le commerce du monde, où la curiosité nous jette.

Quel moyen de se trouver tous les jours dans le commerce du monde, sans se dissiper, & se corrompre? Comment resister sans cesse aux impressions de cette multitude d'objets qui se presentent en foule, qui nous affiégent de tous côtez, & qui font de continuels efforts pour entrer dans notre ame par le canal des sens? Comment n'être jamais ni ébloüi, ni ébranlé quand on voit de près l'éclat des richesses, le faste des grandeurs, les charmes & la magnificence de cette figure du monde, qui vient sans discontinuation briller à nos yeux, nous attirer par ses promesses, nous amuser par ses spectacles, & nous enchanter par mille phantômes agréables? Comment ne se pas laisser entraîner par le torrent de l'exemple & de la coûtume? Peut-on toûjours se roidir contre des maximes & des usages qui favorisent les plus doux attachemens de notre cœur, & tenir contre des objets, que la curiosité nous fait rechercher avec tant d'ardeur? *Dans le Recueil des Piéces d'Eloquence, presentées à l'Academie Françoise.*

La curiosité nous porte particulierement à nous mêler des affaires des autres.

Il n'y a rien qui jette plus dans la dissipation, que de s'ingerer dans ce qui touche les autres. C'est cependant en quoi la curiosité nous tente davantage; & saint Augustin remarque que nous sommes naturellement aussi curieux de connoître la vie des autres, que negligens & paresseux à corriger la nôtre. De toutes les images des choses créées, qui s'impriment dans notre ame, il n'y en a point qui l'occupent tant, que celles des personnes avec qui nous vivons, & que nous connoissons; & celui-là est proprement solitaire qui ne voit point les autres hommes. C'est pourquoi l'ame qui veut s'appliquer serieusement à ses devoirs, à la connoissance de soi-même, à l'affaire de son salut, doit suivant le conseil de tous les Saints, reprimer sa curiosité, retirer ses regards de dessus les autres, comme ayant assez à faire, à se conduire elle-même; autrement il est indubitable qu'elle se remplira de vûës inutiles, & de soins superflus. Elle s'étonnera de voir à tout moment se soûlever en son cœur des troubles & des indignations contre les défauts d'autrui : à peine pourra-t-elle s'empêcher d'en parler; un faux zele suscité par l'impatience, à quoi la curiosité aura donné occasion, la rongera sans cesse, & l'occupera tellement qu'elle en perdra la paix. *Tiré du premier Tome des Lettres du Pere Surin.*

Cette curiosité de s'ingerer dans les affaires d'autrui, nous fait oublier les nôtres.

Faute de reprimer notre curiosité, & cet empressement de nous ingerer dans les affaires des autres, combien de choses inutiles? combien d'actions, de reflexions, de communications, de desseins, de divertissemens, qui non seulement ne sont nullement neccessaires pour les interêts de notre prochain, mais encore infiniment préjudiciables aux nôtres? Car les grandes choses à quoi nous devrions donner notre application, sont entierement negligées, & les objets admirables de notre Religion, ne font point d'impression sur nos ames : les moindres bagatelles, une affaire de rien, attire plus fortement notre attention, que les choses ausquelles nous avons plus d'interêt de penser. *Le même.*

Le commerce du monde, nous dissipe, & entretient notre curiosité.

Qu'il est difficile d'entrer dans le commerce du monde sans y être souvent distrait, & sans que la curiosité nous dissipe! Les objets qui y frappent nos sens, n'en demeurent presque jamais à nos sens : ils passent d'ordinaire jusqu'à nos esprits; ils occupent nos pensées; ils nous font oublier Dieu; & lorsqu'ils ne nous le font pas tout-à-fait oublier, ils diminuent notre application, ils obscurcissent les vûës que nous avions de sa grandeur & de ses bontez; ils refroidissent & interrompent les sentimens de respect, de tendresse, de loüanges qu'ils nous donnent pour lui : & encore peut-on dire que c'est le moindre mal, que fait la curiosité. *Le Pere le Valois. Lettre sixiéme sur la Retraite.*

Un homme curieux & dissipé n'est pas propre à la vie interieure.

La premiere chose à quoi il faut veiller pour communiquer avec Dieu, est de débarrasser son esprit & son cœur de mille choses inutiles. Ces gens curieux de sçavoir tout ce qui se passe, & qui ont sans cesse les yeux ouverts sur la conduite des autres, qui sous de beaux prétextes, embrassent toutes sortes d'affaires, & qui s'ingerent dans des occupations qui ne les regardent nullement; tous ces gens, dis-je, ont bien des choses à retrancher pour se disposer à converser avec Dieu. Un homme de ce caractere, bien loin d'être disposé à communiquer familiérement avec le Seigneur, n'y pense seulement pas, lors même que c'est une obligation d'y penser. Dieu de son côté ne lui parle gueres; & quand il lui parleroit, seroit-il écouté, dans cette agitation & dans les mouvemens qu'un homme se donne pour contenter sa curiosité? *Auteur moderne.*

Pour mener une vie interieure, il faut commencer par reprimer la curiosité.

Pour avoir le recueillement si neccessaire afin de mener une vie interieure, la premiere chose que l'on doit faire, c'est d'éviter toutes les curiositez inutiles, à quoi nous sommes portez, par une démangeaison que nous avons de sçavoir une infinité de choses. Nous voulons voir tout ce qui se presente, oüir tout ce qui se dit, & enfin nous arrêter à toutes sortes d'ob-

jets ; & pour parler le langage de Saint Auguſtin, nous portons avec avidité nos penſées fameliques ſur les images de toutes les choſes de la terre, & cet appetit déreglé cauſe en nous un deſordre qui ne ſe peut exprimer. Car il fait que les facultez naturelles de notre ame épuiſées dans la recherche de ces vaines ſatisfactions, ſe trouvent incapables de ramaſſer leurs forces au dedans, pour s'appliquer à des exercices plus importans. *Dans une des Lettres du P. Surin. T. 1.*

En quoi il faut mortifier ſa curioſité, pour ne pas tomber dans les plus grands deſordres.

Pour éviter tous les maux qui naiſſent de la curioſité, ce n'eſt pas aſſez de s'interdire les ſpectacles, & les autres divertiſſemens prophanes qui cauſent le plus de diſſipation, & un plus grand épanchement de cœur : il faut encore ſe retirer de ces compagnies où l'on ne fait que des contes plaiſans & bouffons, & où l'on ne cherche qu'à ſe divertir aux dépens du prochain. Je ne parle point de ces converſations trop libres, qui ne diſſipent pas ſeulement le cœur & l'eſprit, mais qui les corrompent tout-à-fait : Je parle de celles qu'on appelle indifferentes, où l'on débite toutes ſortes de nouvelles, où l'on raconte tout ce qui ſe paſſe dans une ville, où l'on fait paſſer comme en revûë toutes les familles. Car je veux qu'on n'y commette point d'autre mal, n'en eſt-ce pas un aſſez grand, que d'en retourner l'eſprit tout diſſipé, & tout rempli des vaines idées, qui ne manquent jamais de ſe preſenter, quand il faut penſer à Dieu & vaquer à la priere ? Ajoûtez que ſi l'on veut ſe conſerver dans le recueillement, il faut encore s'abſtenir des viſites ſuperfluës, qui ne vont qu'à paſſer le temps ; parce que c'eſt déja une marque de diſſipation, de ne pouvoir demeurer chez ſoi, & de chercher ailleurs à s'entretenir. En effet, qui pourra diſconvenir, que ces viſites, & ces converſations amuſantes ne laiſſent des images fâcheuſes de tout ce qu'on a vû, & entendu, & qu'on ſort ordinairement de tous ces entretiens avec un eſprit vuide & fatigué, qui ne remporte ſouvent que du dégoût d'où il penſoit tirer du plaiſir. Il faut enfin être perſuadé, puiſque l'experience le fait aſſez voir, que ces diſcours frivoles, ces entretiens inutiles, & ces viſites ſuperfluës, empêchent qu'on puiſſe ſuivre aucun juſte reglement de vie, qu'on puiſſe donner à la priere le temps neceſſaire, & s'acquitter de tous les autres devoirs de ſon état & de la religion.

Marques d'un eſprit diſſipé, dans une joye indiſcrete, & une humeur toûjours enjoüée.

Il y a de certaines marques qui font connoître la diſſipation de notre eſprit. Telles ſont de certaines joyes trop épanchées, où l'eſprit & le cœur ſemblent ſortir hors d'eux-mêmes, & où il paroît bien qu'on n'a pas acquis un parfait empire ſur ſes paſſions ; car on ſe laiſſe aller avec legereté à pluſieurs choſes indignes d'un eſprit raiſonnable. Cet épanchement de joye a coûtume de ſe faire dans des incidens particuliers, où l'on s'oublie ſoi-même, & où l'on s'abandonne peu judicieuſement à ſa curioſité. Mais ce qui eſt beaucoup plus oppoſé à l'eſprit de Dieu, & qui eſt un ſigne d'une plus grande diſſipation, eſt une maniere toûjours enjoüée : car on voit des perſonnes qui ne font jamais paroître aucune marque de maturité, ni ſur leur viſage, ni dans leurs paroles, ni dans leurs geſtes. Ce ſont des perſonnes, dit-on, de belle humeur, qui ne font point de contes, qu'ils n'éclatent en ris immoderés & qu'ils ne s'épanoüiſſent de joye ; qui s'enquêtent curieuſement de tout, pour trouver occaſion de s'en divertir ; qui mettent tout le monde en jeu, qui raillent ſans ceſſe de tout ce qu'ils voyent ; & pourvû qu'ils ſe rendent agréables, ils ſe mettent peu en peine, de faire paroître cent legeretez indécentes. Voilà les marques d'un eſprit diſſipé. *Le Pere Guilloré. Traité de la Mortification des ſens.*

Suite du même ſujet.

Celui qui fait paroître tant de curioſité, de vaine joye, & d'épanchement au-dehors, montre bien qu'il n'eſt pas rempli de Dieu, & qu'il eſt auſſi peu capable de ſes ſaints mouvemens, qu'il eſt facile à ſortir de lui-même, à toute occaſion, par l'épanchement de ſon cœur. Ne me dites point que ces gens qui ſont toûjours dans l'enjoüement, qui s'enquêtent de tout, & qui ne diſent rien qu'ils ne l'accompagnent de quelque plaiſanterie, & d'un air propre à divertir : que ces gens-là, dis je, s'abſtiennent des médiſances groſſieres, & qu'ils ſe donnent de garde de bleſſer perſonne ; & qu'ainſi cette vie eſt aſſez innocente. Je veux bien vous accorder que leur vie n'eſt pas ſi criminelle que celle des impies de profeſſion, & des libertins declarez ; mais eſt-ce là le caractere d'un veritable Chrétien, penetré des ſentimens de Dieu & appliqué à tous ſes devoirs ? Cette diſſipation d'eſprit ne ſe communique-t-elle point à ceux qui les frequentent ? Ne bannit-elle pas de toutes les converſations, tous les diſcours capables d'édifier & d'inſpirer quelque ſentiment de pieté ? N'inſpire-t-elle pas au contraire une joye déreglée ? *Le même, dans le Traité de l'Eſprit ſerieux.*

La curioſité eſt une avarice ſpirituelle.

La curioſité, ou le deſir de ſçavoir des choſes vaines, eſt une avarice ſpirituelle, qui n'eſt pas moins dangereuſe que celle qui a pour objet les biens temporels : car les curieux tombent dans la même ſechereſſe de cœur, où tombent les avares. Ceux-ci paſſent leur vie à remplir leurs coffres, & à amaſſer de grands treſors, ſans s'en ſervir pour l'avancement de leur ſalut, en les diſtribuant aux pauvres ; ceux-là au lieu de concevoir l'eſprit de la vraye pieté, & de devenir plus humbles à meſure qu'ils deviennent plus ſçavans, n'en ſont que plus vains ; & à meſure qu'ils croiſſent en lumieres, ils s'enflent de l'eſtime de leur propre ſuffiſance. Ils aiment ſouvent l'éclat de la verité, mais ils en fuyent la pratique. Ils s'en inſtruiſent quelquefois, non pour en devenir meilleurs ; mais pour paroître plus ſçavans, & ſe faire valoir dans les compagnies, &c. *Tiré de la Morale Chrét. ſur le Pater.*

Pluſieurs ſortes de vaines curioſitez, dont on rendra compte à Dieu.

Combien de perſonnes paſſent toute leur vie en des choſes vaines, ſeulement pour contenter leur eſprit ? Les uns s'appliquent à rechercher la pierre philoſophale, diſſipant leurs biens, & ruïnant leur ſanté, ſur l'eſperance de trouver ce qu'ils ne trouveront jamais. D'autres ſe plaiſent à faire de grandes Bibliotheques remplies de beaux livres, qu'ils font relier magnifiquement, & qu'ils ne liſent jamais ; mais pour avoir ſeulement le plaiſir de les voir. Combien de perſonnes aiment à avoir des tableaux de grand prix, & des plus excellens Maîtres, & employent pour les acheter de grandes ſommes d'argent ? Combien y en a-t-il qui mettent leur plaiſir à enrichir leurs parterres des plus belles fleurs, & leurs eſpaliers, des fruits les plus rares & les plus exquis, qu'ils font venir expreſſément des pays étrangers, pour avoir la gloire de les avoir ſeuls ? L'un ſe porte à une choſe, l'autre à une autre, & il n'y a dépenſe qu'on ne faſſe pour contenter ſa paſſion. Et parce que ces occupations ſont vaines, & inutiles pour le ſalut, & ſervent ſeulement pour contenter la curioſité, & la concupiſcence des yeux ; ce ſont des pechez dont il faudra rendre compte à Dieu ; parce que c'eſt un temps perdu, & que l'argent qu'on employe à ces bagatelles, devroit ſervir à la nourriture des pauvres. *La-même. Livre huitiéme, ſection quatre, article ſecond.*

Renoncez, dit Saint Auguſtin, à toutes ces curioſitez dangereuſes que vous avez pour la nouveauté des ſpectacles, des ornemens, des équipages : défaites-vous de ces curioſitez malignes qui vous font éclairer de ſi près les actions, les démarches, les affaires de votre prochain. Mais ayez une curioſité ſainte & charitable, pour découvrir tant de ſortes de miſeres, & de ſouffrances cachées dans les hôpitaux, dans les priſons, dans ces reduits obſcurs, où la pauvreté bannie des Palais & des maiſons des Grands, fait ſa retraite : au lieu de ces ſpectacles voluptueux, & de ces concerts prophanes que vous recherchez, allez entendre les cris & les gemiſſemens d'une famille ſouffrante, à qui le pain manque, pendant que vous vous plongez dans les delices. Bien loin d'aller repaître votre vanité, & vos autres paſſions par la vûë de ces peintures immodeſtes, de ces meubles magnifiques, allez réveiller votre charité languiſſante dans ces toits abandonnez, où les images de Jeſus-Chriſt ſouffrent ſur la paille, &c. *Eſſais de Sermons, pour le ſixiéme Dimanche aprés la Pentecôte.*

Fin du premier Tome.